This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7.

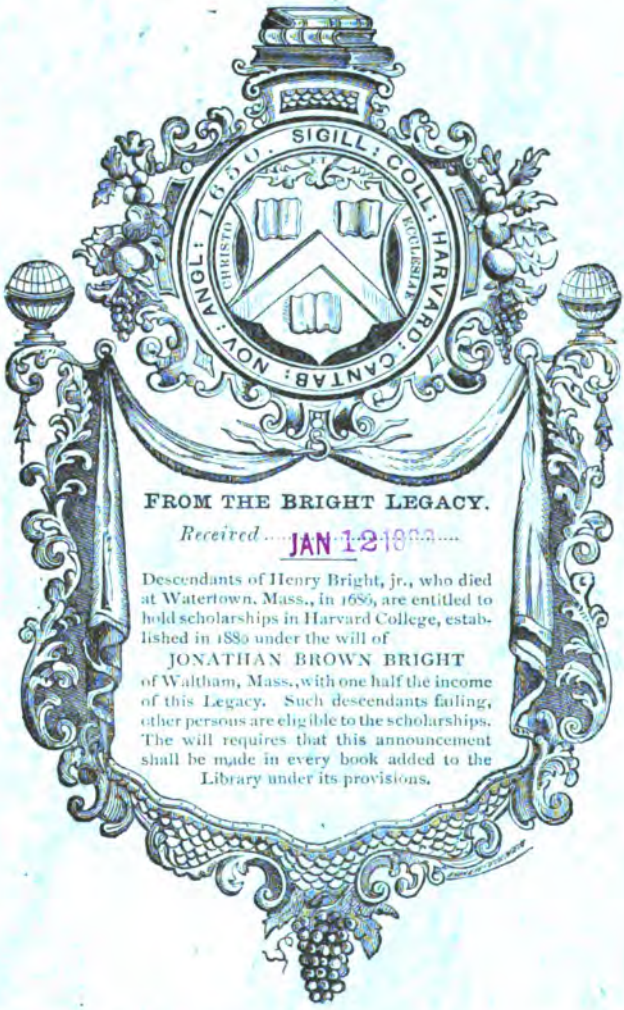

FROM THE BRIGHT LEGACY.

Received JAN 12 1900

Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1880 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

5 11

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XI. 1er JANVIER 1872.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

SIXIÈME ANNÉE

TOME ONZIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1872

Digitized by Google

Fr 1817
~~VIII, 113~~

JAN 12 1863
Bright fund.

Digitized by Google

CLÉMENT V

PHILIPPE LE BEL ET LES TEMPLIERS

IV

Philippe sollicita de nouveau une entrevue de Clément, pour traiter l'affaire du Temple. Le rendez-vous fut fixé à Poitiers, au mois de juin; mais le roi convoqua auparavant, pour la fin de mai, à Tours, une réunion des Etats généraux, pour s'appuyer auprès du pape de la décision que ne pouvait manquer de prendre cette assemblée. Il fit expédier la circulaire suivante, qui fait connaître le rôle qu'il prétendait jouer :

« PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE, à nos féaux et amés, à tous les maires, consuls, échevins, jurés et communautés des lieux insignes de notre royaume à qui les présentes lettres parviendront, salut et amour.

« Nos ancêtres ont toujours été plus attentifs que les autres princes de leur temps à repousser de l'Eglise de Dieu et spécialement du royaume de France les hérésies et les autres erreurs, défendant contre les voleurs et les larrons, comme un incomparable trésor, la très-précieuse perle de la foi catholique. Aussi, considérant la pierre dans laquelle nous avons été taillé, et suivant les traces de nos aïeux, nous supposons que Dieu n'a pacifié les guerres temporelles dont il nous a visité et vous, que pour que nous nous appliquions de toutes nos forces aux guerres suscitées contre la foi catholique, moins par les ennemis publics que par les ennemis cachés; car plus ils sont près de nous, plus ils nuisent secrètement et plus ils sont dangereux.

« Vous savez ce qu'est la foi catholique, par laquelle nous sommes ce que nous sommes dans le Christ; c'est par elle que nous vivons, par elle que, d'exilés et de mortels, nous sommes devenus nobles en

Digitized by Google

N. S. Jésus-Christ, afin que nous soyons avec le Christ les vrais fils du Dieu vivant, du Père éternel et les héritiers du royaume céleste. C'est là la magnifique espérance qui nous soutient : c'est là toute notre substance. Celui qui veut rompre cette chaîne, celui-là s'efforce de nous tuer nous catholiques : le Christ est notre voie, notre vie, notre vérité. Qui donc peut le nier, lui par qui et en qui nous vivons, sans chercher à nous détruire? Que chacun pense qu'il nous a tant aimés qu'il n'a pas craint de revêtir la chair pour nous et de souffrir dans sa chair la mort la plus cruelle. Aimons donc un tel Seigneur, Sauveur, qui nous a d'abord tant aimés qu'il veut nous faire régner avec lui en un seul corps : occupons-nous de venger ses injures. O douleur! vous connaissez l'abominable erreur des Templiers, erreur si amère, si lamentable. Non contents de renier dans leur profession Jésus-Christ, ils forçaient ceux qui entraient dans leur ordre de le renier lui et ses œuvres qui sont les sacrements nécessaires à notre excellence et tout ce qui a été créé par Dieu. Ils crachaient sur sa croix, par laquelle nous avons été rachetés, ils la foulaient aux pieds: au mépris de la créature de Dieu, ils se baisaient dans de sales endroits; ils adoraient des idoles. Ils prétendaient que leurs coutumes réprouvées leur permettaient ce que les brutes se refusent.

« Le ciel et la terre sont agités par le souffle d'un si grand crime : les éléments en sont troublés. On a la preuve que ces énormités ont été commises dans les différentes parties de notre royaume, et les dépositions des principaux de l'ordre (si cela se peut appeler un ordre) les rendent indubitables. Il est vraisemblable que ces crimes, commis par tant d'hommes et de si hauts personnages, ne l'ont pas été seulement dans le royaume: loin de là, on est certain qu'ils l'ont été outre mer, généralement partout dans le monde et de la même manière. Contre une peste si scélérate doivent se lever les lois et armes, les animaux même et les quatre éléments. A vous il appartient d'extirper tant de crimes, de si graves erreurs, et de pourvoir à la stabilité de la foi et à l'honneur de sainte Mère Église. Nous nous proposons de nous transporter prochainement en personne vers le Saint-Siége. Nous voulons vous faire participer à cette œuvre sainte, vous qui êtes participants et très-fidèles zélateurs de la foi chrétienne. Nous vous ordonnons d'envoyer sans délai à Tours, de chaque ville insigne, une semaine après la prochaine fête de Pâques, deux hommes d'une foi robuste, qui au nom de vos communautés nous assistent dans les mesures qu'il sera opportun de prendre [1].»

Cette convocation s'adressait aux trois ordres. Il ne faut établir aucune comparaison entre ces réunions d'états généraux et nos assemblées représentatives modernes. Les membres de la noblesse, mais seulement ceux qui avaient reçu une lettre

[1] *Vidimus* de l'Official de Chalon, *Trésor des Chartes*, J. 415, n° 19. *Notices et extraits*, n° xxv, p. 81. (25 mars 1307, v. s.)

Digitized by Google

de convocation directe du roi ou qui avaient été prévenus par le bailli royal, étaient tenus de comparaître en personne ; ils ne pouvaient se faire représenter qu'en cas de maladie ou pour tout autre empêchement légitime. On possède au *Trésor des Chartes* un grand nombre de procurations pour les Etats de 1308. On constate que les grands barons ne se pressèrent pas de se rendre à la convocation de Tours : les poursuites dirigées contre l'ordre du Temple, où les cadets de famille trouvaient un asile honoré, leur déplaisaient ; aussi les comtes de Flandre, de Bretagne, de Nevers, de Périgord, de Comminges, de Forez, les vicomtes de Narbonne, de Turenne, de Polignac, se firent excuser [1].

Parmi les ecclésiastiques, les évêques, les abbés, les prieurs et les députés des chapitres furent seuls convoqués. Quant au tiers-état, les villes qui se regardèrent comme assignées nommèrent, au moyen d'une sorte de suffrage universel, un ou plusieurs députés qui furent défrayés par leurs commettants : certains villages prirent part à cette élection, on voit même des femmes figurer dans les procès-verbaux d'élection. Les États se réunirent à Tours, au mois de mai, en présence du roi. On y proclama la culpabilité des Templiers et on les déclara dignes de mort. Philippe, muni de cette décision, se rendit auprès du pape, à Poitiers, suivi d'un grand nombre de membres de l'Assemblée de la noblesse et de la bourgeoisie. Il parla avec l'autorité que lui donnait le suffrage des États. Grand fut l'embarras de Clément devant cette manifestation importante ; il ne faiblit pas, tout en donnant, dans certaines mesures, satisfaction aux requêtes du roi. Philippe voulait s'approprier tout ou partie des biens du Temple. Clément s'y opposait, invoquant : 1° que la question de la destruction de l'ordre n'était pas résolue, et qu'elle était subordonnée à une enquête sérieuse qui devait être faite ; 2° qu'au cas où le Temple serait supprimé, il était contraire à la justice d'employer les biens que cette abolition rendrait disponibles à d'autre usage qu'au secours de la Terre sainte. Ce furent là les bases sur lesquelles il admit Philippe à négocier. Mais que de questions subsidiaires à résoudre ! Le roi, qui ne perdait pas l'espérance de tirer quelque profit de tout cela, remit au pape une note encore

[1] *Trésor des Chartes, Templiers*, J. 414.

Digitized by Google

inédite, renfermant les mesures qu'il demandait que l'on prît, disait-il, dans l'intérêt du Temple, mais véritablement dans son propre intérêt. Voici quel était l'état des choses. Les Templiers étaient prisonniers du roi, mais le pape avait supprimé les pouvoirs des évêques et des inquisiteurs qui, de connivence avec les agents du roi, avaient participé aux poursuites illégales ordonnées par le roi contre les chevaliers; les biens du Temple étaient aussi entre les mains du roi, mais le pape avait déclaré que cela ne pouvait durer, et Philippe le reconnaissait; il était donc nécessaire de rétablir les choses sur le pied de la légalité, tout en ne donnant pas publiquement tort à Philippe, et surtout sans le dessaisir des gages qu'il s'était adjugés. Tel était l'objet de la note royale :

« Les Templiers prisonniers seront remis entre les mains de l'Église pour en faire ce qui conviendra; mais, comme ils ne pourraient être gardés sûrement que par la puissance royale, ils continueront à être gardés par le roi à la requête de l'Église.

« On déliera les mains aux prélats qui, en s'adjoignant de bonnes et honnêtes personnes, feront ce qui leur appartient de faire.

« Quant aux biens :

« Selon qu'il a été inspiré au Souverain Pontife et au roi, ces biens ne pourront être employés qu'à porter secours à la Terre sainte, conformément à l'intention des donateurs : ceci admis, ces biens seront remis à l'Église et aux évêques dans le diocèse desquels ils sont situés, lesquels veilleront à ce qu'ils soient bien et fidèlement administrés et leurs produits recueillis ; mais comme ils ne peuvent être bien administrés que par la prudence et la prévoyance royale, on conférera cette administration à des personnes bonnes, fidèles et discrètes, nommées par le roi à la requête de l'Église et par les évêques, lesquelles jureront solennellement de se conduire bien et fidèlement, et de rendre bon compte et légitime raison de leur gestion en présence du roi ou de ses agents et des évêques. Ces comptes seront rendus chaque année.

« Le seigneur Souverain Pontife pourra désigner des surintendants qui recevront les comptes généraux chaque année et le compte définitif.

« Après la reddition des comptes, l'argent recueilli ne pourra être utilement et sûrement gardé que par le roi, qui donnera quittance aux évêques des sommes provenant de leur diocèse, et aux surintendants du total des sommes reçues chaque année dans le royaume de France.

« Le roi donnera de bonnes lettres, comme quoi il n'emploiera cet argent à aucun autre usage, et qu'il le délivrera à cette intention d'après l'ordre de l'Église, de l'avis de lui, roi, et de ses successeurs.

Digitized by Google

« Il n'y a pas à douter du pape actuel, mais on peut douter de ses successeurs ; aussi est-il prudent et sage, dans l'intérêt de la Terre sainte, de convenir que cet argent ne pourra avoir que cette destination, et que pour cet emploi il faudra consulter le roi et ses successeurs..... [1]. »

Il est évident qu'en consentant à ce que le produit des revenus du Temple fût appliqué à l'œuvre de la Terre sainte, Philippe espérait bien qu'un jour ou l'autre, il pourrait en détourner une partie pour son usage : ce qui le prouve, c'est la clause

[1] « Hec sunt que, sicut videtur, consuli possunt in negocio Templariorum propter expeditionem et utilitatem negotii.

« Primo, quod persone eorum ponantur in manu Ecclesie, ad faciendum quod decet per eos ad quos spectat, et cum tute custodiri non possint nisi per regalem potenciam, quod interim custodiantnr per manum regiam ad requestam Ecclesie, et subponitur quod manus prelatorum solvantur ad faciendum quod ad eos pertinet, convocatis personis peritis honestis et probis.

« Item, de bonis, sic potest consuli, et videtur.

« Primo, quod secundum quod Deus inspiravit tam domino summo Pontifici quam regi, sic provideatur, quod dicta bona aliter non possint converti nisi in subsidium Terre sancte, secundum intentionem largitorum bonorum.

« Item, quod ad dictum usum dicta bona ponantur in manu Ecclesie et episcopi locorum in quibus bona consistunt, diligenciam adhibeant qualiter bona bene et fideliter administrentur et colligantur. Verum quia aliter et utiliter administrari non possent nisi per providenciam et prudenciam regalem ponentur persone bone fideles et discrete tam per regem ad requestam Ecclesie, quam per episcopos ad predicta, que jurate erunt sollempniter de bene et fideliter se habendo et de reddendo de bonis ipsorum verum compotum et legitimam racionem in presencia videlicet regis vel gencium ejusdem ac prelatorum ; que eciam persone de predictis anno quolibet reddent compotum in presencia gentium regis et episcoporum.

« Item, dominus summus Pontifex de certis superintendentibus in premissis ordinare poterit qui universale compotum super dictis bonis audient anno quolibet et scient quantitatem compotorum ipsorum.

« Item quod eciam post compota pecunia predicta de bonis eisdem collecta utiliter et secure nisi per regalem potenciam non posset aliquatemus custodiri, providebitur de certis locis tutis et aptis in quibus dicta pecunia sub custodia regia reponetur, et de quantitate ipsius pecunie littere regales tradentur et dabuntur prelatis, cuilibet videlicet secundum quantitatem pecunie ex bonis sui episcopatus habite et collecte, necnon et superintendentibus a Sede apostolica super hoc deputandis de totali summa anno quolibet de bonis predictis in regno Francorum tradita et collecta.

« Item, rex debet dare bonas litteras quod nullo modo ad aliquem alium usum ista pecunia tradetur vel expendetur, et quod eam ad usum predictum reddet secundum ordinacionem Ecclesie cum regis vel successorum suorum consilio faciendam.

« Item, cum domino nostro summo Pontifice qui nunc est minime dubitetur et de suis possit successoribus dubitare, salubriter et tute provideatur ac pro comodo negocio Terre sancte quod dicta pecunia non in alios usus quam in dictum subsidium et cum dicti regis et successorum suorum consilio aliquatenus expendatur. » (Ms. 10919, fol. 111.)

Digitized by Google

par laquelle il demandait que le pape consultât le roi pour l'emploi de ces fonds. C'était éterniser ces capitaux dans les coffres royaux ; car cette clause permettait implicitement au roi de France de ne pas approuver l'usage que le Souverain Pontife prétendait faire de ces fonds, même dans l'intérêt de l'influence chrétienne en Orient. A la note de Philippe, Clément répondit d'une façon favorable :

« Les Templiers seront rendus au pape qui chargera de leur garde le roi, lequel devra les représenter à la requête du pape et des évêques. Ceux-ci jugeront les Templiers de leur diocèse, sauf le grand maître, le visiteur de France, les précepteurs des provinces d'outre-mer, de Normandie, de Poitou et de Provence dont le pape se réserve le jugement ainsi que celui de l'ordre entier.

« Si l'ordre vient à être supprimé, ses biens ne pourront être appliqués en tout ou en partie qu'à secourir la Terre sainte, conformément à l'intention des donateurs, et ainsi que Dieu l'a inspiré au pape et au roi ; les revenus auront la même destination.

« Quant aux curateurs ou administrateurs de ces biens, le pape en nommera un et l'évêque diocésain un autre par diocèse. Ils administreront les biens du Temple au nom de l'ordre, et le roi leur remettra ceux qu'il a mis sous séquestre. Si le roi tient à ce que l'administration de ces biens soit confiée à certaines personnes en lesquelles il a une confiance particulière, il les nommera secrètement au pape ou aux prélats que celui-ci désignera *ad hoc* et ils seront investis des fonctions d'administrateurs. S'ils meurent ou sont révoqués, ils seront remplacés d'après le même mode.

« Ces administrateurs jureront de rendre bons et légitimes comptes devant les évêques ou les commissaires du pape. Le roi pourra désigner secrètement ceux qu'il voudrait voir nommer commissaires et on les nommera. Le pape instituera certaines personnes pour recevoir les comptes généraux.

« Le roi gardera l'argent en fournissant quittance ; il donnera bonnes lettres comme quoi il ne permettra pas que l'on emploie cet argent autrement que pour la Terre sainte, sauf pour subvenir aux dépenses modérées des Templiers ; et il n'en permettra l'emploi qu'avec l'autorisation du Souverain Pontife.

« Le pape donnera de bonnes lettres comme quoi il ne l'emploiera qu'à cet usage, sauf le dommage qui pourrait, à cause de cela, être porté au pape, à l'Église romaine et à leurs priviléges.

« De même le pape ne veut pas que cela puisse nuire au roi, aux prélats, aux ducs, comtes et autres du royaume de France, dans leurs hommages, fiefs, juridictions, cens, tonlieux et autres droits faisant partie des biens appartenant au Temple lors de l'arrestation des chevaliers.

« Les choses resteront en cet état jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'ordre et sur ses biens.

Digitized by Google

« Le Souverain Pontife entend, avant que le roi quitte Poitiers, aviser d'une manière raisonnable et honorable sur ce qui touche l'ordre entier.

« Quant au rétablissement des inquisiteurs dans leurs pouvoirs, chose que le roi a tant à cœur, le Souverain Pontife fera tout son possible auprès du Sacré-Collége, quoique cela lui paraisse contraire à son honneur, pour qu'il leur soit permis, conjointement avec les ordinaires, de procéder individuellement contre les membres du Temple.

« Le pape donnera une lettre comme quoi ses successeurs ne pourront rien changer à ce qui a été arrêté ni y contrevenir; s'ils le faisaient, tout reviendrait en l'état où cela se trouve actuellement [1]. »

[1] « Ob honorem regium et ut votis suis satisfaciat, ad ea que sequuntur intendit se summus Pontifex declinare.

« Reddantur Templarii simpliciter summo Pontifici, et, hoc facto, immediate solventur manus prelatorum et ordinabitur quod custodiantur per regalem potenciam ad requisitionem summi Pontificis et dictorum prelatorum et nomine ipsorum, ita tamem quod rex faciat eos ipsis exhiberi et representari quocies fuerit requisitus, sine difficultate qualibet, ad faciendum quod decebit; et injungetur prelatis districte quod de singularibus Templariorum personis, quilibet in sua dyocesi, associatis personis secum per nos designandi, faciant quod decebit juxta canonum sanctiones, quos ad hoc auctoritate apostolica compellant, prolatione sententie, consilio metropolitinorum in singulis provinciis reservato, exceptis magno magistro et visitatore Francie preceptoribus Terre ultramarine, Normannie et Provincie provinciarum quos papa habet sibi reservatos, ut de ipsis cum toto ordine valeat judicare, quia sine ipsis causa tocius ordinis non bene posset agi.

« Item, si contingat quod ordo Templariorum tollatur, sic provideatur quod bona dicti ordinis non possint converti in totum vel in parte, nisi in subsidium Terre sancte, secundum intencionem largitorum bonorum ipsorum, et ita Deus summo Pontifici et regi inspiravit, et quod redditus et proventus interim percepti et percipiendi seu ipsa pecunia inde habita et percepta, et omnes alie res mobiles et immobiles dicti ordinis ad dictum usum fideliter et integraliter conserventur.

« Item, dominus papa ponet curatores bonorum seu administratores unum scilicet et prelati quilibet in suo episcopatu pro bonis ibi existentibus, qui administrabunt bona Templariorum hujus regni nomine ordinis cognitione pendente, cum Templarii quia capti sunt administrare non valeant, et rex bona que cepit et tenet ut non deperirent illis administratoribus seu curatoribus amota manu tradet. Et si rex habet cordi quod alique certe persone de quibus specialiter confidit in predictis ponantur, nominet eas secrete pape vel certis prelatis ad hoc deputandis et ipsi ponent eas. Et si contingat illas mori vel removeri, dabitur certis episcopis de regno in mandatis quod provideant de aliis loco illorum juxta modum supradictum. Et omnes, predicti curatores seu administratores jurabunt quod fideliter se habebunt in predictis et bonam et legitimam reddent rationem coram episcopis vel deputandis per summum Pontificem. Et si rex credat expedire negotio quod alique certe persone deputentur pro dicta ratione audienda quarum fidelitatem noverit, nominet eas summo Pontifici secrete, vel prelatis, ut supra, et fiet. Et si contingat eas mori vel amoveri, fiet ut supra. Providebit etiam summus Pontifex de aliquibus certis personas de quibus fidelitatem credit magnam qui audiant computa

Digitized by Google

En vertu de ces conventions, le roi et le pape échangèrent plusieurs lettres dans lesquelles chaque partie promettait solennellement d'exécuter les engagements pris, ainsi que le prouve le document officiel suivant :

NOTE DES LETTRES APOSTOLIQUES ET AUTRES ÉCRITS QUE MOI GUILLAUME DE PLASIAN AI APPORTÉS DE POITIERS, AU MOIS D'AOUT 1308, ET QUE J'AI REMIS A NOTRE SEIGNEUR LE ROI A NEUFMOUTIER LE 5 SEPTEMBRE SUIVANT.

« 1° Lettre apostolique adressée à tous les prélats du royaume de France et aux inquisiteurs, par laquelle le pape, leur déliant les

predicta una cum personis supradictis, et quod rex, ad requisitionem predictorum, ipsos et bona predicta deffendat et tueatur.

« Item, providebitur per predictos quod pecunia collecta et colligenda de predictis bonis post computa in certis locis et tutis infra regnum Francie sub regia protectione reponetur et conservabitur in usum predictum duntaxat expendenda, et per illos qui computa audient fient littere et instrumenta dictis episcopis et aliis a summo Pontifice et dictis episcopis deputatis, ut supra, videlicet cuilibet secundum quantitatem pecunie ex administratione bonorum predictorum per suas manus recepta. Fient etiam per eosdem superiores plures littere et instrumenta quolibet anno de totali summa pecunie in dictis locis per predictos reposite, quarum litterarum et instrumentorum habebit papa unum par et rex aliud par.

« Item, det rex bonas litteras quod nullo modo permittet, ut in se erit quod ad aliquem alium usum dicta pecunia [non] expendetur, expensis Templariorum moderatis duntaxat exceptis, nec ad illum usum permittet expendi sine licentia summi Pontificis.

« Item, dabit summus Pontifex litteras suas in bona forma quod dictam pecuniam non expendet nisi ad usum predictum, nec pro aliquo alio negocio ipsam repetet vel tanget nisi de necessitate dicto ordini haberet restitui; ita tamen quod ipsi summo Pontifici et Ecclesie Romane et libertati ipsorum propter predicta vel aliquod predictorum non possit aliquod prejudicium generari in presenti vel etiam in futurum.

« Item, non vult summus Pontifex quod propter predicta aliquod prejudicium generetur regi, prelatis, ducibus, comitibus vel aliis quibuscumque regni Francie in hommagiis, feodis, juridictionibus, censibus, laudiis vel aliis quibuscumque juribus que in bonis dicti ordinis habebant tempore captionis Templariorum facte in regno Francie hoc anno de ipsis et bonis predictis, nec in aliis negociis sive factis.

« Item, sic stabunt predicta quousque de ordine et bonis ipsius fuerit ordinatum.

« Item, intendit summus Pontifex antequam rex recedat de Pictavis de via rationabili et honesta providere super his que tangunt totum ordinem Templariorum.

« Item, de restitutione inquisitorum, quia rex tantum habet cordi, faciat summus Pontifex, licet videatur contra honorem suum facere posse secum, cum collegio quod patienter tollentur, quod una cum ordinariis associandis proceda-(n) t contra singulares personas ordinis Templi.

« Item, provideat dominus papa de obtima littera quod successores sui non possint predicta mutare vel contrafacere, et si facerent totum negocium et jura in eo statu hinc inde essent et removerent in quo nunc sunt. » (Manusc. 2919, fol. 112.)

Digitized by Google

mains, révoque la défense qu'il leur avait faite d'enquérir contre les Templiers et leur trace le mode et la forme dans lesquels ils procéderont individuellement contre les membres de l'ordre. — Cotée A.

« 2° Autre lettre apostolique adressée à frère Guillaume, inquisiteur, pour lui pardonner, à la prière du roi, l'indignation que le pape avait particulièrement conçue contre lui, au sujet des procédures dudit inquisiteur. — Cotée B.

« 3° Autre lettre adressée à tous les prélats du royaume de France pour leur indiquer quelles personnes ils doivent s'associer dans les enquêtes contre les Templiers. — Cotée C.

« 4° Autre lettre adressée au roi par le pape pour lui intimer que, au cas où l'ordre du Temple viendrait à être supprimé, dissous ou détruit, les biens que les Templiers possèdent actuellement ou posséderont à l'avenir seront employés au secours de la Terre sainte et non à d'autre usage, et que ni lui ni ses successeurs n'en disposeront dans aucun autre cas ni dans un autre but. — Cotée D.

« 5° Autre lettre adressée au roi, contenant les mêmes dispositions que la précédente, ajoutant toutefois que les biens des Templiers seront administrés par des curateurs généraux nommés par le pape et par des curateurs particuliers nommés dans chaque diocèse par les évêques. L'argent qui proviendra de ces biens sera placé et conservé sous la sauvegarde du roi dans des lieux déterminés et sûrs, situés dans le royaume, pour être affecté uniquement à secourir la Terre sainte. Si les successeurs du pape innovaient en rien, que l'on remette toutes choses dans l'état où elles étaient avant la présente ordonnance, tant par rapport aux personnes que par rapport aux biens des Templiers, nonobstant le présent décret. — Cotée E.

« 6° Autre lettre adressée au roi pour lui permettre de désigner des curateurs ou administrateurs à quelques évêques du royaume qui adjoindront, en vertu de l'autorité apostolique, ces gens ainsi nommés par le roi à ceux qui seront institués par le pape et par les évêques. On indique le serment que prêteront ces dits administrateurs et la manière dont ils doivent rendre leurs comptes chaque année. — Cotée F.

« 7° Autre lettre adressée aux prélats du royaume pour leur enjoindre de nommer et députer lesdits administrateurs chacun dans sa cité et dans son diocèse. — Cotée G.

« 8° Autre lettre adressée au roi, portant qu'il ne veut pas que les décisions prises ces jours derniers par le pape ou le roi, à propos de la personne et des biens des Templiers, puissent porter aucun préjudice au roi, à ses barons et à ses sujets dans les droits qu'ils pourraient avoir sur les biens des Templiers, lors de leur arrestation. — Cotée H.

« 9° Autre lettre adressée à l'évêque de Preneste, lui attribuant pouvoir de recevoir réellement les personnes des Templiers rendus par le roi et de pourvoir à leur garde dans le royaume de France au nom du pape et des prélats. — Cotée I.

« 10° Autre lettre adressée au roi pour lui notifier la commission donnée à l'évêque de Preneste. — Cotée K.

Digitized by Google

« 11° Autre lettre de l'évêque de Preneste faisant savoir à tous qu'en vertu de l'autorité à lui donnée par le pape, il ordonne que les Templiers seront gardés en France par la puissance royale. — Cotée L.

« 12° Lettre du roi au pape pour la remise faite par le roi des Templiers. — Cotée M.

« 13° Lettre du roi au pape pour lui signifier qu'il ôte sa main de dessus les biens des Templiers. — Cotée N.

« 14° Lettre du roi au pape pour lui déclarer qu'il veut que les biens du Temple soient employés au secours de la Terre sainte et non à un autre usage. — Cotée O.

« 15° Lettre du roi au pape pour lui faire savoir qu'il n'entend pas que les concessions faites par le pape au sujet des Templiers puissent nuire, ni maintenant ni plus tard, aux prérogatives de l'Eglise romaine. — Cotée P.

« 16° Rôle en papier où sont transcrits les noms des commissaires nommés par le pape pour enquérir contre l'ordre et les chevaliers du Temple, dans toute la chrétienté. — Coté Q.

« 17° Rôle en papier renfermant les noms de tous les prélats du monde que le pape a ordonné de citer au concile général. — Coté R.

« 18° Cahier en papier renfermant les articles sur lesquels le pape veut que les Templiers soient interrogés pour le procès de l'ordre. — Coté S.

« 19° Rôle en parchemin renfermant les articles sur lesquels le pape veut que les Templiers soient interrogés individuellement. — Coté T.

« 20° Rôle en parchemin, contenant copie de la constitution du pape contre ceux qui recevraient les Templiers et ceux qui ne les arrêteraient pas ainsi que leurs complices.— Coté X.

« Total des lettres apostoliques . . .	10
« — — de cardinaux. . .	1
« — — du roi	4
« Rouleaux et cahiers.	6 [1] »

On conserve au *Trésor des Chartes* les lettres originales mentionnées dans la note de Guillaume de Plaisian [2].

[1] Ms. 10919, fol. 76 v°; *Notices et extraits*, n° XXXIII.

[2] SANCTISSIMO... PATRI... PHILIPPUS. « Inspiravit Sanctitati Vestre Spiritus veritatis, pater sanctissime, ordinare et decernere ut bona Templariorum inciderint aut venirent ad subsidium Terre sancte dumtaxat convertenda et deputanda et ex nunc et ex nunc et ex nunc et ex nunc deputare et convertere; quam ordinationem, deputationem, conversionem et decretum, cum summa devotione acceptamus et suscipimus, predictaque ordinationem et decretum, nos cui Deus hoc idem inspiravit quantum in nobis erit servabimus et nostros servari volumus, precipimus et decernimus successores, insuperque ad nullum usum alium in quantum in nobis fuerit eadem bona converti in regno

Digitized by Google

V

L'exécution de ce qui avait été convenu à Poitiers ne se fit pas attendre. Le roi remit les Templiers à l'évêque de Preneste qui, après lui en avoir donné acte, le pria de les garder au

nostro ullatenus paciemur, nec eciam ad illum usum seu subsidium sine vestra et successorum vestrorum licencia speciali. Datum Pictavis, IX die julii, anno Domini M° CCC° octavo. »

SANCTISSIMO... PATRI... PHILIPPUS. « Placuit Sanctitati Vestre super bonis et facto Templariorum ordinationes facere hiis diebus ; et quia non est equum quod illud quod sancta intentione fieri creditur in malum quoque tempore valeat retorqueri, volumus et consentimus quod vobis sanctissimo Patri et Ecclesie romane et libertati vestre propter ordinata, facta vel concessa, vel aliquid eorum hoc tempore per Sanctitatem Vestram non possit aliquod prejudicium generari in presenti vel eciam in futuro. Datum Pictavis, IX die julii, anno Domini M° CCC° octavo. »

SANCTISSIMO... PATRI... PHILIPPUS. « Nuper volentes occurrere dissipationum periculis que circa Templariorum bona in limine apparebant, manum extendimus ad bona predicta pro ipsorum custodia, ne perirent, non intendentes Templariorum ordinem possessione vel proprietate dictorum bonorum privare, sed pro ipso ordine si bonus reperiretur vel pro subsidio Terre sancte dicta bona conservari, nunc vero in vestri presencia constituti de dictis bonis manum nostram totaliter amovemus et curatoribus seu administratoribus deputatis vel deputandis a vobis generaliter et a prelatis regni nostri, videlicet per quemlibet singulariter in sua diocesi, nos dicta bona mobilia et immobilia universa que cepimus et tenemus per gentes nostras et ministros realiter et integraliter tradi faciemus ; et nichilominus dictos curatores et administratores per gentes nostras et ministros deffendi et tueri faciemus, prout ad nos pertinuerit, cum necesse fuerit et per eos fuerimus requisiti. Datum Pictavis, XXVII die mensis junii, anno octavo.» (*Ordinatio Litterarum super facto Templariorum.*)

SANCTISSIMO PATRI IN DOMINO CLEMENTI... PHILIPPUS. « Nuper quibusdam defferentibus contra Templarios et eorum ordinem super gravibus et horrendissimis criminibus hereseos et apostasie ydolatrie et aliis erroribus quedam nobis fuerunt delata difficilia ad credendum quibus si non esset immanitas criminum et *fervas* fidei Jhesu Christi vix ad nos aditum dedissemus. Demum intellecto fama publica defferente quod idem Templarii bona *nunec* latenter distrahebant ac multipliciter dissipabant, et quantum poterant tanquam male sibi conscii se parabant ad fugam, incepimus vehementer presumere contra ipsos et volenter et super premissis veritas perduceretur ad lucem, ad requisitionem inquisitori heretice pravitatis, qui inquisitor super premissis multipliter se informatum dicebat, in regno nostro generaliter auctoritate apostolica deputati, et de consilio multorum prelatorum, comitum et baronum et aliorum sapientium regni, nostri cepi fecimus Templarios tunc in regno nostro degentes, quos sic auctoritate nostra captos per venerabiles fratres Beringarium tituli sanctorum Neree et Achillee et Stephanum tituli sancti Ciriaci in Termis presbiteros, cardinales Sanctitatis Vestre nuncios ad nos ad *postai* Francie pro hiis et quibusdam aliis negociis destinatos cum instancia requisiti nomine vestro sibi *verbo* reddidimus, eoque reddicionem de facto de ipsis Templariis sub custodia positis per ipsos simpliciter reddimus et reddidimus

Digitized by Google

nom de l'Eglise [1]. Il n'y eut donc rien de changé, mais les principes étaient saufs. Il en fut de même pour les biens du Temple dont l'administration fut confiée à des agents désignés par le pape et les évêques sur la présentation de Philippe.

Clément avait promis de prendre une décision avant de quitter Poitiers : il ne voulut pas agir avec précipitation, il convoqua pour le mois d'octobre 1310 un concile général à Vienne en Dauphiné, où l'on devait s'occuper de plusieurs graves questions, notamment de l'affaire des Templiers [2]. C'était un grand pas de fait. Ce qui avait déterminé le Souverain Pontife, c'est qu'il commençait à être persuadé de l'existence de nombreux abus dans le Temple ! On avait, en effet, interrogé par son ordre soixante-douze chevaliers, lesquels firent d'importantes révélations qu'ils confirmèrent en sa présence. Fortement ébranlé, Clément chargea trois cardinaux d'interroger à Chinon le grand maître, le visiteur de France et les précepteurs de Poitou, d'Aquitaine et de Normandie, qui avouèrent ce qu'on leur reprochait et demandèrent grâce [3]. En présence de ces déclarations, il reconnut la nécessité de faire le procès de l'ordre entier, et chargea de ce soin l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Mende et de Limoges, et plusieurs autres ecclésiastiques [4]. Les procès-verbaux de cette commission ont été publiés par M. Michelet dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*. En même temps, dans chaque diocèse, les évêques et les inquisiteurs interrogèrent individuellement les Templiers et condamnèrent sans pitié ceux qui furent reconnus coupables. Au concile général était réservé de prononcer sur le sort de l'ordre. Clément, de plus en plus convaincu de la culpabilité des Templiers, ordonna de les arrêter dans le monde entier et de saisir leurs biens [5]. La ferme intention de Clément était, quoi

et cujuscumque vestro commissario in quibuscumque regni nostri partibus a nostris ministris seu gentibus teneantur reddi precipimus cum effectu realiter et de facto, quandocumque vestro nomine super nos vel dicti nostri ministri fuerimus requisiti. Datum Pictavis, XXXII die mensis junii, anno Domino M° CCC° octavo. » *Trésor des Chartes*, J. 413.

[1] Bulle du 13 juillet, *Trésor des Chartes*, J. 415, n° 10.

[2] *Ibidem*, n° 13 et Mss. 10919, fol. 130, 2 des ides d'août 1307.

[3] Lettre de ces cardinaux à Philippe le Bel, datée du mardi après l'Assomption 1308. Ms. 10919. — Baluze, t. II, p. 12.

[4] *Trésor des Chartes*, J. 415, n° 13.

[5] Bulle du 30 décembre 1308, datée de Toulouse.— Baluze, t. II, p. 132.

Digitized by Google

qu'il arrivât, de ne pas changer la destination des biens du Temple et, en cas de suppression de l'ordre, de les réunir à un autre ordre religieux et militaire. Baluze a publié, en lui assignant pour date l'année 1311 [1], un mémoire du grand maître du Temple au pape contre tout projet de réunion du Temple et de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Ce mémoire appartient évidemment à l'année 1307, époque à laquelle Clément V convoqua à Poitiers, outre le roi de France, les grands maîtres du Temple et de Saint-Jean. Il s'agissait de préparer une croisade ; l'état de la Terre sainte réclamait des secours immédiats et efficaces. Plusieurs personnes étaient persuadées qu'on agirait utilement en réunissant les deux principaux ordres qui avaient été institués pour la défense de la Terre sainte, et qui, obéissant chacun à une direction différente et quelquefois hostile, n'avaient que trop souvent compromis par leurs divisions le salut des possessions chrétiennes en Orient. La rivalité des deux ordres avait même pris de telles proportions qu'il était urgent d'aviser. Les Templiers surtout étaient l'objet de graves accusations, on soupçonnait leur loyauté et leur fidélité. On espérait tempérer l'orgueil du Temple par la mansuétude bien connue des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Beaucoup de motifs militaient en faveur de la réunion des deux ordres. Tel avait été l'avis de saint Louis, de Grégoire IX, de Nicolas IV et de Boniface VIII ; mais les efforts tentés dans ce sens à différentes reprises avaient échoué par suite de l'opposition des Templiers. Le mémoire remis en 1307 par le grand maître Jacques de Molay fournit des armes contre son ordre, car les principaux arguments qu'il invoque contre l'union montrent que de profondes modifications dans l'état de choses présent étaient nécessaires. Il faisait ressortir les dangers qu'il y aurait à faire vivre ensemble sous une même règle des hommes dévorés par la jalousie et qui se serviraient de leurs armes pour satisfaire leur jalousie ou leurs rancunes [2].

[1] T. II, p. 176.

[2] « Item et aliud grave periculum esset, si unio fieret, propter divisiones hominum, ne instigante diabolo, concertarent ad invicem, dicentes : Nos melius valebamus et plura faciebamus bona. Et per talem comessationem possent multa pericula provenire, quia Templarii et Hospitalarii habent arma. Et sic facile, si rumor insurgeret inter ipsos, posset grave scandalum suscitari. »

Digitized by Google

Clément V désirait l'union ; Philippe la combattait, espérant s'attribuer une part dans les biens du Temple.

Le pape était encore à Poitiers qu'il se répandit un bruit qui vint distraire l'attention du roi : l'empereur Albert est assassiné ; le trône impérial devenait donc vacant, et comme il était électif, le choix du nouveau César allait être l'objet de vives intrigues. Philippe était l'ami d'Albert, il lui importait que son successeur ne lui fût pas hostile. Il songea immédiatement à faire élire son frère Charles de Valois, qui voulait à tout prix ceindre une couronne. Le conseiller intime du roi, Pierre Dubois, qui depuis longtemps le poussait à se faire élire lui-même empereur, était d'avis que Philippe devait se servir de son influence sur Clément V pour obtenir que le pape suspendît les pouvoirs des électeurs et le nommât directement roi des Romains [1]. Ce conseil était absurde ; mais ce qui ne l'était pas, c'était de faire concourir Clément à ses vues en sollicitant son action légitime sur la décision des électeurs ecclésiastiques. Philippe, plus pratique, agit lui-même sur les électeurs allemands et fit agir par ses amis. Il envoya en Allemagne Gérard de Landry, Pierre Barreau et Hugues de La Celle, pour travailler à l'élection de son frère, avec pleins pouvoirs de promettre, au nom du roi, des sommes une fois payées et des pensions à vie [2]. C'était bien connaître les hommes, et il ne ménagea pas l'argent, car il mit à la disposition de son frère, afin « d'attendre et d'avenir à la hautesse d'estre esleu en roy d'Allemagne, dont l'élection se doit faire prochainement, » la somme considérable de 10,500 livres tournois [3].

Il écrivit en même temps aux électeurs, aux princes et aux barons allemands pour leur recommander son candidat. Les formules de chancellerie dont il se servait et qu'il variait à l'égard des princes et seigneurs de Germanie sont curieuses à étudier : c'étaient de petits personnages devant le roi de France,

[1] *Notices et extraits*, n° xxx.

[2] Reg. XLII du *Trésor des Chartes*, n° 101. — *Notices et extraits*, n° xxxi, Poitiers, 4 juin 1308.

« Ipsis insimul ac duobus ex eis promittendi pecunie summis semel vel ad vitam solvendas, et mutua recipiendi sub quantitate quantacumque, nos et successores nostros pro ipsis promissionibus et mutuis, quibuscumque et a quibuscumque fiant personis tenendis et complendis obligandi per litteras suas, prout viderint expedire potestatem plenariam concedentes. »

[3] Quittance de Charles de Valois, reg. XLII, fol. 102. *Notices et extraits*, n° xxxiii, 4 juin 1308.

Digitized by Google

les électeurs ecclésiastiques sont qualifiés de *Amicus et specialis noster;* les électeurs laïques, de *Strenuus vir, amicus noster carissimus.* Parmi les barons, les uns sont appelés *notre amé et féal, — Dilectus et fidelis noster;* d'autres, *notre spécial ami*[1]. Philippe sollicita le roi de Bohême : dans une première lettre, il le priait de travailler à ce qu'on nommât un César qui pût contribuer à la défense de la Terre sainte[2]; dans la seconde lettre, il proposait ouvertement Charles de Valois, dont la promotion aurait les plus heureux effets pour la foi catholique. Philippe appelait le roi de Bohême, *Votre Sérénité*[3].

Quel rôle joua Clément V en cette affaire? Les documents ne nous l'apprennent pas. Je n'ai trouvé aucune trace de la correspondance qui fut évidemment entretenue sur ce sujet entre le pape et le roi. Comme lorsque la nouvelle de la mort d'Albert arriva en France, le roi et le pape étaient à Poitiers, ils durent traiter verbalement ce qui touchait à l'élection du nouvel empereur. Villani prétend que Clément, qui avait fait toutes sortes de promesses au roi, le joua et travailla secrètement à faire élire Henri comte de Luxembourg; sans accuser, comme l'a fait Villani, Clément V de duplicité, il est vraisemblable que le pape vit avec plaisir l'élection de Henri VII, qui lui permettait de résister aux exigences de Philippe le Bel. Que le roi ait été très-mécontent de cette nomination qui faisait avorter ou compromettait plusieurs de ses projets, cela est certain; nous en trouvons la preuve dans un document officiel que nous mettrons bientôt sous les yeux de nos lecteurs. En tout état de cause, je ne trouve aucune trace de l'appui donné, soit ostensiblement, soit secrètement, par Clément V aux prétentions de Charles de Valois, car il faut attribuer un caractère tout à fait personnel à une lettre de recommandation adressée en faveur du frère du roi à l'archevêque de Cologne par le cardinal de Sainte-Marie la Neuve[4]. Ce qui est sûr, c'est que les électeurs choisirent Henri comte de Luxembourg. Philippe, content ou non, affecta d'être satisfait de ce résultat. Le nouveau César se

[1] Ms. 10919, fol. 116 r°.
[2] Lundi avant l'Ascension, 1308; *ibid.*, fol. 93 v°.
[3] Dimanche, octave de la Pentecôte; *ibid.*, fol. 93 v°. Je crois que cette lettre importante est inédite.
[4] Baluze, t. II, p. 119.

Digitized by Google

montra plein d'empressement pour le roi de France [1] qui se déclara tout disposé à lier une étroite amitié avec lui [2]. L'effet suivit les paroles. Des négociations s'entamèrent entre les plénipotentiaires français Robert, comte de Clermont, et Pierre de Latilly, archidiacre de Châlons, et les envoyés allemands Jean de Namur et Simon de Marville, trésorier de l'évêque de Metz. En 1311, un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu [3]. Mais, en cette circonstance, Philippe avait fait contre fortune bon cœur, car il avait sacrifié ses sentiments personnels à la politique ; il n'oublia pas que Clément V ne l'avait pas servi comme il l'espérait, et mit alors de nouveau sur le tapis le procès contre la mémoire de Boniface VIII. C'était l'épée de Damoclès qu'il suspendait sur la tête du Pontife quand il voulait lui arracher quelques concessions. Clément V convoqua dans Avignon, où il avait transporté en 1309 le siége de la catholicité, ceux qui avaient des griefs à articuler contre Boniface VIII et ceux qui étaient résolus à défendre sa mémoire. Philippe fit rechercher les individus qui étaient disposés à prendre parti contre le feu pape. Le cardinal Napoléon des Ursins se rendit à Rome et enrôla tous ceux qui voulurent bien se porter comme témoins à charge [4]. De ce nombre fut

[1] Lettre de Henri, datée de Cologne, le 3 des calendes de février, première année de son règne. « Noverit regia celsitudo quod quemadmodum alias vobis intimasse et expressisse meminimus, sic adhuc in omni dilectione, familiaritate et amicitia, ac sincere fidei puritate vobis stare disponimus et manere. » En conséquence, il lui envoie comme ambassadeur le duc de Brabant et le marquis de Namur. Ms. 10919, fol. 238.

[2] « Serenissimo principi amico nostro karissimo H. Dei gracia regi Romanorum semper augusto, Philippus... Alias vocis vestra Serenitas oraculo vivo nobis exposuit et demum litteris ac placida dilectorum nostrorum J. ducis Brebentie et comitis Namucensis relacione fideli nobis innotuit quod antequam ad regni Romanorum regimen personam vestram providencia divina vocasset, ex causis pluribus per ipsos ducem et comitem ex parte vestre Serenitatis expositis sincere gessisset dilectionis affectum, asserentes idem dux et comes quod in solite amicitie et veritate fidei puritate nobiscum stare et in ipsarum exhibicione perfectorum experiencia quociencumque casus se afferet sinceris affectibus ad honorem nostrum vos proponitis exercere... » Ms. 10919, fol. 238.

[3] Original, *Trésor des Chartes*, J. 386, n° 1. — Ratification de Henri VII au camp de Brescia (septembre 1311) ; — *ibid.*, n° 2.

[4] « Majestatis vestre litteris diligenter inspectis quod ad convocationem prelatorum et baronum vestrorum intenditis, ut ac ipsorum consilio in Bonifaciano negocio procedatis michi plurimum ad consulationem avenit firmam domino guendo fiduciam quod ipse cujus negocium geritur perimptiora et expeditiora ad gratum exitum singula preparabit, si sancte inchoationis oportuna diligencia non lentescat. Ego autem ab hoc precipue Romam accessi ut

Digitized by Google

Rinaldo de Supino, capitaine de Ferentino, ancien ennemi personnel de Boniface VIII, qui avait été l'un des acteurs principaux du drame d'Anagni. Rinaldo se rendait avec d'autres témoins à charge au rendez-vous fixé par le pape, lorsqu'à quelques lieues d'Avignon, il fut attaqué par des hommes soi-disant apostés par les partisans de Boniface VIII. Echappé au péril et redoutant de nouveaux dangers, il se retira dans les domaines du roi de France, à Nîmes, et là fit une protestation solennelle contre les violences dont il avait été l'objet en remplissant un devoir de conscience (25 avril 1309) [1]. On ne sait pas au juste ce qui se passa dans l'été de l'an 1309. Il est sûr pourtant que les partisans de Boniface montrèrent une grande activité et qu'ils répandirent contre leurs adversaires des factums que ceux-ci affectèrent de regarder comme calomnieux. C'est ce qui résulte d'une bulle du pape en date du 23 août, où Clément fait connaître au roi tout son zèle pour arriver à la découverte de la vérité et se dit tout disposé à réprimer la mauvaise foi des Bonifaciens [2]. Le 13 septembre, le pape cita les parties devant lui à la mi-carême de l'année 1310. C'était bien malgré lui qu'il donnait suite à ce procès scandaleux où la mémoire d'un pontife était traînée dans la boue. Philippe lui faisait espérer une transaction, mais à quel prix fallait-il l'acheter? Le roi de France croyait avoir gravement à se plaindre de Clément qui, en le comblant de prévenances, ne cédait pas sur ce qui touchait à l'honneur du Saint-Siége, car il ne fut point en réalité ce pape que l'on s'habitue à regarder comme le très-humble serviteur de Philippe. Les griefs étant accumulés, le roi lui envoie une ambassade ou plutôt trois ambassades qui agissaient indépendamment, souvent à l'insu l'une de l'autre et même dans un sens opposé. Nous avons la preuve de ces intrigues dans une dépêche originale adressée d'Avignon, le 24 décembre 1309, au roi de France par l'évêque de Bayeux, Geoffroi du Plessis, et leurs compagnons, renfermant le récit de leur mission auprès du pape depuis le commencement du mois de novembre,

tales ydoneos et fide dignos oportunos super dicto negocio procurarem... Datum Rome, die VII februarii [1307, v. s.]. » Ms. 10919, fol. 137 v°.

[1] Dupuy, *Preuves du différend*, p. 288 (25 avril 1309).

[2] *Ibid.*, p. 291.

Digitized by Google

ainsi que quelques particularités sur une mission spéciale de Guillaume de Nogaret.

Voici les points principaux touchés dans cette dépêche :

1° Un compromis au sujet du procès de Boniface VIII, mais les ambassadeurs affectaient de n'avoir aucun empressement sur cet article ; ils réclamaient hautement la punition des Bonifaciens qui, disaient-ils, avaient insulté le roi dans leurs écrits.

2° Les ambassadeurs se plaignaient au pape de ce qu'il eût reconnu avec empressement Henri de Luxembourg comme roi des Romains. Curieuse réponse du pape, conversation des ambassadeurs qui s'assurent qu'une alliance intime a été conclue entre Clément et Henri.

Clément tient des discours peu flatteurs sur le gouvernement du roi de France.

3° Les ambassadeurs reprochent au pape d'avoir retranché de la confirmation d'un traité entre le roi de France et les Flamands la clause portant que si les Flamands violent ce traité, ils seront excommuniés et ne pourront être relevés de leur excommunication qu'à la requête du roi de France. Une pareille clause mettait le pouvoir spirituel aux ordres de la puissance séculière ; car l'Église a le droit de pardonner au repentir sincère sans l'intervention et la permission de personne.

4° Le pape favorise le mariage du fils du roi de Naples avec la fille de l'empereur : — cela est faux ; mais en tout cas ce mariage n'a rien que d'honorable et le pape n'a pas le droit d'y mettre obstacle.

A ces points principaux se joignent d'autres questions accessoires ; mais il est inutile d'analyser ce mémoire, dont je donne la traduction littérale. On y remarque un grand talent d'observation. Quelle série de scènes curieuses où éclate l'hostilité secrète et méritée de Clément contre le roi de France ! On ne pourra plus écrire maintenant que Clément est le complaisant de Philippe le Bel. Tout d'abord ce sont les envoyés royaux qui ne peuvent obtenir une audience : le pape attend pour les recevoir d'être à Avignon, où il se réfugie en lieu sûr. Et quelle entrevue ! Et cet historique sévère du règne de Philippe le Bel partagé en trois époques ; et cette anecdote inconnue sur Philippe-Auguste ; et l'embarras de cet abbé de Saint-Médard qui, chargé d'une mission secrète en opposition avec

Digitized by Google

celle des ambassadeurs, est appelé par le pape devant ces ambassadeurs et mis en demeure de consentir à ce que les envoyés officiels prennent connaissance de ses instructions particulières, et qui, ayant refusé, est mis à la porte; et l'étonnement des ambassadeurs qui viennent se plaindre de la confirmation de l'élection de Henri de Luxembourg, quand Clément V envoie chercher et leur montre les garanties écrites que le nouvel empereur a données au Saint-Siége. Quel tableau que le récit de la visite au cardinal de Preneste, ami de la France! — Le cardinal réclame qu'on se désiste du procès de Boniface; autrement malheur au roi! « Je vous dis que l'Église romaine peut beaucoup de grandes et terribles choses, contre les plus grands de ce monde, quand elle a sujet de le faire. » Mais inutile d'étendre cette analyse; le lecteur appréciera ce document, qui est à mes yeux un des plus importants monuments pour éclairer cette époque troublée et faire connaître Philippe le Bel [1] :

I. Ainsi que nous l'avons jadis écrit à Votre Grandeur, nous arrivâmes le jour de la Toussaint à Roquemaure, et annonçâmes par diverses lettres notre venue au camérier de notre seigneur le pape, le priant de nous faire connaître, après avoir pris les ordres du pape, quand et où il voulait que nous allassions le trouver, persuadés que, ainsi qu'il convenait, et que lui-même et les autres papes avaient habitude de le faire, il devait être très-désireux de nous voir et d'écouter notre ambassade avant d'entrer à Avignon. Le camérier, de l'aveu du pape, nous répondit par lettres à plusieurs reprises, qu'il plaisait au pape que nous vinssions vers lui à l'octave de la Toussaint, à Avignon; alléguant pour excuse que le lieu où le pape se trouvait dans le comtat Venaissin, était trop exigu pour pouvoir nous recevoir avec sa suite ordinaire. Nous fûmes fort surpris d'entendre de pareilles choses, car nous savions que l'endroit qu'il habitait était grand, bien peuplé et capable de nous contenir nous et beaucoup d'autres. Plusieurs d'entre nous augurèrent de là que notre

[1] I. Sicut alias celsitudini vestre scripsimus, in festo omnium sanctorum applicavimus apud Rupem Mauram et significavimus camerario domini pape, per diversas litteras, nos venisse ibidem, et quod nobis significaret, de consciencia pape, quando et ubi vellet quod nos iremus ad eum; estimantes, quod, sicut facere debebat, et ipse et alii summi pontifices facere consueverant, quod ipse esset ardens ad nos videndum et audiendum ambassacionem nostram, antequam Avinionem ingrederetur. Qui camerarius, de consciencia pape, per diversas litteras, respondit quod placebat pape quod veniremus ad eum in octava Omnium Sanctorum, Avinioni, excusans quod loca ubi papa erat in comitatu Venicini non poterant nos recipere, cum aliis qui papam sequebantur. Quod cum audivimus, fuimus admirati, quia sciebamus quod loca erant ita magna et populosa quod nos et plures

Digitized by Google

venue ne lui était pas très-agréable. Certains même craignirent qu'il ne fût parvenu jusqu'à lui quelque notion du but que vous aviez en nous envoyant vers lui. En fin de compte, nous attendîmes huit jours à Roquemaure.

II. Le Pape ne descendit pas à Avignon dans la maison des Frères prêcheurs, où il avait coutume de loger, mais dans la maison de l'évêque, située dans la partie la plus forte de la ville. Les gens des cardinaux vos amis sortirent à notre rencontre, mais nul de la maison du pape, soit camérier, soit maréchal. Nous nous étonnâmes fort de ce qu'il changeait de résidence, sans en avoir, à notre sens, aucun motif, sauf que certains disaient qu'il le faisait à cause de notre venue. Ce qui parut véritable à quelques-uns, attendu qu'après avoir reçu notre ambassade dans la maison de l'évêque, il se rendit le troisième jour au couvent des Frères prêcheurs.

III. Après que nous l'eûmes salué, ainsi que nous vous l'avons déjà mandé par écrit, il nous donna congé avant que nous ayons pu lui dire un mot, ajoutant en nous congédiant que nous autres Français nous n'avions pas coutume de séjourner longtemps là où nous ne faisions pas nos affaires. Et comme on lui soumettait, conformément à vos ordres, l'article relatif à ce que nos adversaires avaient récemment proposé et formulé par écrit contre l'honneur de Dieu, celui de l'Église, du Pape, etc., et qu'on lui disait qu'ils avaient agi contre son ordonnance portant que nos adversaires ne devaient rien proposer contre personne, les prélats, les barons et les autres sujets de votre royaume, nous pensons qu'il s'excuserait et qu'il montrerait, ainsi qu'il convenait, un grand déplaisir de ces propositions; il dit, entre autres choses, qu'il n'avait pas rendu d'ordon-

poterant recipere. Ex quibus, presumpserunt aliqui ex nobis quod adventus noster non esset ei multum placidus. Aliqui ex nobis timuerunt ne ad eum aliqua scintilla consilii vestri cause adventus nostri pervenisset. Tandem, ibi expectavimus per octo dies.

II. Papa Avinioni non descendit in domo Predicatorum in qua morari consueverat, sed in domo episcopali, que est in forciori parte ville. Familia cardinalium amicorum vestrorum exiverunt nobis oviam; nullus de familia pape, camerarii vel marescalli, exivit. Mirati fuimus quia mutabat domum, cum nullam causam justam eum habere sciremus, nisi quod aliqui dicebant quod hoc faciebat ob adventum nostrum. Quod verum fuisse visum fuit aliquibus, pro eo, quia audita ambassata nostra ibidem in domo episcopali, tercia die descendit, ad domum Predicatorum.

III. Post salutacionem, ut alias scripsimus, comeatum nobis dixit, antequam audiret aliquod verbum a nobis, addens in verbis comeatus sui quod nos Gallici non consueveramus libenter morari in loco ubi non faceremus utilitatem nostram. Et cum proponeretur sibi articulus injunctus nobis de hiis que adversarii noviter proposuerant et in scriptis reddiderant contra honorem Dei, Ecclesie, persone sue, etc. et diceretur ei quod fecerant contra providam ordinacionem suam, quod adversarii nichil proponerent contra personam vestram et prelatorum, baronum et aliorum regni vestri, nos credentes quod excusaret se quia proposuerant et quod magnam displicenciam ostenderet, ut deberet; ipse dixit, inter cetera, quod non ordinaverat hoc, excusando quasi expresse adversarios. Et habito recordo trium cardi-

Digitized by Google

nance de ce genre, excusant presque formellement nos adversaires. Puis, après avoir invoqué le souvenir de trois cardinaux qui étaient présents, pendant que nous nous tenions un peu à l'écart, il affirma avec plus de force qu'il n'avait point porté de défense, mais qu'il les avait invités à ne pas faire leur protestation certain jour, attendu que leur droit resterait sauf au point de vue du temps et du lieu. Si, ce jour-là, suivant son conseil, ils ne proposèrent rien, plus tard ils firent ce qu'il les avait éloignés de faire; mais il ne pouvait ni ne devait leur enlever leurs moyens de défense dans une cause aussi importante, bien qu'il leur eût dit qu'ils agissaient comme des fous en articulant ces propositions contre vous, et il le leur avait bien dit.

IV. Quand on lui soumit l'article relatif à la nécessité de ne pas conclure de traité jusqu'à ce que, etc., aux termes des instructions que vous nous avez remises, il fit semblant de n'y rien comprendre, et ne nous interrogea pas sur vos intentions finales au sujet du traité.

V. Lorsque, d'après vos prescriptions, on lui présenta l'article sur le projet d'entrevue avec le roi d'Allemagne, il ne fit aucune mention de la réponse du roi d'Allemagne, et ne montra aucun déplaisir et ne prononça aucune parole qui prouvât qu'il regrettât que cette entrevue n'eût pas lieu; mais il se mit à entamer l'affaire de Lyon, ainsi que nous vous l'avons écrit, ajoutant que vous deviez réprimer vos officiers, et les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Allemagne, de peur qu'il n'en advînt quelque occasion de dissension, ce qu'il espérait ne devoir arriver de son temps. Et alors il distingua dans votre règne trois périodes dont il avait été témoin:

Dans la première période, vous aviez la paix de vos voisins et l'obéissance de tous vos sujets, et vous abondiez en richesses, vous et tout votre royaume.

nalium qui erant cum eo, nobis aliquantulum segregatis ab eo, magis constanter asseruit se non ordinasse, sed bene dixit eis ne hoc facerent pro una die, quia suo loco et tempore remanebat jus salvum et quod illa die, juxta consilium suum, non proposuerant. Si postea in peremptorio, quod eos arctabat, fecerunt ipse non potuerat nec debuerat eis aufferre defensiones eorum in tanto negocio, licet diceret quod ipsi fecerunt sicut fatui quia ita proposuerant contra vos, et quod hoc bene dixerat eis.

IV. Item, cum articulus proponeretur sibi de non descendendo ad tractatum quousque, etc., juxta formam per vos nobis intimatam, fixit se de hoc nichil intelligere, nec quesivit a nobis aliquid de voluntate vestra finali super hoc tractatu.

V. Et cum proponeretur sibi articulus regis Alemannie super vista, prout nobis erat injunctum, nullam mencionem fecit nobis de responsione regis Alemannie, nec aliquam displicenciam ostendit, nec verbum aliquod dixit quod sibi displiceret, quia vista facta non erat, sed incepit agredi materiam de Ludguno, sicut alias scripsimus, adiciens quod multum debebatis cohibere officiales vestros ne aliquid occuparent de juribus regis Alemannie, ne inde veniret alicujus dissensionis occasio quam non credebat eventuram in suo tempore; et tunc distinxit tria de vosbis tempora se vidisse:

Primo, in quo habebatis pacem vicinorum et omnium obedienciam subjectorum et habundabatis in diviciis, vos et totum regnum vestrum.

Digitized by Google

Pendant la deuxième, vous avez manqué de tout.

Vous êtes maintenant dans la troisième: vous avez la paix de vos voisins et l'obéissance de tous vos sujets ; et, bien que votre royaume soit sans argent, vous pourriez pourtant vous enrichir promptement en conservant la paix, à condition que vos officiers, contents d'exercer vos droits, n'entreprissent pas sur ceux d'autrui.

VI. Alors il nous cita l'exemple du roi Philippe le Grand (Philippe-Auguste), qui eut d'abord de modiques revenus et une petite puissance. Quand il eut fait d'immenses acquisitions, ses barons commencèrent à se plaindre de ses officiers et à leur reprocher qu'ils usurpaient leurs droits. Le roi ne corrigea pas ses agents, ainsi qu'il l'aurait dû : enfin les prélats se mirent à porter leurs plaintes ; alors ayant appelé ses baillis et ses officiers, Philippe les réprimanda vivement et les punit, disant qu'il ne voulait pas se mettre en hostilité avec Dieu et avec l'Eglise à qui il devait tant.

VII. En réponse à l'article concernant l'administration des biens du Temple dans votre royaume, il déclara savoir qu'ils se perdaient et étaient dissipés, ainsi qu'il l'avait bien prévu lorsqu'il était à Poitiers.

VIII. Sur l'article des péages accordés par le roi d'Allemagne, il se prit à excuser fort ce roi, attendu qu'il avait le droit d'établir de nouveaux impôts, et exalta beaucoup sa puissance, bien que, d'après son aveu, l'opinion de plusieurs était qu'il ne pouvait agir ainsi avant d'avoir reçu la couronne impériale ; toutefois, il ne voulait pas, au début de son règne, provoquer de différend ni lui lier les mains, ni restreindre sa puissance ; mais il lui en écrivait à titre de conseil.

IX. Quant à l'article touchant les procédés de l'archevêque de

Secundum tempus, in quo defuerunt omnia.

Nunc eratis in tercio tempore ; habebatis pacem vicinorum et omnium obedienciam subjectorum. Licet regnum vestrum esset vacuatum pecuniis ; poteratis tamen infra breve tempus dittari habendo pacem, si officiales vestri contenti vestris juribus non usurparent aliena.

VI. Et tunc nobis dedit exemplum de magno rege Philippo qui ab inicio parvos redditus et parvam potenciam habuit ; postquam tanta acquisivit, barones sui inceperunt de officialibus suis conqueri quod jura sua occupabant. Rex adhuc non correxit, ut debuit ; demum, prelati inceperunt conqueri, et tunc vocatis ballivis et officialibus suis incepit eos durius arguere et punire, dicens quod nolebat sumere contencionem contra Deum et Ecclesiam, a quo tanta habebat.

VII. In articulo vero de administracione bonorum Templi regni vestri, addidit quod sciebat quod omnia perdebantur et dissipabantur, et quod bene previderat hoc Pictavis.

VIII. In articulo de pedagiis concessis per regem Alemannie incepit excusare multum regem Alemannie, quod jure suo nova vectigalia imponere poterat, et ibi exaltavit multum potenciam suam licet diceret quod quorumdam esset opinio quod non poterat hoc facere ante coronam susceptam imperii, ipse tamen nolebat in novitate sua questionem movere nec manum ejus ligare, nec potestatem ejus arctare, sed super hoc scriberet sibi suadendo.

IX. Circa articulum eorum que fecerat archiepiscopus Maguntinus, cum

Digitized by Google

Mayence, comme nous demandions qu'il fût ajourné en personne et puni, etc., le Pape l'excusa, déclarant que, bien qu'il se fût mal conduit, il ne le citerait pas et ne le punirait pas, attendu qu'il n'avait pas agi avec malice, mais par bêtise; que c'était un des vicaires de l'empereur en Allemagne, et que lui, Clément, ne citait pas volontiers personnellement des prélats en cour de Rome, racontant qu'il n'en n'avait pendant son pontificat ajourné que quatre ou cinq.

X. Plusieurs jours après, comme nous insistions pour qu'il fît justice de ceux qui avaient contrefait ses lettres, des calomniateurs et de ceux qui avaient arrêté, torturé, maltraité les témoins appelés à déposer dans la cause de la foi, après beaucoup de paroles, il nous dit : « Voulez-vous que je vous paye en mots ou que je vous fasse « connaître exactement ma volonté ? » Nous lui répondîmes que nous ne voulions pas être payés en mots. Il nous affirma fortement qu'il connaissait parfaitement la culpabilité des fabricateurs de fausses lettres apostoliques, et des calomniateurs qui avaient proféré de coupables assertions contre la Foi, l'Eglise, le pouvoir des clés de saint Pierre, et contre vous et le royaume qui n'étiez pas partie dans le procès, mais qu'il n'en ferait pas justice jusqu'au concile général, parce que les auteurs étaient, disait-on, de grands personnages, entre autres huit cardinaux du parti de Boniface. Et s'il laissait tranquilles ces hommes puissants et n'attaquait que ceux qui s'offrent à défendre Boniface, il ne voulait pas non plus tirer justice de ceux-ci avant le concile général, bien que ce fussent de petites gens; parce que le monde, malgré l'équité de sa conduite, prétendrait alors qu'il n'agissait ainsi que pour empêcher qu'on ne se consacrât à la défense de la mémoire du seigneur Boniface ; et il est à remarquer que bien que jusqu'à ces derniers jours, le pape l'appelât le seigneur Boniface,

peteremus eum personaliter citari et puniri, etc., incepit eum excusare, quod, licet male fecisset, non citaret nec puniret eum, quia, non ex dolo sed propter ejus impericiam, fecerat et quia erat unus de vicariis quem rex Romanorum dimiserat pro se in Alemannia, et quia non libenter citabat personaliter prelatos in curia romana, incipiens narrare quod quatuor vel quinque tantum toto tempore suo citaverat.

X. Et cum postea, per intervalla multorum dierum, instaremus quod faceret justiciam de falsariis litterarum suarum, et de illis maledicis et de eis qui testes producendos in causa fidei ceperant, torquerant et male tractaverant, post multa verba respondit : Vultis quod ego ducam vos per verba vel quod respondeam vobis precise meam voluntatem? Et nos respondissemus quod nolebamus per verba duci ; respondit et constanter asseurit quod, licet ipse sciret quod predicti qui de falsis litteris erant culpabiles et predicti maledici qui predicta proposuerant contra fidem et Ecclesiam ac potestatem clavium, et contra vos et regnum qui partem non feceratis, ipse tamen justiciam de eis non faceret usque ad concilium generale, pro eo quod ita magni homines sicut octo cardinales Bonificiani dicebantur de predictis rei. Et si non tangeret eos sed tantummodo illos qui se offerunt defensioni Bonifacii, adhuc non faceret de eis justiciam sine concilio generali, quamvis essent parve persone, quia mondus oponeret sibi, quantumcumque juste faceret, quod hoc fiebat ne aliquis se oponeret ad defensionem

Digitized by Google

maintenant, dans les consistoires publics et secrets, il l'appela à plusieurs reprises le *seigneur monseigneur Boniface*.

XI. Il se mit à excuser ceux qui avaient arrêté lesdits témoins, disant qu'ils n'avaient point péché. Et comme nous disions, avec respect, n'être point contents de ses réponses et que nous le pressions ainsi qu'il convenait, en secret, ainsi que nous avions coutume de le faire d'autres fois, il ne le supporta pas avec sa bienveillance accoutumée, mais il nous enjoignit de lui remettre par écrit toutes nos requêtes, déclarant qu'il écrirait sa réponse au bas de chacune, et nous défendit de tenir pour réponse ce qu'il nous avait dit de vive voix, mais seulement ce qu'il répondrait par écrit : nous lui remîmes nos requêtes par écrit.

XII. Et moi, Guillaume de Nogaret, conformément à vos ordres spéciaux, je le requis par cédule, parce qu'il ne voulait pas me donner secrètement accès auprès de lui, de me désigner un ou deux secrétaires, avec lesquels je pusse m'entretenir de certaines affaires secrètes sur les intentions attribuées au pape relativement à sa prompte reconnaissance du roi des Romains, sur un projet d'alliance entre le roi des Romains et le roi de Sicile, et de mariage entre la fille du roi des Romains et le fils du roi de Sicile, avec le royaume d'Arles et d'autres terres pour dot, dont on attribuait les négociations au pape. Le pape me fit savoir de m'ouvrir au cardinal de Bordeaux et au camérier.

Je leur exposai ce que ci-dessus, comme vous me l'avez ordonné et dans le but que vous m'aviez assigné, et non en haine desdits rois. Cet exposé fut fait dans la maison du cardinal de Bordeaux ; le camérier me tira à part et mettant sur le tapis, à titre de conversation,

memorie domini sui domini Bonifacii. Et est sciendum quod, licet, usque ad hec tempora, vocaret ipsum dominum Bonifacium, nunc in consistoriis publicis et privatis vocat pluries eum dominum suum dominum Bonifacium.

XI. Captores vero testium predictorum incepit excusare, dicens quod non peccaverant. Et cum nos, cum reverencia, diceremus eis nos non contentari de responsionibus predictis, pungendo eum, cum reverentia, ut decebat, in secreto, prout alias consueveramus facere, non recipiens patienter et modeste, ut alias consueverat facere, dixit quod omnes requestas nostras traderemus in scriptis et scripto in fine cujuslibet responderet, et quod nolebat pro responsione haberi quod verbo nobis dixerat, sed tantummodo quod scripto responderet; quas requestas sibi in scriptis tradidimus.

XII. Et cum ego, G. de Nogaret, de mandato vestro speciali, requisissem eum, per cedulam, quia nolebat quod in secreto haberem accessum ad eum, ut michi daret unum vel duos secretarios, quibus explicare possem quedam secreta que preceperatis mihi, super eis que dicebantur de ipso, quia ita repente promoverat regem Romanorum, et super quadam alligacione facienda inter regem Romanorum et regem Sicilie, et de filia ipsius regis Romanorum collocanda in matrimonio cum filio regis Sicilie, cum regno Arelatensi et quibusdam aliis ex assignandis in dotem, que dicebantur tractari perpsum papam, ipseque papa mandasset mihi G. quod dicerem voluntatem meam cardinali Burdegalensi et camerario et ego plene exposuissem eis predicta, prout erant michi per vos injuncta, et ad finem michi per vos impositum, non in odium predictorum regum; ipseque camerarius,

Digitized by Google

le traité fait jadis sur l'affaire de Boniface, me demanda s'il ne serait pas possible de mettre fin aux tourments que le pape avait supportés à ce sujet, et me pria de trouver un moyen de mener ce traité à bonne fin. Je lui répondis prudemment que cela ne me regardait pas, mais que cela appartenait au seigneur pape, qui pouvait trouver plusieurs bons moyens s'il voulait, etc.

XIII. Enfin il arriva aux oreilles de plusieurs d'entre nous que le cardinal et le camérier ayant fait rapport au seigneur pape de ce que je lui avais dit en secret, le seigneur pape prétendit que j'avais parlé à d'autres fins et autrement que je n'avais fait, ce dont je fus grandement troublé, et non sans cause. Craignant que l'inexactitude du rapport n'eût donné sujet au seigneur pape de tenir ce langage, je conduisis les autres seigneurs de l'ambassade dans la chambre du camérier du pape, et là en leur présence, je répétai tout ce que j'avais dit en secret sur les trois articles susdits au cardinal de Bordeaux et au camérier, afin qu'ils me servissent de témoins de ce que j'avais dit et de l'intention dans laquelle j'avais parlé, parce que j'avais entendu dire que le pape avait fait écrire par le camérier les paroles que j'avais prononcées, et s'était fait remettre cet écrit. Et nous tous, après avoir écouté monseigneur Nogaret, et entendu le camérier reconnaître que monseigneur Guillaume avait dit les paroles qu'il avait répétées devant nous et à même fin, et non autrement, nous fûmes pleins de joie parce que ces paroles s'éloignaient fort de celles qu'on lui prêtait.

XIV. Le lendemain, le pape nous manda, et nous trouvâmes dans sa chambre l'abbé de Saint-Médard, le camérier et le cardinal de

verbis illis finitis in domo cardinalis Burdegalensis, me traxisset ad partem et de illo tractatu olim habito super negocio Bonifacii michi loqueretur annunciative et per modum questionis, an essent predicti labores quos dominus papa super illo tractatu sustinuerat et me rogaret quod ego quererem et invenirem vias per quas ille tractatus posset ad optatum finem perduci; et ego sibi caute respondissem quod non erat meum hoc facere, sed ad dominum papam pertinebat, qui multas bonas vias invenire poterat si volebat, etc.

XIII. Tandem, ad aures aliquorum ex nobis pervenit quod, facta relacione per dictos cardinales et camerarium domino pape de predictis que eis dixeram in secreto, dominus papa imposuit quod ad alios fines et aliter loquutus fueram quam fuissem. De quo ego fui turbatus et non immerito et timens ne defectus relatus causam dedisset domino pape dicendi predicta, alios dominos meos duxi in camera camerarii pape, et, ibidem, coram eis, repetii omnia verba que super predictis tribus articulis dixeram in secreto cardinali Burdegalensi, et ipsi camerario, ut essent michi testes de hiis que dixeram et ad quem finem dixeram, maxime quia audiveram quod papa fecerat per camerarium dicta verba scribi et sibi tradi in scriptis; nos omnes, auditis verbis dicti domini Guillelmi, audito eciam quod camerarius concordabat quod ita, sicut idem dominus G. repetiit coram nobis, et ad illum finem et non aliter dixerat, gavisi fuimus, quia longe distabant ab hiis que sibi imponebantur dicta fuisse.

XIV. Et demum, die sequenti, papa mandavit pro nobis et invenimus in camera sua abbatem Sancti Medardi, et camerarium et cardinalem Burde-

Digitized by Google

Bordeaux. Après que nous fûmes assis, le pape nous parla ainsi : « Guillaume de Nogaret m'a requis de lui désigner quelques-uns « de mes secrétaires pour leur faire part de certaines choses que « le roi me mandait secrètement par son entremise. Je désignai le « cardinal de Bordeaux et le camérier ici présents. La communi- « cation qu'il leur a faite a été importante ; elle a porté sur trois « points : sur le traité de l'affaire de monseigneur Boniface, sur la « promotion du roi des Romains et sur le mariage qui se négocie « entre la fille du roi des Romains et le fils du roi de Sicile. Mais, « comme l'abbé qui est ici, et qui a été envoyé vers moi avec des « lettres de créance, a eu plusieurs entretiens avec moi, et que « je sais, par la relation du camérier, que Nogaret vous a fait « part de ce qu'il avait dit en secret au cardinal et au camérier « ici présents, je vous ai mandé, ainsi que l'abbé, pour vous faire « une réponse qui sera pour vous tous et que vous transmettrez à « Guillaume, ce qui m'évitera la fatigue de faire deux réponses, « l'une à l'abbé, l'autre à vous pour Nogaret. Si vous voulez que « le cardinal de Tusculum, qui est ici dans une chambre par der- « rière, lequel est ami du roi et au courant de ces affaires, soit « présent, j'y consens volontiers. »

XV. Nous répondîmes que, bien que nous eussions reçu mission de vous de parler des articles touchant les rois d'Allemagne et de Sicile, et que messire Guillaume n'en eût parlé, du moins comme nous le croyons, ni de votre part ni de la nôtre, quoiqu'il eût été envoyé par vous pour traiter cette affaire et plusieurs autres de plus haute importance, nous répondîmes que nous entendrions volontiers ce que le pape nous dirait, et que nous le rapporterions à messire Guillaume et à vous-même, s'il le trouvait bon, et que nous dési-

galensem, et cum sedissemus coram eo, papa per hec verba incepit : Guillelmus de Nogareto me requisivit quod assignarem sibi aliquos secretarios meos per quos michi significaret aliqua que secrete rex mandabat per eum. Ego commisi cardinali Burdegalensi et camerario, qui sunt hic : verba fuerunt magna et de tribus articulis, scilicet de tractatu negocii domini Bonifacii, et promocione regis Romanorum et de matrimonio quod tractatur inter filiam regis Romanorum et filium regis Sicilie. Verum, quia abbas qui est hic, de istis tribus articulis ex parte regis, ab alia parte, ad me missus cum litteris credencie plura mihi loquutus est et ego scio, per relationem camerani, quod Guillelmus de Nogareto vobis, dixit omnia que ipsis cardinali et camerario, qui sunt hic, dixerat in secreto : ideo mandavi pro vobis et pro dicto abbate ut vobis insimul et, per vos, Guillelmo de Nogareto et dicto abbati vobiscum, responsionem eamdem faciam super eis ad vitandum laborem meum, ne super eisdem articulis, vobis in persona dicti G. unam et dicto abbati aliam me oporteat responsionem facere. Sed, si vultis quod cardinalis Tusculanus, qui est in illa retro camera, qui est amicus regis et de hiis multa novit, sit presens ad ista, placet nobis.

XV. Et tunc nos respondimus quod, licet non esset impositum nobis per vos loqui de illis articulis reges Alemannie et Sicilie tangentibus, nec dictus dominus Guillelmus, ex parte vestra, quod scirremus, nec ex parte nostra de predictis loquutus fuerat de mandato vestro, et quod pro eis et aliis magnis et majoribus missus per vos fuerat, diximus quod libenter audi-

Digitized by Google

rions vivement que monseigneur de Tusculum fût présent. Monseigneur ayant été mandé, le pape ordonna au cardinal de Bordeaux et au camérier de répéter les propos que leur avait tenus messire Guillaume de Nogaret : ce qu'ils firent.

XVI. Ensuite, le pape, après avoir appelé l'abbé, en notre présence et en celle des cardinaux, s'adressa audit abbé : « Abbé, vous « savez ce que vous m'avez dit au sujet des rois des Romains et de « Sicile ; eh bien ! Guillaume de Nogaret a eu une conversation sur « ce sujet avec le cardinal de Bordeaux que nous avions désigné « pour l'entendre à sa demande et à la requête du roi. Cependant ce « que vous m'avez dit tendait à un autre but que ce que Nogaret « avait ordre de communiquer. Voulez-vous que nous répétions en « présence de ces ambassadeurs, qui sont tous du conseil du roi, ce « que vous avez dit et à quelle fin ? » L'abbé n'y ayant point consenti, le pape lui dit de nouveau : « Voulez-vous que je leur lise la « note écrite que vous m'avez remise, car il me paraît bon qu'ils la « connaissent ? » L'abbé répondit encore : « Je ne le veux point. » Alors le pape : « Puisque vous ne voulez pas qu'ils sachent ce que « vous nous avez dit et la réponse que je devais vous faire, vous « ne saurez pas ce qu'ils nous ont dit et ce que nous leur répon- « drons. » L'abbé se retira.

XVII. Alors le pape commença à nous répondre, assurant que cela lui était facile, attendu que les paroles qu'on lui attribuait, il ne les avait pas prononcées. Il nous fit ensuite les déclarations suivantes : il avait agi sans hâte et sans précipitation à propos de la confirmation de l'élection du roi des Romains ; des ambassadeurs

remus quod ipse papa nobis diceret et ea refferremus domino G. et vobis, si placeret eidem, et quod multum volebamus quod esset presens dominus Tusculanus. Et, vocato domino Tusculano, papa voluit quod cardinalis Burdegalensis et camerarius repeterent verba eisdem dicta per dominum G. de Nogareto, quod et fecerunt.

XVI. Et postmodum papa nobis et predicto abbate ad hoc specialiter nobiscum vocato per papam presentibus, in presencia dictorum cardinalium dixit papa eidem abbati : Abbas, de hiis de quibus loquitus es nobis tangentibus reges Romanorum et Sicilie loquitus fuit Guillelmus de Nogareto cum cardinale Burdegalensi et camerario per nos deputatis ad hoc sibi, ad instanciam suam et requisicionem regis per litteras regias. Verumtamen, ad alium finem tendebant verba tua et ad alium verba G. de Nogareto. Vis-tu quod nos recitemus ipsis presentibus, qui sunt de consilio regis omnes, verba que dixisti et ad quem finem? Qui respondit? Non. Et iterum papa dixit ei : Vis-tu quod ego legam eis scripturam quam dedisti michi super hiis, quia videtur michi bonum quod ipsi sciant? Et adhuc abbas respondit : Nolo. Et tunc papa dixit ei : Ex quo tu non vis quod ipsi sciant ea que dixisti nobis et responsionem nostram quam eis facere debemus, nec tu scies ea que dixerunt nobis nec responsionem quam faciemus eisdem ; et tunc abbas recessit.

XVII. Et tunc papa incepit nobis respondere dicens quod facile sibi erat respondere, quia non erant vera verba illa que sibi imponebantur; verumtamen declaravit nobis preterea que secuntur : videlicet quod non nimis propere vel precipitanter processerat in negocio approbationis

Digitized by Google

solennels laïques et clercs lui avaient apporté le décret d'élection dûment scellé et une procuration très-suffisante. Il ne leur avait pas répondu immédiatement, mais les avait fait attendre plusieurs jours; ce ne fut que sur leurs fréquentes instances que le pape se mit à l'œuvre, mais sans se presser, et prolongea l'affaire huit semaines, non sans s'être plusieurs fois enquis auprès de monseigneur de Tusculum, de monseigneur Etienne et du cardinal Raymond, son neveu, s'ils avaient reçu de vous quelque lettre : à quoi ils répondirent toujours non. La neuvième semaine arrivée, comme il ne pouvait en conscience différer plus longtemps, il approuva l'élection et déclara que le nouvel élu devait venir recevoir l'empire et la couronne d'ici à deux ans, à partir de la Chandeleur prochaine. Il avait agi ainsi d'après le conseil et avec l'assentiment de tous les cardinaux, sauf un qu'il ne nomma pas, mais nous supposons que ce fut celui de Preneste. Il finit pourtant, à ce que nous dit le pape, par consentir. Ensuite, il fut assuré de la part de messire Guillaume de Nogaret au cardinal de Bordeaux et au camérier, que les propos qu'il leur avait tenus concernant le roi d'Allemagne n'avaient pas pour but de lui nuire, car il est votre allié, ni au roi de Sicile, car il est votre cousin, mais que c'était pour ouvrir les yeux du pape sur les dangers qui pouvaient plus tard en résulter pour l'Eglise et pour d'autres : nous répétâmes ces paroles devant le pape, par ordre de messire Guillaume.

XVIII. Le pape, se rapportant à ce qui vient d'être dit, déclara qu'il avait confirmé l'élection dudit roi des Romains pour l'honneur et la défense de l'Eglise, et pour établir la paix parmi les Italiens

electionis regis Romanorum, quia solemnes valde nuncii et laici et clerici asportaverant sibi decretum electionis dicti regis solenniter sigillatum et procuratorium sufficientissimum. Quibus cito non respondit sed per plures dies eos tenuerat; et, cum frequenter instarent, papa tunc incepit in negocio procedere non properando se, immo tenuit hujusmodi negocium per octo septimanas; et pluries consiverat a dominis Tusculano, Stephano et Ramundo nepote suo cardinali an aliquid scripseratis eis. Qui semper dixerunt quod non ; et tunc in nona septimana, cum, salva consciencia, non posset alterius dictum negocium protelare, ut dicebat, approbando dictam electionem diffinivit ipsum ad imperium et coronam recipiendam debere venire et terminum a festo Candelose tunc proximo venturo in duos annos prefixit. Et hec omnia fecerat de consilio et consensu omnium et singulorum cardinalium, excepto unico quem non nominavit; sed credimus per conjecturas quod fuit Penestrinus. Ipse tamen, ut papa asserit, finaliter consensit. Et post hoc, cum ex parte domini G. de Nogareto dictum fuisset dictis cardinali Burdegalensi et camerario quod verba que dixerat eis tangencia regem Alemannie propter malum ipsius non dixerat, quia confederatus vester erat, nec ad malum regis Sicilie, quia consanguineus vester erat, sed ea que dicebantur sibi revelabatis ad aperiendos oculos domini pape circa pericula que possent Ecclesie et aliis ex consideracione predictorum processu temporum evenire; et nosmet repetimus ista coram papa de mandato domini Guillelmi.

XVIII. Qui papa referens se ad verba premissa dixit quod illum regem prenominatum ad honorem et tuicionem Ecclesie et pro pace danda discor-

Digitized by Google

qui sont livrés à la discorde, lesquels forment bien le tiers des catholiques du monde. Il nous dit beaucoup de choses à la louange dudit roi et affirma que lui, pape, s'était conduit dans cette affaire pour l'honneur et la défense de l'Eglise, de ses vassaux et de ses fidèles. Il ajouta avec un certain sourire qu'il nous montrerait quelque chose qui nous donnerait une grande joie. Il commanda au camérier d'apporter le procès-verbal d'approbation de l'élection transcrit sur un registre, et le fit lire en notre présence, puis une lettre scellée du sceau du roi des Romains qu'il venait de recevoir, renfermant le serment de fidélité conforme au texte XXII, q. v., *de forma*, plus une confirmation de toutes les donations faites par Constantin, premier donateur de l'Eglise, en la personne de saint Sylvestre, et celles dues aux autres empereurs, ses successeurs, même à d'autres églises que celle de Rome. Ces donations, il les approuvait, confirmait, renouvelait, en mentionnant un grand nombre de comtés, de provinces, de cités et d'autres terres, sans oublier la clause générale, promettant par serment de délivrer et remettre au pape quatre paires de lettres de même teneur dans les huit jours qui suivraient son couronnement. Il s'engageait aussi à défendre la personne du pape, les vassaux et les fidèles de l'Eglise, et les susdites donations contre tous à ses frais et dépens. Il y avait dans la lettre plusieurs autres points qui ne nous ont point paru importants, le roi jurant d'observer le tout. Alors nous demandâmes copie de ces lettres pour vous les envoyer, s'il le voulait bien. Il sourit et ne répondit rien.

XIX. Quant au mariage négocié entre les enfants du roi des

dantibus in partibus Italie, qui erant, ut dicebat, bene tercia pars catholicorum mondi. Et circa commendacionem ipsius regis multa nobis recitavit, et dixit quod in facto dicti regis Romanorum bene providerat ad honorem et tuicionem Ecclesie et vassallorum et devotorum ejusdem ; et, cum tali quali risu, dixit quod scriptum nobis ostenderet tale quid de quo daret nobis magnam leticiam. Et tunc fecit afferri per camerarium processum approbationis electionis dicti regis in quodam registro contentum, et in presencia nostra legi, et postmodum quamdam litteram sigillo ipsius regis sigillatam quam de novo habuerat ab eodem rege continentem juramentum fidelitatis in jure scriptum XXII, q. v. de forma, et, ultra hec, quod omnes donaciones factas a Constantino, qui primam donacionem Ecclesie in persona beati Silvestri fecit, et ab aliis imperatoribus predecessoribus suis, eciam aliis ecclesiis quam Romane approbabat, confirmabat et de novo dabat, specificatis in ipsa littera multis comitatibus, provinciis, civitatibus et terris aliis, et nichilominus cum clausula generali, promittens se infra octo dies postquam coronatus fuerit, quatuor paria litterarum ejusdem forme per suum juramentum domino pape daturum et assignaturum. Item quod personas domini pape, vassalorum et devotorum Ecclesie ac donaciones premissas contra omnes defensaret suis sumptibus et expensis, et plura alia in eadem littera contenta, de quibus non multum curamus, que omnia solenniter juravit. Et tunc peciimus ut copiam litterarum illarum nobis dare vellet ut ea vobis mitteremus, si placeret ei. Qui subridens nichil dixit.

XIX. De matrimonio vero proloquto inter liberos dictorum regum Roma-

Digitized by Google

Romains et du roi de Sicile, le pape déclara qu'il n'avait pris à cet égard aucune initiative; le roi de Sicile lui en avait plusieurs fois parlé, ainsi que quelques ambassadeurs du roi des Romains, desquels il apprit qu'un cardinal était le promoteur de cette affaire, et en avait écrit au roi des Romains. Le pape nous ayant demandé plusieurs fois s'il nous nommerait ce cardinal, nous lui dîmes oui : et il nous nomma Jacques Cajetan. Le roi de Sicile lui fit ensuite part du traité de mariage, affirmant qu'il avait demandé l'avis du roi de France, lequel avait consenti. Le pape dit alors au roi de Sicile de parler de cette affaire avec qui il voudrait : quant à lui, cela ne le regardait pas. Il lui remontra toutefois que la fille du roi des Romains était une grande princesse, qu'elle serait bien casée, si ce mariage se faisait, et qu'il pourrait en résulter beaucoup d'avantages. Après, les deux ambassadeurs envoyés par les deux rois vinrent trouver le pape. Ils reprirent l'affaire du traité et spécifièrent la dot et le douaire. On demandait une grande quantité d'or et le royaume d'Arles pour le fils du roi de Sicile, tout en réservant les droits du roi de Sicile sur ce royaume ; ils remirent au pape une lettre lui conférant pouvoir de diminuer le chiffre de la dot en or. Ils ne purent convenir du chiffre de la dot, parce que le roi de Sicile avait de trop hautes prétentions, bien que le pape eût conseillé au roi de réduire ses demandes pécuniaires, le reste devant suffire avec une si grande princesse.

XX. L'évêque de Bayeux dit au pape : Père, le roi des Romains n'a pas plus le droit de donner le royaume d'Arles, si toutefois ce royaume existe, que moi évêque un château de mon évêché, à moins que le pape ne le permette. Le pape ajouta que les ambassadeurs se retirèrent, se fixant rendez-vous, ou à d'autres ambassadeurs,

norum et Sicilie respondit papa quod nunquam iniciaverat aliquid de predictis sed diu post loquutus fuerat cum eo super illis rex Sicilie et quidam ambassatores regis Romanorum; a quibus audivit papa, ut dicebat, quod quidam cardinalis hoc moverat et scripserat regi Romanorum. Et dicto per eum pluries an nominaret eum, et diceremus quod sic, nominavit eum nobis videlicet Jacobum Gagitani. Et post hec, dictus rex Sicilie declaravit sibi tractatum dicti matrimonii, asserens quod vobis de hoc pecierat consilium et quod volebatis; cui dixit papa quod loqueretur cum quibus videret expedire, quia ad eum non spectabat. Verumtamen dixit ipsi regi quod magna erat persona filia dicti regis Romanorum et quod bene esset posita, si ibi esset, et quod inde multa comoda poterant provenire. Et postmodum, ut dicit papa, reversi fuerunt ad ipsum ambassatores utriusque regis qui repetebant tractatum dicti matrimonii et specificabant dotem et dotalicium, scilicet petendo maximam summam auri et regnum Arelatense dandum filio dicti regis Sicilie, licet aliqua jura idem rex Sicilie in eo habere deberet, committendo tamen per litteras ipsi pape quod de dicto auro posset diminuere, si vellet. Et tandem non potuerunt de dote convenire quia nimiam summam auri petebat pars dicti regis Sicilie cum regno Arelatensi, quamvis papa persuaserit consulendo parti regis Sicilie quod desisterent a tanta auri peticione, et quod alia debebant sufficere cum tanta persona.

XX. Cui pape dixit episcopus Bajocensis : Pater, non potest plus rex Romanorum dare dictum Arelatense regnum, si sit regnum, quod ipse episcopus unum ecclesie sue castrum, nisi per ipsum papam fieret. Item dixit papa quod

Digitized by Google

à l'octave de la Toussaint. Il ajouta, sur son âme, que depuis il n'en avait plus entendu parler, alléguant pour son excuse qu'il n'avait pu refuser à d'aussi grands personnages de traiter en sa présence, et qu'il croirait commettre un péché mortel en empêchant ce mariage qui pouvait amener la paix entre les Gibelins et les Guelfes.

XXI. Ensuite, nous exposâmes au pape les articles que nous avions à lui soumettre. Après nous avoir fait plusieurs réponses qu'il voulut qu'on ne considérât pas comme des réponses officielles, il nous dit de lui remettre ces articles par écrit et qu'il nous répondrait de même, ce que nous fîmes quoique à contre-cœur, car ce n'est pas l'usage, et il nous tint en suspens onze jours, malgré nos fréquentes instances pour obtenir réponse. Il répondit enfin, et sa réponse est contenue dans un rouleau qu'a messire Guillaume.

XXII. Pendant ces délais, nous fîmes des visites à ceux des cardinaux qui sont nos amis ou que nous connaissions, entre autres monseigneur Pierre de La Capelle, cardinal de Preneste, qui s'était seul opposé, ainsi que nous l'avons compris, à la promotion du roi des Romains à la couronne impériale, mais qui avait fini par y consentir. Après avoir entendu plusieurs des articles dont nous sommes chargés, voyant qu'il n'était fait aucune mention de traité, il nous dit : « Pour le malheur, pourquoi ne vous hâtez-vous pas de faire en « sorte que monseigneur le roi de France soit déchargé et délivré de « cette affaire qui nous a déjà donné tant de mal? Je vous dis que « l'Eglise romaine peut beaucoup, de grandes et de terribles choses « contre les plus grands de ce monde, quand elle a sujet de le faire. « Et si le roi ne se dégage pas, le fait pour lequel on traite pourrait

tunc recesserunt ab eo et terminum inter se condixerunt de conveniendo per se vel per ambassatores insimul in octava Omnium Sanctorum. De quibus dixit quod in anima sua postea aliquid non audiverat, ad suam excusacionem pretendens quod non denegaret quin tante persone coram ipso papa tractarent et quod crederet peccare mortaliter si dictum matrimonium impediret ex quo pax inter Guibelinos et Guelfos poterat provenire.

XXI. Et post hec, articulos quos habebamus promovere apud ipsum papam sibi exposuimus. Qui, post multas responsiones factas quas voluit haberi pro non responsionibus, dixit quod articulos daremus in scripto et ipse traderet in scriptis ; quod fecimus, quamvis non voluntarii, cum non sit moris, et tenuit in suspenso per XI dies quamvis instaremus frequenter pro responsione habenda. Et tandem respondit, prout in rotulo quem habet dominus Guillelmus continetur.

XXII. Nos autem inter moras hujusmodi amicos sive notos nostros cardinales visitavimus, et inter alios dominum P. de Capella, cardinalem Penestrinum, qui solus promocioni regis Romanorum ad coronam imperii, ut intelleximus, contradixit, sed finaliter consensit. Auditis aliquibus de articulis nobis injunctis, videns quod nulla sibi fiebat mencio de tractatu, dixit : Per malam fortunam, quare non acceleratis vos quod dominus rex Francie sit totaliter expeditus et liberatus de illo facto in cujus tractatu tamdiu laboravimus. Dico vobis quod Ecclesia ista romana multa potest, magna et ardua contra majores mondi, dumtamen causam habeat faciendi. Et nisi liberetur dominus rex, illud factum de quo est tractatum posset esse una causa de majoribus que temporibus nostris evenerint. Et si esset liberatus rex de illo

Digitized by Google

« devenir la cause d'un des plus graves événements de notre temps. « Et si le roi se débarrassait de cette affaire, ce que je désire et sou- « haite arriver promptement, s'il voulait faire justice dans son « royaume, » posant alors sa main sur ses genoux, car il était assis, avec un mouvement de corps, en branlant le chef et en fixant ses yeux sur nous, il dit : « Qu'en agissant ainsi vous n'auriez à craindre « ni couronne noire ni couronne blanche. » Ce dit, il conseilla avec douceur de chercher à vous rendre vos sujets pacifiques, bienveillants et tranquilles; que vous auriez leurs cœurs, notamment des Flamands; de restreindre vos dépenses, de vous garder de prodigalités, et de mettre de côté l'argent que vous pourrez justement et sans exaction. Il nous dit aussi d'autres choses que nous vous répéterons de vive voix : *jugez si elles sont importantes!*

XXIII. Le mardi, après vêpres, jour du départ de messire G. de Nogaret, les cardinaux de Tusculum et Etienne, ainsi que frère Nicole nous convoquèrent à la maison de monseigneur de Tusculum, et nous demandèrent d'ouvrir des voies pour arriver à un traité. Nous leur répondîmes qu'eux ou quelques-uns d'entre eux sauraient bien mieux trouver ce moyen, attendu qu'ils avaient longtemps travaillé à amener un traité, et que cela appartenait au pape et à eux. Monseigneur de Tusculum dit qu'il fallait reprendre la négociation au point où on l'avait laissée; s'il manquait quelque bon article ou s'il y en avait de mauvais, nous le dirions et ils appuieraient de tout leur pouvoir. Nous répondîmes que tout d'abord il fallait venger l'honneur de Dieu et le vôtre des reproches injustes et des autres atteintes. C'était à eux de réfléchir à la satisfaction qui devrait être donnée. Ils dirent que cela était plutôt à nous. Enfin, on convint que nous y penserions eux et nous, et que nous nous communiquerions nos réflexions entre la Circoncision et l'Epiphanie,

facto quod cito fieri consulo et opto, et vellet facere justiciam in regno suo, ponens manus supra genua cum sederet ait cum nuttu corporeo et capu movendo erga nos et oculos defigendo in nobis quod hec faciendo non haberetis timere coronam nigram neque albam, et hiis dictis leviter asserens consuluit quod vos haberetis subditos vestros erga vos pacificatos, benivolos et tranquillos et haberetis corda eorum et specialiter Flamingorum, et restringeretis expensas vestras, et precaveretis vobis de misiis, reservaretis vobis pecunias quas possetis, juste tamen et absque mala exactione; et alia eciam nobis dixit, que vobis dicemus viva voce. *Considerate quid hec important.*

XXIII. Demum, die martis post vesperas, qua die recesserat dominus G. de Nogareto, miserunt pro nobis domini cardinales Tusculanus, Stephanus et frater Nicolaus ad domum dicti Tusculani et ibi dixerunt nobis quod vias aliquas operiremus eisdem super tractatu; quibus respondimus quod ipsi vel aliqui eorum, melius scirent invenire vias quam nos, et quod ipsi super ipso tractatu alios pluries laboraverant, ad quod ad papam et ad ipsos istud pertinebat. Et tunc dixit Tusculanus quod resumeremus tractatum in statu in quo fuerat dimissus, et, si deficerint aliqui boni articuli vel essent aliqui mali, diceremus, et consilium apponerent toto posse. Nos vero respondimus quod prius erat consilium apponendum ad honorem Dei et vestrum in vituperiis et aliis attemptatis, et quod ipsi cogitarent quale esset istud consilium apponendum. Et ipsi dixerunt quod immo nos. Et tandem concordatum fuit quod

Digitized by Google

parce que dans l'intervalle ils seraient occupés par leur service et plusieurs autres choses. Nous consentîmes à ce délai, parce que nous attendions une communication écrite et secrète de messire Guillaume et l'écrit que vous savez.

XXIV. Mercredi avant la Nativité de Notre-Seigneur, le pape nous envoya un de ses serviteurs, nous mandant de venir lui parler à l'instant ; ce que nous fîmes. Nous lui dîmes que nous avions examiné avec messire Guillaume les réponses qu'il nous avait données par écrit, et que, sauf sa révérence, elles étaient vagues et obscures, qu'elles ne nous plaisaient pas, que nous n'en étions pas contents, et que vous en seriez aussi mécontent quand vous les connaîtriez ; qu'il daignât prendre une résolution, notamment au sujet de la lettre de la paix de Flandre. Il répondit, présents trois cardinaux, messire Etienne, Nicole et le vice-chancelier, que sur son âme il avait fait ces réponses d'après le conseil des cardinaux qui sont de votre royaume et avaient fait partie de votre conseil ; qu'il ne voyait pas d'autre façon d'agir convenable, sauf au sujet de la lettre de la paix de Flandre ; qu'il délibérerait de nouveau sur ce point : il ajouta que vous et nous devrions être contents. Nous lui demandâmes d'assigner un terme dans lequel il accomplirait sa promesse, attendu qu'il nous retenait depuis longtemps. Il nous répondit que quant à la lettre, il le ferait avant la quinzaine de Noël, et qu'il réfléchirait si sur les autres points il pourrait faire quelque chose de bon, sauf l'honneur de Dieu et de l'Église ; depuis notre arrivée, il avait été fort occupé par nos affaires et par la nomination de nouveaux cardinaux. En outre, bien que nous ne lui soufflions pas mot du traité, il nous dit que ses occupations de pape et d'autres affaires l'avaient tenu et le tiendraient empêché ; aussi il désigna deux cardinaux, ceux de Tus-

ipsi et nos super hoc cogitaremus et ad ipsos reverteremus inter Circuncisionem et Epiphaniam , quia interim occuparentur circa servicium et alia plura. Et nosmet bene voluimus expectantes aliqua que nobis dominus G. debet scribere secrete et mittere scripturam correctam quam scitis.

XXIV. Item, hac die mercurii ante Nativitatem Domini, bene mane, misit papa unum servientem suum ad nos, mandans ut, si vellemus loqui cum ipso, statim iremus : quod et fecimus. Et tunc diximus sibi quod nos et dominus G. de Nogareto videramus responsiones quas dederat nobis in scriptis, et quod salva reverencia sua, incerte et oscure erant, neque nobis placebant neque eramus contenti de eisdem nec vos contentus essetis cum sciretis easdem, et quod dignaretur aliter super hoc agere, et specialiter super littera pacis Flandie. Qui respondit, presentibus tribus cardinalibus, videlicet dominis Stephano, Nicolao et Vicecancellario quod in animam suam illas fecerat cum consilio cardinalium qui de regno nostro erant et de consilio vestro fuerant, et quod modum alium faciendi expedire non videbat, nisi de li tera dicta pacis Flandrie, super qua adhuc deliberare volebat in aliquibus, et tunc nobis respondit taliter quod vos et nos contenti esse deberemus. A quo petivimus terminum infra quem hoc faceret, cum nos diu tenuisset ; qui dixit quod, quoad litteram hoc faceret infra quindenam Nativitatis Domini, et, si in aliis videret, salvo honore Dei et Ecclesie aliter boni facere, libenter cogitaret, quia multum impeditus fuerat post adventum nostrum, propter negocia nostra et car-

Digitized by Google

culum et de Bruges, frère Nicole et le vice-chancelier, pour discuter avec nous sur ce que nous savions, c'est-à-dire sur le traité, et aviser à ce sujet, nous donnant rendez-vous avec eux entre la Circoncision et l'Epiphanie.

XXV. Le même jour, à l'heure du dîner, le cardinal de Bruges me dépêcha un évêque, avec prière d'aller le trouver immédiatement après le dîner pour parler du traité. J'y allai, après avoir mandé messire Geoffroi, maître Alain et l'official de Paris. Le cardinal insista beaucoup pour que nous lui indiquassions quelques voies au sujet du traité. Nous lui répondîmes qu'il avait plus travaillé que nous à cette affaire, qu'il devait aviser et rechercher votre honneur; que c'était à lui de réfléchir et de nous ouvrir des voies. « Je ne « le saurais, dit-il, si vous n'ouvrez vous-même les voies; car vous « avez conféré en dernier avec monseigneur le roi et avec son « conseil. » Alors nous déclarâmes que tant qu'on n'aurait pas puni les attentats et les faussetés mentionnées en tête de cette dépêche et pourvu à la gloire de Dieu, la révérence de l'Eglise et votre honneur, il n'y avait lieu de rien faire. Le cardinal demanda ce que nous voulions qui fût fait.

XXVI. Nous, non comme ambassadeurs, mais à titre privé, nous croyions que les cardinaux bonifaciens et ceux qui s'offraient à la défense de Boniface, devaient révoquer solennellement et publiquement leurs mensonges, reconnaître juste et bon le zèle de monseigneur le roi et se soumettre, eux et leurs fonctions, à la volonté du roi. Alors nous pourrions passer outre. La condition de mettre leurs positions à la discrétion du roi l'étonna. Nous lui dîmes de réfléchir à ces choses et que nous irions le voir au temps prescrit.

dinales novos quos crearat. Preterea, licet nullam mencionem sibi de tractatu faceremus, dixit tamen quod propter servicium et alia impeditus fuerat et erit, et ideo ad illud quod sciebamus, id est de tractatu tradebat nobis duos cardinales Tusculanum, Brugensem, fratrem Nicolaum et Vicecancellarium, cum quibus tractaremus; et ipsi apponerent consilium super istis. Ad quos inter Circoncisionem et Epiphaniam accedemus.

XXV. Item hac die circa prandium misit dominus cardinalis Brugensis adhuc episcopum ut post prandium statim ad eum irem pro negocio dicti tractatu. Ivi, mandatis domino Gosfrido, magistris Alano et officiali Parisiensi, qui multum institit ut sibi aliquas vias aperiremus ad tractatum: cui diximus quod magis tractaverat negocium quam nos qui honorem vestrum debebat diligere et zelare, et ideo ipse cogitaret et nobis vias aperiret. Qui dixit : Nescio nisi aperiatis quia ultimo cum domino meo rege et suo consilio loquti fuistis. Cui tunc diximus quod quousque esset consilium appositum in attemptatis et falsitatibus suprascriptis et taliter provisum quod cederet ad laudem Dei, apostolice sedis reverenciam et vestrum honorem non decebat. Qui cardinalis peciit quid fieri petebamus.

XXVI. Cui nos, non ut nuncii sed ut private persone, crederemus quod oporteret, tam cardinales bonifaciani quam offerentes se defensioni solenniter et publice mendacia sua revocare, justum et bonum zelum domini regis recognoscere et se et statum suum voluntati domini regis supponere. Et tunc possemus ad alie procedere. Qui de supposicione status miratus fuit. Diximus tamen ei quod cogitaret super hiis et ad ipsum suprascripto tempore veniremus. Et miramur

Digitized by Google

Nous nous étonnons de ce que messire Guillaume a oublié de nous laisser la lettre corrigée, ainsi que vous le savez, par monseigneur l'archevêque et par les autres.

Que le Dieu tout puissant vous accorde la prospérité et le bonheur!

Ecrit à Avignon, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur. J.

A notre très-excellent seigneur le roi de France.

Vos envoyés, L'ÉVÊQUE DE BAYEUX, GEOFFROY et les autres [1].

Voici quelle était la situation à la fin de l'an 1309 :

1° Le procès de Boniface VIII aura lieu à la mi-carême 1310;

2° On prononcera sur le sort de l'ordre du Temple à la fin de la même année, au concile de Vienne : ce concile n'ouvrira ses séances qu'un an plus tard.

Le procès de Boniface fut scandaleux; cédant à de nombreuses influences et aux prières de Clément, Philippe remit au pape le soin de décider cette affaire (février 1311). Le concile s'ouvrit le 16 octobre suivant. Le pape y déclara Boniface exempt de toute tache [2]. Restaient les Templiers. Philippe se transporta à Vienne avec toute sa cour. Clément supprima l'ordre du Temple par provision apostolique, et le concile confirma cette suppression [3]. Quant aux biens du Temple, ils furent attribués à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

On voit par ce résultat que Clément ne sacrifia ni ses devoirs

quod dominus Guillelmus dedit oblivioni dimittere nobis litteram per dominum archiepiscopum et alios correctam sicut scitis.

Tribuat vobis omnipotens Deus successus prosperos et felices.

Scriptum Avenionis, in vigilia Nativitatis Domini. J.

Excellentissimo domino nostro regi Francie.

Nuncii vestri EPISCOPUS BAJOCENSIS, GAUFFRIDUS et alii.

[1] Cette lettre est en papier de chiffon, pliée en deux, comme nos lettres modernes. Dans la pâte du papier, il y a des caractères grecs en guise de filigranes. Elle est conservée aux Archives nationales; elle figure, à sa date, dans le *Musée paléographique*. Dupuy, qui a eu ce document capital entre les mains, non-seulement ne l'a pas publié, mais l'a même exclu du Trésor des Chartes, dont il avait jusqu'alors fait partie. Aussi ne figure-t-il pas dans l'inventaire manuscrit du Trésor, rédigé par Dupuy. C'est ce qu'on peut appeler escamoter une pièce.

[2] Voyez Baillet, *Histoire des demelez de Boniface VIII avec Philippe le Bel*, p. 300 et suiv. Dupuy, *Preuves*, p. 296.

[3] Datée de Vienne, six des nones de mai, 6me année. *Trésor des Chartes*, J. 314, n° 24.

Digitized by Google

ni son honneur aux demandes du roi de France. Il fut patient, conciliant, habile, mais ferme ; et Philippe le Bel, s'il crut un instant avoir en ce pape un instrument dévoué. dut s'apercevoir de son erreur. Les biens du Temple lui échappèrent : en vain éleva-t-il chicane sur chicane, tout ce qu'il put obtenir ce fut de percevoir des sommes considérables pour avoir gardé les Templiers en prison ; leurs immenses propriétés territoriales passèrent sans exception aux Hospitaliers, qui les ont gardées jusqu'au moment de leur suppression [1].

E. Boutaric.

[1] Voyez *La France sous Philippe le Bel*, p. 145 et 146.

Digitized by Google

CHARLES DE BLOIS

DUC DE BRETAGNE

ET SES ACCUSATEURS ANCIENS ET MODERNES

Parmi les personnages trop nombreux auxquels l'histoire *n'a pas toujours rendu justice*, il faut compter, au XIVe siècle, Charles de Blois, duc de Bretagne.

Guillaume de Saint-André [1] et Froissart, écrivains contemporains, sont les premiers entrés dans cette voie de dénigrement et de calomnie à l'endroit d'un prince digne d'un meilleur sort. Remarquons, dès à présent, qu'ils n'y ont pas procédé de la même manière, et que leurs accusations sont loin d'avoir la même portée. Le premier, panégyriste officiel de la maison de Montfort, a fait deux reproches assurément fort graves à l'époux de Jeanne de Penthièvre : celui d'avoir revendiqué injustement l'héritage ducal de Bretagne, et celui d'avoir été infidèle à la parole jurée. Nous verrons, dans la suite de notre travail, ce qu'il faut penser de la vérité de l'une et de l'autre accusation ; mais comme toutes deux sont sorties d'une bouche intéressée dans la question, on est déjà porté à croire que ce témoignage, s'il est seul et isolé, doit être grandement suspect de partialité.

Quant à l'annaliste flamand, il ne se trouvait pas dans les mêmes conditions ; simple historien, il devait l'impartialité aux

[1] *Chronique de Jean le Conquérant*, apud D. Lobineau et D. Morice. Elle a été éditée de nouveau et avec plus de soin par M. Charrière, à la suite de celle de Bertrand Du Guesclin. Paris, 1839, in-4°.

Digitized by Google

deux compétiteurs. Aussi paraît-il d'abord se complaire à combler le duc Charles des plus grands éloges, appelant volontiers [1] *messire Charles chevalier molt doux, courtois et bénin, loyal, prince saint et honoré de la puissance miraculeuse.* C'est après maintes louanges de ce genre, que le chroniqueur a laissé échapper de sa plume, comme en se jouant (c'est assez son habitude d'écrire peu sérieusement), certain trait acéré dont la réputation du *Thaumaturge breton* de la fin du XIVe siècle [2] devait, tôt ou tard, souffrir quelque grave atteinte. Il n'a pas craint de noircir la moralité privée de ce personnage. Telles sont les accusations que les contemporains soulevèrent contre la vertu du duc de Bretagne.

Malgré leur gravité, l'histoire, pendant près de cinq siècles (1364-1820) [3], il faut le reconnaître à la gloire de Charles de Blois, n'a guère cessé de prodiguer ses éloges les plus empressés au rival du comte de Montfort. Il faut arriver presque à notre époque [4] pour trouver des auteurs qui, peu soucieux de l'honneur de la France, semblent avoir pris à tâche de verser le blâme sur une mémoire jusque-là respectée, en ravivant de vieilles calomnies depuis longtemps ensevelies dans un profond oubli.

Entre ces voix accusatrices, on en distingue facilement une d'un timbre plus élevé et plus strident, c'est celle de M. Henri Martin. On était sûr de le trouver à cette besogne, car il s'agis-

[1] Froissart, édit. Buchon. Paris, 1835, t. I, p. 491, etc. Le lecteur voudra bien me permettre de citer ici une édition qui n'a plus guère de valeur aujourd'hui, mais j'y suis obligé. Celle de M. Luce, dont je m'autoriserai bientôt, n'est pas assez avancée pour renfermer le passage en question, et je n'ai à ma disposition que les deux premiers volumes de celle de M. Kervyn de Lettenhove. D'ailleurs, je puis affirmer et prouver que si l'orthographe primitive a été entièrement défigurée par Buchon, le sens de l'auteur n'a jamais été altéré.

[2] On connaît peu, de nos jours, les miracles de Charles de Blois, et le titre que je lui donne paraîtra peut-être extraordinaire; mais il n'en était pas de même en 1371 et dans les années suivantes. Notre duc jouissait alors en Bretagne et dans plusieurs provinces de France du même renom de sainteté qu'avait mérité, quarante ans auparavant, Yves de Kermartin, l'humble avocat des pauvres. Cf. *Acta Canonisat. Caroli Bles.*, Ms. Vatic., no 4025, Ms. Parisiens., nos 5381-2, in-fol.

[3] Cf. Gaguin, Polydore Virgile, Paul Émile, Dupleix, Du Chesne, Anselme, etc., etc.; Ropartz, de la Borderie, etc., etc., qui maintiennent à Charles de Blois le titre de Saint ou de Bienheureux.

[4] Michelet, *Histoire de France*, t. III; *Biographie bretonne :* Articles Jean IV, Du Guesclin, etc.; B. Fillon, *Jean Chandos*, travail publié dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. III, p. 193-202.

Digitized by Google

sait de vouer aux gémonies de l'histoire un nom cher à l'Église catholique. Voici avec quel sans-façon cet auteur formule sa pensée sur notre personnage : « Charles de Blois, *bigot san-* « *guinaire*, a été proclamé saint par l'Eglise *à cause de ses* « *macérations extravagantes* [1]. »

Le reste est à l'avenant, mais il fallait citer dans sa teneur littérale ce jugement plus qu'incivil. Des oreilles délicates auraient sans doute exigé un langage moins dur et plus châtié. L'Académie, souvent plus accommodante que de raison avec les disciples de Voltaire, a décerné à cet auteur ses couronnes et ses récompenses les plus enviées. On sait d'ailleurs, et plus d'une plume savante l'a prouvé, que c'est encore moins le style que l'érudition et peut-être la bonne foi qui manquent à M. Henri Martin. J'espère en donner moi-même quelques preuves nouvelles dans la suite de ce travail ; mais présentement, pour achever de faire connaître l'acte d'accusation dressé contre notre duc de Bretagne, il faut ajouter que la science numismatique vient aussi tout récemment de se mettre de la partie, en reprochant à ce prince d'avoir altéré les monnaies.

Tels sont les accusateurs anciens et modernes de Charles de Blois. Que faut-il penser des reproches dont ils chargent sa mémoire ? Les accusations dont on vient de voir l'énoncé sont-elles fondées en raison ? reposent-elles sur des témoignages dignes de foi ? ou bien ne seraient-elles, par bonheur, que de pures calomnies avancées témérairement, par légèreté d'esprit et sans preuve, ou peut-être inventées par la haine ?

Telle est la grave question qu'il s'agit de résoudre dans ces pages. Animé du plus vif désir de porter un jugement équitable et éclairé sur un point historique qui tient une si grande place dans les annales de la France au XIVe siècle, j'ai étudié avec l'attention la plus scrupuleuse, dans les sources originales [2] imprimées ou manuscrites, les faits et gestes de ce prétendu *bigot sanguinaire*. En un mot, j'ai interrogé dans le plus grand

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édition, t. V, p. 59.

[2] Cf. D. Lobineau, et D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*. Il y a là beaucoup de documents originaux que j'ai consultés avec profit. Mais je ne m'en suis pas contenté. J'ai voulu aller plus à fond, et mes propres recherches et celles de mes amis, dans les archives anciennes de la Bretagne, m'ont heureusement procuré la connaissance d'un grand nombre de pièces inédites et importantes.

Digitized by Google

détail la vie privée et la vie publique de Charles de Blois. Je me permettrai, après une préparation aussi consciencieuse, d'essayer une nouvelle instruction de cette cause toujours pendante. De là le présent essai, dont le but est de soumettre à un nouveau contrôle les accusations portées contre Charles de Blois. Pour y procéder avec plus de clarté et de brièveté, je les ramènerai aux cinq chefs suivants :

1° La moralité de la vie privée de Charles de Blois a-t-elle été répréhensible, ainsi que l'a prétendu Froissart?

2° L'époux de Jeanne de Penthièvre pouvait-il et devait-il revendiquer la couronne ducale de Bretagne à l'encontre de Jean de Montfort? (Guillaume de Saint-André.)

3° Charles de Blois a-t-il fait la guerre en homme sanguinaire? (H. Martin.)

4° A-t-il altéré les monnaies sciemment et de propos délibéré?

5° A-t-il manqué à la parole jurée? (Guillaume de Saint-André.)

En abordant ces diverses questions dans l'ordre que je viens d'énumérer, j'aurai l'avantage de suivre pas à pas le personnage qui se trouve en ce moment sur le banc des accusés, d'aborder sa vie privée, puis sa vie publique, et de faire connaître, au moins dans ses traits principaux, une figure qui ne manque peut-être ni d'éclat ni de noblesse, au milieu d'une époque si peu féconde en grands hommes.

I

La première accusation qui se présente à mon examen, se rapporte à la moralité de la vie privée [1]. Froissart et d'autres modernes après lui ont prétendu que Charles de Blois avait eu des enfants hors mariage. L'accusation est fort grave assuré-

[1] Froissart, *Chroniques*, édit. Buchon, t. I, p. 496. « Là (à Auray), fut mis « en convine messire Charles de Blois le viaire sur ses ennemis, et aussi « un sien fils bâtard, qu'on appelait messire Jean de Blois. »

Digitized by Google

ment, car elle s'adresse à un prince honoré du titre de saint et d'un culte public[1] par la piété des peuples. Aussi l'impiété, heureuse de rencontrer une telle assertion sur son chemin, a-t-elle essayé de nos jours de s'en faire une arme contre la religion. Une science quelque peu sérieuse se serait d'abord demandé si cette accusation n'était point calomnieuse, si elle pouvait soutenir l'épreuve d'une critique équitable ; mais on n'a point ordinairement de telles sollicitudes quand il s'agit d'une renommée catholique. Alors, toute assertion de nature à nuire est bonne, de quelque part qu'elle vienne. Dans la circonstance, le caractère connu de l'accusateur, et aussi celui de l'accusé, semblaient également commander la réserve et nécessiter une enquête préalable et scrupuleuse sur le fond même de la question. Quiconque, en effet, a tant soit peu étudié la vie privée de Froissart, vagabonde, légère, adonnée aux plaisirs et aux fêtes des cours, a dû reconnaître qu'un genre de vie si peu sérieux était une médiocre préparation pour écrire les annales générales de tout un siècle[2].

De fait, plus d'un auteur ancien et moderne[3] a déjà eu occasion d'élever des doutes sur la sincérité ou l'exactitude de l'annaliste flamand. Je pourrais ajouter, s'il était séant de se citer soi-même[4], que le chroniqueur de Valenciennes est un fort mauvais guide en chronologie et en géographie, qu'il n'a jamais eu aucun souci de consulter les documents originaux, etc.

[1] Cf. *Acta Canonisat.*, passim et surtout t. II. On y voit que Charles de Blois était *invoqué comme saint*, en 1371, dans la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Blésois, le Périgord, etc. Des miracles nombreux et signalés s'opéraient par son entremise. Quant à son culte récent, voir le *Bréviaire de Blois*, publié en 1733 (die xx junii, fest. B. Caroli Blesensis, duplex). Cf. les Archives de la paroisse de Gràces, près Guingamp (Côtes-du-Nord). C'est dans l'église paroissiale de ce bourg que sont conservées les précieuses reliques de notre duc de Bretagne.

[2] Les Chroniques de Froissart embrassent toute l'Europe civilisée, et s'étendent de 1326 à 1400.

[3] Lobineau, Vaissette, Bréquigny (Cf. *Revue de Bretagne*, janv. 1871); plus récemment, MM. Léopold Delisle, *Histoire de S.-Sauveur-le-Vicomte*, préface; Bertrandy, Lacabane, etc., ont émis le même jugement.

[4] *Revue de Bretagne*, janv. et fév. 1871. *De l'autorité de Froissart comme historien des guerres de Bretagne.* L'auteur de l'article ne prouve sa thèse que pour le duché de Bretagne; mais il est évident que la Chronique est également sujette à caution pour tous les autres pays.

Digitized by Google

Les choses étant ainsi, n'a-t-on pas lieu de craindre que les entretiens frivoles de cours et de châteaux ne tiennent une assez large place dans une œuvre justement estimée par la simplicité et les agréments du style? Inutile de s'arrêter sur ce point. Le caractère connu et les antécédents du favori de la reine d'Angleterre ne m'autorisent que trop à ne pas tenir pour incontestable une assertion dont il est le seul et unique garant devant la postérité. A bien plus forte raison serai-je en droit de la rejeter, si elle est contredite par d'autres documents historiques, dont la valeur ne peut être niée par un homme de bonne foi. D'abord, il n'est pas difficile de savoir[1] que la piété précoce et les excellentes vertus dont Charles de Blois donna le modèle dans sa jeunesse, ou plutôt pendant toute sa vie, paraissent peu conciliables avec l'accusation soulevée par la chronique flamande. Entrons à ce sujet dans quelques développements.

Né en 1319 ou 1320, au château de Blois, Charles de Châtillon-Blois[2] fut élevé sur les genoux d'une pieuse nourrice, et donna, dès la plus tendre enfance, des *signes peu ordinaires, même chez les saints,* de la haute vertu à laquelle il devait parvenir plus tard. On remarquait particulièrement en lui, et il importe de ne pas l'oublier, une horreur comme instinctive pour le vice contraire à la vertu de chasteté[3]. Les moindres paroles déshonnêtes lui faisaient horreur. Il se hâtait, dans ces occasions, de fuir comme à la vue d'un serpent, et si son père se trouvait dans le voisinage, il cherchait aussitôt un refuge dans ses bras. Ainsi agit-il constamment pendant toute sa jeunesse, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Nous en avons pour garants les dépositions formelles de son gouverneur, de son précepteur, des chapelains du château comtal de

[1] Cf. *Acta Canonisat.*, déjà cité ; Du Chesne, *Histoire de la maison de Châtillon : S. Charles de Bretagne ;* Albert de Morlaix, D. Lobineau, Tresvaux, *Vies des Saints de Bretagne*, au 29 septembre, le B. Charles de Blois.

[2] *Acta Canonis.*, t. I, fol. 58. « Quædam domicella Carolum nutrierat et docuerat usque ad ætatem sex annorum. Jam tum *Pater* et *Ave*, dicebat quotidie *ter* in *honorem SS. Trinitatis ; quinques*, in honorem vulnerum Christi ; *tredecies* in honorem duodecim Apostolorum et S. Pauli ; septies contra septem peccata mortalia, » etc.

C'est cette intelligence précoce des mystères de la religion et ce zèle de la prière dans un si jeune âge, qui m'amènent à avancer que les annales de la sainteté ne présentent pas un grand nombre de faits de ce genre aussi étonnants.

[3] Cf. *Acta Canonisat.*, t. I, fol. 28, et alibi passim : « Verba et actus castitati oppositos valde abhorrebat, » etc.

Digitized by Google

Blois et des serviteurs chargés de pourvoir à ses besoins. Leur témoignage multiple, rendu sur la foi du serment le plus solennel, sera-t-il sans force et sans valeur parce qu'il a plu à Froissart de mettre en avant une assertion contraire? Personne n'oserait admettre une conclusion aussi déraisonnable. Mais poursuivons[1]. Ces premiers témoins n'embrassent pas toute la vie de Charles de Blois dans leurs dépositions; ils s'arrêtent à l'époque de son mariage (1319-1337). Heureusement ils ne disparaissent que pour faire place[2] à d'autres, plus nombreux encore, et non moins compétents sur la question qui nous occupe.

Les familiers de notre duc, ses chapelains, ses médecins, ses secrétaires, ses serviteurs les plus intimes, ceux qui ne le quittaient ni le jour ni la nuit, savaient mieux que personne, semble-t-il, quelle était sa conduite privée, quelles étaient ses habitudes de vie, et ce qu'on disait de lui dans les cours, dans les châteaux, dans les chaumières. Or, parmi ces cinquante témoins, pas un seul qui ne déclare, sur la foi d'un serment sacré, que le duc de Bretagne a toujours gardé une fidélité inviolable à l'unique épouse de son choix, Jeanne de Penthièvre; pas un seul qui ne prouve, par plusieurs traits particuliers, que ce prince avait en souveraine horreur les actions contraires à la chasteté conjugale. Mettez maintenant l'assertion de Froissart en regard d'un démenti aussi catégorique. Lui, simple chroniqueur, inconnu à la cour ducale de Bretagne, il affirme hardiment que Charles de Blois a eu un fils illégitime. La chose était donc publique, puisqu'elle était arrivée aux oreilles du chroniqueur de Valenciennes. Il n'y a qu'un malheur, c'est que l'écrivain soit seul de son avis. Geoffroi de Dinan[3] et les autres seigneurs de la cour de Bretagne, mieux instruits probablement qu'un étranger éloigné de deux ou trois cents lieues, protestent avec énergie, et soutiennent hautement

[1] *Acta Canonis.*, test. I-IX, de plus XLI.

[2] *Ibid.*, t. I, testis IX-LX.

Parmi les cinquante et un témoins, on compte le chapelain Ducour, deux secrétaires intimes, son ami le plus inséparable, celui qui ne l'a quitté ni sur les champs de bataille, ni pendant sa captivité, un grand nombre de gentilshommes, des chambellans et d'autres serviteurs inférieurs.

[3] *Acta Canonisat.*, test. LVI, et alibi, t. I, passim : « Castus et nunquam super hoc diffamatus in Britanniâ vel alibi. »

Digitized by Google

que la vertu de leur prince n'a jamais été, sur le point qui nous occupe, l'objet du moindre soupçon.

Après cet exposé des témoignages qui militent en faveur de Charles de Blois, ne suis-je pas en droit d'appeler toutes les sévérités de l'histoire sur l'outrecuidance du chroniqueur flamand et sur la téméraire calomnie qu'il a mise en circulation comme une chose avérée? Et cependant, qui oserait dire que son assertion ne continuera pas d'être répétée et même amplifiée par les disciples de Voltaire, tant cette école est peu soucieuse des intérêts de la science, de la justice et de la vérité, toutes les fois que l'Eglise est en cause?

II

Ce premier point éclairci, un second se présente, plus difficile et plus embarrassant au premier abord : c'est celui de savoir si Charles de Blois pouvait légitimement disputer à Jean de Montfort l'héritage ducal de Bretagne, et le revendiquer les armes à la main. J'espère établir que non-seulement il le pouvait, mais même qu'il y était obligé.

Avant tout, il importe de se mettre au-dessus d'un premier préjugé qui nous est trop ordinaire à nous Français : c'est celui de ne vouloir juger les titres de successions souveraines, royales ou féodales, que d'après les principes de la loi Salique. On suppose toujours qu'en cette matière les mâles doivent avoir la préférence sur les femmes en toute circonstance. C'est une erreur que le moyen âge n'a pas partagée. Au XIVe siècle, en particulier, le droit de succession comtale, ducale ou même royale, était fort divers, selon les pays et les coutumes locales ou nationales, et souvent, par suite, les femmes étaient appelées en vertu de leur naissance à ceindre la couronne, de préférence à leurs oncles ou cousins.

Nous prouverons bientôt que le duché de Bretagne se trouvait dans ce cas, en vertu de ses coutumes immémoriales. Commençons par faire connaître quel fut le point de départ du grand débat de succession féodale qui nous occupe.

Le duc de Bretagne, Jean III, surnommé le Bon à cause de ses excellentes qualités, s'éteignit le 30 avril 1341, sans posté-

Digitized by Google

rité. Sa succession comprenait, non-seulement son duché proprement dit, mais aussi le vicomté de Limoges et quelques autres seigneuries d'assez grande importance. C'était, par conséquent, à cette date, l'un des plus riches et des plus nobles héritages de France; et on conçoit facilement qu'il dut faire, à tort ou à raison, l'objet de plus d'une convoitise. Or, deux prétendants primaient sans conteste tous les autres : Jean, comte de Montfort-l'Amaury, faisait valoir ses droits de frère du prince décédé [1] et de quatrième fils du duc Arthur II; Jeanne de Penthièvre, d'autre part, réclamait la préférence, non en son propre nom, — elle n'était que nièce de Jean III, — mais du chef de son père, Guy de Bretagne, *qu'elle représentait*, et qui était l'aîné du comte de Montfort. Elle avait donné sa main en 1337 à Charles de Blois, comme je l'ai déjà dit. C'était donc à lui, à titre d'époux, qu'incombait la mission de revendiquer la couronne ducale de Bretagne, si les droits de son épouse étaient réels et supérieurs à ceux de son adversaire. Nous touchons au plus vif de la question ; il importe de mettre les choses dans un jour parfait.

Le point capital et, pour ainsi dire, unique du litige qu'il s'agit de vider, c'est, si je ne me trompe, de savoir si *le droit de représentation* était, oui ou non, en vigueur dans le duché de Bretagne.

Charles de Blois et ses partisans n'en invoquaient pas d'autre. Avaient-ils tort? avaient-ils raison? Tel est le doute qu'il faut résoudre. Heureusement ma tâche est ici facile, la cause ayant été mûrement instruite et jugée, à l'époque même, par le tribunal le plus compétent. Les auteurs défavorables à Charles de Blois n'ont eu qu'un tort, c'est celui de ne pas étudier à loisir [2] ce magistral arrêt de la première cour judiciaire de France,

[1] Froissart est curieux à étudier ici. Il avance hardiment qu'il connaît à fond les affaires de Bretagne et les causes de la guerre de la succession; mais, à vrai dire, il n'en connaît pas le premier mot, car il ne craint pas de soutenir faussement que « li contes de Montfort estoit d'un aultre père, qui oncques n'avoit esté duc. » *Chroniq.*, édit. Luce, t. II, p. 46. Les variantes (p. 87, 265-291) enchérissent encore sur le texte primitif. Ce trait, entre mille, permet de juger quelle confiance mérite un auteur si mal informé dans la partie peut-être la plus sérieusement écrite de toute sa Chronique.

[2] Il a été publié bien des fois : D'Argentré (*Histoire de Bretagne*); Du Chesne (*Histoire de la maison de Châtillon*); Anselme, D. Lobineau, D. Morice, etc.

Digitized by Google

rendu à Conflans le 7 septembre 1341. Il me suffira, j'ose l'espérer, de résumer en quelques pages les faits qui y sont énoncés, les procédures qui le préparèrent, et enfin le texte même de la sentence, pour amener tous les hommes de bonne foi à reconnaître que cet arrêt est celui d'une justice éclairée et impartiale. Voici comment les choses se passèrent :

Les deux compétiteurs de Bretagne, ne pouvant s'entendre sur le grave sujet de leur contestation, en appelèrent l'un et l'autre à l'arbitrage de leur suzerain naturel, le roi de France. C'était assurément le moyen le plus sûr de vider la querelle sans effusion de sang. Philippe VI de Valois, qui régnait alors sur notre patrie, mis en demeure de se prononcer dans une affaire si grosse de conséquences, se hâta de convoquer son Parlement en assemblée extraordinaire, afin de ne pas porter seul le poids d'une telle responsabilité.

Les pairs ecclésiastiques et laïques se trouvèrent réunis à Conflans dans les premiers jours de juillet[1], deux mois après le décès de Jean III, et procédèrent à l'examen de la cause qui leur était soumise, avec toute la maturité, la prudence et l'impartialité que l'on pouvait attendre de tels juges[2]. Charles de Blois et Jean de Montfort comparurent devant eux en personne dès l'ouverture des débats. L'attaque, la défense et les répliques des deux parties et de leurs avocats furent successivement entendues, malgré les longueurs que cela entraînait. On exigea même un plaidoyer par écrit, sans doute afin de mieux échapper à toute cause d'erreur. Enfin, le point essentiel du litige consistant, comme il a été dit, à déterminer quel était au juste l'état des coutumes bretonnes en matière de succession, une commission, présidée par les évêques de Noyon et de Langres[3], fut chargée de faire venir du pays même des témoins d'âge et de caractère à inspirer la confiance la plus

[1] Cette date est déterminée par un document original mis au jour par Hay du Chastelet (*Histoire de Bertrand Du Guesclin*. Paris, 1666, in-fol., p. 284).

[2] Cf. *Arrestum Parlementi*, apud Lobineau, Morice, etc.

[3] Cf. *Procès-verbal de l'Enqueste* faite à Paris du 25 août au 4 sept. 1341, à l'occasion du procès entre Charles de Blois et le comte de Montfort (Biblioth. nationale, fonds des Blancs-Manteaux, n° 73).

Ce document précieux avait été consulté par l'auteur contemporain des Grandes Chroniques de France, comme on le verra bientôt. Anselme, D. Lobineau et Moréri l'ont aussi cité. M. du Cleuziou en a une copie, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.

Digitized by Google

entière, afin de recueillir leurs dépositions et de savoir la vérité. N'était-ce pas le dernier et le plus sûr moyen de fermer la bouche au murmure et aux plaintes? Qui pourrait le nier? Or c'est ici surtout que l'injustice des prétentions du comte de Montfort éclata dans tout son jour.

En effet, parmi les quatre-vingts ou cent témoins qui se présentèrent en son nom, cinq ou six à peine appartiennent à la Bretagne par la naissance. En outre, toute leur argumentation et celle de leurs collègues de l'Ile de France, de l'Orléanais, de la Normandie, se réduit à dire[1] « qu'en vertu des us et coutumes traditionnelles de la vicomté de Paris, du bailliage d'Orléans, de la seigneurie de Guines, etc., Jean de Montfort doit posséder l'héritage de son frère décédé, de préférence à une femme. » Comme si quelqu'une de ces coutumes locales avait le moindre droit d'être alléguée dans la circonstance présente!

Charles de Blois agit d'une tout autre façon. Les témoins qu'il produisit appartenaient tous à la Bretagne, et portaient des noms aussi honorables que ceux de Dinan, Matignon, Hunaudaie, de Tournemine, etc. Parmi eux on comptait jusqu'à trois évêques[2] et deux archidiacres. Enfin, ils n'invoquaient en faveur de leur client que *les us et coutumes particulières* de leur province, les seules en cause. Fallait-il autre chose que cette enquête pour ouvrir les yeux de tout homme de bonne foi et clore le procès? Non, évidemment. C'est ce que constate l'annaliste contemporain[3].

« La cause fu menée à la parfin par plusours saiges et experts, « meismement par aucuns evesques dudict pays. Ladicte cou- « tvme fu prouvée, et fu dit par arrest que le Roy devoit rece- « voir et investir ledict Charles à l'omaige de la duchié de Bre- « taigne. » L'arrêt mentionné ici n'est autre que la sentence de Conflans. Il était la conclusion naturelle de l'enquête. On y avait prouvé, en effet, par de nombreux exemples, que le droit de représentation faisait pleinement loi en Bretagne; or il suffisait pour assurer à Jeanne de Penthièvre

[1] *Enqueste*, etc.

[2] Les évêques de Léon, Saint-Brieuc et Saint-Malo, les archidiacres de Vannes et de Nantes.

[3] *Grandes Chroniques de France*, année 1341. On sait que leur publication si importante est due à M. Paulin Paris. Paris, 1846, in-fol. et in-8°.

Digitized by Google

la préférence sur le comte de Montfort. Mais laissons de nouveau parler la même chronique, pour nous expliquer sans ambage quelle était l'étendue de ce droit de représentation, nœud gordien de la question présente :

« Par raison de coustume approuvée et courant par toute « Bretagne se aucun tant noble comme non noble trespassoit « sans hoir de son corps, et eust frère (*Jean III était dans ce cas*), « le premier né après le mort posséderoit l'héritage et la sei- « gneurie. Mes soit donné qu'il eust plusieurs frères, et en- « cores soit donné que celui qui est *secondement né* (*Guy de Bre- « tagne*, ne mourust devant le premier né, toutes voies de celui « *secondement né avoit hoirs de son corps, mâle ou femelle* « (*Jeanne de Penthièvre*); icelui hoir devant tous les autres « frères après la mort du premier né seroit héritier, et joiroit « de l'héritaige [1]. »

Rien de plus clair et de plus décisif qu'un pareil témoignage rendu dans de telles circonstances. Il en résulte incontestablement qu'au fond, le débat engagé par le comte de Montfort contre sa nièce n'était autre chose que la lutte, si fréquente dans l'histoire, de la branche cadette contre la branche aînée.

M. Henri Martin ne fait donc pas preuve de beaucoup d'érudition, lorsque, confondant les lieux et les personnes, il en vient à s'écrier d'un air de triomphe [2] : « En résumé, la nièce pouvait-elle avoir des droits qu'une sœur n'aurait pas eus? »

Prétendre terminer la discussion sur ce point par une telle apostrophe, c'est montrer qu'on ignore le premier mot de la question. Il ne s'agissait pas, en effet, de savoir quels eussent été les droits d'une sœur de Jean III. Personne ne conteste qu'elle eût cédé le pas à un autre frère du prince décédé, mais on demandait qui devait être préféré du second ou du troisième fils d'Arthur II, car la fille de Guy de Bretagne *secondement né, représentait son père* en vertu des coutumes bretonnes, et jouissait de tous les droits dont il eût joui lui-même, si la mort ne l'avait point encore ravi à la terre.

La chose est si bien prouvée d'ailleurs, que la question avait été résolue dans ce sens dès l'année 1337, lors du mariage de

[1] *Grandes Chroniques de France*, année 1341.
[2] H. Martin, *Hist. de France*, t. V, p. 57, 4e édition.

Digitized by Google

Jeanne de Penthièvre [1]. Le contrat matrimonial portait pour clause première que les deux époux seraient héritiers de la couronne ducale de Bretagne. C'est à ce prix que Charles de Blois renonçait au nom et aux armes de la maison de Châtillon, à laquelle il appartenait par la naissance. Ce pacte solennel avait été rédigé sous les yeux du roi de France et avec son assentiment, dans une réunion des Etats de Bretagne. Le duc et ses barons y avaient accédé de grand cœur.

On dit même [2] que Jean de Montfort n'avait pu refuser d'apposer sa signature à un acte si préjudiciable à ses prétentions ambitieuses, mais il n'en tint aucun compte quand la succession de Bretagne vint à s'ouvrir. Ainsi, Charles de Blois avait pour lui tout à la fois le droit breton traditionnel et le texte écrit des conventions tout récemment conclues.

Dans un tel état de choses, Guillaume de Saint-André, le chroniqueur panégyriste de la maison de Montfort, a mauvaise grâce d'invoquer, en faveur de son client, les prescriptions de la loi mosaïque, et de nous dire :

(Montfort) au duc devoit succédier
Selon la responso que Dieu fist
A Moyse quand il lui dist
Que si l'homme meurt sans fils mâle,
A la fille va l'héritage ;
Mais se il meurt sans l'un ne l'autre,
Au frère va sans nulle faute [3].

Est-ce que par hasard cette législation avait quelque chose d'obligatoire pour les peuples chrétiens dans ses lois judiciaires et cérémonielles ? Est-ce que le chroniqueur-poëte eût voulu se soumettre le premier à la loi de la circoncision ou à celle des viandes défendues ? De pareilles prétentions n'étaient pas plus de saison au XIVe siècle qu'elles ne le sont actuellement.

Le même auteur n'est pas plus acceptable lorsqu'il prétend [4] que la nation bretonne réclamait d'une seule voix Jean de Montfort pour son souverain. Il est bien prouvé, au contraire,

[1] Du Chesne, *Preuves de Châtillon*, p. 118. M. Tardif en indique le texte original dans son précieux Inventaire des Documents historiques.
[2] Anselme, t. VI, p. 103.
[3] *Chronique de Jean le Vaillant*, apud Lobineau, Morice, Charrière.
[4] *Ibid.*, v. 143, 202, 511 et seq.

Digitized by Google

que les sympathies du clergé, de la noblesse et du peuple breton[1] étaient pour l'époux de Jeanne de Penthièvre, devenu, par son mariage, l'héritier direct des anciens ducs antérieurs à la branche de Dreux.

Je pourrais encore, s'il en était besoin, revendiquer en faveur de ma thèse l'autorité de l'histoire et de la jurisprudence, citer Du Chesne, Dupleix, de Serres, Hay du Chastelet, Guy Le Borgne, etc., etc., parmi les historiens qui ont embrassé mon opinion[2]. Mais cette discussion s'est déjà prolongée outre mesure ; il est temps de la résumer et d'y mettre un terme. On a vu d'abord que les coutumes de la Bretagne, en matière de succession, appelaient Jeanne de Penthièvre et son époux à régner sur cette province. J'ai dit ensuite comment le droit éventuel des deux conjoints avait été solennellement reconnu et proclamé dans le pacte matrimonial du 4 juin 1337 ; enfin, l'arrêt de Conflans est venu mettre le dernier sceau à la légitimité de la revendication du gendre de Guy de Bretagne, ou plutôt lui faire un devoir rigoureux de poursuivre cette revendication les armes à la main, dans le cas où son rival en viendrait à cette extrémité. Il en arriva malheureusement ainsi : Jean de Montfort préféra la révolte armée à l'humble soumission du vassal ; Charles de Blois devait relever le gant. Doux et pacifique par caractère, il répugnait à la guerre, il avait horreur de l'effusion du sang ; mais les droits incontestables de sa femme, l'avenir de ses enfants, l'honneur de la France et de la Bretagne étaient en cause. En présence d'intérêts aussi sacrés à défendre, l'époux de Jeanne de Penthièvre ne pouvait hésiter et n'hésita pas à entrer en lice contre un injuste agresseur. Ainsi commença la longue et sanglante lutte si connue dans les fastes

[1] Je pourrais ici entrer dans de grands développements, prouver que le clergé tout entier, à part un évêque et quelques abbés, etc., toute la haute noblesse et la *greigneure partie* du peuple se prononcèrent en faveur de Charles de Blois ; mais ce serait peut-être perdre de vue l'objet principal de la question. D'ailleurs, le doute n'est pas possible en ce qui concerne le clergé et la noblesse ; et, pour ce qui est du peuple, Le Baud, chapelain de la reine-duchesse Anne, arrière-petite-fille du comte de Montfort, confesse à regret que « les populaires *haïssaient* le rival de Charles de Blois. » Le Baud, *Hist. de Bretagne*, p. 302 et 303.

[2] J'avoue cependant qu'un certain nombre d'auteurs, surtout parmi les généalogistes (Anselme, Moréri), ont trouvé plus commode de laisser la question indécise et de ne froisser ainsi aucune susceptibilité royale ou nobiliaire.

Digitized by Google

militaires de Bretagne sous le nom générique de *guerre de la succession*. On le voit, toute la responsabilité du sang qui y fut versé et des désastres de tout genre qu'elle causa doit retomber sur la tête de l'ambitieux comte de Montfort. C'est lui qui fut le provocateur de la lutte armée, c'est lui qui aima mieux livrer la Bretagne à son ennemi naturel, l'Anglais, que de se soumettre à la sentence pleine d'équité d'un suzerain auquel il en avait appelé précédemment, preuve qu'il admettait sa compétence. Quant à Charles de Blois, il est à l'abri de tout reproche; il n'a fait que subir, bien malgré lui, la nécessité d'une guerre à laquelle le condamnaient les injustes prétentions de son rival.

Ce second point ainsi mis en lumière, voyons maintenant si le compétiteur du comte de Montfort a été cruel, inhumain, homme de sang, en un mot, dans sa carrière militaire, ainsi que l'affirme M. Henri Martin.

III

Ce serait m'écarter de mon plan que de faire ici, même en raccourci, l'historique d'une guerre de vingt-trois années, aussi féconde en épisodes du plus haut intérêt que remarquable par les grands noms militaires de Beaumanoir, Chandos, Du Guesclin, Clisson, qu'on y retrouve à chaque pas. Les femmes y brillent presque à l'égal des hommes. Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Flandre[1] y ont acquis une réputation des plus éclatantes : la dernière est même devenue un personnage presque légendaire, tant la chronique a grandi son rôle outre mesure. Mais cela n'appartient pas directement à mon sujet. Pour le moment je dois me borner à rechercher si quelque fait avéré, quelque témoignage contemporain peut justifier l'épithète profondément outrageante de *bigot sanguinaire*, dont M. Henri Martin a gratifié Charles de Blois avec tant

[1] On a peine à comprendre pourquoi il a plu à M. H. Martin (ouv. cité, p. 57 et ailleurs) d'enlever à l'épouse du comte de Montfort son nom historique de Jeanne, pour l'appeler *Marguerite*. Aurait-il, par hasard, préféré l'autorité d'un chroniqueur flamand du XVIe siècle (Meyer) à celle des contemporains et des documents officiels émanés des cours de France et de Bretagne? (Cf. du Tillet, *Inventaire; Preuves de Bret.*, t. I, c. 1333, 1432, etc.)

Digitized by Google

de complaisance. Si je retrace dans mon esprit toute l'histoire de cette guerre mémorable; si j'accompagne par la pensée le gendre de Guy de Bretagne sous les murs de Nantes, de Hennebont, de Rennes, de Bécherel; si je le suis dans les plaines de Ploërmel, de La Roche-Derrien et d'Auray, nulle part je ne vois rien qui légitime cette accusation, et partout, au contraire, le duc de Bretagne m'apparaît doux et humain de caractère, animé des intentions les plus pacifiques [1], préoccupé uniquement du soin de rétablir la paix et de mettre un terme aux maux du peuple, dont il gémit le premier et le plus amèrement [2].

On le voit, il y a loin de ces sentiments et de ce langage à ceux que l'historien prévenu prétend avoir découverts dans le cœur et sur les lèvres du successeur des Arthur et des Nominoë; mais il faudrait des preuves solides pour étayer cette opinion, et l'auteur n'en fournit aucune. Il ne s'autorise d'aucun manuscrit contemporain. Il veut qu'on le croie sur parole. C'est peut-être par trop présomptueux, et son assertion mériterait à peine d'être mentionnée ici, si les chroniqueurs du parti de Montfort n'avaient signalé deux circonstances où, selon eux, notre duc aurait donné des preuves non équivoques de cruauté. J'ai nommé le massacre des prisonniers de Nantes (1341) et le sac de Quimper (1345).

Entrons, au sujet de ces deux faits, dans quelques développements, d'où sortira, je l'espère, la preuve qu'ils sont controuvés, et, par conséquent, ne peuvent ternir la réputation de Charles de Blois.

Et d'abord le premier fait allégué est plus qu'incertain, n'ayant d'autre appui qu'une chronique flamande [3], anonyme et sans date. D'après ce narrateur fort suspect, Gauthier de Brienne [4], connétable de France, ennuyé des *longueurs prétendues* du siége

[1] *Acta Canonisat.*, t. I, pass. et præt. fol. 226. « Erat pacificus et frequenter in suis orationibus dicebat : « Da pacem, Domine, in diebus nostris. » Vel verbis gallicis salutabat omnes : « Diex nous doint la paez. »

[2] *Ibid.*, fol. 200. « Frequenter ingemiscebat dicens : « Doleo, quod ego dux « fui effectus, quia populus Britanniæ non potest esse in tranquillitate, et « miseriis ejus succurrere non possum. »

[3] Elle est citée par Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 252.

[4] Double erreur. Gauthier de Brienne n'était point connétable en 1341 (il ne le fut qu'en 1356) ; il se trouvait même, à cette date, hors de France, car il remplissait une mission à Florence. Cf. Anselme, t. VI, p. 126 et suiv.

Digitized by Google

de Nantes (commencé en octobre 1341, il fut terminé en novembre), tenta, par forme de divertissement, un coup de main hardi sur le château voisin de Valgarnier (*nom inconnu*), dans l'espoir de s'en emparer sans coup férir. Son attente fut trompée. Il trouva à qui répondre. Le seigneur Ferrand, capitaine du château attaqué, se défendit vaillamment, et ce second siége menaçait de traîner en longueur comme le premier, lorsque le duc de Normandie, généralissime de l'armée française, proposa d'en remettre l'issue à un combat singulier de deux cents Bretons ou Français contre deux cents Anglais. La proposition fut acceptée et la lutte s'engagea. Les Français y eurent l'avantage. Malheureusement, toujours au dire de la chronique, le duc de Normandie y ternit sa victoire, en faisant misérablement égorger les trente Anglais qui avaient survécu à leur défaite.

Ce *racontage* n'a même pas les apparences de la vraisemblance, ainsi qu'on vient de le voir par les noms et les dates. Aussi le chercherait-on vainement dans aucun écrivain contemporain connu et digne de faire autorité. Il est donc inutile de m'y arrêter plus longuement. D'ailleurs, rien de plus mal fondé que la pensée de faire retomber sur la mémoire de Charles de Blois l'odieux d'un acte aussi barbare. Le duc de Bretagne n'est nullement en cause dans cette circonstance.

Qui oserait prétendre que le fils du roi de France ne s'est prêté à cette cruauté que pour lui complaire? N'était-il pas en âge et en mesure de répondre personnellement de ses actes? Je passe donc outre, et j'arrive au siége de Quimper, postérieur de cinq années à celui de Nantes. Ici les témoignages ont plus de valeur en apparence; mais cependant l'imposture et la calomnie n'ont pas si bien déguisé leurs artifices qu'on ne puisse les démasquer et faire triompher la vérité. On va en juger.

Pour éviter tout malentendu, je commencerai par citer les deux seules chroniques contemporaines, qui se soient faites les échos de cette accusation.

Et d'abord le *Chronicon Briocense* :

« En l'année 1344, la ville de Quimper fut prise par Charles de Blois. Le vainqueur y fit égorger quatorze cents personnes. Il continua à exercer sa cruauté et à se livrer au carnage, jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé qu'on avait trouvé un enfant qui demeurait attaché aux mamelles de sa mère déjà morte sous le glaive. A cette

Digitized by Google

nouvelle, il fit cesser l'effusion de sang, mais une telle cruauté *fut le principe d'un grand scandale* (nuisit beaucoup à la réputation de ce prince) dans toute la Bretagne et surtout en Cornouaille [1]. »

L'accusation est ici nettement formulée. Le chroniqueur anglais Knyghton, qui se trouve aussi, croit-on [2], impliqué dans la même affaire, n'a pas la franchise bretonne. Il ne parle qu'à mots couverts du siége de la capitale de la Cornouaille, peut-être pour ne pas faire connaître une défaite infligée à sa nation, ce qu'il évite toujours avec le plus grand soin. Quant au carnage prétendu dont cette ville aurait été le théâtre, il n'en est nullement question dans son récit. D'ailleurs, que le lecteur en juge par lui-même; voici ses paroles :

« Vers l'année 1344 (1345 plus probablement), Charles de Blois rentra en Bretagne avec une armée puissante, et s'empara de Jean de Hardesville (lisez Jean d'Harcourt, *Haradi villa seu curtis*) qu'il conduisit à Paris. Ce malheureux y vit tomber sous le *glaive la tête de son fils Jean*, et un grand nombre d'archers de notre nation périrent dans les mêmes jours et de la même manière [3]. »

Que l'on compare maintenant les deux versions, celle de Knyghton et celle du *Chronicon Briocense*. On verra qu'elles ne se ressemblent en aucun point, et qu'elles peuvent même difficilement se concilier. D'un côté, massacre impitoyable d'une population désarmée ; de l'autre, châtiment tardif infligé à des soldats vaincus et peut-être parjures. Admettra-t-on aisément que deux faits aussi divers se trouvent réunis dans un seul et même événement? Comment un prince serait-il à la fois assez inhumain pour faire égorger de sang-froid, dans une ville prise d'assaut, une foule innocente de femmes, d'enfants et de vieillards qui n'ont rien fait pour attirer sa colère, et assez doux pour épargner momentanément et réserver au glaive de la justice les capitaines et les soldats qu'il a dû combattre corps à corps ? Il suffit

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 42. « Anno 1344 fuit capta civitas Corisopitensis per D. Carolum de Blesis ubi *occisæ fuerunt per ipsum* 1400 *personæ*, nec cessavit idem a crudelitate sua donec nuntiatum est ei quod quidam infantulus lactabat mamillas matris suæ occisæ. Quo audito fecit cessare ab ista occisione. Sed ob hujusmodi crudelitatem ortum fuit magnum scandalum in Britannia, et maxime in Cornubiâ. »

[2] Lobineau et Taillandier, *Hist. de Bretagne*, année 1345.

[3] Knyghton, *Chronica*. « Anno 1344, eodem tempore, venit D. Carolus de Bloys cum fortitudine grandi in Britanniam, et cepit D. Joannem de Hardesvilla : et duxit eum Parisius, et occisus est ibi filius ejus Johannes, et multi de sagittariis nostris ibidem perierunt.»

Digitized by Google

d'énoncer de pareilles propositions pour montrer combien elles sont invraisemblables. Lorsqu'un chef d'armée est inexorable dans ses vengeances, au moins les premiers coups tombent sur l'ennemi et non sur des personnes inoffensives. On est donc déjà porté à croire que l'un ou l'autre de ces récits s'écarte de la vérité. Qui sait même si les deux ne sont pas également controuvés?

Descendons dans le détail. Prenons l'une après l'autre ces deux accusations, rapprochons-les des monuments contemporains, et nous verrons par cette confrontation si elles ont quelque fondement, ou si elles sont purement calomnieuses.

L'accusation de Knyghton est plus facile à expliquer, c'est pour cela que je vais m'en occuper en premier lieu.

Le lecteur a sans doute remarqué que son langage était obscur et indécis : « Charles de Blois revient en Bretagne avec une puissante armée, » nous dit-on. Mais qu'y fait-il? entreprend-il quelque siége? livre-t-il une bataille? Le chroniqueur ne daigne éclaircir aucun de ces doutes, qui se présentent cependant d'eux-mêmes à la pensée. Mais passons. Qu'est-ce que Jean de Hardesville, nom entièrement inconnu aux annalistes contemporains et à ceux qui ont suivi? Supposons qu'il faille traduire Jean d'Harcourt (*Haraldi curtis seu villa* [1], — deux expressions presque synonymes, paraît-il, dans la langue du moyen âge), — nous nous trouvons en face de nouveaux malentendus et de nouvelles confusions de noms et de dates. Il en résulte, en effet, que Knyghton a voulu, par ces paroles, rendre Charles de Blois responsable de la sentence d'exil qui frappe Godefroi d'Harcourt, en 1363, et de la sentence capitale qui atteignit trois chevaliers normands. On se demande de nouveau ici pourquoi cet auteur a été si mal renseigné. Pourquoi confondre Jean d'Harcourt avec Godefroi d'Harcourt? Ces deux personnages étaient frères, mais ils n'ont pas joué le même rôle, tant s'en faut! Pourquoi faire de ce seigneur d'Harcourt un prisonnier de notre duc de Bretagne? Pourquoi supposer qu'il a été livré par lui aux mains du roi de France [2]? Les choses se sont

[1] Cf. Du Cange, verbi *Curtis* et *Villa*.

[2] *Grandes Chron. de France*, année 1343. « Il y eut guerre privée entre messire Jean, comte d'Harcourt, et Geoffroi, son frère, d'une part; et messire Robert Bertran, d'autre part. Et tous les deux furent semons de venir à Paris s'expliquer devant le Parlement du Roy. Messire Geoffroi refusa, continua à guerroyer, et commença, dit-on, à s'accorder avec le roy d'Angle-

Digitized by Google

passées tout autrement, et Charles de Blois n'y est mêlé en rien. C'est une chose incontestable.

On nous parle aussi du fils de ce même Godefroi d'Harcourt; or il paraît constant que ce seigneur n'a jamais eu d'enfant [1]. Voilà donc cinq ou six graves erreurs accumulées en deux lignes de texte.

Je dois dire en outre que les prétendus archers anglais faits prisonniers sous les murs de Quimper, puis conduits à Paris et immolés à la fureur de Charles de Blois, sont une nouvelle mystification ajoutée aux précédentes. Pour s'en convaincre, il suffit de lire *le manifeste* qu'Edouard III adressa au pape Clément VI, à la date du 25 mai 1345, pour justifier la nouvelle campagne armée qu'il entreprit contre la France. Le monarque anglais [2] y énumère en détail tous les griefs qu'il a à faire valoir contre son rival, les injustices commises, les infractions aux trêves. Comment aurait-il oublié le plus odieux de tous ces actes, l'exécution sanglante de ses archers, si le fait avait eu quelque réalité?

Je sais bien [3] que les historiens de Bretagne ont accueilli les assertions de Knyghton avec une confiance peu excusable, et qu'enchérissant même sur ses dires, ils ont accusé le duc breton d'avoir fait comprendre dans la même affaire, et condamner à mort du même coup Henri de Malestroit et les trois chevaliers normands : Richard Percy, le sire de la Roche-Tesson et Guillaume Bacon. Je ne suis point ici chargé de justifier leur excessive crédulité, mais ce que je dois dire, appuyé sur les monuments contemporains, c'est d'abord que la cause des chevaliers normands susnommés n'a rien de commun, ni avec Charles de Blois, ni avec le siége de Quimper [4]; c'est qu'en second lieu, celle de Henri de Malestroit, entièrement distincte de celle des chevaliers désignés, ne se rattache non plus par aucun lien au

terre et avecques les ennemis du roy de France. » Voir aussi les nombreux documents originaux que M. Léopold Delisle analyse et publie *in extenso* dans sa savante *Histoire du château et des seigneurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (p. 49-108, et Pièces justificatives, p. 84-106). De tout cela il résulte clairement que Charles de Blois n'a été mêlé en rien à l'affaire de Godefroi d'Harcourt et de ses complices, ce que je voulais démontrer.

[1] V. Anselme et la Roque.

[2] Cf. Rymer, édit. 1817, t. III, part. 1re, p. 41.

[3] D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 271.

[4] Cf. *Grandes Chron. de France*, année 1344; Anselme, t. VI, p. 130; M. Léopold Delisle (ouvrage cité, page déjà citée).

Digitized by Google

siége de la capitale de la Cornouailles. « Henri de Malestroit [1], « clerc et diacre, étoit *seigneur* des requestes de l'hôtel le Roy, « mais après la mort de son frère [2], il s'en alla au roy d'Angle- « terre et devint son adhérent. A Vannes se portoit comme « capitan d'Edouard III. C'est là qu'il fut prins par les Fran- « çois. Emmené à Paris, il fut jugié, condamné et exécuté « ignominieusement le samedy veille de Pâques 1344 (1345, « nouveau style). »

On le voit donc manifestement : Charles de Blois, qu'on veut faire l'auteur de toutes ces condamnations et de toutes ces exécutions sanglantes, n'y a eu aucune part. Ni l'accusation de Knyghton, ni celles auxquelles son texte a donné lieu ne sauraient supporter l'épreuve de la critique.

Venons maintenant au *Chronicon Briocense*. Certes, si ce qui y est dit des cruautés du duc était l'expression de la vérité, ce prince aurait mérité, au moins dans cette circonstance, tous les anathèmes de l'histoire. Mais avant de nous prononcer, allons au fond des choses. Demandons-nous d'abord à quel auteur nous avons affaire ? Est-il contemporain ? Est-il désintéressé ? Nous verrons ensuite s'il n'y a pas moyen de contrôler ses assertions et d'en vérifier l'exactitude ou la fausseté.

En premier lieu, le *Chronicon Briocense* [3] n'est l'œuvre que d'un anonyme dont on ignore également le nom et les actions. On sait seulement, par son propre aveu, qu'il a commencé à écrire vers l'année 1394 [4], par conséquent près de soixante années après les événements de Quimper. D'où ressort une première conclusion, c'est que nous n'avons pas affaire à un contemporain ; par suite son témoignage peut déjà être suspecté.

Le désintéressement et l'impartialité lui font encore plus

[1] *Grandes Chron. de France*, année 1345.

[2] Geoffroi de Malestroit, mentionné ici, fut exécuté à Paris, le 29 nov. 1343, en même temps que neuf autres seigneurs bretons. Ce supplice a déjà exercé la sagacité de plus d'un historien, mais ils n'ont que peu réussi jusqu'ici à bien l'éclaircir.

[3] Biblioth. Nation., Ms. latin, n° 6003. D. Lobineau et D. Morice en ont publié des extraits assez incomplets au commencement de leurs *Preuves de Bretagne*.

[4] Cf. *Notices et extraits des Ms. de la Biblioth. royale*, t. II, p. 190. L'article est du savant Bréquigny.

Digitized by Google

manifestement défaut. Cet auteur écrivait en Bretagne à une époque où il n'était guère possible d'apprécier avec équité la grande lutte juridique et militaire dont cette province venait d'être le sanglant théâtre. La haine implacable du vainqueur d'Auray poursuivait son rival jusque dans la tombe. Le bruit des miracles opérés par les mérites de Charles de Blois le faisait entrer en fureur[1], et l'amenait à tout tenter par intrigues et par menaces pour retarder, pendant de longs mois, les informations que le pape Urbain V avait ordonnées en vue de la canonisation du duc de Bretagne. Le chroniqueur Briochin eût donc peu assuré sa fortune s'il se fût avisé, dans de telles circonstances, de raconter les actions de vertu d'un prince si odieux aux dépositaires de l'autorité temporelle. Aussi s'en est-il bien gardé. Impossible de trouver dans sa narration, assez prolixe d'ailleurs, le plus petit mot d'éloge à l'adresse du personnage dont nous parlons.

Après avoir établi que le chroniqueur n'est ni témoin contemporain, ni témoin désintéressé, je n'oserais pourtant l'accuser, si je ne pouvais opposer à des assertions hasardées le démenti formel et catégorique qu'elles ont reçu des témoins les plus dignes de foi. On ne sait pas assez que le récit de ce siége de Quimper, si étrangement exposé par l'annaliste de Saint-Brieuc, a été consigné dans un document parfaitement authentique et digne de faire autorité. On y entre dans d'assez grands détails, et les renseignements sont fournis par des personnes[2] qui ne sont pas seulement témoins oculaires, mais qui ont encore joué un rôle actif dans les événements qu'elles rapportent. De plus, il est impossible qu'elles se soient entendues pour tromper, puisque leur narration, identique au fond, diffère cependant beaucoup dans la forme et dans les détails. Assurément, si quelque témoignage doit faire

[1] Cf. *Acta Canonis.*, t. I, pass. et præsert. fol. 120. Récit d'un fait qui s'était passé à Dinan.

[2] *Acta Canonisat.*, t. I, fol. 280; t. II, fol. 228, 231, etc. — Les témoins sont :

1° Jean Du Plessis, seigneur de Coliers, chevalier blésois (test. 41);
2° Richard Poulard, écuyer breton, (id. 143);
3° Alain Maréchal, attaché au service des haras ducaux, (id. 144);
4° Alain le Prévost, écuyer breton, (id. 145);
5° Guillaume Anseau, écuyer, connétable de Guingamp, (id. 146);
6° Gilles de la Berchère, seigneur angevin, (id. 148);
7° Pierre de La Chapelle, archidiacre de Tréguier, (id. 149), etc.

Digitized by Google

foi en histoire, c'est celui qui est revêtu de tant de caractères frappants de vérité. Le lecteur pourra d'ailleurs en juger par lui-même. Je vais résumer brièvement ce qui est dit du siége de Quimper dans les actes du procès de canonisation de Charles de Blois, car c'est à cet important document que je faisais allusion plus haut. Voici comment les faits y sont racontés :

Au mois d'avril ou de mai 1344 ou 1345[1], le duc de Bretagne vint assiéger Quimper, la seule ville épiscopale qui eût, dès le début de la lutte, embrassé le parti du comte de Montfort. Les commencements du siége furent pénibles et n'amenèrent aucun résultat apparent. Les Anglais avaient eu recours à la trahison pour déjouer les projets que l'on formait dans le camp breton. Avertis par ce moyen de tout ce que l'on méditait contre eux, ils étaient toujours sur leurs gardes, et savaient si bien prévenir les attaques les plus secrètes qu'il était impossible de les surprendre. Le duc Charles, étonné d'une prévoyance si attentive, recourut à Dieu dans la prière, — ce qu'il faisait toujours en semblable occurrence, — et, le ciel éclairant son esprit d'une lumière prophétique, il connut, par révélation d'en haut, quel était le traître infâme qui vendait à prix d'argent les secrets de son prince et la vie de ses concitoyens.

Une femme indigente occupait une méchante cabane non loin du port. Elle ne paraissait avoir d'autre moyen d'existence que les aumônes journalières du charitable duc et de ses compagnons d'armes, mais cette malheureuse essayait de s'enrichir d'une autre manière, en entretenant des relations perfides avec le camp ennemi. Tous les soirs, à la nuit tombante, une petite barque, envoyée par le capitaine anglais, venait prendre cette femme et la conduire à la tente où se tenait le conseil de guerre. Elle y faisait connaître quels étaient, pour le lendemain, les projets de l'armée française. Personne, dans le camp breton, n'eût soupçonné que cette misérable créature pût être coupable d'une si noire action. Mais, le soir même du jour où Charles de Blois[2] avait reçu sa révélation surnaturelle, il dit à

[1] Le *Chronicon Briocense* met le siége en 1344. Le texte du procès est un peu vague, bien que l'année 1345 paraisse plus probable. Quant à l'époque de l'année, elle est suffisamment indiquée par cette circonstance que les blés furent coupés sur pied par les hommes de guerre. (V. *Acta Canon.*, t. II, fol. 221.)

[2] *Acta Canonis.*, t. II, fol. 226. « Quadam nocte per obsidionem Corisopitenem dixit Carolus ad suos : « Ite ad tugurium sub ulmo a parte maris, ubi jacet

Digitized by Google

quelques-uns des siens: « Allez à *la cabane* du port, et amenez-« moi la pauvre femme qui y fait sa demeure, si vous l'y « rencontrez; mais soyez sûr qu'elle en est absente, elle est « dans le camp anglais. »

Surpris d'un tel langage, ceux qui avaient reçu l'ordre se rendirent sur-le-champ au lieu indiqué, et revinrent plus étonnés encore. Ils n'avaient point trouvé la femme en question.

« Retournez, leur dit le prince, quelques heures plus tard, « la malheureuse rentre du camp anglais; emparez-vous d'elle « et amenez-la ici [1]. » Le nouvel ordre fut exécuté aussi ponctuellement que le premier. Cette femme, saisie sur le fait, avoua sa perfidie et comment elle s'était faite l'auxiliaire des Anglais.

Aussitôt après cette heureuse capture, on tint un conseil de guerre dans le camp breton, et il fut résolu qu'on donnerait, dès le lendemain, un assaut général [2]. C'était la première attaque dont les ennemis n'étaient point prévenus. Mais écoutons une nouvelle et non moins étonnante merveille.

Le duc émit l'avis de porter ses forces principales du côté de la mer. Sa proposition, on le conçoit, rencontra une assez vive opposition [3]. Et, en effet, le flux accoutumé de la marée semblait naturellement devoir empêcher la réussite de ce projet. Toutefois, le prince insista, et son avis prévalut. Il comptait sur l'appui miraculeux de Dieu [4]. Pour le mériter plus sûrement, il passa plusieurs heures dans la prière la plus fervente. Son attente et ses désirs ne furent point trompés. L'at-

« paupercula mulier, quam de nostris cibariis alimus, sed non invenietis eam, « est enim in castro Anglicorum. » D. Oliverius *de Tinteniac*, et alii plures iverunt, et nihil invenerunt. »

[1] *Acta Canonisat.*, t. II, fol. 226. « Paulo post dixit Carolus ad suos : « Rever-« timini et invenietis eam revertentem de castro Anglicorum. » Et sic factum est. Mulier capta eis ostendit foveam inferiorem ubi invenerunt aurum et argentum, quorum partem ab hostibus et Anglicis, partem ex eleemosynis receperat. Adducta coram Carolo et multis testibus confessa fuit quod nuntiabat Anglicis *statum exercitus Caroli*. Adducebant unum batellum, et cum ipsis ibat ad villam, » etc.

[2] *Ibid.* « Die crastina illius noctis, capta est urbs per gentes Caroli. »

[3] *Ibid.* « Gentes Caroli volebant dare insultum per partem ubi erant inimici..., sed noluit Carolus. »

[4] *Ibid.* « Carolus oravit ad cœlum in loco secreto, extensis manibus petens ut cesset cursus maris, in tantum quod secundum meum inchoatum non impediar. Et fecit dare insultum ab illa parte ad quam solebat mare accurrere..., et cessavit cursus maris. »

Digitized by Google

taque projetée commença dès la sixième heure du matin, au moment même où le flux de la marée devait, d'après le cours ordinaire des choses, venir battre les murailles de la ville assiégée, et, par conséquent, fermer le passage aux assiégeants; mais, docile aux ordres du nouveau Moïse, la mer se garda d'arrêter l'élan de l'armée bretonne, et d'empêcher la défaite des Anglais. Elle resta calme et immobile, et les Bretons, libres alors de poursuivre leur marche, attaquèrent l'ennemi avec intrépidité, et le forcèrent à sonner la retraite après un combat acharné de cinq ou six heures [1]. Il était environ l'heure de midi. La vérité du prodige que Dieu venait d'opérer en faveur de son fidèle serviteur, éclata en ce moment avec une nouvelle force à tous les regards, quand on vit la marée reprendre son cours, qui n'avait été que retardé, et inonder toute la plage.

Tel fut, dans la vérité des faits, ce siége de Quimper, si défiguré par la chronique. Les détails que j'ai donnés, entièrement inconnus jusqu'ici, me paraissent appartenir à l'histoire sérieuse et impartiale.

Que penser maintenant des prétendus actes de cruauté dont le vainqueur se serait rendu coupable? Pourquoi n'en est-il pas question dans les documents que je viens d'analyser? Qui osera prétendre qu'un massacre général des femmes et des enfants a été ordonné par un prince si fervent dans la prière, si zélé pour le service de Dieu, et, de plus, si doux et si bon de caractère, comme l'a toujours reconnu [2] l'histoire sérieusement écrite? Il faudrait des preuves solides et convaincantes pour appuyer une opinion aussi hasardée. Or, non-seulement elles font défaut, mais il est encore établi que le personnage qui est accusé de cruauté, donna, dans cette même circonstance, un exemple des plus frappants de l'esprit de douceur et de modération dont il était animé. Voici en quelle manière.

Il aurait servi de peu au duc de Bretagne de s'emparer de la capitale de la Cornouailles, s'il n'eût pu mettre à l'abri d'un coup de main une conquête de cette importance. Car on savait par avance que les Anglais, et le comte de Montfort à leur tête,

[1] *Acta Canonisat.*, t. I, fol. 281 : « Villam insiliit horâ Primæ, et duravit insultus usque ad horam meridiei et amplius, nec mare eis nocuit, sed, dum in dicta villa fuit mare affluit etiam, etc. »

[2] Anselme, t. VI, p. 103.

Digitized by Google

feraient tous leurs efforts pour reprendre une ville dont la perte leur était si sensible.

Malheureusement, Charles de Blois[1], privé de l'appui du roi de France, n'avait pas assez de forces pour lutter contre des ennemis si puissants, et donner des garnisons à ses forteresses. Pour Quimper en particulier, comme son enceinte fortifiée était vaste, il fut résolu qu'on abattrait une partie des murailles; mais ici, nouvel embarras[2]. Sur quel point se porteraient les travaux de destruction? Serait-ce la part de l'évêque ou celle du prince et de ses officiers qui supporterait les suites de cette mesure extrême? Un prince brutal et inhumain, tel que celui dont le portrait est tracé dans le *Chronicon Briocense*, n'eût pas hésité un seul instant à donner des ordres dans le sens de ses intérêts privés. Charles de Blois en agit tout autrement[3]. En vain les membres de son conseil cherchèrent-ils eux-mêmes à l'entraîner dans ce parti: « Je n'en ferai rien, répondit-il avec « fermeté, car l'intérêt de l'Eglise est l'intérêt commun, l'in- « térêt des pauvres, du peuple, de la religion, de Dieu, en un « mot. » Des ordres furent donnés en conséquence et exécutés de point en point. Belle leçon! Noble exemple! Hélas! pourquoi le pieux duc de Bretagne a-t-il aujourd'hui si peu d'imitateurs? Ne peut-on pas assurer que notre société politique serait moins ébranlée et moins chancelante sur ses bases, si les intérêts de Dieu et de son Eglise étaient mieux sauvegardés?

Cette discussion s'est déjà prolongée bien au delà de mes désirs; cependant, on me permettra encore d'ajouter quelques mots pour relever une dernière assertion de notre accusateur Briochin. C'est celle qui consiste à dire que « ces actes de « cruauté (ceux qu'il a racontés) causèrent un grand scandale « dans la Bretagne et surtout dans la Cornouailles[4]. » Où donc

[1] Cf. *Epist. Clem. VI ad Eduardum, regem Anglie*, apud Rymer, t. III, pars prima, p. 53. Le Pontife y déclare positivement qu'à cette date (19 mai 1345). Philippe VI n'avait pris aucune part aux hostilités survenues en Bretagne depuis la trêve de Malestroit.

[2] *Acta Canonisat.*, t. I, fol. 255, et alibi. « Carol..s fecit diffortificari partem villæ Corisopitensis, quia erat nimis ampla et difficilis ad custodiendum. »

[3] *Ibid.*, fol. 272. « Dicebant consiliarii ad Carolum, quod melius erat partem suam conservare, quam partem Episcopi. Quibus respondit : « Hoc Deo dis- « pliceret, etc., » et inhibuit. »

[4] *Chronicon Briocense* (loco citato). « Ob hujusmodi crudelitatem ortum fuit magnum scandalum in Britannia et maxime in Cornubia. »

Digitized by Google

cet annaliste a-t-il lu que la prise de Quimper avait fait perdre à Charles de Blois la moindre parcelle de sa popularité? Qui a pu lui donner un renseignement de ce genre? Seraient-ce, par hasard, les habitants de la Cornouailles? Impossible, autrement ils auraient deux poids et deux mesures. Car on les entend[1] déclarer hautement que, tout au contraire, depuis cette époque, le nom de ce prince fut entouré, dans ce pays, d'une estime et d'une affection dont il ne jouissait pas précédemment au même degré. Toute la contrée retentissait encore, en 1371, du bruit des miracles opérés pendant le mémorable siége, qui est ici en cause.

Les faits prouvent d'autre part que ce témoignage n'est point trompeur. Nous en avons pour garants d'abord[2] le courage avec lequel les habitants de Quimper résistèrent à Jean de Montfort, lorsqu'il essaya de les soumettre de nouveau à sa domination, et la défaite honteuse qu'ils lui infligèrent; puis, la fidélité que Quimper et son peuple gardèrent[3] à la cause de Charles de Blois, même après la triste journée du 29 septembre 1364. Il fallut, dans cette circonstance, une sommation en règle et l'impossibilité morale de résister à des forces extrêmement supérieures pour amener le clergé, la noblesse et le peuple de Saint-Corentin à courber la tête sous la domination du vainqueur d'Auray. J'en ai dit plus qu'il n'en faut pour convaincre d'erreur, sur ce dernier point, l'auteur du *Chronicon Briocense*. On a vu, d'autre part, que les actes de cruauté par lesquels Charles de Blois aurait terni sa victoire du mois de mai 1345, n'avaient aucune apparence de réalité. Quant au fait du siége de Nantes, il a été encore plus facile de justifier le duc de Bretagne[4]. De tout cet ensemble, il résulte manifestement que

[1] *Acta Canonisat.*, t. II, fol. 231. « Testis audivit apud Corisopitenses quod *miraculose* Carolum villam eorum recuperasset, et quod, licet blada secata fuissent per gentes suas, tamen incolæ plus abundanter collegerunt de bladis (alibi passim). »

[2] *Grandes Chron. de France*, année 1345; *Chroniques Annaux*, 11 août 1345.

[3] *Preuves de Bretagne*, t. I (1585); et mieux : *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 77-82, etc.

[4] Je pourrais encore apporter en preuve des sentiments de douceur et d'humanité dont Charles de Blois était animé le fait assez connu de Quimperlé. On sait que dans cette circonstance l'amiral français, Louis d'Espagne, allait se venger cruellement, à la façon des Espagnols, sans l'intervention menaçante du duc de Bretagne; mais ce serait m'écarter trop loin de mon sujet. (V. Froissart, édit. Luce, t. II, p. 172.)

Digitized by Google

rien, dans la vie de Charles de Blois, n'autorise à lui infliger, avec M. Henri Martin, la note si outrageante de *prince sanguinaire*. Il est bien permis, au contraire, de ranger cet historien, au même titre que Knyghton et son complice de Saint-Brieuc, dans la classe des propagateurs d'opinions mensongères et calomnieuses. Qu'il produise de nouvelles preuves à sa décharge, s'il en a quelqu'une à faire valoir en sa faveur et pour sa justification. Jusque-là, tout juge impartial, tout sincère ami de la vérité devra, semble-t-il, porter condamnation contre lui et contre son assertion.

Je ne m'arrêterai pas à relever l'épithète de *bigot*, accolée avec tant d'aménité à celle de *sanguinaire*. Sans doute, elle est destinée à produire son effet sur les *candides adeptes de la libre pensée*, mais les lecteurs sérieux savent assez que, sous la plume des écrivains d'une certaine école, *bigot et homme religieux* sont deux mots synonymes. Par conséquent, cette parole, si malsonnante en elle-même, devient ici, non une injure, mais plutôt un éloge.

IV

La question des monnaies ducales de Charles de Blois, qui s'offre en quatrième lieu à mon examen, sera heureusement moins ardue que la précédente, et réclamera beaucoup moins de développements.

Ce n'est pas que les savants qui ont traité de cette branche si importante de la science archéologique, aient laissé de côté les monnaies de l'époux de Jeanne de Penthièvre ; ils s'en sont, au contraire, occupés de la manière la plus sérieuse. D. Lobineau et D. Morice, à la vérité, voulant, par un scrupule mal entendu, mettre les deux compétiteurs sur le pied d'égalité parfaite, et ne possédant ni sceau, ni monnaie du premier comte de Montfort, ont eu la mauvaise idée de n'insérer dans leurs riches collections, aucun monument d'art qui rappelât le règne ducal de Charles de Blois. Mais de Boze, l'un des fondateurs, en France (après Le Blanc et Bouteroux), de la science numismatique, recueillit, vers la fin du XVIIe siècle, jusqu'à dix-huit

Digitized by Google

types des *monnaies carolines* de Bretagne, et Duby les fit graver plus tard dans son intéressante collection [1].

La plupart de ces types étaient dans un bon état de conservation, et le modèle qu'elles présentent fait honneur au goût artistique du prince qui les a fait frapper. On doit remarquer en particulier le *n°* 15 *de la planche* LXI de Duby. Le duc y est représenté debout et couronne en tête, dans une attitude pleine de noblesse. Il tient le sceptre de la main droite. Le manteau ducal, rejeté sur les épaules, a pour agrafe une *étoile d'or à cinq rais*. Ce dernier insigne est peut-être celui de l'ordre de N.-D. de l'Etoile, institué par Jean II, en 1351 [2]. On comprend qu'il n'était nullement question, soit au XVIIe, soit au XVIIIe siècle, d'incriminer les monnaies de notre duc de Bretagne, mais les choses ont bien changé de face depuis vingt ou trente ans [3]. Aujourd'hui, il est presque de mode d'attaquer ces monnaies. Est-ce à tort ou à raison? Le lecteur en jugera. Voici les faits. De nouvelles et importantes découvertes ont mis entre les mains de nos modernes explorateurs un nombre considérable [4] de *monnaies carolines*, inconnues jusque-là, en sorte qu'il est peu de princes du XIVe siècle dont les ateliers monétaires aient fourni autant de types aux recherches et aux études de la science. Mais on conçoit trop bien que, sur le nombre, plusieurs devaient avoir été altérées et défigurées, soit par le temps, soit par d'autres circonstances. Les *numismatistes*, sans tenir compte de ces causes de détérioration, ont tout soumis à leur alambic, ont tout fait passer au creuset de leur critique. Comment, par suite, n'auraient-ils pas trouvé matière à plus d'une condamnation? Mais, sans m'arrêter à épiloguer sur les mots, les phrases ou les assertions hasardées de ces auteurs, je m'attaquerai uniquement aux deux grands repro-

[1] *Traité des Monnaies des prélats et des barons de France*, par Tobiésen-Duby. Paris, 1780, 2 vol. in-fol., t. I, pl. 61 et 62.

[2] Les généalogistes et les rois et hérauts d'armes ne comptent pas toujours Charles de Blois parmi les six premiers membres de cet ordre de chevalerie, qui n'a eu qu'une courte durée; mais le fait est rendu incontestable *par ce type monétaire* et par un passage de la Chronique quasi contemporaine des quatre premiers Valois. (Cf. cette Chronique, éditée par M. Luce, p. 24.)

[3] *Revue numismatique*, années 1847, 1850, etc.; *Bulletin archéologique de Nantes*, année 1868; Benjamin Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, etc.

[4] M. Bigot, dans son ouvrage sur les *Monnaies de Bretagne*, a réuni jusqu'à cent trente-six types de celles de Charles de Blois.

Digitized by Google

ches [1] que le commun des numismatistes modernes a soulevés contre la monnaie de Charles de Blois. A les entendre, la plupart des pièces sorties de ces ateliers bretons présentent, en premier lieu, *un poids et un titre inférieur à leur taux réel;* secondement, elles ne sont qu'une *imitation servile et frauduleuse* des monnaies royales de France. On ne m'accusera pas, je pense, d'avoir affaibli les couleurs, pour amoindrir l'effet de l'accusation : je l'ai présentée, au contraire, dans toute sa force. Essayons maintenant d'y répondre.

Et d'abord, admettons bénévolement que les prémisses sont vraies dans une certaine mesure, la conclusion sera-t-elle par cela même légitime? Supposons que les *monnaies carolines*[2] soient d'un poids inférieur à leur taux légal, supposons encore qu'elles ne soient qu'une imitation des monnaies des rois de France, s'ensuivra-t-il logiquement que Charles de Blois doit être rangé dans la classe maudite des princes faux-monnayeurs?

Nullement, si je ne me trompe. Je ne vois nul rapport nécessaire entre ces conclusions et les prémisses d'où on prétend la faire découler.

Faire de la fausse monnaie, ce n'est pas en soi attacher à telle quantité d'or, d'argent ou d'un autre métal une valeur qu'elle n'a pas d'elle-même. Si l'autorité du prince légitime peut attacher cette valeur purement conventionnelle à un simple carré de papier, revêtu du timbre ou du signe du pouvoir, *à fortiori* le peut-elle quand il s'agit d'une pièce de métal, qui a déjà de son fond un certain prix. Pour le crime du faux-monnayeur, il consiste essentiellement dans l'action d'imprimer, de son autorité privée, et contre le gré du souverain, l'effigie du prince, sur un morceau de métal, que l'on met ensuite en circulation.

[1] J'aurais tort de laisser croire que tous les représentants de cette branche de la science sont d'accord pour attaquer les monnaies de Charles de Blois. M. Bigot (*Monnaies royales et ducales de Bretagne*) a parlé en bons termes de ces monnaies. M. de Kersabiec a fait mieux : il a entrepris la justification de notre duc sur le terrain qui nous occupe, et a mis en avant des arguments dignes assurément d'être pris en considération. (V. *Revue de Bretagne*, juin, juillet et août 1869, etc.) — M. Anatole de Barthélemy... Mais ce nom va bientôt reparaître.

[2] « Cela est vrai pour quelques-unes, non pour toutes, » m'écrit M. de Barthélemy à la date du 10 novembre 1871.

Digitized by Google

Cette monnaie aurait-elle intrinsèquement un poids et un titre non-seulement égal, mais même supérieur au taux auquel elle a été frappée, elle n'en serait pas moins de la fausse monnaie et le fruit de la fraude, car elle émanerait d'une autorité factice, usurpée, non de l'autorité légitime. Mais aucun numismatiste, tant soit peu instruit en histoire, ne s'avisera d'accuser Charles de Blois d'un crime de ce genre. On sait assez qu'un grand nombre de seigneurs de France[1], tant ecclésiastiques que laïques, avaient, au moyen âge, le droit de battre monnaie et qu'ils en usaient largement. Le refuser aux ducs de Bretagne serait faire preuve de beaucoup d'ignorance, et il me semble en outre, sauf meilleur avis, que la qualification de *faux-monnayeur* n'est applicable, en rigueur de principe, à nul prince souverain, qui a le droit strict de battre monnaie. Quant à celle d'*altérateur des monnaies*, c'est autre chose; plus d'un roi de France s'est rendu coupable de cet abus de pouvoir : Philippe le Bel, Philippe le Long, Philippe VI, Jean II en ont laissé des preuves nombreuses et palpables ; le premier, même, ne s'en cachait pas. *Altérer les monnaies*, dans ce sens, consiste à les faire déchoir au-dessous de leur taux légal, au-dessous du taux auquel elles ont été frappées. Qu'une ordonnance royale, par exemple, abaisse l'argent d'un cinquième, même d'un tiers, cette altération atteint tous les particuliers et ne profite qu'au fisc. Voilà le crime, l'abus despotique de l'autorité et de la force, contre lequel le cri de la conscience publique s'est toujours élevé avec énergie, pour condamner la mémoire des princes qui se sont livrés à ce commerce déloyal. Qu'on lise la chronique du premier et du second continuateur de Nangis [2], on verra comment les malversations de l'indigne petit-fils de saint Louis y sont hautement dénoncées, de même que celles de son petit-neveu, Philippe VI[3]. Je pourrais poursuivre cette énumération, apporter des textes et des témoignages, mais cela ne servirait de rien à ma thèse présente. Il me suffit d'avoir montré qu'il y a *du malentendu* dans la première accusation portée contre les

[1] V. l'ouvrage déjà cité de Duby (*Traité des Monnaies des prélats et barons de France*).

[2] *Chronicon Nang.*, ann. 1296, 1306, etc., apud *Spicileg. Acherianum. Item* édit. de la *Société de l'Histoire de France.*

[3] *Ibid.*, année 1347. Cf. *Grandes Chroniques de France*, année 1347.

Digitized by Google

monnaies de Charles de Blois, et, par suite, qu'elle est probablement sans fondement. Veut-on dire que, par une ordonnance quelconque, ce prince ait affaibli ses monnaies, en les faisant déchoir du taux légal auquel elles avaient été frappées? Alors, il serait bien réellement coupable du même fait que Philippe le Bel, de triste mémoire. Mais il n'en est rien. Jamais écrivain, ni ancien, ni moderne, n'a accusé notre duc d'aucun acte de ce genre. Les Grandes Chroniques de France, le second continuateur de Nangis, l'auteur du *Chronicon Briocense* lui-même, si peu bienveillant, comme on l'a vu, pour la mémoire du gendre de Guy de Bretagne, ne disent pas un mot qui puisse autoriser le moins du monde une pareille accusation. Il y a plus, les numismatistes modernes, ceux mêmes qui ont incriminé avec si peu de ménagement les monnaies de Charles de Blois, se sont cependant gardés de dire qu'il en avait personnellement altéré la valeur et abaissé le taux. Tout ce qu'ils peuvent constater, c'est qu'elles sont altérées *d'une manière assez notable*. Quand et comment cela s'est-il fait? ils l'ignorent et l'ignoreront longtemps encore. Pourquoi ne pas reconnaître qu'en cela elles subissent un sort qui leur est commun [1] avec celles *de son compétiteur*, Jean IV de Montfort, avec celles de Charles V, roi de France, ou plutôt avec les monnaies de toutes les époques et de tous les lieux, sans excepter celles de saint Louis, le *roi juste par excellence?* Je m'aventure sur un terrain qui n'est pas le mien; aussi j'ai hâte de dire, de peur qu'on ne récuse mon témoignage comme incompétent, que la plupart des arguments que j'essaye de faire valoir ne me sont pas personnels. Ils appartiennent en propre à un savant dont personne ne mettra la compétence en suspicion. J'ai nommé M. Anatole de Barthélemy, connu par plusieurs travaux spéciaux en cette matière [2]. Cela dit, je reprends le cours de la discussion.

« Pour juger équitablement cette question de l'altération

[1] M. Anatole de Barthélemy : lettre particulière du 10 novembre 1871, déjà citée.

[2] Consulté par moi sur la question des monnaies de Charles de Blois, il a daigné m'en entretenir longuement, et, de plus, m'envoyer par écrit le résumé de ses observations. Il met le comble à tant de bienveillance, en voulant bien accepter la responsabilité des raisonnements et des conclusions qui se trouvent dans cette partie de mon travail. Les passages entre guillemets sont extraits textuellement de la lettre dont il est question dans cette note.

Digitized by Google

« des monnaies de notre duc de Bretagne, il faut se rendre « compte de la manière dont se faisait alors la fabrication des « monnaies. L'atelier était affermé à un particulier. On lui « prescrivait d'une manière générale dans quelles conditions « devait avoir lieu la taille, quel était l'aloi des pièces qu'il frap- « pait, et quelle redevance il payerait au prince. Ces fermiers « étaient généralement des étrangers, souvent des Italiens. « Leur seul but était de réaliser le plus de profit possible[1], et « peu leur importait que ce fût aux dépens du pauvre peuple. « Ils pratiquaient ce négoce lucratif avec d'autant plus d'impu- « nité qu'au moyen âge, en temps de paix, la surveillance en « cette matière était fort difficile; en temps de guerre civile et « étrangère, presque impossible. Aussi, on ne peut se faire une « idée juste de l'extension énorme du *véritable faux-monnayage*, « aux XIVe et XVe siècles, comme en font foi les registres de la « Chambre des comptes. Ce qui prouve que la surveillance était « parfois presque impossible, c'est que les *princes les plus intè-* « *gres* pourraient être soupçonnés au même titre que Charles « de Blois. On pourrait certainement trouver parmi les mon- « naies de saint Louis quelques pièces frappées à son nom, et « n'ayant ni le taux ni l'aloi réglementaires, uniquement par « l'effet de la fraude commise dans quelqu'un des ateliers « royaux. Mais qui oserait accuser saint Louis d'avoir été faux- « monnayeur ou altérateur des monnaies? » Allons plus loin : supposons qu'aujourd'hui, dans notre siècle de progrès et de lumières, on fasse subir à nos pièces de cinq francs et de vingt francs un examen rigoureux; sera-t-il rare d'y trouver une plus grande quantité d'alliage que les règlements ne le permettent? Nullement[2], l'épreuve a été faite plus d'une fois tout récemment, et grand nombre de pièces ont été trouvées défectueuses. Allons-nous en conclure que nos gouvernements actuels sont aussi faux-monnayeurs? Pas davantage, le gouvernement peut permettre cet excédant d'alliage pour empêcher ses monnaies d'être accaparées par un voisin dont les

[1] « Ces fermiers avaient deux moyens pour frauder : l'altération proprement « dite des monnaies, et ils s'en gênaient peu, et l'imitation des types des pays « voisins. Dans ce dernier cas, on échangeait les monnaies du voisin avec les « moins bonnes sorties de ses ateliers, et on profitait de la différence. »

[2] Les journaux quotidiens des 13-20 novembre 1871 en ont cité de nombreux exemples.

Digitized by Google

pièces sont de moins bon aloi; il peut aussi être victime d'une fraude commise à son insu dans les ateliers. Tout s'explique de la sorte.

On n'aura donc jamais prouvé que Charles de Blois a altéré sciemment et volontairement les monnaies, tant qu'on n'aura mis en avant contre lui ni témoignage contemporain, ni document authentique. La vérité de cette assertion me paraît rendue évidente par ce qui vient d'être dit. En outre de tout ce qu'on a avancé sur les défauts de sa monnaie noire ou blanche, on ne peut tirer absolument aucune induction, tant qu'on n'aura pas établi que la monnaie des ducs qui l'avaient précédé, était de meilleur aloi; car s'il a suivi les usages en vigueur dans le pays, il n'est responsable de rien; les vices de forme monétaire devant être imputés aux princes antérieurs, qui ont souffert leur introduction.

Mais j'en ai assez dit sur le premier grief soulevé contre les monnaies de Charles de Blois. Il paraît évident que leur altération n'est pas de son fait, et qu'il ne peut en porter la responsabilité.

Quant au second reproche que l'on fait à nos *monnaies carolines*, celui de n'être qu'une imitation des monnaies de France[1], « l'accusation est tout simplement puérile. C'était un usage « général alors d'imiter ainsi les monnaies du voisin : on faisait, « par exemple, des *doubles* (monnaie de France) dans dix États « différents. Chaque double ressemblait à la monnaie fran- « çaise, qui lui servait de prototype, mais la légende était dif- « férente et très-lisible. Certains détails de type formaient une « seconde différence. Le vrai et sérieux grief, en cette matière, « ce serait d'établir que Charles de Blois a fait faire, de son « autorité privée, des monnaies *au type et au nom du roi de* « *France à plus faible titre ;* il y aurait alors fraude et injus- « tice. » M. Hucher[2] a bien essayé de mettre en avant une semblable assertion. Mais sur quoi l'appuie-t-il ? Uniquement sur certaines ressemblances entre les lys et les hermines bretonnes mal gravées, entre les mots *Carolus rex* et *Carolus dux*. Ces légers défauts ne peuvent-ils pas provenir accidentellement d'une mauvaise empreinte primitive,

[1] Lettre de M. de Barthélemy, déjà citée.
[2] *Revue numismatique*, années 1847 et 1850.

Digitized by Google

ou de l'altération du temps? Ne faudrait-il pas des preuves plus solides, des témoignages contemporains pour étayer une accusation de cette gravité? Or, l'accusateur se garde d'en produire, et, bien au contraire, toutes les conjectures sont en faveur de l'innocence de Charles de Blois. Comment oser prétendre, en effet, que le duc de Bretagne se fût livré à ce commerce frauduleux, évidemment contre le gré du roi de France? Se serait-il exposé de gaieté de cœur à perdre l'amitié du puissant monarque, sans lequel il ne pouvait songer à tenir tête à un ennemi aussi formidable qu'Edouard III d'Angleterre? D'autre part, les sentiments constants d'amitié, d'estime et de confiance [1] que Philippe VI (1341-1351), Jean II (1351-1361), Charles V (1356-1364) n'ont cessé de professer pour notre duc, ne sont-ils pas de sûrs garants que l'accusation est calomnieuse, et que celui qui en est l'objet n'a jamais usurpé frauduleusement les prérogatives de l'autorité royale?

Je n'ajoute plus qu'un mot, c'est pour dire que notre duc a toujours passé, aux yeux [2] de ceux qui l'ont connu et ont vécu dans sa familiarité, pour un prince animé du plus grand amour de la justice. Appelés à faire à ce sujet leur déposition juridique sur la foi du serment le plus solennel, ils nous disent tous, d'une commune voix, que Charles de Blois ne craignait rien tant que de pressurer ses sujets et de faire peser sur eux un joug trop lourd [3]. C'est pour cela que la levée d'un impôt lui répugnait instinctivement, même dans les cas où elle était

[1] On sait quel grand zèle ces trois rois déployèrent pour défendre les droits de Charles de Blois contre les prétentions de son rival. Le dernier fit plus; il servit ses intérêts, même au delà du tombeau, par les démarches qu'il tenta pour avancer l'œuvre de la canonisation de notre duc de Bretagne, qui, malheureusement, n'arriva pas à terme. (V. Hay du Chastelet, *Preuves de l'histoire de Du Guesclin*, p. 304, et D. Morice, *Preuves de Bret.*, t. II, c. 37.) Un prince religieux comme Charles V aurait-il eu l'audace presque impie d'en agir ainsi à l'égard d'un personnage dont l'ambition démesurée et les usurpations injustes eussent été manifestes?

[2] Cf. *Acta Canonisat.*, t. I, pass. Les soixante témoins qui déposent *de vitâ et meritis*, sont unanimes à cet égard; de plus, la lettre collective des habitants de Guingamp, et la lettre si pleine d'autorité de l'évêque de Tréguier, chapelain de Jean IV, et par conséquent intéressé au premier chef à ne pas louer, sans de bons motifs, le rival haï du prince qu'il servait, ne sont cependant ni moins claires, ni moins explicites.

[3] *Acta Canonisat.*, t. I, passim : « Justus in judicio..., fol. 326. Testis vidit multoties quod quando thesaurarii dicebant : Domine, non habemus pecuniam pro guerris, bonum est quod imponatur aliquod subsidium vel *taillia*... Ipse compatiens populo suo, quem valde diligebat, nolebat permittere, » etc.

Digitized by Google

nécessitée par l'état de ses finances[1]. Les pauvres avaient la meilleure part de sa sollicitude : il exigeait de ses officiers que leurs affaires fussent traitées gratuitement et ne souffrissent aucun retard. Quand quelqu'un manquait à son devoir à cet égard, il n'hésitait pas à le priver sans pitié de l'emploi qu'il remplissait.

Je le demande avec confiance : est-ce là la conduite d'un puissant seigneur, qui cherche à spéculer sur la fortune de ses sujets et à s'enrichir à leurs dépens? Nullement : aussi le peuple breton ne paraît pas avoir jamais songé à réclamer contre les prétendues malversations du prince qui présidait à ses destinées. On en eut une preuve éclatante en 1386, environ vingt ans après la journée d'Auray. Le roi de France avait intenté un procès au duc Jean IV, moins sur son droit de battre monnaie (il était incontestable) que sur la manière dont il en usait. Un tribunal d'enquête eut mission d'examiner l'affaire, et vint tenir ses séances à Rennes, dans la capitale même de la province[2]. Les hommes les plus recommandables par leur âge avancé, leurs lumières et les hautes charges dont ils avaient été honorés, comparurent devant la commission, pour rendre témoignage de la manière dont les ducs antérieurs à Jean III frappaient monnaie. Or, ils n'eurent que des éloges à donner aux pièces frappées sous Charles de Blois, preuve évidente qu'elles passaient alors, vu les circonstances du temps, pour être de bon aloi, et qu'elles avaient eu un écoulement régulier. Est-ce que, par hasard, les numismatistes de nos jours seraient plus aptes que des contemporains à juger, à cinq siècles de distance, la question qui nous occupe?

Je m'arrête : la force et la solidité des raisons que j'ai essayé de faire valoir pour justifier Charles de Blois sur l'article de ses monnaies, n'échapperont, je pense, à nul homme de bonne foi. Il est plus que temps de faire trêve à de fâcheux malentendus : il serait parfaitement injuste de continuer à faire retomber sur un personnage digne des hommages de l'histoire l'odieux de malversations dont il est entièrement innocent.

[1] *Acta Canonisat.*, t. I, passim, fol. 221. « Dum senescalli, allocati et alii veniebant ad ipsum, præcipiebat eis quod facerent bonam justitiam, et quod inter alias causas pauperum haberent memoriæ, et quod optime scirent consuetudines ducatus Britanniæ. »

[2] *Preuves de Bretagne*, t II, c. 595.

Digitized by Google

V

L'ordre chronologique des faits m'amène maintenant à traiter la cinquième et dernière question que je me suis proposé d'examiner, celle de savoir si Charles de Blois a été déloyal dans ses procédés vis-à-vis de son adversaire, s'il a été infidèle en quelque rencontre à la parole jurée.

L'accusation est assurément de la plus haute gravité, et j'avoue même qu'à ne consulter que les historiens bretons [1], elle ne paraîtrait pas dénuée de fondement; mais heureusement, si on interroge les témoignages contemporains, si on remonte aux documents originaux, les choses changent d'aspect, et l'accusation revêt tous les caractères du mensonge et de la calomnie. C'est ce qu'il importe de faire voir avec tous les développements que nécessite une thèse historique aussi sérieuse.

Et d'abord, il est à remarquer que l'accusation dont il s'agit n'a guère d'autre garant contemporain que Guillaume de Saint-André, chroniqueur attitré de la maison de Montfort, et, par conséquent, suspect de partialité. En outre, on a déjà vu plus haut combien le mensonge lui coûtait peu. D'où je puis conclure que les historiens et hagiographes bretons [2] semblent avoir eu tort d'accepter, avant tout examen, ses affirmations comme témoignage irrécusablement digne de foi. Aussi, malgré mon respect pour de telles autorités, j'ai cru devoir suivre une autre voie et soumettre les allégations de Guillaume de Saint-André au contrôle d'une critique rigoureuse, quoique impartiale. J'ai donc rapproché ses dires de la teneur des documents officiels et des autres témoignages contemporains. C'est le résultat de cette confrontation qui va bientôt être mis sous les yeux du lecteur.

Commençons par dire que le chroniqueur-poëte accuse le

[1] Le Baud, d'Argentré, Albert de Morlaix, D. Lobineau, D. Taillandier et quelques autres ont accepté sans contrôle et de confiance les dires de Guillaume de Saint-André.

[2] Cf. Albert de Morlaix, *Série des évêques de Saint-Malo*, art. de Guillaume Poulard ; D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 300, etc. Avant eux, Le Baud, d'Argentré et Lobineau avaient partagé la même opinion.

Digitized by Google

duc de Bretagne d'une double infidélité à sa parole. A l'entendre, ce prince aurait violé, une première fois, les serments faits à Châteauneuf-de-la-Noë (août 1362). Le second parjure aurait été commis un an plus tard (juillet 1363), à l'occasion du traité des landes d'Evran. Ces deux événements sont fort distincts ; il convient, par conséquent, de les examiner séparément.

Voici d'abord comment le panégyriste attitré de la maison de Montfort expose les faits qui amenèrent la prétendue trêve de Châteauneuf.

Après l'inutile entrevue de Saint-Omer (avril 1362)[1], où les deux prétendants ne purent s'entendre, Jean de Montfort, nous dit le chroniqueur, « *s'en vint fièrement* en Bretagne, bien décidé à ne plus souffrir qu'on lui *parlât de diviser son duché.* » (*Sic.*) On le voit assiéger, sans perdre de temps, les châteaux et les forteresses qui tenaient pour son adversaire. Celui-ci, impuissant à soutenir la lutte en champ clos, — c'est toujours le récit de la partie adverse que j'analyse, — se hâta de demander la paix, et l'obtint à des conditions assez onéreuses. Elle devait durer un an (août 1362-sept. 1363), et elle fut signée à Châteauneuf-de-la-Noë[2]. Que le lecteur n'oublie pas ce nom. C'est ici, toujours selon notre auteur, qu'éclata au grand jour la déloyauté du gendre de Guy de Bretagne; car, au lieu de se conformer aux conditions de l'accord, il ne profita du répit qui lui était donné, que pour lever une nouvelle armée, « *faire venir mainte chevalerie de France*[3], » et recommencer la guerre avec des chances plus favorables ; au moins il l'espérait.

Arrêtons-nous ici pour examiner ce qu'il faut penser de la vérité ou de la fausseté des assertions qui viennent de passer sous nos yeux. Ne sommes-nous point en présence d'une mystification des plus étonnantes ? La guerre de 1362 et la trêve

[1] Guillaume de Saint-André, v. 580 et seq.

[2] *Idem*, v. 655 :

« Pour ce à Châteauneuf de la Noue,
« L'an mil trois cent deux et sexente
« Prindrent trève qui fut trop fainte
« Au moys d'août de cel année,
« Et devoit avoir durée
« Jusques à la S. Michel l'autre moys
« Mil trois cent sexente et trois. »

[3] *Idem*, v. 677.

Digitized by Google

de Châteauneuf ne seraient-elles point tout simplement des faits controuvés? Telle est mon opinion, et elle me paraît reposer sur les documents originaux ; mais j'ai hâte de fournir mes preuves.

En premier lieu, ces événements sont inconnus au seul biographe original de Du Guesclin, Cuvelier[1], qui a raconté ces guerres avec tant de détails. Cet auteur, en effet, loin d'exposer les faits de la même manière, nous présente, au contraire, le siége de Bécherel, dont il sera question bientôt, comme le premier signe éclatant de la reprise des hostilités.

Edouard III d'Angleterre a ignoré, lui aussi, cette campagne que son pupille ne pouvait entreprendre cependant sans sa participation. Enfin, ce qu'il y a de plus fort, c'est que le rival de Charles de Blois est, de son côté, dans la même ignorance[2].

Nous savons, en effet, par le propre aveu du comte de Montfort, qu'à la date du 7 juillet 1362, c'est-à-dire un mois à peine avant la conclusion de la prétendue trêve de Châteauneuf, il se trouvait encore à Londres, et donnait mission au comte d'Arondel « de prolonger d'un an les trièves passées entre nous et nostre ennemy sire Charles de Blois, à Brétigny-lès-Chartres[3]. » Cette trêve aurait dû se terminer le 29 septembre 1362, sans cette prolongation.

Voici, d'autre part, ce qu'écrivait, deux mois plus tard, Edouard III aux évêques de Winchester et d'Ely, ainsi qu'au chevalier Thomas de Wedale, l'un des principaux personnages de sa cour :

« Ayant très entière compassion des très grands maulx et « douleurs qui sont advenus pendant les guerres, qui lon- « guement ont duré ès parties de Bretaigne, et devront vrai- « semblablement continuer en apres, si hastif remède n'y soit « mis. (C'est pourquoi) nous vous commectons auctorité de « traicter l'aslongement et prorogation de la triève jusqu'à la

[1] Cuvelier, *Vie de Bertran Du Guesclin*, v. 2730 et seq.
Les autres Chroniques de Du Guesclin, publiées par Ménard, Guyard de Berville, Lefèvre, ont été interpolées. Cuvelier y entre pour une part considérable ; mais Guillaume de Saint-André et d'autres ont aussi fourni leur contingent à ces compositions, farcies de faux et de vrai. Par conséquent, elles ne méritent en rien de faire autorité.

[2] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1547 ; Rymer, t. III, pars II, p. 162 ; Acte du 7 juill. 1369, donné au Palais-Royal de Westminster.

[3] *Preuves de Bret.*, et Rymer, *loc. citato* ; textuel dans la pièce.

Digitized by Google

« Saint-Michel 1363, au nom de nous et de notre très chier fils « Jehan de Montfort..... Donné au chastel Noef en Shepey, le « 23 novembre 1362 [1]. »

Nous venons d'entendre les paroles significatives des deux adversaires de Charles de Blois. Comment concilier maintenant les étranges assertions du chroniqueur-poëte avec la teneur littérale de documents officiels aussi authentiques? Qu'est-ce que cette guerre de 1362? Jean de Montfort pouvait-il être en même temps à Londres et en Bretagne? Charger ses députés de négocier le prolongement de la paix de Brétigny pendant que lui-même attaquait et pillait les châteaux et les forteresses de son compétiteur? Que penser de cette trêve de Châteauneuf-de-la-Noë, faite à l'insu d'Edouard III, qui ne songe à la conclure que deux mois après qu'elle a été signée? Mais peut-être avons-nous ici le mot de l'énigme. Guillaume de Saint-André, mal renseigné, n'aurait-il point confondu le castel Noëf d'Angleterre avec Châteauneuf de Bretagne? Je donne cette conjecture pour ce qu'elle vaut, mais je me crois en droit de conclure de tout ce qui précède que la campagne de 1362 et la trêve de Châteauneuf de Bretagne sont de pures mystifications, et qu'elles n'ont aucune réalité historique. Il en résulte que Charles de Blois est pleinement innocent du premier parjure qu'on lui imputait si généreusement dans la circonstance.

Reste à le justifier quant au second dont on a également essayé de ternir sa mémoire. Le témoignage de Guillaume de Saint-André est corroboré, cette fois, par la teneur d'un document authentique, celui de l'entrevue de Poitiers. C'est assez dire que les faits, cette fois, ne sont pas controuvés; ils ont seulement besoin d'être expliqués avec justice et impartialité pour que l'innocence de l'accusé en ressorte avec éclat. Avant de l'entreprendre, je dois dire d'abord qu'on ne sait pas quel fut le résultat de la mission confiée, par Edouard III, aux évêques de Winchester et d'Ely. On ignore également lequel des deux compétiteurs de Bretagne a, le premier, recommencé la guerre. Mais, quoi qu'il en soit de cette double question, il paraît prouvé que, lorsque Charles de Blois vint, au mois de juillet 1363, assiéger le château de Bécherel, il usait, soit du droit de légitime attaque, soit de celui de légitime défense.

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1556; Rymer, t. III, pars II, p. 677.

Digitized by Google

Nous en avons pour garants deux documents originaux émanant l'un et l'autre de la partie adverse, le procès-verbal [1] de l'entrevue de Poitiers, et le compte rendu [2] de la discussion entre Du Guesclin et Felton. Il y a là deux réquisitoires violents et passionnés contre la personne et les actes de Charles de Blois, et cependant l'action d'entreprendre le siége de Bécherel n'y est l'objet d'aucune récrimination, ce qui prouve assez manifestement qu'elle était légitime. Venons maintenant à l'exposé des faits eux-mêmes, tel qu'il nous est fourni par Guillaume de Saint-André [3].

D'après cet auteur, Charles de Blois, recommençant la guerre, aurait fait en peu de temps plus d'une conquête importante : la ville de Carhaix et les châteaux de Trogoff, Pestivien, La Roche-aux-Anes, seraient tombés en son pouvoir. Après quoi, il serait venu mettre le siége devant Bécherel. J'ai déjà dit que Cuvelier regarde cet événement comme le vrai signal de la reprise des hostilités. Les deux documents [4] mentionnés plus haut s'expliquent dans le même sens.

En outre [5], le biographe de Du Guesclin nous déclare positivement que l'occupation des châteaux de Pestivien et de Trogoff est postérieure de plusieurs mois au *compromis d'Evran*. Voilà donc le panégyriste de la maison de Montfort convaincu, encore une fois, de fausseté, ou du moins d'erreur.

Il faut voir maintenant comment il pousse, jusqu'au ridicule, l'exagération de l'éloge pour son héros, et celle de mépris pour son adversaire, lorsqu'il nous montre le comte de Montfort sous les murs de Bécherel [6], « gay et bien esbaudy, *fier de* « *sa puissance* devant tous *icels de France,* » tandis que les défenseurs de son rival, c'est-à-dire les Du Guesclin, les Beau-

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1565.
[2] *Ibid.*, c. 1566.
[3] Guill. de Saint-André, v. 704 et seq.
[4] Entrevue de Poitiers. — Discussion entre Du Guesclin et Felton.
[5] Cuvelier, v. 2944-3430. On sait que Du Guesclin, après avoir servi d'otage à Charles de Blois pendant un mois, selon sa promesse, revint à Guingamp, et vit tout le peuple des campagnes accourir vers lui et le supplier, les larmes aux yeux, de venir les délivrer des garnisons anglaises de Pestivien et de Trogoff. C'était un ramassis de brigands, Anglais pour la plupart, qui, sous les ordres de Roger David, se livraient à toute espèce de rapine et de crimes. Le noble guerrier ne put résister à de si pressantes sollicitations; mais cette matière n'appartient pas à mon sujet.
[6] Guill. de Saint-André, v. 755-790.

Digitized by Google

manoir et leurs émules « tremblent pour leur vie, et font par avance leurs testaments [1]. »

Si on voulait en croire les chroniqueurs, cette *pusillanimité des Français* aurait été la seule cause qui fit suspendre le siége de Bécherel. Mais la vérité est que les capitaines de ces deux vaillantes armées convinrent, d'un commun accord, d'aller vider leur querelle sur un champ de bataille large, spacieux, digne, en un mot, de servir de théâtre à un combat de géants [2]. Cette lutte décisive était sur le point de s'engager, lorsque des médiateurs pacifiques s'interposèrent de nouveau, et parvinrent à ménager une nouvelle suspension d'armes. Il y eut d'autres pourparlers pendant cet armistice, et de là sortit le fameux *traité des Landes d'Evran.*

Je vais m'efforcer de répandre quelque lumière sur la nature et les conditions de ce *compromis* qui, après avoir tant occupé la sagacité des historiens bretons, n'en reste pas moins encore enveloppé de beaucoup de ténèbres. Je puis l'avouer avec une entière franchise, aux yeux de plus d'un juge, c'est ici le nœud gordien, qu'il est impossible de dénouer à l'honneur de Charles de Blois; c'est la pierre d'achoppement contre laquelle sa mémoire doit, comme infailliblement, venir se heurter au détriment de sa réputation. Poursuivons notre discussion, et peut-être arriverons-nous à une conclusion différente.

Et d'abord, il est incontestable [3] que les premières démarches pacifiques vinrent du camp du personnage qui est accusé, ce qui prouve déjà qu'il n'était pas aussi ennemi de la paix, aussi opposé à un accord loyal, qu'on le suppose quelquefois. En second lieu, je ferai observer que le nom de *traité de paix* ne convient en aucune façon à l'acte du 13 juillet 1363 [4]. Aucun traité ne fut conclu dans cette circonstance : on ne fit que dresser *les préliminaires d'une paix* qu'on espérait plus tard

[1] Guill. de Saint-André, v. 815.

[2] V. Entrevue de Poitiers, et Discussion entre Du Guesclin et Felton, *locis citatis.*

[3] Cuvelier, v. 2800; Guillaume de Saint-André, v. 687 et seq., et le texte de l'Entrevue de Poitiers, sont formels à cet égard. Felton ne dit rien ni pour ni contre; mais si l'avis d'épargner le sang et de sauver la vie de tant d'hommes de cœur était parti du camp anglais, il n'est pas douteux que le sénéchal d'Édouard III ne se fût hâté de le proclamer, à la gloire de sa nation.

[4] Cette date est déterminée par le *Chronicon Briocense,* ad ann. 1363.

Digitized by Google

rendre solide et durable. Cette remarque n'est pas sans importance. Qui peut ignorer, en effet, qu'il y a une différence presque du tout au tout entre violer les conditions d'un traité solennellement juré de part et d'autre, et résilier de simples promesses mutuelles faites conditionnellement dans l'espoir d'arriver à un accommodement plus stable? Dans le premier cas, il y a toujours crime et parjure; dans le second, l'action peut être excusable et légitime selon les circonstances, comme elle sera le plus souvent illicite et coupable; mais de soi elle n'arrivera jamais à constituer un parjure proprement dit. Plus d'un historien, si je ne me trompe, a commis la faute de ne pas faire cette distinction à propos du pacte ou *compromis d'Évran*, et, par suite, a été conduit à tirer du fait pris en lui-même des conclusions manifestement exagérées, injustes et calomnieuses.

Ces principes posés, voici la version communément reçue au sujet des conférences d'Evran. Je l'emprunte à la déclaration assez connue de l'avocat poitevin, Pierre Mignot. Il parle au nom de son client, le comte de Montfort, en présence du prince de Galles devant lequel Charles de Blois a bien voulu comparaître. C'est l'entrevue de Poitiers (29 février 1364), dont il a été question plus d'une fois dans les pages précédentes.

Ecoutons l'avocat du parti anglais :

« Autrefois (juillet 1363) de par lesdits M. Jehan, *duc de Bretaigne*, et M. Charles de Bloys, contendantz sur la duchié de Bretaigne et pour eux, avoit été prinse et acceptée certaine bataille à estre faite sur un terrain choisy, et leurs batailles (leurs corps d'armée) y furent rangées pour cause de ce. Lors *de la partie dudit M. Charles* fut requis... qu'on descendit à paix et accort sur ledit débat... pour l'ounour de Dieu, le bien de paez, et eschever (éviter) occision de peuple icy réuni, et pour le profit commun du pays... Par le traictié et accord (qui s'ensuivit) ledit M. Charles gréa et jura non une fois seulement, mais trois, que dedans quinze jours, et au plus long dedans un mois prochain, il délivreroit audit M. Jehan la ville et l'évêché de Nantes, et autres choses de la duchié de Bretaigne déclarés et escrits en la cédule faits audit champ [1]. »

Guillaume de Saint-André [2] parle dans le même sens. Quant à Cuvelier [3], il se tient beaucoup plus sur la réserve, se con-

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1565.
[2] Guill. de Saint-André, v. 910 et seq.
[3] Cuvelier, v. 2810 et seq.

Digitized by Google

tentant de nous dire que Charles de Blois promit à Jean de Montfort le titre de duc et un riche héritage, sans fixer de terme pour la ratification de ces préliminaires de paix et sans déterminer l'étendue des terres qui seraient adjugées au pupille d'Edouard III. Mais, quoi qu'il en soit de ces deux points, qui restent douteux, savoir : si la Bretagne devait être divisée en deux parts égales, et si l'acte devait s'accomplir dans l'espace d'un mois, il est indubitable, d'après ce triple récit, que l'époux de Jeanne de Penthièvre désirait, plus vivement que tout autre, la conclusion d'une paix solide et définitive. C'est pour l'obtenir qu'il ne reculait pas devant un partage de la Bretagne, qui lui était, dans tous les cas, fort préjudiciable.

La droiture de ses intentions parut encore avec le plus grand éclat lorsqu'il offrit, pour garantie de sa fidélité, non pas seulement[1] huit otages d'un rang inférieur, comme faisait son rival, mais bien les douze principaux personnages de son armée, c'est-à-dire les représentants de la plus haute noblesse bretonne. Comment douter, après cela, que l'époux de Jeanne de Penthièvre n'ait eu la ferme volonté de conclure une paix solide sur les bases projetées ? Comment nier que, s'il eût pu disposer les choses au gré de ses désirs, il ne se fût hâté d'accorder au comte de Montfort ce qui avait été promis, fût-ce même la moitié de la Bretagne, afin de rendre, à ce prix, la paix et le bonheur à son peuple désolé? Mais un pareil accommodement ne pouvait pas plus se faire de gré à gré et, en quelque

[1] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1565 et 1581 ; Guill. de St-André, v. 924 et suiv. Voici les noms des otages de Charles de Blois :

1. Le vicomte de Rohan ;
2. Le sire de Léon (Erard de Léon) ;
3. Guillaume, sire de Rochefort-Ancinis ;
4. Girard, sire de Rays ;
5. Guillaume, sire de Rex (Rieux) ;
6. Jean de Laval, sire de Châtillon-en-Vendelais ;
7. Jean de Beaumanoir ;
8. Raoul de Montfort-Gael ;
9. Pierre de la Hunaudaye-Tournemine ;
10. Charles de Dinan ;
11. Le sire de Malestroit ;
12. Bertrand Du Guesclin.

Le seul énoncé de ces noms en dit plus que tous les commentaires, pour établir que le parti de Charles de Blois était le parti national et breton.

Des huit otages de Jean de Montfort, nous ne connaissons qu'un certain Guillaume de Rochefort (quel Rochefort?) et le sire de Bourg-chier (de Burgo à S. Caro, nom berrichon). V. *Preuves de Bret.*, t. II, c. 1581.

Digitized by Google

sorte, individuellement à cette date de 1363, qu'il ne serait possible de nos jours dans de semblables conditions. C'est bien à tort que certains auteurs, abusés par leurs préjugés d'éducation, ou volontairement trompeurs, en sont venus à prétendre que, sous le règne de la constitution chrétienne, c'est-à-dire au moyen âge, les rois et les princes disposaient arbitrairement de la personne et des biens de leurs sujets. Rien de plus faux. Le paganisme ancien avait mis en circulation des maximes de ce genre, et le césarisme de nos jours, issu de la révolution, accorderait assez volontiers à l'Etat cette fatale omnipotence; mais l'Eglise catholique n'a pas travaillé pendant douze siècles à détruire l'esclavage dégradant des Romains et des Grecs pour le rétablir, sous une autre forme, au profit des princes temporels. L'opinion que l'on vient de voir énoncée n'a pas le moindre fondement sérieux dans l'histoire du moyen âge. Il peut y avoir eu, en ce genre, des abus isolés, comme il se commet des injustices dans les gouvernements les mieux ordonnés, mais les uns et les autres ne peuvent être considérés que comme des accidents fâcheux inhérents à la condition présente de la vie humaine. Il serait souverainement absurde d'y voir des habitudes régulières, des lois constituées; mais si je voulais prouver historiquement que, sous le régime de la loi chrétienne, les peuples jouissaient de leur autonomie et de leur liberté dans une large mesure, il faudrait écrire un volume, et ce serait oublier mon sujet. J'y rentre en affirmant hautement que Charles de Blois ne pouvait pas plus donner de lui-même le tiers ou la moitié de la Bretagne au comte de Montfort, qu'il n'avait été loisible à Jean le Bon, quelques années auparavant, de faire cession des deux cinquièmes du royaume de France au monarque anglais Edouard III. Le rapprochement est tout à l'honneur de notre duc, car, au rebours du traité de Londres, juré et scellé de part et d'autre avec la plus grande solennité, le *compromis* d'Evran n'était qu'un armistice temporaire, tout au plus une trêve passagère et transitoire; en un mot, de simples préliminaires de paix. Ces conventions préparatoires à un traité définitif avaient-elles été rédigées sous la forme absolue ou sous la forme conditionnelle, c'est-à-dire, en supposant l'assentiment préalable des parties intéressées, le roi de France et les Etats de Bretagne ? On l'ignore : les documents contemporains se taisent à cet égard, mais la chose

Digitized by Google

allait assez de soi. Si, en effet, les Etats avaient été consultés en 1337 pour déterminer quel serait l'héritier ducal de Jean III, si, quatre ans plus tard, la première cour judiciaire de France avait rendu un arrêt sans appel, dans le débat qu'il s'agissait de vider une seconde fois, il est bien évident que, les conditions n'ayant pas changé, Charles de Blois ne pouvait céder la moitié du duché de son seul gré et sans le double assentiment énoncé plus haut.

Tel est le véritable point de vue auquel il faut se placer, si je ne me trompe, pour juger avec équité, dans cette circonstance, la conduite du gendre de Guy de Bretagne. Cela posé, si on examine, sans parti pris, la réponse que fit Charles de Blois aux objurgations assez inciviles de l'avocat du comte de Montfort (23 février 1364) dans l'entrevue de Poitiers, on trouvera peut-être qu'elle ne manque ni de modération, ni de convenance.

L'évêque de Saint-Brieuc, Hugues de Montrelaix, plus tard cardinal, s'exprimait en ces termes, au nom de son maître : « Le dit M. Charles n'est mie illec venu vers M. le prince « d'Aquitaine, pour répondre aux dits proposés par M. le comte « de Montfort, mais pour contemplacion de M. le prince. Il « n'est point tenu : ne temps, ne lieu n'estoit d'en respondre « devant luy et qu'il respondroit sur ce une autre fois là où il « le devroit[1]. »

On voit, par ces derniers mots, que le duc nourrissait encore l'espoir de conclure la paix « en temps et lieu convenable. » Cette conjecture acquiert encore un nouveau degré d'évidence, si on réfléchit que celui que l'on accuse ici d'avoir voulu la guerre à outrance, loin d'entrer en campagne en ce moment même, ce qu'il eût fait sans nul doute, si les négociations eussent été définitivement rompues, laissait le plus ferme appui de sa cause, Du Guesclin, s'engager au service de la France pour un temps illimité et dans des circonstances assez critiques, et ne s'occupait nullement alors à lever des troupes pour entrer en campagne. Aussi fut-il pris au dépourvu et d'abord dans l'impuissance à soutenir la lutte, quand son adversaire se mit, quelques mois après l'entrevue pacifique dont il vient d'être question, à attaquer ses châteaux et ses villes fortifiées. Tout cela ne prouve-t-il pas d'une manière positive que Charles de

[1] Entrevue de Poitiers, *loco citato*.

Digitized by Google

Blois songeait alors même à l'œuvre de la paix avec une confiance assurément digne d'un meilleur succès?

Ceux qui ont vécu avec lui dans les derniers mois de sa vie, car sa mort (29 septembre 1364) suivit de près la reprise des hostilités, nous assurent, de leur côté, qu'on l'entendait souvent alors pousser vers le ciel de profonds soupirs et s'écrier, dans l'amertume de son âme : « Pauvre peuple breton, il succombe sous le poids des maux de la guerre et des désastres « qu'elle entraîne après elle! Quant à moi, je ne puis rien pour « les lui épargner, l'assentiment des barons de mon duché « m'étant nécessaire pour réaliser mes desseins[1]. »

Ces paroles me paraissent justifier d'une manière péremptoire non-seulement notre duc, mais aussi sa femme, Jeanne de Penthièvre[2], que l'histoire a trop souvent voulu rendre responsable de l'insuccès du *compromis d'Evran*.

On reconnaît à ce langage que ni l'un ni l'autre n'y ont contribué en aucune façon. Ce sont les barons et les grands seigneurs de Bretagne qui se sont invinciblement opposés au démembrement du duché, et, par là, ont rendu inévitable la rupture des négociations pacifiques.

Quant au comte de Montfort, avait-il compté que les promesses d'Evran étaient des promesses absolues et inviolables? On pourrait le croire, s'il fallait prendre à la lettre les déclamations de son avocat de Poitiers[3], mais ne serait-ce pas pousser bien loin la crédulité? Jean de Montfort, en effet, pouvait-il ignorer que les questions d'intérêt général ne se concluaient jamais, dans la province, sans l'intervention des Etats? Pou-

[1] *Acta Canonis.*, t. I, passim et præs. fol. 200. « Populus Britanniæ non « potest esse in tranquillitate propter discordiam existentem inter me et ad- « versarium meum, et miseriis ejus succurrere non possum, *quia nihil pos- « sum facere nisi per consilium baronum meorum et aliorum ducatus mei.* »

[2] La plupart des historiens français et bretons ont prétendu, après Froissart, que la rupture de la trêve du 13 juillet 1363 était due uniquement à l'ambition et à l'opiniâtreté de la fille de Guy de Bretagne. Le silence absolu que gardent à cet égard Cuvelier, Guillaume de Saint-André et les documents officiels, nous portent à regarder cette opinion comme calomnieuse, ou du moins fort hasardée; mais elle a Froissart pour premier auteur, ce qui suffit pour expliquer à la fois son succès, et la difficulté qu'il y aura de l'extirper, tant on a d'engouement pour ce chroniqueur.

[3] Entrevue de Poitiers, *loco citato.* « De la diligence dudit M. le duc et « comte, et de la négligence dudit M. Charles d'accomplir ledit accort, poait « apparaître notoirement... que les inconvéniens et dommaiges qui survien- « dront ès parties de Bretagne, sont à la charge dudit M. Charles, etc. »

Digitized by Google

vait-il oublier que l'arrêt royal de Conflans ne serait jamais rendu illusoire par le simple désistement d'une des parties intéressées? Ainsi, quand même le *compromis d'Evran* n'eût pas été conclu expressément sous une forme conditionnelle, ce qui est douteux jusqu'à l'exhibition du texte original, il n'en serait pas moins constant que la condition était assez clairement sous-entendue pour que Jean de Montfort et ses conseillers n'y fussent pas trompés.

Il serait inutile de prolonger cette discussion. Le lecteur doit avoir acquis la conviction que l'honneur et la réputation de Charles de Blois ne sont pas plus atteints par la rupture vraie et incontestable du *compromis d'Evran*, simple accord provisoire, non définitif, que par la prétendue violation d'un traité précédent aussi faux qu'invraisemblable. Si cette violation, premier parjure imputé à notre duc de Bretagne, n'est qu'une fable inventée par la haine et la calomnie, l'acte qu'on a incriminé comme un second parjure encore moins excusable, revêt tous les caractères d'un acte licite et légitime, lorsqu'on l'examine à fond, avec un esprit exempt de passion et de préjugé.

VI

Mais il est temps de me résumer et de clore définitivement ce travail de critique historique, entrepris à l'occasion des diverses accusations dont a été l'objet Charles de Blois, duc de Bretagne. C'est la destinée ordinaire des hommes remarquables par leur vertu, de s'attirer, de leur vivant comme après leur mort, beaucoup de sympathies ardentes, mais aussi de devenir assez souvent, par l'effet de telle ou telle circonstance, le point de mire de haines non moins violentes et non moins passionnées.

Tel a été le sort du personnage dont je viens d'entretenir le lecteur. Charles de Blois a eu des amis nombreux et ardents, mais aussi des ennemis puissants se sont acharnés à sa perte. Qui peut ignorer, en effet, avec quel dévouement Du Guesclin, Beaumanoir et beaucoup de seigneurs de France et de Bretagne ont servi sa cause et défendu ses intérêts? Ne sait-on pas aussi comment Edouard III d'Angleterre et les deux comtes de Montfort ont guerroyé à outrance pour lui enlever la couronne et la

Digitized by Google

vie? La journée d'Auray est là pour attester qu'ils n'y ont que trop bien réussi. Mais sa mort n'a pas suffi à assouvir les haines qu'il avait soulevées contre sa personne. J'ai dit plus haut comment Jean IV de Bretagne avait poursuivi son ancien compétiteur jusqu'au delà du tombeau. De nos jours, la haine s'acharne encore sur cette victime de nos guerres civiles, avec une fureur presque inexplicable de la part de Français. Car si jamais duc breton a bien mérité de la France, c'est assurément Charles de Blois. Toute sa vie, il n'a eu qu'un désir, celui de rattacher la Bretagne à la France par des liens de plus en plus étroits, tandis que son rival ne parait avoir eu d'autre ambition que celle de livrer notre beau duché à la merci de l'Angleterre [1].

Dans cet état de choses, j'ai cru remplir mon devoir de chrétien, de Français et de Breton, en consacrant quelques-unes de mes veilles à réhabiliter la mémoire d'un prince qui a si généreusement servi la triple cause de la Bretagne, de la France et de l'Eglise. N'est-ce pas une des plus nobles prérogatives de l'historien de venger — selon l'énergique expression de Montalembert, rappelée dans l'*introduction* de cette *Revue* — de « venger la mémoire trahie des honnêtes gens vaincus?» De là le présent travail, dans lequel j'ai essayé d'établir, en premier lieu, que Froissart était tombé dans une grave erreur en attaquant la moralité de la vie privée de Charles de Blois.

J'ai montré ensuite que le même prince, en revendiquant l'héritage ducal de Bretagne, ne faisait qu'user de son droit, ou plutôt que remplir un devoir rigoureux de conscience.

Il n'a guère été plus difficile de prouver que le prétendu *bigot sanguinaire* de M. Henri Martin était un homme de mœurs essentiellement douces et pacifiques, ami du peuple et des petits, prêt à tout sacrifier pour sauvegarder les intérêts de ses sujets. Mais comment me flatter d'avoir ramené mon antagoniste à de meilleurs sentiments? Le vrai et unique crime irrémissible de Charles de Blois, aux yeux d'une école qui fait bon marché de la vérité historique toutes les fois qu'elle contrarie ses préjugés antireligieux, ne serait-il point d'avoir été, pendant toute sa vie, un prince adonné aux œuvres de piété et de religion, un intrépide défenseur des droits de l'Eglise? Or, il

[1] Voir, à ce sujet, un article fort bien pensé du savant M. de La Borderie. *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. I.

Digitized by Google

m'est impossible d'enlever à Charles de Blois ce caractère religieux, qui forme, selon moi, son plus beau titre de gloire.

Quant à l'accusation d'avoir altéré les monnaies, j'ai fait voir qu'elle tombait d'elle-même et qu'elle n'était que le résultat d'un malentendu.

En cinquième lieu, se présentait une accusation, en apparence la plus accablante, celle d'avoir été infidèle à la parole jurée, mais on vient de se convaincre qu'elle ne pouvait soutenir l'épreuve d'une critique sérieuse et équitable.

Il m'en coûte peu d'avouer, en finissant, qu'après avoir lu ces pages, on ne connaîtra encore que bien imparfaitement le vaillant duc de Bretagne qui combattit avec tant d'énergie pour arracher au joug anglais une province convoitée avec tant d'avidité par le vainqueur de Crécy. Aussi n'avais-je pas en vue d'écrire la *Vie de Charles de Blois*. Il faudrait un volume pour cela, et il ne manquerait pas d'intérêt, car il nous mettrait en face de toutes les grandes personnalités politiques et militaires du XIVe siècle, c'est-à-dire en face des Du Guesclin et des Beaumanoir, des Chandos et des Clisson, des Édouard III et des Charles V; mais ce n'était pas le lieu d'essayer une œuvre d'une aussi longue haleine. Peut-être le ferai-je dans une autre circonstance. Qu'il me suffise de constater aujourd'hui que l'étude des documents originaux nous montre la figure de Charles de Blois sous un aspect tout différent de celui qu'elle a dans l'ouvrage de M. Henri Martin : noblesse de caractère, intrépidité du courage guerrier, zèle constant de la piété et de la justice, insigne protection accordée[1] aux lettres et aux arts, prudence dans le conseil, force dans l'adversité, tels sont les principaux traits de cette figure si digne des hommages de l'histoire.

N'était-il pas urgent de commencer à la mettre en lumière, en dissipant les ombres au moyen desquelles la bonne foi trompée ou la calomnie réfléchie essayaient de voiler son éclat?

Dom François Plaine,

Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

[1] Ce côté de la vie de Charles de Blois a été peu étudié jusqu'ici. Il ferait cependant la matière d'un chapitre intéressant. J'ai recueilli assez de matériaux pour l'écrire.

Digitized by Google

AUGUSTIN THIERRY

ET LES NOMS PROPRES FRANCS

Augustin Thierry est un des grands écrivains de notre siècle. Il sera lu aussi longtemps que les esprits cultivés chercheront dans la littérature française, les uns un délassement, les autres des modèles. Contemporain de Lamartine, de Victor Hugo, d'Alfred de Musset, de Balzac, il a su attirer les lecteurs et les attacher par l'intérêt soutenu de ses récits et par le charme de son style ; il a ainsi répandu le goût des études historiques sérieuses chez une foule de jeunes gens que des œuvres d'un genre plus léger auraient complétement séduits et pour lesquels la forme austère et quelquefois trop négligée de la plupart des érudits était un objet de répulsion, loin d'avoir pour eux de l'attrait. Parmi les hommes, aujourd'hui nombreux, qui écrivent sur une partie quelconque de l'histoire du moyen âge, il en est peu qui ne soient redevables à Aug. Thierry de quelques-uns de leurs lecteurs, s'ils en ont ; et certains auteurs qui ont eu du succès lui doivent d'avoir connu leur vocation. En lisant les livres où l'éminent écrivain a su rendre si passionnément attachante la narration d'événements si éloignés par le temps, ils ont entendu pour la première fois l'appel intime et décisif qui leur a fait consacrer leur vie à l'étude de l'histoire.

La vraie manière de payer notre dette à Aug. Thierry n'est pas de lui adresser de stériles éloges. Aujourd'hui que ses œuvres sont tombées dans le domaine public, en donner une

Digitized by Google

édition critique serait l'hommage le plus propre à honorer la mémoire de ce maître. Jusqu'à présent les libraires n'ont songé qu'à reproduire à prix réduit les anciennes éditions ; c'est leur manière de constater le succès des livres, cela ne suffit pas pour acquitter la dette des érudits.

Le texte qu'Aug. Thierry a écrit ou dicté lui-même doit évidemment être conservé avec respect, mais des notes mises au bas des pages, ou des dissertations rejetées à la fin des volumes, devraient tenir ses ouvrages au niveau des progrès incessants de cette science historique à l'avancement de laquelle il a consacré tant d'efforts laborieux, d'art et même de passion.

On montrerait par là que cet ami de la vérité, cet esprit qui a poussé si loin l'indépendance de ses jugements historiques et la haine des traditions fausses, a encore des disciples et a réellement formé une école. S'emprisonner dans un convenu nouveau et se rendre aveuglément l'esclave de cette intelligence, si libre, en même temps que si droite, serait ne rien comprendre aux leçons qu'elle nous a données.

J'espère voir paraître un jour l'édition critique que j'appelle de mes vœux. En attendant et pour montrer comment je l'entendrais, je publie la dissertation qui fournit la matière de cet article. Elle concerne une question secondaire à laquelle Aug. Thierry attachait cependant une grande importance, elle a pour objet la forme et l'étymologie des noms propres francs. Cette question touchait de très-près à sa théorie de la distinction des races, qui était à ses yeux comme le pivot de notre histoire.

Nous l'étudierons en prenant surtout pour base les connaissances actuelles sur l'état de la langue franque au temps des rois de la première race, époque spécialement étudiée par Aug. Thierry dans ses *Récits mérovingiens*.

I

Le système d'Aug. Thierry sur la forme et l'étymologie des noms propres francs ne date pas du début de cet auteur éminent, dans la carrière historique. Il a été présenté au public pour la première fois, en 1827, dans la seconde édition des *Lettres sur*

Digitized by Google

l'histoire de France. Il y est exposé dans un document intitulé : *Note pour la deuxième édition*, imprimé après l'avertissement, reproduit à la même place dans les éditions subséquentes et complété dans la seconde édition comme dans les suivantes par un appendice rejeté à la fin de l'ouvrage. Cet appendice se divise en deux parties :

1° *Noms des rois des deux races frankes rectifiés d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque;* 2° *Explication des noms francs d'après les racines de l'ancien idiome tudesque.*

Telles sont les pièces d'après lesquelles nous allons juger le système d'Aug. Thierry. Nous le comparerons principalement aux principes énoncés par Grimm dans sa *Deutsche Grammatik.* La *Deutsche Grammatik* de Grimm est la seule autorité invoquée par le savant français [1].

Voici les principes orthographiques d'Aug. Thierry. Nous les reproduirons et nous les discuterons successivement.

« 1° La lettre *c*, à cause de son double son, doit être remplacée par *k*..... »

Cette règle nous paraît inadmissible.

Ce que nous savons de rigoureusement certain sur les mots d'une langue morte, représentée par des textes contemporains, c'est l'orthographe suivie dans ces textes.

Bien que sur certains points la prononciation puisse être fixée, il y a d'innombrables nuances qui nous échapperont à jamais. Si nous repoussons une orthographe traditionnelle pour rechercher une forme archaïque, l'orthographe à laquelle nous devrons nous rattacher, l'orthographe scientifique, sera celle des documents contemporains de l'époque dont il s'agit. Ainsi prétendre exprimer par un *k* toute gutturale sourde d'une langue morte sans s'inquiéter de savoir comment cette gutturale est écrite dans les textes du temps où cette langue était vivante, c'est fort aventureux. Quand il s'agit des langues germaniques, c'est tout particulièrement téméraire. Le gothique avait deux gutturales sourdes (de valeur toute différente), le *q* et le *k* : le *c* lui manquait. Au contraire, dans les textes francs

[1] Voir la note 2 de la seconde partie de l'appendice qui vient d'être cité. La *Deutsche Grammatik* sera aussi la première autorité à laquelle nous ferons appel contre lui ; toutefois nous compléterons, au moyen de publications plus récentes, les indications que nous fournira le célèbre ouvrage allemand.

Digitized by Google

de l'époque mérovingienne, comme dans les premiers textes anglo-saxons, le *k* et le *q* manquent, le *c* seul est usité. Le *k* n'apparaît dans les textes francs qu'à l'époque carlovingienne où la langue franque tend à se confondre avec le vieux haut allemand. Remplacer donc par un *k* le *c* mérovingien, c'est enlever à la langue franque de la première race un de ses caractères; c'est à ce point de vue la confondre avec le gothique et le haut allemand.

Ni le *k* ni le *c* ne sont des lettres germaniques; le premier est emprunté à l'alphabet grec; le second à l'alphabet latin ? quand les races germaniques ont abandonné l'alphabet runique, elles ont adopté les unes la première de ces lettres, les autres la seconde, par des raisons qu'il serait bien difficile d'apprécier aujourd'hui, puisqu'on n'entend pas prononcer les sons que ces lettres expriment. On ne peut donc sans témérité prétendre exiger de telles ou telles de ces races l'abandon posthume de la lettre qu'elles ont cru devoir choisir d'accord avec les Grecs et les Romains vaincus, leurs maîtres d'écriture, il y a treize, quatorze ou quinze cents ans [1].

Continuons à lire l'exposé des principes d'Aug. Thierry.

« 2° *Ch* à cause du son qu'on lui donne en français doit être remplacé par *h* lorsqu'il se trouve devant une voyelle : *Hildérik, Hildebert, Haribert.* Quelquefois, cependant, on devra lui substituer le *kh : Rikhild*, *Rikhard*, *Burkhart*, ou le *k* simple : *Kunibert*, *Godeskalk*, *Erkinoald*, *Arkinbald.* On pourra le conserver, comme signe d'aspiration, devant les consonnes *l* ou *r* au commencement des mots : *Chlodowig*, *Chlodomir*, *Chlotilde, Chramn ;* à moins qu'on n'ait la hardiesse d'écrire comme les Franks : *Hlodowig, Hlodomir*, *Hlotilde, Hram.* »

Cette assertion finale est en contradiction complète avec les principes que Grimm a établis dans sa *Deutsche Grammatik*, citée cependant par le grand historien français.

Je traduis :

« Dans le franc archaïque le *ch* remplace la simple aspiration, et cela certainement dès le VIe siècle. Grégoire de Tours, les conciles francs et d'autres documents de ce temps nous fournissent des noms propres comme ceux-ci :

« 1. *Chĕdinus*,

[1] Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 68, 180, 256 ; cf. *Geschichte der deutschen Sprache*, 3e édit., p. 379.

Digitized by Google

« 2. *Childe-bertus*, *Childe-ricus*, *Childe-rûna*,
« 3. *Chilpe-rîcus*,
« 4. *Chlodo-vëus*, *Chlode-rîcus*, *Chlot-harius*, *Clot-suinda*,
« 5. *Chramnus*,
« 6. *Chrót-ildis*, *Chróde-garius*,
« 7. *Sighi-chëlmus*,
« 8. *Chalet-rîcus*,
« 9. *Chagno-aldus*,
« 10. *Chad-ulfus*.
« C'est l'équivalent des formes alémaniques suivantes :
« 1. *Hedin*,
« 2. *Hildi-*,
« 3. *Hëlfi-*,
« 4. *Hlut-*,
« 5. *Hramm*,
« 6. *Hruod-*,
« 7. *-Hëlm*,
« 8. *Halid-*,
« 9. *Hagano*,
« 10. *Had-*.
« Grégoire de Tours écrit de même *Chuni* pour *Huni ;* il appelle *Chrócus* un roi allemand qui se nommait probablement *Hruoh*. Dans la loi Salique, *chunnas* signifie évidemment *hunderte*, « cent. » Ce *ch* pour *h* s'accorde mieux avec le latin, dans les mots comme *centum*, *cannabis*, que l'*h* usité comme équivalent du *c* latin dans les autres dialectes germaniques; et cependant il faut reconnaître que l'*h* des autres dialectes germaniques est aussi ancien que le *ch* franc, puisqu'on le trouve en gothique et dans les plus vieux monuments des autres dialectes. Aussi les écrivains étrangers à la nation franque rendent-ils par un *h* le *ch* franc. Tel est le comte Marcellin qui écrit : *Hlotarius, Hildebertus, Hramnus* [1]. »

Et c'est après avoir lu ce passage qu'Aug. Thierry a la hardiesse de nous proposer d'écrire avec une *h* initiale, « comme le faisaient les Francs, » dit-il, « *Hlodowig, Hlodomir, Hlotilde !* »

Cette orthographe ne s'est établie en France qu'au IXe siècle.

Au IXe et au Xe siècle, on lit dans les diplômes francs *Hludowicus, Hlotharius ;* c'est l'orthographe carlovingienne par opposition à celle de la première race. On trouve même des monuments mérovingiens dans lesquels, des deux lettres *ch*, la seconde a été supprimée et la première seule conservée. Ainsi M. Le Blant a publié [2] une inscription où le nom de Clovis est écrit

[1] *Deutsche Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 184-185.
[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 195, n° 477.

Digitized by Google

Clodoveus : le même nom paraît sous les formes *Clodoveus* ou *Clodovios* sur des monnaies d'Arles; un roi Clothaire est appelé *Clotharius* sur des monnaies d'Arles et de Viviers [1].

Le *kh*, que dans le même paragraphe Aug. Thierry nous propose de substituer au *ch* en certains cas, n'est justifié par aucun texte. Il est inconnu même en haut allemand. « *Kh*, » dit Grimm, « aurait littéralement la même valeur que *ch*, mais il est inusité. C'est une preuve de la haute antiquité du *c* ; quand le *k* s'introduisit en haut allemand, on ne changea pas le *ch* [2]. »

Passons à la troisième règle de M. Aug. Thierry.

« Le *g* devant l'*e* et l'*i* doit, pour retrouver son ancienne consonne, être remplacé par *gh: Sighebert*, *Sighiwald*, *Sighismond*, *Maghinard*, *Raghenfred*, *Enghilbert*, *Ghisele*, *Ansberghe*. »

Certains exemples paraissent justifier ce système: il y a quelques cas où les diplômes francs de l'époque mérovingienne nous montrent un *g* suivi d'une *h* qui vraisemblablement a pour objet de conserver à ce *g* sa valeur gutturale : *Aghiliberthus* [3], *Aghilus* [4], *Ghiboinus* [5], *Ghinna-charius* [6], *Ghiscoberthus* [7], *Ghisle-marus* [8], *Mode-Ghiselus* [9]. Grimm constate qu'en vieux haut allemand l'*h* après *g* suivi d'*i* ou d'*e* n'a pas d'autre utilité que d'assurer au *g* le maintien du son guttural [10]. Il est vraisemblable que, de même, dans les exemples francs que nous venons de citer, le *g* suivi d'*i* avait un son guttural. Mais l'analogie ne nous autorise pas à intercaler un *h* après le *g* dans tous les noms mérovingiens ou carlovingiens où cette consonne se trouve suivie d'un *i* ou d'un *e*, et à attribuer partout un son guttural au *g* franc.

Le contraire paraît beaucoup plus probable. Si les Francs semblent avoir eu un *g* qu'ils prononçaient gutturalement

[1] Vicomte de Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 43 et 184. Comparez Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, 3e édit., p. 380.
[2] *Deutsche Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 183.
[3] Tardif, *Monuments historiques*, n° 21, lig. 21.
[4] *Ibid.*, n° 30, lig. 25; n° 31, lig. 25.
[5] *Ibid.*, n° 33, lig. 6.
[6] *Ibid.*, n° 26, lig. 6.
[7] *Ibid.*, n° 19, lig. 34.
[8] *Ibid.*, n° 19, lig. 33, et n° 33, lig. 5.
[9] *Ibid.*, n° 33, lig. 5.
[10] *Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 182-183.

Digitized by Google

devant *i* et *e* comme devant *a*, *o*, *u*, — nous venons d'en donner des exemples, — ils avaient aussi un autre *g* qui devant *i* et *e* se rapprochait beaucoup du *j* ; c'est l'opinion émise par Wackernagel dans son récent mémoire sur la langue des Burgundes [1]. En vieux haut allemand, en vieux saxon, le *j* est souvent remplacé par *g* devant *e*, *ë*, *ê*, *i* et *î* [2]. L'orthographe *Chlogio* pour *Chlodio*, *Chlojio* dans Grégoire de Tours [3], nous présente un phénomène analogue dans le franc mérovingien. Grimm croit même qu'en général, et devant les lettres autres que *i* et *e*, le *g* avait dans la langue franque un son très-mou. Il fonde cette opinion, un peu absolue peut-être, sur ce fait que de très-bonne heure le *g* initial de *gast* disparaît dans les composés dont *gast* est le second terme. Ainsi, entre autres exemples : en regard de *Widogast* dans le prologue de la loi Salique, on peut mettre *Vëdastes* (pour *Vido-gastis*), dans Grégoire de Tours [4]. Ajoutons que le personnage appelé *Chaino* par un *i* dans les diplômes mérovingiens auxquels M. Tardif a donné les numéros 20, 30, 31, 32, 34, 36, est appelé *Chagno* par un *g* dans le diplôme 25, ligne 11 ; *Chaino*, ou *Chagno*, paraît identique au premier terme des composés *Chagno-aldus* [5] et *Chagne-ricus* [6], tous deux écrits par un *g*. Il paraît donc infiniment probable qu'au moins en certains cas, là où les manuscrits ne nous montrent pas un *h* après le *g*, le *g* franc avait un son mou analogue à celui du *j*.

Dans ces cas, durcir le son par l'intercalation d'un *h* serait défigurer la prononciation. La troisième règle d'Aug. Thierry est donc beaucoup trop absolue, et par là nous expose à fixer d'une manière contraire à la vérité le son du *g* mérovingien.

Voici la quatrième règle :

« L'*u* voyelle ou consonne suivi d'un *i* ou d'un *a* doit être remplacé par le *w* : *Chlodowig*, *Merowig*, *Heriwig*, *Drotowig*, *Folkwin*, *Rikwin*, *Galeswinthe*, *Chlotswinde*. L'*o* devant l'*e* et l'*i* doit quelquefois subir la même permutation : *Audwin*, *Theodwin*. »

Dans le haut allemand, dès les temps les plus anciens, on

[1] Binding, *Das burgundisch-romanische Kœnigreich*, t. I, p. 343-344.
[2] *Deutsche Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 187, 188, 220.
[3] D. Bouquet, t. II, p. 166 C, 167 A.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 294 C.
[5] Monétaire de Rouen, et Le Blant, t. II, p. 355, n° 575 E.
[6] Tardif, nos 33, 52.

Digitized by Google

voit en effet le son de notre *v* exprimé par une lettre double ; le *v* simple y est l'équivalent d'*f*[1]; cet usage graphique a pénétré dans le vieux saxon [2] : mais le gothique, l'anglo-saxon, le vieux scandinave lui ont échappé [3]. On ne peut donc dire que cet usage, aujourd'hui reçu dans le haut allemand moderne, soit le système germanique plutôt que le système opposé. Les textes francs de l'époque mérovingienne n'offrent à notre connaissance aucun exemple de l'emploi du *v* pour l'*f*.

Filu, premier terme du composé *Filu-marus*, nom d'un monétaire de Reims, est identique au vieux haut allemand *vilo* (beaucoup).

Le premier terme des composés : *Fridi-ricus* (monétaire de Poitiers), *Fredo-aldus* (monétaire de Toulouse), *Frede-bodus* [4], *Fred-ulfus* (monétaire de Bourges) ; et le second terme des composés : *Godo-fridus* (monétaire de Maestricht), *Ragan-fridus* [5], *Ermen-fridus* [6], *Leude-fridus* [7], *Chari-fridus* (monétaire d'Ardenach), *Madal-fridus*, *Sygo-fridus* ou *Sio-fridus*, *Leode-fridus*, *Leod-fridus* et *Leud-fridus*, *God-fridus* et *Rigo-fridus* [8], *God-fredus* [9], *Ermen-fredus* [10], *Theude-fredus* [11], *Theude-fredus* [12], *Berte-fredus*, *Ragan-fredus*, *Gundo-fredus*, *Leude-fredus*, *Gunde-fredus* [13], *Sigo-fredus* [14], ne sont pas un autre mot que le vieux haut allemand *vridu* (paix).

Dans *Ful*, premier terme du composé *Ful-radus* [15], on doit évidemment reconnaître le vieux haut allemand *vol* (plein).

On chercherait inutilement, nous le répétons, la trace d'un *v* mérovingien, ayant la valeur d'*f*, comme en haut allemand. D'autre part, dans un grand nombre d'exemples mérovingiens, le *v* simple et le double *w* sont employés comme équivalents.

[1] Grimm, *Grammatik*, t. I, 2e édit., p. 134.
[2] *Ibid.*, p. 214.
[3] *Ibid.*, p. 57, 214, 310.
[4] Le Blant, *Inscriptions*, t. I, p. 27 ; n° 11.
[5] Frédég., cont. 2, ap. D. Bouquet, t. II, p. 453 C.
[6] Tardif, n° 32, et Frédég., cont. 2, ap. D. Bouquet, t. II, p. 451 B.
[7] Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 418 C.
[8] Tardif, nos 11, 30, 32, 33, 43, 45.
[9] Frédég., cont. 3, ap. D. Bouquet, t. II, p. 459 B.
[10] *Ibid.*, t. II, p. 445 B.
[11] *Ibid.*, t. II, p. 419 C.
[12] Grég. de Tours, ap. D. Bouquet, t. II, p. 407 A.
[13] Tardif, nos 29, 33, 40.
[14] *Ibid.*, nos 24 et 44, et monétaire de Poitiers.
[15] *Ibid.*, nos 52-54.

Digitized by Google

Comparez à *Waldo* [1], *Valdo-lina* [2] et *Valdo* (monétaire de Bonneuil-sur-Marne) ; — à *Wandilo* [3], à *Wandal-marus* [4], à *Wandel-berthus* [5], *Vandal-marus* [6] ; — à *Wane-giselus* (monétaire de Scarponne), à *Waningus* [7], *Vaningus* [8] ; — à *Warno* [9] et à *Warna-charius* [10], *Varna-charius* [11] ; — à *Wine-ramnus* [12], *Vinoaldus* [13] et *Vin-ulfus* (monétaire de Trèves) ; — à *Wilia-charius* [14], *Vilio-mude* (monétaire de Nantes).

Le *w*, très-fréquent au commencement des noms mérovingiens, est très-rare dans l'intérieur de ces noms ; nous n'en connaissons que deux exemples mérovingiens dans l'intérieur des mots : *Berto-winus* [15] et *Erchan-waldus* [16]. Ordinairement, dans l'intérieur des mots, le *v* est simple, ou vocalisé, ou même complétement supprimé. Au commencement des mots, il tend à se renforcer et à se rapprocher du son du *g* guttural qu'il a pris dans plusieurs mots français comme gaine, Gascogne, gâter, guêpe, gué, gui, de *vagina, Vasconia, vastare, vespa, vadum, viscum*. Voici trois exemples mérovingiens où cette transformation est déjà complète : *Gualde-radus* [17] pour *Valde-radus*, *Guichingus* pour *Vichingus* [18], *Guerpinus* pour *Verpinus* [19]. Le double *w* initial des noms mérovingiens est le moyen terme entre le *v* simple et le groupe *gu* qui, au point d'arrivée, en français, se réduit à *g*, puisque, là où l'*u* subsiste, il ne se prononce plus (guêpe, gué, gui). C'est ainsi que le français Gautier (*Gualterius* au XIIe siècle) est issu par contraction d'un nom mérovingien qui serait écrit dans les diplômes

[1] Monétaire de Bordeaux et Grég. de Tours, ap. D. Bouquet, t. II, p. 322 D.
[2] Le Blant, t. I, p. 428, n° 325 A.
[3] Tardif, n° 40.
[4] Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 442 D.
[5] *Ibid.*, t. II, p. 447 A.
[6] Tardif, n° 11.
[7] *Ibid.*, n° 17.
[8] *Ibid.*, n° 19.
[9] *Ibid.*, n° 30.
[10] Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 420 C.
[11] Tardif, n° 11.
[12] *Ibid.*, n° 52.
[13] Monétaire de Limoges et Le Blant, t. II, p. 355, n° 575 F.
[14] Grég. de Tours, ap. D. Bouquet, t. II, p. 212 A, 213 B, 388 D.
[15] Le Blant, t. I, p. 180, n° 90.
[16] Frédég., cont. 1, ap. D. Bouquet, t. II, p. 449 A.
[17] Tardif, n° 11.
[18] *Ibid.*, n° 54.
[19] Grég. de Tours, ap. D. Bouquet, t. II, p. 321 B.

Digitized by Google

Walda-charius, et dont le premier terme doit être rapproché de *Valdo* ou *Waldo* mentionné plus haut [1]; Garnier (*Guarnerius* au XIIe siècle, est identique à *Varna-charius* et à *Warna-charius* [2]; Guignard serait en latin mérovingien *Vini-ardus* dont le premier terme est le même que celui de *Vino-aldus*, de *Vin-ulfus* et de *Wine-ramnus* [3]; Guillaume suppose en latin mérovingien le composé *Wilia-chelmus* dont le premier terme se retrouve dans *Wilio-mude* et dans *Wilia-charius* [4].

Le renforcement du *v* par voie de doublement est donc justifié au commencement des mots comme transition au *g* initial français. Mais où Aug. Thierry nous propose-t-il principalement de remplacer par un double *w* le *v* simple des manuscrits ? Si nous en jugeons d'après les exemples qu'il donne, c'est précisément dans l'intérieur des mots, c'est là précisément où l'usage général est de l'écrire simple ou de le supprimer.

Dès l'époque mérovingienne le *v* initial de *vulfus*, « loup, » est supprimé dans tous les composés où ce nom est le second terme : *Ebrulfus*, *Merulfus*, *Aigulfus*, *Ganctulfus*, *Rigulfus*, *Arulfus*, *Madelulfus*, *Madlulfus*, *Gaugiulfus*, *Suhniulfus*, *Leudulfus*, *Baudulfus*, *Suinthulfus*, *Gibulfus*, *Chrodulfus*, *Friulfus*, *Nibulfus* [5].

Le *v* initial du premier terme de *Wine-ramnus*, *Vino-aldus*, et *Vin-ulfus* est vocalisé dans le second terme d'*Ebr-oinus*, *Far-oinus*, *Chlod-oinus*, *Chard-oinus*, *Ghib-oinus*, *Aud-oinus* [6].

Le *v* initial de *Waldo* et du premier terme de *Valdo-lina* est traité de même dans le second terme de : *Ber-oaldus*, *Ric-oaldus*, *Cha-oaldus*, *Chalod-oaldus*, *Chadol-oaldus*, *Madr-oaldus*, *Gadr-oaldus*, *Droct-oaldus*, *Ans-oaldus*, *Magn-oaldus*, *Ermen-oaldus*, *Turn-oaldus*, *Ragn-oaldus*, *Grim-oaldus*, *Frum-oaldus* [7]. Voilà un nombre suffisant d'exemples pour établir que, dans l'intérieur des mots d'origine germanique, le *v*, dès l'époque mérovingienne, tendait à se supprimer ou au moins à se vocaliser au lieu d'acquérir le renforcement que le double *w* paraît destiné à exprimer.

[1] Fœrstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, col. 1245.
[2] *Ibid.*, col. 1268-1269.
[3] *Ibid.*, col. 1319.
[4] *Ibid.*, col. 1310.
[5] Tardif, n°s 9, 11, 23, 25, 32, 33, 38, 39, 40, 48, 53.
[6] *Ibid.*, n°s 11, 24, 25, 32, 33, 43, 45.
[7] *Ibid.*, n°s 11, 14, 15, 19, 20, 22, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 44, 45.

Digitized by Google

Si de ces généralités nous passons à l'examen spécial des noms donnés comme spécimen par Aug. Thierry, nous constaterons que l'orthographe adoptée par lui n'est justifiée par aucun exemple mérovingien. Partout, à l'époque mérovingienne, nous voyons écrite par un *v* simple la lettre initiale du second terme des composés qu'il écrit *Chlodo-wig, Mero-wig, Heri-wig, Drotowig* [1], la seconde lettre du second terme des composés qu'il écrit *Gale-swinthe* et *Chlot-swinde*. Restent les mots dont le second terme est *win*. Nous avons donné un exemple où le *v* est doublé, nous n'en connaissons qu'un : *Berto-winus*. Partout ailleurs, ou le *v* primitif s'est vocalisé en *o*, ou il est représenté par un *u* qui suivant nous est voyelle comme l'*o*. Ainsi dans *Ebr-uinus* [2], dans *Chad-uinus, Gund-uinus* [3], l'*u* initial du second terme est, à notre avis, une voyelle : autrement la voyelle finale du premier terme n'aurait pas été supprimée; pour rendre au *v* vocalisé du second terme sa valeur primitive, il faudrait rétablir la voyelle finale du premier terme ; alors, on pourrait, à côté de *Berto-winus*, écrire *Ebro-winus, Chado-winus, Gundo-winus*. Mais ces formes restituées arbitrairement nous font remonter à une époque antérieure à celle où les personnages dont il s'agit apparaissent dans les monuments historiques : elles n'appartiennent pas à l'histoire.

La quatrième règle d'Aug. Thierry nous semble donc aussi mal fondée que les précédentes.

La cinquième vaut mieux quoique trop absolue.

« On doit conserver la syllabe *bald* et ne pas la remplacer par *baud : Theodebald, Gondebald, Baldrik, Baldwin.* »

Il est bien évident que, là où les bons textes nous donnent la forme *baldus*, en rendant *baldus* par « baud » suivant les lois phonétiques qui ont présidé à la formation de la langue française, on expose le lecteur à confondre *baldus* (en vieux haut allemand *pald*, thème gothique *baltha*, hardi), avec le thème germanique *badu-*, *baudu*, qui signifie proprement « l'action d'abattre l'ennemi. » On trouve une étude de M. Wackernagel sur ce dernier mot dans le *Burgundisch-romanische Kœnigreich* de M. Binding (p. 359). En laissant de côté les mots qu'il

[1] Le double *w* de *Hludo-wicus* est de la période carlovingienne.
[2] Frédég., cont. 1 et 2, ap. D. Bouquet, t. II, p. 449, 451.
[3] Tardif, n° 33.

Digitized by Google

cite et en nous contentant d'exemples mérovingiens, nous mettrons en regard de *Sygo-baldus*, d'*Anigil-baldus*, de *Chaire-baldus*[1], de *Bald-oaldus*[2], de *Bald-ulfus* (monétaire de Toulouse), de *Theodo-baldus*[3], *Baud-ulfus*[4], *Bauda-charius* (monétaire de Rouen), *Baude-runa*[5], *Baudi-giselus*[6], *Baudo-merus*, *Baudo-meris*, *Baudo-nivia*[7]. — Peut-être doit-on reconnaître le même mot (où le groupe *au* serait figuré par *o*) dans *Frede-bodus*[8], *Ari-bode*, *Arne-bode*, *Genau-bodi*, *Franco-bodus*[9], *Bodo-levus*[10], *Bodo-lenus*[11], *Bodi-lo*[12]? Dans tous les cas *badus* paraît être la forme primitive dont *baudus* est une variante par assimilation (par *umlaut* comme dit Grimm), usitée dès les temps mérovingiens. On lit dans Grégoire de Tours : *Gundo-badus*[13], *Transo-badus*[14]; dans Frédégaire, *Willi-badus*[15]; dans le *Gesta regum Francorum*, *Gundo-badus*[16]. Il n'y a pour le nom du fameux roi des Burgundes que deux orthographes admissibles : *Gundo-badus* ou *Gundo-baudus*. Quant à *Gundo-baldus*[17], c'est évidemment une faute dans les manuscrits de Grégoire de Tours[18]. *Gundo-baldus* a été écrit au lieu de *Gundo-baudus* par un scribe ignorant qui prenait l'*au* germanique de *badus*, *baudus* (*umlaut*) pour l'*au* roman de *baud*, *bauld*[19]. Si

[1] Tardif, nos 41, 45, 53.
[2] *Ibid.*, no 39.
[3] Grég. de Tours, ap. D. Bouquet, t. II, p. 199 B, 203 B, 206 D, 207 A.
[4] Tardif, no 40, monétaire d'Angers, et Frédég., cont. 3, ap. D. Bouquet, t. II, p. 426 D.
[5] *Ibid.*, no 40.
[6] Concile de l'année 585, dans D. Bouquet, t. IV, p. 109 B.
[7] Tardif, nos 11 et 40.
[8] Le Blant, t. I, p. 27, no 11.
[9] Monétaires de *Tauriliaco*, Toulouse, Paris, Orléans, Amboise.
[10] Tardif, no 11.
[11] Monétaires de Rennes et de Chelles.
[12] Frédég., cont. I, ap. D. Bouquet, t. II, p. 450 A.
[13] D. Bouquet, t. II, p. 215 A.
[14] *Ibid.*, t. II, p. 260 B.
[15] *Ibid.*, t. II, p. 436 B, 442 D, 447.
[16] *Ibid.*, t. II, p. 548 C.
[17] *Ibid.*, t. II, p. 228 C, 233 A. 321 B.
[18] Wackernagel, dans Binding, p. 358-359.
[19] Une des raisons qui a dû faire préférer à la forme *Gunde-badus*, la forme *Gunde-baudus*, depuis altérée en *Gunde-baldus*, c'est la loi de l'accent. Si *Gunde-badus* eût été un mot d'origine latine, il eût été accentué sur l'antépénultième, puisque la pénultième était brève. Pour lui conserver son accent sur la pénultième dans la langue latine du temps, il fallait nécessairement allonger cette pénultième.

Digitized by Google

donc Aug. Thierry a eu raison d'écrire *Theode-bald*, il a tort d'écrire *Gonde-bald*.

La sixième règle d'Aug. Thierry est ainsi conçue :

« Afin de maintenir l'analogie de composition dans tous les noms terminés par *-ild*, on placera un *h* devant l'*i* quand bien même cette lettre serait omise dans le texte latin : *Chlothilde*, *Nanthilde*, *Bathilde*. »

Ici nous ne pouvons qu'approuver Aug. Thierry sauf un point. Il a rétabli le *ch* initial mérovingien de *Chlot-hilde*, fort bien ; mais pourquoi ne pas rendre à ce nom la forme mérovingienne complète en lui restituant le *ch* initial du second terme : *Chrot[h]e-childi-s*, ou *Chrot[h]e-childe* en faisant muette la dernière syllabe [1] ? Ou bien, le nom de Clotilde étant d'origine burgunde, on pouvait supprimer le *c* initial du second terme, mais alors il fallait supprimer le *c* initial du premier : alors le mot prenait l'orthographe burgunde *Hrot[h]e-hildi-s*. Mais avec l'orthographe d'Aug. Thierry, *Chlot-hild*, le mot devient hybride, moitié franc et moitié burgunde, sans compter que la substitution de l'*l* à l'*r* dans le premier terme *Chrot[h]e* est contraire à l'orthographe des bons textes et à l'étymologie : comparez le gothique *hrotheigs* (θριαμβεύων) et le vieux haut allemand *hruod* (*gloria*). Le plus simple était de conserver l'orthographe traditionnelle : *Clotilde*. J'en dirai autant des deux autres noms de reines cités. *Nanthilde*, par exemple, est presque aussi loin que Nantilde de la forme contemporaine *Nante-childi-s* donnée par un diplôme et par Frédégaire [2].

Voici la septième et dernière règle.

« On doit supprimer la terminaison *-aire* qui est antigermanique et la remplacer par *her* : *Chlother*, *Lother*, *Ragenher*, *Fredegher*. » Ajoutons comme indication supplémentaire, ces mots empruntés à la seconde partie de l'appendice : « *Hlot-her*, célèbre et éminent (dialecte haut allemand). »

Dans cette dernière ligne, Aug. Thierry prétend interpréter le second terme de deux noms royaux mérovingiens, écrits l'un dans Grégoire de Tours et dans les diplômes de la première race *Chlotha-charius* [3], et à l'époque carlovingienne *Hlot-harius*,

[1] Grég. de Tours et Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 189 A, 398.
[2] Tardif, n° 11, et D. Bouquet, t. II, p. 437 B.
[3] *Ibid.*, n°s 4, 5, 9.

Digitized by Google

l'autre dans Grégoire de Tours, *Ragna-charius* [1]. Ce second terme correspond à un thème mérovingien *charja-*, identique au thème gothique *harja-*, nominatif singulier *harjis*, en vieux haut allemand *hari*, « guerrier, » « armée » [2]. Il faudrait transposer le *j* de ce thème, le placer avant l'*r* et le vocaliser pour trouver le thème vieux haut allemand *hêr*, *heir*[*a*] (élevé, supérieur, glorieux), qui paraît identique au gothique *hais*[*a*] (flambeau). Aug. Thierry a donc confondu deux mots différents. Il a eu de plus l'idée étrange de vouloir imposer à des noms mérovingiens une orthographe alémannique, sans paraître se douter de la différence des races et des dialectes. Quant au nom écrit ordinairement Frédégaire et qu'Aug. Thierry propose d'écrire *Fredegher*, il a pour second terme en latin mérovingien *-garius* que l'on trouve aussi dans *Blide-garius*, *Theode-garius* [3], *Amalgarius* [4], *Leude-garius* [5], *Bituc-garius* (monétaire de Soissons), et comme premier terme dans *Gari-mundus* [6], *Gari-berthus* (monétaire de Reims). Le thème paraît être *garja-*, dont le sens serait peut-être difficile à déterminer. Il est possible que *garja-* soit une variante de *harja-*. Fœrstemann (col. 471) a émis cette hypothèse. Grimm avait avant lui observé l'emploi indifférent du *g* et du *ch* l'un pour l'autre dans le nom des juges dit *Rachinburgii* et *Raginburgii*. Si le *g* initial ne tient pas ici lieu du *ch*, *garja-* présente dans sa racine une variante avec le gothique *geiro*, *gairu* (désir, passion), auquel se rattachent *Gaërinus* (pour *Gairinus*), le premier terme de *Gaëre* (pour gaire) *-chrammus* [7], et l'adjectif vieux haut allemand *gër* (qui désire). La racine de ces derniers mots est *gir*, celle *garja* est *gar*. Si finalement ces deux racines, par les lois de l'*ablaut*, se confondent en une [8], il y a cependant ici une différence de voyelle dont l'orthographe doit tenir compte ; et Aug. Thierry ne le fait pas en adoptant comme dernière syllabe de Frédégaire, l'adjectif haut allemand *gër-gir*, tandis qu'en français moderne la syllabe

[1] D. Bouquet, t. II, p. 175 A, 184 D.
[2] Sur le sens de ce mot voir Wackernagel, dans Binding, p. 365.
[3] Tardif, nos 33, 54.
[4] *Ibid.*, no 22 ; Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 436 B, 447 D.
[5] Frédég., cont. 1, ap. D. Bouquet, t. II, p. 450 C.
[6] Tardif, no 40.
[7] *Ibid.*, no 11.
[8] Grimm, *Grammatik*, t. II, p. 57, no 576 *b*.

Digitized by Google

-gaire est, pour tout le monde, l'équivalent du latin *garius-s, -garja-s* [1].

Aug. Thierry dit que la terminaison *aire* est antigermanique : on pourrait lui opposer le génitif pluriel gothique *vaire* de *vair* (*vir*) ou le premier terme des composés *Chaire-baldus, Gaire-fredus, Gaire-hardus* [2]. Mais le savant écrivain ayant dans son travail de restitution négligé de rétablir les flexions casuelles, — et il a peut-être eu raison de ne pas l'entreprendre, — il ne donne nulle part à ses noms les terminaisons usitées dans la langue franque à l'époque mérovingienne.

Les terminaisons dont il a affublé les noms des conquérants de la Gaule, ce sont celles du haut allemand moderne : il a écrit ici *Lother*, ailleurs *Chlodowig*, parce qu'on dit en haut allemand moderne *Luther* et *Ludwig*, comme si le haut allemand moderne et le franc mérovingien étaient la même langue ! Les deux races n'étaient-elles pas déjà distinctes au ve siècle ? et depuis lors quelle énorme distance quatorze siècles n'ont-ils pas mise, à tout point de vue, entre les compagnons de Clovis et les armées germaniques qu'Aug. Thierry a vues à Paris en 1814 et en 1815 !

La « couleur locale » qu'Aug. Thierry a trouvée n'est donc pas celle qu'il devait chercher, et les formes arbitraires qu'il a données aux noms propres mérovingiens répandent une teinte fausse sur les récits d'un si haut intérêt dans lesquels il nous présente le tableau de la Gaule après la conquête franque. Cette considération servira d'excuse aux détails techniques contenus dans la présente dissertation, que nous terminerons en reproduisant, avec des observations critiques, les listes de noms réunies dans l'appendice aux *Lettres sur l'histoire de France*.

II

Noms des rois des deux races frankes rectifiés d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque.

La langue tudesque, la langue germanique primitive n'existait plus dès le temps de Clovis. Il existait alors plusieurs

[1] La forme populaire française est a *-gier* ou *-ger* par *g* doux.
[2] Tardif, n°s 53 et 55.

Digitized by Google

langues ou dialectes germaniques ayant des lois différentes. Les noms propres francs appartiennent à la langue franque dans laquelle on peut même distinguer deux périodes correspondant à chacune des deux premières races royales. L'expression vague de « langue tudesque » montre quelle idée peu nette Aug. Thierry se faisait du monde si vaste et si varié des peuples et des langues germaniques.

I. — *Mérovingiens.*

1° « Hlodio ou Chlodio. » — *Chlodio,-onis*, thème *Chlodion-*, est la forme de ce nom dans un diplôme de l'année 751 [1] et dans un manuscrit du *Gesta regum Francorum* [2]. Mais il paraît que tout le monde ne prononçait pas le *d*, puisque Grégoire de Tours écrit *Chlogio* [3] et Sidoine Apollinaire *Cloio* [4]. — Clodion [5]. — Voir n° 64.

2° « Mérowig. » — *Mero-vechus* dans Grégoire de Tours [6]. — Mérovée. — Voir n° 65.

3° « Hildérik Ier. » — *Childe-ricus* dans Grégoire de Tours et Frédégaire [7], *Childi-ricus* dans la légende de son sceau. — Childéric. — Voir n° 66.

4° « Hlodowig ou Chlodowig Ier. » — *Chlodo-vechus* dans Grégoire de Tours, *Clotho-vechus* dans une monnaie et dans la lettre du concile d'Orléans à ce prince [8]. Plus tard la gutturale cessa de se prononcer : de là l'orthographe *Chlodoveus* dans Frédégaire, forme confirmée par des diplômes des rois postérieurs. La gutturale reparaît à l'époque carlovingienne. — Clovis Ier. — Voir n° 67.

5° « Theodiric Ier, roi à Metz. » — Grégoire de Tours écrit *Theodo-ricus* [9] et *Theude-ricus* [10]. — Thierry Ier. — Voir n° 68.

[1] Tardif, n° 54.
[2] D. Bouquet, t. II, p. 544 A.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 166 C et 167 A.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 802 A.
[5] Nous terminons chaque article par la forme usitée du nom.
[6] D. Bouquet, t. II, p. 167 A.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 167 A et 396 A.
[8] *Ibid.*, t. IV, p. 103 D.
[9] *Ibid.*, t. II, p. 176 A.
[10] *Ibid.*, t. II, p. 183 A, 187 ACD, 188 B.

Digitized by Google

6° « Hlodomir ou Chlodomir, roi à Orléans. » *Chlodo-meris* avec un *e* et non un *i* après l'*m* dans Grégoire de Tours [1] et dans Frédégaire [2]. L'orthographe *Chlodo-mirus* ou *Chlodo-miris* est postérieure et nous est fournie par le *Gesta regum Francorum* [3]. — Clodomir. — Voir n° 69.

7° « Hildebert Ier, roi à Paris. » — *Childe-bertus* dans Grégoire de Tours [4] ne nous offre que sous une forme adoucie le second terme de ce nom dont la forme complète est *bercthus*, comme l'établissent une pièce de vers de Fortunat [5] et de nombreux diplômes mérovingiens, notamment les nos 6 et 7 de Tardif, qui portent la signature originale du roi Dagobert Ier, *Dago-bercthus*. *Bercthus* est identique au gothique *bairht[a]-s* et au vieux haut allemand *përaht ;* mais dans *bercthus* l'aspiration porte sur la dentale au lieu de frapper la gutturale, comme dans les autres dialectes germaniques. L'aspiration du *t* est indiquée d'une manière curieuse dans l'ablatif *Chagli-berctio* [6] pour *Chagli-berctho*. Un des caractères de la langue franque est de traiter ainsi le groupe *ct*. — Childebert Ier. — Voir n° 70.

8° « Hlother ou Chlother Ier, roi à Soissons. » — *Chlotha-charius*, comme plus haut, p. 103. — Clotaire Ier. — Voir n° 71.

9° « Théodebert Ier, roi à Metz. » — Quelquefois *Theude-bertus* dans Grégoire de Tours [7], et plus souvent *Theodo-bertus* dans le même auteur [8]. Le second terme donne lieu à la même observation qu'au n° 7. — Théodebert Ier. — Voir n° 72.

10° « Théodebald, roi à Metz. » — *Theodo-baldus* dans Grégoire de Tours [9]. — Théodebald (Thibaut). — Voir le n° 73.

11° « Haribert, roi à Paris. » — *Chari-bertus* dans Grégoire de Tours, Frédégaire [10]. Pour le deuxième terme, voir le n° 7. — Caribert. — Voir plus bas, n° 74.

12° « Gonthran, roi à Orléans. » *Gunt-chramnus* dans Gré-

[1] D. Bouquet, t. II, p. 187 A, 189 C, 243 D.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 402 B.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 550 E, 551 A, 555 D, 556 AB, 557 B.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 187 A, 191, 192, etc.
[5] Le Blant, t. I, p. 268, n° 200.
[6] Tardif, n° 14.
[7] D. Bouquet, t. II, p. 187 D, 199 B, 203 B.
[8] *Ibid.*, t. II, p. 214 C, 217 C, 228 C, 229 CE, 238 A, 261 C.
[9] *Ibid.*, t. II, p. 199 B, 203 B, 206 D, 207 A.
[10] *Ibid.*, t II, p. 204 B, 435.

Digitized by Google

goire de Tours [1] et dans Frédégaire [2]. Mais pour avoir la forme complète, il faut restituer la voyelle finale du premier terme qui est longue par position comme la voyelle suivante, dans un vers de Fortunat :

Cui rite excellens rex Gunteramus honores.

On devrait lire *Gunte-chramnus*, qui, sauf une flexion latine et peut-être la suppression d'un *h* après le *t* du premier terme, paraît être la forme réelle du nom du roi Gontran. — Voir n° 75.

13° « Hilpérik Ier, roi à Soissons. — *Chilpe-ricus* dans Grégoire de Tours [3]. — Chilpéric. — Voir n° 76.

14° « Sighebert Ier, roi en Austrasie. » — *Sigi-bertus* dans Grégoire de Tours [4]. Sur la forme complète du second terme : *-bercthus* au lieu de *-bertus*, cf. le n° 7. — Sigebert Ier. — Voir n° 76.

15° « Hildebert II, roi en Austrasie. » — *Childe-bercthus*. — Voir le n° 7. — Childebert II.

15° *bis* « Hlother ou Chlother II, roi en Neustrie. » — *Chlotha-charius*, signature originale [5]. — Voir aussi plus haut n° 8. — Clotaire II.

16° « Théoderik II, roi en Burgundie. » *Theodo-ricus* dans Grégoire de Tours [6]. — Voir aussi le n° 5. — Thierry II.

17° « Théodebert II, roi en Austrasie. » — *Theodo-berthus* pour *Theodo-bercthus* dans Grégoire de Tours [7]. — Voir le n° 9. — Théodebert II.

18° « Dagobert Ier. » — *Dago-bercthus* [8]. — Dagobert Ier. — Voir n° 77.

19° « Sighebert II, roi en Austrasie. » — *Syge-bercthus* dans un diplôme [9], *Sigi-bertus* pour *Sigi-bercthus* dans Frédégaire [10].

20° « Hlodowig ou Chlodowig II, roi en Austrasie. » — *Chlodo-*

[1] D. Bouquet, t. II, p. 204 B, etc.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 417 et 418.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 204, etc.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 182 D, 183 C, 184 BC, 204 B, 214 BC, etc.
[5] Tardif, nos 4 et 5.
[6] D. Bouquet, t. II, p. 335 A, 337 D.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 330 A, 337 D, 344 C, 351 B, 353 D.
[8] Tardif, nos 6, 7 et 31, signatures originales du roi.
[9] *Ibid.*, n° 31.
[10] D. Bouquet, t. II, p. 437 C.

Digitized by Google

vius dans Tardif, nos 9 et 11. Le n° 11 contient la signature originale du roi. — Clovis II.

21° « Hlother ou Chlother III. » — *Chlotha-charius* [1].

22° « Hildérik II. » — *Chylde-ricus* [2], *Childe-ricus* [3]. — Childéric II.

23° « Dagobert II, roi en Austrasie. » *Dago-bercthus* [4]. — Dagobert II.

24° « Théoderik III, roi en Austrasie. » — *Theude-ricus* [5]. — Thierry III.

25° « Hlodowig ou Chlodowig III. » — *Chlodo-vius* [6] et *Chlodoveus* [7]. — Clovis III.

26° « Hildebert III. » — *Childe-bercthus* [8] et, avec syncope du *c*, *Childe-berthus* [9]. Il signait, en supprimant le *c*, *Childeberthus* [10], bien que le *c* se trouve encore dans la suscription de deux de ses diplômes.

27° « Dagobert III. » — *Dago-bercthus* [11]. — Dagobert III.

28° « Hilpéric II. » — *Chilpe-richus* dans la suscription de ses diplômes [12], *Chilp-ricus* dans sa signature [13].

29° « Théoderik IV. » — *Theode-ricus* dans la suscription et la signature du diplôme de Tardif, n° 51. — Thierry III.

30° « Hildérik III. » — *Childe-ricus* [14]. — Childéric III.

II. — *Maires « de la Maison royale. »*

31° « Landrik, en Neustrie. » — *Lande-ricus* dans Frédégaire [15]. Le même nom est écrit dans les diplômes,

[1] Tardif, nos 16 et 19.
[2] *Ibid.*, n° 31.
[3] *Ibid.*, n° 44.
[4] *Ibid.*, n° 46.
[5] *Ibid.*, nos 20, 21, 22, 23, 25 ; les deux premiers et le dernier contiennent la signature originale du roi.
[6] *Ibid.*, nos 28, 30, 32, 33.
[7] *Ibid.*, n° 31.
[8] *Ibid.*, nos 38, 43.
[9] *Ibid.*, nos 34, 35, 37, 41, 42, 44, 45.
[10] *Ibid.*, nos 34, 37, 41.
[11] *Ibid.*, n° 46.
[12] *Ibid.*, nos 46, 47, 48, 49, 50.
[13] *Ibid.*, nos 46, 49, 50.
[14] *Ibid.*, n° 53.
[15] D. Bouquet, t. II, p. 422.

Digitized by Google

d'abord *Lande-ricus* [1], plus tard *Land-ricus* en supprimant la voyelle finale du premier terme [2]. — Landry. — Voir n° 78.

32° « Berthoald, en Bourgogne. » — *Berth-oaldus* dans Frédégaire [3]. C'est la forme la plus complète (on a même dû dire *Berctho-valdus*). Mais souvent l'*h* qui suit le *t* est supprimé et on lit *Bert-oaldus* [4]. — Berthoald. — Voir n° 79.

33° « Warnaher, en Bourgogne. » — *Warna-charius* dans Frédégaire [5]. La même orthographe nous est donnée par un diplôme [6]. — Warnachaire. — Voir n° 80.

34° « Ega, en Neustrie. » — *Aega* dans Frédégaire [7]. — Ega. — Voir n° 81.

35° « Pépin, en Austrie. » — *Pippinus* dans Frédégaire [8]. Il y a lieu de s'étonner qu'Aug. Thierry n'écrive pas Pippin. — Pépin. — Voir n° 82.

36° « Grimoald, en Austrie. » — *Grim-oaldus* dans Frédégaire [9]. Ce nom est écrit de même dans les diplômes [10]. — Grimoald. — Voir n° 84.

37° « Erkinoald, en Neustrie. » — *Erchin-oaldus* dans Frédégaire [11]. — Erchinoald. — Voir n° 83.

38° « Ebroïn, en Austrie. » — Aug. Thierry, d'après son système, aurait dû écrire *Ebrwin*. — Ce nom est écrit *Ebr-oinus* dans un diplôme de l'année 653 [12] et dans un autre de l'année 710 [13]. Dans ce dernier, c'est du fameux maire du palais qu'il s'agit. Le nom de ce personnage est écrit *Ebr-uinus* par les continuateurs de Frédégaire [14]. — Ebroïn.

39° « Wert, en Austrie. » — *Warado* dans le deuxième con-

[1] Tardif, nos 7 et 11.
[2] *Ibid.*, n° 33.
[3] Ap. D. Bouquet, t. II, p. 421 D.
[4] Frédég., ap. D. Bouquet, t. II, p. 422 ; Tardif, n° 43 ; monétaires d'Amiens et de *Mauriaco vico*.
[5] D. Bouquet, t. II, p. 420 C.
[6] Tardif, n° 11.
[7] D. Bouquet, t. II, p. 444 B, 445 A, 447 B.
[8] *Ibid.*, t. II, p. 433 D.
[9] *Ibid.*, t. II, p. 446 A.
[10] Tardif, nos 38, 44 et 45.
[11] D. Bouquet, t. II, p. 447 D.
[12] Tardif, n° 11.
[13] *Ibid.*, n° 45.
[14] D. Bouquet, t. II, p. 449, 451.

Digitized by Google

tinuateur de Frédégaire [1], *Waratto* dans un diplôme [2] et dans le *Gesta regum Francorum* [3]. — Waratton. — Voir n° 86.

40° « Pépin de Héristall, en Austrie. » — *Pipp-inus* dans trois diplômes [4], *Pip-inus* dans un seul [5], cf. n° 35. — Pépin. — Voir n° 82.

41° « Théodoald, en Neustrie. » — *Theud-oaldus* dans le deuxième continuateur de Frédégaire [6]. — Voir n° 87.

42° « Raghenfred, en Neustrie. » — *Ragan-fridus* dans le deuxième continuateur de Frédégaire [7] et dans un diplôme où il est écrit aussi *Ragan-fredus* [8]. — Rainfroy. — Voir n° 88.

43° « Karle surnommé Martel. » — Il est appelé *Carlus* par le deuxième continuateur de Frédégaire [9], *Carolus* par le troisième continuateur [10], *Karolus* dans un diplôme original de son fils [11]. — Charles Martel. — Voir n° 89.

Avant de passer aux noms des rois carlovingiens, nous soumettrons au lecteur une observation générale que nous suggèrent les deux listes qui précèdent.

La forme adoptée par Aug. Thierry se rapproche souvent un peu plus de l'orthographe primitive que la forme traditionnelle, mais elle est toujours différente de l'orthographe primitive. A quoi bon abandonner la tradition pour se lancer dans l'arbitraire? Dans nos histoires romaines on parle d'Auguste, Tibère, Trajan, Marc-Aurèle, Dèce et Dioclétien. Pourquoi rayer de l'histoire de France les noms de Thierry, de Rainfroy qui sont conformes aux lois de la langue française, ceux de Clovis et de Mérovée, moins rationnels, mais depuis longtemps adoptés? A côté du système traditionnel, un autre système est possible; à côté d'Auguste, de Tibère, de Trajan on trouve dans nos livres usuels d'histoire des noms romains qui ont conservé la

[1] D. Bouquet, t. II, p. 451.
[2] Tardif, n° 17.
[3] D. Bouquet, t. II, p. 570.
[4] Tardif, n°s 38, 53, 54.
[5] *Ibid.*, n° 34.
[6] D. Bouquet, t. II, p. 453 A.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 453 C.
[8] Tardif, n° 50.
[9] D. Bouquet, t. II, p. 453-455.
[10] *Ibid.*, t. II, p. 456.
[11] Tardif, n° 56.

Digitized by Google

flexion du nominatif latin : Romulus, Rémus, Servius-Tullius, Régulus. On pourrait, sans rompre avec les usages de notre langue, conserver aux noms francs la même flexion et alors écrire *Merovechus, Chlodovechus, Theudericus, Raganfridus.*

Dès Childéric Ier, les rois des Francs faisaient usage du latin : ce prince avait sur son sceau une légende où son nom prend une flexion latine. Dagobert Ier signait *Dagobercthus,* Clovis II *Chlodovius,* Thierry III *Theudericus,* Childebert III *Childeberthus,* Chilpéric III *Chilpricus.* Ainsi, en faveur de la flexion latine, les autorités ne manquent pas. Toutefois, pour donner aux noms des rois de la première race un aspect plus barbare, il serait peut-être admissible de remplacer la flexion latine par la flexion probable du nominatif singulier dans la langue franque de l'époque mérovingienne et d'écrire *Merovechas, Chlodovechas, Theudericas,* etc. [1]. Mais écrire Mérowig, Chlodowig, Théoderik, c'est manquer le but qu'on se propose, puisque ce n'est pas donner au lecteur la forme reçue pour ces noms au temps où vivaient les personnages dont il s'agit.

A l'époque carlovingienne, la flexion casuelle du nominatif singulier franc ayant disparu, on ne peut plus reprocher à Aug. Thierry de la supprimer, mais son orthographe ne cesse pas d'être arbitraire, comme l'établira la suite de ses listes.

III. — *Rois francs de la race de Karle.*

45° « Pépin. » — *Pipp-inus* [2]. — Pépin. — Voir n° 82.

46° « Karloman Ier. » — *Carolo-mannus* avec un *c* initial [3]. — Carloman. — Voir n° 90.

47° « Karle Ier. » — *Carolus* avec un *c* initial [4]. — Charlemagne, roi. — Voir n° 89.

48° « Karle, surnommé le Grand, empereur. » — *Karolus* [5]. — Charlemagne. — Voir n° 89.

[1] Nous citons ici, comme exemple, des thèmes en *a*. Ce sont les plus nombreux : les thèmes en *i* et en *u* paraissent avoir eu au nominatif dans la langue franque la même terminaison qu'en latin *Chlodo-meris, Raganfridus.*

[2] Tardif, nos 55, 56, 60, 62.

[3] *Ibid.*, nos 64, 66.

[4] *Ibid.*, nos 63, 69-72, 75-77, 81, 82, 85, 89, 96, 99.

[5] *Ibid.*, n° 103.

Digitized by Google

49° « Hlodowig IV ou Lodewig Ier, empereur. » — *Chlodoicus* en 799 [1], *Hludo-wicus* de 814 à 840 [2]. — Louis le Débonnaire.

50° « Hlother IV ou Lother Ier, empereur et roi en Italie. » — *Hlotharius* [3], *Ludher* dans le texte français des serments de Strasbourg. — Lothaire.

51° « Karle, surnommé le Chauve, roi en Gaule. » — *Karolus* au nominatif latin [4], *Karle* au cas indirect dans le texte français des serments de Strasbourg. — Charles le Chauve.

52° « Lodewig, roi en Germanie. » — *Hludowicus* au nominatif latin dans les diplômes [5], *Lodhuwig* au cas indirect dans le texte français des serments de Strasbourg.

53° « Lodewig, surnommé le Bègue. » — *Hludowicus* [6]. — Louis le Bègue.

54° « Karloman II. » — *Karlo-mannus* [7]. — Carloman II.

55° « Karle, surnommé le Gros, empereur et roi en Gaule. » — *Karolus* [8]. — Charles le Gros.

IV. — *Rois de France.*

56° « Ode ou Eudes, roi par élection. » — *Odo, -onis* [9]. — La forme logique serait Odon, comme on dit « Cicéron. » — Eudes. — Voir n° 91.

57° « Karle III, surnommé le Simple. » — *Karolus* [10]. — Charles le Simple.

58° « Rodbert ou Robert, » roi par élection. — *Rot-bertus* avec un *t* et non un *d* à la fin de la première syllabe [11]. — Robert. — Voir n° 92.

59° « Radulf ou Raoul. » — *Rod-ulfus* avec un *o* et non un *a* dans la première syllabe [12]. — Raoul.

[1] Tardif, n° 99.
[2] *Ibid.*, nos 104 à 135.
[3] *Ibid.*, nos 119, 120, 135, 137, 139, 168, 169.
[4] *Ibid.*, nos 138, 141, 142, 144, 145, 147, 151-155, 158, 160, 162, 166, 167, 171, etc.
[5] Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 331.
[6] Tardif, n° 213.
[7] *Ibid.*, n° 214.
[8] *Ibid.*, n° 215.
[9] *Ibid.*, n° 216.
[10] *Ibid.*, nos 219, 220, 223, 227-230.
[11] *Ibid.*, nos 228, 229.
[12] Chartes originales reproduites par D. Bouquet, t. IX, p. 563 D, 568 A, 573 D.

Digitized by Google

60° « Lodewig IV, surnommé d'Outre-Mer. » — La forme *Ludovicus* est donnée par certains textes [1]. Il y a cependant deux exemples du maintien de l'ancienne orthographe, *Hludo-wicus*, dans une charte publiée par D. Bouquet (t. IX, p. 587); cette orthographe est probablement préférable.

61° « Lother II. » — *Hlotharius* avec maintien de l'*h* initiale [2]. — Lothaire.

62° « Lodewig V. » — *Hlodo-wicus* et *Hludo-vicus* [3]. L'*h* initiale est conservée ici comme dans la suscription d'un autre diplôme cité par M. de Wailly [4]. Là où elle manque, c'est probablement une faute de copie. — Louis V.

63° « Hug ou Hugues Capet, roi par élection. » — « *Hugo, -onis.* » La forme régulière en français serait Hugon. — Hugues Capet. — Voir n° 94.

III

EXPLICATION DES NOMS FRANKS D'APRÈS LES RACINES DE L'ANCIEN IDIOME TUDESQUE.

Nous allons reproduire les interprétations d'Aug. Thierry, en les faisant suivre de nos critiques quand il nous semblera nécessaire, et, en tout cas, des indications étymologiques qui nous paraîtront indispensables.

64° « Hlodio, Hlod signifie célèbre ; les deux dernières lettres marquent une terminaison diminutive. » — Le sens propre de l'adjectif haut allemand *hlud, hlut,* que l'on croit reconnaître dans ce nom, est : « Sonore, qui s'entend distinctement. » C'est une idée beaucoup plus matérielle que morale, mais elle ne suffit pas à l'interprétation du nom dont il s'agit qui paraît être le diminutif d'un composé de deux termes. On a dû, en effet, déjà observer que la plupart des noms propres mérovingiens sont des composés de deux termes. Ici le premier terme était

[1] De Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 333.
[2] Tardif, n° 236. Ce diplôme est original comme tous ceux que nous avons cités d'après ce savant paléographe. M. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 329-330, cite, probablement d'après des copies, des textes où l'*h* initiale est supprimée.
[3] Tardif, n° 236.
[4] *Éléments de paléographie*, t. I, p. 333.

Digitized by Google

probablement *Chlodo*, comme dans *Chlodo-vechus*, *Chlodo-berethus*, *Chlodo-valdus* : le second terme nous est inconnu. *Chlodio* est à comparer aux diminutifs du vieux haut allemand *Penzo*, *Panzo*, *Thiezo*, *Uozo*, *Ruozo*, etc.[1], et aux diminutifs modernes *Fritz* pour *Fried-rich*, *Heinz* pour *Hein-rich*, *Cunz* pour *Conrad*, *Gotz* pour *Gottfried*[2]. La finale germanique primitive de ces diminutifs paraît être *-tion*. Dans *Chlodio*, *-onis*, le suffixe diminutif ne serait pas *-io*, mais *-dio*, *-dionis*, dont le *d* aurait échappé à la première substitution, comme il y en a quelques exemples dans le franc archaïque[3]. Le suffixe *-dio*, *-dionis* serait devenu après la première substitution *-tio*, *-tionis* et aurait donné plus tard le suffixe vieux haut allemand *-zo*, par effet de la seconde substitution et de la suppression de l'*i*. C'est un phénomène phonétique semblable à celui qui s'est produit dans les verbes gothiques en *-tjan* (primitivement *-djan*), lesquels sont identiques aux verbes du vieux haut allemand en *-zan*.

L'explication donnée de *Chlodio* par Aug. Thierry nous paraît donc devoir être rejetée comme incomplète.

65° « Mérowig, éminent guerrier. » — Le premier terme *mero-*, en vieux haut allemand *mâri*, peut, en effet, être traduit par « éminent, » bien que le sens propre soit plutôt « célèbre. » Quant au second terme *-wechus* (n° 2), si on peut le rapprocher du gothique *veigan*, μαχεῖν, « combattre, » comme le fait, par exemple, Fœrstemann (col. 1292), il est aussi possible avec Wackernagel[4] de le rattacher au gothique *veih*[*a*]*-s*, ἅγιος, ἱερός, « saint, » « sacré, » en sorte que le nom royal qui est devenu le nom générique de la première race aurait un sens religieux et nullement militaire, et signifierait « éminemment saint, » « éminemment sacré, » « divin, » et ne voudrait pas dire « éminent guerrier, » comme l'avance Aug. Thierry. Entre ces deux hypothèses, nous n'avons pas l'autorité nécessaire pour prononcer.

66° « Hildé-rik, fort ou brave au combat. » — Roi du combat, prince du combat, puissant dans le combat ou par le combat, nous semblerait une traduction meilleure. Le premier terme

[1] Grimm, *Grammatik*, t. III, p. 692.
[2] *Ibid.*, p. 689.
[3] Grimm, *Geschichte*, 3e édit., p. 377.
[4] Binding, p. 346.

Digitized by Google

est en vieux haut allemand *hiltja*, combat. Le second terme est identique au gothique *reiks* qui traduit le grec ἄρχων. Comparez le vieux haut allemand *richi*, qui veut dire « riche, puissant, magnifique. » (Cf. n° 3.)

67° « Hlodowig, célèbre guerrier. » — On pourrait aussi traduire, 1° guerrier bruyant, 2° homme vraiment sacré. — Voir les n°s 64 et 65. (Cf. n° 4.)

68° « Théodorik, brave ou puissant parmi le peuple. » — La forme gothique serait *Thiuda-reiks*, prince du peuple. Des deux traductions proposées par Aug. Thierry, la seconde nous paraît la meilleure. (Cf. n° 5.)

69° « Hlodo-mir, chef célèbre. » — Nous préférerions « vraiment célèbre. » Le premier terme *Hlodo* est le vieux haut allemand *hlut* qui signifie souvent « perceptible, distinct ; » et le second terme s'explique par le vieux haut allemand *mari*, « célèbre, illustre. » (Cf. n° 6.)

70° « Hilde-bert, brillant dans le combat. » (Cf. n° 7.) — Le second terme est identique au nom propre féminin *Bertha*, traduit par *splendida, fulgida* dans une ancienne vie de sainte Berthe [1].

71° « Hlot-her, célèbre et éminent. » — Les deux termes seraient en vieux haut allemand, le premier *hlut* (*sonorus, distinctus*), le second *hari* (*miles*). Le composé signifierait donc « bruyant guerrier » ou « vrai guerrier. » (Cf. n° 8.)

72° « Théode-bert, brillant parmi le peuple. » (Cf. n° 9.)

73° « Théode-bald, hardi entre tout le peuple. » (Cf. n° 10.)

74° « Hari-bert, brillant dans l'armée. » (Cf. n° 11.)

75° « Gont-hramn, fort au combat. » — Ce composé paraît signifier : corbeau de guerre. Sur le sens du premier terme *pugna, bellona*, et du second terme *corvus*, on peut consulter Grimm [2]. (Cf. n° 12.)

76° « Hilpé-rik, brave ou puissant à secourir. » — La seconde traduction serait la meilleure. Ce nom est traduit par *adjutor potens*, « puissant auxiliaire, » dans une pièce de vers de Fortunat [3]. (Cf. n° 13.)

76° *bis* « Sighe-bert, brillant par la victoire. » (Cf. n° 14.) — Le premier terme est identique au vieux haut allemand *sigi*, victoire.

[1] D. Bouquet, t. III, p. 621 E.
[2] *Grammatik*, t. II, p. 457, 496, et t. I, 2e édit., p. 389, 449.
[3] D. Bouquet, t. I, p. 520 D, et Le Blant, t. I, p. 294.

Digitized by Google

77° « Dago-bert, brillant comme le jour. » (Cf. n° 18.) — Le premier terme est identique au gothique *dag*[*a*]-*s*, jour.

78° « Land-rik, puissant dans le pays. » (Cf. n° 31.) — Le premier terme est identique au gothique *land*[*a*], au vieux haut allemand *lant*[*a*], terre, pays.

79° « Berto-ald, brillamment ferme ou fidèle. » — La forme complète de ce composé est *Berctho-valdus*. Si l'on rapproche le second terme du gothique *valdan*, δεσποτεῖν, ἀρχεῖσθαι, du vieux haut allemand *waldo* (*rector*), on arrive pour ce terme au sens de maître ; il est probable que le mot tout entier signifie « maitre brillant [1]. » (Cf. n° 32.)

80° « Warnaher, éminent pour la protection. » — Le second terme signifie : guerrier, comme nous l'avons déjà dit. Peut-être pourrait-on rapprocher le premier terme du vieux haut allemand *warnon* (*munire, instruere*), en français « garnir. » Dans ce cas le composé signifierait : guerrier équipé. (Cf. n° 33.)

81° « Ega, subtil. » — Ce substantif, écrit dans les textes *Aega, -anis*, pour *aigo, -onis*, nous paraît être la forme burgunde du vieux haut allemand *eigo, eigin*, propriétaire. (Cf. n° 33.)

82° « Pépin. Ce nom est le diminutif familier d'un autre qu'on ne saurait désigner que d'une manière arbitraire. » — Il semble qu'on pourrait en rapprocher les mots suivants : *Baub-ulfus* [2], *Bobo* [3], *bube*, haut allemand moderne (d'abord *buobe*), « garçon [4], » « polisson, » *Bobbolo*, monétaire d'Agen, *Beppo-lenus* [5], *Beppe-lenus*, Frédégaire [6], *Popo*, continuateur de Frédégaire [7], *Pappus*, nom d'un évêque d'Apt en 584 et d'un évêque de Chartres en 585 [8], *Pappolus*, Grégoire de Tours [9], *Pappolenus*, Grégoire de Tours [10]. (Cf. n°s 35, 40 et 45.)

83° « Erchino-ald, ferme dans la sincérité. » — On pourrait dire : « bon maître. » Le premier terme est identique au gothique

[1] Voyez Grimm, *Grammatik*, t. II, p. 533.
[2] Le Blant, t. I, p. 452, n° 337.
[3] Tardif, n° 11.
[4] Ce mot existait déjà au XIIIe siècle. Le correspondant anglais est *boy*. *Baby* paraît d'origine celtique.
[5] Tardif, n° 16.
[6] D. Bouquet, t. II, p. 429 C.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 455 C.
[8] *Ibid.*, t. IV, p. 108 BD.
[9] *Ibid.*, t. II, p. 236 C, 299 B, 317 A.
[10] *Ibid.*, t. II, p. 275.—Voir Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz*, t. III, p. 21-22; Fœrstemann, t. I, col. 191 et 271, et Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch*, p. 54.

Digitized by Google

airknis, « bon, sain,» au vieux haut allemand *erchan* (*egregius*). Nous avons parlé du second terme sous le n° 79. (Cf. n° 37.)

84° « Grimoald, ferme dans la férocité. » — On pourrait traduire : maître sévère. Le premier terme est identique au vieux haut allemand *grim*, farouche, cruel, courroucé. Quant au second terme, voir ce que nous avons dit au n° 79. (Cf. n° 36.)

85° « Ebroïn, » par adoucissement pour Ebro-vin, « vainqueur en rapidité. » — Le premier terme *Ebro-* veut dire « sanglier, » en vieux haut allemand *ebur*, en allemand moderne *eber*. Le second terme, en vieux haut allemand *wini*, signifie : « ami. » Ebroïn serait donc « l'ami du sanglier. » (Cf. n° 38.)

86° « Wert, digne. » — *Warado* ou *Waratto* dont il s'agit ici ne paraît avoir aucun rapport avec le gothique *vairths*, et le vieux haut allemand *verd*, digne. — Voir Fœrstemann, col. 1262. (Cf. n° 39.)

87° « Théodo-ald, ferme ou fidèle entre tout le peuple. » — Nous proposerions « maître du peuple. » — Voir ce que nous avons dit au n° 79. (Cf. n° 41.)

88° « Raghen-fred, puissant protecteur. » (Cf. n° 42.) — On doit reconnaître dans le premier terme *ragin*[*a*], conseil, résolution, dans le second le vieux haut allemand *vridu*, paix, protection.

89° « Karle, robuste. » — Le vieux haut allemand *charal*, *karl* signifie proprement mâle, époux, amant. (Cf. n° 43.)

90° « Karloman, homme robuste. » — Voir l'article précédent. (Cf. n°s 46 et 54.)

91° « Ode, riche et heureux. » (Cf. n° 56.) — Ce mot est dérivé du thème *oda*, richesse, bonheur, qui se trouve en vieux saxon et qui existe en gothique sous la forme *auda*.

92° « Rod-bert, brillant par la parole. » — C'est très-probablement un contre-sens. Le premier terme de Robert, d'abord *Chrodo-bercthus*[1], *Chrode-bercthus*[2], *Chrod-bercthus*, se rattache à l'adjectif gothique *hroth-eigs*, glorieux, et non au verbe gothique *rodjan*, parler. Robert signifierait donc « brillant par la gloire. » (Cf. n° 58.)

[1] Tardif, n°s 16 et 20.
[2] *Ibid.*, n° 47.

Digitized by Google

93° « Rad-ulf, prompt au secours. » — Le sens du second terme est « loup » [1]. Celui du premier pourrait être cherché soit dans l'adjectif vieux haut allemand *hrad* (*velox, strenuus*), soit dans le substantif du même dialecte *rat*, « conseil, » auquel on peut comparer le gothique *rêdan*, « réfléchir. » Dans le premier cas, Raoul (*Rodulfus*) voudrait dire : loup rapide et fort ; dans le second cas, ce nom signifierait : loup prudent et de conseil. A l'appui de la première hypothèse on peut citer le nom propre mérovingien *Chrado-berctus* [2], qui nous prouve l'existence dans la langue mérovingienne d'un thème *chrado* identique à *hrad* (*velox, strenuus*). En faveur de la seconde on pourrait citer *Rado-bertus* [3], *Rat-bertus* [4]. Mais il faut rejeter ces deux hypothèses, puisque la voyelle du premier terme est un *o* et non un *a* (voir n° 59), *Rodulfus*, et se rattacher pour l'explication de ce terme à ce que nous avons dit dans l'article précédent. *Rod-ulfus, Chrod-ulfus, Chrotho-vulfus* [5] signifierait : loup glorieux.

94° « Hug, intelligent. » — Le substantif gothique *hug*[*a*]-*s* rend le grec νοῦς, « esprit ; » le correspondant vieux haut allemand *hugu* a le même sens, en sorte que le dérivé *hugo*, thème *hugon*, peut signifier « intelligent. » Peut-être veut-il dire « joyeux, gai ; » car « joie » est un sens secondaire de *hugu*.

Ici se terminent les listes d'Aug. Thierry. Il ne nous reste plus qu'à soumettre notre conclusion au petit nombre de lecteurs qui aura eu le courage de nous suivre jusqu'au bout de cette aride nomenclature.

Nous sommes loin de croire que nos critiques puissent avoir un caractère définitif. Le sujet, souvent obscur, donnera longtemps matière à controverse et sera certainement un jour traité par de plus compétents que nous. Mais, quoi qu'il puisse arriver de certains points de détail, il nous semble avoir démontré qu'Aug. Thierry est loin d'avoir toujours atteint une solution satisfaisante. Il a certainement rendu service en provoquant

[1] Grimm, *Grammatik*, t. II, p. 537.
[2] Tardif, n° 11.
[3] *Ibid.*, n° 11.
[4] *Ibid.*, n° 24.
[5] *Ibid.*, n° 40.

Digitized by Google

la curiosité et en montrant au lecteur français une voie nouvelle ouverte à l'étude. Nous avons considéré son essai comme un appel aux travailleurs de bonne volonté. Nous avons cherché à obéir à cet appel. Nous le renouvelons nous-même dans la mesure de nos forces, et nous espérons que d'autres vont bientôt y répondre avec plus de succès que nous n'y sommes parvenu.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT

L'ASIE OCCIDENTALE

DANS L'ANTIQUITÉ

I. — LES ARTS ET LES SCIENCES

I

L'ARCHITECTURE A BABYLONE ET EN ASSYRIE.

Pour l'Assyrie comme pour l'Egypte, l'étude des monuments historiques se confond, en un certain sens et dans une certaine mesure, avec celle des monuments de l'art, puisque les textes qui nous racontent les victoires et conquêtes de ces empires disparus ont été généralement retrouvés sur les murs des temples et des palais, et servent souvent à expliquer en détail les scènes historiques qui s'y trouvent représentées. Mais il existe ici, entre la Babylonie et l'Assyrie, une différence considérable. Les Ninivites possédaient dans leur pays une matière d'une dureté moyenne (le gypse), essentiellement favorable à nos études, puisqu'on y gravait, sans trop de peine, des inscriptions très-étendues, qu'on y sculptait de vastes et nombreux tableaux, et que néanmoins les plaques de revêtement, ainsi chargées de trésors archéologiques, ont pu se retrouver souvent intactes, après une longue série de siècles

Digitized by Google

A Babylone, au contraire, le pays est complétement dépourvu de matière calcaire et même de roches quelconques. Il a fallu, pour les bâtiments publics et pour la gravure des inscriptions, recourir aux briques, faciles à disperser et fragiles quand elles étaient cuites, bien plus friables encore quand elles étaient simplement durcies au soleil.

En général donc, les inscriptions conservées dans la région babylonienne sont courtes, et les vestiges de l'architecture y sont beaucoup plus altérés que ceux des rois assyriens, quoique Babylone ait subsisté assez longtemps après Ninive. Pourtant, là même, non-seulement tout n'a pas disparu, mais tout n'est pas méconnaissable. Il est vrai, M. Botta, lorsqu'il publiait, en 1849, le *Monument de Ninive*, c'est-à-dire le plan, les sculptures et la description du palais de Sargon, sur la butte de Khorsabad, découvert par lui et point de départ de l'archéologie assyrienne, croyait encore qu'il ne restait rien des murs d'enceinte qui avaient enveloppé les deux immenses capitales. Il s'appuyait, pour Ninive, sur ses propres observations et, pour Babylone, sur celle de Rich. Nous verrons bientôt dans quel sens il avait raison pour la première. Mais quatorze années plus tard, dans le premier volume de son *Expédition en Mésopotamie*, entreprise sous la direction de M. Fulgence Fresnel, M. Oppert annonçait qu'il avait pu retrouver et mesurer l'immense quadrilatère qui formait l'enceinte de Babylone ; seulement nulle part, à aucun degré, ces murailles ne nous présentent un aspect architectural.

« Une grande partie de ce mur de soixante stades (sur la rive gauche) est encore debout, dit M. Oppert.... mais elle n'est pas continue... Ce sont des *tumulus* séparés les uns des autres..... Cette enceinte était bâtie, comme tous les autres murs babyloniens, de terre revêtue d'un ouvrage en briques cuites [1]. » Et un peu plus loin, après avoir signalé une *traînée de tumulus* [2] qui s'étend pendant un kilomètre, à partir du *Kasr* ou débris du palais de Nabuchodonosor, M. Oppert ajoute : « Les trois enceintes peuvent se reconnaître encore dans des restes plus ou moins considérables. Nous avons parlé

[1] *Expédition en Mésopotamie*, liv. II, chap. v (t. I, p. 295). Nous verrons cependant une exception à cette règle.
[2] *Ibid.*, p. 198.

Digitized by Google

d'abord du mur de soixante stades, qui se confond dans celui de trente stades de l'autre rive, et nous en avons à peu près fixé le cours ; quant au second, celui de quarante stades, je l'ai reconstruit par les traces... et les tumulus qui se trouvent entre le Kasr et Babil... Le troisième, le plus fort, bâti en pierres, se déduit des restes qui se trouvent à l'est de l'Amran (V. *infra*) et du Kasr [1]. »

Le Kasr, ou château, est lui-même représenté par un amas de tumulus couvrant un espace de quatorze hectares [2], sur la rive orientale de l'Euphrate, ou plutôt de l'ancien Euphrate, aujourd'hui reporté plus à l'ouest. On reconnaît l'ancien cours du fleuve aux vestiges des quais [3] ; ce palais fut construit en quinze jours, suivant les témoignages concordants du Chaldéen Bérose et de l'inscription dite de Londres, contemporaine du monument lui-même [4]. « Les murs de l'Acropole n'avaient pas de fossés, dit encore M. Oppert, dans le même passage de l'*Expédition*, et cela explique la conservation des murs..... » Nabuchodonosor dit ceci [5] : « Je fis construire un mur puis-« sant tout autour, en bitume et en briques. J'en fis un autre « grand, en *pierres énormes*, les *produits des hautes monta-« gnes :* comme des monts j'en ai élevé le sommet. » Mais, encore une fois, tel n'était point le caractère de l'architecture chaldéenne. Les matériaux de ce mur sont apportés de loin, et il appartient à la dernière période de l'empire.

A côté des murailles de Babylone, l'antiquité mentionnait les jardins suspendus, c'est-à-dire plantés sur des hauteurs artificielles, pour rappeler à une reine les montagnes boisées de son pays [6]. M. Oppert a cru en reconnaître la trace dans une « immense agglomération de briques pulvérisées [7], » que l'on voit à sept cents mètres au sud du Kasr, dont elle est séparée par une vallée. Toutes les *briques* à inscriptions des assises inférieures de l'édifice et spécialement des *fondations* portent le *nom* de Nabuchodonosor ; or l'on sait par les auteurs anciens que les jardins suspendus étaient voisins de l'Acropole,

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 199.
[2] *Idid.*, p. 141-2.
[3] *Ibid.*, p. 151.
[4] *Ibid.*, p. 199.
[5] Inscr. de Londres, lig. 19 et suiv.
[6] Diod., II, 10.
[7] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 156.

Digitized by Google

c'est-à-dire du monument qu'entourait le troisième mur [1]. Mais la construction de ces tumulus, aujourd'hui nommés Tell-Amran-Ibn-Ali, n'est connue que par les écrivains en langue grecque et latine ; ni dans ces ruines ni ailleurs la mention n'en a été trouvée dans les textes cunéiformes [2].

Enfin, M. Oppert signale [3] le tumulus de Babel comme étant le monument ruiné par Xerxès, connu des Grecs sous le nom de Tombeau de Bélus, et qui était probablement un temple de Bel-Mérodach ; il le distingue avec soin du temple de Bélus, c'est-à-dire de Bel-Nébo, qui était sur la rive opposée et qu'Hérodote vit encore subsistant, mais qui était détruit quatre siècles plus tard.

A l'autre extrémité de l'histoire de Babylone, se place la construction de la Tour de Babel, dont il est aujourd'hui reconnu qu'une partie considérable subsiste encore ; du moins le monument dont les assises inférieures et colossales sont conservées était expressément désigné comme identique au monument biblique par un texte étendu, subsistant en original, rédigé par ordre de Nabuchodonosor et publié en son nom :

« Depuis le jour du déluge, ils ont abandonné (ce monu-
« ment) en proférant des paroles sans ordre [4]. — Un tremble-
« ment de terre et le tonnerre avaient dispersé son argile, et
« fendu les briques cuites qui la recouvraient ; l'argile de sa
« masse intérieure s'était répandue en collines séparées [5]. —
« Le seigneur puissant Mérodach a excité mon cœur à l'ache-
« ver ; je n'ai pas écarté, je n'ai pas porté atteinte à sa pierre
« angulaire [6]. » On l'appelle aujourd'hui dans le pays Birs-Nimroud.

« L'aspect du Birs, vu d'en bas ou du sommet de la colline opposée, est saisissant, dit M. Oppert [7]. Dans son état actuel, il a encore quarante-six mètres de hauteur. La façade nord-est forme l'entrée ; on peut l'évaluer, de ce côté, au niveau du terrain actuel, à cent quarante mètres environ. On entame alors, au milieu de cette ligne, la ruine même, et l'on entre par

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 159. Cf. p. 162.
[2] *Ibid.*, p. 165.
[3] *Ibid.*, p. 168-179.
[4] *Journ. asiat.*, 1857, t. I, p. 497.
[5] *Ibid.*, p. 514-5.
[6] *Ibid.*, p. 531-2. Cf. t. II, p. 218.
[7] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 201-2.

Digitized by Google

un ravin s'élevant en montée. Cette partie du monument est faite de briques cuites. » A partir de la plate-forme, qui a vingt-cinq mètres sur soixante-dix-huit, « le chemin devient plus difficile, et nous nous trouvons en présence d'un cône en briques cuites, surmonté d'un énorme pan de mur. De la plate-forme à la naissance du mur, il y a douze mètres de hauteur. La place tout autour du pan de mur est jonchée de débris de briques de Nabuchodonosor, portant ordinairement trois lignes d'écriture. Les matériaux ont une teinte jaunâtre et se distinguent de ceux qu'on voit encore dans la construction. Mais ce qui est plus surprenant, ce sont les énormes blocs de briques tombées d'en haut et dont plusieurs portent des traces de vitrification occasionnées par le feu. » Et plus loin [1] : « Nulle part les matériaux ne sont aussi bien conservés qu'au Birs. Les briques d'un rouge pâle sont reliées les unes aux autres par un ciment en chaux blanche, et quelquefois les roseaux interposés ont laissé une trace très-visible. Le pourtour de la ruine, au niveau du sol, sans compter les inégalités, est de sept cents mètres. »

Le ciment de chaux qui reliait les briques appartenait apparemment à la restauration de Nabuchodonosor, qui dit avoir eu à relever le revêtement, car le pays ne le fournissait pas, et les premiers auteurs du monument avaient fait usage de bitume [2] exclusivement, selon toute vraisemblance. Le roi avait dû faire apporter cette chaux de loin, aussi bien que les pierres dont il nous parlait dans le texte cité plus haut ; on retrouve aussi un ciment blanchâtre, reliant les briques de l'acropole qu'il a fait construire, briques qui portent inscrit son nom [3]. Après cette digression sur le plus ancien monument qui soit au monde, revenons à l'art assyrien.

Si nous trouvons des vestiges nombreux et considérables des constructions babyloniennes, nous ne pouvons plus que par induction nous les représenter elles-mêmes ; et, sauf un lion en basalte, de trois mètres de hauteur, trouvé dans les ruines du Kasr [4], et un autre lion colossal en granit noir,

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 203.
[2] Gen., XI, 3-4.
[3] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 142.
[4] *Ibid.*, p. 148.

Digitized by Google

tenant un homme entre ses pattes [1], je ne sache pas qu'on ait découvert aucun grand monument de sculpture dans ces briques amoncelées, ni que les cités chaldéennes, citées dans l'article précédent, aient conservé des vestiges plus satisfaisants au point de vue de l'art. Mais il n'en est pas de même du royaume de Ninive : l'architecture et la sculpture y ont laissé des monuments si nombreux et si considérables qu'une histoire de l'art assyrien est aujourd'hui possible, et que M. Beulé l'a commencée dans les articles du *Journal des Savants*, où il a rendu compte du grand travail de M. Victor Place (*Ninive et l'Assyrie*), dans lequel M. Félix Thomas a tenté avec son crayon la restauration des monuments, tels que les ont vus les contemporains d'Ezéchias.

Cependant il faut distinguer : presque tout ce que nous possédons (hors les textes), dans des conditions suffisantes de conservation, appartient au nouvel empire, ajoutons même à la dynastie des Sargonides : les récits historiques antérieurs au VIIIe siècle sont parfois fort développés, mais il ne nous est resté, sur le sol même de Ninive (à moins qu'on n'y comprenne Nimroud), aucun débris monumental antérieur à Sargon. Les sculptures très-anciennes sont même fort rares dans toute l'Assyrie, bien que la statue du prince appelé Sardanapale III par M. Oppert [2] (voyez le premier article) provienne du premier empire. On l'a trouvée à Calach, aujourd'hui Nimroud, sur cette plate-forme jadis défendue par des tours, où furent élevés des monuments de plusieurs dynasties assyriennes, tandis que Khorsabad, Koyoundjik et Nebbi-Younès appartiennent exclusivement à la dernière.

Ces deux derniers palais occupaient deux énormes tumulus situés au tiers et aux deux tiers (en venant du nord) du mur occidental, non de la ville même de Ninive, car son enceinte a disparu (M. Oppert croit qu'elle débordait sur la rive droite du Tigre [3]), mais de la cité royale [4], noyau de l'immense capitale

[1] Fresnel, *Lettre à M. Mohl. Journ. asiat.*, juin 1853, § VIII.

[2] Voy. *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 311 (liv. III, chap. III).

[3] M. Layard a proposé de la délimiter par les points connus de Nimroud, Koyoundjik, Khorsabad et Karamlès, acceptant ainsi les quatre cent quatre-vingts stades de Ctésias comme développement de cette enceinte, aujourd'hui anéantie, parce qu'elle était probablement en terre, revêtue seulement de briques (Raoul Rochette, *Journ. des Savants*, juin et août 1849).

[4] *Ibid.*, p. 291. Cf. Bonomi, *Nineveh and its palaces*, p. 96.

Digitized by Google

et défendue vers l'orient par un triple rempart [1]. L'enceinte de cette cité, qui comprenait aussi Khorsabad, avait environ sept mille mètres de tour [2]. Elle a été explorée par M. Layard, qui en a reconnu une porte et a constaté que la longueur du couloir, mesurant, en cet endroit, l'épaisseur du mur, avait jusqu'à trente-deux mètres [3]; les briques portent le nom de Sennachérib, restaurateur de Ninive, comme nous l'avons vu dans l'article précédent ; rien ne prouve d'ailleurs qu'elle ait recouvré, sous le nouvel empire, la totalité de son ancienne étendue. Dans tous les cas, on n'y a rien trouvé d'antérieur à Sargon, dont les prédécesseurs immédiats n'habitaient pas ces ruines. Rien ne subsiste de la cité des anciens conquérants, de la cité qu'habita Sardanapale, si ce n'est un piédestal brisé portant les titres d'un de ses rois [4].

Quant au monument de Khorsabad, nous ajournons, en ce moment, ce qui concerne la fortification et l'aménagement du palais créé par le chef de la dynastie Sargonide : M. Beulé a fait, à ce sujet, des observations intéressantes qui nous aideront à comprendre les coutumes de l'Assyrie. Mais dans cette réunion d'édifices, qui occupait, sur une double colline, une plate-forme de dix hectares, où, sauf une tour à sept étages, qui était apparemment un édifice religieux, l'architecte était, selon le savant archéologue, réduit au rez-de-chaussée ; « la ligne droite règne en maîtresse absolue ; » on n'a lutté contre la monotonie que par la masse des constructions et la décoration que prodiguait la sculpture. Mais il est intéressant de connaître le mode de construction de ces masses antiques. Il s'agit ici de descriptions précises : on me permettra de citer littéralement.

« On ne trouverait pas, dit M. Botta [5], un second exemple d'un édifice construit comme celui de Khorsabad, et l'on peut dire aujourd'hui (1849), comme tous ceux de l'Assyrie. De massives murailles de terre, recouvertes d'un mince revêtement de gypse et reposant, sans l'intermédiaire de fondations solides [6], sur un monticule également terreux, tel est le résumé

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 291-2.
[2] Botta, chap. II.
[3] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 292.
[4] *Ibid.*, p. 288.
[5] *Monument de Ninive*, chap. III, paragraphe intitulé : *Détails divers.*
[6] On a reconnu aujourd'hui que les Assyriens faisaient des déblais très-suffisants.

Digitized by Google

de l'art architectural assyrien... Cette manière de construire les édifices est d'autant plus singulière qu'à Ninive au moins la *pierre* était abondante et de bonne qualité... Les réflexions que je viens de faire... tendent à prouver que les Assyriens de Ninive n'ont pas cherché ailleurs que dans la Mésopotamie le modèle de leurs édifices. »

En appuyant sur le même fait [1], M. Beulé se persuade sans peine qu'ils suivaient aveuglément la tradition apportée de Babylone. Cependant il fait observer, dans la suite du même article, que d'autres motifs avaient pu contribuer aussi au maintien de cette imitation. « Ils y trouvaient, dit-il, une excellente défense contre des chaleurs dont la moyenne est de quarante degrés, pendant au moins trois mois...; favorables pour l'été, les épaisses contructions en argile repoussent également le froid et l'humidité, pour peu qu'on les défende au dehors contre la pluie par une légère couche de mastic imperméable. Ajoutez le caprice d'un despote qui abandonnait le palais de son prédécesseur pour en bâtir un nouveau, qui voulait jouir, et jouir vite de son œuvre, et qui n'avait qu'un signe à faire pour que cent mille mains fussent occupées à pétrir et à placer l'argile; tandis que l'extraction, le transport, la taille des pierres demandent, pour atteindre le même but, un temps qui défie la volonté humaine. « Quant aux briques « formant le monticule lui-même, » les assises ne sont nulle part séparées, comme à Babylone, par des lits de roseaux, et ne sont unies par aucun ciment bitumineux ou calcaire. Les briques ne semblent liées que par le limon qui a servi à les faire... La muraille d'enceinte... de quatorze mètres d'épaisseur, consistait en un massif de briques crues, supporté par une base formée d'un blocage grossier, revêtu à l'extérieur d'un parement de pierres calcaires. Ce soubassement n'a qu'un mètre de haut, le blocage intérieur est formé de pierres irrégulières entassées sans aucun ciment...; sur cette base s'élève le mur de briques [2]. Là donc, comme pour les palais eux-mêmes, l'architecture assyrienne se défie de sa science ;

[1] Murs, voûtes, dômes, cloisons, tout est argile crue ou cuite. Du sable et du bitume forment le mortier; quelquefois un calcaire d'une seule espèce faisait des dallages soigneusement appareillés ou des matériaux pour les murs de soutènement (*Journal des Savants*, juin 1870).

[2] Botta, chap. II, *s. fin.*

Digitized by Google

elle entasse les matériaux pour assurer la solidité, elle exagère les formes pour produire une impression ; au fond elle est timide et ose très-peu [1]. »

Cependant elle a osé une grande innovation ; mais elle paraît l'avoir fait par nécessité plutôt que par inspiration de génie. Déjà, dans le siècle dernier, on avait signalé à Babylone l'emploi de voûtes ogivales en briques cuites ; mais M. Layard a trouvé la voûte cintrée à Nimroud [2] ; M. Botta [3] la nie cependant à Khorsabad, et n'y admet que des toits en terrasse. On y a, dit-il, trouvé des rouleaux tels que ceux dont on se sert encore dans le pays pour les aplanir ; quant aux briques trouvées dans les appartements, elles sont en trop petit nombre pour provenir de l'éboulement d'une voûte, tandis que les traces d'incendie constatent l'existence d'une toiture en bois, qui soutenait ces terrasses. On sait d'ailleurs combien l'usage de celles-ci est répandu en Orient ; et ce n'est pas seulement à Khorsabad, c'est à Koyoundjik et à Nimroud qu'on a remarqué des traces d'incendie [4]. Mais M. Beulé, tout en reconnaissant à Khorsabad l'existence de terrasses en certains lieux, y maintient, à côté d'elles, l'existence antique du cintre. « Les petits matériaux à l'emploi desquels ils étaient condamnés, dit-il, amenèrent les Assyriens à inventer la voûte... Une nation qui n'avait sous sa main que des briques n'a dû compter que sur le calcul des courbes, des joints, des points d'appui et de résistance, et la perfection de l'assemblage, pour couvrir de grands espaces à l'aide de petits claveaux. Cette hardiesse qu'ils eurent vraisemblablement les premiers de tous les peuples ne fit que rendre plus nécessaires les constructions pleines et la stabilité garantie par la largeur de la base ; on ne trouve chez eux ni colonnes, ni frontons [5] ; » ceux qui sont figurés sur leurs bas-reliefs doivent appartenir à des contrées étrangères. Aussi les murs de Khorsabad étaient-ils d'une épaisseur énorme et, en certains endroits, soutenus par des contre-forts. Ceux de la cité royale avaient vingt-quatre

[1] Beulé, *ubi supra*.
[2] Raoul Rochette, *Journal des Savants*, août 1849.
[3] Chap. III, *ubi supra*.
[4] Raoul Rochette, *Ibid.*, mai et nov. 1849.
[5] Beulé, *ubi supra*. Cependant M. Mercey (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1853) signalait une colonnade découverte à Khorsabad.

Digitized by Google

mètres de large ; de nombreuses tours carrées, ayant treize mètres de front et quatre mètres de saillie, les défendaient. Les entrées monumentales étaient décorées de taureaux ailés à face humaine, de bas-reliefs et de briques émaillées ; les autres portes, beaucoup plus simples, étaient cintrées en briques ordinaires.

On le voit, l'auteur avait raison de dire que rien n'est plus opposé, en matière architectonique, que l'art des Assyriens et celui des Grecs, les emprunts n'ayant eu lieu que dans l'ornementation, où ceux-ci ont copié, sur leurs plus anciens monuments, un certain nombre de détails appartenant à l'Asie. Ceci nous ramène à la sculpture assyrienne, plus facile à juger pour nous, puisque nous en possédons d'assez nombreuses productions.

II

LA SCULPTURE ASSYRIENNE.

La statue du Sardanapale III de M. Oppert, trouvée à Nimroud (partie septentrionale de la plate-forme), est signalée par lui comme l'unique statue en *plein relief* qui représente un personnage humain, dans l'Assyrie tout entière [1]. On connaît aussi de ces temps reculés les taureaux à face humaine de Salmanasar III, l'obélisque de roche noire où étaient sculptés ses triomphes, et un certain nombre de bas-reliefs ; mais dès lors, et toujours depuis, la sculpture fut considérée chez ce peuple comme une décoration de l'architecture, destinée tantôt à retracer les exploits des souverains, tantôt à fournir une expression au symbolisme religieux.

M. Beulé [2] pense que la dynastie des Sargonides, à laquelle appartient l'immense majorité des bas-reliefs assyriens, ne marqua pas à Ninive l'époque la plus florissante de cet art. Il juge les rares monuments de Nimroud qui remontent au xe siècle, supérieurs par le grandiose à ceux de Khorsabad et de Koyoundjik ; et M. Mercey [3] trouvait, en général, que la déco-

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 311.
[2] L'article consacré à la sculpture est dans le numéro de juillet 1870 du *Journal des Savants*.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1853.

Digitized by Google

ration de Nimroud l'emportait sur les autres pour le fini de l'exécution. Sans doute cette localité contient des ruines d'époques très-différentes; mais à l'exception d'une salle (V du plan Layard) restaurée par Sargon, le palais du nord-ouest appartient à l'ancien empire [1], et il renferme un nombre considérable de sculptures variées, dont plusieurs sont fort remarquables. Nous en possédons au Louvre un certain nombre de cette série, et l'on peut en étudier beaucoup d'autres dans les magnifiques planches de M. Layard [2]. Nous les examinerons rapidement, avant d'arriver aux monuments des Sargonides.

Disons d'abord cependant que cette décoration est à peu près la même à toutes les époques. Partout dominent d'une part les figures symboliques, réduites d'ailleurs à un petit nombre de types constamment reproduits, et les scènes royales de la vie de cour, de la guerre, de la chasse et de la réception des captifs et des tributs. Les scènes proprement domestiques sont fort rares; mais, dans la reproduction des expéditions militaires, nous trouvons des détails historiques aussi curieux que multipliés, et, dans les tableaux des nations tributaires, des études à faire sur l'industrie ou les productions naturelles des contrées assujetties.

Malheureusement, un caractère commun à toutes les époques c'est l'absence d'expression; en sortant d'un musée assyrien, on se dit : il y a là peu de chose qui repousse, peu de chose aussi qui provoque le sentiment de l'admiration. « Toutes les figures, dit M. Beulé, ont la même placidité, aussi bien celle du roi qui reçoit les hommages ou lance des flèches, que celles des prisonniers que l'on enchaîne ou dont on perce la poitrine... Tout dénote une certaine faiblesse d'imagination et une pauvreté d'invention qui ne cherche pas même à imiter la vivacité un peu confuse et la variété des scènes que présente une foule, soit en temps de paix, soit en temps de guerre... Tout y est empreint d'un réalisme qui est opposé à l'idéal égyptien. L'artiste assyrien apporte aux menus détails la patience et le scrupule dont les Chinois et les Japonais ont donné depuis des preuves bien autrement remarquables. »

Ainsi ce peuple ne paraît pas avoir considéré l'art comme

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 331-2; comme presque tous les travaux du centre de la plate-forme; c'est là qu'on a trouvé l'obélisque; *id.*, p. 341.
[2] *The Monuments of Nineveh*, 1849.

Digitized by Google

étant par excellence un moyen d'exprimer le sentiment et la pensée. Il ne se propose pas cet idéal, but d'une aspiration incessante, impossible à réaliser pleinement, mais vers lequel chaque génération doit s'efforcer de dépasser les efforts de la génération précédente. A Ninive, on a si peu atteint l'expression qu'il est manifeste qu'on ne l'a point cherchée, car l'imitation des formes humaines et de celles des animaux, des lions surtout, est habilement reproduite ; la main de ces artistes était fort sûre. Quant au mouvement d'une foule, il faut avouer qu'il est toujours bien difficile à représenter par des bas-reliefs, mais cela devient presque impossible quand on ignore au même point que les artistes d'Assyrie, la science de la perspective et des raccourcis.

Les erreurs de ce genre vont chez eux jusqu'au grotesque; ainsi, s'ils veulent représenter l'attaque d'une forteresse dans un terrain montagneux, ils ne craindront pas de donner à la montagne la même hauteur que celle des guerriers qui l'escaladent ou qui la défendent; aussi leur faut-il avoir recours à des moyens tout à fait conventionnels pour représenter les faits. Dans l'ancien palais de Nimroud [1], une triple tentative d'assaut, d'incendie et de sape, est représentée par *trois* guerriers dont chacun emploie un de ces moyens pour enlever la place; évidemment on peut dire ici ce que M. Beulé disait en général de la sculpture assyrienne : « Elle a la valeur d'une inscription...; elle ne prétend ni à la beauté des formes, ni à la justesse des plans, ni à l'exactitude des proportions... C'est de l'histoire écrite [2]... » Ainsi encore, à Khorsabad, un fleuve, prenant sa source dans une colline trop escarpée, saute par-dessus la plaine pour aller baigner le pied d'une colline voisine. Les assises des rocs et le cours de l'eau sont d'ailleurs représentés par des procédés enfantins [3]. A Nimroud, le plan horizontal d'une forteresse circulaire et les personnages qu'on y voit se livrer à des occupations domestiques, sont représentés de telle sorte qu'on voit ce plan passer, comme un vaste cerceau, sur leur tête et sous leurs pieds [4]; les tours sont d'ailleurs couchées,

[1] *Mon. of Ninev.*, pl. XXIX.
[2] *Journal des Savants*, juillet 1870, *sub init.*
[3] Bonomi, *Palaces of Nineveh*, p. 193.
[4] Palais N. O. — Layard, pl. XXX. — Bonomi, p. 232. Au Louvre, on voit un fragment d'une sculpture semblable auprès de la cinquième croisée ; on y voit aussi une série de captifs dont l'un a la tête complétement retournée.

Digitized by Google

rayonnant chacune à partir du centre, et, ce qui n'est pas moins bizarre, cette direction rayonnante des fortifications se remarque ailleurs dans une forteresse debout, placée sur une montagne [1]. Il y a aussi des naïvetés moins faciles à expliquer, parce qu'elles ne correspondent plus aux difficultés très-réelles de la perspective. L'œil des figures humaines est tracé de face sur les personnages de profil ; l'Hercule assyrien serrant un lion contre sa poitrine, dont nous avons deux exemplaires au musée assyrien du Louvre, est représenté de face avec les pieds tournés à sa droite, tandis que, dans notre musée aussi, l'on voit un personnage ailé ayant pour attributs la pomme de pin, et un seau (qui rappelle la *situla* des dieux Lares), avec la tête de face et le corps de profil ; enfin les taureaux ailés à tête humaine de Khorsabad, dont nous possédons deux paires et qui servaient de décoration aux portes, ont *cinq jambes*, afin qu'on en aperçoive toujours quatre de profil, les deux premières étant sur la même ligne pour être vues de face. Raoul Rochette a fait observer que cette faute de goût ne se retrouve ni au palais sud de Nimroud, ni à Koyoundjik [2].

Au palais nord-ouest de Nimroud, ces monstres alternent avec des lions symboliques, aussi à tête humaine [3]. Les génies ailés, portant la pomme de pin et le seau, se trouvent aussi déjà parmi les monuments du xe siècle ; nous en avons même au Louvre de cette époque, l'un avec la forme humaine complète, l'autre avec une tête d'aigle [4]. Les planches de M. Layard de cette provenance ont aussi des scènes de chasses royales [5], qui rappellent les exploits cynégétiques rapportés dans un des textes de mon premier article. Le talent d'imitation y est incontestable, et, malgré l'époque reculée du monument, on ne peut l'accuser de raideur; mais là aussi on est frappé du calme désespérant des figures. Des gardes arrivent au secours du roi exposé à un grand péril, dont il se tire par sa vigueur et son sang-froid, et le visage de ces hommes n'ex-

[1] Bonomi, p. 195 (à Khorsabad).
[2] *Journal des Savants*, mai 1849.
[3] V. Layard, pl. III-IV ; ceux-ci ont aussi le buste et les mains de l'homme (Raoul Rochette, *Journal des Savants*, sept. 1849). On y voit aussi d'autres monstres (Nov.).
[4] Première croisée ; v. aussi la quatrième et la sixième, — et Layard, pl. V, où ils assistent le roi. Cf. pl. XXV.
[5] *Mon. of Ninev.*, pl. X-XI.

Digitized by Google

prime en rien leur dévouement à leur maître. Dans la même salle, la plus vaste du palais, une longue série de bas-reliefs [1] représente une campagne du monarque, avec une foule de détails intéressants sur l'armement et les divers moyens d'action des armées assyriennes : le bélier concourt avec la sape, la cotte de maille est en usage ; mais là aussi la netteté des figures et même la finesse du trait contrastent avec des fautes étranges ; des hommes et des chevaux nageant sont vus comme si l'eau n'en dissimulait aucune partie [2] ; un autre personnage se trouve, par une faute de perspective, engagé entre l'extrémité d'un bateau et la roue d'un char qu'on y embarque [3]. Nul soin d'éviter les détails répugnants : sur plusieurs de ces bas-reliefs on a eu soin de figurer des oiseaux de proie, venant s'acharner sur des blessés ou des cadavres [4] ; l'une d'elles représente même des têtes portées par des soldats [5]. Dans le palais central, œuvre surtout de Salmanasar III, on remarque des figures assez bien faites, avec un chameau trop efflanqué ; quant au fameux obélisque [6], il est moins curieux sous le rapport de l'art qu'intéressant pour l'histoire. Si l'appareil de la cour y est le même qu'au temps de la dernière dynastie, si la fidélité du dessin permet d'y reconnaître différentes espèces d'animaux, il faut avouer que les figures y manquent, plus qu'ailleurs, de noblesse et de grâce ; peut-être la difficulté de la matière y a-t-elle contribué.

A Khorsabad, on voit surtout des séries de prisonniers amenés au roi et de tributaires venant lui offrir leurs présents [7], l'appareil de la cour, avec des costumes riches et compliqués [8], des scènes de combats [9], surtout de siéges [10], et aussi de

[1] Pl. XIII-XXVII.
[2] Pl. XV, cf. XXXIII.
[3] Pl. XVI.
[4] Pl. XVIII, XXII, XXVI.
[5] Les suppliciés dont la poitrine est traversée d'un pal qu'on voit dans le palais S. O. au pied d'une forteresse attaquée (pl. LXIII), sont, dit M. Layard, des morceaux apportés d'ailleurs.
[6] Pl. LIII-LVI.
[7] V. Botta, façade L, pl. X, salle IV ; pl. LXXX, LXXXII, salle V ; pl. XCXII, salles VIII, X, XIV.
[8] *Id.*, façade L, pl. X (Cf. XIV, XVII), XI ; façade N, pl. LII (inscription de têtes coupées).
[9] Salle II, pl. LIII, LXV-LXVII, LXXVI ; salle V, pl. XCII, XCVI.
[10] Façade N, pl. XXXI-XXXV ; c'est une scène maritime ou plutôt fluviale, la seule de Khorsabad ; l'usage des mâts est connu ; on paraît préparer une

Digitized by Google

chasse [1], sans oublier la fréquente répétition des figures mythologiques ou symboliques. M. Botta fait remarquer [2] que la tiare du monarque ressemble fort aux bonnets des Persans actuels, et la chaussure à celles qu'on porte encore dans la Mésopotamie. Une chevelure abondante, une barbe épaisse, toutes deux soigneusement tressées, distinguent la plupart des personnages ; il en est un qui porte des bracelets formés d'anneaux et de têtes de lion affrontées. Mais, si les détails d'intérieur sont fidèlement et artistement notés ; si l'on voit même, au Louvre (deuxième croisée), des scènes domestiques populaires qui nous font exactement connaître des costumes d'hommes, de femmes et d'enfants, les paysages sont toujours pauvrement représentés.

Nous venons de voir par un exemple que la ciselure du métal ou le repoussé étaient connus des Assyriens ; on a trouvé dans les ruines des têtes de gazelles repoussées, et aussi des vases de verre, dont un porte des dessins en couleur [3]. L'industrie des briques émaillées et peintes, représentant même des animaux et des plantes, était fort connue dans ce pays. On a trouvé aussi de petites idoles d'argile d'un aspect hideux, enfouies à Khorsabad [4], et d'autres d'un fort mauvais goût, déterrées à Babylone [5]. Quant aux ivoires, ils peuvent avoir été apportés de loin.

A Koyoundjik, palais élevé par la même dynastie, les figures de monstres, les costumes militaires, l'équipement des chevaux se retrouvent comme à Khorsabad ; là aussi les scènes belliqueuses dominent, et on le conçoit sans peine, puisque c'est l'œuvre de Sennachérib.

L'art assyrien est assurément, et sans comparaison aucune, celui qui, dans l'Asie antérieure, nous a laissé les monuments les plus nombreux, les plus variés et, malgré ses défauts, les plus remarquables. Mais il n'est pas le seul, et, même en négligeant ce qui s'est produit sous l'influence grecque, nous ne pouvons omettre les monuments produits dans les régions

opération militaire ; — salle I, pl. XLVIII ; salle II, pl. LII, LIII, LXI-LXIX ; salle V, pl. LXXXVI-LXXXVII, XC, XCIV.

[1] Salle VII, pl. CVIII, CX, CXII.

[2] Voy. chap. IX.

[3] V. *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1853.

[4] Bonomi, p. 158.

[5] Fresnel, *ubi supra*.

Digitized by Google

que comprend le bassin de la Méditerranée, d'autant plus que nous devons examiner l'action de l'art asiatique non sur le développement, profondément original, mais sur la naissance de celui des Grecs.

III

L'ART PHÉNICIEN ET LES MONUMENTS DE L'ASIE MINEURE. INFLUENCE DE L'ASIE SUR L'ART PRIMITIF DE L'EUROPE.

En 1848, M. Edouard Gerhard avait réuni dans une courte dissertation le peu que l'on savait alors touchant l'état des arts chez les vieux Phéniciens. Il avait fait observer que leur habileté à une époque reculée était constatée par l'emprunt d'ouvriers tyriens, pour la construction du temple de Salomon [1] (comme Homère constate la vieille célébrité des vases sidoniens [2]). Il rappelait que ces habiles navigateurs étaient jadis renommés pour le travail des métaux, la ciselure des pierreries et de l'ivoire, ainsi que par la découverte du verre [3]. Cependant il ajoutait que Tyr et Sidon, Carthage et Gadès, dont le sol fut, pendant la période gréco-romaine, chargé de monuments nouveaux, n'ont guère pu nous transmettre de vestiges apparents de l'art vraiment phénicien, et qu'il faut les chercher plutôt dans des lieux moins célèbres, où ne s'étaient point portés des flots de population nouvelle.

En fait, il signalait bien peu de monuments d'architecture phénicienne ; cependant la concordance des médailles et de quelques vestiges lui permettait de reconstituer le temple de Paphos, dans l'île de Chypre, colonisée par les Phéniciens : la *cella* était précédée d'une cour demi-circulaire, et l'on voyait à la façade deux piliers, peut-être symboliques, qui se retrouvent dans d'autres constructions de même origine [4]. Dans une autre île de la Méditerranée, celle de Gaulos (*Gozzo*), près de

[1] Voy. III Rois, v ; cf. vii, 13-46, et II Paral., ii, 3-16. Gerhard : *Über der Kunst der Phönicier*, init.
[2] V. Adrien de Longpérier, *Journ. asiat.*, oct-nov. 1855 (lu en juin 1854).
[3] Gerhard, p. 4. — Et *de la teinture de pourpre.*
[4] *Ibid.*, p. 6, pl. I.

Digitized by Google

Malte, deux doubles temples étaient formés chacun par deux parties presque elliptiques, communiquant par le côté, et se terminant en face de l'entrée, latérale aussi, par un espace en demi-cercle [1]. Pourtant, sans les idoles coniques qu'on a trouvées dans le plus grand de ces monuments, on pourrait douter qu'ils aient appartenu à ce peuple, car telle n'est point la disposition du temple de Marathus, en face de l'île d'Aradus et par conséquent en Phénicie même ; là tout est rectangulaire [2] ; quant aux Nuraghes ou bâtiments en cônes tronqués de l'île de Sardaigne, M. Gerhard doutait, non sans motif, qu'elles appartinssent à l'art phénicien [3].

Il eût fallu, il y a douze ans, nous borner à ces quelques mots ; mais il n'en est plus de même depuis la mission de M. Renan en Phénicie. Il est vrai, dans le premier de ses trois rapports [4], il avait émis une opinion qui eût pu, s'il l'avait maintenue, imprimer une fausse direction à l'archéologie phénicienne. Explorant le sol de Gébeil, l'ancienne Byblos des écrivains grecs, mais dont le nom moderne reproduit, comme il arrive quelquefois en Egypte, le nom indigène, antérieur à la conquête d'Alexandre, il avait cru reconnaître l'*appareil en bossage* comme propre aux constructeurs phéniciens, une tranchée ayant fait découvrir une pierre ainsi taillée *au-dessous* d'une mosaïque romaine, et des ruines de même nature, où étaient enfouies des monnaies grecques très-anciennes, s'étant trouvées à Semar-Gébeil. De plus, à Anefé, les restes d'un mur colossal ont, comme la grande tour de Gébeil, des blocs de même appareil « jontoyés au moyen de petites pierres en équerre, taillées elles-mêmes en bossage. » Ce mode de taille se retrouve encore dans une autre tour de Gébeil. Mais, en poursuivant ses fouilles dans d'autres lieux de la Phénicie, M. Renan reconnut son erreur. Sans doute il n'en vint pas à nier l'antiquité de cet appareil, mais il cessa d'en limiter l'usage aux temps où la population phénicienne avait une existence propre. Il déclare, au contraire, qu'on le retrouve dans ce pays, avec toute sa perfection, au temps même des

[1] Gerhard, p. 7, pl. II.
[2] *Ibid.*, p. 7, pl. I.
[3] *Ibid.*, p. 8-9, pl. I.
[4] *Moniteur* du 25 févr. 1861, § 1, et *Revue archéol.*, avril de la même année.

Digitized by Google

Croisades [1], tandis qu'il persiste à accorder aux vieux Phéniciens ces constructions en pierres énormes qu'il avait remarquées à Gébeil, qu'il retrouvait à Ruad (*Aradus*) [2], et qui caractérisent spécialement les monuments d'Amrit (Marathus). Ce qui le frappe surtout dans l'étude de ces derniers, « c'est, dit-il, leur air de fraternité entre eux et avec les murs de Ruad. Partout, c'est le même caractère de force massive et imposante....., l'emploi du bloc tel qu'il sort de la carrière..., la tendance à préférer aux pierres superposées, la pierre adhérente au sol... La rareté des images sculptées [3], ainsi que l'absence du marbre et du granit, qui, d'après notre constante expérience, est un critérium très-sûr des localités restées phéniciennes, ne sont nulle part aussi frappantes qu'à Amrit [4]. »

A Sidon, on ne retrouve rien de l'ancienne ville commerçante, « si l'on excepte quelques blocs gigantesques formant l'extrémité du port [5]. » Mais une nécropole considérable y avait été trouvée quelques années auparavant, et, indépendamment des caveaux de la période gréco-romaine, reconnaissables à leurs inscriptions et à leur décoration, les fouilles ont mis à nu : 1° des caveaux rectangulaires, communiquant avec le sol par un puits rectangulaire, s'ouvrant dans les deux chambres aux sarcophages par deux portes rectangulaires, aussi placées au bas des faces les moins larges du puits; 2° des caveaux en voûte à niches latérales et à soupiraux de forme ronde, percés dans la voûte même [6]. A Gébeil, où d'ailleurs les sépultures étaient fort dégradées et avaient eu des formes diverses, variant suivant les temps, les plus anciennes, au jugement de l'auteur, « se composent d'auges énormes, formées par une dalle épaisse, gigantesque, affectant la forme d'un prisme triangulaire, mais toujours brutes, sans inscriptions et sans ornements [7]. » Malheureusement pour nous et

[1] Troisième rapport. *Moniteur* du 22 février 1862 : l'auteur dit même : « Les châteaux de Gébeil et de Semar-Gébeil sont devenus pour moi des ruines du moyen âge depuis que j'ai vu ceux de Tortose et d'Atlith. »

[2] Là un mur, qui servait à la fois de digue et de fortification, « se compose de prismes quadrangulaires de quatre ou cinq mètres de long, superposés quelquefois sans art, d'autres fois avec des attentions très-raffinées. » *Monit.* du 21 fevr.

[3] Notons le fait.

[4] *Moniteur* du 22 février.

[5] Deuxième rapport. *Moniteur* du 8 juillet 1861. — *Revue archéol.*, août.

[6] *Ibid.*

[7] Premier rapport, § 1. *Moniteur* du 25 févr. 1861.

Digitized by Google

malgré la célèbre exception du tombeau d'Esmunazar, cette absence d'inscriptions est en Phénicie un caractère à peu près uniforme des sarcophages.

A Maschnaka (près du fleuve Adonis), que l'auteur signale comme « un point archéologique de premier ordre [1], on trouve aussi des tombeaux analogues aux plus anciennes sépultures giblites, mais à ciel ouvert et environnés d'une enceinte. Amrit a des tombeaux analogues à ceux de Saïda, et de plus un bâtiment cubique, formant deux chambres superposées et qui, de nos jours, sert de retraite à des brigands. Des débris subsistants montrent que ce monument, considéré par l'auteur comme un mausolée, était surmonté d'une pyramide [2]; s'il en est ainsi, ce serait une sépulture d'un genre à part parmi les tombeaux phéniciens [3]. A Tyr, la plus célèbre des cités phéniciennes, la vieille ville a disparu tout entière : *Etiam periere ruinæ.* Dans le voisinage pourtant on trouve un certain nombre de tombeaux [4].

Mais, outre les restes de fortifications et les monuments funéraires, cette contrée en a d'autres qui lui sont propres et donnent naissance à une branche de l'archéologie qu'on n'aurait pas demandée à un peuple de commerçants : l'archéologie agronomique, c'est-à-dire des auges, des meules, des pressoirs taillés dans le roc. Peut-être y faut-il comprendre cette maison monolithe, tout entière évidée dans le roc avec ses murs de refend, trouvée près d'objets de cette nature dans la localité d'Amrit. Mais c'est surtout dans la région de Tyr que M. Renan les signale [5]. Là, dit-il, « ces restes d'une primitive économie rustique se rencontrent presque sur chaque hauteur et toujours avec le même caractère : vastes travaux dans le roc, restes de maisons carrées bâties sans style, belles pierres mal jointes, nombre énorme de citernes, de caves, de cuves d'une grandeur extraordinaire..., pas d'inscriptions [6]. »

Telle est l'indication sommaire que nous pouvons aujourd'hui donner des constructions et des excavations phénicien-

[1] Premier rapport, § 2. *Moniteur* du 27 février.
[2] Troisième rapport. *Moniteur* du 22 févr. 1862.
[3] Peut-être est-il romain, comme l'est certainement un monument de même forme en Syrie. V. *Moniteur* du 26 févr.
[4] Premier rapport, § 2. *Moniteur* du 11 juillet 1861.
[5] Troisième rapport. *Moniteur* du 26 févr. 1862.
[6] Deuxième rapport, § 3. *Moniteur* du 11 juillet 1861.

Digitized by Google

nes; mais là ne se borna pas l'art phénicien, et nous pouvons juger par nous-mêmes de monuments d'autre nature. Il y a au Louvre une salle presque remplie de sarcophages apportés de cette contrée, tous en forme de gaîne, à tête humaine en demi-relief [1]. Celui d'Esmunazar, le plus curieux sans contredit, puisqu'il porte une des inscriptions phéniciennes les plus longues qui soient au monde, est le plus imparfait au point de vue de l'art : la tête est peu détachée, les traits plats, la barbe toute conventionnelle, rappelant celle des personnages égyptiens, modèles que rappellent aussi les têtes d'éperviers qui l'accompagnent : les autres têtes sont très-supérieures ; il en est qui semblent inspirées par les exemples de l'art grec : parmi celles dont la provenance est indiquée, on en voit deux de Tortose, fort laides, mais ne se ressemblant point du tout, et reproduisant, sans doute, des types individuels. Le défunt de Byblos est moins vulgaire.

Ces monuments sont exclusivement fournis à Saïda, d'après le rapport de M. Renan [2], par les caveaux rectangulaires, bien qu'on en trouve aussi à Byblos, Aradus et Tortose [3], tandis que les sarcophages des caveaux cintrés de la première nécropole ont pour décoration des guirlandes, des masques et des têtes d'animaux féroces. Il pense voir dans ceux de la première catégorie une reproduction sculptée des momies égyptiennes, observation que confirment celles qu'on vient de lire touchant le monument d'Esmunazar.

Jusqu'ici nous avons considéré dans l'art phénicien les monuments attachés au sol : il est temps d'arriver à ceux qui pouvaient aisément être portés par le commerce de ce peuple entreprenant dans de lointaines contrées, et y répandre le goût et l'industrieuse imitation des produits de l'art asiatique. Là nous n'aurons plus seulement à étudier quelle fut, sous une forme déterminée, la civilisation d'un ancien peuple, comme nous l'avons fait, brièvement pour la Phénicie, plus

[1] M. Renan signale comme tout à fait exceptionnel, dans la nécropole de Sidon, une reproduction à peu près complète du corps humain, avec les bras et la draperie, indépendante néanmoins de toute imitation de l'art grec (2e rapport, § 1).

[2] *Ibid.* Dans les environs de Tyr, on a trouvé de simples cuves rectangulaires, très-épaisses, à couvercle prismatique dont l'angle supérieur est très-aigu (*Ibid.*, § 2).

[3] Troisième rapport. *Moniteur* du 22 févr. 1862.

Digitized by Google

longuement pour l'empire assyrien, dont les monuments, considérables et variés, nous ont permis de scruter, dans une certaine mesure, le développement intellectuel de ce pays ; nous aurons à examiner les éléments d'une *question historique* des plus curieuses et des plus délicates tout à la fois, celle des relations entretenues, aux temps antiques, entre l'Orient et l'Occident, celle de l'action d'une civilisation sur une autre, à des époques pour lesquelles les documents écrits nous manquent presque totalement.

Dans le petit mémoire cité plus haut, Gerhard faisait observer que, si les Phéniciens savaient exécuter des figures de métal, d'ivoire, et même de pierreries, ils paraissent avoir ignoré, *comme les artistes grecs* des premiers temps, l'art de la gravure sur pierre [1] : tout le monde peut voir à Paris quelle est la pauvreté d'ornements du vase d'Amathonte. Le peu que dit Hérodote des idoles de Phénicie affectant la forme humaine ou s'en rapprochant, ne donne pas une haute idée du goût des artistes phéniciens [2] ; et ce témoignage est confirmé par les figures que nous pouvons considérer comme représentant leurs dieux ou leurs génies : Gerhard ne craint pas de les comparer aux monstrueuses idoles des Mexicains. Mais on pourrait dire à ce sujet que l'art religieux de l'Asie sacrifiait tout au symbolisme ; en sorte que l'induction à tirer de ces figures ne doit pas être absolue. Nous ne nous y arrêterons pas, et nous arriverons sans plus de retard à la grande question qui doit nous préoccuper en ce moment.

Il est deux contrées de l'ancienne Europe où les monuments de l'art ont constaté une influence asiatique à une époque reculée : la Grèce et l'Etrurie. Gerhard [3] a nettement combattu l'origine phénicienne attribuée quelquefois aux plus anciens vases grecs, y retrouvant plutôt, avec Thiersch, l'influence de Babylone et de la Lydie, mais sans nier pour cela que le commerce phénicien en ait pu être l'intermédiaire. Déjà, en effet, quand il écrivait son mémoire (1848), les premières découvertes étaient faites sur le sol assyrien, et l'illustre archéologue y reconnaissait les modes originaires des plus

[1] *Über der Kunst der Phönicier*, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 12-14. — Hérodote, III, 37.
[3] *Ibid.*, p. 15-17.

Digitized by Google

anciens monuments de la céramique et de la ciselure chez les Grecs, modèles que précédemment on attribuait à la Phénicie et même à l'Egypte. Pour Gerhard, les routes commerciales de l'Asie Mineure étaient les voies par lesquelles cette action s'était surtout produite.

Mais, quelques années après, de nouvelles découvertes affirmaient davantage la part qu'y a dû avoir le commerce phénicien, en montrant, chez les Phéniciens eux-mêmes, la pénétration de l'art ninivite. Nous en trouvons l'exposé dans la *Notice sur les monuments antiques de l'Asie*, entrés dernièrement au Musée du Louvre, lue à la Société asiatique par M. Adrien de Longpérier (12 juin 1854) et publiée dans le *Journal asiatique* (octobre-novembre 1855). On serait tenté de la reproduire tout entière, mais il faut se contenter ici de l'analyser.

Disons-le d'abord : il est impossible à l'archéologue, même le plus novice, d'hésiter une minute à reconnaître l'intime corrélation entre les bas-reliefs de Khorsabad et les ciselures de la coupe de Citium (Larnca en Chypre), donnée par M. de Saulcy à notre musée et décrite ici par M. de Longpérier. Or, Chypre a été conquise par la dernière dynastie assyrienne ; elle a été quelque temps politiquement unie à la Phénicie, et elle a été de bonne heure en partie colonisée par les Grecs. Le lieu de provenance du monument qui nous occupe était donc un point géographique propre au contact des trois civilisations. Que cette coupe donc soit de fabrique assyrienne, travaillée sur place par les conquérants, qu'elle fût apportée de loin par le commerce, ou qu'elle soit une œuvre d'imitation phénicienne, elle est un échantillon des objets placés sous les yeux des artistes grecs. Or, dit M. de Longpérier, ce qui frappe tout d'abord dans ce beau vase, c'est le rapport que présentent les chevaux qui y sont gravés avec ceux qui sont sculptés dans les *frises du Parthénon. On sent immédiatement* qu'un lien intime unit l'art grec à l'art assyrien ; non pas assurément dans l'inspiration, mais dans les modèles proposés à l'imitation des premières écoles grecques. D'autre part (la même *Notice* nous l'apprend), M. Layard a découvert à *Nimroud* un assez grand nombre de vases ayant avec ceux de *Chypre*, comme avec ceux de Cœré, en Etrurie, une ressemblance frappante, et la forme générale des coupes apportées au Louvre est

Digitized by Google

celle des coupes qu'on voit sur les bas-reliefs aux mains du monarque assyrien. Or, plusieurs de ces vases de Nimroud ont pour système de décoration des figures d'animaux, tant réels que fantastiques, système retrouvé sur ces *vases peints* de style si ancien que l'on découvre *à Corinthe, dans les îles de la Grèce* et dans toute l'Etrurie. — « Maintenant, ajoute M. de Longpérier, on comprend comment s'est faite l'éducation des artistes helléniques.» Il rappelle que, selon la remarque d'Aristote lui-même, un péplus fabriqué par un brodeur de Sybaris offrait l'image des principaux dieux de la Grèce entre deux bordures représentant les animaux sacrés des Susiens et ceux des Perses. Le savant archéologue signale encore une poterie assyrienne dont la décoration, en forme de chevrons et de triangles, fait penser à celle des plus anciens vases grecs, et il ajoute que « les lames de bronze du trésor d'Atrée se retrouvent à Khorsabad où elles sont travaillées au repoussé. »

D'autres faits nous sont apportés par M. Salzmann, par suite de ses découvertes dans l'île de Rhodes [1], et par M. Fr. Lenormant dans son opuscule sur la légende de Cadmus et les établissements phéniciens en Grèce [2]. Les objets trouvés par le premier dans la nécropole de Camiros, tout récemment découverte, « composent, dit-il, un ensemble complet de l'art *gréco-phénicien* représenté dans toutes ses branches, céramique, sculpture, matières émaillées, terres cuites, bronze, bijoux, etc. Il viendra prouver une fois de plus, je l'espère, l'origine asiatique de l'art grec. En effet, par la découverte de la nécropole de Camiros, il nous est donné de suivre le développement et le progrès successifs de l'art phénico-grec. — Par leur mode de construction et leur distribution intérieure, les tombeaux de la nécropole de Camiros permettent de suivre un ordre chronologique dans leur classification. Cette première classification est corroborée par l'examen et l'étude des différents objets qu'on y trouve. » La première période de la céramique (vases jaune pâle, à figures si noires et lie de vin, rarement rehaussées de blanc) nous montre les motifs *asiatiques* de carrés, étoiles, méandres, et de figures d'animaux réels et fantas-

[1] Une ville homérique: *Revue archéologique*, décembre 1861.
[2] Extrait des *Annales de philosophie chrétienne* de 1867. — Je cite les pages du tiré à part.

Digitized by Google

tiques, parmi lesquels un *oiseau à tête de femme* que M. Salzmann signale comme appartenant à toutes les périodes de l'art phénico-grec, ainsi qu'aux *sépultures* de Lycie. Il me rappelle par là la représentation de l'âme dans les miniatures des manuscrits égyptiens. Un plat de cette catégorie représente le combat d'Hector et de Ménélas, avec leurs noms en caractères archaïques : preuve que les artistes orientaux faisaient dès lors école parmi les Grecs. Puis les lignes s'épurent, les sujets historiques et religieux deviennent plus ordinaires, en même temps que l'emploi de l'émail se généralise. Plus tard, la couleur du fond change, et les figures deviennent ou plus grêles ou plus lourdes. Enfin l'on revient aux formes antérieures, mais en les perfectionnant jusqu'à une grande élégance ; et la même marche se produit dans les autres branches de l'art rhodien, spécialement dans les *terres cuites*, mais avec une *exception* pour les *idoles*, où le type, à peine dégrossi, reste traditionnel. Quant aux types des bijoux, M. Salzmann est convaincu de leur origine *assyrienne :* tous les pendants d'oreille représentent « une femme debout, tenant dans ses mains écartées deux lions qu'elle semble étrangler ; quelquefois la figure est ailée. »

M. Lenormant confirme et complète ces premières nouvelles, envoyées par l'auteur de ces découvertes, en énonçant les faits suivants : « Dans ces tombeaux, dit-il, les plus anciens contenaient des objets purement phéniciens et *reconnus pour tels* par les juges les plus compétents, des bijoux d'or et des coupes d'argent exactement de même style que les fameuses coupes rapportées de Chypre au Musée du Louvre par M de Saulcy ; puis des vases analogues à ceux que l'on découvre dans certaines îles de l'Archipel... D'autres tombeaux, de date un peu plus récente , renfermaient des objets encore imités de l'art asiatique, mais où le goût grec se faisait déjà nettement sentir, des *vases d'un style asiatico-dorien*, presque pareils à ceux que l'on découvre en si grand nombre à Corinthe et où, sur quelques-uns, apparaissaient des inscriptions grecques [1]. »

La colonie phénicienne de Théra (Sautorin) paraît avoir importé dans l'Archipel l'industrie des étoffes brodées avec des figures d'animaux [2] ; c'est aussi particulièrement dans la même

[1] *Légende de Cadmus*, p. 20, § 5.
[2] *Ibid.*, p. 25, § 6.

Digitized by Google

île que l'on trouve, en grand nombre, dans les tombes les plus anciennes, les vases ultra-archaïques répandus en plusieurs lieux de l'Archipel, mais qui se trouvent aussi dans les sépulcres de la Troade, du plus ancien quartier d'Athènes, de l'antique Mycènes, et même à Cumes, « notablement au-dessous de la couche des tombeaux de l'âge hellénique [1]. » Un peu plus loin, il ajoute : « Les poteries primitives dont je parle se distinguent par un système d'ornementation fort particulier. La disposition et la nature des sujets, le principe des ornements les plus habituels, enfin le choix des couleurs diffèrent absolument de ce qu'on voit sur les vases archaïques dont Corinthe a fourni les plus beaux spécimens..... Les ornements constants sont des lignes horizontales, des chevrons [2], des zigzags, des enroulements pareils à ceux qu'on voit à la Giganteja de Gozzo, dans la mosaïque du temple de Vénus à Paphos, dans les fragments de la porte du trésor d'Atrée à Mycènes, et sur les tombeaux des rois phrygiens...; des méandres, des damiers, des étoiles, des roues à quatre rayons [3]. Les figures... sont presque toujours des animaux [4] dont quelques-uns appartiennent à la *Faune orientale et ne se sont jamais trouvés en Grèce*... Tous ces animaux sont représentés avec un style étrange, une roideur extraordinaire d'attitudes, des proportions étroites... Ces êtres réels sont quelquefois... remplacés par des monstres fantastiques, comme le sphinx ailé des religions asiatiques. Quant à la figure humaine, elle est d'une excessive rareté sur les poteries de cette catégorie [5]. »

Ici donc, nous trouvons encore les souvenirs de l'Asie méditerranée dans les produits de l'art phénicien, et ce mélange doit être partout noté avec soin. Ainsi M. de Longpérier signale, dans sa *Notice*, la ressemblance parfaite, et d'attitude et de style, qui existe entre un lion de granit noir trouvé près de Beyrouth et ceux qui sont représentés sur un cachet phénicien recueilli à Babylone [6]; le symbole religieux le plus

[1] *Légende de Cadmus*, p. 28-29. Cf. p. 47-48, § 9.
[2] Comme dans les poteries de M. Place. (Voir M. de Longpérier, *ubi supra*.)
[3] Voy. aussi la mosaïque de notre musée assyrien.
[4] Comme dans les plus anciens vases de Camiros.
[5] *Légende de Cadmus*, p. 31-32, § 6. Cf. Gerhard, *ubi supra*, p. 17.
[6] M. Renan disait d'un lion trouvé à Gébeil : «On dirait une réduction d'une des dalles du palais de Ninive.» (Premier rapport.)

Digitized by Google

remarquable des monuments assyriens, le disque solaire à queue d'oiseau, se retrouve sur une colonne phénicienne apportée de Beyrouth au Louvre par M. de Saulcy. Or cette colonne n'a pas dû être élevée par les conquérants assyriens de la Phénicie ; elle est bien une œuvre nationale, car elle porte aussi un autre symbole, un croissant renversé sur un globe, qui se trouve pareillement sur des monuments phéniciens de toute espèce [1].

Quant à la seconde coupe, également provenue de Citium et acquise de M. Pérété, que M. de Longpérier décrit dans la même *Notice*, l'intérêt qu'elle présente n'est pas moindre, mais il est différent. On y reconnaît, en effet, avec la dernière évidence, le mélange des modèles égyptiens et assyriens ; et il s'en faut que ce soit là une preuve isolée de l'influence égyptienne dans cette Asie antérieure où les XVIIIe, XIXe et XXe dynasties ont dominé tant de fois. Outre les faits de détail que contient la *Notice*, outre les sarcophages en boîtes de momies dont nous avons parlé déjà, la reproduction monumentale de l'un des types décoratifs de l'Égypte, le globe ailé flanqué de deux uræus, est universellement répandue en Phénicie [2].

Nous avons dit que l'influence de l'art asiatique s'était fait sentir énergiquement non-seulement chez les anciens Grecs, mais jusque dans l'Etrurie. Ce fait avait été signalé depuis longtemps, et M. de Longpérier rend hommage dans sa *Notice* à la puissante sagacité de M. Raoul Rochette qui, « avant même la réapparition des monuments de Ninive, avait reconnu que les vases d'Agylla (Cœré) appartenaient à un art asiatique, et n'a pas hésité à déclarer que cet art est celui de l'Assyrie. » Et un étranger, M. Gerhard, lui avait rendu aussi hommage dans le mémoire cité plus haut, par une note du passage où il reconnaît dans les figures ailées et les animaux fantastiques d'anciens vases grecs une imitation, non pas de l'art phénicien, mais d'originaux assyriens, babyloniens ou perses, connus par les cylindres où combattent des lions, des

[1] Voir M. de Longpérier, *Notice*, etc. — A propos des relations entre la Phénicie et l'Assyrie, qu'on me permette de relever une singulière faute d'impression qui se trouve dans mon dernier article, p. 350. Les constitutions de *dot*. écrites en assyrien avec titre en phénicien, y sont devenues les constitutions (de la ville?) de Dor.

[2] Renan, deuxième rapport, § 2.

Digitized by Google

êtres mythologiques à figures de poisson et de serpent, des monstres à double paire d'ailes, taureaux à tête humaine, griffons et sphinx [1]. Il reconnaît avec notre savant archéologue l'extension considérable que prit en Europe cette influence de l'Orient, son action dominante sur la population de l'Etrurie, population orientale elle-même, venue de la Lydie, selon le dire d'Hérodote. Si une colonie lydienne ne contribua que pour une faible part, comme cela est probable, à peupler cette région, du moins l'origine de ses arts et de ses croyances, antérieurement à l'arrivée des artistes grecs, ne peut être contestée par aucun de ceux qui auront examiné le dessin de ses monuments et lu les travaux de M. R. Rochette. Sans doute les études auxquelles je fais allusion, publiées dans le *Journal des Savants* en 1834 [2], sont entrées depuis trop longtemps dans le domaine de la science pour qu'il y ait lieu de les analyser ici; mais je devais du moins en indiquer la date et la série : au lecteur d'y chercher la preuve surabondante de cette assertion.

Mais M. Raoul Rochette ne s'était pas borné à signaler les types mythologiques empruntés à l'Assyrie, de laquelle la Lydie elle-même tenait une de ses dynasties royales, suivant une tradition ancienne, et peut-être une partie notable de sa population. Il avait reconnu dans l'architecture étrusque des emprunts faits à des contrées asiatiques plus voisines, en signalant l'analogie des tombeaux de Cœré « avec les sépulcres taillés dans le roc qui sont si communs en plusieurs contrées de l'Asie Mineure, » analogie avec l'Orient, qui se retrouve, pensait l'auteur, à Tarquinies, à Volci, etc., dans leur voûte en forme de comble appuyée sur une grande poutre longitudinale, « le tout sculpté dans le tuf [3]. » Il signalait spécialement [4] dans un grand tombeau découvert en 1836, entre Cœré et Pyrgi, non-seulement « une excavation pratiquée au fond du tuf, *revêtue intérieurement de pierres*... et terminée extérieurement par une construction circulaire en forme de *tumulus*, « conditions communes aux plus anciens tombeaux,

[1] *Über der Kunst der Phönicier*, p. 17-18.
[2] Voy. surtout le n° de mars. Cf. juin 1836, juin 1841, mai et septembre 1843, octobre 1844. M. Gerhard ne paraît avoir connu que les articles de 1834.
[3] Voy. mai 1843.
[4] Juin 1843.

Digitized by Google

tant de cette localité que de celles de Volci et de Tarquinies, » mais la couverture de la cella rectangulaire de ce sépulcre « formée de blocs parallélipipèdes, assemblés par assises horizontales et tendant à se rapprocher vers le centre, suivant une courbe... interrompue à peu de distance du point de jonction, de manière à laisser... un enfoncement en forme de canal étroit. Ce système de la voûte en arc aigu, très-probablement dérivé de la voûte dite en encorbellement..., est celui qui s'observe dans les plus anciennes constructions grecques conservées jusqu'à nous, telles que le trésor ou tombeau d'Atrée à Mycènes, et celui de Minyas à Orchomène; et, d'après de pareils exemples, on ne risque rien d'attribuer au tombeau de Cœré, cité d'origine pélasgique, une antiquité qui s'accorde avec celle-là. » L'auteur signale encore la voûte aigue dans plusieurs villes pélasgiques d'Italie; et plusieurs années après [1], il la signalait de nouveau dans un monument de Tusculum.

Or, tel est précisément le caractère des tombes que Hamilton a visitées en Lydie même, là où M. Texier a cru reconnaître l'emplacement de Sipyle [2]. J'ai dû reproduire le passage de R. Rochette, parce que ce rapprochement n'avait pas encore été fait, que je sache; je ne traduirai pas la page de Hamilton, parce que la ressemblance du système est si parfaite, que je me craindrais de répéter. De même, dans un tumulus des environs d'Aïdin (Tralles)? M. de Tchihatchef [3] a trouvé un tombeau « construit en grosses dalles, qui forment une voûte en se rejoignant sous un angle d'environ 28 degrés [4]; » il l'assimile aux tombeaux de Viterbe et de Pistoie. On trouvera dans l'ouvrage de Halmiton la description de divers sépulcres creusés dans le roc, entre Hadriani et Azani [5], et aussi près d'Amasée, où l'auteur reconnaît les « monuments des rois, » que désignait ainsi Strabon. On y trouvera encore celle des tombes cyclopéennes (à appareil polygonal), réunies près de Cnide et dont l'une

[1] Octobre 1848. Cf. mars 1849.

[2] *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 48.

[3] *Journal asiat.*, août-sept. 1854, p. 64. — M. Texier (*Asie Min.*, p. 234) dit aussi : « Les tumulus de Corneto sont une imitation de ceux de la plaine de Sardes, et les sculptures du temple d'Assor représentent des sujets qui se trouvent reproduits dans les peintures des monuments de l'Etrurie. »

[4] *Researches*, p. 97-98.

[5] *Ibid.*, t. II, p. 42.

Digitized by Google

forme un carré de cent vingt pieds anglais [1]; enfin celle des ruines du monument appelé tombeau d'Alyatte, qui s'élevait au sommet d'un tumulus, dans la nécropole des rois (?) de Lydie, construction de dix-huit pieds en carré, qui paraît avoir été couronnée par l'énorme pierre circulaire à rebord, existant encore sur le tumulus. Seize années après, M. Olfers, rendant compte dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, des recherches faites au même lieu par M. Spiegelthal, consul à Smyrne [2], reconnaissait exactement, dans l'énorme circuit de ce tumulus, les dimensions prodigieuses énoncées par Hérodote, et signalait dans la nécropole un nombre de tumuli très-supérieur à celui qu'avait observé Hamilton. Les uns ont des chambres funéraires qui sont creusées dans le roc; d'autres sont formés de couches alternatives de pierre et de terre; d'autres enfin, parmi lesquels celui qui renferme le tombeau d'Alyatte, n'ont point de couches de pierres [3]; mais la chambre sépulcrale elle-même est formée de blocs taillés de marbre grisâtre et cristallin; on y a trouvé le sarcophage et des vases à parfums en albâtre oriental.

Si le texte classique qui se trouve ici vérifié donne un intérêt spécial à la découverte de ce tombeau, cette masse gigantesque n'offre point de caractère qui permette de suivre d'un peuple à l'autre la trace de l'art. Mais M. Fellows a trouvé dans l'ancienne Lycie les tombes en arc aigu et les excavations funéraires dans le roc avec l'imitation en pierre de la charpente que nous avons vu signaler en Etrurie [4]. Quant aux monuments du reste de l'Asie Mineure, on trouvera sur le rocher dans lequel est creusé le tombeau dit de Midas, un vaste déploiement d'ornementation en méandres, losanges et quadrilatères, qui rappelle le style des plus anciens vases gréco-asiatiques [5], et, à peu de distance de là, un monument extérieur au sol où ce dernier motif est uni à des sculptures plus délicates [6]; en d'autres lieux, des bas-reliefs curieux par les détails de cos-

[1] *Researches*, t. I, p. 144-146.
[2] *Abhandlungen*, 1858. Les nouvelles des fouilles étaient de 1853 et 1854.
[3] Hérodote dit que la base en était formée; mais Hamilton, dit Olfers, explique cette illusion par l'apparence du calcaire stratifié. C'est le plateau qui est appuyé sur un mur.
[4] *Travels and Researches in Asia Minor*, p. 207, 210 et pl.
[5] Texier, p. 417.
[6] *Ibid.*, p. 418.

Digitized by Google

tumes antiques qu'ils nous présentent et un très-petit nombre de figures mythologiques ; mais plus rien à ma connaissance qui puisse servir à l'étude des antiques relations entre la civilisation matérielle de l'Asie et celle de l'Europe.

IV

LA SCIENCE DES CHALDÉENS.

Des études aussi intéressantes que sérieuses ont été faites depuis quelques années dans le but de découvrir et de faire connaître ce qu'était en réalité la science des Chaldéens, surtout cette science astronomique dont une tradition constante, mais assez vague, leur faisait honneur devant l'histoire. Nous suivrons, pour nous en rendre compte, l'ordre des matières plutôt que celui des découvertes : la matière est un peu ardue et il convient de l'aborder par les questions les plus faciles.

Les Chaldéens avaient adopté un système de numération et de mythologie qui suppose un esprit judicieux, guidé par les principes de la divisibilité des nombres. Ce système était à la fois décimal et sexagésimal : décimal par l'expression des nombres entiers, où les unités, les dizaines, les centaines s'exprimaient par des chiffres spéciaux dont la répétition exprimait le nombre des unités de chaque ordre ; sexagésimal dans l'expression des fractions, qu'ils s'attachaient (au moins à l'époque la plus ancienne) à convertir en soixantièmes ou en fractions dont les dénominateurs fussent des puissances de 60, dussent-ils pour cela les décomposer [1]. Ce soin provenait sans nul doute du fait que le système sexagésimal s'appliquait chez eux à tous les ordres de mesures et en particulier à la division du temps, où nous l'avons conservé. La multiplicité des diviseurs de 60 et la facilité de composer des multiples de chacun d'eux, de manière à varier beaucoup et régulièrement les mesures de chaque espèce, avait sans doute été la cause de ce

[1] Fr. Lenormant, *Essai sur un document mathématique chaldéen sur le système des poids et mesures de Babylone* (1868), p. 6-7, 136-140.

Digitized by Google

choix, l'un des meilleurs que l'on pût faire en dehors du système purement décimal, adopté si tard en Europe. De plus, les Chaldéens avaient adopté pour les mesures de longueur et les mesures itinéraires, ainsi que pour les poids et pour les mesures de capacité (sauf les plus fortes), l'habitude de compter par mesures simples et doubles; il y avait exception pour les mesures agraires, fondées, comme les nôtres, sur la quadrature de la mesure de longueur et se coordonnant entre elles dans la proportion des multiples par 6 et 36, par 10 et 100, et enfin par 60, avec cette exception remarquable que chez eux le pied était les 3/5 de la coudée [1]. Le caillou Michaux contient un exemple d'arpentage qui se vérifie par le calcul.

L'influence de l'Orient sur le système métrique de la Grèce est d'ailleurs incontestable. Non-seulement le stade et le pied grec diffèrent très-peu des mesures babyloniennes correspondantes (189^{m} et 185^{m}, 0^{m},315^{m} et 0^{m},308^{m}), mais les deux peuples avaient une mesure de 100 pieds ; la Chaldée avait une mesure de capacité à peu près, sinon tout à fait équivalente au métrète. Quant au poids, la mine, qui avait le même nom en Asie et en Grèce, quoiqu'elle n'y représentât pas la même valeur, était, dans les deux contrées, le 60e du poids supérieur (le talent) : seulement elle était, chez les Grecs, le centuple de la drachme, tandis qu'à Babylone elle se divisait en soixante parties; dans les deux pays la drachme se divisait en six (oboles, *aplusu*). Ainsi aux deux extrémités de la chaîne des unités pondérales, devenues aussi, chez les Athéniens, des unités monétaires, les multiples chaldéens 6 et 60 se trouvaient importés en Europe [2].

Mais M. Lenormant va plus loin : il croit pouvoir affirmer, après Brandis, qu'à Babylone, comme aujourd'hui chez nous, l'unité de poids provenait du pesage du cube de l'unité de longueur remplie d'eau [3]. Or, le pied babylonien étant 0^{m},305, son cube est de 31 litres 255,875 (et non 31,50, comme l'a calculé M. Lenormant). Le poids à 0° serait 31 kil. 256 envi-

[1] F. Lenormant, *Essai*, passim. — Oppert, *Athenæum français*, avril 1854 et mai 1856 ; *Expéd. en Mésop.*, t. I, chap. VIII. — Brandis, *Das Munz-Mass- und Gewichtwesen in Vorderasien*, p. 21-53. Cet auteur s'est trompé en étendant le système sexagésimal à la numération écrite des nombres entiers.

[2] V. Lenormant, p. 77-78, 104-108 ; voir aussi, sur cette matière, les premières pages de l'ouvrage de Brandis.

[3] Brandis, p. 33 ; Lenormant, p. 108-110.

Digitized by Google

ron, et à 30°, en tenant compte de la haute température du pays, environ 31 kil. 100. Or le *talent fort* babylonien pesait 30 kil. 650 [1] ; une différence de 550 grammes équivaudrait en mesure babylonienne à un peu plus d'une mine : c'est trop pour accepter sans autre preuve la supposition de l'auteur.

On peut encore moins accepter, ce me semble, ce qu'il dit au sujet de la science astronomique des vieux Chaldéens. Il est vrai, et il le montre [2], les inscriptions cunéiformes ont confirmé la tradition transmise par les auteurs grecs touchant la division babylonienne du zodiaque en douze signes et en trois cent soixante degrés (12 × 30) [3] ; il fait observer de plus que, si aucun texte chaldéen n'a signalé la subdivision du degré lui-même en deux mories (720 = 60 × 12) ou diamètres apparents du soleil à l'horizon [4], en minutes, secondes et tierces, l'assertion des Grecs à cet égard est corroborée par la concordance rigoureuse de ces subdivisions avec le système arithmétique de Babylone. De plus, à la division de la bande zodiacale et même de la sphère céleste en douze parties égales, correspondait une division en douze du jour astronomique de vingt-quatre heures, division signalée par Letronne en 1839, et retrouvée, longtemps après, dans les textes cunéiformes [5], sous le nom de doubles heures. Mais faut-il en conclure, avec l'auteur de l'*Essai*, que de la division de l'écliptique en degrés résulta pour les Chaldéens l'importance métrologique du nombre trois cent soixante? Les assyriologues ont raison sans doute de faire observer que le mot *Kakkar* ou *gagar*, signifiant *cercle*, a cette valeur numérique, et qu'ajouté au nom d'une mesure, il la transforme en une autre qui a trois cent soixante fois sa valeur. Ils ont *peut-être* aussi raison de penser que l'emploi des mesures itinéraires appelées heure (le parasange d'Hérodote) et heure double provenait d'une assimilation faite avec la marche apparente du soleil. Pourtant il faut avouer que le parasange (5 kilomètres 6 hectomètres environ) représente assez bien une *heure* de marche, et qu'il est non pas le vingt-

[1] Lenormant, p. 107.
[2] *Essai*, p. 10-12.
[3] *Du Ra Gu* : c'est le mot *GRaDus* renversé. M. Letronne a démontré que le zodiaque chaldéen s'est introduit assez tard chez les Grecs.
[4] *Essai*, p. 12-13, 119.
[5] *Ibid.*, p. 17-18.

Digitized by Google

quatrième, mais bien le sixième de la mesure itinéraire appelée *jour*. M. Lenormant l'a constaté lui-même [1], ainsi que la coïncidence entre l'heure de marche et le parasange [2], et M. Layard [3] nous apprend que, chez les Persans modernes, le *farsang*, mot resté dans leur langue, exprime une mesure variable avec les difficultés du chemin. Mais indépendamment de toute difficulté de détail et en l'absence aussi de toute démonstration historique, l'extrême vraisemblance et l'extrême invraisemblance doivent apparemment décider.

Or est-il possible de tenir pour vraisemblable la pensée qu'un peuple ait attendu à se faire un système astronomique pour choisir des mesures itinéraires? Est-il surtout vraisemblable qu'il ait choisi pour divisions de sa mesure linéaire, la coudée, celles du double du diamètre apparent du soleil à l'horizon, correspondant à la mesure angulaire d'un degré parcouru en quatre minutes par le soleil équinoxial? qu'il ait *ramené* à cette longueur apparente la coudée elle-même?

C'est pourtant ainsi que M. Lenormant explique et le choix définitif de cette unité, et la division sexagésimale de la coudée, et son produit par trois cent soixante qui était la plus petite unité itinéraire, le stade babylonien [4]. Eh bien, c'est là une hypothèse à laquelle il ne faut pas permettre de s'établir dans la science. Elle ne tendait à rien moins qu'à faire des Chaldéens un peuple non pas essentiellement, mais exclusivement docte, cherchant dans les astres la mesure des faits terrestres les plus vulgaires, ne regardant pas à leurs pieds, astrologues en tout et partout. De pareilles doctrines seraient dangereuses pour l'histoire, non-seulement par la création d'un peuple qu'on pourrait appeler imaginaire, mais parce qu'elles conduiraient à se faire une idée très-peu exacte de ce qu'était la science dans une haute antiquité, comme nous le verrons dans un instant.

Que les Chaldéens aient assimilé le diamètre apparent du soleil à une mesure préalablement connue, à la bonne heure, quoique cette assimilation fût bien vague et bien arbitraire; mais ils n'ont pu modifier, pour l'assimiler à une mesure aussi vague,

[1] V. *Essai*, p. 57, 62-63.
[2] *Ibid.*, p. 120.
[3] *Nineveh and Babylon.*
[4] *Essai*, p. 119-120. Cf. p. 42 et note 83.

Digitized by Google

l'unité fondamentale de leur système métrique ; il est même bien douteux « qu'ils aient fondé leurs multiples agraires sur le nombre des degrés de l'horizon. Pourquoi, en effet, faire dériver cet usage d'une division de l'horizon en doubles diamètres solaires, plutôt que d'admettre cette division même comme provenant d'un usage antérieur, appartenant à la métrologie terrestre, dicté peut-être par un motif superstitieux ? S'il fallait admettre une origine astronomique à l'emploi du multiple trois cent soixante, il vaudrait bien mieux le faire dériver d'une appréciation primitive et grossière du nombre de jours que comprend l'année solaire : *gagar* serait alors le *cercle* parcouru par le soleil ; mais on peut bien aussi admettre que le nom est postérieur à l'usage, et qu'on *donna* le nom de *gagar* à un multiple par trois cent soixante, déjà en usage dans les besoins de la vie, quand on eut imaginé de diviser l'écliptique en trois cent soixante degrés, de lui appliquer ce chiffre usité ailleurs.

Le fait même qui a été pour M. Lenormant l'occasion d'exposer et peut-être de concevoir cette hypothèse, me paraît avoir une portée bien différente. Ce fait, c'est l'existence d'une tablette babylonienne en écriture archaïque, trouvée à Senkereh avec des briques du roi Orcham, tablette contenant les carrés de tous les soixantièmes depuis un jusqu'à soixante, c'est-à-dire depuis 1/60 jusqu'à l'unité, tous, sauf les sept premiers, le quinzième et le soixantième, ayant un carré décomposé en deux fractions, l'une exprimant des soixantièmes et l'autre des trois cent soixantièmes.

A chacune des lignes de ce tableau, de ce barème babylonien, comme l'appelle l'auteur, on ajoute la formule : suivant le comput de Dilvoun. C'était une ville située dans une île du golfe Persique et aujourd'hui reliée au continent par des atterrissements marécageux, mais ayant conservé son nom à peine altéré dans celui de Bender-Diloun, et reconnaissable d'ailleurs par sa distance à l'embouchure du Chatt-el-Arab, exprimée en heures de navigation dans une inscription cunéiforme [1] ; c'était un des plus anciens sanctuaires de la religion chaldéenne [2].

M. Lenormant admet que ce document, assurément fort curieux par son antiquité, avait une destination astronomique.

[1] Lenormant, p. 128-129.
[2] *Ibid.*, p. 130-131.

Digitized by Google

Il pense que la distance angulaire des étoiles était calculée, il est vrai, par la distance chronologique de leurs levers; mais que, selon le témoignage de Ptolémée, les Chaldéens l'exprimaient en coudées[1], assimilées aux degrés, comme nous l'avons vu. En effet, dit l'*Essai*, la coudée chaldéenne ayant une division sexagésimale, c'était le calcul des soixantièmes que leurs astronomes avaient constamment à employer, les aires célestes s'évaluant en carrés de ces fractions.

Mais n'y a-t-il pas là une pétition de principe? M. Lenormant a reconnu lui-même, et très-explicitement il a exposé avec détail, comment des intérêts purement terrestres et assez peu scientifiques pouvaient réclamer l'emploi de pareilles tables. L'arpentage d'abord, puisque les surfaces fractionnées s'évaluaient en soixantièmes et en soixantièmes de soixantièmes[2]; puis les *entreprises* d'architecture, les briques employées à Babylone étant des carrés d'un pied, et le pied carré étant le trois mille six centième du *makhar*[3]. Et ces calculs, il était d'autant plus important de les « faire exactement d'avance qu'une courte saison était, chaque année, consacrée à la fabrication des briques, peut-être par un motif superstitieux, et aussi parce que la retraite des eaux du fleuve livrait aux ouvriers une terre toute détrempée[4]. » Quel besoin donc de faire intervenir, au temps du roi Orcham, la pensée de mesurer des *aires célestes!* Et si la table de Senkereh permettait de faire promptement des calculs astrologiques dans le système des périodes chaldéennes qui comptaient par jours, heures, minutes et secondes cosmiques (la seconde cosmique étant une année solaire), pourquoi ne pas admettre qu'au temps où elle fut rédigée elle servait à des calculs de toute espèce, suivant l'intérêt de chacun?

Je ne parlerais pas d'une autre hypothèse de M. Lenormant[5], puisqu'il la donne expressément comme telle, touchant la période chaldéenne de quatre cent trente-deux mille années, s'il ne fondait cette hypothèse sur une erreur des plus graves

[1] Lenormant, p. 142-144 et note 236. Il faut noter, avec M. Letronne, que dans l'antiquité, *Chaldéens* n'est souvent qu'un synonyme d'*astrologues*.
[2] *Ibid.*, p. 146-147. Cf. p. 167.
[3] *Ibid.*, p. 146-150. Cf. p. 64-67.
[4] *Ibid.*, p. 150-156.
[5] *Ibid.*, p. 37-39.

Digitized by Google

dans l'histoire scientifique du genre humain. Il suppose, en effet, que de longues observations avaient fait connaître aux Chaldéens la *précession des équinoxes*, c'est-à-dire l'avance de l'année solaire sur l'année sidérale, mais que, n'ayant pas le moyen de la mesurer avec exactitude, ils avaient évalué la marche des points équinoxiaux sur l'écliptique à 30" par année, au lieu d'un degré en soixante-douze ans, et qu'ainsi ils estimaient à quatre cent trente-deux mille ans la période nécessaire au retour des astres à une même position relative. Cette question est capitale pour l'estimation de la science dans un pays ou à une époque donnée ; elle nous offre donc l'occasion de discuter ce qu'il faut croire de la science astronomique des Chaldéens.

Eh bien ! non, ils ne connaissaient pas la précession, ils ne la soupçonnaient même pas, ils ont été les derniers à l'admettre des siècles après qu'Hipparque l'eut signalée. Or comme, « sans une connaissance plus ou moins exacte de la précession des équinoxes, *il ne peut pas y avoir eu* chez un peuple *une astronomie vraiment savante;* » comme, d'autre part, « un peuple qui aurait fait sur les positions des corps célestes des observations *passablement* exactes, persévérantes et dirigées par une *pensée* et une méthode *vraiment scientifique*, n'aurait pas pu manquer d'acquérir quelque connaissance de la précession [1], » il en résulte que les Chaldéens n'ont pas été, n'ont jamais été *savants* en astronomie.

Cette démonstration a été donnée il y a peu d'années, et publiée en 1869 par l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Rennes, dont je viens de citer le mémoire. Il suffira donc d'analyser ici les quelques pages qui se rapportent à la présente question, en y ajoutant un léger correctif pour les mettre en plein accord avec le progrès actuel des découvertes archéologiques [2].

M. Martin explique d'abord comment les anciens furent longtemps écartés de la voie qui aurait pu le conduire à la

[1] Th.-H. Martin, *La précession des équinoxes a-t-elle été connue avant Hipparque?* Extrait du t. VIII des *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, p. 11.

[2] *Ibid.*, p. 12-14.— Voir dans le tome VII de la *Revue*, p. 558-574 (1er novembre 1869), le travail du R. P. de Valroger intitulé : *Les sciences physiques dans l'antiquité. La précession des équinoxes a-t-elle été connue avant Hipparque ?*

Digitized by Google

découverte de ce grand fait. Il aurait fallu, en effet : 1° ou que les levers nocturnes d'étoiles fussent observés avec une rigueur qui permît de signaler avec certitude, au moins après un intervalle de quelques siècles, leur variation dans l'année solaire, ce qui était impossible tant que, privés d'ailleurs d'instruments, les astronomes continuaient à *observer* les mouvements des astres, par rapport à l'équateur et non par rapport à l'écliptique, ces mouvements ainsi considérés n'étant nullement uniformes, sans compter l'incertitude où vécurent longtemps les anciens sur la fixité de la marche des astres : or, la position des étoiles, par rapport à l'écliptique, ne peut être *déduite* de leur position par rapport à l'équateur ou à l'horizon que par des calculs trigonométriques, dont tout le monde était incapable avant Hipparque; 2° ou bien encore, il eût fallu connaître exactement la conjonction d'une étoile avec le soleil et la comparer à quelqu'une des conjonctions ultérieures. Or, cette conjonction ne pouvait être estimée que par le lever héliaque d'une étoile très-voisine de l'écliptique [1], c'est-à-dire par sa première apparition avant le lever du soleil, dont le mouvement apparent annuel est d'Occident en Orient, tandis que les extrémités de l'orbite terrestre ne font pas d'angle sensible avec la position des étoiles fixes. Or, comme le fait observer M. Martin, le lever héliaque d'une étoile varie avec l'état de l'atmosphère et avec les yeux des observateurs quand ils sont, comme les anciens, dépourvus de lunettes astronomiques, sans compter la grande difficulté d'arriver à une connaissance exacte de l'année solaire elle-même.

On peut donc parfaitement comprendre l'ignorance prolongée des astronomes sur ce point, reconnaître qu'elle est vraisemblable et accepter sans peine les preuves historiques de son existence. Or, ces preuves on les possède, M. Martin les a longuement développées pour l'antique Egypte [2] : ce n'est pas le lieu de les répéter ici ; mais nous devons du moins dire en peu de mots que les Egyptiens n'auraient pu ignorer toujours la précession des équinoxes, si elle eût été connue de l'Asie antérieure, avec laquelle ils furent, pendant toute la durée du nouvel empire (depuis la XVIIIe dynastie), en relations si fré-

[1] Th.-H. Martin, p. 14-16.
[2] *Ibid.*, p. 18-102.

Digitized by Google

quentes et si intimes, bien que souvent belliqueuses. De plus, Hipparque se réfère exclusivement, pour établir la précession, à des observations grecques, bien qu'il connût celle des Chaldéens ; enfin ceux-ci et leurs disciples repoussaient encore obstinément, cinq siècles après ce grand homme, la doctrine qu'on a prétendu lui avoir été léguée par leurs devanciers [1].

Mais pourtant M. Martin assurait qu'une longue suite d'observations, même imparfaites, mais scientifiquement dirigées, devait mettre sur la voie de cette découverte. Est-ce donc que les Chaldéens n'ont pas fait de patientes observations ? Ici, il faut bien le dire, la réponse que faisait d'avance le savant auteur, dans un mémoire publié en 1863, dépasse un peu les limites de l'exactitude historique telle qu'on la connaît en 1872. Il y a neuf ans, en effet, il publiait un *Mémoire sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce, par Callisthène*. Ce mémoire avait pour objet de réduire à sa juste valeur, c'est-à-dire *à néant*, le chiffre de dix-neuf cent trois ans d'observations chaldéennes, envoyées au précepteur d'Alexandre. L'auteur n'a pas eu de peine à démontrer que le texte de Simplicius, unique autorité de ce fait, a été transfiguré complétement par un traducteur latin du moyen âge, qui a écrit dix-neuf cent trois au lieu de trente-un mille, afin de mettre le commentateur d'Aristote en meilleurs termes avec la Bible, comme, dans un autre passage, il avait changé en cinq mille ans les six cent trente mille ans d'observations égyptiennes mentionnées par Simplicius, sur un ouï dire, avec un million quatre cent quarante mille ans d'observations chaldéennes, que le traducteur a supprimés purement et simplement [2]. Le traducteur grec du traducteur latin avait copié le chiffre dix-neuf cent trois et changé en deux mille ans les cinq mille admis par son devancier, et ceci avait passé pour du Simplicius tout pur, malgré les fautes grossières que ren-

[1] Th.-H. Martin, p. 103-108.

[2] On voit que les astronomes consultés par Callisthène avaient été d'une rare modestie en bornant la science de leur école à trente-un mille ans d'observations. Du reste, les totaux des différents témoins varient de cent cinquante mille ans à un million quatre cent quarante mille (V. p. 17), en passant par bien d'autres chiffres, les partisans des deux écoles astrologiques renchérissant les uns sur les autres pour revendiquer en faveur de leurs maîtres ces effrayantes séries de calculs qu'ils convenaient être nécessaires à la *solidité* de leurs prédictions (V. p. 13 et 15).

Digitized by Google

ferme cette deuxième traduction dans les citations de Platon et d'Homère, jusqu'à ce qu'enfin la découverte du véritable Simplicius ait mis la science en mesure et en demeure de rayer cette prétendue tradition [1].

Mais M. Martin ne va-t-il pas un peu trop loin quand, s'appuyant, il est vrai, sur l'autorité de Ptolémée, il fait entendre que l'on n'a aucune observation chaldéenne antérieure à l'ère de Nabonassar (747) [2] ? Il paraît qu'en effet les Grecs n'en connaissaient point; mais nous avons vu, dans mon précédent article [3], qu'on possède aujourd'hui des notations assyriennes d'éclipses du IXe et du Xe siècle avant notre ère; et puis des observations d'éclipses ne supposent pas nécessairement une science bien avancée. Leur cycle de lunaisons pour annoncer le retour des éclipses *de lune* ne supposait pas non plus des observations bien des fois séculaires; enfin leur année était lunaire, puisque tous les mois commençaient à une néoménie: c'étaient des mois intercalaires qui, après un cycle de huit ans, rétablissaient l'accord avec le soleil en ramenant à l'équinoxe le début de l'année [4]. On peut donc accorder à Babylone et à Ninive ce que M. Biot accordait à l'ancienne Egypte, savoir tout ce que le témoignage des yeux peut fournir en astronomie, mais rien de plus, quoique leurs mathématiques aient été peut-être un peu moins pauvres que celles des bords du Nil. Leurs observations ne furent ni assez longues pour suppléer à une méthode scientifique, ni assez ingénieusement combinées pour leur permettre de vérifier ce qu'ils ne soupçonnaient pas.

FÉLIX ROBIOU.

[1] Mémoire cité, p. 5-12.
[2] V. p. 25-29.
[3] Page 380.
[4] Lenormant, *Essai*, p. 33-34.

Digitized by Google

DES RÉCENTS TRAVAUX

SUR

MASSILLON

I. *Œuvres complètes de Massillon, évêque de Clermont*, édition collationnée sur les manuscrits et sur les meilleurs textes, avec notes, variantes, notices, augmentée de pièces rares ou inédites, et suivie de nouvelles recherches biographiques, par l'abbé E.-A. Blampignon, docteur en théologie et docteur ès lettres. Bar-le-Duc, L. Guérin, 4 vol. in-4°, 1865-69 [1].

II. *Œuvres choisies de Massillon*, nouvelle édition accompagnée de notes et précédée d'une étude sur Massillon, par M. Godefroy. Paris, Garnier, 2 vol. in-8°, 1868.

III. *Massillon, Étude historique et littéraire*, par l'abbé A. Bayle, docteur de la Faculté de théologie de Paris, aumônier du lycée de Marseille. Paris, Amb. Bray, 1 vol. in-8°, 1867.

IV. *Massillon*, par Madame de Marcey. Série d'articles dans le *Contemporain, Revue d'économie chrétienne*, du 28 février 1867 au 31 juillet 1869 [2].

M. l'abbé Blampignon, dans l'*Avertissement* mis en tête de la *Correspondance inédite de Massillon*, s'exprime ainsi (p. II) :

« Depuis que nous avons publié les premiers volumes de notre édition de *Massillon*, nous avons eu la joie de voir paraître deux excellentes études sur ce grand prédicateur.

[1] L'impression des trois premiers volumes, commencée le 26 mai 1864, a été terminée le 9 octobre 1867. Le quatrième, qui renferme la *Correspondance inédite de Massillon* (1869), n'est, à proprement parler, qu'un demi-volume (de xx-208 pages), qui sera complété par les *Nouvelles recherches biographiques* de l'éditeur. « En attendant, dit-il, que nous puissions publier notre histoire complète de Massillon, nous donnons la plus grande partie de ce que nous avons réuni d'inédit ou de rare sur cet illustre orateur. »

[2] Quoique cette série de vingt-deux articles n'embrasse guère moins de six cents pages environ, nous ne possédons là que la première partie de l'ouvrage, *Massillon avant l'épiscopat*. Il convient d'ajouter que cet ouvrage n'est pas seulement l'histoire de Massillon, mais encore celle de son temps.

Digitized by Google

L'une est l'œuvre d'une femme distinguée par son esprit et par sa science, Mme de Marcey, et son travail est plein d'aperçus charmants et ingénieux, de réflexions fines et délicates, d'heureux rapprochements. L'autre a été écrite par la plume ferme et nette de notre honoré confrère, M. l'abbé Bayle, aumônier du Lycée de Marseille. On y trouve une théologie solide, des analyses faites de main de maître, et une admirable érudition littéraire. On reconnaît dans ce nouvel ouvrage l'habile auteur des études sur Prudence, sur saint Vincent Ferrier et sur saint Philippe de Néri. »

De son côté M. l'abbé Bayle avait dit (*Préface*, p. VI et VII) :

« Jusqu'à ce jour Massillon, le dernier des grands orateurs du grand siècle, avait été laissé dans l'ombre. Mais son heure est enfin venue. M. l'abbé Blampignon doit publier des lettres inédites de Massillon, précédées de nouvelles recherches sur sa vie, et il nous donne en ce moment une excellente édition de ses œuvres, accompagnée de préfaces, de remarques, de notes dignes du philosophe érudit à qui nous devons déjà de si beaux travaux sur Malebranche. Mme de Marcey, à qui son talent élevé permet de traiter avec succès les sujets les plus sérieux, en y ajoutant l'attrait d'un style chaleureux et coloré, publiera prochainement [1] d'intéressantes études sur la carrière oratoire et sur l'épiscopat de Massillon. »

Enfin, Mme de Marcey, après avoir, dès sa première page, célébré « l'incomparable édition » de M. l'abbé Blampignon, pleine de recherches, de documents, d'intelligentes et laborieuses corrections, » rend, un peu plus loin [2], à l'étude de M. l'abbé Bayle « un hommage reconnaissant, » et loue de nouveau, ensuite, plusieurs fois, « M. l'abbé Blampignon, dont l'érudition, la patience et la pénétration ont déchiré sous nos yeux tant de voiles [3], » « et qui, lorsqu'il s'agit de Massillon, devance tout le monde et ne se laisse dépasser par personne dans la voie des saines et consciencieuses rectifications [4]. »

[1] La *Préface* de M. l'abbé Bayle est datée du 18 janvier 1867. Ce fut le mois suivant que Mme de Marcey fit paraître le premier chapitre de ses études.

[2] Numéro du 30 juin 1867, p. 1095.

[3] Numéro du 31 octobre 1867, p. 714.

[4] Numéro du 31 décembre 1867, p. 1050.

Digitized by Google

Il n'y a pas seulement beaucoup de politesse dans tous les compliments échangés entre les trois biographes de Massillon [1] : il y a aussi beaucoup de vérité, je m'empresse de le reconnaître, et si, dans l'examen de leurs travaux, il m'arrive d'avoir quelques reproches à leur adresser, ces reproches ne seront rien comparés aux éloges que je leur dois, et qu'une fois pour toutes, je leur donne ici de grand cœur.

Jean-Baptiste Massillon naquit le 24 juin 1663, « sur les frontières les plus méridionales de la Provence, au pied de la colline parfumée et fleurie à laquelle est adossée la ville d'Hyères [2]. » Son père, François Massillon, était un bon bourgeois, un parfait notaire, mais pas du tout « un citoyen pauvre, » comme d'Alembert l'a prétendu [3] ; sa mère s'appelait Anne *Brune*, et non Anne *Marin*, ainsi que l'ont redit, d'après le P. Bougerel [4], tous les auteurs de notices sur Massillon, « se copiant les uns les autres, » selon la funeste et inguérissable habitude des biographes de tous les temps et de tous les pays [5]. La maison, simple, modeste, qu'habitaient les

[1] La *Notice* (de 54 pages) de M. Godefroy est plus littéraire que biographique. Ce critique n'a cité ni M. l'abbé Bayle, ni M. l'abbé Blampignon, ni Mme de Marcey, et n'a été cité par aucun d'eux. Son édition des *Œuvres choisies* de Massillon se recommande par des notes qui témoignent d'une profonde connaissance de la langue française, telle du reste que l'on peut l'attendre de l'auteur du *Lexique comparé de la langue de Corneille*.

[2] Mme de Marcey, numéro du 28 février, p. 326. — M. l'abbé Bayle décrit avec plus de complaisance (p. 4) « cette petite ville de Provence qui domine un « rivage incomparable, baigné par les flots de la Méditerranée, abrité par de « vertes collines contre le vent du Nord, offrant à l'œil surpris du voyageur, « comme une plage orientale, des palmiers, des orangers, des citronniers qui « étendent librement dans la campagne leurs rameaux parfumés. »

[3] *Eloge de Massillon*, lu devant l'Académie française en 1774 et imprimé en 1779 dans le premier volume de l'*Histoire de l'Académie*. On l'a souvent réimprimé. Voir, à ce sujet, ainsi que pour beaucoup d'autres détails bibliographiques, une note intitulée : *Des notices biographiques et littéraires sur Massillon*, qui sera prochainement insérée par moi au *Polybiblion*.

[4] Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (Paris, 1752, 1 vol. in-12).

[5] C'est à Mme de Marcey (*Ibid.*) que revient l'honneur de la rectification de cette erreur plus que séculaire. L'acte authentique et original du baptême de Massillon porte positivement le nom d'Anne *Brune*. Anne *Marin* est le nom de la femme d'un petit-neveu de l'évêque de Clermont. M. l'abbé Bayle appelle (p. 4) — peut-être par une faute d'impression — la mère de Massillon Anne *Morin*. De l'erreur relative au nom de la mère de Massillon, je rapprocherai l'erreur qui avait fait donner à la mère d'un autre illustre orateur provençal, Mascaron, le nom de *Madeleine d'Espère*, alors qu'elle s'appelait *Catherine de Pansier*. — Voir un de mes opuscules intitulé : *Notes pour servir à la biogra-*

Digitized by Google

parents de Massillon existe encore dans une rue étroite et sombre (la rue Rabatou), et l'on montre même la chambre, à peu près telle qu'elle était au XVIIe siècle, où vint au monde l'auteur du *Petit Carême* [1].

Placé très-jeune au collége de l'Oratoire d'Hyères, Massillon se plaisait à réunir ses condisciples autour de lui, pendant les récréations, et à leur répéter, du haut d'un banc ou d'une pierre, les sermons qu'ils avaient entendus ensemble à l'église, mais sans copier servilement l'orateur, « avec des gestes à lui, « pleins de grâce et d'originalité, avec un sérieux et une ani- « mation qui captivaient l'attention de son petit auditoire et « faisaient sourire ses maîtres [2]. »

Du collége d'Hyères, Jean-Baptiste Massillon passa bientôt dans le collége de Marseille, où les études étaient beaucoup plus fortes. Il venait d'y achever sa *troisième*, quand son père, qui ne mettait rien au-dessus des grandeurs du notariat, le rappela auprès de lui pour qu'il se préparât, longtemps à l'avance, à devenir son digne successeur. Le brillant élève des Oratoriens se sépara de ses maîtres avec les plus vifs regrets. Sans doute il fut pour son père un consciencieux collaborateur, mais sa vocation n'était pas là, et toutes les fois qu'un moment de loisir se présentait à lui, il volait vers ses anciens professeurs du collége d'Hyères, et, doublant par son ardeur le profit de leurs leçons, il trouvait le secret de tout mener à bien.

Sur ces entrefaites, le visiteur général de l'Oratoire, étant venu à Hyères, et averti de ce qui se passait, supplia Joseph Massillon de céder tout entier à l'Eglise un fils qui paraissait devoir, un jour, en être l'ornement. Le père, renouvelant en quelque sorte le sacrifice d'Abraham, consentit enfin à laisser

phie de Mascaron, évêque d'Agen, écrites par lui-même et publiées pour la première fois (1863, in-8°).

[1] Mme de Marcey et M. l'abbé Bayle signalent tous les deux l'inscription placée dans cette chambre et qui constate l'authenticité des traditions de la famille. M. l'abbé Bayle se plaint (p. 5) du zèle indiscret de certains touristes anglais qui, pour emporter un durable souvenir de la chambre natale de Massillon, ont plus d'une fois enlevé quelque morceau de la porte de cette chambre.

[2] Mme de Marcey, p. 329. Voir aussi M. l'abbé Bayle et, du reste, presque toutes les autres notices biographiques. Mme de Marcey rappelle, d'après les notices de M. Lorain et du P. Chocarne, que le P. Lacordaire, enfant, aimait aussi beaucoup à prêcher.

Digitized by Google

l'aîné de ses enfants entrer dans la congrégation de l'Oratoire (à Aix, le 10 octobre 1681), et ce fut le cadet, portant le prénom de Joseph, né en 1666, qui hérita de l'*étude*, plus tard transmise par lui à Jean-Baptiste Massillon, neveu et filleul de l'évêque de Clermont, et, enfin, par ce neveu et filleul (toujours en ligne directe) à un petit-neveu du prélat, petit-neveu nommé lui aussi Jean-Baptiste, et qui n'est mort qu'en 1825 [1].

A Aix, Massillon, alors âgé de dix-huit ans, lut les sermons du P. Lejeune, « oratorien mort depuis près de dix ans avec une haute réputation d'éloquence et de sainteté [2], » et il « sentit à cette lecture s'émouvoir en lui l'orateur [3]. » Il a souvent répété que le P. Lejeune avait été son premier maître, son guide et son inspirateur. Dès que Massillon eut terminé son année de noviciat, il fut envoyé (23 septembre 1682 [4]) dans la maison d'Arles pour y étudier la théologie sous le P. Honoré Quiqueran de Beaujeu, qui fut depuis grand vicaire de l'évêque de Nîmes (Fléchier), évêque d'Oloron, et enfin de Castres [5]. Massillon, ses études terminées, alla professer la *cinquième* au collége de Pézénas (19 septembre 1684). Occupa-t-il encore cette humble chaire pendant l'année 1685? On ne le sait. Au mois de mars 1686, il est envoyé de Pézénas à Marseille comme professeur suppléant. En octobre 1687, il se rend à Montbrison [6], où il professe la *seconde*, et où, l'année suivante, il monte dans la chaire de *rhétorique*.

[1] La famille Massillon n'est pas éteinte : elle est aujourd'hui très-honorablement représentée dans les rangs de notre armée.

[2] Mme de Marcey, p. 338.

[3] *Ibid.* Mme de Marcey se souvient, à ce sujet, avec beaucoup d'à-propos, du *Traité de l'homme* de Descartes, révélant tout à coup à Malebranche qu'il y avait au fond de lui-même un métaphysicien.

[4] J'emprunte cette date, ainsi que la plupart des dates suivantes, au tableau si exact et si nouveau tiré par M. l'abbé Blampignon des manuscrits des Archives nationales et des Archives du nouvel Oratoire, et publié par lui à la fin de la *Correspondance inédite* (Appendice B), sous ce titre : *Résidences de Massillon d'après le catalogue de l'Oratoire, les registres originaux des délibérations du conseil de la congrégation, les actes des Assemblées générales et les listes triennales de la Compagnie.*

[5] M. l'abbé Bayle, qui s'étend beaucoup sur Quiqueran de Beaujeu (p. 21-23), a soin de noter que ce professeur « devait plus tard avoir pour rival son élève, et prononcer en même temps que lui l'oraison funèbre de Louis XIV. »

[6] M. l'abbé Bayle (p. 23 et 24) assure bien à tort que Massillon professa la théologie au collége de Montbrison. Mme de Marcey raconte (p. 341) que l'enseignement de Massillon à Pézénas et à Montbrison fut si remarqué — (comme M. l'abbé Bayle, elle a ignoré le passage à Marseille) — que les supérieurs

Digitized by Google

Y eut-il, vers 1688 ou 1689, une crise dans la vie de Massillon? Mme de Marcey a délicatement traité ce point délicat. Laissons-la parler [1] : « On a dit qu'à cette époque plusieurs familles cherchèrent à attirer chez elles le jeune et brillant professeur, que le monde lui fit de dangereuses avances, et qu'un instant il fut ébranlé ou séduit. Fut-il, en effet, sérieusement tenté au moment d'aliéner sa liberté et d'offrir sur les dalles du sanctuaire sa jeunesse en holocauste? Hésita-t-il véritablement entre les joies du monde et les labeurs austères du sacerdoce? Se laissa-t-il quelques instants détourner de sa vocation pour jeter sur une vie plus facile un regard de faiblesse et d'envie? Fit-il enfin un pas hors du temple... ou même un faux pas?... Nous ne saurions le dire d'une manière positive : quelques biographes l'ont avancé, mais les preuves manquent. » M. l'abbé Bayle, qui n'a fait qu'effleurer ce brûlant terrain [2], objecte lui aussi que les vagues inculpations dont M. Sainte-Beuve a été l'écho [3], ne sont justifiées « par aucun document vraiment historique. » Je regrette qu'un critique aussi judicieux que M. Godefroy ait pu, en l'absence de toute preuve, parler, comme de circonstances avérées, des « fautes de jeunesse qui firent, à deux reprises, éloigner Massillon de l'Oratoire [4]. »

Quoi qu'il en soit, Massillon paraît être allé de Montbrison à

du professeur de vingt-cinq ans le mirent bientôt en possession d'une chaire de rhétorique « à l'académie royale de Juilly. » Mme de Marcey ne nous dit point où elle a puisé la connaissance de ce fait. C'est d'autant plus fâcheux que tous les autres biographes sont muets à cet égard, et que, chose plus grave encore, le tableau des *Résidences de Massillon* n'indique pas le séjour à Juilly.

[1] Page 343.

[2] Page 47.

[3] *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 2. M. Sainte-Beuve cite surtout Audin, un biographe du XIXe siècle. Si l'on objecte que ce biographe prétend tenir ses renseignements d'une personne sûre, je répondrai que, à une distance de plus de cent ans, les traditions orales deviennent singulièrement incertaines. M. Sainte-Beuve nous renvoie encore, au sujet des écarts de conduite de Massillon, à des notes manuscrites de la bibliothèque de Troyes (anecdotes recueillies près de M. d'Etemare à Rhynwick en Hollande), mais il fait remarquer lui-même que c'est là « une source toute janséniste, » par conséquent toute suspecte. L'auteur de *Port-Royal* invoque enfin le témoignage hostile de Chaudon (lettre au bibliographe Barbier, qui a paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de l'année 1839, p. 617). Cette lettre, tardive répétition des bavardages et commérages jansénistes, ne doit avoir pour personne la moindre autorité.

[4] *Notice*, p. 7, note 2. M. Godefroy allègue seulement « une notice écrite, en 1821, sur les mémoires d'un petit-neveu de l'évêque de Clermont. » C'est la notice d'Audin.

Digitized by Google

Vienne (en Dauphiné), sans passer pas plus par Juilly que par « une autre maison du diocèse de Meaux, » où ses supérieurs « inquiets, » l'auraient envoyé « se retremper dans la retraite et le silence [1]. » Ce fut le 13 novembre 1689 que Massillon fut nommé professeur de théologie dans ce séminaire de Vienne auquel il devait rester attaché, en la même qualité, pendant plusieurs années [2], et où il reçut, dès son arrivée, l'ordre du sous-diaconat, en 1691 l'ordre du diaconat, enfin, en 1692 l'ordre de la prêtrise.

Mme de Marcey suppose [3] que, vers 1691, Massillon fut envoyé, *par intérim*, à Pézénas, où, comme on l'a vu, il avait été déjà professeur de grammaire, et que ce serait alors qu'on l'aurait chargé d'aller, à titre d'essai, prêcher la dominicale dans un bourg voisin, à Lézignan [4], où la simplicité de sa parole aurait scandalisé un auditoire amoureux du luxe des citations et de l'éclat des fleurs de rhétorique. Mme de Marcey se trompe: Massillon n'eut pas à subir l'affront du dédain des villageois de Lézignan, car il ne quitta pas le séminaire de Vienne pour se rendre à Pézénas [5]. Il ne quitta pas davantage cet établissement pour se rendre à Paris, où un écrivain mieux informé d'ordinaire, M. Léo Joubert, nous le montre soutenant, en 1691, contre Boileau, que la lecture des pièces de théâtre ne saurait être permise [6]. Les deux anecdotes sont également

[1] Mme de Marcey, p. 343. Ici encore Mme de Marcey est seule, et ici encore elle oublie de nous apprendre sur quelle autorité elle s'appuie.

[2] Jusqu'en septembre 1695 (*Résidences de Massillon*).

[3] Page 344.

[4] Lézignan-la-Cèbe, commune de l'arrondissement de Béziers, qui est desservie par le bureau de poste de Pézénas.

[5] Sans insister sur l'invraisemblance de l'envoi du professeur de théologie du séminaire de Vienne au collége de Pézénas, je rappellerai que le tableau des *Résidences* ne favorise nullement l'hypothèse de Mme de Marcey. Je rappellerai, surtout, avec M. l'abbé Bayle (p. 25), que Massillon, ordonné prêtre seulement en 1692, « n'a pas pu prêcher une dominicale avant cette époque. »

[6] Article *Massillon*, dans le t. XXXIV de la *Nouvelle biographie générale* (1861). Mme de Marcey (p. 345) se garde bien d'assigner la date de 1691 à la prétendue rencontre de Massillon et de Boileau. « On affirme, » dit-elle, « mais j'ignore sur quel témoignage, que Boileau et Massillon se virent, s'ap- « précièrent, discutèrent ensemble, soit à Vienne où Boileau se rendit peut- « être, soit plus tard à Auteuil durant la retraite sévère et finale du célèbre sati- « rique. » Impossible en 1691, l'entrevue ultérieure de l'orateur et du poëte me paraît des plus douteuses. Rien absolument dans les écrits contemporains ne permet de voir là autre chose qu'une historiette faite à plaisir.

Digitized by Google

fausses, et j'espère qu'elles seront bannies désormais de tout ouvrage sérieux.

Henri de Villars, archevêque de Vienne, étant mort le 27 décembre 1693 [1], Massillon prononça son oraison funèbre. Le succès de ce discours valut à l'élégant orateur, peu de temps après, l'honneur d'être désigné pour prononcer l'oraison funèbre de l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville de Villeroy, mort le 3 juin 1693 [2].

On a raconté — d'Alembert le premier — que, vers cette époque, Massillon, redoutant les enivrements de l'orgueil, résolut d'abandonner la carrière qui s'ouvrait devant lui si large et si éclatante, et qu'il s'ensevelit dans l'abbaye de Septfons, où l'on suivait la même règle qu'à la Trappe [3]. Il serait resté, les uns disent quelques mois, les autres disent quelques années [4], plongé dans la paix de ce doux et mystérieux asile vers lequel, plus tard, il aurait aimé à reporter sa pensée et dont il aurait dit si souvent : *Que je regrette ma cellule de Septfons!* Mais l'archevêque de Paris ayant fait hommage à l'abbé

[1] Sur Henri de Villars, voir M. l'abbé Bayle (p. 26-36), Mme de Marcey (numéro du 31 mars 1867, p. 386-388).

[2] Le P. Bougerel avait attribué bien étourdiment la date de 1698 à la mort de l'archevêque de Lyon et à l'Oraison funèbre. M. l'abbé Blampignon nous apprend (*Œuvres complètes de Massillon*, t. III, p. 23), d'après la *Vie de Camille de Neufville de Villeroy*, par le P. Guichenon (1695, in-12), que le discours de Massillon ne fut pas prononcé dans l'église métropolitaine de Lyon, mais dans celle du couvent des Carmélites de cette ville, où les Villeroy avaient une chapelle et où était religieuse une petite-nièce de l'archevêque. Le corps fut enterré dans cette chapelle, mais les entrailles furent déposées dans un caveau de la cathédrale de Lyon et le cœur fut porté dans l'église de Neuville. De là trois cérémonies funèbres, et trois discours débités par trois orateurs différents, à des dates plus ou moins éloignées de la date du décès. C'est ce qui explique très-bien que l'éloge de l'archevêque de Lyon, mort avant l'archevêque de Vienne, ait été prononcé par Massillon après l'éloge de Henri de Villars.

[3] Mme de Marcey (note de la page 399) et M. l'abbé Bayle (p. 45) décrivent à l'envi le lieu de retraite que, d'après la version adoptée par eux, Massillon aurait choisi.

[4] M. l'abbé Bayle (p. 49) est de ceux qui croient que Massillon passa seulement quelques mois à l'abbaye de Septfons. Mme de Marcey, au contraire (p. 398 et suivantes), admet un séjour d'au moins deux années. M. Sainte-Beuve (p. 3) parle d' « une ou deux saisons » passées par Massillon à Septfons où, dit-il, le futur évêque de Clermont « goûta dans toute sa douceur le miel de la solitude. » Le P. Perraud (*l'Oratoire de France au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, deuxième édition, 1866, p. 337-346) a seul placé la retraite de Massillon au début de sa vie ecclésiastique, avant même son professorat et lorsqu'il étudiait à Arles. Cette opinion est entièrement gratuite.

Digitized by Google

de Septfons d'un de ses mandements, Dom Eustache de Beaufort confia au transfuge de l'Oratoire le soin de rédiger la réponse, et cette lettre parut au futur cardinal de Noailles assez remarquable pour qu'il voulût connaître le nom réel de l'auteur et, ce nom connu, pour qu'il ne voulût pas qu'un si grand talent demeurât caché sous le boisseau [1].

J'avoue que j'avais, depuis assez longtemps déjà, regardé toutes ces circonstances comme bien extraordinaires et comme bien incertaines. Ce qui m'inquiétait surtout, c'était cette singulière intervention de l'archevêque de Paris surgissant, à point nommé, pour retirer du cloître un novice qui, sous le nom de son abbé, lui avait écrit d'une façon si merveilleuse. Je me disais que nul n'avait jamais lu ce chef-d'œuvre épistolaire : de là, il n'y avait pas loin à soupçonner que ce chef-d'œuvre n'avait jamais existé. Comme le récit de d'Alembert repose en entier sur une pièce si fatalement invisible, la pièce disparaissant de la discussion, le récit croule tout d'un coup et à tout jamais. Autre objection non sans gravité : comment le P. Bougerel, qui écrivait plus de vingt ans avant d'Alembert et moins de dix ans après la mort de Massillon, n'a-t-il pas connu les étranges particularités qui auraient ramené Massillon à l'Oratoire et l'auraient décidé à se consacrer désormais aux nobles combats de la prédication [2] ?

J'en était là, nageant, pour ainsi parler, en plein doute, quand je lus, dans la *Notice* de M. Godefroy, une note décisive [3]. Que l'on en juge !

« Cette anecdote du secrétaire perpétuel de l'Académie française a été démentie par l'abbé de La Batisse, doyen de l'église de Clermont, longtemps familier avec le pieux évêque, dont il connaissait toute la vie. — « L'abbé de Septfons, dit-il dans une lettre du 26 septembre 1779, l'abbé de Septfons étoit pour lors dom de Beaufort, homme de naissance, d'esprit et d'une grande vertu. S'il eût reçu une lettre du cardinal, eût-il été embarrassé pour y répondre ?

[1] Mme de Marcey cherche ingénieusement à montrer (p. 402 et suivantes) que le document auquel Massillon aurait répondu de main de maître était l'ordonnance (rédigée par Bossuet) portant condamnation du livre de l'*Exposition de la foi touchant la grâce et la justification*, ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu et disciple de l'abbé de Saint-Cyran.

[2] M. l'abbé Bayle a été beaucoup trop timide quand il s'est contenté de dire (p. 49) : « Nous ne savons s'il faut ajouter une foi entière au récit de d'Alembert. »

[3] Page 3.

Digitized by Google

Et, supposé son embarras, entre cent cinquante religieux auroit-il choisi un novice qui n'étoit pas dans une position à faire éclater des talens ? Ces raisons seules fonderoient de violentes suspicions contre l'existence de la lettre ; mais passons la vraysemblance, il est certain que la vérité manque. M. Massillon n'a jamais été novice à Septfons. Nous avons ici deux oratoriens plus qu'octogénaires qui ont vécu quelques années dans la congrégation avec le père Massillon, ils prouvent l'impossibilité du prétendu Septfonisme ; mais une preuve sans réplique, c'est le témoignage de dom Dorotée, actuellement abbé et religieux de cette abbaye depuis trente-huit ans, qui m'assure, dans une lettre que j'ay sous les yeux, que cette prétendue anecdote est une fable, et que M. Massillon n'a jamais été novice à Septfons [1]. »

« Cette lettre curieuse, qu'on ne trouve dans aucun des recueils littéraires du temps, ajoute M. Godefroy, a été insérée par M. Louis Paris, dans le *Cabinet historique*, t. III, p. 520 et suivantes. Elle contient la réfutation de plusieurs autres assertions légères de d'Alembert. »

Au commencement d'octobre 1696, Massillon fut appelé de Lyon à Paris pour remplir, au séminaire de Saint-Magloire [2], les fonctions de « directeur des ecclésiastiques [3]. » Là, dans des conférences qui devinrent bientôt célèbres et qui suffiraient à l'immortaliser, il traita, comme un autre saint Jean Chrysostome, des devoirs de la vie sacerdotale. En 1698, il prêcha le Carême à Montpellier. L'année suivante, ce fut dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré [4], et il prêcha l'Avent à Versailles, devant la cour [5]. Entre le Carême et l'Avent, il

[1] Ce qui confirme le témoignage de dom Dorotée, c'est le tableau des *Résidences de Massillon* : on y voit que, dans le temps même qu'il aurait passé à Septfons, il ne cessa de professer la théologie, au séminaire de Vienne, et ne quitta cette ville que le 9 septembre 1695, pour se rendre au séminaire de Lyon où il professa pendant une année, et où il eut le même supérieur (le P. André Ville) qu'au séminaire de Vienne.

[2] Rue Saint-Jacques, près de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas (aujourd'hui institution des sourds-muets). M. l'abbé Bayle a cité (p. 52) l'éloge que fit Bossuet de la maison de Saint-Magloire, lorsqu'il prononça l'oraison funèbre du P. Bourgoing.

[3] Mme de Marcey (no du 31 mars 1867, p. 409) nous dit que le P. de La Tour le nomma « troisième directeur, » mais sur le tableau des *Résidences*, Massillon, dès le 1er octobre 1696, figure comme « second directeur. » Je ne vois d'ailleurs que deux directeurs mentionnés dans la liste officielle publiée par M. Blampignon sous le titre d'*Etat des séminaires*.

[4] Mme de Marcey (no du 30 avril 1867, p. 673-676) donne l'histoire et la description de cette église. Sur le succès qu'y obtint la prédication de Massillon, on peut voir, à l'appendice du tome III de la dernière édition de *Port-Royal* (1867, p. 606), un passage de la correspondance manuscrite d'un témoin auriculaire, M. Vuillart, avec M. de Préfontaine (8 avril 1699).

[5] Tous les récents biographes de Massillon ont cité cet extrait du *Journal*

Digitized by Google

aurait fait entendre, selon quelques biographes [1], son éloquente parole à Notre-Dame, et l'on rapporte même que le P. Bourdaloue, qui s'était mêlé à la foule des auditeurs, et auquel on demandait compte de ses impressions, s'écria, répétant la phrase enthousiaste du Précurseur : *Illum oportet crescere, me autem minui* [2]. Cet hommage d'un rival non moins grand par la modestie que par le talent n'aurait fait, en tout cas, que devancer le bruit flatteur de l'opinion publique saluant en Massillon, dès le troisième sermon de Versailles, « le premier prédicateur du royaume [3]. »

Voici, du reste, par ordre chronologique, la liste des Avents et des Carêmes dus à Massillon, telle que M. l'abbé Blampignon l'établit d'après les manuscrits originaux des délibérations du Conseil de l'Oratoire et d'après quelques autres documents non moins authentiques :

1700. Carême, à Saint-Gervais [4].

de l'abbé Le Dieu, le secrétaire de Bossuet : « La grande réputation de ce « prédicateur après son premier carême à Paris, lui mérita de passer de plein « saut à celle du château de Versailles. » Mme de Marcey (n° du 31 mai 1867, p. 897) assure que Massillon prépara son Avent à la campagne, à Montataire, « charmant village entouré de riches et majestueux horizons, etc. »

[1] Voir notamment Mme de Marcey (n° du 31 mai 1867, p. 899-900). M. l'abbé Blampignon ne dit rien, si je ne me trompe, de ce discours de Notre-Dame.

[2] Le récit est-il bien authentique? Je voudrais que M. l'abbé Blampignon, dans son *Histoire de Massillon*, discutât la question. Je voudrais aussi qu'il recherchât l'origine de quelques mots que les biographes mettent peut-être à tort dans la bouche de Massillon. Par exemple, cet orateur a-t-il jamais dit : « Quand on approche de cette avenue de Versailles, on sent un air amollissant? » Et, pour revenir au P. Bourdaloue, Massillon a-t-il jamais riposté à l'*Illum oportet crescere* par ce trait si spirituel cité par Mme de Marcey (n° du 30 septembre 1868, p. 306)? « Un homme du monde l'aborde, un jour, et, lui « faisant sur le ton de la plaisanterie un compliment adroit, il lui dit brus- « quement : Savez-vous, mon Père, qu'on coupe les bourses à vos sermons? « — C'est possible, répondit Massillon, mais le P. Bourdaloue les fait « rendre. »

[3] Discours de J. Joseph Languet de Gergy à l'Académie française, le jour de la réception du duc de Nivernais (séance du 4 février 1743). Mme de Marcey (n° du 31 mai 1867, p. 914) prouve très-bien, contre M. l'abbé Blampignon, que ce troisième sermon fut, non le discours *sur les afflictions*, mais le discours *pour la fête de la conception de la sainte Vierge*. Aux yeux de Mme de Marcey, le discours *sur les afflictions* est postérieur de plusieurs années, et il me semble difficile de ne pas lui donner raison.

[4] Sur le Carême prêché à Saint-Gervais, voir, à la date du 4 mars 1700, la correspondance (déjà citée) de M. Vuillart (*Port-Royal*, t. III, p. 607). M. Vuillart rapproche le P. Massillon du P. Maure, oratorien et provençal, qui jouissait alors d'une immense vogue. Voir un autre parallèle des deux orateurs,

Digitized by Google

1701. Carême, à la Cour [1].
1702. Avent, à Saint-Honoré [2].
1703. Carême, à Saint-Eustache [3].
1704. Carême, à la Cour [4].
1706. Carême, à Saint-Paul.
Avent, aux Piémontais (à la Croix-Rouge).

tracé par Brillon, dans la seconde édition du *Théophraste moderne* (1701). Ce *parallèle* a été reproduit par M. l'abbé Blampignon (t. I, p. 265, et t. IV, à l'appendice D, et par M. l'abbé Bayle (p. 115-117). M. l'abbé Bayle et Mme de Marcey (n° du 30 septembre 1867, p. 516) n'en ont connu ni l'auteur, ni la date : ils ne citent tous les deux que l'extrait anonyme imprimé à Liége en 1704 sous ce titre : *Caractère des RR. PP. Maure et Massillon.*

[1] M. Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. IX, p. 3) s'exprime ainsi : « Le P. Bougerel, dans son exacte notice sur Massillon, ne parle que du Carême de 1704 prêché à la cour par Massillon et ne dit rien du Carême de 1701. Tous ces points restent à éclaircir. » Tous ces points ont été le mieux du monde éclaircis par M. l'abbé Bayle (p. 109-111), par Mme de Marcey (n° du 31 octobre 1867, p. 706-707), par M. l'abbé Blampignon (*passim*). Outre les documents de l'Oratoire, on a pu invoquer la *Gazette*, le *Journal* de Dangeau, celui de l'abbé Le Dieu. On lit dans ce dernier recueil, à la date du 14 mars 1701 : « Séjour à Versailles. Bossuet y entendit le sermon de la Samaritaine prêché par le P. Massillon, dont il fut très-content. »

[2] On a parlé d'un Carême prêché par Massillon à Notre-Dame en 1702 (Mme de Marcey, n° du 31 octobre 1867, p. 710), mais les registres de l'Oratoire n'en font aucune mention.

[3] Ce fut alors que Massillon prononça son magnifique sermon *sur le petit nombre des élus*, que l'on entendit avec un si grand saisissement et qui, l'année suivante, ne devait pas produire moins d'émotion à Versailles. Voir, outre Voltaire et Maury, l'abbé Bayle (p. 162-169), Mme de Marcey (n° du 31 juillet 1867, p. 23-26), etc. A ce sermon, dont tout le monde s'entretenait avec admiration, se rattache le souvenir de la naïve exclamation du sonneur de Saint-Eustache : « C'est moi qui l'ai sonné! » Rapprochons de cette anecdote ce que raconte M. Vuillart (4 mars 1700) des loueuses de chaises de Saint-Gervais élevant le tarif à quinze sous, en l'honneur de Massillon, et des loueuses de chaises de Saint-Étienne-du-Mont abaissant le tarif à quatre sous, parce que ce n'était que le P. Maure qui parlait. Un autre hommage populaire bien significatif est ce cri d'indignation d'une femme qui ne pouvait trouver place dans l'église : « Ce diable de Massillon, quand il prêche, remue tout Paris ! »

[4] Mme de Coulanges écrivait, le 3 mars 1704, à Mme de Grignan (*Lettres de Mme de Sévigné*, édition de M. Ad. Régnier, t. X, p. 505) : « Le P. Massillon réussit à la cour comme il a réussi à Paris. » Quoique Massillon eût tant réussi à la cour, il n'y reparut pas du vivant de Louis XIV, l'Oratoire étant en disgrâce auprès du roi. Je prends la liberté de recommander à M. l'abbé Blampignon de bien préciser la première apparition dans les livres de ce mot de Louis XIV à Massillon : « Mon père, j'ai entendu plusieurs grands ora-« teurs, j'en ai été fort content; pour vous, toutes les fois que je vous ai « entendu, j'ai été très-mécontent de moi-même; » et de cet autre mot qui aurait été dit pour encourager le prédicateur hésitant et troublé : « Mon père, « il est bien juste de nous laisser le temps de goûter les belles choses que « nous venons d'entendre. » Je crains que ces deux mots (le dernier surtout) aient été attribués au roi, non par des contemporains, mais par la tradition, et seulement vers le milieu du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

1707. Carême, à Notre-Dame.
Avent, aux Nouvelles-Catholiques (rue Sainte-Anne).
1708. Carême, à Saint-Leu.
1709. Carême, à Saint-Sulpice.
1710. Carême, à Saint-Germain-l'Auxerrois.
Avent, aux Enfants-Rouges (hôpital des enfants trouvés, près du Temple).
1711. Carême, à Notre-Dame.
Avent, à Saint-Roch.
1712. Carême, à Saint-Gervais.
1713. Carême, à Saint-Eustache.
1714. Carême, à Saint-Jacques-la-Boucherie.
1715. Carême, à la cour de Lorraine [1].
1716. Carême, à Saint-Paul.
1717. Carême, aux Quinze-Vingts.
1718. Carême, devant Louis XV, dans la chapelle des Tuileries [2].

Quant aux discours isolés, on a pu généralement fixer leur date avec assez de précision. Ainsi, l'on sait parfaitement qu'un des sermons pour une profession religieuse fut prononcé à la Visitation de Chaillot, le 29 janvier 1705, en présence de la reine d'Angleterre, et qu'un autre fut prononcé au monastère des Bénédictines de Pont-aux-Dames, près de Meaux, soit le 31 juillet 1706, soit le 2 août suivant [3]; que le panégyrique de saint Etienne fut prêché à Meaux le 2 ou le 3 août 1706 [4];

[1] M. l'abbé Bayle (p. 228) n'a pas indiqué l'époque où le duc de Lorraine appela Massillon à Nancy. M. Godefroy (*Notice*, p. 4, note 2) déclare qu'il ne saurait préciser cette époque. Mme de Marcey met en l'année 1707 le Carême prêché à la cour de Lorraine (n° du 31 octobre 1868, p. 630).

[2] Mme de Marcey (n° du 30 juin 1868, p. 1005) a reproché à M. Désiré Nisard, auquel elle donne le prénom de *Charles*, qui appartient à un frère de l'académicien, d'avoir, dans son *Histoire de la littérature française*, fait entendre aux « mondains de la Régence » les « discours foudroyants » qui avaient été prononcés de 1699 à 1704. Ce n'est pas dans son *Histoire de la littérature française* que M. Nisard a commis cet anachronisme, c'est dans son étude sur *les grands sermonnaires français* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1857). L'erreur, ou plutôt (car il y en a plus d'une) les erreurs de M. Nisard ont été relevées par M. l'abbé Bayle (p. 134) et par M. Godefroy (p. 16). M. l'abbé Blampignon s'est contenté de protester (t. I, p. 6) contre les sévérités et les exagérations de M. Nisard, rapprochant Massillon de Lamotte et de Marivaux (*Histoire de la littérature française*, t. IV, p. 64 et 65).

[3] Mme de Marcey (n° du 31 octobre 1868, p. 624) indique le 2 août et M. l'abbé Blampignon (t. III, p. 153) indique le 31 juillet. L'un et l'autre ajoutent que le sermon fut prêché pour Mlle de Lanarre, nièce de Mme la Présidente de Quincy.

[4] M. l'abbé Bayle (p. 240) et M. l'abbé Blampignon (t. II, p. 614) donnent la date du 2 août; Mme de Marcey (*Ibid.*) donne celle du 3 août, jour, remarque-t-elle, de l'invention des reliques de saint Etienne, patron de la ville de Meaux.

Digitized by Google

que l'on entendit l'oraison funèbre du prince de Conti dans l'église de Saint-André-des-Arts le 21 juin 1709, celle de « Monseigneur, Louis Dauphin, » dans la Sainte-Chapelle, le 14 juillet 1711, celle de Madame, duchesse d'Orléans, dans l'église de Saint-Denis, le 13 février 1723 [1]. Il reste à déterminer l'année et le jour où furent prononcés les panégyriques de sainte Agnès, de saint François de Paule, de saint Benoît, de saint Jean-Baptiste, de sainte Madeleine, de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin, deux sermons pour une profession religieuse, et surtout l'année et le jour où l'orateur électrisa plus que jamais son auditoire, à l'occasion de la bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat [2].

[1] Il est bien étrange que ni M. l'abbé Bayle, ni M. l'abbé Blampignon, ni M. Godefroy, ni Mme de Marcey n'aient retrouvé l'indication du jour où Massillon prononça, dans la Sainte-Chapelle, l'oraison funèbre de Louis le Grand, mort le 1er septembre 1715.

[2] Mme de Marcey (no du 31 décembre 1867, p. 1042) pense que ce sermon fut prononcé à Marseille, après le Carême de 1701. M. l'abbé Blampignon se demande (t. I, p. 100) si ce discours est de 1698 ou de 1701, et ajoute : « Ce qui, « du moins, est certain, c'est qu'il fut prêché en Provence, avant que Catinat « se retirât à Saint-Gratien, c'est-à-dire avant 1702. Peut-être a-t-il été « donné à Marseille, dans la célèbre église de Saint-Victor. » Mais M. l'abbé Bayle (p. 419) soutient avec grande apparence de raison une thèse bien différente : « Nous croyons, dit-il, qu'il (ce discours) fut prêché à Vienne dans « l'église métropolitaine de Saint-Maurice, vers la fin de l'année 1693, ou au « commencement de l'année suivante. Catinat fut fait maréchal de France le « 27 mars 1693. L'année précédente, il avait dû protéger le Dauphiné, menacé « par le duc de Savoie, qui prit Embrun et Gap. Massillon parle de Catinat « comme du *sage et vaillant général à qui cette province doit sa sûreté, et le « reste du royaume sa paix et son abondance.* Il représente Louis XIV *la « tête chargée des marques de sa grandeur et de ses victoires,* et *dans le temps « que tout retentit de son nom et du bruit de ses conquêtes.* De telles paroles « n'ont pu être écrites qu'avant la paix de Ryswick. Quand Massillon dit qu'il « parle *dans un temple consacré au chef d'une légion sainte qui sut préférer « le culte de Jésus-Christ à celui des statues de l'empereur,* il désigne l'église « de Vienne consacrée à saint Maurice, chef de la légion Thébaine. » M. l'abbé Bayle, en une autre circonstance encore, a été mieux avisé que ses concurrents qui ont avancé (Mme de Marcey, no du 28 février 1867, p. 345 ; M. l'abbé Blampignon, t. I, p. 115) que Massillon se moutra, de bonne heure, très-sévère pour le théâtre, comme le prouve une lettre d'Arnauld à Boileau, en date du 10 avril 1691 (*Œuvres de Boileau*, édition de Saint-Surin, t. IV, p. 25) : M. l'abbé Bayle rappelle (p. 192) qu'à l'époque où fut écrite cette lettre, Massillon était à Vienne, âgé seulement de vingt-huit ans et non encore prêtre ; qu'il n'avait alors aucune notoriété et qu'il ne pouvait être appelé par Arnauld *le P. Massillon.* M. l'abbé Bayle suppose très-sensément que le correspondant de Boileau avait écrit : *le P. M.* ou *le P. Mas.* et qu'il avait voulu parler de Mascaron, qui avait, en 1691, prêché déjà plusieurs fois à la cour et qui avait bien pu s'y montrer l'adversaire des spectacles, puisque, trois ans plus tard

Digitized by Google

Toute la vie de Massillon, depuis 1698 jusqu'au 6 novembre 1717, où il fut nommé évêque de Clermont [1], est dans ses prédications. On ne s'étonnera donc pas de ne rien trouver ici sur les vingt années comprises entre ces deux dates. Seulement, comme on a prétendu que, dans cette période remplie de tant de triomphes oratoires, la conduite de Massillon ne fut pas à l'abri de tout reproche, je voudrais examiner de près tout ce qui a été dit à ce sujet, et mettre le lecteur en mesure de juger souverainement — non l'accusé — mais les accusateurs.

Les ennemis de Massillon ont cité trois noms sur lesquels ils ne s'accordent pas : celui de la marquise de Simiane, celui de la marquise de l'Hôpital, et celui de la duchesse de Berry, fille du Régent.

C'est Chamfort, c'est-à-dire le plus léger de tous les hommes, qui, dans ses *Caractères et Portraits*, c'est-à-dire dans le plus frivole de tous les *ana*, a mentionné seul, absolument seul, lui qui venait à peine de naître (1741) quand Massillon rendait son âme à Dieu (28 septembre 1742), la coupable liaison de l'Oratorien avec Pauline d'Adhémar de Monteil de Grignan. Voici son récit, que je demande pardon de transporter avec toutes ses impertinences dans un recueil aussi grave que celui-ci :

« Massillon était fort galant. Il devint amoureux de Mme de Simiane, petite-fille de Mme de Sévigné. Cette dame aimait beaucoup le style soigné, et ce fut pour lui plaire qu'il mit tant de soin à composer ses *Synodes*, un de ses meilleurs ouvrages. Il logeait à l'Oratoire, et devait être rentré à neuf heures ; Mme de Simiane soupait à sept, par complaisance pour lui. Ce fut à un de ces soupers tête à tête qu'il fit une chanson très-jolie, dont j'ai retenu la moitié d'un couplet.

. . . . . .

« Aimons-nous tendrement, Elvire :
« Ceci n'est qu'une chanson
« Pour qui voudrait en médire ;
« Mais, pour nous, c'est tout de bon [2]. »

Relever toutes les choquantes erreurs contenues dans ces lignes, ce serait trop. Je me bornerai simplement à rappeler

il les attaqua dans un sermon spécial prononcé devant le roi, comme nous l'apprend une lettre de la p incesse Palatine du 23 décembre 1694.

[1] Massillon fut sacré le 21 décembre suivant, et non le 16, comme l'a marqué M. Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. IX, p. 28).

[2] *Œuvres de Chamfort*. Paris, Delahaye, 1852, p. 130. — Un autre prélat, Antoine Malvin de Montazet, archevêque de Lyon et membre de l'Acadé-

Digitized by Google

ceci : quand Massillon composa ce que Chamfort appelle ses *Synodes* (pour ses *Discours synodaux*), il n'était plus à l'Oratoire, mais bien à l'évêché de Clermont, et il n'avait pas moins de soixante ans quand il prononça, au séminaire de sa ville épiscopale, en 1723, la première de ces dix-neuf paternelles exhortations [1].

M. Sainte-Beuve, qui n'a pas toujours été assez juste à l'égard de Massillon, surtout dans *Port-Royal*, a du moins consciencieusement apprécié le récit de Chamfort : c'est pour lui « une anecdote dénuée de toute authenticité [2]. » C'est ce qu'a aussi déclaré M. P. Mesnard, dans la *Notice biographique sur Mme de Sévigné*, en tête du premier volume de l'édition des *Lettres* qui fait partie de la belle collection des *Grands écrivains de la France* [3]. M. l'abbé Bayle n'a pas manqué d'observer [4] que si Massillon s'était occupé d'une manière mondaine de Mme de Simiane, on trouverait sûrement quelque indice de la vérité dans les lettres de Mme de Coulanges.

Pourrait-on à meilleur droit incriminer les relations de l'Oratorien avec la marquise de l'Hôpital [5] ? Tout à l'heure nous avions affaire à un nouvelliste, à un anecdotier ; maintenant nous nous trouvons en présence de chansonniers, de chan-

mie française, a été, lui aussi, indignement outragé par l'auteur des *Caractères et Portraits*. J'ai l'intention de venger sa mémoire dans un travail spécial. Ce sera pour moi remplir un pieux devoir, car ma famille se glorifie de sa parenté avec la famille de Montazet, à laquelle appartenait la mère de ma trisaïeule paternelle, Marguerite de Malvin, qui épousa, avant 1681, André du Pouy, écuyer, seigneur de Bonnegarde.

[1] La dernière est de 1741. Mme de Simiane, née en 1674, mourut en 1737.

[2] *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 22. M. Sainte-Beuve renvoie au livre de M. Aubenas, *Histoire de madame de Sévigné et de sa famille*, in-8o, 1842, p. 505.

[3] Page 315. M. Mesnard mentionne « la grande amitié » de l'auteur du *Petit Carême* pour Mme de Simiane, et ajoute que « le caractère respectable de Massillon ne permet pas d'ajouter foi aux « anecdotes sans preuves » de Chamfort.

[4] Page 200.

[5] Guillaume-François-Antoine de l'Hôpital, marquis de Saint-Mesme et de Monteiller, mort en février 1704, à l'âge de quarante-trois ans, avait épousé, le 10 juillet 1688, Marie-Charlotte de Romilley de la Chesnelaye. On sait que le marquis de l'Hôpital fut un grand mathématicien et qu'il fit paraître en 1696 un traité des plus remarquables : l'*Analyse des infiniment petits*. Fontenelle, dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, a dit des deux époux : « Leur union a été jusqu'au point qu'il lui a fait part de son génie pour les mathématiques. »

Digitized by Google

sonniers anonymes, gens, on en conviendra, d'infiniment peu de crédit. C'est dans le recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale sous le titre de *Recueil de Maurepas* que se trouvent les vils couplets si injurieux à la fois pour Massillon et pour la veuve du marquis de l'Hôpital. Qui donc oserait, sur la foi d'aussi méprisables polissonneries, transformer en une honteuse intrigue l'échange d'une pure affection entre le directeur et la pénitente, les visites de consolation de l'ami à la veuve affligée [1] ? En dehors du cloaque littéraire que l'on appelle le *Recueil de Maurepas*, personne, au XVIIIe siècle, n'a cru aux *faiblesses* de l'hôte du château de Saint-Mesme. Personne? je me trompe. Un avocat, infecté du venin de l'ultra-jansénisme, et ne pouvant pardonner à l'évêque de Clermont sa fidélité à la bonne cause, Mathieu Marais, a écrit, sous la dictée de ses fanatiques préventions et de ses misérables rancunes, cette page dix fois mensongère [2] :

« ... Ce P. Massillon, à présent évêque, a prêché pendant vingt ans à Paris avec un applaudissement extraordinaire. On le regardait comme un apôtre. Mais on reconnaît à présent [3] que c'était un faux apôtre et un déclamateur qui a joué la religion. J'y ai été trompé comme les autres, et séduit par son bel esprit et son exacte prononciation qui pénétrait l'âme. Il y a quelques années qu'on fit courir le bruit d'une galanterie qu'il avait eue avec la marquise de l'Hôpital. Ses amis disaient que c'était une calomnie ; mais feu madame la Dauphine, qui en était bien informée, et qui avait une lettre de ce commerce, assura la cour de la vérité de l'histoire [4], et on en fit des chansons qui ont passé avec le temps [5]. A présent, cela se re-

[1] M. l'abbé Bayle s'exprime ainsi (p. 201) : « Massillon la dirigeait, dit-on, dès 1703, et il alla passer les vacances chez elle à Saint-Mesme, en 1704. » Mme de Marcey, sans faire aucune allusion aux mauvais propos, nous montre (numéro du 31 août 1868, p. 282, 289) Massillon, « comme Malebranche et avec lui, » allant « s'asseoir sous les ombrages touffus de Saint-Mesme, » y causant mathématiques et philosophie, et « aimant cette demi-solitude, si féconde, si « sérieuse et si douce, dans laquelle la science, les lettres et l'amitié lui ten- « daient également la main. »

[2] *Journal et Mémoires* publiés par M. de Lescure, t. I, 1863, p. 488.

[3] « *A présent*, c'est-à-dire depuis qu'il s'est ouvertement déclaré pour la Bulle. » Note de M. l'abbé Blampignon (*Correspondance inédite*, p. 19).

[4] « Louis XIV le justifia sur les calomnies qui coururent sur lui à l'occasion « de Mme de l'Hôpital. En général, le P. Massillon ne s'est jamais mis en peine « des jugements du public. » (*Notice manuscrite* conservée aux archives de l'Oratoire et citée par M. l'abbé Blampignon, *Correspondance inédite*, p. 20.)

[5] C'est d'une de ces chansons que Boileau voulait parler à ses bons amis, M. et Mme Dacier, qui prenaient très-vivement contre lui le parti de Socrate, à

Digitized by Google

nouvelle; il s'est poussé à la cour; il a prêché devant le roi de jolis petits sermons courts, polis et gracieux; on lui a donné un évêché; et aussitôt on a vu le père de l'Oratoire plus jésuite qu'un jésuite même et tout à fait dans l'intrigue de la Constitution. »

Quant à la duchesse de Berry, ce complet et vivant contraste de Massillon, qui donc aurait jamais pensé que, atteignant à peine sa vingt et unième année et entourée de tant de séduisants jeunes gens avides de lui plaire, on nous la représenterait sensible à l'amour d'un homme, d'un prêtre, dont l'âge était plus que double, presque triple, du sien? L'impossibilité, non-seulement morale, mais encore matérielle, de cette réciproque passion est telle, que je suis bien tenté de prendre pour une mauvaise plaisanterie cette phrase du marquis d'Argenson (Lettre du 9 janvier 1717) : « Le directeur, qui est, dit-on, aussi amusant dans la ruelle que dans la chaire, est devenu le galant [1]. » En s'exprimant ainsi, le marquis d'Argen-

propos d'un détestable vers de la détestable Satire XII (sur l'équivoque) : « Mais que diriez-vous donc, si j'avais fait la chanson qui court contre le « P. Massillon? » A quoi Dacier, avec son zèle outré pour l'antiquité, répliqua : « Ah! le bel homme que Massillon pour le comparer à Socrate! » Ce petit dialogue, que je n'ai vu cité par aucun des biographes de Massillon, est rapporté dans la *Vie de Boileau*, par Daunou, en tête de l'édition des *Œuvres complètes* de 1825 (t. I, p. LXIX). Je n'en garantis pas l'authenticité.

[1] Citation faite par M. de Lescure (note de la page 488 du tome I de son édition du *Journal* de Mathieu Marais). M. de Lescure emprunte cette citation au « volumineux et curieux recueil de correspondances, conservé à la Bibliothèque Mazarine sous le nom de la marquise de La Cour, » et dont, avec son concours, ajoute-t-il, M. Philarète Chasles se propose de « publier la fleur. » M. de Lescure, en toute cette note, semble prendre plaisir à dévoiler la culpabilité de Massillon. Il tire du fabuleux séjour à Septfons les arguments les plus fâcheux; il admet sans aucune réserve l'impudent récit de Chamfort; il va même jusqu'à déclarer que les cyniques détails fournis par les chansons du recueil de Maurepas « respirent la vérité. » Après cela faut-il s'étonner de ce que le fringant auteur des *Amours de François Ier* et des *Amours de Henri IV* ne refuse pas de croire à l'automnale tendresse de Massillon pour la duchesse de Berry, à la printanière tendresse de la duchesse de Berry pour Massillon? Quant à cette odieuse page de Mathieu Marais, où s'épanche à flots tout le fiel du sectaire, M. de Lescure, au lieu de la flétrir, la proclame « importante. » On ne proteste pas contre de tels arrêts : ils sont sans valeur. Un critique éminent que l'on est heureux de voir au nombre des membres de l'Académie française, M. Louis de Loménie, a déjà reproché à M. de Lescure (*Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1869 : *Madame de Rochefort, sa famille et ses amis*, p. 678) d'avoir « un peu légèrement » tranché une question du même genre « dans le sens indiqué par les mœurs du XVIIIe siècle. » Mais c'est d'un mot plus sévère qu'il y aurait à frapper

Digitized by Google

son, alors âgé de vingt ans, ne voulait que raconter quelque piquante aventure à la femme qui, comme trop de femmes de ce temps-là, trouvait une correspondance d'autant plus attrayante qu'elle était plus scandaleuse. Le futur homme d'État se souciait bien de la vérité ! Intéresser, égayer la belle dame à qui ses lettres étaient adressées, voilà ce que cherchait par-dessus tout et à tout prix le jeune nouvelliste. Si l'on n'acceptait pas mon explication, si l'on pensait que cet adolescent fût un narrateur convaincu, il me resterait à soutenir que, dans tous les cas, il était bien mal informé, puisque le 16 mars de la même année, il écrivait : « On a dit que Mme de Berry payait les bulles, qui sont de 40,000 livres... » Or, qui ne sait que le prix des bulles de l'évêque de Clermont fut soldé par un de ses meilleurs et de ses plus fidèles amis, le riche financier Crozat [1] ? L' « on-dit » relatif aux bulles et l' « on-dit » relatif à la ruelle ont la même inanité, et méritent que les gens sensés les accueillent tous les deux avec un parfait dédain.

Aux citations dictées par l'étourderie ou par l'animosité, combien on pourrait facilement opposer des témoignages favorables non moins que consciencieux ! Parmi les apologistes qui se lèveraient en masse pour confondre ceux qui ont entrepris de diffamer le *Racine de la chaire* [2], on trouverait d'Alembert déclarant que « l'envie calomnia les mœurs de Massillon, » l'abbé Dorsanne et les rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques* qui, quoique fougueux jansénistes les uns et les autres, ont rendu à la pureté de leur adversaire, par leur silence même sur ce point, le plus flatteur de tous les hommages [3]; Saint-Simon et Duclos, qui tous les deux ont été forcés de reconnaître

un écrivain qui ne veut voir que des éclaboussures sur ce front où il faut saluer l'auréole.

[1] Voir notamment M. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 28. M. Gence, trompé par les *Mémoires* de Duclos, a prétendu (article *Massillon* de la *Biographie universelle*) que ce fut le Régent qui paya.

[2] C'est La Harpe qui a surnommé ainsi Massillon ; il lui a encore donné le glorieux titre de « Cicéron de la France. » M. S. de Sacy (*Variétés littéraires, morales et historiques*, t. I, p. 84) n'a consenti à l'appeler que « l'Isocrate français. » M. Godefroy (p. 48-50) a cité sur Massillon comparé à Racine les *Mélanges* de Voltaire, ceux de M. de Bonald et les *Mémoires d'outre-tombe*.

[3] Voir les citations recueillies par M. l'abbé Blampignon (*Correspondance inédite*, p. 20-21).

Digitized by Google

« la vertu » et « le mérite » de l'évêque qui n'avait pourtant pas leurs sympathies [1]. Mais un témoignage que je préfère encore à tous ceux-là, c'est celui de Massillon lui-même. Non, celui qui, dans les conférences de Saint-Magloire, a parlé avec tant d'austérité des devoirs sacerdotaux, celui qui n'a pas craint d'exiger que le soupçon le plus léger n'atteignît jamais le prêtre [2], celui qui n'a si éloquemment exalté la chasteté que parce qu'il était inspiré par elle, celui-là, je le jure, n'a jamais failli, et soit oratorien, soit évêque, il a saintement vécu comme il a saintement parlé [3].

Quand Mme de Marcey aura publié la seconde partie de son beau travail et M. l'abbé Blampignon, cette histoire complète de Massillon, qu'il prépare avec trop de soin pour que ce ne soit pas une histoire définitive [4], je demanderai la permission de faire connaître aux lecteurs de la *Revue des questions historiques* les nouveaux résultats obtenus par ces deux nobles émules [5], qui, avec M. l'abbé Bayle, auront si bien mérité de

[1] Rappelons ici que Saint-Simon et Duclos ont tous les deux excusé Massillon d'avoir été un des évêques assistants, le jour du sacre de l'archevêque de Cambrai (cardinal Dubois). M. Gence renvoie à un plaidoyer en faveur de Massillon, qui se trouve dans les *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, t. VIII, p. 176-203. Voir encore M. l'abbé Bayle (p. 330-337), M. l'abbé Blampignon (*Correspondance inédite*, p. 21-22).

[2] *Passim*, mais surtout conférence XV, p. 478 du t. III de l'édition de M. l'abbé Blampignon.

[3] L'archevêque de Sens, le pieux et grave Languet de Gergy, dans son discours (déjà cité) à l'Académie française, crut devoir parler, à deux reprises, de la *sainteté* de Massillon. N'oublions pas que le sceptique M. Sainte-Beuve a dit des discours de Massillon, si pleins d'une divine morale (*Causeries du Lundi*, t. IX, p. 24) : « Ce sont là les réfutations victorieuses et souveraines. »

[4] J'espère que les communications de documents réclamées aux Archives du Puy-de-Dôme ne seront pas plus longtemps refusées à M. l'abbé Blampignon, et que ses trop légitimes plaintes à cet égard (p. 599 du t. III, p. 1 du t. IV) seront remplacées par des remerciments. Il ne serait pas digne de notre époque, en vérité, que toutes les facilités désirables ne fussent pas partout accordées à un tel travailleur.

[5] J'attends, entre autres éclaircissements, la solution de cette question : Massillon a-t-il composé une vie du Corrége ? S'il a composé cette vie, qu'est devenu son manuscrit ? On a prétendu (Notice anonyme mise en tête du t. XLII des *Orateurs sacrés*, collection Migne) que l'abbé Goujet, le premier, dans sa *Bibliothèque française*, avait signalé l'existence de cet ouvrage. Je n'ai trouvé dans la *Bibliothèque française* qu'un court éloge de Massillon orateur (t. II, 1740, p. 370). On aura peut-être attribué à la *Bibliothèque française* cette phrase du *Moréri* : « Nous savons qu'un homme de mérite conserve de lui en original une vie du Corrége. » C'est à cette source sans doute que d'Alembert

Digitized by Google

tous les admirateurs — et le nombre en est grand ! — du doux génie et de l'exquise vertu d'un homme dont à jamais on dira : Il a honoré à la fois la France, les Lettres et l'Eglise.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

a puisé, quand il dit : « On assure qu'il a laissé une vie inédite du Corrége. « Il ne pouvait choisir pour sujet de ses éloges un peintre dont les talents « fussent plus analogues aux siens, car il était, qu'on me pardonne cette « expression, le Corrége des orateurs. » Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 octobre 1869 (colonne 567), on a vainement demandé des nouvelles du manuscrit de Massillon.

Digitized by Google

POLÉMIQUE

LE CARDINAL

RODRIGUE BORGIA

RÉPONSE AU R. P. OLLIVIER

Le R. P. Ollivier répond, dans l'*Univers* du 16 et du 17 octobre, à l'article que j'ai publié sur son histoire d'Alexandre VI. La réponse n'est pas longue, et cependant elle renferme des hors-d'œuvre. Le P. Ollivier abandonne plus d'une fois le terrain historique pour se livrer à des considérations étrangères au débat. Cela est certainement fâcheux et regrettable. Je combats loyalement, avec les seules armes de l'histoire : je ne crois pas trop exiger en priant le P. Ollivier de faire de même. Je tiens d'ailleurs à protester que l'amour de la vérité et le désir d'épargner une flétrissure à l'école catholique ont seuls dirigé ma plume. Il me semble qu'on doit admettre mon impartialité et ma sincérité dans cette discussion. Si je ne voyais des intérêts supérieurs engagés dans le débat, et si la vérité n'était pas ici claire comme le jour, voudrais-je, moi religieux et membre de la Compagnie de Jésus, contredire le défenseur d'un pape et des Borgia?

Dans mon premier travail, j'ai démontré, par des arguments que je regarde comme irréfutables, une thèse tout opposée à celle du P. Ollivier. Afin de ne pas trop me répéter, j'examinerai maintenant les preuves sur lesquelles s'appuie le système de l'auteur. Cette double étude formera ainsi un tout complet, et permettra aux lecteurs de la *Revue* de juger en connaissance de cause une question qui aura été discutée sous deux points de vue différents.

Je commencerai par quelques réflexions critiques sur deux ouvrages qui fournissent au P. Ollivier ses principaux, je pourrais dire ses seuls arguments. Je veux parler de la *Vie manuscrite ita-*

Digitized by Google

lienne de Rodrigue Borgia et d'un pamphlet latin dirigé contre Alexandre VI.

On ne connaît pas l'auteur de la *Vie manuscrite*, dont personne n'a fait usage avant Alexandre Gordon[1]. Il serait fort utile de savoir vers quelle époque elle a été écrite et sur quels documents. Ces questions doivent être posées et résolues d'abord lorsqu'on se hasarde à marcher en avant sur le témoignage d'un anonyme. Tout historien sérieux doit rendre compte à ses lecteurs des matériaux dont il s'est servi, et des principes qui l'ont porté à suivre de préférence tel ou tel guide. Le P. Ollivier nous dit assez longuement pourquoi il rejette Burchard, Infessura, Guichardin et d'autres, mais il ne daigne pas nous apprendre pourquoi il croit si facilement aux allégations de la *Vie manuscrite*. On conclurait, à lire la description qu'il en fait, que c'est un pamphlet dénué de toute valeur historique. En effet, d'après le P. Ollivier, c'est un travail « beaucoup plus complet (que Burchard et Infessura), surabondant en détails, riche d'anecdotes assez scandaleuses, *assez voisin des événements pour paraître contemporain*..... L'auteur dit..... qu'il a recueilli tout ce qui a trait aux Borgia, écrits et traditions, sans souci de leur provenance. La critique historique ne l'a point inquiété..... Il est d'une faiblesse extrême au point de vue historique. Il fait régner jusqu'en 1490 Calixte III, mort en 1458..... Il ressuscite les morts et envoie sans façon les vivants dans le royaume des ombres : ainsi de Ferdinand de Naples, qu'il fait disparaître avant l'exaltation d'Alexandre VI, et de Lucrèce Borgia, qu'il dit morte avant son père[2]. »

Voilà sans doute un ouvrage merveilleusement recommandé ! L'éloge gratuit contenu dans les mots que nous avons soulignés est effacé par le reste du portrait : toute allégation, appuyée sur le seul témoignage d'un anonyme aussi bien renseigné, ne mérite même pas qu'on la discute.

Le pamphlet latin, dirigé contre Alexandre VI, a pour titre, d'après le P. Ollivier : *Dialogus inter mortem et Alexandrum VI*. Il aurait été écrit peu de temps après la mort du pape, vers 1510. Comme nous le verrons plus loin, cette pièce est peut-être encore plus ancienne. Le P. Ollivier en tire deux témoignages très-importants pour sa cause. Pourquoi donc n'a-t-il pas jugé à propos de nous en donner le texte, aux pièces justificatives, où il a bien trouvé place pour des poésies provençales, parfaitement inutiles, et pour d'autres pièces déjà connues? Si le *Dialogus* était trop long, pourquoi ne pas nous en faire connaître les passages les plus intéressants ? Le P. Ollivier a-t-il donc assez fait ses preuves comme critique ou comme historien pour qu'on admette, sur sa parole, l'interprétation d'un texte? On verra, en son lieu, que la seule ligne qu'il cite de son document nous autorise à tirer des conclusions contraires aux siennes.

[1] *La Vie du Pape Alexandre VI*. Amsterdam, 1732, vol. I, p. xxx. — L'original anglais est de 1729.

[2] R. P. Ollivier, p. 14 et suiv.

Digitized by Google

I

Rappelons-nous la thèse du P. Ollivier. Rodrigue Borgia, né le 1er janvier 1431, se jeta, tout jeune encore, dans la carrière des armes. Il rencontra à Naples Julie Farnèse, l'épousa en 1450, et revint avec elle habiter Valence. Cinq ans après, il était veuf avec quatre enfants, dont le dernier venait de naître. Bientôt, cédant aux instances de son oncle Calixte III, il résolut d'entrer dans l'état ecclésiastique, et se rendit à Bologne, en juin 1455, pour y faire les études nécessaires à sa nouvelle vocation. Pendant ce temps, ses enfants vécurent, à Venise d'abord, sous la garde de leur aïeule, Jeanne Gaetani. Les soins maternels, que celle-ci prodiguait aux enfants de son gendre, lui firent donner le nom de mère. C'est elle que Burchard et d'autres appellent Vannozza, en se servant d'un diminutif du nom de Jeanne.

Si tout cela est vrai, les enfants de Rodrigue sont nés de légitime mariage, avant que leur père se consacrât au service de l'Eglise. Cette double conclusion constitue une réhabilitation complète.

Je suis en désaccord avec le P. Ollivier à peu près sur tous les points. Rodrigue ne fut jamais militaire. Entré dans l'état ecclésiastique dès sa plus tendre enfance, il devint cardinal, et déshonora, par sa conduite, la pourpre qu'il portait. Il eut de Vannozza, dame romaine, cinq enfants, dont quatre au moins sont nés après 1470.

On le voit : dans le système du P. Ollivier, la date de juin 1455, à laquelle commencerait la vie cléricale de Rodrigue, est une époque fatale, avant laquelle seraient nés Lucrèce Borgia et ses frères. Il y a plus : en partant des données admises par le P. Ollivier, nous devons même remonter plus haut. Lucrèce, le dernier des enfants de Rodrigue, serait née, au plus tard, vers février 1455. En effet, entre la mort de Julie Varnèse, qui aurait suivi de près la naissance de Lucrèce, et la fin de juin 1455, il faut ménager la place pour une série d'événements qui, vu la lenteur des communications à cette époque, auraient bien pris quatre mois. Rodrigue, après avoir annoncé, à son oncle Calixte III, la mort de Julie Farnèse, reçoit du pape le conseil de se consacrer au service d'Eglise. Plongé dans la douleur, il refuse d'abord. Calixte III revient à la charge, après avoir laissé passer le premier flot de la douleur, et triomphe enfin des résistances de son neveu. Rodrigue confie ses enfants à sa belle-mère et s'embarque pour l'Italie. Il me semble qu'en fixant la naissance de Lucrèce et la mort de Julie au mois de février 1455, j'atteins les dernières limites que l'on puisse concéder au P. Ollivier, en admettant son point de départ.

Lucrèce, née vers février 1455, aurait donc été âgée de quarante-sept ans, ou peu s'en faut, le 2 février 1502, lorsqu'elle fit son entrée solennelle à Ferrare, avec son nouvel époux, Alphonse d'Este. Ici se placent des objections irréfutables.

Digitized by Google

D'abord, le mariage d'un prince de vingt-cinq ans avec une femme arrivée à un âge où cesse la plupart du temps la fécondité, me paraît une impossibilité morale.

Le P. Ollivier répond que cette impossibilité ne le touche point, dans un mariage politique avant tout. Je n'insisterai pas. Un argument moral se sent. Je laisse au lecteur la décision du litige.

J'ajoute que cette femme, mariée à quarante-sept ans, aurait mis au monde, à cinquante-trois ans, le premier de ses enfants qui lui survécurent, à soixante et un ans le dernier, et qu'elle serait morte en couches à soixante-quatre ans bien sonnés. Personne n'admettra de semblables conclusions. Force est donc de regarder comme erronée l'hypothèse qui nous y a conduit. Par conséquent, Lucrèce est née longtemps après l'année 1455.

Le P. Ollivier répond qu'il n'y a pas de miracle en cela, qu'il connaît des femmes qui ont eu des enfants après quarante-six ans, et qu'il croit le fait assez commun. Notez bien qu'il déclare d'abord n'avoir aucune intention de contredire mes dates. Je demande à tout homme sérieux si une réponse de ce genre n'est pas une vraie plaisanterie. Il ne s'agit pas d'enfants nés « après un troisième mariage contracté à quarante-six ans, » mais d'enfants nés lorsque leur mère avait de cinquante-trois ans à soixante-quatre. A Dieu ne plaise que j'accuse le P. Ollivier de déguiser la force de mon objection, mais je puis bien, sans manquer à la charité, faire remarquer à quelles inconcevables distractions l'expose la thèse qu'il s'obstine à défendre. Sa réponse m'a d'autant plus étonné que je m'attendais plutôt à le voir, comme ailleurs, infirmer l'authenticité des textes qui le gênaient. Mais, loin de contester, il a tiré de l'âge relativement avancé de Lucrèce, une conclusion plus étrange que tout le reste, chez un homme qui déploie une grande austérité de principes et qui m'accuse presque de laxisme dans un passage de sa réponse. « Le pape, dit le P. Ollivier, confia plusieurs fois à sa fille le gouvernement de Rome en son absence. S'il s'est trouvé des esprits légers pour railler cette mesure, il s'est trouvé aussi des hommes graves pour trouver la mesure excellente et la régente fort recommandable. C'est l'opinion de Capello que le P. Matagne estime : c'est l'opinion qui reprend cours parmi les modernes, grâce à de plus sérieuses études du caractère de Lucrèce. » Je ne me crois pas l'esprit léger. Aussi n'ai-je aucune envie de railler cette mesure. J'en suis indigné et j'en rougis. Je ne crois pas que le P. Ollivier connaisse l'opinion de Polo Capello, l'ambassadeur de Venise, sur la régence de Lucrèce. On trouve, dans les rapports de l'ambassadeur, que Madonna Lucrezia est sage et libérale, *savia e liberale*[1], mais rien de plus. Lucrèce avait de très-bonnes qualités, mais cela ne suffisait pas pour faire disparaître la suprême inconvenance d'une régence exercée par elle dans le palais pontifical. Les cardinaux conseillers et remplaçants naturels du pape n'existaient-ils donc pas?

[1] *Relazioni*, série 2e, vol. III. Firenze, 1846, p. 14.

Digitized by Google

Si les historiens catholiques, qui ont tant de peine à atténuer les torts des pontifes entachés de népotisme, possédaient l'heureuse indulgence du P. Ollivier, leur tâche serait bien facile. Là où il y a place pour une femme, il y aura bien lieu d'excuser la présence d'un neveu, homme d'Eglise ou d'épée. Du reste, des protestants sérieux comme Roscoe et Gregorovius, des catholiques sincères comme Muratori et de Reumont, s'accordent à blâmer cet acte d'Alexandre VI[1].

Après avoir exposé l'argument tiré de la vie de Lucrèce, j'ai démontré que César Borgia, second fils de Rodrigue, ou troisième, d'après le P. Ollivier, n'avait pas trente ans en 1500, ce qui le fait naître bien longtemps après le terme fatal de 1455.

Les témoins, invoqués pour prouver cette assertion, sont P. Capello, ambassadeur de Venise, Pierre Pompilius, auteur d'une dédicace à César Borgia, et Burchard.

« Soit, passons-lui le *teste Burcardo*, » répond le P. Ollivier. Ce qui semble vouloir dire qu'il se moque du témoin et du témoignage. Mais ne pourra-t-il donc pas nous donner sa règle de critique, par rapport au fameux *Diarium Burcardi*, qu'il méprise tant? Pourquoi donc le cite-t-il lui-même de temps en temps comme autorité, pour des faits où Burchard est *le seul témoin* qui nous reste? D'où, en effet, le P. Ollivier et les autres historiens ont-ils tiré la date de la naissance d'Alexandre VI, si ce n'est du *Diarium*[2]? Tout à l'heure, nous verrons que, fort de deux lignes de Burchard, le P. Ollivier contredit tous les historiens qui ont parlé de Geoffroy de Squillace. Il me semble que, dans les questions de fait, de date, où ne se trouve mêlée aucune de ces anecdotes scandaleuses, que Burchard croit et raconte un peu trop facilement, et dont quelques-unes peuvent être des interpolations, on doit accepter en histoire son témoignage. On peut le discuter, mais il est d'une critique arbitraire de le rejeter avec mépris parce qu'il ne dit pas des choses qui nous plaisent.

Quant à la relation de Capello, le P. Ollivier objecte qu'elle n'existe plus que dans le sommaire rédigé par Marin Sanuto. Je le sais fort bien. Mais a-t-elle beaucoup perdu de son autorité pour cela? Il n'existe aucun vrai savant qui osât ne pas tenir compte d'un fait appuyé sur les mémoires de Marin Sanuto. Sénateur et historien, Sanuto a noté, jour par jour, pendant trente-sept ans (de 1496 à 1533), tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait. Il a résumé les dépêches des ambassadeurs et parcouru les papiers d'Etat. Le Conseil des Dix lui avait ouvert les archives, où il pouvait à volonté, ou copier les rapports secrets des envoyés de la République, ou en extraire la substance. Les mémoires originaux de Sanuto sont à Vienne; une copie très-soignée du siècle passé, exécutée par François Donà, historiographe de la République, est restée à Venise.

[1] Roscoe, Diss. sur L. Borgia. *Vie de Léon X*, p. 373. (Trad. Paris, 1808, t. I.) Muratori, *Ann.* x Greg. VII, p. 455. A. de Reumont, t. III, part. I, p. 206.

[2] Ed. Eccard, coll. 2080. — Cod. Chigi, cité par Gregorovius, p. 479, au 21 décembre 1502. Cf. *Notices et Extraits des Mss.*, t. I, p. 114 et 115.

Digitized by Google

Le passage que nous citons est des plus authentiques : il a été publié à Florence d'après la copie de Venise, et Ranke nous le communique d'après l'original de Vienne.

Le P. Ollivier écarte mon dernier témoignage, emprunté à la dédicace des *Syllabica* de Pierre Pompilius, par cette courte réflexion qu'il ne dit absolument rien. « Le fait de la dédicace des *Syllabica* ne « prouve point, ajoute-t-il, que César Borgia eût moins de trente « ans. » Je ferai remarquer que je ne me suis pas appuyé sur *le fait de la dédicace*, mais *sur la dédicace elle-même*, ce qui est autre chose. Je citerai ces phrases qui me paraissent concluantes : « Accedit « studium illud tuum ingens et perquam fertile bonarum litterarum : « in quo *hac in ætate seris :* quod mox : ut ex tua generosissima indole « *clarissima patet conjectura :* cumulatissime multiplicatum *metes :* « frugeque quam felicissime frueris. Festus agatur tam felix dies : « quo *tui unius gratia* toti posteritati utilissimum opus : si quid « judicio valemus editum est. Docemus in hoc libro quemad- « modum carmen fieri possit... Non *deerit surgenti tuæ virtuti* com- « modus aliquando et idoneus præco. *Nam ut ex tam lætis initiis* « *prospicere licet*, etc... At tu Cæsar profecto non parum laudandus « es : *qui in hac ætate tam facile senem agis.* Perge nostri temporis « Borgiæ familiæ *spes* et decus. » Dans le système du P. Ollivier, il faut supposer toutes ces paroles adressées à un homme de trente-quatre ans au moins. La dédicace ne serait-elle pas, dans ce cas, une sorte d'injure ?

Résumons. Trois témoignages indépendants les uns des autres, et dont il est impossible de croire que les auteurs se soient entendus pour déposer dans le même sens, attestent que César Borgia n'avait pas trente ans en 1500. Cela n'est-il pas suffisant pour constituer une certitude morale, telle que l'histoire l'exige ? D'un autre côté, les dates de la vie de Lucrèce nous conduisent, par une voie toute différente, à une conclusion analogue. En faut-il davantage pour ruiner la thèse du P. Ollivier ?

Concluons donc que César Borgia et sa sœur Lucrèce sont nés après 1470. Nous comprendrons alors comment Paul Jove, un contemporain, ait écrit, dans la vie d'Alphonse, époux de Lucrèce, que celle-ci est morte *integra adhuc ætate* [1], parole peu applicable à une personne de soixante-quatre ans, mais très-convenable à l'âge de quarante à quarante-cinq.

J'ai cité le témoignage de Frizzi, dont les mémoires sont un tissu de passages empruntés aux chroniques contemporaines. Le P. Ollivier répond : Les vingt-cinq ans que Frizzi attribue à Lucrèce, en 1502, sont une pure conjecture. Dira-t-il la même chose des deux contemporains Bernardino Zambotto et Nicolo Cagnolo, qui ont décrit, en témoins oculaires, avec les plus minutieux détails, les noces de Lucrèce ? Le premier donne à la nouvelle duchesse l'âge de vingt-quatre ans, *è d'età di venti quattro anni*, le second, d'à peu

[1] *Vita Alphonsi*. Basileæ, 1578, p. 187.

Digitized by Google

près vingt-cinq, *circa d'anni* 25[1]. Que de passages il faut rejeter ou défigurer pour soutenir le système du P. Ollivier! Les chroniques contemporaines de Ferrare, les mémoires de Marin Sanuto, le *Diarium Burchardi*, Paul Jove! Et tout cela dans les questions de fait où les auteurs ne pensaient guère à attaquer les Borgia.

II

Voyons à présent les données que l'histoire nous fournit sur la mère de César et de Lucrèce, dont nous venons de déterminer l'âge avec plus ou moins de précision.

Le P. Ollivier appelle cette femme Julie Farnèse, fille, d'après lui, de Vannozza, que tant d'auteurs donnent comme maîtresse à Rodrigue Borgia. Les preuves de cette assertion sont empruntées au *Dialogus*, à la généalogie des Borgia, publiée par un membre de cette famille, et à deux passages, l'un de Luther, l'autre de Rabelais.

Heureusement le P. Ollivier veut bien citer, dans sa réponse du 16 octobre, quelques mots du *Dialogus*. La discussion devient donc possible. Le pamphlet anonyme est écrit sous la forme d'un dialogue entre la Mort et Alexandre VI. Celui-ci appelle à son secours Julie, mais la Mort répond que Julie ne le défendra pas : *Neque cuixa est utero terque quaterque tibi.* Ces mots nous font supposer que le *Dialogus*, cité par le P. Ollivier, est identique avec le *Dialogus Mortis et Pontificis laborantis febre*, dont Gregorovius rapporte quelques lignes. L'historien allemand y reconnaît une allusion à la maladie qui faillit emporter le pontife en 1500[2].

Il m'est impossible de comprendre comment le P. Ollivier trouve dans le *Dialogus* la preuve que Julie était la mère des enfants de Rodrigue Borgia. Ces mots : « Elle n'a pas mis au jour trois ou « quatre enfants pour toi, » signifient tout le contraire de ce qu'affirme le P. Ollivier. J'y verrais bien plutôt un contraste ironique entre Julie et celle qui a donné plusieurs enfants à Rodrigue. Peut-être le contexte est-il plus clairement en faveur du P. Ollivier. Mais pourquoi ne pas le citer?

La généalogie des Borgia, publiée par Dom François Borgia, est d'une date trop récente[3] pour avoir beaucoup d'autorité. Les Borgia étaient trop intéressés dans la question pour y voir bien clair. Ils n'osaient pas affirmer qu'il y eût jamais eu une union légitime entre Rodrigue et Julie Farnèse, mais, à tout prendre, ils aimaient mieux voir figurer dans leur arbre généalogique la sœur de Paul III que l'obscure Vannozza.

[1] *Lucrezia Borgia in Ferrara sposa a Don Alphonso d'Este.* Ferrara, 1867, p. 20 et 39.

[2] Gregorovius, t. VII, p. 442, note 2.

[3] Elle parut à Bruxelles en 1675, en tête des *Opera S. Francisci Borgiæ.*

Digitized by Google

Les textes de Rabelais et de Luther, auxquels il me serait facile d'en ajouter d'autres *même contemporains*, parlent simplement des relations qui auraient existé entre Julie Farnèse et Alexandre VI. Le P. Ollivier accepte les noms, mais fait remonter cette liaison à l'an 1450, comme nous l'avons vu. D'après lui, l'histoire nous apprendrait que les enfants de Rodrigue sont nés à Valence, et rien n'autoriserait à admettre que celui-ci ait été accusé par ses contemporains d'avoir eu plusieurs maîtresses. De ces deux raisons, la première sera discutée tout à l'heure. Je n'ai aucune envie de m'occuper de la seconde, qui tombera d'elle-même devant ce que je dirai de Julie Farnèse et de Vannozza de Cattanei.

Le *Dialogus* est donc au fond la seule pièce un peu ancienne qui soit *peut-être* favorable à l'opinion du P. Ollivier. Mais on me permettra d'en douter jusqu'à exhibition de preuves.

Le P. Ollivier, qui aime beaucoup l'ironie et en use parfois avec assez de bonheur, me provoque à dire tout ce que je connais de Julie Farnèse, dont *je sais l'histoire par le menu*, me dit-il. Je ne tomberai pas dans le piége. Je n'ajouterai qu'un texte à ce que j'ai dit dans mon premier article sur cette personne. Le journal de Marin Sanuto, que le P. Ollivier estime un peu moins que le fameux manuscrit de la Casanate, mais que tous les savants regardent comme un document de première valeur, nous fournit la date de la mort de Julie Farnèse. Une dépêche de Rome, datée du 22-23 mars 1524, annonce que Madonna Julia, la sœur du cardinal Farnèse....., vient de mourir[1]. Nous sommes loin, on le voit, de l'année 1455 où le P. Ollivier fait disparaître Julie du nombre des vivants.

Ajoutons aussi que le *Diarium urbis Romæ*, écrit par Infessura, contemporain d'Alexandre VI, parle très-clairement de Julie Farnèse et de son mari, un Orsini de Monte-Giordano. Mais le P. Ollivier nie absolument l'authenticité de ce Diaire, auquel cependant il ne peut faire d'objection sérieuse. En effet, s'il est vrai qu'on y découvre, dans l'édition d'Eccard, une interpolation très-manifeste, il est certain aussi que le manuscrit publié par Muratori ne renferme rien de semblable. Si l'on appliquait à n'importe quelle œuvre ancienne, sacrée ou profane, la critique rigoureuse adoptée ici par le P. Ollivier, il resterait peu d'ouvrages authentiques des premiers siècles. Que deviendrait, par exemple, le beau livre *de Unitate*, de saint Cyprien, dont le passage principal est tellement maltraité dans les manuscrits? Mais comme j'ai assez d'arguments sans recourir à Infessura, et que je ne veux pas entamer sur ce sujet une controverse spéciale, je me borne à citer le *Diarium urbis Romæ*[2] pour ceux qui l'admettent.

La brièveté avec laquelle je suis obligé de glisser sur ce qui concerne Julie Farnèse, est compensée par les détails plus abondants que je puis donner sur Vannozza.

[1] Rawdon Brown, *Calendar of State Papers*, vol. III. London, p. 358.
[2] Eccard, II, col. 2012, 2014, 2015; Muratori, col. 1247, 1249, 1250.

Digitized by Google

On a vu les documents cités dans mon précédent article. Ce sont une épitaphe, conservée dans un manuscrit du XVIe siècle, et des inscriptions existant dans un hôpital dont Vannozza et son fils César ont été les bienfaiteurs.

Peut-on soupçonner la bonne foi de l'anonyme espagnol qui a recueilli l'épitaphe de Vannozza? C'est un amateur d'antiquités qui a copié, dans son recueil, bien connu des savants, des inscriptions païennes et chrétiennes. Impossible d'y trouver la moindre intention de dénigrement à l'égard des Borgia. Personne n'a jamais accusé l'anonyme d'être un faussaire.

La principale inscription de l'hôpital de Notre-Dame de la Consolation a été tracée en 1608. Elle rappelle une fondation de messe, chose dont on conserve toujours avec soin le souvenir. Elle ne contient aucune attaque qui fasse supposer, chez les hommes qui l'ont fait placer, la moindre idée d'une polémique quelconque. La reconnaissance envers des bienfaiteurs est leur seul mobile. Ce qui le prouve, c'est qu'avant 1835, jamais personne n'avait parlé de ces inscriptions. Belli, qui en a fait la déclaration, était un homme pieux et instruit qui n'avait nullement en vue la polémique suscitée contre les Borgia.

Il serait difficile de trouver place à la moindre objection contre l'authenticité de semblables monuments. Aussi, le P. Ollivier ne peut-il faire aucune réponse directe un peu sérieuse à l'argument qu'on en tire. Il dit bien que d'autres ont lu l'inscription funéraire de Vannozza d'une façon différente, il ajoute qu'elle est conçue dans un détestable latin, qu'elle est inintelligible, que c'est un morceau de haut goût et le reste. Mais ce ne sont pas là des réponses. L'inscription fût-elle aussi barbare que le style de Jean Burchard, elle n'en dit pas moins d'une manière très-claire que Vannozza, la mère de César de Valentinois, de Jean de Gandie, de Geoffroy de Squillace et de Lucrèce de Ferrare, mourut le 26 novembre 1518, à l'âge de soixante-seize ans, quatre mois et treize jours.

Et puis, j'en suis bien fâché pour le bon goût du P. Ollivier, cette épitaphe est écrite en excellent latin, elle est très-élégante. S'il s'y trouve deux fautes, qui peuvent être l'œuvre du copiste aussi bien que celle de l'ouvrier, cela ne nuit guère au sens, bien facile à rétablir. Rien de plus commun dans les inscriptions de tous les âges que de semblables taches qu'on n'a jamais regardées comme les marques d'un faussaire.

Mais si l'on admet cette épitaphe, réplique le P. Ollivier, Vannozza est née en 1442, et que deviennent alors ses relations avec Rodrigue, qui, au dire de tous les historiens, commencèrent à Valence, vers 1450?

Je réponds d'abord que les historiens auxquels le P. Ollivier fait allusion, se sont trompés. Nous verrons tout à l'heure à quel petit nombre se réduisent tous ces historiens, formule dont le P. Ollivier abuse plus d'une fois. On trouve aussi la date de la mort de Vannozza dans les archives de Venise. A la date du 27 novembre 1518, on écrivait de Rome que Vannozza.... la mère de César Borgia et de

Digitized by Google

madame Lucrèce de Ferrare, venait de mourir, et qu'on l'enterrait le matin même à Saint-Jean-de-Latran [1].

Les deux maris de Vannozza sont indiqués par l'inscription de l'hôpital.

Ses enfants sont énumérés dans l'épitaphe, sauf Pierre-Louis, le premier duc de Gandie, sur la mère duquel plane donc un doute. Cette pièce appelle le second duc de Gandie, Jean, et non François. Le P. Ollivier tient à ce dernier nom, parce qu'il rappelle un des Farnèse : « ce nom a pour lui d'assez graves autorités pour n'être pas sacrifié. » Quelles sont donc ces graves autorités? J'ai beau chercher, je ne trouve que Gordon et ceux qui l'ont copié. Au contraire, le nom de Jean est attesté par Burchard, Panvini, Zurita, Mariana, Tomasi, et par la généalogie officielle des Borgia. Gordon s'appuie sur Tomasi, par suite d'une confusion ridicule. Celui-ci fait ressortir le contraste frappant de deux hommes de la même famille, César et saint François de Borgia. L'auteur anglais a cru qu'il s'agissait là d'un fils d'Alexandre VI. Le P. Ollivier s'obstine donc à tort dans la défense d'une faute, erreur manifeste.

Geoffroy de Squillace, nommé dans l'épitaphe, est appelé fils de Rodrigue Borgia par tous les auteurs, sans exception. Alexandre VI lui-même le nomme frère de César dans un document du 20 décembre 1503 [2].

Mais que dire alors du texte de Burchard, que le P. Ollivier nous oppose comme une réponse péremptoire? *D. Joffredus Borgia, S. D. N. P. nepos e sorore sua carnali genitus.* Je m'étonne qu'un homme aussi avisé que le P. Ollivier n'ait pas pensé un instant qu'il pouvait y avoir deux Geoffroy Borgia, l'un neveu, l'autre fils de Rodrigue.

A la date du 5 janvier et du 26 mars 1493, nous voyons apparaître, dans le Diaire de Burchard, un *Joffredus nepos papæ* [3]. Dans les cérémonies du couronnement d'Alphonse, roi de Naples (avril 1494), figure un *Joffredus filius papæ,* qui devint prince de Squillace. Le P. Ollivier affirme que le neveu est appelé fils, « sans doute en raison « d'une adoption dont la date ne nous est pas connue. » Voilà bien une critique qui n'est jamais embarrassée, et qui se paye d'une raison quelconque. Chose singulière, après avoir été appelé *filius papæ,* dans le *Diarium,* pendant un certain nombre d'années, Geoffroy serait de nouveau indiqué comme neveu à la date du 6 septembre 1498, d'après le P. Ollivier [4], qui a consulté ici les manuscrits de Burchard : car ce passage n'existe pas dans les éditions imprimées, fort incomplètes, comme chacun le sait. Voulant avoir le cœur net de cette difficulté, je priai un de mes amis de faire des recherches dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale. On m'envoya aussitôt un passage qui résout la question; il se rattache à l'endroit

[1] Rawdon Brown, *Calendar*, etc., vol. II. London, 1867, p. 471.

[2] Gozzadini, *Memorie per la Vita di Giovanni II Bentivoglio.* Bologna, 1839. Append., p. LXXXVII.

[3] Ed. Gennarelli, p. 227 et 242.

[4] Page 105.

Digitized by Google

où Burchard raconte le retour du cardinal César Borgia, qui était allé couronner, à Naples, le roi Frédéric [1]. Parmi les personnages qui vinrent à la rencontre de César, Burchard nomme : *Dominus Don Jofredus Borgia S. D. N. papæ nepos ex sorore sua carnali genitus, pater reverendissimi D. cardinalis de Borgia* [2]. Ce Geoffroy était donc le père de Rodrigue Borgia, capitaine du palais, d'Angèle Borgia, et des cardinaux Borgia le jeune, qui reçut le chapeau en 1496, et Louis, qui entra dans le Sacré-Collége en 1500 [3]. Ces deux derniers étaient donc en réalité les petits-neveux d'Alexandre VI, et les neveux du cardinal Jean Borgia l'ancien, décoré de la pourpre en 1492. Les manuscrits de Paris ne renferment rien à la date du 6 septembre 1498. Le P. Ollivier a-t-il donc lu le texte du 6 septembre 1497, en se trompant d'années? Mais alors pourquoi omettre les mots *pater Rmi cardinalis de Borgia?* Tomasi, qui avait certainement consulté le *Diarium*, appelle aussi Geoffroy Borgia, le père du cardinal Borgia [4].

Donc, il faut rendre à Rodrigue Borgia Geoffroy, ce dernier enfant, tout jeune encore, *moço de doze años*, au dire de Zurita, lorsque l'on conclut son mariage avec Sanche d'Aragon [5].

C'est ici le lieu de revenir sur la promotion de César au cardinalat. On se rappelle ce qui en a été dit dans l'article précédent. J'ai cité comme témoins Infessura, Zurita et une indication renfermée dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* de Montfaucon. Le P. Ollivier rejette Infessura, nous le savons. Il méprise tellement cet auteur qu'il ne le lit même pas. Une note, insérée aux pièces justificatives, le démontre à l'évidence. Moréri ayant appelé le mari de Vannozza, Dominique Arimano, le P. Ollivier cherche en vain *dans les nombreux documents qu'il a sous les yeux*, la trace de ce mari et arrive enfin à cette merveilleuse découverte que ce Dominique Arimano est né d'une bévue de Moréri qui a pris pour le mari de Vannozza, Dominique Grimani, créé cardinal avec César Borgia. Hélas! que d'imagination dépensée en pure perte! Moréri copie simplement Infessura avec une faute d'impression, Arimano pour Arignano. Le P. Ollivier suppose que Zurita n'est que l'écho de Guicciardini, le disciple et le « commentateur du conteur italien. » Le P. Ollivier se trompe. Le récit de Zurita est très-circonstancié, et Guicciardini n'a qu'un mot. On sait que l'historien aragonais avait consulté une foule de documents manuscrits en Espagne et en Italie. C'est un écrivain sincère, point du tout menteur. Il avait donc trouvé quelque part ce qu'il raconte. Supposons même qu'il ait eu sous les yeux le Diaire d'Infessura. Il ne s'est pas borné à le copier, il ajoute

[1] V. Ed. Leibnitz, p. 40.
[2] Cod. 5162, fol. 76 et 77; Cod. 5161, fol. 37.
[3] Burchard, éd. Eccard, col. 2111 (1 januarii 1500), et col. 2123 (29 julii 1500). V. *Lucrezia Borgia in Ferrara*, p. 76.
[4] Ed. 1670, vol. I, p. 199 et 248.
[5] Zurita, t. V, fol. 37, col. 3.

Digitized by Google

de nouveaux détails. Je n'ai donc pas été trop loin en regardant comme probable le fait en question.

Le P. Ollivier pense que Zurita était de ces hommes à qui la grandeur des Borgia donnait le cauchemar. Il ajoute que son ouvrage fut publié seulement vingt ans après sa mort, après une révision et des retouches.

Tout cela est complétement erroné. Zurita parle des Borgia avec beaucoup de modération. Ses *Annales* furent publiées de son vivant. Le P. Ollivier a l'air de croire que l'édition de 1610, qui parut vingt ans après la mort de Zurita, est la première, tandis que c'est en réalité la troisième. Le texte n'y est pas changé. La révision et les retouches n'existent que dans l'imagination du P. Ollivier. D'ailleurs, si l'on avait modifié le texte de Zurita en 1610, c'eût été certainement dans un sens favorable aux Borgia, qui étaient alors estimés de tous en Espagne et qui méritaient cette estime. Thomas de Borgia, frère de saint François, était archevêque de Saragosse, lorsqu'on commença d'imprimer la troisième édition de Zurita [1]. Rien ne dénote mieux l'absence d'esprit critique chez le P. Ollivier, que ces suppositions gratuites et ces jugements erronés sur les écrivains.

Le P. Ollivier invoque aussi, pour me réfuter, le témoignage des *Acta consistorialia*, qui donnent à César le nom de Borgia, peu de mois encore avant sa promotion. Cela ne prouve rien. Il faudrait les actes mêmes de sa promotion pour détruire la probabilité de l'opinion que je discute.

Revenons à Vannozza.

Paul Jove, qui vint à Rome vers 1517, connut encore la mère de César Borgia. Il le déclare dans la vie de Gonsalve de Cordoue. *Cæsar Borgia ex Vanoctia Romana, alioqui proba muliere quam novimus, genitus* [2].

Le nom de famille de Vannozza est bien connu par ses lettres, qui se trouvent aux archives de Modène [3]. Adinolfi a publié à Narni, en 1860, *Il canal di Ponte*, ouvrage rempli de documents curieux sur Vannozza et ses deux maris.

III

A toutes les preuves qui ont été énumérées, le P. Ollivier fera une objection, péremptoire à son avis, et que nous résumons d'après l'*Univers* du 16 octobre.

« Les enfants de Rodrigue sont nés, suivant l'opinion générale, à

[1] Voir l'approbation au premier volume.

[2] Lib. III, p. 272 (ed. Basil.), 1578.

[3] De Reumont, t. III, Ire part., p. 502; et dans le *Theol. Lit. Blatt.*, 29 aug. 1870; Gregorovius, t. VII, p. 318; Gilbert, *Lucrezia Borgia*. London, 1869, t. II, p. 347.

Digitized by Google

Valence d'Espagne, avant l'événement qui envoya Rodrigue à Rome. Je ne connais aucun document sérieux qui contredise cette assertion, appuyée d'ailleurs par des témoignages authentiques et précis. C'est ce que dit surabondamment la *Vie anonyme* de la Casanate. C'est ce que dit expressément le *Dialogus inter Mortem et Alexandrum VI*. C'est aussi ce que dit de César, d'après les *Acta consistorialia*, Bzovius, lequel avait d'ailleurs pour s'éclairer les indications des Borgia, comme le reconnaît De Sponde: « ex indicibus « Borgianorum. » La plupart des écrivains modernes ont suivi cette opinion : Noël (Alexandre) est peut-être le seul qui ait fait naître ces enfants après l'entrée de leur père dans sa vie cléricale... Tous les historiens s'accordent à reconnaître que Vannozza, séparée de Rodrigue en 1456, et retirée à Venise, ne reprit ses relations avec lui, à Rome, qu'en l'année 1490. »

Rappelons-nous, pour bien saisir cette argumentation, que depuis 1455 jusqu'à sa mort, Rodrigue Borgia n'a plus résidé en Espagne qu'une année environ. Si donc ses enfants sont nés à Valence, leur naissance doit être placée avant l'an 1456.

Le raisonnement est logique. Mais les prémisses étant fausses, les conclusions le sont aussi. Les faits qui constituent la base de l'argumentation forment par leur enchaînement ce roman que j'ai caractérisé dans mon premier article. J'ai cru alors qu'il valait mieux démontrer positivement la thèse opposée à celle du P. Ollivier, que de m'amuser à le suivre et à le réfuter pas à pas dans ses combinaisons. Ce que je n'ai pas fait, je le ferai maintenant. C'est une besogne fastidieuse, mais qui m'est imposée par la manière dont le P. Ollivier répond à mes objections.

Ecartons d'abord une remarque de nature à faire préjuger la question. « Noël (Alexandre) est peut-être le seul qui ait fait naître ces enfants après l'entrée de leur père dans sa vie cléricale. » Le P. Ollivier parle ici des auteurs modernes. Une affirmation aussi générale, quoique tempérée par un *peut-être*, ne ferait-elle pas croire que le nouvel historien a consulté sérieusement une foule d'auteurs, et que nulle part il n'a rencontré d'opinion analogue à celle du P. Alexandre? Eh bien, j'ose l'affirmer sans craindre un démenti de la part des connaisseurs, cette phrase démontre à l'évidence avec quelle précipitation procède le P. Ollivier. C'est par douzaines qu'on pourrait compter les écrivains modernes qui font naître les enfants de Rodrigue après son élévation au cardinalat. Pour me borner, je choisirai quelques noms parmi ceux des auteurs que le P. Ollivier devrait avoir consultés, puisqu'il les cite dans ses notes justificatives [1]. Raynaldi (ad ann. 1493, num. XXVI et XXVII); Spondanus (ad ann. 1492, num. XXII); le continuateur de Fleury (t. XXIV, p. 144); Becchetti (suite d'Orsi, liv. XII, num. VI); Ciacconius ou ses annotateurs (éd. 1677, vol. III, art. *César Borgia*); Moroni (*Dizionario*, t. VI, p. 49); Mariana (liv. XXVI, ch. II), parlent comme

[1] Note A, p. 259 et suiv.

Digitized by Google

Alexandre, lequel d'ailleurs a simplement copié Raynaldi. Comprend-on une semblable hardiesse d'affirmation? Est-il étonnant que l'on accuse le P. Ollivier de n'avoir pas étudié suffisamment ce dont il parle? On me pardonnera, je l'espère, de ne pas remplir des pages de citations. Les auteurs que j'ai choisis, et dont je pourrais grossir la liste sans aucune peine, se trouvent dans toutes les bibliothèques un peu bien fournies. On verra, en ouvrant les volumes aux passages indiqués, quelle confiance nous pouvons avoir dans les allégations du P. Ollivier.

Venons-en maintenant aux témoins qui attestent que les enfants de Rodrigue naquirent à Valence, ou plutôt, pour traiter d'une manière complète tout ce qui concerne l'histoire de sa jeunesse, examinons d'abord sur quels auteurs on s'appuie pour prouver sa vie militaire.

Le P. Ollivier n'est guère embarrassé. Il a reconstitué « la vie militaire de Rodrigue à l'aide de conjectures, mais appuyées des documents les plus généralement admis. » Il n'y a pas « introduit un seul mot qui ne fût justifié par une assertion formelle d'un chroniqueur contemporain, ou par l'ensemble des faits accomplis à cette date. » (*Univers*, art. du 16 oct.) Dans la *Vie d'Alexandre VI*, il est plus hardi encore dans ses affirmations. Il raconte la vie militaire de Rodrigue et renvoie en note à *tous les historiens*. D'ordinaire chez les hommes peu habitués aux recherches historiques, ces phrases si vagues et si générales cachent une grande pauvreté d'argumentation. C'est le cas ici. Avant Gordon, les historiens imprimés d'Alexandre VI, ou de César Borgia, ne disent pas un mot de cette vie militaire de Rodrigue. Burchard, Guichardin, Paul Jove, Panvini, Zurita, Bzovius, Tomasi, Raynaldi, Mariana, Alexandre, tous se taisent sur ce sujet. Avant Gordon, donc avant 1729, personne n'en souffle mot. Naturellement depuis Gordon, plusieurs historiens ont répété les contes de celui-ci, sans en augmenter la probabilité. Tous cependant n'ont pas agi de cette façon. Cardella, l'historien des cardinaux, Novaes, l'historien des papes, Moroni, et pour citer un auteur vivant, Gregorovius n'ont tenu aucun compte des récits de Gordon. Ils agissaient sagement. En effet, les allégations de Gordon ont pour base unique la vie manuscrite dont nous avons apprécié plus haut la valeur. Tous les historiens se réduisent donc à un manuscrit sans autorité, et à un certain nombre d'écrivains qui, se fiant trop à Gordon, n'ont pas assez étudié leur sujet.

En voilà assez pour la vie militaire. Que dire à présent de la naissance des enfants de Rodrigue à Valence?

Elle est affirmée directement par la même vie manuscrite, par Gordon et ses copistes, et indirectement par Bzovius. Au dire du P. Ollivier, le *Dialogus* est du même avis.

Bzovius appelle César Borgia, *Hispanus*, *civis et electus Valentinus*. C'est un témoin qui écrit vers 1621, sans citer aucune source. Prenons acte de sa déposition, sans en exagérer la valeur. Le P. Ollivier dit que cet auteur écrit d'après les *Acta consistorialia*. J'aime à le croire. Mais où est la preuve que les mots *civis Valentinus* viennent

Digitized by Google

de là ? *Hispanus* tout seul ne prouve rien. Un Borgia né à Rome ou à Venise, était Espagnol, comme Chénier, né à Constantinople, et Montalembert, né à Londres, d'une mère anglaise, sont Français.

La vie manuscrite, Gordon et ses copistes n'ont pas même assez de poids pour fonder une probabilité solide. Il ne reste donc que Bzovius et le *Dialogus*, dont j'aurais grandement désiré que le P. Ollivier voulût bien citer les paroles. Si ce pamphlet, peut-être contemporain d'Alexandre VI, dépose contre mon opinion, ce sera le seul argument sérieux que le P. Ollivier puisse mettre en avant. Seulement, si les témoignages que j'ai cités et que je citerai ne peuvent se concilier avec le *Dialogus*, je serai en droit de dire, vu le nombre et la qualité des premiers, que le *Dialogus* se trompe.

J'ai montré tout à l'heure ce que pèsent les affirmations du P. Ollivier, à propos du P. Alexandre. Ce que je viens dire fournit un nouvel exemple du même genre. Si le panégyriste d'Alexandre VI a bien lu, un seul document sérieux, mais pas du tout l'opinion générale, ferait naître les enfants de Rodrigue à Valence.

Le P. Ollivier nous retrace, de la page 122 à 126 de son ouvrage, l'histoire et la marche des calomnies dont on a poursuivi la mémoire de Rodrigue Borgia. Je voudrais pouvoir citer tout ce morceau en y adjoignant quelques notes. On verrait combien l'auteur a consulté son imagination dans un sujet qu'il croit avoir étudié. J'abrégerai le tableau, en cherchant à en reproduire en raccourci les traits principaux.

D'après le P. Ollivier, la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe était une époque favorable à Alexandre VI. « La calomnie s'en allait peu à peu et laissait place à la vérité. La canonisation de saint François de Borgia servit de prétexte à de nouvelles attaques. » Cependant un Borgia avait affirmé hautement la légitimité de l'union d'où était issu l'aïeul de saint François. Les historiens du saint avaient entendu de lui la vérité sur les origines de sa famille. Les critiques de cette époque, peu bienveillante pour les saints, acceptaient les assertions des premiers biographes. Telle était la situation en 1671, lorsque Clément IX canonisa saint François de Borgia. Aussitôt commence un implacable mouvement de réaction. Le *Diarium* de Burchard reparaît à la lumière, cité par Godfroy et Raynaldi. Leibnitz publie les fragments de Burchard. Un autre protestant, Eccard, en donne une édition plus complète. Viennent enfin les Bollandistes qui couronnent l'œuvre de dénigrement et lui donnent une sanction définitive, en érigeant en manuel de l'histoire d'Alexandre VI, le livre du protestant Gordon.

Qui croirait que ce tableau, peint avec verve par le P. Ollivier, est une œuvre de genre, qui n'a rien de commun avec l'histoire!

D'abord le XVIe siècle tout entier, aussi bien que le XVIIe, avait, bien avant le factum de Gordon, jugé sévèrement le pape Alexandre VI. Panvini, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, écrivit la vie de ce pape en 1557. Zurita, aussi pieux que savant, et qui mourut sous l'habit des Hiéronymites, acheva d'imprimer ses *Annales* en 1580. Mariana ouvre le XVIIe siècle. Raynaldi fit paraître

Digitized by Google

son dix-neuvième volume, où il est si sévère à l'égard des premiers Borgia, en 1660. Or, ce sont là les auteurs qui ont fondé l'opinion reçue jusqu'à nos jours par tous les historiens catholiques. Les historiens de saint François n'ont jamais essayé de réhabiliter l'union de Rodrigue et de la mère de ses enfants. Ribadeneira et Orlandini, cités mais non lus par le P. Ollivier, ne disent pas un mot de cette question. Le P. Ollivier nous parle de Vasquez, dont l'ouvrage n'a jamais été publié, et qu'il connait aussi peu que nous. L'arrière-petit-fils de saint François de Borgia, auteur d'une vie abrégée de ce saint, imprimée à Bruxelles en 1675, nomme Julie Farnèse, mais n'affirme nullement qu'elle fut l'épouse de Rodrigue Borgia. Son silence est éloquent, en présence des attaques unanimes dont Rodrigue fut toujours l'objet. Partout sauf à un seul degré, où il n'y a pas l'ombre d'un doute, le docteur François de Borgia atteste la légitimité des alliances antérieures. Ici, où il convenait de parler, il se tait : *Hic ex Julia Farnesia, apud Placentiam amplissimæ domus, accepturæ mox clarissimam lucem a Borgiis, habuit inter alios Joannem*, etc. Il ne dit même pas à cet endroit ce que devint Rodrigue. Ce n'est qu'à la page suivante qu'il fait l'éloge de Calixte III et d'Alexandre VI. Cienfuegos, auteur célèbre d'une vie de saint François, publiée en 1702, est aussi réservé sur le même sujet, et se borne, en faisant l'éloge d'Alexandre, à parler des fautes de sa jeunesse et de son repentir. Le P. Giry seul parle d'un mariage de Rodrigue. C'est supposer le lecteur bien peu instruit que de vouloir faire passer l'approbation donnée à la pieuse compilation de Giry par des docteurs de Sorbonne pour une consécration solennelle accordée par la critique sévère du XVIIe siècle, à la réhabilitation de Rodrigue Borgia.

Avant que Leibnitz et Eccard, lequel, soit dit en passant, *était catholique*, lorsque sa *Collection d'historiens* parut à Leipzig, publiassent ce qu'ils avaient trouvé du *Diarium Burchardi*, l'opinion publique était formée sur le compte d'Alexandre VI. Les historiens les plus catholiques et les moins suspects avaient prononcé leur jugement. Leibnitz était le dernier homme du monde à chercher dans la divulgation du *Diarium*, une sorte de vengeance contre la canonisation de saint François. Quant aux Bollandistes, je l'ai déjà dit, ils n'ont pas cité Gordon, et les quelques lignes où ils parlent d'Alexandre VI n'ont eu aucun effet sur l'opinion des savants, que les biographes ont trouvée bien établie, et sur laquelle ils n'avaient pas à se prononcer d'une manière spéciale.

IV

Je finirai par quelques observations sur l'origine des Borgia, question assez compliquée, et où le P. Ollivier ne m'a pas fait l'honneur de me lire avec attention. Plusieurs questions se présentent à résoudre.

Digitized by Google

En premier lieu, la famille noble des Borgia de Xativa était-elle d'origine royale? Je me suis borné à dire qu'on n'apporte aucune preuve. Le P. Ollivier m'objecte les Bollandistes, comme si je les avais invoqués sur ce point. Je sais qu'ils sont favorables à l'origine royale des Borgia. Mais il y a loin de leur réserve à se prononcer sur une question aussi obscure, à la hardiesse avec laquelle le P. Ollivier tranche la difficulté. Le seul argument que l'on mette en avant, c'est la possession de la ville de Borgia par les Atarès, hommes de sang royal.

Il faudrait prouver que les Atarès ont pris le nom de Borgia, et qu'ils sont les ancêtres des nobles de ce nom, établis à Xativa. Personne n'apporte la moindre preuve de ces deux faits. On allègue une ressemblance d'armoiries, appuyée sur un auteur de la fin du XVIe siècle. Cela ne suffit pas. Aucune partie de la science historique n'exige plus de sévérité de critique que les généalogies et l'histoire des familles. Les arguments des contemporains de Calixte III ne se rapportent pas, dans les *Acta Sanctorum*, à l'origine royale des Borgia, comme l'affirme le P. Ollivier, mais à la question suivante :

Calixte III (Alphonse Borgia) était-il de famille noble?

Zurita dit non. Escolano et les Bollandistes disent oui. J'ai prouvé que Zurita a raison, en introduisant dans le débat le texte contemporain publié par Villanueva.

Le P. Ollivier confond dans sa réponse les deux questions précédentes.

Alexandre VI était-il un Lançol, comme l'affirment les Bollandistes et le P. Ollivier, ou un Borgia?

Zurita, Escolano, Imhoff et d'autres disent qu'Alexandre était de la famille noble de Borgia.

Panvini, Mariana et l'immense majorité des écrivains en font un Lançol.

C'est ici que j'ai reproché au P. Ollivier de n'avoir pas discuté une question dont Zurita et les Bollandistes lui fournissaient tous les éléments. Mon contradicteur a cru pouvoir m'accuser de distraction, parce que les Bollandistes ne sont pas de mon avis. Je dois le savoir, puisque je les combats. Mais le P. Ollivier a tout embrouillé dans sa réponse. Il finit même par dire : « Je puis... enfin conclure que la découverte de mon contradicteur au sujet de la substitution du nom de Borgia à celui de Lançol, — découverte que bien des gens avaient faite sans se préoccuper des médailles apocryphes, — ne modifie rien à mon travail, où, du reste, elle avait trouvé sa place. »

Je lis et je relis cette phrase. Je n'en puis tirer que cette conclusion : le P. Ollivier m'a à peine lu du bout du pouce. Comment! je prouve que le nom de Lançol n'appartient pas à Alexandre VI. Je réfute donc par là même le sous-titre du P. Ollivier : *Le cardinal Rodrigue Llançol y Borgia*, et on vient me dire : Cela ne modifie rien à mon travail. Cette découverte y a trouvé place! Mais dans quelle page se cache donc cette découverte? Le P. Ollivier admet-

Digitized by Google

il avec moi qu'Alexandre VI descend par son père des Borgia? Evidemment non. Il affirme le contraire dès le titre de son livre.

J'ai corrigé en passant ce que je crois une erreur du P. Ollivier sur la ville de Xativa. Il déclare ne pas comprendre ma note. Elle est cependant bien claire. Le P. Ollivier dit que Xativa s'appelle *maintenant* San-Felipe. Je réponds : Xativa s'est appelée San-Felipe *jusqu'au règne d'Isabelle*. Est-ce identique ?

Je pense avoir suffisamment répondu dans les pages qui précèdent à l'ouvrage du P. Ollivier et à sa défense. Si je voulais tout examiner dans ce volume, il y aurait bien peu de pages qui ne fournissent matière à réfutation. L'auteur prétend avoir étudié sérieusement pendant quinze ou vingt ans. Je crois, sur sa parole, aux longues études, mais je ne puis me résoudre à les regarder comme sérieuses. Peu habitué aux recherches, absorbé peut-être pas d'autres soins, le P. Ollivier s'est fait illusion. Garder longtemps en tête un projet, s'en occuper de temps à autre, ce n'est pas étudier. S'il avait cherché à bien connaître le xve siècle, le P. Ollivier n'en ferait pas le siècle de Pétrarque, mort en 1371. Qu'on se figure un auteur qui prétendrait connaître le xviiie siècle et qui l'appellerait le siècle de Pierre Corneille ou de Pascal!

La question en litige me paraît suffisamment éclaircie par les deux articles que j'ai publiés. Joints au livre du R. P. Ollivier et à ses réponses, ils mettront le lecteur en état de prononcer son jugement. Aussi suis-je fermement résolu à ne plus rentrer dans la lice.

H. MATAGNE.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE GALLIA CHRISTIANA

I. Sous ce titre *Gallia Christiana*, etc., les Bénédictins ont doté le monde savant d'un ouvrage précieux pour l'histoire, qu'on réimprime en ce moment. Avant de parler de la nouvelle édition qui est en voie de publication et qu'on ne saurait trop encourager, on aimera sans doute à avoir quelques détails historiques et littéraires sur l'ouvrage lui-même. Son importance mérite qu'on en fasse l'histoire bibliographique, et c'est ce que nous nous proposons dans cet article.

Le premier auteur qui ait eu l'idée de donner une Chronologie des Archevêques, Evêques et Abbés de l'Eglise de France et des provinces voisines comprises dans les Gaules, est Jean Chenu, né en 1559 et mort en 1627, avocat au Parlement de Paris. Son travail fut publié en 1621, en un volume in-4°; mais il ne contenait qu'une simple nomenclature de noms, et parut trop incomplet à Claude Robert qui voulut faire mieux.

Ce savant, qui naquit vers 1564 et mourut en 1636, conçut à Rome le dessein de son ouvrage. Il en parla au célèbre cardinal Baronius, qui était bien capable de donner son avis en telle matière, et qui le pressa de mettre son plan à exécution. Claude Robert s'y mit avec ardeur, et, en 1626, il le publia, chez Sébastien Cramoisy, en un volume in-folio, sous ce titre : *Gallia Christiana, in quâ regni Franciæ, ditionumque vicinarum dioceses, et in iis Presules describuntur*. A la fin de cet ouvrage, il publia quelques traités estimés, dont parlent Papillon[1] et le P. Louis Jacob[2], qui fit l'épitaphe de

[1] *Bibliot. des auteurs de Bourgogne.*

[2] *De claris scriptoribus Cabilonensibus.* — Voir aussi Moréri, *Dict. hist.*,

Digitized by Google

Claude Robert, laquelle contient un abrégé de la vie de ce docte ecclésiastique.

Bien que Robert eût fait mieux déjà que Jean Chenu, il paraît néanmoins qu'il sentit que son ouvrage pouvait être plus complet encore, car il engagea les deux célèbres frères jumeaux, Scævole et Louis de Sainte-Marthe, à se charger d'un travail sous le poids duquel, dit Dom Tassin [1], il reconnaissait qu'il avait succombé. Personne, assurément, n'était plus en mesure qu'eux pour réussir dans une entreprise si difficile. Ils formèrent d'abord un projet qu'ils exposèrent à l'Assemblée du Clergé, en 1645. On l'agréa, et on les invita à se mettre à l'œuvre. Mais pendant qu'ils s'y appliquaient, et dans le cours même de l'impression, la mort enleva d'abord Scævole en 1652, et ensuite Louis en 1656 [2]. Ces deux érudits avaient fait part de leur travail à Pierre Scævole, Abel et Nicolas de Sainte-Marthe, fils de Scævole. Ceux-ci continuèrent l'ouvrage, et le firent paraître en quatre volumes in-folio, après l'avoir présenté à l'Assemblée du Clergé de 1656, qui l'approuva.

Quelque applaudi qu'ait été cet ouvrage dans son temps [3], il dut bientôt se trouver défectueux par la découverte de documents plus nombreux ; c'est ce qui détermina l'Assemblée du Clergé de 1710 de charger le R. P. Denys de Sainte-Marthe, général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, de le revoir ou plutôt de le refondre comme un ouvrage qui appartenait à sa famille. Telle est l'origine du *Gallia Christiana* [4]. Nous devons maintenant suivre l'histoire de cet ouvrage, tel qu'il existe aujourd'hui.

II. Dom Denys de Sainte-Marthe entreprit donc avec beaucoup de zèle la refonte du travail de ses oncles. D'abord, il suivit une méthode différente de la leur. Ils avaient mis les Archevêchés dans le premier volume, les Evêchés dans les deux suivants, et les Abbayes dans le dernier. Dom Denys de Sainte-Marthe, au contraire, distribua son travail par Métropoles, sous chacune desquelles il rangea les Evêchés suffragants et chaque Abbaye, tant celles qui existaient que celles qui n'existaient déjà plus de son temps. Il fit paraître le premier

t. VI de l'édit. de 1725. — Dupin n'en parle pas dans sa *Bibl. des aut. ecclés.* Il s'est contenté de l'indiquer ainsi qu'il suit dans ses *Tables univ.*, t. III, p. 394 : « Claude Robert, de Bar-sur-Aube, chanoine et archidiacre de Châlon-sur-Saône, né en 1564, mort le 16 mai 1636 ; auteur de la *Gaule chrétienne*, imprimée en 1626. »

[1] *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4°, 1770, p. 468.

[2] C'est donc à tort que Richard Simon attribue ce *Gallia Christiana*, en 4 vol. in-fol., au P. général de l'Oratoire et à son frère. Cet ouvrage est bien de Scævole et de Louis de Sainte-Marthe. C'est donc une rectification à faire dans le chap. x du t. Ier de la *Bibl. critique* de Richard Simon, 4 vol. in-12, 1708-1710.

[3] Dom Mabillon l'indique dans son *Catalogue des meilleurs livres avec les meilleures éditions pour composer une Bibl. ecclés.*, placé à la fin de son *Traité des Études monastiques*, in-4°, 1691, p. 425.

[4] V. le P. Nicéron, *Mém.*, etc., t. V.

Digitized by Google

volume chez Coignard, en 1715, in-folio, avec ce long intitulé : *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa ; quâ series et Historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem positis.*

Ce premier volume du nouveau *Gallia Christiana* s'ouvre par une savante préface, dans laquelle l'auteur, après avoir exposé le plan de son ouvrage, s'attache à rechercher l'origine de l'établissement du christianisme dans les Gaules : question importante qui, depuis, a été traitée sur des données plus complètes, et qui, de nos jours, a produit divers travaux où les origines apostoliques de nos Eglises sont mises hors de toute contestation raisonnable. Viennent ensuite les matières qui forment le fond de l'ouvrage lui-même.

Les Métropoles d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch remplissent le premier volume. A la tête de l'histoire de chaque Métropole ou province ecclésiastique, Dom Denys de Sainte-Marthe a mis des cartes géographiques, par le moyen desquelles on connaît la situation de la ville métropolitaine, des Eglises suffragantes et des Abbayes. De plus, afin qu'on pût ranger les événements dans un ordre chronologique, et connaître les papes et les rois sous lesquels les faits sont arrivés, l'auteur a donné diverses tables chronologiques contenant les indictions, les papes, les empereurs romains, les rois, etc. On trouve à la fin de ce volume les documents qui servent de preuves à l'histoire.

Disons-le de suite, il en est ainsi pour les autres volumes, où, après la liste chronologique des Archevêques, Evêques, Abbés, et le récit de ce qui concerne l'histoire de chacun d'eux, les auteurs donnent les documents à l'appui. Ces *instrumenta* se composent, pour la plupart, de bulles des papes, avec quantité de pièces diverses arrachées à la poussière des archives et des bibliothèques. Pour le premier volume, Dom Tassin nous apprend[1] que la plus grande partie des pièces importantes qu'il renferme, ont été fournies par Dom Claude Estiennot, Dom Etienne de Laura, Dom Edmond Martène, Dom Ursin Durand, Dom Jacques Roger, et plusieurs autres Bénédictins qui avaient parcouru presque toutes les Eglises du royaume pour en recueillir les Actes.

Il paraît que, dès l'apparition de ce premier volume, les journalistes de Trévoux l'attaquèrent. On leur répondit par une lettre insérée à la fin du *Journal des Savants*, de 1716, et par une autre lettre fort vive, rapportée dans le tome VI du Supplément au *Journal de Leipzig* de la même année. Il en résulta diverses polémiques, dont il serait trop long de nous occuper.

Mais Dom Denys de Sainte-Marthe ne put donner que deux autres volumes, après celui dont nous venons de parler. Il avait déjà soixante ans, lorsqu'il entreprit ce grand travail. Aussi les forces le trahirent-elles bientôt ; il mourut en 1725, à soixante-quinze ans.

[1] *Hist. litt.*, ubi suprà, p. 463.

Digitized by Google

Le tome IIe, qui parut en 1720, ne contient que les Métropoles de Bourges et de Bordeaux; encore n'est-il pas tout entier de Denys de Sainte-Marthe. Les PP. Thiroux, Joseph Duclou, Claude Bohier et Barthélemy Petit-de-la-Croix, l'aidèrent de leur collaboration. Un avertissement, placé en tête de ce volume, annonce que l'auteur profita aussi des observations de Baluze; et cet avertissement est suivi d'excellentes remarques et de quelques corrections sur le premier volume.

Le tome IIIe fut publié en 1725, précisément l'année de la mort du docte auteur. Ce troisième volume renferme trois Métropoles fort éloignées les unes des autres, savoir celles de Cambrai, de Cologne et d'Embrun. Avant le corps de l'ouvrage, on trouve : 1° une liste des Archevêchés, Evêchés et Abbayes qu'il contient; 2° les changements arrivés dans les Eglises depuis l'impression de ce volume et des deux précédents; 3° des corrections et des suppléments pour le troisième; 4° des extraits tirés des observations de Baluze et d'autres savants, qui répandent beaucoup de lumière sur les deux premiers tomes. N'oublions pas de noter que ces volumes sont accompagnés d'un *Glossaire* des mots barbares ou étrangers, et de tables générales et particulières.

Il n'est pas de notre sujet de nous étendre sur le mérite et le savoir de Dom Denys de Sainte-Marthe. Beaucoup d'auteurs ont écrit sur sa vie et ses travaux. Nous n'avons qu'à constater ce que devint, après lui, son œuvre principale, le nouveau *Gallia Christiana*.

III. Les Religieux de son Ordre s'empressèrent de la continuer, et, dès 1728, les PP. Jean Thiroux, Félix Hodin et Joseph Duclou, qui avaient travaillé aux volumes précédents sous la direction de Dom Denys de Sainte-Marthe, publièrent le tome IVe[1]. Ils suivirent exactement la même méthode en faisant l'histoire des Archevêchés, des Evêchés et des Abbayes, et ils s'attachèrent à imiter la concision dans le style et la sobriété dans les détails, de leur général.

Ce volume s'ouvre par un abrégé de la vie de Dom Denys de Sainte-Marthe, hommage de la piété filiale qui devait, en effet, être rendu à ce savant dans le premier volume qui suivit ceux qu'il lui fut donné de publier. Puis, vient l'histoire de la Métropole de Lyon. On n'y trouve que cette Métropole; mais les recherches sur les Evêques de Lyon, et en particulier sur le martyre de saint Irénée, sont extrêmement importantes et curieuses. Trois ans après, c'est-à-dire en 1731, le Ve volume vit le jour. Il a pour auteurs les mêmes Religieux, et il n'est pas moins intéressant que le précédent. On y lit l'histoire des Métropoles de Mayence et de Malines; il y est parlé aussi de cent trente-sept Abbayes ou Monastères unis à d'autres

[1] Il en est qui prétendent que le P. Prévost, qui, en 1729, quitta la Congrégation de Saint-Maur, avait coopéré quelque temps à cet ouvrage, « l'un des plus importants, dit Picot, dont on soit redevable à ce corps savant et utile. » *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle*, t. IV. p. 114.

Digitized by Google

Eglises, et de cent cinquante-quatre autres qui existaient encore, vers 1770, dans l'étendue de ces deux Archevêchés.

Le *Gallia Christiana* était à ce tome Ve, lorsque les affaires du Jansénisme, dont malheureusement plusieurs membres de la Congrégation de Saint-Maur étaient imbus, et la publication de la Bulle *Unigenitus*, vinrent en arrêter la continuation. Il y eut un intervalle de huit années, pendant lesquelles on n'entendit plus parler de cet ouvrage. Enfin, en 1739, Dom Félix Hodin et Dom Etienne Brice publiaient le tome VIe. Ces deux continuateurs avertissent d'abord qu'ils ne donnent point les corrections du présent volume, ni du précédent, non plus que les changements arrivés dans les Eglises, attendu qu'ils se réservent d'insérer ces diverses améliorations à la fin de tout l'ouvrage. Ils s'occupent ensuite de l'histoire de la Métropole de Narbonne et des onze Evêchés qui en dépendaient. On ne trouve point, à la fin de ce VIe volume, un *Glossaire* des mots de la basse latinité, parce qu'alors Du Cange venait de publier une nouvelle édition du sien [1], et que les auteurs jugèrent, avec raison, que ce travail serait inutile à cause de son double emploi.

C'est encore au labeur de Dom Etienne Brice et de Dom Félix Hodin qu'on doit les tomes VII et VIII, parus en 1744, et qui renferment la Métropole de Paris. Disons premièrement un mot du septième, qui n'est que pour le seul Diocèse de Paris.

Les auteurs commencent par exposer les différents sentiments sur l'origine de cette Eglise et sur le saint Denys qui en fut le premier Evêque, et ils se prononcent contre l'Aréopagite. Ici encore, les Bénédictins du XVIIIe siècle sont bien dépassés par la critique et l'érudition modernes, qui ont traité cette question et qui l'ont décidée dans un sens contraire, c'est-à-dire, en revenant à la Tradition primitive, la Tradition qui était reçue partout avant les élucubrations des hypercritiques Launoy et Baillet [2]. Après le catalogue historique des Evêques du siége de Paris, qui fut érigé en Archevêché en 1622, par le pape Grégoire XV, à la sollicitation du roi Louis XIII, on trouve plusieurs autres catalogues, qui rendent ce volume fort intéressant et fort curieux : ce sont ceux des doyens de la cathédrale, des grands aumôniers de France, des trésoriers de la Sainte-Chapelle, du palais et de Vincennes, des supérieurs généraux des Congrégations régulières et séculières, etc. On remarque encore, dans ce volume, l'histoire des Congrégations elles-mêmes, et en particulier celle de Saint-Maur; les grands-maîtres de l'Ordre de Saint-Lazare, les grands-prieurs du Temple, l'érection des Séminaires, tant de ceux qui étaient institués pour former les clercs du Diocèse, que de ceux qu'on avait établis pour l'utilité de toute l'Eglise de France.

Quant au tome VIIIe, il renferme les Évêchés d'Orléans, de

[1] La première édition avait paru en 3 vol. in-fol. ; la deuxième fut publiée en 1733, 6 vol. in-fol.

[2] Sur la question de saint Denys l'Aréopagite, nous indiquerons, entre autres, les travaux de MM. les abbés V. Davin et Darras.

Digitized by Google

Chartres, de Meaux et de Blois, suffragants de Paris. Blois fut érigé en 1697, par le pape Innocent XII, à la demande de Louis XIV. Les trois autres furent détachés de la métropole de Sens, dont ils dépendaient auparavant, pour former le nouvel archevêché. L'histoire des Abbayes et des Prieurés alors existants, dans divers diocèses, occupe une grande place dans ce volume, qui est tout entier, comme nous l'avons dit, des PP. Hodin et Brice, à l'exception du diocèse de Meaux, qui a pour auteur Dom Toussaint-Chrétien du Plessis.

Nous passons aux tomes IXe et Xe. Ils contiennent la métropole de Reims, partagée en deux parties. La première renferme l'Église métropolitaine, les diocèses de Soissons, de Laon, de Beauvais, de Châlons et de Noyon : c'est la matière du IXe volume. Le Xe offre les documents ou pièces justificatives concernant les Eglises de toute la métropole de Reims, ainsi que les tables tant générales que particulières. Dans l'histoire de ces Eglises, les auteurs se sont conformés à l'ordre des séances que les évêques observaient entre eux dans leurs assemblées. Peut-être auraient-ils mieux fait, dit Dom Tassin [1], de continuer à placer les diocèses suivant les Notices de l'empire postérieur à l'empereur Honorius : c'est, au reste, ce dont ils conviennent dans l'avertissement placé en tête de ce volume.

IV. Après la publication des deux volumes dont il vient d'être question, et qui eut lieu en 1751, l'ouvrage eut à subir une nouvelle interruption. Dom Félix Hodin et Dom Etienne Brice étant morts en 1755, et Dom Toussaint du Plessis ayant renoncé au *Gallia Christiana*, cette publication fut suspendue pendant quelque temps. Des matériaux avaient cependant été préparés pour le volume suivant, et il était urgent de ne pas les abandonner. Dans cette conjoncture, les supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur confièrent la continuation de ce grand travail à Dom Pierre-Henri et à Dom Jacques Taschereau. Ces deux Bénédictins mirent donc en ordre les documents amassés par Dom Brice et par Dom du Plessis; ils rédigèrent le texte, et publièrent, en 1759, le tome XIe, qui est consacré à la métropole de Rouen, ainsi qu'à l'histoire de ses suffragants.

Le tome XIIe parut en 1768 ou 1770, et il y eut un plus grand intervalle encore pour le tome XIIIe, qui ne vit le jour qu'en 1785. Ces deux derniers volumes contiennent, outre de très-précieux documents justificatifs, l'histoire des métropoles de Sens et de Tarentaise, de Toulouse et de Trèves, avec leurs suffragants. Il manque quatre métropoles : Tours, Vienne, Besançon et Utrecht, pour que l'ouvrage soit terminé. Il paraît que beaucoup de matériaux avaient été rassemblés pour la composition des derniers volumes, mais ils furent pour la plupart égarés pendant la Révolution; de sorte que, depuis cette époque, il ne fut plus question du *Gallia Christiana*.

[1] *Hist. litt. de la Cong. de S.-Maur*, p. 467.

Digitized by Google

Si ce grand ouvrage (qui se compose donc jusqu'ici de 13 vol. in-folio, 1715-1785) fut l'objet, au fur et à mesure de son apparition, de quelques critiques, comme nous l'avons constaté déjà, il faut dire également qu'il a obtenu de hauts suffrages, et qu'il servit de modèle à d'autres travaux sur les mêmes matières. De doctes Allemands ont témoigné publiquement de voir l'Allemagne enrichie d'un ouvrage semblable sur l'histoire ecclésiastique de ce pays [1]. Le savant P. Lequien, Dominicain, mort en 1733, qui s'est occupé des quatre Patriarcats de l'Eglise grecque, en a donné, sur le modèle du *Gallia Christiana*, la description historique et géographique, en 3 vol. in-folio, 1740, sous le titre de : *Oriens Christianus, in quatuor Patriarchatus digestus*, etc. Le célèbre Muratori a pareillement exprimé le vœu [2] que l'*Italia Sacra, sive de Episcopis Italiæ*, auct. Ughelli, Romæ, 1644-62, 9 vol. in-folio, fût refondu sur le plan de notre *Gallia Christiana*. De plus, cet ouvrage a servi et sert encore de fondement à toutes les histoires des Eglises particulières de France, en même temps qu'il est l'une des sources les plus autorisées de nos annales nationales. Dom Richard y a puisé abondamment pour dresser les listes avec notices des archevêques et évêques qu'il donne dans son grand *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques*, etc., 5 vol. in-folio, avec un *Supplément*, 1 vol. in-folio, 1760-65. Mais nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer les auteurs qui ont parlé du *Gallia Christiana*, ou qui y ont puisé des matériaux : ce catalogue n'ajouterait pas d'ailleurs beaucoup au mérite de cette œuvre. Il nous faut maintenant en suivre l'historique jusqu'à nos jours.

V. En 1845, nous émettions le vœu de voir reprendre et achever l'œuvre du *Gallia Christiana*. Peu de temps après, nous eûmes la joie d'apprendre que ce vœu allait se réaliser. Un savant et modeste ecclésiastique, M. l'abbé Giraud, bibliothécaire à la Sorbonne, auteur et éditeur de quelques bons ouvrages [3], vint nous annoncer son projet arrêté de réimprimer et de continuer le travail des Bénédictins. Malheureusement, après de faibles commencements d'exécution, ce respectable ecclésiastique fut obligé de s'arrêter, et son projet en resta là. Il entre néanmoins dans notre sujet de donner quelques détails sur cette entreprise, dont l'intention au moins mérite éloge.

Vers 1847, l'abbé Giraud publia donc un *Prospectus* dans lequel il faisait part au public de son dessein de réimprimer le *Gallia Christiana*, de revoir et de corriger l'ouvrage, de compléter le travail, de combler les lacunes provenant, soit du temps, soit du fait des auteurs successifs de cette œuvre, et enfin de l'augmenter d'un *Supplé-*

[1] Ziegelbauer, *Historia litter. Ord. S. Bened.*, t. III, p. 455.
[2] *Annali d'Italia*, t. V, p. 261 ; Dom Tassin, *op. cit.*, p. 468.
[3] Entre autres, un *Cours de théologie en français*, et des éditions du *Tractatus de veritate religionis christianæ*, par Grotius, et du *Triumphus Crucis, sive de veritate Fidei*, par Savonarola.

Digitized by Google

ment contenant : 1° tous les documents relatifs à chaque diocèse, publiés par les Bénédictins, ou pris dans les frères de Sainte-Marthe, depuis l'époque où finit leur ouvrage, jusqu'à la présente année 1847); 2° les quatre nouveaux Diocèses érigés dans ces derniers temps, savoir : Ajaccio, Alger, Moulins et Versailles.

Mais, au sujet des additions qu'il se proposait de donner, l'abbé Giraud ne disait pas s'il les intercalerait dans le texte, ou s'il les mettrait en notes. Il ne disait pas davantage si, en réimprimant l'ouvrage des Bénédictins, il insérerait, aux endroits qu'elles concernent, leurs propres corrections et les remarques supplémentaires qu'ils se sont vus obligés d'ajouter successivement, ou s'il les rejetterait à la fin des volumes. En tous cas, il projetait de bouleverser complétement le plan des auteurs primitifs; car, au lieu d'adopter la division si rationnelle par provinces ecclésiastiques, il voulait publier par livraisons dont chacune formerait un Diocèse à part. Il trouvait cette idée excellente pour son entreprise.

Il se trompait. S'il pouvait, à un certain point de vue, faciliter la vente, ce mode de publication n'en était pas moins évidemment mauvais. C'était détruire l'ensemble, éparpiller les pierres du monument, en un mot ce n'était plus à proprement parler l'œuvre des Bénédictins, mais une entreprise de librairie faite sur le fond de cette œuvre magistrale. Aussi est-ce peut-être bien là la cause de l'insuccès de cette tentative. En vain l'abbé Giraud fit-il un pressant appel aux archevêques et évêques, les priant de lui faire transmettre tous les documents qu'ils croiraient pouvoir servir à compléter l'histoire de leurs diocèses, comme aussi le nombre approximatif d'exemplaires qu'ils présumeraient susceptibles d'être placés, il ne put guère donner qu'une livraison, contenant le diocèse de Nancy [1], et son entreprise, mal conçue, avorta dès le début. On n'en parla plus, et il fallut attendre encore près de dix ans avant d'espérer de voir enfin entreprendre sérieusement la continuation du *Gallia Christiana*.

VI. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'avait pas senti, paraît-il, le vide que laissait l'inachèvement de ce monument historique; car, parmi les immenses travaux commencés par les Bénédictins et interrompus par la Révolution, que cette illustre Compagnie avait arrêté d'achever, elle n'avait pas compris le *Gallia Christiana :* il n'en était pourtant guère de plus utile et de plus digne à tous égards d'être continué pour elle.

Cependant, hâtons-nous de le dire, l'Académie voulut réparer, autant que possible, cette négligence ou cet oubli. A cet effet, elle déclara, à plusieurs reprises, que l'achèvement de ce grand ouvrage était dans ses vœux; qu'elle placerait cette œuvre au premier rang des travaux auxquels elle conviait les érudits français, et que nulle autre peut-être ne lui semblerait mériter davantage les récompenses

[1] *Gallia Christiana*, etc., Ecclesia Nanceinsis, in-4° de 35 p., 1847.

Digitized by Google

et les honneurs dont la distribution a été confiée à son zèle et à ses lumières [1].

Quoique souvent renouvelé, cet appel aux plus patients investigateurs de nos Archives avait été peu entendu jusqu'ici. Il ne devait cependant pas rester sans réponse. Un savant, M. Barthélemy Hauréau, de l'Institut, entreprit courageusement l'œuvre devant laquelle tant d'autres avaient reculé, et bientôt il fut à même d'ajouter trois volumes aux treize que nous avaient laissés les Bénédictins.

Nous l'avons dit, les matériaux laissés par ces savants religieux pour la composition des derniers volumes de leur œuvre, périrent en partie pendant la tourmente révolutionnaire. Les *Preuves* seules avaient échappé au désastre, et un libraire les avait fait imprimer à part, mais avec de telles incorrections, que M. Hauréau ne put employer qu'un très-petit nombre de ces *Instrumenta* [2]. Il fut donc réduit à ses propres recherches qui ne furent assurément pas sans un grand labeur. Il se livra, pendant plusieurs années, à de sérieuses investigations dans la plupart des dépôts publics, et c'est sur les documents recueillis par lui qu'il rédigea sa continuation, s'attachant à imiter le latin simple, clair et en même temps élégant des Bénédictins, dont il a également, du reste, adopté le plan et la savante méthode.

Les trois volumes, c'est-à-dire les tomes XIVe, XVe et XVIe, qu'il a déjà donnés, et qui ont été publiés dans les années 1856, 1860 et 1865, nous présentent, en effet, la même marche que les précédents. On y trouve la même patience d'érudition. Les nombreuses pièces justificatives qui accompagnent le texte, comme dans les volumes des Bénédictins, paraissent choisies avec discernement, et soignées sous le rapport de la correction. Les cartes qui sont jointes à ces volumes sont aussi d'une exécution satisfaisante. Voilà pour l'ensemble général des trois tomes nouveaux publiés par M. Hauréau : notons brièvement leur contenu.

Tout le XIVe est consacré à la Province de Tours [3]. Nous y trouvons d'abord, après un court *avertissement* au lecteur, l'histoire de la Métropole, de ses Archevêques, des Doyens du Chapitre, des Abbés de Saint-Martin, et celle des divers Monastères. Ensuite vient l'histoire des onze Diocèses anciennement compris dans cette province, savoir : ceux du Mans, d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Quimper, de Saint-Paul-de-Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol. Ce volume est le plus fort des trois, le nombre et l'importance des documents concernant la province de Tours n'ayant pas permis à M. Hauréau de consacrer un moindre espace à cette partie de son œuvre. On ne saurait d'ailleurs s'en plaindre; et, bien que cette histoire de la province de Tours ne

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XVIII, p. 377.
[2] *Journal des Savants*, année 1856, p. 440.
[3] 1 vol. in-fol., 1142 col. et 432 col. d'*Index*, 1856. Paris, Didot.

Digitized by Google

soit pas poussée au delà de l'année 1790, parce qu'à cette époque les Monastères étaient fermés, et l'Église de France subissait de profonds changements, on peut dire qu'elle est encore plus complète que celle des provinces de Toulouse et de Trèves, donnée par les Bénédictins, et qui, nous l'avons vu, a été interrompue à l'année 1785.

Les tomes XVe et XVIe, composés sur le même pied que celui dont nous venons de parler, et offrant des renseignements identiques en ce qui concerne les Archevêques, Evêques, et le Clergé régulier, etc., sont moins étendus. On n'y trouve pas, sur les Métropoles, autant de détails. Le premier comprend la province de Besançon, avec ses suffragants : Lausanne, Bâle, Belley [1]. Le second renferme la province de Vienne, avec les évêchés de Grenoble, de Valence, de Die, de Viviers, de Genève et de Saint-Jean-de-Maurienne [2]. Ces deux volumes sont également riches de documents et d'*instrumenta* précieux. L'histoire des divers Monastères présente un certain intérêt et sera utilement consultée. Notons enfin que l'auteur, pour les deux provinces ecclésiastiques de Besançon et de Vienne, arrête son travail à l'année 1790, comme il l'a fait pour celle de Tours.

Assurément nous reconnaissons que les trois volumes publiés jusqu'ici de la continuation de M. Barthélemy Hauréau, accusent, de la part de l'auteur, des recherches nombreuses. Néanmoins, il faut le dire, si, grâce aux innombrables pièces que la Révolution a centralisées dans la plupart des dépôts de Paris, il est parvenu à combler bien des lacunes dont ne sont pas exempts les volumes des Bénédictins, il n'est pourtant point lui-même à l'abri sous ce rapport. Ses renseignements sont souvent incomplets et n'offrent pas toujours l'exactitude désirable. Ses listes d'Abbés présentent de trop fréquentes interruptions. La faute en est sans doute moins à M. Hauréau qu'au temps qui n'a laissé arriver jusqu'à nous que des documents tronqués. Cependant, en interrogeant davantage les Archives de province et la science locale ; en consultant ces monographies, ces histoires d'Églises particulières, ces hagiographies diocésaines, ces dissertations sur une foule de points de nos annales religieuses, qui ont paru en si grand nombre en ces derniers temps et dont plusieurs sont vraiment remarquables de science et de critique sagace et puissante, nous pensons que M. Hauréau serait arrivé, d'une part, à faire disparaître certaines erreurs, et, d'autre part, à être beaucoup plus complet encore, touchant les matières principales et les plus essentielles pour un ouvrage comme celui-ci.

D'autres regrets sont encore à exprimer sur le travail de M. Hauréau. Dans sa courte préface, il nous fait entendre qu'il s'est appliqué avant tout à reproduire la fidèle image du travail de ses devanciers ; qu'il n'y a pas place, dans son ouvrage, pour les commentaires philosophiques sur les fortunes diverses de l'Église de France, ni au jugement des différends entre elle et les princes ;

[1] 1 vol. in-fol., 658 col. et 505 col. d'*Inst.*, 1860. Paris, Didot.

[2] 1 vol. in-fol., 657 col. et 475 col. d'*Inst.*, 1865. Paris, même éditeur. Le 3e fascicule de ce vol. a paru en juin 1870.

Digitized by Google

qu'il n'a voulu, en somme, que donner le simple exposé des faits. Et c'est effectivement à cette tâche que se borne généralement M. Hauréau. Or, est-ce bien uniquement à cela qu'il devait s'attacher ? Nous ne le croyons pas. C'est vraiment se trop désintéresser ; c'est se réduire à un rôle trop modeste, et surtout c'est rapetisser l'œuvre entreprise. Au reste, quoi qu'en dise l'auteur, ce n'est point là tout à fait le procédé des Bénédictins. Ils ont travaillé et écrit en gens attachés à leur sujet, l'aimant et le traitent de leur mieux, parce qu'ils en comprenaient la grandeur et l'importance. Aussi, l'absence de toute critique, en de telles matières, a-t-elle droit de surprendre, et nous pouvons regretter que M. Hauréau n'ait pas senti que la mission d'un historien sérieux et instruit impose de plus grands devoirs : elle exige une tout autre attitude que celle d'un simple rapporteur, indifférent ou quasi sceptique.

Mais M. Hauréau s'abstient-il, autant qu'il le croit, de tout jugement, de toute expression de ses propres sentiments ? Non ; et, en réalité, cela n'est pas possible. Un historien ne peut rester dans une absolue neutralité : il vient toujours un moment où il est obligé de prendre parti. Et c'est précisément ce qui arrive plus d'une fois à notre auteur ; et, dans ce cas, il ne nous paraît point toujours heureux dans sa critique, laquelle, nous ne le nierons pas, peut être, en certains points, d'accord avec celle des Bénédictins, mais assurément ne l'est plus avec celle que le progrès des études historiques et les nouvelles découvertes ont fait naître. Ainsi, par exemple, sur la question des origines apostoliques de nos Eglises, M. Hauréau est tout à fait en arrière.

Il y a quelques années, un savant écrivait ces lignes : « L'étude m'a longtemps habitué à compter sérieusement avec les traditions[1]. » M. Hauréau, malheureusement, n'en est point là. Il fait bon marché de nos traditions les mieux fondées et les plus respectables ; il en est encore, sur ce point, à la critique erronée des Launoy, des Baillet et autres, malgré les solides travaux dont nous a dotés l'érudition moderne, depuis ceux de MM. les abbés Faillon et Arbellot, jusqu'aux récentes rectifications de M. Paulin Paris. M. Hauréau ne tient compte d'aucun de ses travaux ; ils sont pour lui comme non avenus, et il se *prononce* nettement, entre autres, contre l'origine apostolique de l'Eglise de Tours. Tout comme les hypercritiques du temps passé, il adopte le IIIe siècle pour l'époque de la prédication de l'Évangile parmi nous, ne craignant pas d'annuler ainsi tant de témoignages et d'autorités irrécusables qui la placent au Ier siècle.

VII. Nous ne sommes donc pas étonné qu'on ait songé à mieux faire. C'est Dom Piolin, Bénédictin de la Congrégation de France, qui a eu cette bonne pensée de reprendre et d'achever le *Gallia Christiana*,

[1] M. Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. Ier, p. 271.

Digitized by Google

ce glorieux héritage de sa famille spirituelle : nous l'en félicitons de grand cœur ; nul n'était plus capable que lui de se dévouer à cette œuvre.

Aussi bien y avait-il plus à faire qu'à continuer et achever le travail des Bénédictins du siècle dernier. Les treize volumes qu'ils ont publiés sont devenus fort rares ; très-peu en possèdent un exemplaire bien complet, et c'est à peine si toutes les Bibliothèques publiques en sont fournies. C'est là une lacune regrettable, et il importait, dès lors, non-seulement de compléter l'ouvrage, mais de le réimprimer tout entier.

Pour cette entreprise, assez lourde en un temps comme le nôtre, Dom Piolin a trouvé l'intelligent et courageux éditeur des *Acta Sanctorum* et de tant d'autres grandes publications. Mais il ne suffisait pas d'une réimpression pure et simple : il fallait améliorer l'œuvre ancienne, la mettre à la hauteur des progrès de la science historique et la compléter. Telle était bien la pensée de Dom Piolin, et il la fit connaître l'année dernière dans une sorte d'appel que nos lecteurs n'ont point oublié.

Dans le dessein de reproduire à la fois exactement l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, et de la compléter d'après les nouvelles découvertes de l'érudition, Dom Piolin se propose d'introduire dans le texte, mais en les indiquant entre crochets, les corrections qui peuvent se faire en quelques mots. Quant à celles qui demandent de plus longs développements, il renverra, à l'aide d'un double chiffre, à des *Appendix* destinés à redresser les erreurs, à suppléer les omissions et à conduire l'histoire jusqu'à nos jours.

Comme on le voit, ce sera la réimpression intégrale du *Gallia Christiana*, mais une édition véritablement revue et augmentée, *recensita et aucta*, nous dit Dom Piolin, et qui offrira un double avantage : nous y trouverons, d'un côté, indiquées à leur place les améliorations et les modifications que les premiers auteurs voulaient introduire dans leur travail ; et, d'autre part, nous aurons la continuation de l'œuvre qui sera conduite jusqu'à notre époque, tout en suivant le plan primitif.

Pour ces additions, corrections, compléments, le savant Bénédictin de Solesmes mettra à profit toutes les découvertes récentes et les travaux les plus distingués de notre temps. Il compte donner trois volumes supplémentaires, ou d'*Appendix*, qui offriront, nous dit-il, une grande quantité de bulles, de chartes, d'inscriptions et autres documents inédits ou peu connus. Ajoutons que ces *Appendix* se rattacheront de la manière la plus claire et la plus simple à chacune des parties de l'ouvrage dont, répétons-le, l'économie générale et primitive sera toujours respectée, et qu'une *Table générale* couronnera la collection.

Du reste, nous avons ici plus que des promesses : nous possédons un commencement d'exécution. Dom Piolin a déjà publié le premier volume de son édition, et ce magnifique volume de 1,020 pages répond de tout point au plan que s'est tracé le

Digitized by Google

docte Religieux : il fait bien augurer pour l'avenir de cette grande œuvre [1].

Il renferme cinq provinces ecclésiastiques, celles d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Auch et d'Avignon. Avec l'histoire de ces Métropoles, nous avons celle des Évêchés suffragants qui étaient, autrefois, au nombre de vingt-six, savoir : Aire, Apt, Bayonne, Cahors, Carpentras, Castres, Cavaillon, Commenges, Conserans, Dax, Fréjus, Gap, Lectoure, Lescar, Marseille, Mende, Oloron, Orange, Riez, Rodez, Saint-Paul-de-Trois-Châteaux, Sisteron, Tarbes, Toulon, Vabre et Vaison. Ce volume offre, de plus, l'histoire de cent quatre Abbayes du midi de la France ; cinq grandes cartes y sont jointes : ce sont celles des cinq Archidiocèses.

L'ancien texte est ici fidèlement reproduit ; mais, outre les corrections ou additions de détail, ce volume contient de nombreuses *Animadversiones*, qu'il fallait chercher dans les différents tomes de la collection. Un bon nombre de notes marginales sont répandues dans le volume : elles ont pour but d'indiquer les points dont l'éclaircissement et la discussion sont renvoyés aux *Appendix*. Nous ne saurions trop louer le soin et l'exactitude qui ont été apportés à ces indications, comme aussi l'abondance et la science des additions que renferment les *Appendix*.

Quant à l'esprit de ces travaux nouveaux, nous n'avons également qu'à applaudir. D'ailleurs, le nom de Dom Piolin, ses précédents ouvrages, notamment sa belle et savante *Histoire de l'Église du Mans*, ne sont-ils pas une garantie suffisante de la sûreté de la science comme de l'orthodoxie de la doctrine qui président à cette œuvre monumentale ? On ne peut donc que souhaiter au docte Religieux les forces nécessaires pour la poursuivre heureusement, et à son éditeur les encouragements qui lui sont dus pour cette nouvelle entreprise, qui vient dignement s'ajouter à celles, déjà si méritoires, de la réimpression des *Acta Sanctorum* et de l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins.

Il serait superflu, après ce qui précède, d'insister sur la valeur, l'importance et l'utilité du *Gallia Christiana*. Il est évident que cet ouvrage est incontestablement l'une des sources les plus précieuses, non-seulement pour l'histoire de l'Église en France, mais encore pour notre histoire nationale. L'une et l'autre y trouvent leurs titres d'origines, les preuves de leurs traditions, les témoignages de leurs gloires. C'est aussi dans cette immense collection que l'historien comme l'archéologue, le paléographe comme le critique, peuvent puiser abondamment pour leurs travaux. Tous les hommes d'étu-

[1] GALLIA CHRISTIANA, etc., EDITIO ALTERA, LABORE ET CURIS Domini Pauli Piolin, Presbyteri et Monachi ejusdem Ordinis Sancti Benedici e Congregatione Gallica, recensita et aucta ; Tomus primus. Magnifique in-fol. de XXXII p. de préfaces, 1330 col. de texte, 228 col. d'*instrumenta*, LXXII col. d'*animadversiones*, et de 56 p., à 3 col. chacune, d'*Index generalis*. Paris. Victor Palmé, éditeur, 1870.

Digitized by Google

des, les travailleurs sérieux, se réjouissent donc de la nouvelle édition de Dom Piolin, et voudront contribuer, espérons-le, à en assurer le plein succès.

L.-F. GUÉRIN.

II

LES CARTULAIRES ECCLÉSIASTIQUES

DE SAINTONGE [1]

Il y a deux ans nous rendions compte, à cette même place, d'une publication destinée à jeter une vive lumière sur l'état de la Saintonge du XIe au XIIIe siècle : nous avons nommé le cartulaire de l'abbaye de Baigne. On faisait espérer dès lors au public érudit la publication de deux autres cartulaires saintongeais, ceux des abbayes de Sainte-Marie de Saintes et de Vaux-sur-Mer, qu'avait copiés l'abbé Cholet. Mais il n'était pas donné à cet homme dévoué de mettre au jour ces deux importants documents ; il ne put même achever la publication du cartulaire de Baigne. Son héritage a été recueilli par l'abbé Th. Grasilier qui vient de publier deux volumes in-4° sous le titre de *Cartulaires inédits de la Saintonge*. Le premier de ces deux volumes comprend le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Étienne-de-Vaux et les chartes du prieuré de Notre-Dame de la Garde en Arvert, de l'ordre de Grammont ; le second volume est rempli par le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes.

L'éditeur fait précéder sa publication de *Prolégomènes* (LXIV pages) où il classe les renseignements fournis par les textes qu'il édite sur l'archéologie, l'éthnographie, l'état moral de la société, les im-

[1] *Cartulaires inédits de la Saintonge*, par l'abbé Th. Grasilier. Niort L. Clouzot, 1871, 2 vol. in-4° de LXIV-XIII-176 et XXIX-281 p.

Digitized by Google

pôts et les redevances, les mesures et les monnaies. La réunion de ces diverses données, se rapportant à une contrée dont l'état et les institutions au moyen âge n'ont guère été étudiés jusqu'ici, ne laisse pas que d'offrir un sérieux intérêt. Les prolégomènes étant communs aux trois cartulaires, chacun de ces documents est précédé en outre d'une introduction particulière.

Le plus important des trois cartulaires publiés par M. l'abbé Grasilier est, sans contredit, le cartulaire de l'abbaye de Saintes; c'est aussi celui qui comprend les chartes les plus anciennes. Ce cartulaire, conservé à la bibliothèque de Saintes, comprend quatre-vingt-douze feuillets, et est divisé en neuf parties correspondant à chacun des groupes de possessions de l'abbaye. La première partie contient les titres généraux de l'abbaye ou ceux se rapportant au chef-lieu; la deuxième, les titres de Pont-l'Abbé; la troisième, ceux de Corme-Royal et du Gua; la quatrième, ceux de Montpollin, en Anjou; la cinquième, ceux de Saint-Silvain de La Monzie, en Périgord; la sixième, ceux de Chassiron; la septième, ceux de Saint-Julien; la huitième, ceux de Vix-en-Poitou; la neuvième, ceux de Marennes. Les chartes qui le composaient primitivement paraissent avoir été transcrites de 1167 à 1171; depuis, on a ajouté à la suite de chacune des neuf parties des pièces plus modernes.

Dans son état définitif, le cartulaire de Saintes comprend cent soixante-seize pièces. La plus ancienne de ces pièces relate une donation faite par une dame du nom d'Ausende au monastère de Saint-Sylvain [de La Monzie], en Périgord, pour sa fille Hildiarde qui y avait pris l'habit monastique, et est daté du mois de décembre, quinzième année du roi Robert, c'est-à-dire de l'an 1010; elle est, par conséquent, de trente-sept ans antérieure à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, à laquelle fut soumis depuis le monastère de Saint-Sylvain. Les deux chartes les plus modernes sont datées de 1220 et de 1300. Le cartulaire de Saintes contient trente-deux chartes ou notices dont la date n'a pas été fixée, même approximativement, par M. l'abbé Grasilier.

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux-sur-Mer date du XIIIe siècle; il est conservé à la Bibliothèque nationale, où il porte le nº 10124 du fonds latin. Il renferme soixante-treize pièces, dont la plus ancienne est de 1075 et la plus moderne de 1270.

Les soixante-treize chartes du prieuré de la Garde sont publiées d'après des transcriptions exécutées pour Léon de Beaumont, évêque de Saintes, de 1716 à 1744, sur des copies notarlées dont la date ne nous est pas indiquée par l'éditeur, mais qui peuvent remonter au XVIe siècle. Le texte de ces chartes, rédigées de 1195 à 1343, ne peut certainement pas être, dans de telles conditions, d'une exactitude rigoureuse, et il a dû se glisser, dans ces copies successives, plus d'une faute analogue à celle que nous remarquons dans la pièce 67 où Pierre du Payrat est dit « garde du sceau royal *in Saylicia Lemoricensi*, pour *in baylici Lemovicensi*. » Quelques noms propres ont dû aussi s'altérer sensiblement, et on éprouve un sentiment pénible en trouvant dans une charte de 1228 (nº 44), le père de Robert de

Digitized by Google

Sablé, nommé Guillemin Martel (*Guillelminus Martelli*), tandis qu'une pièce de 1226 (n° 36) le nomme plus exactement *Gaufridus Martelli.*

Nous ne pouvons dissimuler que les deux volumes des cartulaires saintongeais décèlent, de la part de l'éditeur, une certaine inexpérience des choses du moyen âge ; on sent que M. l'abbé Grasilier a dû peu s'occuper de cette époque antérieurement à leur publication. Il semble qu'il eût pu, en certains endroits, indiquer les raisons qui le portaient à restreindre à une époque déterminée la rédaction de telles notices dont le texte ne renferme aucun indice chronologique apparent[1]. En règle générale, nous engageons nos lecteurs à ne pas se fier trop aveuglément aux dates attribuées par M. l'abbé Grasilier aux pièces qui ne portent pas d'indication d'année ; ils devront toujours vérifier si les synchronismes fournis par les chartes concordent avec l'opinion de l'éditeur.

On pourrait reprocher à M. l'abbé Grasilier la promptitude avec laquelle il cherche à faire des additions au *Gallia Christiana.* Que ce précieux ouvrage soit susceptible d'additions, de corrections partielles, c'est ce que personne ne cherchera à contester ; mais nul ne peut s'empêcher d'admirer le bon sens et la critique dont ont fait preuve les religieux qui travaillèrent à ce monument. Or, ils connaissaient les cartulaires de Saintes et de Vaux : on ne peut donc guère prétendre y trouver des prélats dont ils ne fassent mention. Voyons pourtant sur quels points portent les additions proposées par l'éditeur des cartulaires aux listes du *Gallia.*

Dans ses prolégomènes. M. l'abbé Grasilier suppose que le cartulaire de Saintes mentionne un évêque de Limoges, inconnu aux Bénédictins : ce serait Arnoul, témoin d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, datant de 1152 à 1158[2], où il est qualifié *episcopus Lemovicensis.* Or, à cette époque, le siége épiscopal de Limoges était occupé par Géraud de Cher, évêque de 1140 à 1177, et l'Arnoul de la charte n'est autre qu'un évêque de Lisieux (*episc. Lexoviensis*), du reste fort connu, qui gouverna cette église pendant quarante années (1141-1181), consacra même l'union d'Henri Plantagenet avec Éléonore d'Aquitaine, l'épouse répudiée du roi Louis VII, et dont le nom se trouve fréquemment au bas des chartes d'Henri II. L'identité est d'autant plus vraisemblable que, parmi les témoins de cette même pièce, rédigée il est vrai à Périgueux, on remarque Philippe, évêque de Bayeux, dont le diocèse confinait à celui d'Arnoul.

Dans l'*index* chronologique qui termine le cartulaire de Vaux, l'éditeur a suivi la chronologie des abbés, donnée par le *Gallia.* Cependant, dans la liste de ces dignitaires qu'il a placée dans l'intro-

[1] Pour n'en citer que deux exemples, nous ne voyons pas ce qui autorisait M. l'abbé Grasilier à placer la rédaction de la pièce 133 du cartulaire de Saintes de 1086 à 1104, et celle de la pièce 150 de 1131 à 1142 environ.

[2] L'éditeur des cartulaires saintongeais assigne à cette charte la date de 1152-1154 ; mais nous n'entrevoyons pas les raisons qui lui ont permis de restreindre ainsi l'époque à laquelle put être rédigée la pièce en question.

Digitized by Google

duction, il s'en écarte sur deux points : 1° en indiquant comme cinquième abbé de Vaux, et en le plaçant entre Pierre Ier et Séguin, un *Foulques Bon* ou *Bos* qui figure, dit-il, comme le témoin d'une charte du cartulaire de Saintes, datée de Charroux, le 9 février 1147, bien que cet abbé, nommé dans la charte *Fulco Bone Vallensis abbas*, ne soit autre que Foulques, abbé de Bonnevaux, au diocèse de Poitiers, personnage connu par d'autres documents [1] ; 2° en rayant de la liste des abbés de Vaux, et sans en prévenir, Ar[naud] [2] de Vaux que D. de Sainte-Marthe avait ajouté à la liste de Dom Estiennot, d'après une charte relatant un compromis entre Arnaud Gammon et l'abbaye de Vaux ; cette pièce, qui se trouve dans le cartulaire de Vaux, dit expressément qu'Ar. de Vaux était alors abbé de ce monastère (*Tempore vero hujus composicionis, nomen abbatis erat Ar. de Vallibus*).

M. l'abbé Grasilier n'a pas cherché à corriger les noms propres, trop visiblement altérés dans les cartulaires qu'il publiait ; ainsi, sans sortir de l'ordre d'idées où nous discutons, il imprime une charte accordée par le roi Louis le Jeune, en 1140 [3], à l'abbaye de Saintes, en présence de Geoffroy, *Carcônensis episcopus*, et légat du Saint-Siége, de Josselin, *Senonas episcopus*, et de plusieurs autres grands, ecclésiastiques et laïques. Il suffisait, pour rectifier ces noms, de recourir au *Gallia* qui permet de reconnaître dans ces prélats Geoffroy, évêque de Chartres (*episcopus Carnotensis*), alors légat pontifical dans les provinces de Bordeaux, Bourges, Tours et Dol, et Josselin, évêque de Soissons (*Suessionensis episcopus*) et non de Sens, comme le dit M. l'abbé Grasilier, dans sa table du cartulaire de Saintes. Ces exemples, joints à celui d'Arnoul, évêque prétendu de Limoges, peuvent suffire à montrer le danger qu'il y aurait d'accorder aux cartulaires, pour la révision de listes de prélats, un degré de confiance que méritent seules les chartes originales.

Cependant, si les cartulaires saintongeais récemment publiés ne peuvent offrir un grand secours pour la révision du *Gallia Christiana*, on ne peut nier qu'ils ne soient destinés à modifier sensiblement les généalogies des familles féodales de l'Aquitaine et surtout celle des comtes de Périgord ; c'est ce que M. l'abbé Grasilier paraît avoir compris. Nous regrettons qu'il n'ait eu ni le temps, ni l'espace pour traiter ces intéressantes questions, et nous essayerons d'indiquer ici les éléments que le cartulaire de Saintes fournit sur la filiation des comtes de Périgord.

[1] Voyez sur Foulques, abbé de Bonnevaux, le *Gallia Christiana*, t. II, col. 1361. — Nous devons remarquer que, dans la table du cartulaire de Saintes, M. l'abbé Grasilier qualifie *Bonevallensis abbas*, se mettant ici en désaccord avec lui-même.

[2] Il ne peut y avoir aucun doute sur la façon dont le nom *Ar.* doit être complété ; cette abréviation est fréquemment employée pour *Arneldus* dans l'ouest de la France.

[3] C'est par suite d'une erreur typographique que cette charte se trouve datée, dans la publication de M. l'abbé Grasilier, de l'an M. C. LX.

Digitized by Google

Ces comtes avaient fondé, non loin de Bergerac, le monastère de Saint-Silvain de La Monzie, qui fut depuis uni à l'abbaye de Saintes : c'est à ce titre qu'ils figurent, au cartulaire de cette abbaye, dans les nombreuses pièces se rapportant à Saint-Silvain et aux domaines de ce monastère situés dans les paroisses voisines de Saint-Pierre de *Costores* (Coutures, h., commune de Monestier), de Sainte-Foy du château de *Gardona* (Gardonne), de Saint-Martin de *Moscola* (Mescoulès), de *Prionriu* (Prigonrieu), de Sainte-Marie de *Rolas* (Rouillas), de Sainte-Marie de *Rezac* (Razac-Saussignac), de Saint-Avit de *Mouro* (Saint-Avit de Moiron), de Saint-Pierre *Deuraud* (Saint-Pierre d'Eyraud) et de Saint-Victor [1]. Le fondateur de Saint-Silvain était Boson Ier, chef de la deuxième race comtale ; sa conduite et celle de son fils et successeur Audebert Ier, envers les religieuses qu'il y avait établies, ne furent que louables. Dans la suite, un comte de Périgord du nom d'Hélie, que la charte de donation de Saint-Silvain à l'abbaye de Saintes qualifie de *tertius filius supradicti*, c'est-à-dire, suivant toute vraisemblance, de Boson Ier, les chassa, mais revenant plus tard à de meilleurs sentiments en face des réclamations des nonnes et du peuple, et aidé de sa mère (*matre favente*), il donna Saint-Silvain à l'abbesse et aux religieuses de N.-D. de Saintes. Cette donation ayant été faite, suivant les indications chronologiques de la charte qui relate ces faits, vers 1080, il n'est pas permis de considérer Hélie comme le troisième fils de Boson Ier : il semble plus naturel d'entendre *tertius filius* par arrière-petit-fils, bien que, d'après l'*Art de vérifier les dates* (édit. de 1784), Hélie III, qui vivait à cette époque, fût arrière-petit-fils de Boson II, comte de la basse Marche, un des fils de Boson Ier. C'est aux érudits périgourdins de décider, par leurs travaux, s'ils doivent suivre pour la filiation d'Hélie III le sentiment de l'*Art de vérifier les dates* de 1784, ou préférer celui de l'édition de 1770, d'après lequel Hélie III, frère et non fils de son prédécesseur Audebert II, serait ainsi l'arrière-petit-fils de Boson Ier. Un autre dissentiment que vient réveiller la publication du cartulaire de Saintes est celui qui a trait à Audebert II. La date la plus reculée que l'on puisse assigner à l'avénement de ce prince est 1031, et l'on croit que son successeur Hélie III l'avait remplacé avant 1080. Hélie III serait mort, de l'opinion de chacun, avant 1104, laissant le pouvoir, suivant l'*Art de vérifier les dates* de 1770, à son fils Audebert III, tandis que, suivant celui de 1784, cet Audebert ne serait autre qu'Audebert II, père d'Hélie III, redevenu seul maître du comté de Périgord. Cette opinion, qui a le mérite d'être adoptée par nos contemporains, a-t-elle celui de la vraisemblance ? nous ne

[1] M. l'abbé Grasilier n'a identifié exactement que deux de ces neuf paroisses : ce sont Gardonne et Prigonrieu. Il place à une énorme distance de La Monzie la paroisse de Coutures, en la confondant avec un village homonyme du canton de Verteillac (Dordogne) ; c'est dans la même contrée qu'il place aussi Saint-Victor, dont nous n'avons pu indiquer le véritable emplacement. Il ne se prononce pas pour *Rezac* entre les trois communes du département de la Dordogne qui se nomment Razac, et n'essaye pas de traduire les autres noms.

Digitized by Google

le croyons pas. En effet, si l'on s'en rapporte à la chronique de Maillezais, Audebert II était père d'une fille que Geoffroy, comte de Poitiers, aurait répudiée pour cause de parenté, vers l'an 1058 [1] : il ne pouvait ainsi, à cette date, avoir moins de quarante ans, et si on admettait son identité avec le successeur d'Hélie III, Audebert, dont la vie se prolongea jusque vers l'an 1117, il serait devenu presque centenaire. Il convient donc bien plutôt, en l'absence de preuves certaines de cette longévité extraordinaire, de distinguer deux comtes du même nom, et cette distinction est indispensable, en face de la charte 132 du cartulaire de Saintes. Cette charte, ou plutôt cette notice, qui ne porte pas d'indication d'année, mais qui, à en juger par la présence d'Hélie, prêtre de La Monzie, et de Renaud Vigier [2], ne peut être reportée au règne d'Audebert II, relate la confirmation par Audebert, *consul* (c'est-à-dire comte) de Périgord, et Guillaume Taleyrand, également *consul* de Périgord, d'une donation faite par leur père au monastère de Saint-Silvain ; ainsi, il ne suffirait pas de croire que la vie d'Audebert II pût se prolonger au delà des limites ordinaires, il faudrait aussi supposer qu'Audebert II aurait eu pour compagnon de vieillesse un frère dont il fit son collègue. Quoi qu'il en soit, l'existence du comte Guillaume Taleyrand, frère et collègue d'Audebert III, n'a pas été encore signalée.

Guillaume Taleyrand ne doit sans doute pas être distingué de « Guillaume, comte de Périgord, » qui vendit à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges l'église de Saint-Silvain dont il chassa à main armée les religieuses de Saintes [3]. L'abbesse Sybille, qui gouvernait alors ces dernières, en appela à l'évêque de Périgueux, Guillaume [d'Auberoche]. L'affaire paraît avoir été de quelque durée, si l'on s'en rapporte aux termes de la charte 23 du cartulaire de Saintes [4] ; mais grâce au bon droit des religieuses et à la conduite peu loyale des moines de Saint-Martial qui, au lieu de se rendre à l'appel de l'évêque de Périgueux, abandonnèrent nuitamment l'église de Saint-Silvain après l'avoir pillée, le différend fut jugé en faveur de l'abbaye de Saintes. On était alors en 1131, et le comte Guillaume était sans doute mort, car une des chartes rapportant les faits que nous venons d'énoncer [5] nous apprend qu'Hélie Taleyrand était alors « prince de la terre où Saint-Silvain était situé, » qu'après l'abandon de cette église par les moines il y fit rentrer les religieuses, qu'il confirma le don fait par son père et ses autres ancêtres, » et

[1] « Qui (Godfredus) relinquens filiam Audeberti comitis uxorem suam causa parentelæ. » *Chronicon Malleacense*, *anno* 1058, dans Labbe (*Nova Bibliotheca man. librorum*, t. II, p. 210).

[2] Ces deux personnages paraissent fréquemment dans les chartes de Saint-Sylvain.

[3] Charte XXII du cartulaire de Saintes.

[4] Cette charte commence ainsi : « Longa discordia inter monachas ecclesie Sancte Marie Xanctonensis et monachos Sancti Marcialis fuerat pro ecclesia Sancti Silvani. »

[5] La charte XXIII.

Digitized by Google

qu'il signa la charte avec « la comtesse Philippe, sa femme. » Ce récit doit faire admettre, ce nous semble, Hélie Taleyrand parmi les comtes de Périgord, comme successeur de Guillaume ; la date de la charte nous apprend de plus qu'il était le collègue de son oncle Rudel [1]. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne mentionnent pas cet Hélie Taleyrand, et considèrent la comtesse Philippe comme l'épouse d'Hélie Rudel, comte de Périgord, dès 1117.

Les chartes de Saint-Silvain font aussi connaître une comtesse de Périgord du nom d'*Aina ;* elle paraît avoir été femme d'un comte Hélie, père d'Audebert [2] : cependant, bien que deux pièces la mentionnent, nous ne savons à quelle époque elle vivait. Le comte Hélie est peut-être Hélie II, existant encore en 1031, et dont le fils fut Audebert II, mais les généalogistes ne lui connaissaient qu'une femme du nom d'Adèle. Doit-on plutôt la considérer comme l'épouse du comte Hélie III, fils d'Audebert II, et prédécesseur d'un troisième Audebert ? C'est douteux : rien ne prouve, en effet, que ce dernier fût le fils d'Hélie II, auquel les généalogistes donnent pour femme Vasconie ou Brunichilde de Foix, la mère, suivant une chronique des évêques de Périgueux, d'Hélie IV dit Rudel.

Les détails que nous venons de donner ne permettront pas de douter, nous l'espérons, de l'utilité des cartulaires saintongeais au point de vue de l'histoire féodale d'Aquitaine. Nous aurions pu également suivre quelques autres familles fréquemment mentionnées dans ces recueils, mais notre but n'est pas de chercher à refaire l'histoire et la généalogie des grandes familles du XIIIe siècle : nous avons voulu simplement indiquer aux personnes qui, dans la Saintonge et les provinces voisines, s'occupent du moyen âge, et il en est trop peu, combien la publication de M. l'abbé Grasilier est précieuse à ce point de vue. La collection des *Cartulaires inédits de la Saintonge* va, nous assure-t-on, s'augmenter d'un nouveau volume, qui comprendra le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, cartulaire bien plus important que ceux dont nous annonçons aujourd'hui l'apparition. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette promesse, et nous sommes en droit d'espérer que l'expérience, inévitablement acquise par M. l'abbé Grasilier dans un travail assidu de plusieurs années, lui permettra de faire de ce troisième volume une œuvre bien plus irréprochable que ses premières publications.

AUGUSTE LONGNON.

[1] « Hec autem facta sunt anno Incarnationis Domini 1131, luna 18, regnante Ludovico rege Francorum, Willelmo duce Aquitanorum, Rudello comite in Petragorico et Helia Talairando nepote suo. »

[2] Charte CLXXVI du cartulaire de Saintes.

Digitized by Google

III

LES

HISTORIENS DE L'ARMÉE DE LA LOIRE

I. *La Guerre en province pendant le siège de Paris*, par Charles de Freycinet, ancien délégué du ministre de la Guerre. Paris, Michel Lévy, in-8° de 418 p. — II. *La Première Armée de la Loire*, par le général d'Aurelle de Paladines. Paris, H. Plon, in-8° de VIII-400 p., avec cartes. — III. *La Deuxième Armée de la Loire*, par le général Chanzy. 4e édit., Paris, H. Plon, in-8° de 662 p., avec un atlas de cinq planches in-4°. — IV. *Deuxième Armée de la Loire. Division de l'Armée de Bretagne*, par le général Gougeard. Paris, Dentu, in-8° de XX-108 p. — V. *Histoire de la Deuxième Armée de la Loire*, avec pièces officielles et documents inédits, cartes, plan et traduction de toutes les dépêches allemandes, par Charles Mengin, colonel d'état-major auxiliaire, attaché à l'armée de Bretagne, chef d'état-major de la 1re division du 19e corps de la 2e armée. Paris, Le Chevalier, in-8° de 144 p., avec cartes. — VI. *Le Corps Cathelineau pendant la guerre 1870-1871*, par le général de Cathelineau. Paris, Amyot, 2 vol. in-12 de 407 et 364 p. — VII. *La Campagne des Zouaves pontificaux en France sous les ordres du général baron de Charette* (1870-1871), par M. S. Jacquemont, capitaine aux Zouaves pontificaux Paris, H. Plon, in-18 jésus de 203 p. — VIII. *Les Zouaves pontificaux en France*, par Jules Delmas. Saumur, in-16 de 88 p. — IX. *Campagnes de la Loire et de la Sarthe pendant la guerre franco-allemande*, par Georges Breuillac, avocat, capitaine de la garde mobile des Deux-Sèvres Niort, Clouzot; Paris, Dentu, in-12 de VIII-260 p. — X. *Mémoires sur l'armée de Chanzy, Journal du bataillon des gardes mobiles de Mortain*, 24 août 1870-26 mars 1871. Bruxelles, Lebègue; Paris, Dentu, in-18 de 363 p. — XI. *Récits de l'invasion*, par M. Auguste Boucher, ancien élève de l'École normale, professeur de seconde au Lycée d'Orléans. Orléans, H. Herluison, in-12 de VI-478 p. *Bataille de Loigny*, par le même. Orléans, H. Herluison, in-12 de 96 p., avec cartes. — XII. *L'Invasion prussienne en 1870, les Bavarois à Orléans* et *les Prussiens à Orléans*, par l'abbé Th. Cochard. Orléans, Séjourné, 2 vol. in-18 de 124 et 216 p.

L'histoire véritable ne peut se faire à la même heure que les événements; elle ne saurait, sans péril, presser et précipiter ses jugements. L'expérience lui enseigne que les opinions intéressées et prévenues des contemporains risquent sur beaucoup de points de n'être pas confirmées par la postérité. Est-ce à dire qu'il faille négliger les ouvrages qui se publient chaque jour au milieu de nous? Ce serait faire comme un architecte qui, pour construire un édifice, refuserait systématiquement tous les matériaux. Mais la critique doit se tenir en éveil et n'oublier jamais qu'elle opère sur des ébauches bien plus que sur des œuvres définitives. A notre époque surtout, où l'histoire s'écrit presque aussi vite qu'elle se fait, où chacun a hâte de dire ce qu'il voit et quelquefois ce qu'il ne

Digitized by Google

voit pas, il faut se garder des idées préconçues et ne point trop se fier à tous les récits.

Ainsi, une année s'est à peine écoulée depuis que deux grandes armées ennemies se rencontraient sur les bords de la Loire, et déjà vingt écrivains s'offrent à nous, qui voudraient faire passer leurs écrits pour de l'histoire. Parmi ces trop récents historiens, il en est de deux sortes : les apologistes et les témoins; ceux qui, commandants en chef ou organisateurs responsables, ont tout intérêt à présenter les faits sous l'aspect le plus favorable à leur propre renommée; ceux, d'autre part, qui racontent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait, sans autre préoccupation personnelle. Les premiers, quand ils ont connu toute la vérité, sont singulièrement tentés quelquefois de la dissimuler en partie; les seconds n'ont aperçu généralement que ce qui s'est passé dans leur modeste sphère, et, comme il arrive d'ordinaire, ils sont enclins à penser que les événements, auxquels le hasard les a fait participer, doivent de beaucoup être les plus importants. De là, deux points de vue auxquels il faut se placer pour examiner les publications récentes sur l'histoire de ce qu'on a appelé « l'armée de la Loire. »

C'est par les écrits généraux, par ceux qui embrassent toute la campagne, que nous commencerons, les monographies devant forcément être rejetées au second rang [1].

I. Deux importants ouvrages attirent tout d'abord l'attention : ce sont ceux de M. de Freycinet, le délégué civil à la Guerre, et du général d'Aurelle de Paladines, le commandant en chef de l'armée de la Loire. Le premier est un long et habile exposé de tout ce que le gouvernement dictatorial de M. Gambetta a fait pour diriger la guerre en province, du mois d'octobre 1870 à la fin de janvier 1871. L'auteur a soin de laisser absolument de côté le point de vue politique; il ne parle, dans son livre, ni de la République, ni des républicains; il voit trop bien sans doute que cela aurait gâté sa thèse. Il se pose en simple patriote, et en patriote pratique; il montre de quelle ressource disposait la France quand l'administration de Tours essaya d'organiser la défense nationale, ce qu'elle a obtenu, quels obstacles elle a eu à vaincre, par quels moyens elle est arrivée à des résultats qui lui semblent inespérés, comment il se fait que de si grands efforts n'aient point été couronnés de plus de succès. Est-ce la faute des hommes qui dirigeaient le mouvement? Non! C'est la fatalité des événements, c'est l'indiscipline des soldats, c'est la routine incapable de quelques généraux. Maintenant, valait-il mieux faire la paix plus tôt? N'était-il pas plus avantageux pour la France de ne point attendre qu'elle fût entièrement épuisée et désorganisée?

[1] Il nous sera naturellement impossible, dans le cadre restreint d'une revue bibliographique, de refaire le tableau d'ensemble de la campagne. Mais nous demandons la permission de renvoyer à une longue étude, publiée dans la *Revue* du 1er juillet 1871, sous ce titre : *L'Armée de la Loire et ses opérations autour d'Orléans.*

Digitized by Google

M. de Freycinet ne prétend pas traiter à fond ces graves questions : il est arrivé au ministère pour faire la guerre, il l'a continuée jusqu'au bout, envoyant aux armées le plus de soldats qu'il pouvait, créant à profusion des ressources militaires ; quand tout a été terminé, il s'est retiré comme il était venu, et, on doit le dire à son honneur, ex-ingénieur comme devant. Le reste ne le regarde pas.

Quant au récit proprement dit, il ne manque ni d'intérêt, ni même de précision, à voir les nombreux documents qui l'accompagnent. Mais malheureusement, les pièces que l'auteur choisit ne sont pas les seules qui aient existé ; et quelques-unes de celles qui sont passées sous silence, pourraient bien ne pas être très-favorables à la direction militaire de Tours et de Bordeaux. Et du reste, si le ministère de la Guerre revendique l'honneur des moindres marches militaires et des moindres succès de la campagne, il est juste, d'autre part, qu'il soit responsable des contre-marches et des nombreux échecs que sa direction a causés. Ainsi, le plan d'opérations qui a abouti à la victoire de Coulmiers peut, au besoin, être porté à l'actif de l'administration de M. Gambetta, bien que le général d'Aurelle de Paladines ne soit pas pour rien évidemment dans le gain de la bataille. Mais l'affaire de Beaune-la-Rolande, qui a jeté, le 28 novembre, une si désastreuse désorganisation dans les 18e et 20e corps, formant, comme l'on sait, la droite de l'armée de la Loire,— cette affaire ordonnée directement par l'administration de Tours, sans que le général en chef ait même été consulté, — pourquoi l'intituler pompeusement : « Victoire de Beaune-la-Rolande [1], » quand il est certain que ce fut une défaite que les télégrammes les plus falsifiés ne sauraient changer en succès? Ainsi encore, pourquoi avoir fait du tableau des grands événements qui ont abouti à la déroute de l'armée au 4 décembre, un véritable acte d'accusation contre le général d'Aurelle ? Cette fois pourtant le plan d'opérations, tout entier, émanait bien aussi du ministère de la Guerre : c'est M. de Freycinet qui était venu l'apporter en personne. « J'arrivai au quartier général à neuf heures du soir, nous dit-il..... Les généraux furent très-impressionnés des nouvelles que je leur communiquai, et, avec un patriotisme qui les honore, n'hésitèrent pas un instant à se porter à la rencontre du général Ducrot. Ils ne se dissimulèrent pas cependant les conditions défavorables qui résultaient d'un départ aussi précipité, et, tout en admettant unanimement la nécessité de ce départ, ils regrettèrent comme nous que les circonstances n'eussent pas laissé au moins un jour ou deux pour se préparer. Ils acceptèrent comme bonnes les données générales de l'entreprise, à savoir la mise en marche sur Fontainebleau par Pithiviers [2]. » Qu'on compare ce témoignage à celui du général Chanzy, on verra jusqu'à quel point les généraux « acceptèrent comme bonnes les données générales de l'entreprise. » Et pourtant le général Chanzy, qui, à cette époque, ne commandait pas en

[1] *La Guerre en province*, etc., p. 129 à 132.
[2] *Ibid.*, p. 136 et 137.

Digitized by Google

chef, n'a d'autre intérêt dans cette affaire que celui de la vérité. « A huit heures du soir, écrit-il, M. de Freycinet, délégué du ministre de la Guerre, arrivait au grand quartier général de Saint-Jean-de-la-Ruelle..... Il exposa un plan arrêté à Tours. Il s'agissait de marcher sur Pithiviers. Malgré ce que purent faire les généraux pour exposer les dangers d'une pareille opération, si elle se faisait alors que toutes les forces ennemies seraient réunies autour de Pithiviers, et qu'on n'était pas certain que la diversion annoncée de l'armée de Paris pourrait s'effectuer, l'idée générale du plan fut maintenue comme un ordre formel du Gouvernement, et on ne discuta plus que les moyens d'exécution [1]. » La conclusion est facile à tirer, et on comprend pourquoi M. de Freycinet, avant de continuer son récit accusateur, aime mieux ne point parler de ces objections unanimes faites par les hommes de guerre au plan qu'il imposait. Mais combien cette première omission infirme les assertions que le délégué de M. Gambetta accumule dans la suite !

Il en est de même pour l'expédition de Bourbaki dans l'Est, avec la « première armée de la Loire. » Cette opération est encore une conception du gouvernement de Bordeaux ; et on voudrait faire croire qu'elle avait été acceptée par tous, comme un plan de génie contre lequel il n'existait point d'objections. Cette fois même l'honneur du projet de campagne revient au seul M. de Freycinet. Après l'avoir longuement exposé, il ajoute : « M. Gambetta, en ayant approuvé la donnée fondamentale, soumit le programme, tel quel, à l'appréciation des généraux. Ils s'y rallièrent unanimement [2]. » Ce n'est cependant pas, croyons-nous, l'opinion du général Bourbaki, qui ne la cacha pas, alors même, à son état-major. Ce n'était pas davantage l'avis du général Chanzy qui, resté seul pour soutenir tout l'effort du prince Frédéric-Charles, s'était élevé vivement, comme nous l'allons voir tout à l'heure, contre le nouveau plan de la Délégation. Pourquoi M. de Freycinet ne dit-il mot de ces objections ? Ou plutôt pourquoi n'en parle-t-il que dans un autre chapitre [3], à une autre date, et en dénaturant la portée de la démarche fort honorable que le général Chanzy avait faite près du gouvernement de Bordeaux, pour l'empêcher de perdre la dernière armée de la France ?

Telles sont les réserves — et il serait possible d'en trouver d'autres — que suscite à l'esprit attentif la lecture de la *Guerre en province*. L'ouvrage se termine par des considérations fort justes sur les causes de nos désastres, sur la réorganisation nécessaire de nos forces militaires, sur les vices de notre administration, questions fort dignes d'intérêt et que M. de Freycinet traite en homme intelligent et pratique, mais qui nous éloigneraient trop du simple examen des faits historiques.

[1] *La Deuxième Armée de la Loire*, etc., p. 57.
[2] *La Guerre en province*, etc., p. 224.
[3] *Ibid.*, p. 276.

Digitized by Google

II. C'est à la fois un exposé détaillé des opérations militaires qu'il a dirigées et une réponse au livre de M. de Freycinet qu'a voulu faire le général d'Aurelle de Paladines, dans sa publication intitulée : *La Première Armée de la Loire*. « Je devais à moi-même, dit-il, à l'armée que j'ai eu l'honneur de commander, de répondre à des attaques aussi injustes que violentes. J'aurai à rechercher les causes des revers de la première armée de la Loire, et je démontrerai qu'ils sont dus à l'ingérance de l'élément civil dans la conduite des opérations de la campagne..... M. Gambetta s'empara des deux ministères de l'Intérieur et de la Guerre, c'était trop pour un seul homme ; il s'associa, sous le titre de délégué, un ingénieur des mines, aussi inexpérimenté que le ministre lui-même. Alors que toute organisation militaire manquait, M. de Freycinet ne comprit pas que la tâche du ministre organisateur était assez belle, assez grande pour absorber toute son intelligence, toutes ses facultés. Il porta son ambition plus haut, et, de son cabinet, voulut diriger et commander des armées..... Il est regrettable que le Gouvernement de la défense nationale n'ait pas envoyé en province un officier général avec le titre de ministre de la Guerre, on aurait évité ainsi bien des malheurs [1]. » Tel est le thème, souvent répété, des récriminations du général en chef de l'armée de la Loire; et il s'attaque même beaucoup plus vivement à M. de Freycinet qu'à M. Gambetta. Il faut dire qu'une grande partie des pièces publiées dans l'ouvrage du général d'Aurelle lui donnent absolument raison, et que quelques-unes sont écrasantes pour le délégué civil à la Guerre.

Toute la première partie du volume est consacrée au tableau de la réorganisation de l'armée, de la restauration de la discipline, des efforts considérables faits par le commandant en chef pour constituer une force véritable, digne de se mesurer avec un ennemi aguerri et victorieux. Le 15e et le 16e corps sortirent de là; et, le 9 novembre, ils étaient capables, sous une bonne direction, de culbuter les Bavarois à Coulmiers et de reprendre l'importante place d'Orléans. Le récit de la bataille est donné d'une façon complète par le vainqueur lui-même, et ce n'est point la portion la moins intéressante de l'ouvrage. Mais il semble que ce grand effort fait, tout fût terminé. A partir de ce moment, le général en chef de l'armée de la Loire ne songe plus qu'à se maintenir dans ses positions, craignant toute offensive. Il critique vivement les mouvements que le ministère fit opérer malgré lui sur Pithiviers et Beaune-la-Rolande ; il se plaint de la dissémination trop grande des forces ; il ne nous dit pas ce qu'il aurait fait s'il eût été libre et quel plan de campagne il eût voulu voir adopter.

Plus tard, quand il fallut agir, pressé que l'on était par la sortie de Paris, le général d'Aurelle montre bien les causes de nos revers et l'imprudence d'opérations qui devaient fatalement aboutir à un désastre ; mais ce désastre, il ne sait s'y opposer que par une re-

[1] *La Première Armée de la Loire*, préface, p. VI-VIII.

Digitized by Google

traite, retraite qui sauvait l'armée de la destruction, mais qui nous faisait perdre tout le terrain gagné depuis un mois. Que l'administration de Tours ait commis des fautes, que par ses ordres et contre-ordres elle ait gêné l'action des généraux, M. d'Aurelle de Paladines le prouve surabondamment; et il n'a pas de peine à se défendre de l'injuste destitution qui le frappa au lendemain de la déroute d'Orléans, aussi bien que de l'odieuse proclamation lancée contre lui par M. Gambetta. Mais encore une fois, le général ne nous démontre point qu'il ait fait œuvre de grand capitaine ni surtout qu'il ait eu la décision et la fermeté dont il était besoin dans ces graves circonstances. C'était un officier intelligent, méthodique, très-attaché à la discipline et aux traditions militaires, très-apte à faire manœuvrer quelques divisions bien préparées; ce n'était point évidemment un général en chef capable de prendre sur lui la responsabilité d'événements difficiles et de sauver seul une situation. Aussi son ouvrage est-il celui d'un honnête homme, modeste, consciencieux, qui produit les faits et les documents tels qu'ils sont, sans art et sans prétention littéraire. L'intérêt personnel y perce bien un peu, mais sans faire tort à l'exposé loyal des événements. C'est, en un mot, un livre très-utile à consulter, et qui peut passer pour la contre-partie des chapitres que M. de Freycinet a consacrés aux opérations de l'armée de la Loire; mais on y chercherait vainement des vues d'ensemble et même une appréciation exacte des forces et des mouvements de l'ennemi [1].

III. Bien différent de l'ouvrage de l'ancien délégué du ministre de la Guerre, et même de celui du général d'Aurelle de Paladines, est le livre que le général Chanzy a consacré à la *Deuxième Armée de la Loire*. Point de réflexions ni de discussions oiseuses, point de plaidoyer personnel; nous sommes ici en présence d'un vrai rapport militaire, sobre, loyal, très-dénué d'artifice. C'est un général qui rend justice à ses soldats, en disant ce qu'ils ont fait. « Je ne dissimulerai pas, dit l'auteur, nos imperfections, nos défaillances et nos défaites; mais je dirai sans les exagérer nos efforts et les quelques succès dont le pays a le droit de s'enorgueillir..... Je ne me suis jamais occupé de politique avant la guerre. Je ne m'en suis pas mêlé pendant cette campagne, ma mission m'ayant paru trop élevée pour songer à autre chose qu'à la défense du pays. Je n'en ferai pas dans ce récit, exposé sans esprit de parti et pour tous. J'écris avec sincérité; tout mon désir est d'être lu avec indulgence. Ne voulant écrire que ce que j'ai vu, je ne parlerai pas des autres armées [2]. »

M. le général Chanzy ne juge donc personne; il ne demande qu'à être jugé lui-même. Tout d'abord, il expose la part prise par le

[1] Une petite négligence à noter en passant : pourquoi, dans tout le cours du volume, l'auteur écrit-il le général Martin des Pailières, pour *des Pallières*, et le général Peytavin, pour *Peitavin?*

[2] *La Deuxième Armée de la Loire*, préface, p. I et II.

Digitized by Google

16e corps à la reprise d'Orléans, aux mois de novembre et de décembre, aux batailles de Coulmiers, de Villepion et de Loigny. Mais les détails ne commencent qu'à partir du jour où, l'armée de la Loire se trouvant séparée en deux, le général Chanzy est appelé à commander en chef. Son livre deuxième, intitulé *Josnes*, est le tableau de cette héroïque résistance que le commandant des 16e et 17e corps opposa à toutes les forces prussiennes et bavaroises, se battant onze jours de suite, et réclamant en vain du général Bourbaki, qui reformait la première armée, et du ministre de la Guerre, des secours ou une diversion qui l'aurait peut-être rendu tout à fait victorieux[1]. Le 13 décembre, il fait retraite dans la vallée du Loir, échappant à un ennemi supérieur en nombre, occupant fortement Vendôme et remportant devant cette ville d'incontestables succès. Obligé encore de se retirer, il gagne Le Mans par la vallée de la Sarthe; il y refait son armée, reprend l'offensive, et ne cédera la place, le 12 janvier, qu'après une panique d'une partie de ses troupes, qui lui avait fait perdre tout le profit d'une belle bataille, donnée la veille sous les murs de la ville, et dans laquelle l'avantage lui était resté sur presque tous les points.

Ici se place le curieux épisode très-habilement tenu dans l'ombre par M. de Freycinet, qui ne pensait pas sans doute avoir laissé derrière lui des pièces si accablantes. Le 22 décembre, un capitaine d'état-major, sorti de Paris en ballon, apportait au général Chanzy des nouvelles et des instructions du général Trochu. Le président du gouvernement de la Défense nationale disait clairement au général de la deuxième armée de la Loire que les opérations militaires de Paris étaient impuissantes « à donner un résultat définitif, » que Paris « ne peut point se débloquer de lui-même, » que « toute trouée n'est pas possible à l'armée de Paris seule, » qu'enfin, « en mettant en œuvre toutes ses ressources, Paris pourra tenir jusqu'à la fin de janvier, mais qu'à partir du 20, il faudra évidemment traiter, les jours suivants suffisant à peine pour préparer l'approvisionnement[2]. » Il y avait là de quoi éclairer une situation. Le général Chanzy écrivit immédiatement à Bordeaux, et, en présence des réponses dilatoires du ministère, il fut amené à présenter nettement un plan d'opérations ainsi conçu : « L'ennemi cherchant toujours à se présenter successivement et en forces devant chacune de nos armées, il importe de le menacer à notre tour sur tous les points à la fois, le forçant ainsi à faire face de tous les côtés... Il me paraît indispensable que la première armée (celle de Bourbaki), la deuxième armée (la sienne), et celle aux ordres du général Faidherbe, se mettent en marche en même temps; *la deuxième armée*, du Mans, pour venir s'établir sur l'Eure entre Evreux et Chartres, couvrant sa base et ses lignes d'opération qui sont la Bretagne et les lignes ferrées d'Alençon à Dreux et du Mans à Chartres : *la première armée*,

[1] *La Deuxième Armée*, etc., p. 163, et *appendices*, p. 503.
[2] *Ibid.*, p. 237.

Digitized by Google

de Châtillon-sur-Seine, pour venir s'établir entre la Marne et la Seine, de Nogent à Château-Thierry, prenant sa base et ses lignes d'opération sur la Bourgogne, la Seine, l'Aube et la Marne : *l'armée du Nord*, d'Arras, avec sa base d'opération sur les places du Nord, et sa ligne principale par le chemin de fer de Paris à Lille [1]. » Votre plan, lui répondait M. Gambetta, « se rapproche sensiblement de celui que nous avions conçu nous-même ; » et en même temps, il n'en persistait pas moins à envoyer le général Bourbaki « dans l'extrême Est [2], » laissant écraser l'armée du général Chanzy, quinze jours plus tard, par les forces combinées du grand-duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles, augmentées encore par des troupes tirées de l'investissement de Paris.

Les deux derniers livres sont consacrés à l'histoire de la retraite sur Laval et sur Poitiers, à l'armistice, au licenciement de la deuxième armée de la Loire. Plus heureux que le général d'Aurelle, le général Chanzy n'avait pas été destitué au lendemain du désastre du Mans. Il a pu jusqu'au bout commander ses soldats et se séparer d'eux, non sans quelque fierté, quand la paix fut signée. Il a pu écrire leur histoire; et son ouvrage est certainement le plus complet et le plus sérieux qui ait été écrit sur la campagne. Il est seulement regrettable que l'auteur ne l'ait point accompagné d'une table qui aurait reproduit fidèlement les sommaires des chapitres et la longue énumération des importants documents qui sont publiés en *appendices*. Avec l'excellent *atlas* de cinq cartes qui s'adjoint au volume, on aurait eu ainsi un tout complet. La prochaine édition peut réparer cette omission. Nous nous permettrons de signaler aussi à l'éditeur quelques fautes d'impression qui déparent cette belle publication et qu'il serait également très-facile de faire disparaître.

IV. Avec le volume de M. le général Gougeard, nous abandonnons l'ensemble des opérations pour ne nous occuper que d'une portion relativement très-minime de la deuxième armée de la Loire, *la division de l'armée de Bretagne*. Il ne faudrait point trop s'effrayer en commençant cette lecture des idées politiques de l'auteur. Le général Gougeard dédie sa brochure à M. Gambetta, et il lui déclare très-haut « que tous les gens de cœur admirent son noble dévouement, » ajoutant: « C'est bien de vous que l'on peut dire que vous n'avez rien à craindre des jugements de l'histoire et de la postérité. Si la France, dans ses revers, eût conservé des sentiments plus virils, elle eût été sauvée, et nul plus que vous n'était digne d'accomplir cette tâche. » Et encore : « C'est lui (M. Gambetta) qui dans nos malheurs a su conserver intact l'honneur de la France ; c'est grâce à lui qu'elle peut espérer reprendre un jour le rang qu'elle a perdu. » Mais une fois le cri d'admiration poussé, — et il est inutile de faire

[1] *La Deuxième Armée de la Loire*, p. 247.

[2] C'est ce que M. de Freycinet appelle de son côté « introduire dans le plan du général Chanzy, quelques corrections nécessaires. » (*La Guerre en province*, etc., p. 276.)

Digitized by Google

remarquer combien il dépasse la mesure, — le général Gougeard ne s'occupe plus que d'exposer les faits militaires auxquels son petit corps d'armée a pris part, et il s'en acquitte de la bonne manière, simplement et sans trop de phrases inutiles.

Son travail même présente un côté tout à fait particulier. La division active de l'armée de Bretagne, placée sous le commandement de M. Gougeard, est la seule ayant été au feu qui se soit trouvée composée en grande partie de bataillons de gardes nationales mobilisées. Cette division, la quatrième du 21e corps, avait quitté à la fin de novembre ce fameux camp de Conlie, si malencontreusement placé par M. de Kératry derrière Le Mans, dans une position impossible à défendre et où les soldats n'avaient même point d'eau à leur disposition. Elle était composée de 14,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie et jusqu'à des francs-tireurs. Elle devait marcher à l'ennemi sans préparation, sans instruction, avec l'armement le plus imparfait. Et organisée seulement le 28 novembre, elle avait la perspective de se rencontrer, le 3 décembre, en avant du Mans, avec un ennemi nombreux et aguerri, auquel l'audace manqua pourtant ce jour-là, car il ne poursuivit point sa marche et se retira vers le gros des forces prussiennes. Les troupes qu'on lui opposait n'étaient cependant pas bien terribles. Leur général raconte qu'après une journée sous les armes, leur état ne pouvait qu'inspirer le plus profond découragement. « Le désordre était partout, les compagnies arrivaient diminuées de moitié, sans officiers quelquefois ; les rues de Saint-Calais étaient encombrées de soldats débandés ; l'artillerie seule, composée de marins et de soldats bien commandés, était là, compacte et rangée, attendant l'ordre du départ. Ce spectacle me serra le cœur, et fit naître dans mon esprit les plus sombres pressentiments. Tant de désordres sans motifs sérieux, sans autre cause qu'une nuit froide ! » L'énergie du commandement répara bien vite tout ce trouble; mais le général ajoute « que les coupables n'avaient jamais eu une notion bien exacte du mal qu'ils avaient commis, tant l'esprit d'ordre, d'obéissance à la règle s'était oblitéré en France, tant était grande l'ignorance des choses de la guerre [1]. » Aussi, on est vraiment étonné de voir que ces mêmes régiments, quelques jours plus tard, ne font point trop mauvaise figure à la défense du village de Droué. Leur attitude dans les batailles qui précédèrent la prise du Mans, les 10 et 11 janvier, est encore plus digne d'éloges; et il est curieux de les voir reprendre une position importante abandonnée par une autre division. Ce glorieux fait d'armes valait au général Gougeard le télégramme suivant, que lui envoyait le soir même le général en chef de la deuxième armée de la Loire : « Je suis content de vous et de vos troupes. Je vous nomme commandeur. Je vous remercie pour aujourd'hui et je compte sur vous pour demain [2]. » Les troupes étaient, paraît-il, pleines d'entrain, et, par un

[1] *Deuxième Armée de la Loire, division de Bretagne*, etc., p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 52.

Digitized by Google

dernier et vigoureux effort, on allait forcer l'ennemi à lâcher pied sur toute la ligne, quand la déroute des autres mobilisés de Bretagne, qui avaient abandonné l'aile droite, vint rendre inutile tout le sang versé. « De telles paniques sont une honte, » a-t-on répété de toutes parts. « Oui, ajoute le général, mais quelles excuses ne pourrait-on pas invoquer en faveur de ces pauvres gens, arrivés depuis peu de ce misérable camp de Conlie, sans instruction militaire et pourvus d'armes dans lesquelles ils n'avaient aucune confiance et dont ils savaient à peine se servir [1] ! »

Ces réflexions sont aussi justes que généreuses : elles prouveraient au besoin à l'auteur qu'il s'avance un peu trop dans sa préface, quand il s'écrie avec un chaleureux enthousiasme : « La patrie nous avait donné à l'heure du danger une troupe ignorante, à peine organisée; cinq mois après, nous lui rendions des hommes faits et des soldats. » Tout le récit du général Gougeard démontre, au contraire, qu'on n'improvise point des armées en face de l'ennemi, quelque talent d'organisation, quelque énergie de commandement qu'on déploie ; et cette vérité, établie par l'histoire de l'armée de Bretagne, ressort de chacune des pages de l'ouvrage dont nous parlons. Le rôle véritable des francs-tireurs s'y trouve également fort nettement caractérisé. « C'est la première fois, dit le général, que la France faisait l'expérience de ces compagnies franches, et, malgré des dévouements individuels qu'il serait injuste de passer sous silence, cet essai, il faut le reconnaître, n'a pas été heureux... Si le franc-tireur est assez brave pour attendre l'ennemi de pied ferme, s'il est assez énergique pour le suivre et le harceler sans merci, c'est le soldat le plus précieux pour la défense d'un pays envahi, l'homme le plus digne de la reconnaissance de ses concitoyens. Si, au contraire, le franc-tireur, qui jouit nécessairement d'une grande liberté de mouvements et d'une certaine latitude, songe à son bien-être, s'il se cantonne dans de bonnes fermes et loin des avant-postes ennemis, il devient promptement un soldat pillard, vagabond, la plaie du pays qu'il parcourt, et laisse derrière lui le souvenir parfois sanglant de ses exactions et de ses désordres. De plus, cette institution de francs-tireurs était viciée dans son origine même ; transportés dans des pays qui leur étaient inconnus, n'étant pas familiarisés avec les usages, ne connaissant ni les routes, ni les sentiers, ils ne pouvaient se mouvoir avec la liberté qui leur était nécessaire. Les Chouans ont combattu dans leur pays, et ils ont puisé dans la connaissance des lieux la plus grande partie de leur force [2]. » Pour un admirateur passionné de M. Gambetta, ce jugement n'est pas dénué de courage ; et il méritait d'être cité comme une des meilleures constatations de l'absence presque complète de réels services rendus par les francs-tireurs, dans toute la campagne de la Loire.

A l'exemple de beaucoup d'historiens de nos événements mili-

[1] *Deuxième Armée de la Loire, division de Bretagne*, etc., p. 53.
[2] *Ibid.*, p. 65 et 66.

Digitized by Google

taires, M. le général Gougeard a voulu consacrer toute la seconde partie de sa publication à l'examen du meilleur système de réforme de la marine et de l'armée de terre. Mais c'est un sujet que nous ne pouvons traiter ici.

V. C'est aussi une *Histoire de la deuxième armée de la Loire* qu'a prétendu faire M. Charles Mengin, et qu'il a voulu dédier au général Chanzy, comme un « hommage de l'admiration la plus sincère pour tant de brillants efforts, de conceptions hardies, de science militaire et de patriotisme. » L'auteur n'a vu par lui-même que ce qui s'est passé à « l'armée de Bretagne; » et son récit se ressent un peu de la spécialité même du rôle qu'il a joué. « A mesure, dit-il, que nous poursuivions l'étude des faits des mobilisés de Bretagne, l'idée nous est venue non plus de faire un récit local et épisodique, mais un tableau général des événements qui se sont passés entre la Loire et la Sarthe. » Ce tableau, M. Mengin le commence au lendemain du 4 septembre, et il rapporte assez imparfaitement les différents événements qui se sont accomplis autour d'Orléans, avant le général d'Aurelle. « Quand il arrive à Coulmiers[1], il professe le premier cette opinion que ce n'était point sur la gauche des Allemands, mais à leur extrême droite, qu'il importait de tenter une offensive hardie. C'était par Chartres qu'il fallait essayer de les percer et de les couper, pour marcher ensuite sur Paris. C'était Le Mans qu'il fallait prendre tout d'abord pour base d'opération. Au lieu d'y concentrer les forces dont nous pouvions disposer, on commit la faute de réunir tous les efforts sur la Loire, où nous ne tardâmes pas à être acculés... En supposant que nous ayons pu culbuter Von der Thann plus complétement, que serait-il arrivé ? Celui-ci, repoussé, se serait replié successivement sur le centre, et enfin sur l'aile droite, commandée par Mecklembourg [2]. » Plus tard, il revient encore sur cette pensée, en racontant la marche d'une partie de l'armée ennemie sur Le Mans, à la fin de novembre. « Ah ! s'écrie-t-il, que le général d'Aurelle n'a-t-il pas profité des magnifiques chances qui lui étaient offertes, et ne s'est-il point jeté résolûment dans l'espace vide qui séparait à ce moment Von der Thann de Mecklembourg [3] ! »

Mais la partie sur laquelle M. Charles Mengin nous donne des détails vraiment nouveaux, c'est tout ce qui regarde le camp de Conlie et l'armée du « général » de Kératry. Il semble un défenseur ardent des mobilisés de Bretagne et de leur commandant en chef. « On peut se convaincre, dit-il, que, grâce à l'heureuse disposition d'un terrain fort bien choisi, aux fortifications qui y furent établies, un général intelligent, énergique, pouvait à Conlie arrêter

[1] Notons en passant une grave erreur : ce n'est aucunement, dans la journée du 9 (victoire de Coulmiers), « le général Martin des Pallières qui décida du succès (p. 114). » Accomplissant un peu tard son mouvement tournant par l'extrême droite, il n'était même pas présent à la bataille.

[2] *Histoire de la deuxième armée*, etc., p. 31.

[3] *Ibid.*, p. 122.

Digitized by Google

une armée et empêcher Le Mans d'être tourné par la route d'Alençon. » Puis, il déroule les plans gigantesques de M. de Kératry, plans qui consistaient, paraît-il, à ravitailler Paris et à débloquer la place sans autres troupes que ses soixante mille Bretons. S'il échoua, c'est que, « en dépit de toute son énergie, il lui fut impossible de vaincre les résistances acharnées, systématiques et jalouses que lui opposèrent deux représentants de la Délégation nationale, l'amiral Fourichon, ministre de la Marine, et M. de Loverdo, directeur du ministère de la Guerre, à Tours, et dont Gambetta subissait malheureusement l'influence néfaste, antipatriotique et désorganisatrice. L'amiral Fourichon et M. de Loverdo, de parti pris, empêchèrent complétement la formation de l'armée de Bretagne et de son matériel [1]. » Et l'auteur cite des exemples de ces tristes conflits d'autorité qui, de quelque côté qu'ils vinssent, n'étaient rien moins que favorables à la défense nationale.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister et nous aurons peut-être un jour sur ce fameux camp de Conlie des révélations plus pertinentes. Il y a longtemps que M. de Kératry a annoncé un ouvrage complet qui, en provoquant un débat contradictoire, devrait éclaircir bien des questions restées jusqu'à présent assez obscures. Ajoutons seulement que M. le colonel Mengin s'accorde parfaitement avec M. le général Gougeard pour apprécier le service que rendirent dix à douze mille hommes détachés de l'armée de Bretagne, avant la retraite de M. de Kératry, et qui furent capables d'entrer en ligne immédiatement et de donner du moins le change à l'ennemi sur les forces véritables dont nous pouvions disposer dans l'Ouest.

Le premier volume de M. Mengin se termine à la reprise d'Orléans ; le second doit comprendre la bataille du Mans, la retraite sur Laval et l'armistice.

VI. C'est bien une œuvre originale et personnelle avant tout que le récit en deux volumes qui est intitulé : *Le Corps Cathelineau pendant la guerre*. L'auteur en a marqué chaque page des traits de sa puissante et fière individualité. La forme a même quelque chose d'un peu vulgaire dont il ne faudrait pas abuser. C'est naturellement la part prise par les braves volontaires du général vendéen, aux diverses phases de la campagne, qui fait le sujet de ces souvenirs, « écrits très à la hâte aux avant-postes. » Car nous devons laisser de côté ce qui concerne les aventures particulières de M. de Cathelineau, ses rencontres, ses conversations, ses démêlés avec les divers fonctionnaires du moment. Les troupes qu'il commandait ne formaient, en réalité, qu'un corps d'éclaireurs ; et en cette qualité, elles n'eurent jamais à figurer dans les grandes affaires ou dans les batailles rangées : les coups de main, les marches hardies, tel était le rôle assigné à leurs efforts, et ce rôle elles l'ont vaillamment rempli. Deux fois cernées, elles n'ont échappé à l'ennemi que grâce

[1] *Histoire de la deuxième armée*, etc., p. 57.

Digitized by Google

au sang-froid et à la résolution de leur chef, grâce aussi à l'intrépidité et à la discipline de chacun des soldats.

Organisé, non sans difficultés, à Amboise, vers le milieu d'octobre 1870, le corps Cathelineau devait tout d'abord jouer un jeu difficile dans les opérations qui ont amené la reprise d'Orléans. Il avait la mission de surveiller et d'occuper seul la rive gauche de la Loire, tandis que tout l'effort de l'armée devait porter sur la rive droite; et il se tira si bien de son rôle, qu'il eut l'honneur d'entrer le premier dans la ville et de désarmer sans coup férir les derniers postes bavarois. Après la victoire de Coulmiers, le général de Cathelineau fut chargé de tenir une grande partie des plus importantes positions de la forêt d'Orléans. Cela lui donna l'occasion de se distinguer dans la chaude affaire de Nancray, le 20 novembre, en repoussant vigoureusement l'avant-garde du prince Frédéric-Charles; cela lui valut encore le triste honneur de faire, au mois de décembre, par un temps glacial et au milieu de difficultés inouïes, une retraite digne des grands capitaines. Il faut lire les pages émouvantes dans lesquelles l'auteur raconte les divers incidents de cette marche de Bellegarde à Bracieux, où des hommes purent faire plus de vingt lieues de suite, franchissant la Loire à demi glacée, et traversant une armée ennemie tout entière sans laisser par derrière un cheval et un bagage. Il faut voir la douleur poignante du général et de ses soldats quand ils apprennent qu'il faut se retirer sans combattre et que tout a été perdu en avant d'Orléans; « tandis que jamais une semblable occasion ne s'était présentée d'écraser l'ennemi, quarante-cinq mille hommes s'étant engagés sur la seule route de Pithiviers à Orléans, au milieu de bois touffus, sans moyens de se développer, soit à droite, soit à gauche; » et que, comme l'ajoute M. de Cathelineau, « nos troupes étaient composées en partie de mobiles peu solides en rase campagne, mais qui, soutenus et entraînés par leurs officiers, pour la plupart très-courageux, étaient susceptibles de tenir et même de prendre très-résolûment l'offensive sous bois et derrière les obstacles que présentait la forêt [1]. » Tout ce que dit là le général sur l'imprudence heureuse du grand mouvement de Frédéric-Charles au 4 décembre, mouvement qui a déterminé la déroute d'Orléans et qui aurait pu devenir la perte de l'armée prussienne, est d'une vérité rétrospective qu'on ne constate point sans tristesse.

Après avoir été envoyé à Châteauroux et destiné à l'armée de Bourbaki, le corps Cathelineau dut aller rejoindre et renforcer le général Chanzy dans l'Ouest. Tel est le sujet de la seconde partie de l'ouvrage, qui raconte les faits d'armes des courageux enfants de la Vendée au Mans, à Vibraye, à Montmirail, à La Guerche, depuis le 20 décembre jusqu'à l'armistice et jusqu'au licenciement. Cet intéressant exposé est accompagné et entremêlé de dépêches, de rapports militaires, de pièces officielles qui, à cause de leur peu d'importance, semblent souvent beaucoup trop nombreuses. Sauf quel-

[1] *Le Corps Cathelineau*, etc., première partie, p. 323 et 324.

Digitized by Google

ques piquantes révélations qu'on est heureux d'y trouver, elles embarrassent le récit plus qu'elles ne l'éclairent, et plus d'une pourrait être supprimée sans le moindre inconvénient. Il ne faut point encombrer les travailleurs de l'avenir avec un trop grand amas d'inutiles matériaux.

VII. Plus sobre, plus élégante, plus émouvante aussi se présente la belle page d'histoire intitulée : *La Campagne des Zouaves pontificaux en France*, par M. S. Jacquemont. Capitaine dans le corps du général baron de Charette, l'auteur a écrit d'après les sources les plus authentiques. « Je ne raconterai rien, dit-il, qui ne puisse être prouvé, soit par des documents, soit par le témoignage de mes compagnons et des officiers de toutes armes à côté de qui nous avons eu l'honneur de combattre. » Mais il ne faut pas chercher là des révélations nouvelles sur les faits généraux de la guerre : pour rattacher son récit à l'ensemble des opérations militaires, M. Jacquemont suit d'ordinaire le livre du général Chanzy. C'est le rôle particulier des Volontaires de l'Ouest qu'il se borne à mettre en relief. Il prend la légion à Rome même, avant l'invasion des Etats pontificaux par les troupes italiennes ; il accompagne M. de Charette en France, nous fait assister à la formation nouvelle du corps, et montre le caractère hautement et uniquement religieux qu'il a toujours tenu à revendiquer. C'était un premier courage chevaleresque, au moment où l'on se trouvait, en face du gouvernement comme des partis, que d'arborer la bannière du Sacré-Cœur. Ce noble acte de vaillance fut suivi de tant d'autres, que les zouaves ont su ravir l'admiration de la France entière, et que pas un ministre, pas un préfet, pas un général, pas un officier, pas un soldat, pas un écrivain et pas un journaliste n'a osé parler d'eux autrement que pour rendre un éclatant hommage à leur héroïsme. « Vous êtes pour l'armée un exemple aussi bien qu'une force, » leur dit un jour le général Jaurès, en les remerciant publiquement « du courage, de la discipline et du dévouement dont ils avaient toujours fait preuve » dans son corps d'armée [1]. Ces simples mots caractérisent leur conduite depuis le premier jusqu'au dernier combat où ils se sont trouvés. Trois compagnies, commandées par le capitaine Le Gonidec, débutent à Cercottes, et elles sauvent en partie la retraite de l'armée d'Orléans le 11 octobre, en défendant la forêt contre douze cents hommes d'infanterie bavaroise. Attachés ensuite au 17e corps, les Volontaires de l'Ouest se distinguent à l'affaire de Brou, le 24 novembre. Qui ne sait aujourd'hui la part qu'ils ont prise à la bataille de Loigny, au 2 décembre, et qui n'a admiré cette charge désormais légendaire, où le 2e bataillon des zouaves, mené au feu par le général de Sonis, par Charette, par les commandants de Monteuit et de Troussures, se sacrifia presque tout entier à l'honneur du vieux nom français? C'est encore les zouaves pontificaux

[1] Ordre du jour du 21e corps, Mayenne, le 27 janvier *La Campagne des Zouaves pontificaux*, etc., p. 171.

Digitized by Google

qu'on retrouve, un mois après, au combat de Saint-Hubert et à la glorieuse bataille du Mans, le 11 janvier 1871. Ce jour-là, le général Gougeard, qui menait la charge d'Auvours, a pu écrire « qu'il regarderait comme un éternel honneur d'avoir commandé à de pareils hommes. »

Nommé général, après son évasion des lignes prussiennes, et souffrant encore de sa blessure, M. de Charette allait reprendre la campagne à la tête d'une division de l'armée de Bretagne dont faisaient partie ses braves volontaires, une seconde fois renforcés, quand fut conclu l'armistice. Licenciés, les zouaves s'offrirent encore pour marcher contre l'insurrection de Paris, au mois de mars ; mais ils restèrent à Rennes ; et c'est là que leur vaillant chef devait définitivement se séparer d'eux le 13 août, en leur communiquant le glorieux ordre du jour par lequel le ministre de la Guerre les félicitait de leur dévouement infatigable « contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans. »

VIII. M. Jules Delmas, dans son petit écrit intitulé : *Les Zouaves pontificaux en France*, s'est placé à un point de vue plus exclusivement religieux. « Pour sauver notre malheureuse France, dit-il, il faut donner Dieu à ce peuple qui ne comprend que luxe, boisson, souillures, à ce peuple qui s'amuse sur un navire qui sombre. Le devoir des chrétiens augmente en raison directe du mal, et il faut que chacun de nous prenne les armes de l'apostolat [1]. » Plus loin il s'écrie, non sans éloquence : « Qu'ils fussent défaits ou victorieux contre les Prussiens, les zouaves pontificaux savaient triompher dans l'éternité de la mort par leurs vertus; que dis-je? ils savaient triompher dans le temps de la colère de Dieu, par leur sang versé en sacrifice. Voilà le principal secret du courage inébranlable de nos zouaves, et voilà aussi la preuve que la religion ne fait pas seulement de bons prêtres, mais les bons soldats et les héros dans toutes les carrières [2]. » Aussi tout son ouvrage semble-t-il être la paraphrase des glorieuses paroles que Charette adressait à ses soldats, au sujet de la bataille de Loigny : « Jamais je n'ai vu de plus belle manœuvre que celle exécutée à Patay; jamais je n'avais vu des hommes marcher plus froidement à la mort, plus courageusement à l'ennemi ; mais tous, il faut le dire, avaient avec Dieu leur conscience à l'aise, tous lui avaient offert leur vie pour le salut de notre pays. » Ce n'est donc point l'histoire proprement dite qui préoccupe M. Delmas; ce serait plutôt l'enseignement qu'on doit tirer du grand exemple de courage et d'abnégation donné par les Volontaires de l'Ouest. « Plusieurs journaux, écrit-il dans sa Préface, m'ont fourni la plu part des matières de ce livre. Mon seul mérite est de les avoir ordonnées. » Il n'est donc pas étonnant que le récit soit moins complet et moins exact que celui de M. Jacquemont. Les journaux, même les mieux intentionnés, ont commis tant d'erreurs! Mais il

[1] *Les Zouaves pontificaux en France*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 25.

Digitized by Google

règne, dans tout ce petit volume, un entrain et une foi chrétienne qui font au plus haut point l'éloge de la sincérité de l'auteur et de son ardent amour du pays.

IX. Nous sommes maintenant en présence d'un vrai récit de volontaire, nous pourrions presque dire d'amateur, écrit par un de ces avocats improvisé capitaine, comme il s'en est tant rencontré au cours de la dernière guerre. Dans ses *Campagnes de la Loire et de la Sarthe*, M. Georges Breuillac aborde tous les sujets, donne son avis sur tous les événements, avec un sans-façon qui ne manque pas toujours d'esprit et de bon sens. Il s'avoue hautement républicain, et il n'a point besoin de le dire, à voir les idées préconçues qu'il développe par moments; mais il montre le plus souvent de la bonne foi, de l'honnêteté et du libéralisme. Admirateur un peu trop passionné du général Chanzy, auquel il a dédié son volume, et surtout de M. Gambetta, qui doit être, dit-il, « de toutes les excuses et de toutes les justifications, puisqu'il a été de toutes les accusations, » il est quelquefois pour ses héros un bien maladroit ami. Ainsi n'est-il pas pour le moins grotesque, en voulant défendre le général Chanzy contre les reproches, injustes sans nul doute, qui lui ont été faits à l'occasion de la déroute du Mans, de se servir de cet argument que le général avait en ce moment « les soucis de sa famille, car sa femme allait lui donner un héritier [1] ! » Une observation de ce genre n'est guère digne de la grande histoire ; et on pourrait en relever d'analogues dans l'ouvrage de M. Breuillac. Du reste, les opérations de l'armée de la Loire ne sont racontées que fort en abrégé, et les appréciations, comme les faits, ne sont accompagnées d'aucun document particulier, d'aucun renseignement qui ne fût déjà connu. Il n'y a d'exception à faire que pour les quelques épisodes dont l'auteur a été personnellement témoin, comme la retraite ou plutôt la déroute du 17e corps à Saint-Laurent-des-Bois, le 27 novembre 1870 [2], ou la reconstitution de l'armée entière du général Chanzy en avant du Mans, à la fin de décembre [3] ; mais on pourrait, en revanche, relever plusieurs assertions tout à fait inexactes. Est-il juste, par exemple, de reprocher à la ville d'Orléans de ne s'être pas défendue toute seule [4], au mois d'octobre, quand les généraux l'abandonnèrent, en prétendant qu'elle « possédait plusieurs milliers de gardes nationaux ? » Si M. Breuillac avait pris la moindre information, il aurait su que ces gardes nationaux n'étaient ni organisés, ni exercés, ni équipés, ni armés, et qu'Orléans, calomnié par quelques journalistes, a gardé son honneur aussi intact que Nancy, injurié également au début de la guerre par des amis trop zélés de l'Empire. Par contre, il n'est pas plus exact de faire honneur à la

[1] *Campagnes de la Loire*, etc., p. 185.
[2] *Ibid.*, p. 114 à 118.
[3] *Ibid.*, p. 171 à 175.
[4] *Ibid.*, p. 31.

Digitized by Google

cité de Jeanne d'Arc de « deux canons Krupp de fort modèle[1], » que le général d'Aurelle n'a jamais pris à la tête du pont, par la raison que les Bavarois vaincus ne les y avaient jamais placés. Ce sont là des détails, si l'on veut; mais un écrivain ne doit rien négliger. Enfin, l'auteur montre d'ordinaire un trop léger souci de l'orthographe des noms propres : sous ce rapport les erreurs abondent, et elles peuvent donner lieu quelquefois à de regrettables confusions[2].

X. D'une valeur bien différente, et, disons-le tout de suite, très-incontestablement supérieure, sont les *Mémoires sur l'armée de Chanzy*, journal d'un jeune lieutenant des mobiles de la Manche, qui a eu la modestie peu commune aujourd'hui de se cacher sous de simples initiales et dont nous pourrons révéler le mérite, sans même laisser plus longtemps ignorer le nom. Esprit clairvoyant, intelligence prompte, souvent ingénieuse, raison droite et éclairée qui n'exclut pas l'à-propos et même au besoin le bon mot, M. B. de Mauny raconte « ce qu'il a vu » pendant six mois de campagne, et il ne se fait point faute de joindre à l'exposé des faits ses jugements personnels et ses impressions de chaque jour. Sans désespérer de l'avenir, et se réjouissant même « du bienfait incontestable que les événements nous ont valu, en rétablissant partant entre Français l'antique fraternité des armes, et en rapprochant les honnêtes gens de toutes les provinces, de tous les drapeaux[3], » l'auteur ne manque pas une occasion de nous faire toucher du doigt les défauts nombreux de notre caractère national, et partant les causes ordinaires de nos désastres. Parlant comme il faut en parler de la déplorable mesure qui imposa, dans quelques régiments de mobiles, des élections d'officiers aux soldats qui ne les réclamaient même point, M. de Mauny raconte que, dans son bataillon, tous ses camarades étaient disposés à protester et à ne pas accepter cet absurde décret. Le jour du vote, tous les grades furent confirmés; mais, étrange contradiction ! quand il s'agit de renommer les officiers supérieurs, ces mêmes jeunes gens trouvèrent tout naturel de choisir pour lieutenant-colonel leur propre commandant, qu'ils voulaient substituer au lieutenant-colonel en fonctions. Voilà véritablement un trait de mœurs; et il y en a beaucoup de ce genre dans le petit volume dont nous parlons.

Quant à l'histoire proprement dite du bataillon de Mortain, elle

[1] *Campagnes de la Loire*, etc., p. 94.

[2] Il ne nous sera pas difficile d'en fournir ici quelques preuves. Ainsi M. Georges Breuillac écrit: Chaussis, pour *Chaussy*, p. 39; Loytet, pour *Loysel*, p. 39; Bondarroy, pour *Bondaroy*, p. 42; Beaume, pour *Beaune*, p. 63; Gouy-le-Dohier, pour *Jouy-le-Polhier*, p. 80; Trousure, pour *Troussures*, p. 131; Gindy, pour *Gidy*, p. 132; général Morandy, pour *général Maurandy*, p. 148; Villarceau, pour *Villorceau*, p. 154; général Le Cointe, pour *général de Pointe*, p. 194 et 208; général Gaugoard, pour *général Gougeard*, p. 182; Court-Cheverny, pour *Cour-Cheverny*, p. 204, etc., etc.

[3] *Mémoires sur l'armée de Chanzy*, etc., p. 7.

Digitized by Google

pourrait se résumer d'un mot : ce fut une perpétuelle retraite ; on n'avança jamais que pour reculer, et on perdit naturellement les quelques occasions qui s'offrirent de profiter de la bonne volonté des hommes ou du mal qu'on avait pu faire à l'ennemi. Parti de Caen à la fin d'octobre, le bataillon entre en ligne vers Nogent-le-Rotrou et Brou ; il prend part à une affaire assez importante à Thiron[1] ; c'était le moment où le duc de Mecklembourg exécutait son expédition assez aventureuse vers Le Mans, et, comme toujours, au lieu d'essayer à lui tenir tête, on fuyait devant lui. Plus tard, le bataillon était incorporé dans la 3e division du 21e corps, et c'est à ce titre qu'il fit partie de la deuxième armée de la Loire, et qu'il assista à quelques-unes des batailles qui suivirent la reprise d'Orléans. Mais jusqu'ici l'ouvrage ne justifie guère son titre, car on n'y trouve presque aucun renseignement nouveau sur ce qu'on a appelé « l'armée de Chanzy, » et l'auteur avoue qu'il a toujours vécu au régiment dans la plus complète ignorance de ce que pouvaient être ses généraux. « Qu'est-ce donc pour nous, écrit-il le 16 mars, que l'amiral Jaurès ? Un homme à barbe noire qui porte cinq étoiles d'or, que j'ai vu deux fois en ma vie, et que j'ai appris à estimer sur parole. Quant au général Chanzy, ni mon colonel, ni mon commandant, ni moi ne l'avons aperçu une seule fois. »

Ce n'est donc point dans ses propres souvenirs que M. de Mauny a puisé les éléments d'une seconde partie de son volume, presque aussi importante que la première, qu'il intitule timidement : *Note pour servir à l'histoire des deux armées de la Loire*. Nous sommes ici en présence d'un tableau d'ensemble de toutes les opérations militaires, depuis Coulmiers jusqu'au Mans. Il y a dans cet exposé, malgré un certain nombre de graves inexactitudes[2], des vues souvent justes, parfois très-heureusement exprimées, sur les principaux faits de cette campagne et sur la tactique comparée de généraux français et allemands. L'auteur semble avoir pris particulièrement pour base d'information les récits publiés par les attachés militaires anglais ou par les correspondants des grands journaux de Londres. Aussi ses appréciations n'en ont-elles que plus de valeur. Par exemple, il a complétement raison quand il présente la marche en avant du grand-duc de Mecklembourg et des Bavarois dans

[1] Les détails intéressants que M. de Mauny donne sur ce combat (p. 84 à 108) n'ont encore été relevés par aucun historien de la campagne.

[2] Ainsi, il n'est point exact de dire (p. 266) que les Bavarois et les Prussiens, avant l'arrivée de Frédéric-Charles, disposaient en Beauce de *deux cent mille hommes* ; — le 27 novembre (p. 294), le général d'Aurelle n'envoya pas *une partie de ces troupes* à Tours, mais à peine un ou deux régiments ; — le *quinzième* corps n'a jamais été commandé par le général *Reyau*, ni le *seizième* par le général *de Polhès* (p. 306) ; — les zouaves de Charette n'ont point fait leur fameuse charge à *Poupry* (p. 313), mais bien à *Loigny* ; — le général Martin des Pallières n'était pas à *Chevilly* le 3 décembre (p. 318), mais à *Chilleurs* ; — « l'immense embrasement du pont de bois d'Orléans » n'a jamais favorisé la poursuite de l'ennemi (p. 326), attendu qu'on n'y mit pas le feu, etc.

Digitized by Google

l'Ouest, avec quarante mille hommes, comme une fausse manœuvre, et sa retraite subite comme une faute non moins grande dont les Français ne surent pas profiter. Il traite sévèrement le général d'Aurelle, pour son manque absolu de plan après son premier succès et pour sa retraite d'Orléans, remarquant avec assez de vérité que, dans la situation où était la France, un général devait tout tenter, quand bien même il eût eu plus de chances d'être battu que victorieux. En voulant toujours conserver l'armée de la Loire pour l'avenir, le général en chef l'a aussi bien perdue au 4 décembre que si, après une hardie offensive, il avait été mis en déroute, quinze jours plus tôt. « L'histoire de cette guerre, écrit-il, montre que nous devons nos premiers désastres à l'imprudence de nos chefs, et les derniers à leur timidité. On était toujours sous la funeste influence des malheurs de Sedan et de Metz : la crainte d'être cerné dominait tout... Il y a peu d'exemples d'une nation qui se résigne aux dernières calamités pour garder son honneur et ne trouve point en elle-même assez de hardiesse pour sauver sa vie. » Et il commente le mot banal de Danton: « De l'audace! toujours de l'audace! » et celui moins connu de Napoléon : « Activité, activité, vitesse! »

Mais l'auteur, pour appuyer sa thèse, s'éloigne singulièrement de l'opinion reçue, quand il apprécie la retraite du général Chanzy à la tête de la deuxième armée de la Loire, séparée de la première par la reprise d'Orléans. Selon lui, Chanzy, dont on a trop vanté l'habileté, était en mesure à Beaugency d'écraser complétement les forces prussiennes qui s'étaient engagées en petit nombre à sa poursuite, croyant ses troupes vaincues et dispersées, tandis que, au contraire, elles venaient de se renforcer des trente mille hommes intacts du 21e corps. « Avec les quatre-vingt mille hommes dont il disposait, le général Chanzy pouvait d'abord surprendre une des colonnes du prince Charles, et la détruire : le grand-duc de Mecklembourg s'avançait justement sur la rive droite avec son armée fatiguée par plusieurs jours de combat, et réduite à environ trente-cinq mille hommes. Le 6 décembre, les Mecklembourgeois, entrant dans Meung, n'y trouvèrent qu'une troupe de gendarmes, qui leur tirèrent quelques coups de fusil, et, après avoir pris possession de cette petite ville, ils firent dire à leur souverain que les voies étaient libres... Pour peu que le général français fût informé de la situation du grand-duc au lendemain de la bataille de Meung, celui-ci allait courir de grands dangers, car il n'était rien moins qu'en état de résister à une attaque vigoureuse arrivant à la fois devant son front et sur son flanc droit... Il est presque incroyable que le général Chanzy n'ait pas compris une situation si nette par elle-même que l'instinct général de son armée paraissait la saisir... Si dans la soirée du 7 décembre, si même encore le matin du 8, il eût porté vivement sur la droite du grand-duc tout le corps de Jaurès, il aurait eu de grandes chances d'enlever d'un coup une aile de l'armée allemande; il regrettera toujours de ne l'avoir point fait. L'histoire, en rendant justice à l'habileté manœuvrière du plus jeune de nos commandants

Digitized by Google

d'armée, dira qu'il a manqué l'occasion [1]. » Nous ne discutons pas, mais nous avons voulu mettre en relief, ne fût-ce que sur un point, l'opinion du jeune officier qui, après avoir gagné vaillamment ses épaulettes de capitaine et la croix de la Légion d'honneur, a su, dans des pages élégantes et sobres, laisser à ses camarades un récit que les historiens aussi consulteront avec profit.

XI. Les publications locales peuvent fournir également d'excellentes sources d'information. Nous avons déjà signalé, ici même [2], les délicats et patriotiques écrits de M. Aug. Boucher, professeur de seconde du lycée d'Orléans, sur les *Récits de l'invasion*, le *Combat d'Orléans*, la *Bataille de Coulmiers*. Il vient d'y joindre le récit de la *Bataille de Loigny*. Pittoresque description des lieux, tableau animé des principaux incidents de la lutte, exacte énumération des troupes qui y ont pris part, telles sont les qualités qui distinguent cet historien. Dans sa *Bataille de Loigny*, il nous donne les renseignements les plus précis sur le plan de marche d'Orléans sur Pithiviers, que M. Gambetta et M. de Freycinet imposèrent si malheureusement aux généraux de l'armée de la Loire et qui aboutit aux désastres des premiers jours de décembre. Ce difficile problème de stratégie, dans lequel il faut faire la part de responsabilité de chacun, est discuté avec chaleur et clarté par l'auteur; et ce qui donne plus d'importance à son témoignage, c'est qu'il déclare s'appuyer sur des documents fournis par le général d'Aurelle de Paladines lui-même. On trouvera cependant qu'il charge un peu vivement le gouvernement de Tours, en insistant trop sur la mauvaise foi de M. Gambetta et de ses agents, et pas assez sur leur incapacité et leurs maladresses. De mauvaise foi, il n'y en eut pas de leur part à ce moment : car, sans examiner le degré véritable de leur patriotisme, la victoire, s'ils l'avaient obtenue, était si bien un triomphe pour leurs personnes et leur parti, qu'il semble difficile qu'ils n'aient pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour se l'assurer.

XII. Les deux petits volumes de M. l'abbé Th. Cochard, *les Bavarois à Orléans* et *les Prussiens à Orléans*, sont également très-bons à consulter pour tous les événements qui se sont passés aux environs de la cité de Jeanned'Arc. Le rôle si éminemment national et chrétien, joué par l'illustre évêque d'Orléans dans ces tristes circonstances, y est mis en lumière à l'aide de souvenirs très-particuliers. Les récits clairs et animés de M. Cochard ne révèlent guère de faits que nous ne connaissions déjà; mais l'auteur ajoute souvent d'intéressants détails. Dans le cercle qu'il s'est tracé, il n'a négligé aucun moyen d'information et il a eu soin de contrôler à chaque instant ses propres observations et de les compléter par de nombreux témoignages. Les cartes dont il a accompagné ses publications se distinguent aussi par leur netteté et leur correction.

[1] *Mémoires sur l'armée de Chanzy*, p. 331 à 345, *passim*.
[2] *Revue des questions historiques*, livraison du 1er juillet 1871, t. X, p. 6 et 7.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas terminer aujourd'hui ce rapide examen critique sans faire observer combien notre revue est encore superficielle et incomplète. Nous n'avons rien dit des publications anglaises qui, comme *The war Correspondance of the « Daily News, »* sont l'œuvre de témoins impartiaux et compétents; rien des publications allemandes, qui ont d'autant plus d'importance qu'en général elles nous donnent l'exemple de l'exactitude et de la bonne foi. Tant il est vrai que, non-seulement l'heure n'est pas venue d'écrire une histoire définitive de la dernière guerre, mais qu'il est trop tôt encore pour réunir les nombreux documents qui doivent servir au travail de l'historien.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

IV

STRASBOURG

PUBLICATIONS SUR LE SIÉGE

I. Il a paru jusqu'ici, sur le siége de Strasbourg, trois sortes d'ouvrages. Les uns, glissant sur la partie militaire du siége, décrivent avec plus de détails les souffrances de la ville, ses pertes cruelles, son héroïque résignation, son invincible attachement à la France. Tel est le livre de M. Fischbach, *le Siége et le Bombardement de Strasbourg*[1] : impressions de chaque jour, publiées d'abord dans le *Courrier du Bas-Rhin*, puis recueillies dans un volume qui va grossissant à chaque nouvelle édition. Ces pages, auxquelles la passion et l'esprit de parti sont restés à peu près étrangers, arrachent encore des larmes au lecteur ému. L'auteur s'est laissé guider par un sincère désir d'être juste envers tous ceux qui, par devoir ou par dévouement, prirent une part active à la défense et à l'administration de la cité.

[1] 5 édition. Strasbourg, 1871, petit in-8° de 263 p.

Digitized by Google

A cette même classe d'ouvrages appartiennent encore les trois suivants : *Quarante jours de bombardement*, par un réfugié strasbourgeois[1]; *Zwei Monate in einer bombardirten Stadt.* Nach dem Französischen eines Straszburgers deutsch bearbeitet von einem andern Straszburger[2]; et *Strasbourg*, par A. Schneegans, adjoint au maire de l'administration républicaine de Strasbourg, député du Bas-Rhin[3]. Tous les trois viennent de la même source. *Strasbourg* n'est que le développement des *Quarante jours de bombardement*, parus dans *le Nord* sous forme de feuilletons, et dus à la plume incisive, mais partiale, de M. Schneegans, rédacteur en chef du *Courrier du Bas-Rhin.* On trouve chez lui, outre les douloureux incidents du siége, le récit passionné des séances de la *Commission*, substituée à l'ancien Conseil municipal. Hostile à M. Pron, préfet du Bas-Rhin, peu sympathique à M. Humann, maire de Strasbourg sous l'Empire, à peine juste envers le général Uhrich, il est en adoration devant M. Küss, républicain de vieille date, porté à la mairie par le suffrage unanime des membres de la Commission municipale, quand la députation suisse eut fait connaître dans la ville les événements de Sedan et de Paris. On ne savait pas M. Schneegans aussi républicain qu'il se montre dans son ouvrage. Protestant et libre-penseur, il ignore la généreuse conduite des *cléricaux* pendant le siége, ou, quand il parle des catholiques, c'est avec des cris de haine qui ont de quoi étonner dans un pareil moment. — *Deux mois dans une ville bombardé* ne sont qu'une traduction libre de *Quarante jours de bombardement.*

II. Plusieurs brochures ont été consacrées presque exclusivement aux opérations militaires du siége. Il y a de l'intérêt à comparer *le Siége*[4] avec *la Défense de Strasbourg*[5]. La première de ces publications est due à un officier d'artillerie prussien ; la seconde, à un officier d'état-major du génie autrichien. L'un s'attache plus aux opérations offensives des Allemands, l'autre suit d'un œil sévère les travaux de la défense. Tous deux commencent par signaler, comme l'avaient déjà fait MM. Fischbach et Schneegans, l'incroyable abandon dans lequel Strasbourg avait été laissé par le Gouvernement français, quoiqu'on sût parfaitement, par l'histoire et, en dernier lieu, par les lettres du général Ducrot, quels étaient les desseins de la Prusse contre l'Alsace et sa capitale. En temps de paix, la garnison de la ville se composait de deux régiments d'artillerie, non compris les pontonniers, de deux bataillons de chasseurs, et de deux

[1] Neuchâtel, 1871, in-8° de 71 p.
[2] Berne, 1871, in-8° de 43 p.
[3] Neuchâtel, 1871, in-8° de 331-LVI p.
[4] *Die Belagerung Straszburgs*, von MEIER, Premierlieutenant im Magdeburgischen Feldartillerieregiment, com. beim Stabe der Belagerungsartillerie vor Straszburg (2e édition). Berlin, 1871, in-8° de 31 p.
[5] *Die Vertheidigung von Straszburg*, im Iahre 1870, von MORIZ BRUNNER, Hauptmann im K. K. Genie-Stabe. Wien, 1871, in-8° de 72 p.

Digitized by Google

régiments d'infanterie de ligne : au moment de nos premiers désastres, il y avait à peine, dans l'enceinte des murs, quatre mille hommes de bonnes troupes ; et encore est-ce par hasard que l'excellent 87e, avec son brave colonel Blot, en faisait partie.

Le capitaine Brunner, sans partager les lâches soupçons élevés contre le dévouement et la loyauté du général Uhrich, lui reproche cependant de n'avoir pas su tirer un assez grand parti des éléments que lui fournissaient, d'une part, l'esprit de la population, résignée d'avance à tous les sacrifices plutôt que de perdre sa nationalité, et, d'autre part, les ressources matérielles de la place, les chemins de fer, l'arsenal, le bois de toute espèce, amassé sur différents points, etc. Il indique, dans une longue série de paragraphes, les travaux qu'il aurait fallu entreprendre, d'abord pour tenir l'ennemi loin des remparts, ensuite pour défendre pied à pied les ouvrages attaqués par la sape et le canon. Il croit pouvoir affirmer, sans crainte de paraître injuste ou exagéré, que le 27 septembre, jour de la capitulation, la place aurait pu tenir encore trois semaines ou un mois.

Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est l'explosion de joie avec laquelle les Allemands, répandus dans les tranchées, saluèrent le drapeau blanc, arboré sur la cathédrale. Une fois qu'ils eurent reconnu l'inutilité du bombardement pour amener la reddition de la place, ils avaient, sans jamais interrompre le bombardement même, creusé leurs parallèles, achevé le couronnement et construit batteries sur batteries avec une promptitude et une hardiesse qui auraient droit à plus d'admiration, si elles avaient été plus périlleuses. Ces travaux considérables, presque tous exécutés la nuit, à partir du 27 août, ne durèrent qu'un mois, à peine troublés ou inquiétés par l'artillerie française, beaucoup trop inférieure à l'artillerie prussienne. La défense, on en peut voir les preuves dans la brochure de M. le baron du Casse[1], fit ce qui était possible, avec ses VINGT soldats du génie et ses quinze cents artilleurs, avec ses engins, canons et mortiers de moindre calibre et de moindre portée, en l'absence des fusées métalliques, incendiées au nombre de trente-cinq mille dès le commencement du siége. Dans les derniers jours du mois d'août, l'artillerie, merveilleusement secondée, il est vrai, par une cinquantaine de marins[2], déploya une activité « qui eût fait le plus grand honneur à la

[1] *Journal authentique du siége de Strasbourg*. Paris, 1871, in-12 de 72 p. — Cette brochure, réellement précieuse pour le côté militaire du siége, fourmille d'erreurs, autres encore que celles qui ont déjà été rectifiées par le général Uhrich. Trop souvent les noms propres de lieux, et quelquefois de personnes, sont tout à fait méconnaissables.

[2] Ces marins, placés sous les ordres du contre-amiral Excelmans et du capitaine de vaisseau du Petit-Thouars, devaient manœuvrer la flottille du Rhin qui ne put être organisée. Chefs et soldats, par leur héroïsme et leur habileté, rendirent les plus grands services. Ils communiquèrent leur ardeur guerrière aux francs-tireurs et à la garde mobile, qui devint sous le feu de l'ennemi une troupe solide et disciplinée. — Voir sur le rôle des marins, pendant le siége, le récent article de M. du Petit-Thouars, dans le *Correspondant* du 25 décembre.

Digitized by Google

première artillerie du monde[1]; » mais cette résistance ne put se prolonger au delà des premiers jours de septembre. Le feu des remparts, près de la porte de Pierres, s'éteignit peu à peu devant les soixante-neuf batteries ennemies, armées de plus de deux cents pièces, qui lançaient deux cent cinquante projectiles par heure.

Le comte de Bismarck avait annoncé, à l'entrevue de Ferrières, que Strasbourg tomberait le 23 septembre. Les travaux d'approche étaient en effet terminés à cette date; plusieurs ouvrages avaient été abandonnés par les nôtres; deux brèches étaient déclarées praticables, et le général de Werder, l'homme dont le peuple de Strasbourg a changé le nom en celui de *Mörder* (assassin), avait désigné pour l'assaut ses Poméraniens, qu'il appelait ses *Turcos;* mais les jours s'écoulaient sans que l'assaut fût tenté; et quand, après de longues heures d'une canonnade furieuse, on vit, le 27, apparaître tout à coup le signal de la capitulation, « il semblait à l'ennemi qu'il sortait d'un lourd cauchemar. Tout prit soudain l'aspect d'une joie vive et bruyante. Les soldats montèrent sur les parapets des tranchées et des batteries; des hourrahs sans fin sortirent de mille poitrines; on se serrait la main, on s'embrassait[2]. » — Dans l'intérieur de la ville, à moitié anéantie, on pleurait de honte et de désespoir, où l'on exhalait sa douleur en plaintes amères jusqu'à l'injustice, en cris de rage et d'impuissante fureur.

M. Brunner blâme le bombardement; M. Meier essaye de le justifier; mais l'histoire flétrira cet acte de vandalisme, tel qu'il s'est accompli. Au lieu de tirer sur les remparts et les bâtiments militaires, les Prussiens ont choisi, pour les incendier les uns après les autres, les édifices publics, profanes ou religieux, et les maisons des plus riches ou des plus populeux quartiers. Le Temple-Neuf avec ses bibliothèques[3], l'Aubette avec son musée de peinture et de sculpture, le Palais de Justice avec ses archives, le Gymnase protestant qui venait à peine d'être construit, la nef de la Cathédrale, l'église de l'hôpital civil, l'hôtel de la Préfecture, le Théâtre, etc., ont été tour à tour détruits par le feu de cette nation qui se prétend la plus civilisée. Des centaines de femmes et d'enfants ont été tués, blessés, mutilés, pour « ne pas priver la ville d'un élément de faiblesse qui faisait la force de l'ennemi[4]. » Le vénérable évêque de Strasbourg, Mgr Raess, essaya, tout malade, d'obtenir, pour cette population inoffensive, la faculté de s'enfuir : il ne fut pas même reçu par les chefs allemands. Il fallut la touchante intervention de la Suisse pour arracher à Werder des saufs-conduits pour environ deux mille cinq cents vieillards, femmes, enfants et malades. Ces rigueurs ou plutôt ces cruautés, d'autant plus odieuses qu'elles ne donnaient à l'ennemi aucun avantage militaire, mais surtout l'incendie des

[1] Meier, ouvrage cité, p. 11.
[2] *Ibid.*, p. 31.
[3] Cf. *les Bibliothèques publiques de Strasbourg*, par Rodolphe Reuss. Paris, 1871, gr. in-8° de 23 p.
[4] Lettre du général de Werder au général Uhrich.

Digitized by Google

Bibliothèques publiques et de la Cathédrale, ont laissé, dans le cœur des Strasbourgeois, un profond ressentiment. Ces faits, plus impolitiques encore que barbares, ont creusé, entre l'Alsace et l'Allemagne, un abîme que rien ne pourra combler [1]. On ne verra pas une seule fois la place où fut la Bibliothèque, ni les outrages faits à la Cathédrale, sans appeler de tous ses vœux le jour où le drapeau français remplacera, sur les tourelles de la vieille basilique, les tristes couleurs de la Prusse.

III. L'Allemagne a conscience de la honte que ce bombardement a fait jaillir sur elle; ses publicistes ont tenté d'en atténuer, d'en nier même les horreurs; mais nul ne l'a fait avec plus d'impudence que Wolfgang Menzel, dans son *Histoire de la guerre française en* 1870[2]. « Ce vieux faiseur de livres et nouveau mangeur de catholiques, » comme disait Lewald[3], s'était fait, par ses ouvrages, une réputation de sagesse, de bon goût et d'impartialité; mais depuis la guerre d'Autriche, il a pris en haine les institutions et les peuples catholiques. Il a été partial dans les récits de 1866; il est menteur jusqu'à l'effronterie dans son histoire de la dernière guerre. Dans son livre XIe, qui prétend raconter les siéges de Strasbourg et de Metz, il n'y a presque pas une phrase où la vérité soit respectée. Trop confiant dans les articles des journaux, surtout de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, sa source principale, il dénature les faits les plus simples, entasse insultes sur insultes, calomnie sur calomnie, accueille, sans ombre de critique, des contes ridicules, rapporte des conversations ou des propos incroyables, et se permet des mensonges évidents. Il accuse les Français d'avoir tiré sur l'aide de camp de Werder, quand, au contraire, ce général a reconnu, par des excuses spontanément offertes, que des sentinelles allemandes avaient blessé à mort un parlementaire [4] et le trompette qui l'accompagnait. Il nie en plusieurs endroits qu'on ait endommagé la Cathédrale, quand le seul obus qui brisa la croix de la flèche, causa une dépense de 4,258 francs[5], et qu'il faudra plus d'un million pour réparer les outrages faits, par un calcul satanique, au vénérable monument; et ainsi de suite. Le livre de Wolfgang Menzel n'est pas une his-

[1] « Si l'on pouvait un seul moment se figurer au quartier général prussien qu'une forteresse de cette importance, avec sa population si patriotique et si vaillante, serait amenée à se rendre par un simple bombardement, on était dans une complète illusion sur l'état réel des choses. On a commis d'inutiles rigueurs, qui rendent infiniment difficile maintenant la réconciliation de l'Alsace avec l'Allemagne, sans parler de la fâcheuse impression que ces rigueurs ont produite dans l'Europe entière. » (*Historisch-politische Blætter*, t. LXVIII, p. 294.)

[2] *Geschichte des Französischen Kriegs von* 1870. Stuttgart, 1871, 2 vol. in-8°.

[3] « Der alte Büchermacher und neueste Katholikenfresser. » *Neue Fahrten*, zehnter Brief.

[4] Le capitaine d'état-major Rœderer.

[5] *Cathédrale de Strasbourg*. Rapport de M. Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame.

Digitized by Google

toire, c'est un pamphlet inspiré par la passion politique et religieuse.

« *La Défense de Strasbourg*, jugée par un républicain[1] » mérite presque d'être mise sur le même rang que l'ouvrage de Menzel. L'auteur parle, comme un officier d'artillerie ou du génie, des travaux de défense qu'il aurait fallu exécuter dès la première annonce de la guerre; il est vrai que la brochure du capitaine Brunner avait déjà paru. Il accuse les autorités antérieures à celles de la République, « d'ignorance et d'incapacité; » il les soupçonne d'avoir « reçu de l'homme de Sedan l'ordre de laisser brûler cette ville de mauvais augure pour l'empire; » il appelle M. Pron, le « préfet des jésuites, ses conseillers..... » Mais c'est faire trop d'honneur à cette brochure que de s'en occuper.

IV. Dans toutes ces publications, il y a une lacune regrettable, qu'explique du reste la qualité des écrivains, tous militaires ou protestants libres-penseurs[2]; nous voulons parler de la physionomie religieuse de la ville pendant le bombardement. Comme les ambulances étaient presque toutes installées dans des établissements religieux, surtout dans les séminaires, et que les blessés étaient soignés par des ecclésiastiques et des religieuses avec tout le dévouement que peut inspirer la charité chrétienne, républicains et francs-maçons ont gardé sur ce point un discret silence; ou bien les historiens ont mêlé à des faits réels des détails imaginaires qu'aucune rectification n'a pu encore faire disparaître. Un incident surtout a été mal raconté : nous terminerons ces notes rapides en rétablissant le fait d'après le récit qu'un témoin oculaire avait fait pour la *Revue catholique d'Alsace*, entraînée elle aussi dans la ruine de la nationalité française en Alsace-Lorraine.

Mlle Glayzal, de concert avec quelques dames dévouées, dirige, rue de l'Arc-en-Ciel, un ouvroir de jeunes filles pauvres qui reçoivent, outre l'éducation chrétienne, l'instruction nécessaire pour devenir de bonnes mères de famille ou d'habiles ouvrières. Le 19 août, ces enfants, après avoir entendu la messe et pris leur déjeuner, étaient montées dans leur salle de travail, située au troisième étage. L'intendance militaire leur avait envoyé de grosse toile pour confectionner des sacs, destinés à abriter les soldats sur les remparts. La maîtresse qui préside à l'ouvrage se trouvait avec les jeunes filles. Comme le bombardement de la nuit avait cessé, on se croyait en parfaite sûreté, quand tout à coup une détonation qui

[1] Neuchâtel, 1871, in-8° de 22 p.

[2] M. le comte de Malartic, ancien secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin, publie en ce moment un récit du siége dans le *Moniteur universel*, et déjà l'on a dû relever chez lui de graves inexactitudes. Une autre histoire du siége est préparée par MM. Heinhold et Signouret, anciens rédacteurs de l'*Impartial du Rhin*. Une troisième a été écrite par M. Salles, et quelques fragments en ont été insérés dans la *Revue du Monde catholique*, livraison du 15 octobre 1871.

Digitized by Google

ébranla toute la maison se fit entendre. Un obus, venu de Kehl, avait éclaté au milieu de l'ouvroir, et onze de ces enfants furent gravement atteintes : leurs corps étaient labourés, déchirés, hachés par les éclats; le sang coulait à flots de leurs plaies affreusement béantes; le plancher en fut tout inondé; les parois de la salle en furent teintes. Impossible de donner une idée de ce navrant spectacle. Deux des malheureuses victimes expirèrent sur-le-champ. Les premiers secours spirituels furent donnés par M. le grand-vicaire Marula, par un Père jésuite et un professeur du petit Séminaire. M. Marula, capitaine de gendarmerie [1], accourut avec quelques-uns de ses hommes : aidés de civils et d'infirmiers militaires, ils relevèrent avec respect et compassion ces pauvres enfants et les transportèrent sur des brancards à l'ambulance du petit Séminaire, où leur vue, leurs gémissements et leurs cris de douleur firent naître parmi les soldats blessés une émotion mêlée d'indignation et de colère. Sœurs de charité, aides-chirurgiens et professeurs de l'établissement s'empressèrent autour des victimes pour les consoler, les encourager, les confesser. M. le docteur Herrgott, chargé des deux ambulances du grand et du petit Séminaire, procéda à d'urgentes opérations, assisté d'élèves de l'hôpital civil et de l'école de santé militaire. Quatre jeunes filles durent être amputées; deux autres étaient tellement maltraitées qu'elles expirèrent après quelques heures d'horribles souffrances, supportées avec une sublime résignation.

On raconte qu'une scène des plus touchantes se passa dans la salle où l'obus avait pénétré. Un officier d'artillerie, voyant ces jeunes filles ou mortes ou mourantes, fut saisi d'un mouvement d'indignation, et levant le bras contre les auteurs de cet acte barbare, il s'écria : « Vengeance! vengeance! » Mais à l'instant une voix se fit entendre derrière lui, qui cria : « Non, non, Monsieur; plutôt miséricorde! » C'était la voix de la maîtresse qui s'était trouvée avec les enfants au moment du malheur. Cette même dame nous a dit que plusieurs de ces enfants, en songeant aux malheurs de la guerre, avaient demandé, pendant les exercices d'une sainte retraite, que Dieu voulût accepter le sacrifice de leur vie pour épargner celle de nos braves soldats.

En résumé, à notre avis, l'histoire du siége de Strasbourg reste encore à faire.

***

[1] L'asile Saint-Antoine touchait par un côté à la caserne des gendarmes.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

L'*Histoire universelle* de M. Weber[1] est des plus répandues en Allemagne. Son succès tient en partie à sa valeur scientifique, en partie et surtout à l'art consommé du narrateur. Cependant les catholiques feront bien d'être sur leurs gardes en le lisant et de se rappeler que l'auteur, un protestant, laisse percer, en bien des occasions, des préjugés de secte. D'ailleurs, l'*Histoire universelle* de Weiss, conçue sur un plan aussi vaste, peut, sous tous les rapports, soutenir la comparaison avec l'ouvrage de Weber. Le présent volume commence par donner la fin du chapitre commencé dans le précédent et intitulé: *Triomphe du principe monarchique sur la féodalité: fin du moyen âge.* Après avoir esquissé dans le huitième volume la transformation politique qui tend à substituer à l'ancien ordre de choses une nouvelle forme de gouvernement en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, l'auteur, suivant le même mouvement sur un autre terrain, expose les efforts stériles faits au xve siècle pour consolider en Allemagne l'autorité impériale, et étudie simultanément la formation des divers États, s'occupant non-seulement des plus grands, comme le Brandebourg, mais encore des plus importants parmi les petits, et même de la Bohême. Il passe ainsi naturellement à l'histoire des États de l'Est, de la Hongrie sous les Huniades et de la Pologne sous les Jagellons, et aux conquêtes des Osmanlis, jusqu'à la première attaque des Turcs sur Vienne. Le livre suivant traite de l'état de la civilisation en Europe au xive et au xve siècle, et une part relativement considérable y est faite aux historiens français de cette époque. Il se termine par un coup d'œil rapide sur le développement de l'architecture et des arts plastiques jusqu'à la Renaissance. L'auteur a tiré un excellent parti des nombreux travaux accumulés sur ce sujet, et a tracé ainsi de la civilisa-

[1] *Allgemeine Weltgeschichte mit besonderer Berücksichtigung des Geistes-und Culturlebens der Völker und mit Benutzung der neueren geschichtlichen Forschungen für die gebildeten Stände*, bearbeitet von P. G. Weber. Neunter Band. *Vom Mittelalter zur Neuzeit.* Erste Hälfte. Leipzig, Engelmann, 1871, in-8° de 432 p.

Digitized by Google

tion, à la fin du moyen âge, un tableau qui intéresse même les connaisseurs.

— Le titre de l'ouvrage de M. Kiepert [1] n'en indique pas exactement le contenu. Il y aurait eu plus de précision à l'intituler : *Histoire des idées des Phéniciens et des Grecs sur l'Europe occidentale.* L'auteur ne se contente pas de traiter les questions qui se rapportent réellement au sujet ; il étudie avec le même soin tout ce que les érudits modernes, à tort ou à raison, y ont rattaché ; ou, plutôt, il fait entrer tout au long dans son ouvrage les travaux qui lui ont frayé le chemin. Toute question de forme mise à part, il y aurait ingratitude à ne pas remercier l'auteur du soin avec lequel il a mis en œuvre tous les renseignements qu'a pu nous fournir l'antiquité sur l'état primitif de l'Occident, et de la saine critique qui a guidé ses explorations sur un terrain si obscur et semé de tant d'obstacles. Ainsi, pour ne citer que quelques points de détail, le livre traite de la légende d'Ulysse, de l'Iliade, des voyages et des colonies des Phéniciens, de l'*Ora maritima* d'Avienus, des voyages de Pythéas..., etc. Pour apprécier les services rendus à la géographie par Pythéas, à qui est consacré le deuxième livre tout entier, l'auteur fait l'histoire de la géographie scientifique chez les Grecs, et se livre à un examen approfondi des opérations géodésiques exécutées par les géographes alexandrins. On a ainsi sous les yeux un tableau des plus instructifs. Ératosthènes, entre autres, est apprécié à sa valeur, et l'auteur, réfutant Letronne, prouve que c'est bien à lui qu'il faut reporter l'honneur d'avoir le premier donné la mesure exacte de la circonférence de la terre.

— La littérature allemande en général, et la production des livres classiques en particulier, fait preuve d'un excès de fécondité qui embarrasse la critique et rend les choix difficiles. Dans toutes les branches de l'enseignement, chaque année ajoute de nouveaux manuels aux anciens, et il faut à la fois une grande attention et des connaissances spéciales pour distinguer les travaux recommandables des médiocres. L'excellent livre dont nous allons parler fait partie de cette longue série de livres classiques, destinés à l'enseignement secondaire supérieur, qui sont sortis depuis environ quatre ans de la librairie Weidmann. Le *Manuel d'histoire ancienne* de Müller [2] a sur d'autres plus d'un avantage, surtout celui d'avoir utilisé, dans une juste mesure, les résultats des recherches les plus récentes sur l'histoire des peuples asiatiques et même sur l'histoire dite classique. Le livre est à la hauteur de la science contemporaine. Pour les idées générales, ainsi que pour la critique scientifique, Duncker et Mommsen ont servi de guides à l'auteur. Un autre avantage non moins précieux, c'est l'excellente disposition

[1] *Deutsche Alterthumskunde.* Erster Band. Mit einer Karte, von H. Kiepert. Berlin, Weidmann, 1870, in-8° de XII-501 p.

[2] *Abriss der allgemeinen Weltgeschiche für die obern Stufe des Geschichtsunterrichts.* Von Prof. D. Müller. Erster Theil. Berlin, Weidmann, 1870, in-8° de VI-312 p.

Digitized by Google

des matières ; la clarté du récit et la facilité avec les divisions bien choisies permettent de saisir l'ensemble des faits. Des indications très-complètes sur les sources, tant générales que particulières, l'énumération des principaux ouvrages publiés récemment sur le sujet, ajoutent à la valeur de l'ouvrage et peuvent même diriger les premiers pas de l'élève dans la voie des recherches scientifiques.

— La maison F. A. Brockhaus, de Leipzig, a voulu mettre à la portée du public les monographies contenues dans les volumes 80-87 de la première section de l'Encyclopédie Ersch et Gruber, à l'article *Griechenland*, et qui traitent de l'histoire et de la civilisation grecque. C'est dans ce but qu'elle en publie une édition séparée[1]. L'article *Géographie* du professeur Krause se divise en trois parties. La première donne un aperçu descriptif de la Grèce en général, sans oublier les produits du sol, et résume les données géographiques contenues dans Homère, dans le Périple de Phylax, la περιήγησις Ἑλλάδος, le Pseudo-Dicéarque, la περιήγησις de Scymnos de Chios, l'ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος de Denys, fils de Calliphon, dans Denys Periégète, Strabon et Pausanias. Après avoir analysé en détail les ouvrages de ces deux derniers écrivains, l'auteur passe à la description géographique et topographique de l'Hellade continentale, des îles de la mer Ionienne et du Péloponèse. La deuxième partie traite des îles de la mer Egée, depuis Thasos et Samothrace au nord, jusqu'à Rhodes, la Crète et Chypre au sud. La troisième passe en revue les colonies grecques fondées en Asie Mineure, sur les bords de l'Euxin, en Thrace, en Afrique et dans l'Europe occidentale.

Quant à l'histoire de la Grèce, M. Hertzberg, après une courte introduction littéraire, la divise comme il suit, en cinq périodes : 1° l'âge antéhistorique, depuis les origines jusqu'à l'invasion dorienne ; 2° la période qui s'étend de l'invasion dorienne au commencement des guerres médiques (1100-500 avant J.-C.) ; 3° l'âge classique, du commencement des guerres médiques à la bataille de Chéronée (500-338 av. J.-C.) ; 4° l'époque des derniers efforts de l'indépendance hellénique, depuis la bataille de Chéronée jusqu'à la dissolution de la ligue achéenne (338-145 av. J.-C.) ; 5° la décadence de la race hellénique, de la dissolution de la ligue achéenne à Justinien (145 av. J.-C.-530 ap. J.-C.). On a déjà fait remarquer, et avec raison à mon sens, que cette publication eût mérité un accueil plus favorable si, avant de faire une édition séparée, la maison Brockhaus eût fait retoucher et corriger par les auteurs ces monographies, dont quelques-unes datent déjà de loin et auraient besoin d'être mises au niveau de la science actuelle.

[1] *Griechenland geographisch, geschichtlich und culturhistorisch von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart in Monographien dargestellt.* Separatausgabe aus der Allgemeinen Encyclopädie der Wissenchaften und Künste von Ersch und Gruber. Herausgegeben von Hermam Brockhaus. In 8 Bänden. 1er Band A. Alt. Griechenlland : Geographie, von Prof. Krause. Geschichte von der Urzeit bis zum Beginn des Mittelalters, von Prof. Hertzberg. Leipzig, Brockhaus, 1870, in-8° de xv-444 p.

Digitized by Google

— Le troisième volume des *Recherches sur l'histoire de l'Empire romain*[1], qui, comme les deux précédents, témoigne de l'activité imprimée aux études historiques dans l'Université de Zurich, se rattache pour la forme et le fond aux volumes déjà analysés. La principale dissertation, de J.-J. Müller, traite de l'auteur si souvent cité par les écrivains de l'*Histoire Auguste*, L. Marius Maximus. C'est une question de savoir si ce L. Marius Maximus est identique au personnage du même nom que l'on trouve mentionné dans les inscriptions. L'opinion de notre auteur est qu'il faut rapporter à l'historien les inscriptions qui le qualifient de *præfectus urbi* et de *consul*. Il est par conséquent en désaccord avec Borghesi, sans avoir toutefois la prétention de trancher définitivement une question aussi difficile. Suit une discussion intéressante sur le contenu probable de l'ouvrage de L. Marius Maximus. Il commençait, selon toute apparence, à Nerva, continuant ainsi Suétone, et se terminant avec le règne d'Héliogabale (Elogabalus). Quant aux sources où avait puisé le chroniqueur, à sa manière et à sa véracité, M. Müller a cherché à dire là-dessus tout ce qu'on peut tirer des renseignements indirects fournis par les textes.

La deuxième dissertation, de Dändliker, sur les trois derniers livres d'Hérodien, est traitée de la même façon: elle conclut en résumant brièvement les points acquis, sans définir nettement le caractère de l'auteur. La troisième dissertation, faisceau d'études diverses, a pour objet la *Passio Sanctorum* IV *Coronatorum*, dont il a été souvent question dans ces derniers temps.

— On sait que M. Gregorovius ne traite point Rome et ses souverains avec l'impartialité, à plus forte raison avec l'amour et la vénération qui caractérisent Reumont. Son septième volume[2] a pour objet le siècle dit de la Renaissance, c'est-à-dire l'époque qui s'étend de Martin V à la mort d'Alexandre VI (1417-1503), époque dans laquelle les papes, plus souverains que pontifes, font des Etats de l'Église une petite principauté et inaugurent le régime du népotisme et de la conquête. L'auteur raconte bien des choses qui sont complétement étrangères à l'histoire de la ville de Rome. Il est vrai que l'histoire des Papes est intimement liée à celle de l'Italie et même du monde entier. Il est un point que M. Gregorovius a développé avec une complaisance marquée, c'est l'histoire d'Alexandre VI, pour laquelle les mémoires bien connus d'Infessura et de Burchard, le nombre sans cesse grossissant des dépêches, relations, lettres, etc., enfin l'inépuisable fécondité des archives, fournissaient au pinceau brillant de l'auteur une riche variété de couleurs. On devine facilement la façon dont il traite le Pape, César et Lucrèce Borgia, et les horribles portraits qu'il en fait. On fera bien, par conséquent, de lire l'histoire de la même époque dans Reumont, et de comparer. La fin

[1] *Untersuchungen zur Raömischen Kisergeschichte*, herausg. von Prof. Dr. Budinger. 3er Band. Leipzig, Teubner, 1871, in-8° de XII-380 p.

[2] *Geschichte der Stadt Rom in Mittelalter von V bis zum XVI Jahrhundert.* von Ferd. Gregorovius. Siebenter Band. in-8° de XI-739 p.

Digitized by Google

du volume, à partir de la page 505, est consacrée à l'histoire de la civilisation. C'est une série de chapitres sur la renaissance littéraire de l'antiquité à Rome, sur l'archéologie romaine, sur la poésie et les beaux-arts. Le livre se ferme sur un tableau de Rome, vers l'an 1500.

— Voici que paraît, à plusieurs années de distance, le cinquième fascicule de l'ouvrage qui retrace l'histoire extérieure des Wisigoths[1], à partir du moment où ce peuple s'est séparé des Ostrogoths jusqu'à la chute de l'empire gothique abattu par les Maures. L'auteur y a joint cinq suppléments qui ont trait à la liste chronologique des rois wisigoths, aux origines de la maison de Théodoric Ier, aux généalogies controuvées et fabuleuses, telles qu'on les fabriquait en Espagne, depuis le XVIe siècle, à l'aide des légendes populaires et des poésies mauresques (v. g. le légendaire Don Palago, petit-fils de Kindoswinth, donné comme tige des rois de Castille); le quatrième et le cinquième appendice traitent des traditions concernant les rois Witiko et Roderich.

Le meilleur guide pour l'histoire des Wisigoths était jusqu'à présent l'ouvrage d'Aschbach. Depuis, l'histoire des Wisigoths n'avait jamais été l'objet d'une étude aussi vaste que celle de M. Dahn. Malgré les nombreux opuscules consacrés à des questions de détail, personne, dans le cours de ces quarante dernières années, n'avait essayé de condenser tous ces travaux et d'écrire à nouveau une histoire suivie et complète des Wisigoths. La tâche est épineuse, parce que les sources sont fort peu abondantes. Il est par conséquent excessivement difficile d'écrire une histoire des Wisigoths, sans se risquer sur le terrain dangereux des hypothèses arbitraires. L'auteur a tiré des sources tout le parti possible, tout en évitant le danger que nous venons de signaler, et il a traité son sujet avec cette étendue de connaissances et cette sûreté de méthode qui distinguent les volumes déjà parus. Et d'abord, on ne peut que partager l'avis de l'auteur relativement à la signification et à l'importance qu'il attribue au *fœdus* conclu entre les Romains et les Wisigoths. Le caractère du *fœdus* est des plus indéterminés : il emprunte aux circonstances les sens les plus différents, depuis le sens de permis de séjour jusqu'à celui de traité en règle. Un pareil acte, qui conférait aux étrangers des droits très-importants, n'est pas de ceux qu'on puisse laisser dans l'ombre. Il faut, pour retracer les origines des états fondés par les Germains sur le sol romain, commencer par apprécier à leur juste valeur les clauses de ce contrat. L'importance du *fœdus* entre les Wisigoths et Rome a été fort dépréciée dernièrement par un critique qui affirmait hautement l'indépendance du peuple goth vis-à-vis des Romains. M. Dahn combat cette manière de voir, et se rallie, avec raison, ce semble, à l'opinion d'après laquelle l'Empire wisigoth serait resté jusqu'à Eurich un *membrum*

[1] *Die Könige der Germanen*. Nach den Quellen dargestellt von Felix Dahn. 5 abtheilg. *Die politische Geschichte der Westgothen*. Würzburg, Stuber, 1870, in-8° de 246 p.

Digitized by Google

imperii. Si illusoire qu'ait été, dès le principe, la suzeraineté de l'Empire romain, il n'en est pas moins vrai que, pour arriver à leurs fins, certains rois ont trouvé dans le *fœdus* un point d'appui précieux. A ce point de vue, c'est surtout des affaires ecclésiastiques, de la lutte entre l'arianisme et le catholicisme qu'il est ici question. L'auteur a tracé de cette situation de l'Église un tableau fidèle, surtout quand il montre l'influence exercée par les querelles religieuses sur la décadence progressive et la disparition finale d'un peuple si bien doué. Nous citerons en particulier les chapitres consacrés à Leovigild et à Reccared, ainsi que les considérations sur le rôle des conciles, sur les rapports entre la noblesse et l'Église, et sur la législation de Kindoswinth. Le prochain volume nous donnera des renseignements plus circonstanciés sur les rapports entre Romains et Goths, au point de vue juridique et social, et en même temps des détails sur cette lutte saisissante à la suite de laquelle une tribu germanique, douée d'aptitudes supérieures, disparaît ou plutôt se fond dans le peuple espagnol.

— Le docteur W. Gisi, si avantageusement connu par ses travaux sur l'histoire de la Suisse, appelle modestement ce nouvel ouvrage « une pierre apportée à la reconstruction de l'histoire ancienne de la Suisse [1]. » C'est trop peu dire : ce livre sera un auxiliaire précieux, non-seulement pour les professeurs d'histoire, mais en général pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du peuple helvétique. Outre la collection complète des passages des écrivains grecs et latins ayant trait au sujet, collationnés sur les meilleures éditions, ils trouveront, dans les introductions placées en tête des chapitres, les résultats des recherches faites sur chaque question par la critique moderne, et des indications bibliographiques. L'histoire de la Suisse est entendue ici dans son sens le plus large, et les *Allobroges*, les *Sequani*, les *Raurici*, les *Racti* et les *Nantuates* n'en sont pas exclus. Le livre commence par une ample introduction ethnologique et géographique, dans laquelle l'auteur parle des Celtes en général, de leurs rapports avec les peuples voisins, en particulier avec les Germains, des diverses peuplades qui habitèrent le sol appartenant aujourd'hui à la Confédération helvétique, et cite *in extenso* les passages des auteurs anciens relatifs à toutes ces questions. Viennent ensuite onze chapitres qui relatent les principaux événements de l'histoire des Helvètes ou, si l'on veut, de la Suisse et de ses habitants, depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'en l'an 69 après J.-C. Le chapitre Ier, intitulé *les Gaesates*, résume les guerres des Romains contre les Gaulois en Italie; chap. IIe, Hannibal franchit les Alpes (l'auteur se prononce pour le petit Saint-Bernard); chap. IIIe, Soumission des Allobroges par les Romains;

[1] *Quellenbuch zur Schweizergeschichte*. Eine Sammlung aller auf die heutige Schweiz bezüglichen Stellen der griechischen und römischen Autoren mit einleitenden Text und erklärende Anmerkungen. Von Dr. W. Gisi. Erster Band. Die Ereignisse bis zum Jahre 69 nach Chr. Bern, Jent und Reinert, 1869, in-8° de XVII-429 p.

Digitized by Google

chap. IVe, Luttes de Rome contre les Cimbres et les Teutons; chap. Ve, Soulèvement et nouvelle soumission des Allobroges; chap. VIe, Emigration des Helvètes; César leur impose sa domination; chap. VIIe, Lutte entre César et Ariovist; chap. VIIIe, Conquête du Valais; chap. IXe, Soulèvement des Gaulois sous Vercingétorix; chap. Xe, Guerre de Rhétie; chap. XIe, Soulèvement des Helvètes sous le règne de Vitellius : le pays est soumis par Cecina. Le chapitre XIIe est un appendice qui sort du cadre tracé par le titre de ce volume: c'est un relevé des divisions politiques tracées dans l'étendue de la Suisse actuelle, jusque vers l'an 400 ap. J.-C.

— L'ouvrage de M. Rœsler[1], ou du moins une partie de cet ouvrage, n'est guère que la reproduction de travaux antérieurs, mais complétement remaniés. Cela est surtout vrai des trois premiers chapitres sur les Gètes, les Daces, et sur les pays habités par les Roumains au moyen âge, ainsi que du sixième, consacré aux origines du vayvodat de Valachie. On y démontre que les Romains ne sont pas, comme ils s'en vantent, les descendants des anciens Daces de Transylvanie et de Valachie romanisés par la conquête, mais bien d'une race qui, au XIIIe siècle, envahit le pays par le sud. Les traditions pourtant si récentes des Roumains fourmillent d'erreur et doivent être rectifiées d'après les chroniques contemporaines des Hongrois et des Byzantins. Rœsler considère la population romaine de la Mœsie comme le noyau du peuple romain actuel. Tomaschek avait songé aux Thraces, mais les inscriptions prouvent que la Thrace a été plutôt grécisée que romanisée. Comme les partisans de l'autochtihonie des Roumains ont cité le secrétaire anonyme du roi Béla, d'après lequel les Valaques se trouvaient installés en Dacie avant l'invasion hongroise, l'auteur est amené à discuter une question encore pendante. A quelle époque vivait cet historien anonyme, et quel est le degré de confiance qu'il mérite? La conclusion, appuyée sur des preuves sérieuses, est qu'il n'a pu écrire que sous Béla IV. Le cinquième chapitre, sur l'ethnologie des Bulgares, offre un intérêt particulier. A l'aide de quelques indications fournies par les historiens et des noms propres échappés à l'oubli, l'auteur parvient à établir sans invraisemblance que les Bulgares, assimilés de bonne heure par la race slave, sont, non pas comme on le croyait, de race turque, mais bien de race finnoise. Ils font partie de la tribu des Samoïèdes ou d'une tribu apparentée de très-près à celle-là. Le septième chapitre sur les origines de l'histoire moldave complète heureusement les études sur le vayvodat de Valachie. On y montre par la philologie que le roumain a eu une extrême affinité avec le turc du Djagataï. Comme on le voit par la préface, ces études ont déjà froissé les patriotes roumains, et avec les développements qu'elles ont reçus aujourd'hui, elles ne peuvent que les froisser davantage. En outre, l'auteur se permet des sorties violentes contre

[1] *Romänische Studien*. Untersuchungen zur älteren Geschichte Romäniens. Von R. Rœsler. Leipzig, Duncker et Humblot, 1871, in-8° de IX-363 p.

Digitized by Google

les Hongrois : on ne comprend guère cette humeur querelleuse chez un historien, encore moins chez un Allemand d'Autriche.

— C'est la continuation d'un ouvrage paru en 1868 sous le même titre que nous donne M. Kriegk [1]. Ce nouveau volume ne se borne plus à décrire l'état social de Francfort ; l'auteur a voulu montrer ce qui se passait dans les États de l'Allemagne en général. Il est vrai que, cette fois encore, il a emprunté ses exemples et ses preuves aux actes et aux documents de Francfort, qu'il avait en grand nombre sous la main. Les sujets traités sont les suivants : les bains, les prisons, le régime des aliénés, les écoles, les cimetières, les enterrements, fêtes des morts et pompes funèbres, le baptême des enfants et les prénoms, les mariages, la prostitution publique et les maisons de tolérance. Des notes accompagnent le texte. Un appendice contient une série de documents francfortois, datant de l'époque comprise entre 1252 et 1418. L'un, portant la date de 1303, est le plus ancien document allemand que possède Francfort : un autre, de l'année 1281, montre que les artisans de cette ville devaient être depuis longtemps affranchis. Une collection très-intéressante de chartes ou plutôt d'extraits remontant aux XIVe, XVe et XVIe siècles nous renseigne sur la question commerciale. Cet ouvrage a sa valeur au point de vue de l'histoire de la civilisation, et ceux qui s'intéressent aux études historiques y trouveront une lecture attrayante.

— Les deux rapports dont il s'agit dans le livre de M. Kluckhohn [2] font partie de la correspondance de l'électeur Frédéric III. Comme elles n'ont pu trouver place, à cause de leur étendue considérable, dans la collection de lettres que publie la Commission historique de Munich, M. Kluckhohn s'est décidé à les faire imprimer à part avec un commentaire. Le premier rapport émane d'un président du consistoire palatin, Wenceslas Zuleger, qui fut envoyé à Paris pour savoir jusqu'à quel point il fallait ajouter foi aux assurances données à Heidelberg par un ambassadeur français, M. de Laroac (?), d'après lequel les plaintes des Huguenots sur les persécutions dont ils étaient l'objet n'étaient qu'un mensonge, et le prince de Condé qu'un brouillon égoïste, et avec mission d'obtenir, s'il était possible, pour les Calvinistes, le libre exercice de leur religion. Cet envoyé mande à l'électeur qu'il a été reçu en audience solennelle par le roi Charles IX et sa mère Catherine, que les deux Majestés et le chancelier de l'Hospital ont réitéré les assurances de l'ambassadeur de France et les accusations portées contre le prince de Condé, mais que ni le roi, ni son entourage ne veulent entendre parler d'une liberté de conscience pleine et entière. D'autre part, Zuleger a eu l'occasion d'en-

[1] *Deutsches Bürgerthum im Mittelalter.* Nach urkundlichen Forschungen. Neue Folge. Von Kriegk. Frankfurt am Main, Rütten und Löning, 1871, in-8° de VIII-453 p.

[2] *Zwei pfälzische Gesandtschaftsberichte über den französischen hof und die Hugenoten* (1567 *und* 1571). Aus den Abhandlungen der Königl. bairischen Academie der Wissenschaften. III Cl. XI Bd. II Abth. Von Kluckhohn. München, Franz, 1870, gr. in-8° de 60 p.

Digitized by Google

tendre confirmer, dans le camp du prince de Condé, les plaintes des réformés sur le mauvais vouloir et les persécutions de la cour. La relation de Zuleger, dont la copie se trouve aux archives de Cassel, nous donne des détails très-intéressants sur la cour de France à cette époque. La seconde ambassade, confiée à un certain docteur Dietrich Weger, avait été envoyée au roi Henri III, au début de son règne. Il s'agissait de féliciter le nouveau roi sur son avénement, de l'engager à proclamer la liberté de conscience et d'intercéder pour le maréchal de Montmorency, alors détenu à la Bastille. Sur ces deux points, l'envoyé allemand n'eut pas plus de succès que son prédécesseur. Le livre contient, outre la relation du docteur Weger, le discours en français adressé par le même ambassadeur au roi.

— Dans son *Henri IV et Philippe III* [1], M. Philippson veut, d'une part, esquisser la décadence de la puissante monarchie espagnole ; de l'autre, montrer comment, sous la conduite d'un roi habile, circonspect et vigilant, la France s'est préparée à recueillir l'héritage de l'Espagne et à établir sa prépondérance en Europe. Ce déplacement d'influence s'est accompli de 1598 à 1610. L'auteur s'efforce de mettre en relief le contraste que présentent la France et l'Espagne sous le rapport de la politique, des institutions gouvernementales et administratives. L'état de l'Espagne, où désormais rien n'attire plus le regard, est esquissé à grands traits ; par contre l'auteur fait ressortir avec complaisance la prudence, la patience, l'habileté consommée avec laquelle Henri IV raffermit son royaume affaibli par des discordes récentes, et sut lui rendre son prestige au dehors. En même temps, il ne dissimule pas que, tout en s'occupant des intérêts religieux et en tirant partie de ses sympathies pour les protestants d'Allemagne, Henri se montrait personnellement fort indifférent aux questions de religion. L'auteur s'occupe peu des affaires d'Allemagne, parce que ce sujet a déjà été traité plusieurs fois par des hommes compétents. Pour l'histoire de France et d'Espagne, il n'avait devant lui que bien peu de travaux récents. Ranke, il est vrai, peut servir de guide pour les grandes lignes de l'histoire de France à cette époque, mais il n'existait pas de monographies détaillées contenant la critique des sources. Les rapports diplomatiques et les mémoires contemporains ont fourni à M. Philippson une quantité de matériaux qu'il paraît avoir consciencieusement utilisés. En outre, il a compulsé avec soin les documents provenant des archives de Simancas, en Espagne, les manuscrits curieux que possèdent les bibliothèques de Paris et de Berlin, les archives de Bruxelles, et croit y avoir trouvé beaucoup de détails nouveaux, particulièrement pour ce qui concerne la guerre franco-espagnole, la conspiration de Biron, l'accord de Henri IV avec les mécontents d'Espagne, les affaires intérieures des deux pays, et la campagne sur le Rhin, projetée par Henri pour l'année 1610, à l'oc-

[1] *Heinrich IV und Philipp III.* Die Begründung des französischen Uebergewichts in Europa (1598-1610). Von Philippson. Erster Theil. Berlin, Fr. Duncker, 1870, in-8° de 398 p.

Digitized by Google

casion de la succession de Juliers. Les particularités intéressantes sont prouvées par de nombreuses indications de sources, placées au bas des pages. Une dissertation à part contient de plus amples détails sur les sources pouvant servir à l'histoire de la conspiration de Biron. Le présent volume va jusqu'à l'année 1603.

— Le premier volume de l'ouvrage de M. Droysen le jeune[1] (ne pas confondre avec l'auteur de la *Politique prussienne*) a déjà été annoncé et analysé dans la *Revue*. Le sujet de ce second volume qui nous montre Gustave-Adolphe en Allemagne, déployant sur un plus vaste théâtre ses talents politiques et militaires, remuant l'Europe et mourant enseveli dans son triomphe, est bien propre à rendre plus vif encore l'intérêt avec lequel on a recueilli en Allemagne les productions de l'auteur. Le récit est divisé en neuf livres. Dans le premier, la guerre d'Allemagne se prépare. L'auteur revient à plusieurs reprises sur cette idée que Gustave-Adolphe, en tirant l'épée, ne songeait nullement à défendre le protestantisme, mais voulait empêcher la maison d'Autriche d'étendre sa domination jusqu'à la Baltique. Le second livre nous conduit, à travers une analyse détaillée de l'état de l'Allemagne après l'édit de restitution, jusqu'au débarquement des Suédois à l'île de Rügen. La campagne de 1630 occupe le troisième livre. L'auteur fait valoir la stratégie brillante et méthodique de Gustave-Adolphe, par opposition avec les allures hésitantes de ses adversaires, et de Tilly lui-même. Pendant que les Suédois s'établirent en Poméranie, à Magdebourg, tout prépare une catastrophe imminente. Les négociations diplomatiques avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg, la pitoyable politique de ces princes vis-à-vis de l'empereur et des catholiques, les délibérations et les décisions de la diète de Ratisbonne forment le sujet du quatrième livre. Suit la campagne de 1631 et le sac de Magdebourg, qui termine le cinquième livre. En présence de cet acte barbare, l'auteur déclare assez légèrement qu'il est impossible de savoir à qui il faut en faire remonter la responsabilité. Ainsi il s'en tient toujours aux idées qu'il exprimait dans ses *Forschungen zur deutschen Geschichte;* depuis lors, cependant, les études de Wittich (*Zeitschrift fur preussische Geschichte und Landeskunde VI*) ont fait faire un pas à la question, et quand un protestant aussi éclairé que Ranke incline à croire que Magdebourg a pu être sacrifiée comme Moscou (*Wallenstein*, p. 217), un biographe de Gustave-Adolphe n'aurait pas dû se dispenser ainsi de soumettre le point en litige à un nouvel examen. Cette question est, en effet, d'une importance capitale au point de vue du jugement à porter sur le caractère de Gustave-Adolphe qui, comme on sait, s'efforça de rejeter sur autrui la responsabilité de la ruine de Magdebourg. Les événements de l'année 1631, l'alliance de la Suède avec le Brandebourg et la Saxe, la victoire de Breitenfeld et la marche du roi sur le Rhin remplissent le sixième livre. Tilly

[1] *Gustav Adolf.* Von G. Droysen. Zweiter Band. Leipzig, 1871, Veit 1871, in-8° de vi-666 p.

Digitized by Google

y est partout représenté comme un général incapable, et ce n'est qu'à la réapparition de Wallenstein que Gustave-Adolphe rencontre enfin un adversaire digne de lui. Le septième livre expose les tentatives de conciliation essayées par la France. Les deux derniers sont consacrés aux opérations militaires de 1632, jusqu'à la mort du roi, frappé à Lützen, au moment où il cherchait à fonder au sein de l'empire une ligue évangélique.

L'auteur sait captiver et émouvoir. Il a été d'ailleurs le premier à utiliser, pour l'histoire de la guerre de Trente ans, deux nouvelles sources : les pamphlets du temps et l'ouvrage, publié de 1854 à 1861, sous le titre de *Arkiv till upplysning om Swenska Krigens och Krigsinrättningarnes historia.*

— Aujourd'hui que la Prusse a atteint, peut-être, son apogée, il est assez naturel que ceux qui ont le goût des études historiques reportent leur pensée vers le fondateur de la monarchie prussienne, Frédéric le Grand. Aux remarquables travaux de Schæffer sur ce sujet, à l'ouvrage de Ranke sur les causes de la guerre de Sept ans, vient s'ajouter un travail de M. de Beaulieu-Marconnay sur la paix d'Hubertsbourg [1], travail qui, comme celui de Ranke, paraît avoir été inspiré par les événements de ces dernières années. L'auteur, se plaçant au point de vue saxon, s'efforce de faire voir quelles pertes énormes a éprouvées la Saxe pour avoir pris part à la guerre ; il assure qu'elle était perdue sans la paix, et que, si les négociations furent relativement assez rapides, c'est la médiation de la Saxe qui, plus que tout autre, a contribué à lever les difficultés. L'auteur cherche à rester impartial, et y réussit d'autant mieux que tout l'ouvrage est basé sur les archives de Dresde et de Berlin, dont il reproduit les documents les plus importants, avec la permission des gouvernements respectifs, dans un appendice spécial. Enfin, prenant pour texte les propres paroles de Frédéric, l'auteur fait remarquer avec quel sentiment de tristesse le roi de Prusse, bien que sorti sans perdre un pouce de terre d'une guerre où il avait eu tant d'ennemis à combattre, retourna dans ses Etats, courbé sous le poids de ses cinquante ans, de ses préoccupations, de ses devoirs, et sentant l'isolement le gagner ; car, de ses meilleurs amis, les uns n'étaient plus, et les autres l'avaient abandonné.

— Autant les historiens se sont occupés des opérations militaires de la guerre de Sept ans, autant ils ont négligé l'étude complémentaire des négociations diplomatiques. Ce n'est pas qu'elles soient restées jusqu'ici absolument ignorées. Les traités et les déclarations en donnaient les résultats, et de plus bien des détails avaient été livrés à la publicité par des ouvrages comme la *Chatham correspondance, Mitchel Papers,* Flassan, *Histoire de la diplomatie française,* etc. ; mais, aussi longtemps qu'il a été impossible ou difficile de consulter les documents les plus importants, il fallait renoncer à tracer un

[1] *Der Hubertsburger Friede.* Nach den archivalischen Quellen, von Carl Freiherr VON BEAULIEU-MARCONNAY. Leipzig. Hirzel, 1871.

Digitized by Google

tableau complet de cette guerre. Dans l'œuvre même de M. Schæfer[1], le premier volume a eu à souffrir de l'étroitesse d'esprit dont ont fait preuve l'administration de la Bibliothèque de Paris et celle de Vienne. Mais depuis, l'intercession de la diplomatie à Paris et à Vienne, l'amabilité de M. d'Arneth, ont ouvert l'accès des archives. Aussi, ce deuxième volume contient-il beaucoup d'additions et de rectifications de détail. Cependant, sur les points essentiels, pour ce qui concerne la conduite des principaux personnages et l'appréciation des mobiles auxquels ils obéissaient, les recherches nouvelles n'ont guère fourni à la critique l'occasion de combattre les idées reçues. Après comme avant, Marie-Thérèse et Kaunitz doivent être considérés comme les chefs et les promoteurs de la coalition. Au second plan se meuvent Louis XV et la Pompadour, que M. Schæfer réduit au rôle d'instruments passifs, et l'impératrice de Russie, à qui il accorde plus d'indépendance. La conduite de la France à l'égard de la Prusse était dictée par des motifs plutôt personnels que politiques. L'intérêt de l'Etat faillit plus d'une fois engager les gouvernants dans d'autres voies. Ainsi, dès 1758, le cardinal de Bernis, qui avait lui-même conclu l'alliance avec l'Autriche, épiait l'occasion de se rapprocher de l'Angleterre, et alla jusqu'à s'aboucher avec Frédéric II, pendant le siége d'Olmütz. C'est ce qui le fit tomber du ministère. Ce n'est que d'aujourd'hui, selon M. Schæfer, que nous connaissons l'occasion et les circonstances de sa chute. Il avait contre lui, entre autres ennemis, l'infante de Parme qui, après le traité secret de 1757, ne voulait plus renoncer à ses vues sur la Belgique. Bernis fut remplacé par Choiseul, qui renouvela l'alliance avec l'Autriche (le traité secret du 31 décembre 1758 est cité à la page 516); mais, au bout d'une année à peine, le nouveau ministre fut sur le point de rompre avec l'Autriche; il parlait de la prépondérance dangereuse que la bataille de Kunersdorf avait donnée en Allemagne aux deux impératrices, des moyens de sauver du naufrage le roi de Prusse, d'une coalition européenne, dans le cas où l'Autriche, la Bavière et la Russie démembreraient la Prusse (p. 455). On s'en tint néanmoins à l'alliance autrichienne.

Le rôle de la Russie et de l'Empire germanique vis-à-vis de l'Autriche ou de la Prusse est également étudié à fond. Les princes de l'empire montrent déjà à cette époque un goût marqué pour les annexions et les sécularisations, goût qu'ils purent satisfaire en 1802 et 1803, grâce au concours des Français. Naturellement, la partie diplomatique de l'ouvrage est plus travaillée et plus complète que la partie militaire. Il arrive pourtant que l'exposé des négociations diplomatiques nous fait voir certains faits de guerre, comme, par exemple, la désastreuse capitulation de Maxer, sous un jour tout à fait nouveau. Enfin, il est un détail trop dédaigné jusqu'ici et

[1] *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, von A. Schæfer. Zweiter Band, erste Abtheilung. *Vom Anfange des Jahres* 1758 *bis zur Eröffnung des Feldzuges von* 1760. Berlin, Hertz, in-8° de xiv-583 p.

Digitized by Google

que l'auteur a contribué à mettre en lumière, nous voulons parler de l'élan du peuple prussien et de la part qu'il prit personnellement à la guerre. Cette part, il est vrai, ne pouvait être bien considérable à une pareille époque. Il a fallu l'émancipation de la bourgeoisie et surtout des paysans pour rendre possible le soulèvement patriotique de 1813, 1814 et 1815.

— Nous avons à signaler à nos lecteurs un nouvel ouvrage de Ranke[1]. Le premier chapitre résume les rapports entre l'Autriche et la Prusse de 1769 à 1779. Ranke y prend les choses de moins haut qu'à l'ordinaire et descend jusqu'aux détails. La seule chose réellement neuve qu'on y trouve est un mémoire de Hertzberg, destiné au prince, et datant de 1779. Ce document contient déjà le système suivi plus tard par le ministre, et il y est encore question d'un projet qui depuis a préoccupé Frédéric-Guillaume IV, le projet de fonder à Constantinople un empire grec indépendant. Dans le chapitre II, l'auteur passe à la Diète de Ratisbonne, à laquelle il assigne un rôle considérable. Au chapitre III, intitulé *Premiers actes de Joseph II*, l'auteur entre en plein dans son sujet. Ce livre, plus encore que celui d'Arneth, fait ressortir l'influence que Kaunitz continua d'exercer jusque sous Joseph II. D'après Ranke, Kaunitz n'a pas traité le Pape avec autant d'irrévérence qu'on le dit généralement. Lorsque, d'autre part, Ranke et d'autres historiens prussiens reprochent continuellement à Kaunitz et à son successeur Thugut d'avoir détesté la Prusse, il faut se rappeler qu'il ne saurait guère y avoir d'amitié entre deux pays dont l'un a injustement arraché à l'autre une portion de son territoire. Après la mort de Frédéric II, Joseph chercha à se rapprocher de son successeur. Kaunitz coupa court à ces tentatives en déclarant qu'il n'y aurait jamais d'entente ni de confiance entre les deux puissances. Ranke donne une foule de détails nouveaux sur le projet de diète bavaro-belge. On connaissait déjà, par une lettre à Catherine II, la connexité qui existe entre cette question et les désordres de Hollande, mais ce n'est que d'aujourd'hui qu'on peut l'apprécier en pleine connaissance de cause. Que Kaunitz ait fait alors l'impudente déclaration : « Un traité cesse d'obliger lorsque changent les circonstances au milieu desquelles il a été conclu, » c'est ce dont il n'est plus permis de douter après avoir lu les dépêches de l'ambassadeur hollandais à qui cette déclaration fut adressée. C'est pour protéger l'empire contre l'Autriche et pour seconder les desseins de la Prusse que s'organisa la ligue des princes, dont l'origine et le développement occupent l'auteur pendant plusieurs chapitres. Jusqu'à la fin de sa vie, Frédéric II chercha à rester en assez bons termes avec la France. Sous Frédéric-Guillaume II, Hertzberg, qui dirige les affaires étrangères, n'est plus partisan de la paix à tout prix avec la France. Ce revirement de la politique

[1] *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund.* Deutsche Geshichte von 1780-1790. Von L. von Ranke. Erster Band. Leipzig, Duncker und Humblot, 1871, in-8° de VIII-470 p.

Digitized by Google

prussienne eut lieu en 1787, pendant la campagne de Hollande. Ranke est ici le premier qui ait formulé un jugement impartial et basé sur les faits. L'influence de l'intérêt dynastique dans cette question est incontestable, mais cette influence n'était pas la seule. Pendant longtemps, Frédéric-Guillaume II n'a pu se résoudre à prendre un parti : ce n'est pas lui, mais l'Angleterre, qui prit l'initiative, et lorsqu'enfin il accepta l'alliance de Pitt pour le rétablissement du stathoudérat, auquel la nation anglaise tenait infiniment plus que lui, il ne le fit que dans l'intérêt de la Prusse; car on craignait à Berlin que l'influence française, venant à s'affermir en Hollande, ne tournât au profit de l'empereur. Il n'est pas jusqu'à la politique intérieure du roi, dont Ranke ne dissimule pourtant pas les faiblesses, qui ne soit jugée plus favorablement qu'on ne le fait d'ordinaire; en tout cas, Ranke tient pour certain que les révélations de Mirabeau dans son *Histoire secrète de la cour de Berlin* sont plutôt l'écho de bruits calomnieux que le résultat d'une étude sérieuse des hommes et des choses.

— L'ouvrage de M. A. Wolf [1] est un appoint considérable apporté à l'histoire de Joseph II. La question n'avait pas encore été étudiée jusqu'ici d'après les documents. Une étude historique sur les Chartreux a donné à l'auteur l'idée de fouiller les archives de Gratz, de Laybach, de Klagenfurt, et l'étude minutieuse de ces actes conventuels, protocoles et inventaires, lui a permis de se rendre un compte exact de la manière dont furent exécutés les édits de suppression, ainsi que du nombre et des revenus des monastères. De 1770 à 1786, sept cent trente-huit couvents furent supprimés, dont quatre-vingt-deux abbayes, trois cent quatre-vingt-quinze couvents d'hommes et deux cent soixante-un couvents de femmes. Rien que dans l'Autriche propre, on supprima, de 1783 à 1790, quarante-trois couvents, et le produit de ces confiscations dépassa douze millions de florins. Cependant l'empereur recula devant des mesures radicales, car, après l'exécution de la loi, il restait encore en Autriche quatorze cent vingt-cinq monastères.

— M. Mendelssohn-Bartholdy, déjà placé, par sa biographie du comte Capodistria, au rang des hommes les plus compétents en fait d'histoire de la Grèce moderne, nous donne en ce moment la première partie d'un travail qui doit embrasser l'histoire de la Grèce depuis le début de la guerre de l'indépendance jusqu'à nos jours [2]. Cet ouvrage est remarquable par le soin avec lequel l'auteur a mis en œuvre une masse considérable de matériaux, les uns imprimés, les autres manuscrits. Parmi les sources imprimées, l'auteur avait à sa disposition une quantité de monographies, publiées

[1] *Die Aufhebung der Klöster in Inneröstenreich*, 1782-1790. Von A. Wolf. Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Josef II. Wien, Braumüller, gr. in-8° de VII-174 p.

[2] *Geschichte Griechenlands von der Eroberung Constantinopels durch die Türken in Jahre* 1450 *bis uf unsere Tage*. Von Mendelssohn-Bartholdy. Erster Theil. Leipzig, Hirzel, 1870, gr. in-8° de VIII-545 p.

Digitized by Google

en Grèce sur divers personnages et diverses provinces de l'Hellade, et sur la part qu'ils ont prise à la guerre d'affranchissement; en fait de documents manuscrits, sans parler d'une foule de lettres et de communications privées qui lui ont été adressées de Grèce même, il a pu consulter librement les archives du cabinet autrichien, où il a trouvé des renseignements précieux sur les négociations provoquées par le soulèvement de la Grèce. L'auteur a publié une partie des pièces trouvées aux archives de Vienne, dans le premier appendice du présent volume. Grâce à cette ample collection de matériaux, M. Mendelssohn croit avoir rectifié et complété sur bien des points les travaux de Trikupis, « Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως, » et de Gervinus, *Geschichte des XIX Jahrhunderts.* Il fait preuve, du reste, d'un jugement sain et impartial : à l'égard d'Alexandre Maurocordato, en particulier, il se montre infiniment plus juste que dans son précédent ouvrage. Enfin le récit est vif, animé et intéressant.

— Ce n'est certes pas une tâche facile que d'écrire l'histoire de collections de documents historiques et politiques aussi considérables que celles des archives royales de Vienne. Il faut, pour en venir à bout, avoir une position officielle qui permette de connaître à fond les matériaux; il faut encore être capable d'introduire de l'ordre et de la clarté dans un sujet rebelle et peu attrayant par lui-même, en un mot, de le rendre abordable aux lecteurs. M. Wolf ne paraît pas avoir complétement réussi à surmonter ces deux difficultés [1]. Son livre ne peut être donné ni comme complet, ni comme exact. Cependant, il est juste de dire que ce défaut tient plus à l'état des archives autrichiennes qu'à l'auteur, et que le livre contient d'ailleurs bon nombre de détails intéressants.

— Signalons, pour terminer, un ouvrage [2] sorti de la plume d'un publiciste appartenant à la presse nationale allemande. L'auteur y expose ce que doit être la politique nationale. Il commence par affirmer que le réveil de l'esprit national ne sera point suivi, comme l'élan de 1813, d'une période d'affaiblissement, parce que, dit-il, le peuple allemand a montré cette fois, non plus l'énergie factice que donne un accès de fièvre, mais une saine et forte virilité. Qu'on me permette d'indiquer les principaux articles de son programme. D'après les idées de l'auteur, le nouvel empire doit être pacifique. Avec un système militaire comme celui de la Prusse, les guerres offensives deviennent impossibles, et l'Allemagne se bornera à organiser fortement la défense. Partant de là, l'auteur espère qu'il sera possible de réduire pour le simple soldat la durée du service. En fait de politique étrangère et de questions internationales, l'opinion publique devra avoir voix prépondérante. A ce propos, l'auteur réclame la solution de la question du Sleswig. Non-seulement

[1] *Geschichte der K.K. Archive in Wien*, von G. Wolf. Wien, Braumüller, 1871, in-8° de VII-247 p.

[2] *Deutschland nach dem Kriege.* Ideen zu einem Programm nationaler Politik. Leipzig, Duncker und Humblot, 1871, gr. in-8° de 135 p.

Digitized by Google

en Danemark, mais encore en Suède et en Norwége, on considère l'annexion du Sleswig septentrional comme une injustice vis-à-vis du Danemark, et c'est là la principale raison des sympathies que rencontre la France dans tout le Nord. C'est au nouvel empire allemand à tenir les promesses contenues dans le cinquième article du traité de Prague et à rendre au Danemark les districts du Sleswig septentrional, où l'on parle danois. En ce qui concerne l'Autriche, l'auteur recommande une politique conservatrice : « Si la dissolution de ce vieux corps, dit-il, est écrite au livre du destin, nous avons le droit de nous réjouir, pour nous et pour nos compatriotes d'Autriche, que l'Allemagne soit aujourd'hui une puissance compacte et armée contre toute éventualité, prête à chaque instant à les accueillir s'ils viennent d'eux-mêmes à elle : mais nous n'aurions aucun intérêt à provoquer directement ou à encourager un pareil mouvement. Si l'empire parvient à se raffermir sur sa base, l'Allemagne et l'Europe s'en trouveront infiniment mieux. » Quant aux rapports entre l'Allemagne et la Russie, il constate « qu'entre la politique officielle et les sentiments populaires il y a un contraste frappant ; » cependant il croit que l'alliance actuelle ne tient pas simplement aux liens de parenté qui unissent les deux dynasties, mais repose sur une base plus solide, parce qu'elle est dans les habitudes et dans les intérêts des deux peuples. Il espère que ces relations amicales continueront, et met en garde l'Allemagne contre la tentation d'étendre la main sur les provinces baltiques. L'auteur ne veut point de grande flotte ni de colonies outre mer, mais seulement de bons vaisseaux, suffisants pour que la nation prenne part à la police générale des mers. Du reste, que l'Allemagne fournisse son contingent à l'émigration, et contribue à peupler les contrées encore peu habitées. Pour la question monétaire, l'auteur réclame l'étalon d'or et un système qui puisse s'adapter au système anglais : il va sans dire que la France, selon lui, ne peut plus mettre obstacle à la réalisation de ces deux idées. Voilà tout ce que nous avions à dire sur un ouvrage assez nourri d'idées et qui ne manque pas de bon sens.

P. Beckmann.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Voici une source nouvelle [1] qui s'ouvre pour l'élucidation de l'histoire, non-seulement de l'Angleterre, mais encore de l'Europe tout entière au moyen âge et dans les temps modernes. Lisez les deux *Blue Books* dont je viens de transcrire les titres, et convenez hardiment que le ministère de M. Gladstone a rendu aux travailleurs le service le plus signalé. Comme, Dieu merci, on n'a pas encore adopté dans le Royaume-Uni les procédés sans gêne des défenseurs de la liberté, chacun peut garder ses archives, ses papiers de famille, ses titres, ses manuscrits précieux; les colléges, les communautés religieuses, les corporations, les particuliers, ne se voient pas à chaque instant menacés du pillage au nom de l'Etat et pour la sauvegarde du principe de l'égalité. Seulement, bien des personnes se sont dit : N'y aurait-il pas moyen d'utiliser au point de vue de la science historique ces trésors de toute espèce qui se trouvent accumulés quelquefois pêle-mêle, presque toujours couverts de poussière, et grignotés par les rats, dans des chambres humides où le propriétaire lui-même n'entre qu'à de rares intervalles? Ne pourrait-on pas dire à tel ou tel lord, au président de telle ou telle communauté : Laissez-nous examiner, classer, cataloguer les raretés littéraires, les manuscrits dont vous avez, soit la garde, soit la propriété; laissez-nous vous donner une idée des richesses qui vous ont été transmises, et dont vous ignorez la valeur. Voilà précisément ce qu'a fait le ministère actuel, et les rapports présentés au parlement pendant les deux dernières sessions par la commission d'enquête prouvent avec quel succès la mesure en question a été universellement accueillie. Je dis *commission d'enquête*, parce qu'en effet, puisqu'il s'agissait de demander l'entrée des archives et des bibliothèques particulières, il fallait prouver que la tâche d'inventorier des milliers de documents de provenance diverse avait été confiée à des archivistes paléographes connus du monde savant. C'est ce qui a eu lieu, et des érudits comme M. Riley et M. Stevenson pouvaient s'attendre à voir les portes de toutes les bibliothèques s'ouvrir devant eux sans la moindre difficulté.

[1] *First and Second Reports of the Royal Commission of Historical Manuscripts.* Presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty. (Her Majesty's Stationery Office.) 2 vol. petit in-folio.

Digitized by Google

La proposition faite par la commission dans la circulaire dont ils ordonnèrent la distribution, portait sur trois points principaux: 1° les possesseurs de manuscrits intéressants pour l'histoire politique ou littéraire auraient l'avantage de voir tous ces manuscrits examinés, classés et analysés aux frais du gouvernement par des hommes compétents; 2° les catalogues raisonnés de ces archives ou bibliothèques seraient rédigés, et imprimés avec l'indication des documents dont la publication paraîtrait d'un intérêt général; 3° enfin, la permission expresse des propriétaires ou conservateurs de dépôts manuscrits serait indispensable, quand il s'agirait non-seulement de dresser le catalogue de ces trésors, mais même d'en faire le classement préalable.

Les deux *Blue Books* dont je parle en ce moment montrent que l'accueil fait aux inspecteurs nommés par la commission a été toujours extrêmement favorable; en certains cas même, les propriétaires de manuscrits se sont dessaisis de collections d'un intérêt hors ligne, en faveur, soit du *British Museum*, soit du *Record office;* ainsi lord Shaftesbury, dont les archives particulières renferment un nombre considérable de pièces très-importantes pour l'histoire du XVIIIe siècle. Outre le rapport de la commission et la correspondance qui y a trait, les *Reports* donnent le dépouillement d'un grand nombre de bibliothèques, tant en Irlande et en Ecosse qu'en Angleterre, et j'y trouve l'indication de plusieurs manuscrits qu'il serait urgent d'étudier au point de vue de l'histoire de France; ainsi, par exemple, le collége catholique de Stonyhurst possède un superbe *codex* des chroniques de Froissart du commencement du XVe siècle, sur vélin à deux colonnes avec vingt-cinq miniatures. Ce volume n'a été collationné ni par M. Siméon Luce, ni par M. Kervyn de Lettenhove; et pour donner une idée exacte du texte, je transcrirai ici la première partie du § 28, pp. 51, 52 de l'édition de la *Société de l'histoire de France*, telle qu'elle nous est donnée par le manuscrit en question :

« Les Escocs sont durs et hardis et fort travaillans en armes, et en ce temps la ilz avoient et prisoient assez pou les Angloys et encores font à present et quant ilz veullent entrer en royaulme d'Angleterre ilz mainnent leur ost bein XX ou XXIIIJ. lieues loing que de jour que de nuit de quoy moult de gens se pourroient esmerveiller qui ne sauroient leur coustume. Certain est que quant ilz veullent entrer en Angleterre ilz sont touz à cheval les uns et les autres excepté la ribaudaille qui les suit a pié. Cest assavoir les chevalers et les escuyers bien montez sur bons gros rossins et les autres communes gens du pays haguenees et ne mainnent point de charroy pour les diverses montaignes qu'ilz ont a passer parmi ce pays dessus dit que on appelle Northombrelonde et sy ne mainnent nulles pourveances de pain ne de vin car leur usaige est tel en guerre et leur sobrieté que ilz se passent assez bien longuement de char cuite à moittié sans pain et si n'ont que faire de chaudieres ni de chauderons car ilz cuisent bien leurs chars en cuirs de bestes meismes quanz ilz les ont escorchées et sy secoent bien oue ilz trouveront bestes a

Digitized by Google

grant foyson ou pays la ou ilz veullent aler par quoy ilz n'emportent autres pourveances fors que chascun emporte entre la selle et le pan neau une grande plate pierre et trousser derrieres lui unes besaces plaine de farine en tel entente que quant ilz ont tant mangié de char mal cuite que leur estomac leur semble à estre vain et affaibly, ilz gettent celle pierre ou feu et destrampent un pou de leur farine d'eaue et quant leur pierre est echauffé ilz gettent de celle clere paste sur celle chaude pierre et en font un petit tourtel en manier d'une oublie de beguigne et menguent pour conforter leur estomac. Pourquoy ce n'est mie de merveilles s'ilz font plus grans journées que les aultres gens quant tous sont à cheval hors mis la ribaudaille et sy ne mainnent point de charroy ne autres pourveances fors ce que vous avez ouy. »

Je mentionnerai encore un manuscrit de 24 feuillets, contenant partie de la chronique de Nicolas Trivet, et un exemplaire du roman de Brut, faisant partie de la bibliothèque de la comtesse Cowper. Les papiers de famille de lord Dillon sont très-riches en correspondances sur les guerres de la succession d'Espagne et les événements de la première moitié du XVIIIe siècle. On sait que les Dillon, catholiques Irlandais, restèrent fidèles à la cause des Stuart, et entrèrent au service de France lors de l'avénement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre. Parmi les manuscrits de M. Néville-Holte, se trouve une lettre assez courte, mais très-curieuse, en ce qu'elle nous donne le récit de la bataille d'Azincourt par un témoin oculaire. Cette lettre a été transcrite *in extenso* dans le rapport de la commission.

— Tous mes lecteurs ont, je pense, au moins jeté les yeux sur l'*Histoire de France* publiée il y quelques années par MM. Bordier et Charton, dans le format du *Magasin pittoresque ;* ils ont sans doute admiré la sobre clarté du récit, et le choix avec lequel les gravures sur bois sont distribuées à travers les deux volumes. Le modèle d'un livre de ce genre nous vient de l'Angleterre, et la *Pictorial History of England* de M. Charles Knight a devancé d'assez loin la publication de l'ouvrage de MM. Bordier et Charton ; mais ici, comme cela est souvent arrivé, les imitateurs ont dépassé leurs maîtres, et le travail des historiens français[1] est infiniment supérieur à l'indigeste compilation de M. Knight. Voici maintenant un autre livre du même genre[2] qui vient de paraître, et le premier volume de la *National and Domestic History of England* par M. Aubrey, nous conduit jusqu'au règne de Richard II. Si l'on s'attend à trouver dans

[1] Ce n'est point un éloge sans restriction que la *Revue* entend donner à l'œuvre citée ici (*note de la Direction*).

[2] *The National and Domestic History of England ; describing not only the Growth of the Empire, Affairs of the State, Civil and Foreign Wars, Political and Diplomatic Events, but also, and especially, the Social Condition of the People, their Dwellings, Costumes, Habits, Trades, Implements, Armour, Conveyances and Sports.* With Maps, etc. By William H. S. Aubrey. Vol. I. London (Hagger), 1871, in-8°.

Digitized by Google

ce gros in-octavo des vues historiques nouvelles, ou même un résumé complet et exact, on court grand risque de se voir désappointé. Les lacunes sont considérables, et souvent l'auteur néglige de citer des faits très-importants. D'un autre côté, pour les détails d'archéologie, pour les anecdotes qui servent à jeter quelque jour sur la vie sociale, les mœurs et les habitudes de l'Angleterre au moyen âge, M. Aubrey est un guide très-consciencieux et très-intéressant. Je lui reprocherai de ne pas toujours citer ses sources, et de choisir quelquefois des autorités qui n'ont pas une très-grande valeur. Quant à la partie artistique, les gravures sur bois sont en général assez bonnes, et elles ont le mérite de retracer avec fidélité les particularités de costume, d'ameublement, d'architecture, etc., qu'il était bon de faire connaître ; les gravures sur acier, au contraire, sont la plupart du temps détestables, parce qu'elles ne font que reproduire des tableaux de fantaisie dont les auteurs ne se souciaient ni de couleur locale, ni d'exactitude historique.

— Le récit des voyages de Marco Polo[1] a été déjà plus d'une fois traduit en anglais, et les versions de MM. Madden et Wright sont bien connues; mais il y avait encore beaucoup à faire pour présenter le vieux Marchand vénitien aux lecteurs du Royaume-Uni sous une forme convenable, et c'est M. le colonel Yule qui s'est chargé de cette besogne. Il y était préparé de longue main par des études spéciales, et par la connaissance même des pays où Marco Polo s'aventura vers le milieu du XIIIe siècle. Ceux qui ont lu la préface de M. Pauthier dans l'édition qu'il a donnée des voyages en question, savent quelle inexactitude règne encore sur le texte original. D'abord il paraît que le manuscrit italien découvert dans la bibliothèque Magliabecchienne à Florence, et portant la date de 1309, n'est qu'une version faite sur le français ; ce serait donc dans notre langue que Marco Polo aurait écrit ou dicté son ouvrage ; il existe cinq copies de ce texte. Mais d'un autre côté, la *Société géographique* de Paris publia en 1824, d'après un ancien manuscrit, un second texte que M. le colonel Yule nous prouve être le véritable, quoiqu'il ait préféré suivre dans sa traduction celui de M. Pauthier. La notice biographique donnée par M. Yule sur la famille Polo est excellente, et je citerai aussi avec le plus grand éloge le commentaire perpétuel dont il accompagne ce récit. Peu d'auteurs offrent des difficultés plus nombreuses et plus importantes que notre honnête Vénitien; ces difficultés, on les trouve toutes expliquées dans le présent ouvrage, qui nous retrace pour ainsi dire un tableau complet de l'Asie au XIIIe siècle. Les notes de M. le colonel Yule ont trait à des particularités de tout genre : étymologie, religion, histoire naturelle, etc. Ainsi, dans l'histoire de saint Louis, de Joinville, nous trouvons (édit. de la *Société de l'Histoire de France*, p. 168) le passage suivant : « Que ils estoient venu et concréci d'une grant *berrie* de sablon. » Le mot

[1] *The Book of Ser Marco Polo the Venetian, concerning the Kingdoms and Marvels of the East.* Newly translated, and edited, with Notes, by Col. H. Yule, C. B. With Maps. London, Murray, 1871, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

berrie, que M. N. de Wailly traduit *une plaine*, vient, dit M. Yule, de l'arabe *bariya*, désert. Le personnage auquel Chaucer donne le nom de *Cambuscan bold*, n'est autre que le fameux empereur Chingiz-Khan, désigné par un ancien écrivain, comme *Camiuscan*, d'où *Cambuscan* dérive assez naturellement.

— La fameuse conspiration des Poudres a été l'objet de discussions si violentes que je ne m'arrêterai certes pas aujourd'hui à l'examiner dans ce courrier trimestriel [1] ; il me faudrait plus de loisir que je n'en ai à ma disposition, et d'ailleurs nous n'avons pas encore tous les documents qui faciliteraient la solution de ce problème historique. En attendant, je signalerai à mes lecteurs une pièce justificative de la plus grande importance, récemment publiée, et qui est pleine de détails curieux sur la position des catholiques en Angleterre du temps de Jacques Ier. Trois prêtres avaient été accusés de complicité dans le projet de faire sauter les chambres du Parlement ; un d'entre eux, le P. Gerard, se justifia de la manière la plus satisfaisante ; on ne put alléguer la moindre preuve contre lui, et on le regarde universellement comme n'ayant eu aucune connaissance du complot. Il parvint à quitter l'Angleterre, et une fois en lieu sûr, ses supérieurs ecclésiastiques lui ordonnèrent d'écrire une narration détaillée de toute l'affaire. Cette relation intéressante, souvent citée par le docteur Lingard et par M. Tierny, est maintenant imprimée *in extenso* par le P. Morris, de la Société de Jésus, avec une préface contenant de nombreux extraits des mémoires du P. Gerard, — mémoires dont le manuscrit original est conservé dans la bibliothèque du collége de Stonyhurst. Encore une fois, je n'examinerai pas ici s'il faut, ainsi que le voudrait le P. Morris, accepter le témoignage du P. Gerard comme absolument définitif sur l'épisode de la conspiration des Poudres ; je me bornerai à dire que même en laissant cette affaire de côté, l'ouvrage dont il nous a procuré une bonne édition, a une valeur réelle comme étude de mœurs aussi bien que comme document historique ; on y trouve le tableau émouvant des persécutions que les catholiques anglais avaient à souffrir sous le règne d'Elisabeth, et la preuve de l'enthousiasme avec lequel un esprit foncièrement religieux peut braver les supplices les plus terribles lorsqu'il s'agit de sa foi.

— Le garde des archives n'a pas négligé l'Irlande [2] en ordonnant la publication de documents historiques inédits ou peu connus; voici, par exemple, un ouvrage très-curieux et qui nous présente les annales de « la verte Erin » depuis l'an 1014 jusqu'à l'an 1590. Un

[1] *The Condition of Catholics under James I. Father Gerard's Narrative of the Gunpowder Plot.* Edited, with his Life, by John Morris, Priest of the *Society of Jesus.* London, Longmans, 1871, in-8°.

[2] *The Annals of Loch Cé : a Chronicle of Irish Affairs from A.D.* 1014 *to A.D.* 1590. Edited, with a translation by William M. Hennesy, M. R. I. A. Published by the authority of the Lords Commissioners of her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls. London, Longmans and Trübner, 1871, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

érudit irlandais avait cru reconnaître, dans cette compilation, les mémoires de l'ancienne abbaye d'Inis-Macrea, située sur une île du lac Kea; il paraît que c'est là une erreur, et le docteur Todd affirme que le manuscrit en question provient de l'abbaye de Kiloman. En 1592, l'original irlandais, qui a servi à préparer le texte de la plus grande partie des deux volumes aujourd'hui imprimés, disparut d'une façon assez étrange. Brian Mac Dermot, du comté de Roscommon, l'avait rédigé et le conservait précieusement; un beau jour, il fut impossible de mettre la main dessus, et c'est en 1766 seulement, après un intervalle de plus de deux siècles, qu'on le retrouva. De vicissitude en vicissitude, il était arrivé jusque dans la bibliothèque du docteur John O'Fergus; et à la mort de celui-ci, il fut acheté par le docteur Thomas Leland, qui en fit don à la bibliothèque du collége de la Trinité, à Dublin. M. Hennesy, qui a entrepris de publier les *Annals of Loch Cé*, s'est servi, pour compléter son travail, d'une copie des soi-disant annales du Connaught, et d'un fragment conservé au British Museum. Il a ajouté au texte une traduction anglaise. Comme monument historique, l'ouvrage dont je parle est, je le répète, fort intéressant; malheureusement, on doit regretter que les auteurs ou compilateurs n'aient pas toujours respecté la vérité, même au risque de froisser certains préjugés de caste ou de nationalité.

— L'*Histoire de la dernière guerre des États-Unis* fait le plus grand honneur au docteur Draper[1]. Les événements sont bien groupés, les réflexions qu'ils suggèrent sont présentées avec beaucoup d'impartialité, et, en définitive, nous avons ici le meilleur ouvrage, incontestablement, qui ait encore paru sur un des épisodes capitaux du XIXe siècle. M. Draper est professeur de chimie et de physiologie à l'Université de New-York, et ses prédilections scientifiques lui ont permis d'enrichir son excellent livre d'une introduction très-digne d'attention, ayant trait aux caractères physiques de l'Amérique septentrionale et aux effets du climat sur les différents êtres organisés. C'est en partie à l'influence du climat que M. Draper attribue l'esprit d'antagonisme qui existe dans les États-Unis à propos de la question de l'esclavage. Le nègre, suivant notre auteur, a d'excellentes qualités, mais ce n'est jamais qu'un grand enfant; il ne faut pas s'attendre à ce qu'il subisse le moindre changement physiologique. La race noire sera probablement distribuée géographiquement d'une manière différente de ce que nous voyons aujourd'hui en Amérique, car elle cherchera le climat le plus conforme aux lois de sa nature, et on peut s'attendre à la voir se concentrer dans les États qui avoisinent le golfe du Mexique. Tout en louant, comme il le mérite, le travail du docteur Draper, je regrette certaines remarques qu'il a cru devoir faire sur l'influence civilisatrice de la religion. Il

[1] *History of the American Civil War*. By John William Draper, M. D., LL. D., Professor of Chemistry and Physiology in the University of New-York. London, Longmans, 1871, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

semble n'y pas croire, et il n'admet pas que les efforts des missions chrétiennes puissent aider en rien la cause du progrès véritable.

— Les collections de manuscrits sortent enfin de la poussière, et, de tous côtés, on n'entend parler que de catalogues raisonnés, moyennant lesquels le travailleur pourra enfin consulter, transcrire et commenter les documents dont il aura besoin. Aujourd'hui, ce sont les papiers de Thomas Carte[1] qui appellent notre attention, et dont nous devons dire deux mots ici. Gradué de l'Université d'Oxford, *clergyman* de l'Église anglicane, Carte était, de plus, un fureteur enthousiaste d'anecdotes historiques; il composa une histoire d'Angleterre et plusieurs autres ouvrages d'un véritable mérite; mais ce qui l'a surtout immortalisé, c'est sa biographie du duc d'Ormond, rédigée avec beaucoup de soin, et pleine de détails curieux sur l'histoire de l'Irlande au XVIIe siècle. Malheureusement, Carte prit une part très-active à la politique du jour; dévoué aux Stuarts, *non-jureur* déterminé, il s'arrangea de manière à être impliqué dans l'échauffourée de 1715, et fut, en conséquence, obligé de quitter l'Angleterre. C'est à son retour, en 1728, qu'il composa et publia, en trois volumes in-folio, la biographie du duc d'Ormond. Tout en ramassant, à droite et à gauche, les matériaux de cet ouvrage, il avait aussi passé dix ans à recueillir les documents qu'il se proposait de mettre en œuvre dans son histoire d'Angleterre: on parlait déjà de ce vaste travail comme d'un monument élevé à la gloire nationale; les deux Universités d'Oxford et de Cambridge, le Conseil de la ville de Londres, les diverses Compagnies de marchands se réunissaient pour faire à Carte une pension annuelle qui s'élevait au chiffre de 600 livres sterling (15,000 francs ; le premier volume parut en 1747, et, tout à coup, notre auteur vit s'éloigner de lui les généreux protecteurs dont l'appui avait seul pu le déterminer à persévérer dans son œuvre gigantesque. Son véritable crime consistait en ce qu'il s'était permis d'attribuer au Prétendant la guérison d'un pauvre diable qui souffrait des écrouelles, et que lui, le Prétendant, avait touché à Avignon en 1716. Il faut se reporter à l'époque de l'avénement de la maison du Hanovre au trône d'Angleterre pour comprendre ce qu'il y avait d'imprudent de la part de Carte à croire qu'un prince de la maison de Stuart pouvait guérir des écrouelles. Tous ses souscripteurs l'abandonnèrent, et c'est à grand'peine qu'il lui fut possible de publier les trois premiers volumes de son histoire. Les manuscrits devinrent, en 1778, la propriété de la Bodléienne à Oxford, et grâce au catalogue qui en existe, ils pourront rendre encore de grands services aux érudits. Le volume dont je parle ici est divisé en trois parties, comme suit : 1° Histoire de la formation de la collection Carte:

[1] *The Carte Manuscripts in the Bodleian Library, Oxford. A report presented to the Right Honourable Lord Romilly, Master of the Rolls.* By C. W. Russel, D. D., and J. P. Prendergast, Esq., Barrister-at-Law, Commissioners for selecting Official Papers for Transcription from the Carte Manuscripts. London, Eyre and Spottiswoode, 1871, in-4°.

Digitized by Google

2° Dépouillement de cette collection; 3° Valeur historique des documents dont elle se compose.

—Dans une récente livraison de la *Revue*, je parlais du troisième volume de la chronique de Roger de Hoveden: le quatrième vient de paraître[1]; c'est celui qui nous fait connaître le vieux compilateur comme écrivain original, si l'on peut ainsi parler; je veux dire comme racontant les événements contemporains: aussi mérite-t-il une étude spéciale. La dispute de l'archevêque Geoffroy avec le roi Jean, la politique du grand justicier Hubert, l'histoire de la famille impériale en Italie et en Sicile, celle de l'empire considérée séparément, de la biographie de Henri II, les affaires de Rome, les principaux faits du règne de Philippe-Auguste, la situation de l'Ecosse: — telles sont les matières qui remplissent le quatrième et dernier volume de la chronique de Roger de Hoveden. Le texte est soigneusement annoté et publié avec l'intelligence qui marque les travaux de M. Stubbs, le docte éditeur.

— L'histoire de la colonisation de l'Amérique du Nord n'a pas encore été traitée avec le détail qu'elle mérite, et, pour ne parler ici que de l'épisode qui nous intéresse, nous autres Français, il nous manque un bon livre sur le Canada. Le splendide volume de M. Gravier, récemment mis au jour, est un premier pas dans cette direction; en voici un second pour lequel nous avons à remercier M. Henry Kirke[2], et incidemment aussi le garde des archives. C'est, en effet, seulement depuis que les trésors du *Record office* sont devenus accessibles au public studieux, que l'on a pu, pièces en mains, écrire l'histoire des colonies européennes en Amérique. Le Canada surtout, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve et les districts avoisinants, fournissent un contingent très-sérieux et très-considérable aux archives du Royaume-Uni, et M. Kirke a tiré de ces documents le meilleur parti possible. Il était intéressant d'abord de réunir les patentes et les chartes octroyées par le roi Charles Ier aux premiers navigateurs anglais qui cherchèrent fortune dans l'Amérique du Nord; c'est ce qu'a fait notre auteur, et on peut juger de la nouveauté des détails qu'il a rencontrés pendant le cours de ses recherches, lorsqu'on saura que, selon lui, l'histoire des colonies est à refaire. Parmi les anciens navigateurs qui s'établirent au Canada, se trouve un sir David Kirke, ancêtre de l'auteur du présent volume; il maintint, à Terre-Neuve, l'autorité de Charles Ier, et offrit même un refuge au malheureux roi, lorsque le progrès de la guerre civile fit prévoir ce que deviendrait la couronne. Charles ne put profiter de ce secours

[1] *Chronica Magistri Rogeri de Hoveden.* Edited by William Stubbs, M. A., Regius Professor of Modern History in the University of Oxford. Fellow of Oriel College, and sometime Librarian to the Archbishop of Canterbury. Vol. IV. Published by the authority of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, etc. London, Longmans and Trübner, 1871, in-8°.

[2] *The First English Conquest of Canada; with some Account of the Earliest Settlements in Nova Scotia and Newfoundland.* By Henry Kirke, M. A. — London, Bemrose and Sons, in-8°.

Digitized by Google

inattendu, et sir David Kirke, mandé à la barre du Conseil, eut à justifier sa conduite. On lui permit de retourner en Amérique, et il mourut peu de temps après (1655-6) de chagrin, laissant à ses trois fils un héritage, que le gouvernement de Charles II leur enleva plus tard. M. Kirke a décrit aussi l'histoire de la Nouvelle-Écosse, depuis le traité de Saint-Germain jusqu'à la cession de la colonie à la France, en 1667. Une série de documents originaux forme l'appendice de cet intéressant volume.

— On ne s'attendrait guère à voir un roman figurer dans un compte rendu d'ouvrages historiques; cependant je n'hésite pas à recommander ici le livre de M. *Trois-Etoiles*, intitulé « le représentant de la ville de Paris » (*The Member for Paris*[1]). On y trouvera non-seulement une histoire bien agencée et des caractères frappés au bon coin, mais des renseignements très-précieux et très-authentiques sur les élections, le journalisme, etc., etc. M. Kinglake lui-même n'a rien écrit de plus vrai. En thèse générale, les romans politiques ne valent pas grand'chose, car si la fable n'y est pas sacrifiée à l'histoire, elle en prend la place, et l'ouvrage devient un pamphlet, ou tout au moins un manifeste rédigé à un point de vue ridiculement partial. Notre romancier anonyme évite ce défaut; on ne saurait le classer parmi les panégyristes de Napoléon III, mais il ne mérite pas non plus d'être regardé comme un calomniateur.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Member for Paris. A Tale of the Second Empire.* By *Trois-Étoiles.* London. Smith, Elder and Co., 1871, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La Hollande et la caisse publique. — L'instruction primaire obligatoire. — Il faut commencer par améliorer l'enseignement supérieur. — Nécessité d'étudier scientifiquement l'histoire, à titre de catholiques, à titre de Français. — L'École des Chartes; séance des thèses. — Revendication persistante du doctorat ès antiquités nationales. — L'École pratique des hautes études. — La liberté de l'enseignement supérieur. — Union de la science et de la foi : la Société bibliographique, ses publications, son appel aux hommes de bien. — Le Comité pour la fondation de Cercles catholiques d'ouvriers. — La Société de linguistique de Paris; la Société française de numismatique et d'archéologie; l'École libre des sciences politiques. — L'Académie française, — des Inscriptions et belles-lettres, — des Sciences morales et politiques. — Publications récentes ou en préparation. — Un souhait.

Les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être de ce que j'appelais naguère *être en Hollande*. Nous n'y sommes pas, ou plutôt nous n'y sommes plus. En matière de presse, comme en bien d'autres matières, les bons ont payé pour les méchants, ou plutôt ils ont été enveloppés avec eux dans une proscription commune. Grâce au *Père Duchêne*, à l'*Affranchi*, à la *Sociale*, à *Paris libre*, etc., etc., le cautionnement a été rétabli, et il n'est plus permis de parler politique, si l'on n'a d'abord passé à la caisse... publique. C'est en vérité bien gênant de se sentir la bouche close, quand on aurait tant de choses à dire! Enfin, c'est encore là un des beaux résultats de ces immortels principes, dont nous avons vu récemment à Paris de si agréables applications. Le régime de la liberté pour tous aboutit naturellement à l'oppression générale, comme l'égalité universelle à l'universel esclavage, et la fraternité (révolutionnaire) à un aimable échange d'obus et de coups de fusils. Tout est dit, n'en parlons plus.

Aussi bien, ce n'est pas seulement dans les questions de politique proprement dite que s'agitent, en ce moment, de très-importants problèmes. La France est à refaire, mais pour réussir dans cette œuvre délicate et pénible, pour transformer une société également étonnante, par la pesanteur de son inertie habituelle et par la brusquerie contradictoire de ses soubresauts périodiques, ce qu'il faut refaire d'abord, n'est-ce pas l'esprit français? Il le faut recréer par le haut et par le bas tout ensemble, par la culture scientifique et par l'instruction élémentaire, par l'enseignement supérieur et par l'enseignement primaire. Ce dernier, qui s'adresse au plus grand nombre, fait en ce moment le sujet des préoccupations de tout

Digitized by Google

le monde. Les mots *gratuit*, *obligatoire* et *laïque* sont devenus des enseignes autour desquelles se livrent de véritables batailles. Le parti funeste qui a entrepris d'exterminer en France la foi religieuse, comme hier ses plus ardents sectaires en exterminaient dans les prisons de la Commune les représentants les plus vénérés, a fait de ces mots, principalement des deux derniers, des instruments de guerre dont il espère bien user dans un temps prochain, conformément aux passions qui le dominent. C'est aux catholiques à veiller, à séparer dans les plans qui s'exposent devant eux l'ivraie du bon grain. Ils ne sauraient mal faire, pourvu qu'ils maintiennent fermement ces deux principes, qui doivent avoir leurs conséquences les plus rigoureuses dans l'enseignement primaire : 1° l'Etat n'a pas le droit d'être athée, ni indifférent aux choses religieuses ; 2° le Catholicisme est la religion historique, nationale, traditionnelle, et, partant, nécessaire de la France.

La France mourra, si elle renie sa foi. Ce qui doit donc être certainement obligatoire dans l'enseignement primaire, en France, c'est l'enseignement religieux, chrétien, catholique. Je ne demande aucunement, on m'entend bien, que dans l'état présent des mœurs, il soit porté atteinte aux immunités reconnues des cultes dissidents, qui ont chez nous une vie légale. Que les protestants, que les israélites aient leurs écoles ! Mais que la *morale indépendante* soit consignée à la porte de l'école primaire. Chez l'instituteur, la morale qui s'affirme indépendante, c'est-à-dire, par une pente fatale, ennemie de la foi traditionnelle de notre France, n'est pas une théorie philosophique, c'est un délit. Nos adversaires ne cachent pas leurs espérances ; ils nous ont suffisamment montré ce dont leur haine était capable. N'hésitons pas à déployer hardiment notre drapeau, n'hésitons pas à affirmer nettement cette vérité que nous seuls, certains de posséder la vérité même, pouvons revendiquer comme notre patrimoine : *Le bien et le mal ne sont pas égaux, le faux n'a pas et ne peut pas avoir le droit absolu de se manifester librement comme le vrai.* Les principes solidement établis, il n'en est que plus aisé pour nous de nous montrer patients, larges et tolérants dans la pratique.

Si les catholiques ne sauraient trop encourager l'instruction du peuple, tout en préservant soigneusement les générations futures des funestes doctrines dont nous avons vu les effets, ce sur quoi ils doivent surtout porter leurs regards, c'est l'enseignement supérieur. Je l'ai dit ici même, mais on ne saurait trop le redire, c'est par le haut et non par le bas qu'il faut commencer. Quand l'enseignement supérieur fleurit dans un pays, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire, par une suite naturelle, y prospèrent à leur tour. Les lumières ne montent pas, elles descendent. Joignez à cela qu'une somme qui, appliquée à l'enseignement primaire, ne serait qu'une goutte d'eau tombée en un désert aride, deux, trois millions par exemple, serait pour l'enseignement supérieur une source fécondante dont les bienfaits ne tarderaient pas à se répandre, par une pente invincible, sur les domaines inférieurs de l'enseignement.

Digitized by Google

Prenons garde en ceci, comme en tant d'autres choses, d'être victimes de cet instinct jaloux, de cet amour effréné d'égalité qui nous dévore, qui nous a précipités en aveugles dans tant de piéges, et fait commettre tant de sottises, peut-être, hélas! irréparables.

Parmi les sciences qui doivent faire l'objet de cet enseignement supérieur, celle dont l'étude attentive, méthodique, commencée et poursuivie avec la passion de l'exactitude, ne saurait être trop recommandée à tous les hommes éclairés, et singulièrement aux hommes de foi, c'est l'histoire dans toutes ses branches. C'est la science de notre siècle, c'est l'arme la plus terrible dans la grande lutte engagée entre l'hérésie (aux trois quarts ou à demi croyante, ou positiviste, ou brutalement matérialiste et athée) et la religion de Jésus-Christ; c'est la clef des problèmes les plus redoutables. Mais cette science nous appartient comme à nos adversaires; cette arme, cette clef s'offre à nos mains. Sachons nous en saisir, et sachons en user. Sachons faire avancer la science, et, en même temps, défendre la foi, en sonder, en éclairer victorieusement les célestes origines, et jetant des flots de lumière sur le plan providentiel, qui est l'objet même de l'histoire, en marquer à grands traits les immortelles destinées!

Oui, la science de l'histoire nous appartient autant, que dis-je? elle nous appartient plus qu'à nos adversaires. Ceux d'entre eux qui ne voient point dans l'histoire un aveugle tourbillon d'événements fortuits roulant à travers les âges (comme le poëte épicurien Lucrèce enseignait autrefois que l'univers n'était qu'un amas d'atomes s'accrochant au hasard et tourbillonnant dans l'espace), ceux qui, plus éclairés, voient l'ordre et l'enchaînement des faits se dérouler en histoire avec une régularité sublime, ceux-là même, ceux-là surtout peut-être, malgré leurs prétentions à l'examen froid et calme et à une sereine impartialité, aveuglés par un système préconçu, qui repose sur la négation, ou tout au moins sur l'omission volontaire de l'élément divin et surnaturel, se font de cette régularité l'idée la moins nette et la plus confuse. C'est, suivant eux, je ne sais quelle évolution progressive et inconsciente de l'humanité, un mouvement sans moteur, un effet sans cause, ou dont ils se refusent à chercher la cause, sous prétexte qu'on ne la saurait trouver [1]. Comme si l'induction qui, des faits groupés, remonte à la loi qui les domine, n'avait pas le droit, au point de vue de la raison, n'avait pas, éclairée des lumières de la foi, le devoir de remonter plus haut encore, et, de loi secondaire en loi secondaire, d'atteindre enfin et d'affirmer la loi suprême, la cause première, le souverain législateur qui est Dieu! Oui, la science nous appartient, car le développement régulier des grandes lois qui régissent et le monde matériel, et le monde intellectuel, et le monde moral, s'explique à nos yeux avec une lucidité merveilleuse : nous tenons, nous saisissons par les deux bouts l'indestructible chaîne, d'or et de diamant, qui relie les effets aux causes; nous montons et nous descendons

[1] Cf. Littré, *Cours d'histoire à l'École polytechnique*. Première leçon, dans la *Philosophie positive*, 4e année, nº 3, p. 388-399.

Digitized by Google

l'échelle sublime du songe de Jacob, unissant le ciel et la terre; quel que soit l'intervalle qui en apparence, dans l'obscurité de la vie présente, les sépare, la raison qui péniblement s'élève de degré en degré, par l'étude et l'observation, vers le sommet lumineux, s'unit invinciblement par avance, grâce au vigoureux élan de la foi, avec la révélation qui en descend.

L'école rationaliste en histoire a pour premier principe d'en éliminer le surnaturel, les miracles. C'est sur ce point surtout que, par un travail persévérant et une étude assidue, il importe aux catholiques de la combattre, et, par une victoire scientifiquement obtenue, de la convaincre ou de la confondre. Quel est le grand argument de l'école positiviste et, à plus forte raison, de l'école matérialiste et athée? C'est que le surnaturel échappe à l'expérience, ne saurait être démontré, et, par conséquent, doit être *à priori* exclus de la science et relégué dans le domaine de la chimère. Or les événements surnaturels sont, comme les autres, du domaine de l'histoire; l'étude et l'observation les y peuvent saisir, analyser, démontrer scientifiquement. C'est par là qu'il nous appartient, à nous catholiques, d'attaquer et de renverser les théories de nos adversaires, et de répondre un jour à leur dédaigneux *à priori* par un *à posteriori* victorieux. Etudions donc l'histoire, à titre de catholiques.

Etudions-la encore à titre de Français. Les lamentables événements dont nous avons été témoins nous en imposent le devoir. Par eux a été mis en lumière, d'une façon déplorable, notre défaut de sens critique. De là sont nées les illusions, les extravagances. C'est (qu'on me permette de le dire, puisque cet avocat, au gosier sonore, a sans cesse à la bouche le mot *science*, qu'il oppose avec sa jactance ridicule au mot *foi*, parce qu'il est également ignorant de l'une et de l'autre), c'est ce défaut général qui a rendu possible un Gambetta! Que de preuves chacun de nous a pu en recueillir autour de soi! On en pourrait citer de curieux exemples; qu'il me soit permis de rapporter seulement cette étonnante nouvelle, qui me fut gravement donnée, le 19 janvier au matin, par un homme instruit, muni de ses degrés, de plusieurs degrés scientifiques : « Chanzy est à Versailles! — A Versailles! » je me récriai. Je soutins nettement que la chose n'était pas possible. Mon interlocuteur, quelque peu ébranlé, se réduisit enfin à soutenir que si le fait n'était pas vrai, il était du moins vraisemblable. Vraisemblable! Et il ne fallait pas trop contrarier ce patriotisme aveugle. On passait pour un mauvais patriote. On se serait aisément fait faire un mauvais parti.

Or l'étude de l'histoire est la vraie école du sens critique. Cette étude mettra du poids dans la légèreté naturelle de notre caractère, et saura refréner, suivant les cas, soit nos espérances, soit nos craintes chimériques. Elle nous défendra également de l'ivresse du succès, et de ce délire où nous jette si promptement le malheur. Elle nous apprendra à contempler d'un œil calme les événements qui affectent nos destinées, à les juger sainement, à maîtriser nos revers, ou à les supporter, à accepter les leçons de l'expérience, à

Digitized by Google

ne point engager follement l'avenir. Étudions donc l'histoire, étudions surtout l'histoire de France, si vaste, si belle, si déplorablement ignorée.

Quoique les événements des deux dernières années lui aient donné un caractère plus pressant, cette nécessité, pour les gens du monde, d'étudier scientifiquement notre histoire, de vaincre sur ce point leur paresse naturelle, avait été depuis longtemps signalée. Elle a fait, ici même, l'objet de plus d'une *Chronique*. C'est le sentiment de cette nécessité, pour le moins autant qu'un sentiment de reconnaissance, qui nous a amenés, M. Gautier et moi, qui n'ai fait que suivre sa trace, à parler si souvent de l'École des Chartes à nos lecteurs. C'est que l'École des Chartes a été, jusqu'à ces derniers temps, et, pour la plus grande part, est maintenant encore l'unique asile publiquement ouvert, en France, au milieu de l'indifférence, de l'ignorance générale, à l'étude scientifique des antiquités françaises, depuis longtemps étudiées, dans les Universités allemandes, presque à l'égal des antiquités germaniques.

L'École des Chartes a changé de directeur. M. Jules Quicherat en a reçu le titre et les fonctions, en remplacement de M. Léon Lacabane, à qui son âge et ses travaux rendaient nécessaire un repos bien mérité. M. Quicherat exerce ces fonctions, qui lui étaient naturellement dévolues, par droit de mérite, avec ce zèle austère et ce dévouement à l'Ecole des Chartes dont il a donné tant de preuves. M. Guessard continue de se faire suppléer par M. Paul Meyer, qui paraît destiné à lui succéder un jour, et qui vient d'être nommé secrétaire de l'École, en remplacement de M. Marty-Laveaux. Enfin nous avons une bonne nouvelle à donner à nos lecteurs. La chaire de paléographie, que la retraite de M. Lacabane laissait vacante, a été confiée à M. Léon Gautier, unanimement désigné au choix du ministre par le Conseil de perfectionnement. Ce que nous avons dit naguère de l'utilité d'un pareil choix, quand la nomination de M. Gautier, comme professeur titulaire, ne pouvait encore être qu'une espérance, nous dispense d'en dire aujourd'hui davantage. Nos sentiments à cet égard ne sont pas douteux. Mais qu'il nous soit permis de nous féliciter hautement d'une innovation qui vient d'être effectuée, et que nous avions réclamée ici. Sans prétendre, en aucune manière, que notre humble avis ait eu son poids dans la balance, nous ne saurions trop approuver la création d'un cours de langue allemande à l'Ecole des Chartes. Ce cours a été confié à M. Léon Brièle, archiviste-paléographe, ancien archiviste du département du Haut-Rhin (hélas!), présentement archiviste de l'Assistance publique, qui parle et qui écrit l'allemand comme le français, et qui pourrait, chose importante! aborder et faire aborder à ses élèves l'étude de la langue et de la littérature allemandes du moyen âge, des antiquités germaniques. Ce serait là une bonne revanche à prendre. Le nouveau cours est facultatif. Nous estimons qu'il devrait être rendu obligatoire, étendu aux trois années, et faire partie intégrante et obligatoire des examens. La thèse soutenue en 1858 à l'Ecole des

Digitized by Google

Chartes, par M. Brièle, avait pour sujet Conrad de Wurtzbourg, poëte allemand du XIIIe siècle. Les positions de cette thèse montrent une connaissance approfondie de l'ancienne littérature allemande. Cela nous fait bien augurer du nouvel enseignement pour l'avenir.

Le lundi 22 janvier, a eu lieu la séance des thèses, présidée par M. N. de Wailly, membre de l'Institut. M. de Wailly l'a ouverte par quelques paroles simples et graves, où l'on sentait l'accent contenu d'une sincère émotion. Il a d'abord brièvement parlé des funesses événements qui sont venus troubler et interrompre les études, et a payé un juste tribut d'éloges aux élèves de l'Ecole qui ont pris part sur les champs de bataille à la défense de la patrie. Il a ensuite officiellement annoncé la retraite de M. Lacabane et rappelé les services rendus par cet éminent érudit. Il a été enfin l'interprète des sentiments de tous, élèves et anciens élèves, en exprimant la confiance qu'inspirait pour une direction ferme et intelligente le nom de M. J. Quicherat. Les paroles de M. de Wailly ont rencontré dans l'auditoire un assentiment unanime. Les sujets des thèses étaient les suivants : *Les étrangers à l'Université de Paris au moyen âge*, par Alexandre Budinski, docteur en philosophie ; *Jean de Bueil et le Jouvencel*, par Camille Favre ; *Dissertation sur le commerce parisien sous les deux premières races*, par André Laudy ; *Etude historique sur les avoués et les vidames*, par Alfred Mallet, licencié ès lettres ; *Etude sur les relations de Louis XI avec les Suisses, de* 1461 *à* 1475, par Bernard Mandrot, licencié en droit ; *Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge pendant le cours des* XIe *et* XIIe *siècles*, par Georges Musset, avocat à Saintes ; *Les péages sur la navigation du Rhône en Provence*, par Félix Reynaud ; *Essai sur le gouvernement pontifical de Nicolas Ier*, par Jules Roy ; *Etudes sur les démembrements du comté d'Auvergne depuis la fin du* XIIe *siècle jusqu'en* 1230, par Emmanuel Teilhard, licencié en droit. Toutes ces thèses présentaient, à des degrés divers, beaucoup d'intérêt, des recherches consciencieuses, une méthode exacte et vraiment scientifique. Mais celle de M. Roy, sur le pontificat de Nicolas Ier, a été particulièrement remarquée. Le travail avait en lui-même une très-grande valeur, et de plus la discussion en a été très-brillante. Le rapporteur de cette thèse était M. Adolphe Tardif. Nous félicitons M. Roy d'un succès qui ne surprendra aucun de ceux qui le connaissent. Nous ferons aussi une mention particulière de la thèse de M. Musset, non-seulement à cause du mérite réel de ce travail, mais encore et surtout à cause de son sujet. Les thèses sur l'architecture du moyen âge, sur l'archéologie française, sont trop rares à l'Ecole des Chartes, et l'on pouvait craindre que M. J. Quicherat, à cet égard, n'eût pas été suffisamment payé de ses soins. C'est une crainte qu'éloigne la thèse de M. Musset rapprochée du brillant succès obtenu en 1868 par M. Georges Tholin, présentement archiviste de Lot-et-Garonne. M. Tholin ne doit pas oublier que succès oblige. Il lui faut marcher, de loin sans doute.

. . . . . nec tu divinam Eneïda tenta,
Sed longe sequere, et vestigia semper adora...

Digitized by Google

mais enfin il lui faut marcher courageusement sur les pas de l'illustre maître qui le désigna publiquement comme son meilleur élève, ou peu s'en faut. Il faut préparer d'avance, longtemps d'avance, je l'espère, mais enfin il faut préparer un futur titulaire à la chaire d'archéologie ; M. Musset doit aussi marcher dans cette voie, sur le pas de M. Tholin, son aîné. Les résultats de la séance des thèses, combinés avec ceux des examens de fin d'année, ont amené le classement suivant de la promotion, par ordre de mérite : *Elèves français :* 1. M. Jules Roy ; 2. M. Félix Reynaud ; 3. M. Georges Musset ; 4. M. Emmanuel Teilhard ; 5. M. Alfred Mallet ; 6. M. André Laudy. — *Elèves étrangers :* 1. M. Bernard Mandrot ; 2. M. Camille Favre ; 3. M. Alexandre Budinsky. MM. Mandrot et Favre sont Suisses, M. Budinsky est sujet autrichien. Dans le classement général, M. Mandrot avait obtenu le troisième rang ; M. Favre, le quatrième ; M. Budinsky, le neuvième.

Pour terminer ce qui concerne l'Ecole des Chartes, je déclare ici que je persiste à réclamer la création d'un nouveau doctorat, le *doctorat ès antiquités nationales* [1], qui serait conféré par le jury d'examen de l'Ecole des Chartes (qui est une véritable *faculté des antiquités nationales*), c'est-à-dire par le Conseil des professeurs et le Conseil de perfectionnement. Ce doctorat devrait, à mon avis, être conféré *ipso facto*, le jour même de sa création, à tous les anciens élèves de l'Ecole des Chartes, sortis de l'école avec le diplôme d'archiviste-paléographe, depuis cinq ans au moins. Pour les cinq dernières promotions, il ne serait accordé *ipso facto* qu'aux trois premiers de chaque promotion. Les autres, et à l'avenir tous les archivistes-paléographes devraient, pour l'obtenir, soutenir une thèse imprimée, comme celle du doctorat ès lettres, et qui serait, la plupart du temps, le développement de la thèse de sortie. L'examen de première année conférerait aux étudiants inscrits à l'Ecole des Chartes le titre d'*élèves ;* l'examen de seconde année, le grade et le diplôme de bachelier ès antiquités nationales ; l'examen de troisième année et la thèse de sortie, le *brevet* d'archiviste-paléographe, et, en outre, le grade et le *diplôme* de licencié ès antiquités nationales. Il y aurait lieu d'examiner si les auditeurs libres qui continueraient à être exclus du *brevet* et des droits qu'il confère, ne pourraient pas être admis aux examens pour les nouveaux grades, chaque examen donnant lieu à trois classements, l'un général, l'autre entre les *élèves*, l'autre entre les *aspirants* libres. Je rappelle ainsi brièvement les principaux points du système exposé naguère ici même, et je supplie ceux de nos lecteurs qui pourraient quelque chose à cet égard, de s'employer à faire réussir cette idée. L'Assemblée nationale qui, dans une circonstance récente, a témoigné tant de bienveillance à l'Ecole des Chartes et aux études qu'elle représente,

[1] Ai-je besoin de dire que je parle ici en mon nom seulement, et que cette conception m'est purement personnelle? Cela ne m'empêche pas d'y tenir, au contraire.

Digitized by Google

serait, j'en suis sûr, très-disposée à l'accueillir, pourvu que l'un de ses membres consentît à s'en faire l'interprète à la tribune. Or parmi les lecteurs de la *Revue des questions historiques*, il y a des membres de l'Assemblée. Je n'hésite pas à leur demander franchement et respectueusement leur appui. Le jour où le nouveau doctorat sera créé, les antiquités nationales occuperont ou du moins commenceront à occuper dans la hiérarchie des études, en France, la place qui leur est due, et dont trop longtemps on s'est obstiné à les priver. Quant à moi, je suis bien décidé, aussi longtemps que je la croirai utile et opportune, à maintenir mon idée et à la défendre, ici et ailleurs, envers et contre tous, *unguibus et rostro*. L'Université y a d'ailleurs formellement adhéré dès le principe par son organe le plus autorisé, la *Revue de l'Instruction publique*.

L'Ecole pratique des hautes études, au sujet de laquelle les lecteurs de cette *Revue* ont toujours été renseignés depuis le jour de sa création, a survécu non-seulement à M. Duruy son fondateur, mais encore aux bouleversements des deux funestes années 1870 et 1871. Elle a maintenant de grandes chances de vivre, non-seulement à cause de son mérite, qui est réel, mais encore et surtout par cette raison, toute-puissante en France, qu'elle a vécu. Le zèle des premiers membres de cette institution, qui, comme je l'ai dit déjà, avec quelques réserves, peut être d'une très-grande utilité, et a donné déjà de bons fruits, ne lui a pas fait défaut. Le septième et le huitième fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études* (sciences historiques et philologiques), que vient de publier la librairie Franck sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, est en faveur de cette école un bon témoignage. Le septième fascicule a pour titre: *La vie de saint Alexis*, poëme du XIe siècle et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire, par Gaston Paris, directeur adjoint à l'Ecole des hautes études, et Léopold Pannier, élève de l'Ecole des hautes études. C'est un fort volume grand in-8° de 416 pages. MM. Fagniez, Camille Pelletan, Maréchal et Herz ont aussi collaboré à ce volume. Mais, sauf pour le texte du XIVe siècle et l'introduction à ce texte, qui appartiennent à M. Pannier (p. 330-388), le volume est proprement l'œuvre de M. Gaston Paris, dont le travail a été seulement allégé par celui de ses auxiliaires. La préface, qui comprend près de deux cents pages, est un petit traité complet de la langue française au commencement du XIe siècle, précédé d'un traité non moins méthodique et instructif de la critique des textes. C'est un livre vraiment scientifique, indispensable à quiconque s'occupe d'ancien français. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Paris un excès de concision, qualité qui confine de bien près à un défaut. On souhaiterait à ses expositions écrites, inférieures en ce point à ses expositions orales, un peu plus d'air et de lumière. — J'ouvre ici une parenthèse pour annoncer en même temps que le *Saint Alexis* de M. Paris, le *Roland* de M. Léon Gautier, magnifique publication de la maison Mame de Tours, qui se com-

Digitized by Google

pose de deux volumes in-4° avec eaux-fortes de Chifflard et Foulquier, dessins, plans, cartes, etc. Le premier volume comprend une vaste introduction où sont étudiées toutes les questions relatives au *Roland*, puis le texte du poëme accompagné d'une traduction en prose, mais qui le suit vers par vers. Le second volume comprend les notes, variantes, commentaires, la grammaire et le glossaire. M. Gautier a en outre fait imprimer et distribuer à un petit nombre d'exemplaires, un supplément, où le texte du *Roland* a reçu toutes les additions et modifications, a été soumis à toutes les opérations que l'auteur a jugées nécessaires pour en faire un texte critique. Cette publication, fruit d'un travail énorme, digne en tous points de l'auteur des *Epopées françaises*, réussira, il faut l'espérer, à répandre enfin parmi les gens du monde le goût des antiquités nationales scientifiquement étudiées, l'amour de notre ancienne littérature si riche, si belle en tant de points, et si dédaignée ! — Le huitième fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études* est une étude critique sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod et les membres de la Conférence d'histoire. On retrouvera là, je n'en doute pas, bien que je n'aie pas encore eu le volume sous les yeux, l'esprit exact et la plume élégante du jeune directeur adjoint, et aussi les qualités remarquables de ses zélés collaborateurs. — Je ne quitterai pas l'Ecole pratique des hautes études sans signaler l'utile cours de M. Brachet sur la *Grammaire comparée des langues romanes*, sans applaudir à la nomination de notre savant collaborateur, M. Félix Robiou, pour la direction des études relatives à l'ancienne Egypte, et sans souhaiter une fois de plus, avec quelques réserves sur lesquelles j'espère bien n'avoir jamais à m'appesantir, bonne chance et bon succès à la nouvelle institution.

Parlant de l'enseignement supérieur, je me reprocherais de ne pas réclamer énergiquement ici, de ne pas inviter, plus que jamais, tous les catholiques à s'unir pour arracher à l'obstination patiente et rusée de nos adversaires la liberté qui nous importe. Le moment est précieux. Nous pouvons aujourd'hui ce que demain, dans une heure peut-être, nous ne pourrons plus. En ce point, comme en beaucoup d'autres, c'est l'instant ou jamais de déployer notre drapeau, de ne pas nous laisser jouer, de vouloir et d'imposer, de gré ou de force, notre volonté. Or nous voulons, nous devons vouloir, et par là même nous devons avoir la liberté catholique de l'enseignement supérieur. Il nous faut nos universités libres, et dans l'organisation même des universités de l'Etat, de l'enseignement supérieur en général, nous devons jeter dans la balance le poids décisif qui l'emportera dans le bon sens. Que les catholiques qui, en ce moment, ont part à la souveraineté, y songent ; qu'ils veillent à ce que demain ne leur apporte pas un cruel et inutile remords de la négligence d'aujourd'hui !

Cette union de la foi et de la science, d'une foi solide et d'une science sincère, qui doit être l'objet continuel des méditations des

Digitized by Google

hommes de cœur, et le but à quoi tendent tous leurs projets, une société dont plusieurs fois déjà j'ai entretenu nos lecteurs, s'efforce de la produire, de la faire goûter à tous. Je veux parler de la *Société bibliographique*. Non-seulement elle a survécu aux tristes événements dont nous avons été témoins, mais ces événements mêmes, en éclairant d'une lueur sinistre l'état présent des esprits, ne peuvent manquer de faire mieux comprendre et apprécier l'utilité, l'opportunité de cette ligue des honnêtes gens, d'une part contre l'ignorance ou l'indifférence, d'autre part contre l'erreur et le mal. La *Société bibliographique* aspire à fonder sur l'indestructible base des doctrines chrétiennes, en dehors de toute préoccupation politique exclusive, l'union intellectuelle des hommes de bien. Elle appelle les hommes de foi sur le terrain de la science : elle appelle les hommes de science sur le terrain de la foi. Elle dit aux uns : Ne laissez pas à vos adversaires le dangereux avantage de la supériorité dans aucune branche des connaissances humaines; soyez là pour chercher, afin d'être là pour conclure. Elle dit aux autres: Donnez à votre science l'appui solide de convictions fortes, que la foi jette sur vos recherches l'étincelante lumière des vérités éternelles; apportez le secours de vos études passées et votre expérience acquise à la société qui s'ébranle, à la vérité qu'on voudrait chasser de la terre. Telle est l'idée, la grande idée, j'ose le dire ici même, qui a présidé à la fondation de la *Société bibliographique;* telle est l'idée qui préside à sa croissance, à ses développements divers. Le *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, apprécié de jour en jour davantage, en Allemagne comme en France, a repris sa publication à peine interrompue. Cette Revue est pour tous les travailleurs un objet de première nécessité. La *Société bibliographique* a publié un remarquable ouvrage de M. le vicomte de Luçay : *Les assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789 (un vol. grand in-8°). Elle vient de faire paraître sous ce titre : *Critiques et réfutations, M. Henri Martin et son Histoire de France* (un vol. grand in-18), le savant travail de M. Henri de L'Epinois dont nos lecteurs ont eu les prémices, et qui a désormais sa place marquée dans toutes les bibliothèques, où l'on admet trop aisément, tant le choix se fait à la légère, l'ouvrage du grand-prêtre du druidisme. Elle annonce, pour paraître successivement, le *Statutum Canonicum*, *règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, publié et commenté par le R. P. Tondini, barnabite, et le *Répertoire des sources historiques du moyen age* que prépare M. l'abbé Ulysse Chevalier (de Romans), sous la surveillance d'un comité composé de MM. Anatole de Barthélemy, Boutaric et Léon Gautier. D'autres publications sont en préparation, ou décidées, ou à l'étude : textes inédits, traductions d'ouvrages étrangers, collections d'auteurs originaux sur l'histoire de France, livres de science vulgarisée, etc., etc., toutes destinées soit à accroître, soit à faciliter l'accroissement des trésors qu'amasse l'étude, soit à en répandre les bienfaits dans un plus grand espace, à en semer les germes dans des champs jusqu'alors incultes. Voilà pour la science.

Digitized by Google

Mais nous vivons en des temps troublés où les intérêts de la science ne peuvent seuls préoccuper les gens éclairés, ni les savants eux-mêmes. La société, et la science avec elle, est menacée par la barbarie, fruit naturel de l'erreur; par la nuit, conséquence inévitable des fausses lumières. Ceux-là qui, avant-hier, souriaient dédaigneusement au mot de foi, pour s'en tenir à cette science qu'ils appelaient désintéressée, c'est-à-dire où ils ne cherchaient qu'une distraction puissante, et la satisfaction égoïste d'un noble instinct, ceux-là ont vu hier ce que la science doit attendre des efforts faits contre la foi; ils en ont vu les trésors et les instruments en proie aux flammes, et les livres aussi peu épargnés que les ornements des autels. Les bibliothèques et les musées ont été envahis comme les temples : les uns et les autres ont failli être sacrifiés ceux-ci comme des monuments détestés, ceux-là comme des édifices inutiles.

Ils ont vu cela hier. Bon nombre d'entre eux l'oublient déjà aujourd'hui. Mais il appartenait à la *Société bibliographique* de s'en souvenir pour eux, et d'apporter son concours actif à la lutte contre la barbarie révolutionnaire qui continue à ravager les esprits et les cœurs en attendant qu'elle ravage de nouveau et qu'elle incendie les villes. C'est ce qui a déterminé le Conseil d'administration à instituer dans son sein un Comité de propagande et à décider la publication immédiate de deux séries de brochures sous ce titre : *Questions politiques et sociales, discours prononcés à l'Assemblée nationale; Questions du jour*. Trois brochures de la première série sont en vente : I. *Question romaine*, reproduction *in extenso* de la séance du 22 juillet 1871 (in-18 de 72 p.). II. *Les élections du 2 juillet*, principaux discours prononcés dans la vérification des pouvoirs (in-18 de 36 p.). III. *Décentralisation*, réunion de discours prononcés dans la discussion de la loi organique départementale (in-18 de 140 p.). — La seconde série vient d'être inaugurée par un remarquable opuscule de M. d'Hulst *sur l'instruction obligatoire*, qui va être suivi très-rapidement d'un grand nombre d'autres. — J'ai confiance que l'appel adressé à tous les honnêtes gens par la *Société bibliographique* sera entendu, que tous les hommes de science et tous les hommes de foi lui apporteront l'appui de leur influence et de leur zèle, et que notamment les lecteurs de la *Revue des questions historiques* voudront tous contribuer au développement d'une œuvre, à la réalisation d'un programme dont le succès importe à l'avenir de la France, à l'honneur des classes éclairées et croyantes de la Société française. Il s'agit de savoir s'il est donné aux méchants seuls de s'entendre, et si les efforts qu'on fait pour détruire ne peuvent être égalés par ceux que les bons sont tenus de faire pour conserver, ou plutôt, car le mot sera plus juste, pour restaurer, pour réformer, pour reconstruire, chrétiennement et pacifiquement, l'ordre social et la patrie [1].

Dans le même ordre d'idées, je me reprocherais de ne pas appe-

[1] Tous les renseignements, prospectus, spécimens peuvent être demandés au siége de la *Société bibliographique*, 77, rue du Bac, à Paris.

Digitized by Google

ler l'attention et la sympathie de nos lecteurs sur l'œuvre que vient d'entreprendre à Paris le *Comité pour la fondation de cercles catholiques d'ouvriers*. Ce Comité est composé de MM. Henry Blount, Léon Gautier, baron Léonce de Guiraud, Emile Keller, comte de La-Tour-du-Pin-Chambly, Maurice Maignen, comte de Mun, comte Albert de Mun, Armand Ravelet et Paul Vrignault. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée exprimée dans cette phrase de l'*appel* adressé par le Comité : « Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères ; et si la société a eu le droit de se défendre les armes à la main, elle sait bien que les obus et les balles ne guérissent point, et qu'il faut autre chose. » Tel est le sentiment chrétien, bien différent du sentiment étroit, égoïste et haineux qui inspire le rationalisme conservateur [1].

Parmi les Sociétés savantes qu'il peut être utile de mentionner dans cette *Chronique*, la Société de linguistique de Paris mérite à coup sûr l'un des premiers rangs par la juste renommée des savants qui en forment la partie active, et par l'utilité, le sérieux, la solidité des travaux qu'elle met au jour. Cette Société n'a point discontinué ses séances, même durant le siége de Paris. Son zélé président, M. Egger, lui avait offert l'hospitalité, et l'on traitait chez le savant académicien les questions les plus hautes et les plus subtiles de la philologie orientale, classique et romane, au bruit du canon prussien. La Société de linguistique tient maintenant ses séances rue Gerson, dans la salle du concours général dont l'administration lui a accordé l'usage. Elle continue à publier son *Bulletin* et ses intéressants *Mémoires*. Son bureau, renouvelé dans la séance du 30 décembre 1871, a été composé ainsi qu'il suit : *Président :* M. Ch. Thurot, membre de l'Institut ; *Vice-Présidents :* MM. Gaston Paris et Tournier ; *Secrétaire :* M. Bréal ; *Administrateur :* M. Gaidoz ; *Trésorier :* M. Meunier. Le président sortant, M. Egger, devient *ipso facto* président honoraire. — Nommons encore la *Société française de numismatique et d'archéologie*, dont les récentes catastrophes n'ont pas compromis l'existence, et qui est en train, croyons-nous, de réviser ses statuts. — Annonçons enfin la constitution d'une Société de professeurs qui, sous la direction de MM. Boutmy et Vinet, ont établi à Paris une *Ecole libre des sciences politiques*, dont les cours ont commencé dans le courant du mois de janvier, rue Bonaparte, dans le local de la Société d'encouragement. M. Taine assistait à la séance d'inauguration et y a prononcé un discours. Un tel patronage nous oblige, on le conçoit, à faire dès aujourd'hui nos réserves sur l'enseignement de cette Ecole, dont les matières sont brûlantes. Nous espérons que la Société des professeurs à l'Ecole libre n'aspirera jamais, ce que nous ne pourrions admettre, à la consécration officielle, c'est-à-dire à fabriquer des préfets et des sous-préfets, comme l'Université fabrique des bacheliers. S'il en était autrement, avec des patronages tels

[1] Le trésorier de ce Comité est M. le comte de Mun, avenue de l'Alma, 51.

Digitized by Google

que celui de M. Taine, le devoir de cette *Revue* serait de la combattre énergiquement.

Venons aux Académies. L'Académie française, dans sa séance du 3 janvier, a désigné M. Guizot pour le prix biennal de 20,000 fr.; par une lettre en date du 8 janvier, M. Guizot a donné à l'Académie le montant du prix qui lui avait été décerné, pour la fondation d'un prix triennal de 3,000 fr., destiné à l'ouvrage le meilleur sur l'une des grandes époques de notre littérature, ou sur la vie et les œuvres de l'un de nos grands écrivains. L'offre de M. Guizot a été acceptée par l'Académie et le nouveau prix triennal portera son nom. — Dans sa séance du 30 décembre 1871, l'Académie avait procédé à l'élection de quatre membres, en remplacement de MM. de Montalembert, Villemain, Prévost-Paradol et Prosper Mérimée : M. le duc d'Aumale, MM. Littré, Camille Rousset et de Loménie ont été élus. L'élection de M. Littré, contre laquelle Mgr Dupanloup avait vigoureusement combattu dans les séances des mardi 19 et jeudi 21 décembre, a eu pour résultat la démission de l'illustre prélat, laquelle d'ailleurs n'a pas été acceptée par l'Académie. Le débat auquel a donné lieu cette élection est exposé aux yeux du public dans l'éloquente brochure publiée par Mgr d'Orléans chez l'éditeur Douniol, sous ce titre : *L'élection de M. Littré à l'Académie française, suivi d'une réponse au* JOURNAL DES DÉBATS (in-8° de 32 p.). « L'Etat, dit à cet égard le *Polybiblion* (numéro de janvier), a le devoir d'être chrétien : l'Académie a le devoir d'être chrétienne. Ni l'un ni l'autre ne doit, à aucun degré, favoriser les doctrines contraires et ceux qui publiquement les professent. Voilà le principe, qui peut être appliqué avec plus ou moins de rigueur suivant les temps et les circonstances; c'est alors une question de plus grand ou de moindre mal, d'opportunité, sur laquelle les avis peuvent différer. Mais nul n'a le droit de contester à Mgr Dupanloup, en sa double qualité d'évêque et d'académicien depuis vingt années, l'appréciation à laquelle s'est arrêtée sa conscience, et, dans nos rangs, chacun s'est plu à rendre hommage à la noble et courageuse attitude de l'évêque d'Orléans. » J'ajouterai un mot : ce qui a surtout servi les partisans de la candidature de M. Littré, ce qu'ils ont surtout fait valoir, c'a été sa science philologique, ses aptitudes spéciales au point de vue du *Dictionnaire*. C'est une leçon pour les catholiques. Le jour n'est peut-être pas éloigné où non-seulement les doctrines professées par les candidats à l'Académie française ne seront plus prises en considération, mais où, comme cela s'est vu déjà et se voit encore en maintes occasions et en maints endroits, les croyances catholiques seront un titre d'exclusion pour ceux qui ne craignent pas de les avouer hautement. C'est en se rendant supérieurs à leurs adversaires, non-seulement en philologie, mais dans toutes les sciences, que les catholiques pourront enlever tout prétexte soit à des candidatures hostiles, soit à leur propre exclusion. M. Littré, qui est un esprit vigoureux, un érudit, n'est d'ailleurs en aucune manière un grand

Digitized by Google

écrivain. Son style a du nerf, une correction relative, mais aucune élégance, aucune harmonie. Sa phrase est âpre, rocailleuse. C'est une langue sèche et rebutante comme la philosophie positive.

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 22 décembre 1871, a procédé à l'élection de trois membres, deux académiciens ordinaires et un académicien libre. M. Derenbourg a été élu en remplacement de M. Caussin de Perceval, M. Deloche en remplacement de M. Huillard-Bréholles, M. Jules Labarthe en remplacement de M. Texier. — Parmi les sujets mis au concours par l'Académie, nous signalerons le suivant : « Retracer, d'après les documents du moyen âge et de l'antiquité, l'histoire des luttes engagées dans l'Asie Mineure entre les Byzantins et les Musulmans, de 641 à 1081 après Jésus-Christ, c'est-à-dire entre les règnes des empereurs Héraclius et Alexis Comnène. » Les concurrents sont invités à porter leur attention sur tout ce qui se rattache à la diplomatie et à la géographie dans cette histoire. Les ouvrages devront être envoyés le 31 décembre 1873.

L'Académie des Sciences morales et politiques, sur la proposition de sa section d'histoire générale et philosophique, a décerné un prix à M. Perrens, professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, auteur d'un mémoire sur les tendances démocratiques des populations urbaines, notamment de la population parisienne. Quand le mémoire de M. Perrens aura paru, cette *Revue* en appréciera le mérite et en discutera les tendances ; peut-être même profitera-t-elle de cette occasion pour aborder le fond même de la question, principalement en ce qui concerne Etienne Marcel et la révolution de 1358. — L'Académie a aussi décerné un prix à M. Georges Picot, juge suppléant au tribunal civil de la Seine, auteur d'une étude sur les Etats généraux de France, considérés au point de vue de leur influence positive sur le Gouvernement.

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes : les tomes VII et VIII des *Historiens de France*, réimprimés par la librairie Palmé. — A la même librairie, le *Cours de diplomatique pontificale* de M. Léon Gautier, qui va probablement paraître dans les *Analecta juris pontificii*, revue spécialement consacrée au Droit canonique et qui se publie en latin. — A la librairie Maisonneuve, le premier volume de la grande traduction du *Talmud*, entreprise par M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale. Ce volume, imprimé à l'Imprimerie nationale, est intitulé : *Traité des Berakhôth du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone*. L'introduction, véritable traité sur la matière, est divisée en onze parties, où sont successivement traitées toutes les questions qui se rattachent au *Talmud*. On voit d'abord l'intérêt d'une pareille œuvre pour les études théologiques, philosophiques, historiques. Le clergé français ne manquera pas d'y faire une ample moisson. — L'administration des Archives aura prochainement achevé son *Inventaire*

Digitized by Google

général sommaire complété par une table détaillée. — Nous mentionnerons encore *Le Mythe de Votan, étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine*, par M. H. de Charencey (Alençon, imprimerie de Broise). — *La Hongrie, son histoire, sa langue et sa littérature*, par Ch. E. de Ujfalvy de Mezokovezd (in-18°). — *L'administration militaire dans l'antiquité*, par Adolphe Gauldrée-Boileau (in-8°. Dumaine). — *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*, par Eugène de Rozière (t. III et dernier, gr. in-8°, Thorin). — *Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux*, par M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand. Première partie : *La France politique, religieuse, littéraire sous Mazarin* (2 vol. in-8°, Lecoffre). — Enfin on annonce l'apparition en 2 vol. in-8° de l'ouvrage de M. Ernest Havet, dont la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue contemporaine* ont eu, je crois, les prémices, et qui est intitulé : *Le Christianisme et l'Hellénisme*. On voit d'ici la théorie de M. Havet. Le Christianisme a été fondé, non pas par le Sauveur et les Apôtres, mais bien par Jupiter, Junon, Mercure, Platon, Horace, Properce et Sénèque. Comment peut-on, en ce siècle de lumières (et de pétrole), croire encore à l'origine céleste de notre foi ? Ce n'est pas du ciel qu'elle procède, c'est de l'Olympe et du Parnasse :

Jadis l'Olympe et le Parnasse
Etaient frères et bons amis.

Ils le sont encore, et ils occupent une chaire au collége de France dans la personne de M. Havet. Dieu veuille que M. Havet, éclairé par cette vive lumière de Jésus-Christ qui a vaincu des esprits plus rebelles que le sien, consacre un jour son talent à réfuter les doctrines qu'il expose aujourd'hui avec tant de complaisance, et qui lui valent l'amitié de M. Renan et l'estime de M. Buloz ; qu'il désabuse alors les jeunes esprits aux facultés brillantes, attirés et séduits en ce siècle de doute, de faible éducation religieuse, par l'athéisme classique dont il fait profession, que s'efforcent de répandre et sa plume et ses lèvres ; que tous ceux qui comme lui s'efforcent d'arracher du cœur de la France le peu qui lui reste de foi, comme lui un jour se consacrent à ranimer l'étincelle qui seule donne la vie aux peuples comme aux hommes. Leur talent, leur renommée n'y perdraient rien, et la France y gagnerait de ne point mourir !...

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures, *ou l'ancien et le nouvel Orient étudiés au point de vue de la Bible et de l'Église*, par M. le docteur L.-C. Gratz, vicaire général d'Augsbourg, traduit de l'allemand par M. l'abbé Gimarey, revu et corrigé par M. l'abbé Bugniot, missionnaire apostolique. Paris, Vivès, 1869, 2 vol. in-8° de viii-568 et 430 p.

Quiconque veut étudier sérieusement la Bible a nécessairement besoin d'un ouvrage de géographie sacrée. C'est là l'opinion d'un ecclésiastique dont la compétence en cette matière est hors de doute. « Sans un pareil ouvrage, dit M. l'abbé Sire, professeur d'Écriture sainte au Séminaire-Sulpice, à Paris, on a beaucoup de peine à s'orienter dans les Livres historiques et les livres prophétiques de l'Ancien Testament, dans les Évangiles, les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul ; on ne se fait pas une idée juste et complète des faits, on ne peut les classer dans sa mémoire, on les oublie vite, on marche au hasard dans ses recherches, et on finit par se fatiguer au point d'être dégoûté dans un stérile travail. »

Indépendamment de l'utilité pratique d'un tel ouvrage, une autre considération a déterminé le docteur Gratz, vicaire général d'Augsbourg, à l'entreprendre. Depuis un bon nombre d'années, il s'est manifesté une grande activité d'études et de recherches sur l'histoire et la topographie des pays bibliques. Et si les uns s'y sont portés avec droiture et dans le louable désir d'éclaircir et de confirmer le texte de nos Livres saints, d'autres, s'armant d'une critique hostile et d'un scepticisme hautain, ont cherché à répandre l'erreur autour d'eux. Il importait donc au plus haut point de donner sur les Lieux bibliques un ouvrage sérieux où l'on s'attachât, d'une part, à mettre à profit les découvertes si précieuses de notre temps, et, d'autre part, à repousser scientifiquement les attaques multiples parties du camp ennemi. Tel est le double but que s'est proposé le docteur Gratz.

Son livre participe donc, tout à la fois, de l'histoire, de la géographie, de la topographie physique et de la polémique. A ses aperçus historiques sur les événements rapportés dans les divines Écritures, l'auteur joint souvent un coup d'œil général statistique, où il s'étend même jusque vers les temps les plus récents, de telle sorte que nous pouvons passer en revue les diverses populations bibliques et leurs demeures. Pour ce qui est de la géographie et de la topographie, le docteur Gratz s'appuie sur les travaux de Piancini, Botta, Lynch, Mislin, Layard, Falmerayer et plu-

Digitized by Google

sieurs autres. Il a surtout tiré un excellent parti des recherches et des découvertes faites tout récemment sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, du Nil et du Jourdain, de l'Oronte et de l'Halys, ainsi qu'en d'autres lieux.

Ces recherches savantes et ces heureuses découvertes, dit le docteur Gratz, « ont imprimé le sceau de la véracité la plus parfaite aux ouvrages des écrivains sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament ; les restes des murailles, des palais, des tours et des sculptures de Babylone, de Ninive, de Persépolis, de Jérusalem, de Samarie, etc., sortant des monceaux de décombres entassés par les siècles, apportent, en reparaissant au jour, le poids de leur témoignage... » Et c'est également ce que fait très-bien remarquer un autre savant commentateur de la Bible, le docteur d'Allioli, dans ces lignes : « Les ruines éparses de l'ancien monde que nous avons encore sous les yeux, les changements opérés par les siècles successifs, sont des témoins parlant hautement en faveur de la véracité de la sainte Ecriture ; ils sont restés, pour ainsi dire, comme des milliaires à l'homme sur la grande route de Dieu ; comme des exemples pour ceux qui, dans un effrayant aveuglement de désobéissance, de ridicule bravade, persévèrent dans leurs fausses voies, dans leur incrédulité... »

L'élément polémique dans l'ouvrage du docteur Gratz, sans occuper une grande place, est cependant suffisamment représenté. L'auteur y réfute, entre autres, les atteintes que le docteur Tobler et le comte de Gasparin n'ont pas craint de porter à l'authenticité des localités bibliques. Cette question nous a paru traitée avec les détails et l'érudition convenables à l'importance du sujet. Les observations de l'auteur sont généralement solides. On peut dire qu'en présence des attaques de la critique hostile à nos saints Livres, le docteur Gratz déploie des preuves et des témoignages scientifiques absolument inattaquables. Il faut ajouter que son livre ne satisfera pas seulement les vrais savants, mais que, par de belles réflexions morales et religieuses amenées sans effort, la piété y trouvera aussi son compte.

Dans un *Appendice*, l'auteur nous donne, en latin (avec traduction française), les Hymnes qui se chantaient et les Prières qui se récitaient autrefois aux saints Lieux de Jérusalem et de Bethléem. Vient ensuite une liste des ouvrages à consulter pour arriver à une connaissance plus complète de l'ancien et du nouvel Orient. Bien qu'assez étendu (24 p.), ce catalogue présente quelques regrettables lacunes, surtout en ce qui regarde les auteurs français. Les traducteurs auraient pu y introduire d'utiles additions. Il est regrettable aussi qu'à la table des noms de peuples, d'hommes, de contrées, de villes, etc., et à la nomenclature des mots grecs employés dans l'ouvrage, ils n'aient pas joint une table générale alphabétique des matières. Notons enfin que l'ouvrage du docteur Gratz est enrichi de quinze planches qu'il a fait graver pour son œuvre, et qu'elles contiennent dix cartes géographiques conformes aux découvertes récentes : c'est un petit atlas biblique fort utile et intéressant.

L.-F. Guérin.

Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode, par Charles Schœbel. Paris, Maisonneuve, 1870, in-8° de 102 p.

C'est avec un véritable sentiment de plaisir que nous annonçons au public la continuation des savants travaux de M. Schœbel sur la Bible. Le mémoire qu'il fait paraître aujour-

Digitized by Google

d'hui n'est, à coup sûr, ni moins important, ni moins intéressant que ceux qui l'ont précédé. Il est accompagné d'un avertissement dans lequel l'auteur répond au reproche qui lui était adressé de ne réfuter que les arguments de critiques anciens et morts depuis longtemps. C'est qu'en effet la méthode suivie jadis par M. Schœbel, qui consiste à prouver, comme il dit lui-même, le *Pentateuque par le Pentateuque*, lui semble encore la meilleure pour l'étude des autres parties de la Bible. L'école allemande, n'ayant guère eu recours, dans son analyse critique des Livres saints, qu'à l'emploi de procédés *subjectifs*, les mêmes armes sont aussi efficaces contre ses chefs actuels que contre leurs prédécesseurs.

Nous ne saurions entrer dans le détail des matières traitées dans l'ouvrage de M. Schœbel. Qu'il nous soit permis seulement de citer deux exemples de la manière dont il défend l'authenticité du texte sacré. On pourra juger par là de l'ensemble. L'une des grandes objections faites par les rationalistes consistait dans la multitude prodigieuse des enfants d'Israël, lors de leur sortie d'Egypte. Entrés au nombre de soixante-dix en ce pays, ils le quittent, deux siècles plus tard, au nombre de plus de deux millions d'hommes. A coup sûr, aucun pays d'Europe ne nous offre l'exemple d'une si rapide multiplication; mais ce qui se passe dans plusieurs régions du Nouveau Monde nous doit préserver de tout scepticisme sur ce point. Sans s'être alimentée d'une façon sensible par l'immigration étrangère, la population du Canada français a décuplé en moins de soixante ans. Celle des Etats-Unis, du Buénos-Ayres, suivent une marche ascendante presque aussi caractérisée. Il faut d'ailleurs tenir compte de la situation privilégiée faite en Egypte, jusque dans les derniers temps, aux Israélites : ils étaient, suivant toutes les apparences, exempts des corvées, du service militaire; il faut se rappeler la salubrité excessive du climat, etc., etc.

Le nom même de la manne avait fourni un argument aux critiques de l'Allemagne. Ce terme, *man*, n'est pas hébraïque, disait-on; il a été placé là postérieurement. En effet, l'Exode l'interprète par *man-hou*, qu'est-ce que c'est? cri d'étonnement arraché aux Hébreux par la vue de la rosée blanche couvrant le sol. Mais alors, dit-on, il faudrait *mah-hou*. M. Schœbel remarque avec beaucoup de sagacité, dans les expressions rapportées par Moïse, un exemple de cette tendance à la nasalisation des gutturales, que l'on remarque dans tant d'idiomes, par exemple dans le grec, αγγελος (prononcez *angelos*). Il est plus que probable que si *mah-hou* était la forme orthographique, dans *man-hou* l'on retrouve la forme parlée et populaire.

L'analyse que nous venons de donner du livre de M. Schœbel pourra, nous l'espérons, malgré sa brièveté, montrer quels services il rendra à la doctrine de la révélation et de l'inspiration des Livres saints.

H. DE CHARENCEY.

Histoire des Conciles, par Mgr HÉFÉLÉ, évêque de Rottenbourg, traduite par M. l'abbé DELARC, t. VI. Paris, Adrien Le Clere, 1871, in-8° de 639 p.

Ce grand ouvrage, si utile pour connaître l'histoire intérieure de l'Église, continue de paraître en français, grâce au zèle de son traducteur. Le sixième volume traite de Photius, de la Trêve de Dieu, du mouvement des Patares et du gouvernement de Grégoire VII. Toujours la critique de Mgr Héfélé est sûre, son argumentation puissante, son érudition complète. Il signale, au

Digitized by Google

sujet de Photius, une fabrique de documents apocryphes destinés à présenter les événements sous un jour favorable aux schismatiques; il montre ses intrigues lorsque, condamné par le Concile œcuménique, Photius ne veut pas se soumettre, se pose en victime et cherche à se faire des amis près de l'Empereur et du Pape. Mgr Héfélé étudie la sentence du synode de Troyes, prononçant anathème contre le pape Formose, découverte et publiée en 1843 par Richter : il déclare très-contestable l'authenticité de ce document, et le prouve en faisant voir la fausseté de plusieurs des signatures.

Il venge le page Sergius des injures dont le chroniqueur Luitprand l'avait chargé, et que Baronius avait lui-même acceptées, faute de documents, pour contrôler le récit du pamphlétaire. Déjà, en 1854, M. Duret avait contesté, avec un grand talent, le récit donné par Luitprand sur Jean X. Au sujet du diplôme d'Othon, confirmant au Pape les possessions de l'Église, dont l'authenticité a été niée par Luden, Héfélé pense, avec Waitz et Pertz, que le texte présente une reproduction amplifiée d'une ancienne formule authentique. Héfélé examine ensuite la fameuse bulle de Léon VIII, qui accordait à l'Empereur des droits importants, entre autres celui d'investir, au moyen de la crosse et de l'anneau, les évêques et abbés de ses États. Regardé comme apocryphe par Baronius, Pagi, Dönniges, Giesebrecht, défendu par Gfrörer, ce diplôme a été retrouvé par Floss dans un texte plus développé, cru original par ce savant. Mgr Héfélé, lui, pense qu'aucun des deux textes produits n'est vrai; il croit que c'est une note composée dans la chancellerie impériale, destinée à donner au Pape le canevas de la bulle qu'on désirait obtenir de lui; car Othon avait beaucoup espéré de Léon VIII, cœur honnête, destiné à lui rattacher le clergé; mais caractère faible, facile à dominer. C'est seulement à Léon IX que commence la grande lutte de l'Église pour conquérir sa liberté : Héfélé signale, à cette occasion, la méprise de beaucoup d'écrivains citant toujours, au sujet de l'ordonnance pour l'élection des Papes en 1059, les textes défectueux donnés par Baronius et Muratori, au lieu de renvoyer au texte publié par Pertz en 1837, d'après un manuscrit du Vatican. Grégoire VII paraît sur le trône pontifical, et, aidé par les idées que depuis cinquante ans la réforme de Cluny et les Patares répandaient dans le monde, il lutte efficacement contre la corruption du clergé et la vente des dignités des Églises. Nous répétons encore, au sujet de ce sixième volume, que l'*Histoire des Conciles* de Mgr Héfélé devrait se trouver dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Nul livre ne peut mieux montrer l'érudition qui est nécessaire pour défendre l'Église, et exciter à acquérir cette érudition.

H. DE L'E.

Histoire de sainte Cécile, *vierge et martyre, patronne des musiciens,* par l'abbé THIESSON, chanoine honoraire de Troyes, membre de la Société académique de l'Aube. Paris, Josse, 1870, in-8° de 440 p.

Après le travail si plein de charme et d'érudition de D. Guéranger, et le poëme de M. A. de Ségur, il semblait qu'il ne restât plus rien à dire sur sainte Cécile. M. Thiesson en a jugé autrement : a-t-il pour prétexte la découverte de quelque document nouveau, de quelque preuve ou raison qui aient échappé à ses devanciers? non : du moins il ne produit rien qui ne soit déjà parfaitement connu. Son *Histoire* est donc une œuvre purement littéraire. L'auteur l'a dédiée *aux musiciens* et *aux musiciennes*;

Digitized by Google

c'est conforme à la tradition. Mais il nous permettra de regretter que sur la question — encore controversée — de savoir si sainte Cécile s'est adonnée réellement à la musique, comme sur quelques autres, il se soit borné à suivre la légende, et même ait cru pouvoir l'amplifier en lui donnant des développements romanesques qui font plus d'honneur à la brillante vivacité de son imagination qu'à la vérité historique connue ou au bon goût littéraire. Il y a des choses qui ne doivent point s'inventer. Un poëte qui a eu du bon sens dans son temps, Victor Hugo lui-même, a dit un jour une grande parole, et profondément vraie : *Qui se contient s'accroît.* La sobriété n'empêche pas la vie, mais ajoute à la force même de la vérité ; et l'*Histoire de sainte Cécile*, selon nous, n'avait qu'à gagner à être traitée sans une prolixité aussi enthousiaste, et ses 400 pages à être réduites de moitié.

Assurément elle est charmante et délicieuse cette légende de sainte Cécile ! mais quelle différence entre les récits de Surius, de Liguori et de J. de Voragine, et la paraphrase perpétuellement fleurie et sentimentale qu'en fait M. Thiesson ! D'ailleurs, comme nous l'avons dit, il ne produit rien d'inédit, susceptible d'éclairer son sujet, où les points obscurs et douteux subsistent comme avant.

En revanche, il est tel chapitre, le IIIe par exemple, pour ne point le désigner autrement ici, dont il serait, selon nous, bien difficile de confier la lecture à des jeunes personnes, fussent-elles même de ces *musiciennes mystiques* pour lesquelles semble avoir écrit M. Thiesson. Les quatre derniers chapitres contiennent sur la sépulture, le culte, les reliques de sainte Cécile, des détails qui ne sont point sans intérêt, bien que les digressions y occupent, à notre avis, une bien large place. Un *appendice*, formé de quelques extraits de Surius et de Baronius, termine le volume qui s'ouvre par une très-bonne gravure de la *Sainte Cécile* de Raphaël, et que nous aurions désiré moins prodigue de fleurs artificielles et plus sévère comme critique historique.

F. DE ROQUEFEUIL.

Historia Ecclesiastica Indiana, par Fray Geronimo de MENDIETA. Mexico, 1870. Édité par Joaquin Garcia Icazbalceta. In-4° de 790 p.

A. de Humboldt, qui mentionne cet ouvrage, l'attribue à tort à un auteur du nom de Mariana. Mendieta avait originairement donné à son manuscrit le titre suivant : *Los 21 Libros Rituales con el origen y guerras de los Indios y monarquia Indiana.* La deuxième partie de l'*Historia Ecclesiastica* fut tirée d'un manuscrit du P. Olmos, resté inédit, et peut-être aujourd'hui perdu. On sait qu'Olmos avait chargé, en 1533, le frère Martin de Valencia de rédiger un livre sur les origines de Mexico, Tlascala et Tezcuco. Ce travail fut en grande partie extrait de *peintures* ou livres hiéroglyphiques, fournis par les Caciques de ces différents pays. Enfin, Torquemada à son tour se borna, dans presque tout le cours de sa *Monarquia Indiana*, à reproduire l'œuvre de Mendieta. Il en résulte que la publication entreprise par M. Icazbalceta ne nous fournit qu'un nombre assez restreint de renseignements nouveaux sur l'histoire et les croyances des Indiens. La partie la plus originale est celle qui concerne les travaux des Missionnaires, récits de conversions, etc. Mais ce n'est pas là ce qui, pour la majorité des lecteurs, offre le plus d'intérêt. Toutefois, Mendieta nous donne de curieux renseignements sur l'état assez misérable de la population indigène dans les premiers temps de la conquête. Son livre, comme ceux

Digitized by Google

de la plupart des religieux qui évangilisaient le Nouveau Monde, respire la sympathie, et même l'affection, à l'égard de la race indienne. C'était, en effet, parmi ces propagateurs de la foi chrétienne, que celle-ci trouvait ses plus zélés, on pourrait même presque dire ses seuls défenseurs.

Don Antonio Alcedo, dans sa *Biblioteca Americana*, rédigée en l'an MDCCXCI, ouvrage resté manuscrit, et dont il n'existe même que trois exemplaires connus, donne des détails assez circonstanciés sur Mendieta. Né à Vittoria, dans la province de Guipuzcoa, il prit l'habit de Saint-François dans un des couvents de Bilbao, et fut ordonné prêtre encore tout jeune. C'est en 1544 que Gerouimo passa à la Nouvelle-Espagne. Il étudia la théologie au couvent de Xochicalco, avec le frère Michel de Gornalès. On parle avec éloge des progrès par lui faits dans cette science. Malheureusement, quoiqu'il eût appris à fond la langue mexicaine, une certaine difficulté de parole l'empêcha de jamais prêcher. Ses connaissances en fait de mexicain étaient, affirme Alcedo, le résultat d'une faveur que le fervent missionnaire avait sollicitée de Dieu. Quoi qu'il en soit, si Mendieta rédigeait et écrivait lui-même ses sermons en langue mexicaine, il devait les faire lire en chaire par un Indien. L'époque de sa mort n'est point mentionnée dans la biographie que nous avons citée.

Au surplus, la publication de l'*Historia Ecclesiastica* mérite d'être signalée comme un heureux symptôme. Elle prouve l'intérêt que commencent à prendre les habitants du Mexique actuel aux antiquités de leur pays. Nul doute qu'il n'y ait là le germe d'un mouvement scientifique important, lorsque, par suite de relations plus suivies avec l'Europe, les colons hispano-américains se seront mis au courant des procédés de la critique historique.

H. DE CHARENCEY.

Histoire de la religion chrétienne au Japon, depuis 1598 jusqu'en 1651, *comprenant les faits relatifs aux deux cent cinq martyrs béatifiés en juillet* 1867; par Léon PAGÈS, 2e partie (*Annexes*). Paris, Ch. Douniol, 1870, in-8° de 464 p.

Les lecteurs de cette *Revue* le savent, M. Léon Pagès, qui a fait une étude approfondie de tout ce qui concerne le Japon et qui, dans le désir de faciliter la connaissance de ce pays, a déjà donné divers travaux utiles (entre autres la traduction d'une grammaire, d'un dictionnaire japonais et d'une bibliographie japonaise ou catalogue des ouvrages relatifs au Japon, publiés depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours), s'occupe avec zèle d'une histoire complète qu'il se propose de publier sous ce titre : *L'empire du Japon, ses origines, son Église chrétienne, ses relations avec l'Europe*, avec cartes, etc. En attendant l'achèvement de ce grand ouvrage pour lequel il est si compétent, M. Léon Pagès en a détaché une partie considérable ; c'est celle dont l'intitulé se lit en tête de cet article, et qu'il s'est décidé à donner dès maintenant, sans doute parce qu'elle emprunte un intérêt d'actualité des faits relatifs aux deux cent cinq martyrs qui ont été solennellement béatifiés au mois de juillet 1867.

Cette *Histoire*, qui concerne spécialement l'Église catholique au Japon, forme deux volumes, ou parties. Le premier volume renferme le texte, c'est-à-dire le récit historique des luttes, des épreuves, des triomphes de la religion dans l'Empire japonais, depuis l'année 1598 jusqu'en 1651. Ce volume a été mentionné ici (t. VIII, p. 331); nous avons aujour-

Digitized by Google

d'hui à signaler le deuxième volume qui renferme les *annexes* ou pièces justificatives.

L'auteur, écrivant son livre d'après es sources originales, ce qui fait que la vérité historique en est entièrement garantie, a eu entre les mains quantité de pièces intéressantes dues à ses longues et patientes investigations. Il a fait un choix parmi ces documents, et c'est ainsi qu'il a pu en composer le volume qui fait l'objet de cette notice.

Ces pièces, dans la presque totalité, sont des lettres de missionnaires ; beaucoup sont en français, d'autres en latin, en italien et en espagnol. On peut regretter que M. Léon Pagès n'ait pas cru devoir traduire au moins celles qui sont écrites en ces deux dernières langues. La lecture en eût ainsi convenu à un plus grand nombre : d'autant que presque toutes ces pièces réunissent à l'avantage de documents historiques un grand intérêt d'édification. — N'oublions pas de noter qu'une bonne table alphabétique et analytique des matières de tout l'ouvrage termine ce volume.

L.-F. Guérin.

—

Histoire des Romains, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne des Antonins*, par Victor Duruy. Tomes II et III. Paris, Hachette, 1871, 2 vol. in-8° de 610 et 573 p.

Ces deux volumes, qui viennent de paraître, conduisent le lecteur jusqu'à la mort de Claude. Le deuxième volume commence avec les Gracques, il contient la guerre de Mithridate, la dictature de Sylla, Pompée, César, la guerre des Gaules et l'histoire romaine jusqu'à la mort d'Antoine. Le troisième volume est consacré à Auguste et à ses premiers successeurs : l'auteur le juge avec une certaine sévérité que sa haute position politique rend encore plus frappante. « Quand on monte si haut, dit M. Duruy, c'est afin de regarder au loin, surtout du côté par où l'avenir approche. Le premier empereur a-t-il eu les vues larges et profondes de l'homme supérieur ? Après la mort d'Antoine, il pouvait tout : qu'a-t-il fait de ce pouvoir ? Occupé du soin unique de sauver sa fortune en la cachant, il vécut au jour le jour, sans souci du lendemain, replâtrant çà et là le vieil édifice, au lieu de le prendre d'une main puissante, et de l'asseoir sur des fondements nouveaux qui l'eussent porté des siècles. » L'histoire, on en conviendra, peut donner de grandes leçons aux fondateurs de dynasties et de gouvernements, et si parfois on voit parmi ceux-ci des architectes si maladroits, cela tient certainement à ce que leur ignorance de l'histoire les prive d'une expérience indispensable.

Nous donnerons une étude d'ensemble sur l'*Histoire des Romains*, lorsque l'ouvrage sera terminé. Disons dès à présent que ce livre est d'une lecture attachante, composé avec des matériaux soigneusement choisis, disposés dans un cadre qui n'est ni trop large, ni trop étroit. Nous ne voulons pas parler ici des points contestables qui nous ont sauté aux yeux, ce sont des questions de détail sur lesquelles nous reviendrons. Dans une œuvre de cette valeur et de cette étendue, il faut laisser à l'auteur la liberté, au dernier volume, de consigner les *errata* et les rectifications qu'il aura jugés nécessaires. Il est impossible, en ce qui touche à la guerre des Gaules, par exemple, que M. Duruy ne juge pas à propos d'apporter à son intéressant récit quelques légers amendements.

A. de B.

—

Digitized by Google

Le mythe de Votan. *Etude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine*, par M. DE CHARENCEY. Alençon, impr. E. de Broise, 1871, in-8° de 144 p.

Peu de sujets offrent plus d'attrait à l'érudit et au philosophe que la recherche des relations entre les peuples, antérieures aux temps historiques proprement dits et servant à expliquer la marche de la civilisation sur le globe. Les origines de la civilisation américaine ne sont pas le moins curieux de ces problèmes, et quand il annonce le dessein de traiter divers points qui s'y rattachent, M. de Charencey nous fait une précieuse promesse, mais elle impose dès aujourd'hui à la critique de rigoureux devoirs.

En effet, plus est grande l'importance de la question, plus sont rares les documents qui doivent servir à la résoudre; plus leur contrôle réciproque est difficile, plus l'érudit qui les met en œuvre doit être fidèle aux lois d'une impitoyable logique. Or, si la pensée générale de l'auteur est d'accord avec l'état présent de la science, si le fait de relations anciennes entre l'Orient bouddhiste et les régions méridionales de l'Amérique du Nord est établi par des raisons très-sérieuses, la logique refuse presque toujours son adhésion aux rapprochements allégués dans cet opuscule. Des détails offrant de simples *analogies* ou même des analogies très-lointaines dans des récits dont *l'ensemble* est tout différent, ne peuvent rien prouver quant à l'identité primitive des récits, surtout quand les lois générales de l'esprit humain peuvent expliquer tel ou tel de ces rapprochements. Or tel est le cas, selon moi, des analogies invoquées entre le mythe plus ou moins historique de Votan et les récits indo-chinois que l'auteur en a rapprochés, bien plus encore entre la tradition tzendale et l'histoire de Thésée, dont il pense qu'un écho affaibli, parti du royaume grec de Bactriane, était parvenu jusque dans l'Amérique centrale.

Ce n'est pas à dire que le travail de M. de Charencey soit inutile à la démonstration de sa thèse, prise *dans le sens le plus général*. Oui, parmi les faits qu'il signale, il y a des analogies réelles entre des coutumes ou des croyances de l'Asie et celles de certains peuples du Nouveau Monde. Ces traditions doivent faire nombre parmi les moyens de retrouver la filiation tant des races elles-mêmes que de leur civilisation. Mais on ne peut en faire usage que comme de particularités distinctes : agir autrement ce serait compromettre l'avenir d'une science à laquelle les rares connaissances de M. de Charencey touchant ces peuples lointains et si peu connus dans leur passé l'appellent à rendre d'importants services, puisqu'il a pu nous donner sur les deux races dont il veut établir les rapports antiques ces curieux récits.

F. R.

Histoire de Louis XIV. *Récits et tableaux*, par M Casimir GAILLARDIN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, première partie. Paris, Lecoffre fils et Cie, 1871, 2 vol in-8° de xx-600 et 473 p.

Nous nous réservons d'apprécier, dans une étude spéciale, cet ouvrage important que recommandent le nom de l'auteur et la gravité du sujet. Contentons-nous d'en indiquer ici les grandes lignes.

M. Gaillardin, très-honorablement connu dans le monde littéraire, dédie son livre au Lycée Louis-le-Grand où il occupe dignement une chaire depuis plus de quarante ans, puis à ses collègues et à ses élèves. Dans une préface dont la franchise n'est pas le

Digitized by Google

moindre mérite, il explique la pensée d'indépendance et d'impartialité dont son travail, dit-il, s'est constamment inspiré. Il n'appartient pas à cette école purement descriptive qui eut en France de brillants succès. S'il n'écrit pas sous l'influence d'une idée préconçue et en vue d'une thèse, il n'écrit pas non plus pour raconter sans éloge ni blâme, avec l'impassibilité d'un rédacteur de procès-verbaux. Oui, sans doute, il veut intéresser l'imagination par les tableaux, mais il veut aussi saisir l'intelligence par l'équité des appréciations. C'est là l'histoire vraie, aussi éloignée du parti pris que de l'indifférence, et se faisant un devoir de tirer des événements la leçon qu'ils renferment.

Nous n'avons encore que deux volumes, mais à la manière large des récits, il est facile de voir que l'honorable auteur, bien qu'il veuille se tenir entre la grande histoire et l'abrégé, fouillera dans ses profondeurs ce *règne de Louis XIV*, tant ignoré et défiguré, et lui assignera sa véritable place d'honneur dans les annales françaises.

Le premier volume, après une introduction où sont esquissés à grands traits la politique de la France, l'état de l'Eglise et des lettres dans la première partie du XVIIe siècle, parcourt la période qui s'étend de la guerre de Trente ans à la Fronde des princes inclusivement, et il ne faut pas moins de 500 pages à M. Gaillardin pour dire sur tout cela toute sa pensée.

Le second volume, un peu moins étendu, s'ouvre sur la guerre civile dont Condé est le chef; et quand elle finit par la défaite de l'Espagne, il nous entretient du Jansénisme et de sa littérature pendant les Frondes, de l'administration des finances et des mœurs avant la paix des Pyrénées, de cette paix qui termine une longue et désastreuse guerre; enfin, lorsqu'il nous a conduits au lit de mort de Mazarin, il donne la physionomie du jeune Louis XIV, et le fait voir, dans l'éclat de sa première jeunesse, prenant en main le gouvernement.

On voit que nous ne sommes encore qu'aux avenues du monument. Et pourtant, voilà déjà deux volumes bien substantiels, bien remplis: que sera-ce donc du monument lui-même ? Non, ce n'est pas un précis, c'est vraiment un histoire consciencieuse et prise aux sources, que nous attendons. Bonne fortune en vérité! Il y a, par le temps qui court, tant de Louis XIV de convention, systématiquement dénigrés ou flattés, ce glorieux XVIIe siècle est tellement profané par des haines ou des enthousiasmes irréfléchis, qu'il ne peut que nous être infiniment agréable de voir M. Gaillardin, sous l'inspiration de son patriotisme et de son orthodoxie religieuse, faire bonne justice des flatteurs à outrance et des calomniateurs. A bientôt un examen attentif de son livre.

GEORGES GANDY.

Le parlement de Paris à Troyes, en 1787, par M. Albert BABEAU. Paris, Dumoulin, 1871, in-12 de 128 p.

C'est un corps privilégié qui a porté les premiers coups à l'ancien régime, fondé sur les priviléges. Pour repousser l'édit par lequel Louis XVI établissait l'égalité des propriétés devant l'impôt, le Parlement de Paris demanda les États généraux. Ayant refusé, en août 1787, d'enregistrer cet édit, ainsi que l'édit sur le timbre, il fut exilé à Troyes. L'opinion publique se déclara en sa faveur, avec une violence qui alla jusqu'au désordre à Paris, avec une vigueur réfléchie et quelquefois passionnée dans les protestations de la plupart des cours du royaume. Ne pouvant rendre la justice à Troyes, où les avocats et les

Digitized by Google

procureurs s'étaient gardés de le suivre, le Parlement se borna à affirmer sa résistance et ses principes par quelques arrêtés, aussitôt annulés par le Conseil d'État. Cependant le ministre Loménie ne tardait pas à regretter d'avoir exilé le Parlement; celui-ci, de son côté, condamné à passer les vacances à Troyes, regrettait de s'y être fait exiler. On négocia de part et d'autre pour mettre un terme à une situation qui ne pouvait que s'aggraver en se prolongeant, et l'on arriva, après de nombreux pourparlers, à un arrangement qui ajournait la différend sans le résoudre, mais qui mit fin, le 24 septembre, au séjour du Parlement à Troyes. Cet épisode de notre histoire est l'objet du livre de M. Babeau, qui le raconte avec une connaissance approfondie des sources, un style rapide, clair, énergique. Espérons que le succès de cette première publication décidera l'auteur à nous donner un travail plus étendu sur cette époque si rapprochée, pour laquelle les documents sont si abondants et qui est si mal connue.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Histoire du Collége de Saint-Lô, par l'abbé Charles TROCHON. Saint-Lô, impr. Elie fils, 1871, in-8° de II-111 p.

Le collége de Saint-Lô, qui a compté de nos jours parmi ses élèves le docteur Blanchet, M. Leverrier et M. Octave Feuillet, est dû à la générosité « d'un des plus hommes de bien que la Normandie ait produits. » Jean Dubois, mort en 1639, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il fit plusieurs donations successives de sommes destinées « au payement des gaiges et sallaire des précepteurs qui seront appelés à l'instruction de la jeunesse en la cognoissance des bonnes lettres, amour de vertu, soubs la crainte de Dieu, foy et religion catholique, apostolique et romaine. » Après bien des péripéties, des alternatives de prospérité et de décadence, des difficultés de toutes sortes provenant de différends avec la ville, avec les communautés religieuses, avec les professeurs, il est passé aux mains de la congrégation de l'Oratoire qui le dirige maintenant. M. l'abbé Trochon a réuni tous les documents qu'il a pu retrouver sur les personnes et les choses : les professeurs, les règlements en usage, les « gages, » la rétribution scolaire, les distributions de prix inaugurées en 1771, les fêtes, le nombre des élèves, etc. Nous voyons une classe de cinquième établie en 1711, « pour enseigner les principes de la langue latine et mettre la jeunesse en estat de faire des phrases ; » puis, en 1788, un concours établi entre les élèves des colléges de Saint-Lô, Coutances et Valognes ; au moment de la Révolution, un projet de fondation de bourse pour trois élèves pour leur permettre de voyager quelque temps afin de compléter leur éducation. En 1810, le duc de Rovigo, ministre de la police, écrit au préfet : « Vous ferez en sorte de savoir quels sont les textes sur lesquels les élèves composent : c'est de ce choix que l'on peut induire si le maître est attaché à nos institutions, ou si, par des principes contraires, il cherche à inculquer aux élèves des principes opposés. Vous vous assurerez particulièrement si l'histoire glorieuse de la quatrième dynastie est employée dans les devoirs des élèves. » L'enquête fut favorable. Cette monographie, faite avec soin, vient utilement grossir le nombre des ouvrages sur l'instruction publique en France.

R. DE ST-M.

—

Digitized by Google

Le Mâconnais préhistorique : *Mémoire sur les âges primitifs de la pierre, du bronze et du fer, en Mâconnais et dans quelques pays limitrophes.* Ouvrage posthume par Henri DE FERRY, avec notes, additions et appendices par A. ARCELIN, accompagné d'un supplément anthropologique par le docteur BRUNER-BEY. Paris, Reinwald, 1870, un vol. in-4° de 136 et 62 pages et VI planches, et un vol. in-4° de XLII planches.

Toutes les personnes qui s'occupent de ce qu'on est convenu d'appeler l'archéologie préhistorique, savent que le village de Solutré, situé à quelques kilomètres de Mâcon, est une des stations les plus curieuses et les plus riches de l'Europe occidentale; elle a fourni en grand nombre de précieux documents sur les habitants primitifs de ces contrées : armes en silex et en bronze, instruments en os et en pierre, objets d'art, parures, ossements humains, ossements d'animaux, restes d'habitations, sépultures, etc. Le regrettable M. Henri de Ferry a fait de ces découvertes la base de son ouvrage que sa mort prématurée ne lui a pas permis de terminer. Sa publication a été confiée par l'académie de Mâcon à un de ses amis et compagnons dans ses travaux et ses fouilles, M. Arcelin, ancien élève de l'École des Chartes, qui l'a augmenté de notes et d'additions importantes, et l'a orné d'un grand nombre de planches gravées par lui sur les dessins originaux de M. de Ferry ou d'après des spécimens de sa collection.

Prenant pour point de départ les découvertes faites à Solutré, s'aidant de celles qui ont été faites sur d'autres points dans les contrées voisines, les auteurs examinent avec une grande sobriété de conjectures et une précision méthodique, les trois périodes de la civilisation primitive dans le Mâconnais : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer. Ils étudient les nombreux gisements archéologiques que renferme le pays, et remontant de l'époque quarternaire aux temps celtiques, ils décrivent d'abord leur position géologique et passent ensuite en revue tous les débris qu'ils ont retrouvés. Ils en tirent de précieux renseignements sur les races humaines de l'époque de la pierre, contemporaines de l'éléphant et du renne. Ils établissent, d'après l'abondante série de sépultures trouvées à Solutré, l'origine mongoloïde ou touranienne des premiers habitants de la vallée de la Saône, prédécesseurs des races aryennes en Occident. Le supplément anthropologique du docteur Bruner-Bey renferme des aperçus originaux sur les races humaines primitives.

R. DE ST-M.

Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Age et à la Renaissance, par M. René DE MAULDE, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. Orléans, Herluison, 1871, in-8° de XI-532 p.

C'était une tâche ardue et difficile que de faire l'histoire, en quelque sorte diplomatique et archéologique, de la forêt d'Orléans. Il fallait une connaissance approfondie non-seulement des sources locales, des anciens usages, du droit féodal, mais encore des étymologies de noms propres, des différentes conditions du sol, de la topographie générale du vaste plateau sur lequel s'étendait autrefois le massif forestier de l'Orléanais et du Gâtinais. L'érudition de M. René de Maulde a triomphé de tous ces obstacles, et son livre est ce qui a paru de plus complet en fait de monographies de ce genre. L'auteur, en bon élève de l'École des Chartes, a mis à profit les pièces nombreuses que lui

Digitized by Google

ont fournies les archives du Loiret; il renvoie à tout moment aux sources avec une fidélité et une méthode dignes des plus savants maîtres.

Quant à l'histoire proprement dite, elle a beaucoup à puiser dans les recherches de M. de Maulde. Le régime compliqué des *tréfonds* et de la *gruerie* s'y trouve pris sur le fait. Le rôle des couvents forestiers, à partir du XIIe siècle, leur influence sur l'industrie, sur l'art; les nombreux droits d'usages qui se rattachaient aux diverses sections de cette vaste forêt d'Orléans; tout ce qui, en un mot, touche de près ou de loin au sujet, est élucidé et mis en relief avec une précision singulière. Trois chapitres spéciaux sont consacrés aux officiers des eaux et forêts, à la justice forestière, à l'aménagement et à la culture des bois. Il n'est pas jusqu'à la chasse et au braconnage qui ne donnent lieu aux plus intéressantes observations. On y voit, par exemple, que les peines dont on poursuivait les braconniers étaient bien moins sévères, même au plus beau temps des chasses féodales, qu'on ne l'a prétendu souvent. On faisait grâce, plus d'une fois, aux coupables, et on ne les condamnait jamais qu'à une amende très-supportable, ou à quelques jours de prison.

L'ouvrage de M. René de Maulde, malgré son évidente spécialité, se recommande donc à l'attention des vrais érudits, qui pourront y trouver les renseignements les plus intéressants et aussi les moins connus.

G. Baguenault de Puchesse.

Yrjo Maunu Sprengtporten'ista ja Suomen itsenäisyydesta (*Georges Magnus Sprengtporten et l'indépendance de la Finlande*), par Yrjö Koskinen (Georges Forsman). Halsingfors, 1870, in-8° de 108 p.

Le héros du livre de M. Koskinen vivait à une époque de troubles et dans un pays agité, qui a devancé la France dans la carrière des révolutions, mais qui, après quatre-vingt-dix ans de luttes stériles, a su clore cette période funeste en se soumettant à un gouvernement stable et incontesté. L'histoire de la Suède entre 1719 et 1809 offre tant de rapports avec celle de la France depuis 1789, qu'elle mérite d'être particulièrement étudiée chez nous; c'est surtout en comparant des situations analogues avec celles où l'on vit que l'on peut acquérir l'expérience politique. La vie de G. M. Sprengtporten confirme cette vérité : que rien ne peut contenter les révolutionnaires, pas même la réussite de leurs complots. Plutôt que de s'arrêter dans la voie des conjurations, ils aiment mieux s'attaquer au gouvernement qu'ils ont imposé à leurs concitoyens ; et quand ils triomphent, ce n'est que pour peu de temps; l'exemple qu'ils ont donné tourne contre eux ; le pouvoir ne peut avoir de stabilité entre les mains de ceux qui se sont élevés en combattant le principe d'autorité.

G. M. Sprengtporten, né en 1744, n'avait que vingt-huit ans et était déjà major en second dans un régiment de dragons, lorsqu'il s'associa avec ses deux frères au coup d'État qui donna à Gustave III un pouvoir presque absolu (1772); en récompense de sa participation à cet acte, il fut nommé colonel dans la garde royale; mais la brouille ne tarda pas à se mettre entre le roi et ses complices. G. M. Sprengtporten fut éloigné de la cour en 1775 et envoyé dans la Finlande, son pays natal, avec un grade d'ailleurs élevé ; il avait sous son commandement toutes les troupes du Savolax et de la Karélie. Dans ces fonctions, il déploya de grands talents, forma de bons soldats, et, pour avoir de bons officiers, il fonda dans sa résidence, à Brahelinna, une sorte d'école militaire qui

Digitized by Google

fut depuis transportée à Haapaniemi. Son affabilité l'avait rendu très-populaire. Mais soit qu'il fût desservi par de puissants ennemis, soit qu'il travaillât dès lors à l'indépendance de la Finlande, ou qu'il fût tombé en disgrâce par suite de ses relations avec des personnes mal vues à la cour, toujours est-il que le roi lui donna son congé en 1779, avec une pension pour voyager à l'étranger. Il partit pour l'Allemagne avec l'intention de se mettre au service de la Prusse, qui était alors en guerre avec la Bavière. Mais, la paix ayant été signée, il se rendit en France où il apprit que sa pension lui avait été retirée par Gustave III, et il donna sa démission qui fut acceptée sur-le-champ (1780). Pour comble de malheur, il se blessa avec son propre pistolet, et il ne put aller porter le concours de son expérience à l'insurrection américaine.

N'ayant pu obtenir d'emploi à l'étranger, il dut retourner dans son pays en 1781. Que pouvait faire en sa retraite un homme capable, ambitieux, mécontent du gouvernement et qui avait besoin d'une bonne place? Intriguer et conspirer. Les scrupules ne pouvaient l'arrêter, lui qui avait violé son serment de fidélité envers l'Assemblée nationale. Les prétextes ne lui manquaient pas; il prétendit que la Finlande était opprimée par la Suède et il voulut en faire un grand-duché indépendant, dont il proposa la couronne au frère du roi, le duc Charles de Sœdermanland, plus tard Charles III. Mais ce projet n'aboutit pas, et Sprengtporten alla offrir ses services à la Hollande qui était en différend avec les Pays-Bas autrichiens, à propos de la navigation de l'Escaut (1785). Gustave III, qui était heureux de le voir sortir du royaume, lui fit une gratification de mille ducats pour frais de voyage; mais il n'en fut pas quitte à si bon marché: la guerre n'eut pas lieu et Sprengtporten retourna encore en Finlande. Il assista à la diète suédoise (1786), et il avança dans un mémorial que la famine de 1785 aurait fait de la Finlande une solitude, si les habitants n'avaient été secourus par la Russie. Il vantait à dessein le puissant empire, car c'est à lui qu'il voulait demander la réalisation de ses projets ambitieux.

Plusieurs des liens qui auraient pu le retenir dans sa patrie venaient de se rompre; la mort lui avait ravi successivement sa mère, un de ses frères et sa femme, avec laquelle il ne s'accordait, d'ailleurs, pas mieux qu'avec le roi de son choix. Il se rendit à Saint-Pétersbourg en 1786. L'impératrice Catherine II, qui possédait déjà une partie de la Finlande et qui songeait à s'emparer du reste, accueillit fort bien le transfuge: elle le nomma chambellan, et se servit de lui pour nouer des intrigues avec les mécontents de Finlande et même de Suède. Sprengtporten croyait sans doute être parfaitement libre d'agir ainsi; il ne devait plus rien à sa patrie, parce qu'il avait eu la précaution de se faire délier par le roi de son serment de fidélité! Il oubliait qu'il avait été élevé dans une école militaire suédoise, et qu'il devait à la Suède le grade qui lui permettait de se vendre à un prix élevé. Et même en se plaçant au point de vue de la nationalité finnoise, il n'avait pas le droit de se soustraire par l'exil à l'autorité du gouvernement, si mauvais qu'il pût le croire; il avait contribué à l'imposer au pays: son châtiment devait être de le subir! Mais le sentiment du devoir était tellement oblitéré chez ce révolutionnaire, qu'après avoir porté les armes contre l'Assemblée nationale, il ne craignit pas de les porter contre sa patrie. Pendant la guerre de Finlande (1788-1790), Sprengtporten entra en Savolax avec

Digitized by Google

une armée russe ; il fut repoussé et blessé à Porosalmi (1789) par les soldats qu'il avait autrefois commandés et instruits. La cour d'Abo le condamna par contumace à la dégradation nobiliaire, à la privation de tous ses droits et à la peine de mort.

De son côté, la Russie, après avoir conclu la paix avec la Suède (1790), n'avait plus besoin de Sprengtporten qui aurait été un brandon de discorde entre les deux pays ; pour se débarrasser de lui, elle l'envoya guérir sa blessure à l'étranger, non sans lui donner une bonne pension. C'était une sorte d'exil ; il n'obtint qu'en 1798 la permission de rentrer dans la Russie qui, selon ses propres termes, était « devenue la patrie de son cœur. » Il avait épousé en troisièmes noces une jeune Russe, et il n'espérait sans doute plus voir la Finlande séparée de la Suède. Mais la séparation se fit sans qu'il y contribuât, et même d'une façon peu conforme à ses vues. Le but qu'il avait poursuivi pendant vingt-cinq ans par les plus détestables moyens, avait été atteint sans sa participation, et il ne joua pas longtemps un rôle dans la Finlande, après la réunion de ce pays à la Russie. S'il en devint gouverneur général (1809), ce ne fut que pour quelques mois. Sa carrière politique se termina dès qu'il n'eut plus de complots à ourdir. Il mourut à Saint-Pétersbourg, le 1er octobre 1819.

M. Y. Koskinen a eu pour principales sources la correspondance et les mémoires de Sprengtporten, écrits en français et déposés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg : 1° *Fragments des principaux événements de ma vie* (ils sont inachevés et ne s'étendent que jusqu'en 1757); — 2° *Mémoires sur les derniers troubles de la Finlande depuis le commencement de la guerre de 1788 jusqu'à la paix de Värälä* (écrit à Tœplitz en 1796); — 3° *Précis des services de M. de Sprengtporten* (écrits à Tœplitz en 1798). Ces écrits sont des apologies où l'auteur essaye de présenter sa conduite sous le jour le plus favorable. Ils offrent des lacunes que M. Koskinen a remplies par des emprunts faits aux registres du Conseil de l'Empire russe ; aux Mémoires de Khrapowitski, et au Journal de Koutouzoff. Il s'est aussi servi de nombreux ouvrages imprimés pour compléter cette étude savante et consciencieuse qui s'ajoute à tant d'autres du même écrivain, et qui est un utile document pour l'histoire de la Finlande.

E. Beauvois.

Inventaire des manuscrits de Notre-Dame *et d'autres fonds conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros* 16719-18613 *du fonds latin. Etat des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale au* 1er *août* 1871, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1871, gr. in-8° de 105-xliii p.

M. L. Delisle a réuni dans une dernière série les manuscrits latins de divers établissements ou cabinets qui ont fourni à la Bibliothèque nationale trop peu de volumes pour former des séries distinctes, comme on a pu le faire avec les manuscrits de Saint-Germain, avec ceux de Saint-Victor et avec ceux de la Sorbonne : il y a ajouté les volumes acquis depuis 1862 jusqu'en 1867. La plupart de ces manuscrits proviennent des anciens établissements religieux de Paris, tels que les couvents des Grands-Augustins, des Blancs-Manteaux, des Capucins, des Carmes de la place Maubert, des Célestins, des Cordeliers, des Feuillants, des Jacobins de la rue Saint-Honoré, des Jacobins de la rue Saint-Jacques, des Minimes.

Digitized by Google

des Petits-Pères, des Récollets, du chapitre de Notre-Dame, de la maison de l'Oratoire, du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, du Séminaire des Missions étrangères et de celui de Saint-Magloire; quelques-uns appartenaient à des monastères de province, à l'abbaye de Clairvaux, à celle de Corbie, à celle de Saint-Corneille de Compiègne; quelques autres, enfin, faisaient partie des collections du président Bouhier, de Gaignières, du duc de La Vallière, etc. Les dix-huit cent soixante-sept manuscrits énumérés par M. Delisle se rapportent aux sujets les plus divers, et l'inventaire si bien dressé par cet érudit est de nature, on peut le dire, à intéresser tout le monde. Je ne redirai pas ce que j'ai déjà dit ailleurs et ici même, et ce que, du reste, chacun pense du mérite du grand travail commencé en 1863 et achevé en huit années.

J'aime mieux appeler l'attention sur le très-important appendice intitulé : *État des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale au* 1er *août* 1871. Là, M. Delisle fournit aux lecteurs tous les renseignements désirables sur la composition générale du fonds latin, sur les sources principales de chacune des sept séries dont ce fonds est composé, sur les raisons qui ont déterminé la constitution des cinq dernières séries, sur les règles qui ont présidé à la constitution de ces séries, sur les nouvelles acquisitions qui forment la septième série, enfin sur le projet d'un catalogue général des manuscrits latins. Les détails curieux abondent dans ces six chapitres, où l'histoire du fonds latin est résumée de la plus exacte façon. M. Delisle (p. XLI-XLIII) expose ses idées relativement à la rédaction et à la publication d'un catalogue développé et raisonné de nos dix-neuf mille sept cents manuscrits latins. Ces idées me paraissent toutes excellentes, et je ne puis que répéter avec le savant conservateur du département des Manuscrits : « Un catalogue rédigé sur ce plan, et complété par d'amples tables alphabétiques et méthodiques, répondrait à tous les besoins de la science moderne, et mettrait en pleine lumière les inépuisables trésors de notre fonds latin. » Jeune encore, Dieu merci ! et doué d'une infatigable activité, M. Delisle aura peut-être le temps de réaliser en entier son beau programme. Mais si, par malheur, cette gloire lui était refusée, le monde de l'érudition ne devrait jamais oublier que le rédacteur de l'*Inventaire des manuscrits latins* a préparé admirablement toutes choses, et que, donnant au *provisoire* les qualités qui trop souvent manquent en pareil cas, il a permis même aux plus pressés d'attendre patiemment la parfaite exécution de l'œuvre définitive.

T. DE L.

Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble, en 1346, publié d'après les registres originaux, avec table chronologique et alphabétique, par l'abbé C.-U.-J. CHEVALIER. Lyon, Brun, 1871, 1 vol. in-8° de XXIV-380 p.

Ce volume, imprimé sur papier vergé par M. Gouverneur, avec les caractères de la librairie Franck, est aussi élégant que peut le désirer un bibliophile; mais, ce qui vaut mieux, il se recommande par une telle correction typographique, malgré la difficulté de reproduire exactement plusieurs milliers de noms propres en latin, que l'*erratum*, pourtant très-complet, offre à peine une douzaine de rectifications. Si j'ajoute que l'*Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois* tire, comme le constate M. l'abbé Chevalier (p. XVII), une grande importance « de la multitude « de questions historiques, géogra-

Digitized by Google

« phiques, philologiques auxquelles il « touche, » voilà bien des motifs pour que les érudits fassent un bon accueil à la seconde livraison des *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*. L'intérêt des nombreuses pièces (mille neuf cent soixante-cinq) analysées dans l'inventaire de 1346 et dans les inventaires partiels découverts par M. l'abbé Chevalier, soit à la Bibliothèque, soit aux Archives de Grenoble, et donnés par lui en appendice (p. 300-332), est doublé par les éclaircissements du savant éditeur, répandus dans la *Notice préliminaire*, et surtout dans la *table alphabétique des personnes, des lieux et des choses*, qui remplit quatre-vingt-seize colonnes (p. 332-380). Cette table toute seule, si parfaitement dressée, donnerait, s'il en était encore besoin après tant de remarquables publications, la plus flatteuse idée du zèle et de l'exactitude de M. l'abbé Chevalier. Espérons que les *jours meilleurs* dont il parle (p. XII) viendront bientôt lui permettre de « traiter à fond di- « verses questions générales relatives « aux Annales du Dauphiné, » ce que nul ne pourra faire mieux que lui !

T. DE L.

Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France, conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne. *Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique*, par M. Paul MEYER, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Paris, Franck, 1871, gr. in-8° de 268 p.

M. Paul Meyer, dans trois rapports écrits, les deux premiers en mai et en octobre 1866, le troisième en mai 1868, et extrait des tomes III, IV et V de la seconde série des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, nous entretient de ses recherches paléographiques à Londres (Musée britannique), à Durham, à Edimbourg, à Glasgow, à Oxford (Bodléienne). La plus importante de ses découvertes est celle de la traduction française (par Jean du Vignay) de la chronique latine de Primat, découverte qui, comme le dit fort bien (p. 3) l'heureux chercheur, « intéresse au plus haut degré l'histoire de saint Louis en même temps que notre histoire littéraire. » En attendant que l'on puisse lire dans le volume des *Historiens des Gaules et de la France*, qui va être prochainement publié par MM. N. de Wailly et L. Delisle, le texte entier rapporté de Londres par M. Meyer, on trouvera ici (p. 16-30) d'excellentes observations sur l'ouvrage, sur l'auteur et sur le traducteur. M. Meyer montre parfaitement que Guillaume de Nangis n'a guère fait qu'abréger la Chronique de Primat, et que le titre d'historien original, donné par tout le monde au premier, doit lui être enlevé pour être restitué au second. M. F.-V. Le Clerc, dans sa notice sur Guillaume de Nangis (*Histoire littéraire de la France*, t. XXV, 1869, p. 121), n'a pas manqué d'utiliser le précieux rapport de mai 1866. De même M. Littré (*Ibidem*, p. 619) a tiré un grand parti de ce rapport pour sa notice sur Jean de Fourni : « Nous ne connaissons, dit-il, Jean de Fourni et son ouvrage que par M. Paul Meyer, qui l'a découvert dans un manuscrit du Musée britannique. Son ouvrage a pour titre : *la Dime de pénitence* ; lui, il écrivait en 1288. Comme nous n'avons sur cet auteur aucun renseignement qui nous soit propre, nous transcrivons ce qu'en dit M. Paul Meyer... »

Les autres anciens écrivains français dont s'occupe successivement ce savant critique sont, dans le premier rapport, Philippe de Grève, chancelier de l'église de Paris ; un traducteur provençal (anonyme) de la *Chronique* de Turpin ; le frère Philippe, auteur des *Merveilles de l'Irlande*, dominicain

Digitized by Google

resté inconnu aux PP. Quétif et Echard, etc. Il est surtout question, dans le second rapport de l'*Alexandre* de Thomas de Kent, roman inédit du XIVe siècle, d'une copie du XIIIe siècle de l'*Ogier*, une des plus anciennes et des meilleures que l'on possède de cette célèbre chanson de geste; d'une copie des *Chroniques de Saint-Denis*; d'un poëme des premières années du XVIe siècle sur les affaires du temps, composé par un mystérieux « maistre Jehan, » etc. Enfin, le troisième rapport est consacré à divers ouvrages du chanoine de Bayeux, Serlon (fin du XIe siècle et commencement du XIIe), d'un autre Serlon, *magister Parisiensis* (fin du XIIe siècle), de Jacques Bretel (fin du XIIIe siècle), de Robert Grosse-tête, de Maurice de Sully, etc. Aux *Appendices*, on trouve d'intéressants extraits des manuscrits analysés dans les trois rapports, extraits accompagnés de notes parmi lesquelles j'en signalerai une très-curieuse sur la bibliographie des catalogues des manuscrits de l'Université d'Oxford (p. 165-167). Ajoutons, à ce propos, que M. Meyer, en tête de chaque rapport, a placé une instructive notice sur chacune des bibliothèques qui lui ont livré tant de trésors, et qu'il a su aussi bien les décrire qu'il avait su les fouiller. T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ETUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT

L'ASIE OCCIDENTALE

DANS L'ANTIQUITÉ

II. — INSTITUTIONS ET CROYANCES

I

COUTUMES POLITIQUES ET PRIVÉES.

L'Asie est la terre classique de la monarchie, prise dans le sens étymologique du mot, c'est-à-dire signifiant, non, comme aujourd'hui chez nous, un pouvoir simplement héréditaire, mais la domination souveraine et exclusive d'un seul. Nous savons par l'Ecriture sainte que, quand le peuple d'Israël rejeta la souveraineté que Jéhovah s'était réservée sur lui et voulut s'imposer à lui-même celle d'un homme, il dit à Samuel : « Nous aurons un roi, *comme les autres nations;* il nous « jugera; il marchera devant nous et combattra pour nous « dans nos guerres [1]. » Samuel venait de les menacer de la part de Dieu des maux de l'asservissement au pouvoir despo-

[1] I *Reg.*, VIII, 19-20.

Digitized by Google

tique d'un homme, s'ils s'obstinaient dans leur demande [1] ; mais ils ne voulurent rien croire, et entrèrent dans la condition commune aux peuples qu'ils connaissaient.

La poésie homérique semble aussi opposer au conseil fédératif de la Grèce, armée pour venger l'honneur du pays, aux assemblées des grands personnages de chaque peuplade, l'empire asiatique des Troyens, entraîné à sa ruine par le honteux caprice d'un fils de son roi ; et la tradition lydienne, telle que nous l'a transmise, bien sommairement sans doute, Hérodote, né dans la Grèce asiatique, ne mentionne pas d'autres personnages politiques que les souverains.

Chez les Perses seuls, l'historien d'Halicarnasse signale en passant l'existence d'autres idées, et nous verrons, dans une prochaine étude, que cette distinction ne doit pas avoir été l'œuvre arbitraire de son imagination ; mais les contrées dont nous nous sommes plus particulièrement occupés dans nos derniers articles, l'Assyrie et la Chaldée, nous offrent le type monarchique dans sa plus complète expression. Et nous savons aujourd'hui, par les progrès de la numismatique et de l'épigraphie, confirmant d'ailleurs le langage des historiens grecs, qu'au VIIIe et même au IVe siècle, les villes phéniciennes gardaient le gouvernement royal, malgré la loi commune qui semble faire des institutions populaires la conséquence d'une vie industrielle et commerçante.

On a pu remarquer, dans le paragraphe relatif à l'architecture assyrienne, un passage où M. Beulé fait ingénieusement remarquer que le caractère des grandes constructions de ce pays s'explique en partie par l'orgueil des rois dont chacun voulait improviser un palais nouveau. Mais il ne s'est pas borné à signaler cette corrélation entre les institutions politiques du pays et le caractère général de l'art : il a signalé dans l'aménagement du palais de Khorsabad [2], qu'il décrit d'après M. Victor Place, des dispositions qui nous permettent de jeter un coup d'œil sur les habitudes de la royauté ninivite.

[1] I *Reg.*, VIII, 6-18.

[2] Je dois indiquer à ce propos une erreur commise par moi dans ce même paragraphe (p. 126-7). Le monticule de Khorsabad pouvait bien se trouver sur l'enceinte de la grande *ville* de Ninive, mais il était élevé, aussi bien que Nimroud, à une certaine distance de la *cité royale* proprement dite, où l'on a découvert le palais de Koyoundjik.

Digitized by Google

« Sur trois côtés d'une cour, dit-il [1], s'adaptèrent trois quartiers principaux : le sérail, les dépendances, le harem ; le quatrième côté était composé de vestibules, compris dans les communications extérieures. Chaque quartier est subdivisé à son tour d'après le même système, sans que les appartements disposés sur toutes les faces d'une cour communiquent avec les appartements d'une cour voisine ; tout est classé et séparé rigoureusement. »

Cette séparation si marquée entre le sérail, ou résidence du souverain, et le harem, ou appartement des femmes, respectivement indiqués par leur décoration, nous transporte au milieu des mœurs de l'Asie païenne, où la femme occupe un rang si inférieur, ne compte que comme accessoire dans la vie du maître et n'est point destinée à *faire des hommes* [2] de ses propres enfants. La réclusion des femmes de la cour, déjà probable par leur exclusion systématique, sinon, peut-être, rigoureuse et absolue des nombreux bas-reliefs qui nous représentent la vie royale [3], résulte également à Khorsabad des dispositions architecturales du quartier qu'elles occupaient. « Le harem, dit encore M. Beulé, n'était pas en bordure sur la grande cour centrale : l'habitation des femmes exigeait un isolement plus complet. Des magasins interceptent toute possibilité de contact avec les autres quartiers ; ces magasins sont fermés en arrière par un énorme mur, après lequel un espace vide a été ménagé. » C'est, en quelque sorte, la prison moderne avec son *chemin de ronde*. « Ainsi protégé, le harem se décompose à son tour en trois appartements distincts, qui ont chacun leur cour et ne communiquent point. »

« L'architecte de Khorsabad a placé le kiosque royal (salle du trône) à l'extrémité la plus éloignée de l'entrée, tant il a pris de précautions contre les indiscrets, tant il est fier aussi de faire admirer aux visiteurs toutes les splendeurs qu'ils traversent [4]. Hérodote parle de banquets que les rois d'Asie donnaient au peuple entier à certains jours de fête..... M. Place

[1] *Journal des savants*, juin 1870.

[2] Expression de Joseph de Maistre.

[3] Comme, sous une monarchie héritière de celle-là, le livre d'Esther nous donne une idée saisissante de la condition d'une reine.

[4] Ces visiteurs, comme on le voit par les bas-reliefs, étaient souvent des étrangers porteurs de tributs : il devait y avoir là un but politique.

Digitized by Google

suppose que les grandes cours, qui occupent plusieurs hectares d'espace vide, étaient de véritables places publiques où le roi réunissait la multitude, la fêtait et la tenait si bien close qu'il était aussi difficile de sortir que d'entrer. » Enfermée ainsi dans une sorte de piége, la foule se trouvait menacée d'extermination, au cas d'un mouvement séditieux. « *Ce palais,* qui abritait une population véritable, *n'a que trois dégagements extérieurs.* Dans l'intérieur, le même système de défense est partout accusé. » Outre que le harem n'avait qu'une seule entrée, « les vestibules et les antichambres ne révèlent pas avec moins d'évidence les ordres donnés pour que la surveillance la plus étroite pût s'exercer sur les dégagements les plus intimes. »

Nul terme ne semblait trop fort pour exprimer sur les monuments publics le prestige de la royauté, sauf pourtant l'apothéose, qui n'était pas entrée dans les mœurs assyriennes. Les documents de l'ancien comme du nouvel empire accumulent les titres fastueux des rois dans les textes historiques que, suivant un usage invariable, le rédacteur place dans la bouche du monarque lui-même ; il est censé raconter ses propres exploits. Téglatphalasar du XIIIe ou du XIIe siècle, dans le fameux cylindre où nous avons trouvé la série de ses conquêtes, se dit « le juste, le vaillant, qui ouvre l'accès des pays, réduit les malveillants et balaye la totalité de la vaste terre [1].» Et plus loin [2], « roi puissant, qui attaque les contrées révoltées, qui peut se mesurer avec la totalité des rois. » Nous avons vu d'ailleurs que, pour les princes de Ninive, quiconque ne reconnaissait pas leur souveraineté, ni celle du dieu Assur dont ils se disaient les envoyés, était un rebelle : ce mot ne signifiait pas seulement les populations de leur propre empire qui voulaient secouer leur domination. « Je balayai, dit le même souverain [3], comme un monceau de ruines, les pays de Saranit et d'Ammanit [4], qui, *depuis un temps immémorial, n'avaient pas reconnu leur servitude* [5]. Cette identification entre les volontés du ciel et

[1] Fin de la 2e colonne; voyez *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1865.
[2] 4e colonne.
[3] 3e colonne.
[4] C'est-à-dire la vallée du Sarus et les plateaux de l'Amanus; il vient de parler d'Adanit (*Adana*), qui se trouve aussi dans la Cilicie orientale et conserve encore le même nom. Cf. Scylax, p. 102.
[5] Voyez aussi les paragraphes 3-4 et 6-7 (*passim*) de mon article sur l'histoire d'Assyrie (octobre 1871).

Digitized by Google

celles des rois, qui regardaient leurs caprices ambitieux comme des inspirations divines, pensée qui, même dans l'Europe moderne et sous une forme très-adoucie, a produit le désastreux délire de l'orgueil, était, on le conçoit, le moteur sans cesse agissant de calamités effroyables, surtout chez un peuple qui louait un de ses dieux de ne pas connaître la miséricorde [1]. Leurs troupes, fréquemment exercées à la guerre et nourries dans la pensée qu'elles servaient une cause divine, furent, pendant des siècles, pour l'Asie occidentale, ce que, douze siècles après la chute de l'empire assyrien, furent pour les trois continents, les fanatiques et belliqueux sectateurs de Mahomet.

Au xe siècle, Assur-Nazir-Habal [2], le Sardanapale guerrier des Grecs [3], s'appelle à son tour : « Roi du monde, roi des « peuples, roi des territoires dans les quatre régions du soleil, « roi des légions des hommes, pupille des yeux des dieux Bel et « Ninip [4] ; » et, quelques lignes plus bas : « Roi des rois, *Auguste* « *orgueil de Ninip*, le vaillant serviteur des grands dieux ; » un peu plus loin encore : « Roi puissant, roi d'Assyrie, nommé par « Sin, favori d'Oannès, pupille des yeux d'Ao qui éclaire les « dieux, *moi* [5]. Je n'accepterai pas de compensation, j'astrein- « drai à mon empire les rebelles, moi, le héros des combats, « qui subjuguai les villes et les forts. D'après le désir de mon « cœur et le geste de ma main [6], Istat, la reine des combats, a « béni mes intentions et a permis la guerre et la bataille. « Assur-Nazir-Habal est le seigneur auguste ; jusqu'à la tota- « lité des rois parviendra la puissance de sa main. »

[1] P. 370 du Xe volume.

[2] Ou peut-être Assur-Samir-Habal, lecture moins probable, dit M. Oppert (*Annales*, avril 1865), qui s'est décidé à l'appeler Sardanapale dans le courant du récit.

[3] Celui qui a fondé en un jour Tarse et Anchialé, suivant l'inscription traduite dans Strabon et Arrien.

[4] Monolithe de Nimroud, col. 1 ; voy. *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1865.

[5] *Yo el Rey*.

[6] C'est ce geste souverain, habituel aux princes assyriens dans les bas-reliefs, qui était reproduit sur le monument d'Anchialé, près de Tarse, et que les Grecs, confondant ce prince avec le Sardanapale légendaire, le type de roi efféminé, ont interprété par celui d'un homme qui fait claquer ses doigts, et se vante dans son épitaphe compter pour rien toute autre chose que les plaisirs. C'est du moins l'interprétation vraisemblable que, dans son voyage en Cilicie, M. Langlois donne (p. 277, 279) du monument d'Anchialé, bien connu par les médailles de Tarse et dont il a cru retrouver les restes.

Digitized by Google

Ce tableau de l'ancienne royauté assyrienne eût été bien incomplet aux yeux de ceux qui l'exerçaient, si l'on n'y eût fait entrer les chasses royales. Téglatphalasar Ier dit[1] dans les annales de son règne avoir tué dix sangliers puissants dans le pays de Rasni[2] et en avoir pris vivants quatre autres sur les bords du Khasbour[3]; et il ajoute cette phrase, inconcevable au premier aspect : « Sous les auspices de Nimp, qui a pitié de moi, je *tuai deux soixantaines*[4] *de lions* avec mon courage concentré, *dans la lutte corps à corps*, sous mes pieds. Je capturai huit cents lions avec mes chars. » Assur-Nazir-Habal dit avoir tué cinquante buffles et en avoir pris huit vivants. Plusieurs monuments de l'art assyrien représentent ces sortes d'exploits ; mais c'est aussi l'art assyrien qui, dans un moment exceptionnel de naïve franchise, a permis à M. Fr. Lenormant de donner l'explication du prodige. « Le secret de la comédie nous est révélé, dit-il[5], par plusieurs bas-reliefs d'Assourbanipal. Ce prince est un de ceux qui se sont montrés les plus fiers de leurs exploits de chasse : » et l'auteur cite des monuments avec texte explicatif ; dans l'un d'eux, le roi tue un lion en le prenant par la crinière ; dans l'autre, il lui brise la tête en le tenant par la queue[6]. « Mais, ajoute l'auteur, un détail de quelques-uns de ces bas-reliefs diminue le mérite de ces exploits royaux. On y voit, en effet, des esclaves qui font sortir d'une cage le lion que va combattre le souverain[7]. Il ne s'attaquait donc pas à ces terribles animaux en toute liberté, mais on lui amenait sur son terrain de chasse[8] des lions préparés d'avance pour lui faire courir moins de dangers. »

Quant au langage fastueux mis dans la bouche des rois et exprimant l'idée que les guerriers assyriens se faisaient de leur

[1] Monument cité plus haut (*Annales de philosophie chrétienne*, avril 1865).

[2] Expliqué dans les syllabaires assyriens par le nom de Harran, dit M. Oppert (*Ibid*).

[3] Le Tigre et l'Euphrate ont aujourd'hui tous deux un affluent de ce nom.

[4] On a vu le rôle du nombre soixante dans la numération chaldéenne.

[5] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, t. II, p. 151.

[6] V. aussi Layard, *Nineveh and Babylon*, éd. de 1867, p. XXVI de l'introduction, où un roi prend un lion par l'oreille pour le percer de sa lance ; voy. aussi p. 28, et *Monuments of Nineveh*, pl. X et XI.

[7] V. Layard, *Nineveh and Babylon*, dessin de la pl. XXIV.

[8] « Il a renfermé cent vingt lions dans l'enceinte de chasse, » dit un texte de l'ancien empire (Lenormant, *Manuel*, t. II, p. 152).

Digitized by Google

chef héréditaire, les textes du nouvel empire ne contrastent guère avec ceux de l'ancien : la tradition épigraphique se transmettait d'une dynastie à l'autre. Téglatphalasar, le restaurateur de l'empire, ou, pour parler plus juste, le premier fondateur de dynastie dans l'empire restauré, car il ne dit nulle part avoir secoué le joug de la Chaldée, reprend avec les titres de « roi puissant, roi du monde, roi des Soumirs et des Accads, roi des quatre régions, » celui de « pupille des yeux de Bel ; » et le texte ajoute : « Je suis le roi qui, depuis le lever jusqu'au cou- « cher du soleil, comptais par myriades les défaites des enne- « mis et qui dominais le monde, qui gouvernais les hommes du « haut et du bas pays, qui changeais leurs rois, qui établissais « mes mandataires [1]. » — Une nouvelle révolution s'accomplit, paraît-il, par l'avénement de Sargon, mais le style reste ; le palais de Khorsabad fondé par lui est appelé sur ses murs : « palais de Sargon, le grand roi, le roi puissant, roi des régions, « *roi d'Assyrie, vicaire des dieux à Babylone* [2], roi des Soumirs « et des Accads, favori des grands dieux [3]. » A Koyoundjik, Sennachérib se dit : « grand roi, roi puissant, roi du monde, roi « d'Assyrie, roi des quatre régions..., le pasteur des trou- « peaux (humains sans doute), le gardien des peuples heureux [4]. Et à Nebbi-Younès : « Le dieu Assour, père des dieux, m'a lui- « même créé ; il a augmenté ma puissance sur tous les habi- « tants de la terre [5]. » A Nimroud, Assarhaddon se dit aussi roi du monde [6]. Or, je le répète, il y a là autre chose qu'une vanité puérile. L'éducation de ces princes leur enseignait que tout homme vivant sur la terre était né pour les servir, et ils versaient des torrents de sang pour réaliser cette théorie. Il semble que la dynastie babylonienne qui renversa cet empire ait été, moins que les rois de Ninive, avide de titres fastueux.

Bien que les listes d'éponymes et certains faits historiques nous fassent connaître les titres des plus grands dignitaires de l'empire et sa division en préfectures, nous connaissons très-

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 336.
[2] Cette distinction est constamment observée par les rois de Ninive, qui ont gouverné la Chaldée.
[3] V. *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1862.
[4] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 294.
[5] *Ibid.*, p. 305.
[6] *Ibid.*, p. 334.

Digitized by Google

imparfaitement l'administration assyrienne. M. Lenormant a d'ailleurs fait observer[1] un fait qui résulte effectivement de l'ensemble de cette histoire : c'est qu'en général, les souverains de Ninive laissaient aux peuples vaincus leurs princes héréditaires, en les assujettissant à payer tribut et sans doute aussi à fournir des contingents. Il remarque aussi que nul texte ne signale sur le bord du Tigre une noblesse héréditaire[2].

Les institutions civiles et domestiques de l'Empire assyrien et chaldéen nous sont jusqu'ici beaucoup moins connues que celles de l'Egypte, bien que certains textes fassent allusion aux coutumes dépravées qu'Hérodote connaissait à Babylone. Les documents cunéiformes ne nous ont rien appris de plus que nous n'en connaissions déjà sur le développement industriel et commercial de cette grande cité : il est vrai que les textes traduits ne forment encore qu'une très-petite partie de ceux que possèdent les musées de l'Europe. M. Oppert a fait observer[3] que ceux qui appartiennent à l'ordre judiciaire et aux faits commerciaux sont nombreux, mais que la plupart ne remontent qu'au temps de la domination perse : ils sont écrits, comme la partie assyrienne des textes trilingues à cette époque, en caractères néo-babyloniens, un peu différents du système ninivite, et avec lesquels les conquérants durent se familiariser davantage, puisque l'empire de Babylone avait succédé à celui de Ninive anéantie. Il résulte de ces faits que ces documents, fussent-ils mis sous nos yeux, nous instruiraient plutôt de la législation locale de la Chaldée que des coutumes assyriennes proprement dites. Celui que M. Oppert examine dans l'article que je viens de rappeler est relatif à la location d'une esclave, avec caution et devant témoins. Quant à l'épigraphie phénicienne, sauf un très-petit nombre de monuments privés et funéraires, l'Asie ne nous a rien fourni. Ceux-là et ceux des colonies phéniciennes ne peuvent guère être utilisés que pour la connaissance de la religion de ce peuple ; c'est donc dans l'avant-dernier paragraphe du présent travail que je m'efforcerai d'en tirer parti. Cependant le texte funéraire d'Esmu-

[1] *Manuel*, t. II, p. 133.
[2] *Ibid.*, p. 132, 140.
[3] *Revue archéologique* de septembre 1866.

Digitized by Google

nazar, actuellement au Louvre, le seul, à ma connaissance, qui, dans une certaine mesure, tienne à l'histoire politique, paraît contenir une allusion à la régence de ce très-petit royaume, exercée par une femme, par la mère de ce roi, pendant sa minorité [1].

II

MYTHOLOGIE BABYLONIENNE ET ASSYRIENNE.

Les documents authentiques concernant les divinités adorées à Babylone et à Ninive sont nombreux, mais en général laconiques (du moins ceux qui sont traduits), et il n'est pas facile de se faire une idée à la fois précise et complète de ces croyances. Néanmoins l'esprit général en peut être saisi ; mais, ici comme en Egypte, il est utile de distinguer les époques et de rechercher dans certains textes la notion traditionnelle et confuse de doctrines à demi effacées au temps où ils furent tracés.

Ne l'oublions pas d'ailleurs, les enseignements mythologiques de l'Assyrie et de la Chaldée avaient de grandes ressemblances, mais n'étaient pas de tout point identiques, bien que les rois assyriens semblent avoir considéré Babylone comme une ville sainte. Nous étudierons donc d'abord les textes appartenant à la Chaldée. Il y a dans cette marche d'autant plus de sûreté qu'aux inscriptions cunéiformes se joignent, pour la doctrine babylonienne, des textes grecs de provenance asiatique, qui, vérifiés par les monuments, nous permettent d'assurer notre marche dans leur interprétation. Je ne parle pas seulement ici des brèves indications d'Hérodote et des traditions, souvent plus que suspectes, reproduites par Diodore, mais des fragments de Bérose, Babylonien lui-même et contemporain d'Alexandre, et aussi du témoignage d'Eudème cité par Damascius.

Il existe, sous forme de dédicaces ou d'invocations, un assez grand nombre de textes mythologiques, trouvés dans différen-

[1] V. l'étude d'Ewald sur ce monument.

Digitized by Google

tes villes de l'ancienne Chaldée et remontant jusqu'à l'époque de cette série de rois chaldéo-élamites dont j'ai parlé [1]. La parfaite identité des noms de divinités mentionnés dans ces monuments avec ceux que nous présentent des documents moins antiques ne permet pas de croire qu'il y ait ici mélange d'une croyance qui fût et restât étrangère aux Babyloniens proprement dits ; nous pouvons donc employer ces renseignements avec confiance, et même espérer que nous y trouverons les moyens de reconstruire, dans une certaine mesure, une très-ancienne forme des croyances chaldéennes.

Le fait principal qui résulte de ces études, considérées dans leur ensemble, c'est que l'adoration d'êtres cosmiques, c'est-à-dire de personnifications du monde matériel et de ses lois, occupait la place dominante dans la mythologie chaldéenne, l'absorbait en quelque sorte, mais sans exclure néanmoins toute idée de puissance intelligente. L'être qui semble, sinon occuper le rang suprême, du moins figurer comme origine de tous les autres, c'est la déesse Mylitta-Taauth, plus exactement Bilit-Tavat, mère des dieux [2], à laquelle déjà le roi antique désigné sous le nom d'Orcham dédiait un édifice dans la ville de Nipour (Niffara). Non-seulement les princes donnent de préférence à une Mylitta sans désignation propre, à la Mylitta par excellence, l'épithète de souveraine [3]; mais l'un d'eux, Ilgi, l'appelle *souveraine du temple* (ou de la ville) *d'Anu*, c'est-à-dire d'Oannès, le dieu-poisson qui, dans Bérose, prédit le déluge et révèle la science à Xisuthros, le Noé chaldéen ; et cependant Anu, nous le verrons, est lui-même une des grandes divinités de ce panthéon.

Le nom de Tavat ou Taauth se traduit par *l'abîme* et se trouve aussi dans un passage de Bérose qui, une fois bien compris, facilite et assure l'intelligence non-seulement de ce mythe, mais, en grande partie aussi, de la cosmogonie et de la théogonie chaldéennes. Ce fragment de l'auteur babylonien, conservé en grec par le Syncelle, se retrouve dans la traduction arménienne de la chronique d'Eusèbe avec des variantes intéressantes, dont précisément deux se rapportent à la dési-

[1] Livraison d'octobre 1871.
[2] J. Oppert, *Journal asiatique*, février-mars 1857, p. 99 et 105, et *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 261.
[3] *Journal as atique*, ibid., p. 101, 105, mars 1869.

Digitized by Google

gnation de ce personnage. Bérose disait qu'à l'époque primitive rien n'existait, si ce n'est *les ténèbres et l'eau* dans laquelle se produisaient des animaux de formes monstrueuses ; le texte ajoute : « Tout cela était régi par une *femme* nommée *Omoroca*, qu'on appelle en chaldéen Thalath, mot qui se traduit en grec par Thalassa (la mer). » Or, dans la traduction latine du texte arménien qui, découvert en Italie vers 1818, a complété pour nous la chronique d'Eusèbe, ces lignes correspondent aux mots que voici : « Porro iis omnibus dominatam esse mulierem quamdam, cui nomen Marghaiæ, eamque Chaldæorum lingua dici *Thagattham*, græce vero converti Θάλατταν (nempe mare). »

Le nom d'Omoroca doit être conservé, ou du moins il se rapproche de la forme chaldéenne autant qu'on pouvait l'espérer d'une transcription grecque. Cette forme, en effet, M. Lenormant l'a reconnue avec certitude dans son *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, qui va paraître d'ici à quelques jours et dont il veut bien me communiquer les bonnes feuilles. C'est Um-Uruk, la mère d'Orchoé[1] (aujourd'hui Warka), c'est-à-dire la déesse-mère, spécialement honorée dans cette ville. Marghaia contient essentiellement les mêmes éléments phonétiques; seulement la voyelle initiale a disparu et la gutturale s'est adoucie dans le passage à travers l'arménien. Mais Um-Uruk n'est qu'un surnom ; c'est ainsi qu'on appelait Cybèle Dyndimène ou Bérécynthienne. Le véritable nom n'est pas non plus Thalat, imaginé par les Grecs à cause de l'assonance avec Thalassa : c'est Taauth ou Tihavti, dont l'aspiration médiale s'est transformée, dans l'arménien, en gutturale douce, comme ailleurs le *ain* sémitique se transforme de la même façon dans les transcriptions européennes, et même égyptiennes : je n'en veux pour exemple que le nom de la ville de Gaza. Mais Tihavti signifie réellement la mer, et ici l'eau primordiale de cette cosmogonie[2]. Quand donc Bérose dit qu'il n'existait, dans les ténèbres, que l'eau et ses monstres, et que tout cela était pré-

[1] Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 85-6. Cette désignation se trouve dans un texte de Nabuchodonosor appelé le baril de Phillips. — Le livre de M. Lenormant a paru dans l'intervalle entre la composition et la publication du présent article.

[2] *Id.*, p. 86 et 87. Il existait, dans l'ancienne Egypte, une conception cosmogonique analogue à celle de Tihavti : c'est le *Noun*, abîme de l'eau primordiale ; mais l'intervention de la puissance intelligente y était bien plus marquée.

Digitized by Google

sidé par un être femelle nommé Thagat, il dit en langage oriental, mais nullement équivoque, que la puissance féconde, mais aveugle, attribuée à l'élément humide, se personnifiait aux yeux des Chaldéens. Ces monstres, Bérose ajoute qu'on les voyait représentés dans le temple de Bel, et M. Lenormant reconnaît plusieurs de ceux que décrit Bérose, tant sur les cylindres assyriens que sur les imitations européennes des figures asiatiques.

D'ailleurs l'exposition de l'état originaire du monde, telle que Bérose l'attribue aux Chaldéens, se trouve surabondamment confirmée par le témoignage d'Eudème que cite Damascius [1]. La forme très-différente montre assez que ce n'est point une reproduction de Bérose lui-même, et il est assez facile de distinguer ici la tradition babylonienne du commentaire hellénique. « Les Babyloniens, dit-il, passent sous silence le premier principe des choses : » ceci est la glose du philosophe grec, car rien ne prouve qu'au temps de Bérose et même bien avant lui, on ait cru que Tihavti était issue d'un être supérieur ; Eudème semble même le reconnaître : on nous permettra à nous de le reconnaître dans son langage, quand il ajoute : « Ils imaginent *deux* principes, Tauthe et Apason son époux. » Apason, dans lequel M. Lenormant [2] reconnaît sans peine le mot *Apsu*, l'*abîme*, est apparemment identique avec ces *ténèbres* que le texte conservé par le Syncelle et celui que donne l'arménien reconnaissent également comme coexistant avec l'eau primordiale. Eudème dit ailleurs expressément que Tauthe était la *mère des dieux*, en d'autres termes que la matière aveugle était l'origine de tous les êtres. Leur fils est Monymin (Movers transcrit Aoym) : *je pense*, ajoutait Eudème, que c'est le monde intelligible formé de deux principes. L'auteur grec est ici préoccupé d'un souvenir platonicien ; il attribue aux Babyloniens la doctrine que le monde est formé de la matière et de l'idée, mais il a la bonne foi de distinguer lui-même son interprétation du texte.

De Tauthe et d'Apason proviennent deux autres couples, Daché et Dachos, Kissaré (*sic*) et Assoros ; de celui-ci provien-

[1] Damascius, *Des Principes*. Reproduit par Movers, *Die Phœnizier*, t. I, p. 275-6.
[2] *Ubi supra*.

Digitized by Google

nent à leur tour Anos, Illinos et Aos ; Bel, le démiurge, est fils d'Aos et de Davké ; ne regardons pas aux terminaisons grecques. Dans la racine Dach, M. Lenormant [1] croit reconnaître le Bel-Dagon, adoré, nous le verrons bientôt, par les vieux Chaldéens, et qui figure ici avec un dédoublement féminin, exprimant avec lui la double idée de paternité et de maternité, forme sous laquelle les Asiatiques concevaient la puissance créatrice. L'idée se présente naturellement ici que Kissaré est une faute de copiste pour Assoré, et qu'il s'agit aussi du dédoublement d'Assur, le grand dieu de Ninive ; d'autant plus qu'Assor est ici le père d'Anu, Ilu et Ao ; le premier et le troisième de ces noms se reconnaissent aisément dans la mythologie chaldéenne. Ilu signifie en général Dieu, en assyrien. Il est vrai, Assur ne figure nulle part au nombre des dieux que vénèrent les rois chaldéens, mais cette anomalie apparente a donné lieu à une très-curieuse explication de l'assyriologue français ; je ne puis l'omettre ici, puisqu'il s'agit toujours des premiers principes de cette mythologie.

Il existe une tablette de dimension considérable, provenant de la bibliothèque (sur briques, bien entendu) qu'on a trouvée à Ninive, tablette sur laquelle un scribe avait recueilli un certain nombre de textes peu étendus sur divers sujets. L'un d'eux, remontant, paraît-il, à une époque très-ancienne, contient une série des plus grandes divinités, classées suivant leur ordre de dignité [2]. La première est *Ilu*, le dieu par excellence, nom qui, sans doute, au temps de la fondation du premier empire, représentait le dieu unique. Ilu sans désignation était adoré au lieu nommé aujourd'hui Kalah-Scherghât [3], jadis Alu-Assur (Elassar), la ville d'Assur [4]. Ce dernier paraît ainsi identifié avec Ilu. M. Lenormant admet cette assimilation, et, comme il trouve dans quelques documents assyriens qu'Assur avait une épouse nommée Seruya, dédoublement de lui-même, il reconnaît dans ce couple l'Assoros et la Kissaré de Damascius [5]. Nous trouvons ici la source commune des reli-

[1] *Ubi supra.*
[2] Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 62-3.
[3] *Ibid.*, p. 64.
[4] V. *Revue archéologique*, novembre 1869.
[5] *Ubi supra*, p. 64.

Digitized by Google

gions babylonienne et ninivite, sur un des points mêmes où elles se séparèrent ultérieurement.

Mais, si Ilu est identique à Assur, il ne doit pas figurer parmi ses fils [1] ; et en effet, la tablette dont nous parlons désigne ainsi la triade issue d'Ilu : Anu, Bel, Nisruk. « C'est, dit M. Lenormant [2], la grande triade de Damascius, qu'il appelle Anos, Illinos et Aos, transcrivant phonétiquement les noms idéographiques des deux premiers, *le dieu loi* et *le dieu seigneur*, qui pourraient, en effet, si l'on en prenait les signes pour leur valeur syllabique, être lus An-na et Ilu-en ; quant au troisième, si son nom le plus habituel sur les monuments est Nisruk, le Nisruk de la Bible, on le voit pourtant appelé de la même manière que chez Damascius dans l'inscription de Borsippa, où il dit *Auv* Kinuv, l'être existant. »

Au est donc le troisième fils de Ilu-Assur, comme Anu est le prémier et Ilu-en ou le dieu seigneur est le second. La triade babylonienne est certifiée par sa variante en caractères cunéiformes et de plus la signification en est éclaircie. Nous sortons de la matière informe et même de la matière dans laquelle le couple Dachos-Daché nous retenait encore. Ici la divinité est conçue sous le triple aspect de la loi (c'est-à-dire de l'ordre), de la puissance et de l'existence absolue. L'épouse de Aos s'appelle Davké dans le texte d'Eudème. M. Lenormant l'a reconnue dans la Davki-na, autrement appelée Davki-gal, des textes cunéiformes, *davki* signifiant la *dame* [3]. Ici encore, dans le symbole du lien conjugal, comme tout à l'heure dans celui de la fraternité, l'idée de la souveraine puissance se trouve associée à celle de l'être absolu.

Bel, le démiurge, est le fruit de cette union, et nous retrouvons le point d'arrivée de Bérose, de même que, dans le mythe de Tauthe et Apason, Eudème avait reproduit son point de départ. La généalogie est plus complète chez celui-ci, le récit mythologique est plus étendu chez celui-là, mais le système est le même : chez tous deux le dogme babylonien consiste à

[1] Nous verrons cependant qu'un dieu babylonien se donne la vie à lui-même.

[2] *Ubi supra*, p. 65.

[3] Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 70. « Son nom est *accadien*, dit-il, et nous ne savons pas s'il y avait une appellation assyrienne sémitique correspondante. »

Digitized by Google

supposer à l'origine des forces aveugles de la matière et à représenter par des symboles le passage de cet état plus ou moins chaotique à celui d'un monde organisé par l'intelligence divine. Le Bel de Bérose coupe en deux Omoroca ; il forme de ce corps divisé la terre et le ciel, fait disparaître les rudiments d'animaux, organise le monde et le remplit d'hommes et d'animaux faits pour l'air et pour la lumière ; il fait le soleil, les étoiles, la lune, les cinq planètes.

Mais les inscriptions les plus anciennes que nous connaissions, comme les documents de l'époque macédonienne et de l'école d'Alexandrie, font de Mylitta la première des divinités, ou plutôt ces derniers textes se bornent à lui accorder la primauté chronologique, tandis que les anciens rois de la Chaldée la vénèrent comme divinité suprême. Nous avons vu ce qu'en dit Orcham ; Marduk-idin-ah l'appelle souveraine déesse et lui dédie le temple qu'il avait construit en l'honneur d'Anu [1]. Enfin Hammourabi, l'auteur du canal dont nous avons parlé, s'exprime ainsi dans une inscription en idéogrammes, conservée au Musée britannique : « A Mylitta de Zari, la « souveraine de l'eau, du feu, de la terre, de l'air, la déesse du « firmament, sa souveraine, Hammourabi, ami d'Oannès, de « Bel-Dagon, favori du soleil, le pasteur [2], qui réjouit le cœur « de Mérodach, qui atteste la faveur immuable de Mylitta, le « roi puissant, le roi de Babylone... ; *à Mylitta* qui soutient la « puissance de Zari, la ville sacrée : *j'ai construit le temple* « *de l'âme du monde*, le temple du soutien de sa puissance [3]. »

Le rôle de souveraine des éléments ne serait pas attribué à un génie purement local. Mylitta est dite Mylitta de Zari, parce que cette ville lui est consacrée ; mais elle est considérée comme l'arbitre suprême du monde matériel tout entier, comme l'âme du monde enfin (Hammourabi emploie ce terme) ; ou si l'on suppose que cette dernière est une divinité spéciale, tout au moins est-elle subordonnée à la grande Mylitta, puisqu'on dédie à celle-ci le temple de l'âme du monde. Mais le sens le plus naturel des mots et surtout l'ensemble du texte donnent bien plus de vraisemblance à cette pensée que Mylitta

[1] *Journal asiatique*, février-mars 1857, p. 111.
[2] Ποιμὴν λαῶν, pasteur des peuples, comme dans Homère.
[3] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 270.

Digitized by Google

est elle-même l'âme de l'eau, du feu, de la terre, de l'air et du firmament, c'est-à-dire qu'elle les meut, les féconde et les vivifie. Bel-Dagon est maître de la terre [1] et les rois sont ses lieutenants, mais il ne porte pas atteinte à la souveraineté de Mylitta sur le domaine terrestre, puisque, comme tous les dieux, il est son fils, émanation et ministre de sa puissance.

Il est vrai, cette Mylitta ne reçoit pas la qualification de *mer* ou d'*abîme*, et le nom de Mylitta (souveraine) pouvait s'appliquer à toutes les déesses, comme celui de Bel (seigneur) à tous les dieux [2]. Mais, en admettant qu'Hammourabi eût en vue une puissance intelligente, ce qui est problable, cette puissance suprême qu'il invoque est du moins une déesse-mère, âme de la nature, personnification de ce qu'on appelle ses forces; ainsi que, dans le mythe rapporté par Bérose, le monde entier peut être considéré comme son corps.

Les astres les plus apparents, le soleil et la lune [3], ne pouvaient manquer d'avoir une place importante dans cette mythologie ; mais les rôles ont été ici renversés. La lune ou plutôt le Lune, car elle était pour les Chaldéens une divinité mâle, Sin, obtenait un rang supérieur à celui du soleil, Samas (l'hébreu Schemesch). Il est vrai, celui-ci était aussi un dieu mâle, et un texte fort ancien l'appelle « le pasteur qui *surveille* l'orbite (?) de Sin [4] : » on dirait que, préludant au système de Tycho-Brahé, des astronomes chaldéens avaient, sans déplacer la terre du centre du monde, considéré le soleil comme centre et moteur du mouvement planétaire. Le soleil est aussi appelé *maître du firmament* dans un texte de Pournapouriyas [5]; et une autre vieille inscription [6] appelle Sin le fils aîné de Bel-Dagon (dieu

[1] Inscription de Rim-Sin, *Journal asiatique*, 1857 (février-mars), p. 105. Cf. p. 108 et 110.

[2] Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. II, p. 264. La forme assyrienne du nom est, dit-il, Bihelith, Bihelitha, d'où les Grecs ont fait Βῆλτις et Μύλιττα ; la permutation de M et de B est élémentaire en linguistique. Quant au sens de Bel, voyez plus haut ce que nous avons dit touchant le Bel, fils d'Assor. Du reste, M. Lenormant (*Essai de commentaire*, p. 149) connaît une Zarpanit-Mulidid, qu'il regarde comme étant proprement la Mylitta d'Hérodote.

[3] Divers dieux ont été assimilés aux planètes; mais il semble que, s'ils en étaient considérés comme les moteurs, ils n'étaient pas, du moins au temps de l'astronomie chaldéenne, identifiés avec elles.

[4] V. Oppert, *Annales de philosophie chrétienne*, février 1865, p. 102.

[5] *Ibid.*, p. 108.

[6] *Ibid.*, p. 111.

Digitized by Google

de la terre, nous l'avons vu) apparemment comme satellite de celle-ci. Mais dès cette période reculée qui comprend les rois à noms élamites, le culte de Sin occupe une place considérable qui prendra ensuite une extension immense. Les noms de ces princes contiennent assez souvent comme élément le nom de Sin [1], tandis que celui de Samas ne s'y trouve pas une seule fois peut-être [2], et celui de Dagon une seule fois, dans le nom d'Ismidagon (Dagon entend), « qui exalte la puissance de Mylitta [3]. » Le vieil Orcham, qui éleva un temple au Soleil, se disait adorateur de Sin [4]. Kourigalzou, favori de Bel-Dagon, bâtit en l'honneur de Sin, qu'il appelle « roi de l'Orient » et « roi du Sennaar, » la « maison du grand maître [5]. »

Mille ans plus tard ou davantage, Nabuchodonosor bâtissait des temples au dieu Lune, soit seul, soit en commun avec le Soleil [6]; il les considérait tous deux comme divinités des jugements, mais c'est au temple qu'il élève à Sin dans Babylone qu'il réserve le titre de « Maison de la grande lumière. » Enfin, lors de la dernière tentative de cette cité [7] pour ressaisir son indépendance, le roi qu'elle avait accepté, Nabouïmtouk, faisait graver un cylindre dont M. Taylor a retrouvé des fragments à Mugheir et qui contient ces passages : « Soleil, grand seigneur, « lumière sans reproche, suivi du dieu Sin, le *père* qui t'a « engendré, qu'avec ton assistance soient achevées les œuvres « de la pyramide [8]. » Et plus loin : « Anounit, la grande « déesse, suivant le dieu Sin, le *père* qui t'a engendrée, qui « surveilles la pyramide, les demeures de ta haute divinité, « qu'avec ton assistance mes œuvres soient achevées ! Que « leurs fondations durent comme les cieux ! Perpétue dans le « cœur des hommes la crainte de Sin, du chef des dieux et du

[1] *Ann. de phil. chrét.*, février 1865, p. 105, 108, 110. Cf. p. 107.

[2] Samas-Ossou est traduit par M. Oppert, serviteur d'Oannès (p. 106), comme le Soleil-Roi a pour épouse Anounit (Lenormant, *Comment.*, p. 97). On pourrait supposer que, régulateur du monde terrestre, il a été parfois identifié avec Anou, le dieu Loi. Mais le féminin de Anou serait Anit et non Anounit. Voy. Ménant, *Grammaire assyrienne*, p. 71.

[3] *Annales*, p. 101.

[4] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 261.

[5] *Ibid.*, p. 256; *Annales, ubi supra*, p. 110.

[6] *Ibid.*, p. 231, 238.

[7] Pour la date de Nabouïmtouk, probablement vers 500, voy. Oppert, *Annales*, nov. 1856.

[8] Fragm. de la 1re col. (*Expéd.*, t. I, p. 272).

Digitized by Google

« dieu Mérodach [1]. » Cette dernière phrase se trouvait aussi dans la première colonne ; c'est donc une formule d'importance considérable, et, si elle ne signifie pas que le chef des dieux est Sin lui-même, tout au moins elle le lui associe aussi bien que Mérodach (Marduk), dont nous verrons bientôt la haute position dans le panthéon babylonien. Enfin le même Nabouïmtouk appelle Sin : « le dieu du ciel et de la terre, « *le roi des dieux* qui sont les véritables dieux, habitant les « grands cieux [2]. »

Ces dernières lignes sont décisives : la lune est devenue le dieu suprême des Babyloniens. Ce fait fut sans doute le résultat d'un travail lent et caché dans l'esprit des peuples, mais il faut reconnaître qu'il était en concordance avec l'esprit de leur mythologie dans des temps bien antérieurs, je ne dis pas primitifs : on verra tout à l'heure pourquoi. Cette ancienne religion, en effet, c'est principalement l'adoration de l'activité féconde dont la nature nous offre chaque jour le spectacle et qu'ils attribuaient à une force intime, à une âme du monde, fragmentée par voie d'émanation, ou plutôt de filiation entre plusieurs divinités spéciales. Or les peuples orientaux d'époques diverses ont attribué la force fécondante à la lune : la loi qui mesure la gestation des enfants et des petits des animaux par mois et non par jours ou par années, leur avait peut-être inspiré cette opinion. Sin a donc pu devenir par excellence le dieu de la production des êtres, le dieu suprême de l'univers.

Mais, je le répète, cette doctrine n'est complétement formulée qu'aux derniers jours de l'indépendance : au temps de Nabuchodonosor, dont nous avons des textes assez nombreux, variés et même considérables, les dieux principaux sont encore Mérodach et Nébo. Ce sont eux qu'il appelle ses seigneurs [3] ; et dans l'inscription d'un temple qu'il bâtit au Soleil, ce n'est point Samas, c'est Mérodach qu'il appelle le plus grand des dieux, l'arbitre de la terre et des hommes [4]. Mérodach est même appelé « le premier des dieux, » au temps de Néri-

[1] Fragm. de la 3e col., p. 275.
[2] *Annales de philosophie chrétienne*, fév. 1865, p. 97 ; *Expédition*, t. I, p. 263. Voy. aussi l'inscription de Nabonid (Ménant, *Gramm. assyr.*, p. 313).
[3] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 149 ; cf. p. 177.
[4] L. 8-9.

Digitized by Google

glissor [1], bien que le nom du roi fût composé avec celui du dieu Nergal, qu'on a identifié avec la planète de Mars [2]. Le même texte et aussi la grande inscription de Nabuchodonosor, appelée inscription de Londres [3], disent de Nébo qu'il se donne la vie à lui-même, terme mystérieux qui, comme M. de Rougé vient de le démontrer dans ses leçons du collége de France, et comme il l'avait indiqué dans un mémoire sur la statuette naophore du Vatican, se référait en Egypte à une très-haute conception de la divinité, au monothéisme primitif à peine voilé. Cependant, sous Nabuchodonosor, dans le texte du baril de Phillips [4], Nébo est associé, dans un sanctuaire commun, avec la déesse Nana, que déjà Téglatphalasar IV appelait la « souveraine de Babylone [5]. » Or Nébo est « chef des légions du ciel et de la terre [6], » et Nana paraît, sur le caillou Michaux, comme déesse de la pluie [7], en même temps qu'elle est regardée par M. Oppert comme déesse lunaire, et par conséquent comme se rattachant à l'ordre d'idées que nous venons d'indiquer. « Nana, dit-il, a des rapports d'affinité avec Hécate; « elle paraît représenter la lune dans ses trois phases; sur le « caillou Michaux, elle est nommée épouse du Soleil hyper- « boréen [8]. » L'auteur incline à conclure du rapprochement de ce passage avec le texte de Nabuchodonosor que cette dernière qualification s'appliquait à Nébo lui-même, « personnifié dans l'astre du jour pendant son absence du firmament. Il s'appuie, il est vrai, pour tirer cette conclusion, sur ce que le caillou Michaux, trouvé dans le voisinage du Gyndès, appartenait à peu près au même pays et au même temps que l'inscription de Borsippa. Le caillou Michaux n'est point daté, et le seul argument émis en faveur de cette attribution d'époque, c'est que la jeune personne dont ce document énonce la dot en biens-fonds est appelée Hisr-Sarginaït, que l'auteur traduit : la Khor-

[1] *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 186.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 324.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 186, et t. II, p. 309.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 212 et 231.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 212.
[6] Inscr. de Borsippa. *Journal asiatique*, fév.-mars 1857, p. 163.
[7] V. *Annales de philosophie chrétienne*, nov. 1856, où ce monument est traduit.
[8] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 212. M. Lenormant, dans son commentaire sur Bérose (p. 99-101), signale des faits d'où il semble résulter que le nom de Nana avait une origine aryenne. Nous le retrouverons ailleurs.

Digitized by Google

sabadienne, traduction qui, en effet, ne permettrait pas de faire remonter sa naissance plus haut que la fin du VIIIe siècle. Mais M. Lenormant signale un très-ancien Sargon et même une ancienne ville chaldéenne appelée, comme Khorsabad, le château de Sargon [1]; mention d'autant plus opportune ici que Nébo est aussi nommé parmi les dieux sous la protection desquels le père de Hisr-Sarginaït place la dot de sa fille, et qu'il n'en fait nullement l'époux de Nana, ni une divinité de la pluie ou de la nuit; au contraire, il l'appelle « intelligence suprême [2]. »

Mais Mérodach, le premier des dieux à Babylone, appelé « le grand maître » dans le même document, et cité immédiatement après « la souveraine des dieux, » la Mylitta par excellence, Mérodach, dont le nom paraît à M. Oppert avoir une étymologie plutôt summirienne [3] (ou accadienne) que sémitique, était adoré en commun avec Zarpanit. Une pyramide commune leur était dédiée, d'après le baril de Phillips [4], et dans l'inscription dite de Londres, Mérodach est dit avoir donné naissance à Nabuchodonosor, tandis que ce prince bâtit un temple « à la souveraine sublime, dit-il, la mère qui m'a enfanté dans Babylone. » Mérodach devait donc avoir une épouse cosmogonique, et puisque Zarpanit est, dans le même temps, associée au culte qu'on lui rend, cette épouse doit être Zarpanit elle-même [5]. Or celle-ci, probablement déesse de la terre et certainement de la fécondité, comme l'était Mérodach lui-même, est l'Aphrodite Mylitta d'Hérodote, la déesse au culte infâme, à l'étymologie obscène, dont l'adoration tendait à réduire la déesse de la vie à une conception purement matérielle. Je ne puis citer ici aucun texte : ils sont trop clairs.

Pourtant, nous l'avons déjà vu, il existait dans la religion de Babylone des éléments d'un ordre supérieur. Nébo était fils de lui-même et intelligence suprême, souvenir confus du temps

[1] *Essai de commentaire*, p. 15-17 (note).

[2] Disons pourtant que ce texte nomme en première ligne la triade assyrienne, Anu, Bel-Dagon, Nisruk, distingue Ao de celui-ci, et, malgré l'étymologie, fait d'Ao un fils d'Anu. Il faut donc avouer que ce n'est pas, pour la mythologie babylonienne, un document de premier ordre.

[3] Leçon (inédite) du 17 mars 1869.

[4] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 230.

[5] C'est aussi le sentiment de M. Oppert. *Journal asiatique*, 1857, p. 188 et 192-3.

Digitized by Google

où la matière était reconnue pour l'œuvre d'un principe bien supérieure à elle ; et, dans un texte de Nabuchodonosor, temps où perce une étincelle de spiritualisme, la grande déesse elle-même (Nana, selon M. Oppert) apprécie et récompense les actions du roi [1]. De plus, une tradition que nous ont transmise les Grecs faisait du dieu Ao la *lumière intelligible* (φῶς νοητόν), et elle se trouve confirmée par les découvertes de l'assyriologie. Hu, Ao, Auv [2], le grand gardien du ciel et de la terre, « qui fait éclater la foudre de la vaticination, » c'était *l'être existant* par excellence, et par conséquent l'être éternel et infini.

Mais au temps où l'on traçait l'inscription du caillou Michaux, l'imagination populaire en faisait, nous l'avons vu, un fils d'Anu, dieu poisson en même temps que dieu législateur, et l'auteur du texte s'adressait à Nébo pour le prier d'introduire le déshonneur dans la famille de celui qui porterait atteinte aux limites du champ qu'il donne à sa fille. Dans la grande inscription des travaux de Nabuchodonosor [3], Ao semble réduit au rôle de dispensateur de la pluie [4].

On retrouve donc ici, de la manière la plus sensible, la dégradation d'un type sublime, fait qui, malgré une théorie un instant fameuse mais aujourd'hui, paraît-il, abandonnée même par son auteur, est universel chez les anciens peuples sémites. L'inclination populaire des Hébreux mêmes n'y fait pas exception; sans cesse ils quittaient le culte de Jéhovah pour les religions le plus honteusement extravagantes; et Dieu n'a maintenu chez eux que par une suite de prodiges la tradition du monothéisme, incessamment troublée par la bassesse de leurs aspirations.

D'autres divinités encore de la mythologie chaldéenne, mentionnées dans un autre fragment de Bérose, se retrouvent sur les monuments. Selon Agathias, en effet, « les Chaldéens appe-
« laient Zeus Belus, Hercule Sandès, Aphrodite Anaïtis, selon
« le Babylonien Bérose, Athenoclès et Simaque, qui avaient écrit
« sur les plus vieilles antiquités des Assyriens et des Mèdes. »

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 238.
[2] *Journal asiatique* de 1857, p. 148. Cf. caillou Michaux, et *Annales de philosophie chrétienne*, février 1865, p. 106.
[3] L. 35-6, 57-8.
[4] V. Ménant, *Gramm. assyr.*, p. 333 et 335.

Digitized by Google

Nous avons parlé de Bel et des Bels ; quant à Ninip-Samdan, Nabuchodonosor l'appelle celui « qui brise la moelle de mes ennemis ; » il le désigne comme fils du Zodiaque [1] ; c'est apparemment ce personnage que nous voyons au Louvre serrer un lion contre sa poitrine, car nous le retrouverons tout à l'heure dans l'Assyrie proprement dite. Quant à Anaïtis (Anat), M. Lenormant fait observer [2] que, bien que dédoublement féminin d'Anou, elle paraît fort rarement dans les textes cunéiformes, et que la grande diffusion, l'importance de ce mythe chez les Babyloniens est postérieure au VIe siècle. Nous la retrouverons partout dans l'Asie occidentale, et nous avons même la preuve qu'elle était connue hors de l'Asie dans des temps fort anciens. Arrivons aux brèves observations que nous avons à faire sur les documents mythologiques de l'Assyrie proprement dite.

Le prisme du Téglatphalasar du XIIIe siècle, qui nous a déjà tant appris sur l'histoire politique du premier empire assyrien, contient aussi des documents mythologiques d'importance considérable. Il débute, en effet, par un hommage à sept grandes divinités de Ninive, qu'il considère comme auteurs de sa puissance. En tête figure ce dieu Assour, que Damascius seul nous apprend avoir été connu en Chaldée, et qui, chez les Assyriens, occupe constamment le rang suprême; il est appelé ici : « le grand seigneur qui dirige les légions des dieux. » Viennent ensuite dans cet ordre : Bel-Dagon, roi de l'univers, père des dieux, Sin (Lunus), Samas (le Soleil), « arbitre du ciel et de la terre, » Ao, « le gardien, qui inonde les districts des ennemis » (comme sur le caillou Michaux), Ninip-Samdan, « qui punit les adversaires, » Istar (Astarté), « la souveraine des dieux, la reine de la victoire [3]. » Mais c'est Assour qui figure constamment et seul dans le cours de l'inscription. Vers la fin seulement [4], Téglatphalasar raconte qu'il a relevé un temple d'Oannès et d'Ao, qu'il nomme ses seigneurs, et un autre d'Ao, remontant tous deux au temps d'Ismidagon, mais qui appartenaient à l'ancien royaume chaldéen ; le premier même avait été détruit par un roi d'Assyrie. Remarquons, dans le protocole mytholo-

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 214.
[2] *Essai de commentaire*, p. 148-9.
[3] Oppert, *Hist. des empires de Chaldée et d'Assyrie* (*Annales de philosophie chrétienne*, 1865). Ce texte est dans le numéro de mars (p. 176-7).
[4] Avril (p. 248-50).

Digitized by Google

gique que nous venons de lire, Bel-Dagon placé en première ligne après Assour, Sin précédant Samas, comme on l'a vu à Babylone, Ao réduit à un rôle secondaire, et il n'est pas certain que les Ninivites lui en aient reconnu d'autre [1].

A la suite de ce grand texte, mais bien éloigné de lui dans l'ordre des temps, se place le monolithe d'Assur-Nazir-Habal (fin du xe siècle) que, dans un mémoire fort intéressant [2], M. Hinks a comparé, au point de vue mythologique, avec un obélisque du vieux Téglatphalasar et avec la tablette K 170 du Musée britannique dont nous avons parlé plus haut, tablette qui évalue en nombres la dignité des dieux assyriens. La liste d'Assur-Nazir-Habal est plus longue que celle du prisme. On y trouve :

Assour, roi de l'assemblée des grands dieux.
Anou, l'impénétrable, le chef qui règle les destinées.
Sin, le maître des sphères.
Mérodach, maître des oracles.
Ao, l'impénétrable... seigneur suprême.
Ninip-Samdan, le héros des exploits divins, qui réduit les ennemis.
Nébo, qui transmet le sceptre, le dieu inspecteur.
Mylitta-Taauth, l'épouse de Bel [3], mère des grands dieux.
Nergal, maître des mêlées.
Bel-Dagon, le suprême père des dieux, l'architecte, le créateur.
Samas, l'arbitre du ciel et de la terre.
Istar, la souveraine du ciel et de la terre.

Deux observations frappent l'esprit à la lecture de cette liste (où j'ai un peu abrégé les qualifications des dieux) : la première, c'est qu'il ne faut pas accorder trop d'importance à l'ordre d'inscription, puisque Bel-Dagon, « suprême père des dieux, » n'arrive que le dixième [4] ; la seconde, c'est que la présence de Mérodach, de Nébo et surtout de Mylitta-Taauth, « mère des

[1] Ce rapprochement me fait hésiter beaucoup à abandonner l'opinion ancienne, d'après laquelle le caillou Michaux appartenait à une famille venue de Khorsabad.

[2] *Transactions of the royal Irish Academy*, vol. XXII, p. 405-422.

[3] M. Hinks fait observer (p. 447) que Zarpanitu (Zarpanit) est unie à Mérodach dans les inscriptions babyloniennes, et à Bel dans les inscriptions assyriennes. La Taauth d'Assur-Nazir-Habal doit être la même déesse : l'une et l'autre représentent la fécondité matérielle ; seulement, à Babylone, on distingue la mère des êtres chaotiques de la mère des êtres organisés.

[4] Sur la tablette K 170, Anou a le nombre soixante, qu'on pourrait appeler le nombre parfait des Assyriens (Assour n'y figure pas ; voy. Lenormant, p. 65) ; Bel a le nombre 50, Sin 30 et Samas 20 seulement (*Ibid.*, p. 65 et 71).

Digitized by Google

« grands dieux, » paraît constater un progrès considérable de l'influence babylonienne opéré en trois siècles; d'autant plus que le dieu babylonien Mérodach est ici nommé « maître des oracles; » ce qui semble indiquer que les Chaldéens étaient pour Ninive des professeurs de divination, comme les Etrusques le furent pour l'ancienne Rome. Vient ensuite [1] une longue invocation à Ninip-Samdan, le chef des dieux, premier-né de Nukimmut [2], — défenseur des dieux, deux et cinq, c'est-à-dire du soleil, de la lune et des planètes, — le fort qui ne pardonne pas, dont l'œuvre est la ruine, qui saccage le pays des rebelles, etc.

La liste de l'obélisque de Salmanasar III à Nimroud ne diffère de celle-là que parce que Sin y est omis et qu'on y trouve Nisrosch-Salman [3], roi des fluides, qui statue sur nos destinées. L'ordre des noms diffère un peu, Assour étant toujours en tête. Ao réunit les qualifications précédemment indiquées puisqu'il est appelé ici le sublime, qui s'éclaire lui-même (φῶς νοητόν), qui veille sur la fertilité (sans doute en arrosant la terre) [4]. Mérodach prend une place importante dans la croyance des Assyriens; dans le récit des conquêtes de Salmanasar, « la crainte immense d'Assour *et* de Mérodach, » répandue chez les ennemis [5], commence à faire variante avec la crainte immense d'Assour. Le fils de ce Salmanasar, guerrier comme son père, adresse une invocation enthousiaste à Ninip-Samdan, « héros parmi les héros, qui surveille le centre du ciel et de la terre, qui règle les orbites, qui a fait les sphères des sept planètes [6], — premier-né de Bel-Dagon [7]. » Il est assez curieux de voir réunir ici, comme chez les Grecs, en un personnage mythologique, le caractère de héros et celui de dieu astronomique; mais Hercule n'est qu'un dieu solaire, et Ninip règle

[1] Voy. *Annales*, mai, p. 325-6.

[2] C'est peut-être le surnom d'un dieu connu. Nukimmut est désigné comme père de Nébo, dans une inscription du préfet de Calach, un peu postérieure (*Annales*, septembre, p. 206).

[3] Dans ce document assyrien encore, comme sur le caillou Michaux, Ao est distingué de Nisruk. D'après le texte précédent, Assur-Nazir-Habal regardait comme ses protecteurs Oannès, Bel-Dagon et Salman (juin, p. 416).

[4] Juillet, p. 44.

[5] *Ibid.*, p. 51. Un petit-fils de ce conquérant proclame comme ses appuis Assour, Samas, Ao et Mérodach (sept., p. 208).

[6] *Ubi supra.*

[7] Août, p. 127.

Digitized by Google

les orbites du soleil et des planètes. En somme, les divinités guerrières tiennent plus de place chez les formidables Assyriens que dans la Chaldée.

Quant aux inscriptions du nouvel empire, le syncrétisme y est manifeste, si l'on peut appeler ainsi l'union plus intime de deux religions toujours unies. C'est à Assour, Nébo et Mérodach que Sargon reconnaît devoir sa royauté invincible [1]; il reçoit les tributs des peuples en l'honneur de Bel-Dagon, de Zarpanit, de Nébo et de Tasmit [2], et rend hommage à *Nisrosch*, Sin, Samas, *Nébo*, Ao, *Ninip*, « et leurs grandes épouses. » Assour est « le père des dieux, le plus grand souverain des dieux et des déesses qui habitent l'Assyrie ; mais Bel-Dagon, le maître des terres (ou des montagnes), habite la Mésopotamie [3]. A Koyoundjik, Sennachérib, comme plus tard Nabuchodonosor à Babylone, proclame que Mylitta, la souveraine des dieux, est l'auteur de sa naissance; mais c'est à Assour, « père des dieux, » et à Istar, la déesse de la guerre, qu'il doit la soumission de tous ceux qui portent haut la tête et la garde des peuples [4]. Ninip, le dieu de la guerre, n'a garde d'être oublié par Sargon [5]; mais, chose assez bizarre, il a sa place dans le harem à côté de Nisrosch, qui était alors considéré comme auteur du mariage et de la fécondité, comme uni à Mylitta-Zarpanit. Il est vrai, la guerre devait peupler le harem des conquérants : Sennachérib (Sin-Ahi-Irib : Sin a augmenté les frères) et son fils Assarhaddon (Asur-Ah-Iddin : Assour a donné un frère) empruntent leurs noms à des divinités que nous connaissons depuis longtemps.

III

RELIGION PHÉNICIENNE.

La religion phénicienne est peu connue par les monuments épigraphiques ou figurés. Nous avons vu, dans un autre article,

[1] Oppert, leçon (inédite) du 11 mars 1869. Cf. inscription des pavés de Khorsabad, l. 5-7 et l. 37-41.

[2] V. la grande inscription du palais de Khorsabad, publiée et commentée par MM. Oppert et Ménant. Tasmit, déesse de l'instruction, paraît être l'épouse de Nébo chez les Assyriens. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 212.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 294.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 294, 297, 305.

[5] *Ibid.*, t. II, p. 333, 334, 343.

Digitized by Google

que l'art phénicien n'est pas bien riche ; il n'est demeuré de ce peuple, sauf le sarcophage d'Esmunazar, aucune inscription historique proprement dite ; quant aux textes gravés, si l'on a recueilli, depuis le siècle dernier et spécialement depuis quelques années, un assez grand nombre d'inscriptions funéraires ou votives en langue phénicienne, presque toutes proviennent de partout ailleurs que de la Phénicie, et elles sont généralement fort courtes : les longs textes de Marseille et de Carthage sont des tarifs d'offrandes et non des récits mythologiques. On est souvent réduit à se rabattre sur l'étude des noms propres d'hommes dans la composition desquels entre celui d'un dieu.

Il est donc nécessaire, si l'on veut éclaircir l'ensemble des documents ainsi produits, d'avoir recours à des textes d'une autre espèce. Le principal est celui de Sanchoniathon, mais on ne peut qu'avec une grande réserve le qualifier de texte original. Il ne subsiste, en effet, que dans l'extrait traduit en grec par Philon de Byblos et conservé dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe [1] ; or Philon, écrivain de la période alexandrine, a introduit dans sa traduction plusieurs noms de divinités grecques, pour interpréter à sa manière les mythes phéniciens, et ces mythes eux-mêmes pouvaient avoir subi des altérations dues à une influence soit hébraïque, soit hellénique, sous lesquelles il n'est pas facile de retrouver le sens précis de la tradition originale. De plus, M. Renan a reconnu, avec grande raison, paraît-il, et en se couvrant d'ailleurs de l'autorité d'Ewald et de Bunsen, une série de mythologies locales mises bout à bout pour former une interminable théogonie [2], différentes villes de la côte ayant exprimé sous diverses dénominations des fables analogues entre elles. Mais on ne saurait accuser Philon d'avoir imaginé ces fables : les textes épigraphiques permettent de reconnaître, dans des monuments authentiques, les principaux personnages de cette mythologie. Il ne faut pas non plus, sans y attribuer une importance exagérée, négliger les assimilations aux divinités de la Grèce que présentent les inscriptions bilingues, soit dans la dénomination du dieu auquel le monument est dédié, soit dans les éléments du nom propre

[1] Liv. IX.

[2] Renan, *Mémoire sur l'origine et le caractère de l'histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon* (*Acad. des Inscr.*, t. XXIII).

Digitized by Google

de l'auteur du monument ou de quelque personnage de sa famille.

Dans le texte traduit de Sanchoniathon, bien plus étendu que le fragment cosmogonique de Bérose, même à ne considérer que l'une des théogonies dont il se compose, l'idée qui domine est le passage de la matière informe au genre humain et même à différents peuples de Phénicie, le tout fondu dans une série unique à laquelle on a donné la forme de généalogie, et dans laquelle les doctrines de l'evhémérisme, ou transformation des dieux en personnages prétendus historiques, tiennent une assez large part. L'interprétation de ce texte est favorisée, comme le fait observer M. Renan, par un résumé de la cosmogonie phénicienne que nous a conservé Damascius ; mais on ne saurait admettre, avec l'auteur du mémoire, que, chez les Sémites, parmi lesquels il confond les Phéniciens Chamites, à cause de leur langue, « le polythéisme n'a guère consisté qu'à jouer sur les noms du dieu unique, envisagés comme formant des personnes différentes et groupés en généalogie. » Que telle ait été, chez tous les peuples, une des origines du polythéisme, je suis bien loin de le nier, et la vérité de cette doctrine se vérifie chez les Egyptiens, qui n'étaient pas des Sémites ; mais le passage de l'idée de création à celle d'émanation une fois accompli, la confusion une fois établie entre l'idée de la substance divine et celle de la substance du monde, nous allons voir en Phénicie, comme nous l'avons vu à Babylone, la matière devenant le principe de tous les êtres, dans les conceptions des mythologues comme dans l'imagination populaire.

Il ne saurait être ici question de suivre dans ses développements divers cette généalogie de dieux et de héros, connue d'ailleurs de l'Europe savante depuis le temps d'Eusèbe. Ce que nous avons à faire, c'est de marquer la connexion de ce témoignage avec les doctrines babyloniennes d'une part, et de l'autre avec les documents archéologiques.

Sanchoniathon, dit Eusèbe[1], pose comme principe universel *l'air ténébreux et agité,* autrement dit le souffle d'un air ténébreux et le chaos confus et sombre. Tout cela était indéterminé (ἄπειρα) et pendant longtemps n'eut point de figure. « Lorsque,

[1] *Prépar. évang.*, liv. I, ch. x.

Digitized by Google

« dit-il, le Souffle aima les principes et s'unit à eux, cette « union s'appela le Désir, et telle fut l'origine du monde. Mais « le Souffle ne connaissait point son œuvre; de l'union de cette « œuvre avec lui naquit Moch [1], que quelques-uns disent être « la boue, d'autres un mélange humide et corrompu. De là vin- « rent les germes et la production de tous les êtres. Il y avait « des animaux dépourvus de sensibilité; de ceux-là naquirent « des animaux intelligents qu'on appelle Zophosemin, c'est-à- « dire contemplation des cieux [2]. Moch avait la forme d'un « œuf. »

Assurément on ne saurait imaginer une cosmogonie plus brutalement matérialiste : c'est la Taauth babylonienne dans sa plus infime dégradation. Selon Eudème, cité par Damascius, Sidon, l'ancienne métropole de la Phénicie, admettait comme principes originaires le Temps, le Désir et l'Obscurité (ὀμίχλην); de l'union de ces deux derniers êtres naquirent l'Air et le Souffle, celui-là dépourvu d'intelligence (ἄκρατον τοῦ νοητοῦ), celui-ci prototype animal de l'intelligible, mais émané du premier (ἐξ αὐτοῦ κινούμενον); de l'Air et du Souffle naquit un œuf, en vertu de l'intelligence (κατὰ τὸν νοῦν). C'est apparemment l'intelligible, ajoute Eudème ou Damascius; mais, d'après l'analogie des cosmogonies orientales et surtout d'après le texte de Sanchouiathon que nous venons de lire, on ne peut contester que cet œuf ne fût le germe des êtres matériels.

Enfin Damascius citait, d'après Mochos, l'éther et l'air comme les deux principes desquels est né Oulam, dieu intelligible, qui seul donna naissance à Chusor, premier auteur de l'éclosion, puis à l'œuf qui, en s'ouvrant, produisit le ciel et la terre. Ici nous retrouvons encore, quoique sous une autre forme, Bel coupant Thagath en deux pour former la terre et le ciel, d'autant plus, selon Jean de Lydie, le nom *phénicien* d'Aphrodite était Blatta; cette déesse, qu'il distingue de l'Astarté syrienne, Bunsen, avec toute apparence de raison, l'identifie à

[1] Μωτ dans l'original, corrigé par Bunsen : *Mach* signifie pourriture en hébreu.

[2] A en juger par l'hébreu, ce serait plutôt émanation des cieux : la seconde partie du mot est le phénicien Semin (hébr. Schamaïm) que nous retrouverons ailleurs; la première paraît venir de Sâphah par un sin, *fluxit*, auquel M. Drach croit avoir correspondu la forme adoucie Zâphah. — Le sens général du morceau concorde avec cette interprétation.

Digitized by Google

la Moledath (Mylitta) de Babylone; elle se retrouve d'ailleurs dans la seconde partie de la cosmogonie de Sanchoniathon, où il est dit que du vent Kolpia et d'une femme nommée Blau, c'est-à-dire la Nuit, naquirent deux hommes mortels, Aion [1] et Protogonos (la première née).

Les enfants d'Aion et de Protogonos reconnaissent pour dieu unique Bel (le Maître) ou Beelsanim (le seigneur des cieux); Chusor se retrouve aussi dans leur descendance, mais bien loin, avec le double rôle de forgeron et d'enchanteur. C'est à cette famille aussi qu'appartient Sydyk, père des Cabires ou grands dieux, dont les Phéniciens portèrent le nom dans la mer Egée, bien que les divinités de Samothrace auxquelles on l'appliqua fussent d'origine aryenne [2]. Cette série d'êtres divers est bien plus compliquée que la précédente [3].

La troisième cosmogonie est celle de Byblos, d'après Bunsen, ou plutôt d'après l'auteur lui-même, puisqu'on y trouve Kronos comme fondateur de cette ville. Le Ciel et la Terre, enfants du Très-Haut, sont ici les premiers principes. On y trouve un syncrétisme confus avec prédominance de l'hellénisme ; la suture d'une théogonie distincte avec les précédentes est ici par trop visible, puisque, pour les mettre à la suite d'un récit unique, il a fallu supposer que le Très-Haut, père du Ciel et de la Terre, ne fut divinisé qu'après sa mort. Sydyk s'y retrouve encore, mais sans désignation de père des Cabires. Les enfants du Ciel et de la Terre portent les noms de El, Betyle, Dagon et Atlas. Là Dagon est « inventeur du blé et de la charrue. » C'est un dieu bienfaisant comme en Chaldée.

[1] Le *Temps perpétuel*, traduction grecque du mot Oulam, l'hébreu Olam (par un ain). Il est impossible d'exprimer plus naïvement la confusion établie par l'auteur du système entre les éléments cosmogoniques et la filiation de personnages appartenant à l'anthropomorphisme. La répétition d'une même doctrine n'est pas moins apparente sous deux formes différentes appartenant la première à Sidon, la seconde à Tyr, le fondateur de cette ville étant dit issu d'Aion et de Protogonos. On l'appelle Hypsouranios (en grec, le sublime céleste) ; il a pour frère Usoos, en qui l'on a cru reconnaître Esaü. Quant à Chusor, premier auteur de l'*éclosion*, c'est évidemment la racine Khâtsar, *abscidit*; Blatta pourrait être Beleth, le néant; Meledeth, c'est la naissance, l'origine, la patrie. Kolpia, selon Bunsen, c'est Kol-piah, *vox venti*.

[2] C'est du moins ce que me semble avoir démontré Neuhæuser dans son *Cadmilus*.

[3] Le chasseur et le pêcheur qui figurent dans cette généalogie sont regardés par M. Renan comme symbolisant le peuple sidonien, attendu, dit-il, que la racine Tsid signifie à la fois chasser et pêcher. C'est ingénieux.

Digitized by Google

Mais, à côté des théogonies phéniciennes, il y avait un système religieux, concernant l'action des puissances divines sur le monde. On retrouve, en l'étudiant, l'application des doctrines que nous venons d'esquisser, plus ou moins tempérées par l'invincible sentiment de l'humanité reconnaissant une puissance supérieure à elle-même et aux objets qui l'entourent. Dès 1841, dans son volume sur la *Religion des Phéniciens,* Movers avait reconnu que leur croyance et celle des peuples congénères était « la divinisation des forces et des lois de la nature [1] ; — l'adoration, non comme chez les Hébreux, d'une puissance infinie gouvernant le monde, mais d'une force vivante, cachée dans la nature elle-même, la formant suivant certaines lois, puis détruisant ses propres ouvrages et se tuant elle-même en apparence; force à laquelle les hommes adressent, suivant ses différentes œuvres, tantôt un tribut d'admiration, d'amour et de respect, tantôt des sentiments de terreur, alors qu'ils la considèrent comme ennemie et qu'ils cherchent à l'apaiser [2].»

Movers admet que les études sur les religions de l'Asie occidentale doivent former un ensemble et s'éclairer l'une par l'autre. Nous avons déjà vu qu'il est fondé à le penser en ce qui concerne la Phénicie et la Chaldée, et le fait se conçoit d'autant mieux que, suivant une ancienne tradition, il est vrai fort critiquée de nos jours [3], les premières colonies des Chamites-Sidoniens s'étaient d'abord établies sur les bords du golfe Persique, et que les Babyloniens reconnaissaient une localité de cette région (Dilvoun), comme le foyer de leur plus antique science [4]. Movers ajoute que, chez les Phéniciens comme dans les religions du même groupe, l'idée la plus ancienne et la plus simple était de considérer la divinité comme contenant à la fois un principe mâle et un principe femelle, source chacun de tout ce qui peut être considéré comme lui étant analogue dans la nature : le dieu-nature Baal, formant, conservant et détruisant toute chose, Baaltis concevant et enfantant des

[1] Movers, *Die Phönizier*, t. I, p. 148.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Ibid.*, t. II, p. 38-60; il cite Hérodote, l. I. Cf. VII-89; Strabon, XIV-4, etc. Movers n'admet pas que les Phéniciens eux-mêmes aient propagé cette opinion; M. Quatremère ne l'adopte pas non plus (*Mémoire sur Ophir*) : *Acad. des Inscript.*, t. XV.
[4] V. mon précédent article, p. 154 du présent volume.

Digitized by Google

germes de tous les objets, le premier, source de la vie intellectuelle; la seconde, source de la vie physique [1].

Dans les villes syro-phéniciennes et en Chypre, la commune action ou plutôt l'identité fondamentale de ces deux puissances était symbolisée par la conception bizarre d'une divinité qui avait les attributs des deux sexes [2]: une Vénus cypriote était barbue [3]. Mais Baal se subdivisait à son tour en divers dieux: le Baal-Adonis était auteur de la vie, le Baal-Ethan ou le Baal-Chon, conservateur, et le Baal-Moloch ou le Baal-Makar, destructeur [4]. Par une inclination naturelle de l'esprit humain, et par l'exemple des religions étrangères, ces êtres, un peu abstraits dans l'origine, revêtirent des figures humaines [5]. Les dieux phéniciens furent ancêtres des maisons royales, fondateurs des villes, auteurs de différents arts; d'autre part aussi ils présidèrent à différents astres, comme les divinités des Grecs; et l'école d'Alexandrie eut moins d'efforts à faire qu'on ne le penserait au premier aspect pour identifier ces mythologies. L'astrolâtrie était d'ailleurs une dérivation d'autant plus naturelle de cette religion qu'à l'action du soleil et de la lune correspondent les phénomènes du monde terrestre. Le soleil, dont la chaleur vivifie les êtres divers, était considéré comme le père commun, la terre comme la mère commune [6]. Et, dans un ordre d'idées un peu différent, la lune, lumière inférieure à celle du soleil, fut considérée comme son épouse [7].

Comme résultat de ces combinaisons, on eut une Astarté à la fois déesse lunaire et déesse universelle de la nature [8], mais de la nature organisée, différente par conséquent de Balta, comme nous l'avons déjà vu. Ici nous retrouvons l'Istar des bords du Tigre et de l'Euphrate, d'autant plus visiblement que la dernière dentale disparaît souvent du nom de la déesse phénicienne. Istar ou Astar représentait en général cette puissance divine sous l'aspect féminin dont nous parlions tout à l'heure: il n'est pas surprenant que ce nom fût appliqué surtout à une

[1] *Die Relig. der Phön.*, p. 149.
[2] Movers, t. I, p. 149-150.
[3] Macr. Sat., l. III, ch. VIII.
[4] Movers, t. I, p. 150.
[5] *Ibid.*, p. 151-2.
[6] *Ibid.*, p. 153-5. Cf. p. 180.
[7] *Ibid.*, p. 159.
[8] *Ibid.*, p. 605 et 640.

Digitized by Google

déesse de la guerre chez le peuple belliqueux de Ninive, et que l'Astarté phénicienne ait présidé à la navigation chez un peuple navigateur par excellence[1].

Arrivons aux éclaircissements dus à l'épigraphie phénicienne, qui a fait, depuis un tiers de siècle, de si rapides progrès.

Gesenius a le premier réuni de nombreux monuments de cette langue; il en a assuré la lecture, s'il n'en a pas toujours fixé définitivement l'interprétation, dans ses *Scripturæ linguæ que phœniciæ monumenta* (1837), où d'ailleurs il rend pleine justice à ses prédécesseurs Rheufeld, Montfaucon, et surtout Swinton et Barthélemy, favorisés déjà par la connaissance d'un plus grand nombre de textes[2]. D'habiles disciples l'ont dépassé, tant en Allemagne qu'en France, et l'on peut dire qu'aujourd'hui l'épigraphie phénicienne est une science non pas complète, mais positive. La langue étant d'ailleurs presque identique à l'hébreu, la difficulté philologique était moindre que la difficulté paléographique.

Ab Jove principium, disait un des bergers de Virgile; et à notre tour la logique doit nous conduire à débuter ici par le personnage de Baal, dont le caractère et les aspects divers étaient en quelque sorte le fondement de la doctrine religieuse des Phéniciens. Baal, dans tous les textes, écrit avec un *ain* médial[3], représente étymologiquement l'idée de la puissance suprême, aussi bien que Bel dans le dialecte de Babylone. Selon toute apparence, cette épithète avait jadis désigné le dieu unique; mais, au temps où les villes phéniciennes nous sont connues par les monuments, chacune a son Baal, sa divinité suprême[4] qu'elle considère comme son protecteur spécial.

La grande inscription du roi sidonien Esmunazar nomme le Baal de Sidon[5]; et Melkarth, l'Hercule tyrien, est appelé le

[1] V. Layard, *Mémoire sur un bas-relief mithriaque découvert à Vienne* (Isère), *sub finem*.

[2] Gesenius, *Monumenta*, lib. I, cap. I, § 2.

[3] V. dans Gesenius, IIIe et V^e inscrip. de Carthage, IIe de Tripoli en Afrique. V. aussi l'inscription d'Esmunazar, l. 18; Levy, *Phönizische Studien*, fascicule I, p. 33. Cf. III, p. 46, 49, 57, 63, 67, 69, 70; l'abbé Bourgade, *Toison d'or de la langue phénicienne*, p. 5.

[4] Movers, t. I, p. 169. Cf. p. 172, 175-6.

[5] L. 18. Cette inscription a été traduite plusieurs fois, notamment en 1856, par l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la faculté de théologie, et la même année par M. Levy. Le monument venait d'être découvert; il est au musée du Louvre.

Digitized by Google

Baal de Tyr dans la première inscription de Malte[1], œuvre de deux Tyriens[2]. Mais, ici comme chez bien d'autres peuples, nous l'avons vu, le dieu suprême avait pris un caractère matériel, et, comme l'agent le plus sensible et le plus universel du monde physique c'est le soleil, Baal était devenu un dieu solaire. C'est le Baal-Samin ou seigneur des cieux de Sanchoniathon, dénomination traduite par Philon de Byblos, et que saint Augustin, élevé au milieu de populations puniques, interprétait de la même façon, dans un passage plusieurs fois cité. Une des inscriptions d'Umm-el-Awamid, rapportées par M. Renan au musée du Louvre et de très-peu antérieure à l'ère chrétienne, porte une dédicace à Baal-Schamim[3]. Mais le caractère de la religion phénicienne est mieux marqué encore par les noms d'Abdschemesch, Abd-Schamaï[4], qu'offrent des inscriptions.

La tradition grecque nous a conservé plusieurs appellations de Baal, correspondant à ses attributions diverses; et parmi elles il en est une des plus curieuses, que les monuments ont surabondamment confirmée. C'est la dénomination de Khamman ou Khammon, assez souvent abrégé en Man par l'élision de l'aspiration initiale, phénomène grammatical qui se rencontre aux époques les moins anciennes, d'après le témoignage de M. Lévy[5]. Le nom de Khamman (par un *heth*) est considéré par Movers[6] comme l'adjectif de *Khamah, ardeur du soleil*, mot pour lequel le dictionnaire de Gesenius, revu par M. Drach, cite aussi des exemples auxquels s'appliquent les traductions de *colère* et même de *venin* des serpents.

Ceci nous ramène à la pensée exprimée par Movers au sujet

[1] L'usage s'est établi, pour la facilité des renvois, d'adopter comme base de la classification celle de Genesius. A mesure qu'on découvre dans une localité déjà explorée un texte nouveau, on le numérote à la suite.

[2] Elle est bilingue, et le grec porte Ηρακλεῖ Αρχηγέτει. V. Movers, t. I, p. 178. Hérodote, l. II, ch. XLIV, et Arrien, l. II, ch. XVI, nomment aussi Heraklès, la célèbre divinité des Tyriens.

[3] V. l. I et avant-dernière de la première inscription. — Bargès, *Journal asiatique*, août-sept. 1863; Lévy, fascicule III, p. 31-32. Cf. Movers, t. I, p. 174.

[4] Serviteur du soleil (Ire inscript. Athénienne), serviteur des cieux (XXXVIe Cittienne).

[5] *Phœnizien Studien*, premier fascicule, p. 94, note 2. Pour cette forme, voy. deuxième fascicule, p. 57, 59, 63-4, 105-6. Pour Khamman, Gesen, IIIe inscrip. de Carth., voy. aussi Bourgade, p. 5; Judas, *Nouvelles études*; Lévy, deuxième fascicule, p. 45, 46, 49, 50, 59, 65, 70, et quatrième fascicule, p. 12, 42, 48-49.

[6] *Die Phœnizier*, t. I, p. 343, 346. Cf. p. 180.

Digitized by Google

de Baal. « Il remplit complétement, dit-il, l'idée de la divinité dans la religion naturaliste des anciens. Il n'est pas seulement le dieu producteur, mais aussi conservateur et destructeur [1]. » Nous pouvons à ce sujet nous rappeler que, même dans une mythologie bien différente, les flèches d'Apollon, emblèmes des rayons du soleil, étaient aussi destructives, et qu'en général, chez les habitants des régions à la fois brûlantes et fécondes, le soleil était considéré comme possédant ces attributions opposées.

La signification du nom de Melkarth est indiquée par M. Lenormant d'une façon que mes très-faibles connaissances en linguistique sémitique ne me permettent pas d'apprécier [2]; l'emploi de ce nom n'est pas exceptionnel dans le texte de Malte. On le retrouve dans la Ve inscription de Carthage, donnée par Gesenius ; dans la XIe, citée par M. de Vogüé [3]; dans la XXXVIIIe de Cittium [4], etc., comme élément de nom propre, Abd-Melkarth (serviteur de Melkarth), forme assez fréquente et que nous ramènent diverses appellations du Panthéon phénicien.

Une autre désignation du dieu suprême de la race punique est Baal-Ithon ou Baal-Itan, c'est-à-dire l'ancien ou plutôt l'éternel [5], que Movers trouve à la fois dans Ctésias, Strabon et Damascius, et qui appartient aussi, avec le même sens, à la mythologie chaldéenne [6]. Baal-Ram signifie Baal le très-haut,

[1] *Die Phœnizier*, t. I, p. 184.

[2] Melek-Kirgath, roi de la cité (*Manuel*, t. III, p. 128). Ce serait l'équivalent assez exact d'Ἀρχηγέτης. L'inscription d'une statue dédiée à Melkarth a été trouvée en Chypre (Lévy, fascicule III, p. 3).

[3] Dans le *Journal asiatique*, août 1867, à l'occasion de la XXXVIIIe inscription de Cittium.

[4] Même article. V. aussi Lévy, *Phœn. Stud.*, fascicule II, p. 67; IV, p. 13, et *Journal asiatique*, déc. 1868.

[5] Movers, t. I, p. 173.

[6] Tous les dieux assyriens sont des *Maîtres*, des Bel, comme diverses divinités phéniciennes sont des Baal, nous disait M. Oppert, dans sa leçon du 9 avril 1872, mais le dieu qui figure en tête des listes assyriennes est le Bel par excellence, ordinairement appelé El, l'Elevé, comme on le voit par Diodore (Ἧλον et non Ἥλιον, que les copistes n'eussent pas altéré). C'est l'Elioun de Sanchoniathon, c'est le démiurge, car il est appelé *banu*, celui qui engendre, ou qui bâtit, et par conséquent qui forme le monde (v. *supra*) ; il est Abulli, le père des dieux ; il est aussi appelé le *dieu qui dure*, c'est-à-dire le *dieu éternel*. — De même les Phéniciens ont un Bel Démiurge (Movers, t. I, p. 271, 287-8).

Digitized by Google

selon Hésychius comme selon l'étymologie hébraïque [1]. Baal-Moloch, qu'on trouve, non dans les inscriptions puniques, mais sur les médailles ciliciennes [2], signifie le dieu *qui brise;* il présente une certaine analogie avec Baal-Khammon, d'autant plus qu'on le voit en Palestine recevoir des victimes humaines consumées par le feu [3]. Il ne faut pas confondre ce nom avec la désignation de *Melek, roi,* élément de Melekiathon [4].

Rien de tout cela ne paraît se rapporter à l'ordre moral proprement dit; mais, si l'analyse de ces désignations ne nous démontre pas que les Phéniciens se soient fait une idée juste de l'ensemble des attributs divins, du moins jusqu'ici l'idée de l'unité divine n'est pas absolument méconnue peut-être sous ces diverses épithètes. Elle reçoit une altération bien autrement grave dans le rôle d'une grande divinité féminine, au sujet de laquelle les monuments appuient l'exposition de Movers résumée plus haut. Nous retrouvons, en effet, ici le personnage d'Anat, la grande divinité chaldéenne, Thanith à Carthage, Athergatis en Syrie, empruntée par l'Egypte aux Syriens, sous le nom d'Anata. M. de Vogüé a inséré une remarquable étude sur cette divinité dans la seconde partie de l'article cité plus haut [5], et M. Lenormant vient de l'examiner à son tour [6]. Anat, dit celui-ci, était d'origine babylonienne; c'est seulement dans la religion des bords de l'Euphrate que l'on se rend compte de la manière dont s'est formée son appellation, qui n'est autre que le féminin de celle du dieu Anou. Il fait observer cependant qu'en Assyrie et dans l'ancienne Chaldée, les monuments qui la concernent sont peu nombreux jusqu'au IVe siècle avant notre ère, où elle se substitue à Belit ou Baaltis, mais que, dès une époque fort reculée, elle avait donné son nom à plusieurs villes de Palestine. « Une curieuse monnaie d'argent, frappée évidemment dans une ville du nord

[1] Movers, t. I, p. 173.
[2] *Ibid.*, p. 174. L'influence phénicienne s'est étendue en Asie Mineure.
[3] *Ibid.*, p. 327-328.
[4] Nom d'un roi phénicien de Cypre, connu par la Ire et par la XXXVIIe inscription de Cittium. Il signifie *don du roi* (céleste) (M. de Vogüé, *Journal asiatique*). On voit, dans le même article, que la désignation Baal-Melek est aussi fournie par la numismatique.
[5] *Inscriptions phéniciennes de l'île de Cypre (Journal asiatique,* août 1807).
[6] *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose,* p. 148 et suiv.

Digitized by Google

de la Syrie [1], ajoute-t-il, offre l'image de la déesse Anat assise sur un lion et ayant son nom écrit à côté d'elle. » En Egypte aussi elle se retrouve avec son nom propre, bien qu'elle porte un surnom qui exprime la fécondité universelle et de plus celui de Qades, apparemment emprunté à la ville syrienne, célèbre dans les annales de Ramsès II, d'où son culte a pu être importé sur les bords du Nil.

Anata est, selon M. de Vogüé, portée sur un lion, attribut de la puissance solaire et bienfaisante et de l'activité virile, parce qu'elle lui fait contraste comme déesse lunaire et malfaisante, en même temps qu'elle se trouve unie à lui par la loi de l'union des contrastes et du dédoublement de la puissance suprême. Il entre à cet égard dans une étude de monuments et de textes qui nous écarteraient un peu de notre sujet; mais je dois du moins rappeler après lui les vers de Plaute, qui font de l'Astarté punique, tout à la fois l'amie et l'ennemie des hommes, « leur force, leur vie, leur santé, leur ruine et leur mort, » comme nous l'avons vu de Baal. De même Anata est représentée, spécialement en Egypte, comme déesse guerrière et meurtrière ; son nom même, dans l'orthographe phénicienne, l'identifie, sauf la terminaison féminine, à une racine qui exprime l'oppression et la douleur [2]; et cependant une inscription de Lapithos, en Cypre, l'appelle force des vivants [3]. En général Astarté présidait à la fortune des hommes ou du monde, comme on le voit par le nom de Gadaschtoreth, fortune d'Astoreth, que porte un suffète carthaginois [4].

Ce que nous venons de voir nous induit déjà à identifier Anata et Astarté (Aschtoreth), mais cette observation doit avoir une portée plus générale. A chaque Baal paraît correspondre une Baaltis, dont le nom ou l'épithète varie moins cependant que celle de Baal lui-même. Dans le passage cité plus haut au sujet du Baal-Samin, saint Augustin fait remarquer qu'on assimilait Baal à Jupiter et Astarté à Junon, son épouse; il paraît que la domination d'Astarté était à la fois, comme celle de Baal, générale et particulière, qu'elle pouvait représenter une déesse en

[1] *Essai de commentaire*, p. 150-1.
[2] M. de Vogüé, *ubi supra*.
[3] *Id.*, *ibid.* Selon Lévy, fascicule I, p. 6, force de la vie (c'est-à-dire puissance vitale et productive).
[4] *Id.*, *ibid.* (XIe inscript. de Carthage, citée à propos de la XXXVIIIe de Cittium).

Digitized by Google

général et la déesse locale, ou encore la déesse par excellence. Astoreth est dite épouse de Khammon, dans la IIIe inscription d'Umm-el-Awamid [1] ; et d'autre part elle est, comme Thanith, désignée sur divers monuments par des termes mystérieux qui semblent indiquer une union avec un Baal plus étroite encore que celle d'époux et d'épouse et qui sont la justification de la théorie générale émise par Movers.

Non-seulement, en effet, Astoreth porte, dans le texte d'Esmunazar [2], la désignation d'*Astarté des cieux magnifiques* ou du *ciel puissant* [3], qui la rapproche de Baal-Samin, mais le texte [4] l'appelle *nom de Baal* ou *gloire de Baal*, selon les interprétations de M. Derenbourg [5] et de l'abbé Bargès, bien que M. Lévy, dans sa traduction contemporaine de cette dernière (1856), dise seulement « l'Astarté du céleste Baal [6]. » Mais Thanith, dans les inscriptions II, III et V de Carthage, est nommée *avant* Baal-Khammon, comme pour donner la place d'honneur à la divinité femelle, et, en février 1866, M. Zotenberg signalait dans la *Revue archéologique* une inscription de même provenance, où la même déesse, encore nommée avant le même dieu, était appelée FaNé-Baal, face de Baal.

Il est vrai, les deux caractères qui représentent le mot FaNé ne sont conservés que dans leur partie inférieure, et M. Zotenberg propose l'interprétation : compagne de Baal. Mais M. Judas avait déjà parlé (1857) de textes puniques « à la dame Thanith, *image* de Baal, et au seigneur Baal-Khammon, » qui, sans doute, représentent la même formule. L'abbé Bourgade [7] la donnait aussi comme de provenance carthaginoise, avec des caractères complétement et nettement figurés ; et elle se retrouve sur *vingt* inscriptions carthaginoises apportées à l'Exposition universelle de 1867, dont M. Rodet a rendu compte dans le *Journal asiatique* [8].

[1] V. Bargès, *Journal asiatique*, août-sept. 1863. Comparez l'ingénieuse analyse que M. Lévy (fascicule III, p. 37-9) donne de ce texte, où il reconnaît une double désignation de Baal, par les mots El-Khammon et par le titre de roi (époux) d'Astarté.

[2] L. 16.

[3] Derenbourg, *Journal asiatique*, janv. 1868 ; Lévy, *Phœn. Stud.*, 1er fascicule.

[4] L. 18.

[5] *Ubi supra.*

[6] V. p. 3 et 33.

[7] P. 5.

[8] Dernier numéro de 1868.

Digitized by Google

Le texte est donc certain et demande une interprétation précise, d'autant plus qu'il ne se montre point ici comme l'effet d'un caprice individuel, mais comme une désignation technique et régulière, aussi bien que la préséance accordée à Thanith sur Khammon. En acceptant la traduction : *manifestation de Baal*, donnée, dit-il, par M. de Saulcy, M. Rodet ajoute : «Image virtuelle, qu'on pourrait emprunter à l'optique, et qui rendrait assez bien l'idée mythique contenue dans cette expression, sur laquelle on peut voir, *comme dernier mot*, l'article de M. de Vogüé sur les inscriptions phéniciennes de Cypre » (celui que nous avons déjà plusieurs fois rappelé). Or voici ce qu'on y lit à cet égard :

« Cette expression signifie *facies, persona Baalis*, et M. de Saulcy l'a très-heureusement traduite le premier : *manifestation de Baal* [1]. M. Zotenberg a montré qu'elle renfermait en outre une idée d'association conjugale [2]. C'est pour ainsi dire une forme subjective de la divinité primitive... Astarté, la déesse de Sidon, est qualifiée de Schem-Baal, *nomen Baalis*... ; elle n'est pour ainsi dire plus qu'une locution théologique..., et pourtant la personnalité est devenue assez distincte pour qu'en désignant l'ensemble des deux divinités, mâle et femelle, l'auteur de l'inscription ait employé le pluriel. — A chaque Baal éponyme correspond un Baal femelle. »

Appuyé sur ce savant témoignage, ne pourrait-on pas faire un pas de plus, en considérant la persistance avec laquelle les textes puniques omettent l'épithète de Khammon dans la désignation du dieu dont Thanith est la manifestation, et l'expriment dans celle du dieu dont ils font à la fois son parèdre et son inférieur? Thanith, distincte en cela d'Anat et d'Astarté, ne serait-elle pas l'expression, la manifestation extérieure de la puissance productrice, la nature féconde issue de la substance du Baal suprême, d'après ce passage du monothéisme au panthéisme qui paraît le fond de la religion phénicienne, tandis qu'elle a pour parèdre et corrélatif dans la loi générale du monde le dieu qui détruit successivement les générations des hommes, des animaux et des plantes, pour faire vivre à leur tour des générations nouvelles? Même chez les Grecs, l'opposition et le rappro-

[1] *Revue archéologique*, t. III, p. 633.
[2] *Ibid.*, févr. 1866.

Digitized by Google

chement de la vie et de la mort se trouvent au fond des enseignements mystérieux empruntés à l'Asie; nous les retrouverons, dans un travail différent, appliqués aux mystères de Bacchus.

Mais, s'il en est ainsi, il faut distinguer la Thanith de Carthage de l'Anata asiatique. Et en effet, Thanith s'écrit avec deux *tau*, et Anata, sur cette médaille phénicienne où on la voit assise sur un lion, a un *ain* au commencement de son nom; et, si Anah exprime l'idée d'affliction et d'oppression, Thanah, au contraire, est rendu dans le dictionnaire déjà cité par *porrexit, dedit, dona distribuit* (le *tau* final étant suffixe dans les deux noms). Ce doit donc être une déesse bienfaisante; or, le parèdre masculin d'Anata, le dieu adoré spécialement avec elle, son dédoublement, son époux, si l'on veut, paraît être exclusivement un dieu terrible. C'est encore M. de Vogüé qui l'a reconnu. Dans l'article déjà cité, il fait remarquer que ce parèdre est donné par un stèle hiéroglyphique du Louvre, où un dieu Reschpou, nullement égyptien d'origine, est le parèdre d'Anata; or la XXXVIIe inscription cittienne contient par deux fois le nom propre *Reschepiaton* et la XXXVIIIe celui de *Reschepkhetz* qui, précédé à la 3e ligne du mot *Cohen,* prêtre, et à la 4e de *Adonai,* monseigneur, est certainement un nom de divinité. Or l'étymologie de ce nom, on l'a trouvée sans peine: c'est *Reschep,* foudre, et *Khetz,* flèche. C'est, en effet, armé tantôt de la lance, tantôt du bouclier, de la hache et du *carquois,* que ce dieu figure sur les monuments égyptiens, et le nom de Reschep, quand on le lui donnait seul, signifiait apparemment la foudre personnifiée. M. de Vogüé, d'ailleurs, a trouvé à Larnaca, l'ancien Cittium, des inscriptions grecques à Zeus Keraunios (Jupiter tonnant). M. Derenbourg croit [1] que *Reschep* peut avoir aussi le sens de rayon qui se détache d'un *corps lumineux,* de trait, de fléau; il en conclut que l'on peut attribuer à la racine le sens général de lancer ou de s'élancer rapidement. *Reschepkhetz* signifiait ainsi celui qui lance la flèche; mais le rapprochement avec les inscriptions grecques et le sens ordinaire du mot *reschep* me font incliner davantage à adopter simplement la première interprétation, que, d'ailleurs, M. Lévy avait pleinement acceptée [2].

[1] *Journal asiatique,* nov.-déc. 1867. Il y a probablement erreur de chiffre dans son renvoi que je n'ai pu vérifier.

[2] *Phœn. Stud.,* fascic. III, p. 2. Cette livraison est de 1864, mais l'auteur se

Digitized by Google

Le nom d'Esmun, le huitième cabire, s'est retrouvé plusieurs fois dans l'épigraphie phénicienne [1]. Les Grecs et les Romains l'ont assimilé à leur Esculape, comme on le voit par une inscription trilingue de l'île de Sardaigne [2], et celle d'Esmunazar semble confirmer ce point de vue, s'il faut, comme l'abbé Bargès, traduire ainsi le commencement de la ligne 17 : « Qui ædificavimus domum Esmmo et sacrarium Ene-dalil in monte. » En effet, le traducteur ajoute dans son commentaire : « La montagne dont il s'agit ici, n'étant accompagnée d'aucune autre désignation, n'est autre que le Liban, dont une partie dépendait de Sidon. Le nom d'Ene-dalil, *sources de l'infirme*, comme s'appliquant à une localité, ne se trouve ni dans la Bible, ni dans aucun auteur profane. Entre Saïda et Saint-Jean-d'Acre, on trouve *dans les montagnes*, à une lieue environ de la côte, un lieu appelé *Ain-Dalilah*, avec des sources d'eau froide et des *thermes naturels*, dans le voisinage d'édifices ruinés qui paraissent avoir été des bains. Je tiens le fait d'un prêtre maronite, le P. Nicolas Habeisch, qui a parcouru ces montagnes et a passé une nuit dans le lieu en question. »

Je sais que M. Lévy traduisait, la même année, le même passage par ces mots : *Aschim den Herrn und heiligen der gutig mich erhört auf dem Berge :* « à Aschim le seigneur, le saint, qui m'écoute avec bienveillance, sur la montagne. » Je vois aussi que le fac-simile du texte ne permet pas de supposer un *noun* après le *mem*, quoiqu'il y ait une petite fracture. Mais M. Lévy lui-même incline fortement à identifier l'Esmun ou Eschmun phénicien à l'Aschim syrien, sorte de divinité panthée. Il serait peu vraisemblable qu'Esmunazar, dont le nom signifie *Esmun a assisté*, n'eût point élevé de temple à ce dieu, et, quant à la suite de la phrase, le rapprochement des dénominations topographiques proposé par M. Bargès me frappe singulièrement. Mais M. Derenbourg [3] se prononce bien plus énergiquement dans le même sens quand il traduit : « C'est nous « qui avons bâti *un temple à Eschmoun*, un *refuge au pauvre* « *malade* sur la montagne. » Or une traduction de douze

réfère à la découverte de M. de Vogüé et au premier compte rendu que l'archéologue français en avait donné dans la *Revue archéologique* d'octobre 1862.

[1] Sarcophage d'Esmunazar, inscriptions de Cittium, V, VII, XII, XXI, XL, XLI. Cf. *Journal asiatique*, déc. 1868.

[2] Lévy, fascic. III, p. 40-1.

[3] *Journal asiatique*, janv. 1868.

Digitized by Google

années plus récente offre, il faut en convenir, des garanties meilleures, si l'on considère le rapide progrès des études phéniciennes dans le second tiers du présent siècle.

Il semble donc que le serpent enroulé sur lui-même, symbole d'Esmun, n'est pas le seul motif qui l'ait fait identifier à Esculape; mais on ne doit pas pour cela dédaigner l'idée que M. de Vogüé présente à l'appui [1], qu'Esmun était la représentation du monde entier, considéré comme éternel. Sérapis, en Egypte, est devenu, à l'époque romaine, une divinité panthée, ce qui n'empêchait point de le confondre avec Esculape, sans doute parce qu'il devait donner tous les biens et que la santé était considérée (surtout par les malades) comme le premier de tous. Il est vrai, la théogonie hétérogène et confuse de Byblos semble faire un mortel de Sydyk, époux d'une des Titanides et père d'Asklepios (Esculape); mais celles de Béryte, ville consacrée, d'après le texte même de Sanchoniathon, au dieu de la mer et aux *Cabires* chasseurs et pêcheurs (Sidoniens?), le fait père de sept cabires et d'un huitième frère nommé Asklepios. Or, comme on l'a observé depuis longtemps, *Schemonach* signifie huit, *Schemini*, huitième; c'est donc d'Eschmun qu'il s'agit ici. Mais je hasarderai une explication étymologique plus complète, qui rentre parfaitement dans la pensée de M. de Vogüé. La racine *schâman* signifie *pinguis fuit; schemen*, graisse et fertilité. C'est un nom qui convient à une personnification de la nature. C'était, ce me semble, le sens primitif d'Eschmun; on en a fait par allitération un huitième frère des sept cabires, et, quand l'evhémérisme s'est produit, ce personnage est devenu membre d'une nombreuse famille de chasseurs.

M. Halévy, dans sa récente et très-curieuse communication à l'Académie des inscriptions sur l'écriture cypriote, rappelait un passage d'Hésychius qui indique *Puma* comme la désignation d'Adonis dans ce pays. La Ire et la XXXVIIIe inscription de Cittium nous reproduisent ce mot comme élément du nom d'homme Pumiathson. Etymologiquement, Puma n'est point le synonyme d'Adonis; *si* la dénomination cypriote tient à une racine sémitique, je n'en trouve pas d'autre que *Pimah*, graisse, tandis qu'Adonis, de l'aveu de tout le monde, veut dire mon seigneur. Il serait possible cependant que, ce dieu repré-

[1] *Journal asiatique*, août 1867, 2e partie de l'article.

Digitized by Google

sentant, comme nous le verrons, la production terrestre, on eût exprimé son nom en Cypre par un équivalent ; il est plus vraisemblable pourtant qu'il a trouvé là une dénomination réellement indigène, tirée d'une langue que nous ne connaissons pas. Mais Adonis est un dieu plutôt araméen que phénicien ; réservons-le pour le dernier paragraphe, tout en remarquant que, selon Movers [1], il était adoré à Byblos et en Cypre comme dieu de l'agriculture; Movers l'identifie à l'Agrotès de Sanchoniathon, appartenant à la théogonie byblite, et adoré dans cette ville comme *le plus grand des dieux* [2]. Cette désignation pourrait fort bien convenir, dans une doctrine panthéistique, à la force végétative, et nous aurions ainsi une transition entre le dieu syrien et le dieu cypriote.

Avant de quitter les Phéniciens et leur doctrine, si étroitement unie à celle de la Chaldée, signalons encore quelques monuments établissant soit cette union originelle, soit un syncrétisme religieux établi plus tard entre les deux races. Des symboles assyriens bien connus se trouvent sur des intailles à inscriptions phéniciennes [3], sans parler d'un Phénicien, *prêtre de Mérodach* [4], d'un Nabubarak (bénédiction de Nébo), nommé dans une inscription phénicienne de Sulci, en Sardaigne [5], d'une offrande au dieu syrien Bar, représentée avec le nom de cette divinité sur un cachet trouvé à Babylone.

Il y aurait toute une monographie à faire sur le syncrétisme égypto-phénicien, déjà signalé dans l'art et qui se manifeste aussi dans les inscriptions. Je ne puis ici qu'en citer quelques exemples : d'abord le nom d'Abd-Osiri (serviteur d'Osiris), qui se trouve sur la première de Malte, inscription bilingue, où il correspond à Διονύσιος, comme Bir-Schamar à Σαραπίων ; Abd-Osiri se retrouve dans la troisième d'Umm-el-Awamid, en Phénicie même. Puis les gemmes ou cachets à inscriptions phéniciennes qui représentent des divinités ou des symboles religieux de l'Egypte [6], et une autre [7] où l'épithète de *Uzah*, la

[1] *Die Phœnizier*, t. I, p. 225.
[2] M. Renan propose, pour expliquer le mot *Agrotès*, une confusion entre *Schavaï*, tout-puissant (synonyme d'Adonis), et *Schadaï*, champ.
[3] Waddington, *Revue archéologique* de juin 1868, nos 3, 14, 17.
[4] Lévy, *Phœn. Stud.*, fascic. II, p. 38-9. Cf. p. 28, 29, 35.
[5] *Ibid.*, p. 98.
[6] Waddington, nos 1, 2, 4, 8, 12, 20.
[7] Lévy, *ubi supra*, p. 38.

Digitized by Google

puissante, qui désigne spécialement Astarté, se trouve accolée au nom de la déesse égyptienne, Hathor, tandis que, sur une autre pierre, la même épithète est jointe à la figure d'une vache allaitant son veau, c'est-à-dire de la mère universelle, suivant le symbolisme égyptien et sémitique. Ici encore nous trouvons une transition avec les cultes syriens.

IV

RELIGIONS DE LA SYRIE, DE L'ARABIE ET DE LA PHRYGIE.

Adonis était le grand dieu de la Syrie; son nom signifiait mon seigneur [1], et se trouvait ainsi presque synonyme de Baal. L'identification de ces dieux a même été indiquée par Hésychius [2], et le mot Adon se trouve appliqué à Baal comme épithète honorifique [3].

Comment donc s'est produite la fable que la Grèce et Rome ont célébrée et que nous connaissons tous depuis notre enfance, fable qui fait d'Adonis un beau chasseur aimé de Vénus et tué par un sanglier ? Comment aussi expliquer ces fêtes chantées par Théocrite, où Adonis était pleuré comme mourant et ressuscitant chaque année? Sur ce point les découvertes récentes ont ajouté bien peu de chose à ce qu'avait développé Movers d'après les textes anciens et la connaissance générale des religions de l'Asie occidentale. En voici le résumé.

Adonis portait aussi le nom de Thammuz, comme on le voit par le passage où une vision montre à Ezéchiel des femmes occupées à le pleurer, conformément à la tradition de son culte. Or Thammuz est le nom du quatrième mois de l'année hébraïque, en la faisant commencer à Nisan, c'est-à-dire au mois équinoxial du printemps; et, comme la série de ces noms était presque rigoureusement identique en Judée, en Syrie et en Assyrie, on reconnaît dans Thammuz le nom du mois syrien qui contenait le solstice d'été et par conséquent l'arrivée du soleil à sa plus grande élévation.

[1] *Ubi supra*, p. 343.
[2] Movers, *Die Phœnizier*, p. 195.
[3] *Ibid.*, p. 194. Cf. les IIe, IIIe et Ve inscriptions de Carthage.

Digitized by Google

Adonis se trouve indiqué par là comme un dieu solaire. Le Baal de Phénicie l'était de même, le soleil étant le principal agent de la vie terrestre, et le paganisme ne distinguant point l'agent matériel de la production de son véritable auteur. Une fois cette pensée présente à l'esprit, il est facile d'arriver à une interprétation du mythe. Les alternatives de la vie et de la mort d'Adonis représentent les alternatives de puissance et de défaillance du soleil suivant les saisons : l'hiver est très-sensible dans les hautes terres de la Syrie, et le progrès de l'anthropomorphisme avait fait assimiler cet engourdissement apparent de la nature à la mort réelle d'un personnage divin; mais la plus ancienne tradition ne l'entendait pas ainsi ; et le souvenir s'en retrouve dans les mots de *disparition* et de *recherche*, encore employés à une époque tardive pour exprimer la période de l'absence du dieu, solennité terminée par les cris de joie qui célébraient son retour ou sa renaissance [1].

Mais cette idée générale paraît avoir subi diverses modifications.

En effet, ce n'était pas au solstice d'hiver que l'on pleurait Adonis. On sait par Ammien-Marcellin [2] qu'en Syrie ses fêtes étaient célébrées en automne. Ailleurs elles l'étaient quand l'été succède au printemps [3], c'est-à-dire quand la saison brûlante, représentée par le sanglier fatal, succède à la bienfaisante action d'un soleil modéré : les Syriens ont donné le nom de mois du porc à cette époque de l'année [4]. Ammien prétend que, dans la fête automnale, le jeune dieu frappé par la dent de l'animal représentait les moissons coupées quand elles viennent d'atteindre la maturité ; mais on n'attend pas l'équinoxe pour couper les blés; et il serait plus exact de dire avec Movers [5] que la renaissance d'Adonis, objet final de la fête, représentait celle de la nature, célébrée au commencement de l'automne, commencement de l'année syrienne, c'est-à-dire quand on voit se ranimer les animaux

[1] Movers, p. 200, 205.
[2] Livre XXIX, chap. IX (il y a erreur de renvoi dans Movers, p. 206).
[3] C'est ce qui avait lieu dans la Grèce, qui les avait empruntées à l'Orient au moins six siècles avant Ammien. Voy. Plutarque, *Vie de Nicias*, p. 13, et *d'Alcibiade*, p. 18. Cf. Thucydide, l. VI, ch. XXVII-XXX.
[4] Movers, p. 209-10.
[5] P. 211-12. Cf. p. 214.

Digitized by Google

et les plantes, après les desséchantes ardeurs du soleil et du simoun. D'autre part cette renaissance, comme nous le disions d'abord, était le symbole du soleil triomphateur de l'hiver, non-seulement d'après Macrobe, écrivant à Rome, mais d'après saint Jérôme, écrivant en Orient [1].

Il ne faut pas s'étonner de ces contradictions : elles n'étaient pas en désaccord avec l'esprit des religions de l'antique Asie, comme nous l'avons vu par la doctrine mieux connue des Phéniciens. La divinité panthée, qui était le fond de leur croyance, comprenait à la fois des forces bienfaisantes et malfaisantes de l'ordre matériel, comme elle comprenait la puissance active et la matière passive sur laquelle elle s'exerçait, représentées l'une par les dieux, l'autre par les déesses, mais originairement renfermées dans un être unique. La tradition s'en conservait pour le personnage même d'Adonis, quand elle célébrait ses noms variés, ses formes variées (πολυώνυμος, πολύμορφος), et quand, par la bouche des Orphiques, elle le proclamait à la fois dieu et déesse [2].

A côté d'Adonis, dont il fut peut-être l'équivalent pour la partie orientale de la Syrie, nous trouvons Hadad ou Hadar. L'extrême ressemblance du *daleth* et du *resch*, non-seulement en hébreu carré, mais aussi en samaritain [3], en phénicien [4], et même en araméen [5], pourra faire hésiter sur le véritable nom de ce dieu, auquel nous voyons par la Bible que plusieurs princes syriens empruntèrent leur nom [6]. La transcription assyrienne *Benidri* [7] paraît décider en faveur de Ben-Hadar (fils de Hadar), comme nom du roi contemporain de Salmanazar III (ou IV); et *hadar* signifie, en hébreu, *ornement, éclat,* nom qui convient parfaitement au soleil. Or Macrobe [8] nous dit que les Assyriens (c'est-à-dire les Sy-

[1] Movers, p. 207-8.
[2] *Idem*, p. 233-4.
[3] Voyez le tableau dressé à la p. 631 du tome XIV de la *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft.*
[4] V. les *Monuments* de Gesenius, tableau.
[5] Lenormant, *Essai*, p. 108.
[6] On trouve plusieurs Ben-Hadad (fils de Hadad), rois de Syrie, dans l'histoire des rois d'Israël.
[7] Voy. Oppert, *Histoire des empires d'Assyrie et de Chaldée*, cité dans la *Revue* d'octobre 1871, p. 373 et note. Cf. p. 379. — Voir aussi note complémentaire à la fin de l'article.
[8] *Saturnalia*, l. I, chap. XXIII.

Digitized by Google

riens)[1] appelaient Adad leur dieu suprême et l'unissaient à Adargatis, l'un représentant *le soleil*, l'autre la terre. Sans doute il faut se défier un peu de la manie qu'avait Macrobe de voir le soleil partout; mais Sanchoniathon, traduit par Philon, appelle Adod le roi des dieux, et tel était bien le rôle du soleil dans les croyances de l'Asie occidentale. Le personnage doit donc être le même, et, si la transcription par un *d* final a prévalu en Europe et même à Byblos, les découvertes récentes de l'épigraphie l'ont confirmée par des exemples orientaux. M. de Vogüé a cité, dans la *Revue archéologique*[2], un cylindre du Musée britannique, où le dieu *Hadad*, ainsi écrit en toutes lettres (araméennes), et dont le nom signifie *unique*, selon le savant archéologue, porte une *couronne de rayons* et reçoit les adorations d'un personnage en costume assyrien. La forme *Dad* se trouve aussi dans la XVIe inscription palmyrénienne de la *Syrie centrale* du même auteur[3], où ce dieu est associé à Bel-Samin, le seigneur des cieux; et elle se trouve aussi comme nom d'homme dans une inscription grecque de Syrie[4]. On peut donc admettre que les deux formes ont coexisté en Orient, toutes deux épithètes honorifiques du grand dieu solaire, associées peut-être l'une à l'autre par un procédé d'allitération.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'astrolâtrie existât chez les Syriens, et spécialement à Palmyre, qui a fourni, avec une assez riche moisson de textes grecs et orientaux, des monuments figurés d'une importance considérable. Il faut d'abord signaler deux marbres du Musée Capitolin, décrits par M. Lajard, dans ses *Recherches sur le culte du Cypres pyramidal*[5], tous deux à inscription bilingue, palmyrénienne et latine pour l'un, palmyrénienne et grecque pour l'autre.

[1] Dans la Bible (*Genèse*, XXIV, 10; XXVII, 31), et dans les textes cunéiformes (Voy. *Revue* d'octobre 1871, p. 383 et 397), on connaît un pays d'Aram à l'E de l'Euphrate. Xénophon (Anabase) y place aussi une Syrie, et Strabon (XVI, 1) dit qu'on appelait parfois Syrien l'empire de Babylone.

[2] Juin 1868. *Intailles à légendes sémitiques*, n° 24.

[3] Publiée la même année.

[4] Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* (1870), n° 2385 (les numéros prennent la suite des *Inscriptions recueillies en Grèce et en Asie Mineure* par Le Bas).

[5] 1er mémoire, p. 14-19 et 39-47 (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XX, 2e partie, 1854).

Digitized by Google

Le premier est un autel où l'on voit un buste à sept rayons, porté par un aigle, et la dédicace *Soli sanctissimo;* le texte palmyrénien, traduit par le duc de Luynes, est une dédicace à Malachbel (le roi Bel) et aux dieux de Palmyre par un certain Tiberius Claudius Flaccus. Sur le second, figurent deux personnages, dont l'un masculin, et portant le croissant attaché à ses épaules, ne peut être que le dieu *Lunus*, le *Men* de l'Asie Mineure, le *Sin* des Babyloniens; l'autre, bien que d'apparence féminine, est sûrement le soleil, puisque la dédicace est faite à Aglibol et *Malachbel*. Nous avons manifestement ici le nom palmyrénien de la lune divinisée : M. de Vogüé le fait dériver de *Agal, volvit;* il reconnaît encore le *dieu du mois* dans le *Iaribol* d'une stèle bilingue de Rome, où il figure avec *Bel*, dans le texte palmyrénien *schemesch* (soleil). Les deux noms Aglibol et Malachbel, encore dans cet ordre, se retrouvent dans la XCIII^e inscription palmyrénienne de M. de Vogüé, comme Baal-Samin, seigneur du monde, dans la IIIe [1]. Le nom de Malachbel se retrouve aussi dans une inscription grecque de Palmyre [2], sur laquelle nous aurons à revenir, et l'Abdasamsos d'une inscription grecque d'Emèse [3] ne peut être qu'un Abd-schemesch, *serviteur du soleil*. On remarque aussi les étoiles, le croissant lunaire, le disque du soleil, sur divers petits monuments funéraires ou autres [4] trouvés en Palmyrène. Il faut ajouter qu'en Syrie, comme en Phénicie, l'idée de destruction s'attachait à celle de la puissance suprême : Damascius, en effet, disait, dans la *Vie d'Isidore*, que l'on y donnait au dieu suprême la triple dénomination d'El (fort), Bel (seigneur) et Bolath (l'anéantissement).

Mais le culte syrien par excellence paraît avoir été, aux yeux de l'antiquité classique, celui de la divinité, que l'on appelle simplement la déesse de Syrie, dans un traité spécial, faible pastiche de la manière d'Hérodote, qu'on a, je ne sais

[1] *Syrie centrale*, ch. I. C'est au sujet de la XCIII^e que l'auteur fait les observations que je viens de reproduire. Malachbel radié et Aglibol au croissant se retrouvent sur une tessère en terre cuite de même provenance (*Ibid.*, n° 1268).

[2] Waddington, n° 2588.

[3] *Ibid.*, n° 2569.

[4] M. de Vogüé, *ubi supra*, n°s 125, 127, 128, 134, 138, 141, 142. Au n° 135 on voit un aigle avec le nom de Soleil, seigneur suprême ; l'aigle supportait aussi, sur l'autel du Musée Capitolin, l'effigie du soleil. Au n° 141, le dieu Lune porte le nom d'Aglibol. Il est invoqué avant Malachbel, sur la lampe n° 140.

Digitized by Google

pourquoi, peut-être à cause d'une homonymie entre l'auteur et le satirique de Samosate, classé parmi les œuvres de Lucien. Le véritable nom de cette déesse était Athergath (ou Tirgath); elle était adorée dans la haute Syrie, au fameux temple de la ville de Bambyce, appelée par les Grecs Hiérapolis (la ville sacrée)[1]. L'auteur de ce traité représente la déesse de Syrie comme une divinité panthée, réunissant les attributs ou les caractères divers de Rhéa et d'Artémis, d'Athéné et d'Aphrodite, de Némésis et des Parques[2]. Mais il y a lieu surtout d'insister sur l'assimilation qu'on en faisait avec la Cybèle de Phrygie, personnification de la terre[3], et les attributs qui la représentaient comme une déesse lunaire en même temps que terrestre[4]. Ce double caractère était celui d'Astarté[5]; comme nous l'avons vu, il exprimait, sous deux formes différentes, une même idée, celle d'un principe femelle et passif dans cette mythologie syro-phénicienne, dont la doctrine suprême est l'apothéose du monde matériel. Comme Cybèle, elle était portée par des lions, et de plus, le dieu vénéré dans le même sanctuaire (Jupiter sous un autre nom, dit le faux Lucien[6]) était monté sur des taureaux, fait confirmé par les médailles de Hiérapolis sous Alexandre Sévère et d'Antioche sous Caracalla[7]. Or, nous retrouvons ici ce double type que M. de Vogüé nous interprétait au paragraphe précédent : l'échange d'attributs indiquait qu'Athergatis et son parèdre étaient l'une déesse terrestre, l'autre divinité solaire, mais qu'ils étaient et demeuraient étroitement unis; c'est à peu près ce que disait Macrobe, d'Athergatis et d'Adad. C'est la même déesse que le cyprès représentait sur les monuments, où il figure la Vénus orientale et semble même supérieur aux divinités du Soleil et de la Lune[8].

Tout nous conduit donc à considérer Athergatis comme *la mère universelle,* la fécondité de la nature terrestre, dans laquelle les peuples de l'Asie occidentale voyaient l'action divine par excellence. La hideuse indécence de la décoration

[1] Voy. Strabon, XVI, I.
[2] *De la déesse de Syrie,* chap. XXXII.
[3] *Ibid.*, ch. XV.
[4] *Ibid.*, ch. XXXII.
[5] Movers, p. 605 et *supra.*
[6] *De la déesse de Syrie,* chap. XXXI.
[7] Voy. Lajard, p. 52-4.
[8] *Ibid.*, p. 19-20; cf. p. 25-7, 30-1, 51-2, 54-7.

Digitized by Google

de son temple témoignait d'ailleurs de la dégradation des doctrines qui s'y rattachaient; elle était telle qu'on ne peut même l'indiquer ici, encore moins le sens du symbole secret que l'on a découvert dans un des rites qui la célébraient et dans l'étymologie assez vraisemblable du nom même de la déesse. Il est vrai, ce nom pourrait aussi se dériver de *Athar-Ath* (par deux *ain*), *abondance de richesse,* ce qui serait conforme à l'orthographe originale découverte à Palmyre [1], et sur une médaille [2]. Mais Ath ou Athi (Richesse ou Temps opportun) existait *séparément* dans la mythologie asiatique et même syrienne, comme le montre M. de Vogüé [3], par la forme Εθαος que revêt, dans une inscription grecque du Haouran, le nom d'un dieu syrien, et par celle du nom d'homme Ζαβδεαθης (don de Ath, comme Ζαβδελας, don de El). De plus, dans l'inscription bilingue en l'honneur de Malachbel et d'Athergatis, la IIIe de M. de Vogüé, on nomme, entre ces deux divinités, Thimi, que le grec traduit Τύχη Θαιμεῖος et qui, par conséquent, s'identifiait avec la Fortune; la conjonction *et* se trouvant dans l'un et l'autre texte, il est impossible d'admettre qu'on n'en distinguât pas Athergatis. Peut-être cette Thimi avait-elle donné son nom à l'Athem, père de Sabaos, qui figure dans une des inscriptions grecques de M. Waddington [4], si toutefois il ne faut pas dériver celui-ci de la racine Atham (par un *ain*), *consumer, dévaster*, comme il est assez probable que le Zeus-soleil Aumou [5] dérivait de Houm, *troubler;* ce seraient des formes ou des épithètes du soleil dévorant, Baal-Khammon de la mythologie phénicienne. De même le Μαχχί(ση)λος d'Abila [6], bien qu'assimilé à Mercure, probablement à cause de l'assonance, par un oriental ignorant, devait être un Bel desséchant (Maqaq, *contabuit*). Un syncrétisme d'un autre genre et bien plus logique se manifeste sur les monuments à

[1] M. de Vogüé, *Syrie centrale*, ch. I, n° 3, et le développement de l'auteur aux numéros 3 et 5 sur cette étymologie, indiquée, dit-il, par Lévy et par Ewald. Le nom se retrouve en grec à Kefr-Haouar, entre Banias et Damas. (Waddington, n° 1890.)

[2] Lévy, *Phœniz. Studien*, 2e fascicule, p. 38-9.

[3] *Ubi supra*, n° 5, et Waddington, n° 2209.

[4] *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n° 2385.

[5] *Ibid.*, n°s 2392 et 2393-5, 2455, 2463, 2465.

[6] *Ibid.*, n° 1875 *a*.

Digitized by Google

légendes araméennes constatant un culte rendu à des divinités assyriennes [1].

Enfin nous trouvons dans la mythologie syrienne, à des époques singulièrement éloignées l'une de l'autre, des traces de divinités locales et même d'un culte rendu aux objets individuels de la nature. Le traité conclu entre le roi des Khétas et le Pharaon Ramsès II, qui doit être placé vers le xve siècle avant notre ère, parle de « mille divinités parmi les dieux combattants et les déesses du pays de Khéta, » invoquées comme garantes du traité, ainsi que les divinités correspondantes de l'Egypte; puis, après plusieurs mots illisibles, on trouve le Soutekh [2] du pays de Khéta et les Soutekh particuliers d'un certain nombre de villes, l'Antarta [3] du pays de Khéta et les déesses d'un certain nombre de contrées ; enfin les *montagnes*, les fleuves, la terre (?), la mer, les vents et les orages.

On voit donc qu'à une époque très-ancienne, à peu près contemporaine de Moïse, les Sémites syriens avaient fractionné la divinité en une multitude de divinités spéciales représentant toute autre chose que des attributs. Ils avaient, comme le firent les Grecs, personnifié et divinisé non-seulement la nature en général, mais les éléments, les fleuves et les montagnes. Or, au temps de l'empire romain, on retrouve en Syrie le culte d'un dieu du mont Qaçiou (par un *qof* et un *tsadé*), ou plutôt du mont Qaçiou (Casius) lui-même.

Sans doute, pour le Romain P. Hesterius Rufio, qui lui laissait à Corcyre une inscription dédicatoire [4], Jupiter Casius n'était que Jupiter adoré sur cette montagne; mais l'autel de basalte trouvé à Bosra par M. Waddington et apporté par lui au musée du Louvre, monument daté de l'an II du règne de Malikou, est bien dédié au dieu Qaçiou. « On sait, dit M. de Vogüé au sujet de ce monument [5], la place que le

[1] M. de Vogüé, *Revue archéologique*, juin 1868, n°s 25, 30. Cf. n°s 31, 40.

[2] Nom mythologique identifié par les Egyptiens eux-mêmes à celui de Baal. Ce traité a été traduit et commenté, il y a peu d'années, dans le cours de M. de Rougé, au Collége de France.

[3] Pour *Astarta*, faute de graveur, très-facile à comprendre, quand on a le texte égyptien sous les yeux.

[4] Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, n° 1224.

[5] *Syrie centrale*, ch. III, § 2.

Digitized by Google

culte de la pierre tenait dans la mythologie sémitique... Le culte de la pierre se relie à celui de la montagne isolée... Deux montagnes portaient ce nom (de Casius) : l'une, dont la masse conique et la cime élégante domine tout le pays qui entoure Séleucie et Antioche ; l'autre, monticule sablonneux qui sert de limite à la Syrie du côté de l'Egypte. Le caractère commun à ces deux montagnes est d'avoir un sommet aigu. Je conclus de ces divers rapprochements que Qaçiou était adoré sous la forme d'une *pierre conoïde.* » Le savant orientaliste rapproche de cette divinité l'Elagabal introduit à Rome par l'empereur syrien qui lui a emprunté son nom et qui signifie en arabe le *dieu-montagne*, la numismatique nous apprenant que la *pierre* qui le représentait avait la *forme d'un cône.* Il reconnait aussi, avec M. Lévy, le Qaçiou de nos inscriptions dans le dieu iduméen Kozé, que mentionne Josèphe, et il pense que le roi Malikou de notre inscription est « le roi nabatéen Malichus ou Malchus, contemporain d'Hérode le Grand. »

Je ne m'étendrai point ici sur la religion des Philistins : M. Stark, qui l'étudie au troisième chapitre de son livre sur Gaza, ne trouve guère d'autres documents à ce sujet que les rares indications contenues dans la Bible, et bien connues par conséquent. Remarquons néanmoins que leur Dagon se retrouve dans la mythologie assyrienne ; et d'autre part, avec M. Stark, que leur déesse Astaroth était probablement guerrière, puisqu'ils déposèrent dans son temple les armes de Saül. La Dercéto, déesse d'Ascalon, selon Diodore, et que le faux Lucien dit être représentée comme un être moitié femme, moitié poisson, était apparemment la même que l'Aphrodite céleste, dont cette ville, au dire d'Hérodote, possédait le temple le plus ancien ; et si les monnaies impériales d'Ascalon ne donnent pas à la déesse la forme monstrueuse dont nous venons de parler, elles lui donnent les attributs du croissant, de la lance (ou du sceptre ?), de la colombe et du navire, la confondant ainsi avec Aphrodite-Astarté [1].

Le nom de la déesse céleste peut nous rappeler, comme à M. Stark, qu'Hérodote appelle ainsi la grande déesse des

[1] Voy. Stark, *Gaza*, p. 250-1, 258-9 ; cf. Hérodote, I, 105 · Diod., I, 4 ; *De Syria dea*, p. 14.

Digitized by Google

Arabes, bien entendu des Arabes qu'il connaissait, et par conséquent de ceux du Nord ; nous-mêmes nous devrons juger prudent d'attendre, pour parler de ceux du Midi, les résultats du déchiffrement des inscriptions himyarites. « Les Arabes, dit l'historien d'Halicarnasse [1], ne reconnaissent que deux divinités, Dionysos (Bacchus) et Uranie (la Céleste)... Ils appellent le premier Orotal, et la seconde Alilat. »

Le duc de Luynes, dans l'un de ses articles sur les *Monnaies des Nabatéens* [2], interprète le premier de ces noms par Oroth-el (lumière, signe de Dieu), et le second par Ha-Layelâh (la nuit). M. Lenormant [3] lit Orotal, Ourt-taâla, lumière suprême, ce qui s'accorde au fond avec l'interprétation de M. de Luynes ; mais il reconnaît Alilat dans la déesse Al-lât, dont le sanctuaire était voisin de La Mecque et qu'il fait entrer dans la liste des divinités locales les plus célèbres de la péninsule. Il fait observer, d'ailleurs, qu'en Arabie comme en Phénicie, le fond de la croyance était une double divinité solaire et lunaire dont Ourt-taâla et Al-lât sont les expressions les plus connues, et dont les noms divers avaient produit un polythéisme indéfini, dégénérant jusqu'au fétichisme, malgré l'idée commune à tous, mais vague, d'un Allah-taâla, dieu suprême [4]. Il ne donne pas l'étymologie de Lât (*al* étant, comme on sait, l'article arabe), et la racine sémitique *lout, cacher*, rentrerait dans l'interprétation d'abord proposée ; elle ferait même rentrer le système arabe dans le système babylonien, en posant l'aveugle Chaos comme la déesse suprême. Mais on trouve aussi, dans le *Dictionnaire* de Gesenius, revu par Drach, cette notice que *yalath*, provenu d'un radical *lath*, est commun à l'hébreu et à l'arabe, et qu'il signifie *enfanter*. Al-lât devrait donc son nom à sa qualité de mère universelle, ce qui nous ramène par une autre voie à la commune mythologie des Sémites. Mais, d'autre part, l'orthographe nabatéenne avec un *alph* initial est, pour M. de Vogüé, un témoignage montrant que l'Allath des Arabes est le dédoublement féminin de El [5].

Les récents travaux sur les inscriptions sinaïtiques nous ont

[1] L. III, ch. VIII.
[2] *Revue numismatique* de 1858.
[3] *Manuel*, t. III, p. 353. Cf. M. de Vogüé, *Syrie centrale*, ch. III, § 3.
[4] *Ibid.*, p. 351-2.
[5] *Syrie centrale, ubi supra.*

Digitized by Google

aussi donné quelques renseignements sur les croyances des Arabes du Nord : on les trouve épars dans un travail paléographique et philologique de M. Lévy sur ces textes [1], et, comme il le fait observer avant d'en venir aux détails, le sabéisme (adoration des astres) est le caractère général qui résulte des observations faites sur les noms de divinités, objet d'invocations ou compris dans des noms d'hommes. Au n° VII, figure un Abd-Manu, *serviteur de Manat*, déesse adorée spécialement dans le Yémen et que M. Lévy croit être la planète Vénus. Le radical *Manah* signifie *partitus est*, et le *Dictionnaire* de Gesenius et Drach, en donnant à Meni le sens de Destin ou de Fortune, en arabe aussi bien qu'en hébreu, ajoute : « Probabiliter intelligenda est Venus stella quam tanquam fortunæ datricem cum Gado [2] copulatam suspiciebant veteres semitæ. » Au numéro suivant des textes sinaïtiques, on lit Gram-el-Baal, crainte devant Baal ou force de Baal, suivant les interprétations diverses de Tuch et de Lévy, qui constatent également que le culte de Baal avait pénétré chez les Arabes [3]. Quant à Abd-Kharath, *serviteur de Kharath* (n° XIX), M. Lévy reconnaît encore dans ce nom une trace du culte sabéiste : *Kharath* (Arétas en grec), nom bien connu et par l'histoire de saint Paul et par la numismatique nabatéenne [4], est, dit-il, une racine arabe signifiant *movit ignem*, et par conséquent elle peut s'appliquer au soleil qui, lui-même, porte le nom de Kheres. M. Lévy fait observer au même lieu que, dans une autre inscription, M. Tuch a reconnu un adorateur de la lune. Mais il ne donne d'interprétation ni de Udu (Wadd), idole des Yéménites mentionnés dans le Koran [5], ni de Kan (XXVIII), ni de Adou (XXXII et XXXIII); et quant à Dhusares (XLIV), la seule divinité des Arabes, avec Orotal et Alilat, que les Grecs aient connue, il l'interprète par Dhu-Schera, possesseur des monts Schera, c'est-à-dire de la chaîne du Hedjaz. Ce serait donc ici encore un dieu de la montagne. Mais si Adou a pour étymo-

[1] *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, t. XIV.

[2] Ce nom de la Fortune qui se trouve, en grec, ΓΑΔΟC, dans un des textes sinaïtiques de Lepsius, rappelé au n° XXXV, se retrouve chez les Phéniciens, comme composant avec le nom d'Astarté. (*V. supra.*)

[3] Cf. n° XX et une autre inscription citée à l'occasion du n° XXV.

[4] Voy. Lévy, *ib.*, p. 372, et le duc de Luynes, *Revue numismatique*, *ubi supra*.

[5] *Ibid.*, n° XXXII.

Digitized by Google

logie Adi, *ornatus* (également par un *ain*), il pourrait bien être un nom du soleil ou de la voûte étoilée. — Quant à l'Astal-Kamos des Moabites dont il est question dans la stèle de Mésa, nouvellement découverte [1], cette expression ne peut plus nous offrir de difficultés : c'est évidemment l'Astar(té), parèdre et dédoublement du dieu moabite Kamos. Mais l'antiquité de ce monument, contemporain de Jéhu, et par conséquent antérieur de plusieurs siècles à la plus ancienne inscription un peu étendue de l'Asie occidentale, nous donne ici un précieux témoignage au sujet de ce dédoublement en dieu et déesse des personnages adorés dans la région syrienne.

On sera surpris peut-être de voir réunir dans un même paragraphe les cultes de la Syrie et de la Phrygie, quand ceux des Phéniciens, étroitement unis aux Syriens par la géographie et par le langage, ont été traités séparément. Mais il faut se souvenir que la Phrygie antique nous est connue surtout par le culte de Cybèle. Or il est incontestable, et Movers le montre dans une étude approfondie [2], que la Cybèle phrygienne, confondue de bonne heure par les Grecs avec Rhéa, la mère de Jupiter, avait d'étroites affinités avec la déesse de Syrie. Cybèle, il est vrai, c'est essentiellement la Terre ; du moins jamais les Grecs ne l'ont assimilée à la Lune, comme on l'a fait quelquefois pour Athergatis. Mais l'une et l'autre ont essentiellement le caractère de mère universelle. Κύβελα, au témoignage d'Hésychius, rapporté par M. Bœtticher [3], signifiait, chez les Phrygiens, les montagnes et les antres, et aussi la chambre nuptiale; Κυβηλις, un glaive ou plutôt une hache avec laquelle on frappe un bœuf, c'est-à-dire l'instrument du sacrifice, sens dérivé probablement du nom même de la déesse. Or le double sens de montagne et de chambre nuptiale est expliqué par la dénomination de Mâ qu'elle portait chez les Lydiens et qui signifie *mère*, qu'on lui reconnaisse une étymologie aryenne ou sémitique [4]; il l'est mieux encore par

[1] Voy. dans les *Annales de philosophie chrétienne* de mars 1870 la transcription de la stèle en caractères hébraïques et la traduction de M. Oppert, en regard de celle qu'avaient antérieurement donnée MM. Ganeau et de Vogüé.

[2] *Die Phœnizier*, t. I, p. 569-74, 577-9, 598-9.

[3] *Arica* (1851), p. 35-7.

[4] Voy. Etienne de Byzance, s.-v. Μάσταυρα, et la remarque de M. A. Maury sur ce passage (*Histoire des religions de la Grèce antique*, t. III, p. 81).

Digitized by Google

ce fait qu'elle porta, jusqu'aux derniers temps du paganisme, le titre habituel de *Mater*, très-souvent joint à une épithète tirée du nom de quelque montagne d'Asie Mineure (*Dindymene Berecynthia, Sipylene Idæa*). Cybèle était donc, comme le dit M. Maury, la terre naturellement féconde, la terre dans son état primitif plutôt que cultivée ; « les montagnes couvertes de forêts lui étaient consacrées : » cette fécondité spontanée la rapproche déjà beaucoup de la déesse de Bambyce, comme l'attribut des lions, signalé par le faux Lucien.

A un autre point de vue encore, Cybèle paraît syrienne, et celui-là non plus n'avait pas échappé à l'attention des anciens. De même que la Vénus-Astarté du Liban était éprise d'Adonis, de même la déesse de Pessinonte l'était du Phrygien Atys ; dans les deux pays, la fable a revêtu un caractère anthropomorphique sous la plume des écrivains grecs et romains, et même, il y a quelque lieu de le croire, dans les traditions locales, aux temps intermédiaires entre la formation du mythe et la conquête macédonienne. Mais, dans ces deux pays aussi, la mort et la résurrection d'Atys-Adonis, périodique en Syrie, au moins partielle chez les Phrygiens, et célébrée plus tard à Rome, pour Atys lui-même, *à l'équinoxe du printemps*, comme une résurrection complète, déterminent entre les deux récits des ressemblances telles, qu'il n'est pas possible d'en nier l'origine commune ; dans les deux cas, l'engourdissement annuel et la renaissance annuelle de la vie terrestre ne peuvent être méconnus.

Il est vrai, la fable phrygienne est beaucoup plus compliquée, et les détails en sont extrêmement repoussants : mais, dans ces détails mêmes, on trouve encore la trace du fond commun des religions sémitiques ; dans la faible mesure où je dois me permettre de les exposer ici, il sera facile de le reconnaître. Ces détails sont authentiques d'ailleurs : le récit qu'en fait Arnobe, il l'emprunte à un certain Timothée, qui disait exposer les mystères de la Phrygie, et il s'accorde avec le récit sommaire de Pausanias, avec le témoignage indirect de Strabon et de l'épigraphie.

Une pierre nommée *Agdus* est rendue féconde par Jupiter ; il en naît un être de forme humaine nommé Acdistis, ou Agdistis, considéré tantôt comme mâle, tantôt comme femelle ; les dieux le mutilent, et le fruit d'un amandier, né de son sang, rend féconde une princesse du nom de Nana,

Digitized by Google

laquelle devient mère d'Atys ou Attis. La pierre Agdus n'est manifestement autre que Cybèle elle-même; Strabon dit expressément qu'à Pessinonte la mère des dieux s'appelait Agdistis, et une inscription vue par Hamilton près d'Ishekli, au sud-ouest de la Phrygie, contient ces mots Θεων Ανγδιστεων. Agdestis et Cybèle sont donc le dédoublement l'un de l'autre, comme les divinités syriennes ou phéniciennes. De plus, selon l'auteur des *Philosophumena*, cité par M. Maury, Papas, dieu phrygien, était le père par excellence; comme Attis, il était tour à tour vivant et mourant; enfin l'amandier était dit, chez les Phrygiens, le père de tous les êtres. Ainsi Attis est issu du père universel, et il se confond avec lui [1], aussi bien que la mère commune ne fait qu'un avec son fils.

M. Maury, à ce sujet, rappelle l'Ammon égyptien, mari de sa mère. Ammon, en effet, est père d'un fils identique à lui-même; mais on peut trouver dans la mythologie même, dont le fond se retrouve en Syrie et en Phrygie, dans la mythologie babylonienne, une analogie semblable. Nabu ou Nébo, nous l'avons vu, se donne naissance à lui-même, d'après la grande inscription de Nabuchodonosor. De son côté Nana, mère d'Attis, et qui, en cette qualité, doit se confondre avec Cybèle, de laquelle est né Acdestis, Nana était adorée à Babylone comme épouse du Soleil, bien que son nom figure seulement dans les inscriptions cunéiformes des époques les moins anciennes et soit peut-être d'origine susienne [2]; mais le cylindre de Phillips la signale comme parèdre de Nébo, comme épouse du dieu qui, de même qu'Attis, devient son propre fils.

Est-ce à dire pour cela que les Phrygiens fussent frères des Chaldéens et des populations araméennes ? faut-il démentir Strabon qui les rattache [3] à la grande famille des Thraces et des Gètes ? Non, et M. Bœtticher, au second paragraphe de ses *Arica*, cite un certain nombre de mots phrygiens issus de racines aryennes et appartenant au fond de la langue, comme le témoigne leur signification que l'antiquité nous a transmise. La religion même de la Phrygie tenait à cette souche, puisque

[1] Diodore, dans un récit où il fait de Cybèle une princesse phrygienne, dit expressément que les noms d'Attis, son amant, et de Papas s'appliquent au même personnage (III, 58).

[2] Voy. Lenormant, *Essai de commentaire*, p. 99-103.

[3] VII, 3, *sub init.*

Digitized by Google

parmi ces mots aryens se trouve Βαγᾶιος, le Jupiter phrygien, selon Hésychius, et que *baga* était chez les Perses la dénomination générique des divinités; un autre dieu phrygien, assimilé à Jupiter, était Μαζεὺς ou Μάσδης, évidemment le Mazda persan. Sabazius lui-même, le Bacchus phrygien dont les mystères pénétrèrent de bonne heure en Grèce, est rapproché par M. Bœtticher de *Çâvânh Yazata* en zend, *generator creator*.

Mais l'influence des peuples que nous avons étudiés sur l'Asie Mineure, dont les Phéniciens colonisèrent la côte méridionale, dont un peuple syrien (ou assyrien) occupa en partie l'intérieur et où peut-être même les Lydiens étaient une colonie assyrienne, ne sera pas contestée. C'est encore à la même origine qu'il faut attribuer le culte d'Anaïtis, répandu dans l'est de la péninsule, comme celui de la prétendue Artémis, la Diane d'Ephèse, toutes deux déesses mères au même titre que Thanith et Astarté, Mylitta et Nana. Nous verrons enfin, dans un prochain travail, que les croyances mêmes des Perses, originairement si différentes, subirent, à une époque pleinement historique, l'influence d'un syncrétisme déplorable avec la religion des vaincus.

NOTE COMPLÉMENTAIRE (voy. p. 324 et 347). M. Lenormant (*Essai*, p. 106-114), qui se prononce nettement pour la prononciation Adar, croit que telle est la vraie prononciation du nom mythologique d'Assyrie, communément transcrit *Ninip*. Selon lui, et il en donne des raisons sérieuses, tirées des textes cunéiformes, ce mot, en Assyrie et en Syrie, signifiait le feu, Adar ayant été un dieu solaire, plus exactement le soleil de l'hémisphère inférieur, avant d'être assimilé, dans le système astrolâtrique des Assyriens, à la planète de Saturne; il fut aussi considéré chez eux, jusqu'à la fin, comme un dieu chasseur et guerrier. Je ne sais s'il eut en Syrie ce caractère, mais ce pourrait être comme dieu du feu céleste, de la foudre, que le faux Lucien l'assimilait à Jupiter.

FÉLIX ROBIOU.

Digitized by Google

LES

LIBERTÉS GAULOISES

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

DE L'AN 50 A L'AN 27 AV. J.-C.

La *Revue des questions historiques* a bien voulu accueillir déjà deux études consacrées par moi à l'examen d'épisodes importants de l'histoire de la Gaule. Dans la première, j'ai essayé de résumer tout ce qui, dans les textes anciens et dans les travaux d'érudition moderne, se rattache à la prise d'*Alésia* [1] : c'est le dénouement du grand drame national qui amena la défaite définitive des Gaulois et leur soumission aux Romains. — Dans la seconde étude, j'ai voulu faire voir les commencements de la Gaule devenue romaine, et préciser le rôle attribué par Auguste à l'*Assemblée de Lyon* dans la nouvelle organisation définitive qui, à la Gaule, avait substitué les *Trois Gaules* [2].

L'accueil bienveillant fait à mes deux mémoires m'encourage à chercher, dans les pages qui suivent, à donner une idée de ce

[1] *Alésia, son véritable emplacement* (*Revue des questions historiques*, t. III, p. 5 à 60).

[2] *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine* (*Id.*, t. V, p. 5 à 48).

Digitized by Google

que l'on peut savoir sur la période de transition comprise entre l'an 50 avant J.-C. (704 de Rome), date de la soumission de la Gaule, et l'an 27 (727 de Rome), époque à laquelle Rome comprit notre pays dans l'uniformité administrative qui régissait les autres provinces. Nul auteur, à ma connaissance, n'a donné de détails sur ce quart de siècle qui, à mon avis, n'est pas une des époques les moins intéressantes de nos annales nationales. J'espère même que, dans le cadre que je vais tracer, et qui est resté vide jusqu'à ce jour, viendront ultérieurement se grouper des faits encore inédits.

Je donne comme limite officielle à la période dont je vais m'occuper, l'an 27; c'est la date de l'Assemblée de Narbonne, dans laquelle Auguste ordonna le dénombrement des *Trois Gaules*. Nous n'avons que quelques lignes de l'*Epitome* de Tite-Live [1], complétées par Dion Cassius [2], pour rappeler ce fait important. Si laconiques que soient ces textes, ils suffisent pour établir clairement qu'à la date précitée Auguste avait convoqué à Narbonne une Assemblée, dans laquelle, entre autres choses, il ordonnait le recensement des Gaules, qu'il venait d'organiser [3].

[1] « Quum ille (Augustus) conventum Narbone ageret, census a tribus Galliis quas Cæsar pater vixerat, actus. » Liv., *ex epist.* L. CXXXIV.

[2] Τότε μὲν δὴ ταῦτα Αὔγουστος ἔπραξε, καὶ ἐξώρμησε μὲν ὡς καὶ ἐς τὴν Βρεττανίαν στρατεύσων, ἐς δὲ δὴ τὰς Γαλατίας ἐλθὼν, ἐνταῦθα διέτριψεν. Ἐκεῖνοι τε γὰρ ἐπικηρυκεύσασθαί οἱ ἐδόκουν, καὶ τὰ τούτων ἀκατάστατα ἔτι, ἅτε τῶν ἐμφυλίων πολέμων εὐθὺς ἐπὶ τῇ ἁλώσει σφῶν ἐπιγενομένων, ἦν· καὶ αὐτῶν καὶ ἀπογραφὰς ἐποιήσατο, καὶ τὸν βίον τήν τε πολιτείαν διεκόσμησε. Dio Cass., lib. I, III. Il résulte clairement de ce texte qu'Auguste, après avoir reçu la soumission des Bretons, s'occupa de donner à la Gaule une organisation à laquelle les troubles causés par la guerre civile n'avaient pas permis jusque-là de songer. En dehors de la Province, il n'y avait eu encore rien de modifié jusqu'à l'an 726 de Rome, au delà des Alpes.

[3] Ammien Marcellin est le seul à dire, liv. XV, chap. XI, que la division de la Gaule en Trois Gaules est l'œuvre de César pendant sa dictature. Il y a évidemment là une confusion commise par cet historien, confusion qui n'est pas difficile à expliquer. Auguste est souvent appelé *César* dans les textes des premiers siècles, et Ammien Marcellin, ne pensant qu'à Jules César, a attribué à celui-ci ce qui avait été fait par son fils adoptif. César ne parait avoir fait de modifications politiques que dans la Province, et encore après la prise de Marseille. (Voy. le livre de M. E. Herzog, *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia.*) Suivant ce savant, les villes *latines* citées par Pline, et situées dans le territoire massaliète, telles que Antipolis, Avenio, Alba Helviorum, Glanum, Cænisenses, Anatilia, Forum Voconii, Aquæ Sextiæ, devaient leur admission au droit latin à César. La colonie de Nîmes, selon

Digitized by Google

Jusque-là, en effet, il n'y avait eu que des Belges, des Celtes et des Aquitains, réunis sous la dénomination générale de *Gallia*, et comprenant un nombre de peuplades évaluées à trois cent cinq par Josèphe, à trois cents par Plutarque, à quatre cents par Appien. A dater de l'an 27, il y eut trois Gaules, la Belgique, la Celtique ou Lyonnaise et l'Aquitaine ne comprenant plus que soixante peuples ou *civitates*. Leurs noms, tout en rappelant les anciens ethniques, ne représentent plus les nationalités indiquées par César à son arrivée en Gaule. Ainsi quatorze peuples celtes furent compris dans la nouvelle Aquitaine; un passage de Pline, malheureusement trop concis, nous laisse entrevoir ces remaniements de territoire qui firent disparaître plusieurs peuplades [1].

Je disais plus haut que la date de l'an 27 était une date officielle. En effet, on ne peut supposer que la volonté d'Auguste ait pu avoir une réalisation immédiate et générale. Les anciennes coutumes ne disparaissent pas instantanément; la centralisation administrative ne s'établit pas tout d'un coup, du jour au lendemain, dans un grand pays, naguère divisé entre une foule de peuplades indépendantes, à peine soumises, et, c'est ce que j'espère prouver, habituées pendant vingt-cinq ans à jouir, sous la domination romaine, d'une véritable autonomie. L'établissement du culte de Rome et d'Auguste sur le territoire ségusiave, aux portes de la colonie de Lyon, compléta l'œuvre de l'Assemblée de Narbonne quatorze ans plus tard.

Dans ce travail j'emprunterai quelques faits à la numismatique gauloise qui, étudiée sérieusement depuis quelques années seulement, présente aujourd'hui la collection la plus riche et la plus sûre de documents sur l'époque dont je vais m'occuper. En présence de la pénurie et du laconisme des textes que l'on peut glaner dans les auteurs classiques, on est heureux de relever sur les monnaies contemporaines des indications qui permettent de suppléer à ce qui manque aux historiens, et d'éviter les systèmes établis sur de pures conjectures.

M. Mommsen, avait été fondée par le dictateur lorsqu'il voulut diminuer la puissance territoriale des Massaliètes.

[1] « In mediterraneo..... oppida vero ignobilia XIX, sicut XXIV Nemausiensibus attributa. » (Pline, *Hist. nat.*, l. III.)

Digitized by Google

Après la chute d'*Alésia* et la répression de soulèvements partiels chez les Bituriges, les Andes et les Cadurques, César ne songea plus qu'à faire oublier aux vaincus leur défaite. Il employa le dernier hiver qu'il passa dans la Gaule à en visiter les diverses peuplades, principalement celles du *Belgium* ; il se conciliait les *principes*, attirait à lui l'élite de la population militaire, laissait aux peuples leurs terres, leurs villes, leur forme de gouvernement [1] ; Cicéron le déplorait [2]. César avait alors d'autant plus intérêt à conquérir l'affection des pays conquis, que la Province penchait du côté de Pompée.

C'est ce qui explique que, dans la *Gallia comata*, après la défaite de Vercingétorix, on ne voit pas de colonies romaines établies comme dans la *Gallia braccata*. La *colonia Agrippina* (Cologne), la *colonia Trajana* (aux environs de Clèves), la *colonia Equestris* (Nyons), furent envoyées à une époque bien postérieure, sans doute pour défendre les frontières de l'Empire contre les invasions germaines ; pour les deux premières, leurs noms mêmes indiquent la date de leur fondation. On a cherché, à tort, à prouver que des colonies avaient pu être envoyées à cette époque à Bavai, chez les Nerviens, et au Puy, chez les Vellaves : les monuments où on veut en trouver la preuve sont très-discutables dans leur interprétation, quand leur authenticité n'est pas contestable.

C'est ici le moment de lire attentivement un passage de Suétone qui jette un certain jour sur l'état de la *Gallia comata*, après les victoires de César : « Voici à peu près ce qu'il fit (César) pendant les neuf années de son commandement. A l'exception des villes alliées ou de celles qui avaient bien mérité de Rome, il réduisit en province romaine toute la Gaule renfermée entre les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, le Rhin et le Rhône. Cette contrée embrasse un espace de deux ou trois

[1] « Cæsar in Belgio cum hiemaret, unum illud propositum habebat continere in amicitia civitates, nulli spem aut causam dare armorum. Nihil enim minus volebat, quam sub decessu suo necessitatem sibi aliquam imponi belli gerendi..... Itaque honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis adficiendo, nulla onera injungendo defessam tot adversis præliis Galliam auditione parendi meliore facile in pace continuit. » (*De bell. gall.*, VIII, 49.)

[2] « Bellum in Gallia maximum gestum est : domitæ sunt a Cæsare maximæ nationes, sed nondum legibus, nondum jure certo, nondum satis firma pace devinctæ. » (Cicer., *Orat. de prov. consul.*)

Digitized by Google

cent mille pas de circuit. Il lui imposa un tribut annuel de quarante millions de sesterces [1]. »

Il est évident que Suétone ne parle ici que d'une partie du territoire gaulois ; les peuples soumis au tribut de quatre millions de sesterces sont compris dans des limites qui indiquent la Province et quelques cités limitrophes. Au nord des Cévennes, les peuples de la *Gallia comata* n'avaient pas de contributions de guerre à acquitter. La Gaule méridionale fournissait son or ; la Gaule centrale et la Gaule septentrionale ne donnaient que des volontaires aguerris, dont les services militaires étaient largement récompensés. Ce texte de Suétone, rapproché du passage de César déjà cité, *nulla onera injungendo*, prouve assez clairement que les Gaulois alors, en dehors de la Province romaine, étaient libres et affranchis des lourdes charges qui pesaient ordinairement sur les peuples soumis.

Mais si le sol gaulois n'était pas traité en pays conquis, César, en lui laissant son autonomie, y avait des corps d'armées d'occupation dont les chefs, sans se mêler des affaires de la nation, surveillaient les mouvements de ces populations turbulentes parmi lesquelles, à chaque instant, se manifestaient des tentatives de révoltes. C'est à ces corps d'armées que l'on doit faire remonter, peut-être, la présence de légions en Armorique [2] et en Aquitaine [3], rappelée par le vocable de *Léon*, porté encore aujourd'hui par les localités qui leur servirent alors de résidence ou de quartier général. Il est du moins incontestable que dans le nord-est, César avait confié à Aulus Hirtius le commandement d'un corps d'armée chargé de maintenir les populations belges, et de surveiller les Germains, toujours prêts à passer le Rhin. Lors de l'assassinat de César, Hirtius avait encore ce commandement ; Cicéron nous dit que,

[1] Suétone, *J. Cæsar*, c. XXV.

[2] A Saint-Pol de Léon (Finistère).

[3] Au village de Léon (Landes). Le nom de ce bourg se rattache à une interprétation très-ingénieuse que j'ai entendu proposer par M. le général Creuly. Pline, au livre IV, cite parmi les peuples de l'Aquitaine les *Tarbelli quatuorsignani* et les *Cocosates sexsignani* : on pense que ces surnoms indiquent la présence chez les uns de six *signa* ou cohortes, chez les autres de quatre cohortes. Or comme la légion comprenait dix cohortes ou *signa*, nous avons ici la preuve de la présence d'une légion dont le quartier général aurait été à Léon.

Digitized by Google

lorsque la nouvelle de la mort du dictateur arriva sur les bords du Rhin, les Germains, voulant renouveler la soumission qu'ils avaient jurée à César, vinrent trouver à cet effet Aurélius, lieutenant d'Hirtius [1]. Ce fait, confirmé par des monnaies contemporaines, serait parfaitement inconnu sans cette courte phrase, tellement perdue dans la correspondance de Cicéron, que pendant bien longtemps on n'a pas cherché à en tirer parti. Nous verrons que la numismatique vient compléter ce texte singulièrement à propos.

En dehors même de l'histoire de la Gaule, qui nous occupe plus spécialement, ces quelques mots ont une certaine valeur, puisqu'ils permettent d'ajouter une ligne à la biographie si courte du compagnon d'armes et du collaborateur de l'auteur des *Commentaires*.

Dans la préface de son livre sur les derniers épisodes de la guerre contre les Gaulois, Hirtius rappelle qu'il a rédigé les campagnes d'Alexandrie, d'Espagne et d'Afrique, mais qu'il n'y a pris aucune part personnelle [2]. D'autre part on s'étonne que six ans après la soumission des Gaulois, Hirtius se soit trouvé en possession de titres suffisants pour prétendre au consulat.

La seule manière d'expliquer ce fait, et aussi de justifier la qualification de *præclarissimus consul* [3], qui est donnée par Cicéron à Hirtius, c'est de reconnaître que ce dernier, lors du départ de César pour la campagne d'Espagne et de la défection

[1] « Idem Balbus meliora de Gallia XXI die litteras habebat ; Germanos illasque nationes, re audita de Cæsare, legatos misisse ad Aurelium, qui est præpositus ab Hirtio, se quod imperatum esset facturos. » (Cic., *ad Attic.*, XIV, 9.)

[2] « Minime illud quidem accidit, ut Alexandrino atque Africano bello interessem. » (*Comm.*, VIII, 1.) Notons cependant qu'Hirtius, en août 706, était venu à Antioche, avec le neveu de Cicéron, pour demander à César une grâce qu'ils avaient obtenue. (Cic., *Ep. ad Attic.*, XII, 20.)

[3] Cette épithète ne pouvait s'appliquer qu'à la notoriété donnée à Hirtius par les hauts emplois remplis par lui ; en effet, à plusieurs reprises, Cicéron s'exprime sur ce personnage *très-illustre* en termes qui prouvent qu'il n'avait pas une très-bonne idée de sa valeur personnelle. Il laisse voir qu'il croyait plus à son éloquence et à sa connaissance du droit, qu'à sa fermeté de caractère, et, quelque part (*Ep. ad Petum*, IX, 20), il fait allusion à son goût pour la bonne chère. Ailleurs Q. Cicéron dit (XVI, 27) qu'il connaît parfaitement les consuls désignés ; c'étaient Hirtius et Pansa, efféminés et débauchés, et qu'on n'avait pas une juste idée de ce qu'ils avaient fait pendant une campagne en vue d'un camp gaulois.

Digitized by Google

de Labiénus, fut investi du commandement du corps d'armée cantonné dans la Belgique. On peut même croire que la nomination d'Hirtius à ce poste eut lieu après le mois d'avril 708 ; à cette date, en effet, il était à Narbonne d'où il écrivait à Cicéron pour lui donner des nouvelles d'Espagne [1]. Nous ignorons si sa présence à Narbonne avait pour but de s'occuper de l'établissement de la nouvelle colonie fondée dans cette ville.

Hirtius semble avoir peu résidé dans son gouvernement ; il ne put guère s'y trouver qu'à la fin de 708 et dans les premiers mois de 709. L'ambition et le besoin de se mêler aux mille intrigues de la politique le rappelaient en Italie et à Rome : cette non-résidence justifie la présence de son *præpositus*, à un moment où son devoir l'appelait sur les bords du Rhin. A dater du mois d'avril 709, nous le trouvons à Pouzzoles, à Aquino, à Naples, à Frascati, mêlé aux événements qui suivirent la mort de César [2].

Mais nous n'avons pas que la courte phrase de Cicéron pour nous apprendre que Hirtius était chargé d'un commandement en Belgique, sur les bords du Rhin ; la numismatique vient confirmer ce fait et nous laisser deviner quelques détails sur l'étendue de l'autorité de ces commandants militaires.

Jusqu'au règne d'Auguste, les proconsuls, dans les provinces, laissaient mettre leurs noms sur la monnaie locale : à dater du premier empereur romain, ils y placèrent même quelque temps leurs effigies, en Asie et en Afrique. Ils suivaient l'exemple de César, le premier qui ait mis sa propre effigie sur la monnaie de la République, la dernière année de sa vie [3]. Les personnages revêtus de grands commandements militaires dans la Gaule, sans avoir alors la qualité de proconsuls, laissaient également mettre leurs noms sur la monnaie. Ceci est prouvé par des pièces de bronze de petit module, qui ne se tiennent guère que sur le territoire des anciens Trévirs et aussi quelquefois sur celui des Rêmes ; ces monnaies, peu rares, ont été

[1] Cic., *Ep. ad Attic.*, XII, 37.
[2] *Ibid.*, XIII, 21; XIV, 11, 24, 22 ; XV, 1, 8, 5.
[3] Cf. le mémoire de M. Waddington, *Revue numismatique*, 1867, p. 102 à 126. Voy. aussi, du même auteur, les *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain, depuis leur origine jusqu'au règne de Dioclétien*.

Digitized by Google

évidemment fabriquées pour le corps d'armée de Hirtius; en voici la description :

A. HIRTIVS. Eléphant barbare, tourné à droite.

℞. Sans légende. Simpule, aspersoir, hache et bonnet de flamine.

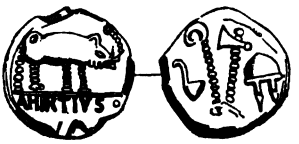

Cette monnaie de bronze est, sauf la légende, une imitation de certains deniers de César, frappés en Gaule en l'an 50 suivant M. Cohen, et en l'an 48 suivant M. le comte de Salis. Le type de l'éléphant qui, sur les deniers de César, foule au pied un serpent, rappelle la campagne d'Afrique pendant laquelle la cinquième légion combattit les éléphants de Juba et eut le droit d'orner ses enseignes de la représentation de cet animal.

Voilà donc une pièce frappée en Gaule, chez les Trévirs et les Rèmes, où elle se rencontre souvent et exclusivement, et qui établit que sous le gouvernement de A. Hirtius, on y frappait monnaie à son nom. Il avait choisi un type connu dans la Gaule déjà et qui était d'ailleurs justifié par son dévouement à César. Parmi les descendants des proscrits de Sylla, il était le seul, en effet, que César eût élevé aux honneurs; après l'assassinat de celui-ci, il fut toujours au nombre des partisans les plus actifs d'Octavien, tels que Pansa, Balbus, Oppius, Matius et Postumius.

Une monnaie semblable a été signalée par M. Senckler, qui a proposé de lire le nom de CARINA(s), là où sur la pièce dont je viens de parler on lit HIRTIVS[1]. Dans cette hypothèse, le type adopté par Hirtius aurait été encore employé par C. Albius Carinas en 725 (27 avant J.-C.), lorsqu'il accomplit la brillante campagne dont le résultat fut la défaite des

[1] *Münzen der alten Trierer*, par A. Senckler, extrait du tome XI des *Jahrbücher des Vereins der Freunde des Alterthums für die Rheinlande.*

Digitized by Google

Morins et de leurs alliés, et la retraite des Suèves au delà du Rhin [1].

Je crois devoir donner ici une gravure de cette pièce :

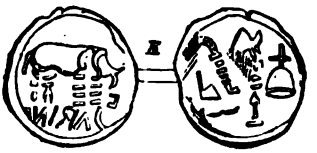

D'autres monnaies donnent le nom de A. Hirtius, en lui attribuant le titre d'*imperator* qui, à cette époque, était généralement décerné par les soldats à leur chef lorsqu'il les avait menés à la victoire ; il avait donc remporté quelques avantages sur les Germains ; je m'empresse d'ajouter qu'au nom d'A(*ulus*) HIR(*tius*) IMP(*erator*) se trouvent joints d'autres noms, qui sont ceux de chefs gaulois. La numismatique vient ainsi nous apprendre d'une manière irréfutable : 1° que Aulus Hirtius avait le titre d'*imperator* dans son gouvernement de Belgique; 2° qu'il y frappa monnaie : 3° que son nom était inscrit sur certaines monnaies gauloises autonomes, qui donnent aussi les vocables des chefs de populations comprises dans la région occupée par Hirtius.

Voici la description de quelques-unes de ces pièces, toutes en bronze et qui ne se trouvent que dans la Belgique.

CORIARC.. (.ILICIV). Tête barbue à droite.

℞. A. HIR. I. (MP.). Lion passant à droite, la queue passée entre les pattes de derrière.

AΘIIDIACI. Buste imberbe à droite ; la chevelure longue retombe sur les épaules.

℞. A. HIR. IMP. Lion passant à droite, comme le précédent.

[1] Dion Cassius, l. LI.

Digitized by Google

CRITVRIX. Profil tourné à droite.

℞. A. HIR. IMP. Même type que sur les pièces qui précèdent.

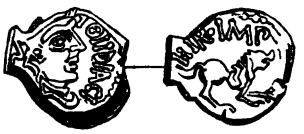

Ces pièces, si analogues quant aux revers, sont évidemment contemporaines et probablement de trois peuples différents; le nom d'Hirtius leur donne une date certaine; nous avons donc un témoignage certain de l'autonomie des peuples de la Belgique, postérieurement à la soumission de la Gaule.

La Celtique nous en fournit un autre exemple.

En 43, sous le consulat d'Hirtius, L. Munatius Plancus obtint le gouvernement de la Province et de la Celtique, ou au moins de la partie orientale de la Celtique; ce fut lui qui fonda sur le territoire des Ségusiaves la ville de Lugdunum, pour servir de réfuge aux habitants de Vienne forcés de s'expatrier.

La numismatique vient encore nous révéler le court séjour de Plancus en Celtique, l'autonomie des Ségusiaves et le nom du Gaulois qui, à ce moment, était à la tête de ses concitoyens.

L. MVNAT. Tête diadémée à gauche, dessous un X.

℞. VLATTV. Oiseau posé sur une branche, au-dessus un rameau de fougère. Æ. — Un bronze au type du lion portant les restes d'une légende... TTALV pourrait bien appartenir au même VLATTV.

Ce nom d'*Ulattus* nous rappelle une famille considérable du pays Ségusiave que les textes épigraphiques ont fait connaître. Auguste Bernard a réuni les inscriptions de Lyon qui permettent de reconstituer en partie la généalogie de cette famille, qui a fourni deux prêtres du temple de Rome et d'Auguste, et un sévir augustal[1]. Je n'ai pas besoin de rappeler que les prêtres de Rome et d'Auguste étaient choisis parmi les hommes les plus considérables des soixante peuples ou cités de la Gaule,

[1] **Aug. Bernard**, *Une famille ségusiave aux trois premiers siècles de notre ère.*

Digitized by Google

et qu'ils n'arrivaient à ce pontificat qu'après avoir obtenu tous les honneurs dans leurs cités. Il est donc permis d'en conclure que le *Ulattus* de la monnaie ci-dessus mentionnée était chef des Ségusiaves alors que Plancus avait le gouvernement de la Celtique et de la Province, et aussi qu'il fut l'ancêtre de tous ceux que nous voyons figurer sur les inscriptions gravées postérieurement. L'oiseau représenté au revers de ce bronze fait naturellement penser à la légende conservée par le *Pseudo*-Plutarque, dans son livre sur les fleuves, et qui traduit les mots *lugum* par *corbeau* et *dunum* par *montagne*[1]. C'est en l'année 711 que Plancus eut la Gaule Celtique ; peu de mois après, Antoine se faisait attribuer ces provinces qu'il conservait jusqu'à ce qu'Octavien les lui eût enlevées, et on connaît des quinaires peu rares de LVGVDVNI qui portent le nom de Marc-Antoine.

Dans la Province romaine nous trouvons des exemples du même fait. Les monnaies de *Antipolis* (Antibes) et de *Cabellio* (Cavaillon) portent le nom de Lépide qui, de 44 à 42, avait obtenu de César le commandement de la Province et de l'Espagne, en reconnaissance de l'appui qu'il lui avait donné pour arriver à la dictature. A *Cabellio* nous voyons ensuite paraître le nom de Marc-Antoine qui, vers l'an 42, d'accord avec Octavien, dépouilla Lépide de ses provinces et ne lui laissa que l'Afrique. Or à Cavaillon, comme à Antibes, comme à Lyon, villes qui jouissaient du droit latin et qui, par conséquent, s'administraient elles-mêmes, les noms de Lépide et de Marc-Antoine ne paraissent sur la monnaie que parce que ces personnages exerçant de grands commandements militaires, on tenait à honneur de rappeler leurs noms, comme on le faisait en Belgique pour A. Hirtius.

Les noms des gouverneurs romains ne paraissent généralement que sur les monnaies des peuples les plus voisins de

[1] Παράκειται δὲ αὐτῷ ὄρος Λούγδουνον καλούμενον· μετωνομάσθη δέ δι 'αἰτίαν τοιαύτην. Μώμορος καὶ 'Ατεπόμαρος, ὑπὸ Σεσηρονέως τῆς ἀρχῆς ἐκβληθέντες, εἰς τοῦτον κατὰ προσταγὴν τὸν λόφον πόλιν κτίσαι θέλοντες· τῶν δὲ θεμελίων ὀρυσσομένων, αἰφνιδίως κόρακες ἐπιφανέντες καὶ διαπτερυξάμενοι, τὰ πέριξ ἐπλήρωσαν τὰ δένδρα. Μώμορος δὲ οἰωνοσκοπίας ἔμπειρος ὑπάρχων, τὴν πολίν Λούγδουνον προσήγορευσεν· λοῦγον γὰρ τῇ σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσιν δοῦνον δὲ τόπον ἐξέχοντα, καθὼς ἱστορεῖ Κλειτοφῶν ἐν ιγ' Κτίσεων. (Pseudo-Plutarque. *De fluviis*, VI.)

Digitized by Google

leur quartier général par leur position topographique. Les cités plus éloignées avaient un numéraire sur lequel l'influence romaine se manifestait par l'adoption de types empruntés aux deniers des vainqueurs [1], et par certains signes de déférence émanant des *principes* chargés de gouverner leurs concitoyens.

Au nombre de ces actes de déférence je remarque l'empressement avec lequel les *principes* gaulois ajoutèrent à leurs noms barbares le *gentilicium* de César. Les uns le firent par flatterie, les autres par reconnaissance. Il arrivait, en effet, quelquefois que lorsqu'un étranger obtenait le titre de citoyen romain, il prenait le nom de famille du personnage au crédit duquel il devait cette faveur. Ainsi Cicéron nous apprend qu'à sa prière Cornélius Dolabella avait obtenu de César le titre de citoyen romain pour Démétrius Méga, et qu'en reconnaissance celui-ci prit les noms de Publius Cornélius [2]. De même un certain Diodore à qui L. Lutatius Catulus avait fait avoir la même faveur de Sylla, s'appela par la suite Q. Lutatius Diodorus [3]. Parfois aussi le titre de citoyen romain était conféré au magistrat annuel d'un peuple ou d'une ville. Cet usage rappelle singulièrement les lettres de noblesse de vétérance accordées avant 1789 aux échevins de certaines villes [4]. Il est permis de croire que des faveurs de ce genre furent accordées par César à des *principes* gaulois, surtout en présence de cette phrase que nous lui empruntons et que nous avons déjà citée : *Principes maximis præmiis adficiendo.* Il est permis également de trouver dans ces faits l'explication de la diffusion dans les Gaules du nom de *Julius*.

Les inscriptions antiques conservées dans les musées révè-

[1] On remarque sur les monnaies gauloises de cette époque des types qui sont copiés servilement d'après les monnaies de la république romaine, connues généralement sous le nom de *médailles consulaires*. Des découvertes assez multipliées prouvent que ces deniers avaient alors un cours très-répandu dans la Gaule. En fait de types monétaires, les Gaulois se montrent toujours très-imitateurs, et souvent imitateurs assez adroits. Avant César ils copiaient les monnaies de Philippe, roi de Macédoine, qu'ils avaient rapportées de leurs expéditions en Orient, celles de Marseille, de Rhoda, d'Emporium.

[2] Cic., *Litt. ad famil.*, 36.

[3] *Id. in Verr.*

[4] Appian., *Bell. civil.*, 11, 26 : « Urbem Novocomum Cæsar in Alpibus addito Latii jure condidit, quo continebatur hoc, ut qui annuum ibi magistratum gessisset, civis romanus fieret. »

Digitized by Google

lent une armée de Jules : un peu plus loin nous constaterons que ces noms remontent au milieu du premier siècle avant l'ère chrétienne. Si nous parcourons les *Annales* et l'*Histoire* de Tacite, nous constatons que la plupart des *Julius* dont il parle sont Gaulois et Gaulois d'antique lignée. Ce sont les Trévirs *Julius Tutor, Julius Indus, Julius Florus ;* c'est le Lingon *Julius Sabinus,* qui se vantait de descendre de César par sa bisaïeule, qui avait su plaire au conquérant de la Gaule ; ce sont les Eduens *Julius Sacrovir, Julius Calenus,* dont nous donnons la généalogie un peu plus loin ; les Aquitains *Julius Cordus* et *Julius Vindex ;* le Batave *Julius Civilis,* le Santon *Julius Africanus,* l'Helvète *Julius Alpinus,* le Nîmois *Julius Auspex ;* c'est *Julius Asiaticus,* le complice de Vindex [1]. Je suis convaincu que si nous connaissions mieux la langue gauloise, nous retrouverions plusieurs des noms nationaux représentés par ces surnoms latins. Au moyen âge n'avons-nous pas vu le Breton Morvan traduire son nom en celui de Pélage ?

Les monnaies contemporaines de l'an 50 nous montrent déjà des chefs de peuple gaulois prenant le *gentilicium* de César. Nous y lisons les noms de *Julius Durat,* sur lequel je vais revenir ; de *Julius Togirix* qui, lorsque la Gaule n'était pas encore soumise, s'appelait simplement *Togirix ;* de *Caius Julius Votomapatis,* dans lequel M. de Saulcy propose de voir un roi des Nitiobriges, compagnon d'armes de Vercingétorix, qui, après la défaite d'*Alésia,* serait rentré en grâce auprès de César, en rappelant le dévouement de son père Ollovico, qui jadis avait reçu le titre d'*Ami du peuple romain.*

Nous retrouvons encore des familles juliennes parmi celles qui ont donné des grands-prêtres à l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon : or nous avons vu ailleurs que ce sacerdoce était conféré à des personnages issus des familles d'anciens *principes,* à des hommes qui, dans leurs cités, avaient rempli les premiers emplois, *omnibus honoribus apud suos functi.*

Citons *Sextus Julius Thermianus,* Sénon, connu par des inscriptions de Sens et de Lyon, marié à une Eduenne, *Aquilia Flaccilla,* et qui eut une fille, *Julia Thermiola.* Celle-ci épousa un flamine augustal, Marcus Magilius Honoratus, dont naquirent un fils et une fille, Marcus Tullius Thermianus et *Julia*

[1] Tacite, *Ann.*, III, 40, 42 ; VI, 7 ; *Hist.*, I, 59, 68, 76 ; II, 4 ; III, 35 ; IV, 55, 69.

Digitized by Google

Regina, peut-être femme de M. Æmilius Nobilis, également flamine augustal. Je crois utile de reproduire ici les inscriptions qui font connaître cette filiation d'une famille patricienne gallo-romaine, afin de donner une idée de toutes les ressources que l'on peut trouver dans l'épigraphie gallo-romaine [1].

SEX . IVL. THERMIANO
SACERDOTI. ARAE. IN
TER CONFLVENT. ARAR
ET RHODANI. OMNIB. HO
NORIBVS. APVD. SVOS
FVNCTO. SOCERO.

AQVILIAE. FLAC
CILLAE. CIVI
AEDVAE. IVLI
. . . . . .

IVLIAE THERMIO
LAE. IVL. THERMIA
NI FILIAE
CONIVGI.

IVLIAE. REGINAE
MAGILI. HONORA
TI ET IVLIAE THER
MIOLAE FILIAE

M. MAGILIO. HONORATO
FLAMINI. AVG. MVNERA
RIO. OMNIBVS. HONORIB.
APVD SVOS FVNCTO

M. AEMILIO NOBILI
FLAMINI. AVG. MVNE
RAR. OMNIB. HONORIB.
APVD. SV. . . . .

Ces inscriptions, conservées à Sens, sont complétées par celles qui ont été trouvées au XVIe siècle sur le coteau de Fourvières, à Lyon, et qui, aujourd'hui, ne sont plus connues que par des copies. Les inscriptions lyonnaises mentionnaient aussi le Sénon *Sextus Julius Thermianus*, sa fille *Julia Thermiola*, sa petite-fille *Julia Regina* et son petit-fils M. *Tullius Thermianus*. Elles mentionnent aussi *Sextus Julius Sextilianus*, frère ou fils de S. Julius Thermianus [2].

Nous voyons encore parmi les grands-prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste le Carnute *Caius Julius*....., fils de Marcus,

[1] G. Julliot, *Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens*, p. 5 et *seq.*

[2] Cf. les ouvrages de MM. Commarmond, Montfalcon et de Boissieu, sur les inscriptions antiques de Lyon, ainsi que le livre d'Auguste Bernard sur le temple de Rome et d'Auguste.

Digitized by Google

le Santon *Caius Julius Rufus*, fils de *Caius Julius Otuaneunus*.

Une famille éduenne, grâce aux documents fournis par l'archéologie, nous est aujourd'hui connue depuis le personnage qui la représentait en 65 avant l'ère chrétienne jusque sous le règne de Vespasien.

César nous apprend que lorsque les Eduens furent arrivés à succéder aux Arvernes dans la prépondérance que ceux-ci avaient eue jusque-là en Gaule, ils se rendirent tellement exigeants que leurs voisins les Séquanes se virent forcés de prendre les armes et de s'allier aux Arvernes pour secouer ce joug trop lourd. Après deux défaites qui furent des désastres, les Eduens furent obligés de demander la paix. A ce moment les troupes éduennes étaient commandées par un personnage nommé *Eporédorix*, l'un des *principes* de la cité ; il fut prisonnier de César dans la bataille qui précéda le siége d'*Alésia*, et le silence de l'auteur des *Commentaires* permet de supposer qu'il ne survécut pas à ce fait de guerre [1].

Eporédorix Ier eut deux fils, Éporédorix II et un autre dont nous ignorons le nom, mais qui en 50 était envoyé à la tête d'une armée composée d'Eduens et de Ségusiaves — dix mille hommes de pied et huit cents cavaliers — pour attaquer les Allobroges. Eporédorix II, dont César mentionne l'origine illustre [2] et le crédit dans sa cité, faisait partie de la cavalerie auxiliaire fournie aux Romains par les Eduens avant le siége de *Gergovia*. A ce moment le chef politique des Eduens était Convictolavis, qui devait à César sa suprême magistrature. Néanmoins il trahissait ce dernier, et à l'instigation des Arvernes et de Vercingétorix, il poussait Litavicus, autre *princeps* éduen, à prendre le commandement des dix mille fantassins envoyés, en apparence, à l'armée romaine, mais qui, en arrivant sous les murs de *Gergovia*, devaient passer au parti national. Eporédorix, prévenu du complot, vint au milieu de la nuit trouver

[1] César, VII, 67. « Tres nobilissimi Hædui capti ad Cæsarem perducuntur ..... Eporedorix, quo duce ante adventum Cæsaris Hædui cum Sequanis bello contenderant. »

[2] *Id.*, VII, 38, 39, 49 et 64. « Eporedorix Hæduus summo loco natus adolescens, et summa domi potentiæ, et una Viridomarus pari ætate et gratia sed genere dispari..... in equitum numero convenerant nominatim ad eo evocati. »

Digitized by Google

César, le suppliant de ne pas souffrir que les desseins imprudents de quelques jeunes gens exaltés fissent rompre l'alliance qui unissait la cité éduenne à Rome. Il s'employa même à ramener à César le corps d'armée de Litavicus. Un peu plus tard, César marchait vers le territoire éduen où la faction nationale paraissait l'emporter sur la faction romaine. Eporédorix lui demanda la permission de retourner dans sa cité, afin de retenir ses concitoyens prêts à se soulever, à l'instigation de Litavicus, revenu parmi eux. Arrivé à *Noviodunum*, Eporédorix, prévenu que des envoyés étaient partis de *Bibracte* pour aller s'entendre avec Vercingétorix, et comprenant que le soulèvement national était général, Eporédorix, dis-je, se laissa entraîner, abandonna le parti romain, et se mit à intercepter les convois destinés à l'armée de César.

Le dévouement d'Eporédorix à la cause gauloise n'était pas très-franc ; il souffrait au fond du cœur de voir les Arvernes, grâce à leur chef, primer les Eduens : pour être plus exact, il semble qu'Eporédorix ne trouvait pas qu'il eût un rôle assez élevé ; il ne pouvait plus reculer ostensiblement, mais il résulte d'un passage de César qu'il le faisait contre son gré, et que probablement il se ménageait auprès de ce dernier [1]. Vercingétorix avait si peu de confiance dans les Eduens, qu'au lieu d'appeler à lui tout le contingent de cette nation, il en envoyait une partie, sous la conduite du frère d'Eporédorix, inquiéter les Allobroges ; ce dernier est cependant au nombre des chefs de l'armée de secours destinée à délivrer *Alésia* [2].

Après la soumission de la Gaule, Eporédorix fit si bien qu'il rentra en faveur auprès de César dont il prit le prénom et le *gentilicium*. Son fils *Caius Julius Magnus* renonça à son nom gaulois ; ses petits-fils furent *Caius Julius Proculus*, et *Julius Calenus* qui était tribun militaire sous le règne de Vitellius, et fut envoyé dans les Gaules pour faire connaître la prise de Crémone [3]. Voici les inscriptions, la première d'Autun, la seconde

[1] César, VII, 64. « Inviti summæ spei adolescentes Eporedorix et Viridomarus Vercingetorigi parent. »

[2] *Id.* « His constitutis rebus Hæduis et Segusiavis, qui sunt finitimi Provinciæ, decem millia peditum imperat (Vercingetorix) ; huc addit equites octingentos. His præficit fratrem Eporedorigis, bellumque inferri Allobrogibus jubet. »

[3] Tacite, *Hist.*, III, 35. « In Galliam Julium Calenum tribunum, in Germaniam Alpinum Montanum præfectum cohortis, quod hic Trevir, Calenus, Æduus, utroque Vitelliani fuerant ostentui misere. »

Digitized by Google

de Bourbon-Lancy, qui nous rappellent la descendance d'Eporédorix [1].

Caius Julius Caii Magni filius Caii.
Eporedirigis nepos, Proculus, de suo fecit.

C. IVLIVS EPOREDIRIGIS F. MAGNVS
PRO IVLIO CALENO FILIO
BORVONI ET DAMONAE
V. S.

Caius Julius Eporedirigis filius Magnus
Pro Julio Caleno filio
Borvoni et Damonæ
Votum solvit.

Je reviens à ce qui concerne *Julius Durat,* dont la monnaie permet de compléter ce que les *Commentaires* nous disent de ce personnage.

Dès l'arrivée de César dans la Gaule, chaque peuple était divisé en factions : la présence des Romains ne fit que rendre ces divisions plus marquées [2]. Chez plusieurs il y avait le parti

[1] Cf. un mémoire de M. le général Creuly, *Revue archéologique*, nouv. série, t. IV, p. 110 et *seq.*

[2] César, VI, 11. « In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis, sed pœne etiam singulis domibus factiones sunt, » etc. — « Il y a, en Gaule, des factions organisées, non-seulement dans toutes les cités et dans tous les cantons, mais encore, pour ainsi dire, dans chaque famille. A la tête de ces factions sont les hommes qui, aux yeux des intéressés, passent pour les plus influents ; c'est de leur décision que dépendent, en définitive, toutes les résolutions importantes. » — Il suffit de lire attentivement les *Commentaires* pour voir que toutes les fois que César parle de la soumission du peuple gaulois, il ne s'agit pas d'un soulèvement général. Presque toujours l'intervention romaine est appelée par le triomphe de la faction opposée aux Romains ; la soumission était la défaite de cette faction au profit de celle qui faisait cause commune avec les Romains, et dont le chef arrivait au pouvoir

Digitized by Google

romain et le parti national ; les chefs de ces partis s'appuyaient sur le patriotisme ou sur l'étranger pour arriver à dominer leurs concitoyens. C'est ainsi que les Eduens et les Rêmes s'allièrent aux Romains et favorisèrent leurs conquêtes lorsque, à de rares et courts intervalles, la faction nationale n'avait pas le dessus. C'est ainsi que les Séquanes et les Arvernes appelèrent Arioviste et ses Germains uniquement pour ruiner les Eduens qui étaient parvenus à établir leur suprématie dans la Gaule.

Chez les Pictons, cette division existait aussi ; bien que les auteurs n'en parlent pas expressément, nous le savons aujourd'hui.

Dès l'an 56, les Pictons étaient soumis ; lors de la révolte de l'Armorique, à la tête de laquelle étaient les Vénètes, César s'empressa de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher le soulèvement de se répandre au delà des peuplades de l'Ouest. Il chargea Labiénus de maintenir dans le devoir les Belges et particulièrement les Rêmes, et de repousser les Germains que l'on disait prêts à venir au secours des Gaulois du Nord-Est ; Crassus fut envoyé en Aquitaine ; Titurius Sabinus eut la mission de contenir les peuples qui se trouvaient entre l'Armorique et la Belgique. Enfin Brutus reçut le commandement *de la flotte tirée des Pictons, des Santons et des autres peuples soumis,* avec l'ordre de se diriger en toute hâte vers la côte vénète [1].

Mais la soumission des Pictons n'était pas complète, ou pour mieux dire elle n'existait pas pour toute la cité : nous allons y voir successivement l'influence prédominante du parti gaulois, puis du parti romain.

Lorsque Vercingétorix commença le mouvement qui devait amener le soulèvement national de la Gaule, des Pictons, c'est-à-dire la partie des Pictons qui ne voulait pas subir le joug romain, furent au nombre de ceux qui le reconnurent comme chef suprême [2] ; un peu plus tard le pays picton fournit huit mille

jusqu'à ce qu'il fût renversé par le réveil de ses antagonistes. Ce furent ces mille ambitions personnelles qui facilitèrent singulièrement les succès de César, et qui entravèrent le plus les plans et les projets de Vercingétorix.

[1] César, III. 11. « D. Brutum adolescentem classi gallicisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præficit. »

[2] *Id.*, VII, 4.

Digitized by Google

hommes au contingent qui devait former l'armée de secours destinée à débloquer *Alésia* [1].

Après la prise d'Alésia, la faction favorable aux Romains prit nécessairement le dessus, et son chef Durat exerça l'autorité sur ses concitoyens.

Tout à coup le légat C. Caninius Rebilus, qui avait été envoyé chez les Rutènes (le Rouergue), reçut de Durat la nouvelle que le territoire picton était envahi par un parti d'ennemis dont les Andes (Anjou) faisaient le gros, et *qu'une partie de son peuple* s'était unie aux assaillants [2]. Caninius arrive au secours de Durat, mais à peu de distance de *Lemonum* (Poitiers) il apprend que celui-ci y est étroitement bloqué par Dumnacus, Ande, qui commandait l'expédition. Caninius, qui ne disposait que de deux légions dont il avait dû laisser sans doute une partie chez les Rutènes, ne voulut pas attaquer l'armée de Dumnacus avec des forces inférieures, et se retrancha dans une position sûre qu'il fortifia encore ; Dumnacus essaya vainement de déloger Caninius, puis vint reprendre le siége de Lemonum. C. Fabius, prévenu à temps, arriva bientôt au secours de Caninius avec ses vingt-cinq cohortes ; Dumnacus à cette nouvelle voulut se replier au delà de la Loire, mais coupé dans sa retraite par Fabius, il fut défait dans une bataille qui dura deux jours. Après ce désastre Dumnacus s'expatria [3].

Voilà ce que nous apprend Hirtius dans le livre qu'il ajoute aux *Commentaires ;* la numismatique nous dit en outre que Durat dut gouverner quelque temps les Pictons, et prit le prénom de IVLIVS pour témoigner plus clairement son dévouement aux Romains et sa déférence pour César. Voici la description de la rare monnaie du chef :

DVRAT. Tête de femme ornée de la sphendoné et tournée à gauche. Cette tête rappelle celle de Vénus qui paraît sur certains deniers de César, qui prétendait compter cette déesse parmi ses ancêtres.

℞. IVLIOS. Cheval galopant à droite ; au-dessus un petit

[1] César, VII, 75.

[2] « Interim Caius Caninius legatus, cum magnam multitudinem convenisse hostium in fines Pictonum, litteris nuntiisque Duratii cognosceret, qui perpetuo in amicitia manserat Romanorum, cum pars quædam civitatis ejus defecisset, ad oppidum Lemonum contendit. »

[3] *Id.*, VIII, 24 et 25.

Digitized by Google

temple formé d'un fronton soutenu par trois colonnes. (*Denier d'argent.*)

Le même fait est constaté pour ce qui concerne *Epasnact*, chef des Arvernes ; quelques mots de César nous apprennent qu'il était dévoué aux Romains : *amicissimus populi romani.* Il poussa même le dévouement jusqu'à livrer à César le chef des Cadurques, *Luctère*, dont l'un des descendants devint grand-prêtre du temple de Rome et d'Auguste à Lyon. Or, on connaît des monnaies frappées par Epasnact, au type gaulois, antérieurement à la soumission de la Gaule ; on en connaît aussi de postérieures à cet événement, sur lesquelles Epasnact est représenté en costume de guerrier romain [1].

Nous venons d'exposer les faits qui complètent les quelques mots consacrés par Hirtius à résumer la politique adoptée par César, pour se concilier l'affection des *principes* gaulois, *principes maximis præmiis adficiendo.* Il en résulte que la plupart d'entre eux se rallièrent à leur vainqueur ; que dans chaque peuple les *principes* qui dès longtemps avaient penché du côté des Romains furent appelés à gouverner leurs concitoyens ; qu'ils frappèrent monnaie à leurs noms ; qu'ils aimèrent à prendre le nom de *Julius*, sans doute, pour quelques-uns, à cause du droit de cité romaine que leur fit obtenir César ; n'était-ce pas, en effet, avec l'ambition satisfaite, le *maximum præmium* qui pouvait être accordé à des *barbares* vaincus ?

Examinons maintenant ce que les faits viennent nous révéler, pour confirmer la phrase d'Hirtius qui précède immédiatement celle que nous venons de citer : *honorifice civitates appellando.*

[1] César, VIII, 44. — Les monnaies d'Epasnact, frappées avant la soumission de la Gaule, représentent au droit une tête nue imberbe tournée à droite, derrière un pentagone, avec la légende CICIIDVBRI (Cicédubri) ; au revers, un cavalier casqué, armé d'une lance avec un manteau flottant, galopant à droite ; sous le cheval deux S renversés, à l'exergue IIPAD (Epadnact). Les pièces frappées après l'an 50 présentent un buste jeune, casqué, avec la légende EPAD ; au revers, un personnage debout, s'appuyant sur une enseigne militaire, et tenant de la main gauche une lance et un bouclier *rond.* Parmi les nombreuses monnaies gauloises recueillies dans les fouilles, autour d'Alise-Sainte-Reine, on en remarquait un certain nombre du premier type et pas une seule du second.

Digitized by Google

César ne toucha pas aux peuplades gauloises, quant à leurs délimitations respectives. Tout au plus dut-il réunir à des peuples amis, des peuples voisins peu importants, auxquels les Romains avaient été antipathiques ; peut-être les *Mandubii*, chez qui était Alésia, le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, furent-ils réunis aux Eduens par César ; peut-être les Sylvanectes, les Tricasses et les Catalaunes furent-ils alors affranchis de la clientèle de leurs voisins, les *Parisii* ou *Bellovaci*, les *Senones* et les *Remi*.

Mais dans la nomenclature des villes gauloises, on en remarque quelques-unes dont les noms hybrides ont un caractère tout particulier. Ce sont ceux qui se composent du nom de César et d'un mot gaulois, tels que *Juliomagus*, Angers, *Juliobona*, Lillebonne ; *Bibracte* même, la capitale des Eduens, semble avoir porté le nom de *Julia*, d'après un passage assez peu clair, du reste, d'Eumène. Nous avons encore *Cæsarodunum*, Tours, *Cæsaromagus*, Beauvais. N'est-il pas permis de voir dans ces vocables de villes un fait analogue à ce que nous venons de constater pour les chefs des peuples gaulois? Ces villes ne prirent-elles pas le nom de César, en reconnaissance de quelques faveurs dues à son crédit, de même que les *principes* se décoraient du nom de Jules ? N'oublions pas qu'ici il ne s'agit pas de colonies romaines, mais de villes chefs-lieux de territoires restés autonomes.

Lorsque Pline écrivait, il y avait des souvenirs frappants des priviléges accordés à certaines *cités* gauloises : quelques-unes portaient encore des titres qui remontaient sans doute à l'époque où la Gaule Chevelue, soumise, jouissait d'une véritable indépendance. Il y avait les peuples *alliés* et les peuples *libres*.

Les peuples alliés, *fœderati*, étaient ceux qui, sans avoir été soumis par les armes, étaient unis aux Romains par des traités; cette alliance était constatée sur des tables de bronze, conservées au Capitole ou dans un temple. Pline ne cite parmi les peuples gaulois alliés que quatre noms :

Lingones, Langres.	*Hædui*, Autun.
Remi, Reims.	*Carnutes*, Chartres.

Il n'est pas sans intérêt de noter, en passant, que ces quatre

Digitized by Google

peuples *alliés* avaient conservé les antiques noms gaulois de leurs capitales : *Andematunum, Durocortorum, Bibracte, Autricum*. Le nombre en avait peut-être été diminué au temps de Pline, car dans certains cas les empereurs romains ne se faisaient pas de scrupule d'enlever à des peuples ou à des villes le titre d'*alliés*. Suétone nous apprend, par exemple, qu'Auguste ôta la liberté à plusieurs villes alliées qui en abusaient à leur préjudice : *Urbium quasdam fœderatas, sed ad exitium licentia præcipites, libertate privavit* [1]. Rien ne s'oppose à croire que lors de l'organisation de la Gaule en Gaule romaine, plusieurs peuples alliés durent perdre leur titre. Au commencement de cette étude, nous avons déjà fait remarquer que les nombreuses peuplades gauloises furent réduites à soixante cités; un grand nombre de petites nationalités durent donc forcément disparaître à ce moment.

La position des peuples libres, *liberi*, était inférieure à celle des peuples *alliés*. Les peuples libres étaient ceux qui, soumis par les armes aux Romains, ou affranchis par ceux-ci de la suprématie d'une autre nation, continuaient à être régis par leurs lois, sans que les magistrats romains intervinssent dans leur administration intérieure ; ils conservaient leurs territoires ; leurs villes n'étaient pas occupées par les garnisons romaines. Ils avaient le droit de se gouverner, mais ils pouvaient être astreints à payer des tributs. Ainsi Josèphe nous dit que les Romains accordèrent la liberté aux habitants de Batanea, mais qu'ils les chargèrent de lourds tributs. Jusqu'à Auguste, les peuples libres de la Gaule Chevelue furent plus favorisés que les Batanéens; ils étaient ce que l'on appelait alors *immunes*, puisque César n'avait pas frappé de contributions les pays qui n'étaient pas compris dans la Province. A dater de l'an 26, cet état de choses changea quant aux charges financières, le recensement ordonné par Auguste le prouve éloquemment ; mais je ne serais pas étonné que les textes épigraphiques, mieux connus, ne vinssent nous apprendre plus tard que les soixante cités qui envoyaient des députés au *Consilium Galliarum*, à Lyon, avaient chacune, dans le principe, le titre de *libera*.

Pline ne mentionne que onze peuples *libres* dans la Gaule

[1] Suétone, *Aug.*, c. XLVII

Digitized by Google

Chevelue, ou pour parler le langage de son temps, dans les *Trois Gaules ;* c'étaient :

Nervii, Cambrai et Tournai.
Suessiones, Soissons.
Silvanestes, Senlis.
Leuci, Toul.
Bituriges Vivisci, Bourges.
Arverni, Clermont.
Treviri, Trèves.
Meldi, Meaux.
Segusiavi, Forez et Lyonnais.
Santones, Saintes.
Bituriges Cubi, Bordeaux.

Mais il ne les connaissait pas tous, ou du moins il ne nommait que quelques-uns d'entre eux ; en effet, les inscriptions nous font connaître que le titre de *liberi* appartenait aussi aux

Turones, Tours.
Vellavi, le Velay.
Viducasses, Bayeux.

Dans l'énumération qui précède, nous devons remarquer que Pline, en parlant des *Treviri,* ajoute qu'ils étaient encore libres peu auparavant. Il est évident que cette qualification leur avait été retirée, à la suite de quelque révolte. C'est que le titre de *libre* pouvait s'enlever aussi bien que celui d'*allié* [1].

En présence de ces faits qui sont établis sur des preuves sérieuses et matérielles, il me semble impossible de passer sous silence le quart de siècle écoulé entre la prise d'*Alésia* et la formation des *Tres Galliæ* par Auguste. Des textes et des monnaies viennent nous montrer les Gaulois, pendant cette période, s'administrant librement d'après leurs usages et leurs lois, comme avant l'arrivée de César ; ils ont une certaine indépendance ; ils ne sont pas ruinés par de lourds tributs, ordinairement imposés aux nations soumises ; le vainqueur a voulu s'attacher les vaincus par des faveurs auxquelles participaient les peuples eux-mêmes et les personnages influents qui dirigeaient l'opinion de chacun d'eux. Dans cet état de choses, les Gaulois de toute classe, flattés dans leur orgueil et dans leurs instincts, devenaient peu à peu Romains, grâce à cette tendance à s'assimiler les usages des nations auxquelles ils étaient juxtaposés.

Comment douter, dès lors, que pendant cette période, la

[1] Pline, *Hist. nat.*, liv. IV, c. XVII et XVIII.

Digitized by Google

civilisation, déjà très-avancée à l'arrivée de César dans la Gaule, n'ait pas fait de rapides progrès dont nous devons retrouver des témoignages palpables ?

Nous ne sommes plus, aujourd'hui au temps où l'on s'accordait à ne voir dans nos ancêtres que des sauvages revêtus de la peau des animaux abattus par eux à la chasse pour leur servir de nourriture. Nous connaissons leurs armes, leurs poteries, leurs bijoux, leurs monnaies qui nous les montrent, un siècle avant l'ère chrétienne, aussi civilisés que beaucoup de peuples sur lesquels les auteurs classiques nous ont fourni des détails complets. Nous les voyons en relations commerciales avec les Grecs d'Orient, avec les Grecs de Marseille, avec les Phéniciens, les Etrusques, empruntant aux uns et aux autres des types qu'ils modifiaient suivant le génie national. Nous savons maintenant qu'ils connaissaient le verre, l'émaillerie, les procédés de placage de l'argent sur le bronze, l'art de faire des monnaies frappées au moyen de coins, ou coulées dans des moules. Comment douter, dis-je, qu'avec ces connaissances déjà séculaires, et vivant libres en contact avec les Romains, les Gaulois n'aient pas rapidement avancé dans une voie de progrès qu'ils suivaient déjà depuis longtemps ?

On a fait des tableaux lugubres de l'état de la Gaule après sa soumission aux Romains. « Presque partout des ruines amoncelées, des traces encore fumantes de l'incendie, les principales villes saccagées ou réduites en cendres, la fleur de la population anéantie, des nations tout entières presque détruites, etc. [1]. » Je crois que cette peinture est singulièrement exagérée : trop de Gaulois étaient attirés vers les Romains, même pendant la guerre, pour que les désastres aient été aussi complets. Là où il y avait eu lutte, les conséquences terribles de la guerre devaient avoir laissé des traces douloureuses; mais la lutte n'avait eu lieu que sur des points isolés du vaste territoire de la Gaule.

Il faut donc examiner avec critique et attention si, parmi les débris que nous rend le sol, grâce aux fouilles intelligentes faites depuis quelques années, on ne peut pas retrouver des souvenirs de cette période d'autonomie que je viens de tenter

[1] *Le centre et le nord de la Gaule au siècle d'Auguste et sous les Antonins*, par M. Tailliar; mémoire lu à la Sorbonne en 1869.

Digitized by Google

de sortir de l'oubli. Parmi les statuettes de bronze qui représentent le dieu principal des Gaulois, n'y aurait-il pas certains exemplaires qui remontent au temps auquel j'ai consacré les pages qui précèdent? Ces statuettes se trouvent surtout dans l'Est et le Midi, c'est-à-dire dans les pays les plus en contact avec les Romains; remarquons que le druidisme, qui défendait de représenter les dieux sous forme de statues, était depuis longtemps en décadence dans ces régions. — Parmi les terres cuites reproduites dans le bel ouvrage de Tudot [1], parmi ces débris d'architecture qui rappellent l'art romain, tout en se distinguant par la surabondance de l'ornementation; parmi ces inscriptions en langue gauloise qui exercent la patience et la sagacité des celtistes, il faut chercher si nous ne trouvons pas des vestiges de l'art gaulois se transformant en art gallo-romain durant les années comprises entre la prise d'*Alésia* et la dédicace de l'autel de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône.

J'ai cru utile, pour mieux fixer la suite des événements qui se sont passés en Gaule durant la période dont je viens de m'occuper, et pour faciliter les travaux de ceux qui voudront compléter et continuer des recherches sur cette époque, de résumer chronologiquement tous les témoignages qui nous sont restés.

De la fond. de Rome.	Avant J.-C.	
631	123.	Les Eduens, en guerre avec les Allobroges, sont déclarés par le Sénat amis et alliés du peuple romain. Les Arvernes, dont Bituit [2] est alors le chef, ont la suprématie sur la Gaule.
632	122.	C. Sextius Calvinus, après avoir complété les conquêtes faites par M. Fulvius Flaccus, qui avait passé les Alpes l'année précédente pour protéger les Massaliètes contre les Ligures, les Voconces et les Salluves, fonde Aix.

[1] *Collection de figurines en argile, premiers essais de l'art gaulois*, par M. E. Tudot.

[2] Bituit était fils de Luern; après sa défaite il vint à Rome faire amende honorable devant le Sénat, et obtenir la paix; il figura dans le triomphe, monté sur le char enrichi d'argent qui lui servait dans les combats, revêtu de son costume national, *discoloribus in armis*, et fut ensuite interné à Albe. Son fils Congentiacus, fait également prisonnier, fut aussi envoyé à Rome, puis renvoyé en Gaule où, dévoué aux Romains, il reprit le rang que son père avait occupé. (Cf. liv. LXI, c. XLVII et XLVIII.)

Digitized by Google

Cn. Domitius Ahenobarbus, son successeur, soutient les Eduens contre les Allobroges et bat ceux-ci auprès de Vindalium.

633 - 121. L. Fabius Maximus vient rejoindre Domitius ; il défait les Arvernes de Bituit, venus au secours des Allobroges. Constitution de la province romaine ; la suprématie passe des Arvernes aux Eduens.

647 - 107. Q. Cassius Longinus est défait sur le territoire allobroge par une invasion d'Helvètes.

648 - 106. L. Servilius Cæpio soumet les Tolosates révoltés.

649 - 105. Campagnes malheureuses de Cn. Mallius Cæpio contre les Cimbres, qui avaient commencé leurs ravages en Gaule en 113 (641). Le légat M. Aurélius Scaurus est également défait.

650 - 104. Marius est envoyé dans les Gaules contre l'invasion des Cimbres ; son légat Sullo réprime une nouvelle révolte des Tolosates.

652 - 102. Les Teutons et les Ambrons sont défaits par Marius près d'Aix.

653 - 101. Nouvelle défaite des Teutons aux environs de Verceil.

693 - 61. La suprématie des Eduens, que leurs succès avaient rendus exigeants à l'égard des autres peuples, avait amené l'alliance des Arvernes et des Séquanes qui, pour écraser leurs dominateurs, appellent les bandes germaines et Arioviste. Je place cet événement à cette date, parce qu'au rapport de César, c'est cette année, sous le consulat de M. Valérius Messala et de M. Calpurnius Piso, que le Sénat décréta que le proconsul chargé du gouvernement de la Province aurait à protéger les Eduens et les autres amis du peuple romain. Cette décision indique clairement qu'à ce moment les Eduens étaient menacés. Les Eduens, sous la conduite d'Eporédorix, sont battus par les Séquanes, qui héritent de leur suprématie.

694 - 60. Arioviste, chef des Germains en Séquanie, est déclaré ami du peuple romain. Les Helvètes, à l'instigation d'Orgétorix, se disposent à émigrer en masse pour aller s'établir sur le territoire de Santons, vers les côtes de l'Océan.

696 - 58. Les Helvètes voulant passer de force sur le territoire éduen, César saisit ce prétexte pour se mêler des affaires de la Gaule. Il bat les Helvètes dans deux rencontres. Les Gaulois, émerveillés de ce succès, le supplient de les délivrer du joug d'Arioviste : ce dernier est battu aussi par César, et les Germains repassent le Rhin. — Dans cette double campagne, nous voyons les Eduens, les Séquanes, les Allobroges, les Trévirs et les Ubiens gagnés aux Romains dans l'intérêt de leur défense contre les conquérants germains.

Digitized by Google

697 - 57. L'Éduen Dubnorix, qui avait favorisé les projets des Helvètes, pensant pouvoir, par eux, arriver à régner sur ses concitoyens, se met à la tête du mouvement gaulois contre les Romains. A ce moment les Séquanes perdent leur suprématie, et les peuples leurs clients les abandonnent pour se joindre les uns aux Eduens, les autres aux Rêmes. Ceux-ci se mettent sous la protection du peuple romain, et à l'instigation de Dubnorix tous les peuples de la Belgique se soulèvent contre les Rêmes. A la suite de ce mouvement, les Bellovaques, les Suessions, les Ambiens, les Nerviens, les Atrébates, les Veromandues et les populations armoricaines sont défaits ou soumis.

698 - 56. Défaite et soumission des Vénètes, des Unelles, des Eburovices, des Lexoviens et des Aquitains.

699 - 55. César repousse une invasion de Germains ; première expédition en Bretagne ; soumission des Morins et des Ménapiens.

700 - 54. Chez les Trévirs, César protége Cingétorix contre Indutiomar, chef du parti antiromain ; deuxième expédition en Bretagne. Les Carnutes, gouvernés par Tasgèce, dévoué aux Romains, assassinent celui-ci ; le même événement se passe chez les Sénons à l'égard de leur chef Cavarinus. Ambiorix, chef des Eburons, soulève contre les Romains ses concitoyens, auxquels se joignent les Aduatuques et les Nerviens.

701 - 53. Les Atrébates sont gouvernés par Comius, dévoué aux Romains. Chez les Trévirs le parti gaulois dominait alors en la personne de Indutiomar ; César les soumet et met Cingétorix à leur tête. Dans une assemblée convoquée à Reims, il condamne à mort Acco, chef sénon, qui avait fait périr Cavarinus. L'année précédente, en effet, les Sénons, les Carnutes et les Trévirs s'étaient abstenus de se rendre à une assemblée convoquée par César, et cette abstention coïncide avec le meurtre de Cavarinus et de Tasgèce, ainsi que les luttes d'Indutiomar et de Cingétorix. Soumission des Ménapiens et des Ubiens. Seconde campagne heureuse contre les Germains.

702 - 52. Commencement du soulèvement national, sous l'influence de Vercingétorix : parmi les chefs de peuples gaulois qui se déclarent ouvertement contre les Romains, nous remarquons Luctère, chef des Cadurques (Querci) ; Teutomatus, chef des Nitiobriges (Agenois). Chez les Eduens, Cotus, alors vergobret, dévoué à Vercingétorix, est remplacé, à l'instigation de César, par Convictolavis. Il est à noter que dans l'assemblée des chefs gaulois, convoquée par Vercingétorix, les Lingons, les Rêmes et les Eduens s'abstinrent de se faire représenter ; ce sont

Digitized by Google

justement trois des peuples qualifiés d'*alliés* que nous retrouvons dans Pline. Prise d'*Alésia*.

703 - 51. César achève la conquête de la Gaule, et soumet les peuples chez lesquels le désastre d'*Alésia* n'avait pas éteint le sentiment de la défense de l'indépendance nationale : c'étaient les Bituriges, les Carnutes, les Bellovaques, les Trévirs, les Eburons, les Cadurques, les Pictons, alors gouvernés par Durat, dévoué aux Romains, mais qui voyait une partie de ses sujets révoltés contre lui, à l'instigation de Dumnacus, chef des Andes.

704 - 50. César qui, l'année précédente, avait hiverné dans le Belgium, parcourt la Province dont il donne le commandement à Labiénus, et se rend en Italie. Il revient encore dans le Belgium, achève la pacification des Trévirs, et laisse quatre légions sous les ordres de Trébonius, et autant chez les Eduens aux ordres de Fabius.

705 - 49. Lutte de César contre Pompée : les partisans de ce dernier font donner la Province à L. Domitius. Campagne d'Espagne ; César y emmène avec lui trois mille cavaliers levés dans tous les peuples de la Gaule, et des archers Rutènes (Rouergue).

706 - 48. Célius Rufus, qui était venu à *Thurios* pour embaucher les soldats de César, est massacré par les cavaliers gaulois ; Roscillus et Ægus, fils d'Adbucillus, qui, pendant la guerre des Gaules, était chef des Allobroges, ne peuvent supporter les reproches que leur faisait, à cause de malversations, César auprès duquel ils étaient en grande faveur ; ils quittent son parti pour prendre celui de Pompée.

707 - 47. Mort de Vercingétorix, à Rome.

708 - 46. Tib. Claudius Néron est envoyé en Gaule pour fonder des colonies : Narbonne, Arles et probablement Béziers, Orange, Fréjus. MM. Mommsen et Herzog lui attribuent aussi la fondation des colonies de Nîmes et de Cavaillon. On suppose que ces colonies furent établies pour diminuer la puissance des Massaliètes, et que le même motif fit conférer le droit latin à *Antipolis, Avenio, Alba Helviorum, Glanum, Anatilia, Forum Voconii, Aquæ Sextiæ* et aux *Cænisences*. — Une monnaie en or indique que cette année Hirtius fut préfet de Rome [1].

709 - 45. César part pour la campagne d'Afrique ; il donne le gouvernement de la Gaule à Décimus Brutus qui, suivant

[1] M. le comte de Salis date cette monnaie par le troisième consulat de César qui y est mentionné, et qui est compris dans les années 708 et 709 (46 et 45 avant J.-C.). La numismatique vient donc ajouter encore un détail à la biographie de Hirtius, en nous apprenant les fonctions dont il était revêtu avant de succéder à D. Brutus dans le gouvernement de la Gaule.

Digitized by Google

Appien, fut *magister equitum*, consul désigné, gouverneur de la *Gallia vetus* (Province) et de l'*autre Gaule*. Il faut remarquer que, déjà en l'an 57, Cicéron disait que les deux Gaules ne formaient qu'une province; c'était le moment où César, vainqueur des Helvètes et des Germains, prenait pied hors de la Province.—Pendant son gouvernement, Brutus eut une expédition à faire contre les Bellovaques.

710 - 44. César donne la Province et l'Espagne à Lépide. Décimus Brutus obtient la Cisalpine, en remplacement de M. Brutus, envoyé en Crète. A. Hirtius obtient la Belgique; César est assassiné; à la nouvelle de sa mort, les Germains viennent renouveler leur soumission aux Romains, entre les mains d'Aurélius, lieutenant d'Hirtius, absent.

711 - 43. Consulat d'Hirtius. L. Munatius Plancus a le gouvernement de la Province et de la Gaule[1]; fondation de la colonie de Lugdunum pour servir de retraite à des Allobroges qui avaient été chassés de Vienne à la suite de quelques dissensions intérieures. Antoine refuse le gouvernement de la Cisalpine, désirant avoir celui qui avait été donné à Plancus. D. Brutus, battu par Antoine et fuyant devant Octavien qui poursuivait en lui un des meurtriers de César, cherche à passer le Rhin : arrêté sur le territoire des Séquanes, il est mis à mort par Camillus, chef de ce peuple, sur l'ordre d'Antoine, qui avait, par conséquent, supplanté Plancus. A ce moment, Antoine avait la Transalpine et la Cisalpine, et Lépide la Province et l'Espagne qu'il faisait administrer par des légats, retenu à Rome par la dignité de Consul.

714 - 40. Octavien réunit dans sa main le gouvernement des provinces, précédemment confié à Lépide et à Antoine; il les conserva, excepté la Province qu'il rendit au Sénat en 22.

715 - 39. Agrippa, légat d'Octavien, reçoit la soumission des Ubiens et leur permet de s'établir sur le territoire gaulois : il remporte une victoire importante sur les Aquitains.

719 - 35. Octavien envoie dans les colonies, en Gaule, quelques vétérans qu'il fait tirer au sort, parmi les soldats qui se montraient peu disciplinés. Tel est, je crois, le sens véritable d'un texte de Dion Cassius, sur lequel on s'appuie pour conjecturer qu'à cette date[2] Auguste fonda des colonies militaires dans la Gaule.

[1] Ce sont encore les monnaies qui nous font connaître que Plancus fut préfet de Rome, ainsi que C. Clovius, en 709 (45).

[2] Ὡς οὐδὲν μᾶλλον ἐσωφρονίσθησαν, ὀλίγους ἐξ αὐτῶν τοὺς πρεσβυτάτους ἐς Γαλατίαν κληρουχήσοντας ἔπεμψε. (L. XLIX.)

Digitized by Google

725 - 29. Nonius Gallus défait les Trévirs qui s'étaient soulevés et avaient appelé les Germains à leur aide. C. Carinas soumet les Morins révoltés et leurs alliés ; il repousse les Suèves au delà du Rhin. Ces deux faits d'armes me semblent se rapporter à une même expédition. Tacite nous apprend qu'il y avait alors huit légions sur le Rhin pour tenir tête aux Gaulois et aux Germains.

727 - 27. Octavien prend le nom d'*Augustus*. Il part de Rome pour aller faire la guerre en Bretagne, mais il est rejoint en route par des ambassadeurs bretons qui lui annoncent la soumission de l'île. Il s'arrête donc en Gaule, y passe quelque temps pour en organiser l'administration et calmer les esprits. Assemblée des Gaules à Narbonne ; division de la Gaule en trois Gaules : Belgique, Lyonnaise et Aquitaine ; chacune de ces divisions est composée de vingt peuples ou cités. Les peuples gaulois dont les noms nationaux sont conservés perdent le droit de frapper monnaie : un atelier monétaire romain est établi dans la colonie de Lyon.

731 - 23. Auguste remet au peuple romain la Province ou Narbonnaise qui était organisée de manière à rendre inutile son autorité immédiate ; la Narbonnaise devient donc province *sénatoriale*, et les Trois Gaules restent provinces *impériales*. La première est dès lors administrée par des personnages qui prenaient le titre de proconsuls, et étaient choisis parmi des sénateurs qui avaient passé par le consulat ; les autres par des légats impériaux, qui avaient le titre officiel de *legati Augusti pro prætore*.

734 - 20. Agrippa est chargé du gouvernement des Gaules, avec mission de faire cesser les divisions qui se manifestaient parmi les Gaulois, et de veiller aux tentatives d'invasion de la part des Gaulois.

738 - 16. Les Sicambres, les Usipètes et les Teuctères passent le Rhin et mettent en déroute Lollius qui commandait cinq légions. Son titre d'ἄρχων, dans Dion Cassius, indique qu'il était alors légat impérial. Auguste quitte Rome en toute hâte et vient s'établir à Lyon où il séjourne jusqu'en l'an 13. Il était accompagné de Tibère, alors légat impérial, et de Drusus. Durant son séjour dans les Gaules, et pendant que Tibère et Drusus repoussent les Germains, Auguste s'occupe activement des affaires de la Province, calme les tiraillements qui troublaient les cités par le fait des *principes*, et aussi par le fait des concussions des fonctionnaires chargés de percevoir les impôts. On a un exemple de ces derniers faits dans ce que les historiens nous ont conservé au sujet du procureur Licinius, d'abord esclave de César. — Auguste à ce moment fonde plusieurs colonies sur le sol gaulois.

Digitized by Google

742 - 12. Après le départ d'Auguste, Drusus est légat impérial dans les Gaules : Dion Cassius dit qu'il recouvra l'or jadis donné aux Sénons lors de la prise de Rome et qui n'aurait pas été, comme l'a dit la tradition, repris par Camille. Il se concilie les *principes* des cités gauloises, réunis à Lyon à l'occasion des fêtes de l'inauguration du temple de Rome et d'Auguste, et obtient des secours extraordinaires en argent ; tranquille sur l'attitude de la Gaule [1], il s'occupe à repousser les Germains encore prêts à passer le Rhin. — Consécration de l'autel de Rome et d'Auguste près de la colonie de Lyon ; établissement de l'Assemblée nationale des *Tres Galliæ*.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] Le discours de Claude, conservé sur les tables de bronze qui sont au musée de Lyon, contient à cet égard une mention expresse : « Lorsque Drusus mon père, dit-il, soumit la Germanie, ils (les Gaulois et la Gaule Chevelue) assurèrent la sécurité en maintenant le pays derrière lui dans une paix profonde, bien que, lorsqu'il fut appelé à cette guerre, il se vit dans la nécessité de demander aux Gaulois un subside nouveau et inaccoutumé. » (Cf. L. de La Saussaye, *Etude sur les Tables claudiennes*, lue à la Sorbonne en 1870.) Tacite, analysant ce discours dont nous n'avons pas le texte officiel complet, dit : « Depuis ce temps (les campagnes de César), la paix a été solide et constante. Croyez-moi donc, pères conscrits, consommons cette union de deux peuples qui ont des mœurs, des arts, des alliances communes ; qu'ils nous apportent leur or plutôt que d'en jouir seuls dans leurs provinces. »

Digitized by Google

LA

RELIGION PRIMITIVE

D'ISRAEL

Il a paru récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* un article intitulé : *La Bible d'après les nouvelles découvertes archéologiques*[1]. Ce titre inoffensif n'indique pas bien l'objet précis du travail. Le lecteur s'attend à trouver un résumé critique des études récentes sur l'Orient, dans leurs rapports avec la sainte Ecriture. Cette attente est d'autant plus naturelle qu'on indique comme sources, en tête de l'article, une Revue biblique allemande, la *Mission de Phénicie* de M. Renan et les plus récentes publications de M. François Lenormant, de M. Oppert et de M. Waddington sur les Sémites. Le sujet ainsi compris est à coup sûr neuf, important et bien fait pour tenter un jeune érudit. Mais celui qui espère apprendre comment les nouvelles découvertes archéologiques éclaircissent l'histoire du peuple hébreu, comment elles la confirment ou la démentent, est bien vite obligé de reconnaître qu'il s'est fait illusion : au lieu d'une large étude sur l'ensemble de la Bible, d'après les nouvelles découvertes archéologiques, il ne rencontre qu'un travail fait en majeure partie d'après des travaux rationalistes allemands, qui ne sont pas nouveaux, sur la mythologie sémitique en général et sur la *mythologie hébraïque* en particulier, c'est-à-dire une attaque directe contre le

[1] Livraison du 1er février 1872. L'article est de M. Jules Soury.

Digitized by Google

judaïsme et une attaque indirecte contre le christianisme. L'étonnement s'accroît si l'on remonte aux sources indiquées. On ne parvient pas à s'expliquer facilement pourquoi elles figurent à cette place, et l'on ne peut s'empêcher de soupçonner qu'elles ne sont là que pour la forme. Les *Archives* de M. Merx fournissent à peine à l'auteur quelques observations, tirées des articles de M. J. Fürst et de M. K.-H. Graf. Si l'on ouvre les livres de MM. Oppert et Fr. Lenormant, quelle surprise! On s'attend à y retrouver quelques-unes des idées développées par l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes,* puisque celui-ci semble mettre sa doctrine à l'abri de leur autorité ; mais on ne tarde pas à s'apercevoir que ces deux savants soutiennent des opinions diamétralement contraires.

L'auteur de l'article qui nous occupe a été, dit-on, secrétaire de M. Renan. On s'en douterait rien qu'à le lire. On remarque, en effet, de nombreuses traces de relations intimes entre l'auteur de la *Vie de Jésus* et l'historien de la *Mythologie hébraïque*. Le disciple ne dit pas, il est vrai, comme le maître : « Il y a des races monothéistes comme des races polythéistes, et cette différence tient à une diversité originelle dans la manière d'envisager la nature. Dans la conception arabe ou sémitique, la nature ne vit pas. *Le désert est monothéiste* [1]. » Au contraire, le disciple soutient que les Sémites, comme le reste des humains, ont tous été polythéistes, et que le désert n'a servi qu'à rendre leur imagination vide. Cependant la contradiction est plus apparente que réelle, car, partis de points opposés, l'un et l'autre comptent bien se rejoindre et atteindre le même but : la ruine de l'autorité historique de la Bible. L'erreur est un Protée qui revêt volontiers toutes les formes; peu lui importe le masque, elle est toujours l'erreur et il lui suffit que ses travestissements fassent illusion aux yeux du vulgaire. La thèse de l'historien des langues sémitiques a fait son temps, il faut bien l'abandonner; mais on arrivera, par le polythéisme des Hébreux comme par leur monothéisme, à la négation du surnaturel. C'est l'important. A part cette différence accidentelle, maître et élève ont mêmes opinions, mêmes allures. M. Soury, lui non plus, ne craint pas le scandale. Il laisse

[1] Renan, *Etudes d'histoire religieuse. Les Religions de l'antiquité*, 4e édit., p. 66.

Digitized by Google

très-bien voir qu'il ne croit ni à Dieu, ni à l'âme; il nous apprend même, dans un journal où il semble qu'on peut parler plus clairement que dans la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il dédaigne, en sa qualité de « savant, » les « erreurs naïves, » les « contre-sens séculaires » sur lesquels reposent les dogmes chrétiens : il « n'a pas besoin d'être consolé, » et il « sait se passer d'espérance [1]. »

Ses moyens d'investigation scientifique sont les mêmes que ceux employés par l'auteur de la *Vie de Jésus*, de *saint Paul* et des *Apôtres*. Il déclare que, pour l'œuvre qu'il entreprend, « il ne faut pas seulement une grande pénétration, une large sympathie, un sentiment exquis des nuances les plus fugitives, il faut encore une sorte de divination ou d'intuition supérieure [2]. » Nous avons là jusqu'aux expressions favorites du maître.

Comme le maître, M. Soury recherche le brillant du style et çà et là il l'atteint. Comme lui encore, il voudrait être, nous aurions mauvaise grâce à en disconvenir, courtois et convenable ; il cherche visiblement, quoiqu'il n'y réussisse pas toujours, à garder un certain décorum ; il est en quête de l'euphémisme, il enveloppe sa pensée d'un voile lorsque, présentée tout crûment, elle choquerait trop fortement un esprit délicat, et il se contente de faire deviner ce qui, exprimé sans détours, blesserait les âmes même les moins scrupuleuses. Ainsi, beaucoup d'art et d'habileté dans l'exposition, mais peu de précision et de netteté, mais absence totale de cette lucidité et de cette ampleur magistrale qu'on admire dans les chefs-d'œuvre des maîtres, dont la pensée coule comme un fleuve majestueux, aux eaux larges, limpides et profondes. Malgré beaucoup de connaissances, M. Soury ne fait pas luire le soleil dans l'éclat de son midi ; mais, comme le Jupiter d'Homère, il

[1] « Il est assez piquant de remarquer que les *principaux dogmes de l'Eglise chrétienne*, héritière des doctrines du néo-platonisme, reposent sur ces vieux livres athées et matérialistes (de vieux documents chaldéens qui ne sont autres que les premiers chapitres de la Genèse). Les interprétations de plus en plus raffinées qu'on en a données dans le cours des âges, ne reposaient que sur ces *erreurs naïves* et sur ces *contre-sens séculaires* qui ont fait la consolation des plus nobles parties de l'humanité, mais que *dédaigne* le *savant* qui *n'a pas besoin d'être consolé*, et qui *sait se passer d'espérance*. » (J. Soury, *Temps* du 13 mars 1872.)

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1872, p. 572.

Digitized by Google

rassemble de nombreux nuages. Il met sans doute un ordre réel au milieu de son désordre prémédité; il n'a ni les distinctions, ni la rigueur, ni la méthode que réclame une étude vraiment scientifique. Par exemple, M. Fürst a eu beau dire, dans les *Archives* du docteur Merx, qu'il faut distinguer trois périodes dans l'histoire de la religion d'Israël, celle des patriarches, celle de Moïse et celle des Juges, parce que « chacun de ces trois degrés (du développement) du peuple hébreu a un caractère propre et est marqué d'un cachet particulier[1], » il ne tient aucun compte de cette remarque pourtant très-fondée, et il mêle toutes les époques, confond tous les temps.

Mais M. Soury n'emprunte pas seulement à l'auteur de la *Vie de Jésus* ses procédés d'exposition et de style, il lui emprunte aussi ses procédés de raisonnement. D'un bout à l'autre de son étude, il conclut du particulier au général. Nous aurons occasion d'en voir beaucoup d'exemples. Citons-en ici deux entre autres qui nous donneront une idée de la logique de l'auteur.

Il nous apprend, en parlant des fleuves sacrés, que « se plonger sept fois dans les eaux du Jourdain, guérissait de la lèpre[2]. » C'est comme s'il nous disait que l'eau de Cana se changeait en vin et que la boue de Jérusalem rendait la vue aux aveugles-nés. L'un est aussi vrai que l'autre. Jésus-Christ, en effet, changea *une fois, par miracle,* l'eau en vin aux noces de Cana et guérit un aveugle-né avec de la boue, dans la capitale de la Judée, de même que le prophète Elisée guérit *une fois, par miracle,* un lépreux, Naaman de Damas, en lui commandant de se baigner dans les eaux du Jourdain. « Il y avait beaucoup de lépreux en Israël, du temps du prophète Elisée, dit Jésus-Christ, et cependant aucun d'eux ne fut guéri, excepté Naaman le Syrien[3]. »

M. Soury nous apprend de même que les Bédouins étant pillards, les Hébreux l'étaient aussi. « Toutes ces tribus nomades qui étaient venues s'abattre avec leurs troupeaux sur le pays de Chanaan étaient, dit-il, un fléau pour les habitants.

[1] *Archiv für wissenchaftliche Erforschung des alten Testaments*, 1867-1869. 1ᵉ Heft, p. 9.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, p. 608.

[3] Luc, IV, 27. Voir le récit de ce fait dans le IIᵉ (IVᵉ) livre des Rois, V, 1-15, auquel, du reste, M. Soury renvoie avec une parfaite assurance.

Digitized by Google

Ils n'entraient pas plus dans les villes que les Bédouins de nos jours; ils dressaient leurs tentes dans la campagne, mais ils dévoraient jusqu'au dernier brin d'herbe et *pillaient la contrée. Plus d'une ville eut le sort de Sichem,* où ils égorgèrent les hommes, volèrent tout ce qu'il y avait dans les maisons, et d'où ils emmenèrent les femmes et les troupeaux [1]. » Sont-ce là de nouvelles découvertes archéologiques ou de pures inventions? De toutes ces choses, la dévastation de Sichem exceptée, il n'existe aucune trace dans aucun monument historique. Abraham, Isaac, Jacob, étaient par nature les plus pacifiques et les plus condescendants des hommes. Ce n'étaient point des chefs de hordes pillardes, c'étaient de paisibles pasteurs de troupeaux. Ils payaient ce qu'ils achetaient, vivaient en bonne intelligence avec les anciens habitants du pays et n'eurent avec eux que des querelles passagères au sujet des puits dont on leur disputa la possession sans motif: ils les avaient creusés eux-mêmes, en avaient ainsi la légitime propriété; malgré leur bon droit, ils y renoncèrent d'ordinaire, dans l'intérêt de la paix. Abram, malgré la prière du roi de Sodome, refusa de garder le butin qu'il avait conquis sur Chodorlahomor et ses alliés, parce qu'il ne voulut point qu'homme au monde pût dire : J'ai enrichi Abram. Il est faux que *plus d'une ville ait eu le sort de Sichem,* de même qu'il est faux que ce soit l'amour du pillage, ainsi qu'on le donne à entendre, qui amena le sac de Sichem : ce fut la soif de la vengeance qui porta les frères de Dina, dont l'honneur avait été outragé par le prince de cette ville, à ces coupables excès, sévèrement condamnés par Jacob, leur père.

M. Soury nous enseigne dans les colonnes du *Temps* que « celui qui n'a pas d'idées générales n'est pas un savant. » A la bonne heure, mais ce n'est pas néanmoins un motif de tout généraliser; d'appliquer à toutes les races sémites ce qui ne convient qu'à l'une d'entre elles, et de transformer en *lois de l'histoire* des faits particuliers, isolés, sans conséquence. Notre savant critique, qui aime à puiser ses inspirations en Allemagne, ne doit pas ignorer qu'on y a raillé souvent la précipitation et les prétentions de cette soi-disant science fran-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 578.

Digitized by Google

çaise qui veut élever des pyramides avec des grains de sable ou égaler l'immensité des cieux avec des bulles de savon.

Nous venons de voir quel est l'écrivain et quelle est sa manière de raisonner; arrivons maintenant à son œuvre.

I

Parmi les peuples de l'antiquité, il en est un, célèbre entre tous, notre père selon l'esprit, quoique non pas selon la chair, dont la physionomie ne ressemble à celle d'aucun autre, qui se distingue par l'originalité de ses institutions, de sa vie nationale et surtout de sa religion. Au moment où il nous apparaît dans l'histoire et pour ainsi dire à son berceau, seul il conserve allumé le flambeau du monothéisme, au milieu de la nuit universelle qui a envahi le monde. D'abord petit en nombre et comme perdu dans le pays de Chanaan, qui n'est pas celui de son origine, puis emprisonné en quelque sorte dans le centre de l'Egypte et opprimé par les Pharaons, qui tout à la fois le redoutent et refusent de lui rendre sa liberté, il demeure, malgré des écarts passagers, dans ces situations diverses, fidèle au Dieu vivant et unique, sans avoir de temple ni de culte régulier, mais élevant seulement çà et là quelque autel et offrant quelques sacrifices.

Lorsqu'il est sur le point de faire la conquête du pays qui est pour lui la terre promise, il s'organise en corps de nation. Le Seigneur se révèle à lui, non plus seulement comme Elohim, mais comme Jéhovah. Dieu veut avoir pour son peuple élu un nom propre, sous lequel il était connu auparavant sans doute, mais qui sera désormais, si l'on peut ainsi dire, son nom officiel, celui qu'il prend au moment où il contracte avec les enfants des patriarches une alliance solennelle, celui par lequel il signera ses lois dans la Thora : *moi, Jéhovah* [1], et qu'il

[1] Beaucoup de lois et prescriptions mosaïques sont comme signées par ces mots : Moi, Jéhovah, par lesquels elles se terminent. Voir Lév., XIX, 2, 3, 4, 10, 14, 16, 18, 25, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 37, et dans beaucoup d'autres endroits.

Digitized by Google

ne partagera pas, comme celui d'Elohim, avec les fausses divinités des Gentils.

Dans le désert, Israël reçoit une législation complète, caractérisée par une multitude d'usages, de coutumes, de prescriptions, dont plusieurs n'ont point d'analogues connus et qui tous ont pour but de le mettre en état de remplir la mission à laquelle l'a appelé la Providence. Sa constitution est théocratique. Sa sanction de ses lois est une récompense ou une punition surnaturelle, accordée à la fidélité, ou infligée à l'infidélité. La propriété est inaliénable ; l'esclavage, cette plaie du monde antique, n'atteindra jamais, s'il le veut, d'une manière permanente, l'enfant de Jacob ; l'usure est proscrite ; les bons traitements pour l'étranger sont un devoir sacré pour le peuple qui a été étranger lui-même dans la vallée du Nil ; il y a pour la terre une année sabbatique, comme il y a pour l'homme un sabbat. La morale est d'une pureté et d'une élévation alors incomparables : le christianisme n'a guère eu qu'à la conserver et à y mettre la dernière main pour lui donner la perfection. L'empreinte du monothéisme apparaît partout, visible et profonde : un seul tabernacle, un seul sanctuaire, un seul autel, plus tard un seul temple pour le Dieu unique ; une seule tribu vouée à son culte, et cette tribu exclue du partage des terres conquises. Des fêtes, fondées sur son histoire, qui rappellent à Israël les merveilles qu'a opérées en sa faveur le bras tout-puissant de Jéhovah. Un Dieu spirituel, invisible, en tous points différent de l'homme et distinct de toute créature. Point d'idoles, point d'images ni de représentations de la divinité. Tandis que l'Égypte, la Phénicie, l'Assyrie, la Babylonie nous offrent partout dans leurs monuments des peintures ou des statues de toutes sortes de leurs nombreuses divinités, nous ne découvrons rien de semblable dans la Palestine. A peine peut-on signaler sur ce point, en dehors des cultes idolâtriques, quelques infractions aux lois de Moïse. Le culte, réglé par le législateur jusque dans les moindres détails, est digne du Dieu auquel il s'adresse. Israël sacrifie sans doute des animaux à Jéhovah, comme les autres peuples à leurs faux dieux, afin de reconnaître par cette immolation sanglante, dont l'origine est aussi ancienne que le monde, le souverain domaine du Créateur sur la vie et sur la mort ; mais il lui offre de plus l'hommage d'un cœur pur et d'une vie qui s'efforce d'être sainte et

Digitized by Google

sans reproche, et ses victimes sont supérieures à celles des païens, sinon par leur nature, au moins par leur signification symbolique et par leur valeur typique, puisqu'elles tirent leur vertu et leur efficacité, non d'elles-mêmes, mais d'une autre victime dont elles ne sont que la représentation grossière, de cet auguste Agneau de Dieu qui, un jour, s'immolera volontairement sur le Calvaire et sera seul digne de Celui à qui il est offert. Voilà l'œuvre de Moïse.

Sous les Juges, pendant cette nouvelle période de croissance, souvent en proie à l'anarchie, d'épais nuages nous empêchent de saisir dans ses détails le développement de la vie d'Israël ; cependant, lorsque le ciel s'éclaircit un instant, nous apercevons le monothéisme persistant malgré tout, parce que Dieu ramène à lui son peuple égaré, en l'asservissant à l'étranger et en ne brisant son joug qu'en récompense de sa conversion.

La théocratie semble subir un échec à la fin de la judicature de Samuel, et l'avenir du monothéisme peut paraître compromis. Le peuple élu veut un roi, comme les nations qui l'entourent. Un antagonisme fatal ne tardera pas à diviser le sacerdoce et l'empire. Sous les premiers rois, pendant le règne de David, dans les premières années du règne de Salomon, l'épanouissement de la religion de Jéhovah est incomparable, l'unité de Dieu et sa majesté brillent aux yeux de tous d'une manière sensible dans ce temple unique, d'une magnificence sans égale, qui est élevé à sa gloire, dans Jérusalem, la ville sainte. Du ruisseau d'Egypte jusqu'au Liban, des bords du Jourdain jusqu'aux côtes de la Méditerranée, toutes les bouches proclament avec enthousiasme les louanges du Dieu de Jacob, en chantant les psaumes du roi-poëte. Mais bientôt de sombres nuages obscurcissent l'éclat de ces beaux jours : l'idolâtrie, autrefois isolée, lève maintenant une tête menaçante, et s'avance soutenue de tout le poids du pouvoir royal. Les enfants de Lévi eux-mêmes, malgré de grandes exceptions, ne sauront pas toujours faire respecter par l'Etat les droits de l'Eglise, et se laisseront quelquefois emporter par le courant irrésistible qui entraîne le peuple et ses rois ; mais la Providence, qui veille sur le peuple choisi, a placé le remède à côté du mal. Le prophète Samuel, celui-là même qui a donné aux Hébreux leur premier monarque, a institué les écoles des prophètes et fondé

Digitized by Google

cette pépinière de vaillants champions qui, comme les ordres mendiants au moyen âge, quand les princes, les prêtres même, abandonnent leur Dieu, restent inébranlablement fidèles. Ce sont eux qui tiennent haut et ferme le drapeau du monothéisme et ne le laissent jamais tomber de leurs mains. Debout, en face du pouvoir souverain presque toujours hostile, d'une puissante tribu sacerdotale, ordinairement favorable, parfois contraire, luttant lorsqu'il le faut contre l'un et l'autre, tenant tête à tous les ennemis de Jéhovah, les accablant de ses sarcasmes, de ses menaces, de sa popularité, cette classe d'hommes indépendants, sans titre légal, se donnant leur mission à eux-mêmes, si l'on ne veut pas admettre qu'ils la reçoivent de Dieu, se font toujours écouter, souvent obéir; ils conservent la religion intacte, épurent les mœurs, pénètrent de plus en plus le peuple de Dieu de sa haute mission et préparent l'avénement du Messie : pouvoir extraordinaire, sans modèle dans le passé, comme aussi sans héritier sous la loi évangélique, pouvoir qui n'aurait pu subsister un seul instant, s'il n'avait trouvé au sein même de la nation un point d'appui solide, et si Dieu, qui l'avait suscité, ne l'avait revêtu de sa propre force.

Le zèle des prophètes ne put sauver Israël indocile de la captivité de Babylone, mais ce dur châtiment le corrigea à jamais du malheureux penchant qui l'avait tant de fois entraîné à l'idolâtrie. Le monothéisme est définitivement triomphant de tous les ennemis du dedans et du dehors. Il a eu ses héros et ses martyrs ; des enfants et des vieillards, Eléazar et les sept frères Macchabées ont versé leur sang pour le défendre. Maintenant le Christ peut venir. La bonne nouvelle va retentir dans tout l'univers. Le salut nous vient des Juifs. Les idoles tombent, l'empire des Césars adore le vrai Dieu, tout entier le monde alors connu se prosterne aux pieds du Verbe fait chair pour l'amour de nous. Que Rome prépare ses colonnes et ses arcs de triomphe, et qu'elle inscrive au sommet : *Christus vincit, regnat, imperat.*

Telle est, à grands traits, l'histoire de la religion propre d'Israël; monothéiste et pure dès l'époque des patriarches, elle reçoit des mains de Moïse un rituel et un cérémonial complets; la notion de Dieu, en particulier sa spiritualité, qui empêche de le figurer par des images, devient encore plus distincte et plus claire. Sous les Juges et sous les Rois, cette religion, déjà

Digitized by Google

si ancienne, soutient de violents combats contre l'idolâtrie, mais elle est enfin complétement victorieuse après la captivité de Babylone.

M. Soury, à la suite de quelques rationalistes allemands, s'inscrit en faux contre ces données de l'histoire. Selon lui, les Israélites ont été polythéistes jusque vers le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne ; ils ont honoré Jéhovah par des sacrifices humains ; ils l'ont également honoré par la prostitution : trois erreurs qu'il nous est impossible de qualifier autrement que de monstrueuses.

Afin de donner à ces erreurs une ombre de vraisemblance, le critique de la *Revue des Deux-Mondes* commence par peindre sous les couleurs les plus sombres l'enfant de Jacob qu'il a l'intention de dégrader. C'est un « être humain, petit, maigre, sec, tellement sobre que sa tête est aussi vide que son estomac. Le type de cette race, le Bédouin, ne pense guère et ne sait rien ; son imagination est aussi vide que le désert... Toute la science grecque devait passer sur ces cerveaux raccornis sans y laisser plus de traces que les pluies de l'hiver dans le lit de leurs torrents. » Le séjour des Hébreux en Egypte fut pour eux tout à fait stérile. « Le moyen d'imaginer que des hordes comme celle des Beni-Israël aient compris quelque chose à la civilisation des Egyptiens...! Ces pasteurs, campés sur la vieille terre des Pharaons, auraient pu y rester mille ans sans y faire un seul progrès [1].» Nous lisons dans le *Temps* un jugement semblable du même auteur : « L'idée métaphysique de création, au sens de produire de rien, de tirer du néant des substances solides, est tellement abstraite que « les cerveaux « jeûneurs des pays chauds » ont dû eux-mêmes se mettre longtemps à la torture avant de la concevoir, un peu, il est vrai, parce qu'elle est inconcevable, mais surtout parce qu'ils n'ont jamais été bien doués pour la philosophie. »

Langage, non d'un historien impartial, mais d'un avocat qui a besoin de discréditer, bon gré mal gré, la partie adverse ; langage empreint tout à la fois de passion, d'exagération et d'injustice. Sans doute les fils d'Abraham n'ont pas eu l'imagination brillante et facile qui distingue les Grecs, ni cet

[1] *Revue des Deux-Mondes*, février 1872, p. 574, 579, 581.

Digitized by Google

heureux équilibre de toutes les facultés qui a fait de leurs chefs-d'œuvre dans toutes les branches de l'art des modèles à jamais inimitables. Mais admirons les Grecs sans être injustes envers les autres peuples. Les Hébreux ne sont point cette horde barbare, sanguinaire, voluptueuse, frappée d'une sorte de stérilité ou plutôt de stupidité intellectuelle, qu'on nous dépeint dans les pages qui nous occupent. On ne peut plus nier aujourd'hui que c'est à des Sémites qu'est due en partie et la civilisation grecque, et, qui plus est, la civilisation chrétienne. Comment ose-t-on décrier ainsi ce petit peuple, qui nous a laissé une législation comme la législation mosaïque; une morale plus pure, des idées plus grandes que n'en eurent jamais Platon ni Aristote; un peuple à qui nous devons des œuvres comme le Pentateuque, les livres de Samuel, les poëmes de David, les discours de Job, les prophéties d'Isaïe? Non, « les cerveaux jeûneurs des pays chauds » ne sont point aussi *raccornis* et aussi vides qu'on voudrait bien nous le faire croire. Et puis, après tout, qu'importe? Juifs et chrétiens ne prétendent pas que ces grandes vérités de l'unité de Dieu, de la création, de la Providence soient d'invention humaine; au contraire, ils affirment unanimement qu'elles nous sont connues par une révélation divine. Les Hébreux ne sont point des novateurs, ce sont des conservateurs. Lorsque le chef de leur race alla prendre possession de ce pays de Chanaan que le ciel lui promettait comme héritage, en fixant sa tente dans la riche plaine de Moré, il n'y apportait pas une religion nouvelle, mais il allait au contraire y mettre le flambeau de la religion ancienne à l'abri du souffle qui était sur le point de l'éteindre complétement dans la Mésopotamie. Le monothéisme est la religion primitive, l'idolâtrie est la religion altérée et corrompue. Les Abrahamides ne s'élèvent pas à des conceptions religieuses d'ordre supérieur, mais leurs frères oublient les vérités qui leur avaient été transmises par Sem, leur père commun. Leurs ancêtres immédiats, Tharé par exemple, avaient adoré les faux dieux, mais les premiers fils de Sem ne l'avaient point fait. Ainsi, la croyance à l'unité de Dieu n'est pas un progrès, mais le polythéisme est une dépravation, un pas en arrière, la disparition du soleil qui d'abord avait brillé radieux. C'est incontestablement le jour sous lequel la Bible nous présente la religion primitive de l'humanité en

Digitized by Google

général et d'Israël en particulier. Les Hébreux, si jaloux de leur supériorité religieuse, pénétrés d'un si profond mépris pour les peuples étrangers, n'auraient assurément pas imaginé par eux-mêmes que ceux qu'ils estimaient si au-dessous d'eux avaient autrefois connu le Dieu vivant, si la vérité n'avait été plus forte que leurs préjugés nationaux. Cependant leurs livres sacrés nous attestent l'unité primitive de la croyance en un seul Dieu, et lorsque leurs prophètes annoncent la conversion des Gentils, ils ne disent point que les païens apprendront à connaître Dieu pour la première fois, mais qu'ils « se souviendront » de celui qu'ils « avaient oublié, » *izkarou, schekéké Elohim* [1]. Les passions humaines, tantôt par peur, tantôt pour secouer tout frein, ont altéré les pures notions religieuses; mais l'homme, rappelé à de meilleurs sentiments, retrouvera dans les profondeurs de sa mémoire les lointains souvenirs de la vérité. Des contemporains d'Abraham connaissaient encore le vrai Dieu : Melchisédech, roi de Salem ; Abimélech, roi de Gérare [2]. Plus tard, pendant le séjour des Israélites dans le désert, Balaam connaît Jéhovah. Il est donc constant que les fondateurs de la race israélite n'avaient pas à inventer, mais seulement à conserver, en sorte que le défaut d'invention qu'on reproche au Sémite devient en lui une qualité et une garantie, puisque son unique mission est de garder intact et sans altération le dépôt des grandes traditions primitives que l'imagination des enfants de Japhet devait promptement noyer dans l'océan de ses rêves mythologiques.

Il est vrai que ces faits si concluants n'existent point pour M. Soury. En s'appuyant, sans doute, sur le système du progrès indéfini et sur le darwinisme, il affirme comme un axiome le polythéisme de tous les peuples primitifs, dont il nie incidemment l'unité d'origine, et il passe. « La religion primitive des peuples de race sémitique fut, dit-il, le polythéisme...

[1] Ps. XXI, 28; IX, 18.

[2] Gen. XIV, 18; XX, 3. Voici, à propos de Melchisédech, un exemple des licences que se permet M. Soury dans la traduction des textes bibliques. Il dit de ce roi qu'il « était prêtre ou cohen d'El-Elion, *père du Ciel et de la Terre* » (p. 577). Le texte a ainsi l'air de nous dire qu'El-Elion ou le Très-Haut est un dieu qui engendre le Ciel et la Terre à la façon des dieux païens. La Genèse parle autrement : « Il était prêtre du Dieu Très-Haut, et il bénit en disant : Béni soit Abram, par le Dieu Très-Haut, *qui possède* (qôneh, *possédant*, et non pas *père*) le ciel et la terre. »

Digitized by Google

Comme les antiques habitants de la vallée du Nil..., comme *toutes les espèces humaines* de l'ancien et du nouveau monde..., les Assyriens, les Arabes, les Chananéens, les Phéniciens, les *Hébreux*, ont d'abord adoré le soleil, la lune et les planètes, la lumière et le feu, la voûte immense des cieux étoilés, les montagnes, ces géants nés de la terre, les fleuves, les forêts et les animaux [1]. »

Il est faux, nous le verrons tout à l'heure, que le genre humain ait été primitivement polythéiste. M. Soury croit pouvoir cependant se dispenser de prouver cette assertion grosse de conséquences, mais il sent qu'il ne peut procéder avec le même sans-gêne à l'égard des Hébreux, et qu'il lui faut des arguments. Son argument principal, c'est précisément cette assertion sans preuve qu'il vient d'énoncer. Tous les Sémites ont été polythéistes ; les Hébreux sont des Sémites : ils ont donc été polythéistes. « On peut énoncer, dit-il, comme une vérité évidente par elle-même, qu'il ne saurait exister de différence fondamentale dans les conceptions religieuses de familles, de peuples qui habitent les mêmes contrées, parlent la même langue, et, de leur propre aveu, descendent généalogiquement les uns des autres [2]. »

Si ce principe était rigoureusement vrai, il faudrait en conclure que les Hébreux n'ont jamais pu devenir monothéistes, puisque tous les autres Sémites sont demeurés polythéistes jusqu'à leur conversion au Christianisme ou à l'Islamisme ; il s'ensuivrait qu'un Zoroastre n'a jamais pu fleurir chez les Bactriens, un Çakya-Mouni chez les Hindous, un Lao-Tseu chez les Chinois ; toutes les grandes révolutions religieuses seraient inexplicables et impossibles.

Est-ce pour ce motif que M. Soury a oublié de nous expliquer l'origine du monothéisme chez les Juifs, et s'est contenté de faire de la critique négative ?

Quant à nous, faisons de la critique positive : établissons qu'il est historiquement faux que *toutes les espèces humaines* aient commencé par l'adoration des astres, et montrons qu'elles ont commencé par le monothéisme.

En dehors du témoignage de la Bible, l'étude des traditions

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 573.
[2] *Ibid.*, p. 576.

Digitized by Google

de l'humanité nous révèle la croyance universelle à un seul Dieu, précédant partout l'idolâtrie. L'épigraphie assyrienne ne nous fournit pas de texte assez ancien pour nous faire connaître, d'une manière tout à fait positive, la religion primitive de Babylone, mais les textes hiéroglyphiques de l'époque la plus reculée, qui sont de beaucoup antérieurs aux plus anciennes inscriptions cunéiformes, démontrent invinciblement la priorité du monothéisme sur le polythéisme. Un savant d'une autorité incontestable et d'une rare circonspection, M. de Rougé, nous l'atteste dans sa *Conférence sur la religion des anciens Égyptiens :* « Nous pouvons établir, dit-il, ce que l'Egypte antique a enseigné sur Dieu, sur le monde et sur l'homme. J'ai dit Dieu et non les dieux. Premier caractère : c'est l'unité la plus énergiquement exprimée : « Dieu un, seul, « unique, pas d'autres avec lui. — Il est le seul être vivant en « vérité. — Tu es un, et des milliers d'êtres sortent de toi. — Il « a tout fait, et seul il n'a pas été fait... » Considéré dans ses rapports avec le monde, Dieu est créateur : « Il a fait le ciel, — il « a créé la terre ; — il a fait tout ce qui existe. — Il est le maître « des êtres et des non-êtres. » Ces textes sont de mille cinq cents ans au moins avant Moïse... Est-ce que ces belles doctrines sont (en Egypte) le produit des siècles ? Positivement non ; car elles existaient plus de deux mille ans avant l'ère chrétienne. Tout au contraire, le polythéisme, dont nous avons signalé les sources, se développe et progresse sans interruption jusqu'au temps des Ptolémées. Il y a plus de cinq mille ans qu'a commencé, dans la vallée du Nil, l'hymne à l'unité de Dieu..., et nous voyons dans les derniers temps l'Egypte arrivée au polythéisme le plus effréné [1]. »

M. Mariette parle comme M. de Rougé : « Au sommet du panthéon égyptien, plane, dit-il, un Dieu unique, immortel, incréé, invisible et caché dans les profondeurs inaccessibles de

[1] M. de Rougé, *Conférence*, etc., 14 avril 1869, p. 12, 17, 26. Cette conférence réfute directement ceux qui prétendent que le polythéisme est antérieur au monothéisme. M. de Rougé remarque aussi en finissant « que les points de contact (des textes égyptiens) avec les livres historiques de la Bible ont été très-nombreux, et que partout le texte sacré est sorti victorieux de l'épreuve (p. 27-28). On peut dire la même chose des textes assyriens, et les travaux de M. Oppert et de M. Fr. Lenormant en fournissent les preuves. — Voir le savant résumé qu'en a fait M. F. Robiou dans cette *Revue : Etudes sur l'histoire d'Orient d'après les inscriptions cunéiformes*, oct. 1871, et aussi la livraison de janv. 1872.

Digitized by Google

son essence ; il est le créateur du ciel et de la terre ; il a fait tout ce qui existe et rien n'a été fait sans lui ; c'est le Dieu réservé à l'initié du sanctuaire. Mais l'Egypte n'a pas su ou n'a pas voulu s'arrêter à cette hauteur sublime [1]. »

Quoiqu'il ne soit pas encore permis d'être aussi affirmatif sur la nature de la religion assyro-chaldéenne dans ses commencements, par suite de l'absence de documents assez anciens autres que la Bible, voici cependant l'idée générale qui ressort des inscriptions cunéiformes : « La religion de l'Assyrie et de Babylone, dit M. François Lenormant, dans le livre cité par M. Soury, en tête de son article, était, dans ses principes essentiels et dans l'esprit général qui avait guidé ses conceptions, une religion de la même nature que celle de l'Egypte, et qu'en général toutes les religions du paganisme. Lorsqu'on y pénétrait au delà de l'écorce extérieure du polythéisme grossier qu'elle avait revêtu dans les superstitions populaires, et qu'on s'élevait jusqu'aux conceptions d'un ordre plus haut qui en avaient été le point de départ, on y retrouvait la notion fondamentale de l'unité divine, dernier reste de la révélation primitive, mais défigurée par les monstrueuses rêveries du panthéisme [2]. »

On voit, par ces témoignages des maîtres de l'égyptologie et de l'assyriologie, combien peu connaît l'Egypte et l'Assyrie, celui qui a pu écrire : « Comme les antiques habitants de la vallée du Nil..., les Assyriens... ont *d'abord* adoré le soleil, la lune et les planètes [3]. »

II

M. Soury ne se contente pas lui-même des arguments généraux dont nous venons de constater la fragilité, il entre-

[1] Mariette-Bey, *Notice du Musée de Boulaq*, 2e édit., Alexandrie, 1868, p. 20. Voir aussi M. F. Robiou, dans la *Revue*, juillet 1871, *l'Egypte, Religion*, p. 72-73.

[2] Fr. Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, 1872, p. 51. C'est la reproduction de ce qu'avait déjà dit le même auteur dans son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 4e édit., t. II, p. 180-181.

[3] *Revue des Deux-Mondes*, l. c., p. 572.

Digitized by Google

prend de démontrer directement le polythéisme primitif des Hébreux.

« La religion primitive des Beni-Israël était, dit-il, une religion naturaliste où dominait l'élément sidéral... Quand la Bible ne nous le dirait pas expressément, nous trouverions, presque à chaque page des vieux livres d'Israël et des prophètes du VIIIe siècle, des faits qui témoignent de l'idolâtrie fétichiste et du polythéisme naturaliste des Sémites... A plusieurs reprises, la Bible nous présente les Abrahamides comme idolâtres et polythéistes. Dans le livre de Josué, Térah, père d'Abram, est donné comme païen et polythéiste, ainsi que leurs ancêtres qui, dès l'antiquité, habitaient « au delà du fleuve, » c'est-à-dire de l'Euphrate. . Rahel dérobe les idoles de son père... Jacob enterre sous un chêne, près de Sichem, les idoles, les talismans et les amulettes des gens de sa maison [1]. »

Ces faits particuliers ne prouvent en aucune manière que *tous* les Hébreux aient primitivement été polythéistes. Outre que l'idolâtrie de Tharé, père d'Abram, n'implique pas l'idolâtrie des Abrahamides, enfants d'Abraham, le passage cité du livre de Josué nous démontre au contraire leur monothéisme, puisqu'il établit une opposition entre la religion des descendants d'Abraham et celle de ses ancêtres [2]. Il insinue même très-clairement que ce fut pour arracher le père des Hébreux au milieu idolâtre de la Chaldée et à l'influence pernicieuse de sa parenté, que Dieu le conduisit dans la terre des Chananéens. C'est ce qu'attestait la tradition du pays, telle qu'elle nous a été conservée par l'Ammonite Achior : « Ce peuple (hébreu) est de la race des Chaldéens, dit-il à Holopherne. Il habita premièrement la Mésopotamie (qu'il abandonna), parce qu'il ne voulut pas servir les dieux de ses pères, qui demeuraient dans la terre des Chaldéens. Ayant donc rejeté les cérémonies de ses ancêtres qui adoraient plusieurs dieux, il adora un seul Dieu [3]. » «Ce discours de l'Ammonite, dit le critique protestant O. Wolff, contient des données historiques qui remontent à la plus haute antiquité, et il mérite une grande attention [4]. »

Depuis Abraham jusqu'à Jésus-Christ, le peuple hébreu,

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 603, 576.
[2] Josué, XXIV, 2-3.
[3] Judith, V, 6-9.
[4] O. Wolff, *Das Buch Judith*. Leipzig, 1861, in-8°, p. 137.

Digitized by Google

quoique souvent infidèle, a adoré le seul et même Dieu unique, celui que dans toute l'Ecriture il appelle le Dieu de ses pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. « Nous savons, dit très-justement M. Ewald, combien il fut difficile au Jéhovisme, depuis Moïse, de prendre une ferme possession du peuple, avec ses conceptions élevées et les devoirs qu'il imposait. Mais, d'un autre côté, de tous les anciens souvenirs que nous présente la religion mosaïque, il n'y en a aucun qui soit plus inébranlable que celui-ci : c'est que le Dieu que Moïse présente à l'adoration de son peuple est le même que celui de leurs ancêtres; il est différent des dieux de tous les autres peuples, mais il est essentiellement le même que les trois patriarches, pères de ce peuple, ont honoré de leur culte. L'idée de cette identification n'a pu être introduite postérieurement dans la religion mosaïque, elle date de son origine et s'est toujours conservée au sein de ce peuple comme un souvenir sacré de la dernière importance; et dans les plus anciens temps mosaïques, le peuple appelle simplement Jéhova le Dieu *de son père,* de Jacob par conséquent, se rattachant par là étroitement à son passé. Il est impossible qu'un témoignage si ferme, si assuré de la conscience populaire soit trompeur[1]. »

Le passage où la Genèse nous rapporte que Jacob enterre sous un chêne les idoles des gens de sa maison nous prouve aussi que Jacob n'était point idolâtre. Il nous apprend même expressément que les dieux adorés par certains membres de la famille de ce patriarche étaient étrangers. « Jacob dit à sa famille : Otez *les dieux des étrangers* qui sont au milieu de vous, *Elohê hannêkâr*[2]. »

Ces faits et beaucoup d'autres semblables que l'on peut alléguer, prouvent bien qu'il y a eu beaucoup d'idolâtres parmi les Hébreux, mais non pas qu'ils l'ont *tous* été, et *toujours* et *primitivement.* Certes, si l'on prétendait seulement que les Israélites sont tombés souvent dans le crime de l'idolâtrie, nous n'aurions garde d'y contredire; la Bible nous l'atteste à chaque page et il n'est jamais entré dans l'esprit de personne de le nier. Emportés par un penchant effréné vers les religions étrangères, vers ces divinités féroces qui se nourrissaient du

[1] H. Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenchaft,* t. X, p. 10.
[2] Gen., xxxv, 2.

Digitized by Google

sang des enfants et qu'une aveugle terreur leur faisait redouter, ou vers ces « divinités heureuses et sensuelles » qui donnaient un caractère sacré à la satisfaction des plus bas appétits, et que leurs instincts voluptueux leur faisaient rechercher, ils ont tour à tour adoré les faux dieux de tous les peuples avec qui ils ont été en contact, chaldéens, phéniciens, philistins, syriens, sabéens, et même, par intérêt ou par faiblesse, au temps des Macchabées, gréco-syriens : Meni, Kioun (Kévan), Gad, le veau d'or, Baal, Beelphégor, Baalberith, Beelzébub, Astarté, Moloch, Chamos, Thammouz, Zeus Olympios et Xénios ou Jupiter Olympien et Hospitalier. Cependant ce culte idolâtrique nous est représenté sans exception, non comme un culte légitime, régulier, universel et vraiment national, mais comme une infidélité, une défection, un adultère, un crime. Même aux plus mauvais jours de l'histoire du royaume d'Israël, après le schisme des dix tribus, lorsque le prophète Elie lui-même cède au découragement, sous le règne de l'impie Achab, non-seulement en Judée, mais au sein même des tribus séparées et idolâtres, Jéhovah compte encore sept mille adorateurs fidèles qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal et ne lui ont pas rendu l'hommage de leur baiser[1]. Tous ces faux dieux, révérés par les Israélites infidèles, qui écoutent plutôt la voix de leurs passions que celle de leur conscience, ne sont pas le Dieu d'Israël, qui est le seul Dieu vivant, le Dieu *unique :* « Jéhovah est Dieu et il n'y en a pas d'autre que lui[2]; » ce sont des dieux *étrangers*, ou, plus littéralement, des dieux *autres* que le vrai Dieu, Elohim *ahérim*[3], des *élilim*[4] et des *habdlim*[5], c'est-à-dire des choses vaines et vides, des *schiqqoutzim* ou des objets abominables[6], et des *ghilloulim* ou des ordures, comme les appelle par dérision l'auteur du Pentateuque[7].

Tandis que tous les Sémites idolâtres, en n'adorant que leurs

[1] I (III) Rois, XIX, 18.
[2] Deut., IV, 35. Voir aussi Deut., V, 4; X, 17; XXXII, 39; II Sam., VII, 22; I (III) Rois, VIII, 60, etc.
[3] Deut., VI, 14; VII, 4, Jer. I, 16, et dans une multitude de passages.
[4] Lév., XIX, 4; XXVI, 1; Hab., II, 18.
[5] Jér., II, 5; VIII, 19, etc.
[6] I (III) Rois, XI, 5; II (IV) Rois, XXIII, 16.
[7] Lév., XXVI, 30; Deut., XXIX, 16, et ailleurs. *Ghilloulim* est certainement un terme de mépris et signifie d'après plusieurs, *stercora*.

Digitized by Google

dieux nationaux, reconnaissent cependant la divinité des dieux des peuples voisins, de Jéhovah comme des autres; tandis qu'ils les redoutent et évitent soigneusement ce qui pourrait attirer sur eux leur colère; que le vainqueur assyrien de l'Arabie renvoie avec honneur à la reine dont il a triomphé les statues des dieux arabes sur lesquels il s'est borné à écrire une dédicace au dieu Assur, pour constater la supériorité de la puissance de son dieu, les Israélites n'attribuent qu'à leur dieu unique une véritable divinité : ils traitent de faux dieux tous ceux qu'adorent les nations étrangères; ils les accablent de leur mépris : les prophètes ont tracé de la vanité des idoles des peintures dont l'éloquence n'a jamais été dépassée ni atteinte. Il n'y a qu'un seul passage qui semble faire exception dans la Bible. C'est au livre des Juges, où Jephté, envoyant au roi des Ammonites une députation, lui fait dire par ses messagers : « Ne croirais-tu pas avoir le droit de posséder ce que Chamos, ton Elohim (Dieu), aurait acquis pour toi? Il est de même juste que nous possédions ce que Jéhovah, notre Elohim (Dieu), a conquis pour nous [1]. » Ce langage diplomatique n'est pas une profession de foi, et ne prouve pas par conséquent que Jephté croyait à la divinité de Chamos. Il prouve seulement que le juge d'Israël voulait parler au roi des Ammonites un langage qui lui fût agréable, afin d'en obtenir la paix qu'il sollicitait. Mais fallût-il prendre ces paroles à la rigueur de la lettre, il n'en resterait pas moins établi, malgré ce passage isolé, qu'il existait une différence profonde entre la manière dont les Hébreux et leurs voisins envisageaient le Dieu les uns des autres.

Les enfants d'Israël qui sacrifiaient aux idoles le faisaient par faiblesse, par passion; mais ces infidélités du peuple choisi, ces *adultères,* ainsi que les nomment les prophètes dans leur langage énergique, quelque coupables qu'ils soient, ne changent pas néanmoins la nature de la religion propre d'Israël. Le roi Salomon nous offre le type du faible et versatile enfant de Jacob. Il connaît l'unité de Dieu, il la confesse et la chante, et malgré cela, succombant à d'indignes faiblesses, il se prosterne devant de honteuses idoles; au jour de la dédicace du temple magnifique qu'il a élevé à la gloire du Dieu vivant, il lui a dit dans une prière sublime : « Que tous les peuples de la

[1] Juges, XI, 24.

Digitized by Google

terre sachent que c'est Jéhovah qui est Dieu et qu'il n'y en a point d'autre[1], » et, quelques années après, fragilité incompréhensible du cœur humain! pour complaire à des femmes, aux séductions desquelles il n'avait pas su résister, il construit des temples en l'honneur de Moloch, de Chamos, d'Astaroth, les divinités les plus cruelles et les plus impures. Voilà l'histoire d'Israël. Il connaît le vrai Dieu dès son origine, mais la peur ou la volupté le jettent souvent aux pieds de dieux au culte inhumain ou infâme. Ses pères, ses chefs, jusqu'au schisme des dix tribus, sont généralement monothéistes, mais la masse du peuple se précipite par moments dans l'idolâtrie avec une sorte de fureur. Abraham, Isaac, Jacob, les douze patriarches, pères des douze tribus; Moïse, le libérateur d'Israël; Josué, son introducteur dans la Terre promise; Samuel, qui lui donne son premier roi; David, son plus célèbre héros, le plus vaillant de ses monarques, le plus illustre et le plus populaire de ses poëtes; les prophètes, ces hommes d'une originalité si saisissante, qui n'ont leurs pareils dans aucun autre temps ni chez aucun autre peuple, tous ces grands hommes ont été adorateurs d'un seul Dieu.

C'est une vérité si incontestable, que M. Soury n'ose pas directement la révoquer en doute. Il qualifie cependant le roi David, —je ne sais par quelle boutade, — d'*idolâtre* et de *franchement polythéiste*[2]. Il ne se donne point, du reste, la peine de nous fournir la preuve d'une assertion qui déconcerte quiconque a lu une fois la Bible. Quel est celui, en effet, qui a pu oublier ces odes sublimes où le chantre inspiré de Juda, dans l'élan de son enthousiasme, épanche les trésors de tendresse et de piété qui débordent de son âme, devant son Dieu unique et bien-aimé? « Qui est Dieu sinon Jéhovah?» chante-t-il dans le psaume XVIII (XVII), 32. Et dans le psaume XVI (XV), 1-6, composé, selon les meilleurs critiques, pendant que la persécution de Saül l'obligeait de vivre au milieu des Philistins idolâtres, il s'écrie : « Garde-moi, ô mon Dieu, parce que j'espère en toi. — J'ai dit « à Jéhovah : Tu es le Seigneur... — (Que les impies) multi- « plient leurs idoles, — je ne participerai point à leurs sanglants « sacrifices, — ma bouche ne prononcera pas même leurs noms.

[1] I (III) Rois, VIII, 60.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, p. 587.

Digitized by Google

« — Jéhovah est la part de mon héritage — et cette part fait mes « délices. » Lorsque le prophète Nathan lui a fait connaître les promesses de Dieu, David, en remerciant le Seigneur, lui dit : « Tu es grand, ô Jéhovah Elohim, il n'y en a point de tel que toi, et il n'y a point de Dieu, si ce n'est toi [1]. »

Ses enfants, il est vrai, ne marchèrent pas sur ses traces, et plusieurs s'abandonnèrent aux plus honteux excès de l'idolâtrie: mais ce n'est point la critique moderne qui nous l'a révélé, c'est la Bible elle-même qui nous le raconte pour flétrir leur prévarication. Inutile, par conséquent, d'insister sur le culte rendu, avant et après David, à quelques fausses divinités, à Baal et à Aschéra en particulier, que M. Soury étudie avec prédilection. Il charge le tableau, il assombrit les couleurs, il exagère les conséquences, il mêle le faux au vrai ; mais le fond, emprunté au récit sacré, est exact. Le critique se montre néanmoins trop injuste et trop prévenu à l'égard des rois que loue l'Ecriture et qu'il rabaisse et condamne au profit des rois impies, tels que Manassé et Amon, qu'il appelle « moins intolérants et meilleurs politiques [2]. » Il traite de piétistes Ezéchias et Josias. Il s'oublie jusqu'à écrire ceci en parlant de Josias : «l'aveugle instrument du coup d'état sacerdotal de Hilkya (Helcias), ce Don Quichotte hébreu, l'esprit brouillé par les grimoires de son grand-prêtre [3]. » Ces grimoires du grand-prêtre ne sont autre chose que l'un des livres les plus précieux de l'Ancien Testament, le Deutéronome, qui a le malheur de déplaire particulièrement au critique de la *Revue des Deux-Mondes,* parce qu'il suffit à lui seul pour renverser de fond en comble ses hypothèses aventureuses. Ce Don Quichotte, cet instrument aveugle, cet esprit brouillé, ce prince intolérant comme Ezéchias, ce roi piétiste, c'est celui qui avait interdit les sacrifices humains dans la vallée de Ben-Hinnom et les prostitutions dans les bois sacrés, et qui avait refusé, par patriotisme et pour sauvegarder l'indépendance de son peuple, un libre passage sur ces terres aux armées égyptiennes marchant contre le roi d'Assyrie. C'est à la fermeté de ce roi et de ses semblables, aujourd'hui calomniés, que nous sommes

[1] II Sam., VII, 22.
[2] *Revue des Deux-Mondes,* p. 588.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

redevables de la conservation du monothéisme chez les Juifs, et ils ont droit, par conséquent, à notre reconnaissance pour avoir ainsi contribué à préparer l'avénement du Christianisme et la civilisation qu'il nous a apportée.

M. Soury reconnaît d'ailleurs que le culte idolâtrique rendu à Baal, à Aschéra et autres fausses divinités, comme Moloch, Chamos, Thammouz, n'était point un culte national, mais avait été emprunté aux nations voisines. Il ne faisait donc pas partie de la religion primitive d'Israël, et nous n'avons pas à nous en occuper davantage. Rappelons toutefois qu'il y a toujours eu des Hébreux fidèles, et que l'éclipse de la vraie religion n'a jamais été totale au sein du peuple choisi. Observons enfin que le monothéisme avait jeté dans le peuple de si profondes racines, que même chez ceux qui s'abandonnaient à l'idolâtrie, le cœur était plus gâté que l'esprit. Nous avons de leur véritable foi une preuve aussi inattendue qu'incontestable.

Les Orientaux ont laissé leurs croyances religieuses en quelque sorte incrustées dans leurs noms propres, de telle manière que ces noms peuvent servir à reconnaître leur religion, comme les fossiles, les couches géologiques. Leur histoire religieuse est là, racontée par des témoins à demi inconscients, d'une sincérité non suspecte. Chez les Hébreux, comme chez les autres Sémites, le nom de Dieu entre souvent dans la composition des noms. S'ils avaient été foncièrement polythéistes, nous en trouverions là les traces ineffaçables, comme dans les noms de leurs frères, puisqu'il n'est au pouvoir d'aucun historien ni d'aucun faussaire de changer ces noms historiques. Eh bien! leur foi monothéiste s'y manifeste avec le plus vif éclat. Chez les Phéniciens, nous trouvons tous leurs dieux dans les noms propres : Abdêlêmos, Tyrien, « serviteur des Elim ou des dieux ; » Baléazar, roi de Tyr, « Baal est un secours ; » Abdastartos, roi de Tyr, « serviteur d'Astarté ; » Enylos, roi de Byblos, « exaucé par El » (Chronos) ; Abdæos, père d'un juge de Tyr, « serviteur de Jao, » etc. [1]. Il nous suffit de prendre la liste des rois assyriens et babyloniens pour connaître leurs principaux dieux : Assurbanipal (Sardanapale), « le dieu Assur a donné un fils ; » Belsarossor (Balthasar), « le dieu Bel protége le roi ; » Adarpalassar, « Adar

[1] Voir Gesenius, *Phœniciæ Monumenta*, pars IIa, p. 399 et *seq.*

Digitized by Google

(l'Hercule assyrien) protége le fils ; » Sinakhérib (Sennachérib), « Sin (le dieu Lune) a multiplié les frères ; » Nergalsarossor (Nériglissor), « le dieu Nergal protége le roi ; » Naboukoudourriussour (Nabuchodonosor), « le dieu Nébo protége la tiare (la couronne), » etc. Il en est de même en Egypte. Mais parmi les Hébreux, à part un nombre extrêmement restreint d'exceptions, d'ailleurs contestables et en tout cas sans conséquence, nous ne rencontrons, dans les noms propres où la divinité entre fréquemment comme élément de composition, que les noms du vrai Dieu, El ou Ja, abréviation de Jéhovah.

Au moment du recensement des Israélites dans le désert, sur les douze chefs des tribus, il y en a huit dont le nom est formé de El et d'un attribut [1]. Ja se trouve dans les noms de tous les rois de Juda, à partir d'Abijah (Abias), fils de Roboam, jusqu'à la captivité de Babylone, quatre seulement exceptés. El et Ja se rencontrent ainsi, et employés indifféremment l'un pour l'autre, dans toute la suite de l'histoire du peuple de Dieu : les enfants sont voués à El ou Jéhovah, comme on les voue aujourd'hui encore à la sainte Vierge et aux saints. Même les rois qui adorent le plus effrontément les faux dieux, semblables à ces pères de famille qui font donner à leurs fils une éducation chrétienne, quoiqu'ils n'aient pas le courage de vivre chrétiennement, ces rois donnent à leurs enfants des noms orthodoxes qui sont la condamnation de leurs propres débordements. Ainsi Achab, l'impie Achab, qui élève dans Samarie un temple à Baal et y érige une Aschéra, l'époux de Jézabel la Sidonienne, la plus opiniâtre protectrice du culte des faux dieux, Achab appelle son fils Ahaziahou (Ochozias), « Jéhovah (me) possède, » et il appelle sa fille Hetaliah (Athalie), « Jéhovah est (ma) force. » Le même phénomène s'observe chez tous les rois d'Israël qui sont cependant, par politique, infidèles au vrai Dieu : preuve frappante de la vitalité et de la ténacité du monothéisme dans le cœur des enfants de Jacob.

On peut juger par ce qui précède de la fausseté de l'assertion suivante de M. Soury : « Pendant la période des Juges et de Samuel, qui fut à peu près de deux siècles, les adorateurs de Jahveh associèrent le culte de Baal et d'Aschéra au culte du

[1] Num. I, 5-15.

Digitized by Google

dieu national. Si nous voyons le nom de Jahveh dans des noms propres de ce temps, comme Joas, Jothan, Jonathan, etc., nous retrouvons celui de Baal dans d'autres noms propres de la même époque. Gédéon, un juge d'Israël, s'appelle Jerubbaal. Saül, l'oint de Jahveh, donne à l'un de ses fils les noms d'Esbaal et de Jonathan, et le fils de Jonathan est nommé à son tour Meribbaal. [1] » Il n'y a, dans toute la Bible, que quatre noms israélites dans la composition desquels entre le mot de Baal [2]. C'est là une mince preuve de l'étendue du culte de Baal, d'autant plus mince que deux de ces noms sont dans la famille de Saül, et que, remarque qui n'est pas ici sans importance, quoique M. Soury néglige de la faire, Meribbaal signifie *combat* ou *combattant contre Baal*, et Jerubbaal, *celui qui lutte avec Baal*. Gédéon ayant démoli l'autel de Baal, « en ce jour-là (Joas, son père) l'appela Jerubbaal [3]. »

Les négligences du genre de celle que nous signalons en ce moment sont familières à M. Soury. Deux pages après les paroles que nous venons de rapporter, il dit : « Le nom de la divinité parèdre de Baal, de son épouse Baalath, se rencontre aussi plus d'une fois dans la géographie de la Palestine, et atteste l'étendue et l'importance de son culte. Citons seulement Baalath-Beer [4]. » M. Soury oublie de dire que le nom de Baalath-Beer est antérieur à la conquête de la Palestine par Josué, comme celui des autres villes de ce pays qui renferment un élément mythologique. Des noms chananéens ne peuvent jeter aucun jour sur la religion des Hébreux.

III

Les actes idolâtriques rapportés par nos saints livres ne prouvent donc pas à eux seuls qu'il n'y a pas eu de tout temps

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 587.

[2] M. Soury en cite trois : le quatrième est celui d'un fils de David, qui porte le double nom d'Eliada et de Beeliada. Il porte le nom de Beeliada seulement I Chron., XIV, 5. Dans II Sam, V, 16, dans I Chron III, 6, partout dans les Septante et dans plusieurs manuscrits hébreux, il est appelé Eliada. « Il est probable, dit le docteur Lindsay (Kitto's *Cyclopedia*, t. I, p. 328), que la leçon Beeliada est une faute de copiste, car le nom opposé à Beeliada ne serait pas Eliada, mais Jehoiada. » — Un officier de David, appelé Baal-Hanan, originaire de Gederah, était probablement d'origine chananéenne.

[3] Juges, VI, 32.

[4] *Revue des Deux-Mondes*, p. 590-591.

Digitized by Google

des monothéistes en Israël. Pour établir que le polythéisme a été la religion primitive du peuple hébreu, il faudrait démontrer qu'en dehors des dieux étrangers, auxquels il a trop souvent sacrifié à l'exemple des nations voisines, il a aussi, dès l'époque des patriarches, adoré plusieurs dieux différents d'un culte universel et réputé légitime. C'est ce qu'entreprend le critique de la *Revue des Deux-Mondes*.

Dieu a plus d'un nom dans la Bible. Cette pluralité de noms est, nous assure-t-on, une preuve irréfragable de la pluralité des dieux.

Il est très-vrai que la langue hébraïque appelle Dieu indifféremment, El ou Elohim, Jéhovah, Adonaï, Schaddaï, Elion, comme la langue chrétienne l'appelle l'Eternel, le Seigneur, le Tout-Puissant, le Très-Haut. En soi, cette multiplicité de noms n'est pas inconciliable avec l'unité de Dieu. On sait que les musulmans, si rigides monothéistes, se glorifient d'avoir quatre-vingt-dix-neuf noms différents pour désigner le Dieu unique. En Europe, en Espagne surtout, quel est celui qui ne porte plusieurs noms et qui ne soit appelé différemment dans l'intérieur de sa famille et dans le monde, sans que son individualité ait à en souffrir ?

Peu importe donc le nombre des noms de Dieu. On ne peut rien en conclure, tant qu'on n'a pas établi que ces noms ne sont pas synonymes et qu'ils désignent des personnages distincts. M. Soury essaye de prouver ce dernier point. Selon lui, El est le Dieu suprême des Hébreux; Jéhovah est le soleil divinisé. Il est difficile de se rendre compte de l'idée qu'Elohim représente à son esprit, mais, quoi qu'il en soit, il veut tirer de la forme plurielle de ce nom un argument en faveur du polythéisme primitif de la race juive. El est le Dieu le plus ancien. Jéhovah a été surtout adoré après la sortie d'Egypte. Quels étaient les dieux cachés sous le mot *Elohim;* où, quand, comment ont-ils été adorés, on ne nous l'apprend pas. La suprématie de El est affirmée très-gratuitement dans un passage dont la marche dialectique mérite d'être étudiée par le lecteur. « Ce dieu El, qui resta le dieu national des Beni-Israël jusqu'au temps de la sortie d'Egypte, et qui se présente dans le discours presque toujours accompagné d'un attribut, comme El-Elion, El-Schaddaï, El-Kanna, El-Haï, ce dieu El *paraît* avoir été commun à toutes les familles de la race sémitique...

Digitized by Google

On retrouve El dans les colonies phéniciennes, à Carthage. Quant au caractère de l'universalité, El est dans le panthéon sémitique ce qu'est Djaus dans le panthéon indo-européen. L'idée de Dieu se rend en assyrien par le mot Ilou, et le caractère idéographique de cette notion avait, à l'origine, la forme d'une étoile. C'était la plus haute divinité des Babyloniens, comme l'indique le nom de la grande cité, dont El est la divinité poliade, Bab-El ou Bab-Ilou (la porte d'El)... Au dire de Sanchoniathon, Kronos s'appelle El chez les Phéniciens. *Ainsi* le dieu suprême des Beni-Israël était aussi celui des Chananéens [1]. »

L'auteur est d'une réserve excessive, quand il se contente de dire que El a été le dieu commun de toutes les familles de la race sémitique. Il était en droit d'ajouter qu'il est le dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, s'écriant sur la croix : *Eli, Eli, lamma sabacthani ;* qu'il est le Dieu de tout le genre humain, car le nom de Dieu se trouve dans toute langue humaine, et El n'a pas d'autre signification. Notre adversaire en convient lui-même : « L'idée de Dieu se rend en assyrien par le mot Ilou » ou El. Les Israélites ont bien été obligés d'appeler Dieu El, comme les Chaldéens et les Chananéens, puisqu'ils parlaient la même langue et que dans leur langue Dieu s'appelait El, de même qu'encore aujourd'hui, nous autres monothéistes français, italiens, espagnols, nous sommes obligés d'appeler Dieu, *Dieu, Dio* et *Dios ;* quoique ce soit le même mot que *Djaus,* qui en sanscrit désigne le ciel matériel ; que *Zeus,* qui, en grec, signifie Jupiter ; parce que c'est le nom par lequel, nonobstant son origine, s'exprime l'idée de Dieu dans une branche de langues indo-européennes. De l'emploi de *El,* on ne peut pas conclure plus légitimement le polythéisme des Hébreux que celui des races néo-latines de l'emploi de *Deus.*

Toutes les analogies nous portent d'ailleurs à penser qu'Ilou a primitivement désigné en assyrien le Dieu unique. Ce mot s'emploie comme nom commun dans les inscriptions cunéiformes. Les dieux s'appellent *iloui*, à l'état emphatique *ilani.* Le nom propre de chaque divinité est précédé comme déterminatif du signe idéographique Ilou. Nebo, Mérodach, Samas, Sin, en un mot tous les dieux du panthéon assyro-

[1] *Revue des Deux-Mondes,* p. 677.

Digitized by Google

chaldéen sont des Ilous. L'Ilou Nebo est l'inspecteur des Ilous; l'Ilou Mérodach est le plus grand des Ilous; l'Ilou Samas (le soleil) est le grand juge des Ilous; l'Ilou Sin (la lune) est le régulateur des Ilous; la déesse, maîtresse des dieux, *Belit ilani*, est la mère des Ilous, *Banit ilani;* les autels sont appelés les escabeaux des *ilani*, etc. [1]. Ilou lui-même est appelé *abouili*, le père des dieux. Or, si Ilou n'avait pas d'abord désigné le Dieu unique, il ne serait pas ainsi devenu le nom commun de tous les dieux. Il n'a même pas en assyrien, non plus qu'en hébreu, de forme féminine, au moins connue. Les déesses s'appellent Belit, *domina*, dame, ce qui semble indiquer que les déesses n'ont été imaginées qu'à une époque postérieure. Alors on leur a appliqué la forme féminine, déjà existante, de *bel*, maître, seigneur, mot qui se dit des dieux et des hommes dans les langues sémitiques et n'est pas exclusivement réservé à la divinité comme Ilou. Cet emploi d'Ilou, tout à la fois nom propre et nom commun, désignant un Dieu particulier et pouvant s'appliquer à tous les dieux, — sans y attacher une importance excessive, car nous ne voudrions pas tomber dans le défaut que nous combattons et ériger en axiomes de simples observations philologiques,—cet emploi d'Ilou nous paraît digne de fixer l'attention. Nous ne rencontrons rien de semblable dans la littérature grecque ou latine : elle ne nous offre point de locutions analogues à celles que nous venons de rapporter.

Le mot *Theos* ou *Deus*, chez les écrivains païens d'Athènes et de Rome, n'est pas, comme Ilou, indifféremment nom propre et nom commun, désignant selon les cas une divinité particulière ou s'appliquant à chaque dieu; *Theos* et *Deus* sont toujours un nom commun. Au contraire, Jupiter, quoique correspondant hiérarchiquement à Ilou, ne peut pas être, comme ce dernier, nom commun; c'est toujours un nom propre. La langue assyrienne qualifie *Ilou*, son dieu suprême, de père des *Ilous* (dieux); la langue latine, qui donne le même titre à Jupiter, est obligée de l'exprimer en disant père des dieux, non père des Jupiters. Pourquoi la langue assyrienne

[1] Ces expressions se lisent dans une multitude d'inscriptions. Voir en particulier celles de Sargon, gravées sur les taureaux de Khorsabad, maintenant au musée du Louvre, et dont M. Oppert a donné le texte et la traduction : *Inscriptions de Dour-Sarkyan*, à la fin du tome II de M. Place, *Ninive et l'Assyrie*, in-f°, 1870, p. 283 et suiv.

Digitized by Google

peut-elle désigner tous les dieux du nom du dieu suprême *Ilou*, et pourquoi la langue latine ne peut-elle pas appeler tous ces dieux *Jupiter?* Cette différence dans le langage doit avoir sa raison d'être; la raison, la voici.

Dans les langues primitivement monothéistes, le nom de Dieu est naturellement un nom propre, au moins dans son usage principal; ce qui n'empêchera pas qu'il ne serve subsidiairement à désigner, comme nom commun, les dieux des nations voisines ou d'une époque postérieure. Dans les langues primitivement polythéistes, c'est le contraire. Le mot qui signifie Dieu est un nom commun, et il s'applique indistinctement à tous les individus auxquels on attribue la divinité, absolument comme le mot qui signifie homme s'applique à tous les individus de l'espèce humaine. De là, on le conçoit, la nécessité de donner un nom propre à chacun des dieux en particulier sans aucune exception. L'exemple en est frappant chez les Grecs qui, ayant tiré le nom divin, *Theos*, de Djaus, ont adopté pour le nom particulier du dieu qui correspond au Djaus indien une autre forme du même mot, *Zeus*, Jupiter. S'il y a donc quelque chose à conclure de l'assyrien *Ilou*, c'est qu'il indique le monothéisme primitif des peuples qui ont parlé l'assyrien.

Il est inexact, d'ailleurs, que « le caractère idéographique de la notion (de Dieu) ait eu à l'origine la forme d'une étoile, » observation qui a pour but de nous amener à croire que les premiers hommes ont commencé par adorer les astres. Des découvertes que M. Soury paraît ignorer, bien que M. Joachim Ménant les ait mises en lumière depuis quelques années dans plusieurs de ses écrits, nous font parfaitement connaître l'histoire du signe graphique divin, et ont engagé ce dernier savant à renoncer à l'hypothèse de l'origine stellaire de cet idéogramme [1], hypothèse autrefois émise, aujourd'hui abandonnée par M. Oppert. Le plus ancien signe divin, l'hiéroglyphe, que l'on trouve sur les grands bas-reliefs de Ninive, est l'image, non d'une étoile, mais d'un buste humain, dont la tête est coiffée, la main droite étendue, la gauche tenant tantôt un cercle, tantôt un arc et tantôt une fleur. Ce buste, terminé par des plumes d'oiseau, est passé dans un disque qui est orné d'appen-

[1] J. Ménant, *les Écritures cunéiformes*, p. 169, 1re édition, 1860.

Digitized by Google

pices ornithomorphes. Quelquefois le buste disparaît, et il ne reste que le disque, orné des appendices en forme d'ailes [1].

Une image assez semblable à cette dernière se retrouve sur les monuments de l'Egypte, ainsi qu'en Phénicie. M. Renan, dans les planches qui accompagnent la partie déjà publiée de sa *Mission en Phénicie*, reproduit une sculpture d'un *naos* qu'il a découvert à Amrit et qui est la combinaison de l'image divine assyrienne avec les *uræus* égyptiens [2]. Cette manière de représenter la divinité était donc commune aux peuples de la Mésopotamie, de la Phénicie et de l'Egypte.

La représentation assyrienne ne se rencontre pas dans l'écriture même, mais elle plane sur les monuments au-dessus d'un très-grand nombre de peintures, comme, par exemple, dans l'obélisque de Nimroud, élevé à la gloire de Salmanasar, le vainqueur des Juifs, dans un bas-relief qui représente peut-être, rendant hommage à son vainqueur, le roi d'Israël, Jéhu, dont il est question dans l'inscription [3]. Dans l'écriture *hiératique*, qui est la première altération de l'hiéroglyphe primitif, on reconnaît sans peine l'image monumentale dans l'idéogramme à huit branches croisées, qui n'en est, pour ainsi parler, que le dessin linéaire et dont la ligne horizontale, double en longueur des autres lignes, a les proportions des ailes de la figure divine. L'écriture cunéiforme la plus ancienne, *l'archaïque*, ne diffère que par les *apex* de l'hiératique. Dans l'écriture cunéiforme *moderne*, il ne reste plus que deux clous horizontaux suivis d'un clou vertical. Nous ne voulons point forger d'hypothèses sur le symbolisme de l'hiéroglyphe divin, mais nous sommes loin de l'étoile [4], et nous ne voyons en aucune manière que la mythologie assyrienne nous prouve que El était « le Dieu *suprême* des Beni-Israël. »

El était le Dieu *unique* des Hébreux. Plus sage que maint

[1] Voir les *variantes* de l'image divine assyrienne, qui sont nombreuses, quoiqu'elles se ramènent très-aisément au même type dans les trois premières planches de Félix Lajard, *Introduction à l'étude du culte de Mithra*, in-f°, 1847.

[2] Voir *Mission de Phénicie*, Planches, planche IX et texte, p. 69-70. V. aussi Gesenius, *Monum. Phœn.*, Planches, tab. 28, fig. LXVII *bis*.

[3] J. Ménant, *les Ecritures cunéiformes*, 2e édit., 1864, p. 168.

[4] *Ibid.*, p. 37; Syllabaire assyrien, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 1869, t. VII, p. 9, 345 et suiv.

Digitized by Google

rationaliste allemand, M. Soury, nous nous plaisons à le reconnaître, admet que les déterminations El-Elion, El-Schaddaï, El-Kanna, El-Haï, ne désignent qu'un seul et même Dieu, caractérisé par des épithètes différentes. Nous nous permettrons de lui signaler une de ces épithètes, *Kanna*, qui, comme il le sait, signifie *jaloux*. Pourquoi El est-il qualifié de jaloux ? Le texte sacré nous l'apprend : parce qu'il ne peut souffrir qu'on adore un autre Dieu que lui « Je suis Jéhovah, ton Dieu... « Tu n'auras pas d'autre Dieu devant ma face... car je suis Jéhovah « ton Dieu, El-Kanna, le Dieu jaloux [1]. » Est-il possible d'exprimer plus clairement l'unité de Dieu? Les autres qualifications données à El, et que nous venons de rappeler, ont également pour but de le distinguer des faux dieux qui, dans les langues sémitiques, s'appelaient aussi El, ainsi que nous l'avons déjà vu. Quand il n'est pas accompagné d'un attribut, afin qu'on ne le confonde pas avec les Elim des idolâtres, il est ordinairement précédé de l'article hâ-El, pour montrer, en l'appelant ainsi tout court le Dieu, qu'il s'agit du Dieu unique, du seul vrai Dieu [2].

Elohim est le nom par lequel Dieu est le plus fréquemment désigné dans la Bible hébraïque. C'est, au pluriel, le même mot que l'araméen Aloho et que le mot arabe si connu Allah. D'après l'opinion d'hébraïsants célèbres, comme Gesenius, M. Fürst, Elohim n'est qu'un allongement, une sorte de forme intensitive de El. C'est principalement sur cette expression que s'appuie M. Soury, à la suite des rationalistes d'outre-Rhin, pour soutenir le polythéisme primitif d'Israël. Voici son argumentation en entier : « Le nom de la divinité qui revient presque à chaque verset, Elohim, est un pluriel. — Pluriel de majesté, dit-on, pluriel d'excellence. — Soit. Il est bien vrai que, *partout où cela était possible*, les derniers rédacteurs des livres saints ont mis au singulier les mots qui se trouvaient d'abord au pluriel, mais ils n'ont pu si bien effacer toute trace de polythéisme qu'on n'en retrouve des marques éclatantes dans certaines façons de parler qui ont survécu à la ruine des anciennes croyances d'Israël. *Les locu-*

[1] Ex., xx, 2-5. Ces paroles sont répétées, Deut., v, 9. Voir la même idée exprimée, Ex., xxxiv, 14; Deut., iv, 24; vi, 15.
[2] Gen., xxxi, 13; Deut., vii, 9, etc.

Digitized by Google

tions populaires, monuments les plus sûrs et les plus authentiques des idées d'un peuple, ne se prêtèrent pas toujours aux pieux scrupules des scribes [1]. *Dans certains passages* parallèles, la rédaction la plus ancienne fait accorder le verbe avec Elohim, tandis que la plus moderne le met au singulier. On fit plus encore. Dans certains morceaux dont on a une double recension, on voit qu'on a substitué *partout* le mot Jahveh au mot Elohim [2]. Dans les livres des prophètes, c'est le nom de Jahveh qui est sans comparaison l'expression générale pour désigner la divinité. Le mot Elohim est très-rare en ce sens, et on ne l'emploie guère que dans certaines formules ou manières de parler consacrées par l'usage. Au contraire, plus nous remontons dans le temps vers les anciens monuments de la littérature hébraïque, plus nous trouvons l'emploi fréquent du mot Elohim. Le Lévitique et les Nombres, excepté XII-XXIV, sont déjà jahvistes, tandis que dans l'Exode, les documents élohistes et jahvistes sont à peu près d'égale étendue, et que les premiers dominent dans la Genèse. Pour nous, Elohim est bien le pluriel d'Eloah. Elohim implique aussi plusieurs Eloah. Elohim est la preuve indéniable, évidente pour tous, du polythéisme primitif des Beni-Israël [3]. »

Pour nous aussi, Elohim est bien le pluriel du singulier *postérieurement formé* d'Eloah, mais il n'implique aucunement plusieurs Eloah hébreux primitifs, et ne prouve pas le moins du monde le polythéisme primitif des Beni-Israël.

Remarquons d'abord que, dans l'ancien hébreu, le mot Elohim est usité exclusivement au pluriel. Ce n'est que plus tard, vers le VIIIe siècle, dit M. Ewald [4], que les poëtes, qui ont toujours aimé le néologisme, Job, Isaïe, Habacuc, puis les écrivains qui ont subi l'influence araméenne, Daniel, Néhémie, l'auteur des Chroniques ou Paralipomènes, ont employé le

[1] Gen., XX, 13; XXXV, 7; Ex., XXXII, 4, 8; Deut., V, 23; Jos., XXIV, 19. Conf. I Sam., XVII, 26 (non 28); II Sam., VII, 23; I Reg., XIX, 2; Ps. LVIII, 12; Jer., X, 10; XXIII, 36 (note de M. Soury).

[2] Ps. XIV et LIII.

[3] *Revue des Deux-Mondes,* p. 583-584.

[4] Le singulier Eloah est en réalité plus ancien, puisque nous le trouvons deux fois employé en poésie, dans le cantique de Moïse, Deut., XXXII, 15, 17; mais M. Soury, reculant au VIIIe siècle la composition du Deutéronome, est obligé d'accepter la date de M. Ewald.

Digitized by Google

singulier Eloah. Elohim était donc primitivement un de ces mots, comme on en trouve dans toutes les langues, qui n'avait pas de forme singulière. Pourquoi cela? Il est difficile, après de longs siècles, de sonder les mystères qui ont présidé à la morphologie des langues; cependant, en se laissant guider par certaines analogies de la grammaire hébraïque, on a soutenu, non sans vraisemblance, que le pluriel Elohim avait été adopté pour signifier que Dieu renfermait en lui la somme de toutes les perfections. Cette opinion est soutenue, quant au fond, par des savants qui jouissent d'une grande autorité dans le camp des rationalistes, par exemple, par M. Fürst. « L'antique usage du pluriel Elohim pour désigner Dieu, dit M. Fürst, est extrêmement fréquent, parce que l'antiquité considérait la divinité comme une collection de forces infinies [1]. » Il est remarquable que l'éthiopien, qui a deux espèces de pluriel, l'une pour les noms collectifs, l'autre pour les substantifs ordinaires, applique au nom de Dieu la forme du pluriel collectif, *Amlâk* [2]. L'hébreu emploie souvent le pluriel au lieu du singulier pour exprimer des choses uniques, mais indéterminées et composées d'une série d'éléments en quelque sorte insaisissables, comme la vie, la jeunesse, la vieillesse : Haïm, Nehourim, Zeqênim [3]. Elohim n'est pas non plus le seul nom de Dieu qui prenne le nombre pluriel; il en est de même d'Adonaï, de Schaddaï, etc. Hokmoth est également employé au pluriel de majesté dans le livre des Proverbes, pour désigner la Sagesse hypostatique [4]. Ces manières de parler nous étonnent de prime abord, mais elles ne nous surprendront plus si nous réfléchissons que nous en avons de complétement semblables. Ne disons-nous pas nous-mêmes : Notre Père, qui *êtes* aux cieux? N'employons-nous pas mille fois le jour un vrai pluriel de majesté ou de respect en nous adressant à une seule personne, non pas avec le pronom singulier *tu*, mais avec le pronom pluriel *vous?* La langue allemande est plus étrange encore. Outre l'usage de la seconde personne du pluriel qu'elle a en commun avec nous, elle a une façon

[1] *Hebräisches Handwœrterbuch*, 2e éd., 1863, t. I, p. 88.
[2] A. Dillmam, *Grammatik der æthiop. Sprache*, p. 245.
[3] Voir Gesenius, *Lehrgebäude*, § 124, p. 535.
[4] Hengstenberg, *Authentie des Pentateuches*, t. I, p. 258.

Digitized by Google

plus révérencieuse de parler qui consiste à se servir de la troisième personne du pluriel au lieu de la seconde du singulier [1]. Un Hébreu aurait-il trouvé cet idiotisme moins extraordinaire qu'un Français ou un Germain, celui du pluriel Elohim? Serait-on en droit d'en conclure dans quelques siècles que les Européens ont considéré l'homme comme multiple?

Les conséquences que les rationalistes voudraient tirer du nom divin en hébreu sont tout aussi chimériques. Si le pluriel de majesté était construit en cette langue avec des verbes au pluriel, on n'en pourrait rien déduire, à parler rigoureusement, contre l'unité du Dieu de l'Ecriture, pourvu qu'elle fût d'ailleurs suffisamment constatée, car il est naturel que le verbe soit au même nombre que le sujet ; mais combien moins est-il permis d'abuser de cette forme, lorsque, pour éviter tout malentendu et attester aux plus exigeants qu'il s'agit d'un être individuel, le verbe ou le qualificatif est au singulier toutes les fois qu'on parle du Dieu unique, c'est-à-dire environ deux mille fois, tandis qu'il est au pluriel lorsqu'on parle des dieux païens en général, c'est-à-dire environ cinq cents fois? M. H. Ewald lui-même, dont le témoignage n'est pas suspect, regarde cette différence de construction comme une preuve péremptoire du monothéisme, non-seulement de l'époque mosaïque, mais encore de l'époque patriarcale [2].

Cette manière de distinguer le sens du mot est décisive

[1] Comparer aussi la locution égyptienne : *les esprits de Sa Majesté*, pour Sa Majesté (le roi), et la locution grecque : οἱ περὶ Σωκράτην, signifiant ceux qui étaient autour de Socrate, ses disciples ou ses contemporains, ou bien Socrate et ses disciples, et souvent Socrate seul. — Voir cette manière de parler, Joan., XI, 19 (texte grec).

[2] « En hébreu, dit-il, la différence entre le monothéisme et le polythéisme s'exprime d'une manière parfaite par la seule manière dont s'emploie le mot Elohim, qui n'est considéré comme un pluriel que lorsqu'on parle de faux dieux ou de leurs adorateurs. Cette différence soutenue dans l'usage de ce mot est extrêmement significative et change tout à fait l'esprit et le sens du discours... Or, comme cet usage si particulier et si important se retrouve partout en hébreu, avant comme après Moïse, jusqu'en remontant à l'époque patriarcale, sans aucun changement, comme déjà les patriarches nous sont présentés tenant le même langage, nous sommes conduits nécessairement à admettre que la foi à l'unité du vrai Dieu ne date pas de Moïse, mais que les patriarches considéraient déjà leur Dieu comme unique et se distinguaient par cette croyance du reste des peuples païens... Toutes les fois que Moïse a introduit des changements dans les mœurs et dans les usages, nous en retrouvons des traces évidentes dans l'histoire des peuples, mais nous n'avons ici aucune trace de changement. » H. Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, t. X, 1860, p. 13.

Digitized by Google

contre la critique antichrétienne. Que fait-elle pour en éluder la force? Elle suppose un faux en écriture publique. « Partout où cela a été possible, les derniers rédacteurs des livres saints ont mis au singulier les mots qui se trouvaient d'abord au pluriel. » L'accusation est extrêmement grave, et on la fait pourtant reposer tout entière sur une dizaine d'exemples que, par le renversement le plus complet des règles de la critique, on prétend concluants contre deux mille. « Ils n'ont pas si bien effacé, nous dit-on, toute trace de polythéisme qu'on n'en retrouve des marques éclatantes dans certaines façons de parler qui ont survécu à la ruine des anciennes croyances d'Israël. Les locutions populaires, monuments les plus sûrs et les plus authentiques des idées d'un peuple, ne se prêtèrent pas toujours aux pieux scrupules des scribes.» Entrons ici, puisqu'il le faut, dans quelques détails. Si les écrivains sacrés avaient voulu corriger une ancienne rédaction polythéiste, « partout où cela était possible, » rien ne leur était plus aisé que de mettre *partout* au singulier, non-seulement tous les mots qui se rapportent à Elohim, mais Elohim lui-même, puisque la forme Eloah existait certainement à l'époque où l'on suppose que ces remaniements ont eu lieu, sans compter qu'on aurait pu écrire à la place un autre nom de Dieu, El ou Jéhovah, comme on prétend qu'on l'a fait dans d'autres endroits. Toutes les locutions dont on parle se lisent d'ailleurs, au singulier, dans d'autres endroits de la Bible. Un changement n'était pas plus difficile dans un passage que dans un autre, et l'on n'expliquera jamais comment des écrivains, que l'on suppose très-gratuitement de mauvaise foi, auraient laissé des traces aussi visibles et aussi palpables de leur fraude. Ce n'est pas à ceux qui connaissent par eux-mêmes le texte original de la Bible qu'on réussira à faire goûter de semblables raisons. Gesenius lui-même, qui a imaginé d'attribuer à la forme Elohim une origine polythéiste, s'est bien gardé d'avancer une pareille hérésie critique. Des locutions populaires, nous assure-t-on, ont laissé des marques éclatantes du polythéisme primitif dans douze passages auxquels on nous renvoie dans une note. Eh bien! aucun de ces douze passages ne renferme de locution populaire. Un seul pourrait prétendre à ce titre, c'est celui de I (III) Rois, XIX, 2; mais il est cité à tort, car nous y lisons un serment proféré par une femme d'origine

Digitized by Google

chananéenne, qui n'a jamais adoré le dieu des Juifs, par la reine Jézabel, la plus fanatique, la plus intraitable et la plus opiniâtre des idolâtres dont l'Ecriture fasse mention, et qui jure par ses Elohim païens, non par le vrai Elohim. Quand la même formule de serment est mise dans la bouche d'un véritable Israélite, comme Héli ou Saül, le verbe est au singulier [1].

Les deux citations tirées du livre de l'Exode portent également à faux, car elles parlent du veau d'or, non du vrai Dieu. Ces deux endroits sont d'ailleurs extrêmement précieux pour renverser l'objection en faveur de laquelle on les invoque, car ils prouvent irréfutablement que les mots en rapport avec Elohim pouvaient se mettre au pluriel, quoique ce mot désignât un objet singulier, puisque dans le cas présent Elohim désigne une idole *unique*. Il y a donc neuf passages où l'Elohim des Hébreux est construit au pluriel : trois fois avec un verbe, six fois avec un adjectif. Deux de ces derniers sont empruntés à un prophète, à Jérémie, dont le monothéisme ne peut même pas être révoqué en doute. Nous pourrions de plus réclamer à bon droit, mais il n'importe guère, sur ces neuf passages l'élimination de cinq, dans lesquels, chose remarquable, Elohim est accompagné de pronoms ou de qualificatifs au singulier [2]. Dans les quatre autres, il n'y a qu'un seul mot en rapport avec Elohim. Il reste donc que, sur deux mille fois, Elohim est construit neuf ou quatre fois au pluriel. Qu'on nous dise maintenant ce qu'il est permis d'en conclure en bonne critique. Tout au plus que ce sont des fautes dans lesquelles l'auteur ou le copiste a été entraîné par la terminaison plurielle d'Elohim et a mis d'accord avec cette désinence le mot qui se rapportait au substantif. On a d'ailleurs donné de ces formes anormales des explications qui ne manquent point de solidité. « Elohim, dit M. Ewald, n'est lié à un mot pluriel... que lorsqu'on parle de païens ou à des païens, ou lorsque les anges de Dieu peuvent être désignés en même temps que Dieu [3]. »

[1] I Sam., III, 17; XIV, 24.

[2] Deut., V, 23; Jos., XXIV, 19; II Sam., VII, 23; Jer., X, 10; XXIII, 36.

[3] H. Ewald, *Ausf. Lehrbuch*, 7e édit., p. 784. C'est d'après ces idées que M. Keil dit sur le passage XX, 13 de la Genèse : « (Abraham) se plaçant au point de vue polythéiste du roi philistin, s'exprima d'une manière générale et avec réserve : Quand Dieu ou les dieux me firent errer. » *Pentateuch*, trad. anglaise, t. I, p. 240.

Digitized by Google

Mais quoi qu'il en soit de ces raisons ou autres semblables, voici une preuve qui détruit, d'une manière péremptoire, l'accusation de faux portée contre nos saints livres, et nous mettons toute l'école rationaliste au défi de la réfuter. L'accusation repose tout entière sur la supposition que Elohim a été, dès l'origine, un véritable pluriel, toujours construit avec des mots au pluriel et qui n'a pu, par conséquent, être employé pour désigner un individu seul. C'est plus tard seulement que, dans un intérêt monothéiste, on lui a donné la valeur d'un singulier et qu'on a fait disparaître par des changements de nombre les vestiges de l'ancien polythéisme. Tout cet échafaudage croule par la base, s'il est possible d'établir par des citations indiscutables, qu'à toutes les époques, le mot Elohim a servi à désigner des êtres individuels. Or, rien n'est plus aisé. Dans tous les livres de l'Ancien Testament, à quelque époque qu'ils appartiennent, on rencontre des passages qui, par leur nature même, n'ont pu subir aucune altération et où le terme Elohim est attribut d'un substantif singulier. «Jéhovah est mon El, l'*Elohim* de mon père, » chante le peuple hébreu après le passage de la mer Rouge. Dans une multitude d'endroits semblables, Jéhovah, nom certainement singulier, est également appelé Elohim. De même, Baal, Astarté, Dagon, Béelzébub, sont nommés chacun individuellement un *Elohim* [1].

On apporte d'autres arguments contre nous. « Dans certains passages parallèles, la rédaction la plus ancienne fait accorder le verbe avec Elohim, tandis que la plus moderne le met au singulier. » M. Soury, en écrivant « dans certains passages parallèles, » se permet l'emploi du pluriel pour le singulier. Il n'y a, en effet, qu'un seul exemple dans la Bible de ce changement : c'est dans le premier livre des Paralipomènes, XVII, 21, où l'auteur, reproduisant un des versets dont nous avons parlé plus haut, II Sam., VII, 23, met au singulier le verbe qu'il avait trouvé là au pluriel. Les Juifs, après la captivité, ayant été mêlés aux païens, et s'étant dégoûtés à jamais du polythéisme, voulurent éviter soigneusement tout ce qui pourrait donner lieu au moindre soupçon touchant la pureté de leur croyance. C'est là sans doute ce qui engagea

[1] Ex., XV, 2. Voir Gen., XVII, 7; Deut., IV, 39; I (III) Rois, XVIII, 21, etc.; Juges, VI, 31; I (III) Rois, XI, 15; I Sam., V, 7; II (IV) Rois, I, 2.

Digitized by Google

l'auteur des Paralipomènes, qu'on a tout lieu de croire être Esdras, à faire cette modification. Quel est l'écrivain qui ne s'attribue le droit, lorsqu'il ne cite pas littéralement, de modifier à son gré une phrase qu'il emprunte ailleurs ? Cet exemple nous montre, du reste, combien est sans fondement l'accusation d'altération systématique portée contre les autres parties des livres saints, puisqu'elle nous témoigne si clairement du respect minutieux des Juifs pour leurs livres sacrés. Ils se permettent bien de changer un mot qu'ils reproduisent, mais ils le laissent tel quel dans le texte ancien, malgré la préférence qu'ils manifestent pour une forme différente.

Il existe un autre passage qui est allégué par quelques rationalistes, comme un second exemple du changement dont nous venons de parler [1]. C'est à tort. Il est là question du veau d'or, par conséquent d'une idole, non du vrai Dieu d'Israël, comme nous l'avons déjà remarqué. Cet exemple prouve, avons-nous dit, que, contrairement aux affirmations des rationalistes, Elohim se construit au pluriel par exception, même lorsqu'il est certainement singulier, comme ici où il est appliqué à une idole unique. Néhémie n'a fait que corriger ce qui lui a paru une irrégularité grammaticale.

« Dans certains morceaux dont on a une double recension, continue M. Soury, on voit qu'on a substitué *partout* le mot Jahveh au mot Elohim. » Et il cite comme preuve les Psaumes XIV et LIII. Il est regrettable que M. Soury ait cité ici de confiance, sur je ne sais quel renseignement, car s'il avait vérifié son affirmation, il aurait vu du premier coup d'œil qu'elle est complétement fausse. Le Psaume XIV, qui fait partie du premier livre du recueil, est dans une collection plus ancienne que le Psaume LIII, qui est classé dans le second livre. Ces deux petits poëmes, les mêmes au fond, ne se distinguent entre eux que par des variantes qui ressemblent à celles des diverses éditions de nos poëtes. Or, on n'a nullement substitué *partout* dans le second le mot Jéhovah au mot Elohim ; tout au contraire, — ce qui est directement opposé à la thèse de M. Soury, — on a substitué le mot Elohim au mot Jéhovah. Que si M. Soury, en dépit de la classification des Psaumes, voulait soutenir que c'est le premier chant qui est le moins

[1] Ex., XXXII, 4, 8, et Néh., IX, 18.

Digitized by Google

ancien, il n'en serait pas plus vrai « qu'on a substitué partout le mot Jahveh au mot Elohim, » car dans le Psaume XIV, le nom de Jéhovah ne se lit que trois fois, tandis que celui d'Elohim est employé quatre fois.

De toutes les affirmations du critique de la *Revue des Deux-Mondes*, au sujet du nom d'Elohim, il ne reste donc rien en faveur de sa thèse.

Les erreurs que M. Soury voudrait accréditer sur Jéhovah (qu'à la suite de quelques savants allemands qui n'en connaissent pas mieux que nous la prononciation véritable, il appelle Jahveh) ne sont ni moins graves, ni moins profondes. « Quand les Térachites, dit-il, abandonnèrent la Chaldée et passèrent l'Euphrate, ils adoraient entre autres le dieu Jahveh... Il est aujourd'hui démontré qu'au temps de la sortie d'Egypte, dans le désert, et même à l'époque des Juges, la lumière et le feu étaient pour les Israélites, non pas des symboles de la divinité, mais la divinité elle-même. Jahveh, dieu de la lumière et du feu, n'est autre que le soleil [1]. »

Nous sommes obligés ici d'en croire le critique sur parole et de nous contenter de la phrase sacramentelle qui indique qu'on se dispensera de donner des raisons : *il est aujourd'hui démontré*. Ces prétendues démonstrations, quand on en recherche l'origine, se réduisent toujours en dernière analyse à une hypothèse aventureuse, lancée par quelque auteur allemand, sous l'égide d'un « peut-être, » et accueillie à bras ouverts comme une vérité absolue par quelque autre critique avec les idées duquel elle s'accorde parfaitement.

La science ne démontre aucunement que Jéhovah soit le soleil. M. Soury semble vouloir l'établir à l'aide d'un oracle grec de l'Apollon de Claros, dont il admet, d'après Movers, l'authenticité, quoique plusieurs savants, à la suite de Jablonsky et de Gesenius, continuent d'en attribuer la fabrication à un gnostique judaïsant. Apollon déclare que Jao est le plus grand des dieux, Hadès en hiver, Zeus au printemps, le Soleil en été, et le tendre (abros) Jao en automne. « L'épithète de doux et d'efféminé qu'on donne ici à Jao montre clairement qu'il s'agit d'Adonis... Ainsi, en Phénicie, Jao est bien la source de vie qui

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 580-581.

Digitized by Google

anime toute la nature. Jao est le Soleil [1].» Nous ne croyons pas avoir besoin d'insister pour faire comprendre que ce n'est pas aux Phéniciens, encore moins aux Grecs de l'Asie Mineure du commencement de notre ère, qu'il faut aller demander ce qu'était le Jéhovah des Hébreux au temps d'Abraham et de Moïse. Cet oracle, s'il prouvait légitimement que Jéhovah est le Soleil pendant un quart de l'année, prouverait de même qu'il est Pluton et Jupiter pendant l'hiver et le printemps. Si nous interrogeons les Israélites, ils nous répondront que Jéhovah n'est pas le Soleil, et qu'il en est distinct comme l'ouvrier de son œuvre; ils nous apprendront qu'il leur était défendu, sous peine de lapidation, « d'adorer le soleil, la lune et les étoiles, parce que c'est Jéhovah, leur Dieu, qui les a donnés à tous les peuples qui sont sous le ciel [2]; » ils nous raconteront qu'ils chantaient avec leur Psalmiste : « Alleluia. Louez Jéhovah dans les cieux... Louez-le, soleil et lune; toutes les étoiles du ciel, louez-le [3]. » Les livres sacrés nous parlent d'un culte idolâtrique rendu au Soleil par des Hébreux infidèles, mais l'objet de leur adoration sacrilége est appelé Schemesch, et non Jéhovah [4]. Absolument rien dans la Bible ne prête à l'identification de Jéhovah avec le Soleil. Il est vrai qu'à propos des sacrifices humains, M. Soury [5] réunit un grand nombre de passages des Ecritures par lesquels il entend prouver que Jéhovah est le dieu du feu, mais cette description de Dieu n'est pas plus exacte que le serait celle d'un tableau qu'on représenterait comme peint entièrement en rouge parce qu'on aurait préalablement caché toutes les autres couleurs. En usant du même procédé, on peut faire un portrait entièrement contraire de Jéhovah, et le montrer n'ayant rien de sévère, ou, si l'on veut, cessant d'être le dieu juste, pour n'être que le dieu doux et bon. L'un ne serait pas plus vrai que l'autre, car Dieu est tout à la fois père et juge. Quand on veut peindre un personnage, il faut donner tous ses traits essentiels. Les chrétiens appliquent d'ailleurs à Dieu, sans exception aucune, tout ce que M. Soury écrit du dieu du feu. Nous faisons mieux encore. Nous allu-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 583.
[2] Deut., XVII, 3, 5; IV, 19.
[3] Ps. CXLIII, 1, 3.
[4] Ezéch., VIII, 16; II (IV) Rois, XXIII, 11.
[5] *Revue des Deux-Mondes*, p. 584-585.

Digitized by Google

mons des cierges et des flambeaux pendant la célébration des offices de l'Eglise, nous allumons le feu nouveau le Samedi saint et, en beaucoup d'endroits, la veille de la Saint-Jean; nous entretenons une lampe qui brûle sans interruption devant le saint Sacrement; nous appelons soleil la partie de l'ostensoir où nous plaçons l'hostie consacrée. Osera-t-on nous accuser d'adorer les astres?

De tout ce que nous avons dit, il résulte clairement, ce nous semble, que El, Elohim, Jéhovah ne sont que des noms divers qui désignent un seul et même Dieu, comme dans notre langue française Dieu, le Seigneur, le Très-Haut, le Tout-Puissant, l'Eternel, l'Etre suprême, etc. Pour établir que chacun de ces mots exprime dans la Bible une divinité différente, il eût fallu montrer que chacun représente un être distingué par des attributs propres et des fonctions particulières, par un culte séparé.

Parmi les Sémites polythéistes, chaque dieu avait son temple et ses prêtres; chaque ville avait son dieu. Les Hébreux eux-mêmes, quand ils s'abandonnèrent à l'idolâtrie, eurent pour leurs idoles des temples et des prêtres particuliers que l'auteur des livres des Rois appelle de leur nom araméen *Kemârim*, par mépris, et pour ne pas profaner le nom sacré de *Cohenim*, ou prêtres du vrai Dieu. Mais si El, Elohim, Jéhovah étaient des dieux distincts, qu'on nous apprenne donc où était le temple d'El, différent de celui d'Elohim ou de celui de Jéhovah; quels étaient les prêtres consacrés au culte de chacun d'entre eux, quels étaient les rites distincts de leur culte; quelle était la ville de Palestine qui adorait El ou Elohim, quelle était celle qui adorait Jéhovah. On ne l'a même pas essayé! Ce n'est cependant que par ces distinctions extérieures, ainsi que par leurs relations généalogiques et par leurs attributions variées, que les dieux se distinguent les uns des autres dans toutes les mythologies. Comment n'en est-il pas de même dans la Bible? Comment la féconde imagination des rationalistes n'a-t-elle pu réussir à découvrir dans toutes les Ecritures aucune trace de rapports généalogiques, aucun trait spécifique qui distingue El d'Elohim ou de Jéhovah, comme Jupiter de Junon, Apollon de Mercure, ou, si l'on allègue la stérilité de l'imagination orientale, Nebo de Mylitta,

Digitized by Google

Baal d'Astarté? Que sont les monuments que nous possédons sur les autres peuples sémitiques ou chananéens comparés à la Bible? Et cependant nous pouvons assigner les traits caractéristiques de leurs divinités. La raison en est qu'il y a une mythologie assyrienne et chananéenne, mais qu'il n'y a pas de mythologie hébraïque. Une seule inscription cunéiforme suffit pour m'apprendre quels étaient les attributs des dieux de Ninive. Je lis sur les taureaux de Khorsabad : « Samas (le soleil) me fait réussir dans mes desseins, Bin m'apporte l'abondance... Bel-El pose la fondation de ma ville; Mylitta-Taauth triture dans son sein le fard... Oannès active les œuvres de ma main, Istar conduit au combat les hommes... Salman dirige les mariages, la souveraine des dieux (Belit) préside aux enfantements... Assour perpétue les années des rois qu'il a institués, protége les armées de l'enceinte de la ville; Ninip, qui pose la première pierre, en fortifie le boulevard jusqu'aux jours reculés [1]. » Ce que je trouve dans dix lignes lapidaires, je ne puis le trouver dans toute la Bible. Dans la bibliothèque d'Assurbanipal, découverte dans un palais de Ninive et composée de ces tablettes plates et carrées en terre cuite qui servaient de livres aux Assyriens et aux Babyloniens, on a trouvé de « nombreux fragments mythologiques, des généalogies de dieux, des tables où se lit l'énumération des divinités adorées dans chaque ville de l'Assyrie et de la Babylonie [2]. » Rien de pareil dans tout le recueil des Ecritures. Point de traces de génération mythologique. L'hébreu n'a même pas de mot pour désigner une déesse, et il est réduit à appeler Astarté un Elohim. Pas un seul trait divin qui ne soit appliqué indifféremment à Elohim ou à Jéhovah. Les hébraïsants qui ont voulu découvrir à tout prix une nuance différente dans l'emploi de ces deux synonymes ont réussi à grand'peine, par des analyses minutieuses et subtiles, à constater que Dieu était appelé Elohim lorsque le texte sacré le représentait comme le Dieu de l'univers en général, et Jéhovah lorsqu'il était considéré comme le Dieu d'Israël en particulier, et encore ont-ils été obligés de reconnaître que cette règle générale souffre de nombreuses exceptions [3]. « Elo-

[1] Traduction de M. Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkyan*, p. 10 et 11.
[2] J. Soury, *Temps* du 12 mars 1872.
[3] Voir Kurtz, *Geschichte des alten Bundes*, t. I, p. 18 et suiv.

Digitized by Google

him et Jéhovah, dit le rationaliste M. Fürst, s'emploient indifféremment l'un pour l'autre, en prose comme en poésie, sans différence d'aucune sorte [1]. » Il suffit d'ouvrir la Bible pour s'en convaincre. « Sache, dit Moïse à son peuple, que Jéhovah, ton Elohim, est le (vrai) Elohim (Dieu), l'El fidèle [2]. » — « El, Elohim, Jéhovah, disent les enfants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, oui, répètent-ils, El, Elohim, Jéhovah *sait* (au singulier), *lui*, » que ce que nous affirmons est véritable [3]. On ne peut désirer une preuve plus décisive de l'identité des trois noms divins, au moment de la sortie d'Egypte, dans l'un des plus anciens livres de la Bible. Nous pourrions apporter une multitude de citations semblables. Contentons-nous, pour terminer, de ces beaux passages des Psaumes : « El, garde-moi, « car je mets en toi ma confiance. — Je dis à Jéhovah : Tu « es Adonaï (mon Seigneur) ; » — « J'irai jusqu'à l'autel d'Elo- « him, à El, ma joie et mes délices ; — Je te louerai sur le « kinnor, Elohim, mon Elohim ; » — « Jéhovah, lève-toi, El, « tends ta main, n'oublie pas les affligés ; — (car) pourquoi le « méchant braverait-il Elohim [4] ? »

IV

On lit dans l'*Histoire de l'antiquité* de M. Max Duncker : « Nous savons que Jéhovah était invoqué sur les hauteurs et sur les montagnes, qu'il se manifestait par le tonnerre, par les éclairs et par les tremblements de terre, qu'il apparaissait lui-même dans des nuages enflammés et dans le feu, qu'il était un dieu jaloux et terrible dont la vue faisait mourir. Antipathique à la génération, tout ce qui sort en premier lieu du sein de la mère lui appartenait, selon une conception antique, les premiers fruits, les premiers-nés des animaux et de la femme » — (ou, dans la langue de M. Soury, le *petit de l'homme* comme le petit de l'animal). « Ce droit de Dieu, la substitution des Lévites à la place des premiers-nés, l'histoire du sacrifice

[1] J. Fürst, *Handwœrterbuch*, t. I, p. 88.
[2] Deut., VII, 9. Jéhovah est appelé plus de deux cents fois dans le Deutéronome l'Elohim d'Israël.
[3] Jos., XXII, 22. La même locution se trouve Ps. L, 1.
[4] Ps. XVI, 1, 2 ; XLIII, 4 ; X, 12, 13.

Digitized by Google

d'Isaac... prouvent indubitablement qu'il y a eu autrefois chez les Hébreux des sacrifices humains... Jephté voue sa fille et la sacrifie... Samuel met Agag en pièces devant Jéhovah à Guilgal. Les Gabaonites disent : « Qu'on nous donne sept des « enfants (de Saül), afin que nous les pendions devant Jéhovah « à Gibea... Et ils les pendirent sur la montagne devant Jé- « hovah. » Jéhovah n'ordonne point, il est vrai, des sacrifices humains semblables à ceux des tribus de même race, les Ammonites et les Moabites, ou à ceux des Chananéens, mais il prescrit de racheter le premier-né par un sacrifice... La circoncision devait être aussi, ce semble, la représentation d'un sacrifice sanglant destiné à payer la rançon de la vie de chaque enfant mâle [1]. »

Ces paroles résument tout ce qu'on peut alléguer pour montrer que « rien n'est mieux établi que l'existence des sacrifices humains en l'honneur de Jahveh, et cela jusqu'au temps de Josias, peut-être même jusqu'au retour de la captivité de Babylone [2]. » Nous les avons traduites et citées, parce que M. Soury semble n'avoir fait que les amplifier et qu'elles nous dispensent de rapporter sa longue amplification. Le critique de la *Revue des Deux-Mondes* n'a oublié qu'une chose, dont M. Duncker a l'impartialité de se souvenir et de tenir compte pour atténuer la portée de ses premières affirmations, c'est la loi du Lévitique qui défend, *sous peine de mort*, d'offrir des sacrifices humains [3].

Qu'il y ait eu des Israélites assez dénaturés ou assez impies pour immoler leurs enfants à Moloch, l'Ecriture nous l'atteste. Les sacrifices humains étaient un des plus grands crimes des races chananéennes, l'un de ceux à cause desquels Dieu les voua à l'extermination [4]. Tous les Israélites ne surent pas échapper à la contagion de ce mauvais exemple ; plusieurs se rendirent ainsi coupables d'un double crime contre la nature et contre la volonté expresse de Dieu, mais ce n'est point à Jéhovah qu'ils offrirent ces monstrueux sacrifices, et ce n'est pas à la religion du peuple de Dieu qu'il faut les imputer. L'histoire sainte ne nous offre qu'un exemple où Jéhovah

[1] *Geschichte des Alterthums*, 3e Aufl., Berlin, 1863, t. I, p. 277-278.
[2] M. J. Soury, *Revue des Deux-Mondes*, p. 585.
[3] Lév., xx, 2-5 ; xviii, 21. Voir aussi Deut., xii, 31 ; xviii, 10.
[4] Deut., xviii, 10, 12.

Digitized by Google

demande l'homme comme victime : c'est lorsqu'il veut *tenter* Abraham et éprouver son obéissance et sa foi. Cette expression de *tentation* (nissâh), employée par le texte sacré [1], suffit à elle seule pour montrer ce que l'auteur de la Genèse pensait des sacrifices humains. La suite du récit fait voir également que cette coutume barbare était condamnée de Dieu. L'oblation d'Isaac n'est pas un sacrifice humain, puisqu'il n'y a pas eu d'homme immolé et que le Ciel même s'est opposé à cette immolation ; elle est une épreuve pour Abraham, et, pour sa postérité, un enseignement qui, du temps de Moïse, deviendra une loi formelle interdisant d'honorer par le sang humain, non pas Jéhovah, car le législateur ne suppose pas qu'une telle pensée puisse entrer dans l'esprit de son peuple, mais Moloch, un dieu étranger. Les expressions mêmes dont se sert le Deutéronome, montrent que les Israélites considéraient les sacrifices humains non comme un usage national, mais comme un usage étranger. L'Ecriture ne pourrait alléguer ce crime comme le motif de la réprobation de ces peuples chassés au profit des Israélites, si ceux-ci avaient été coupables des mêmes forfaits [2].

L'immolation de la fille de Jephté par son père est un acte isolé, le seul de ce genre dont il soit question dans la sainte Ecriture [3]. Il est condamnable et condamné. *In vovendo fuit stultus,* dit saint Jérôme, cité et approuvé par saint Thomas, *quia discretionem non habuit et in reddendo impius* [4]. Il n'est pas plus imputable à la religion d'Israël que les crimes commis depuis le christianisme sous prétexte de religion par des gens trompés ou fanatiques. Serait-il légitime de prétendre que le catholicisme fait assassiner les rois parce que Jacques Clément a poignardé l'infortuné Henri III?

Samuel n'immola pas Agag *à* Jéhovah, mais *devant* Jéhovah, selon l'expression du texte hébreu qui marque par là que Dieu, au regard de qui rien n'échappe, fut le témoin de cette exécu-

[1] Gen., XXII, 1.

[2] Deut., XII, 31. Cf. Lév., XX, 2. « Quiconque des enfants d'Israël ou des *étrangers* qui demeurent en Israël consacrera ses enfants à *Moloch* sera puni de mort. »

[3] Un certain nombre de docteurs et de savants prétendent que Jephté ne fit pas mourir sa fille, mais lui fit vouer seulement sa virginité. Voir Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins. A. T.*, t. III, p. 80-82, 126-148.

[4] Saint Thomas, *Summa theolog.*, 2ª 2ᵃᵉ, quest. 88, art. 2, ad 2ᵘᵐ.

Digitized by Google

tion [1]. Il suffit de lire le chapitre xv du premier livre de Samuel, pour se convaincre que la mort d'Agag fut une mesure politique, non un sacrifice religieux. Samuel avait ordonné à Saül de faire aux Amalécites une guerre d'extermination et de n'épargner la vie de personne. Le roi d'Israël fit passer, en effet, au fil de l'épée tout le peuple vaincu, mais, poussé par un sentiment d'avarice, il réserva comme butin ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux, les meubles et les vêtements, et conserva le chef des ennemis. Cette conduite déplut tellement au Seigneur qu'il répudia Saül. Ce fut pour réparer la désobéissance de ce prince que le prophète mit à mort le roi des Amalécites. Un homme peu au courant des usages des Hébreux peut seul imaginer qu'un idolâtre ait été considéré comme une victime digne d'être offerte à Jéhovah, puisque la loi défendait sévèrement d'offrir une victime qui n'aurait pas été pure et sans défaut. Les Chananéens eux-mêmes étaient si pénétrés de l'idée qu'une victime innocente seule pouvait être agréable à la divinité, qu'ils choisissaient des enfants comme hosties dans leurs sacrifices barbares.

Ce n'est point par religion, c'est par vengeance que les Gabaonites firent périr sept membres de la famille de Saül considérés par eux comme responsables de la conduite injuste de ce roi à leur égard. Il faut être bien à court d'arguments pour transformer des criminels ou des hommes considérés comme tels en victimes religieuses, un supplice en sacrifice et une potence en autel.

Mais, demande M. Soury, « qu'est-ce que la consécration des premiers-nés à Jahveh? Qu'est-ce surtout que la circoncision, sinon une transformation de ces sacrifices (humains), amenée fatalement par l'adoucissement des mœurs [2] ? »

La circoncision, antérieure au sacrifice de la fille de Jephté, antérieure même au sacrifice d'Isaac, qui ne fut conduit au mont Moriah pour y être immolé que plusieurs années après avoir été circoncis, ne peut, en aucune façon, être une transformation des sacrifices humains. L'Ecriture nous apprend ce qu'elle

[1] I Sam. (Rois), xv, 33. « Lifnê Jehovah, *sub oculis Dei*, dit Gesenius, *Thesaurus* (t. I, p. 579), id est, Jova præsente et teste.» — On lit I (III) Rois, xix, 11, au sujet d'un vent violent : « Conterens petras *ante Dominum*. »

[2] *Revue des Deux-Mondes*, p. 587.

Digitized by Google

est en nous racontant son institution : « Tout mâle parmi vous « sera circoncis, dit Dieu à Abraham... et ce sera un signe de « l'alliance qui existe entre moi et vous [1]. »

La consécration des premiers-nés au Seigneur n'est pas davantage un souvenir des sacrifices humains. « Tu rachèteras « le premier-né de tes enfants, dit la loi de Moïse. Et quand « ton fils t'interrogera un jour en disant : Pourquoi cela? tu « lui répondras : Parce que Jéhovah nous a fait sortir de « l'Egypte, de la maison de la servitude, par la force de son « bras. Car, lorsque Pharaon s'endurcit et refusa de nous lais- « ser partir, il arriva que Jéhovah tua tous les premiers-nés « de la terre d'Egypte, depuis le premier-né de l'homme jus- « qu'au premier-né de la bête, c'est pourquoi je sacrifie à « Jéhovah tous les animaux mâles qui naissent les premiers « et je rachète tous les premiers-nés de mes enfants [2]. »

M. Soury se flatte d'avoir découvert dans Isaïe une preuve nouvelle de l'existence chimérique des sacrifices humains en l'honneur de Jéhovah. S'il n'a pas spéculé sur l'ignorance générale des langues sémitiques en France, il nous a donné un rare exemple de la légèreté avec laquelle ce critique, qui affecte tant de rigueur et de sévérité, se permet de traiter le texte sacré. « Pendant toute la durée de la monarchie, lisons-nous dans la *Revue des Deux-Mondes*, ces sacrifices (humains) ont eu lieu dans les royaumes d'Israël et de Juda, surtout dans la vallée de Ben-Hinnôm, près de Jérusalem, au sud de la montagne de Sion. Là, se trouvait le fameux Tophet, sorte de pyrée ou foyer sacré entretenu par des prêtres. Voici quelques paroles d'Isaïe auxquelles on n'a peut-être pas accordé toute l'attention qu'elles méritent, car elles me semblent ne laisser aucun doute sur la nature du Tophet : « Oui, depuis « hier (longtemps) Tophet est préparé, il est préparé pour « Moloch, il est profond et large. Son bûcher a du feu et du « bois en quantité. *L'haleine de Jahveh brûle comme un torrent « de souffre.* » (xxx, 33.) C'est dans ce bûcher que les Hébreux jetaient leurs premiers-nés. Jahveh, la flamme du sacrifice, dévorait ces offrandes [3]. »

[1] Gen., xvii, 10-11.
[2] Exode, xiii, 13-15.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, p. 586.

Digitized by Google

Il est difficile d'accumuler plus de contre-sens en si peu de mots. Premier contre-sens, le mot Tophet, employé par Isaïe, ne désigne pas cette partie de la vallée de Ben-Hinnom, appelée Tophet; c'est une expression figurée pour désigner un lieu où l'on brûle les cadavres. Tel est le sens que M. Fürst donne à ce mot, dans sa *Concordance hébraïque* et dans son *Dictionnaire*[1]; tel est le sens que lui donnent, sans exception, tous les meilleurs hébraïsants de l'Allemagne.

Second contre-sens : il n'est pas question de Moloch dans Isaïe, mais du roi d'Assyrie, ce qui est fort différent. Tous les interprètes modernes sont d'accord là-dessus. M. Soury a changé le texte massorétique de la Bible, qui porte, non pas Molek (Moloch), ce qui, dans ce passage, n'aurait aucun sens, mais Melek, le roi (d'Assyrie), Sennachérib.

Troisième contre-sens : « l'haleine de Jéhovah brûle comme un torrent de soufre, » traduit M. Soury, qui, pour faire ressortir toute l'importance de ce membre de phrase, l'a fait imprimer en italique. Le texte porte : « le souffle de Jéhovah, comme un torrent de soufre, l'allume (ce bûcher). » Notre traducteur a donné au verbe (bâar), le sens de *brûler*, tandis qu'il signifie ici *allumer*, *embraser*, et il a oublié ou omis le complément du verbe (bâh), c'est-à-dire le pronom, remplaçant le bûcher, qui empêche de donner à la phrase le sens qui lui est attribué.

Enfin, indépendamment de ces contre-sens de détail, le passage tout entier n'est qu'un contre-sens, car le prophète ne parle aucunement des sacrifices humains, mais de la combustion des cadavres. Une des règles les plus élémentaires, les plus simples et les plus incontestables de la critique, c'est de déterminer le sens des phrases par le contexte ou par les antécédents et les conséquents. Or, notre critique, ici, comme en plusieurs autres endroits, a complétement oublié cette règle. Sans cela, il ne serait point tombé dans ces incroyables fautes, car il est impossible de donner deux explications au ch. xxx d'Isaïe. Le prophète y blâme les Juifs qui mettent leur confiance dans l'Egypte et qui comptent sur elle pour les défendre contre les Assyriens. Ce ne sont point les hommes.

[1] J. Fürst, *Concordantia librorum Vet. Test.*, p. 1222; *Handwörterbuch*, t. II, p. 541.

Digitized by Google

c'est Jéhovah lui-même qui les délivrera de leurs ennemis : « Assur tremblera à la voix de Jéhovah, il sera frappé par la verge (de Dieu)... Déjà un lieu est tout prêt pour brûler (les cadavres des soldats assyriens), il est préparé même pour le roi (Sennachérib) ; le bûcher est profond et large, il a du feu et du bois en quantité : c'est le souffle de Jéhovah qui l'allume comme un torrent de soufre. »

Tout ce que nous venons d'avancer ici contre M. Soury est soutenu unanimement par tous les exégètes de l'Allemagne, soit chrétiens, soit rationalistes, et, pour ne citer ici que les plus renommés, par Gesenius, Knobel, M. Hitzig, M. Ewald, le baron de Bunsen, M. Delitzsch [1].

V

Ce n'était pas assez d'avoir accusé la religion de Jéhovah de s'être souillée par des sacrifices humains : il fallait lui jeter à la face une accusation plus ignominieuse et plus odieuse encore, et lui reprocher d'avoir fait de la prostitution et de l'infamie, dans ce qu'elle a de plus hideux et de plus révoltant, un rite de son culte. La plume tremble entre les mains lorsqu'on est forcé de transcrire de tels blasphèmes, mais il le faut pour venger l'honneur de notre Dieu, qui nous est plus cher, s'il est possible, que l'honneur de nos sœurs et de nos mères, et pour démasquer ces insulteurs qui, sous un faux prétexte de science, accumulent les plus incroyables mensonges.

« Après les sacrifices humains, nous dit-on, la prostitution sacrée est ce qui caractérise *essentiellement* la religion primitive des Beni-Israël... Les prostitués étaient des deux sexes.

[1] Gesenius, *Der Prophet Jesaia*, t. I, p 880; t. II, p. 74; Knobel, *Jesaia*, dans le *Manuel exégétique* rationaliste de Hirzel, 2e éd., p. 230; Hitzig, *Der Prophet Jesaia*, p. 373; Ewald, *Die Propheten des Alten Bundes*, 1867-1868, 2e éd., t. I, p. 437 et 441; Bunsen, *Bibelwerk*, t. II, p. 389. Ces cinq exégètes sont les cinq rationalistes les plus célèbres qui aient commenté Isaïe. Parmi les protestants orthodoxes, voir Delitzsch, *Commentar über der Pr. Jesaia*, 2e éd., 1869, p. 344-345. On peut voir, pour les commentateurs catholiques, Schegg, *Der Prophet Jesaia*, t. I, p. 316.

Digitized by Google

Les hommes étaient appelés *Kedeschim*, les femmes *Kedeschoth*, c'est-à-dire « saints, voués, consacrés. » Le Deutéronome atteste que les uns et les autres apportaient au trésor du temple de Jahveh le produit de leur prostitution. Voilà ce qui payait en partie les frais du culte à Jérusalem, comme à Byblos..., à Paphos [1]. »

Voilà donc le Dieu qui avait englouti Sodome pour la punir de ses vices contre nature, honoré par ses adorateurs au moyen des crimes mêmes qui se commettaient à Sodome! On nous affirme que c'est là le caractère *essentiel* de la religion *primitive* d'Israël, et l'on nous en apporte pour preuve le témoignage d'un livre qu'on prétend avoir été écrit seulement sous le règne de Josias, c'est-à-dire environ mille ans après Moïse, et qui dit tout le contraire de ce qu'on lui attribue. J'ouvre, en effet, le Deutéronome, XXIII, 17-18, et j'y lis : « Qu'il n'y ait point de prostituée entre les filles d'Israël, et qu'entre les fils d'Israël il n'y en ait aucun qui se prostitue à l'infamie. Tu n'apporteras point dans la maison de Jéhovah, ton Elohim, le salaire d'une prostituée ni le prix d'un chien, pour quelque vœu que ce puisse être, car ces deux choses sont en abomination à Jéhovah, ton Elohim. » Et voilà ce qui prouve que les Kedeschim et les Kedeschoth apportaient au trésor du temple de Jahveh le produit de leur prostitution, *qu'on l'y acceptait et que c'était à l'aide de ses offrandes qu'on payait en partie les frais du culte à Jérusalem*, comme dans le temple de Vénus à Paphos. M. Soury procède ici comme un historien qui, pour peindre les mœurs et les coutumes des Français, irait fouiller le Code pénal et leur attribuerait tous les crimes qu'il y trouverait défendus.

Aucune législation n'a été plus sévère que la législation mosaïque contre la prostitution. Tandis que nos lois modernes la tolèrent, la loi de Moïse l'interdisait absolument aux filles des Hébreux, et, sinon par la lettre au moins par son esprit (de l'aveu de tous), aux étrangères comme aux indigènes; elle poussait la sévérité jusqu'à condamner au feu la fille du prêtre qui violait les règles de la pudeur [2]. Que ces prescriptions sévères n'aient pas été toujours observées, ce qui se

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 599, 601.
[2] Lév., XIX, 29; Deut., XXIII, 19; Lév., XXI, 19.

Digitized by Google

passe parmi nous ne nous permet guère d'en être surpris. Il y eut une époque où le temple de Dieu fut profané par le triomphe passager de l'idolâtrie qui amena des Kedeschim dans les maisons contiguës au temple de Jérusalem. Josias démolit leurs demeures. Nous connaissons ces époques néfastes. Nos pères ont vu une infâme courtisane sur l'autel de Notre-Dame de Paris, et plusieurs d'entre nous ont entendu, il n'y a pas un an encore, proférer les plus horribles blasphèmes dans les chaires des principales églises de la capitale. Mais ces profanations ne déshonorent que leurs auteurs. La religion de Jéhovah ne fut pas plus atteinte par les impuretés des Kedeschim que le christianisme ne l'a été par les saturnales de la Commune.

M. Soury, pour donner quelque crédit à ses affirmations plus qu'aventureuses, nous assure que « jamais race humaine n'eut un tempérament plus voluptueux, » et il le prouve par le témoignage de Tacite : *projectissima ad libidinem gens,* et par un tableau de la Juive qui rappelle les œuvres de M. Carpeaux et dont la crudité ne fait honneur ni à celui qui l'a écrit, ni à la *Revue* qui l'a publié. Cette peinture, où l'on fait de l'almée orientale le type de toutes les femmes israélites, est aussi fausse qu'indécente. Si les lois de Moïse ne réussirent pas à empêcher toute faute contre les mœurs, elles firent du moins que le peuple hébreu fut celle de toutes les populations asiatiques qui sut le mieux éviter la corruption. La plupart des historiens admettent même que les courtisanes de Palestine n'étaient pas originaires du pays, et plusieurs en voient la preuve dans le nom de *Nokria, l'étrangère,* qui leur est souvent donné [1]. Mais, quoi qu'il en soit, le Juif et la Juive eussent-ils été tels que nous les représente leur critique, s'ensuivrait-il qu'ils ont fait de la satisfaction de leurs passions un acte religieux en l'honneur de Jéhovah ? Nous savons que les enfants d'Israël n'ont pas toujours su maîtriser leur cœur, nous savons que dans le désert un grand nombre ne sut pas résister aux séductions du culte de Beelphégor, mais nous savons aussi que Moïse, pour effrayer tous ceux qui pourraient être tentés de les imiter plus tard, fit impitoyablement mettre à mort les coupables. Or, une religion n'est responsable que de

[1] Voir Winer, *Biblischer Realwörterbuch*, 2e éd., t. I, p. 612 ; 3e éd., t. I, p. 517.

Digitized by Google

ce qu'elle autorise : la religion primitive d'Israël, au lieu d'approuver la prostitution, la condamne formellement et sévèrement.

Nous avons vu de quelle manière étrange M. Soury transforme la défense de la loi en preuve de sa thèse. Les autres arguments qu'il apporte ne font pas un moindre honneur à son habileté, je regrette de ne pouvoir pas ajouter : à sa franchise et à sa loyauté. « C'était généralement, dit-il, sur les « hauts-lieux, » où l'on offrait des sacrifices, *à côté de la tête* de Baal ou de *Jahveh* et du symbole d'Aschera, que se dressaient les tentes des prostituées sacrées [1]. » Erreur : aucun des textes auxquels l'auteur nous renvoie comme preuves, aucun texte de la Bible ne dit que les tentes des prostituées étaient dressées auprès *de la tête de Jahveh*, ni en l'honneur de Jahveh.

Le critique continue : « La Bible désigne la fête des prostitutions sacrées sous le nom de Soucoth-Benoth, « les tentes des filles. » Il s'agit de la fête des Sacées. L'opinion de Movers, qui compare ce nom à celui d'une des grandes solennités de l'année juive, la fête des tentes ou des tabernacles, a aujourd'hui prévalu dans la science... Ajoutons qu'il y avait en Palestine une ville dont le nom vient sûrement de *Soucoth*, « tentes [2]. » — M. Soury a espéré sans doute que personne ne discuterait cette argumentation, autrement il n'aurait jamais osé l'écrire. Que le lecteur lise et pèse attentivement les phrases et les mots que nous venons de citer, car chaque expression y est soigneusement choisie, et tout y est calculé.

Le sens général qui se dégage incontestablement de cet alinéa est celui-ci : Il existait une fête juive des prostitutions sacrées que la Bible appelle *Soucoth-Benoth*. Cette fête n'est pas autre que la fête des tabernacles. L'opinion de Movers, qui assimile cette fête juive des tabernacles à la fête des Sacées, a aujourd'hui prévalu dans la science. Nous trouvons dans la géographie de la Palestine une ville qui doit sûrement son nom à cette fête des prostitutions sacrées, car son nom

[1] Is., LVII, 7 et suiv. ; II Rois, XVII, 30; XXIII, 7; Ezéch., XXIII, 14; Hos., IV, 13. — *Revue des Deux-Mondes*, p. 599-600.

[2] Voyez Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 80. — *Revue des Deux-Mondes*, p. 600.

Digitized by Google

vient de Soucoth, et M. Lenormant, à qui l'on renvoie, doit être de cet avis.

Qu'on nous permette maintenant de reprendre ces phrases une à une, pour en donner le sens vrai et historique. « La Bible désigne la fête (babylonienne) des prostitutions sacrées (célébrée dans la Samarie par les Babyloniens transportés dans ce pays, non par les Juifs), sous le nom de *Soucoth-Benoth*. Il s'agit de la fête (babylonienne) des Sacées. L'opinion de Movers, qui compare ce nom (de Sacées, quant au *mot* seulement, non quant à l'institution) à celui d'une des grandes solennités de l'année juive, la fête des tentes ou des tabernacles (cette opinion, dis-je, qui fait venir *Sacées* de *Soucoth*), a aujourd'hui prévalu dans la science...[1]. Ajoutons qu'il y avait en Palestine une ville dont le nom vient sûrement de *Soucoth*, « tentes. » — Sûrement, en effet. Non-seulement il y avait en Palestine une ville dont le nom venait de *Soucoth*, mais son nom même était Soucoth. Il n'est pas besoin de l'autorité des *Lettres assyriologiques* de M. Lenormant pour nous forcer à l'admettre, car il en est fait mention dans la Genèse, dans Josué, dans les Juges, dans les Rois et dans les Psaumes, ce que M. Soury semble ignorer. Ajoutons que ce nom de Soucoth ou Soccoth, pas plus que les *Lettres assyriologiques* qui, à l'endroit cité, nous parlent des Scythes, n'a absolument rien à faire avec les prostitutions sacrées. La Genèse ne se contente pas de nous mentionner Soccoth, elle nous apprend l'origine de son nom : « Jacob s'en alla à Soucoth : il y bâtit une maison pour lui et des *soucoth* (tentes) pour ses troupeaux, et c'est pour cela qu'il donna à ce lieu le nom de *Soucoth*[2]. »

Qu'on nous permette une dernière citation et nous en

[1] Voici la phrase même de Movers : « Lucian nennt den Gründer der Heiligthums zu Hierapolis... bald Bacchus, bald Deukalion τὸν Σκύθεα. Sollte hiernicht vielleicht Σικύτης oder SKVT verwechselt sein, wie auch sonst das Sakaënfest, HG HSKVT, ein *skythisches* Fest genannt wird? » (*Die Phœnizier*, t. I, p. 597, note.) On pourrait croire que M. Soury a mal compris, en parlant de Movers, la phrase de M. Lenormant qu'il a copiée ici, et qu'il n'avait pas vu l'auteur original, mais cette explication peut difficilement s'admettre, parce que les critiques sérieux remontent toujours aux sources et que dans ce qu'il dit du symbole d'Aschera, p. 598 de son article, il me semble avoir traduit presque littéralement Movers.

[2] Gen., XXXIII, 17.

Digitized by Google

aurons fini avec M. Soury : le lecteur pourra prononcer en pleine connaissance de cause sur le caractère de son travail. Les deux premières phrases de l'alinéa dont nous venons de fixer le sens sont empruntées au *Bérose* de M. Lenormant. Seulement elles sont citées d'une manière incomplète, et ce qui est omis dans la *Revue des Deux-Mondes* est précisément ce qui leur donne un sens tout contraire à la vérité. « La Bible, dit M. Lenormant, désigne la fête des prostitutions sacrées, *apportée de Babylone à Samarie par les colons qui remplacèrent les Israélites*, sous le nom de *Soucoth-Benoth*, « les tentes des « filles...» Reste l'opinion de Movers, qui nous paraît encore la meilleure, et à laquelle nous nous rangerons désormais. L'illustre historien des Phéniciens compare le nom des Σαχαῖα à celui d'une des grandes fêtes de l'année juive, appelée HAG HASOUKOTH, la fête des tentes, ou, comme on a pris l'habitude de dire dans nos histoires saintes, la fête des tabernacles. *La fête des tentes, dans la loi de Moïse, était une fête consacrée au vrai Dieu pour le remercier du bienfait des récoltes* [1]. » Les omissions de M. Soury dans les emprunts qu'il a faits à M. Lenormant sont volontaires. Nous laissons au lecteur le soin de juger de l'intention qui les a inspirées.

Concluons. La véritable religion primitive d'Israël, sa religion dans tous les temps, c'est le monothéisme. Le culte de Jéhovah n'a été souillé ni par les cruautés chananéennes, ni par les infamies babyloniennes. Pendant plusieurs siècles, le peuple de Dieu a été le gardien et le dépositaire de la croyance à l'unité divine, puis il en a été le missionnaire et l'apôtre. Il a rempli sa mission, non par la puissance de son génie, non en vertu du développement progressif de ses idées ou de ses institutions, mais, par la grâce de Dieu, malgré son penchant pour le polythéisme. Toute son histoire porte l'empreinte visible de l'action de la Providence. C'est là la grande leçon qui doit ressortir de tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

Abandonnée à elle-même, la race d'Abraham n'aurait pas

[1] Lenormant, *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 171-172. M. Soury copie mot pour mot au même endroit plusieurs autres phrases de M. Lenormant; il ne renvoie pas cependant ici à son ouvrage quoiqu'il le fasse plusieurs fois ailleurs.

Digitized by Google

tardé à s'engloutir dans le gouffre de l'idolâtrie : elle serait aujourd'hui à peine connue de quelques savants de profession qui se demanderaient ce qu'elle a été, comme ils se demandent ce qu'ont été les Soumir, les Accad, les Khétas, les Rotennou et tant d'autres tribus dont on a découvert les noms sur les monuments de l'Egypte et de l'Assyrie. Le Seigneur, qui avait sur le genre humain des desseins de miséricorde, n'a pas voulu qu'il en fût ainsi, et a traité son peuple choisi comme un enfant de prédilection. Jamais père n'a élevé un fils avec plus de tendresse, ne l'a entouré de plus de soin et de vigilance. Dieu tire d'abord Abraham de la Mésopotamie pour sauver sa foi. Il le fait vivre, ainsi que son fils Isaac et son petit-fils Jacob, dans la Palestine qui doit être la terre du monothéisme, comme Israël doit en être le peuple. Mais les Abrahamides n'y demeurent qu'autant qu'il est nécessaire pour graver profondément dans la mémoire de leur race future l'idée que c'est là la terre promise, son pays héréditaire, celui qu'elle devra conquérir et posséder un jour. Enclins à l'idolâtrie, encore en petit nombre, vivant au milieu d'un peuple qui parlait la même langue, avait les mêmes coutumes, les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, obligés de contracter des mariages avec les Chananéennes, ce qu'avaient évité leurs pères, n'auraient pas tardé à s'absorber dans la masse, à éteindre dans leurs cœurs la flamme de la foi et à partager le culte des Chananéens dont ils n'étaient distingués que par la religion. Afin de prévenir ce malheur, dès qu'Israël est suffisamment pénétré de l'idée qu'il doit être un jour maître de la Palestine, Dieu l'en éloigne, et il ne l'y ramènera que lorsque la famille de Jacob sera devenue une nation capable d'y vivre seule et en souveraine. En attendant, la Providence la fait émigrer tout entière en Egypte, c'est-à-dire dans un pays où elle sera obligée de vivre dans l'isolement, parce qu'elle est un objet d'abomination pour les indigènes, qu'elle a pour protecteurs des conquérants abhorrés, qu'elle ne parle point la même langue, n'a point les mêmes mœurs, les mêmes coutumes. Là elle n'est pas exposée à la tentation d'abandonner sa religion propre pour celle de Mitsraïm : non, elle éprouve pour le culte des divinités égyptiennes toute la répulsion qu'éprouve l'esclave maltraité vis-à-vis d'un maître cruel, l'opprimé vis-à-vis de l'oppresseur. Elle s'attache d'autant plus au Dieu de ses pères qu'elle

Digitized by Google

se sépare par là davantage de ses persécuteurs. Nous voyons bien par l'histoire de sa délivrance que la servitude avait énervé le courage de la postérité des fiers enfants de Jacob, mais nous ne découvrons aucune trace d'opposition aux enseignements de Moïse sur la religion de Jéhovah. Ce n'est qu'après la sortie d'Egypte que l'idolâtrie apparaît dans l'adoration du veau d'or. Jusque-là, le gros de la nation avait été fidèle, et les actes de polythéisme signalés par les prophètes n'avaient été que des exceptions.

Quand le peuple est prêt à occuper seul le pays de Chanaan, quand une génération nouvelle et virile s'est formée au milieu de l'aridité du désert et de la dure vie qu'on y mène, le peuple du monothéisme prend possession de la Terre sainte, dont il ne sortira plus qu'au moment où il sera appelé à achever sa mission, à l'époque de la captivité de Babylone et de l'établissement du Christianisme.

Le Ciel semble avoir créé exprès la Palestine pour y déposer en sûreté le trésor de la révélation primitive. Jetez les yeux sur une carte du monde connu des anciens, et vous verrez que la Terre promise en était géographiquement le centre, le cœur, ou, comme on l'a appelée, *umbilicus terrarum*. Mais étudiez de plus près, et vous remarquerez que ce pays, placé en quelque sorte au point d'intersection des trois parties du monde antique auquel touchaient toutes les grandes routes commerciales qui aboutissaient à la Phénicie, alors l'entrepôt universel de tous les peuples, était cependant privé par la nature et la configuration de son sol de commerce et d'industrie, et par conséquent de relations et de vie internationale. Il ne possédait qu'un seul fleuve non navigable, qui se perd dans la mer Morte et n'a point de débouché. Les côtes accessibles de la Méditerranée, la riche plaine de Séphéla, n'appartinrent que tard aux Hébreux : ils durent se contenter longtemps de montagnes et de vallées, de ce vaste assemblage de murs, de rochers, de ravines profondément déchirées, de cavernes, de cols, de highlands. Isaïe dépeignait très-exactement sa patrie en l'appelant une vigne bien fermée. Ce pays était donc plus qu'aucun autre à l'abri de tout contact étranger, et Israël y vivait dans l'isolement nécessaire pour sauvegarder de tout mélange impur le dépôt de la tradition.

Mais quand le moment sera venu de semer le grain précieux

Digitized by Google

du monothéisme aux quatre vents du ciel, l'isolement et la séparation cesseront, Israël se portera comme en un clin d'œil de ce centre à tous les points de la circonférence. Il partira par toutes ces grandes voies de communication qui reliaient l'Asie à l'Afrique et à l'Europe, en passant par la Syrie. La captivité de Babylone dispersera ses enfants dans toute la terre habitée, et quand Jésus-Christ sera venu, quand il enverra ses apôtres prêcher partout l'Evangile, les apôtres trouveront dans toutes les villes des Juifs qui auront déjà préparé les esprits aux doctrines du monothéisme, et une synagogue où ils pourront faire entendre la bonne nouvelle et former le premier noyau des communautés chrétiennes. Voilà l'œuvre de Dieu, non l'œuvre des hommes. Est-il permis d'y méconnaître le doigt de la Providence?

V.-G. Roux.

Digitized by Google

LA MORT

DE

GABRIELLE D'ESTRÉES

D'APRÈS UNE RELATION CONTEMPORAINE INÉDITE

La mort de Gabrielle d'Estrées fut-elle le résultat d'un crime? Si oui, quels furent les instigateurs et les agents de cet attentat? Les partis politiques et religieux, des inimitiés publiques ou privées en sont-ils responsables? Jamais peut-être accident plus inattendu ne fournit à l'imagination populaire plus large carrière, ne vint dénouer avec une opportunité plus intelligente une situation compliquée et que bien des gens jugeaient grosse de périls. Pour certains esprits prompts à s'alarmer, l'avenir de la France, les destinées de la dynastie, celles mêmes des deux grands partis religieux qui depuis si longtemps mesuraient leurs forces, semblèrent un moment attachés à ce dilemme du mariage ou de la mort de la duchesse de Beaufort.

Quinze jours au plus séparaient la maîtresse de Henri IV du but splendide auquel elle tendait depuis tant d'années : elle avait, c'est bien littéralement qu'on peut le dire, le pied sur les premières marches du trône. Ses robes de noces étaient achevées ; l'anneau nuptial, celui-là même avec lequel le roi avait épousé la France à son sacre, était déjà passé à son doigt. Quand ses hautes visées furent entravées par la mort, quand une foudroyante catastrophe apporta une solution inattendue aux difficultés qu'on prévoyait, presque tous les contempo-

Digitized by Google

rains y virent la main de la Providence. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les soupçons s'égarèrent et flottèrent des têtes les plus obscures aux plus illustres ; mais peu de gens cherchèrent à l'événement une cause simple et naturelle : on n'admit pas que le hasard pût avoir de telles habiletés. L'histoire a recueilli ces soupçons, et lentement les a presque transformés en certitudes. Sans parler des chroniqueurs, il n'est guère, depuis Mézeray, d'historien jouissant de quelque renommée qui ne les ait enregistrés avec complaisance ; tant l'explication des événements mystérieux, quand elle est extraordinaire et dramatique, a plus de chances d'être bien accueillie que celle qui se fonde sur l'étude impartiale des faits et qui substitue au merveilleux et à l'horrible, la simple, froide et prosaïque réalité.

Les véritables causes de la mort de Gabrielle d'Estrées ne sont pas de celles qu'un document direct puisse jamais éclairer d'une lumière décisive. L'empoisonnement est, de sa nature, le plus mystérieux, le plus malaisé à saisir des attentats contre la vie humaine, et ceux qui le méditent et l'accomplissent ont toujours chance de rester inconnus. Il est rare qu'un pareil crime ait des complices, plus rare encore que son auteur confie son projet au papier. C'est donc seulement par voie d'enquête, par une sorte d'instruction judiciaire qu'on peut arriver à percer la vérité. Qu'il me soit permis de rappeler que cette enquête, j'ai essayé déjà de l'établir dans une étude publiée dans une autre *Revue* [1], et qui a trouvé place ensuite dans un livre consacré à l'élucidation de diverses questions historiques [2].

Après avoir exposé, dans ce travail, tous les témoignages alors connus sur ce sinistre événement, j'ai essayé de montrer en quoi ils s'accordent et en quoi ils se contrarient. Ces rapprochements ont eu pour effet de préciser un certain nombre de circonstances et de détails livrés à la discussion, et sur lesquels la critique et l'esprit d'analyse peuvent seuls prononcer. La publicité donnée à cette étude m'a valu récemment la communication d'un document inédit des plus graves et qui apporte un singulier appui à mes conclusions : c'est ce document qui m'a déterminé à revenir sur un sujet qui n'était point aussi

[1] *Revue contemporaine*, livraisons des 15, 28 février et 15 mars 1867.
[2] *Problèmes historiques*. Hachette, 1867, 1 vol. in-18.

Digitized by Google

épuisé qu'on pourrait le penser, et à l'élucider, d'une façon que j'ose croire définitive, par les nouveaux renseignements que cette pièce fournit.

Il s'agit d'une lettre écrite le 16 avril 1599, six jours après la mort de Gabrielle d'Estrées, et où toutes les particularités de cet événement sont racontées avec la dernière précision. L'auteur est Jehan de Vernhyes (prononcez Vergnes), président de la Cour des Aides de Montferrand et membre du Conseil de Navarre, l'un des plus fidèles amis de Henri IV et de Du Plessis-Mornay. Chef du parti royaliste en Auvergne pendant la Ligue, Jehan de Vernhyes a laissé, sur cette province, d'intéressants mémoires qui ont été publiés par l'Académie de Clermont. Sa lettre est adressée au duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roi au haut et bas pays de Languedoc[1]. Elle est tout entière de sa main et porte l'empreinte de son cachet sur lequel sont gravées ses armes parlantes : un vergne, nom de l'aune dans certaines provinces[2], avec deux étoiles en chef, dont une au-dessus d'un croissant.

Le caractère essentiellement confidentiel de cette missive est suffisamment établi par ses énonciations et par les graves révélations qu'elle renferme. M. de Vernhyes l'avait remise à un gentilhomme sûr et il recommandait expressément au duc de Ventadour de la conserver pour la lui rendre à leur prochaine entrevue. Ce désir a été accompli, puisque l'original de cette lettre s'est retrouvé parmi les papiers de son auteur[3]. Elle est chiffrée dans ses parties les plus compromettantes : il est à présumer que M. de Vernhyes n'était pas très-familier avec le chiffre dont il se servait et qui probablement lui avait été transmis par son noble correspondant, car la manière dont il en

[1] Anne de Levis, duc de Ventadour, comte de la Voûte, baron de Donzenac, Boussac, la Roche en Renier, Annonay, Cornillon et Vauvert, gouverneur et sénéchal du haut et bas Limousin en 1591, puis lieutenant général du Languedoc, où il fit l'ouverture des Etats, le 8 novembre 1622.

[2] *Il ha les yeulx rouges comme un jadeau de Vergne*, dit Rabelais, liv. Ier, ch. XXXIX. L'aune, qui est rouge sous son écorce, sert en effet à faire des écuelles (jadeaux.)

[3] J'en dois la communication à l'obligeance de M. Rouffy, président du tribunal civil de Clermont et membre de l'Académie de cette ville, lequel tenait ce document d'un membre de la famille de Vernhyes, originaire de Salers (Cantal), et représentée aujourd'hui par la maison de Bargues, qui a longtemps habité Salers. M. Rouffy est né dans les environs de cette ville, ce qui explique comment il a pu se procurer la pièce dont il s'agit.

Digitized by Google

use témoigne d'hésitations et de tâtonnements : il commet des omissions et même des erreurs qui rendent parfois l'interprétation du sens assez difficile. Comme presque toutes les missives écrites en chiffres, celle-là est d'ailleurs conçue dans un style elliptique, analogue à celui que tout le monde emploie aujourd'hui pour les communications télégraphiques. Elle sera du reste reproduite ici *in extenso*, j'y joindrai la clef des chiffres, telle que je suis parvenu à l'établir, et je reproduirai de plus en note les chiffres afférents aux passages traduits. Cette double précaution permettra à tout lecteur attentif de me contrôler et de me rectifier au besoin.

I

Lorsque Henri IV se résolut à solliciter de la cour de Rome la dissolution du lien qui l'attachait à Marguerite de Navarre et à déclarer son intention de poser la couronne sur le front de Gabrielle, il y avait longtemps déjà qu'il s'efforçait de gagner les esprits à cette idée et de calmer toutes les appréhensions. En cela les données générales de sa politique étaient d'accord avec les secrets penchants de son cœur : il servait tout à la fois ses intimes aspirations et les intérêts beaucoup plus respectables du pays. Ne faisons point injure à un si grand esprit en admettant que les habiles concessions par lesquelles le souverain désarma les partis n'eussent d'autre but que de favoriser les faiblesses de l'amant ; elles donnaient en même temps une heureuse satisfaction à ce besoin d'apaisement que les peuples éprouvent toujours après de longues et stériles agitations. Il s'en faut de beaucoup que l'élévation de la duchesse de Beaufort au trône pût avoir les graves conséquences qu'a entrevues après coup l'imagination des faiseurs de mémoires et des historiens. Dans son union avec le roi, ni les réformés, ni les catholiques, ni le Pape, ni les Jésuites ne pouvaient voir une menace contre les grandes causes qu'ils avaient à cœur de défendre. C'est là un point que je crois avoir trop fortement établi ailleurs pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici. Qu'il me suffise de dire que les calvinistes avaient plus à espérer qu'à craindre de ce mariage : l'intimité de Gabrielle avec les princesses de Bar et d'Orange, l'appui qu'elle

Digitized by Google

avait prêté aux exigences des réformés dans la grande affaire de l'édit de Nantes, leur étaient de sûrs garants, sinon de son dévouement à leurs intérêts, au moins de sa modération. Quant aux catholiques, Henri IV leur avait accordé, sur les graves questions qui les préoccupaient, celles de l'édit de Nantes, de la réception du concile de Trente et du rappel des Jésuites, toutes les concessions propres à les rassurer sur les conséquences politiques de l'union projetée. Dès la fin de l'année 1598, les Jésuites avaient obtenu tout ce qu'ils souhaitaient pour le moment; ils n'étaient plus inquiétés, mais tolérés dans les provinces dont, moins de trois mois auparavant, on parlait encore de les bannir, et ils comprenaient à merveille qu'avant de demander davantage, ils devaient laisser au roi le temps d'user la résistance du Parlement et de l'Université. Leurs intérêts n'étant point compromis par la question du mariage, à défaut de leurs sympathies on pouvait au moins compter sur leur neutralité.

Seuls les modérés, ceux qu'on appelait les Politiques et qui formaient la fraction la plus saine, la plus intelligente, la plus influente du parti orthodoxe, la mieux initiée aux exigences comme aux difficultés du moment, envisageaient avec une appréhension mêlée de tristesse les conséquences possibles du choix auquel le roi s'était arrêté. Toutefois leur opposition toute respectueuse n'était pas de nature à se traduire en résistance ouverte, encore moins en complots meurtriers. Dans ce parti sage, vertueux, éclairé, dont le Parlement, les cours souveraines, le barreau, la haute bourgeoisie formaient le noyau [1], tout le monde professait le respect des lois fondamentales qui séparent la monarchie du despotisme. On réclamait le concours, dans les affaires publiques, des assemblées nationales et des grands corps de l'État; mais on voulait, en même temps, une royauté forte, fondée sur une succession légitime, établie d'après des lois invariables, et, aux yeux de ces hommes expérimentés, la légitimation des enfants du roi et de Gabrielle d'Estrées était un gros point noir à l'horizon de l'avenir, une menace pour la stabilité politique. A la mort de Henri IV, les bâtards légitimés verraient-ils leurs prétendus droits reconnus

[1] Nous tenons à laisser à notre collaborateur la responsabilité de ses appréciations sur les *Politiques*. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

sans difficulté ? Ces droits ne seraient-ils pas contestés par les princes du sang et surtout par les enfants qui pouvaient naître du mariage et qui auraient sur leurs aînés l'avantage de leur indiscutable légitimité ? Ces éventualités menaçantes rendaient le parti politique très-réservé à l'égard du mariage projeté.

C'est aux perplexités nées de cette embarrassante situation que M. de Vernhyes fait illusion dans sa lettre, lorsque, parlant de Villeroy, il dit que ce ministre, enfin d'accord avec Rosny pour céder aux vifs désirs du roi, demeurait seulement irrésolu de faire héritiers les enfants nés avant le mariage ou ceux qui viendraient après sa consommation. La question se compliquait de ce fait que César et Alexandre de Vendôme, les deux enfants mâles issus de la duchesse de Beaufort et du roi, étaient nés avant la dissolution du mariage de Gabrielle avec M. de Liancourt, et se trouvaient ainsi, non pas seulement bâtards, mais doublement adultérins, puisque leur père était lui-même engagé dans les liens d'une union non encore rompue. L'Église, il est vrai, seul juge alors compétent, avait solennellement reconnu la nullité du mariage de M. et Mme de Liancourt : elle l'avait déclaré frappé d'empêchements dirimants et, comme tel, sans validité ; mais qui pouvait répondre que, dans l'avenir, les prétendants ne s'insurgeraient pas contre cette sentence ecclésiastique ?

Voilà ce qui explique le parti auquel, selon la lettre de M. de Vernhyes, M. de Villeroy s'était arrêté. Il se demandait, comme on vient de le voir, s'il convenait de déclarer héritiers les enfants nés avant le mariage qui allait s'accomplir ou ceux qui viendraient après sa consommation ; « laquelle résolution, ajoute M. de Vernhyes, se debvoit prendre sur les premières lettres de M. de Silery (c'était l'ambassadeur que le roi avait envoyé près de Clément VIII, pour lui soumettre sa demande en séparation d'avec la reine Marguerite) ; et, au premier cas (celui où l'on se résoudrait à reconnaître aux bâtards légitimés le droit d'hériter de la couronne), passer le contract; au second, attendre naissance d'un fils. » Il est bien clair que si l'on attendait, pour passer le contrat, la naissance d'un fils, cet enfant ne serait pas plus légitime que ses aînés ; mais il ne serait pas adultérin, et, dès lors, il pourrait être légitimé sans conteste. Ce délai aurait le double avantage de

Digitized by Google

permettre au roi de réfléchir, et surtout d'éprouver si son union avec Gabrielle, dont l'état pléthorique était dès lors très-apparent, n'était pas condamnée à rester stérile et par conséquent inutile pour la sécurité du pays ; car l'on ignorait, et l'événement prouva combien les doutes sur ce point étaient fondés, si l'enfant qu'elle portait alors dans son sein naîtrait viable.

On comprend maintenant quelle était la nature des périls que le parti politique entrevoyait dans l'union du roi avec Mme de Liancourt. Mais ses perplexités, nées de la connaissance du droit et presque exclusivement propres aux hommes éclairés qui faisaient de cette science leur étude habituelle, étaient bien éloignées de cette passion aveugle qui met le poison ou le poignard aux mains d'un fanatique. De fanatiques d'ailleurs, il n'y en avait pas dans ce parti éminemment parlementaire et modéré qui s'honorait d'obéir à des hommes tels que Achille de Harlay, Edouard Molé, Pasquier, de Thou, Servin, du Vair, l'Estoile, les deux Pithou.

II

Tous les partis politiques et religieux étaient donc, sinon désintéressés dans la grande question du choix de la reine future, au moins trop peu menacés par ses problématiques conséquences pour vouloir l'entraver au moyen d'un crime.

Mais, à défaut des partis, des inimitiés privées, des espérances froissées par l'union projetée étaient peut-être disposées à se mettre en travers des prétentions de la duchesse de Beaufort. Sur cette question encore je crois la lumière faite. Les accusations lancées contre le grand-duc Ferdinand de Médicis et contre Zamet, son ancien agent, dans la maison duquel Gabrielle aurait mangé le fruit ou les mets empoisonnés auxquels on attribue sa mort, ces accusations ne résistent pas au minutieux examen des faits, à l'analyse attentive de la conduite des personnages incriminés, de leurs véritables intérêts, des passions mêmes qui devaient les animer. Deux historiens se sont faits, de nos jours, les échos de ces accusations. « Déjà, dit M. de Sismondi, l'on négociait le mariage de Henri IV avec

Digitized by Google

Marie de Médicis ; la vie de Gabrielle était le grand obstacle à sa réussite, *elle périt dans une maison italienne* et Ferdinand n'en était pas à son premier empoisonnement. » M. Michelet n'est pas moins précis dans ses allégations contre le grand-duc de Toscane : « Nul doute que le grand-duc n'ait été le mieux informé. Il y avait intérêt. C'était l'homme de Gabrielle (Sully) qui avait écarté les Italiens de nos finances, c'était elle qui fermait le trône à sa nièce. Ce prince n'en était pas à son premier assassinat. Encore moins l'empoisonnement, plus discret, lui répugnait-il [1]. »

Gabrielle ne périt point dans une maison italienne : on pourra s'en assurer en lisant le récit si précis de M. de Vernhyes. Le seul empoisonnement qui ait jamais été mis à la charge de Ferdinand de Médicis, celui de sa belle-sœur, Bianca Capello, est loin d'être acquis à l'histoire, et Trajano Boccalini, écrivain contemporain, prétend qu'il fut le juste châtiment de l'attentat qu'elle-même avait commis contre les jours de son mari. Sur cette grave accusation, Muratori ne se prononce point et se contente de dire : « Laissons la curiosité s'égarer dans de tels labyrinthes [2].» Enfin, loin qu'au moment où mourut Gabrielle, on négociât déjà le mariage de Henri IV avec la nièce du grand-duc, ces négociations étaient alors interrompues depuis sept ans. Ni dans la conduite du roi, ni dans ses conversations, que les chroniqueurs nous ont conservées, rien ne donne lieu de croire qu'on songeât à les renouer. Ces premières négociations sont même assez problématiques : on n'en trouve aucune trace dans la correspondance de Henri IV et nous n'avons, pour y croire, que l'affirmation de l'historien Galuzzi. En attentant aux jours de la favorite, Ferdinand de Médicis eût donc commis un crime gratuit, car rien ne l'assurait que, cet obstacle disparu, le choix du roi s'arrêterait sur sa nièce. Et, de fait, ce choix fut une grosse affaire dont Sully nous a transmis toutes les péripéties. Beaucoup plus enclin aux amours faciles qu'au mariage, avec lequel les souvenirs de sa première union n'étaient pas faits pour le réconcilier, le Béarnais flotta longtemps indécis entre plusieurs alliances, et il fallut à son ministre beaucoup de diplo-

[1] Sismondi, *Hist. de France*, t. XXII, p. 32, note. — Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 31. — *Problèmes historiques*, p. 271.
[2] *Annali d'Italia*, p. 509, 510.

Digitized by Google

matie pour obtenir, disons mieux, pour surprendre son consentement.

L'accusation portée contre le grand-duc étant écartée, l'accusation subsidiaire contre son agent s'évanouit par cela même. L'étude attentive des réformes introduites par Sully dans le mode de perception des impôts et dans l'administration des fermes prouve d'ailleurs que Ferdinand de Médicis ne perdit rien à cette résolution financière et que la fortune de Zamet n'eut pas davantage à en souffrir. Cet habile partisan se maintint malgré la mauvaise volonté du surintendant à son égard; il trouva moyen de profiter des nouvelles combinaisons que ce dernier avait imaginées, et, de par la bienveillance toute particulière dont le roi l'honorait, il resta comme auparavant l'un des principaux traitants. Loin de lui nuire dans la bienveillance du maître, la mort de la duchesse de Beaufort donna même un nouvel essor à sa fortune : car M. de Vernhyes nous apprend que, dès le lendemain de cet événement, Henri disposa en sa faveur de la lieutenance de la capitainerie de Fontainebleau, charge dont il dépouilla un des protégés de la duchesse.

Si Gabrielle périt empoisonnée, ce n'est donc ni sur le grand-duc de Toscane, ni sur Zamet que les soupçons pourraient s'élever : ce serait tout au plus contre un homme que sa juste réputation d'honneur et de rigoureuse intégrité semblerait devoir en garantir. Si monstrueuse que paraisse, à première vue, une pareille suspicion, il faut bien en dire un mot puisqu'elle a été formulée par un historien considérable. Sully, il est vrai, car c'est de lui qu'il s'agit, Sully n'est point accusé de participation directe au crime, mais seulement de complicité morale. Instruit de l'attentat prémédité, il l'aurait laissé accomplir. « Il savait *évidemment* ce qui allait se passer, » écrit M. Michelet. La preuve en est dans deux mots qui lui échappèrent à trois jours d'intervalle et qui, rapprochés, constituent, en effet, une base apparente d'incrimination. Le mercredi 7 avril, comme sa femme sortait de l'audience de Gabrielle, furieuse des airs de reine que cette dernière venait de prendre en l'autorisant à venir désormais à son lever et à son coucher, Sully calma son irascible et orgueilleuse moitié en lui disant « qu'elle verrait beau jeu et bien joué *si la corde ne rompait;* mais que, selon son opinion, celle (l'opinion)

Digitized by Google

des autres ne succéderait pas comme ils s'étaient imaginé. » Trois jours après, le samedi, recevant à Rosny, dès le point du jour, la nouvelle de la mort de Gabrielle, arrivée moins de deux heures auparavant, il se précipita dans la chambre de sa femme et lui dit en l'embrassant : « Ma fille, il y a bien des « nouvelles ; vous n'irez point au lever ni au coucher de la « duchesse, *car la corde a rompu;* mais, puisqu'elle est vérita- « blement morte, Dieu lui donne bonne vie et longue [1] ! »

Que Sully fût brouillé avec la duchesse de Beaufort, qu'il se fût souvent mis en travers à ses exigences, que, nettement hostile à son mariage, il eût fait jouer bien des ressorts pour en détourner son royal ami, ce sont là des faits hors de doute. Qu'il se soit même réjoui d'une catastrophe qui servait si bien ses vues politiques, qu'à l'exemple du médecin La Rivière, il y ait vu la main de Dieu, que, sous l'empire de certaines rancunes, il ait conçu quelques doutes sur la cause de cet accident si opportun et laissé percer des soupçons dont j'essayerai en terminant de saisir les traces, tout cela est dans l'ordre des faits possibles et, disons mieux, vraisemblables. Mais de là à se faire, non pas auteur sans doute, mais complice tacite d'un empoisonnement, il y a un abîme. Ces deux propos sortis de sa bouche qu'on rapproche pour l'en accabler, c'est de lui-même que l'histoire les a recueillis, ce qui est déjà une forte présomption qu'à ses yeux ils n'avaient point la portée qu'on leur prête. Si dédaigneux de l'opinion publique que pût être un grand baron féodal tel que Sully, il ne se charge pas volontiers d'un crime aux yeux de la postérité. J'ai donné ailleurs une explication toute naturelle des deux phrases incriminées : il est inutile d'y revenir ici, et l'on peut se borner à dire qu'avant de chercher un complice, on devrait prouver d'abord qu'il y a eu un coupable. Le caractère, l'austérité, la vie tout entière du grand ministre protestent surabondamment contre des imputations si hasardées, et il ne suffit pas de deux mots ambigus pour ternir l'une des plus grandes figures de l'histoire.

Les vraisemblances, comme on le voit, protestent contre le système très-répandu qui attribue la mort de Gabrielle d'Estrées à un crime, et en faveur de celui qui l'explique par des causes naturelles. Reconnaissons-le toutefois : si graves qu'elles

[1] *Œconomies royales*, Coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. III, p. 290.

Digitized by Google

soient, elles ne sauraient imposer silence à toute objection, car, au milieu de tant d'intérêts privés froissés par la subite élévation de la maîtresse de Henri IV, qui peut dire avec certitude s'il ne s'en rencontra pas quelques-uns qui échappent à l'examen par leur obscurité même ?

C'est donc surtout dans les détails de cet événement, dans l'étude attentive de ses préliminaires et de ses particularités les plus intimes, que la lumière doit être cherchée. Et, par malheur, sur les circonstances les plus importantes, les récits contemporains sont loin d'être d'accord. Le jour où Gabrielle quitta Fontainebleau pour venir faire ses pâques à Paris, la date exacte de son arrivée dans cette dernière ville, le lieu où elle se logea et qui aurait été le théâtre du crime, la durée du séjour qu'elle fit chez Zamet, le moment précis où elle ressentit les premières atteintes de la maladie, la date même de son décès, ce sont là autant de points sur lesquels les écrivains contemporains sont divisés. Joignons-y une question capitale, celle de savoir si elle fut accouchée avant ou après sa mort. Sur toutes ces circonstances, qui sont la base même de toute instruction judiciaire, la lettre de M. de Vernhyes apporte un précieux supplément de preuves et de minutieuses informations : elle permet de serrer de près la vérité, de décider, entre tant de versions contraires, quelles sont celles qui s'en rapprochent le plus.

Ce document contient, en outre, un renseignement des plus graves, et qu'on chercherait vainement ailleurs : le résultat de l'autopsie pratiquée sur le cadavre de la duchesse de Beaufort par les médecins du roi, et la nature des lésions et des affections organiques qu'ils constatèrent. Il supplée ainsi au procès-verbal de cette autopsie, dont la perte constituait une lacune des plus regrettables dans l'enquête historique ouverte sur cette obscure catastrophe. Nous allons le donner textuellement, puis nous discuterons toutes les questions qu'il soulève.

« MONSEIGNEUR [1],

« Je doibs tant à votre service, qu'ores que j'eusse pu l'accroistre avec autant d'effect comme j'en ai eu la volonté, je ne pourrois

[1] Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette lettre est chiffrée dans ses parties les plus intéressantes, dans celles qui, par leur nature compromettante, devaient

Digitized by Google

mériter la lettre de laquelle il vous a plu m'honorer ; d'aultant que le debvoir n'est digne ny de remerciemens, ny de louanges. J'ay seulement une juste obligation à Messieurs Bornier et d'Auteville, pour m'avoir tesmoigné à vostre Grandeur ce que je suis et serai tant que je vive.

« J'attends response à une des miennes que j'ay commise aud. sieur Bornier, pour estre capable de vos volontés et les observer pour lois inviolables et sacrées de tout mon pouvoir, à laquelle j'adjouteray seulement que M. de Commartin, président au grand Conseil, doibt demain partir de ceste ville, pour aller résider en la

surtout être mises à l'abri des indiscrétions. Dans ces parties, l'auteur emploie parfois un langage abréviatif et elliptique. Par exemple, en faisant connaître les mariages projetés pour aplanir les voies à l'union de Gabrielle d'Estrées avec Henri IV, il dira simplement : « Mariage : fille de M. de Savoie avec M. de Vendosme, celui de Mercure (Mlle de Mercœur) avec M. le Prince. »

Autant qu'on en peut juger par quelques lettres très-petites tracées au-dessus des chiffres, un essai d'interprétation semble avoir déjà été fait sans grand succès par l'un des détenteurs successifs de ce document. Pour arriver méthodiquement à en percer le mystère, je suis parti de ce principe que, les voyelles étant, dans notre langue, d'un emploi beaucoup plus fréquent que les consonnes, et la lettre *e* étant, des cinq voyelles, celle qui reparaît le plus souvent, on devait, en se livrant à un calcul comparatif des chiffres, parvenir à reconnaître ceux qui représentent l'*e* et les autres voyelles. Cette première découverte accomplie, le reste n'était plus qu'une affaire de patience et de tâtonnements. Ces principes sont très-simples, comme on voit, mais il faudrait bien se garder de croire qu'ils s'appliquent indifféremment à toutes les lettres chiffrées du XVIe et du XVIIe siècle, car les systèmes chryptographiques étaient nombreux et variés, même en ce temps où l'art d'écrire au moyen d'un chiffre convenu était encore dans l'enfance. Tels sont aujourd'hui les progrès de cet art qu'on peut affirmer que nul, dans l'avenir, ne découvrira le secret du chiffre dont usent nos agents diplomatiques, s'il n'a entre les mains la clef qu'on leur transmet et que, pour plus de sécurité, on a soin de renouveler fréquemment.

Voici cette clef : les lecteurs pourront l'appliquer aux chiffres que j'ai eu soin de reproduire au bas de chaque passage traduit et vérifier ainsi la fidélité de l'interprétation ; peut-être même l'un d'eux parviendra-t-il à élucider les obscurités et à combler les lacunes que j'ai signalées dans le dernier passage chiffré de la lettre.

1. Ce chiffre n'est pas employé.	12. S.
2. A.	13. G.
3. B.	14. R.
4. Y.	15. Ce nombre n'est pas employé.
5. C.	16. Q.
6. X.	17. I. J.
7. D.	18. P.
8. U. V.	19. L.
9. E.	20. O.
10. T.	21. M.
11. F.	22. N.

Le chiffre 9, qui représente la lettre E, est souvent répété sans autre but que de dérouter le lecteur. Il en est de même du nombre 10. Les lettres H et K ne figurent pas dans la partie chiffrée.

Digitized by Google

ville de Riom en Auvergne, distante du Port-Dieu[1] de douze lieues seulement, par lequel l'on peut commodément faire exécuter l'arrest du grand Conseil à peu de frais, selon l'ordre qu'il vous plaira y establir. Et je pense aussy qu'il seroit plus à propos n'occuper pas la procuration, qu'au préalable led. arrest n'eust esté exécuté au nom de M. Prévost, titulaire ; voire qu'il semble estre intéressant pour vostre seureté à l'advenir de faire renouveller la procuration aussy tost après l'exécution dud. arrest, d'autant qu'il n'y a plus que deux moys dont le temps peut couler, pour l'exécution de vos promesses ; à quoy est besoing pourvoir. Je vous supplie, Monseigneur, y pourvoir comme vous adviserez pour le mieux.

« Je désirois trouver commodité asseurée de vous donner, non le premier advis de la mort de feue Madame la duchesse de Beaufort, mais vous représenter par cet accident la merveille des merveilles, le miracle des miracles par lequel Dieu a parlé (sans parler) au Roy et à ce Royaume, le plus clairement, intelligiblement et miséricordieusement, par un effet certain de sa divine Providence qu'il n'a encore faict, encore que cest Estat et celuy qu'il y a estably pour régner aient reçeu recors des bénédictions du Ciel sur tous les roys et royaumes de la terre, et, comme je n'osois commettre mes lettres à la poste, M. Bournier très-diligent et dévotieux serviteur de Vostre Grandeur, m'a donné moyen de satisfaire également à mon désir et debvoir, et à ce que vous pourriez en recevoir de contentement pour les bruicts divers qui peuvent estre venus jusqu'à vous.

« *Le Roy s'estant résolu au mariage*[2] despuis le jour du Mardy gras, et obligé sa promesse, avoit chargé les mémoires de M. *Sileri*[3] asseurer le *Pape*[4], iceluy estre *conse*[5]. *La Roine*[6] avoit promis, révoquant son premier dire, consentir en faveur. *Erard*[7], serviteur de la maison de Navarre, alloit quérir la déclaration. On s'asseuroit *d'aliances étrangères*. Mariages[8] : *Fille de M. de Savoie avec M. de Ven-*

[1] Port-Dieu, prieuré du Limousin, près de Bord, sur les rives de la Dordogne.

[2] Voici les chiffres qui sont dans l'original à la place des mots ici imprimés en italique : 199 1420 412 912 102 2210 149 1220 198 28 212 1417 215 99 : ce dernier 9 est inutile, et a pour but de dérouter les chercheurs.

[3] 1217 199 1417.

[4] 182 189.

[5] Il y a probablement ici une omission : il faut lire sans doute *consenti*. Voici les chiffres : 520 2212 99.

[6] 1420 1722 99. Ce dernier est inutile.

[7] 914 214 1010. Dans ce dernier groupe la répétition des deux derniers chiffres n'a pour but que de dérouter le lecteur : il faut 10 et non 1010.

[8] Voici le texte de ce passage tel qu'il est dans l'original, depuis le mot : *Mariages :* « 1117 1919 97 921 79 122 820 179 28 95 21 79 89 227 2012 219. Celuy de 219 145 814 91 89 521 199 1814 1722 59, en apparence seulement et pour le contenter, *alioquin* 79 1210 1722 92 199 1213 1917 129. On s'assuroit d'ailleurs du 520 2212 922 109 219 2210 910 218 1420 32 1017 2022 de tous les 1814 1722 59 127 919 2014 217 229. Madamoiselle de Guise 119 219 118 108 149 78 212 1416

Digitized by Google

dosme, celluy de *Mercure* (Mercœur) *avec M. le Prince*, en apparence seulement et pour le contenter, alioquin *destiné à l'Esglise*. On s'asseuroit d'ailleurs du *consentement et aprobation* de tous les *princes de Loraine*. Madamoiselle de Guise, *femme future du marquis de Cevre* (Cœuvre); *M. de Biron*, *mandé* pour luy faire rendre et trouver bon *la sœur utérine de la rone* (royne) *future*, fille de M. de *Belenaut*. *Comtés Bigort et Pirgort* avec réserve de l'office de *l'spée* (l'espée, sans doute la fonction de connétable) et grandes commodités en argent pour estre l'appui de tous, d'autant qu'on *ne s'asseuroit du cousin* sinon durant la vie du chef. Mesdames princesses de Conti et Ingolesme (Angoulême), mandées avec lettres d'affection, de promesse, affin de l'approuver et faire trouver bon aux leurs. M. *Vileroy prest en oue* (outre) au serment d'y servir de vie et honneur, réconcilié pour ce avec M. *Roni* (Rosny)[1] et juré amistié inséparable, demeuroit seulelement irrésolu de faire héritiers les aisnés *avnt* (avant) *le mariage*, *ou ceux qui en droient* (viendraient) *après la consomariage*[2] (la consommation du mariage). (Ici l'auteur de la lettre s'est embrouillé : la syllabe *ma* l'a trompé. Ayant écrit *consoma*, il s'est cru plus avancé dans sa cryptographie qu'il ne l'était réellement, et il a sauté de suite à la fin du membre de phrase.) Laquelle résolution se debvroit prendre sur la première lettre de M. de *Sileri*[3] et, au premier cas, aussy tost après, passer le contract, au second attendre *naissance*[4] d'un fils.

« En ce contentement, l'amer commença à s'y mesler par une appréhension qu'elle eust de la mort, dont elle affligea souvent le Roy, lui recommandant ses enfants, laquelle recommandation elle luy réitera le jour qu'elle partit de Fontainebleau pour se rendre en ceste ville, ceste semaine saincte, avec beaucoup de larmes dont Sa Majesté s'estonna grandement et l'accompagna jusques à Melun, le jour de Pasques Fleuries, d'où elle se rendist en ceste ville, le mardy sur les trois heures, ayant fait sa couchée à Savigny. Elle souppa le mardy chez le seigneur Zamet, et se veinst loger au Doyenné de

717 127 95 98 149 21 79 317 1420 22 212 227 99 pour luy faire rendre et trouver bon 192 1220 98 148 109 1417 229 79 192 1420 1222 911 810 814 99 fille de M. de 39 199 222 80. (Il est probable qu'au lieu de 80, il faut 810.) Comtés 317 1320 1414 99 1018 914 1320 1410. (Pirgort est ici pour Périgord), avec réserve de l'office de 1912 189 99 et grandes commodités en argent pour estre l'appuy de tous, d'aultant qu'on 229 122 1212 98 1420 1710 78 520 812 1722 sinon durant la vie du chef. Mesdames 1814 1722 59 1212 97 95 2022 1017 910 1722 1320 199 1221 99 mandées avec lettres d'affection, de promesses, affin de l'approuver et faire trouver bon aux leurs. M. 817 199 1420 418 149 1210 922 208 92 812 914 219. 2210 d'y servir de vie et honneur. »

[1] 1420 2217.

[2] « De faire héritiers les aisnés 28 2210 199 212 14 1721 920 85 98 1216 817 922 714 2017 2210 218 149 1219 25 2022 1220 212 1417 213 99. » Il faut encore rappeler ici que, presque toujours, le second 9 est inutile, quand il termine un membre de phrase chiffré.

[3] 1217 199 1417.

[4] 222 1712 2212 99. Même observation que dans l'avant-dernière note.

Digitized by Google

Sainct-Germain, d'où elle despécha à Madame de Sourdis, laquelle estoit à Chartres, pour la venir trouver.

« Le mercredy elle entendist ténèbres au Petit-Sainct-Antoine et ne peust aller prendre un second soupper qui luy estoit préparé, mais se retira au dit Doyenné où, sur le retour de son laquay de Chartres, lequel avoit fait une extrême diligence de nuit, elle redespécha un autre laquay à sa tante, la conjurant la venir trouver, si elle désiroit la voir vive. Elle estoit demeurée à Chartres pour pacifier une émeute de peuple avec M. le Chancelier, pour un soufflet que M. de Sourdis avoit baillé à un recepveur des tailles. Le mercredy, elle reposa sans douleurs. Le jeudy, elle s'habilla et alla à la messe à Sainct-Germain, et se recoucha sur les deux heures. Sur les quatre, elle commença à endurer les douleurs de son fruict qui luy appaisèrent sur les huit. Le vendredy, sur les deux heures après midy, elles parvindrent à leur période par une grande évacuation de sang. L'on luy tira, puis après, un enfant mort-né, à pièces et loppins ; fust saignée trois fois, receut trois chrystères, quatre suppositoires, lesquels ne luy servirent seulement, mais n'eurent aucun effet pour attirer le second flux d'après le fruict. Elle demeura jusques aux six heures avec des douleurs et convulsions (s'affligeant elle-mesme au visaige et aultres parties de son corps), non jamais veues par médecins, apothicaires et chirurgiens, comme ils me l'ont dit. A la dite heure de six, elle perdit le parler, l'ouïe, la vue et le mouvement, et demeura en cest estat jusques à cinq heures du matin du sabmedy, qu'elle rendist l'esprit, après des mouvemens dans l'agonie effroyables.

« Tout Paris, le vendredy et le sabmedy, fust au devant de sa porte, pour savoir au vray la mort, ou la voir morte, qu'on la montra la plus changée qu'aultre qui jamais se soit vue. Trois heures après avoir expiré, elle fut mise en pompe. Le corps a été emporté et mis en la chapelle de M. le Chancelier, en l'Église de Sainct-Germain, et aujourd'hui on la voit en bosse dans son lict de parade. Madame de Sourdis arriva deux heures après sa mort, laquelle s'esvanouist, comme fit Madamoiselle de Guyse, l'ayant toujours assistée. L'après-midy du sabmedy, luy estant allée donner de l'eau benoiste, je la vis encore esvanouie, et Madame de Guyse, sa mère, aux grands pleurs et heurlemens. A ce dernier voyage, ladite dame avoit esté à reculons dans la litière et Madamoiselle sa fille lui avoit donné à boire. Elle (Gabrielle) avoit deux archers derrière elle lorsqu'elle mangeoit, et portoit-on sa chemise, pour la luy bailler, à la plus proche de ses parentes qui se trouvoit à son lever, combien que, avant ce dernier voyage, elle ne l'eust jamais permis.

« Ça esté doncques un grand jouet de la condition humaine que sa fin. Telle l'eust une aimée de l'empereur Charlemaigne, de laquelle le poëte Pétrarche faict sa troisième épistre du livre de ses Epistres familiaires, laquelle, certes, mérite d'être louée, d'aultant que l'indignation et courroux qu'on avoit conçeu contre elle (Gabrielle) reffère par de faux bruicts et monstres, comme je croy, à sa vie et à sa mort. *Diabolo!* pour ce que *on la difame*, etiam injuste, *d'avoir*

Digitized by Google

eu des anneaux [1] qui se sont trouvés perdus avant son décès. La condition seule du Roy semble avoir esté diverse de celle de Charlemaigne, d'aultant qu'en ceste séparation, il a rendu les debvoirs d'un homme plein d'amytié mais de vertu aussy et constance royale, comme vous saurez par ce qui s'ensuyt.

« Le jeudy, sur les quatre heures, La Varenne fut despéché vers Sa Majesté estant à Fontainebleau, pour luy donner advis de l'estat auquel la défuncte se retrouvoit. Sur lequel Béringan (Beringhem) fut despéché vers elle et se rendit sur les cinq heures du matin. Et, à la même heure, M. le Mareschal d'Ornano courut aussy pour empescher que le Roy ne venist pas, d'aultant que Béringan avoit asseuré que le Roy estoit en chemin. Led. sieur Mareschal, estant à Villeneufve, voit M. de Bellièvre, lequel estoit à une sienne maison qu'il a audit lieu, où le Roy les trouva tous deux parlant, et lesquels, sur le rapport dud. sieur Mareschal, conseillèrent à Sa Majesté de retourner à Fontainebleau, à quoy elle se résolut sur le retour de Béringan, lequel asseura le Roy comme elle avoit perdu l'ouïe, la veue et tout mouvement, et qu'elle estoit à l'agonie. Ayant lors le Roy tesmoigné que jamais accident ne lui avoit tant percé le cœur et apporté tant d'affliction, recogneust, regardant le Ciel, que Dieu aimoit cest Estat, et ne le vouloit perdre, et protesta qu'il n'abuseroit pas de ses miséricordes et se garderoit de renchoir à de si grandes fautes. Il commanda après à Béringan de luy aller voir rendre les derniers soupirs [2] et retourna aussytost après à Fontainebleau, où le Roy estant arrivé sur le soir, il alla descendre fort triste au jardin des Pins.

« La veue de M. de Vendosme lui fist renouveler ses regrets, sur lesquels ce jeune prince crya aussytost que sa mère étoit morte, et jà sembloit que Sa Majesté avoit oublié les promesses qu'il avoit faites à Dieu, lorsque M. de Villeroy, faisant oster ce jeune prince, osa, avec liberté, fidélité, tendresse et religion, consoler Sa Majesté avec tant de force d'esprit, qu'elle revint à soy tout à coup et promit de se ranger à la volonté de Dieu et ne plus murmurer, ains le supplier avec ardeur de luy vouloir assister de la mesme constance dont il l'avoit armé en ses nécessités et adversités.

[1] Voici le texte chiffré de cette phrase : « 717 23 2019 2020 pour ce que 2022 192 717 112 219 *etiam injuste* 72 820 1714 98 79 122 2222 92 86. » Ce passage fait probablement allusion à certains bijoux donnés par le roi et qui n'auraient point été retrouvés après la mort de Gabrielle. On verra plus loin que, dès le lendemain de cette mort, le roi reçut l'inventaire des bagues et joyaux de la défunte que M. de Bellièvre avait fait par son commandement. Au nombre de ces bijoux se trouvait l'anneau dont Henri IV avait épousé la France à son sacre et qu'il avait donné à sa maîtresse à l'occasion de leur prochain mariage. — Voyez l'*Inventaire des joyaux de Gabrielle*, publié par M. Fréville.

[2] Voilà qui contredit singulièrement la prétendue lettre de La Varenne que je discute plus loin, et d'après laquelle ce serviteur trop zélé aurait trompé le roi et l'aurait poussé à rebrousser chemin, en lui persuadant que sa maîtresse était déjà morte, à un moment où son agonie commençait à peine.

Digitized by Google

« Le dimanche matin, Béringan apporta la nouvelle de la mort et l'inventaire des bagues et joyaux que M. de Bellièvre avoit fait par commandement de Sa Majesté. Le jour de Pasques, Loménie arriva à Paris, sur les cinq heures du soir, pour parler à ceux que Sa Majesté luy avoit commandé : premièrement, à MM. les président et secrétaire Forget, à MM. Puget et Blassin, thrésoriers de la défuncte, pour l'aller trouver à l'instant, luy rendre compte des affaires qu'elle avoit laissées, commander particulièrement à M. le président Forget de traicter avec trois que nous sommes nommés du conseil de Navarre et avec les créanciers, affin, par cet accord, savoir ce qu'il avoit donné de son domaine héréditaire, et descharger de toute hypothèque.

« Le Roy a retenu à son service domestique et deffrayé le sieur de Valois, secrétaire de la deffuncte, confirmé Vuallon en l'estat de mareschal des logis et porte-manteau, retenu Barbe, et ung aultre auprès de Madamoiselle ; congé à la Mainville et à son mary, et à tous les aultres officiers de la maison, pages et lacquays, sauf à leur pourvoir de quelqu'argent. A eux ordonna aussy charge de parler à aulcunes parentes. Mais, sur les neuf heures du soir, arriva M. de Montbazon, qui alla consoler seulement M. le marquis de Cœuvres, tombé malade de la violence de sa douleur, l'asseurant que la mort de sa sœur ne l'amoindriroit de rien, et qu'il ne luy manqueroit honneurs et moyens, comme si elle vivoit. M. d'Estrées père ne faict paroistre aulcun signe de tristesse ; il s'est consolé avec les meubles (hors les parures et habits) qu'il envoya aussytost enlever que sa fille fust morte, publiquement, à beaux charriots. Frère Ange [1] alla consoler led. marquis de Cœuvres, et non le père, n'en ayant de besoing. Le mesme jour de Pasques, Monseigneur le Connestable, sans s'arrêter, passa en ceste ville, trouver le Roy qu'il trouva le lendemain à la chasse. Le mardy, Monseigneur le Chancelier [2] arriva à Fontainebleau, *maigrement receu* [3]. Hier, Madame de Sourdis partist d'ici pour tascher d'avoir la nourriture des enfans et se tenir aux bouches [4]. On doute qu'elle l'obtienne; l'aisné sera toujours près du Roy, les deux aultres nourris à Monceaux.

« Ainsy, en une heure, Dieu a dissipé tant de conseils, retenu le Roy de courir à sa perte à laquelle il se précipitoit, à sa ruyne et de l'Estat. Dieu veuille, comme nous l'espérons, qu'il en fasse prouffict. Je vous diray, Monseigneur, qu'ores qu'à ceste mort, plusieurs personnes aient perdu, et que la deffuncte, en son particulier, ne feust de mœurs difficiles et tendantes au mal, sinon aux choses qui luy apportassent crainte ou perte de ses grandeurs, faveurs et espé-

[1] Henri, duc de Joyeuse.
[2] Le chancelier de Cheverny.
[3] Voici les chiffres qui représentent ces deux mots : 212 1713 149 219 2210 149 59 88. Le dernier 8 est de trop.
[4] Probablement aux bouches de ceux qui pouvaient appuyer ses demandes. Ce sens toutefois est douteux.

Digitized by Google

rances, que ses serviteurs et parens plus proches recognoissent sa mort un coup du ciel. Mais, comme *semper est gravior fama adversùs exitus dominantium*, comme disoit Tacite, *elle est soupçonnée de poison*, principalement des siens. Ains les meschans (quia adeo opportuna mors) *ennemis du Roy la luy rejettent* par communs bruicts [1].

« Elle feust ouverte le sabmedy, trouvée avoir le poulmon et le foie gastés, une pierre en poincte dans le roignon et le cerveau offensé. Les médecins disent qu'un citron qu'elle mangea chez Zamet luy ficst mal. Dieu luy ait pardonné ses faultes et sa vie, puisque sa mort a esté si heureuse au public.

« M. de Sanxi est maintenant près du Roy, et pense-t-on que ceste mort le remettra mieux qu'il n'estoit. M. de la Grange-le-Roy est tout defferré, le Roy lui ayant osté le contrôle des bastimens et lieutenance de la Capitainerie de Fontainebleau, pour la donner à Zamet, et depuis Sa Majesté a voulu que M. de Vitry prinst récompense de six mil [2] de la Capitainerie, pour le dit Zamet.

« Madame la marquise de Mirabeau, vostre parente, niepce du comte de Salm, est dame d'honneur de Madame, sœur du Roy; les dames anciennes ont congé. On est fort après à instruire Son Altesse. Le ministre Cornelio de Nismes a faict icy son abjuration; il se doibt remettre aux Augustins, dont on fait icy grand cas.

« Une fille du lieu de Valansay, en Berry, a esté tenue longtemps pour démoniacle, conduite en ceste ville; on ne croyoit pas aux chrestiens qui en doubtoient. Toutesfois, sur quelques plainctes faictes au Roy, elle a esté visitée par sept médecins et, par leur advis d'informer, ayant esté par eux ordonné : *tradatur Lugolio et recipiat sanitatem.* La seconde consultation l'a trouvée démoniacle; une troisième ayant adhéré à la première, (elle) fust prinsse ès mains de Lugoly, et serrée au Petit-Chastelet. Sur ceste prison, les Prescheurs, ceste semaine saincte, ont tant crié, principalement les Capucins, que le premier Président fust contraint les envoyer quérir et menasser, qui les eschauffa encore plus, et M. de Paris s'en alla faire plaincte au Roy que le bras séculier entreprenoit contre les traditions de l'Eglise. Toutesfoys, Lugoly l'ayant menacée faire brûler les diables en son corps, luy a faict confesser beaucoup de mauvaises besoignes. *Qu'on s'en vouloit servir pour faire un miracle*, et sur iceluy accommoda *les Huguenots qu'elle a esté instruicte. M. le Capucin y debvoit faire le miracle sans scavoir* et fait d'aulcune malice. *Quelques grands ont esté nommés* [3]. Je vous donneray advis de ce

[1] « Comme disait Tacite, 919 199 912 1012 208 185 2022 99 79 1820 1712 2022, principalement des siens. Ains les meschants (quia adeo opportuna mors) 922 229 2117 127 814 204 192 198 414 917 910 922 1010 par communs bruicts. »

[2] Le mot *écus* a probablement été oublié par l'auteur de la lettre.

[3] Tout ce passage est tellement elliptique qu'il est à peu près incompréhensible. Il s'agit de Marthe Brossier, prétendue démoniaque dont on se servait, au dire de M. Michelet, pour exalter le mécontentement de Paris. « Un homme distingué (des La Rochefoucauld), fort dévot, ami des Jésuites, la me-

Digitized by Google

qui suyvra; mais je vous supplie humblement me faire garder mes lettres et rendre lorsque j'auray l'honneur de vous voir.

« M. le Mareschal de Bouillon est à Sedan et partist de Fontainebleau il y a près de trois semaines. A son retour, son accord se passera avec le duc de Bouillon. Les Etats (de Hollande) ont envoyé querre M. le Comte de Nansau (Nassau) avec cinq vaisseaux armés. Madame la Princesse, sa mère, l'est allée accompaigner à Dieppe. Le Roy lui donna en argent sept mille escus et deux chevaux, et en a envoyé trois au prince Maurice.

« Monseigneur, j'escrirois encore quelques aultres particularités, si ma goutte ne m'empeschoit et contraignoit finir, comme la haste du porteur, laquelle ne me permet point de relire la présente lettre, laquelle finira par un...[1], à dire le vray.

« Monseigneur, qu'il vous espargne à estre rongé de tels maux.

« Vostre très obéissant, très humble et très fidèle serviteur,

« J. D. V. (*Jehan de Vernhyes*). »

(De Paris, le 16 apvril 1599.)

III

On sait que Gabrielle, quelques jours avant l'époque fixée pour son mariage, quitta Fontainebleau, où elle résidait près

nait et la montrait, d'abord dans les villes du Centre, sur la Loire, enfin à Paris. » (*Henri IV et Richelieu*, p. 21.) L'Estoile écrit à ce sujet : « Le sieur André Duval a insinué dans son sermon que d'empêcher d'exorciser les démoniaques, c'était priver les infidèles et les hérétiques d'un miracle que les exorcismes opèrent ordinairement en chassant les démons des corps des possédés, ce qui ne peut être fait que par les ministres de la véritable Eglise. » (*Journal de l'Estoile*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e partie, t. Ier, p. 302.) Voici le texte du passage chiffré. De plus habiles parviendront peut-être à le traduire mieux que je n'ai pu faire; mais il est fort probable que l'auteur de la lettre, fatigué par la longue attention qu'elle avait réclamée, et par la goutte qui le travaillait, ainsi qu'il le dit lui-même en terminant sa missive, a commis ici plusieurs omissions de chiffres. Je commence après les mots : *mauvaises besoignes*, en faisant observer que, dans tout ce passage, il n'y a aucune ponctuation :

« 168 2022 129 228 208 1920 1710 129 148 1714 1820 814 112 1714 98 2221 1714
« 25 199 et sur iceluy accommoda les 158 138 922 2010 1216 89 1919 92 912 109
« 1723 1210 148 175 109 M. 199 52 188 517 2217 debvoit faire 199 2117 142 519
« 912 222 1212 52 820 1714 et fait d'aulcune malice quelques grands 2022 109
« 1210 923 2021 912. »

Il se peut que, au lieu de *quelques grands*, il faille lire *quelque grande*; j'ai opté pour la lecture qui s'accorde le mieux avec la fin de la phrase, et c'est pour la faire comprendre que j'ai reproduit le texte de M. Michelet qui commence cette note.

Lugoli, dont il est question dans ce passage, était prévôt de l'hôtel : quant au capucin exorciste, il s'appelait le P. Séraphin.

[1] Il y a ici trois mots illisibles, probablement : appel à Dieu. La phrase finale prouve qu'un appel à la Providence divine doit se trouver dans celle qui précède.

Digitized by Google

de son royal amant, pour venir faire ses pâques à Paris, en public, et montrer ainsi qu'elle était bonne catholique, et que sa liaison avec Mmes de Bar et d'Orange avait été sans influence sur ses sentiments religieux.

Selon M. de Vernhyes, Gabrielle arrive à Paris le mardi 6 avril 1599, sur les trois heures de l'après-midi [1] ; elle soupe chez Zamet, qui demeurait aux environs de l'Arsenal, près de l'endroit où elle avait mis pied à terre, et, dès le soir même, va se loger au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois, chez sa tante, Mme de Sourdis. Cette dame était alors à Chartres, où elle avait accompagné son vieil ami, le chancelier de Cheverny, et Gabrielle se hâte de la mander auprès d'elle. Le lendemain mercredi, elle se rend au petit Saint-Antoine, église située près de l'hôtel Zamet, afin d'y entendre les ténèbres. C'est là qu'elle éprouve une crise subite et violente qui la détermine à rentrer de suite au doyenné, au lieu d'aller, comme elle avait fait la veille, souper au logis de Zamet. Il paraît toutefois qu'elle s'y reposa un instant, ainsi que l'attestent d'autres témoignages, puisque M. de Vernhyes constate qu'au dire des médecins, un citron, qu'elle mangea chez Zamet, lui fit mal, fait qui, dans le récit que j'analyse en ce moment, ne peut trouver place qu'après l'office entendu au petit Saint-Antoine. Quoi qu'il en soit, de retour au doyenné, et fort alarmée de son état, elle expédie à sa tante un second courrier, chargé de l'inviter à faire diligence, si elle tient à la voir encore vivante. Elle se couche ensuite, et la nuit du mercredi au jeudi se passe mieux qu'elle ne l'espérait.

M. de Vernhyes nous donne l'emploi de la journée du jeudi, révélation neuve et qui a son intérêt, car on va voir que c'est surtout sur cette journée que roule le désaccord entre les témoins. Le jeudi donc, la duchesse de Beaufort s'habille et

[1] Nous négligeons la date du départ de Fontainebleau, que M. de Vernhyes fixe au dimanche des Rameaux, contrairement à plusieurs autres témoignages qui lui assignent la date du lundi. Cette question est absolument sans intérêt. Ce qui importe, c'est la date de l'arrivée à Paris, sur laquelle M. de Vernhyes est d'accord avec les relations les plus autorisées. Suivant ces relations, Gabrielle, pendant son voyage, n'aurait couché qu'une fois en route, à Melun, où le roi la quitta. M. de Vernhyes prétend qu'elle coucha le dimanche soir dans cette ville, et le lundi à Savigny. Mais, dans les deux systèmes, l'arrivée à Paris se fait le mardi, et c'est là le seul point qui vaille la peine d'être précisé.

Digitized by Google

va entendre la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois. On savait, en effet, par Cheverny, que, lorsqu'elle fut à l'article de la mort, les horribles convulsions auxquelles elle était en proie ne permirent pas de lui administrer le saint viatique. « Il fallut se contenter de ce qu'elle avait fait ses pâques quelque temps auparavant. » C'est donc vraisemblablement pendant la messe entendue le jeudi à Saint-Germain qu'elle s'approcha de la sainte Table. Tel est, en effet, le sentiment de M. Michelet, lequel s'éloigne en ce point de la version de La Varenne, qu'il adopte aveuglément pour tout le reste, sans se préoccuper de ce qu'elle a d'inconciliable avec les autres relations. Revenue de Saint-Germain et se trouvant de nouveau souffrante, Gabrielle prend le lit, A quatre heures, les premières douleurs de l'enfantement se manifestent, mais elles s'apaisent vers huit heures. Voilà des détails tellement précis et circonstanciés qu'on y reconnaît de suite le cachet de la vérité. Les souffrances recommencent le vendredi et arrivent à leur paroxysme à deux heures de l'après-midi, « par une grande évacuation de sang: » peu après, les médecins se décident à pratiquer l'accouchement et l'enfant est trouvé mort; on le tire « à pièces et loppins. » Livrée à l'impitoyable thérapeutique du temps, la malheureuse femme est saignée trois fois coup sur coup ; on lui applique infructueusement quatre suppositoires, dans le but « d'attirer le second flux d'après le fruict, » détail très-grave et sur lequel je reviendrai, car tous les phénomènes symptomatiques de la maladie à laquelle Gabrielle succomba sont en corrélation intime avec ce prodrome qui, à lui seul, suffirait pour en expliquer la fatale issue. L'accouchée est alors en proie aux convulsions les mieux accusées ; elle se meurtrit elle-même au visage et à d'autres parties du corps. Et tous ces faits précis et significatifs, M. de Vernhyes déclare qu'il les tient des médecins, apothicaires et chirurgiens présents. A six heures du soir, la malade perd tous les sens ; elle demeure en cet état jusqu'au lendemain, samedi, cinq heures du matin, moment où l'agonie se termine dans des convulsions effroyables. C'est seulement le dimanche matin que le roi apprend de la bouche de Beringhem que tout est fini.

Telle est, dans les points essentiels, la communication de M. de Vernhyes : il touche ensuite un mot du scandale dont cette maison, sur laquelle planait la mort, fut le théâtre quand

Digitized by Google

« tout Paris » vint, dès le vendredi, chercher des nouvelles à la porte de la malade, quand les domestiques éperdus, ahuris, laissèrent tout ce monde (plus de vingt mille personnes, au dire de Cheverny) défiler dans la chambre mortuaire et se repaître du spectacle de ce beau visage, « devenu tout hideux et effroyable [1]. » Sa version se résume dans les points suivants : l'arrivée à Paris a lieu le mardi soir ; ce jour-là, Gabrielle soupe au logis de Zamet, mais n'y couche point ; elle entend les ténèbres le mercredi et ressent, pendant l'office, les premiers avertissements de sa prochaine délivrance ; les douleurs la reprennent le jeudi soir ; elle est accouchée le vendredi après midi, dans les conditions les plus défavorables, et meurt le lendemain matin.

A ce récit si complet, si naturellement enchaîné, marqué au coin de la vraisemblance, comparons ceux qu'on connaissait jusqu'à ce jour, et dans lesquels les historiens modernes ont cherché, en les accordant tant bien que mal, et souvent sans y réussir, l'explication de cette mystérieuse catastrophe. Nous éliminerons tout d'abord les rédacteurs de chroniques et de journaux historiques, tels que l'Estoile, Matthieu, Palma Cayet et d'Aubigné ; nous n'aurons égard qu'aux témoins oculaires, ou qui du moins étaient, par leur position, en mesure de puiser leurs renseignements à des sources immédiates tout à fait sûres. Ces témoins sont au nombre de cinq : Mlle de Guise d'abord, qui, placée à côté de Gabrielle, dans la chapelle où cette dernière entendait les ténèbres, la reconduisit ensuite à son logis et l'assista dans ses derniers moments ; puis le chancelier de Cheverny, intimement lié avec Mme de Sourdis, tante de la favorite, et qui tenait de cette dame les principaux détails de l'événement ; Bassompierre ensuite, que le roi avait chargé de distraire sa maîtresse par ses saillies et sa belle humeur, pendant le voyage de Melun à Paris ; enfin Sully, qui la visita dès qu'elle fut arrivée dans cette dernière ville, et La Varenne, qui partageait avec M. de Montbazon, capitaine des gardes, le soin de veiller sur elle.

[1] Cheverny. Suivant cet auteur, ce barbare spectacle fut donné pendant que Gabrielle respirait encore.

Digitized by Google

Mlle de Guise nous a transmis son témoignage dans un livre célèbre, véritable récit historique sous la forme d'un roman. Maîtresse de Bassompierre; tout naturellement portée à excuser la position incorrecte de Gabrielle, elle faisait montre de l'affection qui les unissait, et poussait la familiarité obséquieuse jusqu'à s'habiller toujours de la même façon que son amie; elle s'en séparait le moins possible[1]; et, de fait, elle lui fit visite dès qu'elle apprit son arrivée, et ne la quitta presque plus jusqu'à la mort. Dans son récit, il n'est pas question du souper chez Zamet; la duchesse ne loge point chez lui, mais « dans le cloître des chanoines de la paroisse du Palais-Royal. » C'est bien le mercredi qu'elle se rend aux ténèbres, « en une église qui était au bout de la ville. » On l'y conduit en litière, détail significatif qui montre qu'elle ne partait pas, pour s'y transporter, de l'hôtel Zamet, voisin du Petit-Saint-Antoine. Un capitaine des gardes du roi marche à ses côtés ; toutes les princesses la suivent en carrosse. C'est la reine, et on la traite déjà comme telle. Dans la chapelle qu'on lui a réservée, Mlle de Guise la distrait de son mieux, et reçoit d'elle communication de deux lettres du roi, arrivées le matin même, lettres passionnées et « pleines de l'impatience de la voir reine. » La cérémonie religieuse terminée, elle dit à la princesse qu'elle allait se mettre au lit et l'invite à l'accompagner. A peine de retour à son logis du Doyenné, des convulsions la prennent et cèdent aux remèdes énergiques qu'on lui administre. Elle entreprend alors de répondre à son royal correspondant, « mais une autre convulsion l'en empêcha, et recevant une lettre du Roy (c'était, comme on voit, la troisième de la journée) comme elle fut revenue de cette seconde (convulsion), la voulant lire, il lui en prit une autre qui, augmentant toujours, lui dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le mercredy au soir; elle accoucha le vendredy, par la force des remèdes qu'on lui fit, et mourut le samedy matin, 10 avril 1599, veille de Pasques, sans avoir eu aucune connoissance, au moins à ce qu'on en pouvoit juger. »

Cette relation, comme on voit, ne diffère pas sensiblement de celle de M. de Vernhyes. Sur le moment où apparaissent

[1] *Amours du grand Alcandre*, à la suite du *Journal de Henri III*, t. IV, p. 379.

Digitized by Google

les prodromes de la maladie, comme sur le fait et le jour de l'accouchement, comme sur le moment de la mort, les deux versions sont en parfaite harmonie. Il n'y a désaccord que sur le calme qui, selon M. de Vernhyes, régna chez la malade dans la nuit du mercredi au jeudi et la matinée de ce dernier jour, calme dont la princesse qui, sans doute, ne passa pas la nuit chez Gabrielle, a pu n'être pas frappée. Les vraisemblances sont d'ailleurs en faveur des informations transmises par M. Vernhyes, car nous allons voir que selon toute probabilité et contrairement au sentiment de la princesse, il y eut un moment où Gabrielle recouvra assez de force et de connaissance pour écrire au roi une lettre qui lui parvint. Quant au séjour chez Zamet, il n'est même pas mentionné par Mlle de Guise, ce qui porte à croire qu'il fut tellement court qu'aucun souvenir n'en était resté dans son esprit quand elle écrivait son roman historique.

Nous glisserons rapidement sur les récits de Cheverny et de Bassompierre, qui n'ont point l'autorité des deux précédents. Cheverny, qui ne survécut que de trois mois à Gabrielle, était fort avancé en âge quand il écrivit ce qui, dans ses mémoires, a rapport à la mort de cette dernière. Il n'en fut point témoin oculaire et ne connut les faits que par Mme de Sourdis, qui, elle-même, et malgré toute la diligence qu'elle fit pour répondre à l'appel de sa nièce, n'arriva point à temps pour la revoir vivante. Cheverny s'accorde, du reste, avec M. de Vernhyes et Mlle de Guise, en ce qui concerne la date des principales circonstances de l'événement, mais il s'en éloigne sur un point capital. Arrivée au logis de Zamet, le mardi soir, Gabrielle y aurait passé toute la journée du mercredi, jour où elle assista à l'office du Petit-Saint-Antoine, et ce serait seulement le jeudi matin qu' « elle voulut opiniâtrément être portée au logis de Mme de Sourdis, proche Saint-Germain. »

Quant à Bassompierre, il écrivait à la Bastille, plus de trente ans après l'événement, sans notes, sans aucun moyen de rappeler ses souvenirs. Dans sa narration, conforme en cela à celle de La Varenne qui sera discutée toute à l'heure, Gabrielle ne met pied à terre à Paris que le mercredi; elle aborde près de l'Arsenal où demeurait la maréchale de Balagny, sa sœur. Le narrateur veut-il faire entendre par

Digitized by Google

là qu'elle entra d'abord chez cette sœur? C'est assez probable, puisqu'il ne dit pas un mot du séjour ni du souper chez Zamet. « De là, dit-il (c'est-à-dire dans la maison de Mme de Balagny), la vinrent trouver Mme et Mlle de Guise, Mme de Retz et ses filles, et quelques autres dames qui l'accompagnèrent aux ténèbres du Petit-Saint-Antoine, où la musique des ténèbres étoit excellente, puis la conduisirent à son logis du Doyenné. Elle pria Mlle de Guise de demeurer auprès d'elle; mais, une heure après, une grande convulsion l'ayant prise, dont elle revint, comme elle voulut commencer une lettre qu'elle écrivoit au Roy, la seconde convulsion lui prit si violente qu'elle ne revint depuis plus à elle. »

Si l'on élimine la date de l'arrivée, sur laquelle Bassompierre semble se tromper d'un jour, son récit ne diffère pas essentiellement des précédents. Il commet une erreur certaine en ce qui concerne la date du décès, qu'il place au matin du vendredi saint, contrairement à tous les autres témoignages qui le fixent au samedi. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est le silence absolu gardé sur le séjour chez Zamet.

IV

Les deux dépositions qui nous restent à entendre sont, avec les deux premières, en opposition bien autrement accusée que celles de Cheverny et de Bassompierre. Mais, au fond, ces deux dépositions n'en font qu'une, les renseignements fournis par La Varenne étant contenus dans une lettre qu'il aurait adressée à Sully, alors marquis de Rosny, dans la nuit du vendredi au samedi, lorsque Gabrielle respirait encore; en sorte que, dans la pensée de l'auteur des *Royales Economies*, ce document semble destiné à servir de complément à sa propre narration.

Sully, en effet, quitta Paris le jeudi, se rendant à son château de Rosny où il allait faire la cène. La veille de ce jour, sa femme avait fait visite à Gabrielle, et Sully ne nous dit point en quel lieu se passa cette entrevue. Il nous apprend seulement

Digitized by Google

qu'antérieurement lui-même était allé rendre ses devoirs à la duchesse, « laquelle était logée chez le sieur Zamet » quand elle le reçut. L'heure avancée à laquelle, d'après tous les témoignages, Gabrielle débarqua à Paris, donnerait lieu de croire que les visites successives du mari et de la femme n'ont pu avoir lieu le même jour, et qu'ainsi Sully admet la présence de la favorite à Paris dès le mardi soir ; mais il serait alors en opposition avec La Varenne dont, immédiatement après ces détails préliminaires, il reproduit la lettre, sans y rien objecter. Et comme il est invraisemblable qu'aucun des nombreux secrétaires qu'il employait à la rédaction de ses mémoires ne lui ait signalé cette contradiction, on est conduit à admettre que, dans ses souvenirs, sa visite et celle de la marquise de Rosny avaient été faites le même jour, c'est-à-dire le mercredi.

La veille de Pâques, au lever du jour, un courrier sonne à la porte du château de Rosny, en criant : « De la part du Roi. » Sully descend en hâte, fait baisser le pont-levis, et apprend de la bouche du messager la mort de Gabrielle, laquelle, remarquons-le en passant, respirait encore à cette heure où déjà l'on annonçait au loin son décès. C'est alors que Sully prononce, en embrassant sa vaniteuse moitié, ce mot plein d'une joie cruelle et qui a fourni prétexte aux plus graves accusations : « La corde a rompu ! Vous n'irez pas au lever de la duchesse. » Le porteur de cette heureuse nouvelle a été dépêché par le Roi pour mander le surintendant à Fontainebleau. Il a quitté le prince à mi-chemin entre Paris et Fontainebleau, au moment où Henri, qui accourait à toutes brides, s'est décidé à retourner sur ses pas en recevant un message de La Varenne qui le conjurait de n'aller pas plus loin, la duchesse étant déjà morte ; mensonge officieux destiné à épargner au monarque un spectacle cruel, et qui a donné lieu à beaucoup de commentaires. En passant par Paris, le courrier a pris soin d'entrer au logis de la mourante, où La Varenne lui a remis pour Rosny une lettre qui contient tous les détails de l'événement, et c'est cette lettre que l'auteur des *Economies* encadre dans son récit.

La Varenne y dit en substance que, chargé par le Roi d'accompagner la duchesse de Beaufort à Paris, il l'avait, selon l'ordre de son maître, logée chez le sieur Zamet, où elle ne serait arrivée que le mercredi. On voit que, dès ses premières

Digitized by Google

lignes, ce document contredit tous les témoignages précédemment analysés, celui de Bassompierre excepté. L'arrivée à Paris étant ainsi reportée au mercredi, c'est naturellement dans la journée du lendemain que La Varenne place l'office auquel la duchesse assista au Petit-Saint-Antoine, « après avoir bien dîné et de fort bon appétit. » « Car, ajoute-t-il, son hôte l'avait traitée des viandes les plus friandes et délicates et qu'il savait être le plus selon son goût, ce que vous remarquerez avec votre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu. »

Ces derniers mots contiennent une insinuation des plus transparentes, et l'on peut dire qu'ils sont la base de toutes les accusations dirigées depuis contre Zamet.

A son retour de l'église, toujours selon la lettre de La Varenne, la duchesse fit quelques tours dans le jardin de l'hôtel Zamet, et c'est pendant cette promenade qu'elle fut surprise « d'une grande apoplexie qui, sur l'heure même, pensa la suffoquer. Dès qu'elle reprit ses sens, elle n'eut d'autre parole, sinon qu'on l'ôtât promptement du logis du sieur Zamet, et qu'on la portât au cloître Saint-Germain en celui de sa tante, ce qu'on fut contraint de faire de suite (le jeudi soir), à cause de la passion extrême qu'elle témoignait de quitter le logis du sieur Zamet. »

Comme on le voit, les insinuations continuent, et la duchesse elle-même nous est peinte comme concevant des soupçons contre cet hôte qu'elle a tant de hâte de quitter.

Arrivée chez sa tante, les crises auxquelles elle est en proie prennent une telle intensité, que La Varenne se résout « d'en avertir le Roy et de lui mander que tous les médecins doutoient fort de sa vie, surtout à cause qu'étant fort grosse, on ne pouvoit user de remèdes proportionnés à la violence du mal. »

Ces derniers mots excluent l'idée d'un accouchement opéré dans la journée du vendredi. La Varenne ne fait aucune mention d'un événement si grave et qui, accompli dans les terribles conditions qu'a décrites M. de Vernhyes, devait prendre beaucoup de temps et devenir le fait saillant de la journée. Il ne parle pas davantage des trois lettres que, selon Cheverny, Gabrielle aurait adressées au Roi. Il semble certain pourtant qu'il y en eût au moins une qui fut écrite par elle et transmise au monarque, puisque Marbault nous a conservé le nom

Digitized by Google

du messager qui la porta et qui s'appelait Puipeyroux, en même temps que tous les détails de son entrevue avec le prince et des ordres qu'il en reçut. Si l'on prend à la lettre le texte de La Varenne, il paraît même impossible qu'aucune missive ait pu être écrite le vendredi par la malade. Suivant lui, en effet, les crises, à partir du jeudi soir, allèrent toujours en redoublant; si bien que, le lendemain, vers le milieu du jour, l'officieux serviteur la voyant, dit-il, tellement empirée et changée, jugea qu'il n'était pas à propos que le Roi la vît ainsi défigurée, « de crainte que cela ne l'en dégoûtât pour jamais, si tant étoit qu'elle pût revenir à convalescence, » attention assurément bien étrange dans un pareil moment. Il prit donc le parti de tromper son maître, et lui écrivit une seconde fois pour lui dire que la duchesse était morte, bien qu'à ce moment elle eût encore près de quinze heures à vivre. Selon Sully, le porteur de cette mensongère missive rencontra le Roi à mi-chemin entre Paris et Fontainebleau. D'après Bassompierre, ce serait le maréchal d'Ornano qui aurait été chargé de porter au Roi la fatale nouvelle et de l'arrêter dans sa route, fait que confirme M. de Vernhyes. On ne s'explique pas comment La Varenne et Sully ont pu omettre, en cette circonstance, le nom d'un personnage si considérable, et l'assimiler à un vulgaire courrier. Sully se borne à dire que MM. d'Ornano, de Roquelaure et de Frontenac persuadèrent au Roi de s'en retourner. Ce sont eux qui le firent monter dans un carrosse qui se trouva là tout à point, détail que M. Michelet a relevé, et où il a vu l'indice d'un complot ourdi pour empêcher le prince de recevoir, de la bouche de sa maîtresse, les preuves du crime dont elle était victime.

Tel est l'ensemble des faits révélés par la lettre de La Varenne. Certes, si jamais document parut mériter confiance et fut propre à lever tous les doutes, c'est bien celui-là. Il est écrit sur le théâtre même des événements, et par celui qui y prend la part la plus active. Ce personnage est l'intime confident à qui le Roi a confié la mission de veiller sur sa maîtresse. Depuis qu'elle a quitté son amant, cet homme ne l'a pas perdue de vue un instant; il écrit près du lit où elle agonise. « Et moi, « dit-il dans sa lettre, je suis ici, tenant cette pauvre femme « entre mes bras, et doutant qu'elle vive encore une heure, « vu les effroyables accidents dont elle est travaillée. » N'est-

Digitized by Google

ce pas là l'accent de la vérité ? Comment douter de la sincérité, de l'authenticité d'une pareille pièce? Tous les historiens l'ont suivie presque aveuglément ; c'est d'après elle que M. Michelet a rédigé son exposé si dramatique de l'intrigue tramée pour mettre fin aux jours de l'ambitieuse maîtresse de Henri IV. Et moi-même, s'il m'est permis de me citer ici, tout en critiquant certains détails suspects, tout en réduisant à un temps beaucoup plus court qu'elle ne semble le permettre la durée du séjour chez Zamet, j'ai admis pourtant, sur la foi de ce document, que l'audition des ténèbres et les premières atteintes de la maladie devaient être fixées non au mercredi, mais au jeudi, et que l'accouchement, malgré le dire si positif de Mlle de Guise, n'avait pas eu lieu pendant que Gabrielle vivait encore, puisque La Varenne n'en dit rien, mais seulement après la mort, comme le prétend Cheverny.

Eh bien ! cette pièce est fausse. Le récit si clair et si précis de M. de Vernhyes m'a poussé à l'examiner de près, à en peser tous les termes, à en relever toutes les invraisemblances, et je crois être en mesure de prouver qu'elle n'a jamais existé, au moins dans la forme prolixe où elle nous est parvenue, que dans l'imagination de l'auteur des *Économies*.

Le secrétaire de Du Plessis-Mornay, Marbault, très-hostile, il est vrai, à Sully, avait émis déjà quelques doutes sur l'authenticité de cette prétendue missive autographe. Il avait remarqué qu'à l'époque où elle est censée écrite, La Varenne, très-pointilleux sur les questions d'étiquette, n'aurait pas donné du Monseigneur au marquis de Rosny, qui n'était pas encore duc et pair, mais seulement surintendant de finances. Il avait relevé de plus le fait de la missive au Roi, confiée à Puipeyroux par Gabrielle, et l'omission étrange de ce fait important qui n'a pas de place possible dans la relation de La Varenne.

Etudiée de près et avec l'attention scrupuleuse qu'éveille toujours le soupçon, cette lettre nous livre bien d'autres symptômes de son caractère apocryphe. Le style d'abord, qui ressemble si fort à celui des *Royales Économies*, style pénible, enchevêtré, s'épanchant lourdement en interminables phrases que coupent de continuelles incises. Puis sa prolixité intempestive et l'inutilité de certains détails. Quoi !

Digitized by Google

La Varenne est au lit de la moribonde, en proie aux plus horribles convulsions; il la tient dans ses bras; il lutte avec les fureurs inconscientes du délire, et c'est dans un pareil moment qu'il trouve le loisir d'aligner de longues phrases et d'entretenir son correspondant de toutes sortes de circonstances oiseuses! Qu'a-t-il besoin de lui rappeler comment la duchesse a quitté le Roi, ses adieux à son amant, ses appréhensions, son arrivée chez Zamet, l'excellent dîner que son hôte lui a servi! Rosny sait tout cela aussi bien que lui, puisqu'il a vu Gabrielle chez Zamet, puisque sa femme a visité aussi la future reine quelque temps après. Et ces deux visites, La Varenne, qui ne quittait pas sa maîtresse, n'a pu les ignorer.

Les médecins, s'il faut en croire cette lettre suspecte, n'osèrent point appliquer des remèdes proportionnés à la violence du mal. Or M. de Vernhyes nous donne la liste des remèdes, aussi nombreux qu'énergiques, qui furent employés, et cette énumération est trop technique pour qu'un homme du monde ait pu l'inventer : il est clair que le narrateur, comme il le déclare du reste, la tenait de la bouche même des médecins.

Faut-il ensuite relever ce détail si peu vraisemblable de viandes délicates servies à la duchesse, le jeudi saint, le jour même où elle vient de communier? Et cela à une pareille époque, sans l'excuse de la maladie qui ne survint que plus tard, presque en public, en présence des dames de la cour, qui entourent la future souveraine, et quand nous savons, par Mlle de Guise, qu'elle avait voulu faire ses dévotions à Paris, « afin de se faire voir bonne catholique au peuple qui ne la jugeait pas telle. »

Remarquons enfin que, parmi tous les témoignages contemporains de première main, celui-là est le seul où perce le soupçon d'empoisonnement. N'est-il pas clair que Sully place sous la plume de La Varenne ce dont il ne veut pas prendre la responsabilité pour lui-même? Je tiens pour certain que si ce familier du Roi a écrit (et cela n'a rien d'impossible), son billet dut être très-laconique. Tout ce qui est préliminaires, réflexions, détails superflus, est de l'invention de Sully. En y regardant de près, on croit même découvrir que le récit placé dans la lettre dut avoir d'abord la forme d'une narration personnelle à l'auteur des *Économies*, faisant corps avec ce

Digitized by Google

qui précède et ce qui suit : ce n'est qu'après coup qu'il a dû prendre la forme d'une lettre [1].

Si la missive attribuée à La Varenne a été inventée à plaisir, elle a plus d'un analogue dans les *Mémoires* de Sully. Marbault en cite plusieurs autres qui n'ont pu être écrites par les personnages auxquels ce ministre les prête. J'ai fourni moi-même un exemple frappant de ces audacieuses falsifications. Il s'agit de la lettre que Sully donne comme lui ayant été écrite par Marguerite de Navarre, et dans laquelle cette reine parle de Gabrielle d'Estrées dans les termes les plus méprisants et refuse de céder sa place « à une telle décriée bagasse ; » et cela à la date du 29 juillet 1599, quand déjà son consentement au divorce était donné depuis plus de six mois ! A propos d'une autre lettre attribuée à la même reine, Marbault remarque que Sully, parlant de la mort de la duchesse de Beaufort et de la connétable de Montmorency, les diffame tant qu'il peut. « Toutefois, pour le respect qu'il porte aux maisons de l'une et l'autre, il ne dira pas tout. Mais la royne Marguerite en dira une partie [2]. »

Voilà le procédé familier à l'auteur des *Économies* mis à nu et dans tout son jour. Et ce ne sont point là de simples artifices de rédaction. Il est clair qu'il traitait l'histoire comme les gens de son entourage, en homme habitué à la plier à ses ordres, et plus soucieux de la mettre au service de ses rancunes que de la vérité [3]. Il n'aimait pas Gabrielle ; il n'était pas non plus au mieux avec Zamet ; souvent il avait eu maille à partir avec ces deux favoris que la protection du Roi maintenait seule contre sa volonté despotique, d'accord cette fois, il faut

[1] Cette observation est justifiée par la transition subite, dans l'une des premières phrases, du prétérit à l'imparfait de l'indicatif, qui semble avoir été le temps primitivement employé par le rédacteur des *Economies*, avant qu'il songeât à donner à la partie la plus importante de sa narration la forme d'une lettre : « *Elle s'en alla* ouïr ténèbres au Petit-Sainct-Anthoine, où il se fait tous les ans, à pareil jour, un des plus excellens concerts de musique qu'il se puisse ouïr, durant lequel il luy *avoit* pris quelques éblouissemens qui *l'avoient* fait revenir plus tost qu'elle *n'avoit* délibéré au logis dudit sieur Zamet. »

[2] Marbault, à la suite des *Economies*, collect. Michaud, 2e série, t. III, p. 49.

[3] « Tous louent Sully et peu le suivent, dit M. Michelet. Moi, j'ai osé le suivre dans ses assertions les plus graves. » (*Henri IV et Richelieu*, p. 468.) On voit pourtant par ce qui précède que ceux qui ne le suivent pas aveuglément n'ont pas tout à fait tort.

Digitized by Google

le dire, avec l'intérêt public. Lorsque, près de quarante ans après la mort de la duchesse de Beaufort, il écrivit ses *Mémoires*, avec l'aide de quatre secrétaires, dans sa sombre et hautaine solitude de Sully-sur-Loire, où l'abandon et l'oubli du nouveau régime doublaient l'amertume de ses souvenirs, il se donna la maligne consolation de déverser sur les morts qui jadis avaient entravé ses desseins, un peu du fiel qu'il accumulait contre les vivants. Depuis longtemps déjà, La Varenne et Zamet avaient quitté la scène du monde : le premier était mort en 1616, le second deux années auparavant. Ils n'étaient plus là pour protester, celui-là contre les fausses révélations qu'on lui prêtait, celui-ci contre les insinuations dont il était l'objet. Et si ces insinuations se renfermèrent dans des termes assez vagues, si elles ne prirent pas un caractère plus précis, c'est sans doute que Zamet avait laissé un fils, d'abord aumônier de Marie de Médicis, puis évêque de Langres en 1615, ce qui, pour Sully, hostile à presque tous les serviteurs du nouveau règne, en faisait à la fois un ennemi et un homme à ménager.

Que si, pénétrant plus avant dans la question, l'on se demande d'où proviennent certaines erreurs de détail qu'on remarque dans le récit attribué à La Varenne, et que Sully n'avait point intérêt à y introduire, parce qu'elles ne corroborent que médiocrement les soupçons élevés contre Zamet, voici comment on peut s'en rendre compte. Lorsqu'il écrivait et publiait lui-même ses *Mémoires*, qu'il fit imprimer sous ses yeux, dans son château de Sully, en l'année 1638 [1], quatre auteurs considérables avaient déjà donné au public des rela-

[1] La première édition des *Economies* ne porte pas de date. Celle que je donne ici résulte de deux mentions écrites sur l'exemplaire de cette édition originale appartenant à la bibliothèque publique d'Orléans, par le notaire de la petite ville de Sully à qui l'auteur avait donné cet exemplaire. Voici d'abord celle qu'on lit sur le titre du premier volume : « *Imprimé à Sully, suivant le contract passé par devant moi, Pichery, notaire, le 7 d'aoust* 1638. » On sait, en effet, que le duc avait fait, pour l'impression de ses *Mémoires*, un traité avec un imprimeur d'Angers qui, à cet effet, transporta ses presses au château de Sully. La seconde mention, écrite sur le second volume, est ainsi conçue : *Ce livre m'a esté donné par Monseigneur le duc de Sully, le dernier apvril* 1642 : *Pichery, notaire royal à Sully.* — Voir, sur ce point, ma *Monographie du château de Sully.* Orléans, Herluison, 1868. — J'ai fait à Sully, chez le successeur de Pichery, de longues et infructueuses recherches pour découvrir la minute du traité dont il vient d'être question : elle a disparu.

Digitized by Google

tions détaillées des principaux événements du règne de Henri IV, et, comme il arrive presque toujours, les trois derniers avaient copié le premier en date. Palma Cayet avait publié dès 1605 son *Septennaire*, où il écrivait les lignes suivantes : « La duchesse de Beaufort partit de Fontainebleau le lundy de la semaine saincte, et, *estant logée chez le sieur Zamet*, elle s'en alla ouïr les ténèbres *le jeudy* dedans le petit Saint-Anthoine : au retour de là, comme elle se promenait dans le jardin, soudainement il lui prit une grande apoplexie. » Trois autres historiens reproduisirent bientôt cette version : Legrain, dans sa *Décade*, publiée en 1614; d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, qui parut de 1616 à 1620 et où se lit cette phrase souvent citée : « Les nécessités de l'Etat furent ses ennemis; » L'Estoile enfin, dont le *Journal* fut imprimé en 1621. Ce dernier, il est vrai, est censé avoir consigné les événements à mesure de leur arrivée, et l'on a dit que la vérité historique devait être dans ces notes quotidiennes, parce que l'auteur, étranger à toute fonction publique, n'avait aucun intérêt à tromper. « Point d'intérêt, soit, disent les derniers éditeurs de son *Journal*, mais n'a-t-il pas pu, n'a-t-il pas dû être trompé lui-même? Quels moyens avait-il d'éviter l'erreur? Où a-t-il puisé ses renseignements? Dans la rumeur publique [1]. » Il est vraisemblable d'ailleurs que les notes de L'Estoile ont été revues et amplifiées avant d'être livrées à l'impression.

Voilà les livres que Sully connaissait certainement et devait avoir entre les mains quand il fabriqua la lettre attribuée à La Varenne; voilà les autorités qui leur ont servi à préciser ses souvenirs, naturellement bien confus après tant d'années écoulées. Ainsi s'expliquent les erreurs de fait et de dates qu'on remarque dans cette lettre, et qui sont l'exacte reproduction de celles que ces livres avaient d'abord mises en circulation, sur la foi trompeuse des rumeurs populaires dont on retrouve aussi l'écho dans la *Ménippée* [2].

[1] MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils.

[2] Remarquons que les écrivains qui, comme Sully, penchaient vers l'hypothèse de l'empoisonnement, avaient tout intérêt à fixer au mercredi au lieu du mardi l'arrivée de Gabrielle à Paris et, par suite, au jeudi seulement l'apparition des premiers symptômes de la maladie. De cette façon, ils ne tenaient pas compte du calme qui régna pendant toute la nuit du mercredi au jeudi

Digitized by Google

C'est sur cette lettre pourtant, jusqu'à ce jour admise comme témoignage incontestable, que reposent tous les jugements portés sur la mort de Gabrielle d'Estrées dans les histoires de France les plus estimées. On voit qu'il faut la rayer du nombre des documents historiques, et restituer par là leur autorité aux témoins oculaires qu'elle contredit. En l'éliminant de la discussion, on enlève à l'accident qu'elle raconte son caractère violent et anormal. La concordance et l'harmonie des dépositions, qui ne sont plus en opposition que sur des points secondaires, permettent dès lors de porter un jugement assuré sur les préliminaires, les symptômes et la nature même de la maladie à laquelle succomba si opportunément celle qui allait, à quinze jours de là, s'asseoir sur le trône, à côté de Henri IV.

V

Gabrielle ne logea point chez Zamet; elle ne prit chez lui qu'un seul repas qui lui fut servi le mardi soir, vingt-quatre heures environ avant l'apparition des premiers symptômes de sa maladie. Aucun soupçon d'empoisonnement ne plana d'abord sur l'homme qui lui avait offert ce repas, et, loin de suspecter son innocence, le Roi, aussitôt après la mort de sa maîtresse, lui fit un don considérable. Sans doute l'imagination populaire, toujours amie de l'extraordinaire et qui veut une explication surnaturelle aux catastrophes subites, ne se fit pas faute d'attribuer celle-là au poison, et M. de Vernhyes nous apprend que les proches de la défunte furent enveloppés dans ces suspicions, si toutefois c'est bien là le sens qu'il faut attribuer à cette phrase obscure: « Elle est soupçonnée de poison, principalement des siens. » Mais il nous indique en même temps tout ce que ces vagues rumeurs, auxquelles il ne paraît pas d'ailleurs ajouter foi, avaient d'invraisemblable, quand il

et la matinée de ce dernier jour ; Gabrielle était censée n'avoir pas repris connaissance à partir de l'apparition de ces prodromes, et les accidents étant rapides et comme foudroyants, les soupçons d'empoisonnement acquéraient ainsi plus de vraisemblance. On voit par là qu'il y a grand intérêt à préciser les dates de tous les faits qui précédèrent la mort.

Digitized by Google

ajoute que les ennemis du Roi, voyant cette mort si opportune, « la lui rejettent par communs bruits. » Accusation absurde, mais qui nous montre tout ensemble que l'opinion publique faisait fausse route et qu'elle ne songeait point à accuser Zamet.

Faut-il maintenant formuler une conclusion, qui sans doute s'est déjà imposée d'elle-même à l'esprit du lecteur? Toute rapide qu'ait été l'évolution de la maladie qui mit fin aux jours de Gabrielle d'Estrées (et l'on a pu voir que cette rapidité fut moindre de beaucoup que nombre d'auteurs le prétendent), cette maladie et la mort qui s'ensuivit n'en eurent pas moins des causes simples, naturelles, et qu'il est possible de saisir. Les convulsions puerpérales comptent certainement au nombre des principales, et ce sont elles qui expliquent les effroyables mouvements et cette perte de tous les sens dont parle M. de Vernhyes, ce visage devenu tout hideux, au dire de Cheverny, cette tête tournée presque devant derrière, comme l'a écrit d'Aubigné, tellement changée, ajoute Bassompierre, qu'elle n'était pas reconnaissable. Quinze heures environ avant sa mort, Gabrielle avait subi un laborieux accouchement, accompli dans les plus mauvaises conditions, par les violents procédés de la chirurgie opératoire. Sa situation, déjà si critique, fut encore aggravée par un phénomène très-grave que nous livre M. de Vernhyes ; et il faut ici demander pardon au lecteur de ces détails techniques mais probants, les médecins furent impuissants à attirer « le second flux d'après le fruit; » en d'autres termes, ils ne parvinrent pas à délivrer l'accouchée de cette enveloppe membraneuse qui protége l'enfant dans le sein de sa mère et qui porte un nom vulgaire bien connu. L'autopsie enfin révéla des désordres tels qu'à eux seuls ils suffisaient, dans un temps assez court, pour déterminer la mort. Outre la lésion du cerveau, qui pouvait être le résultat de la congestion amenée par l'éclampsie, c'est-à-dire par les convulsions, si toutefois elle n'en était pas la cause, l'autopsie montra que le poumon et le foie étaient gâtés, et que le sein renfermait une pierre en pointe. Mais, fait bien remarquable, il ne paraît pas, et le silence de M. de Vernhyes sur ce point est significatif, qu'aucune lésion ait été remarquée dans l'estomac. C'est à cet organe pourtant que le

Digitized by Google

poison se fût d'abord attaqué, s'il avait été administré soit dans un citron, soit dans les mets de l'unique repas que Gabrielle prit chez Zamet, le mercredi soir, trois jours et quatre nuits avant son décès.

Il est inutile sans doute de faire ressortir l'importance de ces détails, qui suppléent au procès-verbal d'autopsie et qui vraisemblablement furent transmis au Roi, car on sait que, malgré son désespoir, il n'ordonna aucune enquête sur cette mort, ce qui prouve assez qu'il la considéra comme naturelle. Quand bien même elle ne nous livrerait que ces constatations si précises, la lettre de M. de Vernhyes n'en ajouterait pas moins un précieux supplément d'informations à l'espèce d'instruction judiciaire depuis si longtemps ouverte sur ce mystérieux événement. Entre les dires de La Varenne, ou plutôt de Sully, et ceux des autres témoins oculaires, ce document permet, de plus, de décider de quel côté est la sincérité, et l'on peut, grâce à lui, se faire une juste idée de la suite et de l'enchaînement des faits.

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir examiné cette question à la loupe, pour ainsi parler, d'en avoir pour la seconde fois scruté tous les coins, pesé et comparé tous les éléments. Si mince que soit le service ainsi rendu à la vérité, il a pourtant son prix, car il n'est jamais inutile d'arracher des esprits ces erreurs enracinées qui sont comme les mauvaises herbes de l'histoire. C'est ainsi qu'en a jugé M. Littré qui, sur une erreur historique toute semblable, l'empoisonnement de Mme Henriette d'Angleterre, écrivait récemment, avec une incomparable sûreté de méthode, une discussion destinée, comme celle-ci, à restituer à l'affection qui mit fin aux jours de cette princesse son caractère naturel [1]. La mort subite de Gabrielle d'Estrées n'est sans doute qu'un événement secondaire dans l'histoire du XVIe siècle; il a eu pourtant de sérieuses et lointaines conséquences. Eliminez, en effet, cette rapide catastrophe où tant de contemporains crurent voir la main de la Providence [2]; supposez Gabrielle légitimement assise au trône du premier

[1] *Médecine et Médecins.* Hachette, 1872.

[2] *Hic est manus Dei*, dit le médecin La Rivière, en sortant de la chambre où Gabrielle expirait.

Digitized by Google

des rois Bourbons, vous rayez de nos annales l'un de leurs plus grands règnes. La couronne appartient aux Vendôme, race de soldats épicuriens, épaisse et peu affinée sans doute, énergique toutefois et guerrière, qui ne nous donnait pas Louis XV, et, par là, retardait, enrayait peut-être la Révolution.

JULES LOISELEUR.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

SEDAN ET METZ

LES LIVRES D'HISTOIRE MILITAIRE SUR LA CAMPAGNE DE 1870

Des événements aussi considérables que ceux qui ont rempli les derniers mois de l'année 1870, devaient être naturellement l'origine de publications multiples, au milieu desquelles l'historien futur de la guerre franco-allemande aura quelque peine à se reconnaître. Nous voudrions l'aider à se guider dans ce dédale, en nous bornant toutefois à étudier les ouvrages militaires spéciaux qui se rapportent à la première période de a guerre dont les capitulations de Sedan et de Metz ont marqué le terme[1]. Malheureusement, il existe

[1] Au mois de juillet 1871, on avait compté environ treize cents publications de toutes sortes sur la dernière guerre. Depuis cette époque, le nombre s'en est encore notablement augmenté. Dans ce chiffre, l'Allemagne est représentée par onze cent vingt-cinq ouvrages, dont deux cent quatre-vingt-treize traitent des opérations militaires. Le catalogue s'en trouve dans l'ouvrage publié par Edouard Baldamus : *Die literarischen Erscheinungen des deutsch-französischen Krieges. Verzeichniss aller in Deutschland erschienenen Bücher, Karten und Plane.* Leipzig, Hinrichs. La *Militair Literatur Zeitung*, publiée à Ber-

Digitized by Google

une telle connexité entre les désastres de nos armées et la révolution qui a renversé les institutions impériales, qu'aucun écrivain n'a pu se renfermer dans le cadre ordinaire propre aux histoires militaires. La plupart ont voulu rechercher les causes morales ou politiques qui ont amené ces malheurs, et tous ont voulu en tirer des conclusions.

La guerre était prévue; depuis plusieurs années, c'était le sujet de toutes les conversations des cercles militaires, d'un côté du Rhin comme de l'autre. Les deux peuples s'y préparaient; en France, on le faisait bruyamment, péniblement, au milieu des indiscrétions de la presse quotidienne et des oppositions de la tribune; en Allemagne, l'outillage militaire se rassemblait sans bruit, les soldats s'instruisaient, une artillerie formidable et des munitions s'entassaient dans les arsenaux, et c'est en vain que quelques observateurs clairvoyants s'efforçaient d'appeler l'attention du gouvernement français sur l'importance et le but visible de ces préparatifs. Les guerres de 1864 et de 1866 n'étaient guère considérées par les chefs de l'armée prussienne que comme des passes d'armes préparatoires, dans lesquelles ils avaient pu faire l'épreuve de leur système militaire; mais, « c'est en votre honneur, messieurs les Français, disent-ils, « que nous avions réorganisé notre armée [1]. » Aujourd'hui encore, lorsqu'ils parlent des guerres antérieures et qu'ils comparent Sadowa aux batailles de 1870, ce n'était qu'un *Kinderspiel*, ajoutent-ils, un jeu d'enfant.

La déclaration de guerre trouva donc l'armée allemande prête à être mobilisée, et nous savions parfaitement en France que cette mobilisation pouvait être très-rapide; cependant, d'après ce qui s'était fait en 1866, on avait calculé sur vingt et un jours; une dépêche télégraphique chiffrée, envoyée de Berlin, avertit au dernier moment le gouvernement français qu'elle ne nécessiterait que onze jours; elle se fit en *sept*, résultat surprenant, dû à la prodigieuse activité et à l'admirable précision avec laquelle procéda l'état-major prussien.

De notre côté, on ne s'était guère préoccupé des organisations préparatoires qui auraient permis d'activer la mise sur pied de l'armée française; cependant, des projets de concentration par chemin de fer avaient été laborieusement étudiés; on n'en tint aucun compte; et les troupes, ramassées à la hâte, sans matériel, sans approvisionnements, dénuées de tout, allèrent précipitamment s'établir, avec la plus grande confusion, en un long cordon de sentinelles, de Belfort à Wissembourg, et de Wissembourg à Thionville. — Leur effectif total était de deux cent cinquante mille hommes environ.

lin, donne, dans ses numéros de janvier, février et mars, une intéressante revue bibliographique sommaire de cette littérature militaire de la guerre de 1870-71.

[1] *Der deutsche Feldzug gegen Frankreich unter dem Konige Wilhelm*. Berlin, O. Janke, 1872.

Digitized by Google

Quant aux Allemands, ils se réunissaient au contraire en trois grosses masses :

La 1re armée (Steinmetz) à Coblentz.	100,000	h. environ.
La 2e armée (prince Frédéric-Charles) à Mayence.	240,000	—
La 3e armée (prince royal) à Mannheim. . .	190,000	—
Total.	530,000	—

Mais leur concentration n'était pas si avancée, et la disproportion des forces n'était pas telle, que de l'avis de certains écrivains militaires compétents il fut impossible à notre petite armée bien conduite de se jeter entre les corps prussiens, et de séparer les forces de l'Allemagne du Nord de celles de l'Allemagne du Sud encore hésitante. « Si dans de pareilles conditions, on n'admettait pas que la lutte et le succès fussent possibles, il faudrait renoncer à tout jamais à manœuvrer; que deviendraient les leçons de Frédéric et Napoléon ?... Déjouer la supériorité numérique par la hardiesse des mouvements, ce sont là des éléments de la stratégie, tels que nous les avons appris dans l'étude des campagnes des grands capitaines [1]. »

Lorsque l'on voit sur la carte l'emplacement des corps de l'armée française au 31 juillet, on comprend du reste facilement qu'elles n'occupaient pas leurs positions de combat ; le plan de campagne, préparé de longue main par des officiers d'une incontestable valeur, était offensif, et l'on comptait vraisemblablement que la concentration de l'armée aurait lieu sur le territoire allemand. « Le plan consistait à passer le Rhin vers Maxau entre Rastadt et Germersheim [2]. » La rapidité avec laquelle eut lieu la mobilisation de l'armée allemande fit échouer cette combinaison, et il fallut faire une campagne défensive, à laquelle il semble que personne n'avait songé.

Les divisions du 1er corps d'armée (Mac-Mahon), écrasées entre les Vosges et le Rhin, à Wissembourg et à Reichshoffen, par la 3e armée allemande (prince royal), durent battre en retraite sur Châlons, entraînant avec elles une partie du 5e corps (de Failly) et le 7e corps (Douay), et abandonnèrent à l'ennemi les passages des montagnes.

Au même moment, la 1re armée prussienne (Steinmetz), venant de Coblentz, remontait la vallée de la Moselle, livrait bataille à Forbach, forçait la frontière, et obligeait tous les autres corps à se réfugier sous le canon de Metz.

L'armée française venait d'apprendre ce que c'était que d'être battue. Il y eut un moment de trouble, mais en définitive elle en fut beaucoup plus étonnée qu'impressionnée, et le changement qui s'opéra dans le commandement supérieur suffit à lui rendre confiance et bon espoir dans une heureuse issue de la guerre. L'Empereur aban-

[1] *Metz ; Campagne et négociations.*
[2] *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan.*

Digitized by Google

donna la direction des opérations militaires; le maréchal Bazaine reçut le commandement de l'armée de Metz, et le maréchal de Mac-Mahon forma à Châlons une deuxième armée avec le reste des forces disponibles; mais on perdit trop de temps à se recueillir; puis, dans toute cette guerre néfaste, les ministres, de leur cabinet, prétendaient tracer aux généraux la ligne de conduite : la retraite de toute l'armée sur Châlons aurait, disaient-ils, un fâcheux effet moral; on tergiversa, et lorsque le maréchal Bazaine se décida enfin à commencer son mouvement rétrograde, il était trop tard. Les première et deuxième armées prussiennes (Steinmetz et prince Fréd.-Charles), accourues à marches forcées, se jetèrent devant lui, et c'est alors que furent livrées les trois mémorables batailles du 14 août à Borny, du 16 août à Rezonville, du 18 août à Saint-Privat. Le rôle stratégique de l'armée de Metz fut dès lors terminé : elle se renferma dans le camp retranché, et le prince Frédéric-Charles n'eut plus qu'à attendre avec patience que la faim la lui livrât.

Cependant le maréchal de Mac-Mahon avait réuni à Châlons environ cent quarante mille hommes. Deux armées allemandes [1], fortes de trois cent mille hommes, marchèrent contre lui; il jugeait prudent de se replier sur Paris, mais les « injonctions [2] » du conseil des ministres l'obligèrent à tenter la campagne la plus aventureuse.

Il dut marcher au secours du maréchal Bazaine pour essayer de le dégager; dans ce but, il se dirigea donc vers le Nord, emmenant avec lui l'Empereur, pour lequel le séjour de Paris n'offrait aucune sécurité, et qui se voyait réduit à suivre une armée où il n'avait plus ni autorité morale, ni commandement effectif.

Un instant, dans les grandes plaines de la Champagne, l'état-major prussien perdit les traces de l'armée française, mais lançant aussitôt sa nombreuse cavalerie, dans toutes les directions, à d'énormes distances, il les eut bientôt retrouvées. Dès lors, *à l'aide de ces longues et flexibles antennes*, les têtes de colonnes allemandes ne perdent plus *le contact*, et elles marchent avec la plus grande rapidité, dans une direction assurée, tandis que les corps français, chargés d'*impedimenta*, mal éclairés, se traînent lentement le long des routes en prêtant le flanc à l'adversaire, incertains toujours s'ils iront à Montmédy ou s'ils se dirigeront sur Mézières; c'est ce que l'on a appelé plus tard *la marche ondoyante* de l'armée de Châlons. Bientôt des signes trop certains ne lui permirent pas de douter de la proximité d'un ennemi supérieur en nombre et de l'imminence du danger; cependant, le 30 août, le 5e corps (de Failly) était surpris et complétement battu à Beaumont; deux jours après.

[1] 3e armée (prince royal); 4e armée (prince de Saxe). Celle-ci avait été formée après la bataille du 18 août avec des corps pris dans la 2e armée (prince Fréd.-Charles).

[2] *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan.*

Digitized by Google

l'armée entière, enveloppée par des forces doubles, était écrasée à Sedan et réduite à capituler.

Telle est à grands traits l'esquisse de cette courte campagne de trois mois, qui décida du sort de la France. Les documents abondent pour en permettre l'étude, mais ils sont de valeur fort différente, et il faut pouvoir choisir entre eux avec discernement.

I

1. — Nous considérons comme un des plus intéressants la brochure publiée sous ce titre : *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, par un officier attaché à l'état-major général [1], brochure écrite, dit-on, sous la direction de l'Empereur lui-même. L'auteur révèle quels étaient les projets et les illusions des chefs de l'armée, au commencement de la campagne, les fautes commises, les déceptions causées par les premiers revers, le désordre général qui s'ensuivit, et les regrettables influences politiques qui conduisirent le maréchal de Mac-Mahon au champ de bataille de Sedan. « Certes, la lutte était disproportionnée, mais elle aurait pu être plus disputée et moins désastreuse pour nos armes, si les opérations militaires n'avaient pas été sans cesse subordonnées à des considérations politiques. » — Il n'accuse personne, mais il ne cherche pour personne non plus une justification impossible, et constate, au contraire, combien était défectueuse, à tous les points de vue, l'organisation de l'armée française, au moment où la guerre s'est engagée. Le caractère officiel de cet écrit ne paraît pas avoir été contesté.

2. — En le rapprochant du *Rapport sommaire sur les opérations de l'armée du Rhin*, par le maréchal Bazaine [2], on aura les deux pièces historiques les plus importantes, dont tous les autres ouvrages ne peuvent être que des développements, des compléments ou des critiques.

3. — On trouvera dans le livre intitulé : *La Campagne de* 1870, *jusqu'au* 1er *septembre*, par un officier d'état-major de l'armée du Rhin [3], un exposé parfaitement clair des opérations stratégiques de cette campagne. — C'est un résumé précis, succinct, suivi des tableaux d'organisation des armées françaises et allemandes, et d'un tableau itinéraire indiquant, jour par jour, l'emplacement de chacun des corps des deux armées belligérantes, depuis le 25 juillet jusqu'au 1er septembre. — Les ouvrages allemands paraissent faire grand cas de l'exactitude des renseignements que l'auteur a pu réunir. Il était attaché à l'état-major du 7e corps d'armée (Douay), et c'est naturellement la partie relative aux mouvements de l'armée de Châlons qu'il a pu étudier avec le plus de soins.

[1] Bruxelles, Rosez, 1870, in-8° de 30 p. avec plans.
[2] Berlin, Leonhard Simon ; Bruxelles, R. Muquardt, in-8° de 30 p.
[3] Bruxelles, Rosez, 1870, in-8° de 155 p. avec plans.

Digitized by Google

4. — Le même ensemble d'opérations est présenté dans le livre également anonyme : *Histoire de l'armée de Châlons*, par un volontaire de l'armée du Rhin [1]. L'auteur, qui nous paraît fort instruit des choses militaires, n'a pas cependant la prétention d'écrire un livre technique. Militaire ou non, chacun sera intéressé par la simplicité de son récit et la justesse de ses observations. « Au mois de juillet, l'aspect de Paris, dit-il, n'était pas fait pour réjouir un homme de sens. » Il ne nous semble pas que, dans le reste de la campagne, il ait jamais eu lieu d'être plus satisfait; mais si sa critique est ordinairement fine lorsqu'il ne s'agit que de ridicules et de maladresses, c'est dans un style élevé qu'il s'est montré fidèle interprète de l'indignation publique, pour flétrir les hommes qui, par leur incapacité ou leur légèreté, ont trompé la nation et sacrifié ses armées. Il faudra relire ce livre, lorsque l'on voudra impartialement répartir la responsabilité de nos malheurs sur tous ceux, à quelque degré de la hiérarchie militaire qu'ils appartiennent, soldats, officiers ou généraux, qui n'ont pas su faire leur devoir.

5. — Mais l'ouvrage le plus complet, publié en français, sur l'ensemble des opérations des deux armées, jusqu'à la fin d'octobre 1871, forme le Tome XXIII du *Spectateur militaire*; en librairie, il porte le titre de *Guerre de* 1870, par V. D...., officier d'état-major [2]. L'auteur, qui était attaché à l'état-major général de l'armée du Rhin, a été à même de recueillir les renseignements généraux que d'autres, moins heureusement placés que lui, n'auraient pu se procurer. Il ne se contente pas de faire le récit des opérations militaires, il les analyse et les discute. Pour épigraphe, il a choisi cette phrase de Jomini : « Malheur aux hommes de guerre et aux « nations pour qui la science est un fardeau, et qui ne veulent pas « reconnaître l'influence de l'art, pour ne pas être forcés de l'ap- « prendre. » Aussi, à la facilité avec laquelle sont traitées les questions de tactique et de stratégie, on reconnaît bien vite un écrivain qui s'est élevé à l'école des maîtres de l'art militaire. Lorsque l'histoire exacte de la guerre de 1870 pourra être déduite de la comparaison des documents officiels français et allemands, cet ouvrage restera encore un de ceux que les militaires consulteront avec le plus grand fruit; on regrettera toutefois de trouver dans une œuvre d'une aussi incontestable valeur la trace brûlante des souffrances d'une âme généreuse, mais ardente et passionnée, qui ne s'est pas encore élevée dans ces régions sereines d'où l'on peut juger avec calme les défaillances et les petites misères humaines.

6. — Les discussions théoriques que nous trouvons développées dans l'étude précédente nous amènent à citer un petit livre, beaucoup moins savant à coup sûr et sans prétention dogmatique, mais dont le mérite spécial a été fort apprécié : *Campagne de* 1870, *la*

[1] Bruxelles, Lebègue, 1870, in-8° de 195 p. — L'auteur est M. Carraud. (*Note de la Direction.*)

[2] Un vol. in-8° de 623 p. et 12 pl. — L'auteur est M. Derrécagaix. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

Cavalerie française, par le lieutenant-colonel T. Bonie[1]. Se bornant à retracer le rôle joué par nos troupes à cheval, à l'armée du Rhin, l'auteur raconte, non sans critiques amères, comment, par la faute des généraux qui les employèrent, elles furent si au-dessous de la cavalerie allemande dans le service des reconnaissances et des avant-gardes, mais aussi quels prodiges de valeur elles ont accomplis sur tous les champs de bataille, le dévouement héroïque et légendaire des cuirassiers à Reichshoffen et de notre cavalerie d'Afrique à Sedan. C'est, en outre, d'une plume fort élégante qu'il a décrit *la chevauchade de la mort* de la cavalerie allemande de Bredow à Rezonville, où des régiments entiers furent anéantis par les nôtres, et cette grande et terrible charge, tumulte furieux, dans lequel six mille cavaliers de toutes couleurs et de toutes armes se heurtent dans une mêlée vertigineuse.

7. — D'importants écrits relatifs à la campagne de 1870 ont également été publiés dans les pays neutres ; nous ne saurions les négliger, car il nous est précieux de connaître l'opinion de juges bien placés pour être impartiaux et qui se montrent souvent plus indulgents pour nous que nous ne le sommes nous-mêmes. De ce nombre nous citerons : *Im Lager der Franzosen* (*Dans le camp des Français, Rapport d'un témoin oculaire*), par Carl Albani[2]. Sous ce pseudonyme se cache un officier de l'état-major autrichien, correspondant du journal militaire *le Camarade,* et qui suivit en cette qualité les opérations de l'armée française. Comme dans toutes les publications du même genre, destinées aux journaux, on ne saurait y trouver des renseignements d'une exactitude irréprochable ; les appréciations de l'auteur n'en sont pas moins fort justes, pour la plupart, et l'hommage que la presse prussienne a rendu à l'indépendance et à l'originalité de ses jugements le recommande à notre attention. Il n'en existe pas de traduction française.

8. — Il sera plus facile de consulter le livre du colonel Rüstow, écrit aussi en langue allemande, mais traduit en français par le colonel Savin de Larclause : *La guerre des frontières du Rhin*[3]. Rüstow, dont le nom est bien connu de l'armée française, est un ancien officier du génie prussien. Ses opinions républicaines l'obligèrent, il y a longtemps déjà, à chercher un refuge en Suisse; il s'y fit naturaliser, et ses connaissances militaires lui assurèrent une place honorable dans l'état-major fédéral.

Publiciste et homme politique, c'est aussi un écrivain militaire fort estimé. Malheureusement il a écrit son livre au jour le jour, à l'aide de documents parfois erronés, particulièrement en ce qui touche l'armée française, et il s'est trop hâté de le publier pour avoir le temps de rectifier d'assez nombreuses inexactitudes. — Les considérations politiques y sont largement développées ; des notes biographiques sur la plupart des personnages et les principaux

[1] Paris, Amyot, 1871, in-18 j. de v-207 p.
[2] Leipzig, Wien und Teschen, Karl Prochaska, 1871, in-8° de 387 p.
[3] Paris, Dumaine, 1871, 2 vol. in-8° de 444 et 415 p. avec plans.

Digitized by Google

généraux des deux nations en guerre offrent un attrait tout particulier. Sympathique à la France, qu'il aime, dit-il, parce que c'est le pays de la grande révolution de 1789; sympathique à l'armée française, pour laquelle il professe des sentiments de grande estime, Rüstow laisse voir cependant que c'est du sang allemand qui coule dans ses veines; il n'en est pas moins fort impartial, et cette impartialité même lui a valu de nombreuses attaques de la part de ses anciens compatriotes.

9. — Ce n'est pas un compliment de cette nature que nous pourrions adresser à l'auteur de : *Der Deutsche Feldzug gegen Frankreich unter dem Könige Wilhelm* [1], par un officier d'état-major prussien, traduit en français par deux officiers belges, sous ce titre: *La guerre franco-allemande* [2]. Les deux premiers volumes seuls ont paru jusqu'à ce jour ; ils s'arrêtent après la bataille du 18 août. — Ces volumes sont écrits avec une si grande abondance de détails, avec une telle précision pour les positions des troupes allemandes, que nous sommes fort tenté de les considérer comme une publication semi-officielle. — Les mouvements du champ de bataille y sont suivis de quart d'heure en quart d'heure, et ne peuvent avoir été décrits avec un si grand soin qu'à l'aide de documents émanant des chefs des troupes engagées. On y trouvera donc des renseignements précieux pour l'histoire de la campagne ; mais ce n'est qu'avec rage qu'un Français peut lire ces pages, toutes remplies de complaisants éloges pour la science, la prudence, la fermeté, la bravoure prussiennes; nous, pauvres vaincus, nous n'avons aucune de ces qualités, et si, en quelque endroit, il est question du courage de nos soldats, ce n'est pas l'écho de ce cri généreux arraché au roi Guillaume sur le champ de bataille de Sedan : *Oh ! les braves gens !* ce n'est qu'une occasion habilement ménagée de faire ressortir la plus grande valeur de leurs adversaires, et puis d'ailleurs *ces Français ont le courage si vaniteux !*

Cette admiration de soi-même n'est-elle pas burlesque, lorsque l'auteur dit : « Nous avons le droit d'être fiers des intentions magnanimes avec lesquelles nos chefs ont posé le pied sur le seuil de la France ? » Nos villes bombardées, nos villages brûlés, les ruines fumantes de Strasbourg, de Châteaudun, de Saint-Cloud, les massacres de Bazeilles sont là pour en témoigner. — C'était le droit de la guerre, nous ne le contestons pas, mais qui donc osera jamais parler, dans l'avenir, de la générosité des races d'outre-Rhin?

10.—Tous les ouvrages allemands, nous devons toutefois le reconnaître, ne sont pas écrits avec une pareille outrecuidance, et nous signalons avec plaisir celui publié sous ce titre : *Der deutsch-französische Krieg (La guerre franco-allemande)*, par le colonel Borbstœdt, rédacteur du *Militair Wochenblatt*, de Berlin [3]. L'auteur a mérité

[1] Berlin, O. Janke, 1872 (1er volume paru), in-8° de 238 p. avec plans.
[2] Bruxelles, Muquardt ; Paris, Dumaine.
[3] Berlin, Mittler, 1871, in-8°.

Digitized by Google

qu'on dise de lui qu'il était l'écrivain le plus honnête de l'Allemagne; c'est en outre un militaire distingué, connaissant bien la France et l'armée française, dont il ne parle qu'avec déférence. — Il a puisé ses renseignements aux meilleures sources, et les a discutés avec discernement. Il compare les deux armées, expose leurs procédés de mobilisation, étudie l'emploi qui a été fait des chemins de fer pour les transports de troupes, et décrit avec une clarté remarquable les marches stratégiques des corps d'armée allemands. Simple dans son exposé, judicieux dans sa critique, ce livre intéressant pour tout le monde prendra une place importante parmi les publications relatives à la dernière guerre. Une traduction française en a été faite.

11. — Dans l'impossibilité où nous sommes d'énumérer tous les livres relatifs à l'ensemble des opérations, nous avons dû nous borner aux plus importants d'entre eux, c'est-à-dire à ceux qui ont un caractère vraiment historique et narratif ; mais on formerait une nombreuse bibliothèque si l'on voulait rassembler en outre toutes les publications anecdotiques faites par les reporters de journaux de tous pays. Il est assez curieux, cependant, de lire les rapports des correspondants anglais du *Daily-News*, qui suivaient les opérations dans les deux camps, et de comparer leurs impressions si différentes sur le même fait [1].

12. — En Allemagne se publie actuellement un énorme travail de compilation donnant, jour par jour, les articles les plus importants parus pendant la guerre, les rapports officiels et les télégrammes du quartier général prussien. — Les faits journaliers y sont présentés sous forme laconique, avec clarté et assez d'exactitude. — L'ouvrage entier formera trois gros dictionnaires, auxquels il faudra certainement avoir recours pour retrouver la trace des documents propres à éclaircir tel ou tel point douteux d'une opération militaire ; c'est pour cette raison que nous en donnons le titre : *Tagebuch des deutsch-französischen Krieges* 1870-71 (*Journal de la guerre franco-allemande*), par J. v. Gosen et le Dr Hirth [2].

13. — Un travail conçu dans le même plan, mais beaucoup plus résumé, a été également fait en Allemagne, et traduit en français sous le titre de *Tableau historique de la guerre franco-allemande, du* 15 *juillet* 1870 *au* 10 *mai* 1871 [3]. C'est une réunion de documents politiques et militaires, pris presque exclusivement à des sources allemandes. Remontant à l'origine et aux causes de la guerre, l'auteur en a donné ensuite une chronique journalière, d'après les renseignements publiés chaque jour au *Moniteur* prussien ; nous y avons retrouvé, soigneusement collectionnés, les textes des adresses de félicitations à l'Empereur, qu'un patriotisme, irréfléchi peut-être, inspira, au moment de la déclaration de guerre, à un assez grand

[1] *Spezial Berichte der Daily-News Korrespondenten bei den deutschen und französischen Armeen.* Berlin, F. Berggold, 1870-1871, 2 vol. in-8°.

[2] Berlin, Stilke et von Muyden, 1871.

[3] Berlin, Stilke et von Muyden ; Paris, Franck, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

nombre de municipalités. — Les Allemands en ont pris acte pour rendre la France entière responsable d'une déclaration de guerre dont l'Empereur lui-même prétendait d'ailleurs dénier la responsabilité; on sait que, le jour de la capitulation de Sedan, l'Empereur dit, en effet, à M. de Bismarck « qu'il avait été obligé de faire la guerre sous la pression de l'opinion publique en France [1]. »

Les télégrammes officiels, les notes et circulaires diplomatiques, les ordres du jour, les proclamations, forment une série fort intéressante et fort utile à consulter.

Enfin on y retrouve la relation des principaux combats, d'après les récits des officiers allemands, et de nombreux extraits de la partie de la presse étrangère dont l'opinion était favorable à l'Allemagne.

14. — En France, M. Paul Chasteau a classé, d'après les mêmes idées, les pièces officielles relatives à la guerre, sous le titre de *Recueil des dépêches françaises officielles, circulaires, proclamations, rapports militaires du* 6 *juillet* 1870 *au* 1er *mars* 1871. — Les dépêches télégraphiques officielles du roi Guillaume à la reine Augusta ont été traduites en français par *W. Filippi* [2], par *C. B.* [3] et par d'autres dont le nom nous échappe.

15. — Mais nous prions instamment le lecteur de se mettre en garde contre tous ces livres populaires, publiés en français ou en allemand, et qui, sous un titre trompeur, ne leur offriraient que des renseignements erronés et des appréciations sans valeur. Les livres allemands de cette nature ne sont guère lus en France; mais ceux écrits en français nous inquiètent davantage.

Dans ce nombre, nous rangerons l'*Histoire de la campagne de France*, par Ferd. Delaunay [4]. C'est un roman, une légende bien écrite quelquefois, et qui doit faire frémir. Des bataillons entiers tombent sans reculer, le sol disparaît sous les corps; c'est ainsi, paraît-il, qu'un bataillon du 28e de ligne fut retrouvé, couché en ligne de bataille, dans un fossé de Saint-Privat, après le combat du 18 août, et autres histoires encore, qui sont le digne pendant de la fable horrible des régiments prussiens engloutis dans les carrières de Jaumont. L'appendice, qui renferme un assez grand nombre de rapports officiels français et allemands, donne seul quelque importance historique à ce livre.

16. — C'est aussi un beau titre que le suivant : *Histoire de la guerre franco-prussienne et de ses origines*, par Alfred Michiels [5], portant en épigraphe : LE SALUT DE LA FRANCE, C'EST LE SALUT DE L'EUROPE. — On y trouve des chapitres intitulés : « Démence de Bonaparte, le maréchal Bazaine perd *exprès* la bataille de Saint-

[1] Extrait du rapport fait au roi Guillaume par M. de Bismarck. — *La guerre de* 1870, par L. Van de Velde.
[2] Paris, Lachaud.
[3] Bayonne, Lemaître.
[4] Paris, Librairie internationale, 1871.
[5] Bruxelles et Paris, A. Picard, 1871, 4 liv. parues.

Digitized by Google

Privat; » et à côté de bien d'autres inconvenances de style, des illustrations où l'on voit des soldats prussiens couper les oreilles des femmes, pour en avoir les anneaux d'or. Passons ; ce n'est même pas un pamphlet : l'histoire n'a rien à faire avec de tels écrits ; mieux vaut encore supporter les insolences d'une plume allemande que voyager en pareille compagnie.

17. — Nous ne ferons pas au livre de M. Tenot, *Campagne des armées de l'Empire*, l'injure de le classer parmi les précédents ; cependant nous n'y avons trouvé que des compilations rassemblées dans une édition à bon marché, dont le nom de l'auteur suffit à indiquer les tendances et le but politique ; nous le citons pour mémoire, ainsi que les abrégés historiques publiés par M. Dussieux, ancien professeur d'histoire à l'École de Saint-Cyr, et par M. Le Saint, officier d'académie, à Lille.

18. — Enfin, pour remplir complétement la tâche que nous nous sommes proposée, nous ne pouvons omettre de signaler les études critiques et didactiques, faites sur la dernière guerre par quelques écrivains militaires étrangers. — La plupart des revues spéciales sont intéressantes à lire à ce point de vue ; en outre, de fort remarquables travaux ont été publiés par le lieutenant-colonel Van de Velde, en Belgique : *La guerre de* 1870 [1] ; en Suède, par le général Hazelius : *Eine stimme aus Schweden über den Krieg zwischen Deutschland and Frankreich (Une voix de Suède sur la guerre entre l'Allemagne et la France)* [2] ; en Russie, par M. M. Annenkoff : *La guerre de* 1870. *Remarques et réflexions d'un officier russe* [3].

N'étant pas soumis à l'influence des préjugés nationaux auxquels les officiers français ou allemands ne peuvent, malgré tout, se soustraire ; dégagés des entraves que la subordination hiérarchique impose à des inférieurs appelés à porter un jugement sur la conduite de leurs supérieurs, des écrivains militaires tels que M. Annenkoff ou le lieutenant-colonel Van de Velde, peuvent certainement peser, avec une bien plus grande indépendance, les raisons qui ont assuré aux uns le succès de leurs combinaisons, et les fautes par trop fréquentes qui ont amené la défaite et la ruine des autres. — Les réflexions que les événements leur suggèrent, les conclusions qu'ils en tirent, ont à nos yeux toute l'importance d'une discussion scientifique élevée.

II

Nous avons examiné jusqu'ici les travaux historiques se rapportant à l'ensemble des opérations de guerre qui ont précédé la chute de Metz. — Beaucoup d'autres encore, et ce ne sont pas les moins

[1] Bruxelles, Guyot, in-8°.
[2] Berlin, S. Wolff.
[3] Traduit de l'allemand par le cap. Frayermouth. — *Spectateur militaire*, liv. du 15 mars 1872.

Digitized by Google

remarquables, n'ont pour objet qu'une partie restreinte de ces opérations. — Parmi ceux-ci, plusieurs, qui ont été publiés par les généraux commandant les corps d'armée français, ont un caractère de justification personnelle, malheureusement trop accentué ; c'est la conséquence inévitable des attaques, souvent injustes ou exagérées, auxquelles ces officiers ont été en butte.

Tels sont particulièrement les écrits signés par le général de Failly, commandant le 5e corps ; par le général Frossard, commandant le 2e corps ; par le général de Wimpffen et le général Ducrot, ces deux derniers spécialement sur la bataille de Sedan.

1. — Le général Frossard, qui commandait le 2e corps de l'armée du Rhin, a commencé, sous le titre de : *Rapport sur les opérations du 2e corps de l'armée du Rhin*[1], la publication d'un ouvrage important, ayant un caractère tout officiel. — C'est lui qui a livré les premiers combats du 4 août, à Sarrebrück, du 6 août, à Forbach ; c'est encore lui qui se trouvait en première ligne, le 16 août, lorsque commença si malheureusement la bataille de Rezonville ; enfin, le 18 août, il était à la gauche de l'armée, et ce jour-là résista avec succès aux efforts de l'ennemi. — Un commandant de corps d'armée est souvent seul à pouvoir apprécier l'ensemble des faits ; des témoins oculaires se trompent même fréquemment, parce que certains détails leur ont échappé, et ils sont parfois tout surpris, les premiers, des erreurs d'appréciations qu'ils ont commises ; leurs assertions, quoique sincères, peuvent être inexactes ; aussi est-il toujours nécessaire de les contrôler par la comparaison des documents officiels, que le chef supérieur est seul à posséder. C'est en cela que le livre du général Frossard sera surtout utile ; ainsi, la plupart des relations militaires françaises lui avaient reproché d'avoir perdu, par sa faute, la journée de Forbach. Il répond à ces accusations en rejetant la responsabilité de cet insuccès sur les généraux qui, étant, dit-il, à portée de le secourir, ne l'ont point fait en temps utile.

Ce reproche atteignait particulièrement le général Montaudon, qui a répliqué dans une courte brochure intitulée : *Réponse à la brochure de M. le général Frossard. Bataille de Forbach-Spicheren*[2].

En dehors de l'intérêt qu'il présente au point de vue des opérations de la guerre, le livre du général Frossard a une valeur toute particulière, qui résulte de la compétence du général en matière de fortification. On en jugera de suite par ce remarquable passage : « Personne ne met en doute que, pour la défense d'un Etat, certaines forteresses ne doivent être transformées en *grandes places de manœuvre* et *de dépôt*, par la construction d'une ceinture de forts extérieurs, avancés assez loin pour rendre vaines les tentatives de bombardement....; mais une enceinte de forts peut être

[1] Paris, Dumaine, 1872. — La première partie : *Depuis la déclaration de guerre jusqu'au blocus de Metz*, est seule parue (gr. in-8° de 190 p.).

[2] Versailles, impr. Aubert, in-8° de 7 p.

Digitized by Google

préjudiciable ou utile, suivant l'usage qu'on en fera. Elle peut créer un péril grave, par l'attraction, *l'aspiration*, en quelque sorte, que ce camp retranché exerce sur une armée, manœuvrant à proximité, plus ou moins battue, et qui, en venant s'y réfugier sans y être absolument contrainte, s'expose à n'en pouvoir plus sortir. »

2. — La brochure du général de Failly : *Opérations et marches du 5e corps jusqu'au 31 août*[1], a un tout autre caractère; le général de Failly occupait à Bitche, au commencement des hostilités, une position intermédiaire entre les corps du général Frossard et du maréchal de Mac-Mahon. Les combats de Forbach et de Reichshoffen le déterminèrent à battre en retraite; il ne crut pas possible de disputer à l'ennemi les passages des Vosges, et se retira en suivant une ligne excentrique, qui le conduisit à Chaumont, d'où il revint à Châlons.

Le 5e corps fit alors partie de l'armée du maréchal de Mac-Mahon; il eut le malheur de se laisser surprendre et de se faire battre le 30 août à Beaumont; mais le général de Failly était déjà relevé de son commandement; le général de Wimpffen, venant de Paris, rejoignit l'armée le lendemain, et apprit lui-même au commandant du 5e corps qu'il était désigné par le ministre de la guerre pour le remplacer.

Le général de Failly s'est borné à faire un récit sérieux, parfois triste, mais sans commentaires ni récriminations, des opérations militaires qu'il a dirigées; douloureusement frappé par les malheurs qui l'ont atteint à la fin d'une carrière brillante, c'est un vieux soldat qui s'adresse à son pays, « en faisant appel à la justice. »

3. — Sous le titre *Sedan*[2], le général de Wimpffen a publié des mémoires personnels bien plutôt qu'un rapport militaire; dans le premier chapitre, en effet, nous sommes avec l'auteur sur l'Oued-Guir, il y parle de la question algérienne et de la situation des tribus sahariennes; il nous donne ensuite son sentiment sur les divers personnages politiques et militaires de France et d'Allemagne, et nous raconte les anecdotes de son voyage d'Oran à Paris, de Paris à Sedan, où, comme nous l'avons dit, il arriva le 31 août, porteur d'une lettre ministérielle qui le nommait commandant du 5e corps à la place du général de Failly. Le lendemain, aux premiers coups de canon, le maréchal de Mac-Mahon, ayant été blessé, avait désigné le général Ducrot pour prendre le commandement en chef. L'armée française était alors rangée en demi-cercle autour de Sedan, sur la rive droite de la Meuse; son aile droite (12e corps, Lebrun) à Bazeilles, en amont de la ville, son aile gauche (7e corps, Douay) à Floing, en aval. Le général Ducrot, espérant encore

[1] Bruxelles, Lebègue, in-8° de 51 p.

[2] 2e édition, revue et corrigée. Paris, Librairie internationale, in-8° de VIII-382 p.

Digitized by Google

pouvoir éviter d'être cerné, donna immédiatement l'ordre de battre en retraite vers la gauche, afin de se retirer par la route de Mézières. En ce moment, à l'aile droite, le général Lebrun obtenait quelques avantages. Le général de Wimpffen crut qu'il était possible de battre l'ennemi, ou au moins de jeter dans la Meuse le corps bavarois, déjà fort maltraité à Bazeilles, et de s'ouvrir la route vers Montmédy; comme il avait une lettre du ministre de la guerre qui le désignait pour remplacer le maréchal de Mac-Mahon, le cas échéant, il s'en prévalut pour réclamer le commandement en chef. Il arrêta la manœuvre ordonnée par le général Ducrot, et fit reprendre l'offensive; mais le cercle de fer s'était insensiblement rétréci autour de l'armée française : l'ennemi avait amené plus de quatre cents bouches à feu sur les hauteurs voisines, et la supériorité de son artillerie devint telle que les troupes plièrent de tous côtés, et s'entassèrent dans la petite ville de Sedan. Chaque projectile faisait une trouée sanglante dans cette masse d'hommes; l'Empereur, effrayé du carnage, fit hisser le drapeau parlementaire. Le général de Wimpffen et le général Lebrun tentèrent encore de percer la ligne ennemie avec une poignée de soldats, ramassés de tous côtés; ce fut le dernier effort. Il était certes pénible pour le général de Wimpffen de n'avoir réclamé l'honneur du commandement que pour être obligé, quelques heures après, d'inscrire son nom au-dessous d'une capitulation. Aussi voulut-il se démettre de son commandement ; mais l'Empereur ayant refusé, il dut aller lui-même débattre avec M. de Moltke et M. de Bismarck les clauses de la convention qui livrait l'armée; lorsqu'un soldat ne peut mourir et que tout espoir de salut est perdu pour lui, il n'a, croyons-nous, qu'à attendre sans la discuter la loi du vainqueur. On l'a trop souvent oublié dans la dernière guerre. Depuis, on a jugé que c'était en outre un grave manquement au devoir militaire d'avoir accepté comme un témoignage de considération de la part de l'ennemi un article d'exception ainsi conçu : « ART. 2..... Ne seront pas prisonniers de guerre tous les généraux et officiers qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne et de *n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle.* » On a pu y voir, en même temps qu'un fâcheux exemple donné au pays, un douloureux symptôme de l'affaiblissement du sentiment de l'honneur militaire.

Le général de Wimpffen a refusé d'accepter la responsabilité de la catastrophe de Sedan ; n'ayant pris la direction des opérations qu'à la dernière heure, il ne pouvait, en effet, être responsable d'une situation déjà fort compromise; cependant, au moment où il a revendiqué le commandement de l'armée, il espérait naturellement pouvoir la sauver, et, s'il n'a pas réussi, il l'attribue, dit-il, à la conséquence des fausses manœuvres ordonnées par le général Ducrot, au manque d'obéissance des commandants de corps d'armée, et enfin à l'inopportune intervention de l'Empereur, qui, sans en avoir le droit, puisqu'il n'exerçait aucun commandement, avait fait hisser le drapeau blanc. Le général de Wimpffen a joint à son livre

Digitized by Google

les rapports officiels français et allemands sur la bataille de Sedan, et une fort intéressante lettre du général Pajol, qui, étant aide de camp de l'Empereur, ne l'a pas quitté de toute la journée.

4. — Le général Ducrot, directement mis en cause par le général de Wimpffen, a cru de sa dignité de ne pas laisser passer sans protestation les graves accusations portées contre lui. — Il le fait, dit-il, « non sans amertume, non sans douleur..., car ce différend est encore une honte à ajouter à toutes les hontes qui nous accablent. » Il a répondu au général de Wimpffen dans un livre intitulé : *La journée de Sedan* [1], récit grave et sobre de cette seule journée, et des colloques qui ont eu lieu entre le général de Wimpffen et lui au moment où il dut lui remettre le commandement, et plus tard, en présence de l'Empereur, lorsque tout était perdu et que l'exaspération de la douleur ne permettait plus ni aux uns ni aux autres d'en contenir l'expression. Le général Ducrot raconte ensuite les tristes pourparlers relatifs à la capitulation, d'après la narration que lui en a donnée un officier présent à l'entrevue qui eut lieu entre le général de Wimpffen, MM. de Bismarck et de Moltke. C'est une page saisissante. Il semble que, dans l'entretien solennel de cette nuit, nous voyions la synthèse de ces deux hommes fort différents de caractère, mais animés d'une même haine, instruments inconscients de la colère divine qui châtia si durement notre infortuné pays, et dont les facultés supérieures ne tendaient qu'au but qu'ils venaient enfin d'atteindre : l'abaissement de la France.

Le général Ducrot a joint à son livre deux dossiers de pièces justificatives complémentaires. L'un se rapporte au fait militaire dont nous venons de donner une brève analyse, l'autre porte pour titre : *Pièces relatives à l'évasion du général Ducrot*. « Tenant à ne pas laisser subsister l'ombre d'un doute sur la loyauté de sa conduite, » l'honorable général a saisi cette occasion de publier des documents fort importants, et qui établissent péremptoirement l'injustice des imputations qui ont été faites contre lui. Le général Ducrot avait demandé des juges à M. de Moltke; ils lui avaient été promis, mais ne lui ont pas été donnés; c'est au général Changarnier, au nom d'une commission de l'Assemblée nationale, qu'est revenu le soin de rendre le verdict d'honneur que le général avait le droit d'obtenir de ses ennemis mêmes.

5. — La polémique au sujet de la capitulation de Sedan ne s'arrêta pas là malheureusement. Une brochure intitulée : *Le général de Wimpffen, réponse au général Ducrot*, par un officier supérieur [2], est venue à la riposte. Cet officier supérieur est un ami du général de Wimpffen et son confident; mais nous insisterons d'autant moins que cette brochure est loin d'élever le débat et d'en amoindrir la tristesse.

[1] Paris, Dentu, 1871, gr. in-8° de 159 p.
[2] Paris, Libr. internationale, in-8° de 79 p.

Digitized by Google

III

Si douloureuse qu'eût été la catastrophe de Sedan, une plus grande douleur était encore réservée à la France. A Sedan, ce n'est qu'après une terrible bataille que l'armée épuisée, vaincue, tournant sur elle-même, sous le feu de cinq cents pièces de canon, mise dans l'impossibilité de résister encore, dut capituler ; mais à Metz une autre armée française, plus belle encore et plus vigoureuse, fut condamnée à mourir lentement de faim.

Son agonie dura deux mois et demi, après lesquels cent soixante-treize mille hommes, qui ne demandaient qu'à se faire tuer pour l'honneur du drapeau, furent livrés en troupeaux, sans avoir combattu.

« Un événement aussi désastreux que la capitulation de la place et de l'armée de Metz, a écrit un des généraux les plus honorés de l'armée française [1], est sans précédent dans l'histoire des nations modernes, et il faut remonter le cours de dix-neuf siècles, jusqu'au resserrement et à la défaite de l'armée gauloise sous Alise, pour trouver la trace d'un fait historique qui puisse lui être comparé. » — Et encore la comparaison est-elle possible ? Le généralissime gaulois avait tenu tête pendant longtemps aux légions romaines, et épuisé le génie de César. De notre temps, une campagne de quelques semaines a suffi aux Allemands pour obtenir un résultat plus considérable encore. Plus grande humiliation ne fut jamais imposée à aucun peuple ; le monde entier en fut frappé de stupeur, et nous verrons nos enfants, frémissant au récit de pareils désastres, refuser d'y croire. Près de trois cent mille Français, prisonniers de guerre, furent emmenés en Allemagne ; c'était l'élite militaire de la nation, et, les mains liées, il leur fallut assister à la ruine de leur patrie.

Leur douleur s'échappait en mille plaintes amères ; la plupart furent impuissants à étouffer leurs sanglots de désespoir ou à retenir leurs cris de malédictions, et la presse étrangère en recueillit trop souvent les échos ; ce n'est pas certes dans cette multitude de lettres écrites dans une prison allemande, publiées par un journal belge, que l'histoire ira puiser ses documents, et cependant il ne sera pas inutile à l'historien futur de notre époque douloureuse de les connaître, s'il veut peindre les sentiments qui étreignaient les cœurs.

1. — Quelques-uns des plus saillants de ces articles de journaux ont été réunis dans une brochure publiée sous le titre de : *Histoire de la capitulation de Metz, — trente-neuf pièces historiques annotées* [2], sans autre indication.

[1] *Armée de Metz*, par le général Deligny.

[2] France et Belgique, chez tous les libraires (Bruxelles, impr. J.-H. Briard), in-8° de IV-75 p.

Digitized by Google

L'auteur et l'éditeur ont désiré rester anonymes, mais ils ont présenté leur brochure en quelque sorte sous le patronage de nous ne savons quelles malsaines publications grossières dont les annonces ornent la couverture, et ils ont écrit en sous-titre : *Enquête sur la trahison de Bazaine et de Coffinières.* — Nous craignons qu'ils n'aient fait là qu'une besogne malpropre, mais nous avons néanmoins cru utile de citer cette brochure, afin de nous dispenser de donner les titres d'un assez grand nombre d'écrits pamphlétaires ou de moralité douteuse, qui s'y trouvent énumérés ; le collectionneur désireux de réunir tous les livres de ce temps aurait seul intérêt à les connaître.

La plupart, et bien d'autres encore, sont déjà oubliés de ceux mêmes qui les ont lus.

2. — On n'a pas conservé non plus un bien long souvenir d'œuvres non sans mérite, mais qui n'offraient qu'une aride collection de pièces officielles, ou un journal d'impressions particulières. Pourtant ces livres avaient souvent été feuilletés volontiers à leur apparition. Entre autres : *L'armée du Rhin, ses épreuves, la chute de Metz*, — notes cursives du lieutenant-colonel de Montluisant, commandant la réserve d'artillerie du 6e corps [1], ouvrage écrit sous la forme d'un journal de marche, et suivi de documents justificatifs de la nature la plus diverse, parmi lesquels on est étonné d'en rencontrer d'un caractère tout personnel et par trop intime. Ce livre est daté de Dresde, 11 janvier 1871.

3. — Sous ce titre : *Metz* [2], le commandant Max. Thomas, ancien officier de cavalerie de la garde, a aussi écrit, pendant le temps de sa captivité à Stargard (Poméranie), ce qu'il savait des événements de guerre, ce qu'il en pensait ; fort mesuré dans ses appréciations, il se borne à parler de ce que l'armée a fait, et il évite de juger ses chefs.

4. — C'est aussi avec une grande réserve qu'est écrit le livre anonyme : *Trois mois à l'armée de Metz*, par un officier du génie [3]. Ce sont des notes de campagne bien rédigées et mêlées de sérieuses réflexions ; l'auteur, restant soumis à la subordination hiérarchique, s'est cru forcé, dit-il, de supprimer bien des pages ; il n'a pas osé tout dire.

5. — M. le docteur Quesnoy a publié, sous le titre *Armée du Rhin* [4], un abrégé historique de l'ensemble des faits militaires jusqu'à la capitulation de Metz. Il a été d'ordinaire bien informé ; très-sobre d'appréciations, très-modéré dans ses jugements, il laisse à d'autres le soin d'accuser ou même de blâmer ; c'est, du reste, un penseur et non un militaire qui parle, et nous rechercherons dans son livre plutôt des observations générales d'ordre moral et philosophique, qu'une étude critique des opérations de guerre.

[1] Paris, Borrani, 1871, in-8° de 284 p.
[2] Paris, V. Palmé, 1871, in-8° de 212 p.
[3] Bruxelles, Muquardt, 1871, in-12 de 272 p.
[4] Paris, Furne, 1871, in-8° de III-241 p.

Digitized by Google

6. — Beaucoup plus important que les précédents, bien qu'écrit sous la même forme modeste d'un journal quotidien, est le livre publié sous ce titre : *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, par M. Ch. Fay, lieutenant-colonel d'état-major [1].

Le colonel Fay était attaché à l'état-major du grand quartier général, et par conséquent au centre des renseignements de toute nature; il a pu se former sur chaque événement une opinion juste et raisonnée; son service l'a appelé à assister aux conférences de Frescaty, où se discutèrent les clauses de la capitulation, et, bien qu'il ne se soit pas cru autorisé à en divulguer tous les détails, la narration qu'il en donne est d'autant plus précieuse qu'elle est presque la seule qu'on en connaisse.

L'extrême convenance avec laquelle l'auteur présente ses appréciations est loin d'en diminuer la portée; c'est un modèle que pourront suivre ceux qui, se proposant d'écrire sur les événements contemporains, veulent s'efforcer de ne rien dire de désagréable aux hommes mêmes dont ils blâment la conduite.

Fort apprécié des militaires, en Allemagne comme en France, l'ouvrage du colonel Fay se recommande en outre par un véritable mérite littéraire, qui en rend la lecture facile et attrayante. Dans ces notes, prises au jour le jour, nous retrouvons des méditations d'une profonde tristesse, mais empreintes de résignation religieuse. — Le soldat, prêt à faire son devoir en toute occasion, peut cependant ne pas oublier que c'est une créature de Dieu et non une cible vivante qu'il tient au bout de son fusil, et la compassion d'un cœur généreux ne recherche pas quelle est la nationalité de la balle qui frappe les innocentes victimes de la guerre.

Le tableau du camp français, le jour de la capitulation, est navrant. « La nature elle-même semble avoir voulu rendre le spectacle plus lugubre encore : le ciel est noir; chargé de nuages; la pluie tombe par torrents; les dernières feuilles s'abattent sous la violence du vent; tout prend l'aspect de l'hiver, de la désolation et du deuil. » « On enfonce jusqu'à la cheville dans cette boue liquide, les chevaux tout harnachés et sellés sont là abandonnés depuis vingt-quatre heures, quelques-uns parviennent à rompre leurs traits et courent à l'aventure dans cette plaine désolée, plusieurs tombent pour ne plus se relever, la faim aiguillonne les hommes à ce point qu'ils égorgent et dépècent en un instant les chevaux à peine tombés; là, un pauvre animal, attelé à une petite voiture régimentaire, s'est abattu. On ne s'est pas même donné la peine de le relever, et il a été découpé séance tenante, entre les brancards, qui en présentaient le lendemain encore le squelette sanglant. »

7. — Les pages écrites par M. le comte de la Tour du Pin-Chambly, officier d'état-major au 4e corps, intitulées : *L'armée française à Metz* [2], sont inspirées par un même sentiment artistique et animées

[1] 4e édit. Bruxelles, Muquardt; Paris, Dumaine, 1871, in-8° de 375 p.
[2] Paris, Amyot, 1871, in-12 de 136 p.

Digitized by Google

du même souffle religieux; il les présente comme « les modestes et libres commentaires d'un soldat, » d'un soldat officier, s'entend, élevé, ainsi qu'il le dit lui-même, dans des traditions aristocratiques, et jaloux du patrimoine d'honneur légué à la France par les siècles de chevalerie.

Homme de goût, écrivain élégant, M. de la Tour du Pin est aussi un moraliste; il n'a pas voulu être un historien; néanmoins nous avons cru devoir donner à son livre une place à côté de celui de M. le colonel Fay, dont il nous semble partager les qualités littéraires.

8. — M. le colonel Fay s'était borné au rôle de narrateur ; il l'a rempli aussi parfaitement qu'on pourrait le souhaiter; mais d'autres se sont levés en même temps que lui pour porter devant le pays de terribles accusations.

Par la haute position qu'il occupait, le général Deligny, commandant la division de voltigeurs de la garde, était un des officiers auxquels pouvait revenir ce droit. Il l'a fait dans un récit froid, sévère, avec une grande élévation de pensées et une remarquable austérité de style [1]. Lorsqu'il en est arrivé à parler des négociations dont le but était une restauration de la dynastie impériale, il les flétrit avec l'indignation d'un homme de cœur : « La garde, dit-il, n'eût pas été plus disposée que les autres corps de l'armée à se prêter à des manœuvres de restauration; on s'y sentait indigné par la seule pensée d'un rôle à jouer de connivence avec l'ennemi. » — « A Paris, l'Empereur étant debout, elle n'eût transigé ni avec la révolution, ni avec l'émeute; elle eût poussé jusqu'aux plus extrêmes limites du possible son dévouement à la dynastie impériale; elle l'eût affirmé, au besoin, par le sacrifice de son dernier homme, mais depuis, le devoir s'était déplacé; les pensées étaient toutes tournées du côté de la patrie envahie. »

Le général Deligny s'est fait ainsi le fidèle interprète des sentiments de la totalité des officiers; on rendra, en effet, à l'armée en général, à l'armée de Metz en particulier, la justice d'être restée toujours fidèle à son devoir militaire, indépendant de tout regret ou de toute préférence politique ; et ce n'est pas un des moins beaux exemples qu'il lui a été permis de donner.

Ce n'est pas seulement une accusation que le général Deligny a portée contre les chefs qui ont manqué au devoir militaire, c'est un verdict qu'il a rendu, — l'histoire n'aura sans doute qu'à le confirmer [2].

9. — La brochure du général Deligny fit une grande sensation parmi les officiers prisonniers en Allemagne, lorsqu'elle y parut. Chacun y retrouva ses propres impressions, mais adoucies, et peut-être trop atténuées, car il existait parmi les officiers de grade inférieur une

[1] *Armée de Metz*, par le général Deligny. Münster, Theissing. 1870, in-8° de VII-83 p.

[2] Ch. XI.

Digitized by Google

bien plus grande irritation encore que dans le cercle des généraux. Son livre a été repris, développé et en quelque sorte paraphrasé dans *Les vaincus de Metz*, par E. J***, ancien élève de l'Ecole polytechnique [1]. L'auteur n'a pas voulu déguiser sa pensée, quelque amère qu'elle pût paraître; lorsqu'il lui a fallu juger les hommes et leurs actions, il n'a jamais reculé devant l'expression précise qui rendait le mieux son idée. Ce n'est ni un récit militaire proprement dit, ni une notice historique qu'il s'est proposé d'écrire; c'est un tableau fidèle qu'il a voulu retracer des sentiments qui ont agité l'armée de Metz pendant ces longs jours d'une courte guerre, période lugubre que n'a jamais éclairée la moindre lueur de satisfaction.

Beaucoup d'officiers étaient d'avis de tenter *une trouée;* on aurait eu vraisemblablement peu de chances de réussir s'il avait fallu livrer une grande bataille, mais on pouvait certainement rompre le cercle de l'investissement sur plusieurs points, et favoriser la sortie de petits détachements d'officiers, de sous-officiers et de bons soldats propres à encadrer les volontaires des armées qui se formaient dans le pays. — Les ennemis eux-mêmes, toujours disposés cependant à prendre la défense du maréchal Bazaine, ont dit que ce n'était pas impossible, et que quatre jours de marches forcées auraient permis à ces groupes de dépasser les zones d'action des forces prussiennes [2]. Des officiers se réunirent pour discuter ce projet; malheureusement le nombre des *braillards*, comme les appelait le général Changarnier, dépassait dans ces réunions tumultueuses le nombre des hommes d'action, à l'esprit froid; on n'aboutit à rien de sérieux. Un jour, il y fut question de déposer le maréchal Bazaine! Nous devons rendre grâce à la Providence de n'avoir pas eu à ajouter à la liste de nos malheurs cette criminelle folie d'une révolte militaire en face de l'ennemi. Mieux valait être humilié, trahi, perdre trois provinces, que de donner un aussi funeste exemple à notre pays, et inaugurer l'ère des *pronunciamentos;* « mais il est de ces moments, dont le souvenir nous glace encore, où nous avons senti notre cœur se briser, notre raison s'altérer, des sentiments inconnus envahir tout notre être; l'esprit n'était plus maître de l'idée, la bouche de la parole, la main de la plume qu'elle tenait; dans l'égarement du désespoir, il pouvait se produire des violences regrettables. Ah! qu'ils s'en étonnent ceux qui n'ont pas traversé de pareilles épreuves! »

10. — Telles sont les déchirantes paroles que, longtemps après cette époque, la douleur arrachait encore à ceux qui en évoquaient le souvenir. Nous les extrayons de la préface d'un livre qu'il faut lire après tous les autres, parce qu'il les résume tous : *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin [3], véritable

[1] Paris, Librairie internationale, in-8° de III-327 p.
[2] *Der Krieg um Metz.*
[3] 5e édit. Paris, Dumaine, 1872, in-8° de XV-512 p. — Cet officier supérieur est le lieutenant-colonel d'Andlau. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

page d'histoire, œuvre courageuse d'un homme de cœur. Placé à l'état-major général de l'armée, les documents officiels ont tous été entre ses mains : il a pu s'en servir, comme l'avaient fait avant lui le colonel Fay et le capitaine V. D. ; il a utilisé ses propres notes et celles de ses compagnons de captivité, et après avoir revu son livre avec calme, « de manière à entourer la vérité historique de la modération qui lui convient, » il a mérité le juste témoignage « que rien ne pouvait être dit de plus vrai sur les événements de Metz et le début de la campagne. »

Le cœur se serre dès les premières pages, en voyant la confusion générale, le désordre dans les états-majors comme dans les corps de troupes, la légèreté, l'ignorance, l'insouciance conduire l'armée, de faute en faute, aux plus désastreuses capitulations. Nous avons eu contre nous, a-t-on dit, tous les hasards, toutes les mauvaises chances. — C'est inexact. — Deux fois, malgré les erreurs commises, la fortune s'était offerte favorable. Le 16 août, l'armée était victorieuse, puisque, attaquée dans ses positions, elle les conserva toutes, et fit même quelques progrès ; et cependant elle battit en retraite le lendemain, sous prétexte de manque de vivres et de munitions. Le 18 août, la victoire était encore à elle jusqu'à cinq heures et demie ; à ce moment seulement, son aile droite, qui manquait de munitions, était obligée de plier sous le feu qui l'écrasait ; mais la garde tout entière et les grands parcs étaient à quelques mille mètres derrière elle ; il leur suffisait de faire le moindre mouvement en avant et la journée était à nous. La garde resta l'arme au pied, et le maréchal commandant en chef se promenait pendant ce temps-là sur le plateau de Plappeville, d'où l'on découvrait l'ensemble de la bataille ; il ne se rendait pas compte que c'étaient les destinées mêmes de la France qui se jouaient là, et il rentrait à son quartier général sans témoigner la moindre préoccupation.

« Nous devons peut-être, a dit avec grande vérité le général Frossard, avoir plus de regret de cette bataille perdue, que de tous nos autres malheurs. »

Le lendemain, en effet, l'armée rentra dans le camp retranché pour ne plus en sortir. Lorsque l'on apprit le mouvement du maréchal de Mac-Mahon vers le nord, on fit seulement de vaines démonstrations, puis on reprit les campements, et l'agonie commença. Mais l'armée était vigoureuse ; elle ne voulait pas mourir. Par de petites sorties, dont le programme restreint était déterminé d'avance, on lui prit alors tout le sang nécessaire pour calmer les exaspérations d'un tempérament trop ardent, puis on occupa son esprit en l'entretenant de l'anarchie qui désolait la France depuis la chute de l'Empire ; la guerre était finie, lui dit-on, et les Prussiens, désireux de signer immédiatement la paix, étaient fort contrariés de ne trouver aucun gouvernement avec lequel ils pussent traiter ; en attendant, ils étaient appelés de tous côtés par les populations des grandes villes, impuissantes à rétablir elles-mêmes l'ordre dans leurs murs ; d'ailleurs, les travaux de l'investissement étaient si considérables, qu'il serait encore plus difficile de sortir du camp

Digitized by Google

retranché qu'aux Prussiens d'y entrer. Il fallait attendre, avoir de la patience, ne pas compromettre les négociations entamées.

Tout cela était si habilement présenté, que presque tout le monde le croyait; les généraux étaient chargés de le dire aux officiers, ceux-ci devaient le répéter aux soldats, et chacun jouait ainsi à son insu un rôle de dupe et de dupeur. — Un individu nommé Regnier, que depuis on a pris, à tort sans doute, pour un espion prussien, avait été le premier auteur de la plupart de ces mensonges [1]. Il s'était probablement cru appelé à un grand rôle de restaurateur de l'Empire, et M. de Bismarck, qui avait compris le parti qu'il pourrait tirer de sa prétentieuse sottise, l'avait laissé aller à Metz, pour amuser le maréchal Bazaine par des négociations illusoires. — Au quartier général, on avait cru sans contrôle à ses inventions, et le général Bourbaki avait consenti à partir, déguisé en médecin luxembourgeois, avec le consentement tacite du prince Frédéric-Charles, pour se rendre près de l'Impératrice; mais celle-ci « fut indignée du rôle odieux qu'on prétendait lui faire jouer; elle refusa de prêter la main à ces ténébreuses machinations, » et nous ne doutons pas que l'histoire impartiale ne lui tienne compte un jour de la noblesse de cette conduite.

Le maréchal dépêcha encore son aide de camp, le général Boyer, près du roi Guillaume : il n'en obtint rien; pendant ce temps, la faim, les privations, les pluies avaient achevé de détruire ce qui restait d'énergie morale et physique dans l'armée, et l'Allemand, pareil à ces oiseaux de proie qui n'osent toucher qu'aux cadavres, guettait toujours le moment où il pourrait s'abattre sur elle.

Pourquoi signer encore une capitulation, si ce n'est pour combler la mesure de la honte ? — On pouvait détruire les armes, briser les canons, brûler les drapeaux, faire sauter les forts, puis se rendre à merci, puisqu'il le fallait. Tout au contraire, on emmaganisa soigneusement tout le matériel, on déroba les drapeaux aux troupes pour les livrer à l'ennemi, et le commandant en chef partit un jour le premier de toute l'armée, pour se rendre au quartier général du prince Frédéric-Charles, et de là à Cassel, près de l'Empereur.

11. — Peu de voix se sont élevées en faveur des généraux qui ont encouru une si grave responsabilité; cependant on pourrait croire que c'est le but que s'est proposé l'officier général prussien qui a écrit la brochure intitulée : *Der Krieg um Metz*, traduite en français (*Opérations militaires autour de Metz*) [2], et qui fit sensation. On l'attribue au général Kummer, qui commandait une division de landwehr du corps d'investissement; un général français ne peut guère se féliciter de n'avoir trouvé d'autre défenseur.

12. — Nous nous trompons cependant : M. Truchy, capitaine

[1] Ce Regnier a donné lui-même le récit de ses négociations étranges dans une brochure publiée à Bruxelles : *Quel est votre nom? N ou M? Une étrange histoire dévoilée.* (Office de publicité, 1870, in-8°.)

[2] Mayence, V. von Zabern; Bruxelles, Lebègue, 1871, in-8° de 40 p.

Digitized by Google

d'état-major de l'armée du Rhin, a fait la même tentative en écrivant une brochure intitulée : *Réponse aux attaques contre le maréchal Bazaine*[1]. L'influence politique qui a guidé la plume de l'auteur n'y est nullement déguisée.

13. — Dans ces jours de cruelle épreuve, la population de la ville de Metz se montra admirable de résignation et de sacrifices. Nos blessés conserveront un souvenir inaltérable de la charité des dames de Metz et de la générosité de toutes les classes de la société. Mais, lorsque l'on comprit que le commandant en chef entendait lier le ort de la place à celui de son armée, et que la faim arriverait à les eter l'une avec l'autre sous les pieds du vainqueur, le cœur de la vieille cité française bondit de rage. Elle se souvint qu'elle avait trois enceintes de murs, et que jamais le pied d'un soldat étranger n'en avait touché le seuil. Elle ne voulut pas être souillée. Son dévouement fraternel pour les malades et les blessés n'en fut pas amoindri, mais elle demanda, avec des imprécations, que la multitude armée, qui l'affamait sans la défendre, s'éloignât de ses remparts. — Désespoir impuissant; il vint enfin un jour où il fallut voiler d'un crêpe noir la statue de Fabert, sur le socle de laquelle étaient écrits ces mots :

« SI POUR EMPÊCHER QU'UNE PLACE, QUE LE ROI M'A CONFIÉE, NE « TOMBAT AU POUVOIR DE L'ENNEMI, IL FALLAIT METTRE A LA BRÈCHE « MA PERSONNE, MA FAMILLE ET MON BIEN, JE NE BALANCERAIS PAS UN « MOMENT A LE FAIRE. »

Metz n'est plus française, et il est des noms qu'on n'y prononcera plus sans les maudire.

Le conseil municipal de Metz a fait publier, sous le titre de : *Le blocus de Metz en* 1870[2], le récit détaillé de ces douleurs. Du 15 août au 31 décembre 1870, plus de six mille cinq cents hommes moururent dans les ambulances de la ville ; la proportion des décès dans la population civile fut presque triplée, et presque tous les enfants en bas âge périrent.

14. — M. Godins de Souhesmes a réuni, dans un livre portant le même titre : *Le blocus de Metz en* 1870[3], ses observations personnelles pendant la même période et les renseignements qu'il a puisés dans les journaux publiés à Metz.

15. — C'est à ces livres que se rattachera *La capitulation de Metz*, par le général Coffinières de Nordeck, *Réponse à ses détracteurs*[4]. Le général Coffinières était gouverneur de la place, mais il ne pouvait ni ne devait se soustraire à l'autorité supérieure du commandant en chef de l'armée, et il décline, non sans raison, la responsabilité dont on a voulu le charger, relativement à la reddition de la ville.

[1] Paris, Dentu, in-8° de 31 p.
[2] 3e édit. Metz, Réau ; Paris, Didier, in-8° de 264 p.
[3] Paris, Guérin, in-8°.
[4] Bruxelles, Muquardt, br. in-8°.

Digitized by Google

16.— *L'histoire médicale du blocus de Metz*, par M. le docteur Grellois[1], qui a dirigé le service sanitaire de la place de Metz pendant le blocus et jusqu'au jour de l'évacuation, donne un tableau navrant des misères et des souffrances de l'armée. C'est un livre médical assurément, mais aussi un élément précieux d'une étude philosophique. — Cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-deux malades sont passés dans les hôpitaux et les ambulances; casernes, couvents, écoles, tentes, baraques, wagons, tout avait dû être utilisé pour abriter les malades; combien sont morts, toutefois, emportés par cette maladie, plus redoutée peut-être des soldats que le feu de l'ennemi, la pourriture d'hôpital !

Il était impossible d'assainir tous ces locaux, domaines de la mort, qui chaque jour y faisait ses cruels ravages ; l'inhumation de ces hécatombes humaines offrait les plus grandes difficultés. Mais enfin personne n'a manqué de soins; le dévouement des médecins, civils ou militaires, a été à la hauteur de leur tâche, et l'on doit rendre également hommage au concours que leur ont prêté les sociétés françaises et étrangères de la *Convention de Genève*. — Cette Convention a malheureusement été la cause de nombreux abus ; elle a besoin d'être révisée et mieux réglementée, sans quoi nous craignons que, dans une prochaine guerre, les généraux ne refusent avec raison de se laisser entourer de tous côtés par une nuée d'espions que la croix rouge abrite et rend en quelque sorte inviolables.

— Si considérable que soit le nombre des ouvrages déjà parus et dont nous avons examiné les plus importants, nous ne croyons pas cependant que la question soit épuisée ; la publication des rapports de la Commission d'enquête est attendue avec une vive impatience, et ils seront naturellement l'objet de nouvelles discussions et de nouvelles études.

Il nous paraît douteux, néanmoins, qu'un nouveau jour vienne éclairer différemment des faits sur lesquels les dépositions sont déjà si multipliées, si précises et si concordantes.

IV

Ce travail était terminé, lorsqu'a paru *L'armée du Rhin, depuis le 12 août jusqu'au 29 octobre* 1870, par le maréchal Bazaine[2].

Ainsi que nous en avions la pensée, ce document important, que nous devons considérer comme un des éléments de l'enquête à laquelle la capitulation de Metz a donné lieu, ne vient pas modifier sensiblement l'ensemble des témoignages déjà connus ; mais, en précisant certains faits, il en répartit la responsabilité. Le maréchal,

[1] Paris, in-8°.
[2] Paris, H. Plon, 1872, in-8° cavalier de 308 p. avec cartes.

Digitized by Google

n'entrant dans aucun développement au sujet des opérations tactiques et stratégiques de l'armée sous ses ordres, s'est borné à réunir les dépêches échangées entre lui, l'Empereur et les généraux commandant les corps d'armée, et à indiquer en quelques mots laconiques quels sont les motifs qui ont guidé sa conduite dans les circonstances les plus importantes.

Il nous confirme que le mouvement de retraite de l'armée, après la bataille du 16 août, a été commandé par la nécessité de réapprovisionner les caissons en munitions d'infanterie et d'artillerie, dont la consommation avait été fort considérable. — Après la bataille du 18 août, la plus sanglante de la guerre, et à laquelle le maréchal conserve encore, malgré son importance capitale, le nom modeste de *Défense des lignes d'Amanvilliers,* il n'était pas possible de reprendre une offensive immédiate. Il fallut donner quelque repos aux troupes, et, le 26 août seulement, une démonstration fut faite en avant du fort de Saint-Julien, dans le but de favoriser la marche du maréchal de Mac-Mahon; « une tempête épouvantable arrêta tout mouvement : » la pluie tombait à torrents, le terrain gras et détrempé n'aurait pas permis de réussir dans une attaque. Les troupes reprirent le soir leurs cantonnements sur l'une et l'autre rive de la Moselle.

Mais ce jour-là eut lieu, à la ferme de Grimont, entre le maréchal et les commandants de corps d'armée, une conférence dont l'influence dut être des plus graves sur les dispositions du commandant en chef. Le général commandant l'artillerie déclara que l'*armée n'avait de munitions que pour une bataille* [1], qu'il était imprudent de se risquer en rase campagne, et qu'il fallait, au contraire, rester dans le camp retranché, où la présence d'une force aussi considérable devait *singulièrement inquiéter 'e nnemi.*

Le général commandant le 2e corps partagea cette opinion et ajouta « qu'il régnait dans l'armée une sorte de découragement, et qu'on ne pourrait compter sur elle après un premier combat, fût-il heureux. » Il eût été possible de lui répondre qu'il généralisait, sans doute, une impression particulière, et que, d'ailleurs, si un commandant en chef est assez malheureux pour avoir de pareilles troupes sous ses ordres, il n'a cependant d'autre devoir que de les mener au feu tous les jours, bon gré, mal gré. La déclaration qu'on n'avait pas de munitions neutralisa du reste les conseils plus énergiques que d'autres généraux auraient voulu donner.

Le général commandant la place de Metz affirmait, de son côté, que, si l'armée s'éloignait, « la place et les forts n'étaient pas en état de supporter une attaque régulière pendant plus de quinze jours. » « L'armée devait donc rester sous Metz, parce que sa présence maintenait devant elle plus de deux cent mille hommes. » Tel était le résultat que l'on trouvait en rapport avec l'importance d'une

[1] Les grands parcs, arrêtés à Toul, n'avaient pas eu le temps d'arriver à Metz avant l'investissement.

Digitized by Google

place de guerre de premier ordre, et dans le rayon de laquelle étaient réunis plus de cent soixante-dix mille hommes des meilleures troupes françaises.

Cependant, quelques jours après, une nouvelle dépêche reçue de l'Empereur engagea le maréchal « à reprendre le plan du 26 août. »

Le 31 août, l'armée alla donc se ranger de nouveau en avant du fort Saint-Julien. Le maréchal dit qu'il « avait le projet, en cas de réussite, de gagner Thionville; » mais, « comme il tenait à attirer l'ennemi à lui, » il ne fit attaquer qu'à une heure avancée, de manière « à laisser le temps à l'adversaire d'engager une partie de ses troupes de la rive gauche sur la rive droite. »

Cette combinaison ne réussit que trop bien; en effet, quelques succès avaient été obtenus dans la soirée du 31 août, mais, pendant la nuit, le prince Frédéric-Charles concentra ses troupes de manière à rendre infructueuse toute tentative de sortie. Les positions conquises la veille furent abandonnées le lendemain, et l'armée, à laquelle ces deux journées avaient coûté trois mille six cents hommes environ, fut simplement renvoyée dans ses camps, d'où elle ne bougea plus.

Les préoccupations politiques causées par la chute de l'Empire et la Révolution du 4 septembre, les négociations avec l'ennemi semblent avoir absorbé, dès lors, toute l'attention du maréchal; cependant, au mois d'octobre, quelques petites opérations furent ordonnées « dans le but (paraît-il) de réveiller dans l'armée le sentiment agressif. » C'est ainsi que, le 7 octobre, la division de voltigeurs de la garde et une division du 6e corps, qui croyaient avoir à ouvrir à l'armée le chemin de Thionville, s'avancèrent bravement jusqu'à six kilomètres de Metz. Le soir, elles rentrèrent au camp avec huit cents prisonniers, mais après avoir perdu près de treize cents hommes.

Ce fut la dernière opération militaire.

Un conseil de guerre fut réuni le 10 octobre; les vivres étant presque épuisés, les généraux de division et les généraux commandant les corps d'armée avaient été d'avis à peu près unanime pour conseiller d'entrer en pourparler avec l'ennemi, afin de connaître quelles conditions il était disposé à offrir; mais plusieurs ajoutaient que, dans le cas où ces stipulations atteindraient l'honneur de l'armée, « le devoir militaire commandait de sortir en combattant..., de traverser les lignes prussiennes coûte que coûte. » Quelques-uns, au contraire, désiraient avant tout que l'on s'efforçât, par tous les moyens possibles, de conserver l'armée compacte, « organisée, prête à être portée sur les points où la nécessité de sauvegarder l'ordre social nécessiterait son intervention. »

Le général Boyer fut envoyé près du roi de Prusse à Versailles; il revint le 17 octobre, et rendit compte le lendemain, au conseil rassemblé, du mauvais résultat de ses démarches. Aucun des généraux présents ne croyait possible de tenter une sortie avec succès. Quelques-uns maintinrent cependant avec énergie l'opinion que l'honneur des armes en imposait l'obligation, quelque désastreuses

Digitized by Google

que pussent en être les conséquences. Plusieurs autres s'y opposèrent nettement. Il fut convenu que le général Boyer se rendrait près de l'Impératrice, afin d'essayer d'obtenir son concours pour une nouvelle négociation ; mais il n'arriva à rien, et, le 26 octobre, le conseil décida que le chef d'état-major général irait au camp prussien pour traiter de la capitulation.

Tout était donc fini ; cependant l'honneur des armes, dont on avait tant parlé quelques jours avant, n'avait pas reçu la moindre satisfaction.

Dans son dernier ordre du jour, le maréchal recommanda aux troupes « de ne pas ternir leur réputation par des actes d'indiscipline, comme la destruction des armes et du matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armement doivent faire retour à la France, lorsque la paix est signée. »

Quant aux drapeaux, son intention, dit le maréchal, était bien de les faire brûler, ainsi qu'on l'avait promis aux troupes, mais l'état-major prussien faisant de leur remise une condition *sine quâ non*, « il envoya l'ordre d'en suspendre la destruction, préférant accepter la responsabilité d'une situation profondément regrettable, mais involontaire, à celle des affreux malheurs dont l'armée et les habitants se seraient trouvés menacés par suite du manquement à la convention signée. »

Les officiers qui étaient à Metz reconnaîtront la parfaite exactitude de ces détails ; aucun d'entre eux ne pourrait en avoir oublié le souvenir, gravé par le désespoir au fond de leur cœur. Le maréchal n'a-t-il pas craint, en le leur rappelant encore avec autant de sang-froid, de réveiller de cruelles douleurs et des colères mal éteintes ? A-t-il su tout ce que son armée lui a reproché de lui avoir fait supporter d'humiliations ?

« Quant à moi, termine le maréchal, une période de quarante années d'existence militaire, passée presque en entier hors du territoire de la mère patrie, m'a rendu étranger aux partis politiques qui divisent mon pays, à la volonté duquel, et à elle seule, j'appartiens.

« J'attends avec confiance le jugement de l'histoire. »

L'histoire est volontiers indulgente, parce qu'elle est la constatation de la misère humaine ; mais quand il lui faudra remplir son rôle de justicier, il lui sera plus difficile sans doute de trouver des innocents que de rechercher les coupables.

LÉON D'ISSAC.

Digitized by Google

II

UNE RELATION INÉDITE

DE L'ATTENTAT D'ANAGNI [1]

Le samedi veille de la Nativité de Notre-Dame, vers l'aurore, se présenta soudain et inopinément une grande troupe d'hommes armés, tant du parti du roi de France que du parti des deux cardinaux Colonna, condamnés par sentence pontificale. Arrivant aux portes d'Anagni, ils les trouvèrent ouvertes, et pénétrant aussitôt dans la ville, ils donnèrent l'assaut au palais du Pape et au palais du marquis, neveu du Pape. Une clameur s'étant élevée dans toute la ville, hommes et femmes sortirent de leurs lits, ouvrirent leurs portes et demandèrent d'où venait ce bruit. On sut que Sciarra, frère des cardinaux Colonna condamnés, était entré dans la ville avec de grandes forces mises à sa disposition par le roi de France pour qu'il saisît le Pape et le mît à mort. A cette nouvelle, le peuple,

De horribili insultatione et depredatione bonefacii pape. — Adveniente die sabbati, videlicet vigilia Nativitatis Beate Marie Virginis, ecce quod in aurora venit subito et inopinate magnus exercitus hominum armatorum ex parte regis Francie et etiam ex parte duorum cardinalium Columpnensium dampnatorum, qui ad portas Anagum venientes ipsas portas apertas invenerunt et villam ingressi statim dederunt insultum palatio Pape et palatio marchionis nepotis Pape. Cumque clamor super hoc incepisset per villam, homines et mulieres de lectis surgentes et ostia aperientes et unde clamor hujus processit querentes, compertum fuit quod Schaira frater Columpnensium cardinalium dampnatorum venerat ad villam cum magna potentia sibi adquisita per regem Francie ut caperet Papam et ipsum morti traderet. Quo audito populus Anagum, id est communitas ville, pulsata campana, convenit in certo

[1] Nous devons à l'obligeance de M. le baron Kervyn de Lettenhove, la communication de cette relation contemporaine de l'attentat d'Anagni, qui est inédite, et dont il veut bien offrir la primeur à la *Revue*. Elle est tirée du manuscrit *Reg.* XIV, c. I, du *British Museum*.

Digitized by Google

c'est-à-dire la commune d'Anagni, s'assembla en un certain lieu, au son de la cloche, et après une courte délibération, autant que le permettaient les circonstances, la commune se choisit un capitaine chargé de la diriger et de la gouverner. Adenulf, qui était là présent, fut ainsi élu capitaine de la commune d'Anagni. Adenulf était un homme très-puissant entre tous ceux de la Campagne Romaine, et, de plus, grand ennemi du Pape. Les principaux de la commune lui jurèrent aussitôt fidélité et obéissance, et promirent d'obéir à tous ses ordres. Pendant que ceci était réglé et ordonné par le peuple d'Anagni, Sciarra, à la tête de son armée, assaillait énergiquement le palais du Pape et celui du neveu du Pape, ainsi que les palais de trois cardinaux, à savoir : de monseigneur Gentil, pénitencier; de monseigneur François, neveu du Pape, et de monseigneur Pierre l'Espagnol. Cependant leurs serviteurs, se réunissant à l'intérieur, et le marquis, qui se trouvait entouré des siens dans son propre palais, se défendaient courageusement en lançant des traits et des pierres de toutes parts, de sorte qu'ils ne purent envahir d'aucune manière ni le palais du Pape, ni le palais du marquis. Mais les palais des trois cardinaux qui étaient considérés spécialement comme les amis du Pape, furent envahis de force, et l'on enleva tout ce qu'on y trouva. Les cardinaux, à grand'peine, s'évadèrent par derrière.

Ces violences duraient encore, lorsque Adenulf, le capitaine de la ville, arriva, amenant le seigneur Reinaldo de Supino, qui était un grand seigneur de la Campagne Romaine et un grand ennemi du Pape. Avec lui se trouvaient les fils de monseigneur Jean de Chitau, dont le père était retenu en prison par le Pape. Dès que ledit capitaine, avec ses compagnons, s'approcha de Sciarra Colonna

loco et habito tractatu ad invicem aliquantulum, prout tunc temporis permittebat, ordinavit ipsa communitas et constituit sibi unum capitaneum in villa Anagni, per quem tota communitas sive populus debuit dirigi sive gubernari, et sic factus est dominus Adnulfus ibidem presens capitaneus populi communitatis Anagum. Qui quidem Adnulfus est homo potentissimus inter omnes de Campania et preter hoc capitalis inimicus Pape, cui statim majores totius populi juraverunt fidelitatem et obedientiam et promiserunt se perituros jussionibus suis. Et dum ista fuerunt sic protracta et ordinata per populum Anagum, prefatus Schaira cum suo exercitu hostiliter et acriter dedit insultum ad palatium Pape et etiam ad palatium nepotis Pape et ad palatia trium cardinalius, scilicet domini Gentilis penitentiarii, domini Francisci nepotis Pape et domini Petri Ispani. Sed familiares interius exeuntes et similiter marchio in palatio suo proprio existentes cum familia sua viriliter se deffendebant balistando circumquaque et lapides projiciendo in tantum quod palatium Pape vel palatium marchionis nullo modo potuerunt invadere. Sed palatia trium cardinalium qui reputabantur specialiter amici Pape, per vim et potentiam sunt ingressi et omnia bona ibidem inventa asportarunt, et cardinales ipsi a tergo per latrinam vix evaserunt. Adhuc durante isto conflictu, ecce quidem supervenit dominus Adnulfus capitaneus ville, adducens secum dominum Reginaldum de Suppino qui est magnus dominus in Campania et capitalis inimicus Pape, et duxit filios domini Johannis de Chitau, quorum patrem Papa tunc tenebat in carcere. Et cum dictus capitaneus cum sociis suis predictis venis-

Digitized by Google

et de son armée, il se joignit aussitôt à eux avec les siens, attendu qu'ils étaient tous ennemis déclarés du Pape, et alors ils se précipitèrent contre le Pape et ses neveux, de telle sorte que, comme on le croyait, il était impossible de leur résister. Le Pape demanda donc une trêve, et Sciarra la lui accorda, ainsi qu'à son neveu, jusqu'à l'heure de none, et il faut savoir que cette trêve commença vers l'heure de prime, et qu'elle devait durer, comme je viens de le dire, jusqu'à l'heure de none.

Pendant cette trêve, le Pape envoya secrètement vers les habitants d'Anagni, les suppliant de lui sauver la vie, et leur promettant que, s'ils le faisaient, il les enrichirait à ce point qu'ils s'en applaudiraient toujours. Mais le peuple répondit qu'il avait choisi un capitaine dépositaire de toute sa puissance, sans lequel il ne voulait et ne pouvait rien faire. Le Pape, ayant reçu cette réponse, envoya de divers côtés des messagers. Le Pape demanda notamment que Sciarra fît connaître en quoi on avait porté dommage à lui et à ses frères; il déclarait qu'il était prêt à le réparer selon l'avis des cardinaux. Sciarra répondit qu'il ne laisserait jamais le Pape en vie s'il ne lui accordait les trois choses qui suivent: la première qu'il rétablirait dans leur ancienne position, tant pour le temporel que pour le spirituel, les deux cardinaux Jacques et Pierre qu'il avait condamnés, et non-seulement ces cardinaux, mais aussi tous ceux de leur sang, et puis, cette restitution ayant eu lieu, que le Pape renoncerait à la papauté, et enfin que la personne du Pape resterait désormais au pouvoir de Sciarra. Le Pape, ayant entendu ceci, dit : Hélas, cette réponse est bien dure!

set ad Schairam de Columpna et ejus exercitum, statim idem capitaneus et socii sui conjunxerunt dicto Schaire eo quod omnes fuerunt inimici capitales Pape, et tunc irruerunt in tantum in Papam et nepotes, quod Papa et marchio nepos ipsius non potuerunt, ut credebatur, ipsis diu resistere : propter quod Papa petiit treugas quas Schaira sibi concessit et nepoti suo usque ad horam nonam dicti diei in vigilia Nativitatis Beate Marie Virginis, et sciendum quod treuge inceperunt circa horam primam et duraverunt usque ad horam nonam ut predixi. Durante treuga Papa misit secrete ad populum Anagum supplicando eis quod ipsi salvarent vitam ipsius, et promisit eis quod si hoc facerent, ipsos in tantum locupletaret quod omnes suo perpetuo gauderent. Sed populus respondebat quod constituerat et ordinaverat unum capitaneum predictum, in quo remansit omnis potestas populi, sine quo nichil voluit nec potuit facere populus. Quo audito a Papa hinc inde missi fuerunt nuntii. Inter cetera Papa supplicavit quod Schaira vellet significare articulos in quibus fuerat sibi et suis fratribus injuriatum et quod paratus fuit secundum consilium cardinalium sibi emendas facere. Idem vero Schaira respondit quod nunquam dimitteret Papam habere vitam suam nisi faceret hec tria que sequuntur : videlicet quod primo restitueret plene duos cardinales Jacobum et Petrum, quos prius dampnaverat, et hoc ad temporalia et spiritualia et non solum illos cardinales sed omnes de sanguine. Item tertio quod Papa post restitutionem hujus renuntiaret papatui, et quarto quod corpus Pape postmodum esset ad voluntatem ipsius Schaire. Quibus auditis Papa dixit : « Hoi « me, durus est hic sermo! » Et sic intervenerunt nuntii quamplures hinc inde,

Digitized by Google

Des messagers furent envoyés de part et d'autre, mais ils ne purent s'entendre.

L'heure de none arrivant, le Pape s'écria : *Ades*, *ades*, ce qui est une expression vulgaire qui équivaut à : *A ly*, *à ly*. L'armée s'élança contre le Pape et son neveu, mais ceux-ci continuaient à se défendre avec courage. Enfin, comme l'église de Notre-Dame d'Anagni les empêchait d'arriver jusqu'au palais du Pape et des cardinaux, on mit le feu aux portes de l'église, et quand elles furent entièrement brûlées, les hommes de Sciarra y pénétrèrent et la pillèrent; ils dépouillèrent tous les clercs, les laïques et les mercenaires qui avaient des couteaux et d'autres marchandises à vendre, de telle sorte qu'ils ne leur laissèrent point la valeur d'un denier dont ils avaient pu s'emparer. Enfin le marquis neveu du Pape, considérant qu'il ne pouvait se défendre plus longtemps, se rendit à Sciarra et au capitaine, après avoir obtenu la vie sauve pour lui, ses fils et les siens; mais ses fils, ayant voulu s'enfuir, furent jetés en prison.

Le Pape, apprenant ceci, versa des larmes amères. Il ne pouvait se défendre plus longtemps. D'une part, Sciarra et les siens avaient rompu les portes et les fenêtres du palais; d'autre part, ils avaient porté la flamme en plusieurs lieux. Enfin l'armée, avec une clameur furieuse, pénétra violemment jusqu'au Pape, et un grand nombre des assaillants l'accablèrent de paroles injurieuses et de graves menaces, auxquelles il ne répondit pas une parole.

Comme l'on sommait le Pape de déclarer s'il voulait renoncer à la papauté, il répondit constamment que non, qu'il aimait mieux perdre la tête, et il dit dans son langage vulgaire : *Ec le col*, *ec le cape*, ce qui veut dire : Voilà mon cou, voilà ma tête; et il déclara de nouveau devant tous qu'il ne renoncerait jamais à la papauté tant qu'il serait en vie. Sciarra eût voulu tuer le Pape,

sed nullo modo potuerunt concordare. Adveniente igitur hora nona excla[ma]vit : « Ades, ades ! » quod est vulgare ipsorum et valet tam quantum : « A ly, a ly, » et cepit exercitus irruere in Papam et nepotem suum, ac ipsi viriliter se deffendebant ut prius. Tandem quod matria ecclesia beate Marie Anagum prestitit eis impedimentum quominus potuerunt venire ad palatium Pape et cardinalium apposuerunt ignem ad ostium ecclesie et ipsis ostiis ecclesie totaliter combustis ingressi sunt ecclesiam homines Schaire et spoliaverunt et derobarunt omnes clericos et laicos et mercenarios ibidem habentes cultellos et alia mercimonia ad vendendum, ut non dimiserunt valorem quadrantis, quem apprehendere potuerunt. Tandem marchio nepos Pape perpendens quod se ulterius non posset deffendere reddidit se dicto Schaire et capitaneo ita quidem ut vitam ipsius et filii sui et suorum salvarent; et filius suus unus et alter fugit per cameram privatam et detrusi fuerunt in carcere. Quo audito Papa lacrimatus est amare. Et cum Papa non posset ulterius se deffendere, per Schairam et suos ruptis ostiis et fenestris palatii Pape per plura loca ac igne imposito ex altera, finaliter exercitus quasi voce furibunda per vim ad Papam est ingressus, et multi ipsorum verbis contumeliosis aggrediebantur et minas graves ei intulerunt, quibus Papa non respondit verbum. Et cum Papa positus esset ad rogationem an vellet papatui renuntiare, dixit constanter quod non, imo citius vellet perdere caput. Et dixit in suo vulgari : « *Ec le col, ec le cape,* » quod est dicere : « Ecce collum, ecce caput; » et statim protestatus est coram omnibus quod

Digitized by Google

mais il en fut empêché par quelques-uns, de telle sorte qu'aucun mal ne fut fait à sa personne.

Monseigneur Pierre l'Espagnol se trouvait en ce moment auprès du Pape, mais tous ses autres serviteurs s'étaient enfuis. Ses pages et ses huissiers ayant été chassés, quelques-uns de ceux-ci ayant été tués, Sciarra donna aussitôt des gardiens au Pape et chargea le capitaine de le garder dans sa prison, c'est-à-dire dans la maison de Reinaldo de Supino, et beaucoup d'autres avec lui.

Ainsi le Pape et le marquis son neveu furent pris à Anagni, la veille de la Nativité de Notre-Dame, vers la septième heure. Comme on peut le croire, le Pape eut une mauvaise nuit, et je ne puis omettre d'ajouter que l'armée, dans sa première attaque, dépouilla la chambre et la trésorerie du Pape des vases, des vêtements, des ornements, de l'or, de l'argent et de toutes les autres choses qu'on y trouva, de sorte que le Pape resta aussi pauvre que Job dans son malheur. Voyant de tous côtés comment des hommes pervers lui avaient enlevé ses vêtements et tous ses meubles, en donnant à chacun sa part de butin, il se contenta de dire : *Dominus dedit, Dominus abstulit.* Et en effet, quiconque put prendre quelque chose, l'enleva et l'emporta. Mais on ne s'occupait pas plus du Pape que s'il eût été un condamné ou un ribaud. On ne croit pas en vérité que tous les rois du monde pourraient en une année trouver dans leurs trésors ce qu'on enleva des palais du Pape, du marquis et des trois cardinaux, et cela en une courte heure du jour. De plus, Simon Gérard, marchand du Pape, fut entièrement dépouillé et conserva à peine la vie. C'est ainsi que le Pape et ses neveux restèrent sous la garde de quelques hommes d'armes et de quelques autres laïques,

papatui nunquam renuntiaret quamdiu vivere posset. Schaira vero voluit libenter interficere Papam, sed fuit prohibitus per aliquos in tantum quod malum in corpore Papa non recepit. Dominus P. Ispanus assistebat Pape in toto isto conflictu ; sed omnes alii familiares domini Pape fugerunt et statim fugatis ostiariis Pape et quibusdam interfectis et aliis domicellis ordinibus tam minoribus quam majoribus dejectis, deputati sunt custodes Pape per Schairam et capitaneum ad custodiendum Papam in carcere, videlicet domus Reginaldi de Suppino et multi alii cum eo. Et sic captus fuit Papa et marchio nepos ejus Anagum in vigilia Nativitatis beate Marie circa horam VII, et, ut creditur, Papa habuit malam noctem. Sed non pretermit[tam] quod ipse exercitus in primo suo ingressu derobarunt Papam, cameram suam et thesauriam suam de vasis et vestimentis, ornamentis, auro et argento et omnibus aliis rebus ibi inventis, in tantum quod Papa remansit ita pauper sicut fuit Job post tristissima nova sibi nuntiata. Idem Papa aspiciens et videns undique qualiter viri scelerati dimiserunt vestimenta sua et omnia bona mobilia abstulerunt, statuentes quidem quis tollet hoc vel illud, nichil aliud dixit : « *Dominus dedit, Dominus abstulit,* etc. » Et quicumque rapere quicquam potuit, abstulit, rapuit, asportavit. Sed de Papa nullus plus tunc curavit quam de reo vel alioquocumque ribaldo. Verum non creditur quod omnes reges de mundo possent tantum de thesauro reddere infra unum annum, quantum fuit asportatum de palatio Pape et de palatio marchionis et trium cardinalium, et hoc quasi in brevi hora diei. Insuper Symon Gerardus mercator domini Pape totaliter fuit derobatus qui vix evasit cum vita. Et

Digitized by Google

depuis la veille de la Nativité de Notre-Dame jusqu'au troisième jour, c'est-à-dire jusqu'au lundi qui fut le lendemain de la Nativité.

Cependant Sciarra et les siens examinaient s'ils mettraient le Pape à mort ou s'ils l'enverraient vivant au roi de France. Quand le peuple d'Anagni apprit qu'on allait faire mourir le Pape, une convocation secrète fut faite en un certain lieu, le lendemain de la Nativité, vers l'heure de tierce, à l'insu du capitaine, de Sciarra et des autres gardiens du Pape. Dans cette assemblée, ils dirent entre eux que bien que le Pape eût fait beaucoup de mal dans sa vie, il n'était pas néanmoins permis de le tuer : « Si le Pape est mis à mort dans « notre ville, au milieu de nous, on dira dans le monde entier que « nous sommes coupables de sa mort, et notre ville restera frappée « d'interdit, de telle sorte que la messe n'y sera plus célébrée. De « plus, toute la chrétienté s'élèvera contre nous, et nous serons tous « détruits. » Quelques-uns dirent : « Que faut-il faire ? » D'autres répondirent : « Allons tous ensemble au palais du Pape, et délivrons « la personne du Pape et celle du marquis son neveu des mains de « leurs gardiens. Chargeons-nous nous-mêmes de leur garde, et nous « leur sauverons la vie. » Ils ajoutaient, en s'engageant par serment, que si les gardiens du Pape, désignés par le capitaine et par Sciarra, leur résistaient, ils ne laisseraient aucun d'eux en vie.

Cela ayant eu lieu, sans plus de délibération, la commune d'Anagni, qui renfermait, dit-on, dix mille hommes bien armés, courut vers le palais où le Pape était retenu en prison, et ne put y entrer à cause des gardiens. Mais ceux-ci ayant été expulsés et beaucoup d'entre eux mis à mort, le peuple d'Anagni arriva jusqu'au Pape, et

sic remanserunt Papa et nepotes sui sub custodia quorumdam militum et etiam aliorum laicorum a vigilia Nativitatis Beate Marie usque ad tertium diem sequentem, videlicet usque diem lune qui fuit in crastino Beate Marie. Interim vero tractabatur per Schairam et suos quomodo vellent ipsum Papam morti tradere vel ipsum vivum ad regem Francie transmittere. Audiens populus Anagum quod Papa morti traderetur, ipsa communitas ville Anagum fecit quamdam advocationem per se in quodam loco secreto, ignorantibus capitaneo, Schairo et aliis custodibus Pape, que quidem congregatio sic facta Anagum facta fuit in crastino Beate Marie circa horam tertiam. In illa vero congregatione inter se dixerunt, licet Papa multa mala fecerit in hac vita, non tamen licet eum occidere : « Si « Papa hic in civitate ista inter nos omnes interficiatur, dicetur per universum « orbem quod nos sumus rei mortis ipsius et sic villa ista remanebit interdicta, « in tantum quod nunquam celebrabitur missa in villa ista. Et preterea ex isto « facto tota christianitas surget contra nos et sic erimus omnes destructi. » Dixerunt aliqui : « Quid est ergo faciendum ? » Responderunt alii : « Eamus ad pala- « tium Pape omnes simul et auferamus statim corpus Pape et marchionis ne- « potis sui de manibus custodientium, et habeamus nos custodiam ipsorum et « sic salvabimus vitam ipsorum. » Et adjiciebant promittendo et jurando quod si custodes Pape primo deputati per capitaneum et Schairam eis resisterent, nullum ex ipsis vivum dimitterent. Quibus sic factis statim absque majori deliberatione populus Anagnensis, id est ipsa communitas, que continebat X. millia hominum bene armatorum, ut creditur, currebant ad palatium Pape ubi Papa stetit in carcere, est et volentes intrare non potuerunt propter custodes. Sed

Digitized by Google

l'un d'eux, au nom de tous, s'exprima en ces termes : « Saint-Père, « nous sommes venus ici pour vous sauver la vie ; nous voulons « désormais avoir la garde de votre personne jusqu'à ce que cet « orage soit apaisé. » A ces mots, le Pape, ayant levé les yeux et les mains vers le ciel, rendit grâces au Seigneur et au peuple de ce qu'il était préservé de la mort. La commune délivra également les neveux du Pape et les prit en sa garde. A cette nouvelle, Sciarra sortit de la ville avec son armée, vivement irrité contre le peuple d'Anagni, et le poursuivant de ses menaces parce que le Pape avait ainsi recouvré la liberté.

Dès que le Pape fut délivré et mis au pouvoir du peuple, le peuple fit descendre le Pape du palais et le fit porter sur la grande place en présence de tous, et là le Pape prit la parole en pleurant et en rendant avant tout grâces à Dieu, aux saints et au peuple d'Anagni, de ce que la vie lui avait été conservée. Il serait trop long de raconter tout ce qu'il dit, mais il prononça notamment ces paroles : « Hommes et femmes, vous savez bien comment mes ennemis sont « venus et ont enlevé mes biens et ceux de l'Eglise, à ce point « qu'ils m'ont laissé pauvre comme Job. Je puis vous dire que je « n'ai rien à manger ni à boire. Je suis encore à jeun aujourd'hui, et « s'il y a quelque bonne femme qui veuille me faire l'aumône d'un « peu de pain et de vin, ou à défaut de pain et de vin, si elle veut « me porter un peu d'eau, je lui donnerai la bénédiction de Dieu et « la mienne, et tous ceux qui m'apporteront quelque chose pour « me venir en aide, je les absoudrai de leurs péchés et de peine et « de coulpe. » Tous criaient : « Vive le Saint-Père ! » et toutes les femmes qui étaient là et d'autres également coururent aussitôt vers

tandem expulsis custodibus et ex eis multis interfectis, ingressus est populus Anagnensis ad Papam et dixit unus de comitatu pro omnibus : « Pater sancte, nos « venimus huc ut vitam vestram salvemus et ideo volumus habere custodiam « persone vestre quousque sedetur ista tempestas. » Quo audito, Papa levatis oculis et manibus ad celum, regratiatus est Domino et populo quod fuit liberatus a morte. Similiter communitas liberavit nepotes Pape, et tenuerunt custodiam illorum penes se. Quibus audietis, Schaira cum exercitu suo de villa recessit contra populum Anagnensem multum in iram provocatus et graviter comminatus est eis. Et sic liberatus fuit Papa per populum Anagnensem in crastino Nativitatis Beate Marie Virginis, circa horam statim post nonam. Et statim cum Papa liberatus fuisset et populus eum habuisset, idem populus ipsum Papam fecerat portari de palatio suo seorsum usque in magnam plateam coram toto populo, et tunc Papa predicavit lacrimando et ante omnia regratiabatur Deo et omnibus sanctis et populo Anagnensi de vita sua. Tunc dixit quod longum esset hic narrare et inter cetera que dixit Papa talia verba protulit : « Boni « homines et mulieres, vos bene scitis qualiter inimici mei venerunt et abstu- « lerunt bona mea et bona ecclesie, in tantum quod ipsi dimiserunt [me] ita « pauperem sicut fuit Job, propter quod vobis dico quod nichil habeo ad « comedendum vel bibendum et adhuc sum jejunus. Et ideo si sit aliqua bona « mulier que me velit juvare de eleemosina sua in pane vel in vino, et si « panem et vinum non habuit, dum tamen me velit de modica aqua juvare, « ego dabo ei benedictionem Dei et meam, et omnes qui quicquam portave- « rint quantumcumque modicum in subventionem meam, absolvo a pec-

Digitized by Google

le palais du Pape, portant les unes du vin, les autres du pain, quelques-unes de l'eau, de sorte qu'en un moment toute la chambre fut remplie de pain, de vin et d'eau, et comme on ne trouvait pas assez de vases, on répandait à flots le vin et l'eau dans la chambre du Pape. Tous purent alors s'approcher du Pape, les bons et les mauvais, les petits et les grands, et tous purent lui parler comme à un pauvre homme.

Le Pape, voyant qu'il était délivré, sortit avec la permission de ses gardiens, bénit le peuple et rendit de nouvelles grâces à Dieu et au peuple qui lui avait conservé la vie, ajoutant ces paroles : « Hier, je n'avais rien, j'étais plus pauvre que Job ne le fut jamais. « Que le Très-Haut soit béni, car il m'a donné du pain, du vin et de « l'eau pour moi et pour tous. » Et aussitôt après, il accorda à tous ceux qui se trouvaient dans la cité, l'absolution de peine et de coulpe, avec cette unique réserve qu'il n'absolvait pas les spoliateurs des biens de l'Eglise romaine, de ceux des cardinaux et d'autres personnes de la cour, s'ils ne les restituaient dans les trois jours. Le Pape néanmoins déclara expressément qu'il n'exceptait point ceux qui lui avaient enlevé ses biens, pourvu qu'ils fussent de son propre trésor et non pas de celui de l'Eglise.

Le Pape déclara aussi devant tous qu'il voulait avoir la paix avec les cardinaux Colonna et ses autres ennemis, et qu'il était prêt à les rétablir dans leurs droits temporels et spirituels. Il fit publier ceci dans toute la ville. C'est ainsi que le Pape resta avec ses neveux sous la garde de la commune d'Anagni, depuis le lendemain de la Nativité, vers le soir, jusqu'au vendredi suivant. Pendant ce temps

« catis suis et a pena et a culpa. » Et omnes clamabant : « Viva, Pater « sancte ! » Et ecce omnes mulieres que ibidem fuerant et alie similiter per villam statim currebant ad palatium Pape offerentes sibi alique vinum, alique panem, alique aquam, in tantum quod in momento tota camera sua fuit repleta pane et vino et aqua, et ipsi non inveniebant vasa ad sufficiendum, et effundebant vinum et aquam in area camere domini Pape usque ad maximam quantitatem. Et tunc potuerunt omnes ingredi ad Papam, boni et mali, parvi et magni. Et omnes tunc potuerunt loqui cum Papa sicut cum alio paupere homine. Papa videns quod liberatus fuisset iterum, exivit de licentia custodum et benedixit populum, et iterum regratiabatur Deo et populo de vita sana, adjiciens talia verba : « Heri nichil habui, sed fui ita pauper sicut fuerat nun- « quam Job. Modo benedictus Altissimus factus est mihi de pane, vino et « aqua pro me et vobis omnibus. » Et statim absolvit omnes in civitate existentes a pena et a culpa, hoc excepto quod derobatores et spoliatores bonorum Ecclesie romane et etiam cardinalium et aliorum de curia non absolvebat, nisi bona hujusmodi infra triduum reportarent. Verumptamen Papa remisit expresse omnibus qui bona sua asportarunt, dum tamen bona illa non fuerint de thesauro Ecclesie romane sed de suo proprio ; et statim protestatus Papa coram omnibus quod voluit habere pacem cum Columpnensibus cardinalibus et aliis inimicis suis, et paratus erat restaurare ipsos Columpnenses ad temporalia et spiritualia ; et hoc fecit proclamare per villam. Et sic stetit Papa cum nepotibus suis sub custodia communitatis Anagnensis a die crastino Nativitatis Beate Marie circa horam vespertinam usque diem veneris proxime sequentis. Interim vero reportata fuerunt bona illa prius ablata ; sed non credatis quod

Digitized by Google

on rapporta les biens qui avaient été enlevés, mais il ne faut pas croire que tout fut restitué, car alors sortirent de la chambre du Pape certaines sommes d'argent qui peut-être n'y rentreront jamais.

Le vendredi après l'octave de la Nativité, au matin, le Pape quitta inopinément Anagni pour se rendre à Rome avec un grand nombre d'hommes armés, et ayant poursuivi son voyage, il entra à Rome le mercredi après l'octave de la Nativité; il passa la nuit à Latran, et s'y arrêta pendant deux jours. Le troisième jour il se transporta à Saint-Pierre, où il se trouve en ce moment, profondément affligé de ce qu'il ne peut être en sûreté dans un autre endroit que dans la ville de Rome. Il a, en effet, tant d'ennemis, qu'on trouverait à peine dans la Toscane ou dans la Campagne Romaine une seule ville qui pourrait le défendre contre les Colonna, et si le peuple romain n'aide ce Pape et ne le protége, il faut craindre sa destruction prochaine. Les Orsini se tiennent entièrement avec le Pape, mais beaucoup d'autres Romains sont contre le Pape avec les Colonna. Telle est la division qui règne dans le peuple romain. Nous qui sommes de Cesana (?), nous en sommes profondément troublés; nous nous attendons tous les jours à être dépouillés de nos chevaux et de nos autres biens, et nous ne pouvons pas fuir hors de la ville, parce que de tous les côtés de Rome il y a des voleurs et des brigands qui dépouillent les voyageurs. C'est à ce point que si soixante hommes bien armés tombaient entre leurs mains, ils ne pourraient pas leur résister.

Les sénateurs, considérant le péril qui s'aggrave de jour en jour, ont résigné leur office entre les mains du peuple romain. Il n'y a

omnia prius ablata plenarie fuerunt restituta, quia forte aliqua pecunia tunc exivit de camera Pape, que nunquam revertetur ad illam. Die veneris post octavas Nativitatis Beate Marie in mane, Papa subito et inopinate recessit de Anagno versus Romam cum maxima multitudine armatorum, et continuatis dietis suis ingressus est urbem Romam die mercurii proxima post octavas Nativitatis Beate Marie et pernoctavit apud Lateranum et ibi stetit per duos dies. Et tertio die transtulit se ad Beatum Petrum, ubi modo stat valde tristis eo quod, ut videtur, non potest seipsum salvare in aliquo loco nisi in urbe romana. Tot enim habet inimicos quod vix invenietur aliqua civitas in tota Tuscia vel Campania que posset ipsum deffendere contra Columpnenses. Et nisi populus romanus astiterit Pape et ipsum manutenuerit, timetur quod Papa in brevi destruetur. Ursini tenent cum Papa totaliter, sed multi alii Romani sunt contra Papam et cum Columpnensibus. Et sic est divisio in populo romano, propter quod nos qui sumus civitatis Cesane (?), pessime sumus turbati, et singulis diebus expectamus quando erimus derobati de equis et aliis bonis nostris; nec possumus fugere extra villam, quod ex omni parte Rome sunt latrones et predones ad derobandos omnes transeuntes. Ita quod si veniant LX. homines bene armati et inciderint in manus eorum, non possent eis resistere. Senatores urbis romane advertentes periculum quod imminet de die in diem resignarunt officium suum in manus populi Romani, et sic in urbe non est qui jus reddit vel qui jura tenent., sed deffendit quisque caput suum. Ille qui vidit premissa in hunc modum scripsit... Dictus vero Papa postea brevi vixit tempore. Ille vero composuit sextum librum Decre-

Digitized by Google

plus à Rome personne qui rende la justice ni qui la respecte; chacun ne songe qu'à défendre sa tête. Celui qui a fait ce récit, a vu toutes les choses ci-dessus rappelées.

[1] Le susdit Pape ne vécut plus que peu de temps; il composa le sixième livre des Décrétales, et gouverna le Siége apostolique selon l'extrême rigueur du droit pendant neuf années et autant de mois. Sa vie s'acheva l'an 1303. Le Siége pontifical ayant vaqué selon l'usage pendant peu de temps, il eut pour successeur le cardinal Benoît, de l'ordre des Frères Prêcheurs. C'était un homme d'un grand âge, d'une haute vertu, d'une science éminente, qui accorda l'absolution aux cardinaux condamnés, et régna neuf mois et neuf jours. Les discordes prolongèrent la vacance du Siége pontifical pendant environ une année. Alors succéda Clément V, originaire de Gascogne, archevêque de Bordeaux. De son temps advint le merveilleux événement des Templiers; car la proposition contre les Templiers fut faite devant ledit seigneur Pape le mercredi avant la Pentecôte (?), dans le palais de l'évêque de Poitiers, par Guillaume de Villers, chevalier et docteur en droit, au nom du roi de France.

talium; rexit autem Sedem apostolicam cum maximo juris rigore novem annis et totidem mensibus; anno siquidem Domini M° CCC° III° migravit ad Dominum. Vacante igitur Sede romana per modicum temporis, ut moris est, successit Benedictus qui fuerat cardinalis, de ordine Predicatorum, vir magne etatis, sancte vite et eminentis litterature, qui solvit predictos excommunicatos et rexit IX mensibus et IX diebus. Vacante igitur sede fere per annum per discordias successit Clemens quintus, de Wasconia oriundus, archiepiscopus Burdegalensis, in cujus tempore hoc accidit mirabile de Templariis: hec enim fuit propositio facta coram predicto domino Papa die mercurii ante Pentecosten (?), in palatio domini [venerabilis episcopi] Pictaviensis contra Templarios per dominum Wilelmum de Wileir, militem et legum doctorem prius proponentem ex parte domini regis Francie.

[1] Les lignes qui suivent paraissent avoir été ajoutées à une époque postérieure.

Digitized by Google

III

UNE NOUVELLE COLLECTION

DE

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE [1]

J'ai déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue* le premier volume du bel ouvrage de MM. les professeurs Haddan et Stubbs [2]; je saisis avec empressement l'occasion de revenir sur une des publications historiques les plus remarquables de nos jours. C'est du tome IIIe qu'il s'agit aujourd'hui; car une maladie assez sérieuse ayant réduit au repos absolu celui des deux archéologues qui s'était chargé du second volume, son collaborateur n'a pas voulu pour cela ajourner l'impression des matériaux qu'il avait réunis de son côté.

L'époque dont nous allons nous occuper s'étend de l'année 595 jusqu'en 870; elle comprend donc l'histoire de l'Église anglo-saxonne à partir de la mission de saint Augustin, et elle abonde en détails extrêmement curieux sur les principales questions de dogme et de discipline controversées dans ces temps-là. Je n'ai pas besoin de dire que la plus grande incertitude règne encore au sujet de certaines dates qu'il eût été intéressant de fixer, et que la critique doit à chaque instant être sur ses gardes lorsqu'il s'agit d'admettre ou de rejeter des chartes, des lettres ou d'autres documents servant à établir des prétentions de telle ou telle église, telle ou telle abbaye. Mais nous avons affaire, fort heureusement, à des écrivains d'une exactitude scrupuleuse, et nous pouvons les admettre comme guides sans la moindre difficulté. Ainsi la date de la mort de saint Augustin n'est pas encore établie d'une manière satisfaisante, les annalistes

[1] *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland* Edited, after Spelman and Wilkins, by A. W. Haddan, B. D., and W. Stubbs, M. A. Tome III. London, Macmillan, 1872, in-8° de xv-660 p.

[2] Tome VII, p. 605 et suivantes.

Digitized by Google

hésitant, quant à l'année, entre 604, 606 et 608; une longue note discute cette question, mais sans proposer de solution. Ainsi encore à propos de la conférence qui eut lieu entre saint Augustin et les évêques anglais, en 601 ou 602, au sujet de la communion de l'Église anglo-saxonne avec le Saint-Siége, il est difficile de déterminer où cette entrevue eut lieu, et en discutant le récit de Bède le Vénérable, MM. Stubbs et Haddan essayent de prouver que la localité en question doit être fixée aux environs de Bristol, sur les bords de la Severn.

L'épiscopat de Laurentius, qui succéda à saint Augustin, fournit à nos antiquaires l'occasion d'examiner l'authenticité de diverses lettres conservées par Guillaume de Malmesbury *(Gesta Pontificum)* et dont le témoignage fut invoqué pour établir la suprématie de la province de Canterbury sur celle d'York. Ces pièces semblent évidemment avoir été fabriquées, et Lanfranc lui-même fut obligé d'admettre qu'elles formaient les seuls débris d'une collection de documents détruits dans un incendie pendant l'année 1068.

Je passe sous silence les épiscopats de Mellitus, de Justus, d'Honorius et de Deusdedit, pour arriver à Théodore et à l'examen de son *Pœnitentiale*. Je dis que cet ouvrage fut rédigé par Isidore; je devrais plutôt dire qu'il lui a été attribué, car ici encore les avis sont partagés. Dès la dernière moitié du VIIIe siècle, le *Liber pontificalis* (édit. Vignol. Rome, 1724, vol. I, p. 270, cité par Wasserchleben) et Paul Warnefrid plus tard, disaient de Théodore : « Peccantium judicia, quantos scilicet annos pro unoquoque peccato quis pœnitere debeat, mirabili et discreta consideratione descripsit. » Tous les ouvrages du même genre, irlandais et français, s'accordent avec Paul Warnefrid sur ce sujet; Raban-Maur, Regino de Prüm et beaucoup d'autres s'expriment en termes analogues. D'un autre côté on peut remarquer, comme témoignage contre l'authenticité du *Pœnitentiale*, 1° que Bède le passe entièrement sous silence; or il est assez extraordinaire que cet écrivain n'ait pas même cité un ouvrage aussi important, si de son temps il avait été entre les mains du clergé sous le nom de Théodore; 2° que jusqu'à une date relativement récente, aucun historien anglais n'ajoute à propos du *Pœnitentiale* le moindre détail, soit pour rectifier Bède, s'il y avait lieu à rectification, soit pour expliquer son silence; 3° que l'ouvrage en question a très-bien pu être attribué à Théodore par des annalistes venus après Bède et moins habiles que lui. MM. Haddan et Stubbs exposent avec beaucoup d'impartialité les deux côtés de la question, et prouvent de la manière la plus satisfaisante que l'argument contre l'authenticité du *Pœnitentiale* ne saurait en bonne justice être rigoureusement appliqué; quant à eux, tout en admettant qu'il a été rédigé sous les yeux et avec l'autorité de Théodore, ils n'y voient pas un ouvrage du grand archevêque, à prendre le mot ouvrage selon le sens qu'on lui donne généralement aujourd'hui. La préface nous dit en termes exprès : « Horum igitur maximam partem fertur famine veriloquo beate memorie Eoda presbiter cognomento christianus a venerabili antistite Theodoro sciscitans accipisse. » Ces décisions furent mises

Digitized by Google

en écrit par un scribe qui se désigne sous le titre de *Discipulus Umbrensium*, c'est-à-dire qu'il faut reconnaître en lui soit un Northumbrien qui avait été l'élève de Théodore, soit plutôt un natif de l'Angleterre méridionale devenu l'élève d'un des *clercs* du nord de ce pays. L'énumération que nous donnent MM. Haddan et Stubbs des différentes éditions du *Pœnitentiale* est fort complète; ils ont imprimé leur texte d'après un manuscrit du VIIIe siècle, conservé dans la bibliothèque du collége de Corpus Christi à Cambridge; ils ont en même temps consulté avec fruit l'édition qu'en a donnée le docteur Wasserchleben, professeur de droit à l'Université de Halle, dans son livre *Die Bussordnungen der Abendländischen Kirche* (Halle, 1851). A la suite du *Pœnitentiale*, les éditeurs ont ajouté une concordance de ce curieux monument de la littérature ecclésiastique avec les textes de d'Achery (*Spicilegium*, vol. IX), La Barre (nouv. édit. du *Spicilegium* de d'Achery, vol. I, p. 486) et Wasserchleben.

Bède le Vénérable paraît avoir composé, lui aussi, un *Pœnitentiale* qui est imprimé dans le volume dont je rends compte (p. 327-334). C'est, dit une note, le seul ouvrage de ce genre attribué à Bède ayant le moindre caractère d'authenticité, et il ne faut pas le confondre avec le *Liber de remediis peccatorum* du même auteur, inséré par Spelman et Wilkins dans leurs *Concilia*. Ce dernier traité a été souvent assigné à l'archevêque Egbert; il en existe de nombreux manuscrits, et il faut y voir une compilation de deux ouvrages distincts, le *Pœnitentiale* d'Egbert et celui de Bède. Le document publié par MM. Haddan et Stubbs est également emprunté au recueil de Wasserchleben.

Enfin, pour épuiser la question des livres relatifs à la discipline ecclésiastique, il faut dire quelque chose du *Pœnitentiale* d'Egbert, archevêque d'York. La note consacrée à ce traité par les doctes éditeurs de Wilkins est fort longue, et peut se résumer de la manière suivante. Quatre ouvrages séparés ont été imprimés comme étant le *Pœnitentiale* en question : 1° un recueil de trente-cinq canons publiés par Spelman dans le premier volume de ses *Concilia*, et extraits par lui d'un manuscrit de la Bodléienne où l'on trouve la seconde partie du *Pœnitentiale* d'Egbert. Ces canons peuvent se lire également dans le grand ouvrage de Labbe et Cossart (IV, cc. 101-104) et dans celui de Mansi (XII, 459); 2° un traité en cinq livres intitulé *Pœnitentiale Egberti archiepiscopi Eboracensis*, publié par Wilkins (*Concil.*, t. I, p. 113-143) d'après un manuscrit de la bibliothèque du collége de Corpus Christi à Cambridge. Une réimpression du texte de Wilkins fut faite par Thorpe dans ses *Monumenta ecclesiastica*. Cet antiquaire sépare le premier livre, sous le titre de *Confessionale*, des quatre derniers, qu'il considère comme formant seuls le *Pœnitentiale*. Il a ajouté, de plus, sous forme de supplément, une suite de trente-cinq canons rédigés en anglo-saxon et en latin, et dont il existe deux manuscrits, l'un à la Bodléienne, l'autre dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles; 3° un *Pœnitentiale* beaucoup plus court que celui dont je viens de parler. Wasserchleben (*Bussordnungen*) l'a publié sur un

Digitized by Google

Codex de la bibliothèque de Vienne ; 4° le *Liber de remediis peccatorum*. Il serait trop long d'entrer ici dans la discussion du plus ou moins grand degré d'authenticité de ces divers ouvrages ; je me bornerai à dire que, selon MM. Haddan et Stubbs, le recueil de Wasserchleben est le véritable *Pœnitentiale* d'Egbert ; c'est donc celui qu'ils reproduisent dans leur volume, après l'avoir collationné sur le texte de Doms Martène et Durand et sur le manuscrit de la Bodléienne.

Il est difficile, je dirai même impossible, d'analyser complétement l'excellent recueil dont je m'occupe ici. On y remarque à chaque instant de précieux détails sur des questions non-seulement d'histoire ecclésiastique, mais de géographie et d'archéologie. Le lecteur curieux d'études philologiques y trouverait aussi à glaner, et enfin la société politique et religieuse du moyen âge y revit tout entière dans ces nombreux documents, où les doctes compilateurs ont eu soin de séparer ce qui est authentique des pièces fausses ou douteuses.

A la page 636, par exemple, nous avons une suite d'extraits de divers chroniqueurs relatifs à une concession faite par Ethelwulf, souverain du Wessex, en faveur de l'église anglo-saxonne. Voici ce que dit Guillaume de Malmesbury à ce sujet dans ses *Gesta Regum* (lib. II, § 109), A. D. 855 : « Adelwulfus decimo nono anno regni sui totam terram suam ad opus ecclesiarum decumavit propter amorem Dei et redemptionem sui. » Cet acte est fort important, parce que les légistes qui ont traité la question des dîmes à divers points de vue s'accordent tous pour y reconnaître l'origine du droit dont l'Église anglicane a toujours joui de percevoir les dîmes. Selden invoquait la concession du roi Ethelwulf lorsque dans son savant traité : *The history of tithes*, il cherchait à établir que le payement des dîmes repose non pas sur une obligation divine et morale, mais sur une simple institution humaine. L'évêque Carleton et d'autres ecclésiastiques, au contraire, affirmaient que le monarque anglo-saxon ne faisait que décréter l'application particulière d'un commandement remontant à l'époque de Moïse lui-même, et que, suivant saint Jérôme, saint Augustin et saint Jean Chrysostome, le clergé de l'Église chrétienne avait le droit d'invoquer, parce qu'il représentait dans la société moderne le sacerdoce lévitique. Entre ces deux opinions contradictoires l'historien Carte vint à son tour émettre un avis plus raisonnable : il commença par prouver que des pièces authentiques, antérieures au règne d'Ethelwulf, parlent de dîmes payées à l'Église, et conséquemment que la donation royale ne saurait être citée comme établissant l'obligation de la part des laïques d'acquitter ce tribut ; de plus, il démontra avec beaucoup de clarté que le payement des dîmes repose sur un fondement religieux et moral, plutôt que strictement légal, et on peut dire en résumé que le seul texte d'où l'on puisse déduire le caractère obligatoire du tribut en question est le dix-septième canon d'un concile tenu dans l'année 787, concile dont les décrets furent acceptés comme ayant force de loi par les souverains et les « Witan » des royaumes de Mercie et de Northumbrie, et probablement aussi par le « Witan » du Wessex. Voici ce

Digitized by Google

que dit ce canon : « Ut omnes studeant de omnibus quæ possident decimas dare, quia speciale Domini Dei est ; et de novem partibus sibi vivat. » MM. Haddan et Stubbs remarquent, en terminant leur longue note sur ce problème obscur, qu'il faut renoncer à le voir jamais résolu d'une manière définitive, car les seuls documents qui pourraient servir à cette fin n'ont pas toujours l'authenticité nécessaire.

Je vois avec plaisir que le second volume des *Councils and ecclesiastical documents* est sous presse, et qu'il paraîtra dans le courant de cette année. Nous aurons donc bientôt dans nos bibliothèques un ouvrage bien fait, imprimé avec soin, d'un format très-portatif, et réunissant, en les complétant, les travaux de Spelman et de Wilkins. Cette publication est une autre preuve de l'intérêt croissant que prennent aujourd'hui, en Angleterre, les recherches sérieuses sur l'histoire ecclésiastique, et du désir qu'ont les savants de remonter aux sources. — Puisque je suis ainsi amené à parler de MM. Haddan et Stubbs, je ne terminerai pas cet article sans mentionner un autre ouvrage dont nous sommes redevables au dernier de ces érudits, je veux parler du recueil qu'il a publié sous le titre : *Illustrations of English constitutional history* [1], et qui a été imprimé à Oxford par la *Clarendon Press*. Le but que l'éditeur s'est proposé en rassemblant une série de textes et de chartes se rapportant à l'histoire du moyen âge, a été de donner aux étudiants le moyen d'examiner d'une façon commode les documents principaux sur lesquels M. Hallam et d'autres écrivains se sont appuyés lorsqu'ils ont retracé l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Le volume dont je parle nous conduit jusqu'au règne d'Edouard Ier, le premier fragment qu'il reproduit étant un passage des *Commentaires* de César sur le caractère des peuplades germaniques, et le dernier étant un traité du XIVe siècle, intitulé *Modus tenendi Parliamenti*. M. Stubbs a fait précéder son volume d'une excellente introduction historique, et l'a fait suivre d'un appendice contenant : 1° la fameuse « pétition des droits » (A. D. 1628), et 2° le non moins célèbre « bill de droits » (A. D. 1689). Ces deux documents forment, avec la grande charte du roi Jean, la clef de voûte de la constitution anglaise.

GUSTAVE MASSON.

[1] London. Macmillan. 1 vol. in-12 de XII-531 p.

Digitized by Google

IV

DON ENRIQUE DE VILLENA

ET SA BIBLIOTHÈQUE

Il n'est pas nécessaire de s'être occupé d'une façon particulière de l'Espagne, pour se rappeler don Enrique de Villena, qualifié à tort par beaucoup d'écrivains français et étrangers du titre de marquis[1]. Ce personnage, on le sait, s'adonna aux sciences, aux sciences occultes surtout, et laissa à sa mort une bibliothèque et des manuscrits qui furent brûlés. Si on a cherché des notions sur l'Espagne dans un livre de M. Viardot, on se souviendra que cet acte barbare dut être suggéré au roi de Castille, Don Juan II, par un moine ignorant du nom de Lope de Barrientos. Une assertion du même genre a été avancée par M. Villemain dans son *Cours de littérature:* « Il (Villena) fut sans cesse exposé aux accusations des moines... Villena meurt, ses livres tombent entre les mains des moines à qui le roi Jean n'ose les refuser [2]. » Il y a là une erreur, pour ne pas dire plus, mais quoiqu'il soit toujours bon de faire luire la vérité, nous n'aurions peut-être pas songé à réfuter une opinion mensongère d'une importance secondaire, si tout en le faisant nous ne devions rencontrer un petit problème d'un certain intérêt. Presque tous ceux qui ont parlé de la destruction des livres et des papiers de Don Enrique de Villena ont pris pour point de départ de leurs accusations une page du *Centon epistolario,* de ce recueil de lettres attribuées à Fernan Gomez de Cibdareal, médecin de Don Juan II, et sur l'authenticité duquel se sont récemment élevés bien des doutes. Ces doutes, nous aurons à les examiner. Mais avant d'arriver à cette seconde question qui, on le verra, se lie étroitement à la première, il nous semble utile de faire connaître Don Enrique de Villena, et d'entrer sur lui, ne fût-ce que pour montrer combien peu les moines songèrent à le persécuter, dans quelques détails biographiques. Nous demanderons d'abord le portrait de ce docte personnage à l'admirable auteur des *Generaciones y semblanzas*, ce musée où figurent tous les personnages

[1] Son aïeul Don Alonzo d'Aragon, marquis de Denia, fut fait marquis de Villena par Don Enrique II; mais dépossédé par Don Enrique III, Don Alonzo cessa de porter ce titre, qu'il ne transmit pas à ses descendants.

[2] *Litt. du moyen âge,* t. II, p. 395.

Digitized by Google

illustres du temps de Don Juan II. « Don Enrique de Villena fut fils de Don Pedro, lequel était fils de Don Alonzo, marquis de Villena, qui, plus tard, devint duc de Gandia. Ce marquis, Don Alonzo, fut le premier connétable de Castille et fut fils de l'infant Don Pedro d'Aragon, et ce duc Enrique fut fils de Doña Juana, fille bâtarde du roi Don Enrique le second, qui eut celle-ci d'une dame de la maison de la Vega. Il (Don Enrique de Villena) fut petit de corps et gros, le visage blanc et coloré, et, comme bien il le montra, naturellement porté aux sciences et arts plus qu'à la chevalerie et qu'aux affaires du monde tant civiles que de la cour, car n'ayant point de maître pour cela, et nul ne le contraignant à apprendre (au contraire, le marquis son aïeul le lui défendant, parce qu'il aurait voulu faire de lui un chevalier), quand les enfants ont coutume de se laisser mener aux écoles par force, lui, contre le vouloir de tous, se mit à apprendre, et tant subtil et grand esprit avait-il, que facilement il apprenait toute science et tout art auxquels il s'adonnait, et il paraissait bien qu'il avait reçu cette faculté de la nature. Le naturel certainement a grand pouvoir, et très-pénible et dure est la résistance contre lui sans la grâce de Dieu. Et d'un autre côté était ce Don Enrique étranger et contraire, non-seulement à la chevalerie, mais encore aux affaires du monde et à la conduite de sa maison, et fortune tant était-il inhabile et inepte que c'était grande merveille. Et pour ce qu'outre les autres sciences et arts il se donna beaucoup à l'astrologie, aucuns en gabant disaient qu'il connaissait beaucoup de choses du ciel et peu de la terre, et avec ce goût des écritures, ne s'arrêtant pas aux sciences connues et catholiques, il se laissa entraîner à quelques vils et faciles moyens de deviner et interpréter songes et éternuements et signes, et autres telles choses qui à un prince royal et moins encore à un catholique et chrétien ne seyaient. Et pour cela il fut en petite réputation chez les rois et princes de son temps, et en peu de révérence chez les chevaliers. Toutefois il fut très-habile en la poésie, et grand historien et riche en diverses sciences. Il savait parler beaucoup de langages : il mangeait beaucoup, et était très-enclin à l'amour et aux femmes. Il mourut à Madrid, en l'âge de cinquante ans, le quinze de décembre de l'an mil et quatre cent trente. Il est enseveli dans le monastère (de San-Francisco) de ladite ville, près du maître-autel, du côté de l'épître [1]. »

Ce portrait ne rappelle guère le sombre et dramatique personnage auquel Lara, dans un prétendu roman historique sur Macias, a donné le nom d'Enrique de Villena, mais n'offre pas un trait qui ne paraisse bien d'accord avec les renseignements biographiques recueillis ailleurs et que nous allons résumer.

Don Enrique, descendant par son père de la maison d'Aragon, et sa ligne maternelle se rattachant à la famille royale de Castille, crut devoir ambitionner la dignité de grand maître de l'ordre de Cala-

[1] *Generaciones y semblanzas*, cap. XXVIII.

Digitized by Google

trava. Pour l'obtenir, il renonça à ses comtés et aux propriétés considérables que Doña Maria de Albornoz lui avait apportées en mariage ; il renonça à sa femme elle-même, parce que les statuts de l'ordre exigeaient le célibat, et pour obtenir une séparation, n'eut pas honte d'invoquer des motifs dont une phrase de F. P. de Guzman montre le peu de valeur. Ces sacrifices furent, du reste, en pure perte. Don Enrique perdit la charge de grand maître, pour quelques vices de forme que présentait son élection, et se retira à la cour du roi d'Aragon, où il se livra à des travaux littéraires, consolation des nombreux déboires qu'il éprouva.

On ne sait quelles circonstances engagèrent Villena à quitter Barcelone, où il était devenu le protecteur et le réorganisateur du consistoire de la Gaye-Science que le roi Don Martin avait fondé dans cette ville. En Castille, Don Enrique se trouva dans une position de fortune qui, pour un aussi grand personnage, pouvait sembler la pauvreté. Don Juan II lui fit don de la petite seigneurie d'Iniestra. Après y avoir passé près de vingt ans, Villena quitta sa retraite pour visiter le roi ; il vint à Madrid, où il mourut sans laisser d'héritier de son nom. Nous n'avons pas ici à examiner ceux de ses livres qui nous sont parvenus, — un pareil travail serait en dehors de notre sujet, — mais nous croyons cependant devoir en indiquer brièvement les titres et les sujets.

C'est par des traductions que Villena rendit le plus de services à la littérature castillane. L'*Énéide*, quelques œuvres de Cicéron et la *Divine Comédie* passèrent, grâce à lui, dans la langue espagnole, qui dut à ces éléments étrangers, aux efforts faits pour les reproduire, une ampleur et à la fois une netteté dont elle avait été privée jusqu'alors. Un livre sur la Gaye-Science (*Arte de Trobar*) ; un traité d'une tout autre espèce, une sorte de manuel de l'écuyer tranchant (*Arte cisoria*) ; une traduction et un long commentaire du psaume *Quoniam videbo cœlos tuos*, un livre de consolation adressé à un personnage que de cruelles pertes avaient éprouvé, des recherches sur le mauvais œil (*Libro del aojamiento*), un travail sur la lèpre et les *Travaux d'Hercule*, longue production allégorique, tels sont les ouvrages de Don Enrique de Villena qui échappèrent à la condamnation dont on a tant parlé, dont on a accusé les moines, et surtout Lope de Barrientos.

Nous avons dit que cette accusation a pour base une lettre de Fernan Gomez de Cibdareal, et avant de nous occuper de Lope de Barrientos, nous avons à parler de ce Fernan Gomez, dont l'existence est des plus problématiques.

La plus ancienne édition connue du *Centon epistolario* porte pour nom de lieu Burgos, pour date MCDXCIX, mais le second éditeur, Llaguno, déclare que l'on peut avoir des doutes sur l'époque de cette impression. Le papier est différent du papier généralement employé alors. On n'avait pas dans ce temps l'usage de placer sur le titre le nom de l'imprimeur et de la ville dans laquelle un ouvrage avait été mis sous presse. Le caractère et la ponctuation diffèrent en certains endroits de ce qui était usité à cette date de 1499. Même

Digitized by Google

remarque est à faire au sujet de la pagination. Llaguno croit que cette première édition doit être postérieure à l'année 1600. Antonio [1] partage cette opinion, qui est aussi celle d'un excellent juge en pareilles matières, de l'auteur du *Manuel du Libraire*. « Ce livre, dit Brunet, a effectivement quelque chose qui, au premier coup d'œil, décèle une édition de cette époque [2]. »

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ni Llaguno, ni Antonio, ni Brunet, tous trois à peu près certains d'une supercherie typographique, n'en aient pas soupçonné une autre. Ils n'ont pas cherché quels motifs avaient pu inspirer le premier éditeur, et n'ont élevé aucun doute sur l'authenticité du *Centon* et la réalité de Fernan Gomez de Cibdareal.

Cependant cette supercherie typographique était faite pour produire des sentiments de méfiance, et aux inductions qu'elle fait naître Ticknor a ajouté d'autres objections d'un grand poids. Nous résumerons les principales. Nulle part, au xve siècle, il n'est parlé d'un personnage qui se serait appelé Fernan Gomez de Cibdareal. On ne connaît pas de manuscrits de sa correspondance. Aucune de ses lettres n'est datée, mais elles suivent tellement pas à pas — sauf une exception dont nous nous occuperons tout à l'heure — la chronique de Don Juan II, qu'en consultant ce livre il est facile de les dater, et que c'est ce qu'a fait le second éditeur, Llaguno. Ce n'est qu'en racontant la mort du connétable Don Alvaro de Luna que le prétendu médecin s'éloigne du récit de la chronique, et cette différence de narration a fourni un argument de plus à ceux qui nient l'authenticité du *Centon*. En faisant le récit de l'exécution de Don Alvaro de Luna, Gomez de Cibdareal représente le roi comme étant à Valladolid, où fut dressé l'échafaud du favori disgracié, et parle comme s'il eût été constamment au côté de Don Juan II. Or, Don Juan ne fut à Valladolid ni le jour de la mort de Don Alvaro de Luna, ni le jour suivant ; c'est ce qui est prouvé. De plus les détails de l'exécution sont différents dans le *Centon* et dans la *Chronique du Connétable*, écrite sans doute par un serviteur de Don Alvaro. On pourrait encore arguer de nombreuses erreurs chronologiques pour attaquer la réalité des lettres de Gomez de Cibdareal ; mais ces lettres n'ayant été datées que par le second éditeur, ces erreurs pourraient ne dépendre que d'un mauvais classement.

Disons maintenant quelle est sur le *Centon* l'opinion d'écrivains compétents.

La conclusion de Ticknor est que la correspondance de Gomez de Cibdareal a été fabriquée du commencement à la fin : « My own opinion is that the book is a forgery from beginning to end [3]. »

Les traducteurs espagnols de Ticknor se prononcent comme le critique américain [4].

[1] *Bibl. vetus*, t. II, p. 250.
[2] T. II, col. 1660.
[3] *History of spanish literature*, t. III, p. 415.
[4] *Hist. de la lit. española*, tr. par P. de Gayangos et E. de la Vega, t. IV, p. 408.

Digitized by Google

Clarus parle de Gomez de Cibdareal comme si nul doute ne s'était élevé sur son compte [1].

Wolf ne regarde pas la question comme tranchée, et ne veut pas se prononcer [2].

M. de Los Rios ne croit pas le *Centon* une œuvre apocryphe [3], mais la lettre sur la mort de Don Alvaro de Luna semble l'embarrasser. Il pense qu'elle a pu être fabriquée par une main étrangère; il regarde encore comme possible que Gomez, en réunissant les diverses pièces dont se compose sa correspondance, en remarquant que cet ensemble offrait une sorte d'histoire de son temps, ait pensé qu'il était fâcheux de ne point y donner la relation d'un des plus grands événements du règne de Don Juan II, et, après coup, quand sa mémoire ne pouvait plus le servir fidèlement, ait cherché à combler ce qu'il regardait comme une lacune regrettable. Malgré tout notre respect pour M. de Los Rios et notre profonde estime pour ses importants travaux, nous ne pouvons trouver cette explication satisfaisante. Le savant auteur de l'*Histoire de la littérature espagnole* profite, du reste, de cette lettre même pour soutenir que le *Centon* n'a pas été, comme on l'a dit, fait seulement d'après les chroniques du xve siècle, puisque pour un pareil épisode il s'en écarte d'une manière aussi notoire. Enfin M. de Los Rios veut encore retourner un argument que l'on avait tiré de l'absence de tout document contemporain établissant la réalité de Fernan de Gomez de Cibdareal. Pourquoi, dit-il, si le *Centon* est une supercherie, pourquoi celui qui s'en est rendu coupable et qui a montré autant d'habileté que de connaissance du temps où il se transportait, pourquoi ce brillant et érudit faussaire a-t-il fait cadeau de son livre à un Cibdareal complétement inconnu, tandis qu'il pouvait plus adroitement en faire honneur à Alfonso Chirino, qui fut véritablement médecin de Don Juan II, et composa divers traités médicaux ?

Le marquis de Pidal croit la première édition du *Centon* d'une date beaucoup plus moderne que 1499, mais il pense qu'une correspondance quelconque du xve siècle a fourni le fond des lettres attribuées à Gomez de Cibdareal, et que des interpolations ont été faites à cette correspondance par Don Antonio de Vera y Figueroa, comte de la Roca, principalement dans le but de servir les prétentions vaniteuses de la famille de Vera [4].

J'aurai à ce sujet à présenter une observation qui va me ramener au récit de la mort du connétable, tel qu'il a été fait dans le *Centon*. La narration de Mariana s'éloigne de celle de la *Chronique de Don Alvaro de Luna*, et se rapproche de la relation du prétendu Cibdareal. On pourrait croire à première vue que c'est du *Centon* que Mariana a tiré le fond de sa rédaction, mais comme la première

[1] *Darstellung der spanischen Literatur*, t. II, p. 418.

[2] *Studien zur Geschichte der spanischen und portugiesischen national literatur*, p. 229.

[3] *Historia critica de la literatura española*, t. VI, cap. XII.

[4] *Revista de ambos mundos*, juillet 1854, t. II, p. 257.

Digitized by Google

édition de *De rebus Hispaniæ* est antérieure au XVIIe siècle, elle est de 1592, il faudrait admettre ou que Mariana aurait eu connaissance des lettres encore manuscrites de Gomez de Cibdareal, ou que leur publication a véritablement précédé cette date de 1600, vers laquelle Llaguno et de récents bibliographes ont placé seulement leur première impression, ce qui rendrait impossible la collaboration du comte de la Roca, contemporain de Philippe IV. On pourrait, il faut le reconnaître, trouver dans cette ressemblance entre la narration de Mariana et celle du *Centon* une apparence de preuve en faveur de l'antiquité de ce dernier livre; mais n'est-il pas croyable que l'auteur caché sous le nom de Fernan Gomez de Cibdareal a tout simplement mis à contribution l'histoire de Mariana? Cependant, il faut l'avouer encore, il resterait à expliquer où le savant jésuite, s'il ne les a pas pris dans la correspondance suspectée, a découvert les matériaux de son récit, et pourquoi il les a préférés à ceux que lui offraient et la *Chronique de Don Juan II* et la *Chronique de Don Alvaro de Luna.*

Je me suis borné à rapporter sommairement le pour et le contre touchant l'authenticité du *Centon*, mais j'ai laissé entrevoir la méfiance qu'il me cause : cette méfiance naît surtout pour moi du caractère général des lettres de Gomez de Cibdareal. Je n'y retrouve pas du tout l'esprit de l'époque; contre les habitudes du temps, il n'y a nulle pédanterie dans le *Centon ;* Sénèque, Boëce, Cicéron n'y sont pas invoqués ; c'est à peine si les livres saints y sont rappelés ; pas de dissertations subtiles, point de citations érudites, rien enfin de ce qui se trouvait chez tous les écrivains du XVe siècle, et qui, ce semble, aurait dû surtout remplir des pages écrites par un savant médecin. Cibdareal ne me paraît pas avoir pensé comme on le faisait à l'époque où l'on place son existence, et la meilleure preuve de cet anachronisme se trouve justement dans celle de ses lettres qui est relative aux livres et aux manuscrits de Don Enrique de Villena. La voici ; elle est adressée au célèbre Juan de Mena, l'auteur du *Labyrinthe :*

« Don Enrique de Villena , malgré tout son savoir, n'a pu s'empêcher de mourir, et être oncle du roi ne l'a pas empêché d'être traité de sorcier. La nouvelle de sa mort est venue au roi, et la conclusion que je puis vous donner est que Don Enrique était fort instruit de ce qui concernait les autres, et ne sut jamais rien de ce qui aurait dû l'intéresser [1]. Deux charrettes sont remplies des livres qu'il a laissés et qui ont été amenés au roi ; et comme on dit que ce sont des livres de magie et de choses qu'il ne fait pas bon connaître, le roi a ordonné qu'ils fussent portés à la demeure de Fray Lope Barrientos ; et Fray Lope Barrientos, qui aime mieux faire le prince que de s'occuper de nécromancie, fit brûler plus de cent volumes, qu'il ne vit pas plus que le roi de Maroc et qu'il n'eut pas

[1] « Era sabio de lo que a los otros cumplia e nada supò en loque le cumplia a el. » C'est presque la phrase de la *Chronique de Don Juan II :* « Fué muy gran letrado y supo muy poco eu loque le cumplia. » (Cap. CCXLVIII.)

Digitized by Google

plus entendus que le doyen de Cida-Rodrigo; car il y en a beaucoup de notre temps qui se font savants en traitant les autres d'ignorants et de sorciers et, qui pis est, se font saints en faisant passer les autres pour magiciens. C'est le dernier outrage qu'a reçu du destin ce bon et magnifique seigneur. Beaucoup de livres de valeur sont restés à Fray Lope, qui ne seront ni brûlés, ni restitués; si vous m'écrivez une lettre que je puisse montrer au roi pour demander à Sa Seigneurie quelques-uns des livres de Don Enrique pour vous, nous tirerons de péché l'âme de Fray Lope, et l'âme de Don Enrique aura la joie de ne pas avoir pour héritier celui qui lui a donné le nom de sorcier et de mécréant. Que notre Seigneur... etc. [1]. »

Le ton enjoué de cette lettre ne suffirait-il pas pour inspirer les plus grands doutes sur l'origine du *Centon?* Comment Gomez pouvait-il écrire cela à une époque où l'on s'expliquait la toute-puissance de Don Alvaro de Luna par le pouvoir de certains sortiléges; où Juan de Mena auquel, lui Cibdareal, s'adressait, suppliait, dans son poëme, le roi de prendre les mesures les plus sévères contre ceux qui s'occupaient de magie; où Fernan Perez de Guzman, un homme d'un esprit certainement très-distingué, très-supérieur, en parlant de la réputation de sorcellerie de Don Enrique de Villena, s'exprimait de la manière la plus sérieuse? Et ce Fray Lope de Barrientos, traité si cavalièrement, et dont M. Viardot, s'en rapportant sans doute à la lettre en question, a fait « un pauvre moine ignorant, » ce Lope de Barrientos est-ce que l'auteur du *Centon* l'a réellement connu? Il est permis d'en douter, quand on considère ce que fut ce personnage si malmené par les moutons de Panurge littéraires.

Né à Medina del Campo, l'année 1382, Lope de Barrientos fit ses études à Salamanque, et prit l'habit de Saint-Dominique dans sa ville natale, où bientôt il devint professeur de théologie. Don Juan II lui confia l'éducation de son fils Don Enrique, et le choisit pour confesseur. Lope de Barrientos fut nommé ensuite évêque de Ségovie, puis d'Avila, et enfin de Cuenca. Sous Don Enrique IV, il devint grand chancelier de Castille, et mourut en 1469, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il n'y eut pour ainsi dire aucun grand événement de son temps auquel il ne prît part, et Don Juan II, comme son fils, montra constamment la plus grande déférence pour le caractère de cet évêque, le plus grand respect pour son érudition. Longtemps après sa mort, sa mémoire était encore en vénération. Il avait été enterré à Medina del Campo, dans un hôpital fondé par lui. Sous Philippe II, ses concitoyens ayant voulu joindre cet établissement à un autre hospice, s'attirèrent une rude semonce du roi, qui leur enjoignit de respecter le souvenir d'un homme célèbre par les bonnes œuvres et les services rendus [2].

[1] *Centon epistolario*, epist. LXVI.

[2] *Historia de la insigne ciudad de Segovia*, aut. Diego de Cosmenares. (Cap. xxix. p. 349.) — Mariana, t. II, p. 352. 371. 442.

Digitized by Google

Nous voilà un peu loin du pauvre moine, de l'espèce de Don Bazile qu'ont inventé certains écrivains. Lope de Barrientos était si peu le frère ignorant qu'ils se sont plu à peindre, que, dans un de ses livres intitulé *El libro de Caso y Fortuna*, séduit par les notions philosophiques qui dominaient dans les écoles, il se montra pour ainsi dire flottant entre elles et les doctrines catholiques. S'attachant principalement à Aristote, il admettait comme érudit ce qu'il aurait dû condamner comme chrétien. Il semblait vouloir être surtout admiré en qualité de savant et de lettré, et la grande question du libre arbitre a été traitée par lui d'une manière peu conforme à l'idée de la liberté humaine professée par l'Église [1]. Si donc Lope de Barrientos a péché, ce fut par excès de science profane, et nullement par une ignorance fanatique. Chose remarquable, il ne partageait pas du tout, à l'égard des sciences occultes, la crédulité propre à son époque. On en a la preuve dans un de ses livres, le *Traité de la divination* (*Tractado del adevinar*), dont la conclusion est que l'invocation des esprits, l'évocation des morts, l'interprétation des songes, l'inspection des entrailles des animaux, l'astrologie, toutes les pratiques superstitieuses en si grand honneur de son temps, sont de nulle utilité, et que si, quelquefois, les faits qu'elles ont paru annoncer se réalisent, il ne faut voir dans cet accomplissement qu'un effet du hasard [2]. On ne comprendrait pas qu'avec de semblables pensées Lope de Barrientos se fût, de son propre mouvement, occupé de détruire la bibliothèque de Don Enrique de Villena; aussi la responsabilité de cet acte appartient tout entière à Don Juan II. C'est ce que Hernan Nuñez avait déjà avancé dans son commentaire du *Labyrinthe* [3]; c'est ce qu'aurait su Fernan Gomez de Cibdareal, s'il eût vécu réellement près du roi; c'est ce qui ressort de lignes mêmes écrites par Lope de Barrientos et adressées à Don Juan II. Après avoir nommé le livre de Daniel, ange placé à la garde du paradis terrestre, et qui, disait-on, enseigna la magie aux fils d'Adam, le théologien ajoute : « Ce livre est celui qu'après la « mort de Don Enrique de Villena, toi, comme roi très-chrétien, « tu ordonnas à moi, ton esclave et ta créature, de brûler entre beau- « coup d'autres, ce que je mis à exécution en présence de quelques- « uns de tes serviteurs...; et quoique cela fût et demeure digne de « louanges, *sous d'autres rapports, et en certaine façon, il est bon de « garder de pareils livres s'ils sont confiés à des personnes honnêtes qui « ne s'en servent pas dans de mauvaises intentions et les conservent à « cette fin d'en pouvoir quelquefois faire profiter les savants.* »

« Este libro es aquel que despues de la muerte de Don Enrique de « Villena, tu, como rey xpianissimo mandaste a mi, tu siervo et « fechura, que lo quemase a vuelta de otros muchos, lo cual yo « pues en ejecucion en presencia de algunuos tus servidores..... é

[1] *Historia critica de la literatura española*, por de Los Rios, t. VI, p. 287.
[2] *Ibid.*, p. 290.
[3] *Copilacion de todos los obras del famosissimo poeta Juan de Mena*, commentaire de la *copla* CXXVIII.

Digitized by Google

« puesto que aquesto fué et es de loar, *però por otro respecto en algun* « *manera es bueno de guardar los dichos libros, tanto que estuviesen* « *en guarda é poder de buenas personas fiables, tales que non usasen* « *dellos, salvo que los guardasen alfin que en algund tiempo podran* « *aprovechar a los sabios* [1]. »

Nous espérons que ces pages inspireront quelques doutes à ceux qui seraient tentés de regarder le *Centon epistolario* comme une autorité historique, ou au moins que Lope de Barrientos sera reconnu innocent d'un acte qu'on lui a reproché avec bien de la légèreté. Nous l'avouions au commencement de ces recherches, la rectification n'est pas de grande importance; mais, comme l'a dit J. de Maistre : « La science est un grand pique-nique où chacun fournit son plat. » Nous avons voulu y apporter quelque chose, ne fût-ce qu'un tout petit hors-d'œuvre.

TH. DE PUYMAIGRE.
Membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid.

V

LE MONASTICON GALLICANUM [2]

Dom Michel Germain, de l'ordre de Saint-Benoît, né à Péronne en 1645, mort en 1694, avait obtenu, en 1687, un privilége du Roi pour publier, sous le titre de *Monasticon gallicanum*, une histoire de toutes les abbayes de son ordre. Ce travail devait comprendre : 1° un texte résumant les souvenirs historiques et archéologiques de chaque maison; 2° des planches nombreuses représentant les bâtiments des monastères vus à vol d'oiseau.

La mort du docte religieux empêcha que l'œuvre n'eût un com-

[1] Cité par de Los Rios : *Historia critica*, t. VI, p. 255, note.

[2] *Monasticon Gallicanum*, collection de cent soixante-huit planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, avec deux cartes des établissements bénédictins en France, le tout reproduit par les soins de M. PEIGNÉ-DELACOURT; avec une préface par M. L. DELISLE, membre de l'Institut. Paris, Victor Palmé, 1870. 2 vol. in-4° de IV et 16 pages de texte, cent soixante-neuf cotées dont une carte, et une carte non numérotée. — Prix : 100 fr.

Digitized by Google

mencement d'exécution : les documents par lui réunis pour former le texte furent en grande partie employés par le P. Denis de Sainte-Marthe dans le *Gallia christiana :* les planches qu'il avait fait dessiner et graver, au nombre de cent cinquante-neuf, furent perdues, et les exemplaires que l'on en avait tirés, brûlés, dit-on, en grande partie. La collection des planches échappées à la destruction est très-rare ; on n'en connaît que onze, qui ne sont pas, chacune, complètes. En dehors de ces recueils factices, on rencontre parfois, dans les collections, des exemplaires isolés. C'est le recueil conservé à l'évêché de Beauvais, provenant de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, qui a principalement servi à l'ouvrage que je signale ici. Je remarque que, sur chaque planche de cet ouvrage, se lit la mention suivante : *coll. Peigné-Delacourt ;* il serait donc permis de supposer que le zélé éditeur est parvenu à former pour lui-même un douzième recueil à ajouter à la liste dressée par M. Courajod, bien qu'il ne donne, à cet égard, aucune indication. S'il l'a fait, comme tout semble l'indiquer, malgré le silence de M. Courajod, il est bon de noter ce fait, qui est un nouveau témoignage de désintéressement : refaire une collection complète des anciennes planches du *Monasticon*, ou seulement acquérir une des collections déjà connues, est une entreprise qui prouve que l'on ne recule devant aucun sacrifice.

M. Peigné-Delacourt a donc eu l'excellente pensée de faire reproduire toutes les planches du *Monasticon* dont il a eu connaissance, et de mettre ainsi à la disposition des érudits un ensemble de documents intéressants à tous égards. Je ne pense pas qu'il y ait une province de France qui ne soit représentée dans ces deux volumes par une ou plusieurs de ses abbayes bénédictines.

L'ouvrage commence par une préface, due à la plume de M. Léopold Delisle. Cette préface, comme toutes les pages qui sont écrites par le savant académicien, contient des indications précieuses que, mieux que personne, il pouvait donner. M. Delisle a le monopole des anciennes archives et des cartulaires : nul ne connaît mieux que lui les trésors diplomatiques qui contiennent l'histoire de nos antiques abbayes. Il était tout naturel qu'il attachât son nom à une publication destinée à rappeler l'état monumental de ces monastères dont le plus grand nombre n'existe plus qu'à l'état de ruines informes.

M. Delisle commence par donner la liste alphabétique de toutes les abbayes qui formaient la Congrégation de Saint-Maur, alors que D. Germain était sur le point de commencer la publication de son livre. Cette liste indique dans quels dépôts on peut retrouver, manuscrits ou imprimés, les matériaux qui auraient été employés par l'auteur, ou qui auraient complété son œuvre. — Ensuite vient, d'après une lettre de D. Germain, l'exposé du plan auquel il s'était arrêté ; le chapitre, comme spécimen, consacré à l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, d'après une épreuve annotée par le savant bénédictin ; enfin les lettres-patentes, en date du 16 mars 1687, par lesquelles le roi autorise D. Germain à imprimer le *Monasticon*.

Digitized by Google

L'ouvrage lui-même offre d'abord au lecteur la liste des abbayes bénédictines par l'ordre alphabétique de leurs vocables. Cette énumération est suivie de la table du classement des planches, suivant l'ordre des anciennes provinces ecclésiastiques. Enfin commence la série des planches elles-mêmes, au nombre de cent soixante-huit; on y a joint deux cartes, l'une donnant la géographie des monastères de la Congrégation de Saint-Maur, l'autre la France bénédictine. Ces deux cartes, de 1720 et de 1726, sont évidemment postérieures à l'œuvre préparée par D. Germain, mais la complètent très-utilement.

Il n'y a que des éloges à donner sur la manière employée pour reproduire les vieilles gravures. Pour cela il fallait des connaissances spéciales, un goût, une exactitude qui font honneur à celui qui, en dernier lieu, a surveillé cette partie de l'œuvre, et dont on est étonné de ne pas voir le nom rappelé dans la note placée après la page I de la *Préface*. Certaines susceptibilités, dont le public n'a pas à s'occuper, ont pu décider M. Peigné-Delacourt, qui en était parfaitement le maître, à renoncer à la collaboration de la personne à laquelle je fais allusion ; mais, cependant, la justice fait un devoir de noter que, depuis le mois de décembre 1867 jusqu'au mois de mai 1869 (le livre a été achevé d'imprimer en 1870), M. Louis Courajod, du département des Estampes de la Bibliothèque nationale, a été chargé exclusivement de cette partie importante du travail. — M. Léopold Delisle le reconnaît implicitement à la page VII de la *Préface*, en rappelant les *Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, publiées à part par M. Courajod, et qui avaient été imprimées pour figurer dans le livre de M. Peigné-Delacourt, s'il n'était survenu des incidents que l'on a pu connaître et qu'il est inutile de rappeler. « Il fallait, dit M. Delisle, beaucoup de perspicacité et de critique pour déterminer les pièces qui appartiennent réellement au *Monasticon gallicanum ;* mais ce travail a été fait de la manière la plus satisfaisante par M. Courajod, archiviste-paléographe, attaché au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, et je ne puis mieux faire que de renvoyer au mémoire dans lequel il a consigné le fruit de ses observations. »

C'est qu'aussi le *Monasticon*, édité par M. Peigné-Delacourt, ne doit pas être confondu avec l'œuvre projetée par D. Germain ; il donne plus que celui-ci ; il est plus complet que ce qui nous reste du livre du savant bénédictin, qui n'a jamais été publié, et que les recueils qui en portent le nom, composés arbitrairement de planches préparées par Dom Germain, et d'estampes étrangères à son travail; nous y voyons, en effet, le Mont-Cassin, qui ne faisait pas partie de la *Congrégation de Saint-Maur*, et Saint-Jean-des-Vignes, qui était de l'*Ordre de Prémontré*, etc. Cela est si vrai, qu'au point de vue bibliographique, j'aurais peut-être préféré que cette publication ne portât pas le titre du livre projeté, dont elle n'est pas, par le fait, la reproduction exacte. Ceci n'est pas un reproche, mais une simple observation de détail.

En rappelant la part que M. Courajod avait été appelé à prendre

Digitized by Google

au nouveau *Monasticon*, mon intention n'est nullement de diminuer les mérites de l'éditeur qui, depuis 1864, préparait cette belle publication. A cette date, en effet, il avait déjà fait graver vingt-cinq planches qui formaient la *province de Reims ;* peu satisfait de ces reproductions, et s'apercevant que les progrès de l'héliographie pouvaient lui faire espérer des résultats plus parfaits, M. Peigné-Delacourt s'empressa de faire recommencer ces premières planches. On ne peut nier que la pensée première de l'œuvre ne lui appartienne, et que c'est à sa persistance que l'on doit de la voir arrivée à son terme; c'est un devoir impérieux de remercier, au nom de l'art et de l'archéologie, l'homme qui sait faire un noble usage de sa fortune, alors que tant d'autres, que leurs noms seuls obligent, hésitent à donner aux sciences et aux arts un concours qui, cependant, ne leur imposerait aucun sacrifice appréciable.

Nous terminons en disant que le *Monasticon gallicanum* est un livre dont la place est marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de l'Histoire de France, entre le *Gallia christiana* et les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* de Mabillon. De toutes les publications, et elles sont nombreuses, auxquelles M. Peigné-Delacourt a attaché son nom, celle-ci est sans contredit l'œuvre qui est destinée à lui faire le plus d'honneur. Faisons des vœux pour qu'il nous donne prochainement les cartes qu'il nous promet, et qui doivent faire connaître l'ensemble de tous les établissements monastiques de la France avant 1789.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

M. Köhler a présenté à l'Académie de Berlin, le 25 octobre 1869, un travail qui doit être rangé parmi les meilleurs qui aient été faits sur la période la plus florissante de l'histoire athénienne [1]. Ces recherches ont pour principal objet les listes de tributs qui nous donnent les renseignements les plus précieux sur l'étendue et l'histoire de la grande ligue athénienne, créée par Aristide et Cimon. Ces documents ont été déjà étudiés dans leur ensemble, d'abord par le savant Rangabé, et après lui par Böckh, dans le deuxième volume de son *Economie politique des Athéniens*. Malgré l'immense mérite de ces travaux antérieurs, l'auteur découvre une série d'objections, directes et indirectes, contre l'ordre chronologique introduit dans ces nombreux fragments par Rangabé, et adopté en grande partie par Böckh. Ainsi, avec le groupement admis jusqu'ici, on ne vient pas à bout de concilier parfaitement le recensement quadriennal des villes de la ligue avec l'élévation progressive des taxes fédérales, telle qu'elle est attestée par l'histoire. Les tables donnent les textes originaux tels que les a copiés l'auteur. Le deuxième livre offre à l'historien un intérêt particulier. Dans les six chapitres qui le composent (*La ligue de Delos depuis sa fondation jusqu'à sa translation à Athènes. — Le budget du temple. — Etendue et division du domaine fédéral. — Les tributs levés de Ol. LXXXI*, 3 *à Ol. LXXXV*, 4. — *Les tributs levés de Ol. LXXXV*, 4 *à Ol. LXXXVIII*, 4. — *Le recensement de Ol. LXXXVIII*, 4), l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de la ligue depuis sa formation jusqu'au commencement de sa décadence, et en outre établit d'après ses documents quantité de faits encore mal connus ou incomplétement démontrés. Les appréciations historiques sont en général satisfaisantes. On peut trouver cependant que M. Köhler maltraite plus que de raison Cimon et le parti conservateur à Athènes.

— M. Stein, ayant dessein d'écrire un nouveau manuel pour les

[1] *Urkunden und Untersuchungen zur Geschichte des delisch-attischen Bundes* (aus den Abhandlungen der Königl. Academie der Wissenchaften). Mit 10 Tafeln enthaltend die Grundtexte. Berlin, Dümmler, 1870, pet. in-4° de 211 p.

Digitized by Google

classes supérieures, a abordé sa tâche par le milieu, et il invoque pour excuse « la simplification lumineuse qui a été apportée dans ces dernières années à l'étude de l'histoire, spécialement de l'histoire du moyen âge [1]. » Il s'est inspiré, pour le plan de son travail, des circulaires du ministre de l'Instruction publique, qui précisent la méthode de l'enseignement de l'histoire dans les gymnases et les écoles professionnelles, surtout de l'instruction adressée aux écoles de Westphalie, à la date du 22 septembre 1859. « Car, dit l'auteur, la méthode appliquée tout dernièrement à l'enseignement de l'histoire est encore trop incertaine pour que j'aie cru devoir lui donner le pas sur celle que des hommes du métier, forts d'une longue expérience, recommandent dans cette instruction. Aussi ai-je donné place dans mon travail à l'histoire de la civilisation, et ai-je parlé un peu plus longuement qu'on ne le fait d'ordinaire dans les manuels de l'architecture gothique et de la philosophie scolastique. J'aurais même consacré aux *Minnesänger* un chapitre détaillé, si l'histoire de la littérature allemande n'eût pas formé, dans les nouveaux programmes de nos écoles, l'objet d'un enseignement à part. » Voilà pour le plan, que M. Stein a observé fidèlement jusqu'au bout. Quant à la matière, l'auteur s'est contenté de celle que renferment les manuels ordinaires; il n'a pas voulu s'astreindre à cette concision que tant d'autres affectent et qui, pour nous servir de son expression, « donne des entorses à la langue. » En revanche, l'ordre lumineux qu'il a introduit dans ce vaste ensemble est d'un puissant secours pour la mémoire, et fait de l'étude un véritable plaisir. L'auteur analyse avec un soin particulier le développement de la constitution sous les empereurs de la maison de Saxe, de la maison de Franconie, et l'état de l'Empire sous les Hohenstaufen. Les résultats définitifs auxquels est arrivée la science historique ont été soigneusement mis en œuvre. Le tout est revêtu d'une forme élégante, et respire ce respect des élèves qui évite tout ce qui pourrait blesser le sentiment religieux ou le sentiment moral. Si l'histoire ancienne et l'histoire moderne sont rédigées avec le même soin et la même circonspection, nous pouvons ranger le manuel de M. Stein parmi les meilleurs livres classiques qu'il y ait aujourd'hui.

— M. Krause, qui publiait l'année dernière une étude sur les Byzantins du moyen âge, n'a pas fait attendre longtemps au public ce nouveau fruit de ses veilles [2]. Bien qu'il déclare s'être renseigné aux sources byzantines, franques et turques, sa préférence pour

[1] *Handbuch der Geschichte für die oberen Klassen der Gymnasien und Realschulen*, von Dr H. C. Stein. Zweiter Band. *Das Mittelalter*. Paderborn, Schöningh, 1870, in-8° de VIII-270 p.

[2] *Die Eroberungen von Constantinopel im 13. und 15. Jahrhundert durch die Kreuzfahrer, durch die nicäischen Griechen und durch die Türken, nach byzantinischen, fränkischen und türkischen Quellen und Berichten dargestellt*, von Prof. Dr J. H. Krause. Halle, bei Schwetschke, 1870, grand in-8° de XXIV-228 p.

Digitized by Google

les Byzantins, préférence qu'il avoue, du reste, et que tout le monde ne partagera pas avec lui, est cause qu'il s'est servi presque exclusivement des documents écrits en grec, tandis qu'il consulte à peine ou emploie sans aucune critique les relations d'origine franque. On se demande en outre s'il était bien opportun, après tant de récits, pour la plupart très-bien écrits, de la catastrophe de 1204 (dans Dorn et Hurter), et de 1453 (dans Zinkeisen, Mordtman, etc.), de traiter à nouveau ces mêmes événements, en se bornant, ou peu s'en faut, aux documents déjà mis en œuvre par les historiens antérieurs, surtout aujourd'hui que des relations inédites d'un haut intérêt, sur les conquêtes de 1204 et de 1453, émanant de témoins oculaires (v. g. Robert de Clary, Kritopoulos, Montaldo), s'impriment à l'heure qu'il est à Berlin et à Constantinople. Enfin, ce sont là des sources inédites; mais on pouvait, à tout le moins, espérer que, ne fût-ce que pour la quatrième croisade, l'auteur aurait pris connaissance et tiré parti de l'indicateur des sources publié par Streit. Il n'en est rien. Le programme de Streit semble être resté parfaitement inconnu de l'auteur, qui cependant aime tant à citer tous les livres imaginables, même les plus étrangers au sujet. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, pour les événements de l'année 1204, Nicétas Chemniata est presque la seule autorité invoquée, tandis que Villehardouin est à peine cité de temps à autre. Du reste, le vieux français paraît avoir mis quelquefois M. Krause à la torture. Il l'appelle « un idiome souvent à peu près inintelligible, » et traduit « li Lombart » par « un certain Lombart, qui s'était fait un parti considérable. » Enfin, pour tout dire en un mot, ce livre étale plus d'érudition qu'il n'en contient. Il appartient à cet essaim d'éphémères littéraires qui sont vite écloses et vite oubliées.

— Malgré le zèle que l'on met en Hongrie à rassembler et à publier les documents de l'histoire nationale, malgré la sympathie qui accueille là-bas les travaux historiques, on se plaint beaucoup de l'état défectueux dans lequel se trouve encore l'histoire de la Hongrie sous les Arpades. Il n'y a pas un seul chroniqueur hongrois du moyen âge qui ait été soumis à un examen critique. Là comme ailleurs, on aime à donner à l'histoire une forme subjective. La plupart du temps, les faits sont présentés, non pas tels qu'ils sont, mais tels qu'ils auraient dû être pour satisfaire la vanité nationale. Il suffit de se reporter aux travaux de L. Szalay, Karl Szabò, Fessler-Klein et même de M. Horvàth, pour se convaincre que les historiens de la Hongrie ne sont pas près de s'élever à une largeur d'idées qui leur permette de juger sans parti pris les événements du passé, d'après leurs causes, leur enchaînement et leurs conséquences. Cette critique porte principalement sur l'époque des Arpades, que l'on retrace toujours d'après les chroniques informes ou légendaires d'un âge postérieur, sans tenir compte ou sans tirer parti des documents contemporains fournis par Byzance, l'Allemagne et l'Italie. M. Meyndt raconte [1] les expéditions de l'empereur

[1] *Beiträge zur Geschichte der älteren Beziehungen zwischen Deutschland*

Digitized by Google

Henri III contre la Hongrie en 1051 et 1052. Son sujet l'amène naturellement à s'occuper des causes et des conséquences de ces guerres, ainsi que de l'état général de la société, au point de vue religieux et politique, pendant les dix années qui s'écoulent de 1046 à 1056. L'auteur s'est efforcé ici de tirer tout le parti possible des documents contemporains, et, grâce à la sûreté de sa critique, il a réussi non-seulement à écarter les contes fabriqués par les historiographes hongrois, anciens et modernes, mais encore à redresser quelques idées erronées chez Giesebrecht et Büdinger. Il est vrai que l'auteur avait sur ses devanciers l'avantage de pouvoir utiliser les *Annales Altanenses*, retrouvées en 1867. A part ce document, la source principale pour l'histoire de cette période a été naturellement la chronique de Hermann von Reichenau. D'autres sources secondaires ont été également mises à contribution par l'auteur, et des rapprochements heureux lui ont fourni plus d'une fois des conjectures parfaitement acceptables. Ce qui paraît étrange au premier abord, c'est que l'auteur ait laissé complétement de côté les productions les plus récentes de l'historiographie magyare, entre autres les grands ouvrages de Szalay, de Horvàth, Fessler-Klein..., etc. Les critiques hongrois ont reproché à l'auteur de donner constamment le pas aux chroniques allemandes sur les chroniques hongroises, et même de récuser totalement l'Anonyme et Turoczy, bien que ces auteurs « aient, sans aucun doute, rédigé leurs chroniques d'après des documents contemporains, ou du moins d'après des renseignements remontant assez loin et pris dans le pays. » C'est à tort qu'on fait ce reproche à M. Meyndt, d'autant plus qu'aucun savant hongrois n'a encore entrepris de débrouiller ce fatras de fables et de faits défigurés qui constitue les sources de l'histoire nationale, et d'y séparer le grain de la paille. En tout cas, c'est agir prudemment que de recueillir d'abord les témoignages venus de l'étranger, et de s'en servir pour juger les chroniques indigènes, qui sont de date bien plus récente. Lorsqu'il y a désaccord, il faut en croire les récits des contemporains étrangers, aussi longtemps qu'on n'en a pas démontré l'invraisemblance, ou tout au moins tant qu'on n'a pas mis en lumière la vraisemblance de la version indigène. En Hongrie, malheureusement, on fait souvent le contraire. On contrôle les sources contemporaines étrangères par la tradition locale, et, en cas de désaccord, c'est toujours à la dernière qu'on donne la préférence. On arrive ainsi à des idées passablement erronées sur les faits et sur leurs conséquences. L'auteur, au commencement du livre, ajoute à l'histoire de la civilisation en Hongrie au XIe siècle, une foule de détails intéressants, dont quelques-uns pourtant sont empruntés à des siècles postérieurs.

und Ungarn nebst einem Anhange « Züge aus dem ungarischen Culturleben im XI Jahrhundert, » von Dr J. G. Meyndt. Leipzig, Fleischer, 1870, in-8° de 88 p.

Digitized by Google

— Le livre du docteur Heppe [1] est le second volume d'un grand ouvrage qui porte le titre de : *Etudes pour servir à l'histoire de l'église évangélique dans les provinces rhénanes et la Westphalie.* Le premier volume, intitulé : *Histoire de l'église évangélique dans le comté de Clèves-Mark et la province de Westphalie* (VI-566 p.), a paru en 1867. Ce premier volume contient, pour ainsi dire, la matière du second, dans ce sens que l'auteur y retrace d'une manière générale et la fondation et les progrès ultérieurs de l'église évangélique dans le comté de Clèves-Mark et la Westphalie, depuis l'époque de la Réformation jusqu'à nos jours. Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'histoire de la Réforme proprement dite. Il faut reconnaître qu'en général l'auteur présente cette histoire sous son véritable jour. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques rectifications de détail à faire. Çà et là, la prédilection de l'auteur pour son église le porte à lui faire la part plus belle que ne le voudrait la stricte vérité historique. Il serait facile d'en donner la preuve en plus d'un endroit. Contentons-nous de rappeler les débuts de la Réforme à Soest. L'auteur ne voit dans ces événements que des mobiles purement religieux, tandis qu'on y reconnaît sans peine la puissante influence du régime sous lequel vivait alors la société. On pourrait également contester, au point de vue historique, certains jugements portés par l'auteur, par exemple lorsqu'il affirme que Maurice de Saxe se leva contre l'empereur « pour sauver la foi évangélique, » et que l'édit de Restitution déclara le protestantisme « privé de tous droits » dans l'étendue de l'empire. Enfin, M. Heppe aurait pu laisser de côté certains mots à effet, comme « le sombre esprit du hiérarchisme, » « la haine brutale que le peuple hébété de Cologne portait aux hérétiques, » « le morne crépuscule du catholicisme. » Sans rien enlever à la valeur scientifique de son ouvrage. M. Heppe n'a point fait par lui-même de nouvelles recherches sur ce sujet, mais il a soigneusement compulsé les principaux ouvrages imprimés, anciens et modernes. Les cinq chapitres suivants contiennent l'histoire de l'église évangélique dans les pays ci-dessus indiqués, depuis l'affaire de Clèves-Juliers jusqu'à nos jours. Ici l'auteur ne se contente pas d'exposer, d'une façon lumineuse, les luttes acharnées entre luthériens et réformés et la réconciliation finale des deux partis au sein de l'Union, les différences qui distinguent le système presbytérial du système consistorial et le développement progressif de la constitution ecclésiastique aujourd'hui en vigueur, les efforts faits pour assurer l'indépendance de l'Eglise et les négociations engagées à cet effet avec le pouvoir; — M. Heppe descend jusqu'aux détails les plus minutieux de la vie intime de cette église. Il nous montre la

[1] *Geschichte der evangelischen Gemeinden der Grafschaft Mark und der benachbarten Gemeinden von Dortmund, Soest, Lippstadt, Essen, u. s. w.* von Bädecker, fortgesetzt und vollendet von Dr H. Heppe, Professor der Theologie zu Marburg. Anders unter dem Titel : *Zur Geschichte der evangelischen Kirche Rheinlands und Westfalens.* Von Dr H. Heppe. Zweiter Band. Iserlohn, Bädeker, 1870, in-8° de VII-512 p.

Digitized by Google

vie religieuse aux différentes époques, les moyens employés pour la stimuler; il passe en revue les diverses associations et fondations pieuses ; il fait l'histoire des rituels et livres de cantiques ; il apprécie le caractère de la prédication évangélique, etc. Que ceux qui veulent connaître la vie intime de l'église protestante dans les provinces rhénanes et en Westphalie, lisent le livre de M. Heppe.

Ce premier volume, dont nous venons de parler, forme la base du second, publié en 1870. Celui-ci donne, sous forme de chroniques, une histoire de chacune des paroisses du comté de Mark, c'est-à-dire ce qui n'a pu trouver place dans l'histoire générale. Après ces chroniques vient une liste des prédicateurs, avec de courtes notices biographiques. Les paroisses sont rangées par arrondissements synodaux : l'ancien chapitre d'Essen occupe la dernière place.

— Les productions littéraires basées sur une donnée historique exigent avant tout une connaissance exacte de l'histoire réelle; c'est elle qui doit fournir le cadre dans lequel se meuvent les personnages de fantaisie et leur donner la couleur locale. Faire du roman *à la Mühlbach*, c'est défigurer l'histoire et laisser dans l'esprit du lecteur un tableau infidèle du passé. L'*Histoire allemande* [1] que nous avons sous les yeux a la prétention d'avoir un fond historique, et s'appuie en effet sur quelques faits isolés, mais sans mettre ni la scène, ni les personnages en harmonie avec la vérité historique. Comme, par conséquent, l'ouvrage n'a aucune valeur scientifique, nous pouvons nous dispenser de le juger à ce point de vue et nous attacher au côté littéraire. L'auteur a voulu évidemment faire de son héros le champion et le martyr du parti libéral dans l'Eglise, le précurseur et le modèle de ces « prélats éclairés du XIXe siècle, qui, au dernier concile, ont recommencé la lutte contre le jésuitisme, contre cet esprit étroit qui s'attache opiniâtrément à des principes condamnés par la raison. » On pourrait se demander jusqu'à quel point la comparaison est exacte et si les adversaires du jésuitisme ont bien réellement le droit pour eux. En tout cas, lutte contre le jésuitisme signifie aujourd'hui, dans la bouche de la plupart des Allemands, lutte contre tout ce qui est sincèrement catholique. Quoi qu'il en soit, l'idée exprimée tout à l'heure est un programme pour lequel pourrait combattre un esprit résolu et énergique. Wolfgang Dietrich von Raitenau est-il un esprit de cette trempe? L'auteur nous l'assure à plusieurs reprises, mais bien des lecteurs refuseront de le croire. Wolfgang Dietrich déclame, il est vrai, tantôt avec un accent irrité, tantôt sur un ton dolent, contre Rome et les Jésuites, mais il se garde bien d'agir. Animé d'une ambition insatiable, il vise aux plus hautes dignités de la hiérarchie, et pourtant il veut saper par la base ce système hiérarchique. En politique comme en religion, Wolfgang Dietrich parle

[1] *Wolfgang Dietrich von Raitenau, Erzbischof von Salzburg, im Kampfe mit dem Jesuitismus der römischen Kirche. Eine deutsche Geschichte am Schlusse des* 16e *und bei Beginn des* 17e *Jahrhunderts*, von Karl KLEINERT. 2 Theile in einem Bande. Leipzig, Mathas, 1870, in-8° de VI-159 et 158 p.

Digitized by Google

au lieu d'agir; il prend bien d'abord un élan énergique, mais au permier choc il recule, et abandonne le terrain à ses adversaires. C'est un caractère incomplet, indécis, qui ne se rend pas compte de ce qu'il veut, et qui est incapable d'éveiller la moindre sympathie. Dans le cours de l'histoire, l'auteur finit lui-même par perdre de vue son idée fondamentale. Wolfgang Dietrich succombe, non pas dans sa lutte contre le « jésuitisme de l'Eglise romaine, » mais dans un démêlé, qui n'a rien de religieux, avec le duc de Bavière, Maximilien. Lorsqu'une histoire de plus de 300 pages ne nous offre ni faits historiques exacts, ni une pensée élevée, ni une grande figure, nous sommes en droit de conclure qu'on pouvait se dispenser de l'écrire.

— M. Wohlwill assure[1] que la curie romaine, après s'être engagée à donner une édition authentique du dossier de Galilée, n'a tenu qu'à moitié sa parole en publiant le recueil tronqué et mal digéré de l'archiviste pontifical Marini. Je ne suis pas en mesure de juger jusqu'à quel point est justifiée cette accusation indirecte portée contre la cour romaine, mais l'hostilité de la science allemande en général à l'égard de Rome et du Pape suffirait pour me mettre en défiance. Cependant M. H. de l'Epinois, lui-même, s'est montré peu satisfait de la publication de Marini. M. Wohlwill n'ignore pas que M. de l'Epinois a publié de son côté, dans cette *Revue*, les documents du procès, mais il semble n'avoir pas lu l'excellente dissertation de ce dernier. Ainsi, voulant aborder, pour le discuter à fond, un des points les plus épineux de la question, il s'exprime ainsi : « Galilée fut condamné en 1633, parce que l'on trouva dans son dossier un ordre exprès de l'Inquisition, à lui communiqué en l'année 1616, ordre par lequel il lui était enjoint d'abandonner la doctrine de Copernic et de ne la conserver, enseigner ou défendre en aucune manière à l'avenir. Le fait d'avoir exprimé dans ses *Dialoghi* des idées contraires, et d'avoir surpris l'*imprimatur* pour son ouvrage en ne disant mot de cette défense, fut le principal chef d'accusation. » Là-dessus, M. Wohlwill cherche à prouver que la défense du 26 février 1616, nœud de tout le procès de 1633, a été falsifiée dans le but de permettre des poursuites contre Galilée, qui autrement était couvert par l'*imprimatur*. La falsification ressort principalement : 1° de la contradiction qui existe entre le procès-verbal de la notification du 26 février 1616 et le bref pontifical rendu la veille à la requête de l'Inquisition ; 2° du désaccord non moins grand signalé entre la susdite notification et la réparation d'honneur envoyée peu de temps après à Galilée par Bellarmin ; 3° de ce que des documents contemporains présentent la question sous un tout autre jour ; 4° de ce que Galilée, dans les raisons qu'il allègue pour sa justification, au cours du procès de 1633, est parfaitement d'accord avec le bref pontifical du 25 février 1616 et la lettre de Bellarmin, mais ne se rappelle nul-

[1] *Der Inquisitions-Prozess des Galileo Galilei.* Eine Prüfung seiner rechtlichen Grundlagen nach den Acten der Römischen Inquisition. Von E. Wohlwill. Berlin, Oppenheim, 1870, in-8° de VII-96 p.

Digitized by Google

lement les faits rapportés dans le procès-verbal du 26 février. Je ne comprends pas pour ma part, et tous ceux qui ont lu le savant article de M. de l'Épinois seront du même avis, comment on peut conclure, sur d'aussi faibles motifs, à la falsification du document du 26 février. Pour donner quelque consistance à un pareil soupçon, il faudrait, l'auteur le reconnaît lui-même, une enquête diplomatique. Nous sommes curieux de voir ce qui sortira d'un travail plus étendu sur Galilée, travail que l'auteur nous promet, et dont la présente brochure n'est, paraît-il, que la préface.

— Un historien déjà connu par ses publications et ses travaux antérieurs sur la révolte de Rakoczy, au commencement du XVIIIe siècle, M. Franz Fiedler [1], a fait paraître dernièrement un supplément à sa collection de documents, publiée de 1855 à 1858. Les pièces contenues dans cet appendice sont au nombre de quatre-vingt-sept, dont quarante et une de l'année 1706, vingt-cinq de l'année 1709, et vingt et une de l'année 1710. Elles proviennent de la chancellerie de campagne de Rakoczy, et contiennent les brouillons de sa correspondance diplomatique écrits pour la plupart de sa propre main, car il était lui-même son propre ministre des affaires étrangères. *N'ayant point un secretair françois*, dit Rakoczy dans une lettre à l'ambassadeur français Feriol, du 8 août 1706, *il faut que je fasse moy mesme toutes mes depeches estrangères*. Ce sont des lettres adressées à des souverains étrangers, au czar de Russie, aux rois de France, de Suède, de Pologne, à l'électeur de Bavière, à leurs ministres, à leurs favoris, et à leurs représentants diplomatiques accrédités auprès de Rakoczy. On y trouveencore des lettres du prince à sa femme, à sa sœur, aux négociateurs et entremetteurs qu'il avait dans différentes cours, etc. La plupart de ces documents ont une grande valeur historique et éclairent d'un jour nouveau bien des points obscurs dans le caractère et les entreprises d'un prince dont le dossier n'est pas complet encore, bien que le jugement porté sur lui soit, dans son sens général, parfaitement juste. Tout en accueillant avec reconnaissance le fascicule de M. Fiedler, nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'absence d'une table des matières et de notes explicatives.

Nous apprenons que les papiers fort nombreux qui constituent la chancellerie militaire de Rakoczy, découverte à Vöröswar par l'historien hongrois R. Thaly, sont déjà presque tous sous presse et seront bientôt à la portée du public instruit. La publication se fait aux frais de l'Académie des sciences de Hongrie et formera plusieurs volumes.

— C'est un fait digne de remarque que, des deux côtés de la Leitha, plusieurs historiens aient choisi presque en même temps pour objet de leurs études les troubles occasionnés, au début du XVIIIe siècle,

[1] *Actenstücke zur Geschichte Franz Rakoczy's und seiner Verbindung mit dem Auslande* 1706, 1709, 1710. Herausgegeben von Josef FIEDLER. Wien, im Commission bei Gerold's Sohn, 1871, in-8° de 111 p.

Digitized by Google

par la révolte de Rakoczy. Cela ne tient pas seulement, on le pense bien, à l'abondance des documents nouveaux mis par une découverte récente à la disposition des savants ; la raison véritable, c'est qu'il y avait dans ce mouvement des aspirations qui se reproduisent aujourd'hui. Les circonstances prêtent ainsi à l'histoire de Rakoczy un certain intérêt d'actualité. M. Höfler donne[1] des renseignements précieux sur les négociations de Tyrnau en 1705, dont l'insuffisance des sources ne permettait pas jusqu'ici de se faire une idée exacte. On y voit, très-nettement dessinée, la situation respective des deux partis, le parti autrichien et celui des mécontents hongrois. Du reste, M. Höfler met le lecteur au courant de la question, dans une introduction qui a peut-être le défaut de représenter la Hongrie sous des couleurs trop sombres et sous un aspect trop défavorable. L'auteur doit publier prochainement d'autres documents relatifs à l'histoire de la monarchie autrichienne dans la première moitié du XVIIIe siècle.

— Nous avions déjà la première partie des études de M. Krones sur l'histoire de la Hongrie à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. La seconde et dernière partie ne s'est pas fait attendre[2]. Elle traite de l'état de la Hongrie après la paix de Szathmar en 1711 et de la fin de Rakoczy. Cette fois encore, l'auteur a trouvé bien des détails intéressants dans les archives des villes et des comitats de la haute Hongrie et jusque dans les chroniques des Jésuites. On voit par ces documents que les tentatives qui produisirent une agitation assez vive parmi les protestants de la Hongrie septentrionale sont plutôt l'œuvre d'un parti intolérant que du gouvernement lui-même. Il est étonnant que l'auteur se soit servi des *Ecrits politiques du prince Eugène,* après que M. d'Arneth les a signalés comme apocryphes.

— Voici un tableau achevé et vivant de l'état d'une ville allemande de 1806 à 1810[3]. L'auteur porte sur les exigences des officiers et des intendants français un jugement sévère, formulé d'après les actes du gouvernement et du conseil municipal de Stralsund, et aussi d'après l'autobiographie du bourgmestre Kühl. L'état de la ville à cette époque est dépeint avec des couleurs assez sombres. Ainsi, par exemple, le maréchal Brune enlève au musée de la ville un échiquier d'argent, et fait écrire au conseil, par son secrétaire, que « Son Excellence attend de la cité, comme témoignage de reconnais-

[1] *Abhandlungen zur Geschichte Oesterreichs unter den Kaisern Leopold I und Karl VI.* Erster Theil. *Zum ungarischen Ausgleich im Jahre* 1705. Nach den Actenstücken der diplomatischen Correspondenz des Grafen Wenzel Gallas, kaiserlichen Gesandten in London, bearbeitet von C. Hœfler. Wien, bei Gerold, 1870, in-8° de 82 p.

[2] *Zur Geschichte Ungarns im Zeitalter Fr. Rakoczy's.* Historische Studie nach gedruckten und ungedruckten Quellen 2te Abtheilung. Von Prof. F. Krones. Aus dem *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen.* Wien, Gerold, 1870, grand in-8° de 104 p.

[3] *Aus Stralsund's Franzosenzeit.* Ein Beitrag zur Geschichte dieser Stadt. Von Bürgermeister Otto Francke. Stralsund, Bremer, 1870, in-8° de 164 p.

Digitized by Google

sance pour les bons procédés dont il a usé envers elle, un présent considérable de cent mille francs au moins (p. 43). » Molitor, son successeur, invite les habitants à un bal chez lui et envoie ensuite au conseil la note des dépenses (p. 63). Trois de ses officiers font savoir au conseil que le chef d'état-major est disposé à transférer ailleurs un régiment, moyennant un cadeau de mille louis d'or : mais comme le susdit régiment avait déjà reçu sa feuille de route, la chose s'ébruite; le chef d'état-major, au nom duquel se pratiquaient ces manœuvres, se fâche tout rouge, fait rendre aux officiers l'argent extorqué, et le met dans sa poche (p. 45). Comme le corps des officiers comptait bon nombre de gens aussi peu scrupuleux, on comprend qu'une ville comme Stralsund, qui avait en 1805 onze mille cent vingt-six habitants, ait versé aux Français, du 20 août 1807 à la fin de 1809, trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingts thalers (p. 160). La conduite des officiers français n'était que trop justifiée, si elle pouvait l'être, par la servilité du conseil et d'une partie des habitants, qui semblaient avoir perdu tout souci, non-seulement de l'honneur national, mais même de leur dignité personnelle. Peut-être faut-il chercher la raison de cet abaissement des caractères dans la domination suédoise qui avait appesanti son joug sur Stralsund pendant un siècle et demi. Il y a quelque chose de caractéristique dans le vœu que les députés de la Poméranie suédoise apportent aux pieds de Napoléon à Erfurt en 1808 : ils aiment mieux devenir Mecklembourgeois que Prussiens (p. 67). Quant à l'exécution de Schill, l'événement le plus important qui ait signalé l'occupation de Stralsund, l'auteur la raconte avec les plus grands détails, en mettant à contribution tous les documents, toutes les traditions écrites ou orales. Ici, M. Francke s'écarte souvent, sur des points de détail, de l'excellente narration qu'a donnée Häusser dans la troisième édition de son *Histoire allemande* (de mai 1809, etc.). Un document nouveau, c'est l'ordre donné par le commandant de place, le lieutenant-colonel hollandais Michelin, au conseil municipal « de préparer un tombereau garni de fumier pour Schill, qui doit être enterré comme un chien. »

— Le général Kummer, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-trois ans, fut incorporé en 1808 dans l'artillerie de l'armée saxonne et fit sa première campagne en 1809. De là, il entra à l'école militaire de Dresde. En 1813, il marchait, comme officier d'infanterie, sous la bannière française. A la bataille de Leipzig, il passa avec son bataillon du côté des alliés et fit ensuite avec eux la campagne de France. Après la seconde paix de Paris, il resta encore quelques années en France avec l'armée d'occupation et ne revint en Saxe qu'en 1818. Ce sont ses aventures qu'il raconte d'après ses souvenirs et ses notes [1]. Il parle avec un aimable laisser-aller de tout ce qu'il a vu, hommes et choses, en France et en Allemagne. Il ne sort de son calme que

[1] *Erinnerungen aus dem Leben eines Veteranen der Königl.-Sächsischen Armee.* Von Oberstlieutenant Kummer. Dresden, Meinhold, 1870, in-8° de VIII-192 p.

Digitized by Google

lorsque son patriotisme saxon est en jeu, mais alors il s'échauffe jusqu'à la passion. La défection des Saxons, le 18 octobre 1813, est racontée assez au long (p. 31-34), mais l'auteur ne veut pas laisser croire que les Saxons s'y soient décidés par patriotisme allemand. Ils n'avaient d'autre but que de sauvegarder l'intégrité du royaume de Saxe et de sauver leur roi, car ils étaient persuadés qu'une fois l'armée saxonne réunie à celles de la coalition, leur roi serait également accueilli par les alliés et qu'on ne songerait plus à le détrôner. L'auteur maltraite fort le général de Thielemann, jadis au service de la Russie, sous le commandement duquel furent alors placés les Saxons. C'est une iniquité, à ses yeux, que d'avoir, comme le fit Blücher, d'après les ordres du roi de Prusse, divisé l'armée saxonne en deux tronçons, un corps dit de Saxe-Royale et un corps prussien. Il raconte ensuite l'émeute de Liége, émeute dans laquelle les Saxons, exaspérés par ces mesures, jetèrent des pierres dans les fenêtres du prince Blücher. On s'aperçoit tout de suite que les révoltés ont toutes les sympathies du narrateur, et que, pour lui, il voit dans cet acte des Saxons une protestation de fidélité à leur souverain malheureux. Les propositions faites aux officiers saxons pour les engager à passer au service de la Prusse sont une infamie à ses yeux, et il tient pour parjures et traîtres ceux qui les ont écoutées. Les renseignements fournis par l'auteur sur la défection des Saxons en 1813 et l'émeute de Liége donnent à ces pages, qui ont partout un véritable accent de sincérité, une certaine valeur historique. Il faut lire, pour comparer, un article intitulé *Révolte des Saxons à Liége*, qui a paru dans les *Preussische Jahrbücher* (livraison de février 1865).

— La brochure de M. de Hagen[1] est un fruit de la dernière guerre. L'ordre ayant été donné à la municipalité de Halle d'indiquer le montant des contributions et réquisitions levées par les Français en 1806 et 1807 dans le district, l'auteur, déjà connu par son grand ouvrage *Die Stadt Halle nach amtlichen Quellen historisch-topographisch-statistisch dargestellt*, se vit obligé de compulser avec soin les documents de cette époque : c'est ainsi qu'il a ramassé les matériaux de l'œuvre qu'il publie aujourd'hui. Ce complément, à la fois substantiel et intéressant, du grand travail dont nous parlions tout à l'heure, nous transporte justement à une époque où l'histoire de Halle est intimement mêlée à l'histoire générale de la Confédération germanique. Outre les actes de la municipalité, M. de Hagen a consulté tous les ouvrages imprimés relatifs à cette époque, et même bien des traditions orales dignes de foi, pour refaire aussi complétement que possible l'histoire de Halle depuis l'été de 1806 jusqu'à l'installation du gouvernement de Westphalie et à la restauration de l'Université (mai 1808). Le tout est divisé en onze chapitres. Le deuxième (*Die Verhältnisse und Zustände in Halle zu*

[1] *Die Franzosen in Halle*, 1806-1808. Nach Rechts-Acten und anderen actenmässigen Quellen erzählt von Freiherrn C. H. von Hagen. Halle, Barthel, 1871, in-8° de v-142 p.

Digitized by Google

Anfange des 19en *Jahrhunderts*), composé de matériaux laborieusement rassemblés, a un intérêt particulier pour ceux qui s'occupent de l'histoire locale. Le quatrième chapitre, description de la sanglante bataille livrée sous les murs de Halle et dans la ville même, le 17 octobre 1806, est rédigé d'après l'ouvrage classique du colonel Höpfner sur la guerre de 1806-1807. Les traditions orales ne fournissaient guère de renseignements nouveaux sur ces deux années, parce que, dans la mémoire des vieux témoins oculaires, les souvenirs de 1806 se confondent souvent avec ceux de l'année 1813, à cause des deux terribles combats livrés en 1813 sous les murs et dans la ville de Halle. Les chapitres septième et onzième sont, au contraire, d'un intérêt plus général. C'est un tableau saisissant de l'état lamentable auquel les exactions des Français, continuées pendant plusieurs années, avaient réduit la ville et les particuliers. Les pertes de 1813 complétèrent la ruine. Il a fallu près de cinquante ans pour réparer ces désastres : et pourtant, ajoute l'auteur, les maux de Halle ne sont qu'une goutte de cette mer d'amertume que la Révolution et son heureux héritier ont déchaînée sur l'Allemagne. Que M. de Hagen se console; les cinq milliards exigés par l'Allemagne sont un assez beau denier, et la rapacité germanique est en train de faire oublier les exactions françaises.

— Le premier volume de l'ouvrage de M. de Helfert [1] ne portait pas le nom de l'auteur, mais les initiales *G. v. S.* Cette circonstance lui valut un succès plus grand que ne le méritait un travail complet, il est vrai, mais qui, en somme, ne contenait rien de neuf, sur l'insurrection d'octobre 1848 à Vienne. On cherchait à deviner quel pouvait être le personnage considérable caché sous ce pseudonyme : on crut reconnaître un officier de l'état-major, un confident du prince Windischgratz, un homme d'Etat influent; et on était disposé par conséquent à attacher à chacune de ses paroles une importance particulière. Le nom de l'auteur véritable, de l'auxiliaire de Leo Thun au ministère de l'instruction publique, de l'adversaire des Allemands, de l'admirateur des Slaves et des Russes, n'est pas fait pour assurer au livre les sympathies du camp libéral. Déjà un article paru dans le *Zarnkeusche Centralblatt* touche aux limites extrêmes de la discussion parlementaire. Cependant, ce livre est un tableau des plus complets et des plus intéressants de la révolution d'octobre 1848 en Autriche, et, malgré bien des lacunes, il n'est pas moins digne d'être apprécié aujourd'hui que lorsque son auteur se cachait encore sous le voile de l'anonyme.

— L'ouvrage sur la campagne de 1866 que nous voulons indiquer ici à nos lecteurs [2] n'est pas, comme l'auteur le déclare expressé-

[1] *Revolution und Reaction im Spätjahre* 1848. Von Jos. Alex. Freiherrn von Helfert. Prag, Tempsky. 1870, in-8° de 439 p., ou encore sous le titre: *Geschichte Œsterreichs vom Ausgange des Wiener October-Aufstandes*, II Bd.

[2] *Kritische und unkritische Wanderungen über die Gefechtsfelder der preussischen Armee in Böhmen* 1866. Erstes Heft : *Das Gefecht bei Nachod.* Mit

Digitized by Google

ment dans sa préface, écrit dans le sens de « ces productions de notre littérature contemporaine qui attirent par le piquant de la forme et repoussent par leur esprit hostile aux bonnes traditions de notre armée. » L'auteur prévient également qu'il ne récrimine jamais ni contre les personnes responsables, ni contre les événements, attendu que ces critiques ne sont ni de son goût, ni de sa compétence. Son livre n'est autre chose qu'une étude de tactique, dictée par la conviction qu'il est indispensable d'étudier sérieusement la campagne de 1866 pour approfondir les leçons de l'expérience, faire la part du hasard, dégager des faits les vérités générales, et se garder des conclusions erronées. Ici, on ne peut que partager l'avis de l'auteur. « L'histoire, ajoute-t-il, marche incessamment en avant et peut imposer dès l'année prochaine à notre armée une tâche dont elle ne pourra s'acquitter heureusement qu'en se basant sur les données de la dernière guerre. » Le cas s'est présenté plus tôt que ne le croyait l'auteur en écrivant sa préface, quoique ce pressentiment ait l'air de dire bien des choses. La terrible campagne de 1870 a fait presque oublier celle de 1866. Qu'il nous suffise d'avoir signalé à nos lecteurs un livre écrit avec une grande entente de l'art militaire et sans esprit de parti.

— Les récits de la dernière guerre se multiplient comme les champignons après une chaude nuit de printemps. Dans le nombre, il n'en est guère jusqu'ici qui vaillent la peine d'être recommandés, et on en trouve plus d'insignifiants qu'on ne s'y attendrait dans le pays du service obligatoire et de l'instruction solide. Le livre de M. Baron appartient évidemment à cette dernière catégorie[1]. L'auteur n'y va pas de main morte. Il veut écrire un livre pour le peuple, l'armée et l'école ; il ne tient pas tant à « aligner mécaniquement des faits les uns à la suite des autres, qu'à faire voir, dans leurs causes intimes et leur enchaînement, comme une révélation d'un grand dessein de Dieu qui marque une étape dans l'histoire universelle. » Il pense que « son travail, pour le fond et la forme, peut être recommandé comme livre de lecture, comme prix pour les jeunes gens déjà formés, et qu'il serait entre les mains du professeur un auxiliaire précieux qui l'aiderait à initier ses élèves à l'intelligence de la grande époque contemporaine. » Ce sont là des prétentions un peu hardies pour quelqu'un qui manie mieux les ciseaux que la plume, qui se borne généralement à reproduire des dépêches télégraphiques alternant avec des articles de journaux également reproduits *ad verbum*, et qui fait à peine de temps à autre un effort infructueux pour penser par lui-même. Non, M. Baron, ce n'est pas avec de pareils ouvrages que l'on fait honneur à l'Allemagne.

5 Planen und Darstellungen der einzelnen Gefechtsmomente. Berlin, Mittler und Sohn, 1870, in-8°.

[1] *Der deutsche Krieg und Sieg in Frankreich*, 1870-1871. Ein Buch für Volk, Heer und Schule. Von Richard Baron. Oppeln, Reisewitz, 1871, in-8° de 203 p.

Digitized by Google

— L'ouvrage de M. Sonnenburg [1] ne vaut guère mieux que le précédent. Erudit dans ses préliminaires, qui remontent jusqu'aux anciens Romains, le digne recteur prend ensuite un ton si populaire, pour ne pas dire si trivial, qu'il est difficile de regarder comme une œuvre sérieuse et scientifique un livre écrit dans un style pareil, sans compter que les idées fausses et les grossièretés n'y sont pas rares.

— L'auteur de ce nouvel ouvrage [2], un officier en retraite, s'est déjà fait connaître avantageusement par un travail sur les troupes allemandes en Amérique, et fait partie, à titre de membre correspondant, de l'*Historical Society* de New-York. Cependant, des militaires compétents l'accusent de légèreté et d'inexactitude (V. *Centralblatt*, n° 37, p. 933). Aussi semble-t-il ne connaître que très-superficiellement les documents français, sans quoi il n'eût pas répété, après tant d'autres, qu'à Wœrth des troupes du sixième corps avaient aussi pris part au combat. Selon lui, après la bataille du 14 août, on aurait enterré dans une tranchée française sept cent quatre-vingt-un morts, tandis que la perte totale des Français, dans cette journée, ne montait qu'à quarante-deux officiers et trois cent cinquante-cinq hommes. Les trophées soi-disant conquis dans cette bataille sont ceux du 16 août. La bataille de Vionville est racontée deux fois, d'abord d'après les comptes rendus allemands, puis d'après le *Rapport du maréchal Bazaine*. Les dispositions prises par l'armée française, le 18 août, sont mal indiquées ; Canrobert n'était pas à l'aile gauche, mais bien à l'aile droite. Le deuxième régiment de Silésie, n° 11, qui est censé avoir tant souffert ce jour-là, n'a pas perdu un seul homme. L'auteur confond le 18 août avec le 16. Les pertes de la garde auraient été, dans cette affaire, presque aussi sérieuses que celles des Saxons : or, elles ont été plus de trois fois aussi considérables (Saxons, cent cinq officiers, deux mille cent onze hommes. Garde : trois cent quatorze officiers, sept mille huit cent cinq soldats). Enfin, il est dit que, lors de la marche en avant sur Metz, le roi Guillaume visita le champ de bataille de *Wörtz*. Les noms français sont souvent écrits de travers, et les *ordres de bataille* ne sont jamais reproduits exactement.

— La *Chronique de la guerre franco-allemande en* 1870-1871, dont les premières livraisons avaient paru, il y a quelques mois déjà, à l'imprimerie officielle de Decker, vient de se compléter par une quatrième et dernière livraison, qui forme un gros volume de près de 400 pages. Cette dernière partie embrasse toute la période qui s'étend du 7 novembre 1870 au 16 juillet 1871, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée des troupes bavaroises à Munich. Cette *Chronique* est, comme on sait, une collection des dépêches télégraphiques, auto-

[1] *Geschichte des deutsch-franzosischen Krieges* 1870 *und* 1871, von Rector F. Sonnenburg. Berlin, Springer, 1871, in-8° de 299 p.

[2] *Der Krieg zwischen Deutschland und Frankreich* 1870 *und* 1871, von dem Oberstlieutenant Max von Eelking. Ier Band. Leipzig, Grunov, 1871, in-8° de VII-363 p.

Digitized by Google

graphes, décrets, etc., insérés dans le *Staats-Anzeiger*, et peut passer, par conséquent, pour parfaitement authentique. Le plan suivi jusqu'ici a été quelque peu modifié et élargi. A côté des rapports militaires, qui constituent presque exclusivement la matière de la *Chronique*, il y a place dans ce dernier fascicule pour des aperçus sur la politique générale, sur la transformation intérieure de l'Allemagne, etc. Il s'y est glissé, il est vrai, bien des hors-d'œuvre qui ne méritent guère de passer à la postérité. Cependant, à tout prendre, cette publication sera d'un grand secours aux historiens futurs.

— Voici un livre qui, sans satisfaire complétement les hommes du métier, mérite cependant d'être compté au nombre des meilleurs qui aient paru jusqu'ici sur le sujet [1]. L'auteur anonyme, un officier prussien, qui a été obligé de rester en Allemagne dans une forteresse pendant la dernière guerre, a étudié ses matériaux mieux que bien d'autres, et les a mis en œuvre avec une certaine habileté. On ne peut pas dire encore, il est vrai, qu'il soit tout à fait maître de son sujet, et que ses recherches soient assez approfondies. Quoi qu'il en soit, il ne manque pas de critique, et on est heureux de voir enfin réduite à ses proportions réelles la fameuse charge à la baïonnette du deuxième corps d'armée au 18 août, charge qui menaçait de devenir légendaire. Elle ne servit qu'à arrêter la déroute du huitième corps : en revanche, l'attaque des Poméraniens sur le Point-du-Jour fut simplement repoussée, et les esprits judicieux ne devraient plus répéter que c'est là que se décida le sort de la journée. C'est à Saint-Privat qu'eut lieu le choc décisif, et il vaudrait mieux donner définitivement ce nom à la bataille du 18 août. On voit bien que l'auteur est de cet avis, mais il a le tort de ne pas le dire ouvertement. Pour évaluer les forces respectives des deux armées, la question capitale est de savoir combien il y avait de part et d'autres de troupes exercées : or cette question n'est pas suffisamment traitée ici, et le contingent bavarois semble estimé à un chiffre exagéré. Les contingents de Lippe-Schaumbourg ne sont pas incorporés dans le bataillon de chasseurs rhénan, mais dans le cinquante-cinquième régiment d'infanterie. Quant au premier corps d'armée, pas un homme, à plus forte raison pas une batterie de ce corps n'a pris part au combat de Spicheren : il suffit, au contraire, d'un coup d'œil jeté sur le relevé des pertes pour se convaincre que la dix-huitième division a donné à la bataille du 14 août. A l'occasion de la bataille de Vionville, l'auteur n'aurait pas dû passer sous silence la charge des hussards brunswickois, d'autant plus que cette charge coûta deux canons aux Français.

— Bien différent de l'ouvrage dont nous venons de parler, lequel est écrit pour des militaires, le livre de M. Kümmel [2] s'adresse à un

[1] *Der Krieg von* 1870-1871. Nach den besten Quellen vom militairischen Standpunkte dargestellt von M. A. Königl. Preuss. Artillerie-Offizier. 1e Abtheilung. *Vom Beginn des Krieges bis zur Kapitulation von Sedan.* Mit 7 Karten und Planen. Mainz, Zabern, 1871, in-8o de II-303 p.

[2] *Der Volkskrieg von* 1870-1871. Von Kümmel. 1es Heft. Zwickau, 1871, bei Bär.

Digitized by Google

public moins restreint. Le premier fascicule contient également les événements du 18 août. C'est un travail très-recommandable, mais qui pourtant n'est pas exempt de fautes. Prenons par exemple la bataille du 16 août : on voit du premier coup que la marche du troisième corps d'armée n'est pas exactement indiquée, car la sixième division n'a pas du tout atteint Gorze. Il n'est pas vrai que le premier secours fourni par le dixième corps ne soit arrivé que vers douze heures, car déjà, dans l'avant-midi, deux bataillons de la Frise orientale, avec un peu de cavalerie et d'artillerie, soutenaient la cinquième division. Dans le seizième régiment d'infanterie, ce n'est pas cinq, mais bien vingt-trois officiers qui ont succombé à l'attaque dirigée contre le quatrième corps français. La garde française a été engagée, au moins en partie, contre le troisième corps; on ne peut donc pas dire qu'elle n'est entrée en ligne que contre les régiments des huitième et neuvième corps, arrivés dans l'après-midi. Il est injuste de faire honneur de l'attaque par le Bois-des-Ognons aux contingents des provinces rhénanes, puisque le onzième et le soixante-douzième régiment se recrutent en Silésie et en Thuringe. L'auteur oublie d'ailleurs qu'il n'était pas question ce jour-là d'une bataille savamment ordonnée. En outre, il ne tient pas assez compte des récits français, sans quoi il aurait dit au moins un mot de l'aveuglement de Bazaine qui, obsédé par la crainte d'être coupé de Metz, négligea le centre et l'aile droite. Cependant, somme toute, l'impression que laisse cette lecture est favorable à l'auteur. On sent qu'il a étudié les sources originales, et qu'il possède son sujet. Le récit est bien mené, et le soin avec lequel sont faites les descriptions topographiques mérite une mention particulière.

— M. de Reumont, le spirituel écrivain à qui on doit de si beaux travaux sur Rome et l'Italie, a déployé, dans un opuscule que nous ne voulons point passer sous silence [1], toute sa science historique et les séductions de son style pour faire l'apologie du pouvoir temporel des papes, et pour prouver, ce qui ne lui est pas difficile, que l'occupation de Rome par le gouvernement italien est, en réalité, un acte de violence brutale et une spoliation. Le pouvoir temporel est, à ses yeux, une nécessité morale, ecclésiastique et politique, et il faut être complétement dépourvu de sens historique pour invoquer contre cette vérité une foule d'objections cent fois réfutées. Assurer la liberté de l'Église, sans lui laisser un domaine à elle, est un problème que onze siècles n'ont pu résoudre. L'auteur pense que c'est au nouvel empire allemand à réparer l'attentat commis contre le Saint-Siége. Les divers gouvernements doivent à leurs sujets catholiques, qu'ils soient en majorité ou en minorité, de ne pas tolérer ce renversement de tous les droits, ce mépris de leurs intérêts religieux, cet encouragement à la violence et à la rapine. Malheureusement, après avoir défendu avec tant d'énergie et de succès la cause du

[1] *Pro Romano Pontifice.* Von Alfr. von Reumont. Rückblick und Abwehr. Bonn, bei Henry, in-8° de 30 p.

Digitized by Google

pouvoir temporel, l'auteur repousse les décisions du concile du Vatican. Il croit que ce concile a été un malheur pour le monde catholique tout entier, pour le clergé, pour l'épiscopat, et par conséquent en définitive pour la papauté elle-même. Au lieu de consolider l'unité de l'Eglise, il l'a ébranlée : il a affaibli l'autorité au lieu de l'affermir ; il a trompé l'attente de ceux qui espéraient des réformes reconnues urgentes, et ajourné indéfiniment la réconciliation des différentes confessions. Même en se plaçant au point de vue purement humain, l'auteur nous semble précipiter un peu trop son jugement. Quant aux espérances qu'il fonde sur le nouvel empire allemand, en présence du courant d'opinion anticatholique qui se produit aujourd'hui en Allemagne, et de l'hostilité de M. de Bismarck, nous nous permettons de les trouver tout simplement naïves.

P. Beckmann.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

J'ai à commencer cet article par le compte rendu d'un ouvrage assez remarquable, malgré certains défauts dont je parlerai tout à l'heure, et digne d'une place dans toutes les bonnes bibliothèques. Je veux dire les prolégomènes à l'histoire ancienne de M. Mahaffy, professeur à Dublin [1]. Ce volume n'est autre chose qu'une série de leçons ou conférences faites par l'auteur, et distribuées ensuite sous deux chefs d'inégale longueur. La première partie comprend quatre essais traitant des sujets suivants : I. Méthodes diverses d'enseigner et d'écrire l'histoire ancienne : Hérodote et Thucydide. — II. De la valeur des légendes dans l'histoire, envisagée au point de vue critique. — III. Des caractères hiéroglyphiques des Egyptiens. — IV. Des inscriptions cunéiformes. L'histoire politique et littéraire de l'ancienne Égypte absorbe à elle seule toute la seconde partie. Sans entrer ici dans des détails que le manque d'espace rend impossibles, je remarquerai, à propos de la première dissertation, que M. Mahaffy est un peu sévère lorsqu'il apprécie Thucydide. Je lui passe très-volontiers ce qu'il dit de la démocratie athénienne, mais l'écrivain admirable auquel nous devons de connaître cette démocratie méritait un jugement plus équitable. Les chapitres relatifs à l'interprétation des hiéroglyphes et des textes cunéiformes sont d'excellents résumés, mais je regrette que l'auteur ne rende pas plus de justice aux travaux du docteur Young et de sir Henry Rawlinson, chacun dans sa spécialité. Mon opinion sur ce point est d'autant moins suspecte que M. Mahaffy prend chaudement le parti de notre compatriote l'illustre Champollion dans la fameuse dispute de l'antériorité des découvertes.

— J'ai déjà eu occasion de parler du volume de *Mélanges historiques* de M. John Morley ; le nouvel ouvrage que ce *gentleman* vient de nous donner en est pour ainsi dire le complément, ou plutôt l'introduction [2]. Les études qui se trouvent groupées dans les *Critical*

[1] *Prolegomena to Ancient History*. By John P. Mahaffy, A. M. London, Longmans and Co, 1872, in-8°.

[2] *Voltaire*. By John Morley. London, Chapman and Hall, 1872, in-8°.

Digitized by Google

miscellanies portent, en effet, sur des personnages qui n'auraient pas eu de raison d'être si Voltaire ne s'était pas constitué l'apôtre du mouvement révolutionnaire. Je dis l'apôtre, je devrais peut-être donner au philosophe de Ferney un nom plus élevé encore pour satisfaire l'enthousiasme des lecteurs du *Siècle;* mais enfin Condorcet était le prophète de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, et on peut dire que sans Voltaire nous n'aurions pas eu les *Soirées de Saint-Pétersbourg.* Il était donc juste qu'après avoir entretenu le public des penseurs que le coryphée de l'incrédulité suscita soit comme disciples, soit comme adversaires, M. Morley remontât jusqu'à Voltaire lui-même. C'est ce qu'il a fait dans un ouvrage écrit sur le ton du panégyrique, et très-peu satisfaisant même comme simple biographie. M. Morley cherche à se rendre compte non-seulement de l'influence que son héros exerça dans le milieu où il vivait, mais aussi et surtout de la part que ses doctrines ont eues dans le développement des idées qui régissent la société actuelle. Le livre dont je parle en ce moment est, à tout prendre, une histoire du *voltairianisme* plutôt que de Voltaire; si on y cherche une biographie, il est, je le répète, fort incomplet; comme appréciation philosophique, il n'est pas assez impartial.

— Il ne serait pas difficile de remplir plusieurs colonnes de journal en transcrivant les légendes et les récits historiques ou pseudo-historiques qui existent dans les écrivains anglais du moyen âge sur la sainte Croix [1], à commencer par la bataille de Hastings. Wace nous apprend que les soldats du roi Harold avaient pris pour leur cri de guerre *Holy cross* et *God Almighty.*

Olicrosse sovent crioient,
E *Godemite* reclamoent :
Olicrosse est en engleis
Ke sainte croix est en franceis.

Chaucer, dans plusieurs endroits de ses contes, représente tel ou tel personnage comme invoquant la sainte Croix; parmi les sermons ou homélies écrits en anglo-saxon par Œlfric, et qu'a publiés M. Korpe, on trouve un discours sur l'invention de la Croix (pour employer le style liturgique), discours dont il n'existe pas moins de sept copies manuscrites. Je passe sous silence les morceaux analogues que d'autres savants ont signalés dans les bibliothèques de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. M. le docteur Morris, en publiant, pour l'*Early English text Society,* un choix de légendes inédites se rapportant à ce sujet, pouvait, sans se trouver à court de matériaux, emprunter exclusivement aux collections si riches qui existent dans son propre pays; c'est ce qu'il a fait avec beaucoup de succès. Son volume, édité avec le plus grand soin, comprend non-seulement les textes de plusieurs poëmes, mais aussi des *fac-*

[1] *Legends of the Holy Rood; Symbols of the Passion, and Cross-Poems.* Edited from various mss., with Introduction, Translations, and Glossarial Index. By R. Morris, LL. D. (Early English text Society.) London, Trübner and Co, 1872, in-8°.

Digitized by Google

simile de dessins représentant les symboles de la Passion de Notre-Seigneur, des traductions en anglais moderne, d'excellentes notes et un glossaire. Les savants qui font partie du conseil de l'*Early text Society* ont rarement autorisé la publication d'un recueil plus curieux, tant au point de vue philologique qu'à celui de l'archéologie chrétienne. Depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, la langue anglaise se trouve illustrée par les divers morceaux que M. le docteur Morris vient de mettre au jour.

— C'est avec un certain sentiment d'orgueil très-légitime que j'annonce l'ouvrage de MM. Cox et Jones sur les romans de Chevalerie [1]. En effet, tandis que notre collaborateur M. Léon Gautier a trouvé le moyen d'élever à Charlemagne et à l'épopée française un monument gigantesque; tandis que les trois gros in-8° où se trouvent ses laborieuses analyses ne forment qu'un à-compte de ce qu'il se propose de nous donner, voici deux littérateurs anglais qui n'ont pas pu dépasser les proportions d'un modeste volume pour célébrer leur roi légendaire Arthur et les chevaliers de la Table Ronde

Hic jacet Arthurus, rex olim, rexque futurus.

Ainsi s'exprimait, dit-on, l'inscription gravée sur le fameux cercueil trouvé à l'abbaye de Glastonbury, et sûrement le héros populaire des anciens Celtes méritait mieux qu'un travail tel que celui dont nous avons à parler. Si du moins, comme George Ellis dans ses *Specimens of early English metrical romances*, MM. Cox et Jones avaient donné çà et là des extraits des poëmes qu'ils essayent de faire connaître à leurs lecteurs; mais point. Nous ne trouvons ici que des analyses assez fidèles, il est vrai, ou des traductions serrant de près l'original, et qui permettent de suivre le fil du récit. Quant à se former une idée du style, quant à étudier ces ouvrages au point de vue de la science philologique, il n'y faut pas songer. En outre, nous retrouvons ici, poussées jusqu'aux limites de l'extravagance, toutes les théories de M. Cox sur la mythologie. Ce *gentleman* qui, dans son ouvrage intitulé *Mythology of the aryan nations*, cherchait à expliquer les légendes des dieux de l'Iliade et de la Ramayana en les représentant comme retraçant sous une forme allégorique les principaux phénomènes de la nature, reprend cette doctrine ici et l'applique au roi Arthur. Sur ce pied-là, il n'y aura plus bientôt un seul fait, un seul héros des temps un peu éloignés de nous, qui ne soit en danger de passer à l'état de mythe; on a déjà essayé de nous prouver que Guillaume Tell n'a jamais existé; s'il faut en croire la critique allemande, le combat de Roland à Roncevaux est tout simplement le récit poétisé de la lutte entre les ténèbres et la lumière; voici maintenant le malheureux Arthur à qui est réservé le même sort. Il y a des théories si absurdes, que les citer c'est les

[1] *Popular Romances of the Middle Ages*. By G. W. Cox, M. A., and Eustace Hinton Jones. London, Longmans and Co, 1872, in-8°.

Digitized by Google

réfuter. Outre la légende du roi proprement dite, nous trouvons ici l'analyse de huit autres poëmes chevaleresques, tels que Haoclok le Danois, et sir Bevis de Seamtoun. MM. Cox et Jones ont bien fait de choisir les plus populaires; ils ont bien fait surtout d'ajouter un sommaire de Bewoulf qui, tout en n'étant pas un roman de chevalerie au pied de la lettre, peut être regardé comme le précurseur de ces ouvrages, et les égale presque en vigueur d'imagination.

— M. Henri Morley, professeur de littérature anglaise à l'Université de Londres, s'occupe beaucoup, ainsi que son homonyme l'auteur de l'ouvrage sur Voltaire, dont j'ai rendu compte plus haut, de la France et de ses écrivains [1]. Il publia, il y a quelques années, un travail fort intéressant sur Bernard Palissy; et après s'être occupé tour à tour de Jérôme Cardon et de Cornelius Agrippa, le voilà revenu parmi nous en compagnie de Clément Marot. C'est dans l'édition de Langlet du Fresnoy que M. Morley a fait la connaissance de notre poëte, et l'envie lui est venue immédiatement de montrer combien il était absurde d'étudier la vie de Marot dans une notice biographique dont les conclusions sont entièrement différentes de celles que l'on tire de la lecture de ses ouvrages. Réhabiliter Marot, comme il avait déjà réhabilité Cornelius Agrippa, Cardon et Palissy, telle est la tâche que s'est proposée M. Morley. J'ai à peine besoin de dire qu'en sa qualité de protestant anglais, il apprécie les opinions religieuses à un point de vue tout à fait opposé à celui qu'a adopté M. d'Héricault. Son ouvrage est d'ailleurs bien écrit, très-exact, et témoigne d'une connaissance réelle de la littérature et de l'histoire politique du XVIe siècle. Le second volume se termine par une suite de courtes notices sur Cyrano de Bergérac, Conrad Gesner, Vesale et autres écrivains de cette époque.

— Le troisième et dernier volume des *Mémoires de lord Brougham* a paru récemment [2]; il a soulevé des critiques fort vives et, au total, fort justes. Ainsi que j'ai eu occasion de le remarquer plus d'une fois, cet ouvrage est édité avec une négligence singulière, et n'a pas le moindre mérite artistique. Ceux de nos lecteurs qui ont tant soit peu l'habitude de lire les journaux, autobiographies, souvenirs, etc. publiés en Angleterre, savent fort bien qu'il serait absurde de comparer les meilleurs d'entre eux, je ne dirai pas à Saint-Simon, à Mme de Motteville, ou au cardinal de Retz, mais même aux mémoires de second ordre qui remplissent les collections de Petitot ou de Poujoulat; ce sont des récits déplorablement ternes, ou des suites de correspondances imprimées sans choix, et encadrées dans des narrations insuffisantes. Encore ont-elles le mérite de l'exactitude, et c'est précisément là ce qui manque aux *Mémoires de lord Brougham*. Je ne parle pas des défauts qui résultent de l'esprit de parti; les personnages politiques semblent se regarder

[1] *Clément Marot, and other studies.* By Henry MORLEY. London, Chapman and Hall, 1872, 2 vol. in-8° de v-316 et 314 p.

[2] *Memoirs of the Life and Times of Henry lord Brougham.* Written by HIMSELF. Vol. III. London, Blackwood et Co, 1872, in-8°.

Digitized by Google

comme dispensés d'être scrupuleux sur ce chapitre ; ils ont l'air de se dire que le lecteur sera toujours à même de contrôler leurs assertions, en étudiant le témoignage du côté opposé. Lord Brougham, dans ce troisième volume, essaye d'apprécier ses propres mérites comme jurisconsulte et comme homme politique ; le portrait, on pouvait s'y attendre, est un peu flatté, mais ce noble lord désarme la critique jusqu'à un certain point en parlant avec beaucoup de convenance et même de sympathie des personnages illustres qu'il eut occasion de connaître : lord Grey, sir Robert Peel, lord Melbourne, lord Palmerston. Lord Campbell est presque le seul sur le compte duquel il s'exprime sévèrement, et il faut avouer que l'auteur des *Lives of the Lord chancellers* le lui a bien rendu.

— MM. Besant et Palmer ont écrit sur l'histoire de la cité sainte un ouvrage que nous pouvons recommander en toute sûreté à nos lecteurs [1]. Disons d'abord qu'il est fort intéressant, et certes il eût fallu montrer beaucoup de négligence ou d'incapacité pour être ennuyeux en traitant des destinées de Jérusalem depuis le temps d'Hérode jusqu'à celui de Saladin. Le grand mérite de ce nouveau livre, c'est que dans la partie relative à l'ère musulmane nos auteurs ne se sont pas bornés à reproduire le témoignage des annalistes qui ont écrit au point de vue chrétien ; ils nous donnent aussi la narration des chroniqueurs arabes, et nous nous trouvons ainsi avoir sous les yeux des documents de provenance opposée qui nous permettent de contrôler avec beaucoup de précision les récits et les jugements des historiens, et qui se complètent les uns les autres. Cette méthode parallèle, si je puis m'exprimer ainsi, de retracer la vie politique de Jérusalem explique la collaboration de MM. Besant et Palmer ; le premier de ces messieurs s'est chargé de compiler et d'extraire les matériaux empruntés aux écrivains latins et à ceux qui se servaient de la langue d'oïl pour rédiger leurs narrations ; le second a travaillé sur les auteurs orientaux. On devait s'attendre à rencontrer de notables différences dans le récit des événements, selon que la plume était tenue par des chrétiens ou des musulmans ; mais, en définitive, ces différences sont beaucoup moins sérieuses qu'on aurait pu s'y attendre ; elles ajoutent du piquant au tableau, et confirment l'authenticité des faits. La première partie du livre n'offre rien de spécialement remarquable ; c'est avec la domination d'Omar que l'on commence à sentir la valeur des recherches entreprises par MM. Besant et Palmer ; Gibbon est quelquefois corrigé, et souvent des détails circonstanciés viennent s'ajouter aux faits si artistement décrits dans le grand ouvrage du sceptique anglais. Pour l'histoire des croisades, des pèlerinages en Terre sainte, et enfin de tout ce qui se rapporte aux luttes entre les chrétiens et les musulmans, il faudra désormais consulter avec soin le consciencieux volume

[1] *Jerusalem, the City of Herod and Saladin.* By Walter Besant, M. A., and E. H. Palmer, M. A., Arabic Fellow of St. John's Cambridge. London, Bentley and Co, 1872, in-8°.

Digitized by Google

dont je viens de rendre compte. Il ne se peut rien de plus satisfaisant.

— Je vois avec plaisir qu'on a réimprimé une édition abrégée des *Mémoires de John Evelyn* [1]. Si l'on veut se faire une idée de ce qu'était le véritable *English gentleman* du temps de Charles II, il n'y a pas de livre plus instructif et plus amusant à la fois que ces réminiscences. Au milieu d'une cour foncièrement corrompue, sous un gouvernement ignoble qui sacrifiait systématiquement l'honneur national aux caprices d'un roi sans principes, John Evelyn savait rester digne, et conservait avec soin toutes les traditions de vertu et de religion qui sauvèrent l'Angleterre, parce qu'elles formaient l'essence même du caractère de la bourgeoisie. John Evelyn était un homme d'un esprit cultivé, lisant beaucoup, observant davantage, voyageant et recueillant à travers la France, l'Italie et l'Allemagne, toutes sortes de faits qu'il consigne scrupuleusement dans son journal. Il venait à Londres de loin en loin, mais préférait au séjour de la capitale les ombrages de son parc de Woltn. Ainsi ce ne sont pas seulement des détails historiques que l'on trouve dans les *Mémoires d'Evelyn*, mais aussi, mais surtout des tableaux naïfs de la vie anglaise au XVIIe siècle. Voilà pourquoi on les place d'ordinaire sur le même rang que les *Mémoires de Samuel Pepys*, original, s'il en fût jamais, et précieux à consulter pour l'histoire de l'Angleterre du temps des deux derniers Stuarts.

— La belle traduction du Talmud, commencée avec tant de succès par M. Moïse Schwab, et dont le premier volume vient de paraître [2], me rappelle que j'ai là, sous les yeux, deux in-octavo contenant des légendes empruntées à la littérature rabbinique, et mises en anglais par M. Baring-Gould. Cet écrivain s'est déjà exercé plusieurs fois sur les anciennes traditions populaires du moyen âge, et il a, en outre, composé un roman dont j'ai eu à parler ici même, où l'exagération et le parti pris sont poussés jusqu'à l'absurdité. Le livre dont je veux dire deux mots aujourd'hui est un recueil assez curieux emprunté à diverses sources tant arabes que juives; la *Bibliotheca magna rabbinica* y a fourni un certain appoint, mais M. Baring-Gould remarque avec raison que Bartolocci, emporté par l'*odium theologicum*, a négligé les traditions gracieuses et poétiques, pour n'admettre dans son recueil que celles où dominent le grotesque, l'absurde et l'indécent. L'article si remarquable, publié il y a longtemps déjà par M. Emmanuel Deutsch dans le *Quarterly Rewiew*, a tourné l'attention des lecteurs vers des études jusque-là presque entièrement négligées; la consciencieuse traduction de M. Schwab tendra sans doute à rendre ces études encore plus populaires, et

[1] *Evelyn's Diary and correspondence.* From 1641 to 1705-6; and a Selection of his Familiar letters. Edited by William Bray, Esq. London, Warne and Co, 1872, in-12.

[2] *Legends of Old Testament Characters, from the Talmud and other Sources.* By the Rev. S. Baring-Gould, M. A., Author of *Curious Myths of the Middle Ages*, etc. London, Macmillan and Co, 1872, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

M. Baring-Gould, en donnant, pour ainsi dire, la fleur des légendes rabbiniques, l'anthologie du sujet, encouragera le public érudit à fouiller une mine où se trouvent tant de choses intéressantes. Notre auteur prend séparément les divers personnages de l'Ancien Testament, et il nous donne les principales fables qui ont eu cours à leur sujet, soit chez les écrivains arabes, soit dans les monuments de l'imagination juive. Le second volume se termine par un index.

— M. Bisset a écrit un volume qui peut se placer à côté des *Problèmes historiques* où un littérateur français examinait naguère certains points controversés de l'histoire de notre pays [1]. Est-il possible d'arriver sur tel ou tel événement à une connaissance parfaite? Peut-on se flatter d'avoir dans le premier livre venu un récit authentique et impartial de ce que l'auteur prétend nous raconter? — Oui, répond M. Bisset, si toutes les pièces à l'appui sont devant nous, et si l'historien a étudié les deux côtés de la question avec l'impartialité qu'un juge est tenu de déployer lorsqu'il va prononcer sur le sort du prévenu qui est là devant lui. Je crois que M. Bisset ne pousse pas le scepticisme assez loin, ou du moins qu'il néglige bien des causes d'erreur; mais pour sortir des préliminaires de son livre, disons brièvement ici que les morceaux groupés par lui sous le titre commun d'*Essays on historical truth* sont très-intéressants. La fameuse catastrophe d'Amy Robsart nous a déjà occupé dans une autre livraison de cette *Revue;* voilà un de ces problèmes que l'on ne parviendra jamais peut-être à éclaircir tout à fait. M. Bisset croit que sir Walter Scott a, en somme, décrit les choses telles qu'elles se sont passées, avec cette double différence toutefois, 1° que Dudley lui-même organisa le complot, et non pas Varney ; 2° que la reine Elisabeth l'aida à se débarrasser de la pauvre Amy. La conspiration du comte de Gowric est un autre point fort obscur discuté par notre auteur. La narration donnée par le grand romancier écossais dans les *Contes d'un grand-père*, narration adoptée plus tard par MM. Sytler et Buckle, n'a absolument pour fondement qu'un mémoire dont le roi Jacques ordonne la publication, c'est-à-dire le témoignage de celui qui était à la fois juge et partie. M. Bisset n'a pas beaucoup de peine à démontrer ce qu'il y a d'extraordinaire et de contradictoire dans la version généralement acceptée de la « conspiration Gowric, » mais il ne propose pas de son côté une solution qui puisse nous satisfaire.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Essays on historical truth.* By Andrew Bisset. London, Longmans and Co, 1872, in-8°.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Difficultés de l'heure présente. La grève des érudits. — Réorganisation de l'instruction publique. Le livre de M. Bréal. — Ses thèses anticatholiques. — L'Eglise favorise-t-elle l'ignorance ? — Le succès ici-bas. — Affirmations sans preuves. — *Non possumus.* — Une page excellente. — *Tu quoque, fili.* — Nécessité de la propagande du bien contre la propagande du mal. — Une infection : la *Bibliothèque démocratique.* — L'auteur incompris des *Labourdière.* — Programme et collaborateurs. — Le pot-pourri de M. Louis Blanc. — M. Ernest Hamel et les *Origines de la Révolution.* — Apothéose du fumier. — M. Bancel et les *Mystères.* — Une larme de M. Crémieux. — Deux sociétés chrétiennes. — Les actes consistoriaux de Sixte-Quint. — Publications récentes ou en préparation. — Conclusion.

Je suis, je l'avoue, un peu embarrassé en commençant cette *Chronique.* Le temps n'est pas propice aux livres d'histoire désintéressée et d'érudition pure. L'époque que nous traversons prépare une ample matière aux historiens futurs ; autant et plus que toute autre, elle a le droit d'être qualifiée d'*historique*, puisque les événements s'y pressent et s'y précipitent, qu'il s'y dessine des caractères variés; que de nombreux problèmes, auxquels les plus grands intérêts, et en particulier la vie même de la France, sont attachés, s'y posent, s'y développent ou marchent vers leur solution. Mais les traits mêmes qui la rendront si intéressante à étudier, qui jettent, dès à présent, de si vives lumières sur le passé, par les comparaisons et les inductions qu'ils provoquent, nuisent en ce moment à la production historique et critique. Absorbé dans les soucis présents, le public à cette heure se soucie peu d'érudition et d'histoire. Les érudits, les historiens eux-mêmes, absorbés par les préoccupations qu'ils partagent avec le public, ne jettent plus sur les siècles écoulés, où ils aiment à se renfermer d'ordinaire, qu'un regard distrait et troublé, de sorte que si les lecteurs manquent aux travaux qui nous sont chers, les auteurs aussi font défaut.

Ce n'est pas que la critique ne puisse et ne veuille s'exercer dès aujourd'hui sur les événements contemporains, qu'on ne puisse et qu'on ne doive transporter dans la politique, en une certaine mesure, la méthode d'investigation, d'induction, de raisonnement, de jugement, de discernement, les procédés sévères et subtils qui seuls constituent la force et la solidité de l'histoire. On ne le fait pas assez, mais il faudrait le faire. Cette *Revue* serait bien placée pour inspirer le goût et pour donner l'exemple de cette rigueur scientifique appliquée à l'étude, à la solution des problèmes de l'heure

Digitized by Google

présente. La presse française, disons-le en passant, aurait besoin d'un tel exemple. Mais le terrain légal se dérobe sous nos pas. La loi ne distingue point dans ses exigences les recueils scientifiques de ces pamphlets quotidiens contre lesquels les précautions qu'elle a prises étaient nécessaires. La critique est victime des transports de la fièvre révolutionnaire, et les érudits doivent se taire, parce que les fous ont trop parlé.

Il est des questions pourtant qui échappent, ce semble, à la politique proprement dite, et auxquelles, par conséquent, il nous est permis de toucher, tout au moins d'une main légère. Tel est par exemple le problème, le plus grave de tous peut-être, de la réforme ou plutôt de la réorganisation de l'instruction publique en France. Un livre récent, dont la première édition s'est écoulée en un mois, nous appelle d'ailleurs sur ce terrain par son succès, par le nom de son auteur, par l'importance qu'il donne à la méthode historique et critique dans les diverses branches de l'enseignement, enfin par l'esprit qui l'anime et les préjugés qui n'y ont que trop laissé leur marque. Je veux parler du volume publié par M. Michel Bréal, professeur de grammaire comparée au Collége de France, sous ce titre : *Quelques mots sur l'instruction publique en France* [1]. Nous pensons que les catholiques peuvent faire leur profit de beaucoup d'idées exprimées en ce livre, et nous devons le leur signaler ; nous y trouvons d'autre part des assertions, des insinuations contre lesquelles il est utile de protester, auxquelles il est bon, dans la mesure de nos forces, d'essayer, le plus tôt possible, d'opposer une barrière et de fermer le chemin.

Nous devons tout d'abord faire ici une distinction. Nous ne confondons pas M. Bréal avec la foule des libres-penseurs. C'est, en France, dans sa spécialité, un savant de premier ordre, et ce qui n'est pas le cas de tous les spécialistes, il sait transporter dans les questions d'un ordre plus général toutes les qualités de son esprit : la lucidité, la pénétration, la finesse. Sorti de l'École normale supérieure, il a été professeur dans nos lycées, pour les classes de grammaire, avant de s'élever par son talent au-dessus de la foule de ses collègues dans une chaire du Collége de France. Il a donc l'expérience des choses de l'enseignement, et il en peut parler en connaissance de cause. C'est un homme d'esprit, de bon sens et de bon goût, mesuré tout au moins dans l'expression et dans la forme, de façon à se donner, là même où il est le plus partial, les apparences et l'avantage de l'impartialité. Enfin, il est israélite, et par suite on comprend mieux, on est plus porté à excuser ses préjugés contre l'Eglise et les congrégations religieuses, dont sa naissance et son éducation l'éloignent, quoique à vrai dire, en lisant son livre, on ne puisse s'empêcher de s'étonner par endroits qu'un savant, accoutumé à ne juger que d'après les faits, se soit si facilement laissé dominer par des préjugés d'éducation ou de naissance. Cette nais-

[1] Paris, Hachette, 1872, in-12 de 407 p.

Digitized by Google

sance même aurait dû, à certains égards, le mettre en garde. On sera toujours un peu surpris de voir un israélite français se prononcer si délibérément pour le protestantisme, tellement que si la naissance de M. Bréal n'était bien connue, on serait tenté de croire qu'il s'est voulu faire passer pour un protestant. Le sort des israélites, même savants, est-il si enviable chez les nations protestantes? En Allemagne même, les chaires du haut enseignement leur sont-elles si facilement accessibles? Si M. Bréal, qui, je crois, n'a pas à se plaindre du cas qu'on fait de lui parmi nous, voulait bien reporter de temps à autre ses regards sur les mésaventures et les déboires de tel ou tel savant d'outre-Rhin, sur le sort de Jaffé, par exemple, peut-être en viendrait-il à regretter moins, au point de vue de l'enseignement, que la France n'ait pas embrassé au XVIe siècle les doctrines de Luther et de Calvin. Il y a dans son fait, qu'il me permette de le dire, comme une légère nuance d'ingratitude.

Au sujet de l'enseignement primaire, la thèse de M. Bréal, habilement couverte et dissimulée d'ordinaire, mais qui, en plusieurs endroits, perçant le voile de modération dont le savant auteur aime à se couvrir, éclate en assertions dures et injustes, haineuses même, est celle-ci : Le catholicisme représente l'ignorance. Son triomphe au XVIe siècle fut un grand malheur pour la France. « L'enseignement primaire, partout où il s'est établi avant ce siècle, est fils du protestantisme... Le protestantisme, s'il s'était établi en France, y aurait porté les mêmes fruits qu'ailleurs. » Jusqu'en 1789 il n'y eut point chez nous d'enseignement primaire. « Notre enseignement primaire date d'hier. La première République le décréta à plusieurs reprises ; mais nul sous la République, nul sous l'Empire, il ne commença d'exister que sous la Restauration, et il ne prit une assiette solide qu'en 1833. » Le clergé se montra mal disposé. « Une fois installé, cet enseignement a vu la religion, qui ailleurs en est le soutien, se détourner de lui avec froideur et avec méfiance. » Par conséquent, comme l'Etat s'est passé de lui pour créer l'enseignement primaire, il a le droit de l'en écarter, il aurait raison de le faire, de rayer des programmes scolaires l'instruction religieuse proprement dite, et d'imposer à toutes les communes ses instituteurs laïques, car l'enseignement des congrégations religieuses est nul, et le clergé n'a créé ou multiplié les écoles tenues par des frères que pour maintenir son influence menacée. « L'école s'est élevée sans le secours de l'Église catholique : des enfants de différentes croyances sont réunis sous le même maître. Il semble donc que le parti le plus naturel et le plus digne serait d'éloigner de cette maison nécessairement profane les leçons de la foi, qui auraient leur vraie place à l'église ou au presbytère... La faculté laissée aux communes de confier l'école à des frères, équivaudrait, dans certaines circonstances, au droit d'annuler l'école. Nous espérons que nos législateurs ne voteront pas une disposition aussi dangereuse. » M. Bréal ne demande pas d'ailleurs la suppression des « écoles des prêtres. » Il chasse seulement l'Eglise de l'enseignement officiel, des

Digitized by Google

écoles communales. Il permet au clergé l'enseignement libre. Il est partisan de l'instruction obligatoire.

Ce principe, que le catholicisme représente l'ignorance, est une vieille calomnie, que M. Bréal, se départant ici de sa réserve habituelle, appuie sur un sophisme et exprime avec une aigreur visible. « Non-seulement, dit-il, le catholicisme remplace le livre par le rosaire, mais il fait l'éloge de la sainte ignorance. La femme espagnole venant s'asseoir pendant une heure, un éventail à la main, sur un banc d'église, est réputée avoir fait œuvre agréable à Dieu. » Quand on songe au rôle que l'Eglise a rempli lors de l'invasion des barbares, à ce qu'elle a fait durant tout le moyen âge, à ce qu'elle fait à cette heure encore, on se sent pris d'indignation en la voyant insulter ainsi ; puis l'indignation fait bientôt place, n'en déplaise à M. Bréal, au dédain ou plutôt à la pitié. Ai-je besoin de rappeler ici que l'Eglise n'a jamais fait l'éloge de l'ignorance, qu'elle a seulement exprimé cette vérité de sens commun, qu'un ignorant (si l'on peut appeler de ce nom un homme qui connaît Dieu et l'âme immortelle) a souvent infiniment plus de vertu et de mérite que le savant le plus consommé? M. Bréal conteste-t-il cette vérité? L'Eglise met le cœur au-dessus de l'esprit, et cela ne l'empêche point d'aimer, d'encourager, de cultiver l'esprit. A la vérité, M. Bréal, fidèle en cela aux traditions de sa race, pour qui le royaume de Dieu est essentiellement de ce monde, conclut par une réflexion étrange et caractéristique le parallèle qu'il établit entre la femme catholique et la protestante : « Une expérience vieille comme l'humanité nous apprend, dit-il, que le *succès ici-bas* n'appartient ni aux âmes les plus aimantes, ni aux cœurs les plus généreux : c'est aux intelligences les plus aiguisées et les plus actives qu'est dévolu l'*empire du monde.* » Les catholiques, aux yeux de M. Bréal, sont de généreux imbéciles qui ne *réussissent* pas. La phrase de M. Bréal me rappelle un mot célèbre, échappé à M. Guizot, et qu'on lui a trop reproché, car il est bien loin d'être l'expression de ses doctrines : « Enrichissez-vous ! » Le succès ici-bas, telle est la fin suprême où vise la philosophie, l'intelligence *aiguisée* de M. Bréal. L'Eglise, asile des âmes aimantes et des cœurs généreux, pleine aussi d'intelligences actives et aiguisées, auxquelles elle ordonne d'être aimantes et généreuses, sans négliger le succès ici-bas, vise en effet plus haut.

La thèse historique de M. Bréal sur l'absence d'instruction primaire en France avant 1789, sur la comparaison des tendances du protestantisme à cet égard, opposé au catholicisme, veut être examinée à loisir, discutée et réfutée scientifiquement. Ce n'est pas dans une *chronique* qu'une telle œuvre peut être essayée. Le temps, l'espace et la compétence me feraient à la fois défaut. Mais je recommande un pareil travail qui, ce semble, trouverait sa place naturelle dans le corps même de cette *Revue*, aux savants, aux publicistes catholiques. Ils y devront apporter une grande largeur d'esprit, beaucoup de pénétration et de finesse. Outre une connaissance approfondie de l'organisation et des rapports de l'Etat et de l'Eglise dans l'ancienne France, une étude scrupuleuse des événements et

Digitized by Google

des textes, de patientes investigations, il faudrait encore pour une pareille œuvre une philosophie à la fois saine et déliée, afin de poser les distinctions et de développer les contingences. Pour ma part, je me borne à constater aujourd'hui que M. Bréal regarde sa thèse comme tellement évidente, tellement appuyée par les textes, qu'il n'apporte à l'appui ni une preuve, ni un texte. « Cela est si évident, dit-il, et cela peut être prouvé par des textes si explicites, qu'il est à peine nécessaire d'y insister. » Il est heureux que M. Bréal ne procède point aussi lestement en grammaire comparée.

La thèse de M. Bréal sur la valeur comparée de l'enseignement laïque et de l'enseignement congréganiste en France, et sur la nullité de ce dernier, est une affirmation sans preuves, ou plutôt contre laquelle les faits, si j'ose le dire, s'élèvent et crient d'eux-mêmes. Les succès multipliés des écoles congréganistes dans les concours ouverts entre elles et les écoles laïques ne permettent pas de douter que leur valeur ne soit pour le moins égale. Il n'y aurait même aucune exagération à soutenir qu'elle est supérieure. M. Bréal, il est vrai, prend ses précautions. « Il n'en faut pas juger, dit-il, d'après quelques écoles de nos grandes villes, ni d'après le mérite de quelques élèves choisis. C'est sur la masse des écoliers, c'est sur le niveau des écoles de campagne, qu'il convient de se faire une opinion. » Ici, M. Bréal montre combien il s'est peu soucié de se renseigner exactement, et l'on voit bien qu'à ses yeux les institutions catholiques, étant hors la loi de la critique, peuvent être condamnées sans être entendues. Le principal Institut congréganiste, les Frères des Ecoles chrétiennes, ne donnant jamais de mission à un instituteur isolé, et, je crois, n'envoyant pas moins de trois frères ensemble, n'est guère établi que dans les villes ou tout au plus dans les bourgs, et montre bien par là que son souci est beaucoup moins de se répandre et d'étendre son influence, que de fonder de bonnes écoles, et d'exercer sur elles une vigilante surveillance. D'autres Instituts, moins sévères à cet égard, envoient deux instituteurs ensemble, mais cela les doit encore écarter d'un très-grand nombre d'écoles de villages, lesquelles sont tenues par des instituteurs laïques, et Dieu sait comme ! si j'en juge par tel village, non de la basse Bretagne ou des Landes, mais des environs de Paris.

Pour ce qui est de la suppression dans les écoles communales de l'enseignement religieux proprement dit, il n'y a rien à dire à M. Bréal, sinon *Non*. La France n'est ni israélite, ni protestante, ni libre-penseuse, elle est catholique. Le catholicisme est la religion nationale: le catholicisme doit être enseigné dans nos écoles, tout en respectant les immunités reconnues par la loi aux cultes dissidents. Si la France renonce publiquement à sa foi, à la plus pure tradition de son histoire, à l'essence même de son génie, elle est perdue. Je l'ai dit déjà et je le répète. La morale indépendante doit être consignée à la porte des écoles françaises. En ce qui concerne l'enseignement primaire, ce n'est pas une théorie philosophique, c'est un délit, et l'intolérance à cet égard est un devoir. L'Église

Digitized by Google

n'a pas besoin pour enseigner de la permission de l'Etat, elle tire ses droits de plus haut, et elle en usera tant qu'on ne lui opposera pas la brutalité de la force ; que dis-je? elle en userait malgré la force et les procédés les plus ingénieux inventés par l'intelligence aiguisée des Raoul Rigault. Elle n'a pas besoin de l'Etat, et elle survivrait à la France. C'est la France qui a besoin d'elle pour ne pas périr. Le clergé et les catholiques de France ont aussi leur *Non possumus*.

Il est juste d'ailleurs de reconnaître que M. Bréal trouve exagéré le bruit que font ses amis, les libres-penseurs, sur la question de l'enseignement religieux dans les écoles et sur celle de l'obligation. Bien que partageant leur avis à cet égard, il leur fait très-justement observer que ce qui importe avant tout pour développer et améliorer l'enseignement primaire, c'est de développer et d'améliorer les méthodes. Sur ce point, il retrouve la liberté, la délicatesse de son jugement et de son esprit, et il dit des choses excellentes. Les chapitres sur la langue française, l'orthographe, la géographie et l'histoire abondent surtout en vues justes et fines. Je ne saurais trop approuver ce qu'il dit des anciennes provinces, des patois, de la nécessité de rattacher le présent de la France à son passé. Qu'il me soit permis de citer une page excellente, et qui me fait espérer que M. Bréal sera plus juste quelque jour pour cette religion traditionnelle, à l'ombre de laquelle est née, a grandi l'unité française : « Parmi toutes les nations du monde, la France présente le spectacle unique d'un peuple qui a pris son propre passé en aversion. On dirait une population d'esclaves qui vient de renvoyer ses maîtres et qui ne veut plus se souvenir du temps de sa servitude. Que beaucoup de ses griefs fussent légitimes, qui voudrait le nier? mais d'autres peuples ont souffert des mêmes abus sans garder les mêmes ressentiments. Je ne crois pas que les luttes de la fin du XVIIIe siècle et la mauvaise littérature du nôtre suffisent pour expliquer une aussi étrange répulsion. *On ne peut haïr à tel point que ce qu'on ignore* [1], et la principale raison d'un état d'esprit si peu naturel, c'est que l'imagination du peuple a gardé le souvenir *amplifié* [2] des crimes et des misères du temps passé, sans qu'on ait pris soin de lui en rappeler les bienfaits et les grandeurs. L'adversaire le plus décidé de l'ancien régime, pour peu qu'il l'ait étudié, ne peut tout envelopper dans la même réprobation : l'ignorance seule est capable de ces haines absolues. Mais une telle aversion n'est pas seulement le plus déraisonnable et le moins vivifiant des sentiments. Comme le présent d'une nation, quoi qu'elle veuille et quoi qu'elle fasse, est fils de son passé, il sera toujours facile de lui montrer dans les institutions, dans les lois, dans les usages, la trace de ces temps qu'elle croyait abolis à jamais. Les contemporains seraient donc exposés à la même inimitié que les ancêtres, et après s'être détachée de ses souvenirs

[1] C'est précisément le cas de M. Bréal pour l'Eglise en général et les congrégations enseignantes en particulier.
[2] Oui, amplifié.

Digitized by Google

héréditaires, la France, autrefois si ouverte à tous les mouvements d'affection et de sympathie, finirait par ne plus connaître que la défiance et la haine. »

M. Bréal pense que le meilleur moyen d'améliorer et de fortifier les méthodes, c'est d'améliorer et de fortifier l'enseignement donné aux instituteurs dans les écoles normales primaires. Je suis entièrement de son avis. Les congrégations enseignantes ont dans leurs noviciats de véritables écoles normales, et il leur est d'autant plus aisé de développer et de réformer les méthodes en usage, que le principe d'obéissance religieuse relie tous les instituteurs à leurs anciens maîtres, aux directeurs des noviciats, et que la routine ne peut prévaloir là où le dévouement et le désintéressement sont absolus. Si ma voix avait quelque autorité, je me permettrais de recommander à ces directeurs l'étude du livre de M. Bréal, où leur expérience saurait bien vite distinguer ce qu'il y a de sain et de praticable. En appliquant les premiers ce qu'il y a de bon dans les méthodes proposées, les instituteurs congréganistes prouveraient, une fois de plus, que rien de ce qui peut être utile à l'enfance catholique et surtout à l'enfance pauvre, ne leur est étranger; ils réfuteraient du même coup, de la meilleure manière possible, les calomnieuses assertions de leurs adversaires; ils auraient la gloire de convaincre de légèreté et de parti pris un professeur de grammaire comparée au Collége de France.

Je m'aperçois que je me suis étendu, plus que je ne pensais, sur les thèses anticatholiques de M. Bréal, et aussi sur ce qu'il y a de bon dans son livre, en ce qui concerne l'enseignement primaire. Comme je ne puis pas raisonnablement consacrer à ce livre une *chronique* entière, je remets à une autre fois de parler de la seconde et de la troisième partie, consacrées à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Je dirai seulement dès aujourd'hui qu'elles renferment un très-grand nombre d'idées, d'observations, de vues, de critiques excellentes, et que j'en recommande la lecture et la méditation, non que tout doive être approuvé, loin de là, et qu'il n'y ait d'autres façons de concevoir la réorganisation et les réformes; mais parce que M. Bréal ayant beaucoup réfléchi et étant très-autorisé en fait d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, ses erreurs mêmes font penser. La seconde partie, consacrée à l'enseignement des lycées, est de beaucoup la plus remarquable, et, s'il faut le dire, l'Université n'avait point reçu jusqu'à ce jour une aussi cruelle blessure que celle qui vient de lui être faite — sans avoir l'air d'y toucher — par M. Bréal, un de ses enfants! Il est vrai que M. Bréal, pour couvrir cet excès d'insidieuse audace, rejette toute la responsabilité sur les jésuites. Les jésuites ont bon dos: ils ne s'en porteront pas plus mal, et profiteront même de ce qu'ils jugeront bien pensé et bien dit dans le livre du savant professeur. Mais c'est l'*Alma mater* que je vois d'ici lever les yeux et les bras au ciel, et que je crois entendre, laissant échapper, à travers des sanglots sans nombre, ce douloureux hémistiche:

. . . . . et toi, mon fils, aussi!

Digitized by Google

Dans un des chapitres de son livre, celui qui a pour titre *Du goût de la lecture*, M. Bréal remarque avec raison qu'il ne suffit pas d'apprendre au peuple à lire, qu'il faut encore lui inspirer le goût des lectures sérieuses, et lui procurer de bons livres, sans quoi son intelligence sera en proie à cette ignoble littérature qui spécule sur l'ignorance et la corruption publiques. M. Bréal en ce chapitre propose comme bons des livres fort dangereux, et je serais bien éloigné d'être d'accord avec lui sur l'application de son principe. Je crois aussi qu'il s'exagère le discernement que pourra montrer dans le choix de ses lectures un écolier, même instruit d'après ses méthodes perfectionnées. Une législation rigoureuse sur le colportage est encore la meilleure précaution à prendre, et, n'en déplaise à nos beaux esprits, ils ne pourront jamais se dispenser de recourir plus ou moins au système de l'Eglise, qu'ils bafouent dans leurs écrits, et qu'ils appliquent (souvent en sens contraire) dans leur pratique de tous les jours, je veux dire à l'*index* et à l'interdiction.

En attendant que la libre-pensée démocratique et républicaine ait accompli en faveur de l'instruction populaire les merveilleuses promesses qu'elle étale dans ses prospectus, je veux dire dans ses manifestes et dans ses professions de foi, elle commence — selon son usage, quand l'autorité débile ou complaisante relâche la rigueur de sa surveillance — par empoisonner les villes et les campagnes d'une profusion de mauvais livres à bon marché. La religion, la famille, la société, l'histoire sont aujourd'hui en proie aux fureurs de la secte, et ce n'est qu'un début, nous en verrons bien d'autres. Nous signalons aux honnêtes gens cette propagande, afin qu'ils s'appliquent à la combattre par tous les moyens et notamment par la diffusion des bons livres, par leur accession aux œuvres de propagande chrétienne et conservatrice, comme la *Société des publications populaires* et comme la *Société bibliographique*, dont j'ai si souvent entretenu nos lecteurs, et qui va redoubler ses efforts pour la défense de la foi et de la science, également menacées par l'invasion des barbares.

Parmi les publications à bon marché destinées à propager dans toutes les âmes françaises l'erreur et le mal, à empoisonner les esprits et les cœurs, nous signalerons aujourd'hui la *Bibliothèque démocratique*, qui offre à 30 centimes une série de brochures dont chacune a près de deux cents pages, et qui se déclare ouvertement antireligieuse et *socialiste*. Le directeur de cette *Bibliothèque* est M. Victor Poupin, écrivain peu célèbre, qui, si je ne me trompe, publia naguère ou plutôt réimprima dans la *Bibliothèque nationale* un roman intitulé, je crois, les *Labourdière*, lequel ne paraît pas avoir eu grand succès, car il disparut promptement du catalogue de cette collection. M. Poupin publia depuis des romans qu'il n'inséra plus, ce semble, dans aucune *Bibliothèque* de ce genre. Il fait aujourd'hui des préfaces en tête de chaque volume de la *Bibliothèque démocratique*. Il se char, e de présenter au public ses collaborateurs ou de leur élever un monument funèbre. Il est faible d'ailleurs dans l'éloge soit des morts, soit des vivants, et je crains bien

Digitized by Google

pour lui, en dépit de la funeste diffusion de sa *Bibliothèque*, quoiqu'il mette la main à la pâte, et qu'il ait publié en son propre nom une ou deux brochures, qu'il ne reste longtemps encore l'auteur incompris des *Labourdière*. Quoique la *Bibliothèque démocratique* doive être surtout consacrée à l'histoire, à la philosophie et à la politique, néanmoins, comme elle se propose d'être, suivant le conseil de M. Louis Blanc, « une librairie *socialiste*, » elle n'exclura pas absolument les œuvres d'imagination. Elle nous promet « quelques romans sociaux. » Miséricorde! Est-ce que les *Labourdière* qui, je crois, n'avaient à l'origine rien de socialiste, essayeraient de reparaître insidieusement sous une nouvelle forme?

La liste des collaborateurs de M. Poupin est curieuse à plus d'un titre. C'est un fort bel amalgame, que nous recommandons sérieusement aux méditations de nos lecteurs. Il y a, comme ils verront, à boire et à manger. Ecoutons M. Poupin, qui saisit ici sa bonne plume des *Labourdière :* « Au premier appel, Louis Blanc, Michelet, Quinet, Henri Martin, Considérant, Barni, Ch. Lemonnier, ont répondu : « Nous sommes avec vous ! » — MM. Emm. Arago, Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Crémieux, Dorian, Esquiros, J. Favre, J. Ferry, Garnier-Pagès, Gambetta, Gagneur, Jouvencel, Glais-Bizoin, Grévy, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Jules Simon, etc., nous ont promis, les uns le concours de leur plume, les autres l'autorité de leur patronage. »

Soyons justes. Cette liste était dressée en juillet 1870, car l'éclosion de la *Bibliothèque démocratique* a été retardée d'une année par les événements. Dans la liste des collaborateurs, imprimée au dos d'un volume en 1871 [1], M. Grévy a disparu, et aussi M. Considérant. (M. Considérant aurait-il cessé d'être un personnage considérable?) Mais, en revanche, MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Simon [2] y brillent toujours, comme deux astres dans un ciel pur. — Ce n'est pas tout : « A nos collaborateurs de la première heure, écrit M. Poupin en juillet 1871, est venu se joindre un nouveau groupe de penseurs et d'écrivains de grand mérite : MM. Barni (déjà nommé), C. de Barrau, Athanase Coquerel, N. David, M. Deraisme, Deschanel, Louis Jourdan, Lafenestre, Lavertujon, Laurent Pichat, Ch. Sauvestre, etc., etc. » Ce n'est pas tout encore : « Il est aussi des morts illustres, Fourier, Proudhon, Enfantin, *dont les œuvres immortelles ne seront jamais trop répandues.* » Enfin M. Victor Poupin, non content de ces vivants célèbres et de ces morts illustres, fait un public appel à la vigoureuse jeunesse : « La *Bibliothèque démocratique* fait enfin un appel énergique à tous les jeunes talents désireux de combattre avec elle au

[1] Nous empruntons nos citations au volume intitulé : *Napoléon*, par Louis Blanc.

[2] Soyons de plus en plus justes : le nom de M. Jules Simon a disparu sur la liste de 1872. M. Barthélemy Saint-Hilaire demeure *justum ac tenacem propositi virum.*

Digitized by Google

nom de l'esprit humain, au nom de la dignité humaine, au nom de la vérité. »

Si maintenant l'on désire connaître bien au juste le but que se propose d'atteindre M. Poupin avec l'aide ou le patronage de MM. Emm. Arago, Asseline (qui remplace sur la liste M. Bancel, décédé), Barthélemy Saint-Hilaire, etc., etc., renforcés de MM. Barni, C. de Barrau, Athanase Coquerel, etc., etc., des illustres morts Fourier, Proudhon, Enfantin, et de la vigoureuse jeunesse, il n'y a qu'à le demander à M. Victor Poupin lui-même; il va nous le dire, avec cette franchise qui caractérise l'auteur incompris des *Labourdière*. « Ne serait-il pas à propos, demande M. Louis Blanc cité par M. Poupin, de fonder, par l'initiative et sous la direction politique des chefs du parti, une librairie socialiste? » Et M. Poupin répond : « Tel est, en grande partie, le but que se propose la *Bibliothèque démocratique*, et nous avons ce ferme espoir de répondre victorieusement aux petits catéchismes de la réaction politique et religieuse par la diffusion des vérités sociales et démocratiques. — Ces grands problèmes : — l'instruction gratuite et obligatoire, l'organisation du travail, les principes de la coopération et de la participation aux bénéfices, l'abolition de la peine de mort, la suppression des octrois, une répartition normale des impôts, la suppression des armées permanentes, la séparation de l'Etat et de l'Eglise, l'exposé des divers systèmes sociaux, l'urgence des réformes administratives, judiciaires et financières, la connaissance parfaite des droits et des devoirs civiques, la conquête des libertés individuelles, de réunion, d'association, d'élection, de presse, etc., — figurent nécessairement en tête de notre programme. » Ce programme a été tracé en 1870, mais, que la France démocratique se rassure ! les événements ont passé, et M. Poupin est resté ferme. *Impavidum ferient ruinæ*. Il nous dit fièrement en 1871 : « Notre programme n'a pas changé. » Ce qu'il ne nous dit pas, ce sont les noms des auteurs chargés de traiter les divers points de ce programme. Si M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est chargé de réclamer la suppression des octrois et des armées permanentes, nous nous plaisons à supposer qu'il ne prendra pas seulement l'avis de M. Poupin, mais aussi celui d'un homme illustre, avec qui il collabore, dit-on, non moins activement qu'avec l'auteur incompris des *Labourdière*.

Nous avons parcouru trois des brochures publiées jusqu'à ce jour dans la *Bibliothèque démocratique*. L'une a pour auteur M. Louis Blanc. Elle est précédée d'un avertissement auquel nous avons emprunté les citations que nous venons de faire, et d'un éloge de l'auteur par M. Poupin, lequel veut bien nous apprendre que M. Louis Blanc jouit d'une « excellente santé » et qu'il « n'écrit pas un mot où l'on ne reconnaisse à la fois un grand talent et une profonde vertu. » Le célèbre historien socialiste n'a pas été généreux. Il n'a pas pensé qu'il y eût lieu de se mettre en frais pour M. Poupin et ne lui a confié aucune œuvre inédite. La brochure offerte aux démocrates de France au prix de 30 centimes, se compose uniquement de pages détachées d'un livre intitulé le *Nouveau-Monde*.

Digitized by Google

C'est d'abord une rapsodie intitulée *Napoléon*, d'où il appert, ce que l'on ne sait que trop, que le plus clair résultat de l'œuvre du conquérant a été d'affermir en France et de propager en Europe la tyrannie des principes révolutionnaires. M. Louis Blanc profite de l'occasion (ces pages ont été écrites avant la guerre de 1866) pour faire des vœux en faveur de l'unité allemande réalisée par la Prusse, sous prétexte que l'Allemagne ne sera prussienne que « pour devenir le lendemain démocratique. » Viennent ensuite quelques pages, — toujours détachées, — sous ce titre : *Malthus-Luther*. Il y est peu question de Malthus, et Luther (qu'on me passe l'expression) y est légèrement *éreinté*, pour n'avoir pas été suffisamment socialiste. C'est un tissu de phrases vagues et déclamatoires qui aboutissent à cette question : « Pourquoi l'homme n'arriverait-il pas, de progrès en progrès, à voir se réaliser au dedans de lui-même cette divine loi d'harmonie qui maintient la paix des mondes, régulièrement emportés dans le silence des cieux ? » Pourquoi M. Louis Blanc n'arriverait-il pas, de progrès en progrès, à avoir le sens commun ? Oui, pourquoi ? — Suit un fragment, — de plus en plus détaché, — qui a pour titre : *Les deux clergés*. C'est une avance perfide aux curés de campagne, qui sont instamment priés par MM. Louis Blanc et Poupin de se révolter contre leurs supérieurs et de se faire socialistes. L'hameçon est grossier. Nos admirables curés savent bien ce que leur réservent, au jour du triomphe, les amis de MM. Poupin et Louis Blanc. Ils ont présents à la mémoire la guillotine de Robespierre et les chassepots de Raoul Rigault. Ils n'ont pas peur de mourir, mais ils veulent mourir chrétiens. Les serviteurs de Jésus-Christ ont horreur de Gracchus Babeuf. Si ces pages ne devaient aller qu'à eux, je serais bien tranquille. Mais, hélas! elles s'adressent surtout à leurs ouailles. — Après cette homélie, gonflée de haine, apparaît un morceau intitulé *Charles Ier-Charles X*, où ces deux rois se montrent à peine, et qui peut se résumer dans le syllogisme suivant : De toutes les sociétés, la mieux gouvernée, c'est la famille. Or la société républicaine ne ressemble en rien à une famille. Donc le meilleur gouvernement, c'est le gouvernement républicain. Le malheur est que, grâce à la sauce, les habitués des cabarets avaleront cela sans peine. — M. Louis Blanc s'occupe ensuite (toujours en un fragment détaché) de donner une force nouvelle à la famille, dont les liens ne se sont, en effet, que trop relâchés parmi nous. Il a trouvé un excellent moyen pour resserrer ces liens, c'est... la rupture, et il plaide durant soixante-cinq pages en faveur du divorce. Il emprunte à l'histoire ecclésiastique plusieurs arguments qui prouvent parfaitement... son ignorance. — Après quoi nous sommes conviés à lire une *Page d'histoire*, extrêmement détachée, et qui retarde de plus de vingt ans. Ce n'est pas autre chose, en effet, qu'une sorte de manifeste en faveur de Kossuth, écrit au moment où l'armée russe venait de pénétrer en Hongrie pour prêter main-forte à l'Autriche contre ses sujets révoltés. M. Louis Blanc prédit le triomphe des Hongrois. La prophétie ne s'est pas vérifiée, mais qu'importe ? M. Victor Poupin n'y regarde

Digitized by Google

pas de si près. Il a un très-juste sentiment de l'intelligence de ses lecteurs. C'est absurde, se dit-il, mais cela tient de la place. — Il en faut dire autant de quelques pages — rogatons ramassés au hasard dans le *Nouveau-Monde* — qui terminent la brochure. C'est un je ne sais quoi, sans titre et sans nom, où je remarque seulement ce curieux paradoxe, à savoir que les socialistes sont les vrais apôtres de la propriété. Rien n'est plus vrai, si ce n'est le triomphe de Kossuth sur les soldats de l'empereur Nicolas. — Telle est cette brochure, véritable pot-pourri, fatras inepte et qui n'en fera que plus de mal.

Une autre brochure, intitulée *Les origines de la Révolution*, a pour auteur M. Ernest Hamel. M. Poupin se charge de nous présenter M. Hamel. Nous apprenons de lui que cet écrivain « fit ses débuts littéraires en 1852, par *Les derniers chants*, rhythmes émus de sa vingt-cinquième année; » après quoi il s'occupa de théâtre, et enfin se consacra aux travaux historiques. Il écrivit une *Histoire de Saint-Just*, qui fut saisie et mise au pilon; une *Histoire de Marie Tudor*, précédée de considérations sur la chute du catholicisme en Angleterre, et une *Histoire de Robespierre*, « œuvre considérable, dit M. Poupin, qui de nouveau provoqua les susceptibilités du parquet impérial, et consacra la réputation de l'auteur. » Il a encore publié un *Précis de l'histoire de la Révolution française*, et une *Histoire de la République française sous le Directoire et le Consulat*. Ce qui le rend presque illustre, c'est d'avoir échoué deux fois, dans le département de la Somme, comme candidat de la démocratie. Il a fini pourtant par se faire nommer conseiller général, et il est vice-président de la Société des gens de lettres. Ces titres divers le rendent très-vénérable aux yeux de M. Poupin, qui s'écrie avec cette éloquence qui n'a pu réussir à faire le succès des *Labourdière* : « Au moment où la réaction redouble de calomnies et d'intrigues contre les républicains, Ernest Hamel fait une œuvre patriotique en rappelant de nouveau les origines de notre féconde et glorieuse révolution. »

Tel est M. Hamel, suivant M. Poupin. Suivant nous, cet écrivain, par ses livres sur Saint-Just et sur Robespierre, où il s'est efforcé d'entourer d'une auréole les sinistres figures de ces assassins, s'est chargé d'une lourde responsabilité et peut à bon droit réclamer sa part dans les crimes de la Commune. Ce sont ses récits et d'autres semblables qui avaient grisé tant de jeunes cervelles, et allumé cette soif de folies sanguinaires qui a épouvanté, l'an dernier, la France et le monde. Dans la brochure qui fait les délices de M. Poupin, M. Hamel commence par faire une exécution sommaire du glorieux passé de la France. Une cinquantaine de pages lui suffisent pour le juger, le condamner, et montrer clairement qu'il ne sait pas le premier mot de ce dont il parle. J'engage très-sérieusement M. Hamel à regarder les faits d'un peu plus près avant de s'abandonner à cette verve déclamatoire qui lui inspirait naguère « les rhythmes émus de sa vingt-cinquième année. » Il y a bien des périodes diverses, bien des distinctions à faire, il y a à blâmer sans doute (et quel temps est

Digitized by Google

exempt de blâme?) ; mais il y a beaucoup à louer dans ce qu'on appelle l'ancien régime. On ne peut haïr à ce point que ce qu'on ignore, comme l'a si bien dit M. Bréal, à qui je renvoie M. Hamel, qui fera bien de lire, de méditer, d'apprendre par cœur, et de faire apprendre à M. Poupin la page ci-dessus reproduite. Ce sera pour l'auteur incompris des *Labourdière* une excellente occasion d'apprendre à mieux penser et à mieux écrire, si toutefois (car je ne voudrais pas préjuger la question) ce futur auteur de romans sociaux est capable de mieux écrire ou de mieux penser.

Arrivé au XVIIIe siècle, M. Hamel, distributeur juré d'auréoles révolutionnaires, en coiffe avec ardeur, « sur un rhythme ému, » les précurseurs de Robespierre et de Saint-Just, Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes, comme il en coiffait tout à l'heure Etienne Marcel. Il retrouve pour cet exercice toute l'agilité lyrique « de sa vingt-cinquième année. » « Voici venir, ardente au combat, la troupe vaillante des encyclopédistes... Voyez-les frapper d'estoc et de taille la terre et le ciel, *le ciel surtout;* car ils n'ignorent pas que les abus les plus violents dont les peuples aient eu à souffrir ont reçu la consécration catholique et papale. Donc, écrasons *l'infâme!* tel est le mot d'ordre, le cri de ralliement de cette phalange d'élite. Ce ne sont pas seulement des lutteurs, ce sont aussi d'infatigables ouvriers. Avec quelle ardeur, pionniers de la civilisation, ils déblayent le terrain pour y édifier la cité nouvelle ! — Au-dessus de ces esprits, déjà si élevés, apparaissent comme deux phares dans le XVIIIe siècle, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau..... Ratifions le jugement de nos pères, et ne faisons pas la faute, ne commettons pas l'injustice d'exalter ou de décrier aux dépens l'un de l'autre ces deux beaux génies qui seront éternellement la gloire de notre pays, l'honneur de l'humanité, et que nous devons confondre dans une admiration commune. » Il est naturel, il est juste qu'après avoir renié, insulté Dieu, on déifie le fumier. M. Hamel est dans son rôle. Est-il besoin d'ajouter qu'il ne plaint que médiocrement Louis XVI? Néanmoins, la vérité a tant de force, qu'il se voit contraint d'estimer ce bon roi, que sa bonté a perdu, et qui n'a pas su mettre la force au service de sa droiture. Pour qui sait lire entre les lignes, M. Hamel n'est pas très-convaincu lui-même que la Révolution (qui nous a perdus, qui nous perd tous les jours) fût nécessaire. Il avoue, il laisse échapper l'aveu que la Royauté était disposée à toutes les réformes utiles, même avant les Etats généraux, et qu'elle n'eut d'autre tort que de n'oser braver une impopularité passagère, pour imposer aux factieux de toute nature le salut de la patrie. Mais, hélas ! les lecteurs de M. Hamel, grisés de son esprit révolutionnaire et de son « rhythme ému, » ne sauront pas lire entre les lignes, ne profiteront pas de ces aveux.

La brochure se termine à la prise de la Bastille. La joie de M. Hamel est un peu (bien peu) troublée par l'assassinat de M. de Launay, du major de Losme et du prévôt Flesselles. C'est à ses yeux, qu'on me passe l'expression, un petit malheur. « Il faut plaindre *assurément*, dit-il, ces victimes des vengeances populaires ; mais il

Digitized by Google

faut honorer *surtout* ceux qui ont péri pour une noble idée et qui ont arrosé de leur sang le berceau de la liberté. » C'est à peu près ce langage que tenait, l'an dernier, dans son *Journal officiel*, le Comité central de la garde nationale, à propos de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

La troisième brochure que j'ai parcourue, œuvre posthume de M. Désiré Bancel, a pour sujet principal *Les mystères* du moyen âge. C'est une œuvre sans valeur aucune, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire. Elle serait d'ailleurs inoffensive si l'exposé des théories littéraires de M. Bancel — très-souvent empruntées à M. Villemain — n'était çà et là entrecoupé de tirades révolutionnaires, très-propres à pervertir l'esprit des lecteurs incultes. M. Bancel me paraît avoir été, en somme, un esprit moins gâté que ne le sont ceux de MM. Louis Blanc et Ernest Hamel. Je ne serais pas surpris si l'on m'affirmait qu'il était plus éloigné qu'eux du socialisme et de l'irréligion. M. Victor Poupin ne nous donne pas là-dessus d'éclaircissements dans sa préface. En revanche, il nous donne une lettre de M. Crémieux, adressée à la mère de M. Bancel, et où ce vieil avocat, pour lors garde des sceaux de France, ne perd pas une si belle occasion d'être ridicule : « Quelle consolation à votre vive et légitime douleur ! Voyez la foule des bons citoyens s'empresser autour de son cercueil; *voyez le gouvernement lui rendre un suprême hommage;* entendez la République lui promettre un immortel souvenir ! » Quelle consolation à une mère de voir son fils honoré par la délégation du Gouvernement de la Défense nationale de quelques larmes que se charge de verser M. Crémieux et qu'essuie M. Glais-Bizoin !...

Laissons de côté maintenant la *Bibliothèque démocratique*. Nous n'aurons, je le crains, que trop d'occasions d'y revenir. Mais ne la laissons pas sans engager, une fois de plus, nos lecteurs à s'opposer de toutes leurs forces et par tous les moyens à la propagande du mal, à prêter leur appui à la propagande du bien. Nous leur recommandons chaleureusement l'œuvre excellente, entreprise par la *Société des cercles catholiques d'ouvriers* dont le succès, à Paris, a dépassé toutes les espérances, et qui est sur le point d'inaugurer par un cours d'histoire une série de cours et de conférences scientifiques et littéraires, qui auront lieu à la chapelle de Jésus-Ouvrier, près de la rue des Écoles. La Société se propose également de fonder une bibliothèque et une revue spéciale. Nous leur recommandons aussi la *Société de l'art chrétien*, qui se propose de publier une série de manuels sur l'histoire de l'art. L'art religieux, dans ses phases diverses, est intimement lié avec l'histoire nationale. On en peut dire autant de l'histoire ecclésiastique en général. Les documents qui s'y rapportent sont presque toujours fructueux pour l'intelligence de nos annales.

Les preuves abondent à cet égard. Mais en voici une nouvelle. Les *Analecta juris pontificii*, publiés par la librairie Palmé, renferment dans leur quatre-vingt-dix-neuvième livraison (janvier-février 1872)

Digitized by Google

de très-intéressants extraits des *Actes consistoriaux de Sixte-Quint*. Nous devons ces textes au cardinal Jules-Antoine Sanctori, connu de son temps sous le nom de cardinal de Sainte-Sévérine, qui prenait note, après chaque consistoire, de ce qui s'y était passé de plus remarquable. Les affaires de France trouvent naturellement leur place dans les allocutions du Souverain Pontife. Nous citerons comme exemple le discours prononcé par Sixte-Quint dans le consistoire du 11 janvier 1589, au sujet de l'assassinat du cardinal de Guise. Nous en extrayons le passage suivant, dont nous empruntons la traduction aux *Analecta :* Le cardinal de Guise a été assassiné. Un cardinal-prêtre, archevêque de Reims, a été mis à mort sans jugement, sans loi, sans pouvoir légitime. La loi divine oblige tous les hommes, nul n'en est exempt. La loi divine commande : *Tu ne tueras pas.* Aucun roi, ni prince, n'a le pouvoir d'assassiner. Lorsqu'un juge fait mourir quelqu'un en vertu de la loi, on ne dit pas qu'il tue, mais qu'il punit, châtie et réprime, en observant l'ordre du droit et du jugement. Ici on a assassiné, sans juger, sans condamner par l'autorité de la loi, sans permission du supérieur, c'est-à-dire de nous-même. Nous ferons justice et ce qui plaira à Dieu, comme ce sera juste. Et si l'on nous dit que de grands malheurs peuvent s'ensuivre, et qu'il faut les craindre, nous répondrons qu'il ne faut rien redouter lorsqu'on fait justice. Dieu est la justice même, il fait lui-même la justice et le jugement. Dieu est juste, il aime la justice. Il n'y a rien à craindre que le péché. C'est le péché qu'il faut craindre et non la justice. » En signalant — à titre de documents — les *Actes consistoriaux de Sixte-Quint*, recueillis par le cardinal de Sainte-Sévérine, nous devons faire observer que ces notes n'ont aucun caractère officiel, et que, ne rapportant pas, dans leur teneur authentique, les paroles du Souverain Pontife, il importe de n'en user qu'avec critique et précaution. Nous faisons, en outre, de très-fortes réserves sur les réflexions dont les *Analecta* font précéder la publication de ces actes, sur la domination des Bourbons d'Espagne à Parme et à Plaisance, comparée à la récente usurpation de Victor-Emmanuel. Le Saint-Siége est libre de faire, expressément ou tacitement, les concessions qu'il veut, et il n'y a point d'autre conséquence à en tirer que de s'en fier à lui sur l'appréciation et la revendication de ses droits. — Les *Actes consistoriaux* du cardinal Sanctori sont un document précieux à consulter, à comparer avec d'autres.

Nous l'avons dit au début de cette *Chronique*, les circonstances présentes ne sont pas favorables aux érudits, aux historiens. Nous n'avons donc pas à signaler un très-grand nombre de publications récentes ou en préparation. — M. Léopold Pannier vient de faire paraître l'histoire de Saint-Ouen-sur-Seine au moyen âge, sous ce titre : *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile d'après les documents originaux* (Franck et Aubry); nous n'avons pu que feuilleter ce volume qui vient de nous être remis. Nous en rendrons compte à nos lecteurs dans le *Bulletin bibliogra-*

Digitized by Google

phique de la prochaine livraison. Nous avons reçu une bonne impression du premier coup d'œil. Il y a beaucoup de notes et de pièces justificatives, et nous ne croyons pas nous trop avancer en l'indiquant dès aujourd'hui à nos lecteurs comme un bon modèle d'histoire locale[1]. M. Georges Augé doit compléter ce travail pour les temps modernes. — M. Martial Delpit, membre de l'Assemblée nationale, ancien élève de l'Ecole des Chartes, a publié un remarquable ouvrage sur les pèlerinages en Terre sainte. Nous indiquerons, dans le même ordre d'idées, le *Journal d'un pèlerin de Terre sainte*, complété par des études sur les lieux parcourus, par l'abbé Verrier, chanoine honoraire de Bayeux, qui vient de paraître à la librairie Palmé. — M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, prépare, avec le soin minutieux et la critique sévère qu'on lui connaît, une magnifique édition de *Villehardouin*, accompagnée d'une traduction, d'un glossaire, de magnifiques illustrations et d'une carte dressée par notre jeune et savant collaborateur, si merveilleusement doué pour la géographie historique, M. Auguste Longnon. Ce beau livre est sur le point de paraître à la librairie Didot. — M. de Beaurepaire vient de publier une *Histoire de l'instruction publique en Normandie*, où M. Bréal, nous l'espérons, ne négligera pas de puiser pour une nouvelle édition de son livre. — M. Alexandre Bruel travaille, avec cette sûre et patiente érudition qui le distingue, à la publication du *Cartulaire de Cluny*. — M. Siméon Luce va faire paraître incessamment le troisième volume de sa belle édition des *Chroniques de Froissart*, et M. Kervyn de Lettenhove poursuit de son côté, avec une ardeur infatigable, ses travaux sur le même sujet. — Signalons enfin à nos lecteurs le curieux livre que vient d'éditer M. Taine à la librairie Hachette, sous ce titre : *Un voyage en France en* 1792-94. Le livre et la préface ont fait sensation. Les partisans du système révolutionnaire n'en doivent pas être fort satisfaits.

Je ne terminerai pas cette *Chronique* sans exprimer le vœu que nous retrouvions pour nos études l'ordre et la paix. La France ne les peut trouver que dans ses traditions antiques. Il faut qu'elle reprenne la belle devise que saint Louis inscrivit sur ses monnaies: *Christus regnat, Christus vincit, Christus imperat.* Le Christ règne, le Christ triomphe, le Christ commande. Si elle comprend cette nécessité, si elle veut se repentir, et levant les yeux au ciel, implorant l'assistance divine, rentrer ensuite avec courage dans la royale voie que les siècles lui ont tracée, non-seulement elle recouvrera l'ordre et la paix, mais la grandeur et la liberté lui seront données comme par surcroît.

MARIUS SEPET.

[1] Un second coup d'œil nous oblige à faire, dès aujourd'hui, de très-fortes réserves sur l'esprit *philosophique* et *libéral* de l'auteur, qui se montre souvent, et est loin d'augmenter la valeur de l'ouvrage.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES ITALIENS

Nulle part plus qu'à Rome on ne rencontre d'archéologues habiles dans la science d'expliquer les ruines qui, à chaque pas, sollicitent l'étude; aussi nulle part ne peut-on se permettre moins d'assertions hasardées sous peine d'être à l'instant même sévèrement repris. C'est ce qui est arrivé à la *Reale soprintendenza degli scavi et monumenti*, dont le rapport sur les fouilles faites autour de la basilique Julia a été communiqué au *Bulletino dell' Istituto di correspondenza archeologica* et publié dans le cahier d'octobre 1871. Ce rapport a été aussitôt l'objet d'un examen critique dans le journal *La Voce della verita* [1]. L'auteur de l'examen a gardé l'anonyme, mais il n'est pas difficile de le reconnaître pour un archéologue consommé, sachant son Forum romain comme pas un, et le prouvant sans réplique au malheureux rédacteur du rapport officiel. Les termes sont vifs et ils paraissent justes. Presque à chaque phrase du rapport, l'auteur de l'examen critique signale une confusion de choses très-distinctes; il reproche à l'auteur du rapport d'ignorer des textes positifs qui viennent contredire ses assertions, de mal traduire le grec et le latin, et de ne savoir pas même parler correctement l'italien : il l'accuse de commettre des inepties en fait d'archéologie, et d'abuser ainsi ou de la bonne foi des lecteurs, ou de la patience des érudits. Certes, l'erreur sur une question archéologique importante est grave et doit être relevée, mais ce qui anime la verve de l'auteur de l'examen du rapport, c'est de voir tous les antiques monuments de Rome menacés par une administration ignorante et assez téméraire pour porter la main, sans nécessité, sous prétexte de restauration, sur les anciennes constructions, au risque de les défigurer. « Les antiquités romaines, s'écrie l'auteur de l'examen, toujours administrées par des hommes

[1] Ces articles ont été réunis en brochure : *Il rapporto della reale soprintendenza degli scavi e monumenti sulla escavazione della basilica Giulia, chiosato e comentato.* Roma, chez Alex. Befani, in-8°.

Digitized by Google

distingués et souvent par de grands hommes, sont en ce moment entre les mains d'ignorants présomptueux qui ont déjà commencé à les mal gouverner et qui feront davantage, si l'opinion publique ne s'y oppose promptement avec énergie et persévérance. » Ces paroles tombent de haut, je le répète, et auront dans le monde savant un légitime retentissement.

— Après les ruines de Rome païenne, nous devrions parler des ruines de Rome chrétienne, et certes la matière serait admirable, car nous aurions à suivre le savant commandeur J.-B. de Rossi dans son *Histoire des monuments découverts sous la basilique Saint-Clément à Rome* et dans sa *Monographie de la basilique de Junius Bassus sur l'Esquilin ;* nous aurions à indiquer comment M. de Rossi sait agrandir à chaque moment son sujet par des dissertations spéciales, pleines de sa prodigieuse érudition. Mais ce soin ne nous appartient pas : un de nos collaborateurs, plus autorisé que nous, doit nous entretenir des travaux de l'archéologie chrétienne, et l'œuvre de M. de Rossi trouvera naturellement sa place dans cette revue. Toutefois je veux rappeler dès aujourd'hui à mes lecteurs qu'une édition française du *Bulletino* a été publiée avec l'approbation de M. de Rossi par les soins et sous la direction de M. l'abbé Martigny, auteur du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*. En France, nous ne connaissons pas assez les grands travaux de M. J.-B. de Rossi, et malheureusement, il faut l'avouer, peu de personnes sont préparées par leurs études à les comprendre. Le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, je l'ai déjà dit, devrait se trouver dans toutes les bibliothèques ; j'ajoute : la traduction du *Bulletino* par M. l'abbé Martigny devrait toujours se rencontrer à côté du *Dictionnaire* dans chaque séminaire, dans chacun des cantons au moins où se tiennent les conférences ecclésiastiques. On est étonné de la multiplicité vraiment prodigieuse des matières traitées dans le *Bulletino*, et de la variété infinie des points d'archéologie, d'histoire et même de théologie qui y sont abordés, souvent même développés et approfondis. Il faut aller les y chercher [1].

— Ce n'est pas de monuments ni païens, ni chrétiens que s'occupe M. Rotondi, mais de l'histoire d'une province, la Gallia togata (*Archivio storico*, 3e série, t. XIII). M. Rotondi montre ce malheureux pays accablé d'impôts énormes, prélevés d'une manière plus insupportable encore. M. Charles Promis a, de son côté, beaucoup éclairé l'histoire des provinces romaines dans son *Histoire de l'ancien Turin*, où il fait revivre la *Julia Augusta Taurinorum*. Un écrivain de la *Civiltà cattolica* a donné sur l'ouvrage de Promis deux articles excellents. Tout municipe, toute colonie romaine étant en fait une petite Rome quant à son gouvernement et à ses usages, M. Promis, en décrivant les conditions des peuples de toute la région transpadane,

[1] L'édition française n'a livré jusqu'à ce jour que les années 1867, 1868, 1869, au prix de 10 fr. par an. Quant au bulletin des quatre premières années, on le publiera successivement, dès qu'on aura reçu un nombre de souscriptions suffisant pour couvrir les frais.

Digitized by Google

a donné comme un abrégé de l'histoire de l'Empire romain. Le rédacteur de la *Civiltà* fait justement ressortir l'importance de cet ouvrage, où M. Promis marche toujours appuyé sur des témoignages authentiques, chartes antérieures au XIIIe siècle où se conservent encore des noms antiques, et surtout inscriptions dont deux cent soixante-quatorze sont citées et commentées suivant la voie ouverte par Borghesi, agrandie par Ritschl, Henzen, Renier, Mommsen, etc. Promis sépare très-bien, on peut le croire, les inscriptions authentiques des inscriptions fausses, dont il y a eu toujours d'effrontés faussaires, comme Sigorio au XVIe siècle, Malabaila au XVIIe, Meyranesi et Delevis au XVIIIe. A la suite de ces recherches, le nombre des amphithéâtres romains en Italie se trouve encore augmenté, et ainsi peu à peu la science fait des progrès : tandis que Hübner ne comptait que trente-six amphithéâtres italiens, que Friedlander n'en comptait que soixante-deux, il y en a à présent quatre-vingt-cinq connus. La *Civiltà* examine, à la suite de Promis, un des points les plus curieux traités par ce savant, le caractère des *Augustali*, qui formaient le second ordre de municipe entre les décurions et la *plebs*. Les *Augustali*, en effet, dont le caractère était moitié politique et moitié religieux, sorte de bourgeois enrichis, formaient une noblesse plébéienne toute personnelle, restée presque inconnue avant les travaux d'Egger, de Zumpt et de Mommsen. L'écrivain de la *Civiltà* relève également, entre plusieurs autres choses, que les monuments produits par Promis confirment l'opinion de Zaccaria, contraire à celle de Maffei, de Marini, d'Orelli, et établissent que les *liberti* étaient inscrits dans les tribus romaines qui avaient droit de suffrages.

— M. Promis a écrit une excellente *Histoire de Turin;* M. Alfred de Reumont, une excellente *Histoire de Rome*. Un rédacteur de la *Civiltà cattolica* a consacré aussi à l'œuvre de ce dernier savant des pages pleines d'intérêt. L'ouvrage de M. de Reumont est bien supérieur à celui de Papencordt, qui n'est qu'une ébauche publiée après sa mort par Hofler, et à celui de Grogorovius, qui embrasse seulement, comme celui de Papencordt, l'histoire du moyen âge, et porte l'empreinte du peu de solidité de son jugement historique. Grogorovius est protestant, et il tombe dans l'erreur en des matières fort graves. Son *Histoire* est pleine de préjugés et de haine contre les Papes. Dans l'ouvrage de M. de Reumont, au contraire, qui va de Romulus à Pie IX, et comprend l'histoire politique, civile, religieuse, littéraire, topographique de Rome, il y a peu de réserves à faire, car M. de Reumont a une grande érudition et une grande justesse dans le jugement. Il ne calomnie pas, mais ne dissimule aucune faute, et ne transforme pas l'histoire en panégyrique. C'est un éloge que la *Civiltà* lui adresse. La *Civiltà* reproche seulement à M. de Reumont de croire et à la chute du pape Libère et à la permission donnée, dit-on, par Innocent II, de recourir aux aruspices lors de l'invasion des Goths. M. de Reumont, dit-on encore, accuse le pape Vigile, que Bianchi et autres ont justifié; il admet la pragmatique-sanction de saint Louis, qui fut inventée au XVe siècle, et il accepte pour

Digitized by Google

Nicolas III une certaine complicité dans les trames de Jean de Procida; enfin le rédacteur de la *Civiltà* reproche à M. de Reumont, digne pourtant de tant d'éloges, de se méprendre sur les rapports entre la Papauté et l'Empire au moyen âge.

— Le même M. de Reumont, infatigable dans ses travaux, a rendu compte dans l'*Archivio* de la belle *Histoire de Sixte-Quint,* par le baron de Hübner, et le même ouvrage a inspiré également un rédacteur de la *Civiltà*. Sixte-Quint se trouve partout vengé des accusations émises contre lui, et ses relations avec les cours de France et d'Espagne apparaissent dans tout leur jour. La partie la plus importante de l'ouvrage du baron de Hübner est celle qui traite de la Ligue. On y trouvera peu à ajouter, dit le rédacteur de la *Civiltà*, et rien à changer. Ce peu qu'il serait encore possible d'ajouter, nous espérons le produire bientôt, ici même, en nous appuyant sur des documents inédits très-importants, que M. de Hübner ne semble pas avoir connus.

— Si Sixte-Quint a été attaqué, son prédécesseur Grégoire XIII ne l'a pas moins été, car il applaudit à la Saint-Barthélemy. Pourquoi? parce qu'il crut à l'existence d'un complot auquel le roi de France venait d'échapper. — Mais c'est là une fable à laquelle on ne peut croire, s'écrie un écrivain anglais dont le travail sur la Saint-Barthélemy, paru dans le *North British Review* (octobre 1869), a été traduit et publié dans les *Atti del reale Istituto Veneto*[1]. C'est M. T. Gar qui présente ainsi ce travail, jugé par lui le plus savant et le plus impartial qui ait paru sur les événements de cette fameuse journée. M. Gar l'a fait précéder de quelques pages d'introduction où il y a plusieurs réserves à faire. Ainsi, M. Gar parle de deux mille personnes tuées à Paris, de vingt mille en province, et cela, dit-il, d'après les conjectures les plus modérées. Or le martyrologe protestant nomme sept cent quatre-vingt-six personnes, dont cent cinquante-deux à Paris; doublez le nombre et au delà pour les victimes inconnues, c'est deux mille qu'il faudra compter pour toute la France. M. Gar, comme l'auteur anglais, croit à la préméditation du massacre, et s'appuie sur le récit fait au Sénat vénitien par Giov. Micheli, ambassadeur en France, qu'Alberi a publié en 1860 dans le tome XII de ses *Relazioni di ambasciatori Veneti;* mais Contarini et Cavalli, Vénitiens aussi, n'ont pas de doute sur la résolution prise à l'improviste par la Reine mère. L'auteur anglais constate qu'aucun membre du clergé de France ne figure comme agent dans la préparation ou l'exécution du massacre: il convient également qu'aucune preuve de complicité de la part de Rome ne s'est produite avant l'événement; mais, ajoute-t-il, le Pape en a été très-heureux ensuite, suivant en cela l'opinion générale qui n'admettait pas plus de compromis entre catholiques et protestants qu'entre protestants luthériens et protestants calvinistes. M. Gar a joint à sa traduction des documents inédits qui ont bien leur importance. Il y a, en effet, une lacune dans les registres originaux des délibéra-

[1] Dispensa 8ª, 1869-1870.

Digitized by Google

tions du Sénat vénitien en 1572, et M. Gar supplée cette lacune d'après un manuscrit, récemment restitué par l'Autriche aux Archives de Venise, contenant les *Annali della republica* de 1572 à 1573, compilés par un secrétaire du Sénat. Dans ce manuscrit sont rapportées textuellement trente-deux dépêches des ambassadeurs vénitiens dans les cours de France, d'Espagne et de Rome. Ces dépêches, dit M. T. Gar, confirment l'assertion de l'auteur anglais, que le massacre de la Saint-Barthélemy fut longtemps prémédité. Nous avons lu ces dépêches, mais nous n'en tirons pas la même conclusion : ce sera à étudier.

— Une dépêche, importante parce qu'elle est la première en date (elle est du 28 juillet; celles connues sont du 2 août), écrite par Charles-Quint après le siége de Rome, a été publiée par M. Marsolin dans l'*Archivio storico* [1]. Rome a-t-elle été prise avec ou sans le consentement de Charles-Quint? M. Jesenko a traité la question dans un écrit publié en 1864 à Goritz : d'après la lettre de l'Empereur, ce serait complétement à son insu et contre son attente, il le dit et s'élève énergiquement contre l'audace téméraire des hommes d'iniquité.

— Ne quittons pas l'histoire des Papes sans signaler la publication des *Acta juris pontificii* qui intéresse également notre histoire. Ce sont les objections faites par le promoteur de la foi dans le procès de béatification du vénérable Innocent XI, lors de la congrégation tenue en présence de Benoît XIV, et les réponses péremptoires faites à ces objections : l'affaire du marquis de Lavardin, les rapports avec les Jansénistes, etc., se trouvent discutés.

— Parmi les accusations portées contre le Saint-Siége, on peut citer celle d'avoir dirigé les coups portés contre ce religieux de triste mémoire qui eut nom Paolo Sarpi. L'*Archivio storico* répète cette accusation dont Cantù a fait justice, et cependant cette revue publie [2] un document qui commanderait au moins le doute. C'est l'interrogatoire des témoins entendus par les Inquisiteurs de l'Etat de Venise, lors de la tentative d'assassinat contre Sarpi. Or il n'y a pas un mot qui inculpe le Pape. On a dénoncé deux assassins payés par Alexandre Parrasius, qui habitait dans la maison du Vénitien Rodolphe Poma, arrivé récemment de Rome avec des lettres de recommandation du vicaire général des Dominicains et du cardinal Borghèse ; les assassins se sauvèrent, dit-on, dans la maison du Légat, on croit que l'un d'eux est un prêtre ; voilà tout ce qui résulte des dépositions : il faut autre chose pour condamner un Pape devant le tribunal de l'Histoire.

— L'*Archivio* ayant acheté des héritiers de Coppi un travail inédit sur la procédure civile à Rome pendant le moyen âge, publie les pages du savant continuateur des *Annales* de Muratori. Le travail n'est pas complet, mais il contient des indications précieuses. Coppi montre avec quelle sollicitude on étudiait les procès; il

[1] 3e série, tome XII, p. 3.
[2] Tome XII.

Digitized by Google

signale la coutume de prendre l'avis de plusieurs personnes pour le jugement, et l'usage observé par les juges de relater dans la sentence le point de fait qu'il s'agissait de décider. Au milieu des changements politiques, la justice continua de suivre ces louables usages : au XIVe siècle, on voit encore relater le point de fait, et on mentionne que la sentence est rendue sur la *vue* des documents. Les abus survinrent : Paul II, Grégoire XIII y portèrent remède, mais ils reparurent, et lorsque Muratori eut écrit, en le dédiant à Benoît XIV, son livre *Dei difetti della giurisdizione* (1742), Benoît XIV rendit une constitution pour améliorer la procédure.

— M. Coppi s'est occupé de la procédure dans les Etats romains ; M. Volpicella a écrit sur la législation au moyen âge dans le royaume de Naples. C'est à M. Volpicella que nous devons, depuis 1852, la publication des lois maritimes de Trani, datées de 1063, les plus anciennes que l'on connaisse et que Pardessus n'avait pas données dans son Recueil. A propos du dernier ouvrage de M. Volpicella, M. G. Rosa a parlé, dans l'*Archivio storico* [1], du droit des aubains et montré que, parmi toutes les nations, l'Italie fut celle où le droit d'aubain a été le moins exercé ; il n'y pénétra au XVe siècle, d'abord dans le royaume de Naples, que sous l'influence de la France féodale et de l'Espagne aristocratique. Ces études sur les coutumes des différents peuples sont intéressantes et, à ce titre, on peut signaler les articles de M. Belgrano sur les fêtes et jeux du moyen âge [2]. Qui se rappelle aujourd'hui à Gênes l'ordre équestre établi dans cette ville sous le vocable de saint Georges pour défendre la religion et la patrie ? Qui se souvient qu'en 1637 la cité se donna à la Vierge Marie ? Il a fallu, pour arriver à faire pénétrer dans les peuples ces actes de foi, combattre dans l'esprit des populations les superstitions antiques. M. Alfred de Reumont, en établissant dans l'*Archivio* [3] la connexion des traditions italiennes et des fables germaniques au sujet de montagne de Vénus près de Norcia, a montré la continuation des croyances païennes jusque dans le moyen âge, et il ressort évidemment de ces faits, joints à tous ceux déjà connus, que la nuée de superstitions, tant reprochée au moyen âge, est d'origine essentiellement païenne ; elle a été combattue et n'a pu être entièrement dissipée que très-tard par la lumière du Christianisme. A la fin du XVe siècle, l'Italie était encore tellement remplie de ces superstitions (Jacques Burckhardt l'a établi dans son ouvrage *Die Cultur der Renaissance*), que le pape Innocent VIII publia contre elles la bulle *Summis desiderantes*, suprême effort pour débarrasser l'intelligence humaine de l'oppression sous laquelle elle gémissait. Toutes ces études, d'intérieur pour ainsi dire, sont utiles, je le répète, pour bien apprécier l'état des peuples.

— Je signalerai encore un article de M. Pierre Martini dans l'*Ar-*

[1] Dispensa 5e, 1871.
[2] Tome XIII, p. 39.
[3] Tome XIII.

Digitized by Google

chivio[1], appelant l'attention sur la publication du chevalier Borghi des *Chroniques* de Tomasino Lancelloti, où est relaté le prix des grains, des comestibles, le cours des monnaies en Italie au commencement du xve siècle.

— C'est à cette époque que mourait Bonne de Savoie, cette duchesse de Milan dont, malgré les recherches du comte Sclopis, du marquis de San-Tomasso, du chevalier Morbio, on ignorait et la date et le lieu de la mort. Grâce à des documents nouveaux, M. Gaudenzio Claretta établit[2] que Bonne mourut à Fossano en Piémont, à la fin de 1503 ou au commencement de 1504.

— Si nous nous reportons un siècle plus tard, nous rencontrons la grande question des mariages espagnols, que M. Perrens a étudiée, et sur laquelle M. Auguste Bazzoni a pu, dans l'*Archivio storico*[3], offrir de nouveaux renseignements, inconnus à M. Perrens. M. Bazzoni a pour cela consulté les archives de Toscane où sont les dépêches du marquis de Campiglia, du comte d'Elci, ambassadeur de Cosme II à Madrid, ainsi que les instructions du secrétaire d'Etat Vinta. Grâce aux nombreuses citations qu'il leur emprunte, M. Bazzoni a montré comment et quand fut reprise la négociation rompue par la maladresse du comte de Tolède peu avant la mort d'Henri IV, et quelle part importante y a prise le gouvernement de Toscane jusqu'à la conclusion définitive du mariage en 1612. Avant ce travail on ne pouvait connaître le grand rôle joué alors par la diplomatie florentine, ni la confiance qu'elle sut inspirer aux cours de France et d'Espagne.

— A l'histoire de cette époque se rattache un long article de l'*Archivio*[4] sur les lettres du cardinal Bentivoglio, nonce en France, récemment publiées par M. Louis de Steffani. On voit par de nombreux extraits de ces lettres les efforts du nonce pour calmer les esprits et réconcilier Marie de Médicis avec le roi son fils. Bentivoglio écrivait alors ce mot qui, bien souvent, hélas! a pu s'appliquer à notre pays: « La Francia in somma non puo stare senza continuo novita. »

— Ne quittons pas cette époque sans indiquer les observations de M. E. Piccolomini sur les récentes recherches et jugements du baron de Weyhe-Eimke, au sujet du caractère historique de Max. Piccolomini dans le *Wallenstein* de Schiller[5]. M. Piccolomini, appuyé sur des documents, revendique la personnalité italienne de Piccolomini, qui, bien qu'au service de l'Empereur, voulait rester italien. M. de Weyhe-Eimke prétendait en faire un héros allemand. C'est une page du livre réclamé par le comte Balbo, lorsqu'il écrivait dans son *Sommario della storia d'Italia* (p. 351) : « Ce serait une histoire grande et magnifique que celle des Italiens hors de l'Italie. »

[1] Tome XIV.
[2] Tome XII, p. 62.
[3] Tome XIV.
[4] Tome XII.
[5] 3e série, tome XIV.

Digitized by Google

— Quelle histoire grande et magnifique serait également celle de Savonarole, si une plume aussi prudente qu'habile venait à l'écrire! L'*Archivio storico* publie [1] un fragment de l'histoire de la controverse de Savonarole avec les Frères mineurs, écrite par le P. Denis Pulicari. Le P. Denis montre que Savonarole eut la très-bonne intention de s'opposer à toute la corruption du clergé et des laïques, prévoyant bien que cette corruption amènerait le trouble dans la Chrétienté et la servitude en Italie.

—Nous avons à peu près indiqué les articles importants parus dans les Revues italiennes concernant l'histoire du passé; avant de dire quelques mots sur plusieurs écrits touchant l'histoire contemporaine, je voudrais avertir mes lecteurs que le bruit fait depuis plusieurs années autour de ces manuscrits découverts en Sardaigne, et connus sous le nom de Chartes d'Arborea, n'est pas encore apaisé. En 1870, le comte Baudi de Vesme avait exprimé à M. Mommsen le désir de voir examiner ces pièces par l'Académie des sciences de Berlin, et afin que l'Académie pût juger en connaissance de cause, on lui envoya, outre l'ouvrage de Martini où les pièces sont reproduites intégralement avec *fac-simile*, bon nombre des manuscrits eux-mêmes. Une commission fut nommée dans le sein de l'Académie. Jaffé, dont la science déplore la perte, jugea ces manuscrits faux, au point de vue paléographique; il soutint qu'ils étaient l'œuvre d'un même falsificateur, ou d'une même association de falsificateurs. Quant au fonds, qui venait bouleverser l'histoire de la Sardaigne et celle des origines de la langue italienne, on reconnut que la falsification était grossière et toute récente, car on y mettait à profit des livres et des inscriptions publiés récemment. Ces chartes, disait l'Académie de Berlin, étaient donc fausses, fausses comme les prétendues inscriptions de la Ligurie et les manuscrits de Simonide. Plusieurs Italiens, Mgr Liverani, par exemple, dans la *Rivista europea* [2], émirent le même sentiment, mais d'autres résistèrent et soutinrent que les chartes étaient vraies; on soumit le rapport de l'Académie de Berlin à la critique, et on parla hardiment de la fausseté des théories paléographiques de Jaffé, et de l'incroyable légèreté (*sic*) des académiciens. L'*Archivio* donne asile à ces récriminations, qui ne sont sans doute pas sur le point de finir [3].

— En arrivant aux temps proches de nous, il faut signaler l'article de M. Mariano d'Ayala, dans l'*Archivio storico* [4], sur la vie de Dominique Cirillo, médecin napolitain, qui eut un rôle politique sous le Directoire et l'Empire; il faut noter la publication de M. Caluci sur la première période de la révolution italienne en 1848, à Venise notamment, dont M. Caluci a été l'envoyé près du gouvernement provisoire central de la Lombardie; trente-deux documents, parmi lesquels

[1] 3e série, tome XIII, p. 367.
[2] Décembre 1870.
[3] Tomes XII et XIII, *passim*.
[4] Tomes XI et XII.

Digitized by Google

sont des instructions du gouvernement de la République de Venise. donnent un certain prix à ce travail [1].

— Dans la *Civiltà cattolica*, un article intitulé *I crociati di San Pietro* est conçu dans un tout autre esprit : les pièces historiques et les détails intimes y abondent également : c'est l'histoire politique et anecdotique de l'invasion du territoire romain en 1867. Il serait à désirer que ce travail fût traduit en français. car la France a une belle page dans ce récit fidèle. Elle honorerait ainsi d'un souvenir pieux et ces deux frères Dufournel, et de Veaux, de Quelen, Guillemin, Quatrebarbes, et tant d'autres, morts victimes du dévouement et de l'honneur. Ils ont combattu pour assurer l'indépendance des Papes chefs de l'Eglise catholique, indépendance qui, depuis dix-huit siècles, ne s'est rencontrée que dans la souveraineté. Vingt fois cette souveraineté a paru détruite : il y a eu des Agilulphe pour se faire appeler *Rex totius Italiæ*, il y a eu des Albéric pour s'intituler *Princeps omnium Romanorum ;* il y a eu... Mais il faudrait citer tout l'article sur les destinées de Rome, publié dans la *Civiltà* (août 1871), et conclure avec l'auteur : « D'Alaric à Napoléon III, l'histoire de tous les violateurs de la cité pontificale montre visiblement qu'ils ont été atteints par la main vengeresse de Dieu. »

— Il est bon de dire un adieu à ceux qui tombent sur le champ de bataille de l'étude, et de rappeler, après une vie éteinte, ses titres à la reconnaissance des érudits. L'*Archivio storico* ne néglige pas ce pieux devoir, et malheureusement, presque dans chaque cahier, il y a une perte à enregistrer. Ici, c'est Canestrini, un des plus anciens collaborateurs de l'*Archivio*, l'éditeur bien connu des *Relations diplomatiques entre la Toscane et la France;* là c'est Cibrario, le savant Piémontais; plus loin c'est Sagredo, le noble Vénitien; puis c'est Thomas Gar, qui venait de consacrer à son ami un dernier souvenir. M. Tabarrini, en rendant hommage à l'auteur de l'*Economie politique au moyen âge*, a reproché justement à Cibrario de n'avoir pas fait assez grande la part du Christianisme dans l'abolition de l'esclavage [2]. Il y a toute une école, dit à ce propos le docte écrivain, qui nie ou réduit à rien l'action sociale du Christianisme et soutient que l'abolition de l'esclavage, comme tant d'autres réformes civiles, est un effet de la raison progressive de l'humanité. Or, en voyant cette institution approuvée par tous les sages de l'antiquité, on ne peut se persuader que sans le Christianisme l'esclavage aurait disparu du monde. Ce sont là de bonnes paroles, que Cibario eût été digne d'entendre. Dans la notice sur Sagredo (publiée dans *Atti del Istituto Veneto* disp. X), M. Thomas Gar rappelle les travaux de l'éditeur des *Annales* de Dominique Malipiero sur Venise, spécialement sur les sociétés des constructeurs et sculpteurs d'édifices à Venise : il saisit cette occasion pour confirmer l'opinion de Sagredo touchant la continuité des associations d'artisans, depuis leur origine latine jusqu'au XIIIe siècle

[1] *Atti del Istituto Veneto*, 1871, dispensa 1a et 2a.
[2] *Archivio*, 1871, 6a disp.

Digitized by Google

où elles apparaissent si bien organisées. C'est ainsi que l'érudit ne perd jamais une occasion d'affirmer ce qui, à ses yeux, paraît la vérité. M. Gar était un de ces travailleurs infatigables qui peuvent se tromper, mais qui sont toujours sincères, puisqu'ils ont au cœur l'amour pur de la science. Puissions-nous, à l'exemple de ces vaillants champions de l'étude, ranimer notre ardeur et poursuivre laborieusement notre tâche !

HENRI DE L'EPINOIS.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées, par M. V. Guérin. Paris, imprimerie impériale, 1868-1869, 3 vol. gr. in-8°.

Nous sommes bien en retard pour parler de cet ouvrage important, dû à la plume de l'un de nos collaborateurs; mais ce retard est, jusqu'à un certain point, explicable. La *Description de la Palestine* a paru peu de temps avant les graves événements qui sont venus bouleverser la France; pendant longtemps, les lecteurs les plus zélés et les plus curieux de s'instruire n'ont eu ni le loisir, ni la liberté d'esprit de prendre connaissance de travaux de longue haleine. Nous réparons aujourd'hui notre négligence forcée, en appelant l'attention sur un ouvrage qui s'adresse non-seulement aux savants, mais encore à tous ceux que la piété et la curiosité entraînent vers ces contrées d'Orient, si riches en souvenirs.

M. Guérin aime la Palestine en chrétien et en archéologue. La foi et la science, sous sa plume, se prêtent un mutuel appui et lui permettent, après les nombreux ouvrages publiés sur ces contrées, de faire connaître véritablement la *commune patrie de toutes les nations chrétiennes*. Il a parcouru tous les pays qu'il décrit, la Bible à la main, avec l'attention infatigable et scrupuleuse de l'archéologue, avec le zèle persévérant du voyageur qui cherche des découvertes à signaler. Sans parti pris, M. Guérin interroge les ruines, étudie les noms de lieu, parcourt les routes les moins suivies, et à chaque pas constatant l'exactitude et la véracité de l'Ancien et du Nouveau Testament, il ajoute une somme considérable de connaissances nouvelles, dont on lui est personnellement redevable, aux faits déjà nombreux signalés par les voyageurs qui l'ont précédé. Sans en prévenir ses lecteurs, j'allais dire sans le vouloir, M. Guérin affirme une fois de plus la valeur historique de la Bible, ce livre si précieux et si respectable, décrié systématiquement par une école qui, ne pouvant ou ne voulant pas le comprendre, s'évertue à en contester l'authenticité et à en déchirer chaque page une à une.

C'est avec des ressources relativement très-restreintes, mais avec une force de volonté à toute épreuve, que M. Guérin a été, à trois reprises, étudier la Palestine. Trois volumes seront consacrés à la Judée; trois autres à la Samarie et à la Galilée. Aujour-

Digitized by Google

d'hui nous signalons à nos lecteurs les trois premiers ; j'allais oublier de dire qu'un septième volume sera exclusivement donné à l'étude de Jérusalem.

Dans son ensemble, la *Description de la Palestine* est l'histoire de chaque localité détruite ou encore existante de la Palestine : la géographie, l'histoire, l'archéologie, tout y est relaté, depuis les temps bibliques : les textes sacrés ou profanes sont cités *in extenso* ; l'auteur a voulu que l'on eût sous la main tout ce qui pourrait éclairer ses lecteurs, et, au besoin, permettre de discuter ses opinions. Il est impossible de montrer plus de loyauté et de bonne foi ; remarquons aussi que si M. Guérin a fait de nombreuses découvertes, il montre une grande modestie : il est bon de dire ici que toutes les fois qu'un fait important n'est pas indiqué en note comme emprunté à quelque autre explorateur, il va sans dire que l'honneur en revient à l'auteur, qui semble s'être imposé la règle de ne pas mettre sa personnalité en évidence.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de tout ce que contiennent les trois volumes de M. V. Guérin : avec lui on peut faire, sans quitter la France, le pèlerinage de la Palestine. Mais pour ceux qui ont le courage et le loisir de naviguer, ce livre est doublement précieux. Il trace l'itinéraire à suivre, il résume au retour tout ce que l'on a vu ; c'est le véritable manuel du pèlerin. Des livres de ce genre ne font pas seulement honneur à leur auteur ; ils font aussi honneur au pays dans lequel on peut faire les fortes études qui sont les préliminaires indispensables de pareilles œuvres.

A. DE B.

Histoire des Conciles, *d'après les documents originaux*, par Mgr HÉFÉLÉ, traduite par l'abbé DELARC. Tome VII. Paris, A. Le Clere, 1872, in-8° de 556 p.

La traduction du septième volume de l'*Histoire des Conciles* d'Héfélé vient de paraître. Ce volume comprend l'histoire de l'Eglise (car c'est plus une véritable histoire de l'Eglise qu'une histoire des Conciles, écrite par un tel développement) de la mort de Grégoire VII à l'avénement d'Innocent III : période pleine de troubles, de violences, car c'est une époque où les antipapes luttent contre les papes, ou des empereurs, des seigneurs combattent les papes, les évêques, où partout il y a un parti puissant opposé à l'Eglise. Chaque parti a ses chefs, ses écrivains, ses annalistes destinés à agir sur l'opinion, et dont les affirmations contradictoires sont pour l'historien moderne une des grandes difficultés de l'étude de ces temps. Les actes sont d'accord avec les paroles pour mener l'attaque contre l'Eglise. Ainsi on voit un Frangipani, par exemple, apprenant l'élection du pape Gélase II, enfoncer les portes de l'Eglise, saisir à la gorge le nouvel élu, le frapper de coups de pied et de coups de poing, et l'emmener chez lui prisonnier. Lorsque les passions étaient ainsi furieuses, comment espérer une pacification? Elle vint cependant, par suite de mutuelles concessions, lorsque les papes et les empereurs — comme ils le firent à Worms après la lutte entre Henri V et Pascal II, et à Venise après la lutte entre Frédéric Ier, Barberousse et Alexandre III — reconnurent chacun leurs droits réciproques. Les empereurs regardant la puissance politique des évêques comme leur puissance principale, voulaient réserver toute influence sur l'occupation des siéges épiscopaux, tandis que les papes voulaient enlever aux empereurs tout pouvoir sur les élections,

Digitized by Google

ce qu'il était difficile de faire admettre en Allemagne, où les évêques étaient beaucoup plus riches et plus puissants que partout ailleurs. Tel est le jugement de Mgr Héfélé, toujours modéré, reconnaissant ce qu'il y a de vérité en chacun des deux partis qui se firent si longtemps la guerre.

Le volume qui vient de paraître est donc des plus importants : en dehors de cette grande querelle du sacerdoce et de l'Empire, il donne les détails les plus complets sur Abailard, sur Thomas Becket et sa lutte contre le roi d'Angleterre, sur les croisades, etc... Dans ce volume, comme dans les précédents, on rencontre la même érudition; en l'étudiant, on pénètre dans la connaissance de cette époque où, à côté de tant de fiers caractères, d'une foi si vive, se trouvent aussi des défaillances qui attristent et un esprit de rébellion obstiné. M. l'abbé Delarc a droit à tous nos éloges, car la tâche qu'il poursuit est ingrate, vu l'indifférence coupable de beaucoup de ceux qui devraient le plus l'encourager. Je demanderais seulement une attention parfois plus grande dans la traduction des noms de lieux ; ainsi l'abbé de S.-Védast est l'abbé de S.-Wast, etc... ; mais ce sont là des imperfections qui ne détruisent pas l'utilité incontestable de ce beau travail.

H. DE L'E.

Histoire du culte de la sainte Vierge dans la ville de Rennes, ouvrage composé sur les documents originaux, pour la plupart inédits, par le R. P. dom Fr. PLAINE, religieux bénédictin de l'abbaye de Ligugé. Rennes, H. Vatar, 1872, in-8° de 380 p.

Le P. Plaine, Rennais d'origine, en publiant ce petit volume, a voulu mettre en lumière la protection particulière que la sainte Vierge a accordée à la ville de Rennes; constater la foi séculaire et la piété des habitants de cette ville pour la Mère de Dieu ; enfin, rappeler aux générations présentes et futures que le culte de la Vierge, plus que jamais, doit se perpétuer dans cette population honorée d'une protection dont les preuves sont nombreuses et palpables. On trouve dans ce petit livre, d'une lecture attachante, des détails curieux, et une étude critique au sujet de la délivrance de Rennes, lors du siége des Anglais en 1357, et sur la fondation du couvent des Dominicains de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Espérons que les Bénédictins bretons, continuant les traditions de leur ordre, se mettront à éclaircir l'histoire religieuse de leur province, en se servant des ressources de la critique que leurs devanciers ne connaissaient pas encore.

A. DE B.

Histoire de saint Abbon, *abbé de Fleury-sur-Loire et martyr à La Réole en* 1004, avec une introduction sur le xe siècle, par l'abbé J.-B. PARDIAC. Paris, Lecoffre, 1872, in-8° de 594 p. et 2 grav.

Le xe siècle passe pour une époque de ténèbres, d'ignorance et de barbarie. M. l'abbé Pardiac ne rejette point absolument cette assertion ; mais il veut montrer ce qu'elle peut renfermer de vérité, et pour cela il fait un tableau complet : d'un côté le mal, trop souvent dénoncé pour qu'il soit besoin de s'y arrêter longtemps ; de l'autre le bien : tel est le sujet de son introduction. En face de la barbarie, il fait voir la salutaire action de l'Église réformant la société civile et se réformant elle-même, fondant des monastères asiles de la paix, de la civilisation et de la lumière, enfantant des saints et produisant des hommes grands par l'esprit comme par le

Digitized by Google

cœur. La vie de saint Abbon complète le tableau, car il fait honneur à son siècle comme il aurait fait honneur à tout autre. Ce fut d'abord un saint et en même temps un théologien, un canoniste, un poëte, un historien, un professeur renommé; il connaissait les mathématiques et excellait dans les arts manuels. Placé à la tête d'une des grandes abbayes de France, Fleury-sur-Loire, désignée souvent sous le nom de Saint-Benoît-sur-Loire, il a joué un rôle important dans l'Église et dans l'État. Il soutient les droits de l'Église avec une vigueur qui n'est plus dans nos mœurs; il sait rappeler à ses devoirs le roi Robert dont il fut l'ami et le conseiller; il défend énergiquement la discipline et les bonnes mœurs. Arnulfe et Gerbert, irrégulièrement élevés sur le siége de Reims, trouvent en lui un adversaire avec lequel il faut compter, ainsi que tous ceux qui veulent porter atteinte aux priviléges de l'abbaye qu'il gouverne. Il obtient la confiance du Souverain Pontife. En même temps qu'il se signale par sa sage administration, il déploie son zèle dans la réforme des abbayes, après avoir été appelé en Angleterre pour faire revivre la règle de Saint-Benoît et fleurir les lettres.

M. l'abbé Pardiac a voué à saint Abbon un culte qui l'a soutenu dans les recherches nombreuses qu'il a faites et qui donne à son style une certaine chaleur communicative. Il fait preuve d'une érudition variée; mais n'en abuse-t-il pas quelquefois dans des digressions trop fréquentes, qui détournent l'attention et ne sont point toujours bien placées? Son enthousiasme lui fait quelquefois précipiter ses jugements, ou du moins l'empêche de les motiver d'une façon satisfaisante, et le porte à donner aux faits des commentaires qu'ils ne méritent pas. Ainsi il ne s'aperçoit pas (p. 117) qu'en adoptant le chiffre du P. Dubois pour le nombre des auditeurs que saint Abbon avait attirés autour de sa chaire, et qu'en disant que *d'après* ce Père ce chiffre a été admis par Mabillon, Ziegelbauer, etc., il infirme l'autorité des témoignages qu'il invoque et qu'il n'oppose, en réalité, à Dom Rivet que le P. Dubois; comme il ne reproduit les arguments ni de l'un, ni de l'autre, il met le lecteur dans l'impossibilité de se décider. Il en est de même dans plus d'un passage. Donc, tout en louant la science de M. l'abbé Pardiac, l'étendue et la variété de ses informations, son talent d'exposition et ses convictions profondes, nous aurions voulu trouver une critique plus serrée, des jugements plus longuement motivés.

R. DE ST-M.

The Patriarch and the Tsar. — *The Replies of the humble Nicon, by the mercy of God Patriarch, against the questions of the Boyar Simeon Strechneff and the answers of the Metropolitan of Gaza Païsius Ligarides;* translated from the Russ by William PALMER, M. A., late Fellow of Magdalen College, Oxford. London, Trübner and Co; St-Petersburg, A. Münx, etc., 1871, in-4° de XXXIX-674 p.

La publication de cet ouvrage est, à nos yeux, un heureux événement. Tout le monde connaît l'esclavage de l'Eglise russe. C'est à Pierre Ier que la Russie doit d'offrir le spectacle d'un pays dont les institutions religieuses ont le plus parfaitement réalisé l'idéal païen d'une religion *instrumentum regni*. Toutefois Pierre Ier, on le conçoit aisément, eût échoué dans son œuvre, si l'Église russe n'y eût été de longue main préparée. Dès 1589, les puissants Tsars de Moscovie avaient obtenu des quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'érection d'un

Digitized by Google

cinquième patriarcat à Moscou, avec les mêmes droits que les autres. Le patriarche de Constantinople, Jéremie, s'était rendu en personne à Moscou, et la consécration épiscopale dont l'élu Job était déjà en possession n'étant pas jugée suffisante, — car « il fallait une double grâce pour devenir patriarche,» — Jéremie lui-même, de ses propres mains, en dépit des canons et des *dogmes* de son Eglise, renouvela sur Job l'imposition des mains, l'invocation du Saint-Esprit et tout le rite de la consécration épiscopale. En 1721, Pierre Ier put, sans en rendre compte à personne et par un simple acte de son bon plaisir, abolir pour toujours le patriarcat ainsi institué. Or c'est dans l'intervalle qui sépare l'érection du patriarcat de Moscou de son abolition que nous retrouvons les causes qui disposèrent la Russie à subir, presque sans résistance, l'autocratie religieuse des Tsars. Par l'érection du patriarcat moscovite, l'Eglise russe était devenue indépendante de celle de Constantinople, mais aussi, selon la loi constante et fertile en enseignements de toutes les églises nationales, il fut, dès lors, plus facile aux Tsars de lui imposer leurs volontés. La seule garantie d'indépendance qui restât à l'Eglise russe se trouva nécessairement réduite à la fermeté de ses pasteurs, surtout de son premier pasteur le patriarche de Moscou.

L'ouvrage que nous annonçons nous transporte au milieu de cet intervalle (1589-1721), pendant lequel s'élaborèrent au sein de l'Eglise russe les dispositions qui en rendirent si facile à Pierre Ier la conquête. On nous fait assister à la lutte suprême engagée entre le tsar Alexis Mikhaïlovitch, qui voulait dominer l'Eglise, et le patriarche Nicon, qui opposait à ses empiétements toute l'énergie d'une âme vraiment épiscopale. Par un travail habilement dirigé, tous les autres évêques de Russie, sauf de rares exceptions, avaient été gagnés au parti du Tsar. Nicon, condamné par ses frères dans l'épiscopat, succomba, mais en martyr. Le jour n'est pas loin, nous l'espérons, où les évêques russes se demanderont s'il ne vaut pas mieux succomber, s'il le faut, comme Nicon, plutôt que de rester évêque comme on l'est en Russie.

Les *Répliques* (*Replies*) de Nicon sont l'apologie du grand patriarche écrite par lui-même. Les questions du Boyard Strechneff ne sont autre chose qu'autant de chefs d'accusation portés contre Nicon, et soumis à un évêque grec qui s'était rendu à Moscou pour intervenir dans cette affaire. Il est triste de constater que, dans ses *Réponses* (*Answers*), Païsius Ligarides est encore plus courtisan que Strechneff lui-même. Nicon répond à la fois, aux « Questions » de Strechneff et aux « Réponses » de Païsius Ligarides. Son apologie montre une érudition ecclésiastique qui, si l'on a égard à l'époque, est vraiment surprenante. L'Ecriture, les canons, les Pères et les lois civiles incorporées au droit ecclésiastique, lui sont tout à fait familiers. La distinction des deux pouvoirs et la complète indépendance du pouvoir ecclésiastique du pouvoir civil, sont au fond de toute son argumentation. Nicon était d'autant plus fondé à rappeler au Tsar même la supériorité du Sacerdoce, qu'il n'avait consenti à accepter d'être patriarche que cédant aux pressantes sollicitations d'Alexis, et après que le Tsar eût promis avec serment de lui obéir dans les matières spirituelles, et de lui laisser gouverner l'Eglise selon les canons.

On conçoit aisément que cette apologie, où les empiétements des Tsars apparaissent constamment en contraste avec l'Ecriture, les canons, les Pères et les prescriptions du droit romain accep-

Digitized by Google

tées en Russie, n'ait jamais pu voir le jour. L'illustre W. Palmer, dont le nom se recommande par lui seul, ayant enfin réussi à s'en procurer une copie, l'a traduite en anglais, et l'a publiée avec une Introduction fort remarquable, des notes, rares mais importantes, et une table analytique fort complète. Cela eût bien suffi, mais l'illustre écrivain y a ajouté quelque chose qui rehausse encore davantage la valeur de cette publication.

Ce qui fait de l'apologie de Nicon un ouvrage destiné, peut-être, à amener de grands changements dans le pays ou il fut écrit, c'est le contraste qu'on y fait ressortir entre la doctrine et les canons de l'Eglise orthodoxe et la conduite du tsar Alexis Mikhaïlovitch. Or, l'*Ou'ojenie*, ou code du tsar Alexis, publié en 1649, et contre lequel s'élevait avec tant de force Nicon, n'était que le prélude du « Règlement ecclésiastique » de Pierre Ier, et nous croyons que si, pour ce qui concerne l'Eglise, on revenait aujourd'hui en Russie à l'*Oulojenie* du tsar Alexis, l'Eglise russe éprouverait un grand soulagement. Le contraste dont nous parlons est donc beaucoup plus frappant aujourd'hui qu'il ne l'était il y a deux siècles, et c'est ce qui donne un prix spécial à la table, ajoutée par le traducteur anglais, de toutes les lois ecclésiastiques citées par Nicon, avec d'exacts renvois au *Kormtchaïa Kniga* (le Πηδάλιον ou *Corpus juris canonici* des Russes) et au Συνόδικον, *sive Pandectæ canonum* de Beveridge. — Ce n'est pas tout. La deuxième partie du *Kormtchaïa* contient, outre des documents fort curieux, les lois civiles, émanées des empereurs de Byzance, qui furent ensuite incorporées au droit canon de l'Eglise grecque. A ce sujet, l'illustre écrivain anglais ne nous donne plus seulement une table des lois avec des renvois, mais encore une étude sur l'introduction du droit canon grec en Russie, avec des remarques d'une grande valeur scientifique sur les lois civiles contenues dans la deuxième partie du *Kormtchaïa*. La reproduction, totale ou partielle, d'autres documents du *Kormtchaïa* cités par Nicon, termine l'Appendice.

Telle est, dans ses traits principaux, cette publication que nous avons qualifiée d'heureux événement. C'est, en effet, le premier monument entièrement mis au jour de toute une littérature ecclésiastique spéciale, qui gît manuscrite dans les musées et les bibliothèques de Russie. Grâce à l'isolement où se trouva longtemps la Russie vis-à-vis du reste de l'Europe, on put faire croire à celle-ci que la révolution religieuse, commencée par le tsar Alexis Mikhaïlovitch et complétée par Pierre Ier, s'était accomplie sans résistance — et surtout sans victimes. Mais telle n'est point la vérité. On s'occupera, peut-être, de recueillir les matériaux d'un martyrologe plus glorieux pour la Russie que les exploits de ses Tsars. Nous nous bornons à signaler ici la première manifestation importante de toute une littérature d'opposition à l'autocratie religieuse des Tsars, dont on aurait à peine soupçonné l'existence. Tous les hommes de cœur sauront gré à l'illustre W. Palmer du dévouement qu'il a apporté à cette publication. C'est un ouvrage qui représente une idée, — de celles qui changent la face des empires.

Remarquons, en finissant, qu'on peut aussi se procurer cet ouvrage à Saint-Pétersbourg. Nous félicitons le gouvernement russe de cette tolérance.

C. Tondini, Barnabite.

—

Digitized by Google

Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne. *Introduction. — Grégoire de Tours, Marius d'Avenches*, par M. Gabriel Monod, directeur adjoint à l'École des hautes Études, et par la conférence d'histoire. Première partie. Paris, Franck, 1872, in-8° de VIII-163 p. (*Bibliothèque de l'École des hautes Études.*)

M. Monod nous donne, dans ce substantiel ouvrage, un modèle de critique appliquée aux sources historiques. Ce n'est qu'un commencement qui embrasse déjà le « père de notre histoire, » mais qui fait désirer la prompte exécution des autres travaux promis que doivent donner les élèves de l'École des hautes Études. Que toutes les sources de notre histoire soient soumises à un pareil examen, et la tâche de l'historien sera singulièrement facilitée! Ces « études » rendent un service éminent à la science et donnent un exemple qui, il faut l'espérer, trouvera des imitateurs. Avec une modestie dont il faut le louer, M. Monod se défend d'avoir fait une œuvre originale; son rôle s'est borné à résumer les travaux des membres de la conférence d'histoire, MM. Courajod, de Coutouly, Fagniez, Longnon et Roy.

Il caractérise, dans son introduction, l'historiographie à l'époque mérovingienne. L'histoire devient chrétienne et religieuse, et se confine presque exclusivement dans les vies de saints. Il indique, avec les vies de saints, les rares histoires et chroniques que nous possédons, et les autres genres de documents auxquels il faut aller puiser. Il pose les règles de la critique et en fait l'application à Grégoire de Tours et à Marius d'Avenches.

Pour Grégoire de Tours, il fait d'abord son histoire, en ne cherchant pour ainsi dire qu'à fixer, avec leur date positive, les événements qui ont rempli sa vie. Il énumère ses œuvres, détermine la date de leur composition, propose un classement des manuscrits de l'*Histoire des Francs*, et indique les éditions qui en ont été données, après avoir tout d'abord renvoyé aux principaux ouvrages dont Grégoire de Tours a été l'objet. Il établit l'authenticité du texte contre Lecointe, dont une partie des objections ont été reproduites de nos jours par M. Lecoy de La Marche, et contre M. Kries. Dans le IVe chapitre, le plus important et le plus neuf, il recherche les sources auxquelles Grégoire de Tours a pu puiser, et détermine ce qu'il doit aux documents écrits antérieurs et quels ils sont, aux traditions poétiques et légendaires, aux témoignages oraux, et ce qu'il a connu par lui-même. Grâce à l'étude qu'il a faite de sa vie, il peut dresser (p. 105) la liste des faits dont il a été le témoin. Le dernier chapitre est consacré au caractère de Grégoire de Tours, qu'il faut connaître pour déterminer l'autorité qu'on doit attribuer à son témoignage; quelle était son intelligence, son instruction, comment il savait utiliser les renseignements qu'il possédait, quelles étaient les influences auxquelles il cédait et qui ont motivé ses jugements? L'œuvre beaucoup moins considérable de Marius d'Avenches est soumise à un examen analogue.

Nous voudrions, après cette incomplète analyse, relever les passages qui nous ont le plus frappé dans ce remarquable travail. Mais il y a tant de choses que l'embarras est grand. Nous nous contenterons de noter que M. Monod met sur le compte des sources poétiques le récit des meurtres politiques de Clovis; il rectifie (p. 139) une erreur considérable, relativement au célibat ecclésiastique, qui provenait d'une fausse interprétation du texte de Grégoire de Tours. Nous enregistrons avec plaisir l'annonce de la

Digitized by Google

prochaine publication, dans la *Bibliothèque de l'École des hautes Études*, de la traduction de l'excellent ouvrage de M. Junghans : *Die Geschichte Childerich's und Chlodovech's kritisch untersucht.*

Les qualités si remarquables de cet ouvrage ne le mettent pourtant point à l'abri de tout reproche Pour contrôler tous ses jugements, vérifier toutes ses assertions, il aurait fallu refaire tout le travail de l'auteur : nous avions toutes sortes de raisons pour ne le point essayer. Nous nous contenterons de le contredire, ou d'appeler son attention, sur quelques points. Il reconnaît (p. 6) qu'à l'époque mérovingienne, « c'est moins l'histoire des peuples que l'on écrit que l'histoire de la Religion. Quelle que pût être l'étroitesse et la fausseté de ce point de vue, surtout tel que le conçurent les premiers historiens chrétiens, il n'en avait pas moins sa grandeur, il avait même une véritable valeur philosophique. » Le point de vue n'est ni étroit, ni faux ; c'est l'exécution qui laisse à desirer, et beaucoup. On ne peut faire un reproche aux écrivains d'avoir été de leur temps et même supérieurs à leur temps. Que n'aurait-on pas à leur dire s'ils s'étaient placés au point de vue (que quelques-uns pourront trouver plus large, mais qui est certainement moins vrai) de M. H. Martin ! M. Monod peut être dans la vérité, — nous ne discutons pas la question, — mais ne manque-t-il pas de critique, lorsqu'il dit, après avoir parlé d'Eusèbe et de Sulpice Sévère (p. 7) : « C'est dans ces auteurs qu'il faut chercher les renseignements les plus authentiques sur l'établissement du christianisme en Occident ; » et (p. 114) : « (Grégoire de Tours) seul nous donne sur l'origine du christianisme en Gaule des informations dignes de foi... » C'est trancher implicitement la grave question des origines apostoliques des églises de France, après n'en avoir étudié qu'un côté. Nous n'avons pour notre part, et nous ne sommes certainement pas les seuls, jamais cru à l'authenticité du singulier discours mis dans la bouche de Clotilde pour décider Clovis à quitter le culte des faux dieux, pas plus que nous n'avons cru à l'authenticité de ceux que Tite-Live donne dans son *Histoire* ; mais de là à dire que « le récit de la conversion de Clovis, l'étrange discours où Clotilde, pour le convaincre, attaque la mythologie païenne, la mort du premier enfant baptisé, la guérison du second par les prières de la reine, la prière de Clovis au milieu de la bataille contre les Alamans, sont d'*invention* chrétienne, gallo-romaine et ecclésiastique, » c'est témoigner qu'on a soi-même un peu d'invention. Nous aurions encore quelques observations à faire sur la manière dont l'auteur apprécie la partialité de Grégoire de Tours, sur la suspicion qu'il a contre tous les récits miraculeux, mais nous en avons assez dit pour appeler l'attention sur ce qui nous paraît défectueux dans l'œuvre de M. Monod.

R. DE ST-M.

Histoire de la conquête de Constantinople, *par Geoffroi de Villehardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes*, texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous, par Natalis de WAILLY, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1870, in-18 jésus de XIII-287 p.

Après Joinville, voici Villehardouin. M. de Wailly est un savant qui veut être en même temps un vulgarisateur ; il faut le louer du labeur qu'il s'est imposé pour mettre à la disposition de la masse des lecteurs des textes historiques d'un haut intérêt. Nous savons que la pensée qui l'a inspiré a été reprise par la Société bibliogra-

Digitized by Google

phique, qui prépare toute une collection d'auteurs originaux sur l'histoire de France, destinée au public étranger aux choses de l'érudition. M. de Wailly, d'ailleurs, on le sait, mène ici de front l'érudition et la vulgarisation. A côté de son *Joinville* populaire, il nous a donné un (et même deux) *Joinville* pour les érudits ; de même il prépare un *Villehardouin* classique, destiné à succéder à l'ouvrage plein d'attrait que nous annonçons et qui aura pour résultat de propager des récits auxquels il n'a manqué, pour devenir populaires, que d'être intelligibles à la masse des lecteurs. X.

—

La doctrine secrète des Templiers, *étude suivie du texte inédit de l'enquête contre les Templiers de Toscane*, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel ; Orléans, H. Herluison, 1872, in-8° de 230 p., et 3 pl. lithogr.

Ce travail, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a pour but d'examiner la culpabilité de l'Ordre du Temple, et l'intérêt politique, religieux et social qui s'attachait à sa suppression. M. Loiseleur conclut que l'Ordre du Temple professait une doctrine secrète, qui n'était autre chose que la combinaison des différentes hérésies contemporaines de sa splendeur. Il ne cherche pas à défendre les accusations exagérées dont les passions et les bruits populaires chargèrent l'Ordre, mais il les examine froidement, et fait la part de ce qui était l'hérésie et de ce qui peut être attribué à la coupable tolérance des chefs.

Que les Templiers aient professé des doctrines hétérodoxes, ce fait paraît prouvé : le Souverain Pontife en était prévenu, et si on eût laissé la justice religieuse agir librement, le scandale aurait été moins grand et la répression aussi sévère. Mais l'intervention de Philippe le Bel vint aigrir les passions ; ce n'était pas la défense de la foi qui le poussait à s'en mêler, c'était l'espoir d'avoir la part du lion dans les riches dépouilles des Templiers. La sagesse et la patience du pape l'emportèrent sur la cupidité du roi.

M. Loiseleur a dépensé une grande érudition à chercher dans toutes les hérésies qui désolaient la chrétienté au XIIIe siècle, les éléments des erreurs professées, non pas par quelques Templiers isolés, mais par l'Ordre tout entier ; il a en outre judicieusement classé à leur date exacte les documents relatifs à ce grand fait historique, qui fit tout à coup disparaître une corporation regardée comme redoutable et toute-puissante.

A. de B.

—

Œuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. *Chroniques*. Tomes XI, XII, XIII et XIV. Bruxelles, V. Devaux, 1870-72, 4 vol. gr. in-8°.

L'Académie royale de Belgique continue avec activité la publication de son *Froissart*. Elle vient de terminer le recueil des *Poésies*, publié par M. Scheler, dont nous parlerons dans notre prochaine livraison ; elle a donné les tomes XI à XIV des *Chroniques*, comprenant les textes de 1383 à 1392. L'introduction est terminée, et la seconde partie sera prochainement publiée. Nous allons donner une courte notice bibliographique des quatre nouveaux volumes, nous réservant toujours de revenir sur cette importante publication, quand l'introduction aura complétement paru, et que nous serons à même de comparer les éditions belge et française.

Le tome XI est entièrement consacré au voyage de Froissart en Béarn et en Portugal, et au résultat de l'en-

Digitized by Google

quête à laquelle il se livra dans ce pays. La part des notes est assez restreinte ; nous y avons remarqué un récit de l'expédition du sire de Coucy en Italie (1384), extrait de la *Chronique de Berne*; une lettre des magistrats de Florence au roi, écrite à cette époque, et une lettre du Cardinal de Naples à Richard II (1er avril 1385).

Le tome XII reprend la suite chronologique des événements : expédition de Flandre; expédition française en Castille ; arrestation du connétable de Clisson ; affaires d'Angleterre; expédition anglo-portugaise en Castille. — Dans les notes, nous trouvons une lettre inédite de Charles VI aux Brugeois (1386); des lettres-patentes du duc de Bourgogne sur une expédition en Angleterre ; divers documents originaux sur le duel Carrouge-Le Gris et sur les gages de bataille.

Le tome XIII nous offre le récit des événements politiques en France et en Angleterre, pendant les années 1387-89. Les faits les plus saillants sont la guerre contre le duc de Gueldre et la lutte entre l'Angleterre et l'Ecosse. Les notes contiennent : des indications relativement à l'auteur des *Chroniques du religieux de St-Denis* ; des renseignements sur les affaires de Gueldre ; des lettres sur les intrigues de Charles le Mauvais pendant la période qui s'étend entre le meurtre de Charles d'Espagne et la dictature d'Etienne Marcel ; un acte sur la succession de la duchesse de Brabant ; des instructions fort curieuses relatives aux affaires d'Angleterre; le texte du traité avec le duc de Juliers.

Enfin, dans le tome XIV, nous trouvons l'entrée d'Isabeau à Paris, le voyage du jeune roi en France, l'expédition du duc de Bourbon en Barbarie, les négociations de Roger d'Espagne, etc. Citons dans les notes : une lettre de Charles VI au duc de Bourgogne ; un bref de Boniface IX au roi des Romains ; un récit en vers des joutes de Saint-Inglevert, et une courte narration tirée de la *Chronique de Berne*; d'importantes instructions à des ambassadeurs envoyés à Avignon au pape Clément VII ; une curieuse confession du médecin du comte de Savoie dont la mort prématurée avait excité des soupçons, etc.

G. DE B.

Chartes inédites du XIVe siècle, recueillies dans les archives municipales d'Agen et publiées par M. Adolphe MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc. Agen, 1872, in-8° de 20 p.

Deux lettres de rémission inédites, publiées par M. Adolphe MAGEN. Agen, 1872, in-8° de 25 p.

Les deux opuscules de M. Ad. Magen sont extraits du tome II de la 2e série du recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. Le premier de ces opuscules renferme : 1° une ordonnance du Sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, annulant une procédure faite par le Sénéchal d'Agenais, dans une affaire de meurtre, sans la participation des consuls et des baillis, du roi et de l'évêque (1er mai 1319); 2° des lettres de Philippe de Valois, accordant un délai de trois ans, pour payer leurs dettes, aux ouvriers drapiers et teinturiers qui viendront s'établir à Agen (12 décembre 1339); 3° un mandement de Pierre de La Pallu, capitaine et gouverneur général du Languedoc pour le roi de France, enjoignant au maître de la monnaie d'Agen, conformément à l'ordonnance du général des monnaies, de fabriquer des oboles agenaises, destinées à suppléer à la rareté des Arnaudins (3 mai 1390);

Digitized by Google

4° une ordonnance de Philippe de Valois pour la répression du brigandage dans la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne (1er avril 1343). Chacun de ces documents est précédé d'une claire et excellente analyse. La brochure de M. Magen montre une fois de plus avec quel soin cet érudit se prépare à écrire une histoire de sa ville natale qui ne puisse rien laisser à désirer.

— Les *Deux lettres de rémission inédites* proviennent du château de La Milhal, près de Siorac (Dordogne). La première fut accordée par le roi de France Charles VIII à Guillaume du Lyon, chevalier, seigneur de Gasques, en octobre 1497, à l'occasion du meurtre d'un chef de bande qui désolait les environs de Moissac. La seconde fut accordée à Jean du Lyon, seigneur de Belcastel, le 28 mai 1648, par Alphonse Delbène, évêque d'Orléans. Ce sont là deux documents très-curieux et très-savamment annotés. Les archives du château de La Milhal, qui appartient à M. de La Verrie de Vivant, possèdent bien d'autres précieux documents, et surtout le manuscrit original des *Mémoires inédits sur la vie de Geoffroy de Vivant* (1543-1592), mémoires que M. Magen compte publier, cette année même, en un beau volume, qui renfermera aussi la *Généalogie de la maison de Vivant* par Mme la comtesse Marie de Raymond, et le *Journal* de Fr. de Sirueilh, transcrit et annoté par M. Clément Simon.

T. DE L.

—

Le siége du château de Madaillan par le maréchal Blaise de Monluc (1572-1575), par M. G. THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne, correspondant du ministère de l'Instruction publique, etc. (Extrait des *Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, tome II, 2e série). Agen, 1872, in-8° de 20 p.

Le testament du maréchal Blaise de Monluc, publié en entier pour la première fois avec un codidille inédit par M. Clément SIMON, avocat général (Extrait des *Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, tome II, 2e série). Agen, 1872, in-8° de 70 p.

M. Tholin décrit d'abord le château de Madaillan, depuis longtemps en ruine. Après avoir rappelé que ce château avait déjà été assiégé en 1327, en 1338, en 1352 et en 1354, ajoutant, au sujet de ces deux derniers faits de guerre, que ce sont peut-être là les deux premiers siéges de château pour lesquels il soit fait mention de l'emploi de l'artillerie (Archives de l'hôtel de ville d'Agen, BB 161), M. Tholin raconte, d'après des documents inédits des mêmes archives, le siége de la vieille forteresse en 1575. Ce fut le 7 janvier que Blaise de Monluc, alors plus que septuagénaire, établit son camp devant l'enceinte occupée par les troupes protestantes. M. Tholin énumère les officiers qui combattaient aux côtés du maréchal : il relate, jour par jour, les incidents de l'attaque ; il donne de minutieux détails sur les fournitures de tout genre faites aux assiégeants par la ville d'Agen ; enfin il nous apprend que, sur le faux bruit de la marche du capitaine huguenot Langoiran (un Montferrand), Monluc, le 31 janvier, leva le siége, sans avoir livré d'assaut, la place d'ailleurs, d'après la déclaration d'un conseil de guerre convoqué par le maréchal, étant jugée imprenable avec les moyens insuffisants dont on disposait. M. Tholin a comblé une des lacunes des *Commentaires* par la publication de cet excellent opuscule, qui nous fait vivement désirer la monographie complète de Madaillan, à demi promise (p. 9).

— L'abbé Monlezun avait publié (tome VI de son *Histoire de la Gascogne*), d'après une copie conservée

Digitized by Google

dans la riche collection des manuscrits du petit séminaire d'Auch, quelques extraits du testament de Blaise de Monluc (22 juillet 1576). M. Simon a retrouvé une copie bien meilleure de ce document chez M. le baron de Roulhand de Montaut, son beau-père, qui possède (aux environs d'Auch) le vieux château des premiers barons d'Armagnac. Une des filles du maréchal, Charlotte, s'étant mariée avec Aymeri de Voysins, baron de Montaut, « apporta chez son époux l'acte qui établissait ses droits dans la succession paternelle. » On ne peut donc avoir la moindre inquiétude au sujet de l'authenticité du précieux document mis en lumière par M. Simon. Le savant magistrat a fait précéder le texte d'abondantes observations (p. 5-45). Il y juge parfaitement l'homme dans Monluc, mêlant à ses appréciations des particularités fort curieuses, et, par exemple, celle-ci, que l'auteur des *Commentaires* est loin d'avoir dit toute la vérité sur sa fortune, car il mourut laissant plus de 4,500 livres de rente, somme fort considérable pour l'époque. M. Simon constate avec raison (p. 15). qu' « après d'aussi longs services dans les charges les plus lucratives de l'État, sa richesse n'a rien d'extraordinaire ni de scandaleux; » qu'elle était due, « pour la plus large part, à ses deux mariages et aux bienfaits qu'il reçut du roi de France; » et que « la mémoire de Monluc doit donc être purgée de reproche de malversation et de pillage. » L'analyse du testament fournit à M. Simon l'occasion de traiter avec bonheur diverses questions relatives à la biographie du défenseur de Sienne : ainsi (p. 16-21), il établit que ce grand homme de guerre naquit en 1502, avant le mois de mai ; qu'il ne mourut pas en juillet 1577, comme tout le monde à peu près l'avait cru jusqu'à ce jour (notamment M. de Ruble), le codicille, qui est du 18 août suivant, prouvant qu'à cette dernière date Monluc était encore vivant et même bien portant, car il s'était rendu de son château d'Estissac à Condom, et le notaire n'indique pas que son illustre client fût le moins du monde « malade de corps ; » enfin, que la famille de Monluc, quoi qu'en ait dit M. Borel d'Hauterive, est bel et bien une branche de l'antique maison de Montesquiou. La discussion de M. Simon à cet égard (p. 21-31) est des plus habiles et des plus concluantes. N'oublions pas de signaler les renseignements si précis que nous trouvons dans les pages suivantes sur les deux femmes de Blaise de Monluc, sur ses fils et ses filles, sur ses petits-fils et ses petites-filles, etc. La publication, à tous les points de vue si bien faite, de l'avocat général de Pau, devient l'indispensable complément de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sur le maréchal de Monluc.

T. DE L.

—

Première partie des sonnets exotériques de Gerard-Marie Imbert, publiée avec une préface et des notes, par Phil. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Claudin ; Bordeaux, Gounouilhou, 1872, in-8° de 101 p. (tome II de la *Collection méridionale*).

Nous avons annoncé déjà la *Collection méridionale* de notre collaborateur M. Tamizey de Larroque : le tome Ier était consacré aux *Mémoires des choses passées en Guyenne* en 1621 et 1622, par Bertrand de Vignolles; le tome II, dont la publication a été retardée par les événements, ne contient point un morceau d'histoire, mais un texte poétique. Il s'agit des *Sonnets exotériques* (du dehors, rendus publics) de Gerard-Marie Imbert, né à Condom en 1530, qu'on a appelé « un invisible astéroïde de ce ciel poétique dont Ronsard est le soleil. » Ces *Son-*

Digitized by Google

nels étaient devenus introuvables et, en dehors de leur mérite littéraire, qui est douteux, ils offrent un véritable intérêt historique ; ils reflètent avec une saisissante énergie les événements dont la Gascogne fut témoin pendant les années 1569 et suivantes. Le texte est reproduit d'après l'exemplaire unique qui existe à la bibliothèque Mazarine, et le conciencieux éditeur a apporté son contingent habituel de recherches patientes et curieuses et d'observations judicieuses : vingt-sept pages de notes (rejetées ici par exception à la fin du volume) attestent le soin laborieux avec lequel cette tâche a été remplie. X.

—

Mirabeau et la Constituante, par Hermile Raynald, élève de l'École normale, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Didier, 1872, in-8° de xvi-410 p.

En attendant le grand travail de M. de Loménie sur les Mirabeau, travail dont d'importants fragments ont paru dans le *Correspondant*, M. Hermile Raynald vient de publier un volume sous ce titre : *Mirabeau et la Constituante*. C'est une intéressante et consciencieuse étude sur l'influence qu'a exercée sur l'Assemblée, de 1789 à 1791, le député du bailliage d'Aix.

Dédaigné par les ministres, rejeté par ses pairs, mais voulant à tout prix jouer un rôle, Mirabeau se fait nommer par le Tiers-Etat, et s'érige en défenseur des droits du peuple contre les priviléges des deux premiers ordres, priviléges d'autant plus faciles à détruire que ceux qui les possédaient étaient disposés, pour la plupart, à les abandonner. Pendant près d'un an, il est la terreur des nobles, l'effroi de la cour, l'antipathie de la famille royale ; on ne le connaît que par des motions révolutionnaires ou des déclarations hostiles au roi ; ses passions dominent sa raison, et il a peine à se laver de toute complicité dans les journées d'octobre. Mais bientôt son grand sens politique prend le dessus. Il comprend la médiocrité des hommes qui ont déchaîné la révolution sans être capables de la diriger ; il croit, lui, pouvoir les dominer, et il le tente noblement. Il sent que, dans un pays monarchique comme la France, la République n'est qu'une désastreuse chimère ; il veut une monarchie à la fois forte et libérale, et après avoir attaqué la cour, il aspire à la servir et à la conduire, pour fonder en France le vrai régime constitutionnel, le seul qui puisse allier les traditions monarchiques et les libertés légitimes. Sa correspondance avec La Marck est l'exposé fidèle de ce changement de conduite, ou plutôt de ce retour à ses véritables et intimes sentiments. Malheureusement l'immoralité de sa jeunesse pèse fatalement sur lui. Tout-puissant pour détruire, il est impuissant à rien fonder, et meurt le 2 avril 1791, emportant avec lui, comme il le disait, le salut de la monarchie.

M. Hermile Raynald a très-bien retracé ces différentes phases de la vie de Mirabeau et ces évolutions successives de son esprit. Nous croyons cependant que l'enthousiasme pour son héros l'a parfois entraîné en dehors de la vérité historique. Ainsi il analyse très-inexactement, suivant nous, la séance royale du 23 juin. Il a pris pour guide les lettres de Mirabeau à ses commettants, et ces lettres fourmillent d'erreurs grossières ; il suffit de lire le texte même du discours du Roi pour s'en convaincre. Ainsi encore, M. Raynald nous paraît fort indulgent pour le jansénisme. Ces réserves faites, nous croyons pouvoir recommander ce livre comme une étude très-sérieuse et vraiment attachante d'une

Digitized by Google

des époques les plus émouvantes de notre histoire.

M. DE LA R.

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, par M. François de BOURGOING, ministre plénipotentiaire. Tomes I à III. Paris, Michel Lévy, 1868-1871, 3 vol. in-8°.

La première partie de l'ouvrage que nous annonçons expose les origines de la coalition contre qui la Révolution française fit au dehors ses premières armes. L'historien commence par tracer le tableau de la condition des Etats de l'Europe dans l'année 1786, à laquelle remontent les oppositions d'intérêts et les luttes de principes, prélude du drame formidable dont l'explosion révolutionnaire de 1789 donna le signal. Cette première partie, où les faits de guerre n'ont qu'une importance secondaire, conduit le récit jusqu'à la rupture des négociations entre la France et l'Autriche, rupture consommée par le décret de l'Assemblée législative, le 21 avril 1792. Les deux autres volumes déroulent la série des événements qui commencèrent à changer la face de l'Europe, jusqu'au moment où la suspension (plutôt que la chute) du régime de la terreur, donnant à la lutte entre la Révolution et la première coalition un caractère nouveau, ou du moins jugé tel, l'époque des négociations put revenir : ce fut au mois de juillet 1794. L'écrivain consacre près de neuf cents pages, dans cette seconde partie de son œuvre, aux événements de moins de deux années; mais dans l'histoire du monde, cette courte période fut bien réellement *grande ævi spatium.*

Loin de regretter les dimensions données par M. de Bourgoing à son récit, le lecteur sérieux serait tenté de se plaindre de ce que trop souvent ce guide exact et sûr *festinavit ad eventum.* C'est qu'en étudiant son livre, on reconnaît qu'il est complétement maître de sa matière, et que, soumis aux lois d'une conscience éclairée, mais ne subissant aucune influence de parti, il rapproche tous les documents, confronte toutes les autorités, présente chaque objet sous toutes ses faces, et fait de louables efforts pour placer ceux qui lisent dans la situation d'esprit des hommes qui agirent, tenant compte de leurs antécédents, de leurs traditions, de leurs passions, de leurs croyances. M. de Bourgoing a profité, et il aime à le déclarer avec une franchise reconnaissante, des œuvres de ses contemporains, en France, en Allemagne et dans le reste de l'Europe. Les archives des départements de la guerre et des affaires étrangères, à Paris, Berlin, Vienne, Bruxelles, et dans plusieurs autres grands dépôts, ont livré à son inspection personnelle ou à celle des écrivains dont il analyse les travaux, un nombre extrêmement considérable de pièces authentiques, dont la divulgation et la comparaison résolvent pour la génération présente une foule de questions de la plus haute importance, desquelles nos pères n'eurent que des notions incomplètes ou fausses. La polémique qui, dans l'école historique contemporaine, s'est engagée en Allemagne au sujet des causes qui ont amené la dissolution et les revers éclatants de la première coalition, a été mise par M de Bourgoing à profit, dans des intentions d'impartialité absolue entre ceux qui rejettent du cabinet de Vienne sur celui de Berlin la responsabilité du désastre commun, et ceux qui défendent l'opinion opposée. La conduite des partis en France, depuis le serment du Jeu de paume jusqu'à la grande expiation qui laissa l'humanité respirer en sortant du règne de la Terreur, est appréciée dans le même esprit de discernement et de justice, sans toutefois que l'inflexibi-

Digitized by Google

lité du jugement fasse jamais taire le cri du cœur. Dans un sujet pareil, la vérité simplement exposée dépasse en pouvoir la plus haute éloquence, et la cause de l'impérissable justice gagne toujours à la discussion calme des faits. Coux-ci démontrent que si, dans le gouvernement providentiel de l'humanité, des erreurs peuvent, avec l'aide du temps, être souvent réparées, jamais les crimes ne demeurent sans une punition directe, plus terrible, d'ordinaire, quand elle fut plus retardée.

L'étude de cette nouvelle histoire n'est pas simplement attachante, mais elle multiplie sur les sujets les plus essentiels des enseignements que la génération présente peut s'approprier avec grand avantage. Souhaitons que les importantes fonctions dont l'auteur se trouve maintenant chargé lui laissent assez de loisir pour qu'il puisse poursuivre avec autant de zèle et d'impartialité sa noble et difficile entreprise.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

—

Un séjour en France, de 1792 à 1795, lettres d'un témoin de la Révolution française, traduites par H. TAINE. Paris, Hachette, 1872, in-18 jésus de x-301 p.

Nous n'étudions pas assez, en France, les travaux et les mémoires étrangers, relatifs à notre histoire. Pour ne parler que de la Révolution, on connaît trop peu, par exemple, le *Journal du gouverneur Morris*, ou la très-intéressante *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, par M. de Sybel. Voici aujourd'hui un nouveau témoignage sur cette dramatique époque, qui nous arrive d'Angleterre. L'auteur est une femme, qui a voulu garder l'anonyme et a emprunté le nom de M. Gilford, publiciste assez connu à Londres, à la fin du dernier siècle. L'ouvrage, publié en anglais en 1796, n'avait point encore été traduit en français. Et cependant les détails intéressants et authentiques y abondent. L'auteur a vu de très-près, de trop près même; car elle a été incarcérée plus d'un an pendant la Terreur, et elle a dû cacher soigneusement ce journal et ces lettres qu'elle envoyait à ses amis d'Angleterre. Elle juge donc d'après sa propre expérience, et habituellement avec un grand sens, les actes de la Convention. Anglaise, elle hait le despotisme, et surtout ce despotisme hypocrite et sanglant qui se cache sous le masque de la liberté. Elle peint, sans prétention, mais en traits ineffaçables, les tristesses de ce temps : les nobles, les prêtres, les bourgeois frappés par la loi des suspects, les paysans ruinés par la loi du *maximum*; les populations manquant de pain et dépouillées par une prétendue armée *révolutionnaire* : les soldats enrôlés de force et ne partant que par contrainte; les prisons regorgeant de prisonniers; la misère et la terreur partout. Tout cela est loin des récits fantaisistes d'une foule d'historiens qui ont célébré pompeusement les bienfaits de la Convention et l'enthousiasme des volontaires courant à la frontière : fausses légendes que l'histoire fait évanouir chaque jour et qu'une expérience toute récente a démenties sous nos yeux. Nous avons vu, nous aussi, les merveilles de la levée en masse, et les horreurs de la Commune ont renouvelé les excès de la Terreur.

« Il y a, dit l'auteur, il y a des gens en Angleterre qui croient les Français attachés à leur gouvernement et qui appellent la France un pays de républicains. Quand le Roi de France fut déposé, les Français, pris en masse, avaient une idée aussi nette de la République que des mathématiques, et auraient compris les

Digitized by Google

Éléments d'Euclide aussi bien que le *Contrat social* (p. 242-243). » — Notre éducation s'est-elle beaucoup perfectionnée sur ce point depuis quatre-vingts ans? Je laisse au lecteur le soin de répondre.

M. DE LA R.

—

L'Église du Mans durant la Révolution, mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIIIe siècle. Complément de l'*Histoire de l'Eglise du Mans*, par le R. P. Dom Paul PIOLIN, Bénédictin de la Congrégation de France. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1869-1871. Tomes III et IV. 2 vol. in-8° de 584 et xv-532 p.

Dom Piolin vient de terminer heureusement le grand ouvrage qu'il avait entrepris sur l'Église du Mans. Les six premiers volumes sont consacrés à l'histoire de l'Église du Mans jusqu'à la Révolution; les quatre derniers embrassent la période révolutionnaire. Le 3e et le 4e, que nous devons aujourd'hui signaler à nos lecteurs, vont de la fin de 1793, de cette époque où les révolutionnaires, pris d'un accès de folie inouïe, voulurent s'attaquer à Dieu lui-même et abolir par décret la religion chrétienne; il s'arrête à 1803, époque du complet rétablissement du culte catholique.

Analyser ces deux volumes serait bien difficile, tant ils sont pleins de faits qui, dans leur ensemble, se rapprochent beaucoup de ceux que renferment les deux premiers volumes. Ce sont les mêmes violences barbares et sanguinaires de ces sectaires fanatiques qui poursuivent partout le « fanatisme » et s'acharnent contre les prêtres insermentés : « Déjouez leurs perfides projets par une surveillance active, continuelle, infatigable, dit une circulaire; rompez leurs mesures, entravez leurs mouvements, désolez leur patience, environnez-les de votre surveillance : qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez pas de relâche; que, sans vous voir, ils vous sentent partout à chaque instant. » Ils sont jetés, accumulés dans d'infects cachots, déportés ou mis à mort. En même temps qu'ils commettent ces atrocités, les révolutionnaires organisent des fêtes patriotiques pour exalter le civisme et l'amour de la République, et en même temps inspirer l'horreur du fanatisme et de la superstition. Ils parlent ce pathos humanitaire qui sera un jour un des éléments de critique les plus sérieux pour les documents de cette époque. Ils établissent un système d'éducation, si tant est qu'ils s'en soient sérieusement préoccupés, bien capable de faire envie à quelques-uns de nos contemporains; et dans leur amour de la liberté, ils emploient la rigueur pour imposer le calendrier républicain, dont ils savaient à peine se servir, et la célébration des décadi. Ils rencontrent encore de plus exaltés qu'eux, comme Rigomer Bazin et sa secte, qui les accusent de lenteur et de pusillanimité. La division se met parmi eux; ils se dénoncent, et, suivant les influences qui triomphent, il y a adoucissement ou recrudescence dans la persécution. Le clergé fidèle tient bon; il donne les plus beaux exemples de résignation, de patience, de courage et de zèle; il est soutenu par la prière de saintes âmes qui sentent la nécessité de faire des actes de vertu particuliers pour expier les crimes de la Révolution. Enfin la paix se rétablit, au milieu de difficultés de toutes sortes, suscitées par le despotisme ombrageux du premier Consul. « L'ère de la plus sanglante persécution qu'eût endurée l'Eglise dans notre pays fut close, dit en terminant Dom Piolin. D'autres combats l'attendent, mais ce seront de nouvelles victoires, car

Digitized by Google

elles reposent sur la parole de Celui qui a dit à ses disciples : *Confidite, ego vici mundum.* »

Peut-on trop recommander la lecture de cet ouvrage, si plein d'enseignements pour notre époque? Dom Piolin l'a écrit sur les documents qu'il a pu recueillir dans le Maine, soit dans les familles, soit dans les archives des fabriques et des communes, et il a mis ces documents en œuvre avec un grand talent : il nous en donne d'intéressants spécimen dans les pièces justificatives jointes au troisième volume : rapports sur l'armée vendéenne, instructions de Mgr de Jouffroy-Gonsans; listes de prisonniers et de déportés, et surtout deux lettres curieuses de Bazin et de Franchet, modèles de *libéralisme*. Une table générale des noms de personnes et de lieux, pour les dix volumes de l'*Histoire de l'Église du Mans*, termine l'ouvrage.

V. M.

—

Les Vendéens dans la Sarthe, par Henri Chardon. Le Mans, Monnoyer, 1869-1871, 2 vol. in-24.

Cet ouvrage, qui n'est point encore terminé, et qui doit comprendre plusieurs volumes, se publie chaque année, par livraisons, à la fin de l'*Annuaire administratif de la Sarthe*. Deux volumes ont paru; le troisième est en cours de publication dans l'*Annuaire* de 1872. C'est moins une histoire qu'un recueil de documents sur le passage des Vendéens dans le Maine. M. Chardon le dit dans sa préface : « J'ai laissé les événements parler d'eux-mêmes..... J'ai placé sous les yeux de chacun le plus grand nombre de pièces possible, que j'ai voulu sauver de l'oubli et protéger contre les chances de destruction. » Les documents abondent en effet : lettres intimes, papiers de famille, récits inédits, collections de journaux « rarissimes, » interrogatoires, réquisitoires, pièces judiciaires et administratives de toute sorte, rapports de généraux, tout a trouvé place dans le recueil de M. Chardon. Nous y signalons particulièrement des détails, entièrement inconnus jusqu'à ce jour, sur la prise du Mans par les armées royales, et sur le triste état de délabrement de la grande armée vendéenne. Ajoutons que tous ces documents sont groupés avec habileté et impartialité, et souhaitons que ce très-intéressant travail s'achève le plus promptement possible.

M. de la R.

—

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par T. Boutiot. Deuxième volume. Troyes, Dufey-Robert; Paris, Aug. Aubry, 1872, in-8° de vi-592 p. et 4 planches.

Nous avons déjà parlé du premier volume de cette histoire, dont l'apparition coïncida avec la déclaration de la guerre; le second volume, récemment paru, a son intérêt d'actualité, comme le fait ressortir M. Boutiot dans son avertissement, tant au point de vue des assemblées provinciales, dont il montre l'action, que de la guerre funeste, la guerre de Cent ans, qui mit la France dans une situation bien plus douloureuse que celle qu'elle subit aujourd'hui, et dont cependant elle s'est relevée glorieusement.

Ce volume va de la réunion de la Champagne à la France jusqu'au traité d'Arras (1435), qui mit fin à cette guerre où Troyes a joué un rôle considérable. Il a les défauts comme les qualités du précédent. On y trouve la trace des recherches étendues et laborieuses auxquelles M. Boutiot s'est livré depuis longtemps, mais la mise en œuvre appelle les mêmes critiques. A part les xie et xiie chapitres, qui re-

Digitized by Google

tracent l'épisode de la guerre dont la Champagne a été le théâtre depuis l'apparition de Jeanne d'Arc, et où les faits sont liés les uns aux autres, le lecteur n'a le plus souvent sous les yeux qu'une série de faits accumulés les uns sur les autres dans leur ordre chronologique, sans que rien les unisse et en fasse sortir une idée générale. Et cependant M. Boutiot nous fournit une foule de renseignements curieux, surtout sur l'administration de la ville, sa police, sa population, sur l'industrie, le commerce, les corporations, les léproseries, la peste, les écoles, les mœurs et les usages, etc.; il aurait pu facilement les grouper en un tableau qui aurait fait connaître la vraie situation.

Après avoir appelé son attention sur ce point, nous ne ferons que quelques observations de détail. Que vient faire (p. 69) cette querelle sur la vision béatifique et la prétendue condamnation de Jean XXII, si ce n'est préparer cette conclusion : « Le monde apprit de nouveau que le Pape pouvait se tromper. On n'était pas encore arrivé à reconnaître l'infaillibilité de l'Église comme dogme de l'Église. » *Non erat hic locus.* — Pourquoi dire (p. 480) : « Je suis l'orthographe de l'époque et j'écris : Jeanne Darc... Aujourd'hui on devrait l'écrire *d'Arc.* » Où en serions-nous si le système de suivre l'orthographe de l'époque était adopté ? — M. Boutiot ne trouve rien de « surnaturel » dans la mission de Jeanne d'Arc, mais seulement quelque chose « d'extraordinaire. » — Il donne en tête de chaque chapitre un sommaire très-détaillé ; nous aimerions à en trouver la reproduction dans la table.

Nous faisons des vœux pour que dans les deux volumes qui doivent suivre, M. Boutiot condense les nombreux documents qu'il a réunis, groupe les faits suivant un même ordre d'idées, et arrive ainsi à nous donner une véritable histoire.

R. DE ST-M.

Documents historiques sur le Dauphiné, sixième livraison. *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne chambre des comptes de cette province, publiées par C.-U.-J. CHEVALIER, prêtre, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, etc. Grenoble. Maisonville, 1871, in-8° de LIV-185 p.

L'inventaire des ordonnances royales relatives au Dauphiné, publié par M. l'abbé Chevalier, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque du président de Valbonnais, paraît avoir été dressé à la fin du XVIIe siècle (vers 1690); il ne renferme pas moins de quinze cent vingt-quatre analyses. Le premier document mentionné est une bulle de l'empereur Frédéric Ier, du 13 janvier 1155, portant concession d'une mine d'argent à Rame, diocèse d'Embrun, en faveur de Guigues Dauphin, comte de Grenoble, avec pouvoir de faire battre monnaie à Cézane, au pied du mont Genèvre. Le dernier document est un édit de Louis XIV, du mois de novembre 1689, portant création des offices de tiers référendaires, taxateurs et calculateurs des dépens pour toutes les cours, siéges et justices royales du royaume, etc. L'abbé Chevalier doit à l'obligeance de M. Amédée de Bouffier cet important inventaire, ainsi que le catalogue des registres de la chambre des comptes du Dauphiné, rédigé au commencement du XVIIIe siècle. Chacun des deux manuscrits était unique, ce qui donne un prix tout particulier à la double communication de M. de Bouffier, à la double publication de M. l'abbé Chevalier. Il est, d'ailleurs, inutile d'ajouter que

Digitized by Google

la sixième livraison des *Documents historiques inédits sur le Dauphiné* est digne de ses aînées. J'aime mieux dire quelque chose de nouveau, et annoncer aux lecteurs qu'un prochain fascicule contiendra la *Correspondance politique et littéraire de Valbonnais*, recueil qui, d'après ce que l'on sait du magistrat académicien, sera sans nul doute des plus piquants et des plus instructifs.

T. DE L.

—

Franchises municipales de Cusy en Genevois, par le comte Amédée DE FORAS. Chambéry, imp. Puthod, 1871, in-8° de 33 p.

On a imprimé de nombreuses chartes municipales de la Savoie : M. Fr. Rabut en a donné dix-sept dans les *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire* (t. II) ; d'autres ont été publiées dans les tomes IV et XIII ; mais il en reste encore beaucoup d'inédites. M. de Foras imprime celle de Cusy en Genevois, datée de 1288, et nous donne un historique des possesseurs de ce fief. Cet opuscule, extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie* (t. XII), atteste que la Savoie est restée un foyer d'études, et nous félicitons l'auteur d'employer aussi utilement ses loisirs : puisse ce noble exemple trouver de nombreux imitateurs !

X.

—

Petites notes ardéchoises, par A. MAZON. Privas, typographie et lithographie Roure, 1871, in-8° de 166 p.

Sous ce titre modeste, nous trouvons d'excellentes et consciencieuses dissertations historiques sur une des provinces les plus pittoresques et les moins connues de notre ancienne France, le Vivarais. Archéologie, topographie, statistique, agriculture, industrie, critique littéraire, biographie, traditions locales, il y a dans les *Notes* de M. Mazon un peu de tout cela.

Le volume s'ouvre par une description de l'ancienne province du Vivarais. M. Mazon passe ensuite à l'éclaircissement d'un problème encore non résolu d'histoire locale. Il s'agit du martyre de deux Pères Jésuites et d'un curé d'Aubenas, qui furent massacrés par les protestants en 1593. Le martyre du P. Salez et du F. Sautemouche ne souffre aucune contestation. L'opuscule que le P. Odo de Cissey consacra en 1597 à cet événement, entre, à ce sujet, dans des détails dont la précision est une garantie d'authenticité. Il n'en est pas de même du martyre du curé de la ville d'Aubenas. Le nom de ce curé est absolument inconnu. Les recherches de M. Mazon, dans le but de découvrir le nom de ce troisième martyr, n'ont abouti à aucun résultat. Une autre dissertation très-intéressante de M. Mazon, c'est celle qu'il consacre à Clotilde de Surville, dont les poésies ont été l'objet de tant de contestations. Nous signalerons aussi un piquant aperçu sur les *Épidémies en Vivarais au* XVIIIe *siècle*, et des investigations sur la patrie d'Olivier de Serres. Mais les parties les plus importantes de cet ouvrage sont la dissertation sur l'*Homme primitif en Vivarais*, et l'*Étude historique et biographique sur l'abbé Giraud-Soulavie*.

La dissertation de M. Mazon sur l'*Homme primitif en Vivarais* est tout un travail d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques. Le Vivarais est, comme la Bretagne, un pays rempli de souvenirs celtiques. Les monuments mégalithiques et druidiques y abondent. Nous ne suivrons pas l'auteur dans des recherches qui appartiennent plutôt à la science qu'à l'histoire. Disons seulement que

Digitized by Google

M. Mazon est monogéniste, parce que « la tradition religieuse qui fait descendre l'homme d'un premier couple est encore ce qu'il y a de plus raisonnable, même scientifiquement. »

L'*Étude critique sur la vie et les œuvres de l'abbé Giraud-Soulavie* est la partie de beaucoup la plus développée du livre de M. Mazon. Nous assistons ici aux différentes phases de l'existence si agitée de l'auteur de l'*Histoire naturelle de la France méridionale*, successivement simple prêtre dans le Vivarais, vicaire à Antraigues, touriste, naturaliste, révolutionnaire, prêtre constitutionnel, prêtre apostat et marié, savant studieux, représentant de la France à Genève, et finalement moribond repentant.

L'abbé Soulavie a publié un nombre incalculable d'ouvrages de tout genre. M. Mazon en donne l'exacte nomenclature. Soulavie était aussi bibliophile ; il a laissé des collections admirables. M. Mazon entre, à ce sujet, dans des détails inédits, qu'il tient de la fille unique de Giraud-Soulavie. Soulavie s'était marié sous la Révolution. Après sa mort, sa veuve épousa en secondes noces un industriel ignorant, nommé Brunel, qui n'eut rien de plus pressé que de vendre les précieuses collections amassées par le défunt. Une collection comprenant environ trois mille volumes, et une collection sur l'histoire de la France moderne, comprenant sept cent vingt-sept numéros, collection unique de pièces fugitives sur la Révolution, aujourd'hui introuvables, ont été ainsi dispersées. En 1818, M. Brunel vendit pour la somme de 15,000 fr., au prince Eugène de Beauharnais, la collection des estampes et des dessins de Soulavie, collection formant cent cinquante-deux volumes in-folio. Ce fut M. Brunel lui-même qui la porta au palais des ducs de Leuchtemberg à Munich, où elle se trouve encore. « Celle-ci, du moins, dit M. Mazon, est restée entière, tandis que la collection des imprimés sur les annales de la France est malheureusement perdue pour l'histoire. M. Feuillet de Conches (*Cabinet d'un curieux*, t. II, p. 472) nous apprend qu'une partie est allée se fondre dans le cabinet de M. Deschiens et que le reste est un peu partout disséminé. » On vendit aussi un cartulaire comprenant sept cent quarante-cinq pièces originales (chartes, diplômes, parchemins, autographes) du temps de Louis XV et de Louis XVI, qui sont aujourd'hui d'une immense valeur.

La *Biographie universelle* de Michaud a commis une erreur en affirmant que les papiers de Soulavie avaient été saisis, à sa mort, sur un ordre du Gouvernement impérial et déposés au ministère des Affaires étrangères. Soulavie, possédant de son vivant des documents précieux et secrets sur le ministère de Louis XV, et craignant qu'après sa mort ils ne fussent livrés à l'étranger, les légua à Napoléon Ier par un codicille spécial de son testament, qu'on peut lire encore chez Me Mocquard, notaire à Paris, successeur de M. Noël. Ce que la *Biographie* Michaud donne comme une saisie ne fut que la remise légale seulement des documents en question (41 vol. in-folio et 12 vol. in-4°). Cette remise fut faite le 2 avril 1813 ; procès-verbal en fut dressé à la mairie de l'ancien Xe arrondissement.

Ces détails, qui intéressent l'histoire bibliographique du commencement de ce siècle, nous ont paru dignes d'être reproduits.

M. Mazon nous donne aussi tout au long les divers épisodes qui ont marqué la fin de la vie de Giraud-Soulavie. Quelque temps avant sa mort, le savant polygraphe déplora ses erreurs. On trouvera dans l'ouvrage que nous

Digitized by Google

analysons d'intéressants détails sur ce fait.

Les événements ont interrompu la continuation des *Petites notes ardéchoises*. Nous espérons que ce travail sera repris. L'Ardèche est une mine pour l'érudit, et M. Mazon, mieux que personne, est à même d'explorer fructueusement ce riche filon.

FIRMIN BOISSIN.

—

Le chanoine Jacques de Banne, par M. l'abbé ROUCHIER, chanoine de Viviers. Privas, imprimerie Roure, 1870, in-8° de 36 p.

L'abbaye de Maugouvert, par le même. Privas, imprimerie Roure, in-8° de 24 p.

Ces deux opuscules de l'auteur de l'histoire inachevée du Vivarais ont trait à la chronique de cette province.

L'*Abbaye de Maugouvert* est la monographie d'une confrérie burlesque, fameuse dans tout le moyen âge, et très-répandue en Vivarais. Sous les formes du grotesque et de la bouffonnerie, cette association bizarre, dont le siége était à la Voulte sur les bords du Rhône, avait son côté sérieux, et semblait cacher une intention de haute moralité. Elle s'était donné pour mission d'exercer la police des mariages, de veiller au bon gouvernement et à la paix du foyer, de réprimer publiquement, mais *en toute modestie et joyeuseté*, les atteintes dirigées contre l'autorité maritale. En un mot, elle faisait entendre les sons du *charivari* sous les fenêtres des veufs qui se remariaient, et *monter sur l'âne* le mari dégénéré sur lequel sa femme avait porté une main insurrectionnelle. Le moyen âge pullule de ces parodies étranges des institutions monastiques; il avait ses *abbayes de Liesse*, ses *abbayes des Conards*, ses *enfants sans-souci*, ses *clercs de la Bazoche*, etc. L'*abbaye de Maugouvert* appartenait à la même catégorie. Une foule de traditions locales, encore en honneur en Languedoc, n'ont pas d'autre origine.

Le chanoine Jacques de Banne était un chroniqueur, un annaliste, un archéologue, à qui on doit deux précieux manuscrits, l'un intitulé : *Mémoires des antiquités de l'église cathédrale de Viviers* (in-folio, 1617-1642), et l'autre ayant trait à la *Chronologie des évêques de Viviers et encore de ceux qui ont siégé dans la ville d'Aps* (in-folio, 1640). Du premier de ces manuscrits, appartenant à M. Hippolyte Champanhet, ancien député de l'Ardèche, a été extraite la *Relation du passage de Richelieu à Viviers* (1642) qu'a publiée sous la Restauration la *Revue trimestrielle* (t. V, p. 200-202), et qui a été reproduite dans le t. VII des *Variétés historiques et littéraires* de la Bibliothèque elzévirienne. J. de Banne appartenait à une des plus anciennes familles du Vivarais, qui tirait son nom du château de Banne, situé aux limites du Vivarais et des Cévennes, château dont les ruines existent encore, dominant cette vaste plaine de Jalès qui devait devenir si célèbre plus tard dans nos fastes antirévolutionnaires.

FIRMIN BOISSIN.

—

Les races aryennes du Pérou, *leur langue, leur religion, leur histoire*, par M. Vicente Fidel LOPEZ, traduction française par M. MASPÉRO. Paris, Maisonneuve, 1871, in-8° de 421 p.

Le titre seul de cet ouvrage dit assez quelle a été la pensée de l'auteur, quel but il a poursuivi. Il veut établir la parenté de la race Qquichua, ou Péruvienne proprement dite, avec celle des Indo-Européens, et croit retrouver ainsi dans un dialecte américain une quantité considérable de racines sanscrites. Nous ne nions

Digitized by Google

point qu'à côté de rapprochements évidemment erronés, il ne s'en trouve quelques-uns d'assez frappants ; nous devons malheureusement avouer qu'ils prouvent assez peu de chose. Que l'on prenne les vocabulaires de deux langues bien distinctes, si l'on s'en tient exclusivement aux racines verbales, certainement on ne manquera point de trouver entre eux bien des points de contact. Avec un peu de bonne volonté, on en arrivera à se persuader qu'au fond le français et le japonais ne sont que deux dérivés assez rapprochés d'un même idiome primitif. Ce qui serait vraiment démonstratif, ce serait la ressemblance de séries entières de mots désignant des objets usuels, des noms de nombre, des pronoms ; or, à part une faible quantité de mots dont la ressemblance peut être considérée jusqu'à nouvel ordre comme fortuite, l'accord n'existe guère sur ce point entre le Qquichua et le sanscrit. M. Lopez le reconnaît lui-même, lorsqu'il rapproche le pronom de la première personne en péruvien des formes correspondantes du chinois, du thibétain et des langues sémitiques. Il est vrai qu'il prétend le comparer également à la forme sanscrite *Eka*, un, mais cette dernière elle-même ne semble point du tout primitive au sein de la famille indo-germanique : elle est étrangère à tous nos dialectes d'Europe. L'affinité que l'auteur prétend établir entre le péruvien *Kam*, toi, et le sanscrit *Tvas*, n'est nullement prouvée par la mutation du *t* en *k* chez les insulaires des Sandwich ou dans le langage populaire de certains points de la France. Pour démontrer qu'un terme français vient du grec, par exemple, il est assez superflu de rechercher quelles sont les lois phonétiques du syriaque ou de l'hébreu.

D'ailleurs, les caractères grammaticaux sont aussi importants, au point de vue de la classification des langues, que le vocabulaire. Or, à cet égard, la structure agglomérante du péruvien nous rappellerait beaucoup plutôt celle des dialectes touraniens (Turk, Mongol, Hongrois) que la flexion des dialectes indo-européens. Notre auteur déclare que c'est que le péruvien s'est détaché du tronc aryen à une époque ou celui-ci n'avait point encore dépassé sa période agglutinative, c'est-à-dire, en d'autres termes, à une époque où il n'y avait point encore à proprement parler de tronc aryen. Mais à cette époque, l'idiome d'où devait sortir plus tard le sanscrit et toutes les langues congénères différait sans doute énormément sous le rapport du lexique de ces derniers ; ce qui retire toute importance aux rapprochements de vocabulaire tentés par M. Lopez.

Si l'auteur des *Races aryennes au Pérou* veut bien étudier les langues de l'Asie boréale avec le même soin que le sanscrit, nous ne doutons point qu'il ne les trouve au moins aussi proches parentes du Qquichua que les dialectes indo-européens. Mais qui ne voit qu'une méthode avec laquelle on peut tout prouver, par le fait, n'est pas bonne et ne prouve rien ?

En tout cas, le lecteur se trouve quelquefois amené à craindre que M. Lopez ne crée, sous prétexte de Qquichua, une langue de fantaisie. Ainsi (p. 201-202), pour les étymologies des mots *Atumurunas* et *Atumpakusa*, une première fois la racine *Ati* est donnée comme signifiant *haut*, et à la page suivante comme équivalent de *Ali*, la lune décroissante. C'est ce qu'il eût fallu démontrer. De telles étymologies nous semblent un peu fabriquées pour les besoins de la cause. Elles peuvent satisfaire l'auteur, mais pas toujours le lecteur.

Digitized by Google

Enfin M. Lopez fait venir les Qquichuas d'Asie par mer; il eût été nécessaire de bien définir ce qu'il faut entendre par ce terme de Qquichuas. Est-ce une race spéciale? Comprend-elle au contraire l'ensemble des populations parlant la langue péruvienne? Quel est leur degré d'affinité avec les races parlant l'Aymara ou d'autres dialectes qui semblent se rapprocher du péruvien? Tout cela eût demandé certains développements dans lesquels notre auteur néglige d'entrer.

Nous avons dû être sévère pour la partie philologique de l'ouvrage de M. Lopez. Mais il est nécessaire que le public savant comprenne enfin la valeur de ce proverbe, vrai surtout en fait d'études des langues : « Hors de la méthode, pas de salut. » La partie historique du livre en question est de beaucoup la mieux faite. Elle prouve, de la part de son auteur, beaucoup de recherches, de patience et d'érudition. Les écrivains qui ont traité de l'histoire du Pérou s'y trouvent à peu près tous passés en revue. Quelquefois seulement, il leur fait dire autre chose que ce qu'ils ont dit réellement. Des textes, par exemple, nous affirment que des migrations *sont venues par mer sur la côte de l'Amérique du Sud.* Sans doute, la mer est à l'occident du Pérou, mais qui nous dit que ces migrations n'aient point longé le rivage en venant soit du nord, soit du sud? Malgré ces défauts et quelques hypothèses hasardées, on ne saurait nier que M. Lopez n'ait, en général, bien compris, bien observé les faits de l'ordre purement historique. Ces éloges doivent notamment s'appliquer à ce qui concerne le rôle joué, à diverses époques, par les différentes castes, au côté religieux des antiques révolutions du Pérou, etc., etc. Mais pour Dieu, qu'il adopte une méthode plu rigoureuse, plus scientifique, ou cesse de vouloir faire de la linguistique comparée!

H. DE CHARENCEY.

Documents historiques sur la Maison de Galard, *recueillis, annotés et publiés* par J. NOULENS. Tome Ier. Paris, impr. Claye, 1871, in-4° de XLI-718 p.

« L'abondante moisson de documents historiques » dont M. Noulens commence aujourd'hui la publication est « le produit de six années de recherches dans les bibliothèques et les dépôts manuscrits, soit de Paris, soit des départements. » Rarement, dans la vie d'un travailleur, six années auront été aussi bien employées. A force « d'énergique volonté, de découverte, de longue patience, » M. Noulens a réuni un tel ensemble de documents, quelques-uns peu répandus, d'autres entièrement inédits, que je ne connais guère de livres aussi utiles que le sien, non-seulement comme histoire d'une grande Maison, mais encore comme supplément à toute histoire du Midi. Quand l'ancien rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine* nous aura donné une série de beaux et bons volumes pareils à celui que j'ai entre les mains, on n'hésitera pas à rapprocher les *Documents historiques sur la Maison de Galard* de cette *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt* dont le mérite est à jamais proverbial. Aux pièces, transcrites avec une fidélité parfaite et qui embrassent dans le tome Ier les trois siècles compris entre l'an 1062 et l'an 1379, l'auteur des *Maisons historiques de Gascogne* a joint de savantes notes, où il discute avec sagacité et résout avec bonheur une foule de questions difficiles, tantôt redressant les erreurs de ses devanciers, tantôt soudant d'une main sûre un nouvel anneau à

Digitized by Google

la chaîne interrompue. Une intéressante introduction sur les origines de la Maison de Galard (avec d'ingénieux aperçus philologiques), de magnifiques gravures (châteaux de Goualard, d'Espiens, de Terraube, de Larressingle, de l'Isle-Bozon), une table chronologique et analytique de toutes les pièces, une autre table par ordre alphabétique des personnes et des familles, concourent à rendre encore plus précieux un volume splendidement imprimé, et vraiment digne, à tous les points de vue, de l'illustre et généreuse Maison à la gloire de laquelle il est consacré.

T. DE L.

—

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, décrit et dessiné par Edouard AUBERT, membre de la *Société nationale des Antiquaires de France*, lauréat de l'Institut. Paris, V. Morel, 1870, 2 fascicules, planches et texte, in-fol.

Cette magnifique publication mérite d'être encouragée par les éloges des archéologues et par la sympathie de tous les artistes. Aussi espérons-nous que, malgré les préoccupations de la crise présente, il se rencontrera assez d'esprits élevés pour empêcher le savant et le dessinateur distingué de se repentir d'avoir consacré ses labeurs à une œuvre aussi utile à la religion qu'aux beaux-arts. Il ne nous appartient pas, à nous profane, d'apprécier le mérite de cette œuvre au point de vue purement artistique ; mais nous nous faisons un devoir de faire connaître au public l'opinion que nous croyons pouvoir émettre sur la partie historique. D'abord, selon nous, c'est rendre un véritable service à la science historique que de retirer de l'obscurité un trésor aussi précieux que celui de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Ce sont les archives muettes de l'histoire sacrée de ce monastère ; et un artiste aussi instruit que M. Aubert pouvait seul nous en donner l'explication.

Laissant de côté les splendides albums qui reproduisent les chefs-d'œuvre du trésor de l'abbaye, M. Aubert a divisé son ouvrage en quatre parties : l'introduction historique, précédée d'un avant-propos ; l'inventaire descriptif des objets composant le trésor ; la description de l'abbaye en 1870, et enfin un recueil de quarante-neuf documents, servant de pièces justificatives.

Comme on le voit, rien ne manque, ni au point de vue de l'art, ni au point de vue de la critique. Pour ma part, j'avoue avec simplicité qu'en parcourant l'énoncé du plan suivi par l'auteur, je craignais une déception : il est si rare de trouver un artiste érudit, que je ne pouvais me persuader d'en avoir rencontré un. Ma crainte se dissipa bientôt lorsque j'eus lu quelques pages de cette introduction, écrite avec une sobriété, une précision, une sûreté d'appréciation d'autant plus remarquables que le sujet à traiter était tout ecclésiastique, et que fort peu de laïques, même très-instruits, savent parler le vrai langage en cette matière.

Laissant avec raison dans l'ombre la question controversée concernant la date du martyre de saint Maurice, M. Aubert prouve d'une manière solide que le nom porté par la légion martyrisée à Agaune était *Legio III^a Diocletiana Thebæorum*. Nous ne pouvons, dans ce compte rendu, suivre l'auteur dans les détails, tous également bien étudiés, des quatre périodes qui composent cette introduction. Nous ne ferons même aucune objection contre l'antiquité du monastère d'Agaune, les termes dont s'est servi M. Ed. Aubert ne laissant aucune prise à la critique impartiale.

Digitized by Google

Nous signalerons à plus d'un érudit le début de la troisième période. Il y a là des observations d'une justesse parfaite, que trop de savants ignorent. Nous ajouterons que le nouvel éditeur du *Gallia christiana* devra tenir compte des savantes élucubrations de M. Aubert, lorsqu'il réimprimera le tome XI de cet ouvrage.

Terminons ces quelques mots, bien insuffisants sans doute, par un vœu sincère : que M. Edouard Aubert ne se lasse point d'enrichir le public de semblables productions. Si ses contemporains n'avaient ni assez de justice, ni assez de générosité pour l'en récompenser, l'histoire se chargerait de le venger de leur ingratitude.

DOM FR. CHAMARD.

De la poterie gauloise, *étude sur la collection Charvet*, par Henri DU CLEUZION. Paris, Baudry, 1872, in-8° de 309 p., avec de nombreuses gravures sur bois intercalées dans le texte.

Nous ne pouvons rien dire du texte de cet ouvrage, qui procède pour l'exactitude historique de M. Henri Martin, et pour la forme d'Eugène Sue (voyez les feuilletons du journal *le Radical*). Cependant il faut constater que le disciple va encore plus loin que ses maîtres. Nous ferons connaître notre opinion sur les pages écrites par M. H. du Cleuzion, en disant que c'est une tirade démocratique des plus coloriées, combinée avec le système de M. Henri Martin sur nos origines gauloises, système qui n'est admis ni par les archéologues, ni par les historiens.

En revanche, les gravures sur bois sont aussi nombreuses que bien exécutées. Elles ont été faites sous la direction de M. Charvet, marchand d'antiquités, qui, pour se procurer des objets de premier choix, ne recule devant aucune démarche ni devant aucun sacrifice. Il était ainsi parvenu à former une collection de vases gaulois et gallo-romains, digne de figurer dans un musée : ces bois gravés, à eux seuls, forment un album archéologique véritablement intéressant, et qui aurait été peut-être plus recherché par les collectionneurs et par les érudits, si on n'y avait pas annexé le texte fantaisiste qui l'accompagne.

A. DE B.

Sigillographie du diocèse de Gap, par Joseph ROMAN, avocat. Paris, Rollin et Feuardent; Grenoble, Maisonville et Jourdan, 1870, in-4° de 202 p. et 27 planches gravées.

La sigillographie du diocèse de Gap comprend deux parties, les sceaux religieux et les sceaux civils. Dans la première partie, on trouve les sceaux des évêques de Gap; du chapitre de Saint-Arnoul; des dignitaires de l'église de Gap; des abbayes de Clausonne et de Sourribes, de Durbon, de Berthaud, de Clairecombe; des prieurés d'Aspres, de Lagrand et de Montmaur. — Dans les sceaux civils sont compris ceux des Dauphins de Viennois, des seigneurs du pays de Gap, de la ville de Gap et des juridictions royales. — Les planches reproduisent cent vingt-un types. — Cette monographie, faite avec le plus grand soin, sur le modèle adopté par M. Charles Robert pour les sceaux de l'évêché de Toul, et par M. Deschamps de Pas, pour les sceaux de Saint-Omer, est un livre très-utile à consulter par les archéologues qui s'occupent de sigillographie, et par les historiens qui s'intéressent à l'histoire du Dauphiné. Il serait à souhaiter que, dans chaque province, il se rencontrât un érudit comme M. Joseph Roman, qui publiât

Digitized by Google

ces fragiles monuments de cire, avant que le temps et souvent la négligence n'aient achevé de les faire disparaître.

A. DE B.

—

Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre, *brûlés dans la nuit du* 23 *au* 24 *mai* 1871, *sous le règne de la Commune*, par Louis PARIS, directeur du *Cabinet historique*. Paris, 1872, in-8° de XI-167 p.

M. L. Paris était mieux placé que personne pour recueillir les épaves de ce grand naufrage et pour les donner au public. Les collections de tous nos grands dépôts lui sont familières, et il a puisé partout des matériaux pour enrichir son *Cabinet historique*. L'inventaire qu'il nous donne des trésors, à jamais disparus, que contenait la bibliothèque du Louvre, est accompagné de notes fournies en partie par l'infatigable et érudit conservateur, M. Barbier. Il y a joint des *extrails* — en bien petit nombre malheureusement — des collections manuscrites (Recueil Joursanvault, Recueil Bourdin, papiers de Noailles), et la vie de Nicolas Rapin, par Colletet. Le volume s'ouvre par la reproduction d'une notice de M. Rathery sur la bibliothèque du Louvre, publiée en 1858 dans le *Bulletin du Bibliophile*.

—

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, zur Beförderung einer Gesammtausgabe des Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters, herausgegeben von G. H. PERTZ. XII B., 1 u. 2 Heft. Hannober, Hahn, 1872, 425 p. et 5 pl.

Ce recueil, qui renferme les travaux préparatoires à la publication des *Monumenta Germaniæ historica* (dont 22 volumes in-folio ont vu le jour), est assez connu pour qu'il soit inutile d'en relever le mérite et l'utilité; il suffira d'indiquer le contenu des deux premières livraisons de ce tome XII. — L'étude de M. Ludw. Weiland sur la chronique de Martin le Polonais (*zur Ausgabe der chronik Martins von Treppau*, p. 1-79) est très-intéressante : il en examine les diverses rédactions, particulièrement quant au catalogue synoptique des empereurs et des papes, et les sources : Benoît de Soracte (ou de Saint-André), Eusèbe, Richard de Cluny, Isidore de Séville, l'*Historia miscella* et Paul Warnefrid : en appendice, l'auteur donne le texte du *Catalogus Cencii* (e cod. bibl. Riccard. Trent., 228), plus des *Notæ Romanæ* (e cod. S. Marci Venet., 10). Dans son travail sur les sources de l'histoire de Brauweiler, abbaye du diocèse de Cologne (*Die Brauweiler Geschichtsquellen*, p. 80-200), M. Hérm. Tabst a publié de nouveau, d'après de meilleurs manuscrits, le récit de la fondation de ce monastère, reproduit en dernier lieu dans les *Monum. Germ. hist.* (*Script.*, t. XI, p. 396) ; il a fait suivre ses prolégomènes à ce document d'une recension de la vie de l'abbé Wolfhelm, mise au jour par Surius, et reproduite par Bolland, Mabillon et Pertz, et d'une analyse des principales chartes du XIe et du XIIe siècle, relatives à cette abbaye. Plus de la première partie du volume est occupée par la moitié du voyage littéraire de M. Ludw. Bethmann en Italie pendant l'année 1854. Les catalogues qu'il a dressés des manuscrits et documents historiques des bibliothèques de Rome sont des plus précieux; voici celles qu'il a examinées : Vatican (p. 201-374. Vatican, Urbin, Christine de Suède, Palatine, Ottoboni), Albani (374-75), Angélique (375-77), Barberine (378-89), Chigi (390-93), Corsini (393-95), Sainte-Croix (396-400), Saint-Grégoire (400-2), Minerve (400-7), Saint-Pierre (407-9), Rossi (409-15, 415-18), Sapience (418-20), Vallicelliana (420-26).

Digitized by Google

On ne peut assurément que désirer la mise au jour des autres catalogues rédigés par M. Bethmann dans les grands centres littéraires de la Péninsule, car ce ne sont point de sèches énumérations, mais des descriptions intelligentes qui faciliteront la tâche de ceux qui s'occupent des textes historiques.

U. C.

Dictionnaire critique de biographie et d'histoire. *Errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques*, d'après les documents authentiques recueillis par A. Jal, historiographe et archiviste de la marine, en retraite; 2e édit., corrigée, et augmentée d'articles nouveaux et renfermant 218 *fac-simile* d'autographes. Paris, H. Plon, 1872, grand in-8° de VI-1357 p. à 2 col.

Nous avons déjà, en juillet 1867 (t. III, p. 265-269), signalé longuement l'important et consciencieux travail de M. Jal. Le voici qui reparaît avec une préface de circonstance, où l'auteur enregistre les pertes que les révolutionnaires de 1871 ont fait subir à l'histoire, un supplément de 22 pages et un errata de 10 pages. L'auteur nous dit qu'il aurait pu, page par page, corriger les fautes de diverse nature qu'il a remarquées lui-même dans son *Dictionnaire*, et celles que les critiques ont relevées; mais il a préféré laisser intacts les *clichés*, et imprimer à part sa « confession, » sans en rien retenir ou cacher.

Les défauts que nous avons indiqués, lors de la première édition, subsistent donc ici. L'auteur se borne à reconnaître humblement ses torts et les lacunes que peut présenter son œuvre. « Il faudrait tout lire, dit-il quelque part; mais la vie est si courte, le nombre des livres est si grand et la marine m'a si longtemps occupé! » Nous ne ferons pas ici un voyage de long cours à la suite de l'auteur. Bornons-nous à enregistrer les renseignements nouveaux qu'il apporte sur quelques points historiques ou biographiques, tels que la naissance de Jean le Rond, dit d'Alembert; le calendrier républicain; l'acte baptistaire de Napoléon, d'après une photographie; — à observer que les arts ont toujours la première place dans l'ouvrage de M. Jal et dans le *Supplément* plus encore qu'ailleurs; — et à exprimer le regret que M. Jal n'ait pas grossi la liste déjà assez compendieuse de ses *Errata*, en y joignant un certain nombre de rectifications indiquées dans cette *Revue*, il y a cinq ans.

G. de B.

Vie du comte Rostopchine, gouverneur de Moscou en 1812, par le comte A. de Ségur. Paris, Bray et Retaux, 1872, in-8° de 366 p.

Le 14 septembre 1812, Napoléon Ier, parvenu au faîte des triomphes et de la gloire, s'arrêtait, après une campagne déjà meurtrière, sur les hauteurs qui dominent Moscou, et montrait à ses soldats, comme terme de leurs travaux, la vieille cité moscovite avec ses huit cents clochers étincelants au soleil. Cinquante-huit ans après, presque jour pour jour, l'armée prussienne apercevait Paris : mais Paris dut capituler, tandis que Moscou, grâce à l'énergie, sauvage peut-être, mais assurément patriotique de son gouverneur, fut la dernière étape du conquérant et arrêta sa fortune. Le feu qui dévora Moscou ne nous eût pas sauvés : mais la Commune de Paris s'est chargée de donner depuis aux deux capitales une fatale ressemblance. Aussi la *Vie du comte Rostopchine* se trouve-t-elle être aujourd'hui un ouvrage de circonstance, et c'est au milieu des douleurs de l'invasion que son petit-fils la raconte. En possession de documents certains, M. le

Digitized by Google

comte de Ségur a mis son talent d'écrivain au service de sa piété filiale: son œuvre, en réfutant sur son illustre aïeul bien des erreurs accréditées par les historiens, réhabilite avec éclat une mémoire indignement calomniée.

Gentilhomme de la chambre de l'impératrice Catherine, Rostopchine assiste à sa mort, et en raconte les détails avec une vigueur d'exposition et d'expression digne de Tacite : il devient ensuite, par l'avénement de Paul Ier, le plus grand personnage de l'empire, puis rentre dans la vie privée après la mort tragique de son souverain. Ses lettres de cette époque, datées de Voronovo, sa résidence favorite, sont toutes brûlantes de patriotisme, et jugent cependant avec une grande perspicacité la situation politique de l'Europe.

M. de Ségur a mis ici en pleine lumière un côté de la vie de son aïeul qui appartient peut-être moins que l'autre à l'histoire, mais que l'histoire avait voulu néanmoins atteindre (*Rostopchine et Koutousoff*, par Schnitzler. Paris, Didier, 1863). Cet homme, qu'on avait représenté d'un caractère passionné, violent jusqu'à la cruauté, était dans sa famille (ses lettres à sa femme et à ses enfants en font foi) d'une sensibilité exquise. Affectueux, tendre même, il s'occupe des plus petits détails; son cœur trouve des mots sublimes pour parler de ses enfants. D'une admirable charité, il fait le bien, et leur apprend à le faire autour d'eux. Sa religion est solide, ardente : « Je prie Dieu, écrit-il lui-même, avec ferveur, espérance et repentir : je le prie de me raffermir dans la foi et de m'aplanir le chemin du salut. »

Combien sont rares aujourd'hui les hommes de cette trempe, les hommes qui aiment jusqu'au culte, après Dieu, leur pays et leur souverain, et qui, pour arrêter les progrès d'un ennemi envahisseur, vont jusqu'à mettre le feu, de leur propre main, à la demeure où ils ont vu naître et grandir leurs enfants ! C'est une bonne action que de proposer de telles vies pour exemple à la génération actuelle : la droiture, le courage qui les a remplies, nous font oublier un peu les travers et les lâchetés de l'heure présente !

C. DE R.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

ONZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1872

Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, dernière partie, par **M. Boutaric**. 5

Charles de Blois, duc de Bretagne, et ses accusateurs anciens et modernes, par **Dom François Plaine**. . . 41

Augustin Thierry et les noms propres francs, par **M. H. d'Arbois de Jubainville** 91

Études historiques sur l'Orient. — L'Asie occidentale dans l'antiquité. — I. Arts et Sciences, par **M. Félix Robiou**. 121

Des récents travaux sur Massillon, par **M. Ph. Tamizey de Larroque**. 160

Polémique. — Le cardinal Rodrigue Borgia. — Réponse au R. P. Ollivier, par **le R. P. H. Matagne** . 181

Mélanges : Le *Gallia christiana*, par **M. L.-F. Guérin**. . 199

Les cartulaires ecclésiastiques de Saintonge, par **M. Auguste Longnon**. 212

Les historiens de l'armée de la Loire, par **M. Gustave Baguenault de Puchesse**. 219

Strasbourg, publications sur le siége, par **M. ***** 239

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND, par **M. le docteur Beckmann**. . . 246
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 262
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet** 271
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 286

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1872

L'ASIE OCCIDENTALE DANS L'ANTIQUITÉ. — II. INSTITUTIONS ET CROYANCES, par **M. F. Robiou** 303
LES LIBERTÉS GAULOISES SOUS LA DOMINATION ROMAINE, DE L'AN 50 A L'AN 27 AVANT J.-C., par **M. Anatole de Barthélemy**. 360
LA RELIGION PRIMITIVE D'ISRAEL. — RÉPONSE A LA REVUE DES DEUX-MONDES, par **M. V.-G. Roux**. 391
LA MORT DE GABRIELLE D'ESTRÉES, D'APRÈS UNE RELATION CONTEMPORAINE INÉDITE, par **M. Jules Loiseleur**. 447
MÉLANGES : Sedan et Metz. Les livres d'histoire militaire sur la campagne de 1870, par **M. Léon d'Issac**. 484
Une relation inédite de l'attentat d'Anagni, publiée par **M. Kervyn de Lettenhove**. 511
Une nouvelle collection de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par **M. Gustave Masson**. 521
Don Enrique de Villena et sa bibliothèque, par **M. Th. de Puymaigre**. 526
Le *Monasticon Gallicanum*, par **M. Anatole de Barthélemy**.. 534
COURRIER ALLEMAND, par **M. le docteur Beckmann**. . . 538
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 555
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet**. 562
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES. — Périodiques italiens, par **M. H. de l'Épinois**. 578
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 588
TABLE. 616

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, par M. Victor Guérin. 588
Théâtre des événements racontés dans les divines Ecritures, par le docteur Gratz ; traduit et revu par l'abbé Gimarey et par l'abbé Bugniot. 286
Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode, par M. Charles Schœbel. 287
Histoire des Conciles, par Mgr Héfélé ; traduit par l'abbé Delarc. (Tomes VI et VII.) 288 589
Histoire du culte de la sainte Vierge dans la ville de Rennes, par D. F. Plaine. 590
Histoire de sainte Cécile, par M. l'abbé Thiesson. 289
Histoire de saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, par M. l'abbé Pardiac. 590
Historia ecclesiastica Indiana, par M. Fray Geronimo de Mendieta, publiée par M. J.-G. Icazbalceta 290
Histoire de la Religion chrétienne au Japon, depuis 1598 jusqu'en 1651, par M. Léon Pagès. 291
Histoire des Romains, par M. Victor Duruy. 292
Le mythe de Votan, par M. de Charencey. 293
The Patriarch and the Tsar. The Replies of the humble Nicon, by the mercy of God Patriarch, against the questions of the Boyar Simeon Strechneff, and the answers of the metropolitan of Gaza Païsius Ligarides. Traduit du russe par William Palmer. 591
Etudes historiques sur les sources de l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod. 594
Histoire de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes, par M. Natalis de Wailly. 595
La doctrine secrète des Templiers, étude suivie du texte inédit de l'enquête contre les Templiers de Toscane, par M. J. Loiseleur. 596
Œuvres de Froissart, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. (Tomes XI à XIV.). 596
Chartes inédites du XIVe siècle, recueillies dans les archives municipales d'Agen, et publiées par M. Ad. Magen. . . . 597
Deux lettres de rémission inédites, par le même 597
Le siége du château de Madaillan par le maréchal Blaise de Monluc (1572-75), par M. G. Tholin. 598

Digitized by Google

Le Testament du maréchal Blaise de Monluc, publié en entier pour la première fois, par M. Clém. Simon. 598
Première partie des sonnets exotériques de Gerard-Marie Imbert, publiés par M. Ph. Tamizey de Larroque. . . 599
Histoire de Louis XIV, par M. Casimir Gaillardin. 293
Le parlement de Paris à Troyes en 1787, par M. Albert Babeau. 294
Mirabeau et la Constituante, par M. H. Raynald. 600
Histoire diplomatique de l'Europe pendant la révolution française, par M. F. de Bourgoing. 601
Un séjour en France de 1792 à 1795, lettres d'un témoin de la Révolution française, traduites par M. H. Taine 602
L'Église du Mans devant la Révolution, par Dom Piolin. . . 603
Les Vendéens dans la Sarthe, par M. H. Chardon. 604
Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, tome II, par M. T. Boutiot. 604
Documents historiques sur le Dauphiné. Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné, publiées par l'abbé C.-U.-J. Chevalier. 605
Franchises municipales de Cusy en Genevois, par le comte Amédée de Foras. 606
Histoire du collége de St-Lô, par M. l'abbé Charles Trochon. 295
Le Mâconnais préhistorique, par M. Henri de Ferry, avec notes, par M. Arcelin. 296
Etudes sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Age et à la Renaissance, par M. René de Maulde. 296
Petites notes ardéchoises, par M. A. Mazon. 606
Le chanoine Jacques de Banne, par M. l'abbé Rouchier. . . 608
L'abbaye de Maugouvert, par le même. 608
Yrjo Maunu Sprengtporten'istaja Suomen itsenaisyydesta, par Yrjö Koskinen 297
Les races aryennes du Pérou, par M. Vicente Fidel Lopez, traduit par M. Maspéro. 608
Documents historiques sur la maison de Galard, publiés par M. J. Noulens. 610
Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, décrit et publié par M. Ed. Aubert. 611
De la poterie gauloise, étude sur la collection Charvet, par H. du Cleuzion 612
Sigillographie du diocèse de Gap, par M. J. Roman. . . . 612
Inventaire des manuscrits de Notre-Dame, par M. Léopold Delisle. 299
Les manuscrits de la bibliothèque du Louvre, brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, par M. L. Paris. 613

Digitized by Google

Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble, par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier. . . 300
Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne, par M. Paul Meyer. 301
Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtkunde, publié par M. Pertz, tome XII, 1re et 2me partie. . . . 613
Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques, par M. A. Jal, 2me édition. 614
Vie du comte Rostopchine, gouverneur de Moscou en 1812, par le comte Anatole de Ségur. 614

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Arcelin (M. A.), 296.
Aubert (M. Edouard), 611.
Babeau (M. A.), 294.
Bourgoing (M. Fr. de), 601.
Boutiot (M. T.), 604.
Bugniot (M. l'abbé), 286.
Chardon (M. Henri), 604.
Charencey (M. H. de), 293.
Chevalier (M. l'abbé C.-U.-J.), 300, 605.
Cleuzion (M. Henri du), 612.
Delarc (M. l'abbé), 288, 588.
Delisle (M. Léop.), 299.
Duruy (M. Victor), 292.
Ferry (M. H. de), 296.
Foras (M. Am. de), 606.
Gaillardin (M. C.), 293.
Gimarey (M. l'abbé), 286.
Gratz (M. le dr), 286.
Guérin (M. Victor), 588.
Héfélé (Mgr), 288, 588.
Icazbalceta (M. J.-G.), 290.
Jal (M. A.), 614.
Kervyn de Lettenhove (M.), 596.
Koskinen (M. Y.), 297.
Loiseleur (M. Jules), 596.
Lopez (M. Vicente-Fidel), 608.
Magen (M. Adolphe), 597.
Maspéro (M.), 608.
Maulde (M. R. de), 296.
Mazon (M. A.), 606.
Meyer (M. Paul), 301.
Monod (M. Gabriel), 594.
Noulens (M. J.), 610.
Pagès (M. Léon), 291.
Palmer (M. William), 591.
Pardiac (M. l'abbé J.-B.), 590.
Paris (M. Louis), 613.
Pertz (M. G.-H.), 613.
Piolin (D. Paul), 603.
Plaine (D. Franç.), 590.
Raynald (M. Hermile), 600.
Roman (M. Joseph), 612.
Rouchier (M. l'abbé), 608.
Schœbel (M. Ch.), 287.
Ségur (M. Anatole de), 614.
Simon (M. Clément), 598.
Taine (M. H.), 602.
Tamizey de Larroque (M. Ph.), 599.
Thiesson (M. l'abbé), 289.
Tholin (M. G.), 598.
Trochon (M. l'abbé Ch.), 295.
Wailly (M. Natalis de), 595.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 18 1898
NOV 8

NOV 1925

OCT 16 1928

DUE NOV 21 1928

DUE OCT 21 1931

OCT 4 1933

DUE NOV 1 1934

DUE NOV 1 1934

Digitized by Google

Digitized by Google